

http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...

Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717

Date :1820-1824

Cote : SJ E 245/1 T. 16

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713647

Droit d'utilisation : © Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

E-24511

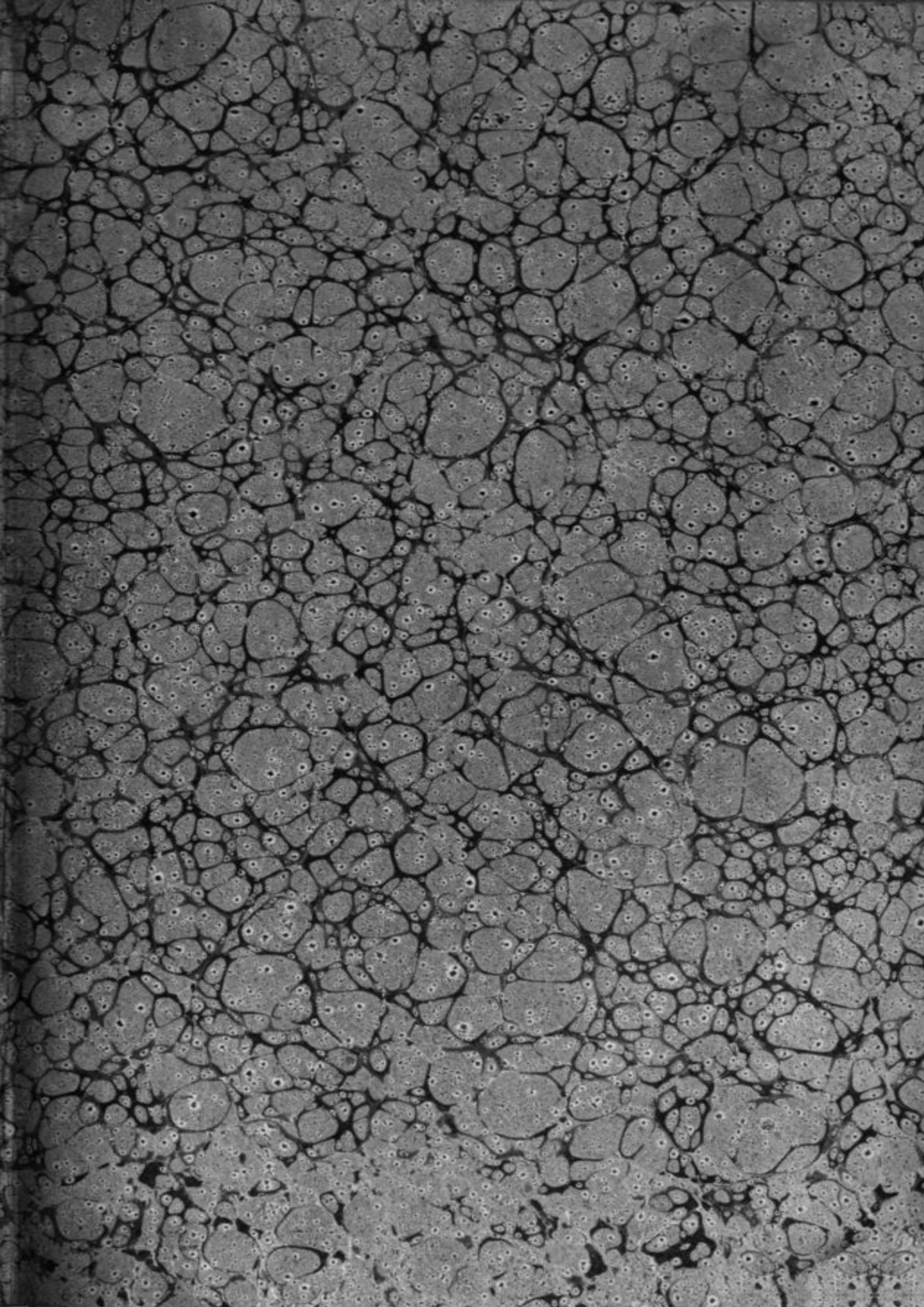



SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

T. XVI.

SE TROUVE AUSSI :

A Lyon, chez PÉRISSE frères.

A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.

A Angers, chez FOURIER MAME.

A Tours, chez AMAND MAME.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT,
rue du Colombier, n° 30.

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom Augustin CALMET, abbé de Senones, de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte.

OUVRAGE ENRICHI DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME SEIZIÈME.

DANIEL.

FH.

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;
MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.

1822.

AVERTISSEMENT.

Dans le nouvel ordre des matières que nécessite notre format, nous avons entre autres avantages, celui de présenter les quatre grands prophètes en autant de volumes. Mais le dernier de tous, Daniel, n'ayant que quatorze chapitres, nous avons eu l'espace nécessaire pour y ajouter les remarques sur les premiers grands prophètes, et tirer ainsi une ligne de démarcation absolue entre eux et les douze petits prophètes. Nous remettons ceux-ci, d'après notre distribution, au volume suivant qui les contiendra exclusivement, avec les préfaces et Dissertations propres à chacun. Toutes ces préfaces et Dissertations, tant de ce volume que du suivant, sont travaillées avec le même soin que celles des trois premiers grands prophètes, Isaïe, Jérémie et Ezéchiel. C'est l'ouvrage de Rondet qui nous en prévient en ajoutant ce qui suit : « A la tête de la prophétie de Daniel, nous » plaçons la Dissertation de D. Calmet sur la métamor» phose de Nabuchodonosor. Nous y joignons une » Dissertation sur les quatre empires dont il est parlé » dans les deuxième et septième chapitres de Daniel. » Sur ce point, nous n'avons pu nous résoudre, ni » à suivre aveuglément et servilement le système de » quelques modernes, adopté et soutenu par D. Cal» met, ni à nous écarter de ce système sans faire » connoître les raisons qui nous ont empêchés de le » suivre. Mais pour ne rien dissimuler des motifs sur » lesquels D. Calmet s'appuie, nous avons jugé » à propos d'insérer dans cette Dissertation même » un extrait du commentaire de D. Calmet sur les » deuxième et septième chapitres de Daniel; et ce » n'est qu'après avoir ainsi exposé le sentiment de

» D. Calmet, que nous présentons les raisons qui » nous déterminent à reconnoître avec la plupart des » anciens et des modernes, que le dernier de ces » quatre empires est, non la monarchie des Lagides » et des Séleucides, mais l'empire romain; que la petite » pierre, qui devient une grande montagne, représente, » non l'empire romain, mais Jésus-Christ même et » son empire; et que la petite corne, qui s'élève du » front de la quatrième bête, réprésente, non Antio- » chus Epiphanes, mais l'empire antichrétien; ce » qui nous donne lieu d'examiner et même de justi- » fier l'opinion de ceux qui ont pensé que l'empire » antichrétien, représenté par cette corne plus puis- » sante que les dix premières, pourroit être l'empire » même dont Mahomet a jeté les premiers fondemens.

» Le P. Houbigant ayant adopté et soutenu le senti- » ment suivi par D. Calmet sur ces deux célèbres » prophéties, nous avons été obligés de revenir en- » core une fois à l'examen de ce sentiment, en dis- » cutant les motifs allégués par ce savant interprète » que nous respectons sincèrement; et nous avons » cru devoir exposer les motifs qui encore aujourd'hui » nous empêchent d'embrasser ce sentiment. C'est le » sujet de deux supplémens que l'on trouvera insérés » dans la Dissertation.

» Elle est suivie de celle que nous avions déjà don- » née sur les septante semaines de Daniel. Nous avons » essayé d'y remplir l'engagement que nous avions » pris de profiter des judicieuses observations faites » par quelques personnes habiles et savantes sur la » Dissertation dans laquelle D. Calmet avoit traité ce » sujet, de dissiper les fausses lueurs de vraisem- » blance qui avoient surpris le suffrage de cet habile » commentateur en faveur du système trop peu dif- » férent de ceux du chevalier Marsham et du P. Har- » douin, qui croyoient trouver un accomplissement » de cette prophétie au temps des Machabées; et » enfin, de confirmer l'interprétation que D. Calmet » même reconnoît pour être la meilleure, la plus

»sûre et la plus suivie, c'est-à-dire celle qui place au »temps de Jésus-Christ l'accomplissement unique de »cette prophétie. »

Rondet finit cette première partie de l'avertissement par la protestation ici renouvelée de son impartialité envers le célèbre P. Houbigant, qu'il soutient ou qu'il abandonne, selon qu'il le trouve conforme ou opposé, dans ses opinions, à l'opinion commune des interprètes, et surtout à saint Jérôme.

Quant aux remarques sur les grands prophètes que l'on trouve ici à la suite de Daniel, le dernier des quatre, nous ne pouvons présenter que sommairement les judicieuses observations de notre auteur. Pour rapporter dans leur sens mystérieux toutes les prophéties à l'Eglise, il ne se sert que de ce seul axiome qui en renferme toute la science, et tiré du commentaire même de saint Jérôme : *Quantum ad mysticos intellectus Jerusalem semper in Ecclesia accipitur.* « Dans le sens mystérieux des prophètes, »Jérusalem représente toujours l'Eglise. » Or, ce principe est la base de tous les commentaires de saint Jérôme, et de toute la doctrine de Rondet sur les livres des prophètes. Il suit pas à pas le saint docteur ; il choisit dans ses commentaires quelques-uns de ces traits lumineux qui éclairent tout le reste, et dédommage ainsi, selon ses forces, par l'abrégé supérieurement conçu du commentaire de son illustre modèle, les lecteurs avides de connoître saint Jérôme dans un de ses plus intéressans ouvrages, et qui ne sont pas à portée de se le procurer.

Rondet, après avoir professé son attachement à la doctrine de saint Jérôme, ne se défend point d'y avoir ajouté ses propres réflexions qu'il soumet, dit-il, au jugement de ses lecteurs, qui verront que, quel que soit son respect pour ce père, il n'a point pour lui une déférence aveugle qui pourroit déplaire. « Je ne prétends point, ajoute-t-il, que dans l'ex»plication des prophètes on ne puisse jamais dire »mieux que saint Jérôme ; mais je pense et j'espère

» que mes lecteurs conviendront que communément » saint Jérôme a très-bien dit. Il a bien pu n'être pas » toujours également heureux dans l'application de » ses principes; mais ses principes sont solides et » lumineux, et communément l'application qu'il en » fait est très-juste. Voilà le point essentiel qui rend » son commentaire très-recommandable. »

Malgré les révolutions qui se sont opérées dans l'Eglise, et que saint Jérôme n'a pu voir, il ne continue pas moins de préférer le sentiment de ce père et des anciens aux sentimens de plusieurs modernes, quelque estimables qu'ils puissent être d'ailleurs, parce qu'il y a, dit-il, dans l'interprétation des prophètes, certains points principaux qui n'ont jamais rien perdu, et qui ne perdront jamais rien de leur certitude. C'est sur de tels points qu'il a cru devoir préférer le sentiment de saint Jérôme, en exposant avec clarté et avec sa science accoutumée les motifs qui l'y ont déterminé.

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE
SUR DANIEL.

1. Pourquoi Daniel est réputé le dernier des quatre grands prophètes. Histoire de ce prophète. Distribution de ses prophéties selon l'ordre des temps.

Quoique Daniel soit compté comme le dernier des quatre grands prophètes, cependant il commença de prophétiser avant Ezéchiel; mais il continua beaucoup au delà; et à cet égard, il est vrai qu'il fut le dernier des quatre grands prophètes.

Daniel étoit de la tribu de Juda, et de la race même de David. Il fut du nombre de ceux que Nabuchodonosor emmena captifs à Babylone en la quatrième année de Joakim, roi de Juda (1); il y étoit encore soixante-dix ans après, lorsque la liberté fut rendue aux Juifs par Cyrus; et il étoit même un des premiers ministres de ce prince; d'où il suit qu'il devoit être fort jeune lorsqu'il fut conduit à Babylone. On suppose qu'il pouvoit avoir alors environ dix ans. Il fut choisi avec trois de ses compagnons, Ananias, Misaël et Azarias, pour demeurer à la cour de Nabuchodonosor attachés au service de ce monarque; et on leur donna pendant trois ans une éducation proportionnée à l'emploi auquel on les destinoit. Daniel et ses compagnons firent de grands progrès dans toutes les sciences des Chaldéens; mais en même temps ils s'appliquèrent à observer fidèlement la loi du Seigneur; et pour se conserver purs de toute souillure, ils s'abstinrent des viandes qui devoient leur être fournies de la table du roi.

La première occasion où parut avec éclat la sagesse de Daniel, fut lorsqu'il délivra Susanne (2) injustement accusée et condamnée. Cette action lui acquit beaucoup de

(1) *Dan.* I. — (2) *Dan.* XIII.

crédit et de réputation parmi ses frères qui étoient captifs à Babylone ; mais il arriva une autre circonstance qui le mit fort en honneur à la cour et parmi les savans du pays. Nabuchodonosor eut un songe (1) en la seconde année de son règne depuis la mort de son père, quatrième depuis son association à l'empire. C'étoit aussi la quatrième année de la captivité de Daniel ; qui avoit été admis depuis peu, lui et ses compagnons, à la cour de Nabuchodonosor. Ce prince vit une grande statue composée de quatre métaux, laquelle fut abattue et mise en pièces par une pierre détachée d'une montagne. Les Chaldéens étoient fort superstitieux à l'égard des songes ; et la principale étude de leurs savans étoit de chercher à les expliquer. Nabuchodonosor avoit oublié le songe qu'il avoit eu ; et il vouloit que ses mages le devinassent, et lui en donnassent l'explication. La chose étoit impossible ; cependant il les avoit tous condamnés à mort, si quelqu'un d'eux ne satisfaisoit à sa demande. Daniel en fut informé ; il vint, il devina et expliqua le songe. C'étoit une statue de quatre métaux renversée par une petite pierre ; symbole des quatre empires auxquels a succédé celui de Jésus-Christ. Nabuchodonosor combla d'honneurs Daniel, et l'établit intendant de la province de Babylone, et chef de tous les sages et de tous les devins du pays.

Quelque temps après, Nabuchodonosor ayant fini la guerre de Judée, fit dresser une statue d'or (2), avec ordre à tous ses sujets qu'aussitôt qu'ils entendroient le son des instrumens de musique, ils se prosternassent devant cette statue, et l'adorassent. Daniel étoit apparemment absent ; mais ses trois compagnons n'ayant pu consentir d'obéir à cet ordre, furent jetés dans une fournaise ardente, d'où ils sortirent sains et saufs. Nabuchodonosor frappé de la grandeur et de l'évidence du miracle, donna un édit par lequel il défendit de blasphémer le nom du Dieu d'Ananias, de Misaël et d'Azarias ; et il éleva ces trois jeunes gens aux plus hautes dignités.

Dans les dernières années de son règne, Nabuchodonosor enivré de ses prospérités, fut troublé par un songe effrayant (3). Il vit un grand arbre qui fut abattu, coupé et mis en pièces ; la racine demeura en terre, et on serra fortement son tronc par des liens de fer et d'airain. Daniel appelé pour donner au roi l'interprétation de ce songe, lui

(1) *Dan.* II. — (2) *Dan.* III. — (3) *Dan.* IV.

annonça qu'il étoit menacé d'un malheur prochain, qu'il seroit réduit en l'état d'une bête, et qu'il demeureroit pendant sept ans dans cet état. Il lui conseilla de racheter ses péchés par des aumônes. Nabuchodonosor profita mal de ses avis ; et un an après, la prédiction de Daniel fut accomplie. Nabuchodonosor devenu semblable à une bête, fut obligé de sortir de son palais. Les sept années de son humiliation étant révolues, l'esprit et le sens lui revinrent ; il remonta sur le trône, et fit un édit pour publier les merveilles que Dieu venoit de faire en sa personne.

Un an après, il mourut. Evilmérodach son fils lui succéda, il ne régna que deux ans. Une conjuration se forma contre lui. Nériglissor, mari de sa sœur, qui avoit été à la tête des conjurés, régna en sa place. Celui-ci entra en guerre avec Cyaxare, fils d'Astyage, roi des Mèdes, et fut tué dans une bataille; il avoit régné quatre ans. Laborosoarchod son fils lui succéda ; il ne régna que neuf mois. Ses sujets conspirèrent contre lui, et le mirent à mort. Il eut pour successeur Labynit ou Nabonid, que Daniel nomme Baltassar (ou, selon l'hébreu, Balsassar). On conjecture avec beaucoup de fondement, que Baltassar étoit fils d'Evilmérodach par Nitocris femme de ce prince, et par conséquent petit-fils de Nabuchodonosor, à qui, selon la prophétie de Jérémie (1), le peuple juif devoit être assujetti, et après lui à son fils et à son petit-fils.

La première année du règne de Baltassar (2), Daniel eut la vision des quatre bêtes qui représentoient les quatre grands empires des Chaldéens, des Perses, des Grecs et des Romains. La troisième année (3), il eut la vision du belier et du bouc qui frappoient des cornes l'un contre l'autre ; le belier représentoit la monarchie des Perses ; le bouc, celle des Grecs.

Baltassar régna dix-sept ans ; à la fin de son règne, lorsque les Perses et les Mèdes tenoient Babylone assiégée, il fit un festin aux grands de sa cour (4) et à ses femmes. Dans la chaleur du vin, il ordonna qu'on apportât les vases du temple de Jérusalem, qui avoient été transportés à Babylone par Nabuchodonosor; et tandis qu'on s'en servoit comme de vases profanes et ordinaires, il parut une main qui écrivit sur la muraille trois mots mystérieux. Daniel fut appelé pour en donner l'explication, et déclara au roi que

(1) *Jerem.* XXVII. 7. — (2) *Dan.* VII. — (3) *Dan.* VIII. — (4) *Dan.* V.

le nombre de ses jours alloit finir, et que son royaume alloit être donné aux Mèdes et aux Perses. En effet, la même nuit Baltassar fut tué, et Darius le Mède, le même que Cyaxare, fils d'Astyage, lui succéda.

Darius le Mède conserva à Daniel les dignités et les emplois qu'il avoit eus à la cour sous les règnes précédens; il l'établit le premier des trois ministres à qui il confia l'administration des affaires de toute la monarchie (1). Cette distinction attira à Daniel la jalousie des courtisans qui cherchant les moyens de le perdre, obtinrent de Darius un édit, qui défendoit à tout homme, pendant l'espace de trente jours, de demander quelque chose à un homme ou à un Dieu, excepté au roi, sous peine d'être jeté dans la fosse aux lions. Daniel fut surpris adressant ses prières à Dieu; il fut jeté dans la fosse. Mais y ayant été conservé miraculeusement, et en étant sorti sain et sauf, ses calomniateurs y furent précipités, et dans le moment même dévorés par les lions. Cet événement augmenta encore son crédit.

Sur la fin de la même année, qui étoit la première de Darius le Mède sur le trône de Babylone (2), et la soixante-neuvième de la captivité de Daniel et de ses frères, Daniel voyant que les soixante-dix ans de captivité déterminés par le prophète Jérémie tendoient à leur fin, pria Dieu instamment qu'il lui plût de se souvenir de son peuple, de rétablir Jérusalem, et de regarder favorablement la ville sainte et le sanctuaire qu'il y avoit placé. A cette occasion le Seigneur lui envoya l'ange Gabriel, qui lui annonça l'époque d'une délivrance beaucoup plus considérable, c'est-à-dire, celle de la servitude du péché. Il lui annonça que le Christ, le Libérateur promis, qui devoit faire régner la justice sur la terre, paroîtroit à la fin d'un intervalle de soixante-dix semaines, à compter depuis l'ordre qui seroit donné pour le rétablissement des murs de Jérusalem.

Darius le Mède ne régna que deux ans sur Babylone. Ce prince, qui étoit aussi nommé Astyage du nom de son père, eut pour successeur Cyrus son neveu, qui réunit sous son empire les trois monarchies des Mèdes, des Babyloniens et des Perses. Cyrus conserva à Daniel le rang qui lui avoit été donné par Darius le Mède, et le faisoit même manger à sa table (3). Ce prince étant à Babylone, alloit tous les

(1) *Dan.* VI. — (2) *Dan.* IX. — (3) *Dan.* XIV.

jours adorer l'idole de Bel ; mais ayant demandé à Daniel pourquoi il n'adoroit pas cette idole, Daniel lui découvrit la fraude des prêtres de Bel, et obtint que cette idole fût renversée. Ensuite le même prince lui ayant proposé d'adorer un dragon que les Babyloniens adoroient, Daniel fit mourir ce dragon. Les Babyloniens irrités de voir l'idole de Bel renversée et le dragon mis à mort, obligèrent le roi de leur livrer Daniel, qu'ils jetèrent dans la fosse aux lions. Le septième jour le roi l'ayant trouvé sain et sauf, le fit tirer de cette fosse, et y fit jeter ceux qui avoient voulu le perdre ; ils y furent aussitôt dévorés.

Cyrus, dès la première année de son règne à la tête du nouvel empire formé de la réunion des trois monarchies, avoit rendu la liberté aux Juifs, et leur avoit permis de rétablir le temple du Seigneur à Jérusalem. Cette entreprise fut traversée par les Samaritains, et l'ouvrage demeura suspendu. Il paroît que ce fut ce qui donna lieu à Daniel d'entrer dans une espèce de deuil dans la troisième année de Cyrus (1). Il jeûna pendant trois semaines ; après quoi étant près du Tigre en Perse, il eut une vision qui regardoit la succession des rois de Perse, l'empire d'Alexandre, la puissance des rois d'Egypte et de Syrie, la persécution d'Antiochus Epiphanes, et la fin malheureuse de ce prince.

Ce qu'on trouve à la fin de cette prophétie (2) donne lieu de conjecturer que Daniel mourut bientôt après. Et en effet son grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pu vivre beaucoup plus long-temps ; car il avoit pour lors au moins 83 ans, en supposant qu'il n'en avoit que dix lorsqu'il fut transporté à Babylone avec les autres captifs. On doute s'il est mort à Babylone ou à Suse. Le faux Epiphane dit (3) que ce fut à Babylone ; Benjamin de Tudèle raconte qu'on lui montra son tombeau à Chuzestan appelé autrefois Suse.

II. Analyse du livre de Daniel. Remarque sur la distribution des parties qui le composent.

Le livre de Daniel d'où nous avons tiré presque tout ce que nous venons de rapporter de l'histoire de ce prophète, ne présente pas ses prophéties distribuées selon l'ordre des temps ; c'est pourquoi nous avons cru devoir donner ainsi la suite des faits qui composent l'histoire de ce prophète avant de faire l'analyse de son livre. Deux choses peuvent

(1) *Dan.* x. xi. xii. — (2) *Dan.* xii. 13. *Tu autem vade ad præfinitum, et requiesces, et stabis in sorte tua in finem dierum.* — (3) *Pseudo-Epiph. de Vita et Morte prophetarum.*

avoir contribué au dérangement des différentes parties contenues dans ce livre : 1° Le déplacement des feuilles ou des rouleaux, qui contenoient les chapitres v et vi ; ces deux chap. devoient être mis entre les chap. viii et ix. 2° La distinction que l'on a faite des chapitres xiii et xiv qui, ne se trouvant point dans le texte hébreu, ont été rejetés à la fin du livre dans les exemplaires latins ; les exemplaires grecs placent le chap. xiii à la tête du livre, et le chap. xiv à la fin. Selon l'ordre des temps le chap. xiii devroit être entre les chap. i et ii ; et le chap. xiv entre les chap. ix et x. Nous suivrons ici l'ordre des exemplaires latins.

1. Captivité de Daniel et de ses compagnons.

Daniel commence par rapporter l'époque du fléau dont Dieu frappa son peuple par les armes des Chaldéens. Sur la fin de la troisième année du règne de Joakim, Nabuchodonosor associé à l'empire par son père, part de Babylone, et arrive devant Jérusalem en la quatrième année de Joakim. Il assiége cette ville, et la prend. Il emporte une partie des vases de la maison de Dieu, et emmène captifs une partie des enfans de Juda. Il donne ordre au chef de ses eunuques de choisir entre les captifs des enfans d'Israël, et particulièrement entre ceux qui étoient de la famille royale, de jeunes hommes destinés à paroître devant lui, et à entrer à son service. Entre ceux qui furent choisis, se trouvent Daniel, Ananias, Misaël et Azarias. Ces quatre jeunes gens prennent la résolution de ne point se souiller en mangeant des viandes de la table du roi ; ils se réduisent à ne manger que des légumes, et à ne boire que de l'eau ; et cependant leur embonpoint est meilleur que celui de tous les autres. Dieu donne la sagesse à ces jeunes gens, et en particulier à Daniel l'intelligence des visions et des songes. Après trois années de préparations, ils paroissent devant Nabuchodonosor, qui les trouve plus éclairés qu'aucun des sages de son royaume (chap. i).

2. Premier songe de Nabuchodonosor. Statue de quatre métaux représentant les quatre empires.

Ici se trouve ce qui arriva en la seconde année du règne de Nabuchodonosor ; c'est-à-dire, en la seconde année depuis la mort de son père, quatrième depuis son association. Nabuchodonosor a un songe qu'il oublie. Il assemble tous les sages de son royaume pour lui rappeler quel a été ce songe, et lui en donner l'explication. Ils avouent leur impuissance ; Nabuchodonosor les condamne tous à la mort. Daniel demande du temps, et se met en prière avec ses compagnons ; Dieu lui révèle le songe de Nabuchodonosor et son interprétation. Daniel lui en rend graces, et

se fait présenter à Nabuchodonosor. Il lui déclare que c'est le Dieu du ciel qui lui a montré dans ce songe un symbole de ce qui doit arriver dans les siècles suivans. Il lui dit qu'il a vu une grande statue dont la tête étoit d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain; les jambes de fer, et les pieds en partie de fer et en partie d'argile; qu'une pierre détachée d'une montagne est venue frapper les pieds de cette statue; que la statue a été brisée de ce choc, et a été entièrement dissipée, tandis que la pierre est devenue une grande montagne qui a occupé toute la face de la terre. Il lui donne ensuite l'interprétation de ce songe. La tête d'or c'est Nabuchodonosor même et son empire; après lui doit s'élever un royaume d'argent (c'est-à-dire, moindre que le premier; c'est celui des Perses, fondé par Cyrus); ensuite un royaume d'airain (c'est celui des Grecs, fondé par Alexandre-le-Grand); un quatrième royaume sera comme le fer qui brise tout (c'est l'empire romain qui s'élève sur la ruine des trois autres); les pieds de fer et d'argile marquent l'affoiblissement de cet empire. La petite pierre devenue une montagne représente un royaume qui renversera tous les autres, et qui subsistera éternellement (c'est celui du Messie, c'est-à-dire, de Jésus-Christ). Nabuchodonosor se prosterne devant Daniel, et reconnoît que son Dieu est supérieur à tous les autres dieux. Il élève en honneur Daniel et ses trois compagnons (chap. II).

3. Conservation et délivrance des trois jeunes Hébreux jetés dans la fournaise.

On voit (chap. III) l'histoire des trois jeunes Hébreux jetés dans la fournaise. Daniel ne marque point la date de cet événement; et D. Calmet supposant que l'édit qui se trouve à la suite de ce récit, fut donné dans cette occasion, en conclut que cet événement doit être placé après les sept années d'humiliation que Nabuchodonosor eut à subir, et dont il est parlé dans cet édit. Mais il est difficile de croire que Nabuchodonosor, après avoir ainsi éprouvé la main puissante du Seigneur sur lui, eût conçu le dessein insensé de faire élever cette statue d'or que les trois jeunes Hébreux refusèrent d'adorer. L'opinion commune est que ces deux événemens n'ont aucune liaison; et qu'il faut s'en tenir à l'ordre même selon lequel ils sont rapportés. On suppose que ce fut après la ruine de Jérusalem que Nabuchodonosor fit élever cette statue d'or; les sept années de son humiliation ne peuvent être placées qu'à la fin de son règne, lorsqu'il eut subjugué Tyr et pillé l'Egypte. Nabuchodonosor

fait donc élever une statue d'or, et veut que tous l'adorent sous peine d'être jetés dans une fournaise enflammée. Les Chaldéens accusent Ananias, Misaël et Azarias de ne pas l'adorer. Nabuchodonosor fait jeter ces trois jeunes Hébreux dans la fournaise, Ils marchent au milieu des flammes en bénissant Dieu. Azarias s'humilie devant le Seigneur, et lui adresse sa prière au nom de ses frères. Un ange descend vers Azarias et ses compagnons dans la fournaise. Ces trois Hébreux louent le Seigneur au milieu des flammes, et invitent toutes les créatures à le louer avec eux. (Leur prière et leur cantique ne se trouvent point dans l'hébreu, mais seulement dans les exemplaires grecs, d'où ils sont passés dans la Vulgate.) Nabuchodonosor frappé d'admiration appelle à lui ces trois jeunes hommes, bénit leur Dieu, et défend sous peine de mort de blasphémer son nom. ℣ 93. *et seqq.*

4. Second songe de Nabuchodonosor. Arbre coupé qui représente l'abaissement de ce prince.

Ce prince eut ensuite un songe (chap. IV.) dans lequel il vit un grand arbre qui s'élevoit jusqu'au ciel, et qui paroissoit s'étendre jusqu'aux extrémités du monde. Un des esprits célestes descendit, et ordonna qu'on abattît cet arbre par le pied; qu'on laissât en terre la tige avec ses racines; et que l'arbre demeurât enchaîné pendant sept temps. Nabuchodonosor fit venir Daniel, et lui demanda l'explication de ce songe. Daniel lui déclara que ce songe signifioit qu'il seroit chassé de son trône, et réduit au rang des bêtes pendant sept temps (c'est-à-dire, pendant sept années); et il lui conseilla de prévenir cet arrêt par une sincère conversion. Un an après, le songe de Nabuchodonosor s'accomplit; il fut chassé de son trône; il demeura pendant sept années réduit au rang des bêtes, après quoi, s'étant humilié sous la puissance de Dieu, il fut rétabli dans son royaume, et devint plus grand que jamais. Il raconte lui-même ce fait et déclare que c'est ce qui le porte à publier la gloire du Dieu du ciel (chap. IV). Ce qui est dit ici de l'abaissement de Nabuchodonosor réduit à l'état des bêtes, sera le sujet d'une Dissertation.

5. Condamnation de Baltassar.

Ici se trouve placé le récit de deux événemens, dont l'un est de la dernière année de Baltassar, et l'autre de la première du règne de Darius le Mède successeur de Baltassar sur le trône de Babylone. Babylone étant assiégée par les Mèdes et les Perses, Baltassar fait un festin à mille des plus grands de sa cour. Etant plein de vin, il fait apporter les vases que Nabuchodonosor avoit enlevés du

temple de Jérusalem. Il boit dedans, lui et ses concubines, en louant ses idoles. Une main qui écrit sur la muraille trouble le roi et toute sa cour. Les sages de Babylone ne peuvent lire cette écriture ni l'expliquer. La reine (Nitocris, mère ou aïeule de Baltassar) ayant appris le trouble de ce prince, lui indique Daniel, comme étant celui qui étoit le plus capable de lire et d'expliquer cette écriture. Le roi le fait venir, et lui promet de grandes récompenses. Daniel refuse les présens du roi, et lui reproche de n'avoir pas profité du châtiment que Dieu avoit exercé sur Nabuchodonosor. Il lui déclare que selon cette écriture dont il demande l'explication, Dieu pour punir son impiété va lui ôter le royaume et la vie. Baltassar donne à Daniel la récompense qu'il lui avoit promise. Il est tué cette nuit-là même; et Darius le Mède lui succède (chap. v).

6. Daniel jeté pour la première fois dans la fosse aux lions.

Darius choisit Daniel pour être le premier des trois princes qu'il mit à la tête des cent vingt satrapes à qui il confia la conduite des provinces de son royaume. Darius pense à l'élever à un plus haut point de grandeur. Les princes qui en sont jaloux cherchent à l'accuser auprès du roi. Ils lui font faire un édit qui leur en donne le moyen. Ils l'accusent de désobéir à cet édit, et obligent Darius à le faire jeter dans la fosse aux lions. Darius affligé de ce qu'on lui a fait faire contre Daniel, va le lendemain dès le matin à la fosse aux lions. Il y trouve Daniel plein de vie; il l'en fait sortir, et y fait jeter ses accusateurs, qui y sont aussitôt dévorés. Darius étonné de ces prodiges ordonne que le Dieu de Daniel sera craint et révéré dans tous ses états (chap. vi).

7. Vision des quatre bêtes qui représentent les quatre empires.

Ici on lit la vision des quatre bêtes, datée de la première année de Baltassar. Quatre vents s'élèvent sur la mer, et en même temps sortent de la mer quatre bêtes différentes; la première ressemble à un lion; la seconde, à un ours; la troisième, à un léopard; la quatrième, toute différente des trois autres, est beaucoup plus terrible; elle a dix cornes, du milieu desquelles il s'en élève une petite; trois des premières tombent devant celle-ci, qui a des yeux d'homme, et une bouche qui parle insolemment. Des trônes sont dressés; l'Eternel s'assied: le jugement se tient; les livres sont ouverts. La quatrième bête est tuée; la puissance des autres bêtes leur est ôtée, et la durée de leur vie bornée à un temps fixé. Daniel voit le Fils de l'homme qui s'avance vers l'Eternel, et l'Eternel donne au Fils de l'homme la

puissance sur tous les peuples. Daniel reçoit de l'un des esprits célestes l'interprétation de cette vision. Ces quatre bêtes représentent quatre royaumes (ceux-là même qui avoient déjà été représentés par la statue de quatre métaux; c'est-à-dire, l'empire des Chaldéens, l'empire des Perses, l'empire des Grecs, et l'empire des Romains); et à la suite de ces quatre empires doit succéder le règne éternel des saints. Daniel demande quelle est cette quatrième bête; ce que signifient les dix cornes; ce que c'est que cette petite corne devant laquelle trois autres tombent. Il voit cette dernière corne faire la guerre aux saints. L'Eternel paroît: il donne aux saints la puissance de juger, et ils entrent en possession du royaume. L'ange explique à Daniel tous ces symboles. La quatrième bête est le quatrième royaume qui s'élèvera sur la terre; ses dix cornes sont dix rois qui s'élèveront de ce royaume; la petite corne est un autre roi qui s'élèvera après les dix autres; le monarque représenté par cette petite corne deviendra plus puissant que les autres; il abaissera trois rois; il parlera insolemment contre le Très-Haut; il écrasera les saints; il prétendra changer la loi du Seigneur, et les saints seront livrés entre ses mains pendant l'espace de trois temps et demi. Ensuite le jugement se tiendra; la puissance sera ôtée à ce monarque pour toujours. Et alors la puissance et l'étendue de l'empire qui est sous le ciel sera donnée aux saints du Très-Haut (chap. VII). (La plupart des interprètes conviennent que ce quatrième royaume est l'empire romain; mais ils se partagent en différens sentimens sur les dix cornes, et sur cette petite qui s'élève au milieu d'elles. Les uns croient que cette petite corne est Vespasien; d'autres, Dioclétien; d'autres, Julien l'Apostat; d'autres, Mahomet et son empire; d'autres enfin, l'Antechrist; et la plupart reconnoissent qu'en effet cette prophétie n'aura son entier accomplissement qu'en la personne de l'Antechrist. Nous examinerons dans une Dissertation particulière ce qui regarde les quatre empires marqués par la statue de quatre métaux, et représentés par les quatre bêtes.)

8. Vision du belier et du bouc qui représentent la monarchie des Perses et des Mèdes, et la monarchie des Grecs.

Ici paroît la vision du belier et du bouc, datée de la troisième année de Baltassar. Daniel voit paroître sur le bord d'un fleuve un belier qui avoit deux cornes, l'une plus élevée que l'autre; il frappoit à l'occident, au septentrion et au midi; et il devint fort puissant. Un bouc s'élève de l'occident, ayant une corne fort grande: il s'avance avec une

extrême rapidité, et vient attaquer le belier, le perce de coups, lui rompt ses deux cornes, et le foule à ses pieds. Ce bouc devient extrêmement grand; et sa grande corne s'étant rompue, il s'en forme quatre autres à sa place. De l'une de ces quatre cornes, il en sort une petite qui s'élève contre le midi, contre l'orient, et contre la terre de gloire (c'est-à-dire, la Judée). Elle s'élève jusqu'aux armées du ciel; elle en abat une partie; elle s'attaque à Dieu même, et déshonore son sanctuaire. Alors un des saints demande à un autre jusqu'à quand durera cette désolation; et celui-ci lui répond qu'elle durera deux mille trois cents jours (c'est-à-dire, environ six ans et demi). Daniel cherchant l'intelligence de cette vision, la reçoit de l'ange Gabriel. Le belier représente le roi des Perses et des Mèdes (c'est-à-dire, la monarchie des Perses et des Mèdes considérée depuis Cyrus, qui en fut le fondateur, jusqu'à Darius Codoman, qui en fut le dernier roi; cette monarchie réunissoit la puissance des Perses figurée par la corne plus élevée, et la puissance des Mèdes figurée par la corne moins élevée). Le bouc représente le roi des Grecs (c'est-à-dire, la monarchie des Grecs). La grande corne de ce bouc marque le premier roi des Grecs (c'est-à-dire, Alexandre-le-Grand). Les quatre cornes qui s'élèvent à la place de la première, sont les quatre rois qui succéderont au premier (c'est-à-dire, les quatre princes entre lesquels sera fait le dernier partage des états d'Alexandre, savoir: Ptolémée, fils de Lagus, Cassandre, Lysimaque, et Séleucus). La petite corne qui sort de l'une de ces quatre, est un roi de l'un de ces quatre royaumes (c'est-à-dire, Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, sorti de la race de Séleucus). Il persécutera le peuple des saints (c'est-à-dire, le peuple juif consacré au service du Seigneur); et il sera réduit en poudre sans la main d'aucun homme (l'impie Antiochus mourut frappé de la main de Dieu) (chap. VIII).

9. Prophétie des septante semaines.

Ici recommence la suite des visions de Daniel selon l'ordre des temps. Et d'abord se trouve la célèbre prophétie des septante semaines. Elle est datée de la première année du règne de Darius le Mède, sur l'empire des Chaldéens. Daniel ayant connu par la lecture de Jérémie le terme prochain de la désolation de Jérusalem, s'humilie devant le Seigneur, et implore sa miséricorde pour son peuple et pour sa montagne sainte. Lorsqu'il étoit ainsi en prières, l'ange Gabriel lui apparoît, et lui annonce que dans le

terme de soixante-dix semaines (qui sont des semaines d'années formant ensemble 490 ans), le péché sera expié, la justice éternelle paroîtra, les prophéties seront accomplies, et le Saint des saints sera oint. Il lui déclare que ces soixante-dix semaines commenceront au temps où l'ordre sera donné pour rebâtir Jérusalem (cet ordre fut donné à Néhémias par Artaxerxès Longuemain en la vingtième année de son règne, au premier mois de l'année sainte, septième de l'année civile commencée au mois de septembre de l'an 455 avant l'ère chr. vulg.); que de là il faudra compter sept semaines, et soixante-deux semaines; que dans l'intervalle des sept premières semaines (qui contiennent 49 années), les murs de Jérusalem et des autres villes de la Judée seront rebâtis, mais dans des temps fâcheux et difficiles; qu'après les soixante-deux semaines suivantes (qui contiennent 434 années, et se terminent au mois de septembre de l'an 29 de l'ère chr. vulg.), le Christ paroîtra (Jésus-Christ commença d'entrer dans l'exercice de son ministère public au commencement de l'année suivante); qu'ensuite il sera mis à mort; après quoi un peuple viendra (le peuple romain), conduit par le chef qui doit venir, et détruira la ville et le temple (la ville et le temple furent détruits l'an 70 de l'ère chr. vulg.); qu'avant cela le Christ établira son alliance dans la dernière semaine (commencée au mois de septembre de l'an 29); qu'à la moitié de cette semaine (à la Pâque de l'an 33), les sacrifices seront abolis (par la mort même du Christ, qui est le seul vrai sacrifice dont les autres n'étoient que l'ombre et la figure); qu'ensuite l'abomination de la désolation se verra autour de Jérusalem (assiégée par l'armée romaine, dont les enseignes profanes représentoient les images des faux dieux), et qu'enfin les malheurs se succéderont jusqu'à une entière ruine (chap. IX). Cette celèbre prophétie sera le sujet d'une Dissertation.

10. Prophétie touchant la succession des rois de Perse, touchant l'empire d'Alexandre, touchant les entreprises des rois d'Egypte et de Syrie.

Ici se trouve la vision qui regarde la succession des rois de Perse, l'empire d'Alexandre-le-Grand, et les entreprises des rois d'Egypte et de Syrie, successeurs d'Alexandre. Cette vision est datée de la troisième année du règne de Cyrus à la tête du nouvel empire des Perses. Daniel, après s'être affligé pendant trois semaines (peut-être à cause des traverses qu'éprouvoit son peuple), voit un ange sous la figure d'un homme, dont la voix étoit comme le bruit d'une multitude d'hommes. (On croit que cet ange étoit l'ange

Gabriel, qui avoit déjà apparu deux fois à ce prophète.) A cette voix, tous ceux qui étoient auprès de Daniel, s'enfuient; il demeure seul, et se prosterne en terre saisi de frayeur. L'ange le rassure, et lui déclare que le prince du royaume des Perses (c'est-à-dire, l'ange de ténèbres qui présidoit à ce royaume) lui a résisté pendant vingt-un jours; mais que Michel, le premier d'entre les premiers princes célestes, et venu à son secours. Il lui déclare qu'il est venu pour lui annoncer ce qui doit arriver à son peuple dans la suite. Daniel lui témoigne sa frayeur; l'ange le rassure de nouveau, et lui déclare qu'il va retourner pour combattre contre le prince des Perses; et que lorsqu'il étoit venu pour lui parler, il avoit vu paroître le prince des Grecs (c'est-à-dire, l'ange des ténèbres qui présidoit au royaume des Grecs, et qui venoit pour s'opposer aussi à lui). Il ajoute que dans tout cela Michel étoit son unique secours (chap. x).

Il lui déclare que dès la première année de Darius le Mède, il a aidé ce prince. Il lui annonce qu'il y aura encore trois rois en Perse, et que le quatrième sera très-riche et très-puissant, et armera contre les Grecs. (En suivant cette leçon, ces trois rois sont Cambyse, Smerdis le mage, et Darius, fils d'Hystaspe; et le quatrième est Xerxès. Mais comme l'ange va parler aussitôt d'Alexandre, roi des Grecs, qui subjugua les Perses, il semble qu'on auroit pu lire originairement en cet endroit : Il y aura encore *treize rois* en Perse, et *le quatorzième* sera très-riche et très-puissant, et armera contre les Grecs. Alors ces treize rois seroient les treize princes successeurs de Cambyse, père de Cyrus, en sorte que Darius Codoman, dernier roi des Perses, seroit le quatorzième, à compter depuis Cambyse, père de Cyrus, inclusivement (1). 1. Cambyse, père de Cyrus. 2. Cyrus. 3. Cambyse, fils de Cyrus. 4. Smerdis le mage. 5. Darius, fils d'Hystaspe. 6. Xerxès. 7. Artaxerxès Longuemain. 8. Xerxès II. 9. Sogdien. 10. Darius Nothus. 11. Artaxerxès Mnémon. 12. Artaxerxès Ochus. 13. Arsès. 14. Darius Codoman.) L'ange ajoute qu'il s'élèvera un roi vaillant

Succession des rois de Perse.

(1) Saint Jérôme sur cet endroit même remarque que Darius Codoman, défait par Alexandre, ne fut pas le quatrième depuis Cyrus, mais le quatorzième : *Non quartus, sed quartus decimus, post Cyrum Persarum rex fuit.* Et Xénophon dans le 1er livre de sa Cyropédie dit expressément que Cambyse, père de Cyrus, étoit roi de Perse : Πατρὸς μὲν δὴ λέγεται Καμβύσου, Περσῶν βασιλέως.

Empire d'Alexandre : sa division et son partage.

qui dominera avec une grande puissance (c'est Alexandre-le-Grand). Après lui, son royaume sera divisé en quatre (comme il a déjà été montré dans la vision du chap. VIII). Des princes étrangers en posséderont aussi quelques parties, outre ces quatre principales.

Entreprises des rois d'Egypte et de Syrie.

Le roi du midi (le roi d'Egypte) se fortifiera (℣ 5); mais l'un des princes (le roi de Syrie) sera plus puissant que lui. La fille du roi du midi (Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe) viendra épouser le roi d'aquilon (Antiochus Théus, roi de Syrie). Cette alliance ne s'affermira pas; cette princesse sera livrée avec son fils (entre les mains de Laodice, première femme d'Antiochus Théus, qui fit mourir ce jeune prince avec sa mère). Un rejeton de la même tige viendra dans les provinces du roi d'aquilon, et y fera de grands ravages. (Ptolémée Evergètes, frère de Bérénice, entreprit de venger la mort de sa sœur, et se rendit maître d'une partie considérable des états de Séleucus Callinicus, fils et successeur d'Antiochus Théus). L'un des fils du roi du septentrion portera la guerre jusqu'aux frontières de l'Egypte. (Antiochus-le-Grand, fils et successeur de Callinicus, déclara la guerre à Ptolémée Philopator, fils et successeur d'Evergètes.) Le roi du midi combattra contre le roi du septentrion; mais il laissera sa victoire imparfaite. (Philopator remporta sur Antiochus-le-Grand la célèbre victoire de Raphia; mais il n'en profita pas.) Le roi de l'aquilon viendra de nouveau avec une grande puissance. (Antiochus rassembla ses forces contre le jeune Ptolémée Epiphanes, qui succéda à Philopator son père.) Plusieurs s'élèveront contre le roi du midi. (Ce jeune prince, qui n'avoit que quatre ou cinq ans, eut à soutenir la ligue d'Antiochus-le-Grand et de Philippe, roi de Macédoine, qui vouloient le dépouiller de ses états, la conspiration d'Agathocle et d'Agathoclée qui prétendoient à la régence, et celle de Scopas, qui vouloit lui ôter la couronne et la vie.) Les enfans infidèles du peuple d'Israël seront exaltés, afin que la vision soit accomplie; et ensuite ils tomberont. (Plusieurs Juifs abandonnèrent le parti de Ptolémée Epiphanes, sous la puissance duquel étoit alors la Judée, et se rangèrent du côté d'Antiochus-le-Grand; ce qui leur attira la faveur de ce prince; mais en se rangeant ainsi sous l'obéissance du roi de Syrie, ils préparoient eux-mêmes l'accomplissement de la vision que Daniel avoit eue en la troisième année de Baltassar (*Supr.* VIII), et qui lui marquoit les maux que

Prophétie touchant le mariage de Bérénice avec Antiochus Théus.

Prophéties touchant les expéditions d'Antiochus-le-Grand.

devoit faire à ce peuple Antiochus Epiphanes, fils d'Antiochus-le-Grand, et qui en firent tomber un grand nombre dans l'apostasie.) Le roi de l'aquilon viendra, et les bras du midi ne pourront en soutenir l'effort. (Antiochus-le-Grand, après avoir défait l'armée d'Egypte commandée par Scopas, se rendit maître de la Palestine, sans que les troupes de Ptolémée Epiphanes pussent l'en empêcher.) Il entrera dans la terre de gloire, et elle sera abattue sous sa puissance. (Antiochus-le-Grand entra dans la Judée, désignée sous le nom de terre de gloire (*Supr.* VIII. 9. *Infr.* ℣ 41.), et y établit son autorité.) Il donnera sa fille en mariage au roi du midi, dans le dessein de la corrompre; mais elle ne sera pas pour lui. (Antiochus-le-Grand donna sa fille Cléopâtre en mariage à Ptolémée Epiphanes, dans le dessein de la porter à trahir son mari; mais quand elle se vit femme de Ptolémée, elle abandonna les intérêts de son père.) Il prendra plusieurs îles; mais un prince fera retomber sur lui la honte dont il le chargeoit. (Antiochus se rendit maître de plusieurs îles de la mer Egée, mais le prince du peuple, c'est-à-dire, le consul romain L. Scipion, à qui Antiochus avoit fait insulte par cette expédition, fit retomber l'affront sur lui, en le battant et le chassant de l'Asie mineure.) Il se heurtera et disparoîtra. (Antiochus étant allé piller le temple de l'Elymaïde, y périt misérablement.) Il s'élèvera à sa place un exacteur qui fera périr la gloire du royaume. (Séleucus Philopator, fils et successeur d'Antiochus-le-Grand, n'eut d'autre occupation pendant son règne, que de recueillir le tribut dû aux Romains par le traité fait avec son père.) Il périra en peu de jours, non par une mort violente, ou dans le combat. (Il ne régna que onze ans, et mourut empoisonné par Héliodore, qui vouloit usurper sa couronne.)

Prophéties touchant le règne de Séleucus Philopator.

Un homme méprisable lui succédera (℣ 21.), à qui l'on ne donnera point les honneurs de la royauté; il se rendra maître du royaume par ses artifices. (Antiochus Epiphanes, homme méprisable par ses mauvaises qualités, ne monta sur le trône, ni par le droit de la naissance, ni par le choix des peuples; mais ayant imploré le secours d'Eumène, roi de Pergame, et d'Attale, frère de ce prince, ils s'unirent pour le placer sur le trône; et il s'y maintint en ramenant par adresse ceux qui étoient attachés au parti de Ptolémée Philométor qui y prétendoit.) Les forces seront détruites devant lui, aussi-bien que le chef du parti.

Prophéties touchant Antiochus Epiphanes. Guerres d'Antiochus Epiphanes contre l'Egypte.

(Les forces de l'usurpateur Héliodore furent renversées par Attale et Eumène; et peu de temps avant, Ptolémée Epiphanes, père de Philométor, périt dans le temps qu'il pensoit à s'emparer de la Syrie.) Après avoir fait amitié avec le chef du parti, il s'avancera et prévaudra. (Antiochus, après avoir gardé les dehors de l'amitié avec son neveu Ptolémée Philométor, fils et successeur d'Epiphanes, marcha contre l'Egypte, sous prétexte de défendre ce jeune prince, et remporta une victoire près de Peluse.) Il attaquera le roi du midi avec une grande armée; et le roi du midi ne se soutiendra pas. (Antiochus fit une seconde expédition contre l'Egypte; Ptolémée prit la fuite, et se rendit même. Antiochus conquit presque toute l'Egypte.) Ces deux rois assis à la même table se diront des paroles de mensonge, mais ne réussiront pas. (Antiochus vint une troisième fois en Egypte, sous prétexte de prendre les intérêts de Philométor contre Evergètes son frère; Philométor et Antiochus se virent à Memphis, mangèrent ensemble, et se donnèrent des témoignages d'amitié, tandis que l'oncle songeoit à opprimer son neveu, et que le neveu songeoit à s'accommoder avec son frère, et à rompre les desseins de son oncle; mais rien ne fut alors conclu.) Son cœur (℣ 28.) se déclarera contre l'alliance sainte. (Antiochus retournant en Syrie, marcha contre Jérusalem, la prit, et y commit toutes sortes de violences.) Il reviendra vers le midi; mais des vaisseaux de Macédoine viendront contre lui, et il sera brisé. (Antiochus revint une quatrième fois contre l'Egypte; mais alors Popilius Lænas, et les autres ambassadeurs romains qui y étoient arrivés sur une flotte de vaisseaux macédoniens, l'obligèrent de mettre bas les armes, et de sortir de l'Egypte.) Il s'en retournera et répandra son indignation contre l'alliance du sanctuaire. (Antiochus se retirant plein de dépit, fit tomber sa colère sur les Juifs. Il envoya contre eux Apollonius, qui porta dans Jérusalem le fer et le feu.) Des hommes puissans viendront de sa part, qui souilleront le sanctuaire du Dieu fort, feront cesser le sacrifice perpétuel, mettront dans le temple l'abomination de la désolation. (C'est ce qui arriva à Jérusalem après l'expédition d'Apollonius, et lorsqu'on mit dans le temple l'idole de Jupiter Olympien.) Au milieu de ces maux extrêmes, ceux qui demeureront fidèles seront un peu soulagés par le moyen d'un petit secours. (Ceci regarde Mathathias et

Persécution d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs.

ses fils, connus sous le nom de *Machabées*, qui soutinrent la nation opprimée et la religion presque abandonnée.) Cette désolation durera jusqu'au temps prescrit. (La persécution d'Antiochus dura jusqu'au terme des deux mille trois cents jours marqués par le Seigneur dans la vision du belier et du bouc. (*Supr.* VIII. 14.) Antiochus marche contre Israël, et vient à Jérusalem en l'année 143 de l'ère des Séleucides (1. *Mach.* I. 21.), 170 avant l'ère chr. vulg. Il meurt en l'année 149 de l'ère des Séleucides (1. *Mach.* VI. 16.), 164 avant l'ère chr. vulg. Dans cet intervalle se trouvent compris les deux mille trois cents jours qui forment environ six ans et demi.) Il n'aura aucun égard pour les dieux de ses pères, et il comblera d'honneur un dieu que ses pères n'ont point reconnu. (Tandis qu'Antiochus méprisoit toutes les religions, il s'obstinoit à vouloir faire adorer dans Jérusalem le Jupiter Olympien, qui n'étoit point du nombre des dieux que ses pères avoient adorés.) L'ange reprend ici en abrégé (℣ 40.) ce qui regarde le règne de ce prince de l'aquilon, c'est-à-dire, d'Antiochus Epiphanes. Il rappelle ses expéditions contre l'Egypte et contre la terre de gloire, c'est-à-dire contre la Judée.) Il annonce que ce prince sera troublé par des nouvelles qui lui viendront de l'orient et du septentrion. (Antiochus fut troublé à la fin de son règne, lorsqu'il apprit que dans la Perse, qui étoit à l'orient, on ne lui payoit plus régulièrement les tributs, et qu'au nord Artaxias, roi d'Arménie, s'étoit révolté contre lui. Il partagea ses troupes, et laissant une armée destinée pour réduire les Juifs, il mena l'autre en Arménie, battit Artaxias, et le fit prisonnier; et de là il passa en Perse, où il apprit les avantages que les Juifs avoient remportés sur ses troupes.) Il sortira avec une grande colère pour perdre tout. (Il partit de la Perse, animé d'une grande colère contre les Juifs.) Il dressera ses tentes dans Apadno, entre les deux mers, près de la montagne sainte de Sabi; il arrivera à sa fin, et il n'y aura personne pour le secourir (chap. XI.) (Il paroît que comme en hébreu *Padan-Aram* signifie la campagne de Syrie, et désigne le plat pays de la Mésopotamie, qui est elle-même désignée sous le nom de *Aram-Naharaïm*, ou Syrie des deux fleuves; de même ici *Apadno entre les deux mers* peut désigner le plat pays qui étoit entre la mer Caspienne et le golfe Persique, et qui étoit nommé *la Parétacène*, dans laquelle Quinte-Curce place la ville nom-

Récapitulation; fin du règne de ce prince.

mée en grec *Tabai*, en latin *Tabæ*, où mourut Antiochus selon Polybe. Cette ville étoit apparemment sur le mont *Sabi* ou *Sabai*, *Tabi* ou *Tabai*; car les Orientaux changent ainsi quelquefois le *Sadé* en *Teth*. Cette montagne est nommée *sainte*, parce que Dieu y fit éclater sa sainteté, par le jugement terrible qu'il exerça en cet endroit sur Antiochus.)

Persécution du dernier Antechrist figurée par celle d'Antiochus Epiphanes.

L'ange continue de parler à Daniel. Il viendra un temps de tribulation tel qu'on n'en aura jamais vu de semblable. Michel s'élèvera alors pour la défense du peuple de Dieu. Ceux-là seuls seront sauvés, qui seront écrits dans le livre de vie. Alors toute la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre qui ne finira jamais. Ceux qui auront été savans dans la loi de Dieu, brilleront comme les feux du firmament; et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans l'éternité. L'ange ordonne à Daniel de tenir ces paroles fermées jusqu'au temps marqué pour leur accomplissement. (Quelques-uns croient que cette suite de la prophétie peut encore se rapporter au temps de la persécution d'Antiochus Epiphanes, et du rétablissement de la nation juive après la mort de ce prince impie. Mais la plupart conviennent que cela regarde principalement la persécution de l'Antechrist suivie de la fin du monde, de la résurrection générale, et de la gloire éternelle des saints.) Daniel voit deux anges sous la figure de deux hommes : l'un des deux demande à celui qui avoit parlé jusque-là à Daniel, combien de temps dureroit la désolation étonnante qu'il avoit annoncée. Il répond qu'elle durera un temps, deux temps, et la moitié d'un temps (c'est-à-dire, trois ans et demi; cet intervalle contient précisément les quarante-deux mois qui expriment dans l'Apocalypse, XI. 2., la persécution de l'Antechrist.) L'ange ajoute que toutes ces choses s'accompliront lorsque la dispersion de l'assemblée du peuple saint sera complète. Daniel ne comprenant pas les paroles de l'ange, lui demande ce qu'il arrivera après cela. L'ange lui dit seulement de tenir ces paroles scellées jusqu'au temps marqué. Il ajoute que plusieurs seront comme purifiés par le feu de la tribulation; que les impies n'auront point l'intelligence de ces choses, mais que ceux qui seront instruits de la loi du Seigneur les comprendront; que depuis le temps où le sa-

crifice perpétuel sera aboli, et l'abomination de la désolation établie, il se passera douze cent quatre-vingt-dix jours (qui donnent trois ans et sept mois; peut-être faudroit-il lire douze cent soixante jours (1), qui font précisément les trois temps et demi dont il vient d'être parlé.) Il ajoute qu'heureux est celui qui attend jusqu'au terme de treize cent trente-cinq jours (c'est à-dire, quarante-cinq jours au delà des douze cent quatre-vingt-dix, ou soixante-quinze au delà des trois temps et demi). Enfin il quitte Daniel, et le renvoie en l'assurant qu'il demeurera en repos jusqu'à la fin de ses jours (chap. XII).

Histoire de Susanne.

Ici (chap. XIII.) se trouve placée dans les exemplaires latins l'histoire de Susanne. Le fait qui est ici raconté arriva au temps de la captivité des Juifs à Babylone (℣ 1.) Daniel étoit encore fort jeune (℣ 45.), et ce fut alors qu'il commença de paroître avec éclat devant le peuple (℣ 64.); c'est ce qui donne lieu de croire que ce fait arriva dans l'intervalle des trois premières années de sa captivité, et avant qu'il fût élevé en honneur auprès de Nabuchodonosor. Susanne épouse d'un Juif qui demeuroit à Babylone, étoit une femme très-belle, et qui craignoit Dieu. Deux vieillards conçoivent pour elle une passion criminelle; ils étouffent en eux-mêmes toute crainte des jugemens de Dieu. Ils se cachent d'abord l'un à l'autre leur passion; ensuite ils se la découvrent. Ils cherchent ensemble à corrompre Susanne; et ils la menacent de la perdre si elle ne se rend à leurs désirs. Susanne préfère la mort au crime que les vieillards lui proposent. Ils l'accusent d'adultère devant ses domestiques, et devant tout le peuple d'Israël. Susanne paroît en jugement. Les vieillards lui font ôter son voile pour satisfaire leur passion, au moins par la vue de sa beauté. Ils soutiennent leur accusation, et la font condamner à mort. Susanne invoque le Seigneur comme témoin de l'injustice qu'on lui fait. Le Seigneur l'exauce; et suscite le jeune Daniel qui fait revenir le peuple pour examiner sa cause et pour la juger de nouveau. Il interroge séparément les deux vieillards. Il leur reproche leurs

(1) Il est remarquable que saint Jérôme expliquant cette parole suppose que ce nombre de jours exprime en effet la même durée que les trois temps et demi marqués d'abord, ce qui donneroit lieu de croire qu'il auroit lu 1,260. Il est vrai qu'on lit aujourd'hui dans son commentaire le nombre 1,290; mais ce nombre ne s'accorde pas avec l'évaluation qu'il en donne.

injustices et leurs violences, et il découvre le faux témoignage qu'ils ont porté contre Susanne. Les Juifs bénissent Dieu d'avoir sauvé Susanne de la calomnie des deux vieillards, et ils les font mourir. Toute la famille de Susanne rend grâces à Dieu d'avoir découvert son innocence; et Daniel depuis ce jour commence d'être grand devant le peuple.

Le dernier verset du même chapitre XIII appartient au chapitre suivant : et en effet quelques exemplaires grecs le placent à la tête du chapitre suivant. Il fait connoître que ce qui est rapporté dans le chapitre qui va suivre, arriva au commencement du règne de Cyrus, successeur d'Astyage, c'est-à-dire de Darius le Mède, fils d'Astyage. Daniel étoit en honneur auprès de ce prince. Les Babyloniens adoroient une idole nommée Bel; le roi honoroit aussi cette idole; et il demande à Daniel pourquoi il ne l'adoroit pas. Daniel répond qu'il n'adoroit que le Dieu vivant. Le prince trompé par l'artifice des prêtres, soutient que Bel est un Dieu vivant qui mange et boit ce qu'on présente devant lui. Daniel lui découvre la fourberie des prêtres, qui enlevoient secrètement ce qui avoit été servi devant l'idole. Le prince détrompé fait mourir les prêtres et livre l'idole de Bel en la puissance de Daniel qui la renverse et détruit son temple. Il y avoit aussi un dragon que les Babyloniens adoroient comme un dieu. Le prince veut obliger Daniel d'adorer ce dragon, comme étant un dieu vivant. Daniel demande au prince la permission de tuer ce dragon; il le tue. Les Babyloniens irrités de voir l'idole de Bel renversée et le dragon mis à mort, obligent le prince de leur abandonner Daniel. Ils le jettent dans la fosse aux lions. Un prophète, nommé Habacuc, est enlevé de Judée par un ange, et transporté sur le bord de la fosse où étoit Daniel. Il lui donne le dîner qu'il avoit préparé pour ses moissonneurs, et est reporté par l'ange au lieu d'où il l'avoit enlevé. Le roi, au bout de sept jours, ayant trouvé Daniel vivant au milieu des lions, le fait retirer de cette fosse et y fait jeter ses ennemis, qui sont devorés à l'instant. Il ordonne que le Dieu de Daniel soit révéré dans tous ses états (chap. XIV). Ici finit le livre de Daniel.

Histoire de Bel et du dragon.

III. Réflexions sur les prophéties de Daniel. Ins-

Les principaux objets des prophéties de Daniel sont donc, la suite des quatre grands empires qui se sont succédés depuis Nabuchodonosor jusqu'à Jésus-Christ, l'abaissement de Nabuchodonosor, la ruine de Baltassar,

les conquêtes d'Alexandre et le partage de son empire, les démêlés des rois d'Egypte et de Syrie, et spécialement le règne d'Antiochus Epiphanes, l'époque précise de la manifestation du Messie, l'établissement et les progrès de son règne. Quelques-uns croient y trouver aussi la division et le démembrement des provinces de l'empire romain, la naissance et les progrès de l'empire antichrétien de Mahomet. Enfin tous y reconnoissent la persécution de l'Antechrist, la résurrection générale, le jugement universel. Mais dans tout cela quel détail surprenant! quelle étonnante pénétration! La révélation divine fut-elle jamais plus marquée, plus sensible, plus admirable?

tructions et mystères renfermés dans ce livre. Réflexions sur les prophéties qui regardent les monarchies temporelles.

En effet où Daniel voyoit-il (1) l'ordre et la succession de ces quatre empires, qui se détruisant les uns les autres, devoient enfin faire place à l'empire éternel de Jésus-Christ? Qui lui découvroit ces révolutions, sinon celui qui est le maître des temps et des monarchies, qui a tout réglé par ses décrets, et qui en donne la connoissance à qui il lui plaît, par une lumière surnaturelle? Comment a-t-il vu que l'empire des Perses seroit composé de deux nations différentes, Mèdes et Perses, et que cet empire seroit détruit par celui des Grecs? Comment a-t-il connu la rapidité des conquêtes d'Alexandre, qu'il marque si dignement, en disant qu'il ne touchoit pas la terre? Comment a-t-il appris qu'Alexandre n'auroit aucun successeur qui lui fût égal, et que le premier auteur de la monarchie des Grecs seroit aussi le plus puissant? Quelle autre lumière que celle de la révélation divine, a pu lui découvrir qu'Alexandre n'auroit point de fils qui lui succédât; que son empire se démembreroit en quatre principaux royaumes; que ses successeurs seroient de sa nation, mais non de son sang; qu'il y auroit dans les débris d'une monarchie formée en si peu de temps, de quoi composer de grands états, dont les uns seroient à l'orient, les autres à l'occident, les uns au midi, et les autres au septentrion?

Quelle apparence y avoit-il (2) que l'Egypte et la Syrie, qui du temps de Daniel dépendoient et faisoient partie de l'empire de Babylone, auroient l'une et l'autre des rois originaires de la Grèce? Le prophète, plus de trois

(1) Hist. Anc. de Rollin, liv. IV. ch. IV. art. III. § 2., ou Traité des principes de la foi, part. II. ch. VI. art. I. — (2) Hist. Anc. liv. XVI. art. III. § 1.

cents ans auparavant, les y voit déjà établis. Il voit ces deux rois en guerre, ensuite réconciliés par un traité de paix, dont un mariage est le gage et le sceau. Il voit que c'est le roi d'Egypte, et non celui de Syrie, qui donne sa fille pour être le lien commun de leur amitié. Il la voit conduire d'Egypte en Syrie avec une pompe magnifique, mais qui sera bientôt suivie d'une étrange catastrophe. Enfin il voit que sa race, malgré les précautions expresses prises par le traité, de la faire succéder seule à la couronne, à l'exclusion des enfans du premier lit, non-seulement ne monte point sur le trône, mais est entièrement exterminée; que la nouvelle épouse succombe elle-même, et est livrée à sa rivale, et qu'elle périt avec tous ses officiers qui l'avoient conduite d'Egypte en Syrie, et qui jusque-là avoient été sa force et son soutien.

Séleucus Callinicus, roi de Syrie, meurt (1), et laisse deux enfans. L'aîné ne règne que trois ans sans faire parler de lui : Daniel n'en dit rien. L'autre est Antiochus, surnommé le Grand, à cause de ses grandes actions; le prophète nous peint en abrégé les principales circonstances de sa vie. On y voit ses expéditions dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie, dont il assiége et prend plusieurs villes; son entrée à Jérusalem, qui est désolée par le séjour de ses troupes; la conquête qu'il fait d'un grand nombre d'îles; le mariage de sa fille avec le roi d'Egypte, qui ne réussit pas selon ses desseins; sa défaite par le consul romain; sa retraite à Antioche, et enfin sa mort funeste. Ce sont là les principaux traits du portrait d'Antiochus-le-Grand, et qui ne peuvent convenir qu'à lui seul. Est-il possible que le prophète les ait jetés au hasard dans la peinture qu'il nous a laissée? Les faits qui marquent l'exécution de la prophétie, sont tous rapportés par des auteurs païens et non suspects, et qui ont vécu plusieurs siècles après le prophète.

Comme Antiochus Epiphanes (2) fut un grand persécuteur du peuple de Dieu, qui formoit l'église judaïque, et qu'il est la figure de l'Antechrist qui doit persécuter à la fin des siècles l'église chrétienne, la prophétie de Daniel s'étend beaucoup plus sur ce prince que sur aucun des autres dont elle parle. Cette prophétie a deux parties

(1) Hist. Anc. liv. XVIII. art. I. § 8. — (2) Hist. Anc. liv. XVIII. art. II. § 4.

dont l'une regarde les guerres de ce prince avec l'Egypte et l'autre la persécution qu'il a faite au peuple juif. Il est impossible, en lisant cette prophétie, de n'être pas singulièrement frappé de la justesse et de l'exactitude avec laquelle le prophète peint les principaux caractères d'un roi qui a eu un si grand rapport avec le peuple de Dieu ; et l'on voit bien que c'est pour cette raison, que le Saint-Esprit, omettant ou ne faisant que parcourir légèrement les actions d'autres princes beaucoup plus éclatantes, s'arrête si long-temps sur celles d'Antiochus Epiphanes. Avec quelle certitude Daniel prédit-il une foule d'événemens si éloignés, et qui dépendoient de tant de circonstances arbitraires ! Combien l'Esprit qui lui découvroit l'avenir, le lui montroit-il comme présent, et par une lumière aussi infaillible que s'il l'avoit vu des yeux corporels ! La divinité des Ecritures, et par une suite nécessaire, la certitude de la religion chrétienne, ne deviennent-elles pas, par de telles preuves, comme sensibles et palpables ? Jamais prophétie n'a eu un accomplissement si clair, si parfait, si incontestable, que celle dont il s'agit ici. Porphyre, l'ennemi déclaré du christianisme, aussi bien que des saintes Ecritures, se trouvant infiniment embarrassé par la conformité des prédictions de Daniel avec le témoignage des historiens qui rapportoient les faits que Daniel avoit prédits, ne songea point à nier cette conformité ; c'eût été heurter le bon sens, et nier le soleil en plein midi : il prit un autre tour pour saper l'autorité des Ecritures. Il travailla lui-même, en citant tous les historiens qu'on avoit pour lors, et qui depuis se sont perdus, à faire voir avec beaucoup d'étendue, que tout ce qui est écrit dans le chapitre XI de Daniel, étoit arrivé précisément comme Daniel l'avoit dit; et il concluoit de ce parfait accord, que tout ce détail si juste de tant d'événemens, ne pouvoit pas avoir été écrit par Daniel tant d'années avant qu'ils fussent arrivés, et qu'il falloit absolument que ce fût l'ouvrage de quelqu'un qui avoit vécu depuis Antiochus Epiphanes, et qui avoit emprunté le nom de Daniel. Mais selon la remarque de saint Jérôme, les efforts mêmes de Porphyre pour attaquer ce livre, ne servoient qu'à attester la vérité et la certitude des prophéties qu'il contient, puisque les paroles de ce prophète méritent une telle croyance, qu'au jugement même des incrédules, il semble avoir plutôt raconté le passé, que prédit l'avenir : *Cujus impugnatio testimonium*

veritatis est : tanta enim dictorum fides fuit, ut prophetæ incredulis hominibus non videatur futura dixisse, sed narrasse præterita (1). Ainsi dans ce procès entre les Chrétiens et les païens, le christianisme gagnoit sa cause sans réplique et sans appel, s'il pouvoit parvenir à démontrer que les prophéties de Daniel étoient vraiment de lui. Or, c'est ce que les Chrétiens prouvoient d'une manière incontestable, en citant un peuple entier de témoins, c'est-à-dire les Juifs, dont le témoignage ne pouvoit être suspect ni récusé, puisqu'ils étoient ennemis du christianisme encore plus violemment déclarés que les païens mêmes. Le souverain respect qu'il savoient pour les Ecritures, dont la Providence les avoit constitués gardiens et dépositaires, étoit porté si loin, qu'ils auroient regardé comme un crime et comme un sacrilége d'y transposer un seul mot, ou d'y changer quelque lettre; combien plus de supposer quelques livres? Voilà les témoins qui attestoient la réalité des prophéties de Daniel. Vit-on jamais des preuves si convaincantes, et une cause si victorieuse?

Mais ce ne n'est pas encore là le seul avantage que nous pouvons recueillir de ces prophéties admirables. Elles nous découvrent encore la sagesse profonde et la souveraine puissance de l'Etre-Suprême, qui révéloit à Daniel tous ces événemens et toutes ces révolutions. Dieu préside généralement à tout ce qui arrive dans l'univers (2), et règle en maître absolu le sort de tous les particuliers, de toutes les villes, de tous les empires; mais il cache les ressorts de sa sagesse, et les merveilles de sa providence, sous le voile des causes naturelles et des événemens ordinaires. Dans tout ce que présente à nos yeux l'histoire profane, siéges et prises de villes, batailles gagnées ou perdues, établissemens ou renversemens d'empires, il ne nous paroît rien que d'humain et de naturel; Dieu, ce semble, n'y entre pour rien; et l'on seroit tenté de croire qu'il abandonne entièrement les hommes et les peuples à leurs vues, à leurs talens, et à leurs passions; à l'exception, peut-être, de la nation juive, qu'il considéroit comme son peuple et comme son propre domaine. Pour nous épargner une tentation si contraire à la religion et à la raison même, Dieu rompt de temps en temps son silence, dissipe les nuages qui le cachent, et veut bien nous découvrir les ressorts secrets

(1) *Hieron. præf. in explan. Dan.* — (2) Hist. Anc. liv. xv. § 7.

de sa providence, en faisant prédire par ses prophètes, long-temps avant l'événement, le sort qu'il a préparé aux différens peuples de la terre. Il montre à Daniel, l'ordre, la succession, et les différens caractères des quatre grands empires auxquels il a résolu de soumettre les plus puissantes nations de l'univers. Déjà, par la bouche d'Isaïe, il avoit fait annoncer les victoires de Cyrus; il avoit même fait marquer son nom deux cents ans avant sa naissance; il avoit fait prédire toutes les circonstances de la prise de Babylone, circonstances singulières dont on n'avoit point encore vu d'exemples. Ici, par la bouche de Daniel, il désigne Alexandre, et lui attribue des qualités et des caractères qui ne conviennent qu'à lui, et qui le font connoître aussi clairement que s'il avoit été nommé. Ainsi, par la bouche de ces deux prophètes, il insiste particulièrement sur les deux plus fameux conquérans qui aient jamais été, l'un fondateur, l'autre destructeur du puissant empire des Perses. Ces endroits de l'Ecriture, où Dieu s'explique nettement, doivent nous paroître bien précieux, et nous servir comme de clef pour entrer dans l'intelligence des voies secrètes par lesquelles il conduit le monde. A la lueur de ces rayons de lumière, un homme raisonnable et religieux doit ouvrir les yeux sur tout le reste, et conclure de tout ce qui est dit des quatre grands empires, et particulièrement de Cyrus et d'Alexandre, qu'il faut connoître et admirer dans tous les événemens de l'histoire profane, l'attention continuelle de Dieu sur tous les hommes et sur tous les états, dont la destinée dépend uniquement de sa sagesse, de sa puissance, et de sa liberté.

IV. Suite des instructions et mystères renfermés dans les prophéties de Daniel. Réflexions sur les prophéties qui regardent l'empire éternel de Jésus-Christ et sur celles qui regardent l'empire de l'Antechrist.

Mais si les prophéties de Daniel touchant les monarchies temporelles, sont si admirables et si instructives, combien celles qui regardent l'empire éternel de Jésus-Christ ne sont-elles pas encore plus dignes de notre attention et de notre admiration? Quelle étonnante précision dans la célèbre prophétie qui marque l'époque de la manifestation du Messie! Quelle preuve admirable cette prophétie ne nous fournit-elle pas en faveur de la religion chrétienne? En effet de cette prophétie résultent deux vérités qui confondent l'aveuglement et l'incrédulité des Juifs ennemis de Jésus-Christ. Ils attendent le Messie promis par les prophètes; et ils refusent opiniâtrément de reconnoître Jésus-Christ pour le Messie. Or, il est certain par cette prophétie, qu'il

y a long-temps que le Messie est venu; il est certain par la comparaison de l'histoire avec cette même prophétie, que Jésus Christ est le Messie qu'elle promet. Nous aurons lieu d'exposer ailleurs les preuves de ces deux vérités (1); nous ajouterons seulement ici une réflexion. Si cette prophétie si claire et si précise est accomplie, qui peut, s'il n'est livré à un sens réprouvé, ne pas reconnoître la vérité et la divinité de la religion chrétienne? Quand cette religion ne seroit pas environnée de tous côtés des preuves les plus lumineuses, cette seule prophétie a de quoi confondre tout ce qui s'élève contre l'Evangile de Jésus-Christ. Qu'on produise hors du christianisme quelqu'un de ceux qui se sont dits envoyés de Dieu, qui justifie sa mission par une seule prophétie, qui montre que plusieurs siècles avant sa naissance, il a été annoncé et promis aux hommes comme leur libérateur, leur docteur, et leur maître; qui fasse voir que son œuvre est une œuvre divine, annoncée comme telle par les prophètes, et liée avec les œuvres que Dieu a faites dans les siècles précédens. Aucun ne l'a entrepris. Mahomet même, que les incrédules de nos jours, par un blasphème horrible, osent mettre en parallèle avec Jésus-Christ pour les rejeter également l'un et l'autre; Mahomet, dis-je, a bien osé se dire envoyé de Dieu, et après avoir trompé des peuples souverainement ignorans, il a su profiter des divisions de son voisinage, pour y étendre par les armes une religion toute charnelle; mais il n'a, ni osé avancer qu'il ait été promis et attendu comme envoyé de Dieu, ni pu donner ou à sa personne ou à sa religion, aucune liaison réelle ni apparente avec les œuvres divines des siècles passés. Jésus-Christ a prouvé sa mission, non-seulement par les miracles, ce que personne de ceux qui sont venus après lui n'a pu faire; il l'a prouvée encore par l'accomplissement des oracles divins, qui ont annoncé ses mystères, et qui ont marqué même le temps précis auquel il devoit paroître. La religion qu'il a établie, n'est pas nouvelle comme toutes les autres; elle remonte jusqu'à la naissance du monde. Toute son économie fait voir qu'elle a une liaison intime avec la loi donnée aux Juifs; qu'elle en est le complément et la fin; que Moïse est pour Jésus-Christ, que Jésus-Christ a été le principal objet du ministère des prophètes; que tous les

(1) Voyez la *Dissertation sur les septanté semaines*, à la suite de cette préface.

temps, aussi-bien ceux de la loi naturelle que ceux de la loi écrite, entrent dans le plan de Dieu touchant l'œuvre de son Fils, qui est la destruction du péché, et l'établissement d'une justice éternelle. Ainsi la religion que nous possédons remplit tous les siècles précédens par une suite qui ne peut lui être contestée. La loi vient au-devant de l'Evangile : la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ. Etre promis au premier homme, être attendu par les patriarches, être annoncé par les prophètes, venir dans la plénitude des temps, et être reconnu, servi et adoré par une postérité qui durera autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons.

Daniel n'annonce pas seulement l'époque précise de la manifestation du Messie, il annonce encore l'établissement et les progrès de son règne. Une petite pierre détachée d'une montagne sans la main d'aucun homme, viendra frapper les pieds de la statue, la renversera, la brisera, et deviendra ensuite elle-même une grande montagne qui remplira toute la terre. C'a été dans le temps de la décadence de l'empire romain, que Jésus-Christ a paru dans le monde, et qu'il a commencé la fondation d'un nouveau royaume, qui a fait de tous les royaumes du monde un seul empire, à qui l'éternité est promise. Cet empire est l'église chrétienne; et Jésus-Christ dont elle est l'ouvrage, est figuré par la pierre détachée de la montagne sans la main d'aucun homme. Il est descendu du ciel dans le sein d'une vierge, où il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, et d'où il est né d'une manière miraculeuse. Rien de plus foible en apparence que cette pierre, rien de plus méprisable que les commencemens de ce nouvel empire qui devoit subjuguer tous les autres. Jésus-Christ naît dans une étable : il est élevé à Nazareth, petite ville de Galilée, dans la maison d'un charpentier, dont il exerce le métier jusqu'à l'âge de trente ans. La main de l'homme ne paroît point dans son œuvre; aucun moyen humain n'entre dans l'exercice de son ministère, ni l'éclat des richesses, ni la faveur et la protection des grands, ni l'étude des sciences, ni aucun des avantages que le monde estime. Son œuvre semble même détruite sans ressource par la mort honteuse qu'il souffre sur une croix, et par la fuite et la dispersion de ses disciples, gens foibles et timides, pauvres comme leur maître, destitués de tout secours et de toute espérance de succès, si le succès eût dépendu de

l'homme. Cependant l'Eglise se forme; et les disciples de Jésus-Christ par la seule force de sa parole, mettent sous le joug de la foi les plus redoutables puissances de l'univers; le colosse est renversé et mis en poudre; l'idolâtrie, après bien des efforts, après le sang de tant de martyrs répandu, tombe et disparoît; l'orgueil des empereurs est subjugué par la croix; Rome se soumet au joug de l'Evangile. Voilà les grands événemens que Dieu a montrés à Daniel, et que ce prophète annonce à Nabuchodonosor. Ce prince demeure convaincu de la suprême grandeur du Dieu d'Israel, qui a révélé à son serviteur des secrets si impénétrables à l'esprit humain. Quelle impression ces mêmes prophéties doivent-elles donc faire sur nous, qui les voyons accomplies à la lettre? La seule prédiction du règne de Jésus-Christ, de ses foibles commencemens, de son accroissement prodigieux, et de la force invisible qui devoit lui soumettre les plus grandes puissances de la terre; cette prédiction, dis-je, dont toutes les histoires attestent l'accomplissement, démontre que l'esprit de ce prophète étoit éclairé d'une lumière surnaturelle et divine. En effet, quelle autre qu'une telle lumière peut montrer à un esprit aussi borné que celui de l'homme, un avenir éloigné de plus de six cents ans, et lui en donner une connoissance aussi sûre, aussi certaine, que si tout se passoit sous ses yeux? Il est donc vrai que c'est Dieu même qui parle par les prophètes; il est donc vrai que c'est lui-même qui est l'auteur de la religion sainte que nous professons.

Mais le prophète porte encore ses vues plus loin, ou plutôt l'Esprit du Seigneur lui découvre un avenir encore beaucoup plus reculé, et il nous prépare de grands motifs de consolation bien capables de nous soutenir et de nous fortifier contre le scandale de la prospérité des ennemis mêmes du nom chrétien. Daniel, après nous avoir annoncé les commencemens foibles et les progrès immenses de l'empire de Jésus-Christ, nous annonce aussi les commencemens foibles et les progrès étonnans d'une puissance ennemie de Jésus-Christ. Une petite pierre frappe les pieds de la statue, la renverse, la brise, et devient elle-même une grande montagne, qui remplit toute la terre: voilà l'empire de Jésus-Christ. Une petite corne s'élève du front de la quatrième bête, trois autres cornes tombent devant elle, et elle devient elle-même plus grande et plus puissante que toutes les autres: voilà l'empire de l'ennemi de Jésus-

Christ. Quelques-uns croient que cet empire pourroit être l'empire même de Mahomet; c'est ce que nous examinerons ailleurs (1). Mais nous ferons seulement remarquer ici avec quelle précision le prophète caractérise l'empire qu'il annonce. Cette corne s'élève, non sur le front d'aucune des trois premières bêtes, mais sur le front de la quatrième. Cette corne s'élève, non avant les dix cornes qui devoient être sur le front de cette bête, mais après elles. Cette corne est d'abord plus petite que les autres, mais ensuite elle devient plus grande que toutes les autres. Cette corne en fait tomber quelques-unes des premières, et le nombre en est marqué; elle en fait tomber trois. Cette corne a un caractère tout singulier, et qui la rend unique dans son espèce; elle a des yeux. Cette corne parle, et elle parle avec hauteur, avec insolence. Cette corne fait la guerre aux saints, et elle a même l'avantage sur eux. Ce n'est pas tout: le prophète nous déclare expressément que cette quatrième bête, sur le front de laquelle s'élève cette corne, est le quatrième royaume qui doit s'élever sur la terre; que les dix cornes de cette bête sont dix rois qui s'élèveront du milieu de ce quatrième royaume; que cette onzième corne est aussi elle-même un roi; que ce roi s'élèvera après les autres; qu'il deviendra très-différent des premiers; qu'il abaissera trois rois; qu'il parlera insolemment contre le Très-Haut; qu'il écrasera les saints du Très-Haut. Il ajoute que ce roi prétendra changer le temps et la loi; que les saints seront livrés entre ses mains; il marque la durée précise de cette oppression, en disant qu'elle durera un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Il ne dit pas qu'elle durera pendant quatre temps: il sait non-seulement que le quatrième ne sera pas entier, mais qu'il n'ira que jusqu'à la moitié. Enfin il annonce qu'après ce terme expiré, le jugement se tiendra; qu'alors la puissance de ce roi lui sera ôtée, et sera exterminée pour toujours; qu'alors les saints entreront en possession du royaume qui leur est préparé. Ce n'est pas tout encore: il annonce qu'il viendra un temps de désolation, tel qu'on n'en aura jamais vu de semblable, après lequel toute la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre qui ne finira jamais; il déclare

(1) Voyez la *Dissertation sur les quatre empires*, à la suite de cette préface.

que cette désolation affreuse durera de même un temps, deux temps, et la moitié d'un temps; qu'alors plusieurs seront purifiés comme par le feu; que l'abomination et la désolation sera dans le lieu saint; que le sacrifice perpétuel même sera proscrit par l'autorité de l'impie qui dominera alors. Et ici il va plus loin : plus le scandale est grand, plus les motifs de consolation qui nous sont préparés sont admirables; jamais la prophétie ne fut portée à une précision plus grande. Ici le prophète ne marque pas seulement le nombre des temps, il marque le nombre même des jours. Le prophète avoit aussi annoncé le nombre des jours précis de la désolation que les Juifs devoient éprouver sous le règne de l'impie Antiochus; et il avoit dit que cette désolation dureroit deux mille trois cents jours; il détermine de même le nombre des jours précis qui doivent s'écouler depuis que le sacrifice perpétuel aura été proscrit par le dernier ennemi de Jésus-Christ, et il porte en quelque sorte la précision plus loin : il ne se contente pas de dire qu'il s'écoulera depuis cette triste époque mille deux cent quatre-vingt-dix jours; il ajoute qu'heureux sera celui qui attendra encore après ce terme, et qui parviendra jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours. Car saint Jérôme ne doute point que cette étonnante précision de jours ne regarde le temps du dernier Antechrist. Voici ce qu'il en dit : « Porphyre pré-» tend que ces mille deux cent quatre-vingt-dix jours ont » été remplis au temps d'Antiochus, et dans la désolation » du temple. Mais l'historien Josèphe, et l'auteur du 1er livre » des Machabées montrent que cette désolation ne dura » que trois ans. D'où il résulte clairement que ces trois ans » et demi regardent le temps de l'Antechrist, qui persécu-» tera les saints pendant trois ans et demi, c'est-à-dire, » pendant mille deux cent quatre-vingt-dix jours, et sera » ensuite exterminé : *Ex quo perspicuum est tres istos et » semis annos de Antichristi dici temporibus, qui tribus » et semis annis, hoc est, mille ducentis nonaginta diebus, » sanctos persecuturus est, et postea corruiturus.* Ainsi de-» puis l'interdiction de ce que les Septante ont exprimé par » le mot ἐνδελεχισμὸς, et que nous avons rendu par *juge sacri-» ficium*, le sacrifice perpétuel, c'est-à-dire, depuis que » l'Antechrist, devenu maître de toute la terre, aura in-» terdit le culte de Dieu, jusqu'à la ruine de cet impie, il » se passera trois ans et demi, ou mille deux cent quatre-» vingt-dix jours : *A tempore igitur amotionis* τοῦ ἐνδελεχισμοῦ,

» *quod nos interpretati sumus*, JUGE SACRIFICIUM, *quando* » *Antichristus orbem obtinens, Dei cultum interdixerit,* » *usque ad internecionem ejus, tres et semis anni, id est,* » *mille ducenti et nonaginta dies complebuntur.* Ensuite » le prophète ajoute : *Heureux celui qui attend, et qui* » *parvient jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours ;* c'est- » à-dire, continue saint Jérôme : Heureux celui, qui après la » mort de l'Antechrist, attend encore quarante-cinq jours au » delà du nombre marqué ; après quoi Jésus-Christ, qui est » notre Seigneur et notre Sauveur, viendra dans sa majesté : » *Beatus, inquit, qui interfecto Antichristo, dies supra* » *numerum præfinitum quadraginta quinque præstola-* » *tur, quibus est Dominus atque Salvator in sua majestate* » *venturus.* Mais pourquoi ce silence et cet intervalle de » quarante-cinq jours après la mort de l'Antechrist ? Il n'ap- » partient qu'à Dieu de le savoir ; si ce n'est que peut-être » nous puissions dire que c'est pour éprouver la patience » des saints, que Dieu diffère de les mettre en possession » du royaume qu'il leur a préparé : *Quare autem post inter-* » *fectionem Antichristi, quadraginta quinque dierum si-* » *lentium sit, divinæ scientiæ est : nisi forte dicamus,* » *dilatio regni sanctorum, patientiæ comprobatio est* (1).» Ainsi s'exprime ce saint docteur. Après cela ne nous étonnons plus de voir les ennemis du nom chrétien se fortifier, prévaloir même sur des peuples chrétiens, et tenir sous une dure oppression les serviteurs du Seigneur, les saints du Très-Haut. L'Esprit-Saint nous l'a prédit par la bouche de Daniel, afin que nous ne soyons point scandalisés : *Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini* (2). Il nous l'a prédit, afin que lorsque ces choses-là arrivent, nous ranimions notre foi, en nous ressouvenant que lui-même nous les a prédites : *Hæc locutus sum vobis, ut cum venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis* (3). Humilions-nous alors sous la main de Dieu ; implorons sa miséricorde ; revenons sincèrement à lui, et entrons dans les sentimens dans lesquels les prophètes mêmes entroient lorsqu'ils voyoient la main de Dieu ainsi étendue pour punir son peuple : rappelons-nous leurs expressions, et répétons-les avec eux ; gémissons avec Jérémie ; humilions-nous avec Daniel ; unissons notre voix à celle du psalmiste, pour implorer comme lui la miséricorde du Seigneur, et solliciter son secours puissant ; mais ne craignons point, et ne nous

(1) *Hieron. in Daniel.* XII. *col.* 1, 133. — (2) *Joan.* XVI. 1. — (3) *Ibid.* ℣ 4.

laissons point abattre ; espérons en Dieu, et mettons en lui seul notre confiance : souvenons-nous des paroles de ses prophètes ; souvenons-nous qu'il a annoncé lui-même la dure oppression que son peuple auroit un jour à souffrir ; qu'il en a lui-même fixé le terme et la durée : les temps sont marqués, les jours sont comptés : *Hæc locutus sum vobis, ut cum venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis.*

V. Pourquoi les rabbins ne placent pas Daniel à la suite des trois grands prophètes. Combien les anciens Hébreux jugeoient mieux du mérite de Daniel.

Quelques rabbins (1) ont voulu autrefois exclure Daniel, non du rang des écrivains sacrés, au nombre desquels il a toujours été compris, mais du rang des prophètes ; de là vient que dès le temps de saint Jérôme et encore aujourd'hui, dans les bibles hébraïques, le livre de Daniel se trouve, non à la suite des trois grands prophètes, mais entre les livres que les Hébreux nomment *Hagiographes*, ou Ecritures saintes, tels que sont les livres de Job, d'Esther, d'Esdras, et autres. Ces rabbins prétendent que Daniel ne doit pas être mis au rang des prophètes : 1° parce qu'il étoit eunuque, et que Moïse exclut les eunuques des assemblées d'Israël (2) ; 2° parce qu'il vivoit hors de la terre promise, à laquelle seule le don de prophétie étoit attaché, selon les Juifs ; 3° parce que la douleur et l'affliction qui accompagnent l'exil et la captivité, sont, selon eux, incompatibles avec l'esprit de prophétie ; 4° enfin, parce que Daniel a vécu dans l'éclat d'une condition relevée, et dans la délicatesse d'une vie aisée et fort différente de la vie austère et retirée qu'ont menée les autres prophètes.

Mais Théodoret soutient (3) que ces reproches ne sont que l'effet de la mauvaise humeur des Juifs contre Daniel. Ce prophète les condamne d'une manière trop claire, et marque avec trop d'évidence et de précision, le temps de la venue du Messie, qu'ils ont rejeté ; voilà ce qui les indispose contre lui. Les anciens Hébreux qui ont vécu avant Jésus-Christ et qui n'ont pas été intéressés à rabaisser l'autorité de Daniel, n'en ont pas parlé de même. Ezéchiel parlant par l'Esprit de Dieu relève la sagesse de Daniel, lorsqu'il dit ironiquement au roi de Tyr : *Vous êtes plus sage que Daniel, et il n'y a point de secret qui vous soit caché* (4). Et le Seigneur par la bouche du même prophète, fait un excellent éloge de la vertu de Daniel, lorsqu'il le compare

(1) *Vide Hieron. præf. in Daniel. et Theodoret. præf. comment. in Daniel.* — (2) *Deut.* XXIII. 1. — (3) *Theodoret. in cap. ult. Daniel.* — (4) *Ezech.* XXVIII. 3.

avec Job et Noé, en disant (1) : *Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi, ... j'étendrai ma main sur ce pays-là.... et si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays-là, ils ne délivreront par leur justice que leurs propres ames.* Il le répète : *Si j'envoie la peste contre ce pays-là..... et que Noé, Daniel et Job s'y trouvent, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils ni leurs filles, mais seulement leurs propres ames, par leur justice.* Ceux qui ont formé le canon des divines Ecritures, l'ont mis au rang des prophètes. Mathathias, dans le 1er livre des Machabées (2), parle avec estime de Daniel et de ses trois compagnons. Le Sauveur dans l'Evangile le cite en lui donnant le nom même de prophète : *Abominationem desolationis quæ dicta est a Daniele propheta* (3).

Josèphe dit (4) que *Dieu le combla de ses graces, et l'éleva* AU RANG DES PLUS GRANDS PROPHÈTES ; qu'*il eut la faveur des princes, l'affection des peuples pendant sa vie;* qu'*il jouit d'une réputation immortelle après sa mort.* Il ajoute : *Les livres qu'il nous a laissés, sont encore aujourd'hui entre nos mains, et nous les conservons comme des gages assurés que Dieu lui a parlé; car non-seulement il a prédit l'avenir, comme les autres prophètes, il a même marqué le temps précis auquel ses prédictions doivent arriver : et au lieu que les autres prophètes ne prédisoient pour l'ordinaire que des choses tristes et fâcheuses, qui leur attiroient la disgrace des princes et la haine des peuples; Daniel au contraire n'ayant presque annoncé que des choses heureuses, a mérité d'un côté la bienveillance de tous les hommes, à cause de la qualité de ses prédictions; et de l'autre, il s'est acquis une ferme croyance, par rapport à la certitude des événemens, dont on a même vu l'exécution.* Voilà l'idée que les anciens Juifs avoient de Daniel ; non-seulement ils lui donnoient le rang de prophète, mais ils le mettoient au nombre des plus grands prophètes.

VI. Remarques sur le livre de Daniel, et particulière

Entre les différens ouvrages de Daniel, rassemblés dans le livre qui porte son nom, il y en a qui n'ont point été contredits, et d'autres que l'on a contestés long-temps. Tout ce qui est en hébreu ou en chaldéen, a toujours été regardé

(1) *Ezech.* XIV. 14. 16. 18. 20. — (2) 1. *Mach.* II. 59. 60. — (3) *Matth.* XXIV. 15. — (4) *Jos. Antiq. l.* X. *c.* 12. Ἅπαντα γὰρ αὐτῷ παραδόξως ὡς ἑνί τινι τῶν μεγίστων ἐυτυχηθη προφητῶν, *etc.*

ment sur la prière et le cantique des trois jeunes Hébreux, l'histoire de Susanne, et celle de Bel et du dragon.

comme canonique ; mais ce qui est en grec a souffert de grandes contradictions. L'hébreu étoit la langue maternelle de ce prophète ; mais ayant été emmené jeune en Chaldée, il en apprit la langue, et il s'en est quelquefois servi dans son ouvrage, surtout lorsqu'il rapporte les propres termes des personnes ; par exemple, l'édit de Nabuchodonosor, et celui de Darius le Mède ; ou lorsqu'il parle de choses qui pouvoient intéresser les Chaldéens ; par exemple, ayant écrit en chaldéen l'histoire du songe de Nabuchodonosor touchant la succession des quatre empires, représentés par la statue de quatre métaux, il écrit aussi en la même langue la vision des quatre bêtes, qui avoit le même objet. Depuis le ℣ 4. du chap. II, jusqu'à la fin du chap. VII, tout est en chaldéen. L'usage que Daniel fait du chaldéen, surtout lorsqu'il rapporte les propres paroles de Nabuchodonosor, de Baltassar, et de Darius le Mède, montre sa grande exactitude, et la fidélité de sa narration, dans laquelle il conserve ainsi les propres expressions de ces princes.

Tout le reste du livre est en hébreu, excepté un fragment du chap. III, depuis le ℣ 24. jusqu'au ℣ 90. inclusivement, contenant la prière et le cantique des trois jeunes Hébreux dans la fournaise, et les deux derniers chapitres qui contiennent l'histoire de Susanne, et l'histoire de Bel et du dragon. Ces trois morceaux sont en grec. On convient qu'ils n'ont point été écrits en cette langue par Daniel, mais ils furent apparemment écrits d'abord en hébreu, ou en chaldéen, et ensuite on les traduisit en grec. En effet, d'où viendroit le grec de Théodotion, qu'on a encore aujourd'hui, si l'on n'avoit jamais eu l'original hébreu ? Cet original ne se trouve plus ; mais il ne s'ensuit pas qu'il n'ait jamais existé. L'allusion que l'on remarque dans le grec, entre les mot *schinos*, un lentisque, et *schisei*, qui signifie, il coupera (1) ; et entre *prinos*, un chêne, et *prisei*, qui signifie, il sciera (2), a fait douter que l'original eût été en hébreu ou en chaldéen, parce que dans ces deux langues, on n'auroit pu rencontrer si heureusement l'allusion de ces termes. C'étoit l'une des objections que Jules Africain formoit contre l'histoire de Susanne ; et on peut dire que c'est la plus forte. Mais Origène lui répon-

(1) *Dan.* XIII. 54. 55, Σχῖνος.... σχίσει. — (2) *Ibid.* ℣ 58. 59. Πρῖνον.... πρίσει.

doit qu'il est très-possible et très-vraisemblable que Daniel, écrivant cette histoire en hébreu ou en chaldéen, se soit servi de quelques noms d'arbres auxquels répondoient dans l'une de ces deux langues, les verbes qui signifient fendre, déchirer ou couper en deux; ce qui aura donné lieu à l'interprète grec de chercher et de substituer quelques noms d'arbres, qui pussent conserver la même allusion, quoiqu'ils ne fussent peut-être pas ceux que Daniel avoit nommés.

L'historien Josèphe n'a parlé ni de l'histoire de Susanne ni de celle de Bel et du dragon; c'est apparemment parce que ces histoires ne se trouvant plus dès-lors en hébreu, passoient pour douteuses dans sa nation. Mais Joseph, fils de Gorion, qui a écrit en hébreu l'histoire des Juifs, rapporte tout au long (1) l'histoire de Bel et celle du dragon, sans toutefois parler de celle de Susanne. On voit dans saint Jérôme (2), la partialité qui régnoit parmi les anciens Juifs sur cela : les uns disoient que les deux vieillards qui avoient voulu corrompre Susanne, étoient Sédécias et Achab, dont il est parlé dans Jérémie, et que Nabuchodonosor fit brûler dans une poêle ardente (3); ceux-là admettoient donc l'histoire de Susanne, à l'exception de la circonstance du supplice des deux vieillards; ils soutenoient que ces deux vieillards avoient été, non lapidés, mais brûlés et condamnés, non par les Juifs, mais par Nabuchodonosor. La plupart des autres Juifs, pour les mêmes raisons, rejetoient toute l'histoire, et la regardoient comme une fable indigne d'être lue dans les synagogues; car comment, disoient-ils, des captifs retenus dans une terre étrangère, auroient-ils osé lapider leurs juges et leurs prophètes (4) ?

Les anciens écrivains chrétiens ont été de même partagés sur la canonicité et l'autorité de ces chapitres de Daniel, qui ne sont écrits qu'en grec. Porphyre traitoit de fables ces histoires, et prétendoit que le reste de la prophétie de Daniel avoit été composé après coup. Eusèbe, Apollinaire et Méthodius ont répondu à Porphyre sur l'ar-

(1) *Joseph. Ben-Gorion, lib. 1. cap. 13, 14.* — (2) *Hieron in Dan. XIII. 4. ex Origen. Stromat. lib. X.* — (3) *Jerem. XXIX. 22.* — (4) *Hieron in Jerem. XXIX. 22. col. 668. Unde a plerisque ac pene omnibus Hebræis, ipsa quasi fabula non recipitur, nec legitur in synagogis eorum. Qui enim, inquiunt, fieri poterat, ut captivi lapidandi principes et prophetas suos haberent potestatem? Et in Jovin. l. II. col. 431.*

ticle des prophéties; mais pour l'histoire de Susanne et celle de Bel et du dragon, ils n'ont pas voulu les défendre, comme n'ayant pas la même autorité que les écritures canoniques (1). Ils prétendoient que ces pièces étoient l'ouvrage d'Habacuc, fils de Jésu, de la tribu de Lévi, et que Daniel dont il parloit étoit différent de notre prophète. Cette opinion étoit fondée sur une inscription qu'on lisoit à la tête de l'histoire de Bel, dans les exemplaires des Septante, et qui étoit conçue en ces termes : *Prophétie d'Habacuc, fils de Jésu, de la tribu de Lévi : Il y avoit un homme qui étoit prêtre, nommé Daniel, fils d'Abda, qui mangeoit à la table du roi de Babylone*, etc. Mais cette inscription ne paroît plus aujourd'hui dans nos exemplaires; d'ailleurs elle est d'une très-foible autorité, n'étant tirée que de la version qui passoit alors sous le nom des Septante, laquelle étoit si fautive et si peu sûre, que l'Eglise, dès avant saint Jérôme, l'avoit entièrement abandonnée pour adopter la version de Théodotion, tout ennemi qu'il avoit été de sa doctrine (2).

Jules Africain dans sa lettre à Origène, nie expressément les histoires dont on vient de parler; et saint Jérôme semble même donner le nom de fables aux histoires de Bel et du dragon (3). Mais ce saint docteur répondant à Rufin, qui lui avoit fait un crime de cet aveu, dit qu'il n'a prétendu qu'exposer ce que les Juifs en pensoient, et ce qu'ils disoient contre nous : *Non enim quid ipse sentirem, sed quid illi contra nos dicere soleant, explicavi* (4). Il dit ailleurs que ces histoires étoient répandues dans tout le monde : *In toto orbe dispersæ sunt* (5); et que non-seulement les Grecs et les Latins, mais aussi les Syriens et les Egyptiens les lisoient et les recevoient. Il nous apprend même (6) que l'histoire de Susanne étoit à la tête du livre de Daniel dans les éditions ordinaires; Théodotion l'ayant placée en cet endroit, comme au lieu qui lui convenoit, à cause du temps où elle est arrivée.

(1) *Hieron. præfat. in explan. Dan. col.* 1073. *Nec se debere respondere Porphyrio, pro his quæ nullam scripturæ sanctæ autoritatem præbeant.* — (2) *Hieron præf. in Daniel. Danielem prophetam juxta septuaginta interpretes, Domini Salvatoris ecclesiæ non legunt, utentes Theodotionis editione : et hoc cur acciderit nescio.... Hoc unum affirmare possum, quod multum a veritate discordet; et recto judicio repudiatus sit.* — (3) *Ibid. Apud Hebræos nec Susannæ habet (hic liber) historiam, nec hymnum trium puerorum, nec Beli draconisve fabulas.* — (4) *Hieron. Apolog. contra Rufin. l.* II. *col.* 431. — (5) *Hieron præf. in Dan.* — (6) *Hieron in Isai. III. 1. Vide notas in eumdem locum, nov. edit. col.* 43.

Quant au sentiment de Jules Africain, Origène (1) l'a réfuté au long dans un ouvrage exprès, où il montre la vérité de l'histoire de Susanne. Toutes ses preuves portent coup également pour cette histoire, et pour toutes les autres pièces qui ne se lisent pas dans l'hébreu. Si tout ce qu'on ne trouve pas dans cette langue, est apocryphe, quel sera le livre de l'Ecriture, où l'on ne rencontre pas quelque défaut? La tradition et l'autorité de l'Eglise, qui lit, qui reçoit, qui enseigne, qui donne ces livres pour authentiques, ne suffit-elle pas pour nous fixer et nous déterminer? C'est principalement dans ces rencontres, qu'on doit observer ce précepte de l'Ecriture : *Vous ne changerez point les bornes qui ont été mises par vos pères* (2). Origène suit son adversaire pied à pied, et répond à toutes les difficultés proposées par Africain. Aux preuves d'Origène, on peut ajouter le témoignage des pères grecs et latins de tous les siècles (3), qui ont cité les chapitres dont il s'agit, ainsi que le reste de l'Ecriture, comme étant canoniques et reçus comme tels dans l'Eglise.

VII. Autres remarques sur le livre de Daniel, sur les ouvrages qui lui sont faussement attribués, sur les versions grecques et latines de son livre, et sur son style.

Les talmudistes semblent dire que les prophéties de Daniel avoient été mises en écrit par les membres de la grande synagogue, après la captivité de Babylone; et c'est peut-être de la tradition des Juifs, que saint Isidore (4) avoit appris que quelques-uns attribuoient les écrits de Daniel et d'Ezéchiel à des sages de la Synagogue. Leur raison étoit que l'esprit de prophétie ne se communiquoit à personne hors de la terre promise; foible et ridicule preuve. Spinosa (5) conjecture que les sept premiers chapitres de ce livre furent tirés des annales des Chaldéens, après que Judas Machabée eut purifié le temple du Seigneur. Il croit que Daniel n'a écrit que les cinq chapitres suivans qui sont en hébreu. Sa conjecture est fondée sur ce qu'il suppose que les sept premiers chapitres sont écrits en

(1) *Origen. epist. ad Jul. Afr. et tract.* 31. *in Matt.* — (2) *Deut.* xix. 14. — (3) *Vide Ignat. martyr. ep. ad Magnesianos. Athanas. epist. ad Serapion. et ad Marcellin. et in Synopsi. Ambros. l.* III. *de Spiritu sancto, c.* 7. *Tertull. lib. de Corona militis. Cyprian. ep.* XI. *Clem. Alexand. l.* IV. *Stromat. Origen. ad African. et tract.* 31. *in Matt. et homil.* 1. *in Levit. Chrysost. homil. de Susanna. Method. singulari opere de Daniele et Susanna, cujus meminit Georg. Syncell. Gregor. Nazian. homil.* 18. *in Laud. S. Cyprian. Sever. Sulpit. l.* II. *hist. sacr. Rufin. l.* II. *adversus Hieron. Aug. Serm.* 343. *nov. edit. Fulgent. ad Ferrand. Alcimus Avit. Viennens. ad Fuscinam soror. Vide Natal. Alex. hist. ver. Test. t.* 2. *p.* 323. — (4) *Isidor. l.* VI. *Orig. in c.* 2. — (5) *Tract. Theologico Politic. c.* 10. *p.* 830.

entier en chaldéen ; mais il se trompe. Tout le premier chapitre et les trois premiers versets du second sont en hébreu. De plus, d'où Mathathias, père de Judas Machabée, avoit-il pris ce qu'il cite (1) des chapitres III et VI de Daniel, si ces chapitres ne furent tirés des annales chaldéennes qu'après la mort de ce vieillard ? Suffit-il à Spinosa d'avancer hardiment des faits, sans en donner la moindre preuve ?

On attribue à Daniel quelques ouvrages que l'Eglise ne reconnoît point. On lit dans le décret de Gratien la condamnation d'un livre intitulé *Somnialia Danielis* (2), qui étoit, au jugement de M. Huet, un livre latin écrit par quelque auteur chrétien assez récent ; aucun des anciens qui ont écrit sur les songes, n'en ayant fait mention. L'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase (3), parle aussi d'un livre apocryphe qui portoit le nom de Daniel ; mais cet ouvrage ne nous est point connu.

La version grecque que nous avons de ce livre, est toute de Théodotion, comme nous l'avons déjà fait remarquer (4). Celle des Septante est perdue, il y a fort long-temps ; cette version se trouva si défectueuse, que les ministres de l'Eglise se crurent obligés de l'abandonner entièrement, comme le dit saint Jérôme. On a recueilli dans la nouvelle édition des Hexaples quelques débris de cette ancienne version des Septante, et de celles de Symmaque et d'Aquila. Origène avoit marqué d'une obèle ou petite broche les endroits qui ne se trouvoient point dans l'hébreu. Saint Jérôme fit la même chose dans son édition latine, faite sur l'hébreu et le chaldéen, à laquelle il joignit les morceaux qui ne se lisoient qu'en grec et en latin.

D. Calmet croit remarquer (5) qu'il y a peu d'élévation, de force et d'élégance dans le style de Daniel, et qu'il se sent un peu de cette humiliation et de cet air de tristesse que l'on contracte dans la captivité et dans l'exil. M. l'abbé de Vence prétend (6) que jamais personne n'a moins res-

(1) 1 *Mach.* II. 59. 60. — (2) *Decret. in Causa* XXVI. *quæst.* 7. — (3) *Synops. Athan. t.* 2. *nov. edit. p.* 201. — (4) *Hieron. præf. in Vers. Dan. loco supra citato, et præf. in explan. Dan. Illud quoque lectorem admoneo, Danielem non juxta* LXX. *interpretes, sed juxta Theodotionem, ecclesias legere, qui utique post adventum Christi incredulus fuit ; licet eum quidam dicant Ebionitam, qui altero genere Judæus est. Et in Dan.* IV. *judicio magistrorum Ecclesiæ, editio eorum* (LXX.) *in hoc volumine repudiata est, et Theodotionis vulgo legitur, quæ et hebræo, et cæteris translatoribus congruit. Et l.* II. *contra Rufin. p.* 43. — (5) Préface de D. Calmet sur le livre de Daniel. — (6) Dissert. de M. de Vence sur le livre de Daniel, p. 144.

senti les incommodités de l'exil et de la captivité, que Daniel, qui fut toujours fort chéri à la cour, et élevé aux plus grands honneurs et aux charges les plus éclatantes. Il ajoute que si le style d'Isaïe est grand et majestueux, parce qu'il se sent de la noblesse de son origine et de son éducation, on pourroit peut-être dire la même chose du style de Daniel. Il est vrai que Daniel descendoit de la famille royale de David, de même qu'Isaïe; mais croit-on que Daniel, plein d'affection pour son peuple et pour sa patrie, ne sentit pas toute la peine de l'exil et de la captivité, au milieu même des honneurs auxquels il fut élevé? Pour en juger, il ne faut que lire la prière de ce prophète, contenue dans le chapitre IX de son livre. Au reste, D. Calmet reconnoît que la grandeur des choses dont Daniel parle, et l'importance de ses révélations, relèvent beaucoup ce qu'il dit, et suppléent à ce qui pourroit manquer à la majesté de son style.

DISSERTATION

SUR LA MÉTAMORPHOSE

DE NABUCHODONOSOR.

NABUCHODONOSOR, roi de Chaldée, après avoir étendu sa domination sur tout l'Orient, retourna comblé de gloire à Babylone, et ne songea qu'à embellir cette grande ville, et à jouir en paix du fruit de ses victoires. Un jour, il vit en songe un grand arbre (1), qui fut coupé, abattu, et mis en pièces; son tronc et sa racine furent conservés, mais l'arbre abattu fut lié avec des liens ou des anneaux de fer et d'airain. Daniel lui expliqua ce songe, et lui dit que cet arbre marquoit sa personne et son empire; que Dieu, irrité

I. Exposition du fait qui est le sujet de cette Dissertation.

(1) *Dan.* IV. 1. *et seqq.*

de son orgueil, l'avoit condamné à demeurer pendant sept ans éloigné de la compagnie des hommes, parmi les animaux et les bêtes sauvages; trempé de la rosée du ciel, exposé aux injures de l'air, et broutant l'herbe comme un bœuf, jusqu'à ce qu'il reconnût que le Très-Haut tient sous sa domination tous les royaumes des hommes. Quelque temps après, ce prince considérant avec complaisance les grands ouvrages qu'il avoit faits à Babylone, entendit une voix qui lui réitéra les mêmes menaces; et incontinent le sens et l'esprit lui étant ôtés, il fut chassé de son palais, et de la compagnie des hommes, et réduit à brouter l'herbe comme un bœuf; ses cheveux crûrent comme les plumes de l'aigle, et ses ongles comme les griffes des oiseaux; et il demeura ainsi plus semblable aux bêtes qu'aux hommes pendant tout le temps qui lui avoit été marqué.

II. Opinion singulière d'Origène qui révoque en doute la vérité du fait, et le regarde comme une simple allégorie.

Un événement si extraordinaire a fait naître bien des conjectures et des opinions diverses. Origène (1), accoutumé à chercher des allégories partout où le texte sacré lui paroissoit difficile, a avancé que sous le nom de Nabuchodonosor, Daniel avoit eu dessein de nous tracer une image de la chute de Lucifer. Les circonstances de cette histoire lui ont paru inexplicables, et incompatibles dans le sens simple et littéral. Comment seroit-il possible, disoit-il, qu'un homme fût changé en bœuf? Cela est bon dans les poëtes, qui nous parlent des compagnons d'Ulysse et de Diomède, transformés en oiseaux et en loups; métamorphoses fabuleuses qui n'eurent jamais de réalité que dans l'imagination des poëtes. Comment un prince comme Nabuchodonosor, nourri dans la délicatesse et dans les plaisirs, auroit-il pu vivre nu pendant sept ans, exposé aux injures de l'air, et n'ayant pour nourriture que de l'herbe et des fruits sauvages? Comment, abandonné pendant si long-temps au milieu des bêtes féroces, auroit-il pu résister à leur violence et à leur férocité? Qui gouverna pendant son absence l'empire des Chaldéens? Comment après sept ans d'absence fut-il reçu des siens, et placé de nouveau sur le trône, comme s'il n'eût été absent que pendant une nuit? Enfin, un événement si singulier et si mémorable auroit-il échappé aux historiens profanes, qui nous racontent de ce même prince tant d'autres choses beaucoup moins curieuses et moins dignes d'attention que celle-là? Voilà ce que disoit Origène.

(1) *Origen. apud Hieron. in Dan.* IV. *p.* 1087. *nov. edit.*

Mais le nom d'Origène, et la force apparente de ses raisons, n'ont fait jusqu'ici qu'une très-légère impression sur les esprits. Il ne s'est trouvé personne qui n'ait reconnu la vérité de cette histoire, et qui ne l'ait prise à la lettre; non pas toutefois sans diversité de sentimens, car cela n'est pas possible dans une matière aussi difficile et aussi extraordinaire que celle-là; mais ces difficultés ne roulent que sur la manière dont la chose s'est faite; elles n'en attaquent ni le fond ni la vérité.

III. Opinions diverses de ceux qui reconnoissant la vérité du fait, ont cherché les moyens de l'expliquer. La plus suivie et la plus probable est celle qui suppose que Nabuchodonosor tomba dans la manie.

On peut marquer six opinions différentes sur ce sujet : la première, est celle d'Origène dont on vient de parler; la seconde, est celle de Bodin (1), qui a prétendu qu'il s'étoit fait un changement réel de Nabuchodonosor en un taureau; que ce prince avoit perdu et la forme et les sentimens et l'esprit de l'homme; enfin, que le changement s'étoit fait et dans son corps et dans son ame, à peu près comme il arriva à un nommé Albert Péricof, homme riche et avare, qui ayant perdu en une nuit tout son bétail, qu'il avoit ramassé depuis plusieurs années, par des moyens injustes et violens, tomba dans un si étrange désespoir, qu'il osa tirer son fusil contre le ciel, accompagnant cette action brutale de discours impies. On vit en même temps des gouttes de sang tomber de l'air, et cet homme fut changé en un chien noir qui, se jetant sur les charognes de ses animaux, commença de les dévorer. Cluvier (2) rapporte cette histoire sur la foi de témoins, non-seulement auriculaires, mais oculaires, à ce qu'il prétend.

3° D'autres (3) croient que cette métamorphose n'eut lieu que dans le corps et dans la forme extérieure, et nullement dans l'âme; comme il arriva à Apulée (4) qui, sans perdre ses connoissances et son esprit, fut, à ce qu'il conte, changé en âne, par les forces de la magie. Tel étoit le changement dont parle saint Augustin (5), qui arrivoit, disoit-on, à certains hommes d'Italie, lesquels après avoir mangé d'un fromage que leur donnoient des magiciens de ce pays, se trouvoient métamorphosés en chevaux, et les servoient en cette qualité, jusqu'à ce qu'après un certain temps, ils reprenoient leur premier état et leur première

(1) *Bodin Dæmonolog. l. II., cap. 6. Vide Joan. Georg. Bucheim Dissert. singulari de Metamorphosâ Nabuchodonosor.* — (2) *Cluver. Appendic. ad Epitom. histor. l. X.* — (3) *Vide Maldon. hic Tertull. de Pœnit. cap. 12. et 13.* — (4) *Apulei. de Asino aureo.* — (5) *August. l. XVIII. de Civit. c. 18.*

forme. Ce père ne croit pas ces changemens véritables, et nous en parlerons encore ci-après. Hérodote (1) raconte, sur le récit des Scythes et des Grecs qui demeuroient en Scythie, que les Neures, peuples de ce pays, se changent en loups une fois tous les ans, et retournent quelques jours après en leur premier état, et Gaspard Peucer assure que cela est très-commun dans la Livonie. Pline, qu'on soupçonne quelquefois de crédulité, accuse à son tour les Grecs de légèreté et de mensonge (2), lorsqu'ils racontent que dans l'Arcadie il y a une famille dont les hommes se changent en loups. Voici la cérémonie qui s'y observe : On tire au sort dans la famille d'Autées, celui qui doit être métamorphosé; on le conduit au bord d'un étang; il y pend ses habits à un arbre; il passe l'eau à la nage; il entre dans le désert, et devient loup pour neuf ans. Si pendant cet espace de temps il n'attaque et ne mange point d'hommes, au bout des neuf ans il revient à l'étang, le passe de nouveau, reprend ses habits et la forme d'homme, et vit encore neuf ans dans cet état. On raconte qu'un nommé *Demarchus* ou *Demænetus* (3), ayant goûté des entrailles d'un jeune enfant que les Arcadiens immoloient à *Jupiter Lycéen*, ou *le Loup*, avoit été changé en loup; et qu'après dix ans il étoit revenu à son premier état. Bartolin (4) dit que Constantin Manassé a prétendu que Nabuchodonosor avoit été changé en porc : *De humana forma in porci figuram commutatum.*

4° Quelques rabbins (5) ont avancé que l'ame de Nabuchodonosor étant passée dans un autre corps, avoit fait place pour un temps à celle d'un bœuf, qui s'étoit emparé de sa machine, y avoit communiqué ses inclinations, et y avoit produit toutes ses actions, autant que la figure humaine, qui subsistoit toujours, pouvoit le permettre; qu'après sept ans l'ame de Nabuchodonosor étoit rentrée dans son domicile, et en avoit chassé l'ame du bœuf; opinion qui pourroit accommoder un pythagoricien, défenseur de la métempsycose, dont les Juifs ont été autrefois et sont encore aujourd'hui entichés.

5° D'autres (6) n'ont reconnu dans Nabuchodonosor

(1) *Herodot. lib.* IV. *cap.* 105. Λέγονται ὡς ἔτεος ἑκάστου ἅπαξ τῶν Νευρῶν ἕκαστος λύκος γίνεται ἡμέρας ὀλίγας, καὶ αὖτος ὀπίσω εἰς τώὐτο κατίσταται. — (2) *Plin. l.* VIII. *c.* 22. — (3) *Vide plin. loco citato. Pausan. in Eliacis* Demarchum vocat. — (4) *Bartholin. de Morbis Biblicis, cap.* 13. — (5) *Rabbini quidam apud Holsten.* — (6) *Medina, l.* II. *de Recta in Deum fide, cap.* 7. *Vier. de Præstig. Dæmon. l.* I. *c.* 24.

qu'une imagination blessée, et dans ses sujets qu'une fascination dans les yeux, qui leur a fait croire que ce prince étoit changé en bœuf, quoiqu'il ne fût rien moins que cela. Le changement n'étoit ni réel, ni absolu; il n'étoit, selon eux, que respectif. On lit dans la vie de saint Macaire (1), qu'on lui amena un jour une jeune fille que l'on croyoit changée en jument. Ses parens, et tous ceux qui les accompagnoient, étoient fortement persuadés de cette métamorphose; toutefois il n'en étoit rien. Le saint les détrompa dans un moment, en faisant tomber le sortilége qui fascinoit leurs yeux. Saint Augustin ne peut se persuader que le démon ait pu réellement changer les corps des hommes en animaux. Il veut que ce changement surpasse son pouvoir (2). Il croit que les métamorphoses prétendues que faisoient les magiciens d'Italie, dont on a parlé, ne consistoient que dans l'imagination de ces hommes, que le démon tournoit et frappoit, de manière qu'ils se croyoient véritablement chevaux ou ânes, et qu'ils s'imaginoient porter des fardeaux auxquels ils n'avoient jamais touché. Il donne une preuve de son sentiment, qui est fort digne de remarque. Le père d'un nommé Prestantius avoit expérimenté dans sa personne l'effet des charmes de ces magiciens. Il demeura endormi pendant quelques jours, de manière qu'il ne put être éveillé. Il s'éveilla enfin, et raconta qu'il avoit été métamorphosé en bête de somme, qu'il avoit porté du pain aux soldats dans un tel convoi avec d'autres chevaux. On s'informa de la chose, et on la trouva comme il la disoit; (3) toutefois il ne regardoit cela que comme un songe. Il faut donc, ou que le démon ait fasciné les yeux de ceux qui croyoient voir son corps dans son lit, ou ceux qui crurent voir un cheval dans le convoi; et que l'imagination de cet homme, frappée par le démon, se soit figurée d'avoir fait un voyage qu'il n'avoit point fait.

6° Enfin l'opinion la plus suivie (4) et la plus probable,

(1) *Historia Lausiaca.* — (2) *August. l.* XVIII. *de Civit. c.* 18. *Nec corpus quidem ulla ratione crediderim dæmonum arte vel potestate in membra vel lineamenta bestialia veraciter posse converti.* — (3) *August. ibidem. Quod ita ut narravit factum fuisse compertum est. Quæ tamen ei sua somnia videbantur.* — (4) *Hieron. Theodoret. Maldon. Perer. Cornel. Sanct. hic. Franc. Vales. de sacra Philosoph. cap.* 80. *Mercurial. lib.* VI. *Var. Lect. cap.* 20. *D. Thom. de Regimine principum, lib.* II. *cap. ultim. Rupert. de Trinit. lib.* VI. *et de Victoria Verbi, cap.* 29. *Delrio, lib.* II. *Disquisit. Magic. cap.* 18. *Bartholin. de Morbis Biblicis. Vives, et Leonard. Coquæus ad August. lib.* XVIII. *de Civit. alii.*

est que Nabuchodonosor, par un effet de la puissance de Dieu, tomba dans la manie, et dans la maladie qu'on appelle *lycantropie*, lorsqu'un hommme, par un effet d'une imagination blessée et d'un cerveau échauffé, s'imagine qu'il est devenu bœuf, loup, chien ou chat, et prend toutes les inclinations, les manières, les sentimens de ces animaux. Ainsi ce prince croyant fortement qu'il étoit bœuf, commença de marcher à quatre pieds, de brouter l'herbe, de frapper comme avec les cornes, de demeurer dans les champs, de fuir la compagnie des hommes, de laisser croître ses cheveux et ses ongles, comme une bête. Ses gens étonnés d'un événement si prodigieux, le saisirent, le lièrent comme le marque Daniel : *Alligetur vinculo ferreo et æreo* (1). Ils le traitèrent comme on traite les maniaques et les furieux, de peur qu'ils ne se précipitent ou qu'ils ne commettent quelque violence. Mais enfin il s'échappa, et vécut à la campagne comme une bête. Ces sortes de maladies ne sont nullement inconnues aux médecins; et il y a peu de leurs livres où ils n'en parlent.

On croit que cette maladie, lorsqu'elle est naturelle, est causée par un sang mélancolique trop délayé, trop sec et trop échauffé, et par une trop grande chaleur des entrailles. On remarque dans ces sortes de gens une force extraordinaire, capable de rompre les liens et les chaînes dont on veut les attacher. Ils sont capables de demeurer très-long-temps sans manger et sans dormir; ils souffrent les plus grands froids sans s'incommoder. Quelquefois ces maladies durent plusieurs années; d'autres fois elles ne durent que quelques jours, et on a des remèdes naturels pour les soulager et pour les guérir. Mais dans Nabuchodonosor le mal étoit surnaturel, et la durée en avoit été marquée long-temps avant même que la maladie se fût déclarée. Ce qui n'empêche pas toutefois que dans la personne de ce prince, il ne pût y avoir des dispositions naturelles à cette incommodité, et que la Providence ne s'en soit servie pour faire éclater sa vengeance sur ce roi superbe et présomptueux.

Les exemples de ces maladies sont communs. Aëtius (2) rapporte d'après Galien, que ceux qui sont attaqués de

(1) *Dan.* IV. 12. *Hieron. in Daniel.* IV. *p.* 1089. *Cum perspicuum sit omnes furiosos, ne se præcipitent, et alios ferro invadant, catenis ligari.* — (2) *Aetius, l.* VI. *c.* 11. *Ex Galeno.* Οἱ τῇ λεγομένῃ κυανθρώπῳ, ἤτοι λυκανθρώπῳ νόσῳ κατεχόμενοι, κατὰ τὸν φευρουάριον μῆνα νύκτὸς ἐξιάσι τὰ πάντα μηνούμενοι λύκους, ἢ κύνας, καὶ μέχρις ἡμέρας τὰ μνήμαλα μάλιστα διανοίξουσι.

la manie qui leur fait croire qu'ils sont changés en loups ou en chiens, sortent la nuit, dans le mois de février, et courent toute la nuit, cherchant à ouvrir les tombeaux. Diogène de Laërce (1) raconte que le philosophe Héraclite tomba dans une noire mélancolie qui le rendit misanthrope; en sorte qu'il fallut l'enfermer pour l'empêcher de s'enfuir. S'étant enfin échappé, il se sauva sur les montagnes où il vécut d'herbes sauvages. Homère nous représente Bellérophon courant les campagnes, et errant dans les déserts, rongeant son cœur et évitant la rencontre des hommes (2), pour calmer son chagrin et sa mélancolie. On en voit qui aboient comme des chiens, qui hurlent comme des loups, qui rugissent comme des lions, qui fuient les villes et évitent la compagnie des hommes, qui cherchent les antres et les forêts. D'autres s'imaginent être de beurre, ou de verre, ou de neige. Quelques-uns croient avoir le nez aussi long que la trompe d'un éléphant. Ceux-ci se persuadent qu'ils portent un déluge d'eau au fond de leurs entrailles. On en a vu qui s'étoient imaginés être morts, et qui refusoient obstinément de prendre aucune nourriture. On en sait qui dans certains accès font les chats, les lapins, les rats, les poules. Enfin il n'y a rien dont une imagination blessée ne soit capable.

Mais l'effet le plus ordinaire de la manie est de persuader à ceux qui en sont attaqués qu'ils sont changés en animaux. Ils ne perdent pas pour cela la raison; mais seulement ils imitent ce qu'ils savent que les animaux ont coutume de faire. Si le maniaque se croit changé en loup, il hurlera, il mordra, il fuira les hommes, il mangera de la chair crue, il enlevera les brebis; en un mot, il imitera avec esprit, et par raison, toutes les actions du loup, et ne sera fou qu'en ce qu'il se croira ce qu'il n'est pas. Si l'on peut réussir à détromper son imagination, on l'aura pleinement guéri. On y réussit quelquefois, mais rarement, par la raison; et plus souvent par des purgatifs, et des remèdes rafraîchissans. Le berger Mélampe ayant remarqué que ses chèvres étoient purgées lorsqu'elles mangeoient de l'ellébore, s'avisa de donner de leur lait, peu de temps après leur avoir fait manger de cette herbe, à deux filles du roi Prœtus, qui croyoient être devenues vaches, par l'effet d'une maladie que la fable attribue à la colère de

(1) *Diogen. Laert. vita Heracleti.* — (2) *Homer. Iliad.* Z.

Bacchus, ou à celle de Junon, qu'elles avoient prétendu surpasser en beauté. Le remède de Mélampe eut son effet; ces princesses guérirent, et leur imagination fut remise.

IV. Nabuchodonosor conserva-t-il l'usage de la raison et de la parole pendant les sept années de sa métamorphose?

Mais Nabuchodonosor conserva-t-il l'usage de la raison et de la parole, pendant les sept années de sa métamorphose? Il semble qu'il auroit dû jouir de la raison pour satisfaire aux desseins de la Providence, qui vouloit l'humilier, et lui donner le temps de se reconnoître et de faire pénitence. Tertullien (1) ne doutoit pas qu'il ne fût sensible à sa disgrace, et qu'il n'en sentît toute l'humiliation, puisqu'il croit que ce prince prit cet accident dans un esprit de mortification; et qu'il demeura sept ans dans un état de douleur et de repentir; et que son peuple entrant dans ses sentimens, obtint de Dieu, par sa pénitence, le retour du roi dans son premier état : *Pœnitentia Babyloniorum, regem in regna restituit; diu enim pœnitentiam Domino immolarat, septennii squalore exomologesim operatus.*

En effet, à quoi lui auroit servi ce châtiment, dira-t-on, s'il y eût été insensible, s'il ne l'eût pas connu, s'il y eût trouvé son plaisir, comme en trouvent les autres maniaques, dans le désordre de leur imagination? Un homme qui croit fermement qu'il est loup ou bœuf, souffre-t-il d'être en cet état, se plaint-il de n'être pas homme? Il n'y pense pas. Peut-être même n'a-t-il aucune idée de l'avoir jamais été. Un ancien s'imaginoit qu'il assistoit toujours à des représentations d'excellentes tragédies, et qu'il voyoit toujours d'habiles acteurs. Il demeuroit tout le jour seul au théâtre, et applaudissoit à un spectacle chimérique que nul autre n'apercevoit. Ses amis et sa famille, par le moyen de l'ellébore et de quelques autres remèdes, le tirèrent de cette erreur. Il leur en sut très-mauvais gré, et se plaignit qu'on lui avoit ravi le plus grand plaisir du monde.

> . . . . . Pol me occidistis, amici,
> Non servastis, ait : Cui sic extorta voluptas,
> Et demptus per vim mentis gratissimus error (2).

S'il en étoit ainsi de Nabuchodonosor, en quoi consistoit sa peine, son châtiment, son humiliation? Il ne la sentoit

(1) *Tertull. l. de Pœnitentia, cap.* 12. *Vide Maldon. hic.* — (2) *Horat. l.* II. *ep.* II.

pas ; il contentoit sa fantaisie ; il se plaisoit dans son état de bœuf.

Mais l'opinion contraire a prévalu. On croit que ce prince fut privé de son bon sens, et que son imagination demeura troublée et altérée pendant l'espace de sept ans entiers ; que sa langue demeura tellement liée, qu'il ne proféra jamais une parole pendant tout ce temps ; ses penchans, ses actions, sa voix, sa nourriture, ses mouvemens, étoient ceux d'un bœuf (1), autant que pouvoit le permettre la figure humaine qu'il avoit toujours, quoique très-difforme, parce qu'il s'étoit entièrement négligé, qu'il laissoit croître tout son poil, qu'il alloit tout nu, et marchoit à quatre pieds, comme un bœuf. Si l'on demande en quoi donc consistoit son châtiment et son humiliation ? Cet état même où il se trouvoit, son indolence, son insensibilité sur son malheur, sa satisfaction dans une si affreuse situation, n'étoient-elles pas tout ce que l'on peut imaginer de plus triste et de plus affligeant pour un homme ? Qu'y a-t-il de plus misérable, qu'un malheureux qui ne connoît pas sa misère ? Une fausse félicité n'est-elle pas une vraie misère ? Tertullien suppose que Nabuchodonosor avoit perdu la forme humaine, et qu'il étoit changé en bœuf, sans toutefois perdre la raison et l'intelligence. Mais ce sentiment lui est particulier ; il raisonne sur un fait, non-seulement douteux, mais même absolument faux.

Nabuchodonosor avoit conservé la forme humaine, mais à peine étoit-elle en lui reconnoissable ; l'ame raisonnable étoit comme liée et captive dans un corps si dérangé. Une imagination si frapppée ne pouvoit rien produire de réglé. Il ne pouvoit faire aucune des fonctions propres à l'homme raisonnable, à cause du défaut de liberté, et de l'obscurcissement de sa raison. Il étoit à certain égard, comme un homme endormi ou enivré, incapable de réfléchir, et d'agir avec connoissance, à cause du dérangement des esprits et des organes. Le seul usage qu'il faisoit de sa raison, étoit de se conformer à ce qu'il connoissoit de la nature et des actions du bœuf, et de se conduire, comme s'il eût été réellement changé en cet animal. Le principe de son raisonnement étoit faux ; mais le principe posé, il raisonnoit conséquemment ; et plus il en poussoit les

(1) *Vide Gregor. Magn. l. v. Moral. c. 6. et lib. 1. Pastoral. c. 4. Sanct. hic.*

conséquences, plus il s'égaroit. Quoiqu'une si triste situation ne fût pas affligeante pour un homme qui n'en sentoit, ni n'en connoissoit la difformité ni l'horreur, cette indolence même étoit le plus grand de tous les malheurs. Il eut le temps d'y réfléchir, lorsque la santé lui eut été rendue. Tout son empire trouva dans cette humiliation un sujet de crainte et d'édification ; tous les siècles ont considéré ce châtiment, comme un des plus sensibles effets de la colère du Seigneur, contre la vanité et l'insolence des mortels.

V. Diverses particularités ajoutées à l'histoire de Nabuchodonosor sans aucun fondement.

Les Juifs ont ajouté de leur chef diverses particularités à l'histoire de Nabuchodonosor. Ils croient que pendant les sept années d'absence de ce prince, et pendant qu'il vivoit parmi les bêtes, Evilmérodach son fils gouverna l'empire, et se conduisit avec si peu de ménagement envers ses sujets, qu'aussitôt que Nabuchodonosor reparut, tout le monde à l'envi accourut pour le faire remonter sur le trône ; tant on avoit conçu d'éloignement pour Evilmérodach, à cause de ses excès. Ce jeune prince fut jeté dans une prison par son père ; et ce fut là qu'il fit connoissance et contracta amitié avec Jéchonias, roi des Juifs. Quelque temps après, Nabuchodonosor mourut, et laissa l'empire à Evilmérodach. Celui-ci mit d'abord en liberté Jéchonias, son compagnon de prison ; et de peur que Nabuchodonosor ne revînt après sa mort, comme il étoit revenu après sept ans d'absence, il coupa son cadavre en trois cents morceaux, qu'il fit manger à autant de vautours, afin qu'il n'en fût jamais parlé (1).

C'est apparemment de la même source, que nous sont venues les remarques que l'on fait sur la forme prétendue de Nabuchodonosor pendant sa disgrace. Quelques-uns (2) veulent qu'il ait eu quelque ressemblance avec les chérubins d'Ezéchiel (3), et qu'il tînt de l'homme, du lion, de l'aigle, et du veau. Ces quatre animaux désignoient les crimes pour lesquels il avoit mérité d'être puni de Dieu, son orgueil, ses violences, sa fierté, sa sensualité. D'autres (4) veulent qu'il ait eu le devant et la tête d'un bœuf, et le derrière d'un lion ; comme pour marquer les excès des plaisirs, et des voluptés sensuelles, auxquels il s'étoit

(1) *Vide Hieron. in Isai.* XIV. *Liran. in Jer.* LII. *Tostat. in 4. Reg.* XXV. *Histor. Scholast. in* V. *Daniel.* — (2) *Vide Justin. quæst. 44. ad orthodoxos.* — (3) *Ezech.* I. 5. *et seqq.* — (4) *Doroth. et Pseudo-Epiphan. de Vita et Morte prophetar. Ita et Chronic. Alexand.*

abandonné; et les cruautés et les violences qu'il avoit exercées contre les peuples qu'il avoit vaincus. Les premières étoient désignées par la forme de taureau; et les secondes, par celle de lion. Rien de tout cela n'est appuyé sur l'Ecriture.

VI. En quoi consiste le miracle de la métamorphose de Nabuchodonosor.

Mais, dira-t-on, si la métamorphose de Nabuchodonosor ne consistoit que dans le déréglement de son imagination, et dans les actions et les inclinations de bœuf, qu'il faisoit paroître, en quoi consistera le miracle? Ne voit-on pas tous les jours des personnes dont l'imagination se dérègle, et qui ont des accès de manie, qui leur font contrefaire certains animaux dans lesquels ils se croient métamorphosés? N'en a-t-on pas vu de nos jours (1), qui se sont fait panser comme des chevaux, qui ont mangé du foin au ratelier, et qui ont fait tout ce que font de véritables chevaux? Combien de gens demeurent toute leur vie frappés de la folle imagination, qu'ils sont dieux, ou rois, ou anges, quoique enfermés dans une cage, ou dans une prison des Petites-Maisons?

Je réponds que quand il n'y auroit point d'autre miracle que le songe de Nabuchodonosor, et que l'explication qu'y donna Daniel, qui prédit cette métamorphose un an avant qu'elle arrivât, qui en marqua la durée, qui annonça ce qui devoit arriver au commencement et à la fin de cette fâcheuse maladie; ce seroit déjà un assez grand prodige, pour convaincre les incrédules, que cet événement n'étoit pas purement naturel, et que Dieu par sa providence l'avoit ménagé pour châtier et pour humilier Nabuchodonosor. Quand il n'y auroit que la voix du ciel, qui se fit entendre à ce prince un an après son songe, et immédiatement avant sa métamorphose, il n'en faudroit pas davantage pour nous y faire reconnoître du miracle. Je veux qu'il y ait eu des dispositions naturelles dans le sang, dans les humeurs, dans le tempérament du prince; mais un changement si extraordinaire n'a pu être prédit si long-temps auparavant, ni se faire si ponctuellement, sans un effet de la toute-puissance du Seigneur.

Il faut reconnoître ici la main de Dieu, qui dans un moment met le trouble dans l'imagination du prince, jette la confusion dans ses idées, renverse l'économie de ses humeurs, échauffe son sang et sa bile, et leur donne un

(1) M. Bernier.

mouvement irrégulier et déréglé, qui lui inspire des penchans et des sentimens tout contraires à ceux qu'il avoit eus toute sa vie. Les humeurs et le sang pouvoient y être disposés naturellement, et de longue main. Mais un changement si subit qui se fit en lui, ne semble pas naturel, non plus que celui qui arriva à sa guérison. Il fallut rendre le calme à ces humeurs, guérir cette imagination blessée, tranquilliser cet esprit effaré et troublé, remettre l'ordre dans ces idées et dans ces inclinations dérangées, et tout cela dans le temps marqué par le prophète huit ans auparavant. De bonne foi, cela est-il dans l'ordre naturel? Un agent ordinaire, un médecin tout expérimenté qu'il pourroit être, marqueroit-il si juste le commencement ou la fin d'un accès de manie; répondroit-il si sûrement de l'effet de ses remèdes? Sait-il à point nommé jusqu'à quel degré, des humeurs s'irriteront et se dérangeront, et dans quel moment elles se rétabliront et se tranquilliseront?

Les médecins avouent que toutes purgations, soit naturelles ou autres, sont bonnes contre la manie. Mais nul autre que Dieu n'a pu savoir au juste que les humeurs mélancoliques ne seroient dissipées que dans sept ans, et qu'elles le seroient précisément dans ce terme-là; nul autre que lui n'a pu le prédire à Daniel; et c'en est assez pour assurer que la guérison de Nabuchodosor est miraculeuse, au moins en ce sens.

VII. Réponse à l'objection prise du silence des historiens profanes.

On nous objecte aussi le silence des historiens profanes, comme une raison légitime de douter de la vérité de cette histoire. Mais cette objection n'est d'aucune force, après la perte presque totale des anciens monumens de Chaldée, et des histoires d'Orient. Et quand il nous en resteroit un assez grand nombre, pour croire qu'on n'auroit pas dû y oublier cette métamorphose, elle est marquée d'une manière si précise et si circonstanciée dans Daniel qui est un auteur du temps, et qui étoit témoin de ce qu'il écrivoit, que le doute de fidélité et d'intégrité devroit tomber, non sur Daniel, mais sur les auteurs du pays, qui auroient pu déguiser cet événement, pour des raisons particulières qui nous sont inconnues. En matière d'histoire, on préfère toujours celle en qui l'on voit plus de caractères de vérité, et contre laquelle on peut moins former de soupçons de flatterie, de complaisance, de fausseté, de corruption. Or, Daniel a cet avantage, non-seulement sur tout ce qui nous reste de fragmens de l'histoire de ce pays-là, mais aussi

sur tout ce qu'il pourroit y en avoir d'entières ; c'étoit un homme d'une naissance illustre, fort accrédité dans tout le pays, fort avant dans l'estime et dans la confidence des rois de Chaldée ; placé dans les premiers emplois du pays, fort religieux, très-instruit, homme de bien, contemporain, qui produit des pièces authentiques, et des monumens aussi publics que l'est une déclaration du prince, qui raconte lui-même le fait dont il s'agit. Qu'on nous donne un historien d'un mérite, d'une capacité, d'un poids égal, qui raconte l'histoire de Nabuchodonosor sans parler de ce fait ; et alors nous verrons si son simple silence doit nous rendre douteux un fait aussi circonstancié, que celui qui nous est raconté par Daniel.

Mais la Providence n'a pas permis que, même à cet égard, l'histoire sacrée fût démentie par l'histoire profane. Dans le peu de monumens qui nous restent de l'histoire de Chaldée, nous en trouvons un qui insinue d'une manière assez claire l'événement dont il s'agit. Alphée, cité dans Eusèbe (1), rapporte d'après Mégasthène, ancien historien de Chaldée, que Nabuchodonosor au retour de ses expéditions, fut rempli d'une fureur envoyée de Dieu, ou d'un enthousiasme surnaturel, et s'écria : *Je vais vous annoncer, ô Babyloniens! un malheur que ni Bélus, ni tout le pouvoir des dieux, ne pourront jamais détourner. Il doit venir dans ce pays un mulet perse*, c'est-à-dire, Cyrus, né d'un Perse, et d'une femme de Médie, *qui vous réduira en servitude.* Après qu'il eut dit ces paroles, et d'autres semblables, *il disparut*, dit l'historien. La fureur ou l'enthousiasme dont Nabuchodonosor fut rempli, suivant cet auteur, n'est autre chose apparemment que le premier accès de sa manie, après lequel il disparut, s'imaginant qu'il étoit métamorphosé en bœuf, et ne reparut que sept ans après, lorsqu'il fut entièrement guéri, et que son esprit fut remis.

VIII. Réfutation des sentimens opposés à l'opinion commune.

Pour achever de mettre notre hypothèse dans tout son jour, il faut réfuter les sentimens qui lui sont opposés. L'idée d'Origène, qui a tourné cette histoire en allégorie, n'auroit rien de bien extraordinaire dans le goût où il étoit d'allégoriser sur tout, s'il ne sembloit nier la chose même. Certainement rien n'a moins l'idée de figure et d'allégorie que cette histoire. Une chose rapportée dans un si grand

(1) *Alphus apud. Euseb. Præpar. l. ix. c. ultim.*

détail, inculquée jusqu'à trois fois, prédite dans un songe un an avant qu'elle arrivât, expliquée par un prophète, répétée un an après par une voix du ciel, publiée par une déclaration solennelle d'un prince; si un fait de cette nature n'est plus qu'une figure et une allégorie, je ne sais plus ce que l'on pourra donner pour fait historique et véritable.

Dire que le changement de Nabuchodonosor en bœuf ait été réel et physique, et qu'il ait eu non-seulement la figure d'une bête, mais aussi l'essence, l'ame, la forme substantielle, c'est vouloir multiplier les miracles sans nécessité. Le texte de Daniel ne nous engage point à recourir à une explication qui renferme de si grandes difficultés, et un changement si incroyable; on doit tenir pour maxime de ne pas augmenter les doutes des incrédules, et les inquiétudes des esprits délicats, en leur produisant de trop fréquens miracles. Dieu est trop sage pour prodiguer sans nécessité les effets miraculeux de sa puissance. N'auroit-il pas été contre sa première intention de substituer au vrai Nabuchodonosor, à Nabuchodonosor criminel, un autre sujet pour lui faire faire pénitence, et pour le punir de son orgueil? Les plus grands pécheurs envieroient le sort de ce prince superbe, s'ils pouvoient espérer de devenir d'une stupidité pareille à celle d'un animal, pour expier leur crime dans un corps étranger, dans la confiance de retourner après cela à leur premier état, et d'obtenir la miséricorde de leur Juge. Nabuchodonosor même détruit cette hypothèse, lorsqu'il dit (1) qu'ayant enfin reconnu sa faute, il leva les yeux au ciel, et que Dieu le rétablit dans sa première condition.

La métempsycose, suivant l'idée des pythagoriciens, n'avoit lieu qu'après la mort des personnes. Une ame ne quittoit pas son corps vivant, pour faire place à une autre ame. Il est vrai que les docteurs juifs croient que quelquefois une ame descend dans un corps déjà animé, en sorte qu'il a deux ames diverses en même temps. Mais cette espèce de métempsycose est inconnue à l'antiquité; et il n'y a aucune apparence qu'elle se soit faite à l'égard de Nabuchodonosor. Je sais que quelques philosophes ont prétendu, du moins on leur a imputé cette opinion, soit sérieusement, ou simplement pour s'égayer, que quelquefois l'ame quittoit son corps pour aller en pays lointain. On conte là-dessus divers traits d'histoire, et on dit qu'il y a eu

(1) *Dan.* IV. 31. 33.

maintes ames, qui étant allées trop loin, et n'étant pas revenues assez tôt, ont trouvé leurs corps déjà brûlés, ou enterrés, comme des machines sans actions, et entièrement abandonnées de ce qui leur donnoit la vie et le mouvement. On ajoute que certaines sorcières de Danemarck se louent pour dire des nouvelles de ce qui se passe dans les pays fort éloignés; elles envoient leurs ames au lieu qu'on leur désigne, et dans peu d'heures elles reviennent et racontent ce qu'elles ont vu à trois cents lieues de là. Mais ces contes, non plus que la métempsycose, n'ont jamais été du goût des bons philosophes, encore moins des théologiens, et ne sont nullement propres à nous faire comprendre la manière dont s'est faite la métamorphose de Nabuchodonosor, ni son retour à son premier état au bout de sept ans.

Enfin, quant au sentiment qui n'admet dans toute cette histoire de Nabuchodonosor, qu'une fascination dans les yeux des assistans, et peut-être quelque impression dans l'esprit de ce prince, pareille à celle que causent quelquefois les magiciens sur les sens de certaines personnes, qui croient être devenues cheval, ou âne, et faire de longs voyages, sans toutefois qu'elles sortent de leur place; ce sentiment n'explique que la moitié de la difficulté, ou plutôt la laisse tout entière. Car s'il y avoit dans la figure de Nabuchodonosor un changement réel, la fascination n'étoit nullement nécessaire dans les yeux de ceux qui le voyoient; et s'il n'y avoit qu'un dérangement dans son imagination et dans ses humeurs, elle n'étoit pas plus nécessaire, puisque indépendamment de l'idée des assistans, le prince se seroit toujours regardé comme un bœuf, et se seroit conduit suivant cette imagination. Enfin s'il n'y avoit aucun changement ni dans le corps, ni dans l'esprit, ni dans l'imagination de ce prince, j'avoue que le démon pouvoit fasciner les yeux des peuples, et le leur représenter comme un bœuf, quoiqu'il ne fût rien moins que cela. Mais dans ce cas on ne m'explique point pourquoi le prince se seroit retiré de son palais, comment il auroit brouté l'herbe comme un animal, comment il seroit demeuré sept ans exposé à la pluie, au soleil, au froid et aux vents; et comment après ce terme ayant levé les mains au ciel, il auroit repris sa première situation, se seroit représenté dans Babylone, et auroit été reçu de ses sujets, et rétabli sur le trône.

Que si l'on veut que la fascination ait été réciproque et de la part du prince, et de la part des peuples; que l'un se soit cru changé en taureau, et que les autres aient été à son égard dans la même pensée, 1° une fascination qui dure sept ans entiers sur tout un peuple, me paroît difficile à comprendre; 2° l'Ecriture ne me dit rien qui me donne le moindre soupçon de cela; je n'y vois aucune mention du mauvais esprit; tout s'y passe par la seule puissance du Seigneur; Daniel ne m'y fait apercevoir que le doigt du Très-Haut, qui humilie les superbes, et châtie les méchans. Or, sans recourir, ni à la fascination, ni au changement réel, ni à la métempsycose, j'explique aisément tout cela en supposant seulement de la manie dans Nabuchodonosor. Je dois donc m'en tenir à ce système.

DISSERTATION

SUR

LES QUATRE EMPIRES

MARQUÉS DANS LES PROPHÉTIES DE DANIEL, AU CHAP. II ET AU CHAP. VII.

I. Double prophétie de Daniel sur la succession des quatre empires, représentés par la statue de quatre métaux, et par la vision des quatre bêtes. Opi-

Une statue composée de quatre métaux est montrée à Nabuchodonosor dans un songe qui lui est expliqué par Daniel (1); quatre bêtes sont montrées à Daniel dans une vision qui lui est expliquée par un ange (2). Daniel déclare à Nabuchodonosor que les quatre métaux de cette statue représentent quatre royaumes; l'ange annonce à Daniel que les quatre bêtes marquent aussi quatre royaumes. Daniel déclare que le royaume représenté par le premier des quatre métaux est l'empire même des Chaldéens, et la plupart des interprètes conviennent que le même empire

(1) *Dan.* II. — (2) *Dan.* VII.

des Chaldéens est aussi marqué par la première des quatre bêtes ; et que les trois autres royaumes représentés par les trois autres métaux et par les trois autres bêtes, sont l'empire des Perses, l'empire des Grecs, et l'empire des Romains.

opinion commune sur ces deux prophéties.

Sur ce dernier point toutefois il y a quelque partage. Porphyre, quelques-uns d'entre les anciens, et plusieurs d'entre les modernes ont prétendu que la quatrième bête représentoit, non l'empire romain, mais la monarchie des successeurs d'Alexandre, c'est-à-dire, principalement des Lagides, qui régnèrent en Egypte, et des Séleucides qui régnèrent en Syrie. De là quelques-uns ont conclu que la même monarchie étoit aussi représentée par le dernier des quatre métaux ; et d'entre ceux-ci quelques-uns ont avancé que la petite pierre qui, détachée d'une montagne, vint frapper et renverser la statue, et devint ensuite elle-même une grande montagne qui remplit toute la terre, pouvoit marquer l'empire romain, au moins comme figure de l'empire de Jésus-Christ à qui seul conviennent parfaitement tous les caractères du cinquième empire représenté par cette grande montagne.

Opinion particulière de quelques interprètes. Sentimens de D. Calmet et du P. Houbigant. Objet de cette Dissertation.

D. Calmet et le P. Houbigant s'étant laissé persuader que la quatrième bête est en effet la monarchie des successeurs d'Alexandre, n'ont suivi que cette hypothèse dans l'explication qu'ils ont donnée du texte de Daniel touchant les caractères de cette quatrième bête. Quant à la monarchie, représentée par le dernier des quatre métaux, D. Calmet offre deux explications : l'une, qui suppose que cette quatrième monarchie est celle des Romains ; l'autre, qui suppose que c'est celle des successeurs d'Alexandre ; mais c'est à cette dernière explication qu'il s'attache davantage : le P. Houbigant abandonne entièrement la première, et s'arrête uniquement à la seconde. Enfin quant à la petite pierre qui représente un cinquième empire, D. Calmet convient qu'à la rigueur de la lettre, c'est l'empire de Jésus-Christ ; mais il prétend qu'il ne seroit pas impossible que cette même pierre désignât aussi l'empire romain, comme figure de celui de Jésus-Christ : le P. Houbigant rejette totalement cette allégorie, et soutient que, selon la lettre même du texte, ce cinquième empire ne peut être que celui des Romains.

Ce système méritoit-il donc le suffrage de ces deux savans interprètes ? C'est ce que nous ne pouvons nous per-

suader; si nous n'avions ici à combattre que Porphyre et le petit nombre d'anciens et de modernes qui ont inventé ou embrassé ce système, nous pourrions nous contenter de leur opposer le suffrage de la multitude des anciens et des modernes qui ont à leur tête les deux plus habiles interprètes d'entre les pères, saint Jérôme et Théodoret, avec lesquels ils ont soutenu que le quatrième empire représenté par le dernier des quatre métaux et par la dernière des quatre bêtes, n'est autre que l'empire des Romains, et que le cinquième empire, marqué par la petite pierre, est uniquement l'empire de Jésus-Christ. Mais D. Calmet et le P. Houbigant ayant eux-mêmes appuyé de leur suffrage le système de ce petit nombre d'anciens et de modernes, nous avons cru ne pas devoir abandonner leur sentiment sans exposer les motifs qui nous déterminent à ne pas l'adopter. Et afin qu'on ne puisse pas nous imputer d'avoir dissimulé ou affoibli les preuves sur lesquelles les defenseurs de ce système prétendent l'établir, nous donnerons d'abord ici un fidèle extrait du commentaire de D. Calmet et des notes du P. Houbigant sur les chapitres II et VII de Daniel; ce ne sera qu'après avoir ainsi fidèlement exposé l'opinion de ces deux interprètes, que nous présenterons les motifs qui nous déterminent à préférer l'opinion commune. Cela nous donnera lieu d'entrer dans quelques éclaircissemens sur les prophéties que contiennent ces deux chapitres, et principalement sur celle qui est renfermée dans le chapitre VII.

II. Remarques sur la statue de quatre métaux. Système de quelques modernes adopté par D. Calmet et par le P. Houbigant. Exposé de ce système tiré du commentaire de D. Calmet.

Quatre empires sont donc montrés à Nabuchodonosor sous le symbole d'une statue composée de quatre métaux. Le premier est l'empire des Chaldéens : Daniel même le dit. Le second et le troisième sont l'empire des Perses et l'empire des Grecs : D. Calmet et le P. Houbigant en conviennent. Quant au quatrième empire, selon la remarque même de D. Calmet (1), « son caractère est (2) qu'*il brisera* » *et réduira tout en poudre, comme le fer brise et dompte* » *toutes choses.* Il est aisé, dit D. Calmet même, de dis» tinguer l'empire romain à ces marques. Il brisa et mit en » poudre tous les royaumes et tous les états qui subsistoient » avant lui dans l'Europe, dans l'Afrique et dans presque » toute l'Asie. Rien ne fut capable de lui résister. Ni les » Assyriens, ni les Perses, ni les Grecs n'avoient jamais » porté leur puissance à un si haut point que firent les

(1) Comment. sur Daniel, II. 40. et suiv. — (2) *Dan.* II. 40.

» Romains. C'est l'explication ordinaire de ce passage, » selon presque tous les commentateurs (1).

» Mais quelques nouveaux interprètes (2) ont prétendu, » continue D. Calmet, que ce quatrième empire étoit celui » des Lagides en Egypte, et des Séleucides en Syrie. Ils » soutiennent, les uns, que la pierre détachée de la monta- » gne, sans que la main des hommes s'en mêle, est l'em- » pire de Jésus-Christ; d'autres, que c'est l'empire ro- » main; et cette explication nous paroît la plus simple, la » plus naturelle et la mieux soutenue. L'empire d'airain est » constamment celui d'Alexandre. Or, celui qui lui suc- » cède immédiatement, ne peut être celui des Romains, » pour plusieurs raisons; 1° parce que l'empire romain n'a- » voit nulle liaison avec celui d'Alexandre; 2° il n'a été » formé que long-temps après lui; 3° il ne regardoit point » l'état des Juifs, qui étoit le principal objet de Daniel; 4° il » étoit unique, et ne pouvoit pas naturellement être repré- » senté par les deux cuisses de la statue; 5° le Messie, qui » est la fin de toute cette prophétie, devoit venir après la » destruction de ce quatrième empire. Or, Jésus-Christ est » venu justement vers le commencement de la grandeur de » l'empire romain.

» Si ce quatrième empire n'est pas celui des Romains, » ce ne peut être que celui des rois d'Egypte et de Syrie. » Tous les caractères que lui donne Daniel conviennent à » ces deux royaumes. Ils sont liés à Alexandre, comme les » successeurs à celui auquel ils succèdent, comme les » jambes au corps humain. Les cuisses de la statue ne sont » ni de même métal, ni de même nature que le reste. Les » Séleucides et les Lagides possédèrent une partie des états » d'Alexandre; mais ce ne fut ni par droit de succession, » ni par la concession d'Alexandre, ni par le choix des » peuples. Ils n'étoient ni de son sang ni de sa famille; ils » ne devoient leur royaume qu'à leur bonne fortune et à » leur valeur.

» Ils sont remarquables par ces quatre caractères que » leur donne Daniel; 1° par la dureté, marquée par le fer, » qui désigne la violence et la cruauté de ces monarques » envers le peuple de Dieu. L'histoire fait foi des maux que » les rois de Syrie et ceux d'Egypte firent souffrir aux Juifs.

(1) *Hieron. hic. Theodoret. Perer. Sanct. Maldon. Cornel. Menoch. Lir. Tirin. Calov. alii passim.* — (2) *Grot. Jun. Pisc. Polan. l'Emper. Villet.*

» 2° Ils briseront et mettront en pièces tous les autres em-
» pires. Combien de généraux et de princes furent détruits
» par Séleucus Nicator et par Ptolémée, fils de Lagus? Sé-
» leucus surtout ne put affermir sa monarchie que par la
» perte d'Antigone, de Nicanor et de Démétrius; et Ptolé-
» mée ne put affermir la sienne que par la ruine de Per-
» diccas et de ses autres ennemis. 3° La division de ces
» états, et la matière des pieds qui étoient de fer et d'ar-
» gile marquent parfaitement les divisions continuelles qui
» régnèrent entre ces deux empires, et le mélange des
» bonnes et des mauvaises qualités dans les princes qui suc-
» cédèrent à Séleucus et à Ptolémée, n'y en ayant eu aucun
» qui ait eu toutes leurs bonnes qualités, leur valeur, leur
» sagesse et leur conduite, et la plupart ayant fait paroître
» de fort grands défauts. 4° Les efforts que firent ces princes
» pour se réunir par des mariages et des alliances, et l'inu-
» tilité de leurs desseins et de leurs tentatives sont bien dé-
» signés par ces paroles du texte : *Commiscebuntur qui-*
» *dem humano semine, sed non adhærebunt sibi.* Antio-
» chus-le-Dieu, roi de Syrie, épousa Laodicée et Bérénice,
» filles de Ptolémée Philadelphe (1); Antiochus-le-Grand
» donna sa fille Cléopâtre à Ptolémée Epiphanes, roi d'E-
» gypte. Mais ces mariages, au lieu de servir à la réunion
» des deux empires, contribuèrent plus que toute autre
» chose à les diviser et à y allumer des guerres sanglantes.

» Enfin si l'on compare cet endroit de Daniel avec ce
» qui est dit ci-après au chap. VII. 7. et VIII. 22., on remar-
» quera facilement que le prophète dans tous ces endroits
» n'a eu qu'un même objet, et n'a voulu marquer qu'une
» même chose; et que toutes les circonstances de la pro-
» phétie ne peuvent aisément s'expliquer que de l'empire
» des Séleucides et de celui des Lagides.

» L'empire du Messie est désigné par la pierre qui se dé-
» tacha de la montagne sans main d'homme. Cette pierre
» devient une montagne, et renverse tous les empires du
» monde; c'est ce que nous expliquerons ci-après. Mais ne
» peut-on pas dire que cette même pierre marque aussi l'em-
» pire romain? Elle en a plusieurs caractères. 1° Elle est
» étrangère à la statue qui marquoit les quatre autres mo-
» narchies; elle n'a aucune liaison avec elles. 2° D'une petite

(1) D. Calmet auroit dû dire seulement : *Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe.* Car *Laodicée*, ou Laodice, n'étoit pas fille de ce prince, elle étoit fille d'Antiochus Soter, et sœur d'Antiochus-le-Dieu.

» pierre qu'elle étoit, elle devient une haute montagne. » L'empire romain, par les commencemens les plus foibles » et les plus petits, s'est élevé à une hauteur et une puis- » sance énormes. 3° Cette pierre a renversé la statue et a » brisé tous les métaux qui la composoient ; ainsi l'empire » romain a abattu tous les empires qui étoient alors dans » le monde, et en particulier ceux des Syriens et des Egyp- » tiens. 4° Enfin cet empire s'est formé pendant le temps » des autres empires : *In diebus regnorum illorum.* La » république romaine jetoit les solides fondemens de sa » grandeur future, pendant que les Grecs, les rois d'Egypte » et de Syrie, étoient occupés à se détruire mutuellement. » Voilà ce qui peut convenir à l'empire romain.

» Mais voici d'autres caractères qui ne peuvent naturel- » lement lui être attribués, et qui nous conduisent néces- » sairement à une autre monarchie qui est celle de Jésus- » Christ. 1° La petite pierre est détachée de la montagne, » *sans main d'homme.* On ne dira pas que la main des » hommes, que la valeur, la sagesse, le courage, la con » duite, l'ambition, la violence, en un mot, toutes les pas- » sions de l'homme, n'aient pas contribué à former et à » élever l'empire romain. 2° L'empire dont parle Daniel est » une monarchie *suscitée de Dieu qui ne sera jamais ni* » *détruite, ni dissipée.* Peut-on dire que ce soit là un signe » qui distingue l'empire romain ? Ne remarquons-nous pas » dans l'histoire son origine, son progrès et sa décadence ; » l'ambition et les vices des hommes qui l'ont fondé, et » porté à sa plus haute élévation. 3° Ce règne *ne passera* » *point à des étrangers.* Tandis que l'empire romain a sub- » sisté, combien de fois l'a-t-on vu gouverné par des étran- » gers ? Et combien de fois a-t-il été exposé à la violence de » ses ennemis, jusqu'à ce qu'enfin il est devenu la proie des » barbares qui l'ont démembré, dissipé, ruiné ? 4° Enfin, » s'il est vrai que l'empire romain ait détruit tous les autres » empires, il a été détruit à son tour. Ainsi on ne peut pas » lui appliquer ce que dit Daniel, qu'il subsistera éternelle- » ment : *Et ipsum stabit in æternum.*

» Il faut donc convenir qu'à la rigueur de la lettre, on ne » doit entendre que de l'empire de Jésus-Christ, cette partie » de la prophétie, qui nous décrit un cinquième empire, » quoiqu'il ne soit pas impossible que le prophète ou plutôt » le Saint-Esprit n'ait mêlé parmi cette description quel- » ques traits qui conviennent à l'empire romain, comme

» figure de celui de Jésus-Christ ; de même que dans les » autres prophéties, Dieu a coutume de joindre aux prédic- » tions qui regardent Jésus-Christ, d'autres prédictions de » certains faits historiques et particuliers dont l'accomplis- » sement sensible sert de preuves contre les païens et les » incrédules, à la vérité des prophéties plus claires et plus » importantes, qui ne regardent que Jésus-Christ. La gran- » deur, l'étendue, la force de l'empire romain, désignent » celles de l'empire du Messie. Les autres monarchies ren- » versées par les Romains désignent les effets merveilleux de » la prédication de l'Evangile. Le temps auquel l'empire » romain se vit dans sa plus grande force sous Auguste, » sert d'époque à la naissance de Jésus-Christ fondateur » d'un empire spirituel, infiniment elevé par sa réalité, » au-dessus de tout ce que l'empire romain a jamais eu de » plus superbe et de plus grand. » Ainsi s'exprime D. Calmet.

III. Extrait des notes du P. Houbigant sur la même prophétie. Objections qu'il forme contre l'opinion commune.

Le P. Houbigant ne veut point admettre ce double sens ; il prétend que cette prophétie regarde uniquement l'empire romain ; et pour cela, il commence par nier que l'expression *sine manibus* doive se rapporter au mot *abscissus est ;* il le rapporte à *lapis*, en prétendant s'appuyer du texte original, où il croit trouver à la lettre *lapis qui non in manibus*, ce qu'il prétend signifier une pierre si grande qu'on ne peut la tenir dans ses mains ; il avoue qu'il s'écarte en cela du sentiment commun ; mais cette particule דִּי, qu'il suppose signifier *qui*, lui paroît une preuve suffisante : *Verbum pro verbo*, lapis qui non in manibus, *sive* qui manu teneri non posset, *idem ac* lapis prægrandis. *Pertinet* non in manibus *ad lapidem*, *non autem ad* abscissus est, *quod verbum disjungitur a lapide per relativum*, דִּי, qui. *Ob eam causam non convertimus*, abscissus est sine manibus, *quanquam ita plerique interpretes, qui quidem omittunt relativum, non tamen omittendum.* Dans sa version, il a mis en conséquence au ℣ 34. : *Tu hæc intuebaris, donec lapis, qui manibus moveri non posset, monte avulsus est ;* et au ℣ 45. : *Quod enim vidisti lapidem, qui manibus moveri non potest, de monte avulsum.*

C'est sur le ℣ 34. qu'il place sa note concernant cette expression. De là il vient au ℣ 43. où il traduit ainsi : *Humano quidem semine miscebuntur*, ou comme il l'exprime dans sa note : *Miscebuntur inter se semine hominis.* Il observe très-bien que cela marque des alliances nuptiales,

telles qu'il s'en trouve en effet entre les Lagides et les Séleucides : *Sive per matrimonia jungentur, ut accidit regibus Lagidis et Seleucidis;* et c'est à cette occasion qu'il développe son système sur la succession de ces empires. « La tête d'or, dit-il, c'est l'empire des Chaldéens ; la poi» trine et les bras d'argent, c'est l'empire des Mèdes et des » Perses ; le ventre et les cuisses d'airain, c'est l'empire » d'Alexandre-le-Grand, qui commanda à toute la terre ; » les jambes de fer, et les pieds en partie de fer, et en partie » d'argile, c'est l'empire des Grecs consistant en celui des » Lagides et celui des Séleucides; cet empire d'abord fut » semblable au fer qui brise tout ; mais ensuite il fut en partie » fort et en partie foible, lorsque tantôt les Lagides avoient » la supériorité, et tantôt les Séleucides. Le dernier em» pire fut celui des Romains, qui s'éleva dans les jours de » ces rois, c'est-à-dire, lorsque les monarchies d'Egypte et » de Syrie subsistoient encore ; cet empire fut détaché d'une » montagne, c'est-à-dire, du mont Palatin, et il remplit » ensuite toute la terre : *Nimirum caput statuæ aureum* » *significabat regnum Chaldæorum ; pectus et brachia* » *argentea, regnum Medorum et Persarum ; venter et* » *femora ærea, regnum Alexandri Magni, qui impera*» *vit* universæ terræ; *crura ferrea et pedes partim ferrei,* » *partim fictiles, regnum Græcorum constans ex Lagidis* » *et Seleucidis, quod primum domuit omnia, velut fer*» *rum, deinde fuit ex parte solidum et ex parte infirmum,* » *cum nunc Lagidæ, nunc Seleucidæ essent superiores ;* » *hoc erat regnum quartum. Ultimum fuit Romanorum,* » *quod ortum est* in diebus regum illorum, *sive adhuc* » *stantibus regnis Ægypti et Syriæ, quodque* de monte » *abscissum est, nempe Palatino ; implevitque deinde* » *orbem terrarum.* »

Après avoir ainsi exposé son sentiment sur la succession de ces empires, le P. Houbigant entreprend de réfuter ceux qui croient que le dernier empire figuré par cette petite pierre qui devient une grande montagne, est celui du Messie. « On peut, dit-il, leur demander, 1° comment cet » empire a été détaché *d'une montagne.* Si par cette *mon*» *tagne*, ils entendent le ciel, qui est-ce qui leur accordera » que Dieu venant sur la terre, ait paru être semblable à » une pierre qui tombe d'en haut d'une montagne et roule » jusqu'en bas ? *Qui hoc regnum quintum de Messiæ regno* » *interpretantur ex eis quæri potest, 1° quonam pacto id*

» *regnum fuerit* de monte *abscissum. Si* montem *cælum* » *intelligunt, quis eis concedet, ut Deus in terras veniens,* » *similis esse videatur lapidi qui ex summo monte ruit,* » *et ad ima prævolvitur?* 2° On leur demande si l'empire » du Messie a brisé tous les empires précédemment mar- » qués ; car le Messie entrant dans son règne, qui étoit *du* » *ciel* et non pas *de ce monde*, a laissé l'empire des Ro- » mains sans y toucher ; et même c'est depuis la naissance » de Jésus-Christ, que l'empire des Romains est devenu » florissant, et a étendu plus loin ses limites. 2° *Quæritur* » *an regnum Messiæ contriverit omnia regna supra dicta.* » *Nam Messias veniens in suum regnum, quod erat* cœ- » lorum, *non* hujus mundi, *reliquit intactum regnum Ro-* » *manorum : immo post Christum natum floruit roma-* » *num imperium, et suos fines latius propagavit.* Enfin, » ajoute-t-il, le règne du Messie a détruit la religion des » Romains, mais non pas leur domination. D'où il suit qu'on » ne peut pas même trouver une figure de l'empire du » Messie dans l'empire des Romains représenté par cette » *pierre* qui devient une grande montagne, puisque l'em- » pire de ce roi qui *ne brise point le roseau cassé*, ne peut » avoir rien de comparable à cette pierre qui brise et ren- » verse tous les empires qui ont précédé : *Denique regnum* » *Messiæ destruxit religionem, non dominationem Ro-* » *manorum. Ex quo sequitur, ne figuram quidem esse* » *posse regni Messiæ regnum Romanorum, in* lapide *qui* » *mons magnus evadit, significatum ; quandoquidem* » *regnum ejus regis qui* arundinem quassatam non con- » fringet, *nihil simile habere potest cum lapide qui fran-* » *git, obruitque omnia regna quæ præcesserunt.* Et il y » a, continue-t-il, peu de solidité dans la preuve sur la- » quelle quelques-uns insistent, en disant que l'empire fi- » guré par cette pierre qui devient une grande montagne, » doit durer *éternellement*, et ne doit point passer à un autre ; » car l'expression לעלמין, *in secula*, est la même que » celle dont les Chaldéens se servent lorsqu'ils disent au » roi : *Que le roi vive éternellement.* En sorte qu'il est clair » qu'elle signifie seulement que l'empire dont il s'agit du- » rera long-temps. Quant à ce qui suit, qu'*il ne sera point* » *livré à un autre*, cela est dit par opposition avec ce qui » avoit été marqué des deux royaumes précédens qui de- » voient se lier l'un avec l'autre par des mariages, pour » montrer que l'empire romain ne s'aliéneroit point par des

» mariages, comme il arriva aux deux monarchies des La-
» gides et des Séleucides : *Et parum firmamenti est in eo*
» *quod quidam urgent, regnum lapidis qui fit mons ma-*
» *gnus*, in secula, *duraturum, nec alteri permittendum*
» *esse. Quippe* לעלמין, in secula, *idem vocabulum est,*
» *quo Chaldæi utuntur, cum regi dicunt*, Rex in æternum
» vivat : *ut planum sit significari tantum, id regnum*
» *quod tangitur, ad multos dies permansurum. Id vero*
» *quod sequitur*, nec alteri permittetur, *in oppositione est*
» *cum eo quod dictum est de regnis duobus, quæ semine*
» *humano commiscentur, ut significetur imperium ro-*
» *manum non abalienatum iri per matrimonia, ut acci-*
» *dit in regnis Lagidarum et Seleucidarum.* »

IV. Réponses aux objections du P. Houbigant. Justification de l'opinion commune. Le cinquième empire figuré par la petite pierre qui devient une grande montagne, n'est point celui des Romains, mais celui de Jésus-Christ.

On peut se rappeler que j'ai déjà répondu à quelques-unes de ces objections dans la Dissertation sur les prophètes à la tête du livre d'Isaïe ; mais j'ai cru devoir y revenir ici, puisque c'est le sujet de la Dissertation présente, et que d'ailleurs le P. Houbigant ajoute encore ici quelques autres objections auxquelles il faut également répondre ; je n'ai pas dû séparer les unes d'avec les autres.

Je crois avoir montré que l'expression *sine manibus* se rapporte bien au verbe *abscissus est*, et non pas au nom *lapis*, parce que la particule chaldaïque די n'est point essentiellement un pronom, mais une simple conjonction susceptible de plusieurs sens différens prouvés par le témoignage même du P. Houbigant, dans le livre même de Daniel ; que si elle se rapportoit au nom, elle laisseroit à sous-entendre un verbe, que rien ne peut déterminer, et sur lequel le P. Houbigant même varie, disant dans sa version, *qui manibus moveri non posset*, et dans ses notes, *qui manu teneri non posset ;* que comme ces deux verbes ne sont point de ceux qui se sous-entendent d'eux-mêmes, Daniel eût exprimé l'un des deux, si telle eût été sa pensée ; que d'ailleurs, de l'aveu même du P. Houbigant, cela se réduiroit à signifier *lapis prægrandis ;* et qu'il n'est pas vraisemblable que pour exprimer une idée si simple et si facile à rendre par *magnus* ou *magnus valde*, Daniel eût employé une expression aussi peu naturelle que celle-ci, *lapis qui sine manibus ;* qu'enfin si cette particule se rapporte au verbe même joint au nom, c'est une parenthèse qui exprime le *quomodo* de l'idée complexe renfermée dans ces mots *abscissus est lapis ;* car il étoit naturel de demander comment cette pierre avoit été détachée de la

montagne ; et c'est à quoi le prophète répond que cela fut fait sans le secours d'aucune main, *quod (fuit) non per manus.* Rien n'est plus commun dans l'hébreu que de sous-entendre ainsi le verbe *est* ou *fuit ;* et rien n'est si commun en grec, en latin et en français, que de supprimer *quod est* ou *quod fuit ;* de là vient donc qu'on lit simplement dans la version grecque et dans notre Vulgate *sine manibus*, en le rapportant au verbe. C'est le sens qui se présente naturellement ; c'est le sens propre du texte, c'est le sens généralement reconnu ; et le texte pris en ce sens ne peut convenir qu'à Jésus-Christ, qui seul ressemble à cette pierre ainsi détachée de la montagne sans la main d'aucun homme : *abscissus est lapis de monte sine manibus.*

Le P. Houbigant nous demande comment l'empire de Jésus-Christ a été détaché d'une *montagne ;* et de quelle *montagne ;* et si cette *montagne* est le ciel. Nous lui répondons que nous n'avons pas besoin de nous élever jusqu'au ciel pour y trouver cette *montagne ;* que si lui-même a bien prétendu qu'à l'égard de l'empire des Romains, cette montagne pouvoit représenter *le mont Palatin,* voisin de Rome, d'où cet empire s'est répandu sur toute la terre, nous pouvons bien dire qu'à l'égard de l'empire de Jésus-Christ, cette *montagne* peut représenter *le mont de Sion,* d'où l'empire de Jésus-Christ s'est répandu dans tout l'univers ; que sous un autre point de vue, cette montagne, c'est la *nation juive* de laquelle Jésus-Christ a pris naissance sans le secours d'aucun homme, comme le remarque saint Jérôme : *Abscissus est lapis, Dominus usque Salvator, sine manibus, id est absque coitu et humano semine, de utero virginali* (1) : caractère qui ne peut convenir qu'à Jésus-Christ.

Le P. Houbigant nous demande si l'empire de Jésus-Christ a brisé tous les empires précédemment marqués. Nous lui demanderons comment l'empire romain les a brisés. Il a brisé les deux monarchies des Lagides et des Séleucides. Mais a-t-il brisé l'empire d'Alexandre ? a t-il brisé l'empire des Perses ? a-t-il brisé l'empire des Babyloniens ? L'empire des Babyloniens a été brisé par celui des Perses ; celui des Perses, par celui des Grecs ; celui des Grecs, par celui des Romains, et celui des Romains, par celui de Jésus-Christ. Celui qui renverse le dernier des quatre est censé les renverser tous quatre, parce que le dernier avoit re-

(1) *Hieron. in Dan. II. tom.* III. *col.* 1081.

cueilli la puissance des trois autres. Le P. Houbigant nous objecte que l'empire de Jésus-Christ est *le royaume du ciel*, et que *son règne n'est point de ce monde.* Il est cependant vrai que du haut du ciel où Jésus-Christ est assis à la droite de son Père *il règne sur toute la terre*, et y exerce ses jugemens ; il est cependant vrai que du haut du ciel où il est assis dans sa gloire, il a non-seulement détruit l'empire du démon par la parole de l'Evangile, et par l'effusion des dons salutaires de sa grace dans les cœurs, mais qu'en même temps il a fait marcher les Romains contre les Juifs, et les barbares contre les Romains. Il a détruit Jérusalem et la république des Juifs par les armes des Romains ; il a détruit Rome païenne et les derniers restes de son empire idolâtre par la main des barbares ; et saint Paul nous découvre qu'au dernier jour Jésus-Christ en exterminant tous ses ennemis achevera de détruire tout empire, toute domination, toute puissance. *Deinde finis..... cum evacuaverit omnem principatum et potestatem et virtutem* (1). Jésus-Christ dans son premier avénement n'est point venu *pour juger le monde*, mais *pour le sauver;* et c'est en ce sens qu'il est vrai de dire qu'*il n'est point venu briser le roseau cassé.* Mais remonté dans le ciel et assis à la droite de son Père, *il exerce* de là *sa souveraine domination au milieu de ses ennemis ; il gouverne* de là *les nations avec un sceptre de fer ; il les brise comme un vase d'argile*, en détruisant tout ce qui s'oppose à son règne, jusqu'à ce qu'enfin il achève de détruire au dernier jour toute puissance ennemie. Dira-t-on encore que cela n'a rien qui ressemble à cette petite *pierre* qui renverse le colosse d'or, d'argent, d'airain et de fer? La puissance des Romains si formidable qu'elle ait été, est-elle comparable à ce pouvoir terrible que Jésus-Christ exerce sur ses ennemis, et dont il a déjà fait éclater tant de preuves? Nul autre que lui ne ressemble mieux à cette pierre dont le choc est si formidable.

Enfin je crois avoir montré la force de l'argument que nous tirons de ce que ce dernier empire qui renverse tous les autres, doit *durer éternellement et ne passer à aucun autre.* L'expression *in secula* ne s'applique pas moins à ce qui est éternel qu'à ce qui ne l'est pas ; nous l'avons prouvé par le témoignage même du P. Houbigant. C'est une exa-

(1) 1. *Cor.* xv. 24.

gération quand on l'applique à des objets périssables ; mais elle a toute sa force et son exacte vérité quand on l'applique à ce qui est vraiment éternel. S'il étoit prouvé que ce dernier empire n'est autre que l'empire des Romains, on seroit obligé de dire que ce mot *in secula* ne devroit pas se prendre à la rigueur, et ne signifieroit qu'une longue durée ; mais encore quelle durée d'un empire qui dès le cinquième siècle fut éteint dans l'Occident, et n'a subsisté dans l'Orient que jusqu'au quinzième siècle, après avoir passé des Romains aux Grecs, pour passer ensuite des Grecs aux Mahométans? Est-ce là cet empire qui ne devoit passer à aucun autre? Non ; ce caractère ne convient qu'au seul empire de Jésus-Christ ; et comme il est certain que l'empire de Jésus-Christ n'aura point de fin, il demeure certain que l'expression *in secula* marque bien ici l'éternité même. Ainsi toutes les objections qu'on nous oppose viennent se briser contre cette *pierre* ; et il demeure certain que les caractères de l'empire qu'elle représente, ne peuvent convenir qu'à l'empire de Jésus-Christ. Achevons néanmoins de nous en convaincre, en examinant les objections de D. Calmet.

V. Réponses aux objections de D. Calmet. Opinion commune justifiée. Les quatre empires représentés par la statue de quatre métaux sont l'empire des Chaldéens, l'empire des Perses, l'empire des Grecs et l'empire des Romains. Le cinquième empire qui leur succède est l'empire éternel de Jésus-Christ.

De l'aveu de cet interprète, il faut convenir qu'à la rigueur de la lettre on ne doit entendre que de l'empire de Jésus-Christ cette partie de la prophétie, qui nous décrit un cinquième empire ; de l'aveu même de cet interprète, ce cinquième empire a des caractères qui ne peuvent naturellement être attribués à l'empire romain, et qui nous conduisent nécessairement à une autre monarchie qui est celle de Jésus-Christ. L'empire de Jésus-Christ est seul cet empire qui dans son origine est comparable à une petite pierre détachée d'une montagne sans la main d'aucun homme : *Lapis abscissus de monte sine manibus.* Il est seul cet empire suscité de Dieu même, et qui porte le caractère de la divinité dans son origine et dans ses progrès : *Regnum quod suscitabit Deus cæli.* Il est seul cet empire qui ne sera jamais détruit, et contre lequel nulle violence ne prévaudra jamais : *Regnum quod in æternum non dissipabitur.* Il est seul cet empire qui ne passera point à un autre peuple, qui ne succombera jamais sous la puissance d'aucune nation : *Et regnum ejus alteri populo non tradetur.* Il est seul cet empire qui subsistera éternellement : *Et ipsum stabit in æternum.* Aucun de ces caractères ne peut convenir à l'empire romain : D. Calmet en convient.

Quels seront donc les caractères qui pourront convenir

à cet empire? D. Calmet en remarque quatre. Cet empire n'a aucune liaison avec les autres monarchies; c'est une pierre détachée d'une montagne, et qui est étrangère à la statue : *Lapis abscissus de monte.* Cet empire n'ayant eu d'abord que des commencemens foibles, s'est élevé ensuite à une puissance énorme : c'est une pierre qui est devenue une grande montagne : *Et factus est mons magnus.* Cet empire a abattu tous les empires qui étoient alors dans le monde, et particulièrement ceux des Syriens et des Egyptiens; cette pierre a frappé les pieds de la statue, et les a brisés : *Percussit statuam in pedibus ejus.... et comminuit eos.* Enfin cet empire s'est formé pendant le temps des autres empires : *In diebus regnorum illorum.*

Mais ces mêmes caractères doivent aussi sans doute convenir à l'empire de Jésus-Christ; car cette pierre qui a été détachée d'une montagne, cette pierre qui a frappé les pieds de la statue, et qui les a brisés; cette pierre qui est devenue elle-même une grande montagne, est celle-là même qui a été détachée sans la main d'aucun homme. Et cet empire qui doit s'élever dans le temps des autres empires est celui-là même qui doit être suscité par le Dieu du ciel, qui ne doit jamais être détruit, qui ne doit passer à aucun autre peuple, qui doit subsister éternellement. En effet l'empire de Jésus-Christ n'a aucun rapport avec les autres monarchies; c'est une pierre qui est détachée d'une montagne, et qui est étrangère à la statue : *Lapis abscissus de monte.* L'empire de Jésus-Christ qui paroissoit si foible dans ses commencemens, se répand en peu de temps dans toutes les nations alors connues; c'est une petite pierre qui en peu de temps devient une grande montagne, et remplit toute la terre : *Factus est mons magnus, et implevit universam terram.* Mais, prenez garde, cette pierre doit frapper et briser les pieds de la statue : *Percussit statuam in pedibus ejus... et comminuit eos.* Cet empire doit s'élever au temps du dernier des quatre empires précédens; car c'est le sens de cette expression de la Vulgate : *In diebus regnorum illorum;* ou, selon le chaldéen, qui est le texte original : *In diebus regnum illorum;* et c'est en brisant le dernier de ces quatre empires qu'il doit les briser tous, les détruire tous : *Comminuet autem et consumet universa regna hæc.* D. Calmet se méprend donc visiblement lorsqu'il dit que *le Messie qui est la fin de toute cette prophétie devoit venir après la destruction de ce quatrième empire.* Le Messie de-

voit venir au temps de cet empire même qui étoit le dernier des quatre : *In diebus regum illorum.* Il devoit frapper et briser les pieds de la statue : *Percussit statuam in pedibus ejus.... et comminuit eos.* Or je demande quel est l'empire sous lequel Jésus-Christ a paru, quel est l'empire que Jésus-Christ a frappé, quel est l'empire que Jésus-Christ a brisé. Ce n'est certainement pas la monarchie des Lagides et des Séleucides. Il y avoit déjà soixante-cinq ans que la monarchie des Séleucides étoit éteinte, il y avoit déjà trente ans que la monarchie des Lagides étoit détruite, lorsque Jésus-Christ est né. Les pieds de la statue frappés par cette pierre qui représente Jésus-Christ, ne représentent donc pas la monarchie des Lagides et des Séleucides. Mais c'est au temps de l'empire romain, que Jésus-Christ a paru, et qu'il a commencé d'établir sur la terre son règne; c'est l'empire romain, que Jésus-Christ a frappé par la prédication même de l'Evangile; c'est l'empire romain, que Jésus-Christ a brisé en établissant son règne sur les ruines mêmes de cet empire idolâtre. Les pieds de la statue représentent donc les derniers temps de l'empire romain; le quatrième empire est donc l'empire romain.

Que peut opposer à cela D. Calmet? *L'empire romain n'avoit nulle liaison avec celui d'Alexandre.* Mais l'empire romain n'a-t-il donc pas envahi la plupart des provinces qui avoient été soumises à Alexandre? n'a-t-il pas subjugué spécialement les deux puissantes monarchies des Lagides et des Séleucides successeurs d'Alexandre? *L'empire romain n'a été formé que long-temps après Alexandre.* Mais n'est-ce pas précisément entre l'extinction des deux monarchies des Lagides et des Séleucides, successeurs d'Alexandre, que Jules César accepte le titre d'empereur, quarante-cinq ans avant l'ère chrétienne vulgaire? N'est-ce pas aussi vers ce temps que la plupart des royaumes d'Asie, qui étoient des démembremens de l'empire d'Alexandre, furent réduits en provinces romaines? *L'empire romain ne regardoit point l'état des Juifs, qui étoit le principal objet de Daniel.* Mais est il donc vrai que le principal objet de Daniel fût l'état des Juifs? D. Calmet ne reconnoît-il pas lui-même, que *la fin de toute cette prophétie c'est l'avénement du Messie?* et n'étoit-ce pas sous l'empire romain que le Messie devoit venir? *L'empire romain étoit unique, et ne pouvoit pas être représenté par les deux cuisses de la statue.* Mais les deux cuisses de la statue appartiennent-elles donc au qua-

trième empire ? n'appartiennent-elles pas au troisième : *Venter et femora ex ære?* Si donc les deux cuisses doivent représenter deux monarchies, ces deux monarchies doivent faire partie du troisième empire. Ainsi les deux monarchies des Lagides et des Séleucides, successeurs d'Alexandre, pourront être représentées par les deux cuisses qui sont d'airain comme le ventre : *Venter et femora ex ære;* mais alors elles feront partie du troisième empire, qui est l'empire des Grecs fondé par Alexandre, et continué dans ses successeurs. Cela même contribuera encore à prouver que le quatrième empire représenté par les jambes et les pieds doit être différent de celui des successeurs d'Alexandre, et doit même succéder à celui des successeurs d'Alexandre. Or quel est cet empire qui succède à celui des successeurs d'Alexandre, sinon l'empire romain? *L'empire romain étoit unique ;* aussi voyons-nous que les deux jambes de la statue sont d'un seul et même métal : *Tibiæ autem ferreæ. L'empire romain étoit unique ;* aussi le quatrième empire devoit-il l'être. Et cela même nous fournit encore une preuve contre ceux qui prétendent que ce quatrième empire est la monarchie des Lagides et des Séleucides : Daniel ne dit pas que les deux jambes représentent deux royaumes, mais seulement qu'elles représentent un royaume, qui sera le quatrième : *Regnum quartum.* Enfin est-il vrai de dire que *Jésus-Christ est venu justement vers le commencement de la grandeur de l'empire romain?* Ne seroit-il pas plus vrai de dire qu'il est venu justement vers le temps de sa décadence? L'empire romain commença de paroître sous le nom d'empire au temps de Jules César, qui est le premier qui ait porté le nom d'*empereur ;* il fut au plus haut point de sa grandeur sous Auguste, sous qui Jésus-Christ prit naissance; mais Auguste mourut avant même que Jésus-Christ fût entré dans l'exercice de son ministère public; et dès lors l'empire romain commença de déchoir; c'est ce qui est représenté par les pieds de la statue qui étoient mêlés de fer et d'argile; et c'est aussi ce que remarque D. Calmet même en expliquant cette partie de la prophétie selon l'hypothèse commune. « Le royaume de fer qui brise » et met en pièces tous les autres royaumes, c'est, dit-il, » l'empire romain dans sa vigueur sous les consuls, qui » portèrent la guerre hors de l'Italie, et qui lui assujettirent » un si grand nombre de royaumes et de provinces, et sous » les empereurs Jules César, Auguste et Tibère. *Depuis ce*

» *temps on ne voit plus de fer pur;* ce n'est qu'un mélange » de fer et d'argile, une suite d'empereurs presque tous vi» cieux et corrompus, qui abusent de la souveraine autorité » pour commettre les plus grandes infamies, et qui au défaut » de valeur et de conduite exercent une injuste tyrannie sur » leurs sujets, et irritent les étrangers par leurs violences, » ou se rendent méprisables par leur conduite insensée. » C'est dans le temps de ces règnes foibles et fragiles (*in die» bus regnorum illorum*), que se forme l'empire de Jésus» Christ. » Quant à ces alliances humaines, qui selon le prophète sont aussi représentées par ce mélange de fer et d'argile, voïci ce que dit encore D. Calmet même, en continuant de parler selon l'hypothèse commune. « Pompée » épousa Julie, fille de Jules César, et Marc-Antoine prit » pour femme Octavie, sœur d'Auguste. Ces alliances de» voient naturellement rendre inaltérable l'union de ces » chefs de la république; mais elles ne servirent de rien, » et ne furent pas capables d'arrêter leur animosité, et de » fixer leur ambition. Jules César fit la guerre à Pompée, » le vainquit, et opprima avec lui la liberté des Romains. » Auguste et Antoine se divisèrent, et ce dernier ayant été » vaincu, Auguste se vit seul maître de l'empire. Cette sou» veraine dignité demeura héréditaire dans sa famille. Il » n'omit rien pour l'y affermir; les alliances, les adoptions, » les mariages, tout ce que la prudence humaine peut sug» gérer à un prince habile et ambitieux, fut mis en œuvre, » pour perpétuer l'empire dans sa maison. Mais toutes ses » précautions furent inutiles : *Commiscebuntur quidem » humano semine, sed non adhærebunt sibi.* »

En vain donc D. Calmet prétend-il que l'empire romain ne peut être ce quatrième empire; tous les caractères de ce quatrième empire conviennent à celui des Romains, et ne conviennent même qu'à lui, puisque ce quatrième empire est celui sous lequel doit s'élever l'empire éternel de Jésus-Christ : *In diebus regnorum illorum suscitabit Deus cœli regnum quod in æternum non dissipabitur;* et que ce quatrième empire est celui qui doit être frappé et brisé par cette petite pierre qui est Jésus-Christ même : *Abscissus est lapis de monte sine manibus, et percussit statuam in pedibus ejus ferreis et fictilibus, et comminuit eos.*

VI. Remarques sur la vision des quatre

Mais D. Calmet nous objecte la vision des quatre bêtes : il prétend que la quatrième bête représente la monarchie des Lagides et des Séleucides; et il en conclut que cette

monarchie doit être aussi le quatrième empire représenté par les jambes et les pieds de la statue de quatre métaux. D. Calmet suppose donc, et il le dit même, que *dans ces deux endroits le prophète n'a eu qu'un même objet, et n'a voulu marquer qu'une même chose.* Sur ce principe nous pourrions d'abord ici rétorquer l'argument; et après avoir prouvé que le quatrième empire représenté par les jambes et les pieds de la statue de quatre métaux est l'empire romain, nous pourrions en conclure que cet empire doit être aussi représenté par la quatrième bête.

bêtes. Système de quelques anciens et de quelques modernes adopté par D. Calmet et par le P. Houbigant. Exposé de ce système tiré du commentaire de D. Calmet.

Mais le P. Houbigant vient ici se joindre à D. Calmet; et sans prétendre se prévaloir de la liaison assez marquée qui se trouve entre la vision des quatre bêtes et la statue de quatre métaux, il suppose que dans la vision des quatre bêtes, la quatrième monarchie est celle des Lagides et des Séleucides. Exposons d'abord le système de D. Calmet; nous viendrons ensuite à celui du P. Houbigant.

D. Calmet reconnoît que les trois premières bêtes représentent l'empire des Chaldéens, l'empire des Perses, et l'empire des Grecs. Quant à la quatrième bête, voici un extrait fidèle du commentaire de D. Calmet (1) : « *Bestia* » *quarta terribilis atque mirabilis* .... On ne donne point » de figure particulière à cette quatrième bête, dit cet in- » terprète; le caractère de cette bête est de causer de la » terreur et de l'effroi, et de faire des maux infinis. On » l'explique ordinairement de l'empire romain. Quelques » anciens (2) et plusieurs nouveaux (3) l'entendent des rois » successeurs d'Alexandre-le-Grand, principalement de » ceux qui ont régné dans la Syrie et dans l'Egypte, et qui » ont eu le plus de part aux affaires des Juifs; et saint » Jérôme lui-même (4) reconnoît que ce qu'on explique » ordinairement de l'Antechrist, a eu en partie son accom- » plissement littéral dans Antiochus Epiphanes, comme » figure de cet ennemi de Jésus-Christ. Nous proposerons » ici succinctement l'hypothèse de ces interprètes, comme » nous l'avons déjà fait ci-devant (5) (à l'égard de la statue » de quatre métaux), sans prétendre pour cela détruire le

(1) Comm. sur Daniel, VII. 7. et suiv. — (2) *Porphyr. apud Hieron. et alii etiam pietatis magistri apud Theodoret. in Dan.* VII. *post.* ℣ *ult.* — (3) *Jun. Piscat. Polan. Grot. Vide supra ad Dan.* II. 40. — (4) *Hieron. in Dan.* XI. ℣ 21. *et seqq. p.* 1127. *nov. edit. Cumque multa quæ postea lecturi et exposituri sumus super Antiochi persona conveniant, typum eum vocant Antichristi habere; et quæ in illo ex parte præcesserint in Antichristo ex toto esse complenda. Vide et in Dan.* VIII. 14. — (5) *Vide ad Dan.* II. 40.

» système qui entend le quatrième empire, de l'empire » romain, et qui est le plus communément reçu parmi les » interprètes.

» La quatrième bête qu'on nous décrit comme si ter- » rible, a plusieurs caractères qui la distinguent; mais ce » qui détermine principalement à l'expliquer de l'empire de » Syrie et d'Egypte, c'est 1° qu'*elle sera mise à mort et* » *abandonnée au feu* (1) avant la venue de Jésus-Christ » qui est le *Fils de l'homme* (2) marqué ici; ce qui ne pa- » roît pas convenir à l'empire romain. 2° Cette *corne qui* » *disoit de grandes choses, et qui faisoit la guerre aux* » *saints* (3), marque Antiochus Epiphanes. On sait quelle » fut la violence de sa persécution contre les Juifs, ses » blasphèmes contre Dieu, l'envie qu'il eut de *changer les* » *temps et les lois*, les solennités, les sacrifices, et les cou- » tumes de la nation (4); comme les saints, c'est-à-dire, » les Juifs et le temple même, lui furent livrés pendant un » temps, deux temps, et un demi-temps (5), c'est-à-dire, » trois ans et demi, qui est le terme que dura sa persécu- » tion.

» La victoire que les saints (6), c'est-à-dire les Macha- » bées et les Juifs remportèrent sur lui, est connue de tout » le monde; mais toutes leurs victoires, leur puissance, le » royaume qu'ils fondèrent dans la Judée, et la liberté où » ils se rétablirent, ne sont qu'une foible figure de la vic- » toire que Jésus-Christ et ses saints, ses apôtres et ses » fidèles ont remportée sur l'erreur, sur le monde et sur le » démon; une légère ébauche du royaume éternel du Sau- » veur dans son Eglise (7). La vérité de cette explication » paroîtra encore avec plus d'évidence, si l'on compare ce » chapitre avec le chapitre II, et avec le chapitre XI, où la » même chose est représentée, mais sous d'autres figures. »

Après avoir ainsi établi cette hypothèse, voici de quelle manière D. Calmet prétend expliquer ce qui est dit de cette quatrième bête : « *Dissimilis erat ceteris bestiis.* L'empire » des successeurs d'Alexandre-le-Grand a beaucoup de » choses qui le distinguent des monarchies précédentes. Il » ne fut jamais parfaitement réuni sous un seul chef. On » déféra d'abord la souveraine autorité à Aridée, frère » d'Alexandre; mais c'étoit plutôt un fantôme de roi qu'un

(1) Versets 11. et 26. — (2) Versets 13. 26. 27. — (3) Versets 20. 24. 25. — (4) Voyez 1. Mach. 1. 41. 47. 48. — (5) *Joseph. Prolog. de Bello Judaic.* — (6) Verset 22. — (7) Verset 27.

» roi véritable. Il étoit incapable de gouverner, et ne gou-
» verna jamais véritablement. Hercule, fils d'Alexandre et
» de Barsine, n'eut aucune part à la succession, et on n'eut
» aucune attention pour lui, parce qu'il n'étoit pas né dans
» un légitime mariage. Alexandre, fils posthume du grand
» Alexandre et de Roxane, ne parvint pas à un âge où il
» pût régner par lui-même. Ainsi les parties de tout ce vaste
» empire furent divisées en plusieurs royaumes. Le prophète
» ne fait guère attention ici qu'à ce qui regarde les Juifs;
» c'est par rapport à eux principalement, que ce quatrième
» empire est si terrible et si violent, qu'il dévore, qu'il met
» en pièces, qu'il écrase tout ce qu'il rencontre....»

« *Habebat cornua decem.... Dix cornes*, c'est-à-dire,
» dix rois, comme l'ange le lui explique ci-après (1). Por-
» phyre en avoit donné les noms; mais saint Jérôme n'a
» pas trouvé à propos de les conserver. Il semble qu'il ne
» faut chercher ces dix rois que dans la Syrie, et parmi les
» prédécesseurs d'Antiochus Epiphanes, puisque ce prince
» succède à ces dix rois, et qu'il est représenté comme une
» corne plantée en la place des dix autres qui tombèrent
» avant lui. Nous trouvons une suite de sept rois (2), qui
» ont précédé dans ce pays Antiochus Epiphanes: mais
» avant Séleucus Nicator, il y avoit eu quelques gouver-
» neurs, comme Laomédon de Mitylène, à qui la Syrie et
» la Phénicie avoient été confiées d'abord après la mort
» d'Alexandre. Antigone et son fils Démétrius possédèrent
» ensuite ces provinces avec le titre de *rois*. Ces trois princes
» joints aux sept autres dont on a parlé, font le nombre de
» *dix cornes* qui précédèrent le règne d'Antiochus Epi-
» phanes.

» La plupart des anciens et des nouveaux interprètes
» expliquent ceci de l'Antechrist, qui doit persécuter l'E-
» glise. Les maux que causa Antiochus Epiphanes à la na-
» tion juive, sont sans doute une figure très-expresse des
» persécutions qui doivent précéder le dernier avénement
» du Fils de Dieu; mais comme le règne de l'Antechrist
» est encore éloigné, on ne peut pas montrer l'accomplis-
» sement des prophéties à son égard. On doit se contenter
» de considérer le passé, et de le comparer avec les paroles

(1) Verset 24. — (2) 1. Séleucus Nicator. 2. Antiochus Soter. 3. Antiochus-le-Dieu. 4. Séleucus Callinicus. 5. Séleucus la Foudre. 6. Antiochus-le-Grand. 7. Séleucus IV, surnommé Philopator, frère d'Anthiocus Epiphanes.

» du prophète. Le passé est une assurance de ce qui doit » arriver un jour. . . . . »

« *Cornu parvulum ortum est de medio eorum.* . . . . An- » tiochus Epiphanes, le plus jeune des fils d'Antiochus-le- » Grand, fut envoyé en otage à Rome, où il demeura jus- » qu'à ce que son frère Séleucus le fit revenir. » (D. Calmet n'en dit pas davantage sur cela.)

« *Tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus.* . . . . » Sélencus IV mourut lorsque Antiochus Epiphanes son » frère étoit à Athènes, en chemin pour revenir en Asie. » Le jeune Démétrius, fils de Séleucus, et légitime héritier » du royaume, en fut exclus par Epiphanes. Héliodore, qui » avoit usurpé la couronne, après avoir fait mourir Séleu- » cus, fut chassé par Attalus et Eumène. Ptolémée Philo- » métor, roi d'Egypte, qui avoit beaucoup de partisans » qui le demandoient pour roi, fut obligé de se désister. » Antiochus demeura seul possesseur du royaume, après la » chute de ces trois cornes, Séleucus, Démétrius, et Hé- » liodore. En comparant ce verset au ℣ 24. de ce chapitre, » et au ℣ 9. du chapitre suivant, on peut encore l'entendre » autrement. Antiochus brisa trois cornes; il humilia, *il* » *abattit trois rois* (℣ 24.); il s'agrandit; *il eut de* » *grands avantages sur les rois du midi, de l'orient, et* » *de la force.* (*Cap.* VIII, ℣ 9.) Ces deux passages pa- » roissent n'avoir qu'un même objet, et un même sens que » celui-ci. Antiochus Epiphanes remporta de très-grands » avantages contre Ptolémée Philométor roi d'Egypte : il » entra dans son pays, et l'assujettit sans peine. Il marcha » ensuite contre Artaxias, roi d'Arménie, qui remuoit » contre lui dans les provinces d'orient; il l'attaqua, le » battit, et le fit prisonnier. Enfin il attaqua *la force*, c'est- » à-dire, la ville de Jérusalem; il se rendit maître de la » Judée, et y exerça toutes les violences et les impiétés » qu'on lit dans les livres des Machabées. Voilà les trois » cornes qu'il abattit : Ptolémée Philométor, roi d'Egypte, » Artaxias, roi d'Arménie, et le royaume du Dieu Très-Fort » qu'il attaqua, et dont il se rendit maître en réduisant le » temple, la ville de Jérusalem, et le peuple en sa puis- » sance. Voyez le chap. VIII. ℣ 10. 11. 25. »

« *Oculi quasi oculi hominis erant in cornu isto.* . . . . » Antiochus parut d'abord assez bon prince; il affecta même » des manières populaires; mais il sut si mal les soutenir, » qu'il tomba bientôt dans le mépris des siens. Il gagna

» par les apparences d'une fausse clémence ceux qui s'étoient » attachés à Ptolémée, et qui d'abord ne l'avoient pas re- » connu pour roi. »

« *Os loquens ingentia.* A la lettre, *Une bouche qui* » *disoit de grandes choses*; c'est-à-dire, qui proféroit des » paroles insolentes, pleines d'orgueil, de blasphèmes, » d'impiété. On voit l'exécution de tout cela dans les livres » des Machabées; principalement dans l'édit impie qu'il » publia pour abroger les lois de tous les autres peuples, et » pour les réduire toutes à celles des Grecs. »

« *Throni positi sunt, et antiquus dierum sedit....* Le » jugement de Dieu se fit sentir par la terrible punition » qu'il exerça contre Antiochus, persécuteur des saints. » On peut voir les livres des Machabées. *L'Ancien des jours* » est Dieu, juge éternel des vivans et des morts. On nous » le dépeint ici comme un prince qui se fait apporter les » livres et les mémoires du mérite et des crimes de ses » sujets, pour rendre à chacun selon ses œuvres. *Judicium* » *sedit, et libri aperti sunt* (℣ 11.)....»

«*Vidi quoniam interfecta esset bestia.* C'est-à-dire, *Je vis* » *que cette bête avoit été tuée* (℣ 11.), en conséquence de l'ar- » rêt prononcé par l'ancien des jours. Antiochus Epiphanes » mourut dans d'horribles douleurs au retour d'un voyage » de Perse. Comme il étoit en chemin, il apprit la résis- » tance des Juifs, et les succès de Judas Machabée. Alors » transporté de fureur, il dit qu'il renverseroit Jérusalem, » et qu'il en feroit un tombeau, ou un amas de corps morts » des Juifs. Il sentit la pesanteur de la main de Dieu. Son » char qu'il poussoit avec véhémence, se renversa; il fut » tout meurtri de sa chute. Dans l'extrême douleur qu'il » ressentit, il fut contraint de recourir au Seigneur par les » larmes d'une fausse et inutile pénitence. Depuis la mort de » ce roi persécuteur de la nation choisie, les princes ses » successeurs ne furent plus en état de leur faire beaucoup » de mal. Dieu réprima leur malice, et borna leur pouvoir, » jusqu'à un certain temps auquel Jésus-Christ devoit pa- » roître. C'est ce qui paroît dans le ℣ 12. (qui est le verset » suivant). »

« *Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et* » *tempora vitæ constituta essent eis, usque ad tempus et* » *tempus....* Ces autres bêtes ne sont pas les prédéces- » seurs d'Antiochus, puisque ces cornes étoient abattues » avant qu'il parût. Ce sont donc les rois de Syrie ses suc-

» cesseurs, à qui Dieu ôta le pouvoir d'affliger son peuple, » et dont il borna la vie et la durée de leur empire, jusqu'à » un certain temps limité, après lequel devoit paroître *le* » *Fils de l'homme dans les nuées du ciel*, comme il est dit » au ℣ suivant, c'est-à-dire, jusqu'à la venue de Jésus- » Christ. Nous avons marqué dans les Machabées de quelle » manière les Juifs s'affranchirent peu à peu de la dépen- » dance des rois de Syrie, et par quels degrés Dieu ôta à » ces princes la puissance qu'ils avoient exercée jusqu'alors » avec si peu de modération contre les Juifs. »

« *Ecce in nubibus cœli, quasi Filius hominis venie-* » *bat*.... Jésus-Christ parut dans le monde environ soixante » ans après l'extinction du royaume de Syrie (1). Le Fils de » l'homme est désigné dans la prophétie du chap. II, par la » pierre qui se détache d'elle-même de la montagne, et qui » renverse et met en poudre le colosse. La manière dont le » prophète le dépeint ici, ne convient à la lettre qu'à son » second avénement. *Matth.* XXVI. 64. *Vidébitis Filium* » *hominis venientem in nubibus cœli.* »

« *Potestas ejus, potestas æterna*.... Tout ce verset dé- » signe d'une manière si expresse le règne éternel de Jésus- » Christ, que l'on ne pourroit pas même choisir des termes » plus forts et plus formels pour le désigner.... »

« *Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor sunt regna*.... » *Suscipient autem regnum Sancti Dei Altissimi*.... » Deux grands objets avoient frappé Daniel; les quatre » bêtes, et le jugement de l'ancien des jours. L'ange lui dit » d'abord en deux mots que les quatre bêtes marquoient » quatre empires, et que le jugement du Seigneur mettroit » les saints en possession du royaume. C'est ce qu'il conti- » nue à lui expliquer en un plus grand détail dans ce qui » suit. »

« *Bellum faciebat adversus sanctos*.... Antiochus per- » sécuta les Machabées; il prévalut; il fit éclater contre eux » toute sa rage; mais cela ne dura pas long-temps. Le grand » Juge tint ses assises; le persécuteur y fut condamné. Le » Sauveur dans saint Matthieu, XXIV. 30. 31., décrit à peu

(1) Nous fixons la fin du royaume de Syrie en l'an du monde 3839, qui est celui de la défaite de Mithridate; alors la Phénicie et la Célé-Syrie furent réduites en provinces du peuple romain. Voyez Ussérius. (L'an du monde 3829, selon Ussérius, est l'an 65 avant l'ère chr. vulg. 61 avant la naissance de Jésus-Christ, selon ce chronologiste, qui avance de quatre années la naissance de Jésus-Christ.)

» près de même la vengeance qu'il exercera contre les Juifs » qui l'ont persécuté et fait mourir. Il dit qu'il viendra lui-» même sur les nues, accompagné de toute sa puissance, » pour les juger et les exterminer. »

« *Regnum quartum, quod majus erit omnibus regnis....* » Il seroit sans doute fort difficile de montrer que la monar-» chie des successeurs d'Alexandre ait été plus grande ou » plus puissante qu'aucune des monarchies précédentes. Le » chaldéen (qui est le texte original) dit simplement, » qu'*elle sera différente de tous les autres royaumes;* et » c'est ainsi que Théodotion et l'auteur de la Vulgate l'ont » traduit au ℣ 7. où l'on peut voir quelle a été la différence » de cette quatrième monarchie de celles qui l'avoient pré-» cédée.... »

« *Potentior erit prioribus.....* Nous n'entreprendrons » pas de faire voir qu'Antiochus Epiphanes étoit plus puis-» sant que Séleucus Nicator, fondateur du royaume de Syrie, » et qu'Antiochus-le-Grand, père d'Epiphanes lui-même, à » qui les Romains retranchèrent une si grande étendue de » pays. Mais il fit éclater contre les Juifs sa haine et sa puis-» sance plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Le chaldéen » ne dit pas qu'il étoit plus puissant, mais qu'*il étoit diffé-» rent des princes qui l'avoient précédé.....* »

« *Putabit quod possit mutare tempora et leges.....* » Antiochus Epiphanes entreprit de changer les lois, les » coutumes, les sacrifices, les fêtes des Juifs. Voyez les » Machabées. »

« *Tradentur in manus ejus usque ad tempus, et tem-» pora, et dimidium temporis.....* La plupart convien-» nent que cette expression signifie trois ans et demi. Daniel » met ordinairement *le temps* pour *une année*. Il dit, par » exemple (1), que *sept temps se passeront sur Nabucho-» donosor;* c'est-à-dire, sept années. Saint Jean dans l'Apo-» calypse emploie la même expression et dans le même sens. » Josèphe, dans sa préface sur le 1er livre de la Guerre des » Juifs, dit expressément (2) que l'on fut trois ans et demi » sans offrir sur l'autel les sacrifices ordinaires; toutefois » dans les livres des Machabées, nous croyons avoir montré

(1) *Dan.* IV. 22. 7. *Vide etiam* VIII. 14. *et* XII. 7. — (2) Ἀντίοχος ὁ κληθεὶς Επιφανὴς ἑλὼν κατακράτος Ἱεροσόλυμα, καὶ κατασχὼν ἔτεσι τρισὶ καὶ μησὶν ἕξ, ὃ ὑπὸ τῶν Ασαμονάιου παίδων ἐκβάλλεται τῆς χώρας. (Remarquez que dans ce texte rapporté par D. Calmet même, Josèphe ne dit pas ce que D. Calmet lui attribue, il dit seulement que pendant trois ans et demi Antiochus fut maître de la forteresse de Jérusalem.)

» que la profanation ne dura que trois ans juste (1). Pour » concilier ces différences, on peut dire que depuis l'édit » d'Antiochus Epiphanes, qui contraignoit tous les peuples » à suivre la religion des Grecs, il y a trois ans et demi » jusqu'à la purification du temple; et depuis cet édit on » n'osa plus continuer avec liberté les sacrifices dans la » maison de Dieu; mais ils ne furent absolument inter- » rompus que pendant trois ans. »

« *Ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat* » *usque in finem*..... Le chaldéen dit : *Et l'on ôtera sa* » *puissance pour perdre et pour détruire, pour toujours.* » C'est-à-dire, la puissance dont il abusoit pour perdre et » pour détruire. Ou bien, *on lui ôtera sa puissance, on la* » *ruinera pour toujours.* Cela s'est exécuté dans la per- » sonne d'Antiochus et de ses successeurs. »

« *Et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum,* » *detur populo sanctorum Altissimi*..... Cette partie de » la prophétie ne peut pas s'expliquer à la lettre, de l'em- » pire que Dieu donna aux Machabées et aux princes leurs » successeurs, qui ont gouverné la république des Juifs » jusqu'à Jésus-Christ. Leur puissance ne fut ni assez abso- » lue, ni assez étendue, pour vérifier de si grandes et de si » magnifiques promesses. Il n'y a que l'empire de Jésus- » Christ et de son Eglise, en qui l'on en trouve l'accomplis- » sement réel et véritable. » Ainsi s'exprime D. Calmet.

VII. Exposé du système du P. Houbigant tiré de ses notes sur la même prophétie.

Le P. Houbigant adopte le même système avec quelques différences, dont la principale consiste en ce qu'il change en quelques endroits le sens du texte. Il reconnoît dans la première bête Nabuchodonosor, dans la seconde Cyrus, dans la troisième Alexandre; et il observe que les animaux ne représentent pas tant ici les empires, que leurs fondateurs : *Animalia notant, non tam regna, quàm regnorum conditores.* Il ajoute : « Car au ℣ 17. il est dit à Daniel : » *Quatuor regna sunt quatuor* (מלכין) *reges.* » On le lit ainsi dans sa bible : il y a grande apparence qu'au lieu de *regna*, il faut lire *animalia*; car c'est bien le sens du texte.

Il s'arrête sur le *troisième animal* qui est un léopard à quatre têtes : « C'est, dit-il, Alexandre-le-Grand, à qui fut » donné un empire dont les quatre têtes forment quatre » empires qui en sortirent comme autant de têtes distinctes, » savoir les royaumes de Syrie, d'Asie, d'Egypte, et de » Macédoine : *Hic est Alexander magnus, cui* datum est

(1) 1. *Mach.* IV. 36. 52. (54.)

» imperium, *cujus quatuor capita sunt quatuor imperia,* » *quæ ex eo tamquam quatuor capita separata, erupe-* » *rint, nimirum regna Syriæ, Asiæ, Ægypti, et Ma-* » *cedoniæ.* »

Il vient à *la quatrième bête :* il observe qu'elle étoit *différente des autres :* « Elle étoit *différente*, dit-il, parce » que les quatre royaumes qui succédèrent à Alexandre-le- » Grand, n'ajoutèrent à leurs empires aucune nation étran- » gère, comme avoient fait les Chaldéens, les Perses, et » les Macédoniens, et n'exerçoient leurs rapines qu'entre » eux quatre, de même que les animaux qui se mordent et » se foulent aux pieds les uns les autres : *Ideo* diversum, » *quia regna quatuor quæ Alexandro magno successere,* » *gentes exteras non addebant imperiis suis, ut fecerant* » *Chaldæi, Persæ ac Macedones, sed tantum prædas* » *agebant, intra regna quatuor de more bestiarum, quæ* » *una alteram morsu affligunt, et pedibus calcant.* »

Cette bête avoit *dix cornes*, et plus loin il est dit que ces dix cornes sont *dix rois.* « Ce sont, dit le P. Houbigant, » *dix rois* qui doivent régner jusqu'à la *petite corne* qui » représente Antiochus Epiphanes, entre lesquels il y a » quatre Séleucus et trois Antiochus, auxquels si vous » ajoutez Laomédon, Antigone et Démétrius, vous aurez le » nombre de dix : *Cornua decem sunt* decem reges, *qui* » *regnaturi sunt usque ad* cornu parvulum, *Antiochum* » *Epiphanem; ex quibus sunt Seleuci quatuor, Antiochi* » *tres, quibus si addis Laomedontem, Antigonum et De-* » *metrium, habes numerum decem.* »

« La *petite corne*, c'est Antiochus Epiphanes, qui avoit » été en otage à Rome, et qui des plus foibles commence- » mens s'étoit élevé à la souveraine puissance, après la mort » de Séleucus son frère, en expulsant Démétrius fils de Sé- » leucus, et obligeant Ptolémée Philométor d'abdiquer le » royaume d'Egypte : *Cornu parvulum, Antiochus Epi-* » *phanes, qui fuerat Romæ obses, quique ex parvis initiis* » *creverat ad summum, mortuo Seleuco fratre, excluso* » *Demetrio ejus filio, et Ptolemæo Philometore coacto* » *Ægypti regnum abdicare.* Cette corne avoit *des yeux*, » parce que ce prince avoit un esprit fort pénétrant. Cette » corne *parloit avec hauteur*, parce que ce prince étoit aussi » rempli d'orgueil que de haine contre les Juifs : *Id cornu* » habet oculos, *quia perspicax*, et magna loquitur, *quia* » *superbissimum, quomodo et Judæis infensissimum.* »

« Les *livres* furent *ouverts;* c'est-à-dire, l'acte d'accu-» sation, les dépositions des témoins, et en un mot toutes » les pièces nécessaires pour le jugement d'un procès; car » la sentence fut prononcée du haut du ciel contre Antio-» chus, à la vue de l'univers entier, lorsqu'il expira consumé » de vers, avouant son crime, et lorsque son corps fut » ensuite jeté au feu : *Et* libri aperti sunt; *nimirum accu-» satio, testimonia, omnia denique juris dicendi instru-» menta. Nam sententia lata est de cœlo in Antiochum, » universo orbe spectante, cum vermibus consumptus ex-» piravit, confitens culpam suam, corpusque ejus igne cre-» matum.* »

Au ℣ 12. le P. Houbigant traduit : *abjecerunt imperium suum* (*cetera animalia*); et voici comment il l'explique : « Les autres bêtes négligèrent leur empire; elles » n'étendirent plus au loin leur domination; mais les unes » étoient assujetties aux Romains; les autres les craignoient, » et n'osoient faire le moindre bruit; c'est ce qui arriva peu » de temps après la mort d'Antiochus Epiphanes : *Abjece-» runt imperium suum* (quatuor animalia), *quæ non jam » late dominabantur, sed partim Romanis subjecta erant, » partim eos metuebant, nec mutire audebant quæ res eve-» nerunt proxime post mortuum Antiochum Epiphanem.* »

Au ℣ 13. paroît quelqu'un qui ressembloit au *fils de l'homme;* le P. Houbigant reconnoît qu'il se nomme souvent lui-même ainsi dans l'Evangile : *Messias, qui se ipsum sic sæpe nominat in Evangeliis.*

Au ℣ 18. où la Vulgate dit : *Suscipient autem regnum Sancti Dei altissimi, et obtinebunt regnum usque in seculum et seculum seculorum,* le P. Houbigant traduit : *Deinde sancti qui sunt in sublimibus, regnum accipient, quod regnum in secula et donec secula erunt, possidebunt.* Voici ce qu'il dit sur cela : « Le mot קדשין, *sancti*, signifie » les anges dans Daniel; c'est ainsi qu'au chap. IV. ℣ 10. » il est dit qu'*un saint*, קדיש, c'est-à-dire, un ange descen-» dit du ciel : *Vocabulo* קאדישין, *notantur angeli apud » Danielem. Sic cap.* IV. ℣ 10. descendit de cœlo קאדיש, » sanctus, *sive angelus.* Le mot העליונין, *sublimes*, ne peut guère s'entendre d'autres que des anges mêmes; car jamais les Juifs ne se sont ainsi nommés. « *Jam* העליונין, sublimes, » *de aliis quam de ipsis angelis intelligi vix potest. Ne-» que enim Judæi unquam sic nominantur.* Au ℣ 27. du » chap. VII, les Juifs sont appelés *populos sanctorum subli-*

» *mium;* ce ne sont donc pas eux que le mot *sublimes* » désigne : *Versu* 27. *Judæi dicuntur* populus sanctorum » sublimium, *non ipsi* sublimes. Dailleurs il n'est pas même » permis de croire que les Juifs qui ont vécu depuis Antio- » chus, aient possédé un empire qui dût subsister à perpé- » tuité. *Nec vero etiam fas est credere Judæos qui post* » *Antiochum vixerunt, regnum obtinuisse, quod* in » secula perpetua *esset duraturum.* L'auteur de la Vulgate, » continue le P. Houbigant, l'a bien compris, lorsqu'il a » traduit, *Sancti Dei Altissimi,* en ajoutant *Dei;* ce que » néanmoins il n'étoit pas permis de faire, non plus que de » traduire au ℣ 27., *populo sanctorum Altissimi,* puisque » dans ce ℣ 27. on lit aussi עליונין, au pluriel, nombre qui » ne peut convenir à Dieu, qui est unique. Il faut donc con- » server *sublimes* ou *qui sunt in sublimibus* : *Hæc non* » *latuere Vulgatum, cum converteret,* Sancti Dei Altissimi, » *addens* Dei; *quod tamen fas non fuit, ut neque conver-* » *tere* ℣ 27., populo sanctorum Altissimi, *cum eo etiam* » *versu* 27. *legatur* עליונין, *numero plurali; qui numerus* » *non potest accommodari ad Deum unum. Ergo retinen-* » *dum* sublimes, *sive* qui sunt in sublimibus. Car parce que » les anges combattent contre *les principautés et les puis-* » *sances,* contre *les esprits de malice répandus dans l'air,* » Daniel prédit que les anges seront ensuite supérieurs aux » démons; en sorte qu'ils gouverneront le peuple juif de » manière que leur puissance deviendra manifeste à tout » l'univers; ce qui est arrivé dans toutes les guerres des » Machabées, à la tête desquels les anges marchoient, et » auxquels ils ont même plus d'une fois apparu. Par ce » secours des anges il est arrivé que la puissance du peuple » juif est devenue une puissance durable עד עלמא, *usque* » *in seculum,* de manière que ce royaume a été long-temps » en honneur chez les nations étrangères : *Etenim quia* » *pugnant angeli contra* principes et potestates, *contra* » spiritualia nequitiæ in cœlestibus, *Daniel prædicit futu-* » *ros esse deinde angelos dæmonibus superiores; ita ut* » *populum judæum sic tegant, ut potestas eorum universo* » *orbi palam fiat. Quod quidem evenit per bella continua* » *Machabæorum, quibus angeli præfuerunt, nec semel ap-* » *paruerunt. Quo angelorum præsidio factum est ut reg-* » *num populi judaici fieret regnum durabile* (עד עלמא), » *utque id regnum diu esset in honore apud exteras gentes.*

» Et au ℣ 27. où il s'agit du royaume des Juifs, il n'est

» point dit qu'il subsistera *ad seculum et ad seculum seculorum*, expression qui marque une perpétuité absolue, » et qui n'est point limitée par le temps ; mais il est seulement dit que ce sera *regnum seculi*, c'est-à-dire, un » royaume qui durera long-temps; au contraire dans ce » ℣ 18. il est prédit que cette puissance des anges sera *perpétuelle*, parce que les anges devoient être supérieurs aux » démons *jusqu'à ce que le prince du monde fût chassé dehors : Non jam dicitur* ℣ 27. *de regno Judæorum, id fore* ad seculum et ad seculum seculorum ; *quibus verbis perpetuitas absoluta, nec tempore finita demonstratur; hoc tantum dicitur fore* מלכות עלם, regnum seculi, *sive diu permansurum; contra quam hoc versu* 18. *prænuntiatur, potestatem angelorum fore perpetuam, quia nimirum angeli dæmonibus superiores futuri erant*, » donec princeps mundi ejiceretur foras. »

Au ℣ 21. où la Vulgate dit : *Ecce cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis,* le P. Houbigant traduit, *et superabat eos*, et s'arrête seulement pour observer que ce pronom להן se rapporte à *sanctis.* Ainsi, suivant les précédentes remarques du P. Houbigant, c'étoit contre les anges qu'Antiochus faisoit la guerre, et il avoit l'avantage sur eux : *et superabat eos.*

Au ℣ 22. la Vulgate continue en disant : *Donec venit Antiquus dierum, et judicium dedit sanctis Excelsi, et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.* Le P. Houbigant ne fait aucune note sur cela ; mais conséquemment à celles qui précèdent, il traduit : *Donec veniret Antiquus dierum, et judicium daret sanctis qui sunt in sublimibus, quoniam tempus venerat cum sancti regnum possessuri essent.* Ainsi les saints sont encore ici les anges, et leur règne n'a dû commencer qu'après le jugement prononcé par eux contre Antiochus.

Au ℣ 25. la Vulgate dit de cette petite corne : *Et sermones contra Excelsum loquetur, et sanctos Altissimi conteret.* Le P Houbigant traduit : *Ille adversus Altissimum sermones eloquetur, et machinabitur dolum contra sanctos qui sunt in sublimibus.* Il s'arrête seulement pour observer qu'on varie sur la signification et la leçon du texte original en cet endroit. On y lit le second verbe en quatre lettres יבלא, c'est-à-dire, JEBALLÆ, qui suivant la version d'Arias signifie *abolebit;* le P. Houbigant prétend que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire comme l'inter-

prête syrien, וכלא, qu'il suppose signifier *machinabitur*, en le dérivant de נכל, *machinari*. Il remarque que l'arabe traduit au sens de *seducet*, que les exemplaires de la version grecque varient, les uns disant παλαιωσει, *faciet veterascere*, ou *luctabitur*, ou même *supplantabit;* les autres πλανήσει, *ducet in errorem*, ou comme dit l'arabe, *seducet*. Mais il préfère dans sa version *machinabitur dolum contra sanctos qui sunt in sublimibus;* ainsi Antiochus voudroit user d'artifice pour tromper les anges.

La Vulgate ajoute dans le même verset : *et putabit quod posset mutare tempora et leges*. Le P. Houbigant observe que le mot du texte original זמנין signifie proprement *tempora statuta*, c'est-à-dire, les jours de fêtes, et que *mutare* se prend ici pour *abrogare*, comme on le voit dans un édit des rois mèdes précédemment rapporté.

La Vulgate continue en disant, *Et tradentur in manu ejus*. On le rapporte communément aux saints; mais le P. Houbigant le rapporte aux temps et aux lois; *quæ quidem in manu ejus dimittentur*. La Vulgate ajoute, *usque ad tempus et tempora et dimidium temporis :* le P. Houbigant pour l'expliquer traduit : *ad tempus, ad duo tempora, et ad dimidium temporis;* et dans sa note il observe que *tempus* se prend ici pour l'année, non pas tant par le sens propre du mot, que par comparaison prise de l'usage des Chaldéens dans le calcul des temps, c'est-à-dire, des saisons de l'année. *Notat quidem* tempus *annum hoc loco, sed non tam ex verbi proprietate, quam ex similitudine temporum chaldaicorum, sive anni ætatum.*

Enfin au ℣ 27. la Vulgate dit : *Regnum autem et potestas et magnitudo regni, quæ est subter omne cælum, detur populo sanctorum Altissimi, cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei, et obedient*. Le P. Houbigant n'ajoute rien à ce qu'il a dit de ce verset; mais en conséquence de ce qu'il en a dit, il traduit : *Tum dabitur populo sanctorum qui sunt in sublimibus, regnum et potestas et magnitudo regnorum quæ sub cælis sunt; regnumque ejus, regnum erit perpetuum; omnes potestates eum colent, et ei obsequentur*. Ces pronoms *eum, ei*, se rapportent alors nécessairement à l'expression *populo sanctorum qui sunt in sublimibus*, et l'on a vu que par cette expression le P. Houbigant entend le peuple juif gouverné par les anges; cette parole annonçoit donc que toutes les puissances de la terre

seroient soumises au peuple juif, et lui obéiroient. Quand est-ce que cela est arrivé? Cela méritoit bien une note; il n'y en a point. Contentons-nous de ce que nous avons, et revenons maintenant sur les principaux points de cette interprétation.

VIII. Examen du système du P. Houbigant. Opinion commune justifiée. Les quatre bêtes représentent l'empire des Chaldéens, l'empire des Perses, l'empire des Grecs, l'empire des Romains : le cinquième empire qui y succède, est celui de Jésus-Christ et des saints jusque dans l'éternité.

Le P. Houbigant convient que *la troisième bête* représente Alexandre, et que *les quatre têtes* de cette bête marquent la division de ses états en *quatre monarchies* qui furent celles de ses successeurs dans la Syrie, dans l'Asie, dans l'Egypte, et dans la Macédoine. Voilà donc les successeurs d'Alexandre montrés avec ce prince dans un seul et même symbole qui est cette *bête à quatre têtes*. Après cela est-il vraisemblable, est-il croyable, que les mêmes successeurs d'Alexandre reparoissent une seconde fois dans la bête qui succède à celle-là, c'est-à-dire, dans *la quatrième bête?* D'ailleurs Daniel ne dit point que cette quatrième bête représente quatre monarchies qui seroient celles qui avoient été marquées par les quatre têtes de la précédente bête; mais il dit expressément que cette quatrième bête représente un quatrième empire; la version même du P. Houbigant le dit ainsi : *Quartum animal, quartum regnum in terra futurum est.* Il ne s'agit donc ici ni des quatre monarchies déjà montrées dans les quatre têtes de la troisième bête, ni même d'une seule d'entre elles, puisqu'il seroit encore vrai qu'elle seroit montrée deux fois; mais ce doit être un empire aussi différent du troisième, que le troisième l'étoit du second, et le second du premier. Le premier étoit celui des Babyloniens, le second celui des Perses; tous les interprètes en conviennent; le troisième est celui des Grecs, tant dans la personne d'Alexandre que dans celle de ses successeurs représentés par les quatre têtes de cette troisième bête. Le quatrième est celui des Romains, qui succède à celui des Grecs, en subjuguant les provinces qui avoient été assujetties aux Grecs.

Les violences que les successeurs d'Alexandre exercèrent les uns contre les autres, n'ont rien de comparable à celles que les Romains exercèrent dans *toute la terre*, c'est-à-dire, dans les trois parties de notre hémisphère, le seul qui fût alors connu; lors donc que le prophète annonce que cette bête ravagera toute la terre : *Omnem terram disperdet, calcabit et comminuet*, selon la version même du P. Houbigant; il n'est pas vraisemblable que cela se réduise aux guerres intestines des successeurs d'Alexandre;

cela n'est applicable qu'aux vastes expéditions des Romains.

Les *dix cornes* de cette bête représentent *dix rois ;* mais la monarchie des Séleucides n'en offre que sept avant Antiochus ; et pour en trouver dix, il faut rappeler trois princes qui sont étrangers à cette monarchie. Si vous les ajoutez, dit le P. Houbigant, *si addis*, vous en aurez dix ; mais si nous ne les admettons pas, nous n'en aurons donc que sept ; cependant le prophète veut que nous en trouvions dix : *decem reges sunt qui ex eo regno existent*, selon la version même du P. Houbigant.

La petite corne qui paroît après ces dix autres, doit en faire tomber trois ; elle doit abattre trois rois : *subjiciet tres reges ;* le P. Houbigant, qui traduit ainsi, n'en dit pas un seul mot dans ses notes ; cela méritoit bien cependant d'être expliqué ; et s'il lui avoit été facile de vérifier cela dans la personne d'Antiochus, vraisemblablement il n'eût pas négligé cet avantage.

Cette corne avoit des yeux d'homme : *In eo cornu extabant oculi, quasi oculi hominis*, selon la version même du P. Houbigant, qui, pour expliquer cela, nous dit qu'Antiochus avoit l'esprit fort pénétrant : *quia perspicax :* l'avoit-il plus pénétrant qu'Alexandre, Cyrus ou Nabuchodonosor ? Est-il bien certain qu'un caractère aussi singulier dans cette corne, se réduise à un caractère si commun parmi les hommes ?

Cette corne *parloit insolemment* pour marquer que le prince qu'elle représentoit *parlera contre le Très-Haut ;* mais il ne suffit pas que cela puisse marquer l'orgueil et l'impiété d'Antiochus ; il faudroit que tous les autres caractères pussent se réunir avec celui-là dans la personne de ce prince.

Des *trônes sont dressés*, l'Ancien des jours s'assied environné de tout l'éclat de sa majesté ; un *fleuve de feu* se répand devant lui ; toute la multitude des esprits célestes l'environne ; *des livres sont ouverts ;* est-il bien vrai que tout cet appareil formidable se réduise au jugement du seul Antiochus ? Sous un semblable appareil, saint Jean nous montre le jugement de l'univers.

Au ℣ 12. le P. Houbigant a cru pouvoir traduire *abjecerunt imperium suum* (*cetera animalia*) ; et selon lui cela signifie que toutes les autres puissances furent intimidées et déconcertées ; mais comment ? fut-ce par la punition divine exercée sur Antiochus ? non ; ce fut par la puissance des Romains qui tenoient les unes assujetties, et

qui faisoient trembler les autres; mais comment la puissance des Romains surviendroit-elle ici, si le prophète n'a pas dit un seul mot de leur empire? D'ailleurs la version grecque est ici conforme à la Vulgate, qui nous montre toutes les puissances éteintes avec celle de l'impie qui est ici représenté : *Vidi quoniam interfecta esset bestia, et perisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni : aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas;* le texte original pourroit signifier à la lettre, *abstulerunt potestatem earum;* mais c'est le même sens, et l'on verra qu'il n'y a rien à y changer.

Au ✠ 13. le P. Houbigant reconnoît dans la personne du *fils de l'homme*, Jésus-Christ; mais comment Jésus-Christ interviendroit-il dans cette prophétie, si tout ce qui précède et tout ce qui suit, n'a aucun rapport à lui? Dès qu'il paroît ici, il faut qu'il y ait, dans cette prophétie, un sens qui se rapporte à ce divin Sauveur, qui après être venu sur la terre *pour sauver les hommes*, viendra du ciel *pour les juger*.

Au ✠ 18. et dans tout le reste du chapitre, le P. Houbigant voit très-bien que ce qui est dit des *saints*, n'est pas applicable au peuple juif, ou du moins ne convient que très-imparfaitement à ce peuple. Il suppose donc que *les saints* dont parle ici le prophète sont *les anges*. Il prétend le prouver par le texte du chap. IV où il est dit qu'*un saint* descendit du ciel; et ce *saint* étoit un ange. Mais de ce que ce *saint* du chap. IV étoit un ange, il ne s'ensuit pas que *les saints* du chap. VII soient des anges. Il prétend que le mot עליונין, qu'il traduit par *sublimes*, ne peut guère s'entendre que des anges. Il paroît supposer que l'expression du ✠ 18. קעדישי עליונין, signifie *sancti sublimes;* et pour prouver que cette dénomination ne peut convenir aux Juifs, il y oppose celle du ✠ 27. qu'il traduit, *populus sanctorum sublimium :* il suppose que ce *peuple* est différent de ces *saints sublimes*, il en conclut que les *saints sublimes* du ✠ 18. ne sont point ce peuple; et parce qu'il est assez évident que ces *saints sublimes* ne sont pas les Juifs, il en conclut que ce sont les anges; comme s'il n'y avoit aucun milieu entre les Juifs du temps d'Antiochus et les anges. Mais il ne dit pas que ce mot עליונין est le pluriel du mot עלון, qui signifie proprement *Altissimus*, ou *Excelsus*, le Très-Haut. Il ne dit pas que cette expression du ✠ 18. répétée aux ✠ 22. et 27. קדישי עליונין, ne signifie pas *sancti sublimes*, mais *sancti*

sublimium, sancti Altissimorum, sancti Excelsorum. Il prétend que parce que ce mot עליונין est un pluriel, il ne peut pas convenir à Dieu qui est un; et qu'ainsi notre Vulgate a eu tort d'y substituer le singulier *sanctorum Altissimi, sancti Excelsi, sancti Dei Altissimi;* il ajoute que surtout elle a eu tort d'y ajouter le mot *Dei* qui n'est pas dans le texte : *Fas non fuit;* mais il ne dit pas que le mot אלהים, est également un pluriel, qui cependant se prend pour le singulier, *Deus*, et que lui-même le traduit toujours ainsi; il ne dit pas que le mot אדונאי même est aussi réputé pour un pluriel, qui néanmoins s'applique fréquemment à Dieu, et se traduit alors par le singulier *Dominus;* il ne dit pas que les Hébreux sont dans l'usage de mettre ainsi au pluriel par emphase et par honneur, les noms qui doivent se prendre au singulier; il ne dit pas que Théodotion, juif, qui assurément devoit entendre le langage de ses pères, et de qui nous vient la version grecque reçue dans nos bibles pour le livre de Daniel, a pris lui-même ce pluriel עליונין pour un singulier, qu'il a rendu par ὑψίστου, *Altissimi;* qu'ainsi saint Jérôme n'a fait en cela que ce qu'avoit fait avant lui Théodotion, et ce qu'il leur étoit très-permis de faire, parce que le génie de la langue leur offroit ici naturellement ce sens, et que le texte ne pouvoit pas même en admettre d'autre. Le génie de la langue le permettoit, et le texte l'exigeoit; car le mot עליונין est le pluriel du mot עליון, *Altissimus*, lequel considéré comme substantif, n'est attribué qu'à Dieu qui est *le seul Très-Haut :* d'où il suit que dans le texte de Daniel, le pluriel עליונין, étant employé comme substantif ne peut être pris que comme un pluriel emphatique qui désigne également Dieu. Si l'on nous objecte que du moins Théodotion n'a pas ajouté le mot *Dei*, nous répondrons que ce mot n'étoit pas nécessaire dans le grec, ἅγιοι ὑψιστου, où l'on voit clairement que le mot ἅγιοι est un nominatif pluriel *sancti*, et que le mot ὑψίστου, est un génitif singulier *Altissimi;* au lieu que dans le latin l'expression *sancti Altissimi*, est équivoque; on pourroit croire que ce sont deux nominatifs pluriels; il a donc fallu pour ôter l'équivoque ajouter le mot *Dei*, qui étant visiblement un génitif singulier, montre que le mot suivant doit être pris au même sens : *sancti Dei Altissimi :* et ce mot n'ajoute rien au sens du texte; il ne fait que le développer, puisqu'il est assez évident que dans le grec et dans le latin ce singulier substitué au pluriel du texte original, ne

doit s'entendre que de Dieu, à qui seul convient aussi l'expression du texte original; car il falloit entendre par cette expression, comme le suppose le P. Houbigant, *sancti qui sunt in sublimibus*, en le rapportant aux anges, qui sont les saints habitans des lieux très-hauts; on a vu les conséquences fort singulières qui en résulteroient selon le système du P. Houbigant, qui applique tout ceci au temps d'Antiochus. Au ℣ 18. les saints ne reçoivent la puissance de régner qu'après les quatre empires; ainsi les anges ne seroient entrés dans leur règne qu'après la naissance de ces quatre empires. Au ℣ 21. la petite corne fait la guerre aux saints, et elle prévaut sur eux : *prævalebat eis*, selon la Vulgate; *superabat eos*, selon le P. Houbigant; ainsi Antiochus auroit prévalu sur les anges. Au ℣ 22. les saints n'entrent dans leur règne qu'après avoir exercé leur jugement contre l'ennemi de Dieu; ainsi les anges ne seroient entrés dans leur règne qu'après avoir exercé leur jugement sur Antiochus. Au ℣ 25. la petite corne brise les saints selon l'expression de la Vulgate, *conteret*, ou du moins use d'artifice pour les tromper, *machinatur dolum*, selon la version du P. Houbigant; ainsi Antiochus auroit brisé les anges, ou du moins il auroit usé d'artifice pour les tromper. Enfin au ℣ 27. selon l'interprétation du P. Houbigant, *le peuple des saints sublimes*, seroit le peuple juif soumis aux anges; l'empire de tout ce qui est sous le ciel auroit dû être donné à ce peuple; le règne ici annoncé seroit celui des Juifs, lequel cependant ne seroit pas éternel, mais d'une longue durée, *diu permansurum;* et toutes les puissances de la terre devroient être soumises à ce peuple, qui néanmoins depuis Antiochus n'a dominé sur aucun peuple, et depuis Jésus-Christ a mérité par son crime de perdre les derniers restes de sa puissance, et d'être dispersé par toute la terre. Je demande au lecteur équitable et désintéressé, s'il est possible de soutenir cette interprétation. Partout dans les divines Ecritures je vois les anges considérés comme *les serviteurs et les ministres du Seigneur;* mais jamais je ne vois que Dieu leur promette la puissance de régner : je les vois *environner le trône* du souverain Juge, et *rassembler* tous *les hommes* devant son tribunal pour y être jugés; mais jamais je ne vois que Dieu leur promette la puissance de juger. Le *règne éternel* annoncé et promis dans les divines Ecritures n'est autre que celui de Jésus-Christ et de ses saints. *Les saints du Très-*

Haut, dont il est ici parlé, ne sont donc ni les seuls Juifs, ni les anges mêmes; mais ce sont les saints pris d'entre les hommes, rassemblés de toutes les nations, exposés ici-bas aux violences des méchans, paroissant même succomber par la mort sous le glaive des persécuteurs, mais montant au ciel pour y vivre et y régner avec Jésus-Christ, pour juger avec lui, à la fin des siècles, le monde réprouvé et le démon avec ses anges, et pour entrer ensuite en possession du *royaume éternel* que Dieu leur a *préparé dès le commencement du monde*. Voilà jusqu'où nous devons étendre nos vues, si nous voulons entendre la prophétie de Daniel dans l'explication de la vision des quatre animaux.

IX. On continue d'examiner le système du P. Houbigant, et de justifier l'opinion commune. Le cinquième empire n'est ni celui des anges, ni celui des Juifs, mais celui de Jésus-Christ et des saints; et ce règne n'est point limité par le temps, il est éternel.

On objectera peut-être qu'au ℣ 25. Daniel a bien su distinguer le nombre singulier dans le mot עליא, *Altissimus* ou *Excelsus*, d'avec le nombre pluriel du mot עליונין, *Altissimi* ou *Excelsi*, ou *sublimes*, comme l'exprime le P. Houbigant, qui traduit ainsi ce verset : *Ille adversus Altissimum sermones eloquetur, et machinabitur dolum contra sanctos qui sunt in sublimibus*. J'ose présumer de la pénétration de mes lecteurs qu'ils me préviennent, et découvrent dans cette version même la réponse à l'objection que l'on prétendroit en tirer. Car en supposant même que le mot עליונין pût signifier ici *sublimes*, le sens ne seroit pas *contra sanctos sublimes;* la construction de l'hébreu ne le souffre pas; ce seroit tout au plus *contra sanctos sublimium*. Si on l'entend des anges qui habitent les lieux très-hauts, je demande encore une fois s'il est possible de dire qu'Antiochus ait usé d'artifice pour tromper les anges. Veut-on revenir à l'expression de la Vulgate, *conteret*, je demande si Antiochus a brisé les anges. Je vois bien qu'il a usé d'artifice pour tromper les Juifs; ou plutôt il a usé beaucoup moins d'artifice que de violence; il en a brisé un grand nombre par la persécution qu'il a exercée sur eux; et c'est ce que fera aussi très-certainement à la fin des temps l'Antechrist; il brisera par la plus violente persécution les saints du Très-Haut, *sanctos Altissimi conteret*, comme l'exprime très bien notre Vulgate. Il ne s'agit donc nullement ici des anges qui habitent dans les hauts lieux, mais des *saints du Très-Haut*, c'est-à-dire, des Juifs du temps d'Antiochus dans un premier sens, et du peuple fidèle, du peuple chrétien dans un second sens, qui n'aura son entier accomplissement qu'à la fin du temps. Mais puisque le prophète a bien su dire dans ce verset au nombre sin-

gulier עליא, *Excelsum*, est-il croyable qu'il dise ensuite dans le même sens au nombre pluriel, קדישי עליונין, *sanctos Altissimorum*, pour *sanctos Altissimi?* Très-croyable; parce qu'il est du style des Hébreux, comme de toutes les nations, de ne pas répéter communément deux fois de suite le même mot, mais de varier l'expression. On pourroit encore observer que quoique dans le style des Hébreux le pluriel se prenne pour le singulier par emphase et par honneur, comme parmi nous le pronom pluriel *vous* pour le pronom singulier *tu;* cependant quelques interprètes ont pensé que cet hébraïsme appliqué au nom de Dieu pouvoit renfermer quelque mystère; que ce pluriel pouvoit être relatif à la distinction des trois personnes dans l'unité de l'essence divine. Mais je ne voudrois pas insister sur cela, parce que nous faisons profession de croire que quoique chacune des trois personnes divines soit toute-puissante et infiniment élevée, cependant ce ne sont point trois Tout-Puissans ni trois Très-Hauts, mais un seul Tout-Puissant et un seul Très-Haut: *Non tres Omnipotentes, sed unus Omnipotens;* parce que ce ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu: *non tres Dii, sed unus est Deus.* J'abandonne donc entièrement cette remarque sur le pluriel *Altissimi;* et je dis qu'indépendamment de cette interprétation, il demeure toujours constant que le texte de ce verset ne peut nullement s'entendre des anges qui habitent les hauts lieux, mais uniquement des saints du Très-Haut, *sanctos Altissimi*, comme l'expriment très-bien Théodotion dans sa version grecque, et saint Jérôme dans notre Vulgate.

Au ℣ 18. où la Vulgate dit: *Suscipient regnum sancti Dei Altissimi, et obtinebunt regnum usque in seculum, et seculum seculorum*, on convient assez généralement que ces expressions marquent un règne éternel; mais le P. Houbigant a posé pour principe dans son discours préliminaire sur les prophètes, qu'aucune prophétie ne s'étend jusqu'à l'éternité; et en effet dans sa version, il change cette expression en disant: *quod regnum in secula, et donec secula erunt, possidebunt.* Il est aisé d'apercevoir que cette version met ici une répétition et un pléonasme qui ne sont point dans le texte; car il est assez évident que ces deux expressions, *in secula*, et *donec secula erunt*, n'expriment qu'une seule et même idée qui renferme ce règne dans la seule durée des siècles; mais le texte réunit ici deux idées différentes, dont l'une

détermine le sens de l'autre; car le texte ne dit point *in secula* au pluriel, mais *in seculum* au singulier; expression qui dans certaines phrases se borne en effet au temps présent, et qui s'y trouve déterminée lorsqu'elle est mise ici en opposition avec celle qui marque l'éternité; car ce que le texte ajoute à ces deux mots, ne signifie point *et donec secula erunt*, mais *et in seculum seculorum;* expression qui dans les livres saints ne s'entend que de l'éternité, qui est *le siècle des siècles* par excellence, le siècle le plus parfait, le siècle qui n'aura point de fin. Le P. Houbigant avoue lui-même dans sa note que telles sont à la lettre les expressions du texte lorsqu'il les traduit par ces mots, *ad seculum et ad seculum seculorum;* il avoue même que ces mots marquent une perpétuité absolue, qui n'est point limitée par le temps : *quibus verbis perpetuitas absoluta, nec tempore finita demonstratur.* Pourquoi donc n'a-t-il pas conservé cette idée dans sa version? Car une perpétuité qui n'est point limitée par le temps, est assurément une perpétuité qui s'étend jusque dans l'éternité. Mais ce qui est peut-être assez singulier, c'est qu'après avoir ainsi reconnu dans cette expression une perpétuité sans bornes, il semble aussitôt la restreindre encore une fois, en disant que la puissance des anges qu'il croit être l'objet de cette prophétie, sera perpétuelle, parce qu'ils seront supérieurs aux démons jusqu'à ce que le prince du monde soit chassé dehors. *Hoc versu* 18. *prænuntiatur potestatem angelorum fore perpetuam, quia nimirum, angeli dæmonibus superiores futuri erant, donec* princeps mundi ejiceretur foras. Qu'est-ce que cela signifie? car il avoue lui-même qu'il fait ici allusion à cette parole de Jésus-Christ dans l'Evangile : *Nunc judicium est mundi : nunc princeps hujus mundi ejicietur foras* (1). Mais quand Jésus-Christ parloit ainsi, il marquoit assez visiblement ce qui alloit se faire incessamment : *Nunc;* et c'est ce qu'il commença d'exécuter dès qu'il fut entré dans la gloire de son règne, lorsque par la prédication de ses apôtres, il chassa le démon de son empire, en lui ravissant les ames qu'il tenoit sous sa puissance, et renversant successivement par les progrès de la foi des peuples le règne de l'idolâtrie. Est-ce donc que cette perpétuité absolue du pouvoir des anges, seroit néanmoins limitée au temps où Jésus-Christ est entré lui-

(1) *Joan.* XII. 31.

même dans son règne? Mais le P. Houbigant est obligé d'avouer que ce n'est point là l'idée que nous présente le texte, puisqu'il avoue que le texte nous offre l'idée d'une perpétuité qui n'est point limitée par le temps : *perpetuitas absoluta, nec tempore finita.* D'ailleurs on vient de voir qu'il ne s'agit point ici des anges, mais des saints; c'est à eux que ce règne éternel est promis.

Au ℣ 25. où Daniel parlant de la petite corne, dit : *Sanctos Altissimi conteret*, selon l'expression de la Vulgate ; le P. Houbigant prononce affirmativement qu'il y a ici une faute de copiste ; qu'il faut la corriger en y substituant un mot qui pourra selon lui signifier *machinabitur*, ou comme il l'exprime dans sa version, *machinabitur dolum.* Mais rien n'oblige de supposer ici une faute de copiste pour changer l'expression du texte. Arias Montanus peut bien avoir eu tort de traduire l'expression du texte par *abolebit ;* mais saint Jérôme l'a très-bien rendue dans notre Vulgate par *conteret.* C'est le sens du verbe chaldéen בלא, ici employé, de même que du verbe hébreu בלא ; et ce sens convient parfaitement ici, soit qu'on l'entende d'Antiochus, soit qu'on l'entende de l'Antechrist. Antiochus usa bien plus de violence que d'artifice, et la persécution de l'Antechrist sera la plus vive que l'Eglise ait jamais éprouvée : *Sanctos Altissimi conteret;* il n'y a pas là le moindre mot ni la moindre lettre à changer.

Au ℣ 27. où la Vulgate dit : *Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi;* le P. Houbigant en traduisant *populo sanctorum qui sunt in sublimibus*, et supposant que ces saints sont les anges, en conclut que le peuple dont parle Daniel, est distingué de ces saints, que c'est le peuple gouverné par les saints, le peuple juif gouverné par les anges. Mais nous avons montré qu'il ne s'agit point ici des anges, mais des saints mêmes pris d'entre les hommes; et alors ce peuple n'est point différent de ces saints; *le peuple des saints du Très-Haut*, n'est autre que les saints mêmes du Très-Haut. C'est à eux que cette souveraine puissance est promise, et ils l'exercent dès à présent avec Jésus-Christ dans le ciel; les saints du Très-Haut règnent avec Jésus-Christ dans le ciel, depuis qu'il leur en a ouvert l'entrée par son ascension glorieuse; le saint livre de l'Apocalypse nous en offre plusieurs preuves. Dès le commencement du livre, saint Jean salue les sept églises d'Asie

en leur disant : *Que la grace et la paix vous soient données.... par Jésus-Christ qui nous a faits rois et prêtres de Dieu son Père* (1). Ensuite Jésus-Christ dit : *Quiconque aura vaincu.... je lui donnerai puissance sur les nations; il les gouvernera avec un sceptre de fer, et elles seront brisées comme des vases d'argile, selon que j'ai reçu moi-même ce pouvoir de mon Père* (2). Plus loin il ajoute : *Quiconque aura vaincu, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, de même que moi-même, après avoir vaincu, je me suis assis avec mon Père sur son trône* (3). Ensuite les vingt-quatre vieillards au nom de tous les saints s'écrient : *Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et que vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang, en nous tirant de toutes les tribus, de toutes les langues, de tous les peuples et de toutes les nations; vous nous avez faits rois et prêtres pour la gloire de notre Dieu, et nous régnerons sur la terre* (4). Vers la fin du livre, saint Jean, après avoir parlé du dragon enchaîné et précipité dans l'abîme pour y être enfermé pendant mille ans, ajoute : *Je vis les ames de ceux qui avoient eu la tête coupée pour le témoignage qu'ils avoient rendu à Jésus, et pour la parole de Dieu,.... et ils entrèrent dans la vie, et il régnèrent avec Jésus-Christ pendant mille ans... C'est là la première résurrection. Heureux et saint est celui qui aura part à la première résurrection, parce que la seconde mort n'aura point de pouvoir sur eux; mais ils seront prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans* (5). Et enfin en décrivant l'éternelle félicité des saints, saint Jean dit : *Il n'y aura plus là d'anathème; mais le trône de Dieu et de l'Agneau y sera, et ses serviteurs le serviront.... Il n'y aura plus là de nuit; et ils n'auront point besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera, et ils régneront dans les siècles des siècles:* ET REGNABUNT IN SECULA SECULORUM (6). Voilà ce règne des saints annoncé par Daniel.

Au même verset, la Vulgate dit donc : *Regnum autem... detur populo sanctorum Altissimi, cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei et obedient.* Théodotion traduit plus littéralement en disant : *et*

(1) *Apoc.* I. 4. *et seqq.* — (2) *Apoc.* II. 26. *et seqq.* — (3) *Apoc.* III. 21. —(4) *Apoc.* V. 9. *et* 10.—(5) *Apoc.* XX. 4. *et seqq.*—(6) *Apoc.* XXII. 3. *et* 5.

regnum ejus regnum sempiternum, et omnes principatus ei servient et obedient. Ici les sentimens sont partagés : les uns rapportent ces pronoms *ejus*, *ei*, au Très-Haut qui vient d'être nommé immédiatement, de là vient que saint Jérôme convertit ce pronom personnel en pronom relatif, *cujus regnum, regnum sempiternum est ;* les autres rapportent ces pronoms au peuple même des saints, dont le règne vient d'être marqué; c'est le sens que préfère le P. Houbigant, et il ne pouvoit pas même en voir ici d'autre, puisqu'il prend à la lettre le mot עליונין, *Altissimorum*, pour un pluriel proprement dit. Car alors les pronoms étant au singulier, ne peuvent plus se rapporter qu'au seul nom singulier *populo*. Il traduit donc : *Tum dabitur populo sanctorum qui sunt in sublimibus, regnum, et potestas, et magnitudo regnorum quæ sub cælis sunt ; regnumque ejus, regnum erit perpetuum ; omnes potestates eum colent, et ei obsequentur.* Il suppose que ce peuple des saints qui habitent dans les lieux sublimes, est le peuple juif gouverné par les anges ; il suppose donc que le Seigneur promet ici aux Juifs un règne qu'il n'ose pas dire éternel, mais perpétuel, et qui s'étendra dans toute l'étendue des cieux, et sur toutes les puissances de la terre. On pourroit croire que le P. Houbigant a mis ici *perpetuum*, au même sens que le *sempiternum* de la Vulgate. Mais il prend soin de s'expliquer sur cela dans sa note sur le ℣ 18. où supposant que cette parole du ℣ 27. se rapporte au peuple juif gouverné par les anges depuis le règne d'Antiochus jusqu'à Jésus-Christ, il prétend que le texte ne marque pas ici, comme au ℣ 18., une perpétuité absolue, qui ne soit point limitée par le temps, mais que l'expression du texte *regnum seculi* signifie seulement *regnum diu permansurum :* et encore on voit à quoi s'est bornée cette longue durée, qui finit apparemment tout au moins avec la république des Juifs sous Vespasien et Titus qui détruisirent Jérusalem et le temple. Quant à l'étendue du règne de ce peuple, sous toute l'étendue des cieux, et sur toutes les puissances de la terre, c'est ce dont on ne découvre pas dans l'histoire le moindre vestige depuis le règne d'Antiochus jusqu'au temps de Jésus-Christ, et dont en effet le P. Houbigant ne dit pas le moindre mot ; il demeure donc avoué et démontré qu'il n'est pas possible d'appliquer au peuple juif cette partie de la prophétie. Mais nous avons montré que les saints dont le prophète parle ici ne peuvent être les anges ; que le texte

original ne signifie point les saints des cieux très-hauts, mais les saints du Très-Haut, les saints de Dieu qui seul est appelé le Très-Haut; que le peuple des saints du Très-Haut n'est autre que les saints mêmes du Très-Haut. Le règne de ce peuple sera éternel sans doute; c'est ce qui a été dit au ℣ 18., et c'est ce que saint Jean a répété; mais pourroit-on dire que toutes les puissances seront soumises au peuple des saints, et lui obéiront? Quelles seroient ces puissances distinguées du peuple des saints et soumises au peuple des saints? D'ailleurs nous avons fait observer que le pluriel עליונין, *Altissimorum*, ne peut ici se prendre que pour un hébraïsme au sens du singulier *Altissimi*; et c'est bien du Très-Haut qu'il est également vrai de dire et que son règne est un règne éternel, et que toutes les puissances lui seront soumises et lui obéiront. Le règne des saints n'effacera pas le règne du Seigneur, mais les saints régneront avec Dieu, et Dieu régnera avec ses saints. C'est le sens de la Vulgate, et il paroît que c'est bien aussi le sens le plus naturel du texte : *Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi, cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges* (ou selon le texte original, *potestates*) *servient ei et obedient.*

L'expression *regnum seculi* employée au ℣ 27. est parallèle à celle du ℣. 14. où Daniel, parlant du *Fils de l'homme*, c'est-à-dire, de Jésus-Christ même, dit selon notre Vulgate : *Potestas ejus potestas æterna* (selon le texte original, *potestas seculi*), *quæ non auferetur.* Ici le P. Houbigant traduit, *ut potestas ejus durabilis esset, nec finem habitura.* Puisque de son propre aveu le texte signifie qu'elle n'aura point de fin, elle sera donc tellement durable, qu'elle sera même éternelle; l'expression du texte original *potestas seculi*, ne signifie donc pas seulement *potestas durabilis*, mais bien *potestas æterna*, comme l'exprime notre Vulgate. Le *regnum seculi* du ℣ 27. ne signifie donc pas simplement *regnum diu permansurum*, mais *regnum perpetuum*, comme le P. Houbigant l'a lui-même traduit, *regnum sempiternum*, comme l'exprime encore mieux notre Vulgate, et certainement le règne du Très-Haut sera un règne éternel. C'est ce règne éternel de Dieu que nous désirons et que nous demandons lorsque nous disons dans la prière que Jésus-Christ nous a enseignée : *Adveniat regnum tuum.* C'est de ce règne qu'il est

dit dans l'Apocalypse au son de la septième et dernière trompette : Les royaumes de ce monde sont devenus le royaume de notre Seigneur et de son Christ, et il régnera dans les siècles des siècles : *Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus, et regnabit in secula seculorum.* C'est de ce règne éternel de Dieu et de son Christ, que les vingt-quatre vieillards parlent alors en disant : Nous vous rendons graces, Seigneur Dieu tout-puissant, qui êtes, qui étiez et qui serez ; parce que vous avez pris l'exercice de votre souveraine puissance, et que vous êtes entré dans votre règne : *quia accepisti virtutem magnam, et regnasti ;* les nations se sont irritées, et le temps de votre colère est arrivé, le temps de juger les morts, *tempus mortuorum judicari*, de rendre la récompense aux prophètes vos serviteurs, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, aux grands et aux petits, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre. C'est donc au grand jour du dernier jugement, que Dieu, Jésus-Christ et ses saints entreront dans l'entier et parfait exercice de leur règne qui sera éternel. Les saints régneront avec Jésus-Christ ; Jésus-Christ régnera avec Dieu son Père ; et Dieu régnera avec Jésus-Christ et avec ses saints dans toute l'éternité, sans que jamais aucune puissance s'élève contre lui, parce que toute puissance ennemie sera détruite, et toute puissance légitime lui sera soumise et lui obéira : *Regnum autem et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi, cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges* (ou *potestates*) *servient ei, et obedient.*

Voilà jusqu'où s'étend la prophétie de Daniel dans l'explication de la vision des quatre animaux ; elle ne se borne donc ni au temps d'Antiochus, ni même au premier avénement de Jésus-Christ ; mais elle s'étend jusqu'à la fin des siècles, jusqu'au second avénement de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra juger les hommes, exterminer les méchans, et mettre les saints en possession du royaume que Dieu son Père leur a préparé dès le commencement du monde. Achevons d'en acquérir les preuves en examinant l'interprétation proposée par D. Calmet.

X. Examen du système de D. Calmet. Opinion

On pourroit ici former plusieurs difficultés sur cette interprétation, et sur l'hypothèse qui en est le fondement ; mais je me borne à une seule réflexion qui, ce me semble, peut suffire pour faire sentir le faux de cette hypothèse et

de cette interprétation. D. Calmet suppose que la quatrième bête doit être mise à mort et livrée au feu avant la venue de Jésus-Christ qui est le Fils de l'homme marqué par le prophète ; de là il conclut que cette bête ne peut pas représenter l'empire romain. Il suppose que cette petite corne qui s'élève du front de cette bête est Antiochus Epiphanes ; de là il conclut que cette bête représente la monarchie des successeurs d'Alexandre. Sur cela je pourrois d'abord demander quel est cet avénement du Fils de l'homme dont parle le prophète : *Ecce cum nubibus cœli quasi Filius hominis veniebat* (1). D. Calmet même prétend que la manière dont le prophète le dépeint ici, ne convient, à la lettre, qu'à son second avénement, selon cette parole de Jésus-Christ rapportée par saint Matthieu : *Videbitis Filium hominis venientem in nubibus cœli* (2). Mais je n'insiste pas sur cela, parce que, si l'on considère bien les expressions du prophète, il est aisé de comprendre qu'en effet il ne parle pas du dernier avénement de Jésus-Christ, mais plutôt de son ascension : *Je vis*, dit-il, *comme le Fils de l'homme, qui venoit avec les nuées du ciel, et il s'avança jusqu'à l'Ancien des jours ; et on le présenta devant lui :* ECCE CUM NUBIBUS CŒLI QUASI FILIUS HOMINIS VENIEBAT, ET USQUE AD ANTIQUUM DIERUM PERVENIT; ET IN CONSPECTU EJUS OBTULERUNT EUM. Il est évident qu'ici Jésus-Christ ne descend pas du ciel, mais qu'au contraire il y monte, puisqu'il s'avance jusqu'à l'Ancien des jours, devant qui on le présente : *Et usque ad Antiquum dierum pervenit, et in conspectu ejus obtulerunt eum.* Mais que faut-il conclure de là ? qu'alors la quatrième bête avoit été tuée, que son corps étoit détruit, et qu'il avoit été livré au feu. C'est ce que D. Calmet suppose ; mais la suite contredit cela. Car bientôt après je vois paroître encore cette bête pleine de vie. En effet voici ce que Daniel ajoute : *Moi Daniel je fus épouvanté de ces choses.... Je m'approchai d'un de ceux qui étoient présens, et je lui demandai la vérité de toutes ces choses ; et il m'interpréta ce qui se passoit ; et il me l'enseigna.... J'eus ensuite un grand désir d'apprendre ce que c'étoit que la quatrième bête.... Je voulus m'enquérir aussi des dix cornes qu'elle avoit à la tête, et d'une autre qui lui vint de nouveau.... Et comme je regardois attentivement, je vis que cette corne faisoit la guerre aux saints, et avoit*

commune justifiée. Les quatre bêtes sont l'empire des Chaldéens, l'empire des Perses, l'empire des Grecs et l'empire des Romains. La quatrième bête ne peut pas représenter la monarchie des successeurs d'Alexandre.

(1) *Dan.* VII. 13. — (2) *Matth.* XXIV. 30.

l'avantage sur eux, jusqu'à ce que l'Ancien des jours vint. Alors il donna aux saints du Très-Haut la puissance de juger, et le temps étant accompli, les saints entrèrent en possession du royaume (1). Ainsi lorsqu'auparavant Daniel nous a dit que cette bête avoit été tuée, que son corps étoit détruit, et qu'il avoit été livré au feu pour être brûlé ; c'étoit une anticipation, et on n'en peut rien conclure pour déterminer l'époque de la ruine de l'empire figuré par cette bête. Mais ce qui détermine cette époque, c'est ce que Daniel dit ici : *Je vis que cette corne faisoit la guerre aux saints, et avoit l'avantage sur eux, jusqu'à ce que l'Ancien des jours vint :* DONEC VENIT ANTIQUUS DIERUM. *Alors il donna aux saints du Très-Haut la puissance de juger ; et le temps étant accompli, les saints entrèrent en possession du royaume :* ET JUDICIUM DEDIT SANCTIS EXCELSI, ET TEMPUS ADVENIT, ET REGNUM OBTINUERUNT SANCTI. Quand est-ce que l'Ancien des jours viendra, sinon lorsque Jésus-Christ même *viendra dans la gloire de son Père pour rendre à chacun selon ses œuvres* (2)? Quand est-ce que les saints recevront la puissance de juger? *Ne savez-vous pas*, dit l'Apôtre, *que les saints doivent un jour juger le monde* (3)? Quand est-ce que les saints entreront en possession du royaume, sinon lorsque Jésus-Christ leur dira au dernier jour : *Venez, vous qui avez été bénis par mon Père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde* (4) ? Cette corne représente donc une puissance ennemie, qui ne sera détruite qu'au dernier avénement de Jésus-Christ; ce n'est donc pas Antiochus Epiphanes. La quatrième bête sur le front de laquelle s'élève cette corne, n'est donc pas la monarchie des successeurs d'Alexandre.

Mais d'ailleurs revenons à ce que Daniel nous dit de la ruine de cette quatrième bête. Ce prophète, après nous avoir dit qu'il vit une petite corne s'élever d'entre les dix cornes qui étoient sur le front de cette bête, et que cette corne avoit une bouche qui parloit insolemment, ce prophète ajoute : *J'étois attentif à ce que je voyois, jusqu'à ce que des trônes furent placés, et l'Ancien des jours s'assit :* THRONI POSITI SUNT, ET ANTIQUUS DIERUM SEDIT. *Son vêtement étoit blanc comme la neige, et les cheveux*

(1) *Dan.* VII. 15. 16. 19. 20. 21. 22. — (2) *Matth.* XVI. 27. — (3) 1. *Cor.* VI. 2. — (4) *Matth.* XXV. 34.

de sa tête étoient comme la laine la plus blanche et la plus pure. Son trône étoit des flammes ardentes, et les roues de ce trône un feu brûlant. Un fleuve de feu et rapide sortoit de devant sa face : FLUVIUS IGNEUS RAPIDUSQUE EGREDIEBATUR A FACIE EJUS. *Un million d'anges le servoient, et mille millions assistoient devant lui : le jugement se tint, et les livres furent ouverts:* JUDICIUM SEDIT, ET LIBRI APERTI SUNT. *Je regardois attentivement à cause du bruit des paroles insolentes que cette corne prononçoit, et je vis que la bête avoit été tuée, que son corps étoit détruit, et qu'il avoit été livré au feu pour être brûlé :* ET VIDI QUONIAM INTERFECTA ESSET BESTIA, ET PERISSET CORPUS EJUS, ET TRADITUM ESSET AD COMBURENDUM IGNI (1). A ces traits, qui pourroit ne pas reconnoître l'appareil du dernier jugement, et l'anathème éternel dont sera alors frappé le dernier ennemi de Jésus-Christ, et tous ceux qui lui seront attachés? *Notre Dieu viendra,* dit le psalmiste, *et il ne demeurera plus dans le silence : il sera précédé d'un feu dévorant, et accompagné d'une violente tempête :* IGNIS IN CONSPECTU EJUS EXARDESCET, ET IN CIRCUITU EJUS TEMPESTAS VALIDA (2). *Je vis,* dit saint Jean, *un grand trône blanc, et la majesté de celui qui étoit assis dessus :* VIDI THRONUM MAGNUM CANDIDUM, ET SEDENTEM SUPER EUM; *devant la face duquel la terre et le ciel s'enfuirent, et disparurent. Je vis ensuite les morts grands et petits, qui comparurent devant Dieu, et des livres furent ouverts :* ET LIBRI APERTI SUNT : *et un autre livre fut ouvert, qui étoit le livre de vie : et les morts furent jugés sur ce qui étoit écrit dans ces livres selon leurs œuvres :* ET JUDICATI SUNT MORTUI EX HIS QUÆ SCRIPTA ERANT IN LIBRIS, SECUNDUM OPERA IPSORUM..... *Et l'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu, qui est la seconde mort. Et celui qui ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu :* ET INFERNUS ET MORS MISSI SUNT IN STAGNUM IGNIS.... ET QUI NON INVENTUS EST IN LIBRO VITÆ SCRIPTUS, MISSUS EST IN STAGNUM IGNIS (3). La quatrième bête ne sera donc tuée et jetée au feu qu'au grand jour du dernier jugement, lorsque les trônes seront dressés et les livres ouverts; ce n'est donc pas la monarchie des successeurs d'Alexandre.

C'est ce qui nous est encore confirmé par le témoignage

(1) *Dan.* VII. 9. 10. 11. — (2) *Psalm.* XLIX. 3. — (3) *Apoc.* XX. 11. 12. 14. 15.

de l'ange qui, expliquant à Daniel ce qui lui étoit montré, lui dit : *La quatrième bête est le quatrième royaume qui dominera sur la terre..... Les dix cornes de ce royaume sont dix rois ; et il s'en élevera un autre après eux qui sera plus puissant que les premiers.... Il foulera aux pieds les saints du Très-Haut.... et ils seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps, deux temps, et la moitié d'un temps. Mais le jugement se tiendra ensuite, afin que la puissance lui soit ôtée, en sorte qu'elle soit détruite et exterminée pour jamais, et qu'en même temps le royaume, la puissance, et l'étendue de l'empire sous le ciel, soit donnée au peuple des saints du Très-Haut :* REGNUM AUTEM ET POTESTAS ET MAGNITUDO REGNI, QUÆ EST SUBTER OMNE CŒLUM, DETUR POPULO SANCTORUM ALTISSIMI (1). Et voilà aussi ce que saint Jean nous dit, lorsqu'il nous rapporte qu'au son de la septième et dernière trompette, *on entendit de grandes voix dans le ciel qui disoient : Les royaumes de ce monde sont devenus les royaumes de notre Seigneur et de son Christ, et il règnera dans les siècles des siècles. Amen.* FACTUM EST REGNUM HUJUS MUNDI, DOMINI NOSTRI ET CHRISTI EJUS, ET REGNABIT IN SECULA SECULORUM. AMEN. *Alors les vingt-quatre vieillards qui sont assis sur leurs trônes devant Dieu, se prosternèrent et adorèrent en disant : Nous vous rendons graces, Seigneur Dieu tout-puissant, qui êtes, qui étiez et qui serez, de ce que vous êtes entré en possession de votre grande puissance et de votre règne :* ET REGNASTI. *Les nations se sont irritées ; et le temps de votre colère est arrivé, le temps de juger les morts :* TEMPUS MORTUORUM JUDICARI, *et de donner la récompense à vos serviteurs,* ET REDDERE MERCEDEM SERVIS TUIS, *aux prophètes, aux saints, et à tous ceux qui craignent votre nom, aux grands et aux petits, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre :* ET EXTERMINANDI EOS QUI CORRUPERUNT TERRAM (2). Il est vrai que l'ange qui parle à Daniel ajoute aussitôt, parlant du Très-Haut : *Car son royaume est un royaume éternel, et tous les rois le serviront et lui obéiront :* ET OMNES REGES SERVIENT EI, ET OBEDIENT (3). Mais saint Jean décrivant la céleste Jérusalem dit aussi : *Cette ville n'a point besoin d'être éclairée par le soleil ou la lune, parce que c'est la gloire de Dieu qui l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe. Les nations marcheront à l'éclat*

(1) *Dan.* VII. 23. *et seqq.* — (2) *Apoc.* XI. 15. *et seqq.* — (3) *Dan.* VII. 27.

de sa lumière; et les rois de la terre y porteront leur gloire et leur honneur : ET REGES TERRÆ AFFERENT GLORIAM SUAM ET HONOREM IN ILLAM (1). Les rois que Dieu aura sanctifiés dans le siècle présent, reconnoîtront et confesseront éternellement que toute leur gloire et leur honneur est d'avoir été choisis pour être eux-mêmes enfans de l'Eglise, et participans de la gloire de la Jérusalem céleste; et éternellement soumis au Roi des rois, ils le serviront et lui obéiront éternellement : *Et omnes reges servient ei et obedient.* La quatrième bête représente donc un empire du milieu duquel doit s'élever une puisssance qui fera la guerre aux saints, et aura même l'avantage sur eux jusqu'au temps où l'Ancien des jours viendra, donnera aux saints la puissance de juger, et les mettra en possession du royaume qu'il leur a préparé : *Et ecce cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis, donec venit Antiquus dierum, et judicium dedit sanctis Excelsi; et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.* Elle représente un empire du milieu duquel s'élèvera une puissance qui parlera insolemment contre le Très-Haut, jusqu'au temps où les trônes étant posés, l'Ancien des jours s'assiéra, le jugement se tiendra, les livres seront ouverts, et cette bête sera tuée et livrée au feu : *Aspiciebam donec throni positi sunt, et Antiquus dierum sedit..... Judicium sedit, et libri aperti sunt.... Et vidi quoniam interfecta esset bestia, et perisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni.* Enfin cette bête représente un empire du milieu duquel s'élèvera une puissance qui aura le pouvoir d'opprimer les saints du Très-Haut, pendant un temps, deux temps, et la moitié d'un temps; après quoi le jugement se tiendra, et cette puissance étant brisée et exterminée pour toujours, le royaume, la puissance et l'étendue de l'empire qui est sous le ciel, sera donnée au peuple des saints du Très-Haut : *Et tradentur* (sancti) *in manus ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis; et judicium sedebit, ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem; regnum autem et potestas et magnitudo regni quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi.* Aucun de ces caractères ne peut convenir ni à Antiochus Epiphanes, ni à la monarchie des successeurs d'Alexandre. La petite corne ne représente donc pas Antiochus Epiphanes;

(1) *Apoc.* XXI. 23. 24.

la quatrième bête ne représente donc pas la monarchie des successeurs d'Alexandre.

En vain nous objecteroit-on ici que l'hypothèse de D. Calmet semble cependant être autorisée du témoignage même de saint Jérôme, puisque, selon D. Calmet, saint Jérôme lui-même reconnoît que ce qu'on explique ordinairement de l'Antechrist, a eu en partie son accomplissement dans Antiochus Epiphanes, comme figure de cet ennemi de Jésus-Christ. Il est remarquable que sur cela D. Calmet ne cite, et ne peut citer, que ce que dit saint Jérôme en expliquant les chapitres VIII et XI de Daniel. Or, nous conviendrons bien volontiers qu'Antiochus Epiphanes est l'objet immédiat et littéral des deux prophéties contenues dans les chapitres VIII et XI. Mais quant à la prophétie du chapitre VII, qui est celle dont il s'agit ici, saint Jérôme dit bien expressément (1) que « c'est en vain que » Porphyre a soupçonné que cette petite corne qui s'élève » après les dix premières, pourroit être Antiochus Epiphanes: » *Frustra Porphyrius cornu parvulum, quod post decem » cornua ortum est, Epiphanem Antiochum suspicatur.* »

XI. La quatrième bête représente l'empire romain.

Quelle sera donc cette petite corne? quelle sera cette quatrième bête? Quant à cette quatrième bête, l'ange qui parle à Daniel nous la fait assez connoître. *La quatrième bête*, dit-il, *c'est le quatrième royaume qui s'élèvera sur la terre*: BESTIA QUARTA, REGNUM QUARTUM ERIT IN TERRA (2). Or, quel est ce quatrième royaume? Daniel nous l'a appris : *Le quatrième royaume sera comme le fer*, dit Daniel en expliquant la statue de quatre métaux; *de même que le fer brise et dompte toutes choses, de même ce royaume brisera et réduira en poudre les royaumes précédens :* REGNUM QUARTUM ERIT VELUT FERRUM : QUOMODO FERRUM COMMINUIT ET DOMAT OMNIA SIC COMMINUET ET CONTERET OMNIA HÆC (3). Nous avons fait voir que ce caractère désigne l'empire romain, et ne peut même désigner que cet empire. L'empire romain est donc le quatrième royaume qui doit s'élever sur la terre; il est donc celui que représente cette quatrième bête : *Bestia quarta, regnum quartum erit in terra.* Et en effet nous le retrouvons ici marqué précisément sous le même caractère. Dans la statue de quatre métaux, et dans la vision des quatre bêtes, cet empire nous est également repré-

(1) *Hieron. in Dan.* VII. *col.* 1101. — (2) *Dan.* VII. 23. — (3) *Dan.* II. 40.

senté comme un empire de fer qui brise tout; car Daniel nous fait remarquer (1) que la quatrième bête étoit terrible, étonnante, et très-forte; qu'elle avoit de grandes dents de fer : *Dentes ferreos habebat magnos;* qu'elle dévoroit et mettoit en pièces, et fouloit aux pieds ce qui restoit : *Comedens, atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans.* Il le répète même (2), et il ajoute que non-seulement ses dents, mais encore ses ongles étoient de fer : *Dentes et ungues ejus ferrei;* et qu'elle dévoroit, mettoit en pièces, et fouloit aux pieds ce qui restoit : *Comedebat, et comminuebat, et reliqua pedibus suis conculcabat.* Et lorsque l'ange lui explique ce que signifie cette bête, il lui dit : *La quatrième bête est le quatrième royaume qui s'élèvera sur la terre ; et il sera plus grand que tous les autres royaumes : il dévorera toute la terre, il la foulera aux pieds, et il la réduira en poudre :* BESTIA QUARTA, REGNUM QUARTUM ERIT IN TERRA, QUOD MAJUS ERIT OMNIBUS REGNIS, ET DEVORABIT UNIVERSAM TERRAM, ET CONCULCABIT ET COMMINUET EAM (3). A ces traits, qui pourroit ne pas reconnoître l'empire romain?

D'ailleurs, la bête que Daniel voit ici, a quelque ressemblance avec celle qui fut montrée à saint Jean, et qui désigne manifestement l'empire romain. La quatrième bête qui fut montrée à Daniel, étoit toute différente des trois autres bêtes qu'il avoit vues : *Dissimilis autem erat ceteris bestiis quas videram ante eam* (4). Celle qui fut montrée à saint Jean, étoit aussi toute différente des trois autres qui avoient été montrées à Daniel; et sa différence consistoit particulièrement en ce qu'elle réunissoit en elle seule la ressemblance des trois autres. Elle avoit le corps semblable au corps du léopard, les pieds semblables aux pieds de l'ours, et la gueule semblable à la gueule du lion : *Et bestia quam vidi, similis erat pardo, et pedes ejus sicut pedes ursi, et os ejus sicut os leonis* (5). La quatrième bête qui fut montrée à Daniel, avoit dix cornes : *Et habebat cornua decem* (6). La bête qui fut montrée à saint Jean, lui fut montrée deux fois, et deux fois il remarque qu'elle avoit dix cornes : *Et vidi..... bestiam..... habentem..... cornua decem* (7). L'ange qui parloit à Daniel lui dit que les dix cornes de cette quatrième bête seront dix rois : *Porro*

(1) *Dan.* VII. 7. — (2) *Dan.* VII. 19. — (3) *Dan.* VII. 23. — (4) *Dan.* VII. 7. — (5) *Apoc.* XIII. 2. — (6) *Dan.* VII. 7. — (7) *Apoc.* XIII. 1. XVII. 3.

cornua decem ipsius regni, decem reges erunt (1). L'ange qui parle à saint Jean, lui dit aussi que les dix cornes de la bête qui lui a été montrée, sont dix rois : *Et decem cornua quæ vidisti, decem reges sunt* (2). Sur cette bête, qui fut montrée à saint Jean, étoit assise une femme vêtue de pourpre et d'écarlate, et qui tenoit en sa main un vase d'or, plein des abominations et de l'impureté de sa fornication. Cette femme étoit appelée la grande prostituée; et elle portoit sur son front ces mots : *Mystère, la grande Babylone, mère des fornications et des abominations de la terre.* Cette femme étoit enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus; et l'ange dit à saint Jean : *La femme que vous avez vue est la grande ville qui règne sur les rois de la terre* : MULIER QUAM VIDISTI EST CIVITAS MAGNA, QUÆ HABET REGNUM SUPER REGES TERRÆ (3). Rome ne pouvoit être mieux caractérisée; la bête sur laquelle cette femme étoit assise, représentoit donc l'empire romain; la bête qui fut montrée à saint Jean, est donc la même que celle qui fut montrée à Daniel; elles représentent donc toutes les deux l'empire romain. Nous pourrions étendre davantage cette preuve en faisant remarquer avec quelle justesse tous les caractères de cette bête montrée à saint Jean, s'appliquent à l'empire romain. Mais ce que nous en avons dit peut suffire; surtout si l'on considère que cette preuve ne fait que confirmer ce qui étoit déjà assez démontré indépendamment de cette preuve. Le quatrième royaume qui doit s'élever sur la terre, est l'empire romain. Or, la quatrième bête représente le quatrième royaume qui doit s'élever sur la terre. Donc la quatrième bête représente l'empire romain. *Bestia quarta, regnum quartum erit in terra.*

XII. Quelles sont les dix cornes, et la onzième qui doit s'élever au milieu d'elles? Cette onzième corne ne peut être, ni Vespasien, ni Dioclétien, ni Julien l'Apostat.

Quelles seront maintenant les dix cornes? quelle sera la petite corne qui doit s'élever du milieu d'elles? Quelques-uns ont cru que cette petite corne pouvoit représenter Vespasien. M. l'abbé de Vence paroît adopter cette opinion dans son analyse de la prophétie de Daniel, où il s'exprime ainsi : « L'ange explique au prophète quel seroit le carac-» tère de la quatrième bête qui devoit dominer sur la terre. » Le royaume désigné par cette bête devoit être plus grand » que tous les autres royaumes; ce qui marque d'une ma-» nière très-particulière l'empire romain, qui dévora en

(1) *Dan.* VII. 24. — (2) *Apoc.* XVII. 12. — (3) *Apoc.* XVII. 18

» quelque sorte toute la terre; et surtout la Judée, *sous le* » *règne de Vespasien.* Il foula aux pieds toutes les autres » puissances, et les réduisit en poudre. Les dix cornes de la » bête sont dix rois qui régneront, dit l'ange au prophète; » et après eux il s'en élevera un autre qui sera plus puis- » sant que ceux qui auront régné avant lui; il abaissera trois » rois qui seront reconnus empereurs, mais dont le règne » sera très-court. (Othon, Galba, et Vitellius.) Après cela » le prince qui viendra à régner, parlera insolemment contre » le Très-Haut; il foulera aux pieds les saints du Tout- » Puissant; il se persuadera qu'il peut changer les temps » prescrits pour la durée des royaumes, qu'il peut renver- » ser toutes les lois que Dieu a établies, et qu'il a données » au peuple choisi; et les saints seront livrés entre les mains » de ce prince, ou de cette corne, pendant un temps, deux » temps, et la moitié d'un temps, c'est-à-dire, pendant » l'espace de trois ans et demi; c'est le temps que dura le » siége de Jérusalem du temps de Vespasien : *Ainsi on vit* » *sous son règne l'accomplissement de cette prophétie* (1). » Mais M. l'abbé de Vence même réfute fort bien cette interprétation dans sa Dissertation sur les Machabées, où il parle en ces termes : « Il est vrai qu'il y a quelques auteurs qui » disent que *cette petite corne est l'empereur Vespasien*, » sous l'empire duquel on fit une cruelle guerre aux Juifs; » la ville de Jérusalem fut détruite après un siége de trois » ans et demi. Mais comment peut-on dire que dans cette » expédition, à la tête de laquelle étoit Titus sous les ordres » de Vespasien, cet empereur ait foulé et accablé les saints » du Très-Haut, selon la prophétie? *Et sanctos Altissimi* » *conteret.* Ne sait-on pas que les Juifs qui furent l'objet » de la colère et de la cruauté des Romains, étoient dans » ce temps-là des impies et des scélérats, au rapport même » de Josèphe, qui nous a laissé une histoire si exacte et si » détaillée des malheurs de sa nation, et de la ruine de » Jérusalem (2)? »

D'autres pensent que cette petite corne pourroit être Dioclétien, ou Julien l'Apostat. Ceux-là persécutèrent en effet les saints du Très-Haut. Mais ce que nous avons dit pour montrer que cette petite corne ne pouvoit représenter Antiochus Epiphanes, suffit pour montrer aussi qu'elle ne

(1) Analyses et Dissert. de M. l'abbé de Vence, tom. v. p. 191 et 192.— (2) Bible du P. de Carrières, édition de M. de Vence, tom. xv. Dissert. sur les Machabées, p. viij.

peut représenter ni Dioclétien ni Julien l'Apostat. Cette corne doit faire la guerre aux saints et prévaloir sur eux jusqu'au temps où l'Ancien des jours viendra, donnera aux saints la puissance de juger, et les mettra en possession du royaume qu'il leur a préparé. Cette corne parlera insolemment contre le Très-Haut jusqu'au temps où les trônes étant posés, l'Ancien des jours s'assiéra, le jugement se tiendra, les livres seront ouverts, et la bête sur laquelle cette corne s'est élevée sera jetée au feu. Enfin cette corne représente une puissance qui aura le pouvoir d'opprimer les saints pendant un temps, deux temps et la moitié d'un temps; après quoi le jugement se tiendra, et cette puissance étant brisée et exterminée pour toujours, le royaume, la puissance, et l'étendue de l'empire qui est sous le ciel, sera donnée au peuple des saints du Très-Haut. Ce ne sont point là les caractères de Dioclétien ni de Julien l'Apostat. Il y a environ quatorze siècles que ces deux tyrans ont été retranchés de dessus la terre; et le temps n'est point encore arrivé, où l'Ancien des jours doit venir, où les saints doivent juger le monde, où ils doivent entrer en possession du royaume qui leur est préparé.

D'autres pensent que cette petite corne qui devient ensuite plus grande que les autres, et qui prononce tant de blasphèmes, et exerce tant de violences, représente Mahomet et son empire. D. Calmet convient (1) que «l'étendue de cet empire, sa force, ses cruautés, sa haine contre »l'Eglise, forment quelques-uns des caractères de la quatrième bête (ou plutôt de la onzième corne de cette »quatrième bête). Mais à moins, dit-il, de supposer qu'à »son égard la prophétie n'aura son exécution totale qu'au »jour du jugement, et que cet empire est l'empire de l'Antechrist commencé, je ne vois pas qu'on puisse probablement soutenir cette hypothèse.» Cette réflexion de D. Calmet est très-juste; mais la question est de savoir si cet empire qui réunit déjà la plupart des caractères de cette onzième corne, ne pourroit point être en effet l'empire de l'Antechrist commencé. C'étoit précisément ce que supposoit M. de la Chétardie, l'un de ceux qui ont soutenu que cette onzième corne pouvoit représenter Mahomet et son empire. Examinons les fondemens de cette opinion.

Et d'abord voyons quelles peuvent être les dix cornes du

(1) Comm. de D. Calmet sur Daniel, VII. 7.

milieu desquelles cette onzième corne doit s'élever. Nous venons de montrer que la quatrième bête qui porte ces dix cornes représente le quatrième royaume qui devoit s'élever sur la terre, c'est-à-dire, l'empire romain : *Bestia quarta, regnum quartum erit in terra* (1). L'ange continue de parler à Daniel, et lui déclare que les dix cornes de cette bête représentent dix rois qui s'élèveront de ce royaume ou de cet empire : *Porro cornua decem ipsius regni, decem reges erunt* (2) ; ou, selon le texe original traduit plus littéralement : *Porro cornua decem, ex illo regno decem reges exurgent.* Ces dix cornes reparoissent sur la tête de la bête qui est montrée à saint Jean, et qui représente aussi l'empire romain ; et l'ange qui parle à saint Jean lui apprend quels sont les dix rois représentés par ces dix cornes : *Les dix cornes que vous avez vues*, lui dit-il, *sont dix rois qui ne sont pas encore entrés dans leur règne ; mais ils recevront comme rois la puissance en une même heure après la bête. Ils ont tous un même dessein ; et ils donneront à la bête leur autorité et leur puissance. Ils combattront contre l'Agneau, et l'Agneau les vaincra* (3). Et dans la suite, il ajoute ; *Les dix cornes que vous avez vues sur la bête, haïront la prostituée, la réduiront dans la dernière désolation, la dépouilleront, dévoreront ses chairs, et la brûleront dans le feu* (4). Il est donc évident que ces dix rois sont les rois barbares qui désolèrent Rome, et qui démembrèrent son empire. *Ils n'étoient pas encore entrés dans leur règne*, lorsque l'ange parloit à saint Jean ; ils n'avoient pas encore envahi les provinces de l'empire, et ils n'y avoient pas encore établi les royaumes qu'ils y établirent dans la suite. *Ils reçurent comme rois la puissance en une même heure après la bête.* Car, comme le dit cet ange dans le même endroit, *Cette bête étoit ; elle n'est plus ; mais elle sera encore* (5). Cette bête est l'empire romain idolâtre et ennemi de Jésus-Christ. *Elle étoit*, jusqu'au temps de Constantin qui fut le premier empereur chrétien ; elle a commencé alors à disparoître ; et *elle n'est plus*, depuis la ruine entière du paganisme dans les provinces de l'empire ; et c'est depuis qu'elle n'est plus, que ces rois ont reçu comme rois la puissance en une

XIII.
Les dix cornes de la quatrième bête représentent les rois barbares qui ont démembré l'empire romain, et ont établi de nouveaux royaumes sur ses ruines.

(1) *Dan.* VII. 23. — (2) *Dan.* VII. 24. וקרניא עשר מנה מלכותה עשרה מלכין יקמון. — (3) *Apoc.* XVII. 12: 13. 14. — (4) *Ibid.* ℣ 16. — (5) *Ibid.* ℣ 8.

même heure après elle. C'est depuis Constantin, ou plutôt c'est principalement depuis la mort de l'empereur Théodose, que ces rois barbares se jetèrent sur les provinces de l'empire, portèrent la désolation jusque dans Rome, s'emparèrent de ses provinces, et s'y établirent tous dans une même heure, c'est-à-dire, en même temps, et presque tous dans l'intervalle d'un siècle. *Ils avoient tous un meme dessein*, qui étoit de s'emparer des terres de l'empire. Mais avant d'en venir là, *ils donnèrent à la bête leur autorité et leur puissance;* ils prêtèrent à l'empire le secours de leurs armes. Devenus maîtres des provinces de l'empire, *ils combattirent contre l'Agneau;* ils étoient ou idolâtres ou hérétiques, et ils persécutèrent cruellement l'église catholique; mais enfin *l'Agneau les vainquit*, en les soumettant à l'obéissance de la foi, et les faisant entrer dans l'église catholique. Ce fut par eux que Dieu exerça ses vengeances sur les derniers restes de l'empire romain idolâtre. *Ils haïrent la prostituée; ils la réduisirent dans la dernière désolation;* ils conçurent une haine mortelle contre Rome; ils la réduisirent aux dernières extrémités. *Ils la dépouillèrent*, et lui enlevèrent toutes ses richesses. *Ils dévorèrent ses chairs;* ils exterminèrent par l'épée un grand nombre de ses habitans, et emmenèrent les autres en captivité. Enfin *ils la brûlèrent;* ils firent périr par le feu cette ville superbe. Ces princes barbares sont donc représentés par *les dix cornes qui sont sur la tête de la bête.* Le nombre de *dix* pourroit être pris indéfiniment; et il pourroit suffire de remarquer que plusieurs peuples s'emparèrent des provinces de l'empire, et y érigèrent plusieurs royaumes nouveaux. Mais quelques interprètes ont même prétendu que l'on pouvoit remarquer le nombre précis de *dix* peuples qui ont ainsi démembré l'empire, et se sont élevés sur ses ruines. L'auteur du commentaire sur l'Apocalypse attribué à saint Ambroise, compte dans ce nombre *les Perses* et *les Sarrasins* devenus maîtres de l'Asie, *les Vandales* de l'Afrique, *les Goths* de l'Espagne, *les Lombards* de l'Italie, *les Bourguignons* de la Gaule, *les Francs* de la Germanie, *les Huns* de la Pannonie, *les Alains* et *les Suèves* de plusieurs autres pays. Ou plutôt sans y comprendre les Sarrasins qui occuperont une autre place, on peut y joindre *les Saxons-Anglais* qui s'emparèrent de la Grande-Bretagne. Les dix cornes de la quatrième bête sont donc dix rois qui doivent s'élever sur les ruines de

l'empire figuré par cette bête : *Porro cornua decem, ex illo regno decem reges exurgent.* Mais poussons plus loin, et nous verrons que les monarchies nouvelles qui s'élevèrent sur les ruines de l'empire d'Occident, se trouvèrent réduites précisément au nombre de dix au commencement du septième siècle, lorsque vint à s'élever l'empire antichrétien de Mahomet. Ces dix monarchies étoient alors celle des Lombards en Italie, celle des Francs dans les Gaules, celle des Goths dans l'Espagne, et l'heptarchie, c'est-à-dire, les sept royaumes des Saxons et des Anglais dans la Grande-Bretagne : *Cornua decem, ex illo regno decem reges exurgent.*

En vain nous objecteroit-on que l'ange parle ici de dix rois, *decem reges*, et que dix rois ne sont pas dix monarchies. Si cette objection pouvoit avoir quelque force, il faudroit aussi prétendre que les quatre bêtes ne représentent pas quatre empires, mais seulement quatre rois; car c'est l'expression même de l'ange dans le texte original qui porte à la lettre : *Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor sunt reges qui consurgent de terra* (1). Mais Théodotion et saint Jérôme ont fort bien compris que sous le nom de *quatre rois*, l'ange entendoit parler de quatre royaumes; c'est pourquoi ils ont traduit : *Quatuor sunt regna quæ consurgent de terra* (2). L'ange même après avoir dit que ces quatre bêtes sont quatre rois, dit que le quatrième est un royaume : *Bestia quarta, regnum quartum erit in terra* (3). D'ailleurs dans l'explication de la vision du bouc et du belier, l'ange qui parle à Daniel lui dit que le belier représente le roi des Mèdes et des Perses : *Aries... rex Medorum est atque Persarum* (3); et que le bouc représente le roi des Grecs : *Porro hirous caprarum rex Græcorum est.* Mais lui-même nous fait assez entendre que sous le nom de ces deux rois il prétend désigner deux monarchies, puisqu'aussitôt il ajoute que la grande corne qui est entre les deux yeux de ce bouc est le premier roi : *Et cornu grande quod erat inter oculos ejus, ipse est rex primus.* Ce bouc représentoit donc non pas un seul roi, mais une monarchie occupée successivement par plusieurs rois entre lesquels il devoit y en avoir un premier représenté par cette grande corne : *Et cornu grande.... ipse est rex primus.* Lors

(1) *Dan.* VII. 17. ארבעה מלכין יקומון מן ארעא. — (2) *Dan.* VII. 23. בולכו רביעיא תהיא בארעא. — (3) *Dan.* VIII. 20. 21.

donc que l'ange dit que ce belier et ce bouc représentent deux rois, c'est-à-dire, qu'ils représentent deux monarchies qui devoient être successivement occupées par plusieurs rois, tous renfermés sous l'idée collective d'un seul roi. De même lorsqu'il dit que les quatre bêtes représentent quatre rois, c'est-à-dire, qu'elles représentent quatre monarchies. De même lorsqu'il dit que les dix cornes de la quatrième bête représentent dix rois qui doivent sélever du milieu de l'empire figuré par cette bête, c'est-à-dire, qu'elles représentent dix monarchies qui s'élèveront sur les ruines de l'empire romain : *Porro cornua decem, ex illo regno decem reges exurgent.*

Mais après ces dix rois il doit s'en élever encore un autre représenté par cette petite corne qui s'élève après les dix premières : *Et alius consurget post eos* (1). En effet à peine les barbares ont-ils achevé de démembrer les provinces de l'empire romain ; à peine ont-ils achevé de réduire Rome même à la plus extrême désolation, que l'impie Mahomet commence de paroître, et de jeter les premiers fondemens de son empire antichrétien, en qui se trouvent déjà réunis la plupart des caractères de cette petite corne dont parle Daniel. C'est ce qui a donné lieu à quelques interprètes de penser que cette corne pouvoit bien en effet représenter Mahomet et son empire; M. de la Chétardie confirme encore cette opinion par un autre texte de l'Apocalypse, et fait voir combien cette vue est conforme à celles des saints pères, qui ont tous compris que cette corne représentoit l'Antechrist et son empire, et que cet empire commenceroit à paroître après la division et le démembrement de l'empire romain.

XIV. La petite corne qui s'élève après les dix premières paroît être l'empire antichrétien de Mahomet qui commence de s'éle-

Ce judicieux interprète remarque (2) que les symboles qui accompagnent dans l'Apocalypse l'ouverture des sept sceaux et le son des sept trompettes, peuvent représenter les principaux événemens qui partagent les sept âges de l'Eglise depuis l'ascension de Jésus-Christ, jusqu'à son dernier avénement, qui est l'époque du septième âge; et lui-même remarque (3) que les symboles qui accompagnent l'effusion des sept coupes, ont aussi quelque rapport avec

(1) *Dan.* VII. 24. — (2) Explication de l'Apocalypse par l'histoire ecclésiastique, imprimée pour la première fois par ordre de M. l'archevêque de Bourges, à Bourges en 1692, *in*-8°, et réimprimée à Paris en 1701, *in*-4°, sous les yeux de l'auteur. M. de la Chétardie, auteur de cet ouvrage, étoit curé de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris. Voyez ce qu'il dit sur les chap. v et suiv. de l'Apocalypse.— (3) Sur le chap. XVII. ℣ 15.

ceux qui accompagnent l'ouverture des sept sceaux, et le son des sept trompettes. Le premier âge est celui des persécutions que l'Eglise éprouva de la part des païens. Les troubles de l'arianisme caractérisent le second âge. Dans le troisième âge, se trouvent les irruptions des barbares sur les provinces de l'empire. Trois grands événemens partagent le quatrième âge : la naissance du mahométisme, le schisme des Grecs, la ruine de l'empire d'Orient subjugué par les Turcs. Le cinquième âge a pour époque la naissance du luthéranisme. Le sixième âge est futur. A l'ouverture des quatre premiers sceaux paroissent successivement quatre cavaliers. Le premier (1) monté sur un cheval blanc, tient en main un arc ; on lui donne une couronne ; et vainqueur il part pour continuer à vaincre. C'est Jésus-Christ même qui vainqueur de la mort, du démon qui en est le prince, est couronné par son Père, et va continuer de vaincre en soumettant les nations à l'obéissance de la foi par la parole de l'Evangile. Le second cavalier (2) est monté sur un cheval roux; il reçoit le pouvoir d'ôter la paix de dessus la terre, et de faire que les hommes se tuent les uns les autres ; et on lui donne une grande épée. C'est l'hérésie, et principalement celle d'Arius, qui vient troubler la paix dont l'Eglise commençoit à jouir sous le règne de Constantin, et excite au milieu d'elle une guerre intestine qui fait périr une partie de ses enfans, par le glaive de la séduction et de la violence. Le troisième cavalier (3) étoit monté sur un cheval noir; il tenoit en sa main une balance; et lorsqu'il parut, une voix se fit entendre, qui annonçoit que le froment et l'orge deviendroient chers, et qui recommandoit qu'on ne gâtât ni le vin ni l'huile. Ce cavalier représentoit les rois barbares qui devoient porter la désolation et la famine dans les provinces de l'empire, mais sans faire périr aucun des élus, aucun des fidèles de l'Eglise si souvent représentée par la vigne et par l'olivier. Enfin *il parut un cheval pâle ; celui qui étoit monté dessus, s'appeloit la Mort ; et l'Enfer le suivoit : et il reçut le pouvoir sur*

ver après le démembrement des provinces de l'empire ravagé par les rois barbares.

(1) *Apoc.* VI. 2. *Ecce equus albus et qui sedebat super illum habebat arcum, et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret.* — (2) *Apoc.* VI. 4. *Et exivit alius equus rufus : et qui sedebat super illum, datum est ei ut sumeret pacem de terra, et ut invicem se interficiant, et datus est ei gladius magnus.* — (3) *Apoc.* VI. 5. 6. *Ecce equus niger : et qui sedebat super illum, habebat stateram in manu sua ; et audivi tanquam vocem in medio quatuor animalium, dicentium : Bilibris tritici denario, et tres bilibres hordei denario ; et vinum et oleum ne læseris.*

les quatre parties de la terre, pour y faire périr les hommes par l'épée, par la famine, par la mort et par les bêtes (1). Sur cela M. de la Chétardie s'exprime ainsi : « C'est le mahométisme très-convenablement représenté » par cette pâleur et cette mort, parce qu'il est le signe de » la destruction totale et finale de l'empire romain, et par » conséquent des approches du règne de l'Antechrist et de » la fin du monde, suivant la prophétie de saint Paul dans » sa IIe épître aux Thessaloniciens, où les saints pères ont » cru voir que l'empire de l'Antechrist se manifesteroit » quand la destruction de l'empire romain arriveroit. *Car* » *dès à présent le mystère d'iniquité commence à s'opérer*, » dit l'Apôtre, *et il reste seulement que celui qui tient* » *maintenant*, c'est-à-dire, l'empire romain, *soit ôté*, » *pour qu'il paroisse; et alors paroîtra cet impie que* » *notre Seigneur Jésus-Christ exterminera par le souffle* » *de sa bouche, et qu'il détruira par l'éclat de son avène-* » *ment* (2). De là vient que saint Jérôme voyant l'empire » romain s'en aller en ruine, s'écrioit : *Celui qui tenoit,* » *périt, et nous ne comprenons pas que l'Antechrist s'ap-* » *proche :* QUI TENEBAT DE MEDIO FIT; ET NON INTELLIGIMUS » ANTICHRISTUM APPROPINQUARE (3). En effet à peine Alaric, » Genséric, Odoacre, Théodoric, Totila et Alboin, c'est- » à-dire, les Goths, les Vandales, les Hérules et les Lom- » bards, derniers ennemis du nom romain, ont-ils achevé » de désoler Rome et l'Italie; à peine est-il absolument vrai » de dire que ce prétendu empire éternel n'est plus, et » qu'il est enfin entièrement détruit, comme il le fut sans » ressource lors des Lombards ses derniers ennemis, que » voilà, au commencement du septième siècle, Mahomet » qui paroît suivi des Arabes ou Sarrasins, dont l'empire » et la superstition occupent en peu de temps la plus grande » partie des provinces auparavant occupées par les Romains, » et forment une secte antichrétienne. »

» Ici on pourroit demander, dit M. de la Chétardie, » pourquoi l'apôtre saint Paul a parlé si énigmatiquement » de la destruction de l'empire romain; à quoi saint Jérôme » répond qu'il l'a fait dans le même esprit que les prophètes,

(1) *Apoc.* VI. 8. *Ecce equus pallidus : et qui sedebat super eum, nomen illi Mors, et Infernus sequebatur eum; et data est illi potestas super quatuor partes terræ, interficere gladio, fame et morte, et bestiis terræ.* — (2) 2. *Thess.* II. 7. *Nam mysterium jam operatur iniquitatis : tantum ut qui tenet nunc teneat, donec de medio fiat.* — (3) *Hieron. ep. ad Ageruch.*

» et pour ne pas attirer imprudemment la persécution sur » le peuple de Dieu ; c'est ce que ce saint docteur nous fait » remarquer dans son commentaire sur Jérémie. *Je suis » persuadé*, dit-il (1), *que ce prophète a prudemment cou- » vert ce qu'il vouloit dire* (en parlant de Babylone sous » le nom de Sésac), *de peur de s'attirer la fureur de ceux » qui assiégeoient Jérusalem ; ce que nous lisons avoir été » imité par l'Apôtre au sujet de l'empire romain, lorsqu'il » parloit de l'Antechrist :* QUOD ET APOSTOLUM CONTRA IM- » PERIUM ROMANUM FECISSE LEGIMUS, SCRIBENTEM DE ANTI- » CHRISTO. *Ne vous souvenez-vous pas, dit-il, de ce que » je vous disois quand j'étois avec vous, que maintenant » vous saviez ce qui le retenoit jusqu'à ce qu'il fût révélé » en son temps? Il faut sous-entendre l'Antechrist :* SUB- » AUDITUR ANTICHRISTUS. *Car, ajoute-t-il, le mystère d'i- » niquité s'opère déjà, seulement que celui qui tient à pré- » sent, continue de tenir, jusqu'à ce qu'il soit détruit ; et » alors sera manifesté cet impie que le Seigneur Jésus » exterminera par le souffle de sa bouche et par l'éclat de » son avénement. Sous le nom de celui qui tient, il dé- » signe l'empire romain.* EUM QUI TENET, ROMANUM IMPE- » RIUM OSTENDIT. *Car si cet empire n'est détruit et ôté du » monde,* SUIVANT LA PROPHÉTIE DE DANIEL, *l'Antechrist » ne viendra pas.* NISI ENIM HOC DESTRUCTUM FUERIT, SUBLA- » TUMQUE DE MEDIO, JUXTA PROPHETIAM DANIELIS, » ANTICHRISTUS ANTE NON VENIET : *Ce qu'il n'auroit pu dire » ouvertement sans exciter imprudemment la persécution » contre les Chrétiens, et la rage des idolâtres contre » l'Eglise naissante.* »

« Cette succession immédiate du mahométisme à l'in- » vasion des barbares, sert d'interprétation à la doctrine » comme prophétique des saints pères, qui, par une espèce » d'inspiration, sont assez unanimement convenus, fondés » sur cette parole de saint Paul, prise au sens littéral, qu'à » la fin de l'empire romain paroîtroit l'empire antichrétien ; » ce qui suffit pour les justifier, et pour faire voir qu'ils ne » se sont point trompés en cela. En effet, de même que » l'Apôtre, voyant dès le temps de Néron, premier perse- » cuteur des fidèles, l'esprit de révolte s'élever dans les » provinces et dans les armées, et l'esprit de séduction pa- » roître dans l'Eglise, disoit, présageant les choses de loin,

(1) *Hieron in Jerem.* XXV. *col.* 650.

» que le mystère d'iniquité commençoit déjà à s'opérer, » quoique cet empire ébranlé ne dût tomber tout-à-fait que » plusieurs siècles après, ni par conséquent la grande apos- » tasie venir de long-temps; DE MÊME LES SAINTS PÈRES, » VOYANT LA CHUTE DE CET EMPIRE SE FAIRE ACTUELLEMENT » DE LEUR TEMPS, ONT AVANCÉ, SANS ERREUR, quoiqu'ils ne » connussent pas bien comment, QUE L'ANTECHRIST APPRO- » CHOIT, encore qu'il ne dût paroître du moins en personne, » que plusieurs siècles après cette chute, PARCE QUE L'EM- » PIRE QUI DEVOIT L'ENFANTER, POUR AINSI DIRE, COMMENÇOIT (ou au moins devoit bientôt commencer) A PAROÎTRE SUR LA TERRE.

» D'OU IL EST AISÉ DE COMPRENDRE QUELS SONT LES CINQ » GRANDS EMPIRES SI CÉLÈBRES DANS LES PROPHÈTES) parti- » culièrement dans la prophétie même dont il s'agit ici), » et qui doivent se succéder et naître l'un de l'autre de- » puis le déluge jusqu'à la fin des siècles, SAVOIR, L'EM- » PIRE DES BABYLONIENS, DES PERSES, DES GRECS, DES RO- » MAINS, ET ENFIN DE L'ANTECHRIST, tous ennemis du peuple » de Dieu, et tous qui, après l'avoir persécuté, tant par » l'animosité de leurs peuples que par l'autorité de leurs » empereurs, ont enfin produit un dernier persécuteur plus » méchant que les autres, dans lequel ils ont comme réuni » et déposé toute leur fureur pour exterminer les fidèles » autant qu'ils ont pu; ce qui, par un effet contraire, a » enfin attiré leur propre ruine, ainsi qu'on a vu dans Na- » buchodonosor, Antiochus Epiphanes, Dioclétien et Julien, » et qu'on verra dans L'ANTECHRIST, que saint Jean nous » représente DÈS LE QUATRIÈME AGE DE L'EGLISE, auquel il » commence à paroître, et à venir annoncer, PAR SON EM- » PIRE QUI NAIT, la mort de l'empire romain, qui disparoît, » et la fin du monde à laquelle il aboutit, et qu'il traîne » après lui, quoique non sitôt ni si promptement qu'on se » l'étoit imaginé.

» Un passage de saint Jérôme peut encore beaucoup » éclaircir ceci; il est pris de son commentaire sur le cha- » pitre XX d'Isaïe (1), et ce saint docteur répète la même » chose en d'autres endroits presque mot à mot : *Babylone* » *a élevé sa tête orgueilleuse contre Dieu; elle sera ren-* » *versée par les Perses et les Mèdes; les Perses et les Mèdes* » *ont aussi en partie persécuté le peuple de Dieu; et comme*

(1) *Hieron. in Isai.* XX. *ad litteram, col.* 133.

» *un belier cruel, cet empire a frappé de ses cornes tous les* » *peuples de l'Orient et de l'Occident; Alexandre viendra* » *semblable à un bouc qui le foulera aux pieds. Ce roi su-* » *perbe n'a point mis de bornes à son ambition; il périra* » *par le poison, et son royaume, après avoir été divisé en* » *plusieurs parties qui se feront pendant long-temps une* » *guerre implacable, sera ravagé par le Romain vain-* » *queur. L'empire romain, armé de dents et d'ongles de* » *fer, a déchiré les chairs des saints, et sa bouche impie* » *s'en est ensanglantée; une pierre détachée d'une mon-* » *tagne, sans la main d'aucun homme, brisera cet empire* » *d'abord si puissant et plus dur que le fer, et à la fin* » *aussi foible et aussi fragile que l'argile :* ROMANUS IPSE » FERRATIS DENTIBUS UNGUIBUSQUE SANCTORUM CARNES, ET » CRUENTO ORE LACERAVIT : EXCIDATUR LAPIS DE MONTE SINE » MANIBUS, ET POTENTISSIMUM PRIMUM REGNUM AC FERREUM, » DEINDE FRAGILE ET INFIRMUM IN TESTARUM MODUM CONTE- » RAT. » (Et dans son commentaire sur la prophétie du chapitre VII de Daniel, qui est celle dont il s'agit ici, après avoir rejeté l'opinion de Porphyre, qui prétendoit que la petite corne dont parle ce prophète pouvoit être Antiochus Epiphanes, il ajoute) (1): « *Disons donc*, CE QUE TOUS » LES ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES NOUS ONT TRANSMIS, *qu'à la* » *fin du monde*, LORSQUE L'EMPIRE ROMAIN SERA PRÈS D'ÊTRE » DÉTRUIT, IL Y AURA DIX ROIS QUI PARTAGERONT ENTRE EUX » CET EMPIRE, ET QU'IL S'EN ÉLÈVERA UN ONZIÈME FIGURÉ PAR » CETTE PETITE CORNE *dont parle Daniel.* ERGO DICAMUS » QUOD OMNES SCRIPTORES ECCLESIASTICI TRA- » DIDERUNT : IN CONSUMMATIONE MUNDI, QUANDO REG- » NUM DESTRUENDUM EST ROMANORUM, DECEM » FUTUROS REGES QUI ORBEM ROMANUM INTER » SE DIVIDANT; ET UNDECIMUM SURRECTURUM, » ESSE REGEM PARVULUM. »

» Or, ils sont venus ces dix rois, et on les voit paroître » au chapitre XVII (de l'Apocalypse); ils ont démembré et » partagé l'empire romain. IL FAUT DONC, SI L'ON VEUT » ENTRER DANS L'ESPRIT ET LA TRADITION DE » TOUS LES PREMIERS CHRÉTIENS QUI ONT ÉCRIT » SUR CETTE MATIÈRE, RECONNOÎTRE QUE L'EMPIRE ANTI- » CHRÉTIEN, OU CELUI D'OU DOIT SORTIR L'ANTECHRIST, A PARU » DANS CETTE CONJONCTURE, C'EST-A-DIRE, DÈS LE COMMEN-

(1) *Hieron. in Dan.* VII. *col.* 1101.

» CEMENT DU SEPTIÈME SIÈCLE, lorsque peu de temps après » la dernière ruine des Romains par les Lombards, com- » mence à paroître Mahomet (1), qui, comme une petite » corne, CORNU PARVULUM, s'est élevé du milieu des dix rois » destructeurs de l'empire romain, et a porté ses conquêtes » et ses blasphèmes au-dessus de tous les autres, selon la » prédiction de Daniel. »

M. de la Chétardie revient ensuite au texte de l'Apocalypse : « *Il parut un cheval pâle; et celui qui étoit monté* » *dessus s'appeloit la Mort.* C'est donc ici, dit-il, le maho- » métisme, et particulièrement l'empire du Turc, nommé » la Mort, parce qu'il nous annonce par sa venue la ruine » entière de l'empire romain, auquel il succède; car ayant » envahi ses provinces, l'orient, le midi et le nord, aboli » l'empire d'Orient par la prise de Constantinople, appelée » *la nouvelle Rome*, et menaçant continuellement le reste » de l'empire d'Occident, si on le peut nommer ainsi, par » la terreur qu'il jette et à Vienne et à Rome (2), que sait- » on s'il ne prouvera pas par un second événement qu'il est » le vrai destructeur de l'empire romain, de la nouvelle et » de l'ancienne Rome; et par conséquent qu'il est l'avant- » coureur de la fin du monde, et de la destruction de l'uni- » vers ?

» *Et la mort le suivoit.* L'Antechrist et tout l'enfer dé- » chaîné doivent le suivre. Aussi est-il dit ci-après (3), que » *l'Enfer et la Mort seront jetés dans l'étang de feu;* mar- » que assurée que ce seront deux empires (dont l'un suivra » l'autre, et naîtra même de l'autre, comme le dit ailleurs » M. de la Chétardie). Qu'on lise Ducas, Phranzès et les » autres qui étoient à Constantinople lors de sa ruine par » Mahomet II, en 1453, et on verra que tous les fidèles le » regardoient comme le précurseur de l'Antechrist, lui en » donnoient le nom, et lui en appliquoient les passages de » l'Ecriture, et particulièrement de l'Apocalypse; et par » un secret instinct de religion et de l'esprit de prophétie,

(1) Alboin, roi des Lombards, vient s'établir dans l'Italie en 568. Vers ce temps-là même naquit Mahomet; et c'est au 16 juillet 622, que commence la fameuse époque de l'hégire qui est le commencement de sa puissance et de son empire. Voyez l'Hist. Eccl. de M. de Fleury, liv. XXXIV. n. 20, et liv. XXXVIII. n. 1 et suiv. — (2) Lorsque M. de la Chétardie écrivoit cela, Vienne venoit d'éprouver en 1683 un siége très-vif de la part des Turcs, qui étoient venus au nombre de deux cent mille hommes conduits par le grand-visir Kuproli, et dont elle fut délivrée par le secours de Jean Sobieski, roi de Pologne, et du prince Charles, duc de Lorraine. — (3) *Apoc.* XX. 14.

» toujours résidant dans l'Eglise, ils publioient que les jours » de l'Antechrist étoient venus. » (Dès les premiers commencemens mêmes du mahométisme, lorsqu'Omar 1er, successeur d'Aboubècre, qui avoit succédé à l'impie Mahomet, se rendit maître de Jérusalem en 638, la profanation des lieux saints, où ce barbare établit un culte impie, fit dire au saint évêque Sophronius qui conduisoit alors cette église, que c'étoit là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel (1). « Mais on ne peut voir » une plus vive image de la fureur de cette nation barbare » et inhumaine que celle qui suit.

» *Et on lui donna pouvoir sur les quatre parties de la* » *terre.* Le mahométisme domine déjà dans l'Asie, dans » l'Afrique, et dans une partie de l'Europe.

» *Et de tuer par le glaive, la faim et la mort.* Il porte » dans tous les endroits qu'il ravage, la guerre, la famine » et la peste : *Et par les bêtes de la terre.* Il traîne avec lui » une multitude innombrable de peuples barbares, impies, » hérétiques, apostats, qu'on diroit s'être dépouillés de la » nature de l'homme, et s'être revêtus de celle des bêtes les » plus féroces, tant ils sont inhumains. » Ainsi s'exprime M. de la Chétardie.

XV. Explication de la prophétie de Daniel touchant cette petite corne, appliquée à l'empire antichrétien fondé par Mahomet.

Revenons maintenant à la prophétie de Daniel. Ce prophète considérant attentivement les dix cornes qui étoient sur le front de la quatrième bête, en voit une autre petite qui s'élève : *Ecce cornu aliud parvulum ortum est* (2). Qu'étoit-ce que Mahomet ? Un Arabe d'une naissance obscure. Ayant perdu son père à l'âge de deux ans, et son aïeul ne lui ayant rien laissé, il se trouva réduit à une grande pauvreté; un de ses oncles prit soin de son éducation, et l'employa au trafic. Mahomet étant allé à Damas, une riche veuve le prit pour son facteur, et ensuite l'épousa, lorsqu'il n'avoit encore que vingt-huit ans. A l'âge de quarante, il commence à se dire prophète et suscité de Dieu pour rétablir la religion. Il le persuade d'abord à sa femme, à son esclave, à un de ses parens, et à quelques autres personnes; quatre ans après il annonce ouvertement qu'il vient rétablir la religion d'Abraham et d'Ismaël, plus ancienne, disoit-il, que celle des Juifs et des Chrétiens. Il éprouva d'abord quelque résistance, principale-

(1) Voyez dans l'Histoire Eccl. de M. de Fleury, liv. XXXVIII. n. 9. — (2) *Dan.* VII. 8.

ment de la part des Corisiens, qui étoient ceux de sa tribu ; ils le proscrivirent par un écrit affiché dans le temple de la Mecque. Mais sa doctrine avoit déjà fait quelques progrès dans le reste de l'Arabie, et particulièrement à Yatrib, ancienne ville de commerce à soixante lieues de la Mecque, et nommée dans la suite, *Médine*. Mahomet résolut de s'y établir ; et après y avoir envoyé ses disciples, il s'y retira lui-même pour se mettre à couvert de ses ennemis. C'est là que les Mahométans placent l'époque de l'*hégire*, qui signifie chez eux, fuite : cette époque est fixée au 16 juillet de l'an 622 de Jésus-Christ. C'est de là qu'ils comptent leurs années. Depuis cette retraite, le parti de Mahomet s'accrut et se fortifia. Il défit en plusieurs rencontres les Juifs et les Corisiens, qui firent enfin trève avec lui en la sixième année de l'hégire. La même année, ceux qui s'étoient attachés à sa nouvelle religion, et qui furent nommés *Musulmans*, le reconnurent pour leur seigneur et leur prince. Deux ans après, les Corisiens ayant rompu la trève, Mahomet marcha contre eux avec une armée de dix mille Musulmans, entra dans la Mecque sans résistance, et y fut reconnu de tous pour prophète et pour souverain. Tels furent les commencemens de Mahomet : *Ecce cornu aliud parvulum ortum est.*

Cette petite corne s'élève du milieu des dix premières (1), *de medio eorum*. Dès le temps de Pompée, Arétas, roi d'Arabie, voyant l'armée romaine prête à entrer dans ses états, avoit envoyé faire ses soumissions par une ambassade. Pompée ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Pétra sa capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris ; mais ensuite il fut relâché, quand il eut accepté les conditions que lui imposa Pompée. Les rois d'Arabie demeurèrent ainsi dépendans des Romains jusqu'à ce que sous l'empire de Trajan, Palma, gouverneur de Syrie pour les Romains, acheva de leur soumettre ces peuples l'an 103 de Jésus-Christ. Les Arabes se révoltèrent souvent ; et Sévère, Macrin et Aurélien les firent rentrer dans le devoir. Ils demeurèrent en cet état jusqu'au temps où Mahomet se faisant reconnoître pour leur souverain, contribua ainsi lui-même au démembrement des provinces de l'empire romain, et s'éleva ainsi du milieu des

(1) Quelques-uns prétendent que l'*hégire* signifie en arabe *persécution* ; d'autres *fuite, à cause de la persécution* ; c'est-à-dire, que ce mot a été appliqué à la fuite de Mahomet poursuivi par le parti qui lui étoit contraire ; mais ce mot par lui-même signifie simplement *fuite*.

dix cornes de la bête : *Ecce cornu aliud parvulum ortum est de medio eorum.*

Il s'élève du milieu d'elles, et après elles; car c'est ce que dit l'ange. Les dix cornes sont dix rois, et un autre s'élèvera après eux : *Et alius consurget post eos* (1). C'est dans le cinquième siècle que les barbares se jettent sur les provinces de l'empire, les démembrent et s'y établissent. Dès l'an 410, Rome fut prise par Alaric, roi des Goths; en 455 par Genséric, roi des Vandales; en 476 par Odoacre, roi des Hérules; et alors finit l'empire d'Occident dans la personne d'Augustule. En 500, Théodoric, roi des Ostrogoths, qui avoit forcé Odoacre de lui abandonner l'Italie, entre dans Rome. En 546, Rome qui avoit été reprise par les Romains, retombe sous la puissance de Totila, roi des Goths, qui la reprend encore une fois en 549. Enfin en 568, Alboin, roi des Lombards, vient s'établir dans l'Italie. Et en 622 commence à s'élever l'impie Mahomet : *Et alius consurget post eos.*

Cette corne étoit d'abord petite, mais elle parut ensuite plus grande que les dix autres : *Et aspectus ejus magnus erat præ consortibus ejus* (2) : c'est à la lettre l'expression du texte original que la Vulgate rend par ces mots : *Et majus erat ceteris.* L'ange explique cette parole lorsqu'il dit que le onzième roi représenté par cette onzième corne, sera fort différent de ceux qui se sont élevés avant lui : *Et ipse diversus erit a prioribus* (3). C'est l'expression du texte original; la même précisément que celle dont Daniel se sert lorsqu'il dit que la quatrième bête étoit fort différente des trois autres : *Dissimilis autem erat ceteris bestiis* (4); la même précisément dont l'ange se sert lorsqu'il dit que le quatrième royaume représenté par cette bête sera fort différent de tous les autres : *Diversum erit ab omnibus regnis* (5). Ainsi de même que l'empire romain a été très-différent des trois grands empires qui avoient paru dans les siècles précédens, de même le nouvel empire représenté par cette petite corne sera très-différent des autres monarchies déjà établies avant lui sur les ruines de l'empire romain. Il sera différent en puissance : c'est ainsi que la version Vulgate exprime le sens du texte original : *Et ipse*

(1) *Dan.* VII. 24. — (2) *Dan.* VII. 20. וחזוה רב מן חברתה. — (3) *Dan.* VII. 24. וחוא ישנא מן קדמיא. — (4) *Dan.* VII. 7. והיא משניה מן כל חיותא די קדמיה. — — (5) *Dan.* VII. 23. די תשנא מן כל מלכותא.

potentior erit prioribus. Il sera différent par les maux qu'il causera ; c'est le sens de la version des Septante : *Et ipse antecellet malis priores* (1). Et en effet parmi les monarchies qui se sont élevées sur les ruines de l'empire romain, quelle est celle qui ait égalé en puissance ou en cruauté l'empire antichrétien de Mahomet? quelle est celle qui ait porté plus loin ses conquêtes, ou qui ait causé plus de maux à l'église de Jésus-Christ ? Les autres dans leurs commencemens ont combattu contre l'Agneau, mais l'Agneau les a vaincus en les soumettant à l'obéissance de la foi ; ils ont enfin adoré celui contre lequel ils avoient combattu. Mais celui-ci depuis sa naissance n'a jamais cessé de combattre contre l'Agneau à qui les autres se sont soumis : *Et ipse diversus erit a prioribus.*

Trois cornes d'entre les dix premières furent arrachées devant cette petite corne : *Et tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus* (2). Elles furent arrachées, et elles tombèrent : *Ceciderunt tria cornua* (3). Et selon l'interprétation même de l'ange, cela signifie que celui qui est représenté par cette petite corne humiliera et abaissera trois rois : *Tres reges humiliabit* (4). L'expression de l'ange est celle-là même dont se sert le psalmiste, lorsqu'il dit que le Seigneur relève ceux qui sont doux et humbles, et qu'il abaisse et humilie les méchans jusqu'en terre : *Humilians autem peccatores usque ad terram* (5). C'est celle dont se sert Daniel lorsque parlant de Nabuchodonosor, il dit que ce prince élevoit ceux qu'il vouloit, et abaissoit ceux qu'il vouloit : *Et quos volebat humiliabat* (6). Suivons les progrès de l'empire de Mahomet, et voyons quels sont les rois qu'il a abaissés. Mahomet ne régna que neuf ans ; et lorsqu'il mourut en la onzième année de l'hégire, il avoit déjà conquis presque toute l'Arabie. Ces Arabes Musulmans sont ceux qui dans la suite furent appelés *Sarrasins.* Ils reconnurent pour successeur de Mahomet, Aboubècre un de ses premiers sectateurs, qui prit le titre de *calife,* c'est-à-dire, vicaire, se disant vicaire du prophète. Il ne régna que deux ans ; et dans ce court intervalle il ne laissa pas de faire encore plusieurs conquêtes ; vers la Chaldée, il subju-

(1) *Dan.* VII, 24. Ὃς ὑπεροίσει κακοῖς πάντας τοὺς ἔμπροσθεν. — (2) *Dan.* VII. 8. — (3) *Dan.* VII. 20. — (4) *Dan.* VII. 24. ותלתה מלכין יהשפל. — (5) *Psal.* CXLVI. 6. משפיל רשעים עדי ארץ. — (6) *Dan.* V. 19. ודי חוא צבא הוא משפל

gua les Arabes sujets des Perses; et vers la Syrie il soumit aussi les Arabes sujets des Romains. Omar lui succéda en la treizième année de l'hégire; il soumit la Syrie, la Phénicie, l'Egypte, la Judée, la Mésopotamie. Jusque-là ce n'étoit encore que des provinces qui étoient enlevées ou aux Romains ou aux Perses. Mais enfin Omar pénétra dans la Perse où s'étoit élevée une nouvelle monarchie dès l'an 228 de Jésus-Christ. Cette monarchie s'étoit fortifiée; et nous avons fait remarquer que les Perses étoient du nombre de ceux qui se jetèrent sur les terres de l'empire romain, et contribuèrent au démembrement de ses provinces. Il y avoit plus de quatre cents ans que cette monarchie subsistoit, lorsqu'Omar pénétra dans la Perse, attaqua *Hormisdas* IV, qui y régnoit alors, et qui est aussi nommé *Jezdegirde*. Hormisdas fut vaincu, et la Perse subjuguée par Omar, vers l'année 640 de Jésus-Christ. Voilà déjà un roi abaissé par cette puissance qui doit en abaisser trois : *Tres reges humiliabit*. Omar mourut après dix ans de règne, et eut pour successeur Othman. Sous le règne de celui-ci, les Sarrasins pénétrèrent dans l'Afrique, et la rendirent tributaire. Dans le siècle suivant ils passèrent en Espagne, et se répandirent dans la France, où ils furent vaincus par Charles Martel en 732. En 820 ils pénétrèrent en Sicile; ils s'avancèrent ensuite jusqu'aux portes de Rome; ils y répandirent plusieurs fois la consternation et l'alarme. Enfin en 1016 étant venus de nouveau en Italie par mer, le pape Benoît VIII assembla tous les défenseurs des églises, et leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, espérant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même temps il envoya secrètement une multitude de barques pour leur couper le chemin à leur retour. Leur chef s'en étant aperçu, se sauva avec peu de suite : ses troupes se rassemblèrent, et eurent d'abord de grands avantages sur les Chrétiens pendant trois jours; mais forcés de céder, ils prirent la fuite, et furent tués jusqu'au dernier, en sorte que les Chrétiens ne pouvoient compter ni le nombre des morts, ni la quantité du butin. Bientôt après, Togrulbec, qui étoit petit-fils de Seljouc, chef de la famille des Turcs Seljouquides, se rend maître de Bagdad en 1055, et y fonde le plus grand empire que l'on eût vu depuis l'origine de la secte des Musulmans. En 1299 commence à s'élever la famille des Ottomans, dont le chef est Othman qui obtint alors le titre de *sultan* dans les places que les Turcs avoient

conquises sur les Grecs. En 1325 Orchan son fils lui succède : il prend Burse en Bithynie, et en fait sa capitale. En 1360 Amurat 1er, fils d'Orchan, prend Andrinople, et y transfère le siége de sa domination. En 1393 son fils Bajazet 1er assiége Constantinople, et oblige l'empereur Manuel Paléologue à lui payer tribut. En 1422 Amurat II assiége Constantinople, et est obligé de lever le siége. Enfin en 1452 Mahomet II forme de nouveau le siége de Constantinople; et l'année suivante la ville est prise d'assaut ; l'empereur *Constantin Paléologue* est tué sur la brêche, et les Turcs demeurent maîtres de l'empire d'Orient. Voilà donc encore un puissant monarque abaissé par cet empire antichrétien qui doit en abaisser trois : *Tres reges humiliabit.* Ainsi déjà deux cornes ont été arrachées, déjà deux cornes sont tombées devant cette petite corne qui est devenue plus puissante que celles qui l'avoient précédée. Quelle sera la troisième ? A cela nous répondrons avec Vatable : Il est vrai qu'il reste encore une troisième corne que cette puissance antichrétienne doit abattre; mais parce que cette partie de la prophétie n'est point encore accomplie, nous ignorons quelle est cette troisième corne : *Superest tertium cornu superandum; quod, quia factum nondum est, ignoramus.*

On nous objectera peut-être ici que les deux cornes dont nous venons de parler, ne sont pas deux des dix premières; et que cependant les trois cornes que Daniel vit tomber devant cette petite corne qui devint plus puissante que les dix autres, étoient trois des dix premières : *Et tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus* (1). Mais écoutez ce que dit l'ange : *Les dix cornes sont dix rois qui s'élèveront de ce royaume; et un autre s'élèvera après eux, et il sera fort différent des premiers; et il abaissera trois rois :* ET TRES REGES HUMILIABIT. Remarquez bien qu'il ne dit pas que ce seront trois rois d'entre les dix premiers; il ne dit pas même que ce seront trois rois de ce royaume, mais simplement que ce seront *trois rois :* TRES REGES HUMILIABIT. Cependant les trois cornes étoient trois des dix premières. Cela est vrai; et cela ne pouvoit pas être autrement. Il falloit montrer que dix rois s'élèveroient de ce royaume; il falloit donc que cette bête eût dix cornes. Il falloit montrer que la onzième corne

(1) *Dan.* VII. 8.

abattroit trois rois; il falloit donc que trois cornes fussent abattues. Mais où prendre ces trois cornes? falloit-il faire paroître sur la tête de la bête trois nouvelles cornes ajoutées aux dix premières? cette bête auroit donc eu treize cornes; et cependant elle n'en devoit avoir que dix. Il a donc nécessairement fallu que les trois cornes abattues fussent trois des dix premières, quoique dans la réalité les trois rois qui devoient être abaissés, ne dussent pas être du nombre des dix premiers; aussi voyons-nous que lorsque l'ange vient à expliquer la chute de ces trois cornes, il ne considère point si elles sont des dix premières, et il se contente de dire que la chute de ces trois cornes marque l'abaissement de trois rois : TRES REGES HUMILIABIT. Déjà nous voyons que l'empire antichrétien de Mahomet a abattu deux puissantes monarchies; la suite des temps nous apprendra quelle sera la troisième.

XVI. Suite de l'explication de la prophétie de Daniel touchant la petite corne, appliquée à l'empire antichrétien fondé par Mahomet.

Cette petite corne qui devoit être un jour si puissante, avoit des yeux : *Cornu illud habebat oculos* (1); et les yeux de cette corne étoient comme des yeux d'homme : *Et ecce oculi quasi oculi hominis erant in cornu isto* (2). Sous quel titre s'annonce Mahomet? sous quel titre ses sectateurs le respectent-ils? sous quel titre l'exaltent-ils? Sous le titre de prophète, c'est-à-dire, sous le titre de voyant, *videns;* car c'étoit le nom que les Hébreux donnoient aux prophètes. Cet impie qui devoit un jour s'annoncer comme prophète, ne pouvoit donc être mieux caractérisé que par cette circonstance singulière, et qui ne peut mieux convenir qu'à lui; cette corne avoit des yeux : *Cornu illud habebat oculos.* Mais les yeux de cette corne sont comme des yeux d'homme; les yeux de ce voyant sont des yeux de chair et de sang. Il s'annonce comme prophète; mais c'est un prophète de mensonge; un prophète que Dieu n'a point envoyé, et qui ne parle que de lui-même : *Et ecce oculi quasi oculi hominis erant in cornu isto.*

Cette corne avoit aussi une bouche qui disoit de grandes choses : *Et os loquens ingentia; et os loquens grandia* (3). C'est ainsi que la Vulgate rend de deux manières différentes une seule et même expression de l'hébreu. Cette bouche disoit *de grandes choses;* c'est-à-dire, qu'elle parloit avec hauteur, avec orgueil, avec insolence; car c'est ainsi

(1) *Dan.* VII. 20. — (2) *Dan.* VII. 8. — (3) *Dan.* VII. 8, 20.

que l'ange même l'explique, lorsqu'il dit que celui qui est représenté par cette corne parlera contre le Très-Haut : *Sermones contra Excelsum loquetur* (1). Quels blasphèmes Mahomet et ses sectateurs n'ont-ils pas proférés, et ne profèrent-ils pas encore tous les jours contre le Très-Haut? *Sermones contra Excelsum loquetur.*

Cette corne faisoit la guerre aux saints, et elle avoit l'avantage sur eux : *Cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis* (2). C'est encore ce que l'ange explique lorsqu'il dit que celui qui est représenté par cette corne, écrasera et perdra les saints du Très-Haut : *Sanctos Altissimi conteret* (3). C'est l'expression de la Vulgate. Le mot du texte original ne se trouve point ailleurs : les Septante le prennent au sens de rendre vieux, user, consumer : *Veterascere faciet* (4). Et en effet ce mot a rapport à celui dont Josué se sert, lorsqu'il dit (5) que les Gabaonites qui vinrent le trouver, avoient apporté avec eux de *vieux* sacs, de *vieux* outres, de *vieux* habits et de *vieux* souliers. Il a aussi rapport à l'expression dont se sert Jérémie, lorsque dans ses Lamentations parlant du Seigneur, il dit : Il a fait vieillir ma peau et ma chair; il a brisé mes os : *Vetustam fecit pellem meam et carnem meam; contrivit ossa mea* (6). Et on peut dire que c'est le même mot, avec cette seule différence que Jérémie l'emploie en hébreu, et Daniel en chaldéen. Ce mot signifie donc ici user, épuiser, consumer, faire périr par la violence : *Sanctos Altissimi conteret.* Quelles violences Mahomet et ses successeurs n'ont-ils pas déjà exercées contre les saints du Très-Haut? combien de chrétiens n'ont-ils pas fait périr, ou en les entraînant dans une funeste apostasie, ou en les retranchant de dessus la terre par une guerre ouverte, ou par une persécution cruelle? *Sanctos Altissimi conteret.* L'objet principal et l'occupation presque continuelle de cet empire depuis sa naissance, n'est-il pas précisément de faire la guerre aux saints? *Cornu illud faciebat bellum adversus sanctos.* Et combien de fois Dieu n'a-t-il pas permis que cet empire antichrétien eût

(1) *Dan.* VII. 25. — (2) *Dan.* VII. 21. — (3) *Dan.* VII. 25. ולקדישי עליונין יבלא. — (4) *Ibid. Sept.* Καὶ τοὺς ἁγίους ὑψίστου παλαιώσει. — (5) *Jos.* IX. 4. 5. *Sàccos veteres* (בלים)... *et utres vinarios veteres* (בליס)... *calceamentaque perantiqua* (בלות)..... *veteraque vestimenta* (בלות). — (6) *Thren.* III. 4. בלה בשרי ועורי שבר עצמותי.

l'avantage, ou en séduisant les peuples, ou en les subjuguant et les opprimant? combien ses progrès n'ont-ils pas été rapides dès les premiers commencemens? combien n'ont-ils pas été déjà étendus dans la suite des siècles qui se sont écoulés depuis ses commencemens? *Cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis.*

L'ange ajoute que celui qui est représenté par cette corne, prétendra changer les temps et la loi (1) : *Putabit quod possit mutare tempora et leges;* ou selon l'expression du texte original rendu plus littéralement : *Cogitabit ad mutandum tempora et legem.* Mahomet n'a-t-il pas prétendu changer les temps en changeant les jours consacrés par la religion, et transférant spécialement la sanctification du septième jour; ne voulant point que ses sectateurs observent ni le sabbat avec les Juifs, ni le dimanche avec les chrétiens, mais les obligeant de renvoyer au vendredi la sanctification du septième jour? N'a-t-il pas prétendu changer la loi en substituant aux lois sacrées de l'Evangile les lois impies de l'Alcoran? *Cogitabit ad mutandum tempora et legem.*

Mais les progrès de cet empire antichrétien ont leurs bornes que Dieu a marquées, et au delà desquelles ils ne pourront s'étendre. Cette corne faisoit la guerre aux saints, et elle prévaloit sur eux jusqu'à ce que l'Ancien des jours vint : *Donec venit Antiquus dierum* (2). C'est ce que l'ange explique lorsqu'il dit que les saints seront livrés entre les mains de celui qui est représenté par cette corne, jusqu'à un temps, deux temps, et la moitié d'un temps; et qu'alors le jugement se tiendra : *Et tradentur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis; et judicium sedebit* (3). On peut dire que les saints ont commencé d'être livrés entre les mains de cet impie, dès le temps où il a commencé d'exercer ses violences sur le peuple de Dieu; en sorte que cette expression figurée pourroit marquer la durée entière que doit avoir cet empire antichrétien, à compter depuis son commencement. Mais comme le terme de cette durée est enveloppé dans l'obscurité de l'avenir, il n'y a que Dieu qui sache quelle est l'étendue précise de chacun de ces temps. Ce que l'on pourroit en dire, ne seroit que pures conjectures. On peut

(1) *Dan.* VII. 25. ויסבר לחשניא זמנין ודת. — (2) *Dan.* VII. 22. — (3) *Dan.* VII. 25. *et* 26.

seulement remarquer que les années des Mahométans sont toutes différentes des nôtres. Elles diffèrent pour l'époque; nous comptons nos années depuis l'époque de la naissance de Jésus-Christ, les Mahométans comptent leurs années depuis l'*hégire*, ou fuite de Mahomet, au 16 juillet de l'an 622 de Jésus-Christ. Elles diffèrent aussi pour la forme; nos années sont solaires, et elles ont trois cent soixante-cinq ou trois cent soixante-six jours : les années des Mahométans sont lunaires, elles n'ont que trois cent cinquante-quatre ou trois cent cinquante-cinq jours. Les Mahométans ont aussi une période de trente années composée de dix-neuf années ordinaires qui n'ont que trois cent cinquante-quatre jours, et de onze années abondantes qui ont trois cent cinquante-cinq jours. De là il arrive que trente-trois années de l'hégire ne font que trente-deux années de l'ère chrétienne; en sorte que les Mahométans comptoient déjà onze cent soixante-dix années de l'hégire en l'année 1756 de l'ère chrétienne. Il est nécessaire d'observer cela, parce que les trois temps et demi dont parle l'ange sont peut-être relatifs au calcul particulier des années de ce peuple; car les *trois temps et demi* marqués par Daniel pourroient être le même intervalle que les *quarante-deux mois* marqués par saint Jean (1), en parlant d'une bête qui ressemble à celle de Daniel, et qui représente de même l'empire anti-chrétien. Car ces *quarante-deux mois* forment de même un intervalle de *trois ans et demi;* et en prenant les jours pour des années, ces quarante-deux *mois* pourroient représenter quarante-deux *périodes de trente années*, telles qu'en effet on les distingue dans le calcul des années de l'hégire (2). Mais au reste cela même n'est encore qu'une simple conjecture; et il est toujours vrai de dire que Dieu seul sait la durée précise de ces trois temps et demi pendant lesquels les saints seront exposés à la violence de ces ennemis du nom chrétien : *Et tradentur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis.*

(1) *Apoc.* XIII. 5. — (2) Ces *périodes de trente années* ont été soigneusement distinguées par l'abbé Lenglet du Fresnoi, dans ses *Tablettes chronologiques*, et par D. Clément, bénédictin, dans la seconde édition de l'*Art de vérifier les dates*. On peut consulter ces deux ouvrages; on y verra que l'année 1170 de l'hégire qui commençoit en septembre 1756 et finissoit en septembre 1757, terminoit l'une de ces périodes de trente années; et si l'on divise le nombre 1170 par 30, on trouvera que cette période étoit la trente-neuvième depuis la naissance de l'empire anti-chrétien fondé par Mahomet.

Peut-être nous objecteroit-on ici que ces trois temps et demi pourroient marquer simplement la durée de la persécution du dernier Antechrist; parce qu'en effet au chapitre XII, Daniel annonçant la grande désolation que le peuple fidèle éprouvera au temps du dernier Antechrist, dit que cette désolation durera un temps, deux temps, et la moitié d'un temps : *In tempus, et tempora, et dimidium temporis* (1). Mais là le prophète parle évidemment de la persécution du dernier Antechrist; ici il paroît plus occupé du caractère de l'empire à la tête duquel doit enfin paroître ce dernier persécuteur. Là, le prophète parle d'une désolation telle que jamais il n'y en aura eu de semblable, jusque-là même que le sacrifice perpétuel sera proscrit; et après cette affreuse désolation, la multitude de ceux qui dorment dans la poussière se réveillera, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre qui ne finira jamais; il est évident que cela ne peut s'entendre que de la persécution du dernier Antechrist; et c'est de cette désolation affreuse qu'il dit qu'elle durera un temps, deux temps, et la moitié d'un temps; ainsi nous ne doutons point que cette parole n'ait alors son accomplissement. Mais ici le prophète nous décrit les commencemens et les progrès d'une puissance antichrétienne; et il nous dit que les saints seront livrés entre les mains de cette puissance pendant un temps, deux temps, et la moitié d'un temps : les caractères de cette puissance antichrétienne se trouvent dans l'empire même de Mahomet; et nous voyons que dès les commencemens de cet empire antichrétien, les saints sont en effet livrés entre ses mains; nous voyons que dès l'an 636, environ quatorze ans après la naissance de cet empire antichrétien, Jérusalem même tombe en la puissance de ce peuple barbare et impie; et les saints du Très-Haut se voient dès lors livrés entre les mains de cette puissance antichrétienne; voilà ce qui nous porte à conclure que les trois temps et demi dont l'ange parle ici, et pendant lesquels les saints du Très-Haut seront livrés entre les mains de cette puissance représentée par cette corne, pourroient bien exprimer la durée entière de cet empire antichrétien depuis ses premiers commencemens : *Et tradentur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis.*

(1) *Dan.* XII. 7

Mais après que cet intervalle sera rempli, le jugement se tiendra : *Et judicium sedebit* (1). L'Ancien des jours viendra, et il donnera aux saints la puissance de juger : *Venit Antiquus dierum ; et judicium dedit* (ou *datum est*) *sanctis Excelsi* (2). Jésus-Christ viendra dans la gloire de Dieu son Père, pour rendre à chacun selon ses œuvres (3), et les saints avec lui jugeront le monde (4). Alors la puissance sera ôtée à l'empire antichrétien représenté par cette corne ; elle sera ôtée à celui qui sera alors revêtu de cette puissance : *Et judicium sedebit, ut auferatur potentia* (5) : ou selon l'expression du texte original rendu à la lettre : *Et judicium sedebit, et potentiam ejus auferent* (6). Cette puissance sera ôtée ; cette domination sera détruite pour toujours : *Ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem* (7). Les nations s'étant alors irritées contre le peuple du Seigneur, et le temps de la colère du Seigneur contre les ennemis de son peuple étant arrivé (8), il brisera cette puissance, et exterminera pour jamais ceux qui ont corrompu la terre : *Ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem.*

Alors le temps étant arrivé de donner la récompense aux serviteurs du Seigneur, à ses prophètes et à ses saints, à tous ceux qui craignent son nom, petits et grands (9), les saints entreront en possession du royaume : *Et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti* (10). Venez, leur dira Jésus-Christ (11), venez, vous qui avez été bénis par mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde : *Et regnum obtinuerunt sancti.* Alors le royaume, la puissance, et toute l'étendue de l'empire qui est sous le ciel, sera donnée au peuple des saints du Très-Haut : *Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi* (12). Alors sera détruite (13) toute puissance, toute domination, tout empire sous le ciel ; alors les royaumes de ce monde deviendront les royaumes du Seigneur et de son Christ (14) : il régnera dans les siècles des siècles ; et tous ses saints régneront avec lui, *Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi.* Car son

(1) *Dan.* VII. 26. — (2) *Dan.* VII. 22. — (3) *Matth.* XVI. 27. — (4) 1. *Cor.* VI. 2. — (5) *Dan.* VII. 26. — (6) ורשלטנה יהעדרון. — (7) *Ibid.* — (8) *Apoc.* XI. 18. — (9) *Ibid.* — (10) *Dan.* VII. 22. — (11) *Matth.* XXV. 34. — (12) *Dan.* VII. 27. — (13) 1. *Cor.* XV. 24. — (14) *Apoc.* XI. 15.

royaume est un royaume éternel : *Cujus regnum, regnum sempiternum est;* et tous les rois lui seront assujettis et lui obéiront : *Et omnes reges servient ei, et obedient* (1). Ceux même d'entre les élus, qui auront été rendus participans et dépositaires de sa puissance dans le siècle présent, lui remettront alors cette puissance, de même que le Fils de l'homme lui-même lui remettra celle qu'il a reçue de lui (2). Toutes choses alors étant assujetties au Fils, le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, en sorte qu'alors Dieu sera tout en tous. Ce sera lui-même qui régnera dans ses saints consommés dans l'unité avec lui. Tous régneront, et tous lui seront assujettis. Ceux qui paroissoient ici-bas les plus petits, régneront avec lui et lui obéiront; et ceux qui paroissoient les plus grands, régneront aussi eux-mêmes avec lui, et eux-mêmes aussi le serviront et lui obéiront : *Et omnes reges servient ei, et obedient.* Il n'y aura plus alors de puissance ennemie de Dieu et de ses saints; alors tous ceux qui étoient un sujet de scandale et de chute, tous ceux qui commettoient l'iniquité, auront été enlevés du royaume de Dieu (3), et précipités dans la fournaise du feu : le peuple du Seigneur sera un peuple de justes (4); tous lui seront dociles et fidèles; et les plus grands même d'entre eux, ceux même qui avoient commandé aux autres dans le siècle présent, le serviront et lui obéiront dans toute l'éternité : *Et omnes reges servient ei, et obedient.*

XVII. Récapitulation de la prophétie de Daniel touchant les quatre empires représentés par les quatre bêtes. Parallèle des deux prophéties de Daniel touchant les quatre empires représentés par la statue de quatre métaux, et par les quatre bêtes.

Ainsi sera pleinement vérifiée la prophétie de Daniel, qui nous représente la succession de quatre grands empires, dont le dernier donne naissance à un cinquième, qui s'étend jusqu'à la fin des siècles. De ces cinq empires, le premier est celui des Chaldéens; le second, celui des Perses; le troisième, celui des Grecs; le quatrième, celui des Romains; ce dernier empire se divise en plusieurs monarchies; et du milieu de ces monarchies nouvelles s'élève un cinquième empire ennemi de Dieu et de ses saints, l'empire antichrétien de Mahomet; empire fondé par un homme d'une naissance obscure, et qui s'annonce sous le titre de prophète, c'est-à-dire, de voyant; empire qui a déjà subjugué deux puissantes monarchies, celle des Perses et celle des Grecs; empire qui ne cesse de vomir des blasphèmes

(1) *Dan.* VII. 27. — (2) 1. *Cor.* XV. 24. 28. — (3) *Matth.* XIII. 41, 42. — (4) *Isai.* LX. 21.

contre le Très-Haut, et de faire la guerre aux saints; empire qui a pour objet de substituer une loi impie à la loi sacrée de l'Evangile; empire sous l'oppression duquel les saints du Très-Haut gémissent déjà depuis plus de onze siècles; empire enfin qui périra au temps que Dieu a marqué, et que lui seul connoît.

Les deux prophéties de Daniel touchant la succession des empires, s'accordent donc en ce qu'elles nous représentent la succession de ces quatres grands empires : celui des Chaldéens, celui des Perses, celui des Grecs, et celui des Romains. Mais elles diffèrent en ce que la première ne s'étend que jusqu'au temps du premier avénement de Jésus-Christ, c'est-à-dire, jusqu'au temps où Jésus-Christ est venu établir son règne sur la terre par la prédication de l'Evangile : et la seconde s'étend jusqu'au temps du dernier avénement de Jésus-Christ lorsqu'il viendra exterminer les méchans, et mettre les justes en possession du royaume éternel qui leur est préparé. Elles diffèrent en ce que la première ne conduit l'empire romain que jusqu'au temps où cet empire idolâtre, ébranlé et renversé, a vu s'élever sur ses ruines l'empire éternel de Jésus-Christ; la seconde nous montre les monarchies nouvelles qui devoient se former par les divers démembremens de cet empire, et nous fait voir l'empire antichrétien qui devoit s'élever du milieu de ces nouvelles monarchies. Enfin elles diffèrent en ce que la première nous montre l'établissement et les progrès de l'empire éternel de Jésus-Christ; la seconde nous montre la naissance, les progrès et la ruine de l'empire ennemi de Jésus-Christ. Voilà les principaux traits qui distinguent et qui caractérisent ces deux prophéties.

AVERTISSEMENT

SUR LA DISSERTATION SUIVANTE.

Lorsque D. Calmet donna son commentaire sur Daniel, il y joignit une Dissertation sur la célèbre prophétie des septante semaines. Dans cette Dissertation, il expose en abrégé les différens sentimens des anciens et des modernes, des Juifs et des Chrétiens; il vient à l'opinion qu'il reconnoît être la plus suivie; c'est de mettre le commencement des septante semaines à la vingtième année du règne d'Artaxerxès Longuemain; en sorte qu'elles se terminent à la mort de Jésus-Christ. Il forme contre ce système quelques difficultés; et de là il prend occasion de passer à l'opinion de quelques chronologistes modernes qui ont prétendu fixer la fin de ces septante semaines à la persécution d'Antiochus Epiphanes. Il expose sur cela le système de Marsham, selon l'idée qu'il s'en étoit formée. Il reconnoît « qu'il y a dans ce système un défaut essentiel, en ce qu'il » borne la prophétie au temps d'Antiochus Epiphanes, sans » aller jusqu'à Jésus-Christ. » Il touche légèrement quelques autres difficultés qu'il remarque dans cette hypothèse. Il passe au système du P. Hardouin; il l'expose tel qu'il l'avoit conçu; il forme encore quelques difficultés contre cette interprétation: « Au reste, ajoute-t-il, ce système, » quant au fond, ne me paroît pas contraire à la foi, puis- » qu'on y suppose que Jésus-Christ est la fin de la prophé- » tie, et que c'est à lui qu'elle se termine dans son premier » sens, et dans la première intention du Saint-Esprit. » Le P. Hardouin pensoit que quelques événemens arrivés au temps des Machabées étoient figuratifs de ce qui devoit arriver au temps de Jésus-Christ, et il croyoit trouver l'un et l'autre sens dans la prophétie de Daniel; de telle sorte cependant que, selon lui, les septante semaines furent entièrement révolues au temps des Machabées. D. Calmet entreprend de donner une nouvelle hypothèse, qu'il croyoit être sujette à de moindres inconvéniens que celles de Marsham et du P. Hardouin, quoiqu'au fond elle fût prise sur

le même plan, c'est-à-dire, en supposant que, selon la lettre, les septante semaines se terminent au temps d'Antiochus Epiphanes et des Machabées. Cependant après s'être étendu pour établir cette hypothèse, il se trouve obligé de convenir que « nonobstant ces traits de vraisemblance et » ces preuves, qui semblent, dit-il, mettre la fin des sep» tante semaines à la purification du temple par Judas Ma» chabée, le plus sûr et le meilleur parti est de la fixer à » la mort de Jésus-Christ; c'est-à-dire, d'en mettre le com» mencement à la vingtième année du règne d'Artaxerxès » Longuemain. Les termes de la prophétie, ajoute-t-il, nous » mènent naturellement à Jésus-Christ, au Messie, le vé» ritable Oint du Seigneur, mort pour effacer les péchés » des hommes; avec lui règne la justice éternelle; en lui » est oint le Saint des saints. »

Dès que cette Dissertation parut, M. l'abbé Renaudot en fit témoigner son sentiment à D. Calmet; il envoya à un des amis de cet auteur les réflexions qu'il avoit faites sur ce sujet, et que D. Calmet nous a lui-même communiquées. « Quelques personnes aussi pieuses que savantes, » disoit-il, et remplies d'estime et de vénération pour le » R. P. Calmet, ont vu avec peine que dans sa Dissertation » sur les septante semaines, il ait adopté le système du » P. Hardouin, système qui avoit tellement scandalisé le » public, que M. le chancelier Boucherat en ayant été in» formé, fit supprimer par cette seule considération, la » chronologie sacrée de cet auteur, quoique l'impression » en fût achevée, et qu'elle eût été faite avec privilége et » approbation de ses supérieurs: Tous les savans de quelque » distinction, et entre autres Bossuet, s'élevèrent contre ce » nouveau système, prétendant qu'il n'étoit pas permis, sous » prétexte de difficultés chronologiques, de s'éloigner de » l'opinion commune de tous les pères qui terminoient l'ac» complissement de la prophétie à la mort de Jésus-Christ. » Sur ce que D. Calmet observe qu'il y a des interprètes catholiques qui ont suivi l'hypothèse soutenue par le P. Hardouin, M. l'abbé Renaudot répond que « ces catholiques se » réduisent à Estius et à Sixte de Sienne. Le premier, ajou» te-t-il, étoit bon théologien, et a fait un excellent com» mentaire sur les Epîtres de saint Paul; mais ses autres » remarques sur l'Ecriture-Sainte n'ayant été imprimées » qu'après sa mort, n'ont pas la même force que ses autres » ouvrages; et ceux qui entreprirent de les achever, co-

» pièrent ce qu'on a cité de Sixte de Sienne, auteur qui » plus de réputation que de mérite, et dont l'autorité n'est » pas comparable à celle de ceux qui ont soutenu le senti- » ment contraire, encore moins à celle de tous les pères. » Quant à l'hypothèse que D. Calmet même reconnoît être la plus suivie, et en même temps la meilleure et la plus sûre, M. l'abbé Renaudot ajoute: « D. Calmet l'établit sans » preuves capables de détruire le système qu'il a expliqué de » Marsham et du P. Hardouin... La seule nouveauté de l'o- » pinion du P. Hardouin devoit suffire pour la rendre sus- » pecte; mais il y a de si forts argumens pour la combattre, » qu'on s'est étonné que le R. P. Calmet n'en ait employé » aucun; ce qui feroit croire qu'il approuve ce système, si » dans son commentaire il n'avoit suivi le sentiment com- » mun des pères, et de presque tous les écrivains catholi- » ques. Il y en a un assez bon nombre qui fournissent plus » de preuves qu'il n'est nécessaire pour renverser ce para- » doxe. Si quelques savans n'ont pas réfuté cette opinion, » c'est qu'elle n'étoit venue dans l'esprit de personne, ou » que ceux qui pouvoient avoir eu une pareille pensée, en » avoient connu l'absurdité, et prévu les conséquences. »

Mais il se trouve dans la Dissertation de D. Calmet un autre vice, qui a été relevé depuis par un chanoine de l'église cathédrale d'Ypres, M. Plumyoën, auteur d'une nouvelle Dissertation sur les septante semaines (1). L'hypothèse que D. Calmet établit dans sa Dissertation suppose que depuis le commencement de Cyrus à la tête de l'empire des Perses, jusqu'à la mort du pontife Onias, il y a soixante-deux semaines d'années, et que les preuves chronologiques en ont été produites par Marsham, et par le P. Hardouin. Il y a sur ces deux points quelques méprises. Ces preuves n'ont été produites ni par Marsham ni par le P. Hardouin; et l'intervalle dont parle D. Calmet, ne se trouve être que de cinquante-deux semaines d'années.

C'est ce qui nous a déterminés à traiter de nouveau l'importante matière des septante semaines: nous essaierons de remplir les vues de M. l'abbé Renaudot; nous établirons le système que D. Calmet reconnoissoit lui-même comme le meilleur, le plus sûr et le plus suivi; et nous ferons connoître par quelques observations le défaut des autres sys-

(1) *Dissertationes selectæ in Scripturam sacram, auctore Judoco Josepho Plumyoen, Ypris*, 1735, in-8°.

tèmes : nous profiterons particulièrement du travail de M. Plumyoën ; nous ferons usage de ce qui nous paroîtra le meilleur et le plus utile dans sa Dissertation.

Le P. Houbigant, sans entrer dans aucun détail sur le calcul des années, a suivi l'opinion commune qui conduit cette prophétie jusqu'à Jésus-Christ : et si quelquefois nous nous trouvons obligés de contredire quelqu'une des opinions de ce savant interprète, du moins ici nous aurons l'avantage de lui être unis en soutenant l'opinion commune.

DISSERTATION

SUR

LES SEPTANTE SEMAINES

DE DANIEL.

I. Temps de la prophétie.

Daniel nous apprend le temps et l'occasion de la célèbre prophétie des septante semaines. Cette prophétie lui fut révélée (1) *en la première année du règne de Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, lorsqu'il régna sur l'empire des Chaldéens.* Ce Darius, selon Daniel même (2), entra en possession de l'empire des Chaldéens par la mort de Baltassar, dernier roi de Babylone. Les uns placent la mort de ce prince 555 ans avant l'ère chrét. vulg., dix-neuf ans avant la fin des soixante-dix ans de la captivité de Babylone; d'autres, avec plus de vraisemblance, ne placent la mort de Baltassar que 538 ans avant l'ère chrét. vulg., deux ans seulement avant la fin de la captivité de Babylone. En effet Baltassar, dernier roi de Babylone, selon Daniel, est vraisemblablement le même que Nabonadius, dernier roi de Babylone, selon le canon de Ptolémée, qui place la fin du règne de ce prince en l'année 209 de l'ère de Nabonassar, 538e avant l'ère chrét. vulg. Darius le Mède qui succéda à Baltassar, lorsque l'empire de Chaldée fut livré aux Mèdes et aux Perses, selon Daniel, est sans doute le même que Cyaxare, roi des Mèdes, qui partagea l'empire de Chaldée avec Cyrus, général de l'armée des Perses, selon Xénophon; et Cyrus ne fut maître de Babylone qu'en 538, selon le canon de Ptolémée. Mais au reste, soit que l'on place en 555 ou en 538 la première année de Darius le Mède, il en résultera toujours que depuis cette prophétie jusqu'à la fin de la captivité de Babylone, il n'y a ni moins de deux années, ni plus de dix-neuf. Nous n'insisterons pas davantage sur cette époque, parce que le sens de la prophétie n'en dépend pas.

Daniel nous dit donc (3) qu'en la première année du

(1) *Dan.* IX. 1. — (2) *Dan.* V. 30. 31. — (3) *Dan.* IX. 1. *et seqq.* —

II. Occasion de la prophétie.

règne de Darius le Mède sur l'empire des Chaldéens, *il comprit, par la lecture des livres saints, le nombre des années que devoit durer la désolation de Jérusalem, dont le Seigneur avoit parlé au prophète Jérémie, et qui étoit de soixante-dix ans.* « Alors je portai mes re-» gards vers le Seigneur Dieu, dit Daniel, pour le prier et » le conjurer dans les jeûnes, le sac et la cendre, et je lui » dis : Seigneur Dieu, grand et terrible..... nous avons » péché, nous avons commis l'iniquité..... La justice est » à vous, ô Seigneur ! et pour nous il ne nous reste que » la confusion de notre visage..... Seigneur, je vous con-» jure que votre colère et votre fureur se détournent de » Jérusalem votre cité, et de votre montagne sainte; car » Jérusalem et votre peuple sont aujourd'hui en opprobre à » toutes les nations qui nous environnent, à cause de nos » péchés... Exaucez-nous, Seigneur ! Seigneur, apaisez » votre colère ! jetez les yeux sur nous, et agissez; ne diffé-» rez plus, mon Dieu, pour l'amour de vous-même, parce » que cette ville et ce peuple sont à vous, et ont la gloire » de votre nom.

III. Exposé du texte de la prophétie.

» Lorsque je parlois encore, continue Daniel, et que » je confessois mes péchés et les péchés d'Israël mon peu-» ple, et que dans un profond abaissement j'offrois mes » pières en la présence de mon Dieu pour sa montagne » sainte..... Gabriel vola tout d'un coup à moi, et me » toucha au temps du sacrifice du soir, et me dit : Daniel, » je suis venu maintenant pour vous instruire et vous donner » l'intelligence. Dès le commencement de votre prière, » j'ai reçu cet ordre, et je suis venu pour vous le faire » connoître, parce que vous êtes un homme de désirs; » soyez donc attentif à ce que je vais vous dire, et com-» prenez cette vision. *Soixante-dix semaines* (1) *ont été*

(1) *Dan.* IX. 24. *et seqq. Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt* (hebr. alit. *decisæ sunt*) *super populum tuum et super urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur* (hebr. *expietur*) *iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio et prophetia, et ungatur Sanctus sanctorum. Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum ducem, hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duæ erunt. Et rursum ædificabitur platea et muri* (hebr. *et fossa*) *in angustia temporum. Et post hebdomades sexaginta duas occidetur* (hebr. *exscindetur*) *Christus; et non erit ejus populus qui eum negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit* (hebr. *disperdet*) *populus cum duce venturo* (hebr. *populus ducis venturi*); *et finis ejus vastitas.* (Hebr. alit. *quasi submersio.*) *Et post* (hebr. *ad*) *finem belli statuta desolatio.* (Hebr. alit. *præcisum desolationum.*) *Confirmabit autem pactum*

» *fixées à l'egard de votre peuple et de votre ville sainte,* » *afin que les prévarications cessent, que le péché prenne* » *fin, que l'iniquité soit expiée, que la justice éternelle* » *soit amenée, que les visions et les prophéties soient ac-* » *complies, et que celui qui est le Saint des saints soit oint.* » *Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem,* » *jusqu'au Christ chef, il y aura sept semaines et soixante-* » *deux semaines. Les places et les murs seront rebâtis dans* » *des temps difficiles. Et après soixante-deux semaines,* » *le Christ sera retranché, et le peuple qui doit le renoncer,* » *ne sera plus son peuple. Un peuple conduit par le chef* » *qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire; leur* » *fin sera semblable à celle des choses submergées; et la* » *guerre ne finira que par la plus extrême désolation. Il* » *confirmera son alliance avec plusieurs dans une semaine;* » *et au milieu de la semaine, il abolira les sacrifices et* » *les oblations. L'abomination de la désolation sera* » *sur les ailes* ou côtés de la ville; et la fureur du Sei- » gneur *se répandra sur ce lieu désolé jusqu'à son entière* » *ruine.* » Voilà le texte de la prophétie qui va faire le sujet de cette Dissertation, que je divise en trois parties.

IV. Division de cette Dissertation.

Dans la première partie, je ferai remarquer les traits principaux qui prouvent que cette prophétie regarde le Messie; et je montrerai qu'indépendamment même de tout calcul, il est constant, par cette prophétie, que le Messie est venu, et que ce Messie est Jésus-Christ.

Dans la seconde, je combattrai les interprétations de ceux d'entre les interprètes même chrétiens qui ont prétendu que les septante semaines pouvoient se terminer au temps des Machabées.

Dans la troisième, j'exposerai les preuves qui servent à fixer l'époque des septante semaines; je montrerai que ces septante semaines se terminent à Jésus-Christ; j'achèverai d'éclaircir par quelques observations les différentes parties de cette prophétie; et je conclurai que par le calcul même, il est prouvé que Jésus-Christ est le Messie promis, et annoncé dans cette prophétie.

multis hebdomada una : et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium (hebr. alit. *abolebit sacrificium et oblationem*); *et erit in templo* (hebr. *super alam*) *abominatio desolationis; et usque ad consummationem et finem* (hebr. *et excisionem*) *perseverabit desolatio* (hebr. *stillabit super desolatum.*) Cette version du texte se trouvera justifiée dans la suite de la Dissertation.

PREMIÈRE PARTIE.

Cette prophétie regarde le Messie; et indépendamment de tout calcul, il est prouvé par cette prophétie même, que le Messie est venu, et que ce Messie est Jésus-Christ.

I. Cette prophétie regarde le Messie.

Je dis d'abord que cette prophétie regarde le Messie. Il y est marqué sous ce nom même de *Messie;* et ses caractères y sont désignés d'une manière qui ne peut convenir qu'à lui.

Le nom de *Messie* est hébreu : il signifie *Christ*, c'est-à-dire Oint : et c'est ce nom même (1), qui est ici employé dans l'hébreu, et qui est traduit en grec et en latin, par celui de *Christ.* Le principal objet de cette prophétie est de fixer le temps auquel doit paroître ce Christ, ce Messie : *Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'au* Christ, jusqu'au Messie, *il y aura sept semaines et soixante-deux semaines.* Ce nom est encore répété aussitôt : *Les places et les murs* de la ville *seront rebâtis dans des temps difficiles; et après soixante-deux semaines,* le Christ, le Messie, *sera retranché,* sera mis à mort. Il est vrai que ce nom de *Christ* ou Oint étoit commun aux rois, aux prêtres, aux prophètes mêmes; mais il étoit en même temps particulier au Messie, qui devoit être le Christ, l'Oint par excellence. Ainsi *le Christ* simplement dit, tel qu'il est ici nommé, ne peut être que le Messie promis.

D'ailleurs les caractères du Christ, dont il est ici parlé, achèvent de prouver que ce Christ est en effet le Messie promis. Le Messie doit être le dominateur d'Israël, le chef et le maître des nations; il doit effacer les iniquités de la terre, il doit apporter sur la terre la justice; en lui seront accomplies les visions et le prophéties; en lui sera oint le Saint des saints.

Le Messie doit être le dominateur d'Israël, le chef et le maître des nations. *Le Seigneur* (2) *a fait à David un serment très-véritable, et qu'il ne rétractera point : J'éta-*

(1) Hebr. משיח Maschiach, *unde græce et latine* Messias, *seu* Christus, *id est, unctus.* — (2) *Ps.* cxxxi. 11.

blirai sur votre trône le fruit de votre ventre. C'est de toi, Bethléhem, dit le prophète Michée (1), *que sortira celui qui sera le dominateur d'Israël. Je l'ai donné pour témoin aux peuples, pour chef et pour maître aux nations*, dit le Seigneur dans Isaïe (2).

Il doit effacer l'iniquité de la terre. *Je vais faire venir*, dit le Seigneur dans Zacharie (3), je vais faire venir *le germe qui doit être mon serviteur* (ce germe dont il est dit dans Isaïe (4) : *En ce temps-là le germe du Seigneur sera dans la magnificence et dans la gloire*; je vais donc faire venir le germe qui doit être mon serviteur; *et j'effacerai l'iniquité de la terre.*

Il doit apporter sur la terre la justice. *La justice paroîtra de son temps*, dit David (5). *Cieux, envoyez d'en haut votre rosée*, dit Isaïe; *et que les nuées fassent descendre le Juste comme une pluie salutaire; que la terre s'ouvre, et qu'elle germe le Sauveur, et que la justice naisse en même temps* (6).

En lui seront accomplies les visions et les prophéties. Dès qu'Adam eut péché, Dieu lui promit ce Messie (7), qui doit être le réparateur de la nature humaine. Il a été dit à Abraham que ce Messie naîtroit de sa race (8); la même promesse a été faite à Isaac (9) et à Jacob (10); elle a été déterminée à la tribu de Juda (11), et enfin à la race de David (12). Moïse parloit aussi de lui lorsqu'il disoit : *Le Seigneur votre Dieu vous suscitera de votre nation et d'entre vos frères, un prophète comme moi* (13). David l'annonçoit lorsqu'il disoit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite* (14). Il est lui-même ce roi de gloire, ce Dieu des armées, que vit Isaïe (15). C'est de lui que le même prophète disoit : *Une vierge concevra et enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel*, c'est-à-dire Dieu avec nous (16). Et plus loin le même prophète ajoute : *Un petit enfant nous est né, et un fils nous a été donné : il portera sur son épaule la marque de sa principauté; et il sera appelé Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Père du siècle futur, Prince de la paix* (17). C'est de lui

(1) *Mich.* v. 2. — (2) *Isai.* lv. 4. — (3) *Zach.* iii. 8. 9. — (4) *Isai.* iv. 2. — (5) *Ps.* lxxi. 7. — (6) *Isai.* xlv. 8. — (7) *Gen.* iii. 9. *et seqq.* — (8) *Gen.* xxii. 15. *et seqq.* — (9) *Gen.* xxvi. 1. *et seqq.* — (10) *Gen.* xxviii. 10. *et seqq.* — (11) *Gen.* xlix. 8. *et seqq.* — (12) 2. *Reg.* vii. 8. *et seqq.* — (13) *Deut.* xviii. 15. *et seqq.* — (14) *Ps.* cix. 1. — (15) *Is.* vi. 1. *et seqq.* — (16) *Is.* vii. 10. *et seqq.* — (17) *Is.* ix. 6.

que parloit Jérémie, lorsqu'il disoit : *Le temps vient*, dit le Seigneur, *que je susciterai à David un germe de justice : un Roi régnera, qui sera sage, et qui agira selon l'équité et selon la justice sur la terre. En ce temps-là Juda sera sauvé, et Israël habitera dans ses maisons avec confiance; et voici le nom qu'ils donneront à ce Roi : Le Seigneur qui est notre juste*, ou notre justice (1). C'est de lui que Dieu dit dans Ezéchiel : *Je sauverai mon troupeau, et je jugerai entre les brebis; je susciterai sur elles pour les paître le pasteur unique, David mon serviteur; lui-même aura soin de les faire paître, et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur. Moi, qui suis le Seigneur, je serai leur Dieu, et David mon serviteur sera au milieu d'elles comme leur prince* (2).

En lui sera oint le Saint des saints. Il sera le Juste et le Saint par excellence. Nous avons entendu Isaïe qui demandoit *que les nuées fissent descendre le Juste.* Nous venons d'entendre Jérémie qui disoit, *que ce roi suscité de Dieu seroit appelé le Seigneur notre Juste*, ou notre justice. Il sera le fils de Dieu, Dieu lui-même, la Justice et la Sainteté par essence : Isaïe nous a dit *qu'il seroit appelé Emmanuel*, Dieu avec nous; il nous a dit *qu'il seroit appelé Dieu.* Mais en même temps ce Messie sera fils de l'homme, né de David selon la chair, sorti de la tribu de Juda, descendant de la race d'Abraham. Et cet homme-Dieu sera oint de Dieu son père pour être roi sur Sion, sa montagne sainte, et pour étendre de là son empire sur toutes les nations, selon ce qu'il dit par la bouche de David : *Pour moi j'ai été oint par le Seigneur pour être roi sur Sion sa montagne sainte. J'en rapporterai le décret. Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils; je vous ai engendré aujourd'hui. Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre* (3). Et c'est à lui qu'il est dit : *O Dieu! votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont part à votre gloire* (4).

Tels sont les principaux caractères du Messie; tels sont aussi les caractères du Christ annoncé par l'ange qui parle à Daniel. En effet reprenons les paroles de l'ange : *Soixan-*

(1) *Jerem.* XXIII. 5. 6. — (2) *Ezech.* XXXIV. 22. *et seqq.* — (3) *Psal.* II. 6. *et seqq.* — (4) *Ps.* XLIV. 8.

te-dix semaines ont été fixées à l'égard de votre peuple et de votre ville sainte, afin que les prévarications cessent, que le péché prenne fin, que l'iniquité soit expiée, que la justice éternelle soit amenée, que les visions et les prophéties soient accomplies, et que celui qui est le Saint des saints soit oint. Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'au Christ chef, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines.

Le Christ ici annoncé est non-seulement appelé *Christ*, mais *Christ chef;* et le Messie doit être en effet le dominateur d'Israël, le chef et le maître des nations. Il est vrai que ce nom de *chef* est commun à tous les princes; mais il convient particulièrement au Messie qui doit être le chef par excellence; et le *Christ chef* simplement dit, tel qu'il est ici nommé, ne peut être que le Messie promis.

Mais d'ailleurs l'ange nous dit que dans le terme de soixante-dix semaines, *l'iniquité* sera *expiée*, *la justice éternelle* sera *amenée*, *les visions et les prophéties* seront *accomplies*, *le Saint des saints* sera *oint;* et en même temps il nous dit qu'après sept semaines et soixante-deux semaines, c'est-à-dire, après soixante-neuf semaines, ce Christ chef paroîtra; c'est donc au temps même de ce Christ chef, que l'iniquité sera expiée, la justice amenée, les prophéties accomplies, le Saint des saints oint. Or, ce n'est que par le Messie que l'iniquité doit être expiée, et la justice amenée; ce n'est que dans le Messie que les prophéties seront accomplies, et le Saint des saints oint. Le Christ chef ici annoncé est donc le Messie promis.

Il est vrai qu'ensuite l'ange ajoute : *Et après soixante-deux semaines, le Christ sera retranché,* mis à mort. Mais c'est encore un des caractères du Messie même. *Il a été couvert de plaies pour nos iniquités*, dit Isaïe :... *le Seigneur a mis sur lui les iniquités de nous tous :... il sera mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger :... il a été retranché de la terre des vivans* (1). La mort du Christ dont l'ange parle à Daniel, ne doit donc pas empêcher les Juifs de reconnoître que ce Christ soit le Messie; au contraire cette circonstance même réunie avec les autres, leur prouve que ce Christ est le Messie. Le Messie promis devoit seul expier l'iniquité de la terre, apporter sur la terre la justice éternelle, accomplir les vi-

(1) *Is.* LIII. 5. *et seqq.*

sions et les prophéties; mais ce Messie devoit être mis à mort; il devoit être retranché de la terre des vivans. Le Christ qui est ici annoncé est celui qui doit expier l'iniquité, apporter la justice, accomplir les visions et les prophéties; et ce Christ doit être retranché, il doit être mis à mort. Ce Christ est donc le Messie promis.

II. Indépendamment de tout calcul, il est prouvé par cette prophétie même que le Messie est venu, et que ce Messie est Jésus-Christ.

J'ajoute que selon cette prophétie même, le Messie doit être venu. Je pourrois dire que les soixante-neuf semaines qui devoient conduire jusqu'à lui, sont certainement écoulées. Les Juifs mêmes ne conduisent pas les soixante-dix semaines plus loin que jusqu'à la ruine de Jérusalem et du temple par les Romains. Si donc dès lors les soixante-dix semaines furent écoulées, dès lors le Messie devoit être venu. Mais sans prévenir ici la preuve tirée du calcul, je soutiens qu'indépendamment même de tout calcul, il est constant par cette prophétie, que le Messie doit être venu. Et pour le prouver, je n'ai besoin que de cette seule circonstance; la ruine du temple et de la ville sainte devoit suivre la mort du Christ annoncé : *Le Christ sera retranché*, mis à mort.... *la ville et le sanctuaire seront détruits.* Jérusalem a été prise et détruite, et son temple brûlé par les Romains, dès l'année 70e de l'ère chrét. vulg. Le Christ prédit par Daniel étoit donc venu; il avoit donc été mis à mort. Or, le Christ prédit par Daniel n'est autre que le Messie promis : donc le Messie promis est venu.

Enfin je dis que ce Messie promis est Jésus-Christ. Je pourrois montrer que Jésus-Christ a paru précisément dans la dernière des soixante-dix semaines. Mais je soutiens qu'indépendamment même de tout calcul, il est constant par cette prophétie que le Messie promis est Jésus-Christ. Le Messie promis doit expier l'iniquité; il doit amener la justice; en lui doivent être accomplies les visions et les prophéties; en lui doit être oint le Saint des saints; ce Messie doit être mis à mort; et après sa mort la ville sainte doit être détruite. La ville sainte a été détruite; le Messie est donc venu; il doit donc avoir été mis à mort; il doit avoir expié l'iniquité; il doit avoir amené la justice; les visions et les prophéties ont dû être accomplies en lui; en lui a dû être oint le Saint des saints. Or, en qui tous ces caractères se trouveront-ils réunis, sinon en Jésus-Christ dont Jean-Baptiste disoit : *Voilà l'Agneau de Dieu; voilà celui qui ôte les péchés du monde;* en Jésus-Christ qui disoit lui-même : *C'est de moi que Moïse a écrit*, et qui

faisoit voir qu'il étoit ce Messie dont Moïse et les prophètes avoient parlé; en Jésus-Christ qui a lui-même déclaré qu'il étoit Fils de Dieu, Dieu lui-même, égal à son Père, et qui a confirmé son témoignage par une multitude de miracles; en Jésus-Christ qui a été mis à mort selon ce qui avoit été prédit du Messie; en Jésus-Christ à qui Dieu même a rendu témoignage en le ressuscitant trois jours après sa mort selon que lui-même l'avoit prédit; en Jésus-Christ à qui l'Esprit de Dieu a rendu témoignage par la bouche des apôtres, qui ont aussi eux-mêmes confirmé leur témoignage par les miracles qu'ils ont opérés en son nom; en Jésus-Christ qui, par la prédication de l'Evangile et par la vertu des miracles, a répandu dans toutes les nations la connoissance du vrai Dieu, les a soumises à l'obéissance de la foi, malgré l'opposition de toutes les puissances de la terre, et a établi ainsi sur la terre le règne de la justice; en Jésus-Christ dont Pierre disoit : *Il a porté nos péchés en son corps sur la croix*, afin qu'étant morts au péché, nous vivions pour la justice; en Jésus-Christ dont Paul disoit : *Il est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croiront en lui;* en Jésus-Christ enfin dont la mort a été vengée par la ruine de Jérusalem, et par la dispersion du peuple, selon ce qui avoit été prédit par Daniel, et selon ce qu'il avoit lui-même annoncé?

En vain donc les rabbins s'efforcent-ils de détourner le sens de cette prophétie pour n'y pas reconnoître Jésus-Christ; il nous seroit aisé de montrer le faux de leurs interprétations; et en vain nous objecteroient-ils les interprétations de quelques-uns même d'entre nous qui ont prétendu rapporter au temps des Machabées l'accomplissement de la prophétie des septante semaines; nous allons montrer que cette prophétie n'eut alors aucun accomplissement ni réel, ni même figuratif.

SECONDE PARTIE.

Réfutation des interprétations de ceux d'entre les interprètes même chrétiens, qui ont prétendu que les septante semaines pouvoient se terminer au temps des Machabées.

Trois systèmes différens se réunissent pour placer au temps des Machabées l'accomplissement de la prophétie

des septante semaines : celui du chevalier Marsham, celui du P. Hardouin, celui de D. Calmet.

ARTICLE PREMIER.

Exposition et réfutation du système du chevalier Marsham.

1. Exposition du système du chevalier Marsham.

Le chevalier Marsham soutient que Daniel avoit jeûné pendant trois semaines d'années, c'est-à-dire, vingt-un ans depuis la prise de Jérusalem et la ruine du temple par Nabuchodonosor, jusqu'à la première année de Darius le Mède, en laquelle l'ange Gabriel lui annonça les septante semaines. De là jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone, en supposant que Cyrus soit le *Christ chef* annoncé, ou jusqu'au retour de Zorobabel et de Josué, fils de Josédec, qui sont appelés dans Zacharie (1), DUO FILII OLEI, *les deux oints de l'huile* sacrée, et qui furent les chefs de ceux qui revinrent les premiers de la captivité, il compte *sept semaines* ou quarante-neuf ans, qui joints avec les vingt-une premières années, forment, selon lui, les soixante-dix ans de la captivité de Babylone, qu'il ne commence qu'à la dernière prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. Depuis cette époque, qui fut aussi celle de la ruine du temple, il compte *soixante-deux semaines* ou quatre cent trente-quatre ans, jusqu'à la première année d'Antiochus Epiphanes; ensuite *une semaine* ou sept ans, depuis le commencement d'Antiochus jusqu'à la profanation du temple. Alors *l'oint sera retranché*, ou selon l'expression du grec, *l'onction sera exterminée*, c'est-à-dire, les prêtres qui sont les oints du Seigneur, seront dissipés par la violence d'Antiochus; *les hosties cesseront, et l'abomination de la désolation* sera dans le temple, jusqu'à ce que le temple soit purifié par Judas Machabée, après avoir été profané par les infidèles pendant une *demi-semaine*, c'est-à-dire, trois ans et demi. Ainsi, selon Marsham, depuis la ruine du temple par Nabuchodonosor, jusqu'au temps où le temple fut purifié par Judas Machabée, il y eut soixante-trois semaines et demie, c'est-à-dire, quatre cent quarante-quatre ans et demi; et voici comment il prétend le prouver. Il suppose que le temple de Jérusalem fut renversé par les Chaldéens en l'an-

(1) *Zach.* IV. 14.

née 141e de l'ère de Nabonassar, 607e avant l'ère chrét. vulg.; ajoutez-y quatre cent quarante-quatre ans, vous aurez l'année 585e de l'ère de Nabonassar, 163e avant l'ère chrétienne vulgaire ; et c'est en cette année que Marsham place la purification du temple par Judas Machabée.

II. Réfutation de ce système. 1. Marsham est obligé de confondre Nabuchodonosor avec Nabopolassar. Il avance de 19 ans la ruine du temple.

Mais plusieurs motifs nous obligent à rejeter ce système. 1° En plaçant la ruine du temple en l'année 141e de l'ère de Nabonassar, 607e avant l'ère chrét. vulg., Marsham jette une étrange confusion dans la chronologie. Il convient lui-même que l'année 141e de l'ère de Nabonassar, étoit la dix-neuvième du règne de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor. Or, l'Ecriture-Sainte place la ruine du temple *en la dix-neuvième année de Nabuchodonosor* (1) ; et Marsham est obligé de dire que ce Nabuchodonosor est le même que Nabopolassar. Il y a plus : il convient que le Nabuchodonosor qui vint alors à Jérusalem, étoit le fils de Nabopolassar ; et il l'appelle *le grand Nabuchodonosor ;* mais il prétend que le Nabuchodonosor dont l'Ecriture marque en cet endroit la dix-neuvième année étoit Nabopolassar, qu'il appelle *le premier Nabuchodonosor ;* distinction que les divines Ecritures ne permettent pas d'admettre. Il convient qu'Evilmérodach ne succéda à Nabuchodonosor son père, qu'en la 186e année de l'ère de Nabonassar. Or, selon l'Ecriture-Sainte, la première année du règne d'Evilmérodach tombe *en la trente-septième de la transmigration de Joachin* (2). La transmigration de Joachin tombe donc en l'année 149e de l'ère de Nabonassar. Or, le temple ne fut détruit que onze ans après la transmigration de Joachin : la ruine du temple ne tombe donc qu'en l'année 160e de l'ère de Nabonassar, 588e avant l'ère chrét. vulg. Marsham avance donc de dix-neuf ans la ruine du temple. En vain nous objecte-t-il un double règne d'Evilmérodach, l'un au temps de la métamorphose de Nabuchodonosor, l'autre après la mort de ce prince ; en vain prétend-il que la trente-septième année de la transmigration de Joachin tomboit au temps de la métamorphose de Nabuchodonosor ; il ne le prouve qu'en supposant ce que nous lui contestons, c'est-à-dire, l'anticipation de la ruine du temple ; au lieu que par l'Ecriture même il est prouvé que la trente-septième année de la transmigration de Joachin, ne tombe qu'à la mort de Nabuchodonosor ; car,

(1) 4. *Reg.* XXV. 8. *Jer.* LII. 12. — (2) 4. *Reg.* XXV. 27. *Jer.* LII. 31.

selon l'Ecriture, la transmigration de Joachin tombe *en la huitième année du règne de Nabuchodonosor* (1); par conséquent la trente-septième de la transmigration de Joachin tombe en la quarante-cinquième du règne de Nabuchodonosor, c'est-à-dire, quarante-cinquième depuis son association à l'empire, quarante-troisième depuis la mort de son père; et Marsham même convient que la quarante-troisième année du règne de Nabuchodonosor fut l'année de sa mort.

III. 2. Marsham suppose que les 70 ans de captivité ne commencent qu'à la dernière prise de Jérusalem, par Nabuchodonosor; et il avance de 19 ans l'époque de la dernière prise de Jérusalem.

2° Marsham suppose que les septante années de la captivité de Babylone, doivent se compter depuis la dernière prise de Jérusalem par Nabuchodonosor en la dernière année de Sédécias. Il croit que les septante années de captivité finissent à la prise de Babylone par Cyrus en l'année 210e de l'ère de Nabonassar, 538e avant l'ère chrét. vulg., et il en conclut que la dernière prise de Jérusalem en la dernière année de Sédécias tombe en l'année 141e de l'ère de Nabonassar, 607e avant l'ère chrét. vulg. Mais la dernière prise de Jérusalem est de même époque que la ruine du temple; et nous venons de montrer que la ruine du temple ne peut être que de l'année 160e de l'ère de Nabonassar. D'ailleurs Marsham distingue lui-même la prise de Babylone par Cyrus d'avec le commencement du règne de Cyrus à la tête de l'empire des Perses, en l'année 212 de l'ère de Nabonassar, 536e avant l'ère chrét. vulg. Or, il est constant par l'Ecriture même, que la délivrance ne fut accordée aux Juifs par Cyrus, qu'en la première année de son règne à la tête de l'empire des Perses (2); et qu'ainsi les septante années de la captivité de Babylone ne furent terminées que vers l'année 212e de l'ère de Nabonassar, 536e avant l'ère chrét. vulg.; d'où il suit que cette captivité n'a dû commencer que vers l'année 142e de l'ère de Nabonassar, 606e avant l'ère chrét. vulg. Or, la dernière prise de Jérusalem ne tombe qu'en l'année 160e de l'ère de Nabonassar; la captivité a donc commencé environ dix-huit ans avant la dernière prise de Jérusalem, c'est-à-dire qu'elle a commencé au temps de la première prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, au commencement de la quatrième année de Joakim, c'est-à-dire, à la fin de l'année 607e avant l'ère chrét. vulg., 141e de l'ère de Nabonassar. Ainsi Marsham avance de dix-neuf ans la dernière prise de Jérusalem, qu'il

(1) 4. *Reg.* XXIV. 12. — (2) *Esdr.* I. 1. *et seqq.*

prend faussement pour époque des soixante-dix ans de captivité.

IV. 3. Marsham suppose que Daniel jeûna pendant trois semaines d'années. Ces trois semaines sont des semaines de jours; elles n'ont aucun rapport à la prophétie des septante semaines; elles sont postérieures à la délivrance de la captivité.

3° Marsham suppose que Daniel avoit jeûné pendant trois semaines d'années depuis le commencement de la captivité, c'est-à-dire, selon lui, depuis l'an 141 de l'ère de Nabonassar, jusqu'à l'an 162. Mais les trois semaines de jeûne dont parle Daniel, ne sont pas des semaines d'années; ce sont des semaines de jours, selon l'expression même du prophète : *Trium hebdomadarum dies;* c'est l'expression de la Vulgate, et l'hébreu pourroit se traduire : *Tres hebdomades dierum*, comme l'exprime la version grecque (1); et cela est répété une seconde fois. D'ailleurs ces trois semaines de jeûne ne regardent point la prophétie des septante semaines; Marsham même convient qu'elles sont liées au récit d'une autre vision; et cette vision est datée de la troisième année de Cyrus, roi de Perse, c'est-à-dire qu'elle est postérieure à la délivrance de la captivité.

V. 4. Marsham avance de 30 ans au moins, ou peut-être même de 47 ans, le commencement de Darius le Mède.

4° Marsham suppose que la première année du règne de Darius le Mède, est la vingt et unième de la captivité. Mais comment le prouve-t-il? En supposant que les trois semaines de jeûne sont des semaines d'années; qu'elles sont antérieures à la prophétie des septante semaines, qu'elles se prennent depuis le commencement de la captivité; et nous venons de montrer que ces trois semaines de jeûne sont des semaines de jours, qu'elles n'ont aucun rapport à la prophétie des septante semaines, qu'elles sont postérieures à la délivrance de la captivité. D'ailleurs il convient que cette première année de Darius le Mède, est la première de son règne sur l'empire des Chaldéens : *Quo regnavit super regnum Chaldæorum* (2); c'est ainsi que lui-même rend l'expression du texte. Or, selon Daniel, Darius le Mède n'entra en possession de l'empire des Chaldéens, que par la mort de Baltassar, dernier roi de Babylone : *Baltassar, roi des Chaldéens, fut tué*, dit Daniel; *et Darius le Mède entra en possession du royaume* (3). En vain Marsham prétend-il éluder la force de ce témoignage; en vain nous objecte-t-il qu'il ne faut pas traduire par, *successit in regnum*, comme porte la Vulgate; mais par, *suscepit regnum*, comme porte l'hébreu; et que dans l'hébreu ces mots, *Darius Medus suscepit regnum*, ne sont pas la fin du chap. v comme

(1) *Dan.* x. 2. Τριῶν ἑβδομάδων ἡμερῶν. *Ibid.* ℣ 3. — (2) *Dan.* ix. 1. — (3) *Dan.* v. 30. 31.

dans la Vulgate, mais le commencement du chapitre VI; d'où il prétend inférer que ce n'est pas la conclusion de ce qui précède, mais une introduction à ce qui suit; disons plutôt que c'est une transition entre ce qui précède et ce qui suit. Mais soit qu'on le prenne pour conclusion, ou pour introduction. ou pour transition, le *regnum* dont Daniel parle en cet endroit ne peut s'entendre que de l'empire des Chaldéens dont il vient de parler : *Baltassar, roi des Chaldéens, fut tué; et Darius le Mède entra en possession du royaume.* Or, nous avons fait remarquer qu'entre le commencement de Darius sur l'empire des Chaldéens, et la délivrance procurée par Cyrus après les septante années de captivité, il n'y a ni moins de deux ans, ni plus de dix-neuf; ainsi Marsham plaçant la première année de Darius en la vingt et unième année de la captivité, avance le commencement de ce prince, ou de trente ans, ou même de quarante-sept.

VI. 5. Marsham traduit mal le ℣ 25. Ce verset est bien rendu dans la Vulgate.

5° Marsham prétend qu'au ℣ 25. il faut traduire : *Ab exitu verbi, ad reverti faciendum et ad ædificandum Jerusalem, usque ad unctum ducem, hebdomades septem;* et que cela signifie : *Depuis la parole qui vient de sortir* de la bouche du Seigneur, *jusqu'au temps où sera donnée* aux Juifs *la liberté de retourner* en Judée, *et de rebâtir* Jérusalem, c'est-à-dire, *jusqu'à celui qui sera oint et chef,* ou de l'empire des Chaldéens, ou de ceux qui retourneront de la captivité, *il y aura sept semaines.* Il suppose que *Ab exitu verbi* doit s'expliquer par cette expression de l'ange au ℣ 23. : *Ab exordio precum tuarum, egressus est sermo,* ou selon l'hébreu, *exiit verbum.* Mais ces deux expressions ont deux objets différens. Le *verbum* dont l'ange parle au ℣ 23. est la parole qu'il venoit apporter à Daniel, et à laquelle il lui recommande de faire attention : *Ego autem veni ut indicarem tibi... tu ergo animadverte sermonem,* ou selon l'hébreu, *verbum.* Mais le *verbum* dont il parle au ℣ 25. est la parole qui devoit être prononcée; c'est-à-dire, l'ordre qui devoit être donné pour le rétablissement de Jérusalem : *Ab exitu verbi ut iterum ædificetur Jerusalem.* Car ni dans le texte hébreu, ni dans la version grecque, ni dans le latin de la Vulgate, la construction n'est point : *Ab exitu verbi, ad iterum ædificandum Jerusalem,* encore moins, *ad reverti faciendum, et ad ædificandum Jerusalem,* comme si cela signifioit, *Depuis la parole prononcée, jusqu'au retour* des Juifs *et au réta-*

blissement de Jérusalem ; mais la construction est : *Ab exitu verbi..... usque ad Christum ducem ;* c'est-à-dire, *Depuis l'ordre donné.... jusqu'au Christ chef.* D'ailleurs quiconque connoît l'hébreu, sait que cette expression, *ad reverti faciendum et ad ædificandum Jerusalem,* n'est qu'un hébraïsme qui signifie simplement, *ad iterum ædificandum ;* ou comme l'exprime très-bien la Vulgate, *ut iterum ædificetur Jerusalem.* La suite même du verset le prouve ; on y lit dans l'hébreu, *convertetur et ædificabitur platea,* ce qui ne peut signifier autre chose que *iterum ædificabitur platea,* ou comme l'exprime la Vulgate, *rursum ædificabitur platea :* Les places reviendront et seront bâties ; c'est-à-dire, reviendront à être bâties, viendront à être rebâties, seront rebâties. C'est ainsi que dans la Genèse l'hébreu lit à la lettre : *Abiit inde Isaac, et castrametatus est in valle Geraræ, et habitavit ibi. Et reversus est Isaac, et fodit puteos aquarum qui fossi fuerant in diebus Abraham patris sui* (1). Au lieu de *reversus est et fodit,* la Vulgate traduit, *rursum fodit ;* et c'est le vrai sens de l'hébreu. On pourroit encore rapporter ici plusieurs autres phrases semblables. Il faut donc s'en tenir à la version Vulgate, qui rend ici parfaitement le sens de l'hébreu : *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem ;* c'est-à-dire, *Depuis l'ordre qui sera donné pour le rétablissement de Jérusalem jusqu'au Christ chef.*

VII. 6. Marsham applique à Cyrus ce qui ne convient qu'au Messie.

6° Marsham prétend que ce *Christ chef* est ou Cyrus, ou Zorobabel, et Jésus, fils de Josédec. Mais ce ne peut être Zorobabel et Jésus pris ensemble, puisque l'ange ne parle que d'un seul ; et ce ne peut être ni Zorobabel, ni Jésus, ni Cyrus, pris chacun séparément, puisque l'ange parle de celui qui est le *Christ chef* simplement dit, et le *Christ chef* simplement dit ne peut être que le Messie.

VIII. 7. Marsham se trompe dans la détermination des sept premières semaines

7° Marsham compte sept semaines ou quarante-neuf années depuis la première du règne de Darius sur les Chaldéens, jusqu'à la délivrance des Juifs par Cyrus. Mais nous avons fait remarquer qu'entre ces deux époques, il n'y a ni moins de deux ans, ni plus de dix-neuf.

IX. 8. Marsham sépare les sept semaines d'avec

8° Marsham sépare les sept premières semaines d'avec les soixante-deux suivantes ; il suppose que l'ange ne compte que sept semaines jusqu'au Christ chef : *Usque ad Christum ducem hebdomades septem ;* et qu'ensuite il parle d'un

(1) *Gen.* xxvi. 17. 18.

les soixante-deux semaines; ces deux intervalles ne doivent point être séparés.

intervalle de soixante-deux semaines, dans lequel les Juifs reviendront de leur captivité, et rebâtiront leurs villes, après quoi arrivera le retranchement de l'oint ou de l'onction : *Et hebdomadæ sexaginta duæ, redibit et ædificabitur platea et fossa in angustia temporum; et post hebdomadas sexaginta duas excidetur unctus*, vel *unctio*. C'est ainsi qu'il traduit le texte. Il suppose que de ces deux termes, l'un se termine à Cyrus, et l'autre à Antiochus Epiphanes. Il prétend s'autoriser de ce que dans l'hébreu ponctué, les rabbins placent sous le mot *septem* l'accent qu'ils nomment *athnach*, et qui sert souvent à marquer la fin d'un sens. Mais quelquefois aussi cet accent ne vaut pas même une simple virgule, comme on le voit dans le premier verset de la Genèse : *In principio creavit Deus cœlum et terram;* l'accent *athnach* s'y trouve attaché au mot *Elohim*, qui signifie *Deus;* et certainement en cet endroit il ne marque pas un sens achevé. Ce point est donc équivoque; et dès lors on ne peut plus prétendre qu'il marque un sens achevé au mot *septem*. D'ailleurs ce point n'a été mis en cet endroit que par les rabbins; et l'usage qu'ils en font aussi eux-mêmes pour éluder le témoignage de Daniel, en appliquant à Cyrus ce qui regarde Jésus-Christ, rend très-suspecte l'intention de ceux qui ont placé là ce point. Mais Cyrus ne pouvant être désigné sous le simple nom de *Christ chef*, en vain prétend-on chercher ici un intervalle de sept semaines qui puisse se terminer à Cyrus. En vain prétend-on séparer les sept semaines d'avec les soixante-deux semaines qui leur sont jointes, non-seulement dans la version de saint Jérôme, mais dans la version même de Théodotion, où on lit, Ἕως Χριστοῦ ἡγουμένου ἑβδομάδες ἑπτὰ καὶ ἑβδομάδες ἑξηκοντα δύο; c'est-à-dire, *Usque ad Christum ducem hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ erunt*, comme l'exprime saint Jérôme; c'est-à-dire, *Depuis l'ordre qui sera donné pour le rétablissement de Jérusalem jusqu'au Christ chef, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines.*

X. 9. Marsham est obligé de donner un sens forcé à l'expression de l'hébreu que la Vulgate traduit

9° Au lieu de ces mots : OCCIDETUR CHRISTUS : *Le Christ sera mis à mort*, Marsham prétend que l'hébreu doit se traduire : EXCIDETUR UNCTUS : *L'oint sera retranché;* et selon lui, cet oint, c'est l'ordre sacerdotal. Il prétend s'autoriser de la version grecque qui porte : Ἐξολοθρευθήσεται χρίσμα, EXTERMINABITUR UNCTIO, *l'onction sera exterminée*. Mais quand on supposeroit que cette onction seroit l'ordre sa-

cerdotal, pourroit-on appliquer cette prophétie au temps d'Antiochus? l'ordre sacerdotal fut-il alors retranché ou exterminé? Les prêtres furent dispersés, et obligés de se cacher pour se soustraire à la fureur d'Antiochus; mais enfin l'ordre sacerdotal ne cessa point : le sacerdoce lévitique a subsisté sans interruption jusqu'à Jésus-Christ. En Jésus-Christ s'est élevé un prêtre nouveau, celui-là même à qui David s'adressoit en esprit lorsqu'il disoit : *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech* (1). Alors le sacerdoce fut changé; le sacerdoce nouveau succéda à l'ancien; le sacerdoce ancien fut aboli, *retranché, exterminé;* de sorte que selon la version grecque même, il est certain que cette parole de l'ange ne se trouve vérifiée qu'au temps de Jésus-Christ. Mais d'ailleurs Marsham est lui-même forcé de convenir que l'hébreu ne porte point *unctio*, mais *unctus;* et personne n'ignore que *unctus* signifie en latin ce que signifie en grec Χριστὸς, CHRISTUS, *Christ, oint.* En effet le mot hébreu que notre Vulgate exprime en cet endroit par *Christus*, est le même que celui qui se trouve au verset précédent, *Usque ad Christum ducem.* L'hébreu signifie donc à la lettre : EXCIDETUR CHRISTUS : *Le Christ sera retranché;* et c'est ainsi qu'Isaïe disoit aussi prophétiquement du Messie (2) : ABSCISSUS EST DE TERRA VIVENTIUM : *Il a été retranché de la terre des vivans;* il a été mis à mort. Le Christ sera donc retranché; *il sera mis à mort :* OCCIDETUR CHRISTUS.

par *Occidetur Christus.*

XI.

10° Enfin je supprime plusieurs autres remarques, pour ne plus insister que sur une seule. Marsham soutient que *l'abomination de la désolation*, dont l'ange parle en cet endroit, est celle que l'on vit au temps de la profanation du temple par Antiochus, lorsque ce prince impie *dressa sur l'autel de Dieu l'abominable idole de la désolation*, selon l'expression de l'auteur du 1er livre des Machabées (3). Mais il ne faut pas confondre *l'abomination de la désolation* dont Daniel parle au chapitre IX, où il annonce le temps du Christ simplement dit, c'est-à-dire, le temps du Messie, avec celle dont il parle au chapitre XI, qui est un de ceux où il prédit ce qui devoit arriver au temps d'Antiochus. *Des* hommes *puissans soutiendront son parti*, dit Daniel parlant de ce prince; *ils souilleront le sanctuaire du Dieu fort; ils feront cesser le sacrifice perpétuel, et ils établi-*

10. Marsham confond l'abomination dont il est parlé au ch. IX, avec celle dont il est parlé au ch. XI.

(1) *Ps.* CIX. 4. — (2) *Is.* LIII. 8. — (3) *Mach.* I. 57.

ront l'abomination de la désolation (1). Voilà ce que Daniel prédit pour le temps d'Antiochus ; voilà ce qui fut vérifié au temps de ce prince. Daniel distingue une double abomination ; l'une qui devoit arriver au temps de la profanation du temple par Antiochus ; et c'est celle qu'il annonce au chapitre XI ; l'autre qui ne devoit arriver qu'au temps de la ruine du temple par les Romains ; et c'est celle qu'il annonce au chapitre IX, comme les Juifs même le reconnoissent : et pourroit-il être permis à des Chrétiens d'y chercher un autre sens, après que Jésus-Christ même s'en est expliqué d'une manière si précise ? *Lorsque vous verrez*, dit Jésus-Christ, *que l'abomination de la désolation qui a été prédite par le prophète Daniel, sera placée dans un lieu saint, dans un lieu où elle ne doit pas être ; alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuient sur les montagnes ; car ce seront alors les jours de vengeance* (2). En vain Marsham prétend-il éluder la force de ce témoignage, en disant que ce n'est qu'une allusion semblable à celles que font souvent les évangélistes, lorsqu'ils disent : *Alors fut accompli ce que le Seigneur avoit dit par son prophète.* Quand nous accorderions que cette parole, *Alors fut accompli*, etc., ne marqueroit qu'une simple allusion (ce que toutefois nous n'accordons pas), il seroit toujours à remarquer que Jésus-Christ n'a pas même voulu se servir ici de cette parole. Il ne dit pas : *Lorsque vous verrez l'accomplissement de cette parole de Daniel : L'abomination de la désolation sera dans un lieu saint.* Mais il se sert de termes encore plus précis : *Lorsque vous verrez que* L'ABOMINATION DE LA DÉSOLATION, QUI A ÉTÉ PRÉDITE PAR LE PROPHÈTE DANIEL, *sera dans un lieu saint, dans un lieu où elle ne doit pas être.* CUM VIDERITIS ABOMINATIONEM DESOLATIONIS QUÆ DICTA EST A DANIELE PROPHETA STANTEM IN LOCO SANCTO ; UBI NON DEBET. Il n'y a point là d'équivoque. L'abomination de désolation que Jésus-Christ annonçoit avoit été prédite par le prophète Daniel. Ainsi, selon le témoignage de Jésus-Christ, Daniel avoit prédit l'abomination de désolation que l'on devoit voir au temps de la dernière ruine de Jérusalem par les Romains ; et en quel endroit Daniel avoit-il prédit cette abomination, sinon dans la prophétie même du chap. IX dont il s'agit ici ? Mais passons au système du P. Hardouin.

(1) *Dan.* XI, 31. — (2) *Matth.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. *Luc.* XXI. 20-22.

ARTICLE II.

Exposition et réfutation du système du P. Hardouin.

I. Exposition du système du P. Hardouin.

Marsham ne reconnoît, dans la prophétie de Daniel, que le temps de la persécution d'Antiochus; et il laisse à d'autres de voir si Daniel a porté ses vues plus loin, c'est-à-dire, jusqu'à Jésus-Christ : *An ultra Epiphanem prospexerit Daniel, viderint alii.* Le P. Hardouin convient qu'en effet Daniel a porté ses vues jusqu'à Jésus-Christ; mais en même temps il veut reconnoître dans la même prophétie la persécution d'Antiochus. Ce sont deux sens que le P. Hardouin croit être renfermés dans cette prophétie. Il prétend que les septante semaines doivent se compter depuis la parole que le Seigneur adressa à Jérémie en la quatrième année de Joakim, touchant le retour des Juifs après les septante années de captivité. Depuis l'époque de cette prophétie, il compte sept semaines, ou quarante-neuf ans, jusqu'au commencement du règne de Cyrus en Médie; et de la même époque, il compte soixante-deux semaines, ou quatre cent trente-quatre ans, jusqu'au commencement de Judas Machabée. Après ces soixante-deux semaines, le Christ est mis à mort, d'une manière figurative, dans la personne du pontife Onias. Au milieu de cette même semaine, qui est la dernière, les sacrifices cessent d'être offerts dans le temple; l'abomination de la désolation est placée dans le lieu saint par les ordres d'Antiochus; et cette désolation que les Juifs éprouvèrent alors de la part d'Antiochus, après la mort d'Onias, étoit une figure de celle qu'ils devoient éprouver de la part des Romains après la mort de Jésus-Christ. Voilà le système du P. Hardouin.

II. Réfutation de ce système.

1. Le P. Hardouin renferme comme Marsham les 7 premières semaines dans l'intervalle des soixante-deux semai

Mais 1° le P. Hardouin supposant que les sept semaines et les soixante-deux semaines doivent être comptées d'une seule et même époque, il se trouve que les sept semaines sont encore ici comprises dans les soixante-deux semaines, comme dans le système de Marsham; et qu'ainsi il ne compte que soixante-deux ou soixante-trois semaines, tandis que l'ange en marque expressément soixante-dix. Il est vrai que le P. Hardouin prétend s'autoriser de la version Vulgate où nous lisons : SEPTUAGINTA HEBDOMADES ABBREVIATÆ SUNT; à la lettre, *Septante semaines ont été abrégées.* Il prétend

ues. Il prétend en vain s'autoriser de l'expression de la Vulgate, *abbreviatæ sunt*

que ces septante semaines sont *abrégées*, en ce que, composées de deux nombres qui forment soixante-dix, elles doivent être comptées de telle sorte, qu'elles ne forment que soixante-trois. Mais personne avant lui n'avoit imaginé un sens aussi extraordinaire; et lui-même s'en félicite comme d'une heureuse découverte. L'expression de l'hébreu ne se trouve qu'en ce seul endroit; l'interprète grec l'a rendue par συνετμήθησαν, *concisæ sunt;* et il y a quelque lieu de croire que c'est de là qu'est venue l'expression de la Vulgate, *abbreviatæ sunt* (1). On remarque que, dans l'usage des rabbins, le même mot se prend pour *scindere, excindere, decidere;* ce qui donne lieu de penser qu'ici l'hébreu pourroit signifier : SEPTUAGINTA HEBDOMADES DECISÆ SUNT, *id est, definitæ.* C'est ainsi que Marsham même le traduit : SEPTUAGINTA HEBDOMADES DEFINITÆ SUNT : *Septante semaines ont été fixées.* Mais d'ailleurs quand il faudroit traduire par *abbreviatæ sunt,* il seroit vrai de dire que le temps de l'avénement du Messie pouvoit être différé encore pendant plusieurs siècles; et que le Seigneur a véritablement *abrégé*, dans sa miséricorde, le délai de l'avénement du Messie, en fixant le mystère de la rédemption des hommes par le Messie au terme des septante semaines marquées par l'ange : *Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt.* Et c'est ainsi que l'expriment communément nos traductions en langue vulgaire : *Le temps a été abrégé à soixante-dix semaines* (2).

III. 2. Le P. Hardouin est obligé de supposer que les sept premières semaines étoient déjà écoulées, au lieu qu'elles sont annoncées comme futures.

2° Le P. Hardouin suppose que l'époque de ces septante semaines doit se prendre de la prophétie de Jérémie, en la quatrième année de Joakim, qu'il place en l'année 606 avant l'ère chrétienne vulgaire, et alors il est obligé de dire que les sept premières furent révolues dès l'année 557. Or, la prophétie des septante semaines est datée de la première année du règne de Darius le Mède sur l'empire des Chaldéens; et il prétend que ce fut en l'année 552 avant l'ère chrétienne vulgaire; d'où il suit qu'au temps de cette prophétie, il y avoit déjà vingt-cinq ans que les sept premières semaines étoient écoulées. Mais en cela il s'éloigne du sens même de la Vulgate, dont il vouloit d'abord se

(1) Cette expression paroît être une de celles que saint Jérôme avoit conservées de l'ancienne Vulgate, qui avoit été faite sur la version grecque. Dès le temps de Tertullien on lisoit dans la version latine : *Septuaginta hebdomades breviatæ sunt.* (*Tert. adv. Jud.*) — (2) Voyez Sacy, Calmet, Carrières.

prévaloir. Il réclame si souvent et avec tant d'affectation le suffrage de la Vulgate; et ici il ne considère pas que, selon la Vulgate même, ces sept premières semaines sont annoncées comme futures, de même que les soixante-deux semaines : *Ab exitu sermonis.... usque ad Christum ducem, hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ* ERUNT. En quoi l'auteur de la Vulgate n'a fait qu'exprimer le sens naturel de l'hébreu ; l'hébreu sous-entend nécessairement le mot *erunt* exprimé dans la Vulgate. L'ange ne distingue point un terme qui soit déjà écoulé, et un terme qui ne le soit pas : il annonce indistinctement les sept semaines et les soixante-deux semaines; ces deux termes sont donc également futurs : *Il y aura sept semaines et soixante-deux semaines* : HEBDOMADES SEPTEM ET HEBDOMADES SEXAGINTA DUÆ ERUNT. Et dès que ces sept semaines sont un terme futur, l'époque de ces sept semaines ne peut donc remonter à la quatrième année de Joakim; l'époque des septante semaines ne peut donc se prendre de la prophétie que Jérémie prononça de la part du Seigneur en la quatrième année de Joakim.

IV. 3. Le P. Hardouin distingue deux Christs : l'ange ne parle que d'un seul. Il défie de prouver que le Messie soit appelé en hébreu *Naghid*, c'est-à-dire, *dux*; on satisfait à ce défi.

3° Le P. Hardouin distingue deux *Christs*, c'est-à-dire, deux oints; mais l'ange ne parle que d'un seul : *Usque ad Christum ducem.* Il prétend que ce Christ dont l'ange parle ici ne peut être le Messie, parce que l'ange ne l'appelle pas simplement *Christ*, mais *Christ chef*, CHRISTUM DUCEM. Il soutient que dans les divines Ecritures, le mot hébreu *Naghid*, rendu ici en latin par *dux*, n'est jamais attribué au Messie; et il va même jusqu'à dire que si ceux qui prétendent que ce chef est le Messie, peuvent lui montrer un seul endroit dans l'Ecriture, où le Messie soit ainsi nommé, il leur cédera l'avantage, il leur laissera la victoire : *Vicisse te fatebor* (1). Il est aisé de remplir ce défi par le texte même que nous avons déjà rapporté. Dieu même, par la bouche d'Isaïe, s'exprime ainsi en parlant du Messie (2) : *Ecce testem populis dedi eum,* DUCEM (hébr. נגיד) *ac præceptorem gentibus;* c'est-à-dire : *Je l'ai donné pour témoin aux peuples, pour* CHEF *et pour maître aux nations.* En vain les rabbins prétendent-ils appliquer cette parole à David; en vain Grotius prétend-il l'appliquer à Jérémie; ni David, ni Jérémie, ne furent jamais donnés pour chefs aux nations. Il n'y a que le Messie auquel il ait été

(1) *Hard. in sua defens. cap.* XI. — (2) *Is.* LV. 4.

réservé d'être donné pour chef et pour maître aux nations : Ducem *ac præceptorem gentibus*. La qualité de *Chef*, Dux, est donc une des qualités du Messie; et de même que *le Christ* simplement dit ne peut être que le Messie, de même *le Christ chef* simplement dit ne peut être que le Messie.

V. 4. Le P. Hardouin applique à la mort du pontife Onias, ce qui ne peut s'entendre que de la mort de Jésus-Christ.

4° Le P. Hardouin reconnoît lui-même que le *Christ* dont l'ange annonce la mort, ne peut être que le vrai Christ, c'est-à-dire, le Messie même; mais il soutient que sa mort, placée après la soixante-deuxième semaine, n'est pas la vraie mort de ce vrai Christ, mais une mort figurative dans la personne du pontife Onias : comme si l'ange avoit dit : *Après soixante-deux semaines, le Christ*, le Messie, *sera mis à mort*, non toutefois dans sa personne, mais dans la personne d'un pontife qui sera en cela la figure du vrai Christ. Mais l'ange ne fait ici aucune distinction; il dit simplement qu'*après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort* : Occidetur Christus; et comme le mot *Christus* ne peut ici signifier que le vrai Christ, l'expression *Occidetur Christus* ne peut aussi signifier que la vraie mort du vrai Christ. Le P. Hardouin donne lui-même assez à entendre qu'il n'a imaginé le système singulier qu'il propose, que parce qu'il a cru ne pouvoir montrer que la mort de Jésus-Christ se trouve précisément dans la dernière des septante semaines marquées par l'ange; d'où il suit que s'il avoit reconnu que les septante semaines pussent se terminer à la mort de Jésus-Christ, il auroit lui-même reconnu que c'étoit l'unique objet de la prophétie. Il ne s'est écarté du vrai sens de la prophétie, que parce qu'il s'étoit formé un faux système de chronologie, qui ne pouvoit convenir avec le vrai sens de la prophétie. On s'est élevé avec raison contre sa chronologie; on a montré que les septante semaines se terminent en effet à la mort de Jésus-Christ; et c'est aussi ce que nous établirons dans la suite de cette Dissertation. Mais ajoutons encore deux observations.

VI. 5. Le P. Hardouin applique à la désolation de Jérusalem par Antiochus, ce qui ne peut s'entendre que de la ruine de Jérusa-

5° Le P. Hardouin prétend que la désolation ici annoncée est celle que Jérusalem devoit éprouver sous Antiochus, considérée toutefois comme figure de celle que cette ville devoit éprouver de la part des Romains. Mais ce n'est qu'une suite du faux système qu'il s'étoit formé sur cette prétendue mort figurative du Messie dans la personne d'Onias; et d'ailleurs les expressions mêmes du texte ne peuvent s'entendre que d'une ruine entière, telle que l'éprouva Jérusalem après la mort de Jésus-Christ. L'ange

qui parle ici à Daniel, se sert de la même expression dont s'étoit servi l'ange qui parloit à Abraham, et qui lui annonçoit la ruine de Sodome; Abraham, Lot et Moïse se servent aussi de la même expression dans cette occasion. *Lot considéra*, dit Moïse, *tout le pays situé le long du Jourdain; et ce pays étoit tout arrosé d'eaux, avant que Dieu* PERDIT *Sodome et Gomorrhe* (1). Abraham parlant à l'ange, lui dit: PERDREZ-*vous toute la ville, puisqu'il ne s'y trouvera que quarante-cinq justes?* L'ange lui dit: *Je ne la* PERDRAI *point.* Mais *si vous en trouvez vingt*, dit Abraham. *Je ne la* PERDRAI *point*, dit l'ange. Mais *si vous en trouvez dix*, reprend Abraham. *Je ne la* PERDRAI *point s'il y en a dix*, répond l'ange (2). Enfin Lot dit à ses gendres: *Sortez promptement de ce lieu, car le Seigneur va* PERDRE *cette ville* (3). Le mot hébreu, employé dans toutes ces phrases, signifie donc une ruine entière, telle que fut celle de Sodome et de Gomorrhe; et l'ange se sert ici de la même expression: *Le peuple du chef qui doit venir,* PERDRA *la ville et le sanctuaire* (4): il s'agit donc ici d'une ruine entière. L'expression même de la Vulgate: *Civitatem et sanctuarium dissipabit:* à la lettre, *Il dissipera la ville et le sanctuaire*, répond parfaitement à l'idée que Jésus-Christ nous donne de cette dernière ruine de Jérusalem et du temple, lorsqu'il dit qu'il n'y restera pas pierre sur pierre. Ainsi, soit dans la Vulgate, soit dans l'hébreu, l'expression du texte ne peut s'entendre que d'une ruine entière; et dès lors cette prophétie ne peut être appliquée au temps d'Antiochus, mais uniquement au temps de la dernière ruine de Jérusalem et du temple par les Romains.

lem par Titus.

6° Enfin, le P. Hardouin prétend que *l'abomination de la désolation*, dont l'ange parle ici, est celle-là même que l'on vit sous Antiochus, et dont parle l'auteur du 1er livre des Machabées. Mais nous avons déjà répondu à cela. Car en vain le P. Hardouin nous objecte-t-il que dans une telle ressemblance d'expressions, on ne peut apporter aucune raison probable, pour montrer que l'auteur du 1er livre des Machabées a eu en vue plutôt la prophétie du chap. XI, que celle du chap. IX. Seroit-ce donc une raison si peu probable, que de dire qu'au chap. XI,

VII. 6. Le P. Hardouin confond l'abomination dont il est parlé au ch. IX. avec celle dont il est parlé au ch. XI.

(1) *Gen.* XIII. 10. לפני שחת.— (2) *Gen.* XVIII. 28. *et seqq.* ...התשחית לא אשחית — (3) *Gen.* XIX. 14. משחית. — (4) *Dan.* IX. 26. ישחית.

Daniel parle de ce qui doit arriver au temps d'un prince qui est certainement Antiochus ; au lieu qu'au chap. IX, l'ange parle de ce qui ne doit arriver qu'après la mort du Christ simplement dit, c'est-à-dire, du Messie, dans un temps postérieur au règne d'Antiochus; et qu'ainsi l'auteur du 1er livre des Machabées n'a pu avoir en vue la prophétie du chapitre IX, mais seulement la prophétie du chap. XI? Ainsi sans insister davantage sur tout ce que l'on pourroit encore opposer au système du P. Hardouin, je passe à celui que D. Calmet a proposé dans sa Dissertation.

ARTICLE III.

Observations sur le système proposé par D. Calmet dans sa Dissertation.

I. Exposition du système de D. Calmet.

D. Calmet, voyant les difficultés que l'on formoit contre les hypothèses du chevalier Marsham et du P. Hardouin, a voulu essayer d'en donner une qu'il croyoit pouvoir être *sujette à de moindres inconvéniens*, quoiqu'elle fût formée presque sur le même plan. Il prétend que les *septante semaines* doivent se compter du jour de la prophétie ou de la révélation faite à Jérémie touchant la fin de la captivité de Juda et le rétablissement de Jérusalem; mais par cette prophétie, il entend celle qui est contenue au chap. L de Jérémie, et qu'il suppose être de l'année même de la dernière prise de Jérusalem, ou de l'année suivante. De là, jusqu'à la première année de Cyrus à la tête de l'empire des Perses, il compte *sept semaines* ou quarante-neuf ans. Depuis Cyrus et le retour de la captivité, jusqu'à la mort du pontife Onias, il compte *soixante deux semaines*, ou quatre cent trente-quatre ans. Trois ans et demi après la mort d'Onias, *les sacrifices cessent* dans le temple, et *l'abomination de la désolation* y est placée : elle y demeure trois ans, jusqu'à la fin de la soixante-dixième semaine, que Judas Machabée purifie le temple, et y rétablit les sacrifices et le culte du Seigneur. Voilà le système proposé par D. Calmet dans sa Dissertation.

II. Observations sur ce système.

Mais ce système souffre encore de grands inconvéniens.

1. D. Calmet retarde de

1° D. Calmet suppose que la prophétie du chap. L de Jérémie (la citation porte LI, mais le texte cité est du chap. L), il suppose, dis-je, que cette prophétie fut prononcée en l'année de la dernière prise de Jérusalem, l'an de la pé-

riode Julienne 4126 (1), ou l'année suivante. Mais la prophétie du chap. L fait partie de la prophétie du chap. LI, et Jérémie lui-même nous apprend qu'il écrivit cette prophétie en la quatrième année du règne de Sédécias (2), sept ans avant la dernière prise de Jérusalem. D. Calmet, dans son commentaire sur Jérémie, reconnoît lui-même que cette date est l'époque de la prophétie contenue dans les deux chapitres L et LI.

sept années une prophétie de Jérémie qu'il prend pour époque des septante semaines.

III. 2. D. Calmet ne compte que sept semaines où il y en a huit et demie.

2° D. Calmet compte sept semaines ou quarante-neuf ans depuis cette prophétie de Jérémie jusqu'à Cyrus. « En effet, » dit-il, depuis la prise de Jérusalem arrivée l'an 4126 de la » période Julienne, 3416 du monde, jusqu'à la première » année de Cyrus, l'an du monde 3468, il y a quarante-» neuf ans. » Il y en a même cinquante-deux; et je pense que D. Calmet a voulu dire seulement qu'entre ces deux époques il n'y a que sept semaines entières, la huitième n'étant encore qu'à la moitié, selon la supposition de D. Calmet. Mais nous venons de remarquer que la prophétie de Jérémie prise par D. Calmet pour époque des sept semaines, est de la quatrième année du règne de Sédécias, l'an 4119 de la période Julienne; ainsi depuis cette prophétie jusqu'à la première année de Cyrus à la tête de l'empire des Perses en l'année 4178 de la période Julienne, il y a cinquante-neuf ans, au lieu que D. Calmet n'en compte que quarante-neuf ou cinquante-deux; c'est-à-dire que D. Calmet n'y compte que sept semaines ou sept semaines et demie, tandis qu'il y en a huit et demie.

IV. 3. D. Calmet place à la fin des sept premières semaines, ce qui, de son propre aveu, ne doit arriver qu'à la fin des soixante-dix semaines.

3° L'ange annonce à Daniel un temps où la prévarication cessera, où le péché prendra fin, l'iniquité sera expiée, la justice éternelle régnera, où les visions seront accomplies, et le Saint des saints sera oint. D. Calmet croit qu'en cela l'ange fait allusion à ces paroles du Seigneur par la bouche de Jérémie : *En ce temps-là, je visiterai le roi de Babylone, comme j'ai visité le roi d'Assur; et je ferai revenir Israël dans ses anciennes demeures. En ce temps-là, on cherchera l'iniquité d'Israël, et elle ne subsistera plus; et le péché de Juda, et on ne le trouvera plus; parce que j'aurai pitié de mon peuple, qui survivra à tous ces malheurs* (3). Il observe qu'en cet endroit Jérémie, ou plutôt le Seigneur, marque clairement le retour de la captivité et la destruction de l'empire

(1) On lit dans la Dissertation de D. Calmet, 4116; mais la suite prouve qu'il faut lire 4126. — (2) *Jer.* LI. 59. 60. — (3) *Jer.* L. 8-20.

des Chaldéens par les armes de Cyrus. Puis il ajoute : « Ces prédictions ont donc dû s'accomplir, ou à la fin des » sept premières semaines, ou à la fin des soixante-deux » semaines suivantes. Selon notre hypothèse, continue-t-il, » il est plus naturel d'en mettre l'accomplissement à la fin » des sept premières semaines, à cause du retour d'Israël » qui est expressément marqué, aussi-bien que la ruine de » l'empire de Babylone. Or, en ce temps-là, le Seigneur » oublia l'iniquité de son peuple; l'idolâtrie fut bannie de » Juda et d'Israël; le Saint des saints fut oint et consacré » de nouveau; le temple fut dédié, et on y offrit de nou- » veau des sacrifices. » Mais auparavant il avoit lui-même reconnu que cela ne devoit être accompli qu'après septante semaines; car voici ses propres termes : « L'ange dit » à Daniel, qu'APRÈS SEPTANTE SEMAINES *la prévarication* » *prendra fin, que l'iniquité sera effacée, que le péché* » *sera expié, que la justice éternelle régnera, que les* » *visions seront accomplies, et que le Saint des saints sera* » *oint* et consacré. » Ou plutôt il s'étoit mieux exprimé d'abord en disant que cela devoit être accompli DANS LE TERME des septante semaines, c'est-à-dire, vers la fin des septante semaines, en sorte que tout cela devoit être entièrement consommé dans la dernière. Mais, puisque de l'aveu même de D. Calmet, cela ne devoit être consommé que dans le terme ou l'expiration des septante semaines, on ne peut donc pas prétendre en mettre l'accomplissement à la fin des sept premières semaines.

V. 4. D. Calmet suppose soixante-deux semaines, où il n'y en a que cinquante-deux.

4° Depuis le retour de la captivité en la première année du règne de Cyrus à la tête de l'empire des Perses, jusqu'à la mort du pontife Onias, D. Calmet suppose qu'il y a soixante-deux semaines, c'est-à-dire, quatre cent trente-quatre ans. Mais la première année du règne de Cyrus à la tête de l'empire des Perses, tombe en l'année 4178 de la période Julienne; et D. Calmet le suppose lui-même ainsi, au moins dans cette Dissertation, puisqu'il termine à cette époque les septante années de captivité dont il fixe aussitôt le commencement à la quatrième année de Joakim, de la période Julienne, 4108. Quant à la mort du pontife Onias, elle est de l'année 4544 de la période Julienne; D. Calmet en convient lui-même dans son commentaire sur les livres des Machabées et dans sa chronologie. Or, de 4178 à 4544, il n'y a que trois cent soixante-six ans, c'est-à-dire, cinquante-deux semaines et deux ans. Il paroît que D. Calmet

ne s'est pas donné la peine d'examiner s'il y avoit soixante-deux semaines depuis Cyrus jusqu'aux Machabées. Il a supposé que cela étoit prouvé par le chevalier Marsham et par le P. Hardouin. « Je n'entre point, dit-il, dans l'examen des » preuves chronologiques qu'apportent Marsham et le P. Har» douin, pour montrer que depuis le commencement de Cy» rus jusqu'à la dixième année d'Epiphanes, et la seconde du » gouvernement de Judas Machabée, il y a quatre cent quarante et un ans. » Mais cela n'a été montré ni par Marsham, ni par le P. Hardouin. Marsham compte quatre cent quarante-quatre ans jusqu'à la seconde année du gouvernement de Judas Machabée ; mais ce n'est pas depuis le commencement de Cyrus, c'est depuis la ruine du temple par Nabuchodonosor. Le P. Hardouin compte quatre cent quarante et un ans jusqu'à la purification du temple en la onzième année d'Antiochus Epiphanes ; mais ce n'est pas depuis le commencement de Cyrus, c'est depuis la quatrième année de Joakim. D'ailleurs nous avons montré que le calcul de ces deux auteurs est vicieux ; et quand il ne le seroit pas, il ne pourroit pas servir à justifier celui de D. Calmet, qui est fondé sur une autre hypothèse, laquelle n'est pas mieux appuyée que les deux autres. Mais nous avons encore quelques observations à ajouter.

VI.

5. D. Calmet prétend expliquer la prophétie du ch. IX, par celle des ch. X, XI et XII. ; il n'y a aucun rapport entre ces deux prophéties.

5° D. Calmet prétend s'autoriser du témoignage de Daniel même. « Pour juger du vrai sens des septante se» maines de Daniel, il faut, dit-il, consulter ce prophète » lui-même. Daniel nous dit, continue D. Calmet, que » n'ayant pas bien compris cette énigme, il s'affligea de » nouveau devant le Seigneur (1), et que le même ange » Gabriel fut envoyé pour le consoler, et pour lui donner » l'explication qu'il désiroit. Gabriel lui marque donc d'a» bord succinctement la destruction de la monarchie des » Perses, et le partage de celle d'Alexandre-le-Grand, qui » doit lui succéder ; puis il lui explique au long tous les » maux qu'Antiochus Epiphanes doit faire aux Juifs (2). » Puis donc que pour expliquer à Daniel, ce qu'il lui a dit » touchant les septante semaines, il ne lui parle que de la » persécution d'Antiochus Epiphanes, il est à croire que » c'est à cela que se terminent les soixante-deux semaines » qui doivent s'écouler depuis le *prince oint* jusqu'au temps » de l'abomination de la désolation, c'est-à-dire, jusqu'au » temps des Machabées. » Daniel dit qu'*il s'affligea* ; mais

(1) *Dan.* X. 1. 2. 4. 12. 21. — (2) *Dan.* XI *et* XII.

il ne dit pas que ce fut *parce qu'il n'avoit pas bien compris l'énigme*, c'est-à-dire, la prophétie des septante semaines. Il dit qu'*un ange lui fut envoyé;* mais il ne dit pas que ce fut *pour lui donner l'explication* des septante semaines. Cet ange lui parle *de la persécution d'Antiochus Epiphanes;* mais ce n'est pas *pour lui expliquer ce qu'il lui avoit dit touchant les septante semaines.* En un mot, il n'y a aucune liaison ni aucun rapport entre la prophétie du chap. IX, où il est parlé des septante semaines, et la prophétie des chap. X, XI et XII, d'où D. Calmet prétend tirer l'explication de ces septante semaines. On ne peut donc pas en conclure que *les soixante-deux semaines* dont parle l'ange, *se terminent à la persécution d'Antiochus Epiphanes.* Et d'ailleurs, nous avons montré qu'en effet ces soixante deux semaines n'ont, ni pour époque *le prince oint*, c'est-à-dire, Cyrus, ni pour terme *le temps des Machabées.*

VII. 6. D. Calmet prétend en vain s'autoriser du témoignage de l'auteur du premier livre des Machabées.

6° D. Calmet prétend s'autoriser encore du témoignage de l'auteur du 1er livre des Machabées. « Cet auteur montre, » dit-il, que ce fut à la fin de la soixante-deuxième semaine » que s'exécuta la menace du Seigneur, laquelle portoit » que l'on verroit l'abomination de la désolation dans le lieu » saint; puisqu'il remarque qu'en exécution de la prophétie » de Daniel, Antiochus Epiphanes dressa l'idole abomi- » nable sur l'autel du Seigneur (1). Cet écrivain croyoit » donc, ajoute-t-il, que les septante semaines de Daniel, » s'étoient accomplies sous le règne d'Antiochus Epipha- » nes. » Cet écrivain ne dit point que ce fut *en exécution de la prophétie de Daniel;* mais d'ailleurs quand il l'auroit dit, il seroit toujours vrai qu'il n'auroit pu avoir en vue que la prophétie du chap. XI, qui regarde le temps d'Antiochus, et non la prophétie du chap. IX, qui regarde un temps postérieur à celui d'Antiochus. Ainsi on ne peut pas dire que *cet écrivain croyoit que les septante semaines s'étoient accomplies sous le règne d'Antiochus;* ou plutôt on peut dire qu'il ne le croyoit point, puisqu'en effet il ne pouvoit pas le croire.

VIII. D. Calmet reconnoit que le meilleur parti est

Mais D. Calmet a lui-même senti le foible de tout système qui ne conduit pas au Messie, c'est-à-dire, à Jésus-Christ l'unique objet de la prophétie des septante semaines. « Nonobstant ces vraisemblances, dit-il, et ces preuves qui

(1) 1. *Mach.* I. 57.

» semblent mettre la fin des septante semaines à la purifi-
» cation du temple par Judas Machabée ; le plus sûr et le
» meilleur parti est de la fixer à la mort de Jésus-Christ....
» Les termes de la prophétie, ajoute-t-il, nous mènent na-
» turellement à Jésus-Christ ; au Messie, le véritable Oint
» du Seigneur, mis à mort pour effacer les péchés de Juda,
» d'Israël, et de tous les hommes. » Disons plutôt que toutes ces prétendues vraisemblances, toutes ces prétendues preuves, qui semblent mettre la fin des septante semaines au temps des Machabées, sont de fausses vraisemblances, et des preuves qui ne prouvent point. Disons que l'unique parti qui nous reste à prendre est de fixer la fin des septante semaines à la mort de Jésus-Christ qui est lui-même ce Christ, ce Messie, auquel les termes mêmes de la prophétie nous conduisent naturellement.

de mettre la fin des soixante-dix semaines à la mort de Jésus-Christ.

TROISIÈME PARTIE.

Détermination de l'époque des septante semaines. Remarques et éclaircissemens sur la prophétie des septante semaines.

En rapportant à Jésus-Christ la prophétie des septante semaines, les anciens et les modernes ont formé différens calculs, selon les différens systèmes de chronologie qu'ils ont suivis, et selon les différentes interprétations qu'ils ont données aux termes de la prophétie. Nous n'entrerons point ici dans la discussion de tous ces calculs ; nous exposerons seulement les fondemens et les preuves de celui qui est le plus suivi, et qui nous paroît être aussi le mieux fondé : nous y ajouterons quelques remarques et quelques éclaircissemens sur les termes de la prophétie. Ce que nous dirons pour la détermination de l'époque des septante semaines, et pour l'éclaircissement des termes de la prophétie, nous donnera lieu de réfuter indirectement les systèmes dont nous ne parlerons pas.

ARTICLE PREMIER.

Détermination de l'époque des septante semaines.

I. Les septante semaines ne commencent que sous le règne d'Artaxerxès Longuemain

L'ange qui annonce à Daniel les septante semaines, lui déclare qu'elles auront pour époque *l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem.* Cyrus, dès la première année de son règne, à la tête du nouvel empire des Perses, donna un édit en faveur des Juifs; mais l'objet de cet édit étoit le rétablissement du temple: *Le Seigneur Dieu du ciel m'a commandé*, dit Cyrus, *de lui bâtir une maison dans Jérusalem qui est dans la Judée. Qui d'entre vous est de son peuple? Que son Dieu soit avec lui; qu'il aille à Jérusalem qui est en Judée, et qu'il rebâtisse la maison du Seigneur Dieu d'Israël* (1). Voilà l'ordre donné pour rebâtir le temple; mais ce n'est pas là l'ordre qui doit être donné pour rebâtir Jérusalem; ce n'est donc pas là l'époque des septante semaines.

Cyrus eut pour successeur Cambyse son fils, nommé *Assuérus* dans Esdras. Smerdis le mage succéda à Cambyse; Esdras le nomme *Artaxerxès;* et il nous apprend (2) que les Samaritains accusèrent les Juifs auprès de ces deux princes qui régnèrent successivement après Cyrus, et qu'ils obligèrent ainsi les Juifs d'interrompre l'ouvrage de la maison du Seigneur.

Darius, fils d'Hystaspe, succéda à Smerdis le mage; et dès la seconde année de son règne, il donna un nouvel édit en faveur des Juifs; mais cet édit confirmoit seulement celui qui avoit été donné dix-sept ans auparavant par Cyrus, et n'avoit de même pour objet que le rétablissement du temple: *N'empêchez point le chef des Juifs et leurs anciens*, dit ce prince, *de travailler au temple de Dieu, et de bâtir sa maison dans le même lieu où elle étoit* (3). Voilà l'ordre donné une seconde fois pour rebâtir le temple; mais ce n'est pas encore là l'ordre qui doit être donné pour rebâtir Jérusalem; ce n'est donc pas encore là l'époque des septante semaines.

II. Les septante-semaines ne

Xerxès succéda à Darius fils d'Hystaspe; mais l'Ecriture ne parle point de ce prince. Enfin parut son fils Artaxerxès

(1) 2. *Par.* XXXVI. 23. 1. *Esdr.* I. 1. *et seqq.* — (2) 1. *Esdr.* IV. 6. 7. 24. — (3) *Esdr.* VI. 6. *et seqq.*

Longuemain, qui se déclara deux fois en faveur des Juifs; c'est-à-dire, lorsqu'en la septième année de son règne, il envoya Esdras en Judée, et qu'en la vingtième année il y envoya Néhémias. L'édit qu'il donna en la septième année de son règne, lorsqu'il envoya Esdras en Judée, n'avoit point encore pour objet le rétablissement de Jérusalem. *Vous êtes envoyé par le roi* (ce sont les termes de l'édit en forme de lettre adressée à Esdras), vous êtes envoyé *pour visiter la Judée et Jérusalem*, et y présider *selon la loi de votre Dieu, et pour porter l'argent et l'or que le roi et ses conseillers offrent au Dieu d'Israël, qui a établi son tabernacle à Jérusalem.... Qu'on ait grand soin de fournir au temple du Dieu d'Israël tout ce qui sert à son culte* (1). Voilà le principal objet de l'édit qui fut donné alors par Artaxerxès. Aussi Esdras s'écrie-t-il à cette occasion : *Béni soit le Seigneur le Dieu de nos pères, qui a mis au cœur du roi cette pensée, de relever la gloire du temple du Seigneur qui est dans Jérusalem.* C'est donc un troisième ordre donné pour ce qui regarde le temple du Seigneur; mais ce n'est point encore l'ordre qui doit être donné pour rebâtir Jérusalem; ce n'est donc point encore là l'époque des septante semaines.

commencent qu'en la vingtième année du règne d'Artaxerxès Longuemain.

Enfin en la vingtième année d'Artaxerxès (2), au mois de Casleu, qui répond à notre mois lunaire de novembre, Néhémias étant au château de Suse à la suite du roi, dont il étoit échanson, quelques-uns de la tribu de Juda viennent le trouver; il leur demande en quel état est Jérusalem : *Ses murailles sont toutes détruites*, lui disent-ils, *et ses portes sont consumées par le feu.* Néhémias s'afflige; il invoque le Seigneur, et le supplie de lui faire trouver miséricorde devant le prince. « Quatre mois après, c'est-à-dire, au » mois de Nisan (3), dans la même année, vingtième du » règne d'Artaxerxès, Néhémias exerçant son office auprès » du roi, et ayant le visage tout abattu, le roi lui dit : *Pour-* » *quoi avez-vous le visage si triste?* Je fus saisi de crainte, » dit Néhemias; et je dis au roi : *Prince, que votre vie* » *soit éternelle! Pourquoi mon visage ne seroit-il pas* » *abattu, puisque la ville où sont les tombeaux de mes* » *pères, est tout en ruine, et que ses portes sont consumées* » *par le feu?* Le roi me dit : *Que me demandez-vous?* Je

(1) 1. *Esdr.* VII. 11. *et seqq.* — (2) *Neh.* I. 1. *et seqq.* — (3) *Neh,* II. 1. *et seqq.*

» priai le Dieu du ciel, et je dis au roi : *Si ma demande* » *ne déplaît pas au roi, et si votre serviteur vous est* » *agréable, envoyez-moi, je vous prie, en Judée, à la* » *ville des sépulcres de mes pères, afin que je la fasse re-* » *bâtir :* ET ÆDIFICABO EAM. Le roi agréa la demande de » Néhémias, et lui permit de partir : *Placuit ante vultum* » *regis, et misit me.* Alors Néhémias supplia le prince de » lui donner des lettres pour l'exécution de son dessein; le » roi lui accorda sa demande; Néhémias partit avec les » lettres du prince. » Voilà donc enfin *l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem;* voilà donc enfin l'époque des septante semaines. Ces semaines commencent donc sous le règne d'Artaxerxès Longuemain ; elles commencent donc en la vingtième année de son règne. Mais en quelle année tombe cette vingtième année du règne d'Artaxerxès ? C'est ce qu'il faut examiner.

III. La vingtième année du règne d'Artaxerxès Longuemain tombe en l'année 4260 de la période Julienne, quatre cent cinquante-quatre avant l'ère chrét. vulg.

Eusèbe, Diodore de Sicile, Thucydide, Charon de Lampsaque, Esdras et Néhémias se réunissent pour fixer l'époque du règne d'Artaxerxès dans les six premiers mois de la troisième année de la LXXVIe olympiade ; ce qui s'accorde parfaitement avec la prophétie de Daniel, selon laquelle le règne d'Artaxerxès doit avoir commencé dans les six derniers mois de l'année 4240 de la période Julienne, c'est-à-dire, 454 avant l'ère chrét. vulg., précisément dans les six premiers mois de la troisième année de la LXXVIe olympiade.

En effet Thucydide et Charon de Lampsaque (1) nous apprennent que Thémistocle arrivant en Perse, où il avoit été obligé de se réfugier, fit rendre des lettres à Artaxerxès qui régnoit depuis peu; et Eusèbe (2) place en la quatrième année de la LXXVIe olympiade la fuite de Thémistocle. Or, la quatrième année de la LXXVIe olympiade s'étendoit depuis l'été de l'an 4241 jusqu'à l'été de l'an 4242. Artaxerxès régnoit donc dès l'an 4241 ou 4242, et il régnoit depuis peu.

Diodore de Sicile (3) place en la troisième année de la LXXVIIe olympiade, la victoire que Cimon, fils de Miltiade, remporta sur les Perses près du fleuve Eurymédon ; et Eusèbe (4) met cette victoire en la quatrième année du règne d'Artaxerxès. Or, la troisième année de la LXXVIIe olympiade s'étendoit depuis l'été de l'an 4244 jusqu'à l'été de l'an 4245 ; d'où il suit que le règne d'Artaxerxès commença dans la troisième année de la LXXVIe olympiade, c'est-à-dire, entre

(1) *Thucyd. lib. 1. et Char. apud Plut. in Themist.* — (2) *Euseb. Chron. ex vers. Hieron.* — (3) *Diod. Sic. lib. xi.* — (4) *Euseb. Chron.*

l'été de l'an 4240, et l'été de l'an 4241; c'est-à-dire, ou dans les six derniers mois de 4240, ou dans les six premiers mois de 4241.

Le témoignage d'Esdras et celui de Néhémias vont prouver que ce dut être dans les six derniers mois de 4240. Esdras nous apprend lui-même (1) qu'il partit de Babylone en la septième année d'Artaxerxès, et que c'étoit au premier jour du premier mois; il nous apprend qu'il arriva à Jérusalem au premier jour du cinquième mois, et que c'étoit aussi en la septième année d'Artaxerxès. Ainsi du premier jour du premier mois, jusqu'au premier jour du cinquième mois, Artaxerxès étoit toujours dans la même année de son règne; l'époque du commencement de son règne ne tombe donc point entre le premier et le cinquième mois; elle doit donc tomber entre le cinquième et le premier mois. Néhémias nous apprend (2) que les nouvelles qu'il reçut de Jérusalem en la vingtième année d'Artaxerxès, il les reçut au mois de Casleu qui est le neuvième mois; et que quatre mois après, c'est-à-dire, au mois de Nisan, qui est le premier mois, ce prince étoit encore dans la vingtième année de son règne lorsqu'il lui donna la permission d'aller à Jérusalem. Ainsi depuis le neuvième mois jusqu'au premier, et depuis le premier jusqu'au cinquième, Artaxerxès étoit toujours dans la même année de son règne; l'époque du commencement de son règne ne tombe donc point entre le neuvième et le cinquième mois, mais entre le cinquième et le neuvième. Or, le cinquième mois étoit le cinquième de l'année sainte, et il tomboit au milieu de l'été; le neuvième mois tomboit à la fin de l'automne; l'époque du commencement d'Artaxerxès tombe donc entre le milieu de l'été et la fin de l'automne. Or, le commencement du règne d'Artaxerxès doit tomber en la troisième année de la LXXVIe olympiade, commencée avec l'été de 4240; le règne d'Artaxerxès commence donc entre le milieu de l'été et la fin de l'automne de 4240; le règne d'Artaxerxès commence donc dans les six derniers mois de 4240, c'est-à-dire, entre les mois lunaires de juillet et novembre de 4240.

De là il suit que la vingtième année d'Artaxerxès aura expiré dans les six derniers mois de 4260, et qu'elle aura commencé dans les six derniers mois de 4259, c'est-à-dire, entre les mois lunaires de juillet et novembre de 4259. Or,

(1) 1. *Esdr.* VII. 7. *et seqq.* — (2) *Neh.* I. 1. *et* II. 1.

l'époque des septante semaines est la permission donnée à Néhémias au mois de Nisan de la vingtième année d'Artaxerxès, c'est-à-dire, au mois lunaire de mars de 4260. De là jusqu'au Messie il doit y avoir soixante-neuf semaines ou quatre cent quatre-vingt-trois ans. Depuis le mois lunaire de mars de l'an 4260, comptez quatre cent quatre-vingt-trois ans; et vous les trouverez révolus au mois lunaire de mars, c'est-à-dire, au mois de Nisan de l'an 4743 de la période Julienne, trentième de l'ère chrét. vulg., c'est-à-dire, précisément vers la première Pâque célébrée par Jésus-Christ au temps de son ministère public. Ajoutez-y trois ans, qui seront révolus au mois de Nisan de l'an 4746 de la période Julienne, trente-troisième de l'ère chrét. vulg., et la mort de Jésus-Christ arrivée à la Pâque de cette même année, se trouvera précisément vers le commencement de la quatrième des sept dernières années, c'est-à-dire, au milieu de la dernière des septante semaines.

Ou plutôt, si nous comptons pour première des quatre cent quatre-vingt-dix années, l'année entière dans laquelle se trouve l'époque de la permission donnée à Néhémias; c'est-à-dire, si nous comptons cette première année, non du mois de Nisan, qui n'étoit que le septième de l'année civile, mais du mois de Tisri précédent, qui étoit le premier de l'année civile, et qui répond au mois lunaire de septembre de l'an 4259, alors les quatre cent quatre-vingt-trois premières années se trouveront révolues au mois de Tisri, c'est-à-dire, au mois lunaire de septembre de l'an 4742 de la période Julienne, vingt-neuvième de l'ère chrét. vulg.; en sorte que les soixante-neuf semaines étoient révolues lorsque Jésus-Christ vint se faire baptiser par saint Jean, et commença d'entrer dans l'exercice de son ministère public, au commencement de la trentième année de l'ère chrét. vulg. Ajoutez-y trois ans et demi qui seront révolus au mois de Nisan de l'an trente-troisième; et le mois de Nisan commençoit en cette année-là au mois de mars; la mort de Jésus-Christ arrivée à la Pâque de cette année se trouvera donc précisément au milieu de la quatrième des sept dernières années, c'est-à-dire, précisément au milieu de la dernière des septante semaines.

IV. Réponses aux objections.

Je sais que quelques-uns prétendent avancer la mort de Jésus-Christ et la mettre en l'année trente-et-unième ou même vingt-neuvième. Mais d'autres soutiennent avec fondement, que la mort de Jésus-Christ est de l'an trente-troisième.

Nous traiterons cette question dans une Dissertation particulière sur les années de Jésus-Christ (1). Ici nous remarquerons seulement que par la prophétie même de Daniel, il est certain que la mort de Jésus-Christ ne peut être que de l'an 33 ; car dès le commencement de cette Dissertation nous avons fait remarquer qu'indépendamment de tout calcul, il est constant par cette prophétie même, que Jésus-Christ est le Messie. Or, selon cette prophétie, le Messie ne devoit paroître qu'après soixante-neuf semaines ; et il ne devoit être mis à mort qu'au milieu de la soixante-dixième semaine. Donc Jésus-Christ n'a dû entrer dans l'exercice de son ministère public, qu'après les soixante-neuf semaines révolues ; et il n'a dû être mis à mort qu'au milieu de la soixante-dixième semaine. Or, les soixante-neuf semaines n'ont été révolues qu'au mois lunaire de septembre de l'an vingt-neuvième ; et la moitié de la soixante-dixième semaine tomboit vers la Pâque de l'an trente-troisième. Donc Jésus-Christ n'a dû entrer dans l'exercice de son ministère public que vers le commencement de l'an trentième, et il n'a dû être mis à mort qu'à la Pâque de la trente-troisième.

On nous objecte aussi que selon le canon de Ptolémée, Artaxerxès n'a succédé à son père Xerxès qu'en l'année 284 de l'ère de Nabonassar, 4250 de la période Julienne ; d'où il suit que la vingtième année d'Artaxerxès ne tombe qu'en l'année 4270 de la période Julienne, quatrième de la quatre-vingt-troisième olympiade, comme le pensoit Jules Africain. Mais cela ne détruit point ce que nous avons avancé. Artaxerxès peut n'avoir succédé à son père qu'en 4250 ; mais il peut avoir été associé à l'empire par son père dès l'an 4240. Les divines écritures nous fournissent elles-mêmes l'exemple d'une association semblable. Lorsque Nabuchodonosor vint en Judée en la quatrième année du règne de Joakim, Nabopolassar son père régnoit encore ; et cependant Jéremie observe que c'étoit la première année du règne de Nabuchodonosor (2) ; et c'est de là qu'il compte toujours les années du règne de ce prince. Au contraire Daniel les compte depuis la mort de Nabopolassar ; puisque trois ans après qu'il eut été transféré à Babylone en la quatrième année de Joakim, il date de la seconde année de Nabuchodonosor (3). C'étoit en effet la seconde

(1) Cette Dissertation sera placée après l'harmonie des saints évangiles, tom. XIX. — (2) *Jer.* XXV. 1. — (3) *Dan.* II. 1.

du règne de Nabuchodonosor depuis la mort de son père ; mais c'étoit la quatrième depuis son association. De même Artaxerxès a pu être associé à l'empire par son père dès l'an 4240, en sorte qu'en 4260 aura été révolue la vingtième année de son règne depuis son association, dixième depuis la mort de son père.

D'autres prétendent que la vingtième année d'Artaxerxès depuis son association a dû être la treizième depuis la mort de son père. Ils se fondent principalement sur ce qu'Artaxerxès paroît seul dans l'édit qu'il accorda à Esdras en la septième année de son règne (1) ; d'où ils infèrent que dès lors Xerxès ne vivoit plus ; c'est-à-dire, que si la vingtième année depuis l'association d'Artaxerxès tombe en 4260, il faut que la mort de Xerxès tombe en 4247. Mais en comparant les témoignages d'Hérodote, de Diodore, de Thucydide, de Ctésias et de Ptolémée même, on verra que la mort de Xerxès a pu tomber en effet en l'année 4247. Selon le témoignage d'Hérodote (2), Xerxès partit de Sardes pour s'avancer contre les Grecs au printemps de la première année de la LXXVe olympiade, c'est-à-dire, au printemps de l'année 4235 de la période Julienne ; selon le même auteur (3), c'étoit six ans après l'expédition de ce prince contre l'Egypte ; et cette expédition étoit de la seconde année du règne de ce prince ; ainsi celui-ci étoit en la huitième année de son règne lorsqu'il partit de Sardes ; d'où il suit qu'il étoit monté sur le trône en 4227. Or, selon Ptolémée même, Xerxès ne régna que vingt et un ans, et Diodore (4) ne lui donne que vingt ans et un peu plus ; sa mort peut donc être de l'année 4247. De plus selon Thucydide (5), Artaxerxès mourut en la quatrième année de la LXXXVIIIe olympiade, septième de la guerre du Péloponèse, c'est-à-dire, en l'année 4289 de la période Julienne. Or, selon Ctésias (6), Artaxerxès régna quarante-deux ans depuis la mort de son père ; la mort de son père doit donc être de l'année 4247.

Au reste, peu nous importe de savoir précisément en quelle année est mort Xerxès ; peu nous importe de savoir si l'année 4260 de la période Julienne étoit la dixième, treizième ou vingtième, depuis la mort de Xerxès ; nous savons par le témoignage d'Eusèbe, de Diodore de Sicile, de

(1) 1. *Esdr.* VII. 12. *et seqq.*—(2) *Herodot. l.* VIII. *c.* 26.—(3) *Id. lib.* VII. *c.* 7. 20-52. — (4) *Diod. Sic. lib.* XI. — (5) *Thucyd. lib.* IV. — (6) *In excerptis Photii.*

Thucydide et de Charon de Lampsaque, qu'Artaxerxès a dû monter sur le trône dès l'année 4240 ou 4241 ; et ce témoignage est invinciblement confirmé par la prophétie même de Daniel, selon laquelle il est constant et indubitable que l'année 4260 a dû être la vingtième du règne d'Artaxerxès, soit par association, soit par succession. Car, comme nous l'avons dit, par cette prophétie même, indépendamment de tout calcul, il est constant que Jésus-Christ est le Messie. Or, selon cette prophétie, le Messie devoit être mis à mort au milieu de la soixante-dixième semaine, c'est-à-dire, dans la quatre cent quatre-vingt-septième année depuis l'ordre qui fut donné par Artaxerxès en la vingtième année de son règne. Donc la vingtième année du règne d'Artaxerxès doit être la quatre cent quatre-vingt-septième avant la mort de Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ est mort en l'année 4746 de la période Julienne ; nous le prouverons dans la Dissertation sur les années de Jésus-Christ. Donc la vingtième année du règne d'Artaxerxès tomboit en l'année 4260 de la période Julienne, comme le suppose la comparaison des témoignages d'Eusèbe, de Diodore de Sicile, de Thucydide et de Charon de Lampsaque. Ainsi le témoignage de ces auteurs dépose en faveur de la prophétie de Daniel ; et réciproquement la prophétie de Daniel vérifiée en Jésus-Christ confirme le témoignage de ces auteurs. De même dans la Dissertation sur les années de Jésus-Christ nous ferons voir que le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon se réunissant pour placer la mort de Jésus-Christ en la 33ᵉ année de l'ère chrét. vulg., déposent en faveur de la prophétie de Daniel, et sont réciproquement confirmés par la prophétie de Daniel.

Ou plutôt, disons que le témoignage d'Eusèbe, de Diodore de Sicile, de Thucydide et de Charon de Lampsaque, se réunissant pour placer la vingtième année d'Artaxerxès en l'année 4260 de la période Julienne ; et de même le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon se réunissant pour placer la mort de Jésus-Christ en l'année 4746 de la période Julienne, 33ᵉ de l'ère chrétienne vulgaire, il en résulte un concert de preuves qui attestent l'accomplissement de la prophétie de Daniel, et qui sont réciproquement confirmées par cette prophétie même dont elles attestent l'accomplissement.

Enfin après avoir fixé l'époque des septante semaines marquées dans la prophétie de Daniel, il ne nous reste

plus qu'à éclaircir par quelques observations les différentes parties de cette prophétie.

ARTICLE II.

Remarques et éclaircissemens sur la prophétie des septante semaines.

1. Remarques et éclaircissemens sur le ℣ 24. 11.

SEPTUAGINTA HEBDOMADES ABBREVIATÆ SUNT : *Le temps a été abrégé à septante semaines.* L'hébreu pourroit se traduire : SEPTUAGINTA HEBDOMADES DECISÆ SUNT : *Septante semaines ont été fixées.* Ces deux sens se réunissent : nous en avons déjà parlé, et nous ne nous y arrêterons pas davantage. Le temps de l'avénement du Messie, et de l'accomplissement du mystère de la rédemption des hommes, pouvoit être encore différé pendant plusieurs siècles ; mais enfin Dieu, par sa miséricorde, *abrége* ce temps, et le *fixe* au terme de *septante semaines* dont l'ange va faire connoître le commencement et la fin.

SUPER POPULUM TUUM ET SUPER URBEM SANCTAM TUAM : Septante semaines ont été fixées *à l'égard de votre peuple et de votre ville sainte ;* ou même *en faveur de votre peuple et de votre ville sainte.* Mais ce *peuple* n'est pas cette multitude incrédule qui refusera de reconnoître le Messie, et qui dès lors cessera d'être son peuple et le vôtre ; cette *ville sainte* n'est pas cette Jérusalem qui tue les prophètes (1), et qui, coupable de la mort du Messie même, cessera d'être sa ville sainte et la vôtre. Tous ceux (2) qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela Israélites. *Votre peuple* est le peuple fidèle dont Abraham est le père (3), non-seulement selon la chair, mais principalement selon l'esprit. *Votre peuple* est l'assemblée de tous ceux qui (4), circoncis ou incirconcis, suivront les traces de la foi d'Abraham, et croiront en celui qu'Abraham a attendu et que vous attendez encore vous-même ; et c'est *en faveur de ce peuple* que septante semaines ont été fixées pour être l'époque de la manifestation de celui qui viendra (5) pour sauver son peuple en le délivrant de ses péchés. *Votre ville sainte* est cette nouvelle Jérusalem (6), dont le Messie que vous attendez sera lui-même et l'architecte et le fondement. *Votre ville sainte* est cette cité du Dieu vivant, qui sera elle-même l'épouse de l'Agneau (7) ; et c'est *en faveur de cette ville*

(1) *Matth.* XXIII. 37. — (2) *Rom.* IX. 6. — (3) *Rom.* IV. 16. — (4) *Ibid.* 11. 12. — (5) *Matth.* I. 21. — (6) *Apoc.* XXI. 2. — (7) *Apoc.* XXI. 9. 10.

sainte que septante semaines ont été fixées pour être l'époque de la manifestation de celui qui doit acquérir par son propre sang (1) cette Eglise de Dieu, en se livrant à la mort pour elle (2), afin de la sanctifier pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible.

UT CONSUMMETUR PRÆVARICATIO, ET FINEM ACCIPIAT PECCATUM : *Afin que la prévarication cesse, et que le péché prenne fin.* L'hébreu porte à la lettre : UT COHIBEATUR PRÆVARICATIO : *Afin que la prévarication soit arrêtée;* et en hébreu *lecallé*, écrit avec un *aleph* à la fin (3); il paroît que saint Jérôme, auteur de la Vulgate, lisoit *lecallé* ou *lecalloth*, avec un *hé* ou un *thau* à la fin (4); c'est ce qui a pu lui donner lieu de traduire, UT CONSUMMETUR, c'est-à-dire, UT DEFICIAT PRÆVARICATIO : *Afin que la prévarication soit consommée, qu'elle cesse.* L'hébreu lit aussi : ET OBSIGNETUR PECCATUM : *Et que la prévarication soit scellée;* en hébreu, *oulechathem* (5); au lieu de quoi les Massorettes reconnoissent qu'il faut lire *oulehathem* (6); saint Jérôme lisoit ainsi; et c'est ce qui lui a donné lieu de traduire : ET FINEM ACCIPIAT PECCATUM : *Afin que le péché prenne fin.* Le péché avoit régné depuis Adam (7); et la loi, quoique bonne, juste et sainte (8), avoit aussi elle-même donné lieu à l'abondance du péché (9), le péché ayant pris occasion de s'irriter davantage par le commandement même (10). Il étoit réservé au Messie d'*arrêter* et de faire *cesser* le cours des *prévarications*, de *mettre fin* au règne du *péché*, et, si l'on veut, de le *sceller*, c'est-à-dire, de l'arrêter, en nous donnant la loi de l'esprit de vie (11), qui nous a délivrés de la loi du péché et de la mort. Car ce qu'il étoit impossible que la loi fît (12), la chair la rendant foible et impuissante, Dieu l'a fait, ayant envoyé son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à celle du péché; et il a condamné le péché dans sa chair, afin que la justice de la loi fût accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit. Ainsi où il y avoit eu une abondance de péché, il y a eu une surabondance de grace (13), afin que comme le péché avoit régné en don-

(1) *Act.* xx. 28. — (2) *Eph.* v. 25. *et seqq.* — (3) לכלא, *ut cohibeatur.* — (4) לכלה, *vel* לכלות, *ut consummetur, ut deficiat.* — (5) ולחתם, *et ut obsignetur.* — (6) ולהתם, *et ut finem accipiat.* — (7) *Rom.* v. 13. — (8) *Ibid.* VII. 12. — (9) *Ibid.* v. 20. — (10) *Ibid.* VII. 8. 11. — (11) *Ibid.* VIII. 2. — (12) *Ibid.* 3. *et seqq.* — (13) *Ibid.* v. 20.

nant la mort, la grace de même règnât par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

Et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna : *Afin que l'iniquité soit effacée, et que la justice éternelle soit amenée.* L'hébreu porte à la lettre : Et expietur iniquitas : *Afin que l'iniquité soit expiée.* Il paroît que l'expression de la Vulgate n'est qu'une traduction moins littérale du même mot hébreu; et cette expression de la Vulgate peut venir de la version grecque qui réunit les deux sens (1) : Et deleatur iniquitas, et expietur iniquitas : *Afin que l'iniquité soit effacée; afin que l'iniquité soit expiée.* Ont lit aussi dans l'hébreu *lehabi*, ut adducat (2), pour *lehouba*, ut adducatur (3). Il étoit réservé au Messie d'*effacer* et d'*expier l'iniquité* des hommes : il est l'Agneau qui porte les péchés du monde (4); il est la victime de propitiation pour nos péchés (5), et non-seulement pour nos péchés, mais pour ceux de tout le monde; car la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir (6), et non la solidité même des choses qui y étoient représentées, ne pouvoit, par l'oblation des mêmes hosties qui s'offroient toujours chaque année, rendre les hommes justes et parfaits. Il étoit impossible que le sang des taureaux et des boucs ôtât les péchés. C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation; mais vous m'avez formé un corps; vous n'avez point agréé les holocaustes et les sacrifices pour le péché; alors j'ai dit : Me voici; je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre, pour faire, ô mon Dieu! votre volonté. Et c'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, qui a été faite une fois. Aussi, au lieu que tous les prêtres se présentoient tous les jours à Dieu, sacrifiant et offrant plusieurs fois les mêmes hosties qui ne pouvoient jamais ôter les péchés, celui-ci ayant offert une seule hostie pour les péchés, s'est assis à la droite de Dieu pour toujours; car, par une seule oblation, il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés. Comme il étoit réservé au Messie d'expier l'iniquité de la terre, il lui étoit aussi réservé d'*amener* sur la terre *la justice éternelle.* La loi avoit été donnée par Moïse; mais la grace et la vérité ont été faites par Jésus-Christ (7). La loi

(1) *Vers. Græc.* Καὶ ἀπαλεῖψαι τὰς ἀδικίας, καὶ τοῦ ἐξιλάσασθαι ἀδικίας — (2) ולהביא, *et ut adducat.* — (3) ולהובא, *et ut adducatur.* — (4). *Joan.* I. 29. — (5) 1. *Joan.* II. 2. — (6) *Hebr.* X. 1. *et seqq.* — (7) *Joan.* I. 17.

donnoit la connoissance du péché (1); mais maintenant la justice de Dieu à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage, a été découverte sans la loi; et cette justice que Dieu donne par la foi en Jésus-Christ, est répandue en tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui. Il nous a été donné de Dieu pour être lui-même notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption (2).

ET IMPLEATUR VISIO ET PROPHETIA : *Afin que les visions et les prophéties soient accomplies.* On lit dans l'hébreu : ET OBSIGNETUR VISIO ET PROPHETA : *Afin que la vision et le prophète soient scellés.* L'hébreu ponctué lit *velachthom* (3); avec les mêmes lettres on pourroit lire *oulechathem;* et il paroît que saint Jérôme a encore lu ici, *oulehathem* (4); c'est ce qui a pu lui donner lieu de traduire, ET IMPLEATUR, c'est-à-dire, ET ADIMPLEATUR, *afin que les visions soient remplies,* c'est-à-dire, *accomplies.* Il paroît aussi qu'au lieu de *nabi* (5), PROPHETA, il a lu *nebouah* (6), PROPHETIA; ce qui lui a donné lieu de traduire : ET IMPLEATUR VISIO ET PROPHETIA : *Afin que les visions et les prophéties soient accomplies.* Le Messie étoit le grand et principal objet *des visions et des prophéties;* c'étoit en lui qu'elles devoient être *accomplies;* et il devoit y mettre *le sceau* en les accomplissant. Jésus-Christ est lui-même la fin de la loi (7) et des prophètes; c'est lui que Moïse et les prophètes ont annoncé (8); c'est de lui que Moïse a écrit (9), et toutes les Ecritures rendent témoignage de lui (10); en lui ont été accomplies et scellées les visions et les prophéties dont le Messie étoit l'objet (11).

ET UNGATUR SANCTUS SANCTORUM : *Et que le Saint des saints soit oint;* c'est à-dire, *et que celui qui est le Saint des saints soit oint.* L'hébreu ponctué lit : *Kodesch Kodaschim* (12), à la lettre, SANCTUM SANCTORUM, *le Saint des saints,* c'est-à-dire, le sanctuaire, le lieu appelé le Saint des saints. Saint Jérôme lisoit avec les mêmes lettres, *Kadosch Kedoschim* (13), SANCTUS SANCTORUM, *le Saint des saints,* c'est-à-dire, celui qui est le Saint des saints. Il sembleroit que les auteurs de la ponctuation hébraïque auroient

(1) *Rom.* III. 20. *et seqq.* — (2) 1. *Cor.* I. 30. — (3) ולחתם, *et ut obsignetur.* — (4) ולהתם, *et ut adimpleatur.* — (5) נביא, *Propheta.* — (6) נבואה, *Prophetia.* — (7) *Rom.* X. 4. — (8) *Luc.* XXIV. 27. 44. *Joan.* I. 45. — (9) *Joan.* V. 46. — (10) *Ibid.* ℣ 39. — (11) *Matth.* I. 22. II. 17. *etc.* — (12) קדש קדשים, *Sanctum sanctorum.* — (13) קדש קדשים, *Sanctus sanctorum.*

voulu éluder la preuve que fournissoit contre eux cette prophétie; et que pour cela ils auroient affecté d'appliquer au sanctuaire ce qui ne peut s'entendre ici que de celui qui est le Dieu même du sanctuaire. Non, les septante semaines ne devoient point se terminer à l'onction du sanctuaire judaïque, mais à l'onction du Messie même, le Saint des saints, le Saint par excellence, Fils de Dieu, Dieu lui-même, égal et consubstantiel à celui qui étoit adoré dans le sanctuaire judaïque. Le Messie devoit être *oint;* et ce n'est même que parce qu'il devoit être oint, qu'il étoit appelé *le Messie*, qui signifie *oint*. Il devoit être *le Saint des saints*, parce qu'il devoit être Dieu; il sera appelé Admirable, Conseiller, Fort, Père du siècle futur, Prince de la paix, Dieu (1). Il devoit être en même temps fils de Dieu et fils de l'homme; et c'est dans son humanité qu'il devoit être *oint;* c'est son humanité qui devoit être ointe de l'onction de la divinité; et c'est par cette onction même qu'il devoit être Dieu. O Dieu! votre Dieu vous a oint d'une huile de joie, d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont part à votre gloire (2). Il a reçu cette onction dès le jour où la divinité s'est unie à son humanité dans le sein d'une vierge (3); dès lors il fut oint de l'Esprit-Saint (4); dès lors l'Esprit du Seigneur se reposa sur lui, et le consacra par son onction (5). Mais prédestiné pour être fils de Dieu dans une souveraine puissance par sa résurrection (6), cette onction lui a été en quelque sorte confirmée et imprimée d'une manière plus éclatante et plus solennelle dans sa résurrection, selon ce qu'il dit lui-même par la bouche du psalmiste (7) : J'ai été oint par le Seigneur pour être son roi sur Sion sa montagne sainte : le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils; je vous ai engendré aujourd'hui. Voilà ce qu'il dit lui-même de sa résurrection (8); et voilà ce qui a été vérifié en lui précisément dans la dernière des septante semaines marquées par l'ange. Ce fut alors que Dieu son Père le confirma roi sur Israël par cette nouvelle onction (9), et l'éleva au gouvernement de son peuple.

II. Remarques et éclaircissemens sur le ℣ 25.

AB EXITU SERMONIS, UT ITERUM ÆDIFICETUR JERUSALEM, USQUE AD CHRISTUM DUCEM, HEBDOMADES SEPTEM ET HEBDOMADES SEXAGINTA DUÆ ERUNT : *Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ chef,*

(1) *Is.* IX. 6. — (2) *Psal.* XLIV. 8.—(3) *Matth.* I. 18. *et seqq.* —(4) *Act.* X. 38. — (5) *Luc.* IV. 18. 21. — (6) *Rom.* I. 4. — (7) *Ps.* II. 6. *et seqq.* — (8) *Act.* XIII. 33. — (9) 2. *Reg.* V. 3. 12.

il y aura sept semaines et soixante-deux semaines. L'ange distribue les septante semaines dont il vient de parler; il en fixe l'époque; il en marque le partage. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons déjà dit de cet accent que les Juifs semblent n'avoir mis dans l'hébreu sous le mot *septem*, que pour éluder la preuve que cette prophétie nous fournit contre eux. Non, *le Christ* prédit ici ne pouvoit être que le Messie; et ce Messie devoit paroître, non après sept semaines, mais *après sept semaines et soixante-deux semaines*, c'est-à-dire, après soixante-neuf semaines *depuis l'ordre qui devoit être donné pour rebâtir Jérusalem.* Cet ordre ne fut donné que par Artaxerxès Longuemain en la vingtième année de son règne, 4260 de la période Julienne; ces soixante-neuf semaines comptées depuis le mois de Tisri de l'an 4259, ont été révolues au mois de Tisri de l'an 4742; et avant la Pâque de l'année suivante commence de se manifester ce nouveau roi des Juifs, dont une étoile miraculeuse avoit annoncé la naissance (1); cet Homme-Dieu dont il avoit été dit aux pasteurs (2) : Il vous est né un sauveur, le Christ, le Seigneur; ce Jésus dont il avoit été dit à Marie (3) : Il sera grand; il sera appelé le Fils du Très-Haut; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père; il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. Il paroît donc ce Messie, l'objet de l'attente des patriarches et des prophètes, ce Christ par excellence, ce dominateur d'Israël, ce chef et ce maître des nations.

ET RURSUM ÆDIFICABITUR PLATEA ET MURI IN ANGUSTIA TEMPORUM : *Les places et les murailles seront rebâties dans des temps difficiles.* Au lieu de PLATEA ET MURI, *les places et les murs*, l'hébreu peut signifier à la lettre, PLATEA ET FOSSA, *les places et les fossés.* On rebâtira *les places* en relevant les maisons; on rebâtira *les fossés* en relevant les murs. L'hébreu pourroit aussi signifier, *Et rursum ædificabitur* (*civitas*) *late in sollicitudine et in angustia temporum.* Car on y lit cette conjonction *et;* le sens seroit donc : *La ville sera rebâtie dans toute son étendue au milieu des inquiétudes et dans des temps difficiles;* ce qui revient également au sens de la Vulgate. Le P. Houbigant qui propose ce sens, soupçonne aussi avec assez de vraisemblance, que les copistes ont ici trans-

(1) *Matth.* II. 2. — (2) *Luc.* II. 11. — (3) *Luc.* I. 32. 33.

posé les expressions du texte, et que la leçon primitive auroit pu être : *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, hebdomades septem, et rursum ædificabitur late in sollicitudine et in angustia temporum : et (inde) usque ad Christum ducem hebdomades sexaginta duæ erunt.* Quoi qu'il en soit, c'est bien au moins le sens du texte. L'ange continue de marquer le partage des septante semaines. Depuis l'ordre donné par Artaxerxès en la vingtième année de son règne, il y aura sept semaines, c'est-à-dire, quarante-neuf années, pendant lesquelles on travaillera au rétablissement soit de Jérusalem, soit aussi des autres villes de la Judée. En effet, dès que Néhémias eut reçu la permission et les lettres de ce prince, il vint à Jérusalem, il en releva *les murs* (1) dans un temps fâcheux et difficile ; ceux qui étoient employés à cet ouvrage étoient obligés d'y travailler, les armes à la main (2). Le mur fut achevé en cinquante-deux jours (3) ; on s'empressa de finir un ouvrage qui étoit nécessaire pour mettre la ville en état de défense. Mais après avoir relevé les murs, il fallut encore rebâtir *les places*, c'est-à-dire, relever les maisons. Car, comme le remarque Néhémias même (4), la ville étoit fort grande et fort étendue ; et il n'y avoit dedans que fort peu de peuple, les maisons n'étoient point bâties ; il fallut donc les rebâtir ; et cela dut occuper les Juifs pendant plusieurs années. Si l'on croit que cela ne suffit pas pour achever de remplir l'intervalle de sept semaines ou quarante-neuf années, on peut considérer que selon la Vulgate, l'ange ne limite pas à Jérusalem seule, le rétablissement des places et des murailles ; il dit en général que *les places et les murailles seront rebâties ;* et cela peut s'entendre en même temps et de Jérusalem, et des autres villes de la Judée, au rétablissement desquelles les Juifs peuvent avoir travaillé après qu'ils eurent achevé le rétablissement de Jérusalem ; et alors il y aura sans doute assez pour remplir l'intervalle des sept semaines, ou quarante-neuf années. Quand même on prétendroit avec le P. Houbigant que l'hébreu se rapporte particulièrement au rétablissement de Jérusalem, on pourroit encore dire que c'est parce que le rétablissement devoit commencer par cette ville, pour s'étendre ensuite aux autres.

ET POST HEBDOMADES SEXAGINTA DUAS OCCIDETUR CHRIS-

(1) *Neh.* II. 17. *et seqq,* — (2) *Ibid.* IV. 17. — (3) *Ibid.* VI. 15. — (4) *Ibid.* VII. 4.

III. Remarques et éclaircissemens sur le ℣ 26.

TUS : *Et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort.* L'hébreu lit à la lettre : EXSCINDETUR CHRISTUS : *Le Christ sera retranché.* Nous avons parlé de la version grecque où on lit (1) : EXTERMINABITUR UNCTIO : *L'onction sera exterminée.* Saint Jérôme remarque (2) que la version grecque du texte de Daniel est de Théodotion ; et ce Théodotion avoit embrassé le judaïsme, lorsqu'il entreprit de traduire en grec l'Ecriture-Sainte ; ce qui peut donner lieu de soupçonner que cette interprétation étoit encore un effet de l'incrédulité des Juifs, qui s'efforçoient d'éluder les preuves que cette prophétie fournit contre eux. Au reste ce *retranchement de l'onction* se pourroit entendre de l'abolition du sacerdoce lévitique ; et Tertullien (3) paroît l'entendre de la mort de Jésus-Christ même. Mais la vraie leçon et le vrai sens est sans doute : EXSCINDETUR CHRISTUS : *Le Christ sera retranché ;* il sera retranché de la terre des vivans (4) ; il sera mis à mort. Et cela arrivera *après* soixante-deux *semaines ;* c'est-à-dire, après les soixante-deux semaines qui doivent succéder aux sept premières ; c'est-à-dire, après soixante-neuf semaines depuis l'ordre donné par Artaxerxès en la vingtième année de son règne ; c'est-à-dire, dans la soixante-dixième semaine depuis cet ordre ; et c'est ce qui a été vérifié par la mort de Jésus-Christ au milieu de la dernière des septante semaines.

ET NON ERIT EJUS, POPULUS QUI EUM NEGATURUS EST : *Et le peuple qui doit le renoncer, ne sera plus son peuple.* L'hébreu lit simplement : *Veen lo* (5) ; ces deux mots pris ainsi seuls pourroient signifier : ET NULLUS EI : *Et personne ne sera pour lui.* Jésus-Christ fut en effet dans un abandon universel au temps de sa mort ; et il se plaint lui-même par la bouche du psalmiste (6), qu'il n'y a personne qui le secoure : *Non est qui adjuvet.* La version grecque porte (7) : EXTERMINABITUR UNCTIO, ET JUDICIUM NON ERIT IN EO : *L'onction sera exterminée ; et il n'y aura point de jugement en lui.* Selon Théodoret (8), cela pourroit signifier que la puissance royale désignée par *le jugement*, et la puissance sacerdotale marquée par *l'onction*, devoient manquer chez les Juifs au temps de Jésus-Christ. La Ju-

(1) *Vers. gr.* Ἐξολοθρευθήσεται χρίσμα. — (2) *Hieron. in Dan. tom.* III. *col.* 1074. *nov. edit.* — (3) *Tert. adv. Jud. c.* 8. — (4) *Is.* LIII. 8. — (5) ואין לו — (6) *Ps.* XXI. 12. — (7) *Vers.* Ἐξολοθρευθήσεται χρίσμα, καὶ κρίμα οὐκ ἔστιν ἐν αὐτῷ. — (8) *Theodoret. in hunc locum.*

dée étoit alors réduite en province romaine, et les pontifes ne possédoient plus la souveraine sacrificature par succession légitime. Mais il y a dans le grec une grande ressemblance entre ces deux mots, χρίσμα, *unctio*, et κρίμα, *judicium;* en sorte que l'un auroit bien pu faire naître l'autre; et le mot κρίμα, *judicium*, dont on ne trouve aucun vestige ni dans l'hébreu ni dans la Vulgate, pourroit bien n'être qu'une simple variante du mot χρίσμα, *unctio.* D'ailleurs on vient de voir déjà plusieurs endroits où il semble que les Juifs aient voulu éluder les preuves que fournit la prophétie de Daniel; et peut-être auroient-ils supprimé les mots qui se trouvent exprimés dans la Vulgate. Il semble que saint Jérôme, auteur de la Vulgate, ait lu (1) : *Veen lo ham ascher jecachasch lo;* ce qui signifieroit à la lettre : ET NON ERIT EJUS, POPULUS QUI MENTITURUS EST EI; c'est à-dire, *Le peuple qui lui mentira*, qui le renoncera, *ne sera plus son peuple.* Peut-être aussi que la répétition de la syllabe *lo* a donné lieu à l'omission de ces mots, qui n'expriment au fond que ce que le Messie dit lui-même par la bouche de David (2) : *Les enfans étrangers m'ont menti :* FILII ALIENI MENTITI SUNT MIHI (en hébreu (3), *Benei necar jecachaschou li*). Ces enfans étrangers sont son propre peuple, qui cessa d'être son peuple en le renonçant. Et il avoit aussi dit par Osée en parlant d'eux (4) : *Vous ne serez plus mon peuple; et je ne serai plus votre Dieu.* O Israélites (5) ! le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de vos pères, a glorifié son fils Jésus que vous avez livré et renoncé devant Pilate. Vous avez renoncé le Saint et le Juste; et vous avez fait mourir l'Auteur de la vie; mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts. Je sais, mes frères (6), que vous avez agi en cela par ignorance, aussi-bien que vos sénateurs. Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avoit prédit par la bouche de tous ses prophètes, que le Christ souffriroit la mort. Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés; et qu'après vous avoir dit depuis si long-temps : Vous n'êtes point mon peuple, il vous dise enfin : Vous êtes les enfans du Dieu vivant (7).

ET CIVITATEM ET SANCTUARIUM DISSIPABIT POPULUS CUM DUCE VENTURO : *Un peuple conduit par le chef qui*

(1) ואין לו עם אשר יכחש לו.—(2) *Psal.* XVII. 46. —(3) ובני נכר יכחשו לי. — (4) *Osee*, I. 9. — (5) *Act.* III. 13. *et seqq.* — (6) *Ibid.* ℣ 17. *et seqq.* — (7) *Os.* I. 10.

doit venir détruira (à la lettre *dissipera*) *la ville et le sanctuaire.* L'hébreu porte à la lettre : ET CIVITATEM ET SANCTUARIUM DISPERDET POPULUS DUCIS VENTURI : *Le peuple du chef qui doit venir, perdra la ville et le sanctuaire.* Les Romains sont venus avec Titus leur chef, et ils ont perdu, détruit et dissipé Jérusalem et son temple; mais Titus même n'étoit en cela que le lieutenant du Messie, qui seul est proprement ce *Chef* qui devoit venir. Délivré des contradictions de son peuple (1), Jésus-Christ a été établi le chef des nations; et il s'est servi de ces nations mêmes, tout infidèles qu'elles étoient encore, il s'est servi d'elles pour exercer ses vengeances sur un peuple qui n'étoit plus son peuple : il a conduit lui-même les armées envoyées par son Père (2); il a exterminé les conviés homicides; il a brûlé leur ville; il a renversé leur temple.

ET FINIS EJUS VASTITAS : *Sa fin* (de la ville et du temple) *sera une ruine entière.* L'hébreu à la lettre : ET FINIS EJUS IN SUBMERSIONE : *Sa fin sera dans la submersion;* en hébreu, *Bescheteph* (3); peut-être lisoit-on originairement *Kescheteph* (4), c'est-à-dire, QUASI SUBMERSIO; *sa fin sera comme une submersion;* sa fin sera semblable à celle des choses submergées. Un déluge de maux viendra fondre sur la ville et sur le temple; la ville et le temple seront détruits et renversés de telle sorte qu'il n'y restera pas pierre sur pierre (5); et les restes de ce peuple perfide et rebelle seront dispersés et errans parmi les nations (6), tels qu'un vaisseau brisé par la tempête, et dont les débris voguent çà et là au gré des flots.

ET POST FINEM BELLI STATUTA DESOLATIO : *Et la désolation à laquelle elle a été condamnée, lui arrivera après la fin de la guerre :* L'hébreu pourroit se traduire : ET AD FINEM BELLI PRÆCISUM DESOLATIONUM; ce qui pourroit signifier, *Et la guerre ne finira que par la plus extrême désolation*, ou *par la désolation à laquelle elle a été condamnée.* O ville! si tu avois connu ce qui pouvoit te procurer la paix (7)! mais cela est caché à tes yeux; et il viendra un temps où tes ennemis t'environneront de tranchées; ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts; ils te raseront et te détruiront entièrement, toi et tes enfans qui sont au milieu de toi; et ils ne te laisseront pas pierre

(1) *Psal.* XVII. 44. — (2) *Matt.* XXII. 7. — (3) בשטף, *in submersione.* — (4) כשטף, *quasi submersio.* — (5) *Luc.* XIX. 44. *et* XXI. 6. — (6) *Luc.* XXI. 24. — (7) *Luc.* XIX. 42. *et seqq.*

sur pierre; parce que tu n'auras pas connu le temps où Dieu t'aura visitée; parce que tu n'auras pas reconnu le Messie qui t'étoit promis et que tu attendois.

CONFIRMABIT AUTEM PACTUM MULTIS HEBDOMADA UNA : *Il confirmera son alliance avec plusieurs autres dans une semaine.* Le Seigneur avoit annoncé par Jérémie qu'une nouvelle *alliance* succéderoit à la première. Le temps vient, dit le Seigneur (1), où je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et la maison de Juda, non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir de l'Egypte; car ils ont violé cette alliance, et c'est pourquoi je leur ai fait sentir mon pouvoir, dit le Seigneur; mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après que ce temps-là sera venu : J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et chacun d'eux n'aura plus besoin d'enseigner son prochain et son frère, en disant : Connoissez le Seigneur, parce que tous me connoîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand; car je leur pardonnerai leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés. Et Jésus-Christ lui-même est le médiateur de cette alliance nouvelle, de ce testament nouveau (2), afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettoient sous le premier testament, ceux qui sont appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne; parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie. C'est pourquoi le premier même ne fut confirmé que par le sang; car Moïse ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux et des boucs avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, et de l'hysope, et en jeta sur le livre même et sur tout le peuple, en disant : C'est le sang du testament et de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur (3). Et de même Jésus-Christ, prenant la coupe, et la présentant à ses disciples, leur dit : Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés (4). C'est donc par sa mort même que Jésus-Christ a *confirmé l'alliance* nouvelle; et il l'a

(1) *Jerem.* XXXI. 31. *et seqq.* — (2) *Hebr.* IX. 15. *et seqq.* — (3) *Exod.* XXIV. 8. — (4) *Matt.* XXVI. 28.

confirmée *dans une semaine*, qui étoit la soixante-dixième; il l'a confirmée *avec plusieurs*, selon ce qu'il dit lui-même : Ce sang sera répandu pour plusieurs. Ce n'est pas que Jésus-Christ ne soit mort pour tous (1) ; mais tous ne reçoivent pas le fruit de sa mort; et la plupart des Juifs en particulier méritèrent, par leur incrédulité, d'être exclus des avantages de son alliance. Il confirma donc son alliance avec plusieurs; plusieurs eurent part à son alliance par l'application de ses mérites.

ET IN DIMIDIO HEBDOMADIS DEFICIET HOSTIA ET SACRIFICIUM : *Et au milieu de la semaine, les hosties et les sacrifices seront abolis*, à la lettre, *cesseront*. L'hébreu peut se traduire : ET IN DIMIDIO HEBDOMADIS ABOLEBIT (ou CESSARE FACIET) SACRIFICIUM ET OBLATIONEM : *Au milieu de la semaine, il abolira* (ou à la lettre, *il fera cesser*) *les sacrifices et les oblations*. Ce n'est point en général *au milieu d'une semaine*, mais *au milieu de la semaine;* le grec et l'hébreu le portent expressément ainsi (2). L'ange ne dit point simplement en hébreu : *Chatsi schabouah*, AU MILIEU D'UNE SEMAINE; mais il dit : *Chatsi haschabouah*, AU MILIEU DE LA SEMAINE; et de même l'auteur de la version grecque ne traduit point : ἐν τῷ ἡμίσει ἑβδομάδος, *au milieu d'une semaine*, mais ἐν τῷ ἡμίσει τῆς ἑβδομάδος, *au milieu de la semaine*. En vain donc prétendroit-on séparer cette *demi-semaine* d'avec les soixante-dix autres; cette demi-semaine fait partie de la dernière semaine dont il vient d'être parlé, c'est-à-dire, de la dernière des soixante-dix semaines. C'est *au milieu* de cette soixante-dixième semaine, que *les sacrifices et les oblations* ont dû être *abolis;* et c'est aussi au milieu de cette soixante-dixième semaine, qu'ils ont été en effet abolis par la mort même de Jésus-Christ. Il a aboli les sacrifices et les oblations en s'offrant et s'immolant lui-même. Les sacrifices et les oblations que la loi prescrivoit, n'étoient que des figures de cette oblation excellente, de ce sacrifice unique que le Messie devoit offrir en s'offrant et s'immolant lui-même à Dieu son Père. Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, dit-il lui-même par la bouche du psalmiste (3) ; mais vous m'avez formé un corps; vous n'avez point agréé les holocaustes ni les sacrifices pour le péché; alors j'ai dit : Me voici; je viens selon qu'il est écrit de moi, pour faire,

(1) 2. *Cor.* v. 15. — (2) חצי השבוע. Ἐν τῷ ἡμίσει τῆς ἑβδομάδος. — (3) *Psal.* XXXIX. 7. *et seqq.* 7. *Hebr.* x. 5. *et seqq.*

ô Dieu ! votre volonté. Il ôte et abolit les premiers sacrifices pour établir le second (1). En vain insisteroit-on sur l'expression de la Vulgate, DEFICIET, *ils cesseront;* en vain insisteroit-on plus encore sur l'expression de l'hébreu, *jaschebîth* (2), à la lettre, CESSARE FACIET, *il les fera cesser.* La version grecque même rend cette expression de l'hébreu par un mot tout semblable à celui dont saint Paul se sert en parlant de cette abolition des sacrifices. Ἀρθήσεται θυσία καὶ σπονδὴ, dit l'auteur de la version grecque; c'est-à-dire, AUFERETUR SACRIFICIUM ET LIBATIO: *Les sacrifices et les libations seront ôtés.* Cette expression Ἀρθήσεται, AUFERETUR, *seront ôtés*, est semblable à celle dont se sert saint Paul (3) : Ἀναιρεῖ τὸ πρῶτον, ἵνα τὸ δεύτερον στήσῃ; ce que la Vulgate exprime littéralement ainsi : AUFERT PRIMUM, UT SEQUENS STATUAT : *Il ôte les premiers sacrifices pour établir le second.* Lorsque saint Paul s'exprime ainsi, il parle du moment où Jésus-Christ entroit dans le monde avec la résolution de s'offrir et de s'immoler lui-même au lieu des sacrifices et des oblations insuffisantes de la loi. Combien donc l'expression n'est-elle pas encore plus juste, lorsqu'il s'agit du moment même où Jésus-Christ s'est offert et s'est immolé sur la croix? C'est dans ce moment qu'il a réellement aboli les premiers sacrifices pour y substituer le second : *Aufert primum, ut sequens statuat.* Il les a fait cesser en les rendant inutiles. La figure n'étoit établie que pour conduire à la vérité; dès que la vérité a pris la place de la figure, la figure est devenue inutile; elle a été abolie ; et si je puis user ici de cette comparaison, c'est comme un mobile agité dont on veut *faire cesser* le mouvement; il suffit de toucher le mobile; le mouvement toutefois ne s'arrête pas aussitôt; mais il s'affoiblit peu à peu, et enfin il cesse entièrement; il ne cesse entièrement que quelque temps après que le mobile a été touché; mais il avoit commencé de cesser dès le moment que le mobile avoit été touché; et on n'avoit même touché le mobile que pour *faire cesser* le mouvement. Ainsi Jésus-Christ a *fait cesser* les sacrifices figuratifs en y substituant le sacrifice véritable qu'ils promettoient ; cependant on a encore continué de les offrir pendant près de quarante ans ; le mobile avoit été touché ; cependant le mouvement n'étoit pas arrêté ; mais le mouvement s'affoiblissoit ; l'usage de ces anciens sacrifices expiroit ; le mouvement a cessé enfin entièrement ; les anciens sacrifices ont été entière-

(1) *Hebr.* x. 9. — (2) ישבית. — (3) *Hebr.* x. 9.

ment abolis ; ils n'ont été abolis entièrement que par la ruine du temple ; mais ils avoient commencé à être abolis dès le temps de la mort de Jésus-Christ, et c'étoit la mort même de Jésus-Christ, qui étoit la cause de leur abolition ; dès lors le mobile avoit été touché ; et il n'avoit été touché qu'afin que le mouvement fût arrêté. C'est donc par sa mort que Jésus-Christ a *fait cesser* les anciens sacrifices ; c'est par sa mort qu'il les a abolis. *Aufert primum, ut sequens statuat.* Et c'est au milieu de la dernière des soixante-dix semaines que Jésus-Christ a aboli les anciens sacrifices par sa mort. La dernière des soixante-dix semaines étoit commencée dès le mois de Tisri, ou septembre, de l'an vingt-neuvième ; Jésus-Christ a été crucifié au quinzième jour du mois de Nisan, troisième d'avril de l'an trente-troisième, c'est-à-dire, au milieu de la soixante-dixième semaine ; ainsi les anciens sacrifices ont été abolis par sa mort au milieu de la dernière des soixante-dix semaines : *In dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium.*

ET ERIT IN TEMPLO ABOMINATIO DESOLATIONIS : *L'abomination de la désolation sera dans le temple.* On lit dans l'hébreu (1) : *Et erit super alam abominationum* (ou *abominationes*) *desolans.* Ce qui ne forme proprement aucun sens. Il est vraisemblable qu'originairement on lisoit (2) : ET ERUNT SUPER ALAM ABOMINATIONES DESOLATIONIS : *L'abomination de la désolation sera sur les ailes* ou côtés de la ville. Il paroît que l'expression de la Vulgate, IN TEMPLO, *dans le temple,* vient du grec, où on lit : ἐπὶ τὸ ἱερὸν, SUPER TEMPLUM, *sur le temple ;* et il y a lieu de soupçonner qu'originairement l'auteur de cette version avoit traduit exactement l'hébreu par ἐπὶ τὸ πτερὸν, SUPER ALAM, *sur les ailes* ou côtés de la ville ; car comme on écrivoit originairement en lettres majuscules, quelque copiste aura confondu TO ΠTEPON avec TO HIEPON ; de là sera venu ἐπὶ τὸ ἱερὸν, SUPER TEMPLUM, *sur le temple,* ou selon l'expression de la Vulgate, IN TEMPLO, *dans le temple.* Quand on s'attacheroit à cette expression des deux versions, grecque et latine, on pourroit dire que cette expression même a été vérifiée par les abominations et les sacriléges que les zélateurs commirent dans le temple au temps du dernier siége de Jérusalem par les Romains. Mais la leçon de l'hébreu paroît être la vraie leçon ; c'étoit principalement *sur les ailes* ou côtés

(1) ועל כנף שקוצים משמם. — (2) ועל כנף שקוצי משמה.

de la ville, que l'on devoit voir l'abomination de la désolation selon la prophétie de Daniel; et c'est aussi ce qui fut vérifié, lorsqu'on vit autour de la ville les enseignes profanes de l'armée romaine, adorées comme des divinités, et représentant les images ou les symboles des faux dieux. C'est ce que Jésus-Christ annonçoit à ses disciples, en leur disant : *Lorsque vous verrez que l'abomination de la désolation, prédite par le prophète Daniel, sera dans un lieu saint, dans un lieu où elle ne doit pas être,* en un mot, *lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem, alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes* (1). Jésus-Christ ne dit pas, *lorsque l'abomination de la désolation sera dans le temple;* mais, *lorsqu'elle sera dans un lieu où elle ne doit pas être;* il ne dit pas, *lorsqu'elle sera dans le lieu saint,* ἐν τῷ τόπῳ ἁγίῳ; mais, *lorsqu'elle sera dans un lieu saint,* ἐν τόπῳ ἁγίῳ. Jérusalem étoit appelée la ville sainte, et la montagne de Sion sur laquelle cette ville étoit bâtie, étoit aussi appelée la montagne sainte; parce que cette ville et cette montagne étoient consacrées au culte de Dieu d'une manière particulière. Ainsi les enseignes profanes des Romains, placées sur cette montagne, et autour de cette ville, étoient *dans un lieu saint, dans un lieu où elles ne devoient pas être;* c'étoit là l'abomination de la désolation prédite par Daniel. *Lorsque vous verrez les armées environner* ainsi *Jérusalem,* dit Jésus-Christ, *sachez que sa désolation est proche* (2). L'abomination ainsi placée sur les ailes ou côtés de cette ville sera le signe de la désolation prochaine.

ET USQUE AD CONSUMMATIONEM ET FINEM PERSEVERABIT DESOLATIO : *Et la désolation durera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin.* L'hébreu à la lettre, ET USQUE AD CONSUMMATIONEM ET EXCISIONEM STILLABIT SUPER DESOLATUM; subauditur, *furor Domini;* c'est-à-dire : La fureur du Seigneur *se répandra sur ce lieu désolé, jusqu'à son entière ruine.* On sous-entend l'expression de *fureur du Seigneur,* rendue dans une phrase semblable qui se trouve dans le IIe livre des Paralipomènes, chap. XII. ℣ 7. : NON STILLABIT FUROR MEUS SUPER JERUSALEM PER MANUM SESAC : *Ma fureur ne se répandra point sur Jérusalem par les*

(1) *Matth.* XXIV. 15. 16. *Marc.* XIII. 14. *Luc.* XXI. 20. 21. — (2) *Luc.* XXI. 20.

armes de Sésac. L'abomination de la désolation sera donc sur les ailes ou côtés de la ville, et la fureur du Seigneur se répandra sur ce lieu désolé, jusqu'à son entière ruine. Ce seront alors les jours de la vengeance (1), afin que tout ce qui est dans l'Ecriture soit accompli; ce pays sera accablé de maux, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple; ils seront passés au fil de l'épée; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations; la ville sera détruite, le temple brûlé, le peuple sera dispersé; une ruine entière entraînera cette ville meurtrière, coupable du sang d'un Homme-Dieu : *Et usque ad consummationem et excisionem stillabit super desolatum.* Voilà ce que Daniel avoit prédit; voilà ce que Jésus-Christ avoit annoncé; voilà ce qui a été pleinement vérifié. De là que résulte-t-il, sinon une confirmation entière, une démonstration complète de cette importante vérité : Jésus-Christ est le Messie?

CONCLUSION.

Soit indépendamment du calcul, soit par le calcul même, il résulte également de la prophétie de Daniel, que Jésus-Christ est le Messie promis.

En effet, dès le commencement de cette Dissertation, nous avons montré que cette vérité se trouve prouvée par cette prophétie, indépendamment même de tout calcul; mais maintenant nous pouvons dire que la même vérité est prouvée par le calcul même. Jésus-Christ a paru au temps où devoit paroître le Messie; et seul il a réuni en lui tout ce qui devoit caractériser le Messie. Le Messie devoit paroître après soixante-neuf semaines révolues depuis l'ordre donné pour le rétablissement de Jérusalem; et il devoit être mis à mort au milieu de la soixante-dixième semaine; par lui l'iniquité devoit être expiée; par lui la justice éternelle devoit être amenée; en lui les visions et les prophéties devoient être accomplies; en lui le Saint des saints devoit être oint; et sa mort devoit être suivie de la ruine de Jérusalem et du temple. Or, Jésus-Christ a paru précisément après les soixante-neuf semaines révolues depuis l'ordre donné par Artaxerxès Longuemain pour le rétablissement de Jérusalem; il a été mis à mort précisé-

(1) *Luc.* XXI. 22. *et seqq.*

ment au milieu de la soixante-dixième semaine ; par lui l'iniquité a été expiée ; par lui la justice éternelle a été amenée ; en lui les visions et les prophéties ont été accomplies ; en lui le Saint des saints a été oint ; et sa mort a été suivie de la ruine de Jérusalem et du temple. Jésus-Christ est donc le Messie promis.

Que toute la maison d'Israël sache donc certainement (1), que Dieu a fait Seigneur et Christ, ce Jésus que leurs pères ont crucifié. Daignez, Seigneur, répandre sur eux l'esprit de grace et de prière (2) ; qu'ils jettent les yeux sur celui qu'ils ont percé ; et qu'ils pleurent amèrement le crime qu'ils ont commis, en le faisant mourir. Qu'ils recherchent enfin le Seigneur leur Dieu, et David leur roi (3), et qu'ils disent : Il a vraiment pris sur lui nos langueurs ; et il s'est chargé lui-même de nos douleurs (4) ; nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié ; mais c'est pour nos iniquités mêmes, qu'il a été percé de plaies ; et il a été brisé pour nos crimes ; le châtiment qui nous procurera la paix, est tombé sur lui ; et c'est dans ses meurtrissures mêmes que nous trouverons notre guérison. *Amen, Amen. Fiat, fiat.*

(1) *Act.* II. 36. — (2) *Zachar.* XII. 10. — (3) *Osee,* III. 5. — (4) *Isai.* LIII. 4. *et seqq.*

DANIEL.

CHAPITRE PREMIER.

Daniel, Ananias, Misaël et Azarias choisis pour servir à la cour de Nabuchodonosor. Ils ne veulent point se souiller en mangeant des viandes de la table du roi. Dieu les remplit de lumières.

1. Anno tertio regni Joakim regis Juda, venit Nabuchodonosor rex Babylonis in Jerusalem, et obsedit eam :

2. Et tradidit Dominus in manu ejus Joakim regem Juda, et partem vasorum domus Dei : et asportavit ea in terram Sennaar in domum dei sui, et vasa intulit in domum thesauri dei sui.

3. Et ait rex Aspheneez præposito eunuchorum : ut introduceret de filiis Israel, et de semine regio, et tyrannorum,

1. Sur *la fin de* la troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint mettre le siége devant la ville de Jérusalem ; "

Avant l'ère chr. vulg. 607.

2. Et le Seigneur *irrité des crimes de son peuple*, livra entre ses mains, *non-seulement cette ville, mais aussi* Joakim, roi de Juda, et une partie des vases de la maison de Dieu, qu'il emporta *à Babylone*, au pays de Sennaar, " *pour les placer* en la maison de *Bélus* son dieu : et *en effet*, il mit les vases *de la maison du Seigneur* en la maison du trésor de son dieu.

3. Le roi dit ensuite à Asphénez, chef des eunuques *de son palais*, " *et grand-maître de sa maison*, qu'il prît d'entre les enfans d'Israël, et de la race des rois et des princes " *de Juda*, de jeunes hommes,

✞ 1. Nabuchodonosor partit de Babylone sur la fin de la troisième année du règne de Joakim, et vint former le siége de Jérusalem au commencement de la quatrième année de ce même règne. *Jerem.* xxv. 1.

✞ 2. Dans la Genèse, x. 10., on voit que le pays de Sennaar étoit celui où étoit Babylone.

✞ 3. C'est-à-dire, chef des officiers de sa cour. On donnoit communément le nom d'*eunuques* aux officiers du palais des rois d'Orient, parce que pour l'ordinaire ils étoient véritablement eunuques.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu.

4. En qui il n'y eût aucun défaut," qui fussent bien faits, instruits dans tout ce qui regarde la sagesse *des Juifs*, habiles dans les sciences et dans les arts *qui fleurissoient chez cette nation*," afin qu'ils demeurassent dans le palais du roi," et qu'il leur apprît à écrire et à parler la langue des Chaldéens.

4. Pueros, in quibus nulla esset macula, decoros forma, et eruditos omni sapientia, cautos scientia, et doctos disciplina, et qui possent stare in palatio regis, ut doceret eos litteras, et linguam Chaldæorum.

5. Et le roi ordonna qu'on leur servît chaque jour des viandes qu'on servoit devant lui, et du vin dont il buvoit lui-même; afin qu'ayant été nourris de cette sorte pendant trois ans, ils pussent ensuite paroître et demeurer en la présence du roi, *comme des personnes capables de l'entretenir et de l'accompagner partout.*

5. Et constituit eis rex annonam per singulos dies de cibis suis, et de vino unde bibebat ipse, ut enutriti tribus annis, postea starent in conspectu regis.

6. Entre ces jeunes gens, il s'en trouva quatre qui étoient des enfans de Juda, Daniel, Ananias, Misaël et Azarias.

6. Fuerunt ergo inter eos de filiis Juda, Daniel, Ananias, Misael et Azarias.

7. Et le chef des eunuques leur donna des noms *chaldéens qui marquoient les différens emplois auxquels le roi les destinoit.* Il appela Daniel, Baltassar, " *qui signifie trésor, ou sagesse de Bélus;* Ananias, Sidrach, *qui signifie ambassadeur;* Misaël, Misach, *c'est-à-dire, qui a soin de la maison;* et Azarias, Abdénago, *qui veut dire valet de chambre, ou favori du roi.*"

7. Et imposuit eis præpositus eunuchorum nomina: Danieli, Baltassar: Ananiæ, Sidrach: Misaeli, Misach: et Azariæ, Abdenago.

℣ 4. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, מאום pour מום, *macula*; les rabbins en conviennent.

Ibid. Hébr. litt. éclairés en toute sagesse, instruits dans les sciences, intelligens en *toutes sortes de* connoissances. Cela peut s'entendre en général de toutes les connoissances qui étoient alors en usage dans la Chaldée, ou même des dispositions naturelles propres à acquérir ces connoissances.

Ibid. Hébr. litt. et qui eussent de la force pour se tenir dans le palais du roi, *toujours prêts à exécuter ses ordres*, afin qu'il leur apprît, etc.

℣ 7. Selon la prononciation chaldéenne, Beltésasar.

Ibid. On interprète diversement ces noms. Le changement de nom étoit une marque de domaine et d'autorité : les maîtres imposoient de nouveaux noms à leurs esclaves.

8. Proposuit autem Daniel in corde suo, ne polluereturde mensa regis, neque de vino potus ejus : et rogavit eunuchorum præpositum ne contaminaretur.

8. Or, Daniel, *qui avoit alors environ douze ans,* prit une ferme résolution dans son cœur de ne point se souiller en mangeant de ce qui venoit de la table du roi, et en buvant du vin dont il buvoit; et il pria le chef des eunuques de lui permettre de ne point manger de ces viandes, qui l'auroient rendu impur, *parce qu'elles étoient, ou défendues par la loi, ou immolées aux idoles, ou bénies en leur nom.*

9. Dedit autem Deus Danieli gratiam et misericordiam in conspectu principis eunuchorum.

9. Dieu fit en même temps que Daniel se concilia les bonnes grâces et la bienveillance du chef dos eunuques.

10. Et ait princeps eunuchorum ad Danielem : Timeo ego dominum meum regem, qui constituit vobis cibum et potum : qui si viderit vultus vestros macilentiores præ ceteris adolescentibus coævis vestris, condemnabitis caput meum regi.

10. Alors le chef des eunuques dit à Daniel : Je crains le roi mon seigneur, qui a ordonné qu'on vous servît des viandes et du vin *de sa table;* car s'il voit vos visages plus maigres " que ceux des autres jeunes hommes de votre âge, vous serez cause que le roi me fera perdre la tête, *croyant que votre maigreur sera l'effet de ma désobéissance et de mon avarice.*

11. Et dixit Daniel ad Malasar, quem constituerat princeps eunuchorum super Danielem, Ananiam, Misaelam, et Azariam :

11. Daniel répondit à Malasar, " à qui le chef des eunuques avoit ordonné de prendre soin de Daniel, d'Ananias, de Misaël et d'Azarias, *et qu'il avoit chargé de leur faire cette réponse :*

12. Tenta nos, obsecro, servos tuos diebus decem, et dentur nobis legumina ad vescendum, et aqua ad bibendum :

12. Eprouvez, je vous prie, vos serviteurs pendant dix jours ; et qu'on ne nous donne que des légumes à manger, et que de l'eau à boire;

✝ 10. Hébr. autr. plus abattus, *plus défaits.*

✝ 11. Hébr. litt. Hammelsar. Quelques-uns croient que ce *Hé* est ici l'article, et que *Malasar* ou *Melsar* est un terme générique qui marque l'emploi et non pas le nom propre de cet officier. On suppose qu'il pourroit signifier un officier de la bouche. Le sens seroit : Daniel répondit au malasar.

13. Et après cela, regardez nos visages et les visages des jeunes hommes qui mangent des viandes *de la table* du roi; et vous traiterez vos serviteurs selon ce que vous aurez vu vous-même *leur être le meilleur*.

13. Et contemplare vultus nostros, et vultus puerorum qui vescuntur cibo regio : et sicut videris, facies cum servis tuis.

14. Ayant entendu ces paroles, il les éprouva pendant dix jours;

14. Qui, audito sermone hujuscemodi, tentavit eos diebus decem :

15. Et après les dix jours leur visage parut meilleur, et dans un embonpoint tout autre que celui de tous les jeunes hommes qui mangeoient des viandes *de la table* du roi.

15. Post dies autem decem, apparuerunt vultus eorum meliores et corpulentiores præ omnibus pueris qui vescebantur cibo regio.

16. Malasar prenoit donc *pour lui* les viandes et le vin qu'on leur donnoit pour boire, et leur donnoit des légumes.

16. Porro Malasar tollebat cibaria, et vinum potus eorum : dabatque eis legumina.

17. Or, Dieu donna à ces jeunes hommes la science et la connoissance de tous les livres *des Chaldéens*, et de toute la sagesse *de leurs mages;* et il communiqua en particulier à Daniel *un esprit prophétique, qui lui donnoit* l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes. ″

17. Pueris autem his dedit Deus scientiam et disciplinam, in omni libro et sapientia : Danieli autem intelligentiam omnium visionum et somniorum.

18. Le temps étant donc passé après lequel le roi avoit commandé que l'on fît paroître ces jeunes hommes devant lui, le chef des eunuques les présenta devant Nabuchodonosor;

18. Completis itaque diebus, post quos dixerat rex ut introducerentur : introduxit eos præpositus eunuchorum in conspectu Nabuchodonosor.

19. Et le roi s'étant entretenu avec eux, il trouva qu'il n'y en avoit point parmi tous les autres jeunes hommes qui égalassent Daniel, Ananias, Misaël et Azarias; et ils demeu-

19. Cumque eis locutus fuisset rex, non sunt inventi tales de universis, ut Daniel, Ananias, Misael, et

℣ 17. C'est-à-dire, des visions et des songes envoyés de Dieu.

Azarias : et steterunt in conspectu regis.

20. Et omne verbum sapientiæ et intellectus, quod sciscitatus est ab eis rex, invenit in eis decuplum, super cunctos ariolos et magos, qui erant in universo regno ejus.

21. Fuit autem Daniel usque ad annum primum Cyri regis.

rèrent *pour servir* à la chambre du roi. "

20. Quelque question que le roi leur fît touchant la sagesse et l'intelligence des choses, il trouva en eux dix fois plus de lumière qu'il n'en avoit trouvé dans tous les devins et les mages " qui étoient dans tout son royaume.

21. Or, Daniel vécut *ainsi à la cour des rois de Babylone* jusqu'à la première année du roi Cyrus, *qui l'honora comme avoient fait tous ses prédécesseurs.* "

℣ 19. Litt. devant le roi.

℣ 20. Les mages étoient les philosophes de ce pays.

℣ 21. Au chap. x. ℣ 1. on voit qu'il atteignit même jusqu'à la troisième année de Cyrus. La première année est ici marquée comme étant celle où finirent les soixante-dix années de la captivité, dont il vit ainsi le commencement et la fin. Si l'on vouloit suivre l'ordre des temps, c'est ici qu'il faudroit lire l'histoire de Susanne, qui n'étant point dans les exemplaires hébreux, se trouve placée dans les exemplaires grecs à la tête du livre, et forme dans la Vulgate tout le chap. XIII.

CHAPITRE II.

Songe de Nabuchodonosor ; statue composée de quatre métaux. Les devins de Chaldée ne peuvent faire connoître au roi ce songe qu'il avoit oublié. Daniel le lui fait connoître et le lui explique. Honneurs que Nabuchodonosor fait à Daniel.

1. In anno secundo regni Nabuchodonosor, vidit Nabuchodonosor somnium : et conterritus est spiritus ejus, et somnium ejus fugit ab eo.

1. La seconde année du règne de Nabuchodonosor, *à compter depuis la mort de Nabopolassar son père,* " Nabuchodonosor eut un songe, dont son esprit fut extrêmement effrayé ; et ensuite il l'oublia *entièrement.* "

Avant l'ère chr. vulg. 603.

℣ 1. Comme il y avoit déjà plus de trois ans que Nabuchodonosor, dans la première année de son règne, avoit emmené Daniel captif à Babylone (*Supr.* I. 1. 5. 18.), on en conclut qu'il étoit alors dans la quatrième année de son règne depuis son association au trône par son père, seconde depuis la mort de son père.

Ibid. Hébr. autr. son esprit fut dans l'agitation, et son sommeil fut interrompu.

2. Le roi commanda en même temps qu'on fît assembler les devins *les plus capables de pénétrer dans l'avenir*, les mages *les plus profonds dans la connoissance des choses naturelles*, les enchanteurs *les plus habiles à tirer des augures*, et les *astrologues les plus distingués d'entre les* Chaldéens, afin qu'ils lui déclarassent quel avoit été son songe : ils vinrent donc, et se présentèrent devant lui;

2. Præcepit autem rex, ut convocarentur arioli, et magi, et malefici, et Chaldæi, ut indicarent regi somnia sua : qui cum venissent, steterunt coram rege :

3. Et le roi leur dit : J'ai eu un songe ; et je ne sais ce que j'ai vu, parce qu'il ne m'en est resté dans l'esprit qu'une idée confuse. "

3. Et dixit ad eos rex : Vidi somnium, et mente confusus ignoro quid viderim.

4. Les Chaldéens répondirent au roi en langue *chaldaïque, que les Hébreux appellent* syriaque : " O roi ! vivez à jamais ; dites à vos serviteurs le songe que vous avez eu, et nous l'interpréterons.

4. Responderuntque Chaldæi regi syriace: Rex, in sempiternum vive : dic somnium servis tuis, et interpretationem ejus indicabimus.

5. Le roi répondit aux *astrologues* chaldéens : Mon songe m'est échappé de la mémoire; si vous ne me déclarez ce que j'ai songé, et ce que mon songe signifie, *vous qui vous vantez de connoître les secrets divins*, vous périrez *tous*, " *comme étant convaincus, par votre ignorance, d'être des imposteurs ;* et vos maisons seront confisquées ; "

5. Et respondens rex, ait Chaldæis : Sermo recessit a me : nisi indicaveritis mihi somnium et conjecturam ejus, peribitis vos, et domus vestræ publicabuntur.

6. Mais si vous me dites mon songe, et ce qu'il signifie, je vous ferai des dons et des présens, et je vous éleverai à de grands honneurs ; dites-moi donc, et interprétez-moi ce que j'ai songé.

6. Si autem somnium et conjecturam ejus narraveritis, præmia, et dona, et honorem multum accipietis a me : somnium

℣ 3. Hébr. autr. J'ai eu un songe ; et *maintenant* mon esprit est dans l'agitation pour savoir le songe que j'ai eu, *je travaille inutilement à le rappeler dans ma mémoire.*

℣ 4. Anciennement les langues syriaque et chaldaïque étoient les mêmes (4. *Reg.* xviii. 26. *et Esdr.* iv. 7.), et encore aujourd'hui elles ont entre elles une très-grande conformité.

℣ 5. Le texte original porte à la lettre : vous serez mis en pièces.

Ibid. Le texte original peut se traduire : et vos maisons seront réduites en lieux infâmes *où l'on jette les immondices et les ordures*, etc.

igitur, et interpretationem ejus indicate mihi.

7. Les *astrologues* chaldéens lui répondirent pour la seconde fois : S'il plaît au roi de déclarer son songe à ses serviteurs, nous lui en donnerons l'interprétation.

7. Responderunt secundo, atque dixerunt : Rex somnium dicat servis suis, et interpretationem illius indicabimus.

8. Le roi leur répondit : Je vois bien que vous ne cherchez qu'à gagner du temps, *et à trouver le moyen de cacher votre ignorance, et d'éviter le châtiment que vous méritez. Vous dites que vous m'expliqueriez ce que j'ai songé, si je vous le rapportois*, parce que vous savez que j'ai oublié mon songe.

8. Respondit rex, et ait : Certe novi quod tempus redimitis, scientes quod recesserit a me sermo.

9. Mais si vous ne pouvez me dire ce que j'ai songé, c'est une marque que, *si je vous l'avois dit,* vous en auriez donné une interprétation trompeuse, et pleine d'illusion, pour m'entretenir de paroles, jusqu'à ce qu'il se fût passé beaucoup de temps, *et que je n'eusse plus été en état de reconnoître la vérité.* Dites-moi donc *maintenant* quel a été mon songe, afin que je sache aussi que l'interprétation que vous en donnerez, sera véritable ; *car il n'est pas plus difficile de deviner les songes que de les bien expliquer.*"

9. Si ergo somnium non indicaveritis mihi, una est de vobis sententia : quod interpretationem quoque fallacem et deceptione plenam composueritis, ut loquamini mihi donec tempus pertranseat. Somnium itaque dicite mihi, ut sciam quod interpretationem quoque ejus veram loquamini.

10. Les Chaldéens répondirent au roi : Seigneur, il n'y a point d'homme sur la terre qui puisse faire ce que vous nous commandez ; et il n'y a point de roi, quelque grand et

10. Respondentes ergo Chaldæi coram rege, dixerunt : Non est homo super terram, qui sermonem tuum,

℣ 9. Le texte original peut se traduire : Mais si vous ne me dites le songe que j'ai eu, vous serez tous *enveloppés* dans une même sentence, *vous porterez tous la même condamnation ;* car vous cherchez à me dire des paroles fausses et perverses *pour tirer en longueur* jusqu'à ce que le temps se passe. (Autr. vous *n'*avez tous *qu'*un meme dessein, et vous *ne* cherchez *qu'*à me dire des paroles fausses et perverses jusqu'à ce que le temps se passe.) *Maintenant donc* dites-moi le songe que j'ai eu, et que je sache que vous m'en donnerez *vraiment* l'interprétation.

puissant qu'il soit, qui ait jamais exigé une telle chose des devins, des magiciens, et des Chaldéens;

rex, possit implere. sed neque regum quisquam magnus et potens, verbum hujuscemodi sciscitatur ab omni ariolo, et mago, et Chaldæo.

11. Car ce que vous demandez, ô roi! est si difficile, qu'il ne se trouvera personne qui puisse vous en éclaircir, excepté les dieux *supérieurs à ceux que nous consultons, ces grands dieux* qui n'ont point de commerce avec les hommes."

11. Sermo enim, quem tu quæris, rex, gravis est: nec reperietur quisquam, qui indicet illum in conspectu regis: exceptis diis, quorum non est cum hominibus conversatio.

12. Après cette réponse, le roi entra en fureur; et dans son extrême colère, il commanda qu'on fît mourir tous les sages de Babylone.

12. Quo audito, rex in furore et in ira magna præcepit, ut perirent omnes sapientes Babylonis.

13. Cet arrêt ayant été prononcé, on alloit faire mourir les sages; " et on cherchoit Daniel et ses compagnons pour les faire périr *avec les autres, quoiqu'on ne les eût point appelés avec eux pour interpréter le songe du roi; car l'envie des Chaldéens ne les regardoit comme sages, que lorsque cette qualité devoit leur faire perdre la vie.*

13. Et egressa sententia, sapientes interficiebantur: quærebanturque Daniel et socii ejus, ut perirent.

14. Alors Daniel voulant savoir quelle étoit *la cause de* cette loi et *de* cette ordonnance, *dont sa retraite et son application à Dieu pouvoient lui avoir dérobé la connoissance*, s'en informa à Arioch, général des armées du roi, *et* qui se préparoit à faire mourir les sages de Babylone;"

14. Tunc Daniel requisivit de lege atque sententia, ab Arioch principe militiæ regis, qui egressus fuerat ad interficiendos sapientes Babylonis:

℣ 11. Les Chaldéens, comme les autres païens, croyoient qu'il y avoit des dieux supérieurs et inférieurs, subordonnés les uns aux autres.

℣ 13. Autr. on faisoit mourir les sages. Plusieurs croient qu'on avoit déjà commencé à exécuter la sentence du roi.

℣ 14. Le texte original pourroit se traduire: Alors Daniel fit *quelques* représentations à Arioch, chef des gardes du roi, établis pour mettre à mort, et qui étoit sorti pour faire mourir les sages de Babylone. Alors l'office de mettre à mort les coupables n'étoit point une chose honteuse.

15. Et interrogavit eum qui a rege potestatem acceperat, quam ob causam tam crudelis sententia a facie regis esset egressa. Cum ergo rem indicasset Arioch Danieli,

15. Car c'étoit lui qui avoit reçu cet ordre du roi : Daniel lui demanda donc quel étoit le sujet qui avoit pu porter le roi à prononcer une sentence si cruelle. " Arioch ayant dit toute l'affaire à Daniel,

16. Daniel ingressus rogavit regem, ut tempus daret sibi ad solutionem indicandam regi.

16. Daniel *touché du malheur de tant de personnes, et plein de confiance en Dieu,* se présenta devant le roi, et le supplia de lui accorder quelque temps, pour lui donner l'éclaircissement qu'il désiroit.

17. Et ingressus est domum suam, Ananiæque et Misaeli et Azariæ sociis suis indicavit negotium :

17. *Le roi le lui accorda ;* et Daniel étant entré dans sa maison, fit part à ses compagnons, Ananias, Misaël et Azarias, de ce qui se passoit ;

18. Ut quærerent misericordiam a facie Dei cœli super sacramento isto, et non perirent Daniel et socii ejus cum ceteris sapientibus Babylonis.

18. Afin qu'ils implorassent la miséricorde du Dieu du ciel, pour la révélation de ce secret, " et que Daniel et ses compagnons ne périssent pas avec les autres sages de Babylone.

19. Tunc Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est : et benedixit Daniel Deum cœli :

19. Alors ce mystère fut découvert à Daniel dans une vision *qu'il eut* pendant la nuit; et il bénit le Dieu du ciel *de lui avoir accordé cette grace,* et il dit :

20. Et locutus ait : Sit nomen Domini benedictum a seculo et usque in seculum : quia sapientia et fortitudo ejus sunt.

20. Que le nom du Seigneur soit béni dans tous les siècles, comme il l'a été dès le commencement; parce que la sagesse et la force sont à lui, *et qu'il les donne à qui il lui plait.*

21. Et ipse mutat

21. C'est lui qui change les temps

℣ 15. Les interprètes hébraïsans supposent communément que le texte original pourroit signifier : Pourquoi cette sentence est-elle sortie si précipitamment de devant le roi ? Mais le texte original peut également signifier ce qu'exprime la Vulgate. Il s'agit moins ici de la précipitation que de la rigueur même de la sentence.

℣ 18. C'est le sens du texte original, qui est en chaldéen depuis le ℣. 4. de ce chapitre, jusqu'à la fin du chapitre VII.

et les siècles, qui transfère et qui établit les royaumes, qui donne la sagesse aux sages, et la science à ceux qui ont l'intelligence et la lumière.

22. C'est lui qui révèle les choses *les plus* profondes et *les plus* cachées, qui connoît ce qui est dans les ténèbres; et c'est en lui *seul* que se trouve la *vraie* lumière.

23. C'est à vous *aussi*, ô Dieu de nos pères! que je rend graces; c'est vous que je loue *et que je bénis*, parce que vous m'avez donné la sagesse et la force *qui nous étoient nécessaires pour nous sauver d'un si grand danger*, et que vous m'avez fait voir ce que nous vous avons demandé, en nous découvrant ce que le roi désire *savoir* de nous, *comme nous vous en avons prié.*

24. Daniel alla ensuite trouver Arioch, à qui le roi avoit ordonné de faire mourir les sages de Babylone, et il lui dit : Ne faites point mourir les sages de Babylone; *la cause de leur condamnation ne subsiste plus;* menez-moi au roi, et je lui donnerai l'éclaircissement *qu'il désire.*

25. Arioch aussitôt présenta Daniel au roi, et lui dit : J'ai trouvé un homme d'entre les captifs des enfans de Juda, qui donnera au roi l'éclaircissement *qu'il demande.*

26. Le roi répondit, en se tournant vers Daniel surnommé Baltassar :

tempora et ætates : transfert regna, atque constituit : dat sapientiam sapientibus, et scientiam intelligentibus disciplinam :

22. Ipse revelat profunda et abscondita, et novit in tenebris constituta : et lux cum eo est.

23. Tibi, Deus patrum nostrorum, confiteor, teque laudo : quia sapientiam et fortitudinem dedisti mihi : et nunc ostendisti mihi quæ rogavimus te, quia sermonem regis aperuisti nobis.

24. Post hæc Daniel ingressus ad Arioch, quem constituerat rex ut perderet sapientes Babylonis, sic ei locutus est : Sapientes Babylonis ne perdas : introduc me in conspectu regis, et solutionem regi narrabo.

25. Tunc Arioch festinus introduxit Danielem ad regem, et dixit ei : Inveni hominem de filiis transmigrationis Juda, qui solutionem regi annuntiet.

26. Respondit rex, et dixit Danieli, cujus

℣ 24. On lit dans le texte original, עַל עַל, ce que l'on suppose signifier *ingressus est ad :* mais ensuite on trouve un second verbe אָזַל, *ivit ;* celui-ci deviendroit alors superflu, comme en effet la Vulgate ne l'exprime pas; mais la répétition du mot עַל n'est peut-être qu'une faute de copiste : alors le sens seroit : *ad Arioch.... ivit.*

nomen erat Baltassar : Putasne vere potes mihi indicare somnium quod vidi, et interpretationem ejus?

Croyez-vous pouvoir me dire véritablement ce que j'ai vu en songe, et m'en donner l'interprétation ?

27. Et respondens Daniel coram rege, ait : Mysterium quod rex interrrogat, sapientes, magi, arioli, et aruspices nequeunt indicare regi.

27. Daniel répondit au roi : Les sages, les mages, les devins et les augures [27] ne peuvent découvrir au roi le mystère dont il est en peine ;

28. Sed est Deus in cœlo revelans mysteria, qui indicavit tibi, rex Nabuchodonosor, quæ ventura sunt in novissimis temporibus : somnium tuum, et visiones capitis tui in cubili tuo, hujuscemodi sunt.

28. Mais il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères *les plus cachés*, qui vous a montré, ô roi ! les choses qui doivent arriver dans les derniers temps. [28] Voici donc quel a été votre songe, et les visions qui vous ont passé dans l'esprit, lorsque vous étiez dans votre lit :

29. Tu, rex, cogitare cœpisti in strato tuo, quid esset futurum post hæc : et qui revelat mysteria, ostendit tibi quæ ventura sunt.

29. Vous pensiez, ô roi ! étant dans votre lit, à ce qui devoit arriver après ce temps ; et celui qui révèle les mystères, vous a découvert les choses à venir.

30. Mihi quoque non in sapientia, quæ est in me plus quam in cunctis viventibus, sacramentum hoc revelatum est : sed ut interpretatio regi manifesta fieret, et cogitationes mentis tuæ scires.

30. Ce secret m'a aussi été particulièrement révélé, non par une sagesse *naturelle* que j'aie, et qui ne se trouve pas dans le reste des hommes, mais *par une faveur singulière du Dieu du ciel, qui m'a découvert ce mystère*, afin que le roi sût l'interprétation de son songe, et que les pensées de son esprit lui fussent connues.

31. Tu, rex, videbas, et ecce quasi statua una grandis : statua illa magna, et statura

31. Voici donc, ô roi ! ce que vous avez vu : Il vous a paru comme une grande statue ; cette statue, grande et haute extraordinairement, [31] se te-

[27] 27. Ou, ceux qui devinent par l'inspection des entrailles des victimes.

[28] 28. Autr. dans les temps à venir.

[31] 31. Le texte original peut signifier : et d'un éclat extraordinaire.

noit debout devant vous, et son regard étoit effroyable. "

sublimis stabat contra te, et intuitus ejus erat terribilis.

32. La tête de cette statue étoit d'un or très-pur; la poitrine et les bras étoient d'argent; le ventre et les cuisses étoient d'airain;

32. Hujus statuæ caput ex auro optimo erat: pectus autem et brachia de argento: porro venter et femora ex ære:

33. Les jambes étoient de fer; et une partie des pieds étoit de fer, et l'autre d'argile.

33. Tibiæ autem ferreæ: pedum quædam pars erat ferrea, quædam autem fictilis.

34. Vous étiez attentif à cette vision, lorsqu'une pierre fut détachée de la montagne," sans la main *et sans le secours* d'aucun homme, et que, frappant la statue dans ses pieds de fer et d'argile, elle les mit en pièces.

34. Videbas ita, donec abscissus est lapis de monte sine manibus: et percussit statuam in pedibus ejus ferreis et fictilibus, et comminuit eos.

35. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se brisèrent tout ensemble, et devinrent comme la menue paille que le vent emporte hors de l'aire pendant l'été; et ils disparurent, sans qu'il s'en trouvât plus rien en aucun lieu; mais la pierre qui avoit frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre.

35. Tunc contrita sunt pariter ferrum, testa, æs, argentum, et aurum, et redacta quasi in favillam æstivæ areæ, quæ rapta sunt vento: nullusque locus inventus est eis: lapis autem qui percusserat statuam, factus est mons magnus, et implevit universam terram.

36. Voilà votre songe, ô roi! et nous l'interpréterons aussi devant vous.

36. Hoc est somnium: interpretationem quoque ejus dicemus coram te, rex.

37. Vous êtes le roi des rois;" et le Dieu du ciel vous a donné le royaume, la force, l'empire et la gloire:

37. Tu rex regum es: et Deus cœli, regnum, et fortitudi-

✞ 31. Le texte original peut se traduire: sa forme étoit terrible.

✞ 34. L'expression *de monte* n'est pas dans le texte original; elle se trouve dans la version grecque, et le ✞ 45. la rappelle; ce qui donne lieu de présumer qu'elle a été ici omise par les copistes.

✞ 37. C'est le titre ordinaire que prenoient aussi les rois de Perse. Nabuchodonosor étoit alors le plus grand roi du monde.

nem, et imperium, et gloriam dedit tibi :

38. Et omnia in quibus habitant filii hominum et bestiæ agri, volucres quoque cœli, dedit in manu tua, et sub ditione tua universa constituit : tu es ergo caput aureum.

39. Et post te consurget regnum aliud minus te argenteum : et regnum tertium aliud æreum, quod imperabit universæ terræ.

40. Et regnum quartum erit velut ferrum : quomodo ferrum comminuit et domat omnia, sic comminuet et conteret omnia hæc.

41. Porro quia vidisti pedum et digitorum partem testæ figuli, et partem ferream : regnum divisum erit, quod tamen de plantario ferri orietur, secundum quod

38. Il vous a assujetti les enfans des hommes et les bêtes de la campagne, en quelque lieu qu'ils habitent; il a mis en votre main les oiseaux mêmes du ciel; et il a soumis toutes choses à votre puissance; c'est donc vous qui êtes la tête d'or, *votre empire étant le premier et le plus riche de tous les empires.*"

39. Il s'élèvera après vous un autre royaume moindre que le vôtre, qui sera d'argent; " et ensuite un troisième royaume qui sera d'airain, *et* qui commandera à toute la terre. "

40. Le quatrième royaume sera comme le fer; il brisera et réduira tout en poudre, comme le fer brise et dompte toutes choses. "

41. Mais comme vous avez vu que les pieds de la statue, et les doigts des pieds étoient en partie d'argile, et en partie de fer, ce royaume, quoique prenant son origine du fer, sera divisé selon que vous avez vu que le fer étoit mêlé avec la terre et l'argile.

℣ 38. On lit dans le texte original irrégulièrement, דראין, pour דירין, *habitantes*; les rabbins en conviennent.

℣ 39. L'expression *argenteum* ne se trouve pas dans le texte original, ni même dans l'édition romaine de la version grecque; mais on l'a vue au ℣ 32. dans l'expression *de argento;* et il y a lieu de présumer que c'est encore ici une omission de copiste. Ce second royaume est l'empire des Perses, formé par la réunion des Chaldéens aux Mèdes et aux Perses sous Cyrus. Cet empire fut moindre que celui des Assyriens ou des Chaldéens, non-seulement par sa durée, mais encore par son étendue et par sa puissance.

Ibid. C'est l'empire des Grecs, fondé par Alexandre-le-Grand, sur les ruines de l'empire des Perses; Alexandre porta ses conquêtes dans les trois parties du monde, qui étoient les seules connues.

℣ 40. C'est l'empire des Romains, qui dès le temps où ils formoient un état républicain, réduisirent sous leur puissance les provinces des Grecs, et devinrent ensuite un état monarchique sous Auguste. Voyez la *Dissertation sur les quatre empires*, à la tête de ce livre.

vidisti ferrum mistum testæ ex luto.

42. Et comme les doigts des pieds étoient en partie de fer et en partie de terre, ce royaume aussi sera ferme en partie, et en partie foible *et* fragile,

42. Et digitos pedum ex parte ferreos, et ex parte fictiles : ex parte regnum erit solidum, et ex parte contritum.

43. Et comme vous avez vu que le fer étoit mêlé avec la terre et l'argile, ils se mêleront aussi par des alliances humaines; mais ils ne demeureront point unis, comme le fer ne peut se lier *ni* s'unir avec l'argile. "

43. Quod autem vidisti ferrum mistum testæ ex luto, commiscebuntur quidem humano semine : sed non adhærebunt sibi, sicuti ferrum misceri non potest testæ.

44. Dans le temps de ces royaumes, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit," un royaume qui ne passera point à un autre peuple, qui renversera et qui réduira en poudre tous ces royaumes, et qui subsistera éternellement,

44. In diebus autem regnorum illorum, suscitabit Deus cœli regnum quod in æternum non dissipabitur, et regnum ejus alteri populo non tradetur : comminuet autem, et consumet universa regna hæc : et ipsum stabit in æternum :

45. Selon que vous avez vu que la pierre qui avoit été arrachée de la montagne sans la main d'aucun homme, a brisé l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or. Le grand Dieu a fait voir *ainsi* au roi ce qui doit arriver à l'avenir; *car* le songe *que vous avez eu*, est véritable; et l'interprétation *que je vous en donne*, *est* très-certaine. "

45. Secundum quod vidisti, quod de monte abscissus est lapis sine manibus, et comminuit testam, et ferrum, et æs, et argentum, et aurum : Deus magnus ostendit regi, quæ ventura sunt postea : et verum est

℣ 41.-43. Tout ceci regarde le dernier âge de l'empire romain depuis Auguste. L'ancienne vigueur de la république romaine s'énerva sous le gouvernement des empereurs, représenté par les pieds de la statue. Voyez la même Dissertation.

℣ 44. Ou selon le texte original, dans le temps de ces rois, c'est-à-dire, de ceux du quatrième empire.

℣ 44. et 45. L'empire éternel qui est ici annoncé, est celui du Messie, c'est-à-dire, de Jésus-Christ, qui naquit sous Auguste le premier des empereurs romains; ce fut sous Tibère successeur d'Auguste, que Jésus-Christ mourut, ressuscita et fonda son Eglise qui est son royaume. Il est semblable à une *pierre détachée d'une montagne sans la main d'aucun*

somnium, et fidelis interpretatio ejus.

46. Tunc rex Nabuchodonosor cecidit in faciem suam, et Danielem adoravit, et hostias et incensum præcepit ut sacrificarent ei.

47. Loquens ergo rex, ait Danieli : Vere Deus vester Deus deorum est, et Dominus regum, et revelans mysteria : quoniam tu potuisti aperire hoc sacramentum.

48. Tunc rex Danielem in sublime extulit, et munera multa et magna dedit ei : et constituit eum principem super omnes provincias Babylonis, et præfectum magistratuum super cunctos sapientes Babylonis.

49. Daniel autem postulavit a rege : et constituit super opera provinciæ Babylonis,

46. Alors le roi Nabuchodonosor se prosterna le visage contre terre, et adora Daniel; et il commanda que l'on fît venir des victimes et de l'encens, et qu'on lui sacrifiât. "

47. Et le roi parlant ensuite à Daniel, lui dit : Votre Dieu est véritablement le Dieu des dieux, et le Seigneur des rois, et celui qui révèle les mystères *les plus profonds*, puisque vous avez pu, *par son secours*, découvrir un mystère si caché.

48. Alors le roi éleva en honneur Daniel, lui fit beaucoup de grands et magnifiques présens, lui donna le gouvernement de toutes les provinces *dépendantes* de Babylone, et l'éleva au-dessus de ceux qui possédoient les premières dignités *de son royaume.* "

49. Et le roi ordonna, selon que Daniel le lui avoit demandé, que Sidrach, Misach et Abdénago auroient l'intendance des affaires " de

homme, parce qu'il est né du sein d'une vierge de la nation juive, et que les apôtres qu'il a choisis pour étendre sur la terre son royaume qui est son Eglise, n'ont été soutenus d'aucune puissance humaine. Ils ont frappé les pieds du colosse, c'est-à dire, de l'empire idolâtre subsistant alors chez les Romains; leurs disciples ont achevé de renverser ce colosse par la ruine du paganisme, et la conversion des empereurs. Ils sont devenus *une grande montagne*, c'est-à-dire, un grand peuple qui s'est étendu sur toute la terre, et doit un jour la remplir, en continuant de porter partout la prédication de l'Evangile, et de soumettre successivement à Jésus-Christ une multitude d'hommes de toutes nations. Voyez la même Dissertation.

✝ 46. Le texte original peut se traduire : et il commanda qu'on lui apportât des offrandes *de pain et de liqueur*, et de l'encens, pour *qu'il en fît* l'oblation *à son Dieu*.

✝ 48. Autrement et selon le texte original : il l'établit maître des satrapes, *et l'éleva* au-dessus de tous les sages de Babylone.

✝ 49. Autrement et selon le texte original : des travaux d'*agriculture*. Les anciens rois de Perse s'appliquoient aussi très-sérieusement à l'agriculture.

la province de Babylone ; mais Daniel étoit toujours dans le palais, près de la personne du roi.

Sidrach, Misach, et Abdenago : ipse autem Daniel erat in foribus regis.

CHAPITRE III.

Statue d'or dressée par Nabuchodonosor. Les trois compagnons de Daniel refusent d'adorer cette statue ; ils sont jetés dans une fournaise ardente. Dieu les y conserve. Prière d'Azarias. Cantique d'Azarias et de ses compagnons. Ordonnance de Nabuchodonosor en faveur de la religion des Juifs.

Avant l'ère chr. vulg. 587.

1. Quelque *temps après*, " le roi Nabuchodonosor fit faire une statue, *non de différens métaux, comme celle qu'il avoit vue en songe, mais toute* d'or. *Il la fit faire* de soixante coudées de haut, et de six de large : " et il la fit mettre dans la campagne de Dura, qui étoit de la province de Babylone.

1. Nabuchodonosor rex fecit statuam auream, altitudine cubitorum sexaginta, latitudine cubitorum sex, et statuit eam in campo Dura provinciæ Babylonis.

2. Il envoya ensuite un ordre, pour faire assembler les satrapes, les magistrats, les juges, " les officiers de l'armée, " les intendans, " ceux qui possédoient les premières charges, " et tous les gouverneurs de provinces, afin qu'ils se trouvassent au jour qu'on dédieroit la statue qu'il avoit dressée.

2. Itaque Nabuchodonosor rex misit ad congregandos satrapas, magistratus et judices, duces et tyrannos, et præfectos, omnesque principes regionum, ut convenirent ad dedicationem statuæ, quam erexerat Nabuchodonosor rex.

℣ 1. Quelques-uns croient que ce fut après la ruine de Jérusalem.

Ibid. Les proportions marquées ici ne permettent pas de croire que ce fût la mesure d'une statue d'homme. Cette statue étoit apparemment posée sur une colonne, dont la hauteur est confondue ici avec celle de la statue.

℣ 2. Le texte de l'original semble plutôt signifier des gouverneurs de provinces.

Ibid. La signification du terme de l'original est fort incertaine.

Ibid. C'est ainsi que plusieurs entendent l'expression de l'original.

Ibid. La plupart croient que le terme de l'original signifie les jurisconsultes. On lit dans le texte original encore un autre nom de dignité, que l'auteur de la Vulgate n'a pas traduit ; il y a apparence qu'il signifie un docteur, un orateur, un interprète des lois.

3. Tunc congregati sunt satrapæ, magistratus et judices, duces et tyranni, et optimates qui erant in potestatibus constituti, et universi principes regionum, ut convenirent ad dedicationem statuæ, quam erexerat Nabuchodonosor rex: stabant autem in conspectu statuæ, quam posuerat Nabuchodonosor rex:

3. Alors les satrapes, les magistrats, les juges, les officiers de l'armée, les intendans, les seigneurs qui étoient établis dans les premières charges, " et tous les gouverneurs des provinces s'assemblèrent, pour assister à la dédicace de la statue que le roi Nabuchodonosor avoit dressée : ils se tenoient debout " devant la statue que le roi Nabuchodonosor avoit fait dresser;

4. Et præco clamabat valenter: Vobis dicitur populis, tribubus et linguis:

4. Et le héraut crioit à haute voix: Peuples, tribus, et gens de toutes langues, on vous ordonne,

5. In hora qua audieritis sonitum tubæ, et fistulæ et citharæ, sambucæ et psalterii, et symphoniæ et universi generis musicorum, cadentes adorate statuam auream, quam constituit Nabuchodonosor rex.

5. Qu'au moment où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, " et des concerts de toutes sortes de musiciens, vous vous prosterniez en terre, et que vous adoriez la statue d'or que le roi Nabuchodonosor a dressée.

6. Si quis autem non prostratus adoraverit, eadem hora mittetur in fornacem ignis ardentis.

6. Si quelqu'un ne se prosterne, et n'adore pas cette statue, il sera jeté sur l'heure au milieu des flammes de la fournaise.

7. Post hæc igitur statim ut audierunt omnes populi sonitum tubæ, fistulæ et citharæ, sambucæ et psalterii, et symphoniæ et omnis generis musicorum : cadentes

7. Aussitôt donc que tous les peuples entendirent le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, tous les hommes, de quelque nation, de quelque tribu, et de quelque langue qu'ils fussent, adorèrent la statue

℣ 3. Voyez les notes sur le verset précédent.

Ibid. On lit dans le texte original, וקאמין, pour וקימין, *et stabunt*; les rabbins en conviennent.

℣ 5. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

d'or que Nabuchodonosor avoit dressée.

omnes populi, tribus et linguæ adoraverunt statuam auream, quam constituerat Nabuchodonosor rex.

8. Aussitôt, et dans le même moment, les Chaldéens s'approchèrent, et accusèrent" les Juifs, " *Sidrach, Misach et Abdénago*,

8. Statimque in ipso tempore accedentes viri Chaldæi accusaverunt Judæos :

9. En disant au roi Nabuchodonosor : O roi ! vivez à jamais :

9. Dixeruntque Nabuchodonosor regi : Rex, in æternum vive :

10. Vous avez fait une ordonnance, ô roi ! que tout homme, au moment où il entendroit le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, se prosternât en terre, et adorât la statue d'or ;

10. Tu, rex, posuisti decretum, ut omnis homo qui audierit sonitum tubæ, fistulæ et citharæ, sambucæ et psalterii, et symphoniæ et universi generis musicorum, prosternat se, et adoret statuam auream :

11. Et que, si quelqu'un ne se prosternoit et ne l'adoroit pas, il seroit jeté au milieu des flammes de la fournaise.

11. Si quis autem non procidens adoraverit, mittatur in fornacem ignis ardentis.

12. Cependant ceux des Juifs à qui vous avez donné l'intendance des affaires " de la province de Babylone, Sidrach, Misach et Abdénago, méprisent, ô roi ! votre ordonnance; ils n'honorent point vos dieux; et ils n'adorent point la statue d'or que vous avez dressée, *quoique, par respect et par reconnoissance, ils y fussent plus obligés qu'aucun autre.*

12. Sunt ergo viri judæi, quos constituisti super opera regionis Babylonis, Sidrach, Misach et Abdenago : viri isti contempserunt, rex, decretum tuum : deos tuos non colunt, et statuam auream quam erexisti, non adorant.

13. Alors Nabuchodonosor, plein de furie et de colère, commanda qu'on amenât devant lui Sidrach,

13. Tunc Nabuchodonosor in furore et in ira præcepit, ut ad-

℣ 8. Le texte original peut signifier : et produisirent leurs accusations contre les Juifs.

Ibid. Le texte original peut signifier, n'ont point respecté le décret en considération de votre personne.

℣ 12. Autr. des travaux *d'agriculture. Supr.* II. 49.

ducerentur Sidrach, Misach et Abdenago : qui confestim adducti sunt in conspectu regis.

Misach et Abdénago, qui furent amenés aussitôt devant le roi.

14. Pronuntiansque Nabuchodonosor rex, ait eis : Verene, Sidrach, Misach et Abdenago, deos meos non colitis, et statuam auream quam constitui, non adoratis ?

14. Et le roi Nabuchodonosor leur dit ces paroles : Est-il vrai, " Sidrach, Misach et Abdénago, que vous n'honorez point mes dieux, et que vous n'adorez point la statue d'or que j'ai dressée ?

15. Nunc ergo si estis parati, quacumque hora audieritis sonitum tubæ, fistulæ, citharæ, sambucæ et psalterii, et symphoniæ, omnisque generis musicorum, prosternite vos, et adorate statuam quam feci : quod si non adoraveritis, eadem hora mittemini in fornacem ignis ardentis : et quis est Deus, qui eripiet vos de manu mea ?

15. Maintenant donc, si vous êtes prêts *à m'obéir*, au moment où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, prosternez-vous en terre, et adorez la statue que j'ai faite ; si vous ne l'adorez pas, vous serez jetés au même moment au milieu des flammes de la fournaise ; et qui est le Dieu qui puisse vous arracher d'entre mes mains ?

16. Respondentes Sidrach, Misach et Abdenago, dixerunt regi Nabuchodonosor: Non oportet nos de hac re respondere tibi.

16. Sidrach, Misach et Abdénago répondirent au roi Nabuchodonosor : Il n'est pas besoin, ô roi ! que nous vous répondions sur ce sujet, *et que nous vous disions ce que peut faire notre Dieu ;*

17. Ecce enim Deus noster quem colimus, potest eripere nos de camino ignis ardentis, et de manibus tuis, o rex ! liberare.

17. Car notre Dieu, *le Dieu* que nous adorons, peut certainement nous retirer du milieu des flammes de la fournaise, et nous délivrer, ô roi ! d'entre vos mains.

18. Quod si noluerit, notum sit tibi,

18. S'il ne veut pas le faire, nous vous déclarons *néanmoins*, ô roi,

℣ 14. On lit dans le texte original, הֲמִזְּדָּא, *An de industria?* pour *An vere ?*

que nous n'honorons point vos dieux, et que nous n'adorons point la statue d'or que vous avez fait élever, *parce que nous ne pouvons l'adorer, sans manquer de fidélité à notre Dieu, qui est le seul Dieu véritable.*

rex, quia deos tuos non colimus, et statuam auream quam erexisti, non adoramus.

19. Alors Nabuchodonosor fut rempli de fureur; il changea de visage, " et *au lieu de la bonté qu'il avoit toujours eue pour ces jeunes Hébreux,* il regarda d'un œil de colère Sidrach, Misach et Abdénago; il commanda que le feu de la fournaise fût sept fois plus ardent qu'il n'avoit coutume d'être.

19. Tunc Nabuchodonosor repletus est furore : et aspectus faciei illius immutatus est super Sidrach, Misach et Abdenago, et præcepit ut succenderetur fornax septuplum quam succendi consueverat.

20. Il donna ordre aux plus forts soldats de ses gardes, " de lier les pieds à Sidrach, Misach et Abdénago, et de les jeter ainsi au milieu des flammes de la fournaise.

20. Et viris fortissimis de exercitu suo jussit, ut ligatis pedibus Sidrach, Misach et Abdenago, mitterent eos in fornacem ignis ardentis.

21. Au même moment, ces trois hommes furent liés et jetés au milieu des flammes de la fournaise, avec leurs chausses, leurs tiares, leurs souliers et leurs vêtemens;

21. Et confestim viri illi vincti, cum braccis suis, et tiaris, et calceamentis, et vestibus, missi sunt in medium fornacis ignis ardentis :

22. Car le commandement du roi pressoit fort : et comme la fournaise étoit extrêmement embrasée, les flammes du feu firent mourir les hommes qui y avoient jeté Sidrach, Misach et Abdénago.

22. Nam jussio regis urgebat : fornax autem succensa erat nimis. Porro viros illos, qui miserant Sidrach, Misach et Abdenago, interfecit flamma ignis.

23. Cependant ces trois *jeunes*" hommes, Sidrach, Misach et Abdénago, tombèrent *tout* liés au milieu des flammes de la fournaise.

23. Viri autem hi tres, id est, Sidrach, Misach et Abdenago, ceciderunt in medio camino ignis ardentis, colligati.

✠ 19. On lit dans le texte original, אשתנו, pour אשתני, *mutatus est*; les rabbins en conviennent.

✠ 20. Litt. de son armée.

✠ 23. On suppose communément qu'ils étoient jeunes.

Quæ sequuntur, in hebræis voluminibus non reperi.

24. Et ambulabant in medio flammæ, laudantes Deum, et benedicentes Domino.

25. Stans autem Azarias, oravit sic, aperiensque os suum in medio ignis, ait :

26. Benedictus es, Domine Deus patrum nostrorum, et laudabile et gloriosum nomen tuum in secula :

27. Quia justus es in omnibus quæ fecisti nobis, et universa opera tua vera, et viæ tuæ rectæ, et omnia judicia tua vera.

28. Judicia enim vera fecisti, juxta omnia quæ induxisti super nos, et super civitatem sanctam patrum nostrorum Jerusalem : quia in veritate, et in judicio, induxisti omnia hæc propter peccata nostra.

29. Peccavimus enim, et inique egimus, recedentes a te : et deliquimus in omnibus :

30. Et præcepta tua non audivimus, nec observavimus, nec fe-

*Ce qui suit, ne se trouve point dans l'hébreu.**

24. *Mais elles ne les touchèrent point : elles consumèrent seulement leurs liens; de sorte qu'*ils marchoient *librement* au milieu de la flamme, louant Dieu, et bénissant le Seigneur.

25. Cependant Azarias se tenant debout, *et se regardant comme chargé des péchés de toute sa nation, et condamné à en porter la peine,* fit cette prière ; et ouvrant la bouche au milieu du feu, il dit :

26. Soyez béni, Seigneur Dieu de nos pères ; et que votre nom soit loué et glorifié dans *tous* les siècles ;

27. Parce que vous êtes juste dans tout ce que vous nous avez fait, que toutes vos œuvres sont fondées dans l'équité,* que vos voies sont droites, et que tous vos jugemens sont *justes et* véritables.

28. Vos jugemens ont été très-équitables dans tous les maux que vous avez fait venir sur nous, et sur Jérusalem, la cité sainte de nos pères ; parce que vous nous avez envoyé tous ces châtimens dans la vérité et dans la justice, à cause de nos péchés ;

29. Car nous avons péché, et nous sommes tombés dans l'iniquité, en nous retirant de vous, et nous avons manqué en toutes choses *à votre égard.*

30. Nous n'avons point écouté vos ordonnances ; nous ne les avons point observées, et nous ne les avons

* Cette note a été mise ici par saint Jérôme. Voyez la préface sur ce livre.

* 27. Litt. dans la vérité, *ou* dans la fidélité.

point gardées, comme vous nous l'aviez commandé, afin que nous fussions heureux.

31. Ainsi, c'est par une justice très-véritable, que vous nous avez envoyé ces châtimens, que vous nous avez fait *souffrir* tous ces maux,

32. Et que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis, qui sont des injustes, des scélérats, et des prévaricateurs de votre loi, entre les mains d'un roi qui est le plus injuste et le plus méchant qui soit sur la terre.

33. Et maintenant nous n'osons ouvrir la bouche *pour nous plaindre,* et nous sommes devenus un sujet de confusion et de honte à vos serviteurs, et à ceux qui vous adorent. *Nous nous trouvons exposés aux insultes de vos ennemis, qui nous reprochent d'adorer un Dieu qui n'a pas la force de nous tirer de leurs mains.*

34. *Mais, Seigneur,* ne nous abandonnez pas pour jamais; *sauvez-nous* à cause de votre nom; *nous vous en conjurons pour votre propre gloire;* ne détruisez pas votre alliance;

35. Et ne retirez pas de nous votre miséricorde, à cause d'Abraham votre bien-aimé, d'Isaac votre serviteur, et d'Israël votre saint,

36. Auxquels vous avez promis que vous multiplieriez leur race comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer;

37. Car nous sommes, au contraire, réduits à un plus petit nombre que toutes les *autres* nations;

cimus sicut præceperas nobis ut bene nobis esset.

31. Omnia ergo, quæ induxisti super nos, et universa quæ fecisti nobis, in vero judicio fecisti:

32. Et tradidisti nos in manibus inimicorum nostrorum iniquorum, et pessimorum, prævaricatorumque, et regi injusto et pessimo ultra omnem terram.

33. Et nunc non possumus aperire os: confusio et opprobrium facti sumus servis tuis, et his qui colunt te.

34. Ne, quæsumus, tradas nos in perpetuum propter nomen tuum, et dissipes testamentum tuum:

35. Neque auferas misericordiam tuam a nobis, propter Abraham dilectum tuum, et Isaac servum tuum, et Israel sanctum tuum:

36. Quibus locutus es pollicens quod multiplicares semen eorum sicut stellas cœli, et sicut arenam quæ est in littore maris:

37. Quia, Domine, imminuti sumus plus quam omnes gentes,

sumusque humiles in universa terra hodie propter peccata nostra :

et nous sommes aujourd'hui humiliés dans toute la terre, à cause de nos péchés ;

38. Et non est in tempore hoc princeps, et dux, et propheta, neque holocaustum, neque sacrificium, neque oblatio, neque incensum, neque locus primitiarum coram te,

38. Et il n'y a plus maintenant parmi nous, ni prince, ni chef, ni prophète, " ni holocauste, ni sacrifice, ni oblation, ni encens, ni de lieu pour vous offrir nos prémices ;

39. Ut possimus invenire misericordiam tuam : sed in animo contrito et spiritu humilitatis suscipiamur.

39. Afin que nous puissions avoir part à votre miséricorde : mais recevez-nous, Seigneur, *recevez les vœux et les prières que nous vous offrons* dans un cœur contrit, dans un esprit humilié.

40. Sicut in holocausto arietum, et taurorum, et sicut in millibus agnorum pinguium : sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi : quoniam non est confusio confidentibus in te.

40. Que notre sacrifice se consomme aujourd'hui devant vous ; et qu'il vous soit agréable, " comme si nous vous offrions des holocaustes de beliers et de taureaux, et mille agneaux gras. *C'est ce que nous espérons de votre bonté, Seigneur*, parce que ceux qui mettent leur confiance en vous ne tomberont point dans la confusion.

41. Et nunc sequimur te in toto corde, et timemus te, et quærimus faciem tuam.

41. Et maintenant nous vous suivons de tout notre cœur ; nous vous craignons, et nous cherchons *à nous rendre* votre face *favorable*.

42. Ne confundas nos : sed fac nobiscum juxta mansuetudinem tuam, et secundum multitudinem misericordiæ tuæ.

42. Ne nous confondez pas, *en nous rejetant ;* mais traitez-nous selon votre douceur, et selon la multitude de vos misericordes.

43. Et erue nos in mirabilibus tuis, et da

43. Délivrez-nous par les merveilles de votre puissance ; et donnez

✞ 38. Cela ne doit s'entendre que de l'état où se trouvoit alors la Judée, et non pas de l'état de la nation captive et dispersée. Azarias veut dire qu'on ne voit plus comme autrefois dans sa nation, des rois et des r i nces absolus, des prophètes avec autorité, une forme de république réglée et indépendante.

✞ 40. Le grec peut signifier, et qu'il soit consommé en votre présence. On y lit ὄπισθέν σου, *post te*, pour ἔμπροσθέν σου, *coram te*.

par-là, Seigneur, gloire à votre nom.

44. Que tous ceux qui font souffrir des maux à vos serviteurs, soient confondus; qu'ils soient confondus par votre toute-puissance; que leur force soit réduite en poudre;

45. Et qu'ils sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur, le Dieu, et le roi de gloire *qui règne* sur toute la terre.

46. Cependant les serviteurs du roi, qui avoient jeté ces trois jeunes hommes dans le feu, ne cessoient d'allumer la fournaise avec du bitume, " des étoupes, de la poix, " et du sarment : "

47. Et la flamme s'élevoit quarante-neuf coudées de haut au-dessus de la fournaise;

48. Et s'étant élancée dehors, elle brûla les Chaldéens qu'elle trouva les plus proches de la fournaise.

49. Or, l'ange du Seigneur étoit descendu vers Azarias et ses compagnons dans la fournaise; et écartant les flammes,

50. Il avoit formé au milieu de la fournaise un vent frais et une douce rosée; et le feu ne les toucha en aucune sorte, ne les incommoda point, et ne leur fit aucun mal.

51. Alors ces trois *jeunes* " hommes louoient Dieu dans la fournaise,

gloriam nomini tuo, Domine :

44. Et confundantur omnes qui ostendunt servis tuis mala : confundantur in omni potentia tua, et robur eorum conteratur :

45. Et sciant quia tu es Dominus Deus solus, et gloriosus super orbem terrarum.

46. Et non cessabant qui miserant eos ministri regis, succendere fornacem, naphtha, et stuppa, et pice, et malleolis :

47. Et effundebatur flamma super fornacem cubitis quadraginta novem :

48. Et erupit, et incendit quos reperit juxta fornacem de Chaldæis.

49. Angelus autem Domini descendit cum Azaria et sociis ejus, in fornacem : et excussit flammam ignis de fornace,

50. Et fecit medium fornacis quasi ventum roris flantem : et non tetigit eos omnino ignis, neque contristavit, nec quidquam molestiæ intulit.

51. Tunc hi tres quasi ex uno ore lau-

℣ 46. Litt. de naphte; espèce de bitume qui se trouve près de Babylone, et qui prend feu fort aisément.

Ibid. C'étoit apparemment de l'étoupe enduite de poix.

Ibid. Le mot grec signifie en général du fagot, des branches sèches. Le mot latin désigne une espèce de fagot que l'on enduisoit de poix.

℣ 51. Voyez la note sur le ℣ 23.

dabant, et glorificabant, et benedicebant Deum in fornace, dicentes :

et le glorifioient, et le bénissoient d'une même bouche, en disant :

52. Benedictus es, Domine Deus patrum nostrorum : et laudabilis, et gloriosus, et superexaltatus in secula : et benedictum nomen gloriæ tuæ sanctum : et laudabile et superexaltatum in omnibus seculis.

52. Vous êtes béni, Seigneur Dieu de nos pères ; vous êtes digne de toute louange ; vous êtes plein de gloire, et élevé au-dessus de tout dans *tous* les siècles ; le saint nom de votre gloire est béni ; il est digne de toute louange, et élevé au-dessus de tout dans tous les siècles.

53. Benedictus es in templo sancto gloriæ tuæ : et superlaudabilis et supergloriosus in secula.

53. Vous êtes béni dans le temple saint de votre gloire, ″ et élevé au-dessus de toute louange et de toute gloire dans *tous* les siècles.

54. Benedictus es in throno regni tui : et superlaudabilis et superexaltatus in secula.

54. Vous êtes béni dans le trône de votre royaume, et élevé au-dessus de toute louange et au-dessus de toute gloire dans *tous* les siècles.

55. Benedictus es, qui intueris abyssos, et sedes super cherubim : et laudabilis et superexaltatus in secula.

55. Vous êtes béni, vous qui voyez le fond des abîmes ; et qui êtes assis sur les chérubins ; et vous êtes digne de toute louange, et élevé au-dessus de toute gloire dans *tous* les siècles.

56. Benedictus es in firmamento cœli : et laudabilis et gloriosus in secula.

56. Vous êtes béni dans le firmament du ciel ; et vous êtes digne de toute louange et de toute gloire dans *tous* les siècles.

57. Benedicite, omnia opera Domini, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

57. Ouvrages du Seigneur, bénissez tous le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

58. Benedicite, angeli Domini, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

58. Anges du Seigneur, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

59. Benedicite, cœli, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

59. Cieux, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

℣ 53. C'est à-dire, dans le ciel.

60. Eaux qui êtes au-dessus des cieux, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

60. Benedicite, aquæ omnes, quæ super cœlos sunt, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

61. Puissances *et* vertus du Seigneur, " bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

61. Benedicite, omnes virtutes Domini, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

62. Soleil et lune, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

62. Benedicite, sol et luna, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

63. Etoiles du ciel, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

63. Benedicite, stellæ cœli, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

64. Pluies et rosées, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

64. Benedicite, omnis imber et ros, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

65. Esprit de Dieu, " bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

65. Benedicite, omnes spiritus Dei, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

66. Feux et chaleurs *de l'été*, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

66. Benedicite, ignis et æstus, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

67. Froids et rigueurs *de l'hiver*, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

67. Benedicite, frigus et æstus, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

68. Rosées et bruines, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

68. Benedicite, rores et pruina, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

℣ 61. Ou plutôt : *Astres qui composez les* armées *célestes* du Seigneur, bénissez, etc.

℣ 65. Ou plutôt : *Vents et* souffles de Dieu, bénissez, etc.

69. Benedicite, gelu et frigus, Domino: laudate et superexaltate eum in secula.

69. Gelées et froidures, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

70. Benedicite, glacies et nives, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

70. Glaces et neiges, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

71. Benedicite, noctes et dies, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

71. Nuits et jours, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

72. Benedicite, lux et tenebræ, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

72. Lumière et ténèbres, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

73. Benedicite, fulgura et nubes, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

73. Eclairs et nuages, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

74. Benedicat terra Dominum : laudet et superexaltet eum in secula.

74. Que la terre bénisse le Seigneur; qu'elle loue et qu'elle relève sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

75. Benedicite, montes et colles, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

75. Montagnes et collines, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

76. Benedicite, universa germinantia in terra, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

76. Plantes qui naissez de la terre, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

77. Benedicite, fontes, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

77. Fontaines, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

78. Benedicite, maria et flumina, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

78. Mers et fleuves, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

79. Benedicite, cete, et omnia quæ mo-

79. Baleines et poissons qui vivez dans les eaux, bénissez tous le Sei-

gneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

80. Oiseaux du ciel, bénissez tous le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

81. Bêtes privées ou sauvages, bénissez toutes le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

82. Enfans des hommes, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

83. Qu'Israël bénisse le Seigneur ; qu'il le loue, et qu'il relève sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

84. Prêtres du Seigneur, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

85. Serviteurs du Seigneur, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

86. Esprits et ames des justes,* bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

87. Vous qui êtes saints et humbles de cœur, bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles.

88. Ananias, Azarias et Misaël,* bénissez le Seigneur ; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans *tous* les siècles ; parce qu'il nous a

ventur in aquis, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

80. Benedicite, omnes volucres cœli, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

81. Benedicite, omnes bestiæ et pecora, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

82. Benedicite, filii hominum, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

83. Benedicat Israel Dominum : laudet et superexalteteum in secula.

84. Benedicite, sacerdotes Domini, Domino : laudate et superexalatte eum in secula.

85. Benedicite, servi Domini, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

86. Benedicite, spiritus et animæ justorum, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

87. Benedicite, sancti et humiles corde, Domino : laudate et superexaltate eum in secula.

88. Benedicite, Anania, Azaria, Misael, Domino : laudate et superexaltate eum in

* 86. Il parle des ames des saints séparées du corps.
* 88. Peut-être faudroit-il lire, Misaël et Azarias : car ils sont toujours nommés ainsi : Misaël entre les deux autres.

secula : quia eruit nos de inferno, et salvos fecit de manu mortis, et liberavit nos de medio ardentis flammæ, et de medio ignis eruit nos.

tirés de l'enfer *et du fond du tombeau,* " qu'il nous a sauvés de la puissance de la mort, qu'il nous a délivrés du milieu des flammes ardentes, et nous a tirés du milieu du feu.

89. Confitemini Domino, quoniam bonus : quoniam in seculum misericordia ejus.

89. Rendez graces au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans *tous* les siècles.

90. Benedicite, omnes religiosi, Domino Deo deorum : laudate et confitemini ei, quia in omnia secula misericordia ejus.

90. Vous qui êtes religieux *et craignant Dieu*, bénissez le Seigneur, le Dieu des dieux; louez-le, et rendez-lui des actions de graces, parce que sa miséricorde s'étend dans la suite de tous les siècles.

Hucusque in hebræo non habetur : et quæ posuimus de Theodotionis editione translata sunt.

*Ce qui a été mis jusqu'ici, ne se trouve point dans l'hébreu, et a été pris de l'édition de la bible de Théodotion.**

91. Tunc Nabuchodonosor rex obstupuit, et surrexit propere, et ait optimatibus suis: Nonne tres viros misimus in medium ignis compeditos? Qui respondentes regi, dixerunt : Vere, rex.

91. Alors le roi Nabuchodonosor *ayant regardé dans la fournaise, et y ayant vu quatre hommes qui s'y promenoient,* fut frappé d'étonnement; il se leva tout d'un coup, et dit aux grands de sa cour : N'avons-nous pas jeté trois hommes liés au milieu du feu? Ils répondirent au roi : Oui, seigneur.

92. Respondit, et ait : Ecce ego video quatuor viros solutos, et ambulantes in medio ignis, et nihil corruptionis in eis est, et

92. Nabuchodonosor leur dit : J'en vois quatre néanmoins qui marchent sans être liés au milieu du feu, qui sont incorruptibles dans les flammes, et dont le quatrième est semblable au Fils de Dieu. "

℣ 88. C'est un second sens du texte : qu'il nous a préservés du tombeau. Quelques interprètes prétendent qu'*infernus* signifie souvent le tombeau.

* Cette note a été mise ici par saint Jérôme. Théodotion est un des traducteurs grecs des livres saints. Sa version a été préférée à celle des Septante pour ce livre seulement. Voyez la préface sur ce livre.

℣ 92. Autr. à un fils de Dieu. L'étonnement de Nabuchodonosor exprimé dans le ℣ 91. et ce qu'il dit ici d'un quatrième personnage qu'il voit au milieu du feu, supposent visiblement le miracle dont il est parlé aux ℣ 49. et 50. qui ne se trouvent pas dans le texte original; et cela

93. Alors Nabuchodonosor s'étant approché de la porte de la fournaise ardente, dit : Sidrach, Misach et Abdénago, serviteurs du Dieu très-haut, " sortez, et venez. Aussitôt Sidrach, Misach et Abdénago sortirent du milieu du feu.

94. Et les princes, les premiers officiers, les juges, et les grands de la cour du roi, regardoient attentivement ces *jeunes* hommes, voyant que le feu n'avoit eu aucun pouvoir sur leurs corps, qu'un seul cheveu de leur tête n'en avoit été brûlé, qu'il n'en paroissoit aucune trace sur leurs vêtemens, " et que l'odeur même du feu n'étoit pas venue jusqu'à eux. "

95. Alors Nabuchodonosor étant comme hors de lui-même, s'écria : Béni soit leur Dieu, le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago, qui a envoyé son ange, et a délivré ses serviteurs qui ont cru en lui, qui ont résisté au commandement du roi, et qui ont abandonné leurs corps, pour ne point se rendre esclaves *d'un dieu étranger*, et pour n'avoir aucun autre Dieu que le Dieu qu'ils adorent.

species quarti similis Filio Dei.

93. Tunc accessit Nabuchodonosor ad ostium fornacis ignis ardentis, et ait : Sidrach, Misach, et Abdenago, servi Dei excelsi, egredimini, et venite. Statimque egressi sunt Sidrach, Misach, et Abdenago de medio ignis.

94. Et congregati satrapæ, et magistratus, et judices, et potentes regis, contemplabantur viros illos, quoniam nihil potestatis habuisset ignis in corporibus eorum, et capillus capitis eorum non esset adustus, et sarabala eorum non fuissent immutata, et odor ignis non transisset per eos.

95. Et erumpens Nabuchodonosor, ait : Benedictus Deus eorum, Sidrach videlicet, Misach et Abdenago, qui misit angelum suum, et eruit servos suos, qui crediderunt in eum : et verbum regis immutaverunt, et tradiderunt corpora sua, ne servirent, et ne ado-

prouve que le fragment précédent qui ne se voit aujourd'hui que dans le grec, étoit originairement dans le texte original.

℣ 93. On lit dans le texte original, עליא, pour עלאה, *excelsi* ; les rabbins en conviennent.

℣ 94. Litt. à leurs chaussures. C'est le même mot qui est traduit par *braccæ* au ℣ 21.

Ibid. C'est-à-dire, que leurs habits ne sentoient pas même cette odeur que le feu donne à la laine, lorsqu'on s'en approche de trop près.

rarent omnem Deum, excepto Deo suo.

96. A me ergo positum est hoc decretum, ut omnis populus, tribus, et lingua quæcumque locuta fuerit blasphemiam contra Deum Sidrach, Misach et Abdenago, dispereat, et domus ejus vastetur : neque enim est alius Deus qui possit ita salvare.

96. Voici donc l'ordonnance que je fais : Que tout homme, de quelque peuple, de quelque tribu, et de quelque langue qu'il puisse être, qui aura proféré un blasphème " contre le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago, périsse, et que sa maison soit détruite, " parce qu'il n'y a point d'autre Dieu qui puisse sauver que celui-là. "

97. Tunc rex promovit Sidrach, Misach et Abdenago, in provincia Babylonis.

97. Alors le roi éleva en dignité Sidrach, Misach et Abdénago dans la province de Babylone, *encore plus qu'il n'avoit fait auparavant.* "

98. Nabuchodonosor rex, omnibus populis, gentibus et linguis, qui habitant in universa terra : Pax vobis multiplicetur.

98. *Plusieurs années après le songe de Nabuchodonosor, ce prince ayant été chassé de son royaume à cause de son orgueil, et y ayant été rétabli par la bonté de Dieu, écrivit cette lettre à tous les peuples de la terre.* " Le roi Nabuchodonosor, à tous les peuples et à toutes les nations, quelque langue qu'elles parlent dans toute la terre : Que la paix s'établisse en vous de plus en plus.

Avant l'ère chr. vulg. 563.

99. Signa et mirabilia fecit apud me Deus excelsus. Placuit ergo mihi prædicare

99. Le Dieu très-haut " a fait des prodiges et des merveilles dans mon royaume. J'ai donc résolu de publier

100. Signa ejus, quia magna sunt, et

100. Ses prodiges, parce qu'ils sont grands; et ses merveilles, parce

Infr. IV. 31. VII. 14.

℣ 96. Le texte original peut signifier, un outrage.

Ibid. Le texte original peut se traduire : qu'il soit mis en pièces, et que sa maison soit changée en un lieu souillé. *Supr.* II. 5.

Ibid. Litt. comme celui-là.

℣ 97. Ou simplement, les rétablit dans leurs emplois.

℣ 98. Les trois derniers versets de ce chapitre paroissent être le commencement d'un autre édit continué au chapitre suivant ; c'est ce que suppose ici l'auteur de la paraphrase.

℣ 99. On lit encore ici dans le texte original, עליא, pour עלאה, *excelsus* ; les rabbins en conviennent.

qu'elles sont étonnantes; car son royaume est un royaume éternel, et sa puissance s'étend dans la suite de tous les siècles.

mirabilia ejus, quia fortia : et regnum ejus regnum sempiternum, et potestas ejus in generationem et generationem.

CHAPITRE IV.

Songe de Nabuchodonosor ; arbre abattu. Daniel lui explique ce songe. Ce songe s'accomplit. Nabuchodonosor est réduit pendant sept ans au rang des bêtes. Il reconnoît la main de Dieu, et est rétabli dans son royaume.

Avant l'ère chr. vulg. 570.

1. Moi " Nabuchodonosor, étant en paix dans ma maison, et plein de gloire dans mon palais,

1. Ego Nabuchodonosor quietus eram in domo mea, et florens in palatio meo :

2. J'ai vu un songe qui m'a effrayé; et étant dans mon lit, mes pensées, et les images qui se présentoient à mon imagination m'épouvantèrent.

2. Somnium vidi, quod perterruit me : et cogitationes meæ in strato meo, et visiones capitis mei, conturbaverunt me.

3. C'est pourquoi je publiai une ordonnance, pour faire venir devant moi tous les sages de Babylone, afin qu'ils me donassent l'explication de mon songe.

3. Et per me propositum est decretum ut introducerentur in conspectu meo cuncti sapientes Babylonis, et ut solutionem somnii indicarent mihi.

4. Alors les devins, les mages, les Chaldéens " et les augures étant venus devant moi, " je leur racontai mon songe; et ils ne purent me l'expliquer.

4. Tunc ingrediebantur arioli, magi, Chaldæi et aruspices, et somnium narravi in conspectu eorum : et solutionem ejus non indicaverunt mihi :

5. Enfin Daniel, *que nous avons*

5. Donec collega in-

℣ 1. C'est la suite de la lettre commencée au ℣ 98. du chapitre précédent.

℣ 4. C'est-à-dire, les astrologues chaldéens. *Supr.* II. 2.

Ibid. On lit dans le texte original, עללין, pour עלין, *ingredientes* ; les rabbins en conviennent.

gressus est in conspectu meo Daniel, cui nomen Baltassar secundum nomen dei mei, qui habet spiritum Deorum sanctorum in semetipso : et somnium coram ipso locutus sum.

fait notre collègue, *en l'établissant la seconde personne de notre empire,* " parut devant nous, lui à qui j'ai donné le nom de Baltassar, qui est " le nom de *celui que jusqu'alors j'avois adoré comme* mon dieu ; *Daniel, dis-je,* qui a dans lui-même l'esprit des Dieux saints, " *parut devant nous ;* je lui racontai mon songe, et je lui dis :

6. Baltassar princeps ariolorum, quoniam ego scio quod spiritum sanctorum Deorum habeas in te, et omne sacramentum non est impossibile tibi : visiones somniorum meorum, quas vidi, et solutionem earum narra.

6. Baltassar, prince des devins, comme je sais que vous avez en vous l'esprit des Dieux saints, " et qu'il n'y a point de secret que vous ne puissiez pénétrer, *dites-moi* ce que j'ai vu en songe ; et donnez m'en l'explication.

7. Visio capitis mei in cubili meo : Videbam, et ecce arbor in medio terræ, et altitudo ejus nimia.

7. Voici ce qui m'a été représenté en vision, lorsque j'étois dans mon lit : Il me sembloit que je voyois au milieu de la terre un arbre qui étoit excessivement haut.

8. Magna arbor et fortis, et proceritas ejus contingens cœlum : aspectus illius erat usque ad terminos universæ terræ.

8. C'étoit un arbre grand et fort, dont la hauteur alloit jusqu'au ciel, et qui paroissoit s'étendre jusqu'aux extrémités du monde.

9. Folia ejus pulcherrima, et fructus ejus nimius : et esca universorum in ea :

9. Ses feuilles étoient très-belles ; et il étoit chargé de fruits capables de nourrir toutes sortes d'animaux ; les bêtes privées et les bêtes sauva-

℣ 5. Le texte original pourroit se traduire : Jusqu'à ce qu'un autre *sage nommé* Daniel, parut devant moi. Ou plutôt : Jusqu'à ce qu'enfin Daniel parut devant moi, etc.

Ibid. Litt. Selon le nom de mon dieu. Voyez au chap. 1. ℣ 7.

℣ 5. et 6. Le texte original pourroit se traduire : l'esprit du Dieu saint. Dans le style des Orientaux le pluriel s'emploie par honneur pour le singulier.

℣ 6. Comme le verbe manque ici dans le texte original et dans la Vulgate, on y sous-entend le mot *narra*, exprimé à la fin du verset ; mais dans le grec, on trouve le verbe *audi* exprimé : écoutez ce que j'ai vu en songe, et donnez-m'en l'explication. En effet c'est Nabuchodonosor qui va lui-même exposer ce qu'il a vu.

ges habitoient dessous; les oiseaux du ciel demeuroient sur ses branches; et tout ce qui avoit vie, y trouvoit de quoi se nourrir.

subter eam habitabant animalia et bestiæ, et in ramis ejus conversabantur volucres cœli: et ex ea vescebatur omnis caro.

10. J'eus cette vision étant sur mon lit; alors celui qui veille *sur la conduite des hommes*, et qui *ne peut laisser en eux le crime impuni, parce qu'il* est saint, " descendit du ciel,

10. Videbam in visione capitis mei super stratum meum: et ecce vigil et sanctus de cœlo descendit.

11. Et cria d'une voix forte: Abattez l'arbre par le pied, coupez-en les branches, faites-en tomber les feuilles, et répandez-en les fruits; que les bêtes qui étoient dessous s'enfuient, et que les oiseaux s'envolent de dessus ses branches.

11. Clamavit fortiter, et sic ait: Succidite arborem, et præcidite ramos ejus: excutite folia ejus, et dispergite fructus ejus: fugiant bestiæ quæ subter eam sunt, et volucres de ramis ejus.

12. Laissez-en néanmoins en terre la tige avec ses racines; qu'elle soit liée avec des chaînes de fer et d'airain, parmi les herbes des champs; qu'elle soit mouillée de la rosée du ciel, et qu'elle paisse avec les bêtes sauvages l'herbe de la terre. "

12. Verumtamen germen radicum ejus in terra sinite, et alligetur vinculo ferreo et æreo, in herbis quæ foris sunt, et rore cœli tingatur, et cum feris pars ejus in herba terræ.

13. Qu'on lui ôte son cœur d'homme, et qu'on lui donne un cœur de bête; " et que sept temps " se passent sur elle " *en cet état.*

13. Cor ejus ab humano commutetur, et cor feræ detur ei: et septem tempora mutentur super eum.

14. C'est ce qui a été ordonné

14. In sententia vi-

℣ 10. Ou plutôt: Alors un des veillans et des saints, descendit, etc. Il paroît par le ℣ 14. que parmi les Chaldéens on concevoit ces veillans et ces saints dans le ciel, comme une compagnie de juges, ou un ordre d'esprits bienheureux, qui jugeoient et qui décidoient du sort des hommes.

℣ 12. Ou plutôt: qu'il soit lié, *cet arbre*, etc. qu'il soit mouillé, etc. et qu'il paisse, etc.

℣ 13. Voyez la *Dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor*, à la tête de ce livre.

Ibid. C'est-à-dire, sept années. *Infr.* XII. 7.

Ibid. Ou plutôt: sur lui, *c'est-à-dire, sur cet arbre figuratif.*

gilum decretum est, et sermo sanctorum, et petitio : donec cognoscant viventes, quoniam dominatur Excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit, dabit illud, et humillimum hominem constituet super eum.

par ceux qui veillent ; " c'est la parole et la demande des saints, *qui prient qu'on traite ainsi cet arbre,* jusqu'à ce que les vivans connoissent que c'est le Très-Haut " qui a la domination sur les royaumes des hommes ; qui les donne à qui il lui plaît, et qui établit roi, quand il veut, le dernier d'entre les hommes.

15. Hoc somnium vidi ego Nabuchodonosor rex : tu ergo, Baltassar, interpretationem narra festinus : quia omnes sapientes regni mei non queunt solutionem edicere mihi : tu autem potes, quia spiritus Deorum sanctorum in te est.

15. Voilà le songe que j'ai eu, moi Nabuchodonosor roi; hâtez-vous donc, Baltassar, de m'en donner l'explication, *que j'attends de vous seul ;* car tous les sages de mon royaume n'ont pu me l'interpréter; mais pour vous, vous le pouvez, parce que l'esprit des Dieux saints est en vous, *et qu'il vous donne la connoissance des mystères les plus cachés.*

16. Tunc Daniel, cujus nomen Baltassar, cœpit intra semetipsum tacitus cogitare quasi una hora : et cogitationes ejus conturbabant eum. Respondens autem rex ait : Baltassar, somnium et interpretatio ejus non conturbent te. Respondit Baltassar, et dixit : Domine mi, somnium his qui te oderunt, et interpretatio ejus hostibus tuis sit.

16. Alors Daniel, surnommé Baltassar, commença de penser en lui-même, sans rien dire, " pendant près d'une heure; et les pensées qui lui venoient, lui jetoient le trouble dans l'esprit; *car d'un côté il voyoit les maux qui alloient fondre sur Nabuchodonosor ; et de l'autre il craignoit de les lui découvrir.* Mais le roi *qui s'aperçut de son embarras*, prenant la parole, lui dit : Baltassar, que ce songe et l'interprétation que vous avez à en donner ne vous troublent point. Baltassar lui répondit : Seigneur, que le songe *retourne* sur ceux qui vous haïssent; et *que* son interprétation *retombe* sur vos ennemis.

17. Arborem quam vidisti sublimem at-

17. Vous avez vu un arbre qui étoit très-grand et très-fort, dont

℣ 14. Voyez la note sur le ℣ 10.

Ibid. On lit dans le texte original עליא, pour עלאה, *Excelsus ;* les rabbins en conviennent, ainsi qu'aux ℣ 21. 22. 29. 31.

℣ 16. Le terme original peut se traduire : demeura tout étonné, *tout interdit et sans rien répondre.*

la hauteur alloit jusqu'au ciel, et qui sembloit s'étendre sur toute la terre.

que robustam, cujus altitudo pertingit ad cœlum, et aspectus illius in omnem terram :

18. Ses branches étoient très-belles; il étoit chargé de fruits; et tous y trouvoient de quoi se nourrir; les bêtes de la campagne habitoient dessous, et les oiseaux du ciel se retiroient sur ses branches.

18. Et rami ejus pulcherrimi, et fructus ejus nimius, et esca omnium in ea : subter eam habitantes bestiæ agri, et in ramis ejus commorantes aves cœli :

19. Cet arbre, ô roi! c'est vous même, qui êtes devenu si grand et si puissant; car votre grandeur s'est accrue et élevée jusqu'au ciel; votre puissance s'est étendue jusqu'aux extrémités du monde.

19. Tu es rex, qui magnificatus es, et invaluisti : et magnitudo tua crevit, et pervenit usque ad cœlum, et potestas tua in terminos universæ terræ.

20. Vous avez vu ensuite, ô roi! que celui qui veille et qui est saint, " est descendu du ciel, et qu'il a dit : Abattez cet arbre, coupez-en les branches; réservez-en néanmoins en terre la tige avec les racines; qu'elle soit liée avec le fer et l'airain parmi les herbes des champs; qu'elle soit mouillée par la rosée du ciel, et qu'elle paisse avec les bêtes sauvages, jusqu'à ce que sept temps soient passés sur elle. "

20. Quod autem vidit rex vigilem et sanctum descendere de cœlo, et dicere : Succidite arborem, et dissipate illam : attamen germen radicum ejus in terra dimittite, et vinciatur ferro et ære in herbis foris : et rore cœli conspergatur, et cum feris sit pabulum ejus, donec septem tempora mutentur super eum :

21. Et voici l'interprétation de la sentence du Très-Haut, qui a été prononcée contre le roi mon seigneur, *figuré par cet arbre.*

21. Hæc est interpretatio sententiæ Altissimi, quæ pervenit super dominum meum regem :

22. Vous serez chassé de la compagnie des hommes; et vous habiterez avec les animaux et les bêtes

22. Ejicient te ab hominibus, et cum bestiis ferisque erit ha-

✝ 20. Autr. que l'un des veillans et des saints. *Supr.* ✝ 10.
Ibid. Ou plutôt : qu'il soit lié, etc. qu'il soit mouillé, etc. et qu'il paisse, etc. sur lui. *Supr.* ✝ 12. *et* 13.

bitatio tua, et fenum ut bos comedes, et rore cœli infunderis : septem quoque tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum, et cuicumque voluerit, det illud.

sauvages : vous mangerez du foin comme un bœuf; vous serez trempé de la rosée du ciel : sept temps, *c'est-à-dire, sept années,* " se passeront *ainsi* sur vous, jusqu'à ce que vous reconnoissiez que le Très-Haut tient sous sa domination les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il lui plaît. *Infr.* v. 21.

23. Quod autem præcepit ut relinqueretur germen radicum ejus, id est, arboris : regnum tuum tibi manebit, postquam cognoveris potestatem esse cœlestem.

23. Quant à ce qui a été commandé qu'on réservât la tige de l'arbre avec ses racines, cela vous marque que votre royaume vous demeurera *pour vous être rendu,* après que vous aurez reconnu que toute puissance vient du ciel.

24. Quamobrem, rex, consilium meum placeat tibi : et peccata tua eleemosynis redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum : forsitan ignoscet delictis tuis.

24. C'est pourquoi, suivez, ô roi ! le conseil que je vous donne : Rachetez vos péchés par les aumônes, " et vos iniquités par les œuvres de miséricorde envers les pauvres. *Si vous en usez ainsi,* peut-être que le Seigneur, *qui ne punit que les impénitens,* vous pardonnera vos offenses, *et révoquera l'arrêt qu'il a rendu contre vous.* " *Eccli.* III.

25. Omnia hæc venerunt super Nabuchodonosor regem.

25. Toutes ces choses arrivèrent *depuis* au roi Nabuchodonosor; *et elles arrivèrent de cette sorte.*

26. Post finem mensium duodecim, in aula Babylonis deambulabat.

26. Douze mois après, il se promenoit dans le palais de Babylone;

27. Respondit que rex, et ait : Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædifi-

27. Et *considérant la grandeur et la magnificence de cette ville,* il commença de dire : N'est-ce pas là cette grande Babylone dont j'ai fait

℣ 22. Voyez la note sur le ℣ 13.

℣ 24. Le texte original peut se traduire : Interrompez vos péchés par la justice, et vos iniquités par la compassion envers les pauvres : *Convertissez-vous au Seigneur; pratiquez la justice, exercez la miséricorde : cessez de faire le mal, et faites le bien.*

Ibid. Le texte original peut signifier : et votre prospérité sera prolongée.

le siége de mon royaume; que j'ai *augmentée si considérablement, qu'on peut dire que je l'ai* bâtie " dans la grandeur de ma puissance, et dans *l'étendue et* l'éclat de ma gloire?

cavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, et in gloria decoris mei?

28. A peine le roi avoit-il prononcé cette parole, qu'on entendit cette voix du ciel : Voici ce qui vous est annoncé, ô Nabuchodonosor roi! Votre royaume passera en d'autres mains; *votre fils régnera en votre place*,

28. Cumque sermo adhuc esset in ore regis, vox de cœlo ruit : Tibi dicitur, Nabuchodonosor rex : Regnum tuum transibit a te,

29. Et vous serez chassé de la compagnie des hommes; vous habiterez avec les animaux et avec les bêtes farouches; vous mangerez du foin comme un bœuf, et sept temps passeront sur vous jusqu'à ce que vous reconnoissiez que le Très-Haut a un pouvoir absolu sur les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il lui plaît.

29. Et ab hominibus ejicient te, et cum bestiis et feris erit habitatio tua : fenum quasi bos comedes, et septem tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit, det illud.

30. Cette parole fut accomplie à la même heure en la personne de Nabuchodonosor; *il tomba tout d'un coup en démence;* " *et à l'instant* il fut chassé de la compagnie des hommes; il mangea du foin comme un bœuf; son corps fut trempé de la rosée du ciel; en sorte que les cheveux *de sa tête et tous les poils de son corps* " lui crûrent comme *les plumes* d'un aigle, " et que ses ongles devinrent comme les griffes des oiseaux.

30. Eadem hora sermo completus est super Nabuchodonosor, et ex hominibus abjectus est, et fenum ut bos comedit, et rore cœli corpus ejus infectum est : donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent, et ungues ejus quasi avium.

✠ 27. La ville de Babylone avoit été bâtie par Nemrod peu de temps après la construction de la fameuse tour de Babel. *Gen.* x. 10. La reine Sémiramis l'augmenta et l'embellit considérablement. Mais Nabuchodonosor la rendit la plus grande et la plus belle ville de l'Orient par les différens édifices qu'il y ajouta.

✠ 30. Voyez la *Dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor*, à la tête de ce livre.

Ibid. Le texte original peut s'entendre ainsi : en sorte que *tous* les poils *de son corps* lui crûrent, etc.

Ibid. Peut-être qu'au lieu de כנשרין, *sicut aquilarum*, il faudroit lire ככפירין, *sicut leunculorum*, comme *les crins* des jeunes lions.

31. Igitur post finem dierum ego Nabuchodonosor oculos meos ad cœlum levavi, et sensus meus redditus est mihi : et Altissimo benedixi, et viventem in sempiternum laudavi et glorificavi : quia potestas ejus potestas sempiterna, et regnum ejus in generationem et generationem.

31. Après que le temps *marqué pour la punition de mon orgueil*, eut été accompli, moi Nabuchodonosor, *éclairé d'en haut, et touché de repentir*, j'élevai les yeux au ciel, le sens et l'esprit me furent rendus ; je bénis le Très-Haut; je louai et je glorifiai celui qui vit éternellement; parce que sa puissance est une puissance éternelle, et que son royaume s'étend dans la succession de tous les siècles.

Supr. III. 100. *Infr.* VII. 14.

32. Et omnes habitatores terræ apud eum in nihilum reputati sunt : juxta voluntatem enim suam facit, tam in virtutibus cœli quam in habitatoribus terræ : et non est qui resistat manui ejus, et dicat ei : Quare fecisti?

32. Tous les habitans de la terre sont devant lui comme un néant : il fait tout ce qu'il lui plaît, soit dans les vertus célestes, " soit parmi ceux qui sont sur la terre; et nul ne peut résister à sa main *puissante*, ni lui dire : Pourquoi avez-vous fait ainsi?

33. In ipso tempore sensus meus reversus est ad me, et ad honorem regni mei decoremque perveni : et figura mea reversa est ad me : et optimates mei, et magistratus mei requisierunt me, et in regno meo restitutus sum, et magnificentia amplior addita est mihi.

33. En même temps le sens me revint *parfaitement;* et je recouvrai tout l'éclat et toute la gloire de la dignité royale. Ma première forme, *que j'avois comme perdue en vivant en bête,* " me fut *pleinement* rendue; les grands de ma cour et mes principaux officiers vinrent me chercher; je fus rétabli dans mon royaume, et je devins plus grand que jamais.

34. Nunc igitur ego Nabuchodonosor laudo, et magnifico, et glorifico regem cœli : quia omnia opera ejus vera, et viæ ejus judi-

34. Maintenant donc, moi Nabuchodonosor, je loue le roi du ciel, et je publie sa grandeur et sa gloire; parce que toutes ses œuvres sont fondées dans la vérité, que toutes ses voies sont pleines de justice, et

✝ 32. C'est-à-dire, dans les esprits qui composent les armées célestes.
✝ 33. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

qu'il peut humilier ceux qui marchent dans l'orgueil. "

cia, et gradientes in superbia potest humiliare.

℣ 34. Si l'on veut suivre l'ordre des temps, il faudra passer d'ici aux chapitres VII et VIII. Les chapitres V et VI qui ont rapport à la fin du règne de Baltassar, et au commencement du règne de Darius le Mède, paroissent avoir été transposés par les copistes.

CHAPITRE V.

Festin sacrilége du roi Baltassar. Apparition d'une main qui écrit sur la muraille. Les sages de Babylone ne peuvent lire ni expliquer cette écriture. Daniel la lit et l'explique. Mort de Baltassar. Darius le Mède lui succède.

Avant l'ère chr. vulg. 538.

1. Quelque *temps après la mort de Nabuchodonosor, les Mèdes et les Perses, jaloux de la grandeur et de la puissance des rois de Babylone, vinrent assiéger cette ville. Il y avoit deux ans que duroit ce siége, lorsque* le roi Baltassar " *fils d'Evilmérodach, et petit-fils de Nabuchodonosor,* " *soit pour honorer ses dieux, ou pour insulter à ses ennemis,* fit un grand festin à mille des plus grands de sa cour; et chacun y buvoit selon son âge *et selon ses forces.* "

1. Baltassar rex fecit grande convivium optimatibus suis mille : et unusquisque secundum suam bibebat ætatem.

2. Le roi étant donc déjà plein de vin, *et joignant l'impiété à la débauche,* commanda qu'on apportât les vases d'or et d'argent que Nabuchodonosor son *grand*-père avoit emportés du temple de Jérusalem, *et qu'il avoit consacrés au culte de Bétus son dieu;* " *il commanda, dis-je, qu'on apportât ces vases,* afin que le roi bût dedans, avec ses

2. Præcepit ergo jam temulentus, ut afferrentur vasa aurea et argentea, quæ asportaverat Nabuchodonosor pater ejus de templo quod fuit in Jerusalem, ut biberent in eis rex et optimates ejus, uxores-

℣ 1. Le texte original le nomme Beltassar.
Ibid. Voyez l'*abrégé de l'histoire profane*, tom. XII.
Ibid. Le texte original peut se traduire : et il buvoit du vin en présence de ces mille conviés.
℣ 2. Voyez au chap. 1. ℣ 2.

que ejus et concubinæ.

3. Tunc allata sunt vasa aurea et argentea, quæ asportaverat de templo quod fuerat in Jerusalem : et biberunt in eis rex et optimates ejus, uxores et concubinæ illius.

4. Bibebant vinum, et laudabant deos suos aureos et argenteos, æreos, ferreos, ligneosque et lapideos.

5. In eadem hora apparuerunt digiti, quasi manus hominis scribentis contra candelabrum in superficie parietis aulæ regiæ : et rex aspiciebat articulos manus scribentis.

6. Tunc facies regis commutata est, et cogitationes ejus conturbabant eum : et compages renum ejus solvebantur, et genua ejus ad se invicem collidebantur.

7. Exclamavit itaque rex fortiter, ut introducerent magos, Chaldæos et aruspices : et proloquens rex ait sapientibus Babylonis : Quicumque le-

femmes, ses concubines et les grands de sa cour.

3. On apporta donc aussitôt les vases d'or et d'argent qui avoient été transportés du temple de Jérusalem, *et placés dans celui de Bélus;* et le roi but dedans, avec ses femmes, ses concubines et les grands de sa cour.

4. Ils buvoient du vin *dans ces vases;* et ils louoient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain et de fer, de bois et de pierre, *comme les vainqueurs du Dieu des Juifs, à qui ils les avoient enlevés.*

5. Au même moment on vit paroître " des doigts, et comme la main d'un homme qui écrivoit près " du chandelier sur la muraille de la salle du roi; et le roi voyoit le mouvement des doigts de la main qui écrivoit.

6. Alors le visage du roi se changea; son esprit fut saisi d'un grand trouble; ses reins se relâchèrent, et *dans son tremblement*, ses genoux se choquoient l'un contre l'autre, *tant il étoit violent.*

7. Le roi fit donc un grand cri, et ordonna qu'on fit venir les mages, les *astrologues les plus habiles d'entre les* Chaldéens, et les augures; et *étant venus*, le roi dit aux sages de Babylone : Quiconque lira cette écriture, " et me l'interprétera,

† 5. On lit dans le texte original irrégulièrement, נפקו; les rabbins lisent au singulier נפקה, pour le pluriel נפקן, *egressi sunt.*

Ibid. Autrement et à la lettre : vis-à-vis du chandelier.

† 7. Cette écriture pouvoit être d'un caractère inconnu dans le pays, tel que le caractère hébreu ancien, le phénicien, le samaritain. Mais d'ailleurs quand le caractère eût été connu, dans les langues orientales où l'usage des voyelles est fort rare, et où la prononciation et la suite du discours déterminent ordinairement le sens des lettres, il n'est pas extraordinaire que ceux mêmes qui entendent une langue, et qui en con-

sera vétu de pourpre, aura un collier d'or au cou, et sera la troisième personne de mon royaume. "

gerit scripturam hanc, et interpretationem ejus manifestam mihi fecerit, purpura vestietur, et torquem auream habebit in collo, et tertius in regno meo erit.

8. Mais tous les sages du roi étant venus devant lui, ne purent, ni lire cette écriture, ni lui en dire l'interprétation;

8. Tunc ingressi omnes sapientes regis, non potuerunt nec scripturam legere, nec interpretationem indicare regi.

9. Ce qui redoubla encore le trouble du roi Baltassar; son visage en fut tout changé; et les grands de sa cour en furent épouvantés comme lui.

9. Unde rex Baltassar satis conturbatus est, et vultus illius immutatus est : sed et optimates ejus turbabantur.

10. Mais la reine *Nitocris son aïeute*," touchée de ce qui étoit arrivé au roi *son petit-fils*, et aux grands qui étoient près de lui, entra dans la salle du festin, et lui dit : O roi! vivez à jamais; que vos pensées ne vous troublent point, et que votre visage ne se change point. "

10. Regina autem, pro re quæ acciderat regi, et optimatibus ejus, domum convivii ingressa est, et proloquens ait : Rex, in æternum vive : non te conturbent cogitationes tuæ, neque facies tua immutetur.

11. Il y a dans votre royaume un homme qui a dans lui-même l'esprit des Dieux saints, *et* en qui on a trouvé plus de science et de sagesse qu'en aucun autre, sous le règne de votre

11. Est vir in regno tuo, qui spiritum Deorum sanctorum habet in se : et in diebus patris tui scientia

noissent les caractères, ne puissent lire un mot qu'ils rencontreront tout seul et sans suite, comme ici les trois mots dont il s'agit.

Ibid. Ou plutôt et selon le texte original : et sera l'un des trois grands officiers de mon royaume.

℣ 10. Il paroît que l'auteur de la paraphrase confond ici deux opinions différentes. Plusieurs croient que la reine dont il est parlé ici avoit été épouse de Nabuchodonosor, et que Baltassar étant petit-fils de Nabuchodonosor, cette reine étoit aïeule de Baltassar. Mais ceux qui prétendent que cette reine étoit Nitocris, supposent qu'elle étoit épouse d'Evilmérodach, et mère de Baltassar, qu'ils croient être le même que Labynit qui, selon l'auteur de la paraphrase, avoit pour mère Nitocris.

Ibid. Le texte original à la lettre : et que votre éclat, *votre sérénité*, ne change point. Apparemment le prince saisi de frayeur pâlissoit,

et sapientia inventæ sunt in eo : nam et rex Nabuchodonosor pater tuus, principem magorum, incantatorum, Chaldæorum et aruspicum, constituit eum, pater, inquam, tuus, o rex !

12. Quia spiritus amplior, et prudentia, intelligentiaque et interpretatio somniorum, et ostensio secretorum, ac solutio ligatorum, inventæ sunt in eo, hoc est in Daniele, cui rex posuit nomen Baltassar: nunc itaque Daniel vocetur, et interpretationem narrabit.

13. Igitur introductus est Daniel coram rege. Ad quem præfatus rex ait : Tu es Daniel de filiis captivitatis Judæ, quem adduxit pater meus rex de Judæa ?

14. Audivi de te, quoniam spiritum deorum habeas : et scientia intelligentiaque ac sapientia ampliores inventæ sunt in te.

15. Et nunc introgressi sunt in conspectu meo sapientes magi, ut scripturam hanc legerent, et interpretationem ejus indicarent mihi : et nequiverunt sensum

grand-père : c'est pourquoi le roi Nabuchodonosor votre *grand*-père l'établit chef des mages, des enchanteurs, des Chaldéens, et des augures ; votre *grand*-père, dis-je, ô roi ! " l'établit au-dessus d'eux tous,

12. Parce qu'on reconnut que cet homme, appelé Daniel, à qui le roi donna le nom de Baltassar, avoit reçu une plus grande étendue d'esprit qu'aucun autre, plus de prudence et d'intelligence pour interpréter les songes, pour découvrir les secrets et pour développer les choses *les plus obscures et* les plus embarrassées. Qu'on fasse donc maintenant venir Daniel, et qu'il interprète cette écriture.

13. Aussitôt on fit venir Daniel devant le roi, et le roi lui dit : Etes-vous Daniel, l'un des captifs des enfans de Juda, que le roi *Nabuchodonosor* mon *grand*-père avoit emmené de Judée ?

14. On m'a dit de vous, que vous aviez l'esprit des dieux, et qu'il s'est trouvé en vous plus de science, d'intelligence et de sagesse, qu'en aucun autre.

15. Je viens de faire venir devant moi les sages et les mages *les plus habiles de mon royaume*, pour lire et pour interpréter cette écriture ; et ils n'ont pu me dire ce que ces lettres signifient.

✝ 11. Le mot *inquam* n'est pas dans le texte original, où on lit simplement, *pater tuus, rex ;* mais cela même ne se trouve pas dans l'édition romaine de la version grecque ; ce qui donne lieu de soupçonner que ces mots viennent de quelque méprise de copiste.

hujus sermonis edicere.

16. Mais pour vous, on m'a rapporté que vous pouvez expliquer les choses *les plus* obscures, et développer les plus embarrassées; si vous pouvez donc lire cette écriture, et m'en dire l'interprétation, vous serez vétu de pourpre, vous porterez un collier d'or au cou, et vous serez le troisième d'entre les princes du royaume. "

16. Porro ego audivi de te, quod possis obscura interpretari, et ligata dissolvere: si ergo vales scripturam legere, et interpretationem ejus indicare mihi, purpura vestieris, et torquem auream circa collum tuum habebis, et tertius in regno meo princeps eris.

17. Daniel répondit à ces paroles du roi, et lui dit : Que vos présens, ô roi! soient pour vous, et faites part à un autre des honneurs de votre maison; je ne laisserai pas de vous lire cette écriture, et de vous dire ce qu'elle signifie.

17. Ad quæ respondens Daniel, ait coram rege: Munera tua sint tibi, et dona domus tuæ alteri da: scripturam autem legam tibi, rex, et interpretationem ejus ostendam tibi.

18. Le Dieu très-haut, " ô roi! donna à Nabuchodonosor votre *grand*-père le royaume, la grandeur, la gloire et l'honneur;

18. O rex! Deus altissimus, regnum et magnificentiam, gloriam et honorem dedit Nabuchodonosor patri tuo.

19. Et à cause de cette grande puissance que Dieu lui avoit donnée, tous les peuples et toutes les nations, de quelque langue qu'elles fussent, le respectoient, et tremblaient devant lui. Il faisoit mourir ceux qu'il vouloit. Il détruisoit " ceux qu'il lui plaisoit; il élevoit ou il abaissoit les uns ou les autres, selon sa volonté.

19. Et propter magnificentiam quam dederat ei, universi populi, tribus et linguæ, tremebant et metuebant eum: quos volebat, interficiebat: et quos volebat, percutiebat: et quos volebat, exaltabat: et

℣ 16. Autr. et vous serez l'un des trois grands officiers de mon royaume. *Supr.* ℣ 7.

℣ 18. On trouve encore ici dans le texte original, selon la remarque des rabbins, עלי, pour עלאה, *Excelsus* ou *Altissimus*; de même qu'au ℣ 21.

℣ 19. Le texte original peut signifier : et il laissoit vivre.

quos volebat, humiliabat.

20. Quando autem elevatum est cor ejus, et spiritus illius obfirmatus est ad superbiam, depositus est de solio regni sui, et gloria ejus ablata est :

20. Mais après que son cœur se fut élevé, et que son esprit se fut affermi dans son orgueil, il fut chassé du trône, il perdit son royaume, et la gloire lui fut ôtée.

21. Et a filiis hominum ejectus est, sed et cor ejus cum bestiis positum est, et cum onagris erat habitatio ejus : fenum quoque ut bos comedebat, et rore cœli corpus ejus infectum est, donec cognosceret quod potestatem haberet Altissimus in regno hominum, et quemcumque voluerit, suscitabit super illud.

21. Il fut retranché de la société des enfans des hommes; son cœur devint semblable à celui des bêtes; il demeura avec les ânes sauvages, et il mangea l'herbe des champs comme un bœuf; et son corps fut trempé de la rosée du ciel, jusqu'à ce qu'il reconnût que le Très-Haut a un souverain pouvoir sur les royaumes des hommes, et qu'il établit sur le trône, qui il lui plaît. *Supr.* IV. 22.

22. Tu quoque filius ejus Baltassar, non humiliasti cor tuum, cum scires hæc omnia :

22. Et vous, Baltassar, qui êtes son fils, vous-même n'avez point humilié votre cœur, quoique vous sussiez toutes ces choses, *qui s'étoient passées dans votre propre maison.*

23. Sed adversum Dominatorem cœli elevatus es, et vasa domus ejus allata sunt coram te : et tu et optimates tui, et uxores tuæ et concubinæ tuæ, vinum bibistis in eis : deos quoque argenteos et aureos et æreos, ferreos, ligneosque et lapideos, qui non vident, neque audiunt, neque sentiunt, laudasti : porro Deum,

23. Mais vous vous êtes élevé contre le Dominateur du ciel; vous avez fait apporter devant vous les vases de sa maison *sainte*; et vous avez bu dedans, vous, vos femmes et vos concubines, avec les grands de votre cour; vous avez loué en même temps vos dieux d'argent et d'or, d'airain et de fer, de bois et de pierre; *vous les avez honorés comme les auteurs de votre puissance, eux* qui ne voient point, qui n'entendent point, et qui ne sentent point; et vous n'avez point rendu gloire au Dieu qui tient dans sa main votre

ame " et tous les momens de votre vie.

qui habet flatum tuum in manu sua, et omnes vias tuas, non glorificasti.

24. C'est pourquoi Dieu a envoyé les doigts de cette main qui a écrit ce qui est marqué sur la muraille.

24. Idcirco ab eo missus est articulus manus, quæ scripsit hoc quod exaratum est.

25. Or, voici ce qui est écrit : MANE, *nombre ;* THECEL, *poids ;* PHARÈS, " *division.*

25. Hæc est autem scriptura, quæ digesta est : MANE, THECEL, PHARES.

26. Et en voici l'interprétation : MANE, *nombre ;* Dieu a compté les jours de votre règne, et il en a marqué l'accomplissement.

26. Et hæc est interpretatio sermonis : MANE : numeravit Deus regnum tuum, et complevit illud.

27. THECEL, *poids ;* vous avez été pesé dans la balance, et on vous a trouvé trop léger.

27. THECEL : appensus es in statera, et inventus es minus habens.

28. PHARÈS, *division ;* votre royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses.

28. PHARES : divisum est regnum tuum, et datum est Medis et Persis.

29. *Cette explication ne devoit pas être fort agréable à Baltassar : cependant il voulut tenir sa parole.* Alors *donc* Daniel fut vêtu de pourpre par l'ordre du roi ; on lui mit un collier d'or au cou ; et on fit publier qu'il auroit la puissance dans le royaume comme en étant la troisième personne. " *Daniel, qui avoit d'abord refusé ces honneurs, souffrit ensuite qu'on les lui rendît, étant persuadé que Dieu l'ordonnoit ainsi pour l'exécution des desseins qu'il avoit sur lui et sur les Juifs dans le changement de règne qui devoit arriver à Babylone ; ce qui arriva presque à l'instant ;*

29. Tunc jubente rege indutus est Daniel purpura, et circumdata est torques aurea collo ejus : et prædicatum est de eo, quod haberet potestatem tertius in regno suo.

℣ 23. Litt. votre souffle.

℣ 25. Dans le texte original, les copistes ont mal à propos répété le mot מנא ; et ils ont mis פרסין au lieu de פרס.

℣ 29. Autr. comme l'un des trois grands officiers. *Supr.* ℣ 7.

30. Eadem nocte interfectus est Baltassar rex Chaldæus.

30. *Car* cette même nuit, *l'armée des Perses et des Mèdes, ayant détourné le cours de l'Euphrate, sans que les assiégés s'en fussent aperçus, entra par son canal dans Babylone;* Baltassar, roi des Chaldéens, fut tué;

31. Et Darius Medus successit in regnum, annos natus sexaginta duos.

31. Et Darius, *qui étoit* Mède *et roi des Mèdes*, lui succéda au royaume *de Chaldée*, étant âgé de soixante-deux ans, *Cyrus, qui étoit roi des Perses, et qui avoit eu beaucoup de part à cette conquête, lui ayant cédé cet honneur, comme à son oncle et à son beau-père.*"

✝ 31. Ce Darius est le même que Cyaxare, fils d'Astyage, dont parle Xénophon. Voyez l'*abrégé de l'histoire profane*, tom. XII.

CHAPITRE VI.

Daniel élevé en honneur par Darius le Mède. Jalousie des satrapes contre lui. Ordonnance qu'ils obtiennent du prince. Accusations qu'ils forment contre Daniel. Daniel est jeté dans la fosse aux lions; il en sort sans être blessé. Edit de Darius en faveur de la religion des Juifs.

1. Placuit Dario, et constituit super regnum satrapas centum viginti, ut essent in toto regno suo.

1. Darius *étant donc monté sur le trône des Chaldéens*, fit un édit; et *par cet édit, il* établit cent vingt satrapes sur son royaume, afin qu'ils eussent l'autorité dans toutes les provinces de son état. Avant l'ère chr. vulg. 538.

2. Et super eos principes tres, ex quibus Daniel unus erat: ut satrapæ illis redderent rationem, et rex non sustineret molestiam.

2. Mais il mit au-dessus d'eux trois princes, dont Daniel, *que l'interprétation du songe de Baltassar lui avoit rendu très-recommandable*, étoit le premier: "*il établit, dis-je, ces trois princes*, afin que ces satrapes leur rendis sent compte *de toutes les affaires*, et que le roi fût déchargé de tout soin.

3. Igitur Daniel su-

3. Daniel surpassoit donc en *au-*

✝ 2. Litt. l'un: c'est-à-dire, le premier, selon l'usage de la langue sainte.

torité tous les princes et tous les satrapes, parce qu'il étoit plus rempli de l'esprit de Dieu. "

perabat omnes principes et satrapas : quia spiritus Dei amplior erat in illo.

4. Et comme le roi pensoit à l'établir sur tout son royaume, les princes et les satrapes cherchoient un sujet de l'accuser " dans ce qui regardoit les affaires du roi ; mais ils ne purent trouver aucun prétexte pour le rendre suspect, parce qu'il étoit *très*-fidèle, et qu'on ne pouvoit faire tomber sur lui le soupçon de la moindre faute.

4. Porro rex cogitabat constituere eum super omne regnum : unde principes et satrapæ quærebant occasionem ut invenirent Danieli ex latere regis : nullamque causam et suspicionem reperire potuerunt, eo quod fidelis esset, et omnis culpa et suspicio non inveniretur in eo.

5. Ils dirent donc entre eux : Nous ne trouverons point d'occasion d'accuser Daniel, si nous ne la faisons naître de la loi de son Dieu.

5. Dixerunt ergo viri illi : Non inveniemus Danieli huic aliquam occasionem, nisi forte in lege Dei sui.

6. Alors les princes et les satrapes surprirent " le roi ; et, *feignant d'être zélés pour sa gloire*, ils lui parlèrent ainsi : O roi ! vivez éternellement.

6. Tunc principes et satrapæ surripuerunt regi, et sic locuti sunt ei : Dari rex, in æternum vive :

7. Tous les princes de votre royaume, les principaux officiers, les satrapes, les sénateurs et les juges, sont d'avis que, *pour célébrer le commencement de votre nouvel empire*, il se fasse un édit par votre puissance impériale, qui ordonne que tout homme qui, durant l'espace de trente jours, demandera quoi que ce soit à quelque Dieu ou à quelque homme que ce puisse être, sinon à vous seul, ô roi ! sera jeté dans la fosse aux lions.

7. Consilium inierunt omnes principes regni tui, magistratus et satrapæ, senatores et judices, ut decretum imperatorium exeat, et edictum : ut omnis qui petierit aliquam petitionem a quocumque Deo et homine, usque ad triginta dies, nisi a te, rex, mittatur in lacum leonum.

✝ 3. Hébr. autr. de l'esprit d'*intelligence*. Le mot *Dei* n'est ni dans le texte original, ni dans la version de Théodotion.

✝ 4. C'est le sens du texte original.

✝ 6. Le texte original peut se traduire : vinrent en tumulte vers le roi.

8. Nunc itaque, rex, confirma sententiam, et scribe decretum, ut non immutetur quod statutum est a Medis et Persis, nec prævaricari cuiquam liceat.

8. Confirmez donc maintenant, ô roi ! cet avis, et faites cet édit, afin qu'il demeure ferme, comme ayant été établi par les Mèdes et par les Perses, " sans qu'il soit permis à personne de le violer.

9. Porro rex Darius proposuit edictum, et statuit.

9. Le roi Darius, *séduit par leurs flatteries*, fit donc publier cet édit et cette défense *qu'on lui demandoit, sans en prévoir les suites.*

10. Quod cum Daniel comperisset, id est, constitutam legem, ingressus est domum suam : et fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat.

10. Daniel ayant appris que cette loi avoit été faite, entra dans sa maison *pour y prier ;* et ouvrant les fenêtres de sa chambre du côté de Jérusalem, *afin de le faire publiquement,* il fléchissoit les genoux chaque jour à trois différentes heures, et il adoroit son Dieu, et lui rendoit ses actions de graces, comme il faisoit auparavant, *se tournant toujours vers Jérusalem, comme vers le lieu unique où Dieu vouloit être adoré.*

11. Viri ergo illi curiosius inquirentes, invenerunt Danielem orantem et obsecrantem Deum suum.

11. Ces hommes donc qui épioient avec grand soin toutes les actions de Daniel, " le trouvèrent priant et adorant son Dieu.

12. Et accedentes locuti sunt regi super edicto : Rex, numquid non constituisti ut omnis homo qui rogaret quemquam de diis et hominibus, usque ad dies triginta nisi te, rex, mitteretur in lacum leonum ? Ad quos respondens rex, ait :

12. Et ils vinrent aussitôt trouver le roi pour lui représenter son édit, et lui dirent : Ô roi ! n'avez-vous pas ordonné que, pendant l'espace de trente jours, tout homme qui feroit quelque prière à quelqu'un des dieux ou des hommes, sinon à vous seul, ô roi ! seroit jeté dans la fosse aux lions ? Le roi leur répondit : Ce que vous dites est vrai ; et c'est une ordonnance des Perses et des

℣ 8. C'étoit une loi dans cette monarchie, qu'une ordonnance ou un édit qui avoit été fait avec les formalités ordinaires et du consentement des conseillers du prince, ne pouvoit plus être révoqué ; le roi n'en étoit plus le maître. *Esth.* I. 19. *et* VIII. 8.

℣ 11. Le texte original peut se traduire : Ces hommes donc vinrent en tumulte *et avec impétuosité* vers Daniel, et le trouvèrent, etc.

Mèdes qu'il n'est permis à personne de violer.

Verus est sermo, juxta decretum Medorum atque Persarum, quod prævaricari non licet.

13. Alors ils dirent au roi : Daniel, un des captifs d'entre les enfans de Juda, sans avoir égard à votre loi, ni à l'édit que vous avez fait, *ni aux biens et aux honneurs dont vous l'avez comblé*, prie son Dieu chaque jour à trois heures différentes.

13. Tunc respondentes dixerunt coram rege : Daniel de filiis captivitatis Juda, non curavit de lege tua, et de edicto quod constituisti : sed tribus temporibus per diem orat obsecratione sua.

14. Ce que le roi ayant entendu, il fut extrêmement affligé : il prit en lui-même la résolution de délivrer Daniel, et jusqu'au soleil couché, il fit ce qu'il put pour le sauver.

14. Quod verbum cum audisset rex, satis contristatus est : et pro Daniele posuit cor ut liberaret eum, et usque ad occasum solis laborabat ut erueret illum.

15. Mais ces personnes voyant bien quelle étoit l'intention du roi, * lui dirent : O roi ! sachez que c'est une loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est point permis de rien changer dans tous les édits que le roi fait.

15. Viri autem illi intelligentes regem, dixerunt ei : Scito, rex, quia lex Medorum atque Persarum est ut omne decretum, quod constituerit rex, non liceat immutari.

16. Alors Daniel fut emmené par le commandement du roi, *qui se trouva contraint de le livrer à ses ennemis;* et ils le jetèrent dans la fosse aux lions ; et le roi dit à Daniel : Votre Dieu, que vous adorez sans cesse, vous délivrera.

16. Tunc rex præcepit, et adduxerunt Danielem, et miserunt eum in lacum leonum : dixitque rex Danieli : Deus tuus, quem colis semper, ipse liberabit te.

17. En même temps, on apporta *par son ordre* une pierre qui fut mise à l'entrée de la fosse, et scellée du sceau du roi, et du sceau des grands de sa cour, de peur qu'on ne fît quelque chose contre Daniel,

17. Allatusque est lapis unus, et positus est super os laci : quem obsignavit rex annulo suo, et annulo optimatum suorum, ne

* 15. Le texte original peut se traduire : Mais ces hommes vinrent en tumulte vers le roi, et lui dirent, etc.

quid fieret contra Danielem.

pour lequel le roi craignoit plus la malice des hommes que la rage des lions."

18. Et abiit rex in domum suam, et dormivit incœnatus : cibique non sunt allati coram eo, insuper et somnus recessit ab eo.

18. Le roi étant rentré dans sa maison, se mit au lit sans avoir soupé ; on ne servit point de viandes" devant lui, et il ne put pas même dormir.

19. Tunc rex primo diluculo consurgens, festinus ad lacum leonum perrexit :

19. Le lendemain, il se leva dès le point du jour, et alla en diligence à la fosse aux lions :

20. Appropinquansque lacui, Danielem voce lacrymabili inclamavit, et affatus est eum : Daniel serve Dei viventis, Deus tuus, cui tu servis semper, putasne valuit te liberare a leonibus ?

20. Et étant près de la fosse, il appela Daniel avec une voix triste et entrecoupée de soupirs, et lui cria : Daniel, serviteur du Dieu vivant, votre Dieu que vous servez sans cesse, auroit-il bien pu, *ou plutôt, auroit-il bien voulu* vous délivrer *de la gueule* des lions ?

21. Et Daniel regi respondens, ait : Rex, in æternum vive.

21. Daniel lui répondit : O roi ! vivez éternellement.

22. Deus meus misit angelum suum, et conclusit ora leonum, et non nocuerunt mihi : quia coram eo justitia inventa est in me: sed et coram te, rex, delictum non feci.

22. Mon Dieu a envoyé son ange, qui a fermé la gueule des lions; et ils ne m'ont fait aucun mal, parce que j'ai été trouvé juste devant lui, et je n'ai rien fait non plus devant vous, ô roi ! qui puisse me rendre coupable.

1. *Mach.* II. 60.

23. Tunc vehementer rex gavisus est super eo, et Danielem præcepit educi de lacu: eductusque est Daniel de lacu, et nulla læsio inventa est in eo, quia credidit Deo suo.

23. Alors le roi fut transporté de joie, et il commanda qu'on fît sortir Daniel de la fosse aux lions; d'où ayant été tiré, on ne trouva sur son corps aucune blessure, parce qu'il avoit cru en son Dieu.

℣ 17. Autrement et selon le texte original : En même temps on apporta une pierre, etc., de peur qu'on ne changeât ce qui avoit été exigé contre Daniel; *ces hommes voulant s'assurer que Daniel ne pourroit être tiré de cette fosse, et le roi voulant empêcher qu'on n'y fît aucun mal à Daniel, si Dieu l'y préservoit de la fureur des lions.*

℣ 18. Le texte original peut se traduire : Il ne fit point apporter de parfums devant lui.

24. En même temps, le roi *devenu plus hardi par ce prodige*, commanda qu'on fît venir ceux qui avoient accusé Daniel; et ils furent jetés *par son ordre* dans la fosse aux lions, avec leurs femmes et leurs enfans; et avant qu'ils fussent venus jusqu'au pavé de la fosse, les lions les prirent entre leurs dents, et leur brisèrent tous les os.

24. Jubente autem rege, adducti sunt viri illi, qui accusaverant Danielem: et in lacum leonum missi sunt, ipsi, et filii, et uxores eorum: et non pervenerunt usque ad pavimentum laci, donec arriperent eos leones, et omnia ossa eorum comminuerunt.

25. Après cela, Darius envoya cette ordonnance à tous les peuples et à toutes les nations, de quelques langues qu'elles fussent, qui habitoient dans toute la terre *soumise à son empire :* Que la paix s'affermisse parmi vous de plus en plus.

25. Tunc Darius rex scripsit universis populis, tribubus et linguis, habitantibus in universa terra: Pax vobis multiplicetur.

26. J'ordonne par cet édit, que dans tout mon empire et mon royaume, tous mes sujets révèrent le Dieu de Daniel avec crainte et avec tremblement; car c'est lui qui est le Dieu vivant, l'Eternel *qui vit* dans *tous* les siècles; son royaume ne sera jamais détruit, et sa puissance passera jusque dans l'éternité.

26. A me constitutum est decretum, ut in universo imperio et regno meo, tremiscant et paveant Deum Danielis: ipse est enim Deus vivens, et æternus in secula: et regnum ejus non dissipabitur, et potestas ejus usque in æternum.

27. C'est lui qui est le libérateur et le sauveur, qui fait des prodiges et des merveilles dans le ciel et dans la terre; qui a délivré Daniel de la fosse aux lions.

27. Ipse liberator atque salvator, faciens signa et mirabilia in cœlo et in terra: qui liberavit Danielem de lacu leonum.

Supr. I. 21.

28. Or, Daniel fut toujours en dignité jusqu'au règne de Darius, " et au règne de Cyrus *roi* de Perse, *qui lui succéda au royaume de Babylone.* "

28. Porro Daniel perseveravit usque ad regnum Darii, regnumque Cyri Persæ.

✱ 28. Le texte original peut se traduire : sous le règne de Darius, et sous le règne de Cyrus, etc.

Ibid. Si l'on veut suivre l'ordre des temps, il faudra passer d'ici au chapitre IX, les chapitres VII et VIII se rapportant, comme nous l'avons fait remarquer, aux temps qui ont précédé les faits marqués aux chapitres V et VI.

CHAPITRE VII.

Vision des quatre bêtes qui représentent quatre empires. Caractères particuliers de la quatrième bête. Puissance ennemie des saints. Jugement du Seigneur. Règne du Fils de l'homme. Règne des saints.

1. Anno primo Baltassar regis Babylonis, Daniel somnium vidit: visio autem capitis ejus in cubili suo: et somnium scribens, brevi sermone comprehendit: summatimque perstringens, ait:

1. La première année *du règne* de Baltassar, " roi de Babylone, Daniel eut une vision en songe : il eut cette vision étant dans son lit; et ayant écrit son songe, il le recueillit en peu de mots, et en marqua ainsi les principaux points : Avant l'ère chr. vulg. 555.

2. Videbam in visione mea, nocte, et ecce quatuor venti cœli pugnabant in mari magno.

2. J'ai eu, dit-il, cette vision pendant la nuit : Il me sembloit que les quatre vents du ciel se combattoient l'un l'autre" sur une grande mer,

3. Et quatuor bestiæ grandes ascendebant de mari diversæi nter se.

3. Et que quatre grandes bêtes *fort* différentes les unes des autres, montoient hors de la mer. "

4. Prima quasi leæna, et alas habebat aquilæ: aspiciebam donec evulsæ sunt alæ ejus, et sublata est de terra, et super pedes

4. La première étoit comme une lionne, " et elle avoit des ailes d'aigle; " et comme je la regardois, ses ailes lui furent arrachées, *et elle tomba par terre :* elle fut ensuite relevée de terre, et elle se tint sur

℣ 1. C'est le même dont il est parlé au chap. v. ℣ 1. et suiv.

℣ 2. Le texte original peut se traduire : que quatre vents du ciel s'élevoient sur une grande mer. Ces vents marquent les mouvemens que les empires dont le prophète va parler, ont causés dans le monde désigné par cette grande mer.

℣ 3. Ces quatre grandes bêtes signifioient quatre grands empires (*Infr.* ℣ 17.), et ces empires sont les mêmes que ceux qui sont représentés par la statue de quatre métaux. *Supr.* II. 31. *et seqq.* Voyez la *Dissertation sur les quatre empires*, à la tête de ce livre.

℣ 4. Le texte original peut se traduire : La première étoit comme un lion. Ce lion représente l'empire des Chaldéens, et particulièrement Nabuchodonosor son prince. Jérémie avoit désigné ce prince sous le même symbole. *Jerem.* IV. 7.

Ibid. Nabuchodonosor est représenté sous la même figure dans Jérémie, XLVIII. 40. et XLIX. 22. et dans Ezéchiel, XVII. 3.

ses pieds comme un homme, et il lui fut donné un cœur d'homme, *au lieu du cœur de bête qu'elle avoit auparavant.* "

5. Après cela, parut à côté une autre bête qui ressembloit à un ours; " elle avoit trois rangs de dents " dans la gueule; et il y en avoit qui lui disoient : Levez-vous, *et* rassasiez-vous de carnage.

6. Après cela, comme je regardois, j'en vis une autre qui étoit comme un léopard; " et elle avoit au-dessus d'elle quatre ailes comme celles d'un oiseau : cette bête avoit quatre têtes; et la puissance lui fut donnée. "

7. Je regardois ensuite dans cette vision que j'avois pendant la nuit, et je vis paroître une quatrième bête, qui étoit extraordinairement forte : " elle avoit de grandes dents de fer, " et elle dévoroit, mettoit en pièces,

quasi homo stetit, et cor hominis datum est ei.

5. Et ecce bestia alia similis urso in parte stetit : et tres ordines erant in ore ejus, et in dentibus ejus : et sic dicebant ei : Surge, comede carnes plurimas.

6. Post hæc aspiciebam, et ecce alia quasi pardus, et alas habebat quasi avis, quatuor super se, et quatuor capita erant in bestia : et potestas data est ei.

7. Post hæc aspiciebam in visione noctis, et ecce bestia quarta terribilis, atque mirabilis, et fortis nimis : dentes ferreos habebat

✝ 4. Il paroît que la chute et le rétablissement de ce lion représentent le châtiment et le rétablissement de Nabuchodonosor. *Supr.* IV. 13.

✝ 5. Le texte original peut signifier : Après cela il parut une autre bête qui ressembloit à un ours, et elle se tint sur un côté, *ayant un des pieds de devant levé, et l'autre appuyé.* Cette seconde bête représente l'empire des Mèdes et des Perses, qui s'unirent de manière que celui des Perses prévalut en la personne de Cyrus.

Ibid. Le texte original peut signifier à la lettre : elle avoit dans sa gueule trois côtes, *trois os qui s'élevoient d'*entre ses dents. Cela peut marquer la triple puissance des Perses, des Mèdes et des Chaldéens réunis ensemble.

✝ 6. Cette troisième bête représente l'empire des Grecs, dont Alexandre-le-Grand fut le fondateur.

Ibid. Les quatre ailes peuvent représenter les quatre grands officiers d'Alexandre avec les troupes qu'ils commandoient; ou ce sont les quatre empires qu'Alexandre réunit en sa personne, celui des Chaldéens, celui des Mèdes, celui des Perses, et celui des Grecs; ou les quatre princes qui partagèrent l'empire d'Alexandre après sa mort. Voyez au chap. VIII. ✝ 8.

✝ 7. La plupart des interprètes reconnoissent que cette quatrième bête représente l'empire romain. Voyez la *Dissertation sur les quatre empires.*

Ibid. Le mot *magnos* n'est pas exprimé dans le grec de l'édition romaine, et la suite donne lieu de conjecturer qu'au lieu de רברבן, *magnos*, il faudroit lire comme au ✝ 19, וטפרין די נחש, *et ungues æreos* : elle avoit des dents de fer, et des ongles d'airain.

magnos, comedens atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans : dissimilis autem erat ceteris bestiis, quas videram ante eam, et habebat cornua decem.

et fouloit aux pieds ce qui restoit : " elle étoit fort différente des autres bêtes que j'avois vues avant elle, et elle avoit dix cornes. "

8. Considerabam cornua, et ecce cornu aliud parvulum ortum est de medio eorum : et tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus : ecce oculi, quasi oculi hominis, erant in cornu isto, et os loquens ingentia.

8. Je considérois ses cornes, et je vis une petite corne qui sortoit du milieu des autres : " trois de ses premières cornes furent arrachées de devant elle : " cette corne avoit des yeux comme les yeux d'un homme, et une bouche qui disoit de grandes choses. "

9. Aspiciebam donec throni positi sunt, et Antiquus dierum sedit: vestimentum ejus candidum quasi nix, et capilli capitis ejus quasi lana munda : thro-

9. J'étois attentif à ce que je voyois, jusqu'à ce que des trônes furent placés, et que *l'Eternel*, l'Ancien des jours, s'assit : son vêtement étoit blanc comme la neige; et les cheveux de sa tête étoient comme la laine *la plus blanche et* la plus pure :

℣ 7. Il faut comparer ceci avec ce qui est déjà dit de l'empire romain au chap. II. ℣ 40.

Ibid. Ces dix cornes représentent dix rois. (*Infr.* ℣ 24.) Ce sont ceux dont saint Jean parle dans l'Apocalypse, XVII. 12. et suiv., c'est-à-dire, les rois barbares qui démembrèrent les provinces de l'empire romain, et élevèrent de nouveaux royaumes sur ses ruines. Ces nouvelles monarchies furent réduites au nombre de dix au commencement du septième siècle : celle des Lombards en Italie, celle des Francs dans les Gaules, celle des Goths en Espagne, et l'heptarchie ou les sept royaumes des Saxons et des Anglais dans la Grande-Bretagne. Voyez la *Dissertation sur les quatre empires.*

℣ 8. La plupart des interprètes reconnoissent que ce royaume qui paroît après les dix autres, et qui est représenté par la *petite corne* dont la puissance devient si terrible, est l'empire antichrétien; et selon quelques-uns, c'est celui de Mahomet, qui parut après le démembrement de l'empire romain, et du temps des dix monarchies dont on vient de parler. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

Ibid. Ces trois cornes représentent trois rois. (*Infr.* ℣ 24.) Ces trois rois peuvent désigner trois empires. L'empire antichrétien fondé par Mahomet a subjugué dès ses commencemens l'empire des Perses; dans la suite l'empire des Grecs : la suite des temps fera connoître quel sera le troisième. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

Ibid. C'est-à-dire, qui proféroit des paroles insolentes, pleines d'orgueil, de blasphèmes, d'impiété. *Infr.* ℣ 25. *et* XI. 36. Voyez sur tout cela la Dissertation ci-dessus citée.

son trône étoit des flammes ardentes, et les roues de ce trône un feu brûlant.

10. Un fleuve de feu et rapide ″ sortoit de devant sa face : un million *d'anges* le servoient, et mille millions assistoient devant lui. Le jugement se tint, et les livres *sur lesquels on devoit juger*, furent ouverts.

11. Je regardois attentivement, à cause du bruit des grandes paroles que cette corne prononçoit; et je vis que la bête avoit été tuée, que son corps étoit détruit, et qu'il avoit été livré au feu pour être brûlé.

12. Je vis aussi que la puissance des autres bêtes leur avoit été ôtée, et que la durée de leur vie leur avoit été marquée jusqu'à un temps, et un temps *fort court*, ″ *après lequel elles ne devoient plus subsister.*

13. Je considérois ces choses dans une vision de nuit, et je vis comme le Fils de l'homme″ qui venoit avec les nuées du ciel, qui s'avança jusqu'à l'Ancien des jours : *les anges de l'Eternel l'accompagnoient ;* ils le présentèrent devant lui;

14. Et il lui donna la puissance, l'honneur et le royaume; et tous les peuples, toutes les tribus, et toutes

nus ejus flammæ ignis, rotæ ejus ignis accensus.

10. Fluvius igneus, rapidusque egrediebatur a facie ejus : millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei : judicium sedit, et libri aperti sunt.

11. Aspiciebam propter vocem sermonum grandium, quos cornu illud loquebatur : et vidi quoniam interfecta esset bestia, et perisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni :

12. Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et tempora vitæ constituta essent eis usque ad tempus et tempus.

13. Aspiciebam ergo in visione noctis, et ecce cum nubibus cœli quasi Filius hominis veniebat, et usque ad Antiquum dierum pervenit : et in conspectu ejus obtulerunt eum.

14. Et dedit ei potestatem, et honorem, et regnum : et omnes po-

℣ 10. Le texte original peut se traduire : un fleuve de feu sortoit et se répandoit de devant sa face.

℣ 12. Le texte original ne répète pas le même mot *tempus*, mais il emploie deux mots différens que l'on pourroit exprimer par *periodum et tempus*, en ce sens : et que la durée de leur vie leur avoit été donnée jusqu'à un temps précis et limité.

℣ 13. Ce fils de l'homme est Jésus-Christ même, qui est ici représenté dans son ascension triomphante, et dont le règne éternel est annoncé de la manière la plus expresse au verset suivant.

puli, tribus et linguæ, ipsi servient : potestas ejus, potestas æterna, quæ non auferetur, et regnum ejus, quod non corrumpetur.

les langues le serviront : sa puissance est une puissance éternelle, qui ne lui sera point ôtée, et son royaume ne sera jamais détruit.

Supr. III. 100. IV. 31. *Mic.* IV. 2. *Luc.* I. 32.

15. Horruit spiritus meus: ego Daniel territus sum in his, et visiones capitis mei conturbaverunt me.

15. Mon esprit fut saisi d'étonnement : moi Daniel, je fus épouvanté de ces choses; " et ces visions qui m'étoient représentées, me jetèrent dans le trouble.

16. Accessi ad unum de assistentibus, et veritatem quærebam ab eo de omnibus his: qui dixit mihi interpretationem sermonum, et docuit me :

16. Je m'approchai d'un de ceux qui étoient présens, et je lui demandai la vérité de toutes ces choses; et il m'interpréta ce qui se passoit, et me l'enseigna.

17. Hæ quatuor bestiæ magnæ, quatuor sunt regna quæ consurgent de terra.

17. Ces quatre grandes bêtes, *me dit-il,* sont quatre royaumes qui s'élèveront *sur les peuples* de la terre, *et qui se détruiront successivement les uns les autres.* "

18. Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi : et obtinebunt regnum usque in seculum, et seculum seculorum.

18. Mais les saints du Dieu très-haut " entreront en possession du royaume *du ciel;* et ils *y* régneront jusqu'à la fin des siècles, et dans les siècles des siècles, *sans que rien trouble jamais leur bonheur.*

19. Post hoc volui diligenter discere de bestia quarta, quæ erat dissimilis valde ab omnibus, et terribilis ni-

19. J'eus ensuite un grand désir d'apprendre ce que c'étoit que la quatrième bête, qui étoit très-différente de toutes les autres, effroyable au delà de tout ce qu'on peut dire :

℣ 15. Le texte original peut se traduire : Moi Daniel, mon esprit fut saisi d'étonnement au dedans de moi; et ces visions, etc.

℣ 17. Voyez les notes sur les ℣ 4. 5. 6. et 7.

℣ 18. Le mot *Dei* n'est pas exprimé dans le texte original; mais il est nécessaire dans la version latine pour montrer que le mot *altissimi* n'est pas l'adjectif de *sancti*, mais un génitif singulier qui s'entend de Dieu, de même qu'aux ℣ 22. 25. 27. Le texte porte à la lettre, *sancti Altissimorum;* mais cette expression est regardée comme un hébraïsme qui consiste à employer par emphase et par honneur le pluriel pour le singulier, comme on le voit dans אלהים et אדונאי, qui sont des pluriels, et qui néanmoins signifient simplement *Deus* et *Dominus*. Le nom עליון au singulier, עליונין au pluriel, pris substantivement ne peut s'entendre que de Dieu, qui seul est le Très-Haut. Les saints du Très-Haut règnent avec Jésus-Christ dans le ciel depuis qu'il leur en a ouvert l'entrée par son ascension glorieuse.

ses dents et ses ongles étoient de fer; " elle dévoroit, mettoit en pièces, et fouloit aux pieds ce qui avoit échappé à sa violence.

20. Je voulus m'enquérir aussi des dix cornes qu'elle avoit à la tête, et d'une autre qui lui vint de nouveau, en présence de laquelle trois de ses cornes étoient tombées, et de cette corne qui avoit des yeux et une bouche qui prononçoit de grandes choses; et cette corne étoit plus grande que les autres. "

21. Et comme je regardois attentivement, je vis que cette corne faisoit la guerre contre les saints, et avoit l'avantage sur eux,

22. Jusqu'à ce que l'Ancien des jours parut : alors il donna aux saints du Très-Haut la puissance de juger; et le temps étant accompli, les saints entrèrent en possession du royaume *qui leur avoit été préparé.* "

23. Sur quoi il me dit : La quatrième bête est le quatrième royaume qui dominera sur la terre ; " et il sera plus grand " que tous les *autres* royaumes : il dévorera toute la terre, il la foulera aux pieds, et la réduira en poudre. "

mis : dentes et ungues ejus ferrei : comedebat et comminuebat, et reliqua pedibus suis conculcabat.

20. Et de cornibus decem, quæ habebat in capite ; et de alio quod ortum fuerat, ante quod ceciderant tria cornua : et de cornu illo quod habebat oculos, et os loquens grandia, et majus erat ceteris.

21. Aspiciebam, et ecce cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis,

22. Donec venit Antiquus dierum : et judicium dedit sanctis Excelsi : et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.

23. Et sic ait : Bestia quarta, regnum quartum erit in terra, quod majus erit omnibus regnis : et devorabit universam terram, et conculcabit et comminuet eam.

℣ 19. Le texte original lit : ses dents étoient de fer, et ses ongles d'airain.

℣ 20. Cette corne avoit des yeux : rien ne pouvoit mieux caractériser un homme qui devoit avoir le titre de *voyant* ; et l'on sait que chez les Hébreux le nom de *voyant* signifioit un *prophète* (1. *Rois*. IX. 9.). Tel est précisément le titre que s'est attribué Mahomet en s'annonçant comme prophète.

℣ 22. Ceci regarde visiblement le jugement dernier, et le règne éternel des saints dans la gloire. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

℣ 23. Voyez la note sur le ℣ 7.

Ibid. Le texte original peut se traduire : et il sera différent de tous les autres royaumes. C'est la même expression qu'au ℣ 7.

Ibid. Voyez la note sur le ℣ 7.

24. Porro cornua decem ipsius regni, decem reges erunt : et alius consurget post eos, et ipse potentior erit prioribus, et tres reges humiliabit.

25. Et sermones contra Excelsum loquetur, et sanctos Altissimi conteret : et putabit quod possit mutare tempora et leges : et tradentur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis.

26. Et judicium sedebit, ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem.

27. Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum, detur populo sanctorum Altissimi : cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes

24. Les dix cornes de ce même royaume sont dix rois qui régneront : " il s'en élèvera après eux un autre " qui sera plus puissant " que ceux qui l'auront devancé, et il abaissera trois rois. "

25. Il parlera *insolemment* contre le Très-Haut; il foulera aux pieds les saints du Très-Haut; et il s'imaginera qu'il pourra changer les temps et les lois *que le Seigneur a établis :* " et *pour les saints*, ils seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps, *deux* temps, et la moitié d'un temps, *c'est-à-dire, trois ans et demi.* "

26. Mais le jugement se tiendra ensuite, afin que la puissance soit ôtée *à cet homme*, qu'elle soit entièrement détruite, et qu'elle périsse pour jamais;

27. Et qu'en même temps le royaume, la puissance et l'étendue de l'empire de tout ce qui est sous le ciel, soit donnée au peuple des saints du Très-Haut; car son royaume est un royaume éternel, auquel tous les rois seront assujettis avec une entière soumission. "

℣ 24. Le texte original porte : Les dix cornes sont dix rois qui s'élèveront de ce royaume. Voyez la note sur le ℣ 7.

Ibid. Voyez la note sur le ℣ 8.

Ibid. Le texte original peut se traduire : qui sera différent de ceux, etc.

Ibid. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

℣ 25. Le texte original peut se traduire : Il formera le dessein de changer les temps et la loi. Les Mahométans ont leurs années différentes des nôtres : nous mesurons le temps par le cours du soleil; ils le mesurent par le cours de la lune. Mahomet leur a fait transférer l'observance du septième jour de chaque semaine au vendredi, au lieu que les Juifs la mettent au samedi, et les Chrétiens au dimanche. Enfin au lieu de la loi de Moïse et de l'Evangile de Jésus-Christ, Mahomet a proposé pour loi son Alcoran. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

Ibid. C'est ainsi que l'expliquent ceux qui croient que cela regarde la persécution de l'Antechrist. Mais ces *trois temps et demi* pourroient aussi représenter les *quarante-deux mois* dont il est parlé dans l'Apocalypse XIII. 5., et qui, en prenant les jours pour des années, sembleroient pouvoir marquer la durée de l'empire antichrétien. Voyez la Dissertation citée.

℣ 26. et 27. La plupart des interprètes rapportent ceci à la ruine de

28. Ce fut *là* la fin de ce qui me fut dit. Moi Daniel, je fus fort troublé ensuite dans mes pensées : mon visage en fut tout changé; et je conservai ces paroles dans mon cœur.

reges servient ei, et obedient.

28. Hucusque finis verbi. Ego Daniel multum cogitationibus meis conturbabar, et facies mea mutata est in me : verbum autem in corde meo conservavi.

l'Antechrist, dont Mahomet semble avoir été le précurseur; et ils croient que le jugement dont il est ici parlé, est le jugement dernier. Dieu régnera avec ses saints dans l'éternité bienheureuse.

CHAPITRE VIII.

Vision d'un belier qui représente la monarchie des Perses et des Mèdes, et d'un bouc qui représente la monarchie des Grecs. Grande corne de ce bouc, à laquelle quatre autres succèdent; autre corne qui sort de l'une de ces quatre, et qui représente un prince cruel et impie.

Avant l'ère chr. vulg. 553.

1. La troisième année du règne du roi Baltassar, j'eus une vision. Moi Daniel, après ce que j'avois vu au commencement *de son règne*, "

2. Je vis, dans une vision *que j'eus* lorsque j'étois au château de Suse qui est au pays d'Elam, " et il me parut dans cette vision, que j'étois à la porte d'Ulaï *et sur le bord du fleuve de ce nom.* "

3. Je levai les yeux, et je vis un belier qui se tenoit devant les marais *que forme ce fleuve :* " il avoit les " cornes élevées, et l'une l'étoit plus

1. Anno tertio regni Baltassar regis, visio apparuit mihi. Ego Daniel, post id quod videram in principio,

2. Vidi in visione mea, cum essem in Susis castro, quod est in Ælam regione : vidi autem in visione esse me super portam Ulai.

3. Et levavi oculos meos, et vidi : et ecce aries unus stabat ante paludem, habens cor-

℣ 1. Autrement et à la lettre : j'eus une vision, moi, Daniel, après celle que j'avois eue au commencement *de son règne.* (*Supr.* VII. 1.) Je vis, *dis-je*, dans une vision, etc.

℣ 2. C'est-à-dire, dans l'Elymaïde.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : que j'étois sur le *bord du* fleuve Ulaï, *a Eulée, fleuve qui arrosoit la Susiane.*

℣ 3. Hébr. autr. qui se tenoit devant le fleuve.

Ibid. Hébr. autr. il avoit deux cornes, et ces cornes étoient élevées

nua excelsa, et unum excelsius altero atque succrescens postea.

que l'autre, et croissoit peu à peu. "

4. Vidi arietem cornibus ventilantem contra occidentem, et contra aquilonem, et contra meridiem, et omnes bestiæ non poterant resistere ei, neque liberari de manu ejus: fecitque secundum voluntatem suam, et magnificatus est.

4. Après cela, je vis que le belier donnoit des coups de corne contre l'occident, contre l'aquilon, et contre le midi; et toutes les bêtes ne pouvoient lui résister, ni se délivrer de sa puissance; *en sorte qu'* il fit tout ce qu'il voulut; et il devint fort puissant. "

5. Et ego intelligebam: ecce autem hircus caprarum veniebat ab occidente super faciem totius terræ, et non tangebat terram: porro hircus habebat cornu insigne inter oculos suos.

5. J'étois attentif à ce que je voyois; et en même temps un bouc vint de l'occident sur la face de toute la terre; et il *marchoit avec tant de rapidité, qu'il sembloit qu'il* ne touchoit pas la terre: et ce bouc avoit une corne fort grande entre les deux yeux. "

6. Et venit usque ad arietem illum cornutum, quem videram stantem ante portam, et cucurrit ad eum in

6. Il vint jusqu'à ce belier qui avoit des cornes, *et* que j'avois vu se tenir devant la porte; et s'élançant avec une grande impétuosité, il courut à lui de toute sa force. "

℣ 3. Hébr. autr. et celle qui étoit plus élevée, s'étoit accrue la dernière. Ce belier représente l'empire des Perses et des Mèdes. (*Infr.* ℣ 20.) Ces deux peuples sont représentés par les deux cornes de ce belier. Celle qui étoit plus élevée représentoit la puissance des Perses supérieure à celle des Mèdes représentée par la corne moins élevée.

℣ 4. Les rois de Perse étendirent de proche en proche leurs conquêtes sans trouver de résistance; ils commencèrent par les pousser vers l'occident, en subjugant les Lydiens, les provinces de l'Asie mineure et la Thrace; ils tournèrent ensuite leurs armes vers le septentrion, pour soumettre une partie des Scythes et les nations voisines de la mer Caspienne; ils cherchèrent à s'agrandir vers le midi, en soumettant l'Egypte et l'Arabie.

℣ 5. Ce bouc représente la monarchie des Grecs; cette corne représente le premier de leurs rois, c'est-à-dire, Alexandre-le-Grand (*Infr.* ℣ 21.); la rapidité de la course de ce bouc marque la rapidité des conquêtes de ce prince.

℣ 6. Hébr. autr. Il vint jusqu'à ce belier qui avoit deux cornes, que j'avois vu se tenir devant le fleuve. Alexandre-le-Grand, roi des Grecs, étant parti de la Macédoine, qui étoit située à l'occident de la Perse, s'avança contre Darius Codoman, roi des Perses et des Mèdes; et après avoir défait les généraux de ce prince au passage du Granique, il poursuivit Darius même jusque dans le cœur de ses états.

impetu fortitudinis suæ.

7. Lorsqu'il fut venu près du belier, il l'attaqua avec furie, et le perça de coups : il lui rompit les deux cornes, sans que le belier pût lui résister; et l'ayant jeté par terre, il le foula aux pieds, et personne ne put délivrer le belier de sa puissance. "

7. Cumque appropinquasset prope arietem, efferatus est in eum, et percussit arietem : et comminuit duo cornua ejus, et non poterat aries resistere ei : cumque eum misisset in terram, conculcavit, et nemo quibat liberare arietem de manu ejus.

8. Le bouc ensuite devint extraordinairement grand : et ayant crû, sa grande corne se rompit, et il se forma quatre cornes au-dessous," vers les quatre vents du ciel.

8. Hircus autem caprarum magnus factus est nimis : cumque crevisset, fractum est cornu magnum, et orta sunt quatuor cornua subter illud per quatuor ventos cœli.

9. Mais de l'une de ces quatre cornes, il en sortit une petite," qui s'agrandit *fort* vers le midi, vers l'orient, et vers les peuples les plus forts. "

9. De uno autem ex eis egressum est cornu unum modicum : et factum est grande contra meridiem, et contra orientem, et contra fortitudinem.

10. Il éleva sa grande corne " jusqu'aux armées du ciel; et il fit tomber les plus forts, et *ceux qui étoient*

10. Et magnificatum est usque ad fortitudinem cœli : et dejecit

✝ 7. Hébr. autr. et il ne se trouva personne qui délivrât le belier de sa puissance. Alexandre, après avoir abattu Darius par des victoires réitérées, parvint à détruire la double puissance des Perses et des Mèdes, sans qu'aucun prince se mît en peine de venir à leur secours.

✝ 8. Ou plutôt : en sa place. Ces quatre cornes qui s'élèvent à la place de la première, sont les quatre rois qui s'élevèrent après Alexandre, et qui partagèrent entre eux son empire ; savoir, Ptolémée, Cassandre, Lysimaque et Séleucus. *Infr.* ✝ 22. Voyez l'*abrégé de l'Histoire profane*, tom. XII.

✝ 9. Cette petite corne représente un roi (*Infr.* ✝ 23.), et ce roi est Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, sorti de la race des Séleucides.

Ibid. Hébr. autr. qui s'éleva fort contre le midi, contre l'orient, et contre *le pays de* gloire. Antiochus porta ses armes particulièrement contre l'Egypte, située au midi de la Syrie; contre la Perse, située à l'orient; et contre la Judée, souvent appelée le pays de gloire. *Jerem.* III. 19. *Ezech.* XX. 6. 15. *Infr.* XI. 16. 41.

✝ 10. Ou plutôt et à la lettre : Elle s'éleva jusqu'aux armées du ciel.

de fortitudine, et de stellis, et conculcavit eas.

11. Et usque ad principem fortitudinis magnificatum est : et ab eo tulit juge sacrificium, et dejecit locum sanctificationis ejus.

12. Robur autem datum est ei contra juge sacrificium propter peccata : et prosternetur veritas in terra : et faciet, et prosperabitur.

13. Et audivi unum de sanctis loquentem : et dixit unus sanctus alteri nescio cui loquenti : Usquequo visio, et juge sacrificium, et peccatum desolationis, quæ facta est : et sanctuarium et fortitudo conculcabitur ?

comme des étoiles," et il les foula aux pieds.

11. Il s'éleva même jusqu'au *Dieu très-haut, qui est le* Prince des forts;" il lui ravit son sacrifice perpétuel, et il déshonora le lieu de son sanctuaire.

12. La puissance lui fut donnée contre le sacrifice perpétuel *du Dieu tout-puissant*, à cause des péchés *des hommes :*" et la vérité sera renversée sur la terre, *par la persécution qu'il y exercera;*" il entreprendra tout, et tout lui réussira.

13. Alors j'entendis un des saints *anges* qui parloit; et un saint *d'entre ces ministres du Dieu vivant*, dit à un autre que je ne connoissois point, et qui lui parloit : Jusqu'à quand durera *ce qui est marqué par* cette vision, touchant le *violement du* sacrifice perpétuel, et le péché qui causera cette désolation? jusqu'à quand le sanctuaire et *le sacrifice, qui font toute* la force *du peuple de Dieu*," seront-ils foulés aux pieds ?

℣ 10. Hébr. autr. et elle fit tomber une partie de cette armée, c'est à-dire, une partie des étoiles. L'armée du ciel, attaquée par cette corne, représente le peuple du Seigneur persécuté par Antiochus; les étoiles abattues, représentent ceux d'entre les Juifs qui renoncèrent à leur religion.

℣ 11. Hébr. autr. Il s'éleva même jusqu'au prince de cette armée. Antiochus s'éleva contre Dieu même; il profana son temple, souilla son autel, interrompit ses sacrifices, pilla ses trésors, persécuta ses serviteurs, pervertit son peuple, s'efforça d'abolir ses lois, établit l'idolâtrie dans Jérusalem et dans tout le pays.

℣ 12. Hébr. autr. Et l'armée *du ciel* lui fut livrée avec le sacrifice perpétuel *du Très-Haut* à cause du péché. On lit dans l'hébreu au féminin תִּנָּתֵן, *datum est*, peut-être pour le masculin נִתַּן, car le mot צָבָא, *robur*, ou plus communément *exercitus*, est masculin dans l'hébreu.

Ibid. Autr. Et la vérité sera renversée sur la terre; *il n'y aura parmi les hommes ni sincérité dans les paroles, ni fidélité dans les promesses.* C'est ce qui fut particulièrement vérifié tant de la part des Juifs prévaricateurs, que de la part des Syriens persécuteurs des Juifs fidèles.

℣ 13. L'hébreu pourroit signifier : Jusques à quand cette vision durera-t-elle? *combien durera son accomplissement?* Jusques à quand la peine du péché qui causera cette désolation exposera-t-elle le sanctuaire et

14. Et il lui dit : Jusqu'à deux mille trois cents jours, *composé du* soir et *du* matin ; " et après cela, le *persécuteur du peuple de Dieu sera mis à mort, et le* sanctuaire sera purifié " *des abominations qu'il y avoit commises, ou fait commettre.*

15. Moi Daniel, lorsque j'avois cette vision, et que j'en cherchois l'intelligence, il se présenta devant moi *un ange qui avoit* comme une figure d'homme ;

16. Et j'entendis *comme* la voix d'un homme à *la porte d'*Ulaï, " qui cria, et qui dit : Gabriel, faites-lui entendre cette vision.

17. En même temps Gabriel vint, et se tint au lieu où j'étois ; et lorsqu'il fut venu à moi, je tombai le visage contre terre tout tremblant de crainte ; et il me dit : Comprenez bien *ce que vous avez vu*, fils de l'homme, parce que cette vision s'accomplira à la fin, en son temps, *selon que le Seigneur l'a marqué.* "

14. Et dixit ei : Usque ad vesperam et mane, dies duo millia trecenti : et mundabitur sanctuarium.

15. Factum est autem cum viderem ego Daniel visionem, et quærerem intelligentiam : ecce stetit in conspectu meo quasi species viri.

16. Et audivi vocem viri inter Ulai : et clamavit, et ait : Gabriel, fac intelligere istum visionem.

17. Et venit, et stetit juxta ubi ego stabam : cumque venisset, pavens corrui in faciem meam, et ait ad me : Intellige, fili hominis, quoniam in tempore finis complebitur visio.

l'armée *du Très-Haut* à être foulés aux pieds? Le mot התמיד, pris pour *juge sacrificium*, pourroit être un verbe à l'infinitif, *perseverare*, semblable au verbe תת, *dare*, qui vient ensuite ; la conjonction *et* dont il est suivi, pourroit y être survenue par méprise de copiste, en sorte que le sens seroit : *Usquequo visio perseverabit? et peccatum desolans dabit sanctuarium et exercitum in conculcationem?*

℣ 14. Le mot *dies* n'est pas exprimé dans le texte original ; mais c'est ce que marque l'expression *soir et matin*. Ces 2,300 jours font 6 ans et demi selon le calcul des années lunaires de 354 ou 355 jours, et peuvent se compter depuis l'an 143 des Grecs, auquel Antiochus marcha contre Israël et se rendit maître de Jérusalem (1. *Mach.* 1. 21.), jusqu'en l'année 149, qui est celle de la mort de ce prince impie. (1 *Mach.* VI. 16.) Quelques-uns ne lisoient que deux mille deux cents jours ; Symmaque lisoit deux mille quatre cents. Cette expression *soir et matin* peut avoir rapport au sacrifice perpétuel qui devoit s'offrir soir et matin.

Ibid. Hébr. litt. sera sanctifié. Le temple fut sanctifié après la défaite de Lysias et peu de temps avant la mort d'Antiochus, le vingt-cinquième jour du neuvième mois de l'an 148 des Grecs. (1. *Mach.* IV. 52.)

℣ 16. Ou plutôt et selon l'hébreu : au milieu *du fleuve* d'Ulaï. *Supr.* ℣ 2.

℣ 17. Hébr. autr. parce que la fin de cette vision arrivera au temps *marqué*.

18. Cumque loqueretur ad me, collapsus sum pronus in terram: et tetigit me, et statuit me in gradu meo,

18. Et lorsqu'il me parloit encore, je tombai" *une seconde fois* le visage contre terre : alors il me toucha ; et m'ayant fait tenir debout,

19. Dixitque mihi : Ego ostendam tibi quæ futura sunt in novissimo maledictionis : quoniam habet tempus finem suum.

19. Il me dit : Je vous ferai voir ce qui doit arriver au dernier jour de la malédiction, parce que le temps *de ces visions* s'accomplira enfin; *ces persécutions cesseront, et la paix leur succédera.* "

20. Aries, quem vidisti habere cornua, rex Medorum est, atque Persarum.

20. Le belier que vous avez vu, qui avoit des cornes, " est le roi des Perses et des Mèdes. "

21. Porro hircus caprarum, rex Græcorum est : et cornu grande, quod erat inter oculos ejus, ipse est rex primus.

21. Le bouc est le roi des Grecs ; et la grande corne qu'il avoit entre les deux yeux, est le premier de leurs rois. "

22. Quod autem fracto illo, surrexerunt quatuor pro eo, quatuor reges de gente ejus consurgent, sed non in fortitudine ejus.

22. Les quatre cornes qui se sont élevées après que la première a été rompue, sont les quatre rois " qui s'élèveront de sa " nation, mais non avec sa force *et sa puissance.*

23. Et post regnum eorum, cum creverint iniquitates, consurget rex impudens facie, et intelligens propositiones.

23. Et après leur règne, lorsque les iniquités se seront accrues," il s'élèvera un roi " qui aura l'impudence sur le front, qui entendra les paraboles *et* les énigmes, " *et qui se servira de toute la subtilité de son esprit pour exécuter ses mauvais desseins et les faire réussir.*

✝ 18. Hébr. litt. je tombai tout accablé *comme un homme appesanti par le sommeil.*

✝ 19. Hébr. autr. Je vous ferai voir ce qui doit arriver dans les derniers temps de *mon* indignation ; car la fin *de tous ces maux* viendra au temps marqué.

✝ 20. Hébr. autr. qui avoit deux cornes.

Ibid. Voyez la note sur le ✝ 3.

✝ 21. Voyez la note sur le ✝ 5.

✝ 22. Hébr. les quatre royaumes. Voyez la note sur le ✝ 8.

Ibid. Le pronom *ejus* manque dans l'hébreu ; on le trouve dans la version grecque.

✝ 23. Hébr. autr. Et dans la suite de leur règne, lorsque les iniquités viendront à leur comble, il s'élèvera, etc.

Ibid. Voyez la note sur le ✝ 9.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : qui entendra les énigmes. Cette ex-

24. Sa puissance s'établira, mais non par ses forces ; *il emploîra pour cela les tromperies et les artifices : et lorsqu'il aura affermi son pouvoir*, il fera un ravage étrange, et au delà de toute croyance : il réussira *dans tout ce qu'il entreprendra ;* il fera mourir, *selon qu'il lui plaira*, les *plus* forts, et le peuple des saints. "

24. Et roborabitur fortitudo ejus, sed non in viribus suis : et supra quam credi potest, universa vastabit, et prosperabitur, et faciet: et interficiet robustos, et populum sanctorum.

25. Il conduira avec succès tous ses artifices et toutes ses tromperies ; son cœur s'enflera de plus en plus ; et se voyant comblé de toutes sortes de prospérités, il en fera mourir plusieurs : il s'élèvera contre *Dieu même, qui est* le Prince des princes ; et il sera *enfin* réduit en poudre, sans *que* la main des hommes *y ait aucune part.* "

25. Secundum voluntatem suam, et dirigetur dolus in manu ejus : et cor suum magnificabit, et in copia rerum omnium occidet plurimos : et contra principem principum consurget, et sine manu conteretur.

26. Cette vision du soir et du matin " qui vous a été représentée, est véritable, *et elle arrivera infailliblement :* scellez donc cette vision, *afin de la conserver à la postérité*, parce qu'elle n'arrivera qu'après beaucoup de jours. "

26. Et visio vespere et mane, quæ dicta est, vera est : tu ergo visionem signa, quia post multos dies erit.

27. Après cela, moi Daniel, je tombai dans la langueur, et je fus malade pendant quelques jours, *à la vue des maux qui m'avoient été représentés ;* et m'étant levé, je travaillois aux affaires du roi, et j'étois dans l'étonnement, en pensant à cette vision, sans trouver personne qui pût me l'interpréter, *ni me dire les noms des rois qui devoient faire toutes ces choses, ni les temps ; ni*

27. Et ego Daniel langui, et ægrotavi per dies : cumque surrexissem, faciebam opera regis, et stupebam ad visionem, et non erat qui interpretaretur.

pression marque un esprit subtil. Antiochus donna des marques de cette subtilité dans les artifices qu'il employa pour se rendre maître des états de Philométor.

℣ 24. C'est-à-dire, le peuple consacré au Seigneur, les Juifs, qui souffrirent une persécution sanglante sous le règne de ce prince.

℣ 25. On peut voir au IIe livre des Machabées, chap. IX., la fin funeste d'Antiochus.

℣ 26. C'est-à-dire, cette vision touchant un certain nombre de jours composés du soir et du matin, ou de la nuit et du jour. *Supr.* ℣ 14.

Ibid. C'est-à-dire, plus de trois cent quatre-vingts ans.

les lieux où elles devoient s'accomplir. "

℣ 27. Hébr. autr. selon la version grecque : et il n'y avoit personne qui comprit *le sujet de ma douleur.* Si l'on veut suivre l'ordre des temps, il faut ici reprendre les chapitres v et vi dont les faits sont postérieurs à ceux qui précèdent, et antérieurs à ceux qui vont suivre.

CHAPITRE IX.

Daniel implore la miséricorde du Seigneur pour son peuple. L'ange Gabriel lui annonce le temps précis de la venue du Messie.

1. In anno primo Darii filii Assueri de semine Medorum, qui imperavit super regnum Chaldæorum :

1. La première année de Darius, fils d'Assuérus, " de la race des Mèdes, qui regna sur l'empire des Chaldéens *dont il s'empara :* Avant l'ère chr. vulg. 537.

2. Anno uno regni ejus, ego Daniel intellexi in libris numerum annorum, de quo factus est sermo Domini ad Jeremiam prophetam, ut complerentur desolationis Jerusalem septuaginta anni.

2. La première année, *dis-je,* de son règne *sur cet empire,* moi Daniel, j'eus par la lecture des livres *saints,* l'intelligence" du nombre des années que devoit durer la désolation de Jérusalem, dont le Seigneur a parlé au prophète Jérémie, qui étoit de soixante-dix ans. " *Jer.* xxv. 11. xxxi. 10.

3. Et posui faciem meam ad Dominum Deum meum rogare et deprecari in jejuniis, sacco et cinere.

3. *Ayant donc eu cette connoissance, et voyant que ce temps étoit près d'expirer,* j'arrêtai *mes yeux et* mon visage sur le Seigneur mon Dieu, " pour le prier et le conjurer dans les jeûnes, le sac et la cendre.

4. Et oravi Dominum Deum meum, et confessus sum, et dixi : Obsecro, Domine

4. Et je priai le Seigneur mon Dieu, je lui confessai mes fautes, et je lui dis : Ecoutez ma prière, ô Seigneur Dieu, grand et terrible ! 2. *Esdr.* i. 5.

℣ 1. C'est le même que Darius le Mède dont il est parlé au chap. v. ℣ 31.

℣ 2. Autr. j'appris par la lecture des livres *saints* le nombre, etc. *Ibid.* Voyez dans Jérémie, xxv. 11. et 12. et xxix. 10.

℣ 3. On lit dans l'hébreu : *ad quærendum (per) orationem et deprecationes, per jejunium, et saccum, et cinerem.* C'est-à-dire, que la préposition ב, *in,* ou *per,* manque avant *orationem.*

qui gardez votre alliance et votre miséricorde envers ceux qui vous aiment, et qui observent vos commandemens.

Deus magne et terribilis, custodiens pactum et misericordiam diligentibus te, et custodientibus mandata tua.

Baruc. 1. 27. 5. Nous avons péché; nous avons commis l'iniquité; nous avons fait des actions impies; nous nous sommes retirés de vous; et nous nous sommes détournés *de la voie* de vos préceptes et de vos ordonnances. "

5. Peccavimus, iniquitatem fecimus, impie egimus, et recessimus, et declinavimus a mandatis tuis ac judiciis.

6. Nous n'avons point obéi à vos serviteurs les prophètes qui ont parlé en votre nom, à nos rois, à nos princes, à nos pères, et à tout le peuple de la terre.

6. Non obedivimus servis tuis prophetis, qui locuti sunt in nomine tuo regibus nostris, principibus nostris, patribus nostris, omniquepopulo terræ.

7. La justice est à vous, ô Seigneur! *elle éclate dans toutes vos œuvres :* et pour nous, il n nous reste que la confusion de notre visage, qui couvre aujourd'hui les hommes de Juda, les habitans de Jérusalem, et tous les enfans d'Israël, et ceux qui sont près, et ceux qui sont éloignés, dans tous les pays où vous les avez chassés, à cause des iniquités qu'ils ont commises contre vous.

7. Tibi, Domine, justitia: nobis autem confusio faciei, sicut est hodie viro Juda, et habitatoribus Jerusalem, et omni Israel, his qui prope sunt, et his qui procul, in universis terris ad quas ejecisti eos propter iniquitates eorum, in quibus peccaverunt in te.

8. Il ne nous reste, *dis-je*, Seigneur, que la confusion de notre visage, à nous, à nos rois, à nos princes, et à nos pères qui ont péché. "

8. Domine, nobis confusio faciei, regibus nostris, principibus nostris, et patribus nostris qui peccaverunt.

9. Mais à vous, qui êtes le Seigneur notre Dieu, appartient la miséricorde et la grâce de la réconciliation; *et nous espérons les recevoir de vous; mais ce ne sera*

9. Tibi autem Domino Deo nostro misericordia, et propitiatio, quia recessimus a te:

℣ 5. L'hébreu joint les deux premiers verbes par la conjonction *et*; elle se trouve aussi avant le troisième; mais les rabbins la négligent: le troisième se joint avec le quatrième. On lit ensuite וסור, *et declinare*, peut-être pour לסור, *declinando*.

℣ 8. L'hébreu ajoute: contre vous.

que par un pur effet de votre bonté; car *pour nous, nous sommes indignes de toute grace, puisque* nous nous sommes retirés de vous,

10. Et non audivimus vocem Domini Dei nostri, ut ambularemus in lege ejus, quam posuit nobis per servos suos prophetas.

10. Et *que* nous n'avons point écouté la voix du Seigneur notre Dieu, pour marcher dans la loi qu'il nous avoit prescrite par ses serviteurs les prophètes.

11. Et omnis Israel prævaricati sunt legem tuam, et declinaverunt ne audirent vocem tuam, et stillavit super nos maledictio et detestatio, quæ scripta est in libro Moysi servi Dei, quia peccavimus ei.

11. *En effet, Seigneur*, tout Israël a violé votre loi : ils se sont détournés pour ne pas écouter votre voix; et *ainsi* cette malédiction et cette exécration qui est écrite dans la loi de Moïse, serviteur de Dieu, " est tombée sur nous, parce que nous avons péché contre Dieu. *Deut.* xx. vii. 14.

12. Et statuit sermones suos quos locutus est super nos, et super principes nostros, qui judicaverunt nos, ut superinduceret in nos magnum malum, quale nunquam fuit sub omni cœlo, secundum quod factum est in Jerusalem.

12. Le Seigneur, *en nous livrant entre les mains de nos ennemis,* a accompli ses oracles, qu'il a prononcés contre nous, et contre nos princes qui nous ont jugés, pour faire fondre sur nous ces grands maux qui ont accablé Jérusalem, *maux* auxquels on n'a jamais rien vu de semblable sous le ciel. *Baruch.* ii. 2.

13. Sicut scriptum est in lege Moysi, omne malum hoc venit super nos : et non rogavimus faciem tuam, Domine Deus noster, ut reverteremur ab iniquitatibus nostris, et cogitaremus veritatem tuam.

13. Tous ces maux sont tombés sur nous, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse; et *en les souffrant*, nous ne nous sommes point présentés devant votre face, pour vous prier, ô Seigneur notre Dieu! de nous retirer de nos iniquités *qui avoient été cause de ces maux*, et de nous appliquer à la connoissance de votre vérité, *dont l'oubli nous les avoit attirés.* "

14. Et vigilavit Do-

14. Ainsi l'œil du Seigneur a été

✝ 11. Hébr. litt. et ce serment. Voyez au Lévitique, xxvi, et au Deutéronome, xxvii, xxviii, et xxix.

✝ 13. Autrement et selon l'hébreu : et de nous faire reconnoître votre vérité, *c'est-à-dire, la vérité de vos menaces, dont nous avons éprouvé les effets.* Autr. Et nous ne nous sommes point présentés devant votre

ouvert et attentif aux maux *que nous méritions ;* et il les a fait fondre sur nous *de plus en plus.* Le " Seigneur notre Dieu est juste dans toutes les œuvres qu'il a faites *à notre égard, et dans les maux qu'il nous a envoyés,* parce que nous n'avons point écouté sa voix.

minus super malitiam, et adduxit eam super nos : justus Dominus Deus noster in omnibus operibus suis, quæ fecit : non enim audivimus vocem ejus.

Exod. XIV. *aa. et seqq.*

15. *Je confesse donc* maintenant, ô Seigneur notre Dieu ! qui avez tiré votre peuple de l'Egypte avec une main puissante, et qui vous êtes acquis alors un nom qui dure encore aujourd'hui, *que* nous avons péché, *que* nous avons commis l'iniquité.

15. Et nunc, Domine Deus noster, qui eduxisti populum tuum de terra Ægypti in manu forti, et fecisti tibi nomen secundum diem hanc : peccavimus, iniquitatem fecimus.

16. Mais je vous conjure, selon toute votre justice, Seigneur, que votre colère et votre fureur se détournent de votre cité de Jérusalem, et de votre montagne sainte ; car Jérusalem et votre peuple sont *aujourd'hui* en opprobre à toutes les nations qui nous environnent ; *elles nous insultent, parce que vous nous avez abandonnés* à cause de nos péchés, et des iniquités de nos pères.

16. Domine, in omnem justitiam tuam, avertatur, obsecro, ira tua et furor tuus, a civitate tua Jerusalem, et monte sancto tuo : propter peccata enim nostra, et iniquitates patrum nostrorum, Jerusalem et populus tuus in opprobrium sunt omnibus per circuitum nostrum.

17. Ecoutez donc maintenant, ô notre Dieu ! les vœux et les prières " de votre serviteur : faites reluire votre face sur votre sanctuaire qui est *tout* désert ; *et faites-le* pour vous-même. "

17. Nunc ergo exaudi, Deus noster, orationem servi tui, et preces ejus : et ostende faciem tuam super sanctuarium tuum quod desertum est, propter temetipsum.

18. Abaissez, mon Dieu, votre oreille *jusqu'à nous,* et *nous* écou-

18. Inclina, Deus meus, aurem tuam,

face, ô Seigneur notre Dieu ! en revenant de nos iniquités, et en reconnoissant votre vérité, *votre fidélité dans l'exécution de vos paroles, soit promesses, soit menaces,*

" 14. Hébr. Car le Seigneur, etc.

" 17. Hébr. autr. les prières et les supplications.

Ibid. Le pronom ך, *te,* manque dans l'hébreu, qui ajoute אדני, *Domine,* souverain Maître.

et audi : aperi oculos tuos, et vide desolationem nostram, et civitatem super quam invocatum est nomen tuum : neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis.

tez : ouvrez les yeux, et considérez notre désolation, et *la ruine de* cette ville qui a eu la gloire de porter votre nom ; car ce n'est point par confiance en notre propre justice que nous vous offrons nos prières, en nous prosternant devant vous ; mais c'est dans la vue de la multitude de vos miséricordes ;

19. Exaudi, Domine : placare, Domine : attende et fac, ne moreris propter temetipsum, Deus meus, quia nomen tuum invocatum est super civitatem et superpopulum tuum.

19. Exaucez-*nous*, Seigneur ; Seigneur, apaisez votre colère ; jetez les yeux sur nous, " et agissez *en notre faveur ;* ne différez plus, mon Dieu, *de nous délivrer*, pour *l'amour de* vous-même ; parce que cette ville et ce peuple *sont à vous, et* ont la gloire de porter votre nom.

20. Cumque adhuc loquerer, et orarem, et confiterer peccata mea, et peccata populi mei Israel, et prosternerem preces meas in conspectu Dei mei, pro monte sancto Dei mei :

20. Lorsque je parlois encore, et que je priois, et que je confessois mes péchés, et les péchés d'Israël mon peuple ; et que, dans un profond abaissement, j'offrois mes prières en la présence de mon Dieu, " pour sa montagne sainte :

21. Adhuc me loquente in oratione, ecce vir Gabriel quem videram in visione a principio, cito volans tetigit me in tempore sacrificii vespertini.

21. Lors, dis-je, que je n'avois pas encore achevé les paroles de ma prière, Gabriel, que j'avois vu au commencement dans la vision, " vola tout d'un coup à moi, et me toucha au temps du sacrifice " du soir.

22. Et docuit me, et locutus est mihi, dixit-

22. Il m'instruisit, " il me parla et me dit : Daniel, je suis venu main-

✝ 19. Hébr. Seigneur, exaucez-*nous ;* Seigneur, pardonnez-*nous :* Seigneur, soyez attentif *sur nous*, et agissez *en notre faveur*.

✝ 20. Hébr. du Seigneur mon Dieu.

✝ 21. Autrement et à la lettre : cet homme *nommé* Gabriel que j'avois vu dans une vision au commencement, *c'est-à-dire, l'ange nommé Gabriel qui m'avoit apparu sous la figure d'un homme dans la vision que j'eus en la troisième année de Baltassar. Sup.* VIII. 15. *et* 16.

Ibid. Hébr. litt. de l'offrande.

✝ 22. Le pronom *me* manque dans l'hébreu ; peut-être qu'au lieu de ויבן, *et intelligere fecit*, il faudroit lire, ויקן, *et stare fecit :* il me fit relever *de terre où j'étois prosterné*.

tenant pour vous enseigner, et pour vous donner l'intelligence *du temps de votre délivrance.*

23. Dès le commencement de votre prière, j'ai reçu cet ordre, " et je suis venu pour vous découvrir toutes *les* choses *dont le Seigneur m'a chargé de vous instruire,* parce que vous êtes un homme " de désirs *qui méritez de connoître les secrets de Dieu ;* soyez donc attentif à ce que je vais vous dire ; et comprenez *ce qui vous est représenté par* cette vision.

24. *Vous désirez la délivrance des Juifs des mains des Chaldéens; or, je viens vous apprendre que* Dieu a abrégé *et fixé* " le temps *de la délivrance de tous les hommes de l'esclavage du démon* à soixante-dix semaines *d'années, qui font quatre cent quatre-vingt-dix ans,* " en faveur " de votre peuple et de votre ville sainte : *Dieu, dis-je, a marqué ce temps,* afin que les prévarications *de la loi* soient abolies, " que le péché trouve sa fin, " que l'iniquité soit effacée, " que la justice éternelle vienne " *sur la terre,* que les visions et les prophéties soient accomplies, et que *le Christ, qui doit être* le Saint des saints, soit oint *de l'huile sacrée,*

que : Daniel, nunc egressus sum ut docerem te, et intelligeres.

23. Ab exordio precum tuarum egressus est sermo : ego autem veni ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es : tu ergo animadverte sermonem, et intellige visionem.

24. Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum, et super urbem sanctam tuam : ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio et prophetia, et ungatur Sanctus sanctorum.

℣ 23. Ou simplement et à la lettre : l'ordre a été donné.

Ibid. Le mot *vir*, איש, manque dans l'hébreu ; mais on le trouve dans le chapitre suivant aux ℣ 11. et 19. L'expression *vir desideriorum*, dans le style des Hébreux, pourroit signifier, homme digne d'être désiré, d'être aimé. On trouve de même au chap. suiv. ℣ 3. dans l'hébreu, *panem desideriorum*, bien rendu dans la Vulgate par *panem desiderabilem.*

℣ 24. C'est le sens de l'hébreu, à la lettre : le temps est fixé à, etc. On y lit נחתך, *definitum est*, peut-être pour *definitæ sunt.*

Ibid. Voyez la *Dissertation sur les septante semaines de Daniel*, à la tête de ce livre.

Ibid. Autr. à l'égard de votre peuple, etc.

Ibid. On lit dans l'hébreu, לכלא, *ut cohibeatur*, pour לכלה, *ut consummetur.*

Ibid. On lit dans l'hebreu, לחתם, *ut obsignentur* (*peccata*), pour להתם, *ut finem accipiant ;* les rabbins en conviennent.

Ibid. Hébr. litt. expiée.

Ibid. On lit dans l'hébreu, לחביא, *ut adducat*, pour להובא, *ut adducatur.*

par l'union de la nature divine avec la nature humaine dans sa personne divine.

25. Scito ergo, et animadverte : Ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ erunt : et rursum ædificabitur platea et muri in angustia temporum.

25. Sachez donc ceci, et gravez-le dans votre esprit : " Depuis l'ordre qui sera donné *par Artaxerxès* pour rebâtir Jérusalem, " jusqu'au *temps où le* Christ, *qui sera le* chef *de mon peuple, commencera d'exercer publiquement les fonctions de son ministère*, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines *d'années.* " *Sachez encore qu'après cet ordre donné en faveur de Jérusalem*, les places et les murailles " *de cette ville* seront bâties de nouveau parmi des temps fâcheux *et* difficiles, *plusieurs s'opposant de tout leur pouvoir à son rétablissement.* "

26. Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus : et non erit ejus, populus qui eum negaturus est: et civitatem et sanctuarium dissipabit po-

26. Et après *ces sept semaines et ces* soixante-deux semaines *d'années*, le Christ sera mis à mort; et le peuple qui doit le renoncer *et le faire mourir*, ne sera plus son peuple ; *il le rejettera et l'abandonnera.* " *C'est pourquoi* un peuple,

℣ 25. Autr. et comprenez-le bien.

Ibid. C'est-à-dire, depuis l'ordre donné à Néhémias par Artaxerxès Longuemain en la vingtième année de son règne, à compter depuis son association au trône par son père. Voyez la Dissertation citée.

Ibid. C'est-à-dire, 483 années. Il y a lieu de soupçonner que les copistes ont ici transposé ces deux nombres, et que la leçon primitive auroit pu être : *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, hebdomades septem, et rursum ædificabitur platea et muri in angustia temporum : et (inde) usque ad Christum ducem hebdomades sexaginta duæ erunt.* Quoi qu'il en soit, tel est au moins le sens du texte. Voyez la Dissertation ci-devant citée.

Ibid. On lit encore ici dans l'hébreu, לחתם, *ut obsignetur,* pour לחתם, *ut finem accipiat*, c'est-à-dire, *ut impleatur*. On y lit aussi נבי׳א, *propheta,* pour נבואה, *prophetia.*

Ibid. Hébr. autr. les places et les fossés. On peut aussi remarquer qu'on y trouve *et in angustia,* ce qui donne lieu de soupçonner que le sens pourroit être : La ville sera rebâtie dans toute son étendue au milieu de ses inquiétudes et dans des temps difficiles, c'est-à-dire, qu'au lieu de וחרוץ, *et fossa,* on auroit pu lire בחרוץ, *in sollicitudine.*

℣ 26. Hébr. autr. Le Christ sera retranché, et il n'y aura personne *qui se déclare* pour lui, *personne ne prendra sa défense.* Mais cette différence peut venir de la méprise des copistes qui ont omis dans l'hébreu les mots dont la Vulgate exprime le sens. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

avec son chef, qui doit venir " *contre lui, l'exterminera; il* détruira la ville *de Jérusalem*, et le sanctuaire, *qui faisoit toute sa force et sa gloire;* " *ainsi* elle finira, *cette ville infidèle,* par une ruine entière; et la désolation à laquelle elle a été condamnée, lui arrivera à la fin de la guerre *que lui fera ce peuple puissant.*

pulus cum duce venturo : et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio.

27. *Cependant le Christ se choisira un nouveau peuple;* il confirmera son alliance avec plusieurs *d'entre ce peuple,* dans une semaine, *qui sera la dernière des soixante-dix;* " et à la moitié de la *même* semaine, les hosties et les sacrifices " *de la loi de Moïse* seront abolis *par le sacrifice de la loi nouvelle;* l'abomination de la désolation sera dans le temple *de Jérusalem;* " et la désolation *de toute la nation* durera jusqu'à la consommation *des siècles,* et jusqu'à la fin *du monde.*"

Matt. XXIV. 15.

27. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una : et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium : et erit in templo abominatio desolationis : et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio.

✝ 26. Autr. un peuple conduit par le chef qui doit venir ; ou selon l'hébreu : le peuple du chef qui doit venir. C'est-à-dire, l'armée romaine dont Jésus-Christ se servit pour punir les Juifs incrédules. Voyez la Dissertation citée.

Ibid. Hébr. autr. la fin de cette ville sera semblable à une submersion ; et la guerre ne finira que par l'entière désolation. On lit dans l'hébreu, בשטף, *in submersione*, peut-être pour, *quasi submersio.* La guerre des Romains contre les Juifs finit par la ruine de Jérusalem et du temple.

✝ 27. C'est au milieu de cette dernière semaine d'années, que Jésus-Christ a répandu son sang, qui est, comme il le dit lui-même à ses apôtres, *le sang de la nouvelle alliance, qui doit être répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. Matt.* XXVI. 28. Voyez la Dissertation citée.

Ibid. Hébr. autr. et dans le milieu de cette semaine, il fera cesser le sacrifice et l'oblation. Jésus-Christ a mis fin aux sacrifices et aux oblations de la loi figurative par son immolation sur la croix précisément au milieu de cette dernière semaine d'années. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

Ibid. Hébr. autr. les abominations de la désolation seront sur les ailes *et aux environs de la ville.* On lit dans l'hébreu, שקוצים משמם, *abominationes desolans*, peut-être pour *abominationes desolationis.* L'abomination de la désolation fut sur les ailes de la ville, lorsque Jérusalem fut assiégée par les armées des Romains, dont les enseignes profanes représentoient les images des faux dieux. C'étoit le signe de la désolation prochaine, comme l'annonça Jésus-Christ en rappelant cette prophétie. *Matth.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. *Luc.* XXI. 20. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

Ibid. Hébr. autr. et jusqu'à l'entière ruine et destruction, l'on ajoutera désolation sur désolation. La fin de cette désolation fut une entière

Alors les restes de cette nation se convertiront au Seigneur, et auront part à ses miséricordes éternelles."

ruine, commencée par Titus en l'année 70 de l'ère chrét. vulg., et achevée par Adrien l'an 134.

℣ 27. Si l'on veut suivre l'ordre des temps, il paroît qu'il faudra passer d'ici au chapitre XIV qui, ne se trouvant point dans les exemplaires hébreux, a été renvoyé à la fin du livre dans les exemplaires grecs et latins.

CHAPITRE X.

Vision de Daniel sur le Tigre. Le prince du royaume des Perses résiste à l'ange Gabriel. Saint Michel prince d'Israël vient au secours de Gabriel. Le prince des Grecs vient se joindre au prince des Perses contre Gabriel.

1. Anno tertio Cyri regis Persarum, verbum revelatum est Danieli cognomento Baltassar, et verbum verum, et fortitudo magna : intellexitque sermonem : intelligentia enim est opus in visione.

1. La troisième année *du règne* de Cyrus roi des Perses, *sur l'empire de Babylone, sur lequel il régna après la mort de Darius son beau-père et son oncle,* une parole *importante* fut révélée à Daniel surnommé Baltassar; une parole véritable *lui fut révélée,* et une *armée céleste ayant une* grande force, *lui fut découverte;*" il comprit ce qui lui fut dit *dans cette occasion, par le secours de la sagesse de Dieu qui étoit en lui;* car on a besoin d'intelligence dans les visions, *pour les comprendre.*" Avant l'ère chr. vulg. 534.

2. In diebus illis, ego Daniel lugebam trium hebdomadarum diebus.

2. *Voici comme il raconte lui-même cette vision :* En ces jours-là, moi Daniel, *voyant qu'on retenoit plusieurs Juifs à Babylone sous divers prétextes, et qu'on empêchoit*

℣ 1. Autrement et selon l'hébreu : Une parole véritable *lui fut révélée,* et *il vit* une grande milice, *de grands mouvemens de guerre.* On lit dans l'hébreu, ואמת חדבר, *et veritas verbi,* peut-être pour ודבר האמת, *et verbum veritatis,* hébraïsme pour *et verbum verum.* Voyez le chapitre suivant, qui est la suite de celui-ci.

Ibid. Hébr. autr. il comprit ce qui lui fut dit, et il eut l'intelligence de sa vision.

ceux de Jérusalem de rebâtir cette ville, je fus dans les pleurs tous les jours pendant trois semaines.

3. Je ne mangeai d'aucun pain agréable au goût; et ni chair, ni vin n'entrèrent dans ma bouche : je ne me servis même d'aucune huile,* jusqu'à ce que ces trois semaines fussent accomplies.

3. Panem desiderabilem non comedi, et caro et vinum non introierunt in os meum : sed neque unguento unctus sum, donec complerentur trium hebdomadarum dies.

4. Or, le vingt-quatrième jour du premier mois, *lorsque* j'étois près du grand fleuve du Tigre,

4. Die autem vigesima et quarta mensis primi, eram juxta fluvium magnum qui est Tigris.

5. Et *que* je levai les yeux, je vis tout d'un coup un homme qui étoit vêtu de lin,* dont les reins étoient ceints d'une ceinture d'or très-pur :*

5. Et levavi oculos meos, et vidi : et ecce vir unus vestitus lineis, et renes ejus accincti auro obrizo :

6. Son corps étoit *éclatant* comme la pierre de chrysolite; son visage brilloit comme les éclairs, et ses yeux paroissoient comme une lampe ardente; ses bras et tout le reste du corps, jusqu'aux pieds, étoient comme un airain étincelant;* et le son de sa voix étoit comme le bruit d'une multitude *d'hommes*.

6. Et corpus ejus quasi chrysolithus, et facies ejus velut species fulguris, et oculi ejus ut lampas ardens : et brachia ejus, et quæ deorsum sunt usque ad pedes, quasi species æris candentis : et vox sermonum ejus ut vox multitudinis.

7. Moi Daniel, je vis seul cette vision; et ceux qui étoient avec moi, ne la virent point; mais *ayant entendu le bruit de la voix de cet homme céleste*, ils furent saisis *d'horreur et* d'épouvante, et ils s'enfuirent dans des lieux obscurs.

7. Vidi autem ego Daniel solus visionem : porro viri qui erant mecum, non viderunt : sed terror nimius irruit super eos, et fugerunt in absconditum.

✝ 3. C'est-à-dire, je ne me frottai point d'huile selon l'usage de ce pays.

✝ 5. On croit que c'étoit l'ange Gabriel, qui lui avoit déjà apparu.

Ibid. Hébr. litt. d'or d'Uphaz. Voyez la *Dissertation sur le pays d'Ophir*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. VI.

✝ 6. Hébr. autr. ses bras étoient comme un airain étincelant, et *le même éclat sortoit* de ses pieds.

8. Ego autem relictus solus vidi visionem grandem hanc, et non remansit in me fortitudo : sed et species mea immutata est in me, et emarcui, nec habui quidquam virium.

8. Etant donc demeuré tout seul, j'eus cette grande vision ; la vigueur de mon corps m'abandonna ; mon visage fut *tout* changé ; je tombai en foiblesse, " et il ne me demeura aucune force.

9. Et audivi vocem sermonum ejus : et audiens jacebam consternatus super faciem meam, et vultus meus hærebat terræ.

9. Le bruit d'une voix *éclatante* retentissoit à mon oreille ; et l'entendant, j'étois couché sur le visage, dans une extrême frayeur, " et mon visage étoit collé à la terre.

10. Et ecce manus tetigit me, et erexit me super genua mea, et super articulos manuum mearum.

10. Alors une main me toucha, et me fit lever sur mes genoux et sur mes mains.

11. Et dixit ad me Daniel, vir desideriorum, intellige verba quæ ego loquor ad te, et sta in gradu tuo : nunc enim sum missus ad te. Cumque dixisset mihi sermonem istum, steti tremens :

11. Et *la même voix* me dit : Daniel, homme de désirs, " entendez les paroles que je viens vous dire, et levez-vous debout ; car je suis maintenant envoyé vers vous *pour vous parler*. Après qu'il eut dit cela, je me tins debout, tout tremblant que j'étois :

12. Et ait ad me : Noli metuere, Daniel, quia ex die primo quo posuisti cor tuum ad intelligendum ut te affligeres in conspectu Dei tui, exaudita sunt verba tua, et ego veni propter sermones tuos.

12. Et il me dit : Daniel, ne craignez point ; car dès le premier jour qu'en vous affligeant en la présence de votre Dieu, vous avez appliqué votre cœur à l'intelligence, vos paroles ont été exaucées, et vos prières m'ont fait venir ici, *pour vous assurer que Dieu vous accorde ce que vous demandez.*

13. Princeps autem regni Persarum resti-

13. *Il est vrai que* le prince *des anges de ténèbres, qui désire la*

✝ 8. Hébr. autr. et la sérénité de mon visage fut toute changée et tout abattue.

✝ 9. Hébr. autr. et l'entendant j'étois abattu sur le visage *comme un homme accablé par le sommeil.*

✝ 11. Voyez ce qui a été dit sur cette expression au ✝ 23. du chap. précédent.

ruine du royaume des Perses, " m'a résisté *pendant les* vingt-un jours *qu'a duré votre prière;* mais Michel le premier d'entre les premiers princes *des armées célestes* est venu à mon secours; et *nous l'avons vaincu : ainsi* je suis demeuré là près du roi des Perses, *pour l'affermir dans la résolution qu'il a prise en votre faveur.* "

tit mihi viginti et uno diebus : et ecce Michael unus de principibus primis venit in adjutorium meum, et ego remansi ibi juxta regem Persarum.

14. *Et ensuite* je suis venu pour vous apprendre ce qui doit arriver à votre peuple, *non-seulement dans peu de temps, mais* aux derniers jours; car *ce que vous apprendrez dans* cette vision, ne s'accomplira qu'après bien du temps. "

14. Veni autem ut docerem te quæ ventura sunt populo tuo in novissimis diebus, quoniam adhuc visio in dies.

15. Lorsqu'il me disoit ces paroles, je baissois le visage contre terre, et je demeurois dans le silence.

15 Cumque loqueretur mihi hujuscemodi verbis, dejeci vultum meum ad terram, et tacui.

16. Et en même temps, celui qui avoit la ressemblance d'un homme," me toucha les lèvres; et ouvrant la bouche, je parlai, et je dis à celui qui se tenoit debout devant moi : Mon seigneur, lorsque je vous ai vu, tout ce qu'il y a en moi de nerfs et de jointures, s'est relâché," et il ne m'est resté aucune force.

16. Et ecce quasi similitudo filii hominis tetigit labia mea : et aperiens os meum locutus sum, et dixi ad eum qui stabat contra me : Domine mi, in visione tua dissolutæ sunt compages meæ,

℣ 13. La plupart des interprètes pensent que ce prince du royaume des Perses étoit un ange, de même que l'on voit ici que saint Michel est appelé le prince du peuple de Dieu. (*Infr.* ℣ 21.) Mais les uns croient que cet ange prince du royaume des Perses étoit un bon ange qui s'opposoit à Gabriel, parce qu'il vouloit retenir les Juifs dans le royaume des Perses, afin qu'ils y attirassent les bénédictions de Dieu. Les autres croient que c'étoit un mauvais ange qui, jaloux du bonheur des Israélites, s'opposoit de toutes ses forces à leur délivrance; ce qui paroît plus vraisemblable.

Ibid. On lit dans l'hébreu, ואני נותרתי, *et ego relictus sum;* la version grecque suppose ואתו הותרתי, *et eum reliqui :* et je l'ai laissé auprès du roi des Perses *pour l'affermir dans ses bonnes dispositions, tandis que je viendrois à vous.*

℣ 14. Autrement et selon l'hébreu : ce qui doit arriver à votre peuple dans la suite; car il y a encore *pour vous maintenant* une vision pour *ce qui regarde* les jours *à venir.*

℣ 16. C'est-à-dire, l'ange Gabriel. *Infr.* ℣ 18. C'est ce même ange qui touche Daniel, et c'est à ce même ange que Daniel parle. On lit dans l'hébreu, בני, *filiorum,* pour בן, *filii.*

Ibid. Hébr. autr. de vives douleurs se sont répandues sur moi.

et nihil in me remansit virium.

17. Et quomodo poterit servus domini mei loqui cum domino meo? nihil enim in me remansit virium, sed et halitus meus intercluditur.

17. Et comment le serviteur de mon seigneur pourra-t il parler avec mon seigneur? Je suis demeuré sans aucune force; et je perds même la respiration.

18. Rursum ergo tetigit me quasi visio hominis, et confortavit me,

18. Celui donc que je voyois sous la figure d'un homme, me toucha encore, me fortifia,

19. Et dixit : Noli timere, vir desideriorum : pax tibi : confortare, et esto robustus. Cumque loqueretur mecum, convalui et dixi : Loquere, domine mi, quia confortasti me.

19. Et me dit : Ne craignez point, *Daniel*, homme de désirs; la paix soit avec vous; reprenez vigueur, et soyez ferme. *Ses paroles eurent leur effet, car* lorsqu'il me parloit *encore*, je me trouvai plein de force, et je lui dis : Parlez, mon seigneur, *et je vous écouterai*, parce que vous m'avez fortifié.

20. Et ait : Numquid scis quare venerim ad te? et nunc revertar ut prælier adversum principem Persarum : cum ego egrederer, apparuit princeps Græcorum veniens.

20. Alors il me dit : Savez-vous pourquoi je suis venu à vous? *Souvenez-vous-en bien, car* je retourne maintenant pour combattre contre le *mauvais ange qui est le tentateur du* prince des Perses. *Il est à présent plus fort qu'il n'étoit; car*, lorsque je sortois, le prince *des mauvais anges, qui veille à la perte* des Grecs, est venu à paroître, *pour se joindre à lui contre vous.*

21. Verumtamen annuntiabo tibi quod expressum est in scriptura veritatis : et nemo est adjutor meus in omnibus his, nisi Michael princeps vester.

21. Mais je vous annoncerai présentement, *avant de vous quitter*, ce qui est marqué dans l'écriture de la vérité, *et dans les décrets de Dieu, touchant ces deux rois, et les avantages que je vous ferai remporter sur eux;* et *cependant* nul ne m'assiste dans toutes ces choses, sinon Michel, qui est votre prince *et votre protecteur.*"

℣ 21. Le P. Houbigant soupçonne que les deux parties de ce verset ont été transposées par les copistes; et que la leçon primitive auroit été : *et nemo est adjutor meus in omnibus his* (hebr. autr. *adversus eos*), *nisi Michael princeps vester : verumtamen annuntiabo tibi quod expressum est in scriptura veritatis.*

CHAPITRE XI.

Empire des Perses ruiné par le roi des Grecs. Successeurs de ce prince. Guerres entre les rois du midi et du septentrion. Roi impie; ses expéditions contre l'Egypte et contre la Judée; sa fin malheureuse.

1. Pour *moi, continua l'ange Gabriel*, dès la première année de Darius de la race des Mèdes, j'ai travaillé pour l'aider à s'établir et à se fortifier *dans son royaume, parce que Dieu vouloit se servir de lui pour exécuter les desseins de miséricorde qu'il avoit sur vous.*

1. Ego autem ab anno primo Darii Medi, stabam ut confortaretur et roboraretur.

2. Mais maintenant je vous annoncerai *dans* la vérité *les choses qui doivent arriver.* Il y aura encore trois rois en Perse : le quatrième s'élèvera par la grandeur de ses richesses *et de sa puissance,* au-dessus de tous *ceux qui l'auront précédé;* et lorsqu'il sera devenu *si puissant et* si riche, il animera tous les peuples *de son empire à prendre les armes* contre le royaume des Grecs. "

2. Et nunc veritatem annuntiabo tibi. Ecce adhuc tres reges stabunt in Perside, et quartus ditabitur opibus nimiis super omnes : et cum invaluerit divitiis suis, concitabit omnes adversum regnum Græciæ.

3. Mais *enfin* il s'élèvera *chez les Grecs* un roi vaillant " qui dominera avec une grande puissance, et qui fera ce qu'il lui plaira.

3. Surget vero rex fortis, et dominabitur potestate multa : et faciet quod placuerit ei.

4. Et après qu'il sera le plus affermi, son royaume sera détruit; et il se partagera *entre quatre princes, qui régneront* vers les quatre vents du ciel. " *Ainsi* il ne passera point

4. Et cum steterit, conteretur regnum ejus, et dividetur in quatuor ventos cœli : sed non in posteros

℣ 2. Selon cette leçon, ce quatrième prince est Xerxès, dont les richesses et la puissance sont connues dans l'histoire, et qui s'avança contre les Grecs avec une armée formidable. Les trois rois qui se succédèrent entre Cyrus qui régnoit au temps où Daniel eut cette vision (*Supr.* x. 1.), et Xerxès dont il est ici parlé, sont, 1° Cambyse, 2° Smerdis le mage, 3° Darius, fils d'Hystaspe. Voyez sur ce même texte une autre vue présentée dans la préface qui est à la tête de ce livre. Vers la fin de ce verset, on lit dans l'hébreu, אֵת, *eum*, pour עַל, *adversum*.

℣ 3. Ce roi est Alexandre-le-Grand.

℣ 4. Ce partage est celui du royaume d'Alexandre, dont il est déjà parlé au chap. VIII. ℣ 8. et 22.

ejus, neque secundum potentiam filius, qua dominatus est: lacerabitur enim regnum ejus etiam in externos, exceptis his.

à sa postérité, et ne conservera point la même puissance qu'*il* avoit eue *sous* ce premier roi; car son royaume sera déchiré, et il passera à des princes étrangers, *qui s'en empareront d'abord, et qui y régneront*, sans compter ces quatre *plus grands princes qui lui auront succédé.*"

5. Et confortabitur rex austri: et de principibus ejus prævalebit super eum, et dominabitur ditione: multa enim dominatio ejus.

5. Et *celui qui sera* le roi du midi se fortifiera; " mais l'un des princes *qui auront partagé* avec lui *l'empire d'Alexandre*," sera plus puissant que lui: il dominera sur beaucoup de pays: *il lui enlevera même une partie des siens*, car son pouvoir sera grand.

6. Et post finem annorum fœderabuntur: filiaque regis austri veniet ad regem aquilonis facere amicitiam, et non obtinebit fortitudinem brachii, nec stabit semen ejus: et

6. Quelques années après, ils feront alliance ensemble; et la fille du roi du midi viendra épouser le roi de l'aquilon, pour faire amitié ensemble;" mais *cette princesse* ne s'établira point par un bras fort: *elle n'acquerra pas une grande autorité;* et sa race" ne subsistera point:'

℣ 4. Autr. car son royaume sera déchiré, et il passera *encore* à des princes étrangers sans compter ces quatre *plus grands*. Des démembremens de l'empire d'Alexandre, non-seulement se formèrent les quatre grands royaumes de l'Egypte, de la Syrie, etc. (*Supr.* VIII. 8. *et* 22.), mais encore plusieurs étrangers ou barbares en usurpèrent des provinces pour en composer des états, dans la Cappadoce, dans l'Arménie, dans la Bithynie, sur le Bosphore, etc.

℣ 5. Ce roi du midi est le roi d'Egypte, qui fut d'abord Ptolémée, fils de Lagus. L'Egypte est située au midi par rapport à la Judée, et par rapport au royaume de Syrie, dont il est parlé dans la suite de ce verset et au verset suivant.

Ibid. Litt. l'un de ses princes; c'est-à-dire, l'un des princes de ce premier roi, dont il est parlé au verset précédent, c'est-à-dire, l'un des princes d'Alexandre; et ce prince est le roi de l'aquilon, dont il est parlé au verset suivant; c'est Séleucus Nicator, roi de Syrie, qui est située au nord par rapport à la Judée et par rapport à l'Egypte. On lit dans l'hébreu, ויחזק, *et prævalebit*, pour יחזק, *prævalebit*.

℣ 6. Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, fils et successeur de Ptolémée, fils de Lagus, et Antiochus Théus, roi de Syrie, petit-fils de Séleucus Nicator, ayant été en guerre pendant quelques années, la paix se fit entre eux aux conditions qu'Antiochus répudieroit Laodice, dont il avoit déjà eu deux fils; qu'il épouseroit Bérénice, fille de Ptolémée, et qu'il assureroit la couronne aux enfans qui naîtroient de ce dernier mariage. Après la ratification du traité, Antiochus répudia Laodice; et Ptolémée lui amena sa fille Bérénice à Séleucie, où le mariage se fit avec magnificence.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וזרעו, *et semen ejus*, pour *semen ejus*.

Ibid. Hébr. autr. Elle sera livrée, elle et ceux qui l'ont amenée, et

elle sera livrée elle-même, avec les jeunes hommes qui l'avoient amenée, et qui l'avoient soutenue en divers temps, *elle sera livrée entre les mains de ses ennemis, qui la feront mourir, elle et son fils.*

7. Mais il sortira un rejeton de la même tige *que cette malheureuse princesse*, lequel, *pour venger sa mort*, viendra avec une *grande* armée, entrera dans les provinces du roi de l'aquilon, y fera de grands ravages, et s'en rendra maître. "

8. Il emmenera en Egypte leurs dieux captifs, leurs statues, et leurs vases d'argent et d'or les plus précieux; et il remportera toutes sortes d'avantages sur le roi de l'aquilon; "

9. Car le roi du midi entrera dans son royaume, *y fera le dégât, ente-*

tradetur ipsa, et qui adduxerunt eam, adolescentes ejus, et qui confortabant eam in temporibus.

7. Et stabit de germine radicum ejus plantatio : et veniet cum exercitu, et ingredietur provinciam regis aquilonis : et abutetur eis, et obtinebit.

8. Insuper et deos eorum, et sculptilia, vasa quoque pretiosa argenti et auri, captiva ducet in Ægyptum : ipse prævalebit adversus regem aquilonis.

9. Et intrabit in regnum rex austri, et re-

son fils, et celui qui l'avoit soutenue en divers temps. Après la mort de Ptolémée Philadelphe, Antiochus Théus répudia Bérénice, dont il avoit eu un fils, et reprit Laodice et ses enfans. Laodice craignant qu'Antiochus ne retournât à Bérénice, fit empoisonner ce prince; puis après avoir fait monter sur le trône Séleucus Callinicus, son fils aîné, elle pensa à se défaire de Bérénice, et du fils de cette princesse. Bérénice se sauva avec son fils dans l'asile de Daphné, près d'Antioche. Mais trompée par ceux qui l'y assiégèrent suivant les ordres de Laodice, son fils, elle et tous les Egyptiens qui l'avoient suivie, furent égorgés de la manière la plus indigne.

℣ 7. Ptolémée Evergètes, roi d'Egypte, fils et successeur de Ptolémée Philadelphe, et frère de Bérénice, s'avança pour secourir Bérénice; et ayant appris sa mort, il ne songea plus qu'à en tirer vengeance. Les troupes qui y étoient venues de l'Asie mineure pour délivrer Bérénice se joignirent à celles de l'Egypte. Il entra en Syrie, fut reçu par toutes les villes de cette province qui s'étoient soulevées, fit mourir Laodice, poussa jusqu'à Babylone, se saisit de Séleucie, se rendit maître de la Célé-Syrie, de la Cilicie, et des provinces supérieures, en un mot, de presque toute l'Asie, depuis le mont Taurus jusqu'aux Indes. On lit dans l'hébreu, אל, *ad*, pour את, *cum*, avant *exercitu*. On y lit ensuite במעוז, *in munitionem*, pour במעוזי, *in munitiones* : dans les places fortes. Le pronom suivant suppose ce pluriel.

℣ 8. Ptolémée retourna en Egypte chargé du butin qu'il avoit fait dans les pays conquis. Il emporta jusqu'à 40,000 talens d'argent, et une quantité prodigieuse de vases d'or et d'argent, et des statues jusqu'au nombre de 2,500, dont une partie étoient les idoles d'Egypte que Cambyse, quand il en fit la conquête, avoit emportées en Perse. Ce fut à cette occasion que les Egyptiens ravis de ce qu'il leur ramenoit leurs dieux, l'appelèrent *Evergètes*, c'est-à-dire, bienfaiteur. L'hébreu peut signifier : et il demeurera deux fois plus fort que le roi de l'aquilon.

vertetur ad terram suam.

vera de riches dépouilles, et reviendra ensuite dans son pays, *y étant rappelé par les troubles qui y seront excités.* "

10. Filii autem ejus provocabuntur, et congregabunt multitudinem exercituum plurimorum : et veniet properans, et inundans : et revertetur, et concitabitur, et congredietur cum robore ejus.

10. Les enfans du roi du septentrion animés *par tant de pertes,* leveront de puissantes armées ; et l'un d'eux marchera *contre l'Egypte* avec une grande vitesse, comme un torrent qui se déborde : *il reprendra les pays que son père avoit perdus; et non content de ces avantages,* il reviendra ensuite ; et étant plein d'ardeur, il combattra contre les forces *de l'Egypte.* "

11. Et provocatus rex austri egredietur, et pugnabit adversus regem aquilonis, et præparabit multitudinem nimiam, et dabitur multitudo in manu ejus.

11. *Mais* le roi du midi étant *ainsi* attaqué, se mettra en campagne, et combattra contre le roi de l'aquilon : il levera *pour cela* une grande armée, *avec laquelle il le vaincra ;* et les forces nombreuses *de son ennemi* lui seront livrées entre les mains ; "

12. Et capiet multitudinem, et exaltabitur cor ejus : et dejiciet multa millia, sed non prævalebit.

12. *Car* il en prendra un très-grand nombre, et son cœur s'élèvera *de cet avantage : c'est pourquoi* il en fera passer plusieurs milliers au fil de l'épée ; mais il laissera sa vic-

℣ 9. Ptolémée Evergètes fut rappelé en Egypte par les troubles qui s'y élevèrent.

℣ 10. Hébr. autr. L'un des fils du roi du septentrion, entreprendra la guerre, levera des troupes nombreuses ; il s'avancera *contre le roi d'Egypte,* il inondera *le pays,* il passera *le Liban,* il s'arrêtera *quelque temps,* il portera la guerre jusqu'à ses forteresses, *jusqu'aux places fortes de l'Egypte.* Séleucus Callinicus laissa en mourant, deux fils, Séleucus Céraunus, et Antiochus surnommé depuis le Grand. Le premier ne régna que trois ans ; Antiochus son frère lui succéda. Après avoir pacifié les troubles de son royaume, il fit la guerre à Ptolémée Philopator, fils et successeur d'Evergètes, reprit Séleucie, enleva la Célé-Syrie, battit les généraux de ce prince aux défiles près de Béryte, se rendit maître d'une partie de la Phénicie, s'arrêta tandis que Ptolémée lui faisoit des propositions de paix, et pénétra ensuite jusqu'aux frontières de l'Egypte. On lit dans l'hébreu, ויתגרו עד מעוזה, *et congredientur usque ad munitionem,* pour *et congredietur usque ad munitionem ejus ;* les rabbins en conviennent.

℣ 11. Ptolémée Philopator étoit un prince mou et efféminé ; mais excité par la présence de l'ennemi, qui étoit sur le point d'entrer dans son pays, il se mit enfin à la tête de ses troupes ; et par la valeur et la bonne conduite de ses généraux, il remporta sur Antiochus la célèbre victoire de Raphia.

toire imparfaite, *en laissant échapper son ennemi;* "

13. De sorte que le roi de l'aquilon viendra de nouveau; il rassemblera encore plus de troupes qu'auparavant; et après un certain nombre d'années, " il s'avancera en grande hâte *contre l'Egypte*, avec une armée nombreuse et une grande puissance.

14. En ce temps-là plusieurs s'élèveront contre le roi du midi. " Les enfans de ceux de votre peuple, qui auront violé la loi *du Seigneur, et qu'il aura abandonnés à leur sens réprouvé*, s'élèveront aussi *pour défendre le roi d'Egypte, et* pour *obtenir de lui la permission d'y bâtir un temple, croyant par-là* accomplir une prophétie *d'Isaïe; mais ils se tromperont;* et ils tomberont *avec ceux qu'ils vouloient soutenir.* "

13. Convertetur enim rex aquilonis, et præparabit multitudinem multo majorem quam prius: et in fine temporum annorumque veniet properans, cum exercitu magno et opibus nimiis.

14. Et in temporibus illis multi consurgent adversus regem austri: filii quoque prævaricatorum populi tui extollentur ut impleant visionem, et corruent.

℣ 12. Antiochus perdit plus de 10,000 hommes d'infanterie, et 300 de cavalerie, et l'on fit sur lui 4,000 prisonniers. Mais Ptolémée ne sut pas profiter de cette victoire; il se contenta de recouvrer la Célé-Syrie et la Phénicie, et se replongea dans ses débauches.

℣ 13. Antiochus ayant terminé la guerre qu'il avoit au delà de l'Euphrate, rassembla dans ces provinces une armée prodigieuse. Quatorze ans après la fin de la première guerre, voyant que Ptolémée Epiphanes, qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans, venoit de succéder à Philopator son père, il se joignit à Philippe, roi de Macédoine, pour dépouiller le roi pupille. Philippe attaqua la Carie et l'Egypte; et Antiochus, la Célé-Syrie et la Phénicie. Epiphanes ayant envoyé Scopas contre Antiochus, Scopas fut vaincu, et Antiochus se rendit maître de tout le pays que Philopator avoit conquis par la victoire remportée à Raphia. On lit dans l'hébreu, שנים, *annorum*, pour *et annorum*.

℣ 14. Cette prophétie se vérifia par la ligue d'Antiochus et de Philippe contre le jeune roi d'Egypte; par la conspiration d'Agathocle et d'Agathoclée pour la régence, et par celle de Scopas qui vouloit lui ôter la couronne et la vie.

Ibid. C'est ainsi que communément on rapporte l'accomplissement de cette prophétie au temps où Onias, fils du grand-prêtre Onias III, s'étant retiré en Egypte, s'attacha au service de Ptolémée Philopator, fils et successeur d'Epiphanes, et obtint de lui la permission de bâtir dans son royaume un temple semblable à celui de Jérusalem, prétendant accomplir ainsi la prophétie d'Isaïe, XIX. 18. et 19. Mais D. Calmet préfère le sentiment de ceux qui reconnoissent l'accomplissement de cette prophétie de Daniel sous le règne même d'Epiphanes, dont il est ici question, et qui étoit fils et successeur de Philopator. L'hébreu peut se traduire: Les enfans infidèles de votre peuple seront exaltés, afin

15. Et veniet rex aquilonis, et comportabit aggerem, et capiet urbes munitissimas : et brachia austri non sustinebunt, et consurgent electi ejus ad resistendum, et non erit fortitudo.

15. *Car* le roi de l'aquilon viendra *contre l'Egypte;* il *y* fera des terrasses et des remparts; il *en* prendra les villes les plus fortes : les bras *des peuples du roi* du midi n'en pourront soutenir l'effort; les plus vaillans d'entre eux s'élèveront pour lui résister, et ils se trouveront sans force; "

16. Et faciet veniens super eum juxta placitum suum, et non erit qui stet contra faciem ejus : et stabit in terra inclyta, et consumetur in manu ejus.

16. *De sorte qu'*il fera contre le roi du midi tout ce qu'il lui plaira; " et il ne se trouvera personne qui puisse subsister devant lui. Il entrera dans la *Judée,* terre *si* célèbre *par les merveilles que Dieu y a opérées en faveur de son peuple;* et elle sera abattue sous sa puissance. "

17. Et ponet faciem suam ut veniat ad tenendum universum regnum ejus, et recta faciet cum eo : et filiam feminarum dabit ei, ut evertat illud : et non stabit, nec illius erit.

17. Il s'affermira dans le dessein de venir s'emparer de tout le royaume du roi du midi. Il feindra de vouloir agir de bonne foi avec lui; et il lui donnera en mariage sa fille d'une excellente beauté, afin de *l'attacher à elle, et de s'en servir pour* le perdre; mais son dessein

que la vision *que vous avez eue* (*Supr.* VIII.) soit accomplie, et *ensuite* ils tomberont. Après la défaite de Scopas, plusieurs d'entre les Juifs abandonnèrent le parti de Ptolémée Epiphanes, sous la puissance duquel étoit la Judée, se rangèrent du côté d'Antiochus, et le favorisèrent contre son ennemi, ce qui leur attira les faveurs de ce prince. Mais en se rangeant ainsi sous l'obéissance du roi de Syrie, ils préparoient eux-mêmes, sans le savoir, l'accomplissement de la vision que Daniel avoit eue (*Supr.* VIII.), et qui lui marquoit les maux que devoit faire à ce peuple Antiochus Epiphanes, fils d'Antiochus-le-Grand, et qui en firent tomber un grand nombre dans l'apostasie.

℣ 15. Hébr. autr. et même avec les plus vaillans d'entre les siens, il se trouvera sans force pour *lui* résister. Antiochus, après avoir battu l'armée d'Egypte commandée par Scopas, assiégea et prit premièrement Sidon, ensuite Gaza, et après cela toutes les autres villes de ces provinces, sans que les troupes choisies, qu'envoya contre lui le roi d'Egypte, pussent l'en empêcher.

℣ 16. On lit dans l'hébreu, הבא, *veniens,* ou *qui veniet,* vraisemblablement pour לבוא, *veniendo;* car le prince qui vient ici, n'est pas différent de celui dont il est parlé au ℣ précéd. En venant contre le roi du midi, il fera tout ce qu'il lui plaira.

Ibid. Hébr. autr. Il entrera dans la terre de gloire, et elle sera *réduite* tout entière sous sa puissance. En faisant la conquête de la Palestine, Antiochus entra dans la Judée, désignée sous le nom de *terre de gloire* (*Supr.* VIII. 9.); il y établit son autorité, et l'y affermit en chassant du château de Jérusalem la garnison que Scopas y avoit mise.

ne lui réussira pas : *elle embrassera les intérêts de son mari contre son père*, et elle ne sera point pour lui. "

18. Il se tournera *donc* contre les îles, *et contre les places maritimes;* et il en prendra plusieurs : " et il arrêtera *d'abord par ses artifices* le prince qui doit le couvrir d'opprobre; *mais ce ne sera que pour très-peu de temps;* et la honte dont il couvroit les autres retombera *bientôt* sur lui : *il sera vaincu comme eux, et obligé à payer tribut à cet ennemi.* "

18. Et convertet faciem suam ad insulas, et capiet multas : et cessare faciet principem opprobrii sui, et opprobrium ejus convertetur in eum.

19. Il reviendra de nouveau dans les terres de son empire, " *où* il trouvera un piége *que lui tendra sa propre avarice, car, en voulant piller un temple,* il tombera *sous les coups de ceux qui s'y opposeront;* et il disparoîtra pour jamais.

19. Et convertet faciem suam ad imperium terræ suæ, et impinget, et corruet, et non invenietur.

✝ 17. Hébr. autr. Il formera le dessein de venir *en Egypte* avec toutes les forces de son royaume. *Ensuite* il feindra de vouloir agir de bonne foi avec lui; il lui donnera sa fille en mariage dans le dessein de la corrompre. Mais son dessein ne lui réussira pas, etc. Antiochus voyant que les Romains prenoient la défense d'Epiphanes, crut ne pouvoir mieux faire que d'endormir ce jeune roi, en lui donnant sa fille en mariage dans le dessein de la porter à trahir son mari. Mais quand elle se vit femme de Ptolémée, elle abandonna les intérêts de son père, et embrassa ceux de son mari. On lit dans l'hébreu, בת הנשים, *filiam feminarum*, peut-être pour *filiam pulchram feminarum*, c'est-à-dire, *pulcherrimam*, sa fille distinguée entre les femmes par sa beauté.

✝ 18. Antiochus ayant mis fin à la guerre de Célé-Syrie et de Palestine, envoya ses deux fils avec l'armée de terre à Sardes; il se mit lui-même sur la flotte, et alla dans la mer Egée, où il prit plusieurs îles, et étendit extrêmement sa domination de ce côté-là. On lit dans l'hébreu, וישב, *Et convertet;* les rabbins voudroient qu'on lût וישם, *Et ponet*, comme au ✝ précédent; mais cette expression mise au ✝ précédent autorise dans celui-ci, *Et convertet.*

Ibid. Hébr. autr. Un prince fera cesser l'outrage qu'il lui avoit fait, et l'empêchera de lui faire une seconde fois outrage. Le prince du peuple, c'est-à-dire, le consul romain, L. Scipion, à qui Antiochus avoit fait insulte par cette invasion, fit retomber l'affront sur lui en le battant au mont Sipyle, et le chassant entièrement de l'Asie mineure, ce qui le mit hors d'état de récidiver.

✝ 19. Hébr. autr. Il reviendra dans les forces de son empire; *après quoi*, il se heurtera, il tombera, et il disparoîtra. Antiochus, après sa défaite, retourna à Antioche, la capitale et la forteresse de son royaume. Il alla bientôt après dans les provinces de l'Orient ramasser de l'argent

20. Et stabit in loco ejus vilissimus, et indignus decore regio : et in paucis diebus conteretur, non in furore, nec in prælio. . . .

21. Et stabit in loco ejus despectus, et non tribuetur ei honor regius : et veniet clam, et obtinebit regnum in fraudulentia.

22. Et brachia pugnantis expugnabuntur

20. Un homme très-méprisable et indigne du nom de roi, prendra sa place; " et il périra en peu de jours, " non par une mort violente, ni dans un combat, *mais par une maladie extraordinaire que le Seigneur lui enverra.* "

21. Un prince fort méprisé *pour ses mauvaises qualités* lui succédera; on ne lui donnera point le titre de roi, " *et on ne l'élevera point à cette dignité;* mais il viendra en secret, et il se rendra maître du royaume *par sa dissimulation et* par ses artifices.

22. Un prince combattant contre lui, *pour s'opposer à son usurpa-*

pour payer les Romains. Ayant pillé le temple de l'Elymaïde, il y périt misérablement.

✝ 20. Hébr. autr. Il s'élèvera à sa place un homme qui en qualité d'exacteur fera passer *et périr* la gloire du royaume. Après la mort d'Antiochus-le-Grand, Séleucus Philopator, l'aîné de ses fils, lui succéda. Toute son occupation pendant son règne fut de recueillir tous les ans mille talens (environ 2,400,000 livres de notre monnoie) pour les Romains, en vertu du traité de paix fait entre son père et eux. On lit dans l'hébreu à la lettre, *transferens exactorem, gloria regni,* ou *gloriæ regni.* Quelques-uns entendent par cet *exacteur,* Héliodore, qui fut envoyé par Séleucus Philopator pour enlever du temple du Seigneur les richesses qui y étoient déposées. Mais il semble qu'on auroit pu lire dans une construction plus naturelle, *exactor transferens gloriam regni;* alors cet exacteur seroit Séleucus même comme on vient de l'expliquer; ce ne seroit qu'une simple transposition de copiste, מעביר נוגש, *transferens exactorem,* pour *exactor transferens.*

Ibid. C'est-à-dire, en peu d'années. Séleucus Philopator ne régna que onze ou douze ans.

Ibid. Il semble que l'auteur de la paraphrase ait confondu ici la fin de Séleucus Philopator et la fin d'Antiochus Epiphanes. Ce fut Antiochus Epiphanes qui mourut d'une maladie extraordinaire que le Seigneur lui envoya (2. *Mach.* IX.). Séleucus Philopator mourut empoisonné par Héliodore, qui vouloit usurper sa couronne.

✝ 21. Hébr. autr. Un homme méprisable lui succédera, à qui l'on ne donnera point les honneurs de la royauté; il viendra doucement *et à petit bruit;* et il se rendra maître du royaume par ses artifices. Antiochus Epiphanes qui succéda à Séleucus Philopator, étoit en effet un prince très-méprisable par ses mauvaises qualités. Il ne monta sur le trône, ni par le droit de sa naissance, puisque Séleucus son frère avoit laissé un fils qui étoit son héritier légitime; ni par le choix volontaire des peuples : mais ayant appris la mort de Séleucus, lorsqu'il revenoit de Rome, où il avoit été en otage, il eut recours à Eumène, roi de Pergame, et à son frère Attale, qui le placèrent sur le trône de Syrie, après avoir chassé l'usurpateur Héliodore; et il sut par ses artifices et par les dehors d'une clémence étudiée, ramener à lui ceux qui favorisoient le parti de Ptolémée Philométor, qui prétendoit aussi au royaume de Syrie. *Supr.* VIII. 9.

tion, fuira devant lui; et ses grandes forces seront détruites; comme aussi le chef de l'alliance, *qu'il surprendra par ses artifices;* "

23. *Car* après avoir fait amitié avec lui, il le trompera; il s'avancera *ensuite dans l'Egypte*, et se l'assujettira " avec peu de troupes.

24. Il entrera dans les villes *les plus* grandes et *les plus* riches; et il *leur* fera ce que ne firent jamais ses pères, ni les pères de ses pères; *car* il amassera un grand butin de leurs dépouilles, et il pillera *toutes* leurs richesses; il formera des entreprises contre leurs villes les plus fortes, *et tâchera de s'en rendre maître par adresse;* mais cela ne durera qu'un certain temps;

25. *Car* sa force se réveillera, et son cœur s'animera contre le roi du midi, qu'il attaquera *ouvertement* avec une grande armée; et le roi du midi étant attaqué *de la sorte*, lui fera la guerre avec de grandes et de fortes troupes, qui ne demeureront pas fermes *dans son parti*, parce que *leurs chefs étant gagnés par son ennemi, le trahiront; et* ils feront *même* des entreprises contre lui. "

a facie ejus, et conterentur: insuper et dux fœderis.

23. Et post amicitias, cum eo faciet dolum: et ascendet, et superabit in modico populo.

24. Et abundantes et uberes urbes ingredietur: et faciet quæ non fecerunt patres ejus, et patres patrum ejus: rapinas, et prædam, et divitias eorum dissipabit, et contra firmissimas cogitationes inibit: et hoc usque ad tempus.

25. Et concitabitur fortitudo ejus et cor ejus adversum regem austri in exercitu magno: et rex austri provocabitur ad bellum multis auxiliis, et fortibus nimis, et non stabunt, quia inibunt adversus eum consilia.

℣ 22. Hébr. autr. Les forces *qui lui seront opposées* seront entièrement renversées devant lui; elles seront détruites, comme aussi le chef de l'alliance *ou du parti*. Héliodore et ses partisans furent vaincus par les forces d'Attale et d'Eumène, les partisans de Philométor furent dissipés par l'arrivée d'Antiochus. Par *le chef du parti* on peut entendre, ou Héliodore, chef du complot, qui avoit ôté la vie à Séleucus, ou Ptolémée Epiphanes, roi d'Egypte, qui périt par une conspiration de ses propres sujets, dans le temps même qu'il songeoit à porter la guerre en Syrie sous le règne de Séleucus; cette mort préparoit les voies à Antiochus.

℣ 23. Autr. et prévaudra. Antiochus Epiphanes étant monté sur le trône de Syrie, conserva d'abord les dehors d'amitié avec Ptolémée Philométor, roi d'Egypte, son neveu. Il envoya même Apollonius à Memphis, à la fête du couronnement de ce jeune prince, pour marquer la part qu'il y prenoit. Mais bientôt après sous prétexte de défendre son neveu, il marcha contre l'Egypte avec une armée encore médiocre en comparaison de celle qu'il y mena dans la suite. Le combat se donna près de Peluse. Antiochus prévalut, et remporta la victoire, après laquelle il retourna à Tyr.

℣ 24.-25. Hébr. autr. Il entrera dans les riches provinces *de l'Egypte*

26. Et comedentes panem cum eo, conterent illum, exercitusque ejus opprimetur, et cadent interfecti plurimi.

26. Et étant à table avec lui, ils le ruineront *par les mauvais conseils qu'ils lui donneront;* son armée sera accablée, et un grand nombre des siens sera mis à mort.

27. Duorum quoque regum cor erit ut malefaciant, et ad mensam unam mendacium loquentur, et non proficient : quia adhuc finis in aliud tempus.

27. Ces deux rois auront le cœur attentif à se faire du mal l'un à l'autre : assis à la même table, ils diront des paroles de mensonge, *en se faisant des protestations d'amitié*, et *cherchant mutuellement à se perdre; mais* ils ne réussiront pas dans leurs desseins, parce que le temps *de leur ruine, marqué par le Seigneur*, n'est pas encore venu. "

28. Et revertetur in terram suam cum opi-

28. *Antiochus* retournera en son pays avec de grandes richesses; son

dans le temps qu'elles jouiront d'une paix profonde; et il *leur* fera, etc. Il partagera *à ses troupes* le butin, les dépouilles, et les richesses de ce royaume. Il formera, etc. Sa force se réveillera, etc., contre le roi du midi, *c'est-à-dire, de l'Egypte*, qu'il attaquera, etc. Et le roi du midi se préparera au combat avec de fortes et nombreuses troupes; mais il ne se soutiendra pas, parce qu'on formera des desseins contre lui. Ceux qui mangeront de son pain, le ruineront; son armée sera accablée, etc. Antiochus, après avoir employé tout l'hiver à faire de nouveaux préparatifs de guerre pour une seconde expédition en Egypte, l'attaqua par terre et par mer dès que la saison le permit. Ptolémée se vit obligé de prendre la fuite devant lui avec perte de beaucoup des siens (1. *Mach.* 1. 17.-20). Toutes les villes, à l'exception d'Alexandrie, ouvrirent leurs portes au vainqueur; Antiochus s'enrichit des dépouilles de l'Egypte, et exécuta ainsi sur elle ce que ses pères et ses aïeux n'avoient jamais pu faire. Au ℣ 24. on lit dans l'hébreu, על מבצרים, *contra munitiones* (*cogitabit*) : il formera des desseins contre les places fortes; la version grecque suppose על מצרים, *contra Ægyptum*, contre l'Egypte.

℣ 27. Litt. parce que la fin est différée à un autre temps, ou selon l'hébreu, jusqu'au temps marqué. Philométor, après la défaite de son armée, s'étoit remis, ou étoit tombé entre les mains d'Antiochus, qui le traita d'abord avec bonté, mangea avec lui familièrement, parut embrasser ses intérêts, et lui laisser la possession de son royaume. Alors les habitans d'Alexandrie irrités que Philométor eût fait aillance avec Antiochus, mirent sur le trône en sa place Evergètes, son cadet. Antiochus en prit occasion de revenir en Égypte, sous prétexte de rétablir le roi déposé, mais en effet pour se rendre maître absolu du royaume. Antiochus et Philométor se virent pour lors à Memphis; ils mangeoient ensemble; ils se parloient avec toutes les apparences d'une amitié sincère; mais de part et d'autre c'étoit pure grimace; l'oncle songeoit à opprimer son neveu, et le neveu qui s'aperçut bien des desseins de son oncle, songea dès lors à s'accommoder avec son frère. Ainsi ils ne réussirent point à se tromper. Il n'y eut encore rien de décidé, et Antiochus retourna en Syrie.

cœur se déclarera contre l'alliance sainte : il fera *beaucoup de mal au peuple de Dieu*, et retournera en son pays. "

29. Il *y* retournera au temps prescrit *par le Seigneur ;* et *il* reviendra *ensuite* vers le midi, *pour ravager l'Egypte ;* " mais ce dernier *voyage* ne sera pas semblable au premier ; *il ne lui sera pas si heureux ;*

30. *Car* les Romains viendront contre lui sur des vaisseaux ; il sera abattu *par eux, et contraint de quitter l'Egypte ; ainsi* il retournera *en son pays ;* et *ne pouvant s'emparer de l'Egypte, ni se venger des Romains*, il concevra une grande indignation contre l'alliance du sanctuaire ; il retournera encore *contre Jérusalem ;* et il entreprendra *même* contre ceux qui, *à sa sollicitation*, avoient abandonné l'alliance du sanctuaire. "

bus multis : et cor ejus adversum testamentum sanctum, et faciet, et revertetur in terram suam.

29. Statuto tempore revertetur, et veniet ad austrum, et non erit priori simile novissimum.

30. Et venient super eum trieres et Romani : et percutietur, et revertetur, et indignabitur contra testamentum sanctuarii, et faciet : reverteturque, et cogitabit adversum eos qui dereliquerunt testamentum sanctuarii.

℣ 28. Dans sa dernière expédition contre l'Egypte, Antiochus après avoir vaincu les Alexandrins à Peluse dans un combat naval, mit le siége devant Alexandrie. Mais comme ce siége traînoit en longueur, il se contenta de se rendre de nouveau maître du reste de l'Egypte au nom de son neveu. Pendant le siége d'Alexandrie, il avoit couru un bruit qu'Antiochus étoit mort, et on avoit accusé les Juifs d'en avoir témoigné beaucoup de joie ; d'ailleurs Jason, faux pontife, nommé au pontificat par Antiochus, s'étant présenté devant Jérusalem avec environ 1,000 hommes, avoit été repoussé par le peuple. Antiochus craignant donc que les Juifs n'abandonnassent l'alliance qu'ils avoient faite avec lui, marcha contre leur ville, la prit de force, et y commit toutes les violences que lui inspira sa fureur. Il monta au temple, le souilla, et en tira tous les vases, les trésors et les ornemens précieux, dont la valeur montoit à 1,800 talens, après quoi il se retira à Antioche. 1. *Mach.* 1. 21.-24. *et* 2. *Mach.* v. 5.-21.

℣ 29. Ou plutôt : Au temps prescrit *par le Seigneur*, il retournera et reviendra vers le midi ; mais ce dernier *voyage*, etc. Antiochus, sur la nouvelle que les deux frères s'étoient réconciliés, déclara alors ouvertement qu'il prétendoit à l'Egypte pour lui-même ; et pour soutenir ses prétentions, il retourna vers le midi, c'est-à-dire, vers l'Egypte ; mais il n'y réussit pas comme auparavant. Voyez la note suivante.

℣ 30. Hébr. autr. Des vaisseaux de Céthim, *c'est-à-dire, de Macédoine*, viendront contre lui ; il sera brisé *de douleur ;* il s'en retournera, et répandra son indignation contre l'alliance sainte ; il s'en retournera, *dis-je*, et pensera à ceux qui auront abandonné l'alliance sainte. Lorsqu'Antiochus s'avançoit pour former le siége d'Alexandrie, Popilius et les autres ambassadeurs romains qui étoient arrivés sur une flotte composée

31. Et brachia ex eo stabunt, et polluent sanctuarium fortitudinis, et auferent juge sacrificium : et dabunt abominationem in desolationem.

31. Des hommes puissans soutiendront son parti, et ils violeront le sanctuaire du *Dieu* Fort : ils feront cesser le sacrifice perpétuel; et ils mettront dans le temple l'abomination de la désolation, *en y plaçant l'idole de Jupiter.* "

32. Et impii in testamentum simulabunt frandulenter : populus autem sciens Deum suum, obtinebit, et faciet.

32. Et les impies prévaricateurs de la *sainte* alliance useront de déguisement et de fictions *pour porter leurs frères à les imiter dans leur idolâtrie;* " mais le peuple qui connoîtra son Dieu, s'attachera fermement *à sa loi*, et fera *ce qu'elle ordonne, sans se laisser surprendre par ces artifices.* "

33. Et docti in populo, docebunt plurimos : et ruent in gladio, et in flamma, et in captivitate, et in rapina dierum.

33. Ceux aussi qui seront savans " parmi le peuple, en instruiront plusieurs; et ils seront tourmentés par l'épée, par la flamme, par la captivité, et par des brigandages qui dureront plusieurs jours.

34. Cumque corruerint, sublevabuntur

34. Pendant ces ruines *et ces morts*, ils seront un peu soulagés

de vaisseaux macédoniens ou grecs, qu'ils avoient trouvés à l'île de Délos, l'obligèrent de cesser la guerre, et de sortir de l'Egypte. Il obéit, mais plein de douleur et de dépit. Alors il fit tomber sa colère sur les Juifs. Il envoya contre eux Apollonius avec ordre de faire mourir tous les hommes en âge de porter les armes, et de vendre les femmes et les enfans. Apollonius fit main basse sur tout ce qu'il trouva à Jérusalem, brûla la ville, abattit les murailles, et emmena captifs les femmes et les enfans. En même temps Antiochus se déclara ouvertement pour tous ceux qui renoncèrent à la loi du Seigneur. 1 *Mach.* 1. 30.-34. *et* 2. *Mach.* IV. 7. *et seqq.* V. 24.-26.

℣ 31. Ou plutôt : Des hommes puissans viendront de sa part, et souilleront le sanctuaire du Dieu Fort, etc. Antiochus, ayant donné une ordonnance, qui obligeoit tous les Juifs de changer de religion sous peine de la vie, envoya à Jérusalem des officiers avec ordre de souiller le temple, et d'y faire cesser le culte du Seigneur. Ils dédièrent ce temple à Jupiter Olympien, et y placèrent sa statue. 1. *Mach.* 1. 43. *et seqq. et* 2. *Mach.* VI. 1. *et seqq.*

℣ 32. Hébr. autr. Les prévaricateurs de la *sainte* alliance useront de caresses pour engager *leurs frères* à faire semblant *d'embrasser l'idolâtrie.* C'est ainsi que l'on en usa à l'égard du vieillard Eléazar. 2. *Mach.* VI. 21.

Ibid. Tels furent le vieillard Eléazar, les sept frères Machabées avec leur mère, et beaucoup d'autres d'entre les Juifs qui résistèrent courageusement aux ordres impies du roi et aux sollicitations criminelles de leurs frères.

℣ 33. Hébr. litt. Ceux aussi qui seront éclairés parmi le peuple, etc. Ceci regarde principalement Mathathias et ses fils. A la fin de ce verset l'hébreu lit *diebus*, et quelques exemplaires ajoutent *multis.*

par le moyen d'un petit secours *que le Seigneur leur enverra ;* " et plusieurs se joindront à eux par une alliance feinte. "

auxilio parvulo : et applicabuntur eis plurimi fraudulenter.

35. Il y en aura d'entre ceux qui seront savans, qui tomberont dans de grands maux, afin qu'ils passent par le feu, et qu'ils deviennent *purs et* blancs *de plus en plus ; et cette désolation durera seulement* jusqu'au temps prescrit, parce qu'il y aura encore un autre temps *où ils recevront la récompense de leurs travaux.* "

35. Et de eruditis ruent, ut conflentur, et eligantur, et dealbentur usque ad tempus præfinitum, quia adhuc aliud tempus erit.

36. Le roi *Antiochus* agira selon qu'il lui plaira *contre le peuple du Seigneur : aussi* il s'élèvera, et il portera le faste de son orgueil contre tout dieu ; " il parlera insolemment " contre le Dieu des dieux : et il réussira, jusqu'à ce que la colère *de Dieu contre son peuple* soit accomplie, parce qu'il a été ainsi arrêté.

36. Et faciet juxta voluntatem suam rex : et elevabitur, et magnificabitur adversus omnem deum : et adversus Deum deorum loquetur magnifica, et dirigetur, donec compleatur iracundia : perpetrata quippe est definitio.

37. Il n'aura aucun égard au dieu de ses pères ; il sera dans la passion

37. Et deum patrum suorum non reputabit:

✝ 34. Mathathias et Judas Machabée soutinrent la nation opprimée, et la religion presque généralement abandonnée, avec de si petites forces, qu'on ne peut considérer que comme un miracle le succès que Dieu donna à leurs armes et à leurs travaux.

Ibid. Hébr. autr. et plusieurs se joindront à eux en se glissant *insensiblement dans leur parti.* La troupe de Judas Machabée se grossit peu à peu, et devint ensuite assez considérable. 2. *Mach.* VIII. 1. *et seqq.*

✝ 35. Hébr. autr. Entre ces hommes éclairés il y en aura qui tomberont *sous la puissance de l'ennemi,* afin qu'ils soient *comme* purifiés par le feu *de la tribulation,* et qu'ils deviennent *ainsi* purs et blancs, *et cela durera* jusqu'au temps prescrit ; car la fin *de ces maux* sera différée jusqu'au temps marqué. Plusieurs souffrirent alors divers tourmens et la mort même ; et cette persécution dura jusqu'au terme qui avoit été prescrit par le Seigneur, et qui fut annoncé à Daniel. *Sup.* VIII. 14. On lit dans l'hébreu, *finis quia adhuc ad tempus structum,* peut-être pour *quia adhuc finis ad tempus statutum.*

✝ 36. Antiochus tournoit toutes les religions en ridicule. Il pilla les temples de la Grèce, et voulut encore dépouiller celui d'Elymaïde.

Ibid. Hébr. autr. Il parlera avec une insolence étonnante, contre le Dieu des dieux ; et il réussira, etc. Antiochus exerça principalement sa fureur impie contre Jérusalem et les Juifs, sans presque y trouver de résistance. Dieu sembla dissimuler pour un temps toutes les abominations qui se commettoient dans son temple, jusqu'à ce que sa colère contre son peuple fût satisfaite.

et erit in concupiscentiis feminarum, nec quemquam deorum curabit : quia adversum universa consurget.

des femmes : il ne se souciera de quelque dieu que ce soit, parce qu'il s'élèvera contre toutes choses. "

38. Deum autem Maozim in loco suo venerabitur : et deum quem ignoraverunt patres ejus, colet auro, et argento, et lapide pretioso, rebusque pretiosis.

38. Il révérera le dieu Maozim " dans le lieu qu'il lui aura choisi; et il l'honorera avec l'or, l'argent, les pierres précieuses, et tout ce qu'il y a de plus beau, *qu'il emploîra pour parer* ce dieu que ses pères ont ignoré.

39. Et faciet ut muniat Maozim cum deo alieno, quem cognovit, et multiplicabit gloriam, et dabit eis potestatem in multis, et terram dividet gratuito.

39. Et il fortifiera *les citadelles de son royaume, en y plaçant* Maozim, *et y faisant adorer* ce dieu étranger qu'il a connu *le premier :* " il *en* élevera *les adorateurs* à une grande gloire; il leur donnera beaucoup de puissance; et il *leur* partagera la terre gratuitement, *et*

✝ 37. Hébr. autr. Il n'aura aucun égard aux dieux de ses pères; mais il *s'abandonnera* à la passion des femmes : et il ne se souciera de quelque dieu que ce soit; car il s'élèvera au-dessus de tout. Antiochus joignoit à l'impiété la dissolution. On rapporte qu'il étoit d'une impudence extrême. On parle d'une marche pompeuse, où il y avoit 80 femmes d'Antiochus portées dans des chaises à pieds d'or, et 500 autres femmes portées dans des chaises à pieds d'argent. Il donna à une de ses concubines deux villes de Cilicie; ce qui fut pour ces villes un outrage qui donna lieu à la révolte de leurs habitans. 2. *Mach.* IV. 30.

✝ 38. Plusieurs croient que l'on doit entendre sous le nom de ce dieu *Maozim*, l'idole de Jupiter Olympien qu'Antiochus fit placer dans le temple de Jérusalem. 1. *Mach.* I. 57. *et* 2. *Mach.* VI. 1. 2. Ils supposent que ce dieu pouvoit être étranger aux Syriens, comme n'ayant point été jusque-là reconnu ni honoré spécialement par eux. Le dieu *Maozim* peut signifier le dieu *très-fort*.

✝ 39. Hébr. autr. Et il fera des lieux forts pour *ce dieu* Maozim; *il bâtira une citadelle* auprès de ce dieu étranger qu'il a reconnu le premier. Antiochus fit bâtir une citadelle auprès du temple du Seigneur où il avoit fait dresser la statue de son dieu. La construction du texte hébreu paroît avoir souffert de la main des copistes : l'expression *et faciet* pourroit appartenir au ✝ précédent, comme elle se trouve à la fin du ✝ 32. Il agira ainsi. Après quoi peut-être qu'au lieu de למבצרי, *munitionibus*, il faudroit lire למשרתי, *ministris* : il comblera de gloire les ministres de son dieu Maozim, et le peuple de ce dieu étranger qu'il a reconnu le premier; il leur donnera beaucoup de puissance, etc. L'expression *dabit eis potestatem*, prouve que ce qui précède désigne des personnes à qui ce pronom *eis* puisse être rapporté. Le mot עם pris pour *cum*, peut signifier *populus* : on auroit pu lire ואם, *et populo dei alieni*; l'hébreu ne met pas la conjonction *et* avant *multiplicabit*.

sans qu'ils l'aient mérité autrement que par leur idolâtrie. "

40. Le roi du midi combattra *encore* contre lui au temps qui a été marqué *par le Seigneur;* " et le roi de l'aquilon marchera *aussi* contre lui comme une tempête, avec une multitude de chariots et des gens de cheval, et avec une grosse flotte; il entrera dans ses terres; il ravagera *tout*, et il passera *au travers de son pays.*

41. Il entrera ensuite dans le pays de *Juda, où Dieu a fait éclater sa* gloire; " et plusieurs provinces seront ruinées : ces pays-là seuls seront sauvés de ses mains, Edom, Moab, et les premières terres des enfans d'Ammon, *parce qu'ils se seront joints à lui contre le peuple de Juda.* "

42. Il étendra sa main contre les *autres* provinces *de la Palestine;* et le pays d'Egypte n'échappera point *à sa fureur.* "

43. Il se rendra maître des trésors d'or et d'argent, et de tout ce qu'il y a de plus précieux dans l'Egypte : il passera aux travers de la Libye et de l'Ethiopie. "

40. Et in tempore præfinito præliabitur adversus eum rex austri, et quasi tempestas veniet contra illum rex aquilonis in curribus, et equitibus, et in classe magna, et ingredietur terras, et conteret et pertransiet.

41. Et introibit in terram gloriosam, et multæ corruent : hæ autem solæ salvabuntur de manu ejus, Edom, et Moab, et principium filiorum Ammon.

42. Et mittet manum suam in terras : et terra Egypti non effugiet.

43. Et dominabitur thesaurorum auri et argenti, et in omnibus pretiosis Ægypti : per Libyam quoque et Æthiopiam transibit.

℣ 39. Hébr. autr. et il *leur* partagera la terre pour prix *de leur infidélité.*

℣ 40. Ou plutôt c'est ici une récapitulation. *Voici donc ce qui arrivera :* Au temps marqué *par le Seigneur,* le roi du midi s'élèvera contre lui, *c'est-à-dire, contre le roi de l'aquilon,* et le roi de l'aquilon marchera contre lui, *c'est-à-dire, contre le roi du midi,* comme une tempête avec une multitude de chariots, etc. L'hébreu peut signifier : Au temps marqué pour la fin *et l'accomplissement de toutes ces choses.* L'ange qui parle à Daniel, reprend ici les démêlés de Ptolémée Philométor, roi d'Egypte, et d'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, et particulièrement l'expédition d'Antiochus sur l'Egypte, dont il a parlé aux ℣ 24.-26.

℣ 41. C'est la suite de la récapitulation : Antiochus après avoir d'abord porté la guerre dans l'Egypte (℣ 25.-30.), se jeta ensuite sur la Judée (℣ 28.-39.) déjà nommée *terre de gloire. Supr.* ℣ 16.

Ibid. D'autres croient que ce fut pour ne pas partager ses forces, et pour ne pas trop affoiblir son armée par cette diversion.

℣ 42. C'est toujours une suite de la récapitulation : Il étendra sa main sur diverses provinces; et le pays d'Egypte n'échappera point à sa fureur. On a vu quels ravages Antiochus fit dans ce pays. *Supr.* ℣ 24.-26.

℣ 43. Hébr. autr. Les Lubims et les Cuschims seront à sa suite. Les

44. Et fama turbabit eum ab oriente et ab aquilone : et veniet in multitudine magna, ut conterat et interficiat plurimos.

44. *Mais* il sera troublé *dans ces victoires* par des nouvelles qui lui viendront de l'orient et de l'aquilon, *par lesquelles il apprendra la défaite de ses troupes par les Machabées :* " et *ainsi* il viendra *dans la Judée* avec de grandes troupes, " pour perdre tout et pour faire un grand carnage.

45. Et figet tabernaculum suum Apadno inter maria, super montem inclytum et sanctum : et veniet usque ad summitatem ejus, et nemo auxiliabitur ei.

45. Il dressera les tentes de son palais *dans le pays situé* entre les mers *Morte et Méditerranée ; il les placera* sur la montagne célèbre et sainte *par le temple du Dieu très-haut ;* et il montera jusqu'au haut de cette montagne, et il ne se trouvera personne pour la secourir, *et pour empêcher qu'elle ne soit livrée à ce prince impie.* "

Cuschîms désignent souvent les Arabes qui sont vers l'extrémité septentrionale de la mer Rouge ; ces peuples se rendirent à Antiochus. Quant aux *Lubims,* on en trouve dans l'Albanie et dans l'Arménie ; ces provinces étoient alors sous la domination d'Antiochus.

℣ 44. Ou plutôt : Antiochus fut troublé par des nouvelles qui lui vinrent de l'orient et de l'aquilon, lorsqu'il apprit que dans la Perse, qui étoit à l'orient, on ne lui payoit plus régulièrement les tributs ; et qu'au nord, Artaxias, roi d'Arménie, s'étoit révolté contre lui.

Ibid. Hébr. litt. Et il sortira *de son pays* avec une grande colère, *et donnant ses ordres* pour perdre tout et pour faire un grand carnage. Antiochus, avant de partir pour les provinces d'au delà de l'Euphrate, donna à Lysias qu'il laissoit pour gouverner le royaume en son absence, la moitié de son armée avec ordre d'exterminer la nation juive, et de donner son pays à d'autres peuples. 1. *Mach.* III. 31.-39. On lit dans l'hébreu, בחמא, pour בחמה, *in furore ;* les rabbins en conviennent.

℣ 45. Ou plutôt et selon l'hébreu : il dressera ses tentes dans Apadno des deux mers, près de la montagne sainte de Sabi : il arrivera à sa fin, et il n'y aura personne pour le secourir. La plupart des interprètes croient que cela regarde l'expédition d'Antiochus au delà de l'Euphrate, et sa mort arrivée dans ce voyage. *Apadno des deux mers,* peut signifier le plat pays qui étoit entre la mer Caspienne et le golfe Persique. La montagne de *Sabi* ou *Sabai,* est apparemment la même que *Tabæ* ou *Tabai,* dans la Parétacène, où Antiochus mourut. Voyez ce qui est dit sur cela dans la préface. On voit au IIe livre des Machabées, chap. IX, quelle fut la fin d'Antiochus. On lit dans l'hébreu, אהלי, *tentoria,* pour *tentorium suum.*

CHAPITRE XII.

Délivrance du peuple de Dieu. Résurrection. Gloire des saints. Terme de la durée de la grande désolation.

1. Mais en ce temps-là, Michel le grand prince s'élèvera *pour votre défense, ô Daniel!* lui qui est le protecteur des enfans de votre peuple; et *il frappera d'une plaie mortelle leur injuste persécuteur.* " Il viendra *ensuite* un temps " tel qu'on n'en aura point vu de semblable, depuis que les peuples sont établis, jusqu'alors; en ce temps-là donc, *qui sera la fin des temps*, tous ceux de votre peuple," *ô Daniel!* qui seront trouvés écrits dans le livre *de vie*, seront sauvés. "

1. In tempore autem illo consurget Michael princeps magnus, qui stat pro filiis populi tui : et veniet tempus quale non fuit ab eo ex quo gentes esse cœperunt usque ad tempus illud : et in tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro.

Matt. xxv. 46. 2. Et toute cette multitude " de ceux qui dorment dans la poussière

2. Et multi de his qui dormiunt in terræ

✝ 1. Ou plutôt, pendant qu'Antiochus étoit dans les provinces au delà de l'Euphrate, l'archange saint Michel, protecteur de la nation juive, s'éleva pour la défendre en secourant Judas Machabée contre les forces de Ptolémée, de Nicanor et de Gorgias, qui étoient entrés dans la Judée avec divers corps de troupes nombreuses. La plupart des pères et des interprètes expliquent tout ce chapitre du temps de l'Antechrist et de la fin du monde. L'auteur de la paraphrase passe à ce dernier sens dans la suite même de ce verset; on y pourroit aussi rapporter la première partie : En ce temps-là, *à la fin des siècles*, Michel le grand prince, qui est le protecteur des enfans de votre peuple, s'élèvera *pour leur défense. Alors* il viendra un temps, etc. Dans le style des prophètes, cette expression, *en ce temps-là*, ne se rapporte pas toujours au temps des événemens dont ils viennent de parler, mais simplement au temps à venir que l'Esprit de Dieu leur découvre, et dans lequel les divers événemens qu'ils annoncent, sont quelquefois séparés par une longue suite de siècles.

Ibid. Hébr. un temps de tribulation, tel, etc.

Ibid. On lit dans l'hébreu, עַמֶּךָ, *populus tuus*, l'interprète syrien lisoit מִבְּנֵי עַמֶּךָ, *de filiis populi tui* : d'entre les enfans de votre peuple, tous ceux qui, etc.

Ibid. C'est qu'en effet le temps viendra où, comme le dit saint Paul, tout Israël sera sauvé (*Rom.* xi. 26.); ce qui marque la conversion future de ce peuple à la fin des siècles.

✝ 2. C'est le sens de l'hébreu; et la suite de ce verset montre bien clairement qu'il regarde la résurrection générale des bons et des méchans, au dernier jour.

pulvere, evigilabunt: alii in vitam æternam, et alii in opprobrium, ut videant semper.

de la terre se réveilleront *alors*, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre *éternel*, qu'ils auront toujours devant les yeux, *et qu'ils ne pourront jamais oublier.*"

3. Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti: et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.

3. Or, ceux qui auront été instruits" *dans la loi de Dieu, et qui l'auront observée fidèlement*, brilleront comme les feux du firmament; et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité." *Sap.* III. 7.

4. Tu autem, Daniel, claude sermones, et signa librum, usque ad tempus statutum: plurimi pertransibunt, et multiplex erit scientia.

4. Mais pour vous, Daniel, tenez ces paroles fermées, et mettez le sceau sur ce livre, *pour le conserver* jusqu'au temps marqué *pour leur accomplissement; car alors* plusieurs le parcourront, " *et le comprendront;* et la science *des vérités qui y sont renfermées*, se multipliera, *et se communiquera à plusieurs.*

5. Et vidi ego Daniel, et ecce quasi duo alii stabant: unus hinc super ripam fluminis, et alius inde ex altera ripa fluminis.

5. Alors moi Daniel, je vis comme deux autres hommes qui étoient debout; l'un étoit en-de-çà, sur le bord du fleuve; et l'autre au delà, sur le bord du même fleuve."

6. Et dixi viro qui erat indutus lineis, qui stabat super aquas fluminis: Usquequo finis horum mirabilium?

6. Et je dis" à l'homme vêtu de lin, qui se tenoit debout sur les eaux du fleuve: Quand sera-ce que l'accomplissement de ce prodige arrivera?"

7. Et audivi virum qui indutus erat lineis, qui stabat super aquas

7. Et j'entendis cet homme qui étoit vêtu de lin, et qui se tenoit sur les eaux du fleuve, qui élevant au *Apoc.* x. 5.

✝ 2. Hébr. pour un opprobre et une ignominie éternelle.

✝ 3. Hébr. autr. intelligens.

Ibid. Jésus-Christ et saint Paul annoncent sous de semblables symboles la gloire future des élus dans l'éternité. *Matth.* XIII. 43. *et* 1. *Cor.* XV. 41. 42.

✝ 4. Hébr. autr. plusieurs le liront avec soin.

✝ 5. Ce fleuve étoit le Tigre. (*Sup.* X. 4.)

✝ 6. Hébr. Et il dit, *c'est-à-dire, l'un de ces deux hommes dit*, à l'homme vêtu de lin, etc., *c'est-à-dire, à celui qui avoit d'abord paru à Daniel. Supr.* X. 5. Peut-être qu'au lieu de וַיֹּאמֶר, *Et dixit*, il faudroit lire וְאֹמַר, *Et dixi.*

Ibid. Ou plutôt : Jusqu'à quand sera *différée* la fin de ces maux étonnans?

ciel la main droite et la main gauche, jura par celui qui vit dans l'éternité, que ce seroit dans un temps, *deux* temps, et la moitié d'un temps," et que toutes ces choses seroient accomplies lorsque la dispersion de l'assemblée du peuple saint seroit achevée. "

fluminis, cum elevasset dexteram et sinistram suam in cœlum, et jurasset per viventem in æternum, quia in tempus, et tempora, et dimidium temporis: et cum completa fuerit dispersio manus populi sancti, complebuntur universa hæc.

8. J'entendis ce qu'il disoit, et je ne le compris pas; et je lui dis : Mon seigneur, qu'arrivera-t-il après cela?

8. Et ego audivi, et non intellexi : et dixi : Domine mi, quid erit post hæc?

9. Et il me dit : Allez, Daniel, *ne demandez point ce qui arrivera après cela;* car ces paroles sont fermées, et sont scellées jusqu'au temps qui a été marqué. "

9. Et ait : Vade, Daniel : quia clausi sunt, signatique sermones, usque ad præfinitum tempus.

10. *Cependant je puis vous dire, que* plusieurs seront élus, seront rendus blancs *et purs*, et seront éprouvés comme par le feu; " les impies agiront avec impiété : et tous les impies n'auront point l'intelligence *de ces choses*; mais ceux qui sont instruits *de la loi du Seigneur et qui la pratiquent, les* comprendront, *et auront soin d'en profiter.*

10. Eligentur, et dealbabuntur, et quasi ignis probabuntur multi : et impie agent impii, neque intelligent omnes impii : porro docti intelligent.

11. *J'ajouterai encore que* depuis le temps que le sacrifice perpétuel sera aboli, et que l'abomination de la désolation aura été établie *dans le lieu saint*, il se passera mille deux

11. Et a tempore cum ablatum fuerit juge sacrificium, et posita fuerit abominatio in desolationem, dies

℣ 7. Autr. après un temps, *deux* temps, et la moitié d'un temps; c'est-à-dire, que ces maux extrêmes dureroient pendant trois ans et demi. Ce sera aussi le terme de la durée de la persécution de l'Antechrist. *Apoc.* xi. 2. On a déjà vu au chap. iv. ℣ 13. et 20. *sept temps* pris pour sept années.

Ibid. C'est-à-dire, que tous ces maux ne finiront qu'après la désolation la plus extrême. Quand le peuple du Seigneur sera entièrement dépourvu de tout secours humain, alors Dieu fera éclater son souverain pouvoir, et le délivrera de ses ennemis.

℣ 9. Hébr. jusqu'au temps marqué pour la fin *ou l'accomplissement.*

℣ 10. Hébr. autr. Plusieurs seront rendus purs et blancs, et seront *comme* purifiés par le feu *de la tribulation. Supr.* xi. 35.

mille ducenti nonaginta.

12. Beatus qui expectat, et pervenit usque ad dies mille trecentos triginta quinque.

13. Tu autem vade ad præfinitum, et requiesces, et stabis in sorte tua in finem dierum.

cent quatre-vingt-dix jours, *après quoi le temple sera purifié.*"

12. Heureux celui qui attend *ce terme, en demeurant ferme dans sa foi,* et qui arrive jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours! *il verra la paix rendue au peuple du Seigneur.*"

13. Mais pour vous, allez jusqu'au temps qui a été marqué *pour votre demeure sur la terre;* et *soyez assuré que* vous serez en repos," et *que* vous demeurerez dans l'état *paisible* où vous êtes, jusqu'à la fin de vos jours.

Hucusque Danielem in hebræo volumine legimus. Quæ sequuntur usque ad finem libri, de Theodotionis editione translata sunt.

Nous avons lu dans le texte hébreu de Daniel ce qui a été mis jusqu'ici. Ce qui suit, jusqu'à la fin de ce livre, a été traduit de l'édition de Théodotion. *

℣ 11. Ces 1,290 jours font trois ans et environ sept mois, c'est-à-dire, environ trois ans et demi, qui sont le terme déjà marqué au ℣ 7. Peut-être faudroit-il lire douze cent soixante jours, qui donnent précisément les trois ans et demi de la persécution de l'Antechrist. *Apoc.* xi. 2.

℣ 12. Ces 1,335 jours ajoutent 45 jours aux 1,290 marqués au verset précédent, ou 75 jours au terme de trois ans et demi. Saint Jérôme pense que le terme heureux de ces 1,335 jours sera l'entière délivrance des élus par le dernier avénement de Jésus-Christ.

℣ 13. Hébr. autr. Pour vous, allez jusqu'à la fin, et soyez en repos; demeurez tranquille dans votre état jusqu'à la fin de vos jours. *Ces maux n'arriveront point de votre temps; vous mourrez en paix.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, יָמִין, *dierum*, peut-être pour *dierum tuorum*.

* Cette note a été mise par saint Jérôme. Voyez la préface sur ce livre.

CHAPITRE XIII.

Histoire de Susanne injustement accusée et condamnée. Daniel la délivre.

1. Et erat vir habitans in Babylone, et nomen ejus Joakim.

1. Il y avoit *durant la captivité*" un homme *juif* qui demeuroit à Babylone; et son nom étoit Joakim.

℣ 1. L'histoire de Susanne contenue dans ce chapitre, est placée dans le grec au commencement du livre. On y voit que le fait arriva au temps de la captivité des Juifs à Babylone: Daniel étoit encore jeune; et ce fut alors qu'il commença de paroître avec éclat devant le peuple; d'où l'on conclut que cela se rapporte à l'intervalle des trois premières années de sa captivité; en sorte que selon l'ordre des temps la place de cette histoire seroit après le chapitre 1er.

2. Il épousa une femme nommée Susanne, fille d'Helcias, qui étoit parfaitement belle, et qui craignoit Dieu;

2. Et accepit uxorem nomine Susannam, filiam Helciæ, pulchram nimis, et timentem Deum:

3. Car comme son père et sa mère étoient justes, ils avoient instruit leur fille selon la loi de Moïse.

3. Parentes enim illius, cum essent justi, erudierunt filiam suam secundum legem Moysi.

4. Or, Joakim étoit fort riche; et il avoit un jardin fruitier près de sa maison; et les Juifs alloient souvent chez lui, parce qu'il étoit le plus considérable de tous, *et que sa maison étoit le lieu où ils s'assembloient pour rendre la justice.*"

4. Erat autem Joakim dives valde, et erat ei pomarium vicinum domui suæ: et ad ipsum confluebant Judæi, eo quod esset honorabilior omnium.

5. On avoit établi pour juges cette année-là deux vieillards" d'entre le peuple, *et* dont le Seigneur a parlé, lorsqu'il a dit: Que l'iniquité est sortie de Babylone par des vieillards qui étoient juges, *et* qui sembloient conduire le peuple" *dans la justice, mais qui dans la vérité ne cherchoient qu'à satisfaire leurs passions.*

5. Et constituti sunt de populo duo senes judices in illo anno: de quibus locutus est Dominus: Quia egressa est iniquitas de Babylone a senioribus judicibus, qui videbantur regere populum.

6. Ces vieillards alloient d'ordinaire à la maison de Joakim; et tous ceux qui avoient des affaires à juger, venoient les y trouver.

6. Isti frequentabant domum Joakim, et veniebant ad eos omnes qui habebant judicia.

7. Sur le midi, lorsque le peuple s'en étoit allé, Susanne entroit, et se promenoit dans le jardin de son mari.

7. Cum autem populus revertisset per meridiem, ingrediebatur Susanna, et deambulabat in pomario viri sui.

8. Ces vieillards l'y voyoient entrer, et s'y promener tous les jours; et ils conçurent une ardente passion pour elle;

8. Et videbant eam senes quotidie ingredientem et deambulantem: et exarserunt in concupiscentiam ejus:

℣ 4. Voyez le ℣ 6. et le ℣ 28.
℣ 5. Autr. deux anciens.
Ibid. Cette parole ne se trouve point dans les livres saints; ou elle ne fut point écrite, ou l'on a perdu l'écrit qui la contenoit.

9. Et everterunt sensum suum, et declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum, neque recordarentur judiciorum justorum.

9. Leur sens en fut perverti; et ils détournèrent leurs yeux, pour ne point voir le ciel, et pour ne point se souvenir des justes jugemens *de Dieu*.

10. Erant ergo ambo vulnerati amore ejus : nec indicaverunt sibi vicissim dolorem suum :

10. Ils étoient donc tous deux blessés de l'amour de Susanne; et néanmoins ils ne s'entre-dirent point le sujet de leurs peines;

11. Erubescebant enim indicare sibi concupiscentiam suam, volentes concumbere cum ea :

11. Car ils rougissoient de se découvrir l'un à l'autre leur passion criminelle, *chacun d'eux* ayant dessein de corrompre cette femme, *sans que l'autre le sût;*

12. Et observabant quotidie solicitius videre eam. Dixitque alter ad alterum :

12. Et *ainsi* ils observoient tous les jours avec grand soin le temps où ils pourroient la voir *en particulier. Un jour donc* l'un dit à l'autre, *pour s'en défaire :*

13. Eamus domum, quia hora prandii est. Et egressi recesserunt a se.

13. Allons-nous-en chez nous, parce qu'il est temps de dîner. " Et étant sortis, ils se séparèrent l'un de l'autre, *comme pour s'en aller.*

14. Cumque revertissent, venerunt in unum : et sciscitantes ab invicem causam, confessi sunt concupiscentiam suam : et tunc in communi statuerunt tempus, quando eam possent invenire solam.

14. Mais revenant aussitôt; ils se rencontrèrent *de nouveau chez Joakim;* et après s'en être demandé la raison l'un à l'autre, il s'entr'avouèrent leur passion, et alors ils convinrent de prendre le temps où ils pourroient trouver Susanne seule.

15. Factum est autem, cum observarent diem aptum, ingressa est aliquando sicut heri et nudiustertius, cum duabus solis puellis, voluitque lavari in pomario, æstus quippe erat :

15. Lorsqu'ils observoient un temps propre *pour leur dessein*, il arriva que Susanne entra dans le jardin, selon sa coutume, étant accompagnée de deux filles seulement, et qu'elle voulut se baigner, parce qu'il faisoit chaud;

16. Et non erat ibi

16. Et il n'y avoit personne alors

℣ 13. C'étoit à l'heure de midi (*Supr.* ℣ 7), qui étoit parmi les Juifs l'heure du dîner.

que les deux vieillards, qui étoient cachés, et qui la regardoient.

17. Alors Susanne dit à ses filles : Apportez-moi de l'huile de parfum et des pommades; et fermez les portes du jardin, afin que je me baigne. "

18. Ses filles firent ce qu'elle leur avoit commandé; elles fermèrent les portes du jardin, et elles sortirent par une porte de derrière, " pour apporter ce que Susanne leur avoit dit; et elles ne savoient pas que les vieillards étoient cachés dans le jardin.

19. Aussitôt que les filles furent sorties, les deux vieillards accoururent à Susanne, et lui dirent :

20. Les portes du jardin sont fermées; personne ne nous voit, et nous brûlons de passion pour vous; rendez-vous donc à notre désir, et faites ce que nous voulons.

21. Si vous ne voulez pas, nous porterons témoignage contre vous, et nous dirons qu'il y avoit un jeune homme avec vous, et que c'est pour cela que vous avez renvoyé vos filles.

22. Susanne *entendant ces vieillards lui parler de la sorte,* jeta un profond soupir, et leur dit : Je ne vois que péril *et* angoisse de toutes parts; car si je fais ce que vous désirez, je suis morte *devant Dieu que*

quisquam, præter duos senes absconditos, et contemplantes eam.

17. Dixit ergo puellis : Afferte mihi oleum et smigmata, et ostia pomarii claudite, ut laver.

18. Et fecerunt sicut præceperat : clauseruntque ostia pomarii, et egressæ sunt per posticum, ut afferrent quæ jusserat : nesciebantque senes intus esse absconditos.

19. Cum autem egressæ essent puellæ, surrexerunt duo senes, et accurrerunt ad eam, et dixerunt :

20. Ecce ostia pomarii clausa sunt, et nemo nos videt, et nos in concupiscentia tui sumus : quam ob rem assentire nobis, et commiscere nobiscum.

21. Quod si nolueris, dicemus contra te testimonium, quod fuerit tecum juvenis, et ob hanc causam emiseris puellas a te.

22. Ingemuit Susanna, et ait : Angustiæ sunt mihi undique : si enim hoc egero mors mihi est: si autem non egero, non effu-

✝ 17. L'usage du bain, des huiles de senteur, des pommades, étoit fort commun, et l'est encore à présent, dans les pays chauds; on ne manquoit pas de se frotter d'huile ou de parfum au sortir du bain.

✝ 18. Le grec à la lettre : par les portes obliques. Ces portes étoient celles de la maison de Joakim, qui étoient sur le côté de la maison, et donnoient sur son jardin (*Infr.* ✝ 26.); elles étoient différentes d'autres portes du jardin qui donnoient sur la rue. (*Infr.* ✝ 25. *et* 39.)

giam manus vestras.

23. Sed melius est mihi absque opere incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Domini.

24. Et exclamavit voce magna Susanna: exclamaverunt autem et senes adversus eam.

25. Et cucurrit unus ad ostia pomarii, et aperuit.

26. Cum ergo audissent clamorem famuli domus in pomario, irruerunt per posticum, ut viderent quidnam esset.

27. Postquam autem senes locuti sunt, erubuerunt servi vehementer: quia nunquam dictus fuerat sermo hujuscemodi de Susanna. Et facta est dies crastina.

28. Cumque venisset populus ad Joakim virum ejus, venerunt et duo presbyteri pleni iniqua cogitatione adversus Susannam, ut interficerent eam.

29. Et dixerunt coram populo: Mittite ad Susannam, filiam Helciæ, uxorem Joakim. Et statim miserunt.

30. Et venit cum parentibus, et filiis, et universis cognatis suis.

31. Porro Susanna

j'offense; et si je ne le fais point, je n'échapperai pas de vos mains.

23. Mais il vaut mieux pour moi tomber entre vos mains, *et être condamnée par vous*, sans avoir commis le mal, que de pécher en la présence du Seigneur.

24. Susanne aussitôt jeta un grand cri, et les vieillards crièrent aussi contre elle.

25. Et l'un d'eux courut à la porte du jardin, et l'ouvrit.

26. Les serviteurs de la maison ayant entendu crier dans le jardin, y coururent par la porte de derrière, pour voir ce que c'étoit.

27. Et les vieillards le leur ayant dit, *selon qu'ils l'avoient projeté*, ces serviteurs en furent extrêmement surpris, parce qu'on n'avoit jamais rien dit de semblable de Susanne. Le lendemain

28. Le peuple étant venu en la maison de Joakim son mari, les deux vieillards y vinrent aussi, pleins de la résolution criminelle qu'ils avoient formée contre Susanne, pour lui faire perdre la vie;

29. Et ils dirent devant le peuple: Envoyez querir Susanne, fille d'Helcias, femme de Joakim. On y envoya aussitôt;

30. Et elle vint accompagnée de son père et de sa mère, de ses enfans et de toute sa famille.

31. Susanne avoit une extrême

délicatesse *dans le teint*, et une beauté tout extraordinaire.

32. Et comme elle avoit alors le visage couvert d'un voile, ″ ces méchans commandèrent qu'on le lui ôtât, afin qu'ils se satisfissent au moins de cette manière par la vue de sa beauté.

33. Tous ses parens, et tous ceux qui l'avoient connue *auparavant*, répandoient des larmes.

34. Alors ces deux vieillards se levant au milieu du peuple, mirent leurs mains sur la tête de Susanne,″

35. Qui leva, en pleurant, les yeux au ciel, parce que son cœur avoit une ferme confiance dans le Seigneur.

36. Et ces vieillards dirent : Lorsque nous nous promenions seuls dans le jardin *de Joakim*, cette femme *y* est venue avec deux filles ; et ayant fait fermer les portes du jardin, elle a renvoyé ses filles ;

37. Et un jeune homme qui étoit caché, est venu, et a commis le crime avec elle.

38. Nous étions alors dans un coin du jardin ; et voyant cette méchante action, nous avons couru à eux, et nous les avons vus dans cette infamie.

39. Nous n'avons pu prendre le jeune homme, parce qu'il étoit plus fort que nous, et qu'ayant ouvert la porte, il s'est sauvé, *sans que nous ayons pu l'arrêter.*

erat delicata nimis, et pulchra specie.

32. At iniqui illi jusserunt ut discooperiretur (erat enim cooperta), ut vel sic satiarentur decore ejus.

33. Flebant igitur sui, et omnes qui noverant eam.

34. Consurgentes autem duo presbyteri in medio populi, posuerunt manus suas super caput ejus :

35. Quæ flens suspexit ad cœlum : erat enim cor ejus fiduciam habens in Domino.

36. Et dixerunt presbyteri : Cum deambularemus in pomario soli, ingressa est hæc cum duabus puellis : et clausit ostia pomarii, et dimisit a se puellas :

37. Venitque ad eam adolescens qui erat absconditus, et concubuit cum ea.

38. Porro nos cum essemus in angulo pomarii, videntes iniquitatem, cucurrimus ad eos, et vidimus eos pariter commisceri.

39. Et illum quidem non quivimus comprehendere, quia fortior nobis erat, et apertis ostiis exilivit :

℣ 32. Les femmes en ce pays-là ne vont hors de leurs maisons que voilées.

℣ 34. C'étoit une formalité usitée parmi les Juifs lorsqu'on accusoit quelqu'un, surtout dans les cas de mort. *Levit.* XXIV. 14.

40. Hanc autem cum apprehendissemus, interrogavimus, quisnam esset adolescens, et noluit indicare nobis : hujus rei testes sumus.

40. Mais pour elle, l'ayant prise, nous lui avons demandé quel étoit ce jeune homme, et elle n'a pas voulu nous le dire; c'est de quoi nous sommes témoins.

41. Credidit eis multitudo, quasi senibus et judicibus populi, et condemnaverunt eam ad mortem.

41. Toute l'assemblée les crut, comme étant anciens et juges du peuple; et ils condamnèrent Susanne à mort. "

42. Exclamavit autem voce magna Susanna, et dixit : Deus æterne, qui absconditorum es cognitor, qui nosti omnia antequam fiant,

42. Alors Susanne jeta un grand cri, et elle dit : Dieu éternel, qui pénétrez ce qu'il y a de plus caché, *et* qui connoissez toutes choses avant même qu'elles soient faites,

43. Tu scis quoniam falsum testimonium tulerunt contra me : et ecce morior, cum nihil horum fecerim, quæ isti malitiose composuerunt adversum me.

43. Vous savez qu'ils ont porté contre moi un faux témoignage; et cependant je meurs, sans avoir rien fait de *tout* ce qu'ils ont inventé si malicieusement contre moi.

44. Exaudivit autem Dominus vocem ejus :

44. Le Seigneur exauça sa prière :

45. Cumque duceretur ad mortem, suscitavit Dominus spiritum sanctum pueri junioris, cujus nomen Daniel :

45. Et lorsqu'on la conduisoit à la mort, il suscita l'esprit saint d'un jeune enfant nommé Daniel, "

46. Et exclamavit voce magna : Mundus ego sum a sanguine hujus.

46. Qui cria à haute voix : Je suis innocent du sang de cette femme.

47. Et conversus omnis populus ad eum, dixit : Quis est iste sermo, quem tu locutus es ?

47. Tout le peuple se tourna vers lui, et lui dit : Que veut dire cette parole que vous venez de proférer ?

✝ 41. C'est-à-dire, comme coupable d'adultère. La peine de ce crime étoit la lapidation. *Levit.* xx. 10.

✝ 45. On croit que Daniel n'avoit alors guère plus de douze ans.

48. Daniel se tenant debout au milieu d'eux, leur dit : Etes-vous si insensés, enfans d'Israël, que d'avoir ainsi, sans juger, *sans examiner*, et sans connoître la vérité," condamné une fille d'Israël?

48. Qui cum staret in medio eorum, ait : Sic fatui, filii Israel, non judicantes, neque quod verum est cognoscentes, condemnastis filiam Israel?

49. Retournez pour la juger de nouveau, parce qu'ils ont porté un faux témoignage contre elle.

49. Revertimini ad judicium, quia falsum testimonium locuti sunt adversus eam.

50. Le peuple retourna donc en grande hâte; et les vieillards dirent à Daniel : Venez, et prenez votre place au milieu de nous, et instruisez-nous, parce que Dieu, *en vous remplissant de sagesse*, vous a donné l'honneur de la vieillesse. "

50. Reversus est ergo populus cum festinatione, et dixerunt ei senes : Veni, et sede in medio nostrum, et indica nobis, quia tibi Deus dedit honorem senectutis.

51. Daniel dit au peuple : Séparez-les l'un de l'autre; et je les jugerai.

51. Et dixit ad eos Daniel : Separate illos ab invicem procul, et dijudicabo eos.

52. Ayant donc été séparés l'un de l'autre, Daniel appela l'un d'eux, et lui dit : Homme qui avez vieilli dans le mal, les péchés que vous avez commis autrefois sont retombés maintenant sur vous;

52. Cum ergo divisi essent alter ab altero, vocavit unum de eis, et dixit ad eum : Inveterate dierum malorum, nunc venerunt peccata tua, quæ operabaris prius :

53. Vous qui rendiez des jugemens injustes, qui opprimiez les innocens, et qui sauviez les coupables, quoique le Seigneur ait dit : Vous ne ferez point mourir l'innocent et le juste.

53. Judicans judicia injusta, innocentes opprimens, et dimittens noxios, dicente Domino : Innocentem et justum non interficies.

54. Maintenant donc, si vous avez surpris cette femme, dites-moi sous quel arbre vous les avez vus parler ensemble. Il lui répondit : sous un lentisque.

54. Nunc ergo si vidisti eam, dic sub qua arbore videris eos colloquentes sibi. Qui ait : Sub schino.

✝ 48. Le grec : sans discerner, et sans reconnoître ce qui est évident *et manifeste*.

✝ 50. Autr. vous a élevé au rang des anciens *de son peuple*. Il y a lieu de croire que les anciens du peuple qui disent ceci à Daniel sont différens des deux coupables qui ont accusé Susanne.

55. Dixit autem Daniel : Recte mentitus es in caput tuum : ecce enim angelus Dei, accepta sententia ab eo, scindet te medium.

56. Et amoto eo, jussit venire alium, et dixit ei : Semen Chanaan, et non Juda, species decepit te, et concupiscentia subvertit cor tuum.

57. Sic faciebatis filiabus Israel, et illæ timentes loquebantur vobis : sed filia Juda non sustinuit iniquitatem vestram.

58. Nunc ergo dic mihi, sub qua arbore comprehenderis eos loquentes sibi. Qui ait: Sub prino.

59. Dixit autem ei Daniel : Recte mentitus es et tu in caput tuum : manet enim angelus Domini, gladium habens, ut secet te medium, et interficiat vos.

60. Exclamavit itaque omnis cœtus voce

55. Daniel lui dit : C'est justement que votre mensonge va retomber sur votre tête ; car voilà l'ange qui sera l'exécuteur de l'arrêt que le Seigneur a prononcé contre vous, et qui vous coupera en deux. "

56. Après l'avoir fait retirer, il commanda qu'on fît venir l'autre, et lui dit : *Vous qui par votre malignité paroissez être de la* race de Chanaan, et non *de celle* de Juda, la beauté vous a séduit, et la passion *à laquelle vous vous êtes abandonné*, vous a perverti le cœur.

57. C'est ainsi que vous traitiez les filles d'Israël ; et elles, ayant peur de vous, vous parloient *selon vos désirs, et y consentoient ;* mais la fille de Juda n'a pu souffrir votre iniquité.

58. Maintenant donc, dites-moi sous quel arbre vous les avez surpris lorsqu'ils se parloient. Il lui répondit : Sous un chêne."

59. Daniel lui dit : C'est justement que votre mensonge va retomber maintenant sur votre tête; car l'ange du Seigneur est tout prêt, et tient l'épée pour vous couper par le milieu du corps, et pour vous faire mourir tous deux. "

60. Aussitôt tout le peuple jeta un grand cri ; et ils bénirent Dieu,

℣ 55. C'est-à-dire, qui vous exterminera. Il y a lieu de croire que ces deux vieillards furent lapidés, suivant la loi du talion, qui veut que l'accusateur à faux souffre la même peine qu'il a voulu faire souffrir à l'innocent. *Infr.* ℣ 61. *et* 62. *Deut.* XIX. 19.

℣ 58. C'est-à-dire chêne vert, ou yeuse.

℣ 59. Il y a dans le grec une allusion entre les mots σχίνος, *schinus* ou *lentiscus*, et σχίσαι, *scindet*, des ℣ 54. et 55., et entre les mots πρίνος, *prinus*, ou *ilex*, et πρίσαι, *secet*, des ℣ 58. et 59. On a prétendu en conclure que le grec est le texte original. Mais au fond cela ne le prouve point, parce que l'allusion a pu se trouver dans la version sans avoir été dans le texte; et que le texte peut aussi avoir eu une allusion semblable à celle qui se trouve dans la version. On ne connoît pas assez les noms hébreux des arbres, pour être en état de déterminer quelles pouvoient être les expressions du texte.

qui sauve ceux qui espèrent en lui.

61. Et ils s'élevèrent contre les deux vieillards, parce que Daniel les avoit convaincus par leur propre bouche d'avoir porté un faux témoignage; et ils leur firent souffrir le même mal qu'ils avoient voulu faire à leur prochain,

Deut. xix. 19.

62. Pour exécuter la loi de Moïse: ainsi ils les firent mourir; et le sang innocent fut sauvé en ce jour-là.

63. Helcias et sa femme rendirent grâces à Dieu pour Susanne leur fille, avec Joakim son mari, et tous ses parens, de ce qu'il ne s'étoit trouvé en elle rien qui blessât l'honnêteté.

64. Quant à Daniel, depuis ce jour-là, et dans la suite du temps, il devint grand devant le peuple *et devant les rois de Babylone, qui l'élevèrent aux premières dignités de leur royaume.*

65. Et le roi Astyage ayant été joint à ses pères *par la mort*, Cyrus *qui lui succéda au royaume* de Perse, *ayant, avec Darius, conquis celui de Babylone*, gouverna *après lui* son royaume, *et honora Daniel comme avoient fait ses prédécesseurs Nabuchodonosor et Evilmérodach son fils, sous le règne desquels il eut un grand crédit.*"

magna, et benedixerunt Deum, qui salvat sperantes in se.

61. Et consurrexerunt adversus duos presbyteros (convicerat enim eos Daniel ex ore suo falsum dixisse testimonium), feceruntque eis sicut male egerant adversus proximum:

62. Ut facerent secundum legem Moysi: et interfecerunt eos: et salvatus est sanguis innoxius in die illa.

63. Helcias autem et uxor ejus laudaverunt Deum pro filia sua Susanna, cum Joakim marito ejus, et cognatis omnibus, quia non esset inventa in ea res turpis.

64. Daniel autem factus est magnus in conspectu populi, a die illa, et deinceps.

65. Et rex Astyages appositus est ad patres suos, et suscepit Cyrus Perses regnum ejus.

✱ 65. Ce verset est plutôt le commencement du chap. suivant. L'histoire de Susanne qui vient d'être rapportée, est du commencement du règne de Nabuchodonosor; l'histoire de Bel rapportée au chap. suivant est du commencement du règne de Cyrus. L'auteur de la paraphrase suit ici l'opinion de ceux qui croient qu'Astyage, dont il est ici parlé, est

le père de Darius le Mède, et qu'il est dit que Cyrus gouverna après lui son royaume, parce que pendant le règne même de Darius, oncle et beau-père de Cyrus, il portoit sous lui la meilleure partie du poids de ce grand empire. D. Calmet croit qu'Astyage est ici le même que Darius le Mède, à qui Cyrus succéda sans partage.

CHAPITRE XIV.

Daniel découvre l'imposture des prêtres de Bel, fait mourir un dragon adoré par les Babyloniens, est jeté dans la fosse aux lions, et en est délivré.

1. Erat autem Daniel conviva regis, et honoratus super omnes amicos ejus.

2. Erat quoque idolum apud Babylonios nomine Bel, et impendebantur in eo per dies singulos similæ artabæ duodecim, et oves quadraginta, vinique amphoræ sex.

3. Rex quoque colebat eum, et ibat per singulos dies adorare eum : porro Daniel adorabat Deum suum. Dixitque ei rex : Quare non adoras Bel?

4. Qui respondens ait ei : Quia non colo

1. En effet, " Daniel mangeoit à la table du roi, " et le roi l'avoit élevé en honneur au-dessus de tous ceux qui étoient aimés de lui.

2. *Or*, les Babyloniens avoient alors une idole nommée Bel, " pour laquelle on sacrifioit tous les jours douze mesures " de farine du plus pur froment, quarante brebis, et six grands vases " de vin.

3. Le roi honoroit aussi cette idole, et il alloit tous les jours l'adorer; mais Daniel adoroit son Dieu; et le roi lui dit : Pourquoi n'adorez-vous pas Bel?

4. Daniel répondit au roi : Parce que je n'adore point les idoles qui

℣ 1. Selon ce qui vient d'être observé sur le dernier verset du chapitre précédent, il paroît qu'en suivant l'ordre des temps la place de celui-ci seroit à la suite du chapitre IX.

Ibid. Ou bien, il vivoit à la cour, et étoit nourri des viandes qu'on avoit servies à la table du roi, de même que les autres officiers; car tel étoit l'usage à la cour de Perse.

℣ 2. Le dieu Bel est un ancien roi de Babylone, qui fut mis au rang des dieux par ses sujets après sa mort.

Ibid. A la lettre : douze artabas. L'artaba étoit une mesure des Perses, qui contenoit, selon quelques-uns, 72 setiers.

Ibid. A la lettre : six amphores. L'amphore romaine étoit de deux urnes ou 48 setiers; l'amphore athénienne, de trois urnes ou 72 setiers : c'est apparemment de cette dernière dont il est parlé; le grec lit : six métrètes, *c'est-à-dire, six mesures.*

sont faites de la main des hommes : mais *j'adore* le Dieu vivant, qui a créé le ciel et la terre, et qui tient en sa puissance tout ce qui a vie.

idola manu facta, sed viventem Deum, qui creavit cœlum et terram, et habet potestatem omnis carnis.

5. Le roi dit à Daniel : Croyez-vous que Bel ne soit pas un Dieu vivant ? ne voyez-vous pas combien il mange, et combien il boit chaque jour ?

5. Et dixit rex ad eum : Non videtur tibi esse Bel vivens Deus? an non vides quanta comedat et bibat quotidie ?

6. Daniel lui répondit en souriant : O roi ! ne vous y trompez pas, ce Bel est de boue au dedans, et d'airain au dehors ; et il ne mangea jamais.

6. Et ait Daniel arridens : Ne erres, rex : iste enim intrinsecus luteus est, et forinsecus æreus : neque comedit aliquando.

7. Alors le roi entrant en colère, appela les prêtres de Bel, et leur dit : Si vous ne me dites qui est celui qui mange tout ce qui s'emploie pour Bel, vous mourrez.

7. Et iratus rex, vocavit sacerdotes ejus, et ait eis : Nisi dixeritis mihi, quis est qui comedat impensas has, moriemini.

8. Mais si vous me faites voir que c'est Bel qui mange toutes ces viandes, Daniel mourra, parce qu'il a blasphémé contre Bel. Et Daniel dit au roi : Qu'il soit fait selon votre parole.

8. Si autem ostenderitis, quoniam Bel comedat hæc, morietur Daniel, quia blasphemavit in Bel. Et dixit Daniel regi : Fiat juxta verbum tuum.

9. Or, il y avoit soixante-dix prêtres de Bel, sans leurs femmes, leurs enfans et leurs petits-enfans. Le roi alla donc avec Daniel au temple de Bel.

9. Erant autem sacerdotes Bel septuaginta, exceptis uxoribus, et parvulis, et filiis. Et venit rex cum Daniele in templum Bel.

10. Et les prêtres de Bel lui dirent : Nous allons sortir dehors ; et vous, ô roi ! faites mettre les viandes, et servir le vin ; fermez la porte *du temple*, et cachetez-la de votre anneau ;

10. Et dixerunt sacerdotes Bel : Ecce nos egredimur foras : et tu, rex, pone escas, et vinum misce, et claude ostium, et signa annulo tuo :

11. Et demain matin, lorsque vous entrerez, si vous ne trouvez que Bel aura tout mangé, nous mourrons *tous* ; ou bien Daniel mourra, pour

11. Et cum ingressus fueris mane, nisi inveneris omnia comesta a Bel, morte mo-

riemur, vel Daniel qui mentitus est adversum nos.

12. Contèmnebant autem, quia fecerant sub mensa absconditum introitum, et per illum ingrediebantur semper, et devorabant ea.

13. Factum est igitur postquam egressi sunt illi, rex posuit cibos ante Bel: præcepit Daniel pueris suis, et attulerunt cinerem, et cribravit per totum templum coram rege: et egressi clauserunt ostium, et signantes annulo regis, abierunt.

14. Sacerdotes autem ingressi sunt nocte juxta consuetudinem suam, et uxores, et filii eorum: et comederunt omnia, et biberunt.

15. Surrexit autem rex primo diluculo, et Daniel cum eo.

16. Et ait rex: Salvane sunt signacula, Daniel? Qui respondit: Salva, rex.

17. Statimque cum aperuisset ostium, intuitus rex mensam, exclamavit voce magna: Magnus es, Bel, et non est apud te dolus quisquam.

18. Et risit Daniel: et tenuit regem ne ingrederetur intro, et dixit: Ecce pavimentum: animadverte cujus vestigia sint hæc.

avoir rendu un faux témoignage contre nous.

12. Ils parloient ainsi *de lui* avec mépris, *et se tenoient assurés de sa perte*, parce qu'ils avoient fait sous la table *de l'autel* une entrée secrète, par laquelle ils venoient toujours, et mangeoient ce qu'on avoit servi pour Bel.

13. Après donc que les prêtres furent sortis, le roi mit les viandes devant Bel; Daniel commanda à ses gens d'apporter de la cendre; et il la répandit par tout le temple devant le roi, la faisant passer par un crible; ils sortirent ensuite, et fermèrent la porte du temple; et l'ayant scellée du cachet du roi, ils s'en allèrent.

14. Les prêtres, *qui ne savoient rien de la cendre que Daniel avoit fait répandre*, entrèrent durant la nuit, selon leur coutume, avec leurs femmes et leurs enfans; et ils mangèrent et burent tout ce qui avoit été servi *devant leur idole.*

15. Le roi se leva dès la pointe du jour; et Daniel *vint au temple* avec lui.

16. *Y étant arrivés*, le roi lui dit: Daniel, le sceau est-il en son entier? Daniel répondit: O roi! le sceau est tout entier.

17. Aussitôt le roi ayant ouvert la porte, et voyant la table *de l'autel sans les viandes qu'on y avoit servies*, jeta un grand cri, en disant: Vous êtes grand, ô Bel! et il n'y a point en *ce qu'on dit de* vous de tromperie, *ni d'imposture.*

18. Daniel se mit à rire; et retenant le roi, afin qu'il n'avançât pas plus avant, il lui dit: Voyez ce pavé, considérez de qui sont ces traces de pieds.

19. Je vois, dit le roi, des traces de pieds d'hommes, de femmes et de petits enfans; et il entra dans une grande colère.

20. Il fit alors arrêter les prêtres, leurs femmes et leurs enfans; et ils lui montrèrent les petites portes secrètes par où ils entroient, et venoient manger tout ce qui étoit sur la table.

19. Et dixit rex: Video vestigia virorum, et mulierum, et infantium: et iratus est rex.

20. Tunc apprehendit sacerdotes, et uxores, et filios eorum: et ostenderunt ei abscondita ostiola per quæ ingrediebantur, et consumebant quæ erant super mensam.

21. Le roi les fit donc mourir, et il livra l'idole de Bel en la puissance de Daniel, qui la renversa et son temple *aussi.*

21. Occidit ergo illos rex, et tradidit Bel in potestatem Danielis, qui subvertit eum et templum ejus.

22. Il y avoit aussi en ce lieu-là un grand dragon, que les Babyloniens adoroient *comme un dieu.*

22. Et erat draco magnus in loco illo, et colebant eum Babylonii.

23. Et le roi dit à Daniel: Vous ne pouvez pas dire présentement que celui-ci ne soit un Dieu vivant; adorez-le donc.

23. Et dixit rex Danieli: Ecce nunc non potes dicere, quia iste non sit Deus vivens: adora ergo eum.

24. Daniel lui répondit: J'adore le Seigneur mon Dieu, parce que c'est lui qui est le Dieu vivant; mais celui-ci n'est point un Dieu vivant *et immortel.*

24. Dixitque Daniel: Dominum Deum meum adoro, quia ipse est Deus vivens: iste autem non est Deus vivens.

25. S'il vous plaît, ô roi! de me le permettre, *je vous montrerai la vérité de ce que je dis; car* je tuerai ce dragon, sans me servir, ni d'épée, ni de bâton. Le roi lui dit: Je vous le permets.

25. Tu autem, rex, da mihi potestatem, et interficiam draconem absque gladio et fuste. Et ait rex: Do tibi.

26. Daniel prit donc de la poix, de la graisse et du poil; et ayant fait cuire tout cela ensemble, il en fit des masses, qu'il jeta dans la gueule du dragon; et le dragon creva; et Daniel dit: Voilà celui que vous adoriez *comme un dieu.*

26. Tulit ergo Daniel picem, et adipem, et pilos, et coxit pariter: fecitque massas, et dedit in os draconis, et diruptus est draco. Et dixit: Ecce quem colebatis.

27. Les Babyloniens ayant appris

27. Quod cum au-

dissent Babylonii, indignati sunt vehementer : et congregati adversum regem, dixerunt : Judæus factus est rex : Bel destruxit, draconem interfecit, et sacerdotes occidit.

cela, en conçurent une extrême colère ; et s'étant assemblés contre le roi, ils dirent : Le roi est devenu Juif. " Il a renversé Bel, il a tué le dragon, et il a fait mourir les prêtres.

28. Et dixerunt cum venissent ad regem : Trade nobis Danielem : alioquin interficiemus te, et domum tuam.

28. Etant donc venus trouver le roi, ils lui dirent : Abandonnez-nous Daniel, ou autrement nous vous ferons mourir avec *toute* votre maison.

29. Vidit ergo rex quod irruerent in eum vehementer, et necessitate compulsus, tradidit eis Danielem.

29. Le roi voyant qu'ils le pressoient avec tant de violence, et étant contraint par la nécessité, leur abandonna Daniel.

30. Qui miserunt eum in lacum leonum, et erat ibi diebus sex.

30. Ils le jetèrent *aussitôt* dans la fosse aux lions ; et il y demeura six jours.

31. Porro in lacu erant leones septem, et dabantur eis duo corpora quotidie, et duæ oves : et tunc non data sunt eis, ut devorarent Danielem.

31. Il y avoit dans la fosse sept lions, et on leur donnoit chaque jour deux corps avec deux brebis ; mais on ne leur en donna point alors, afin qu'ils dévorassent Daniel.

32. Erat autem Habacuc propheta in Judæa, et ipse coxerat pulmentum, et intriverat panes in alveolo : et ibat in campum ut ferret messoribus.

32. En ce même temps le prophète Habacuc " étoit en Judée ; et ayant apprêté du potage, il le mit avec du pain trempé dans un vase, et alloit le porter dans le champ à ses moissonneurs.

33. Dixitque angelus Domini ad Habacuc : Ferprandium quod habes, in Babylonem Da-

33. L'ange du Seigneur dit à Habacuc : Portez à Babylone le dîner que vous avez, pour le donner à Daniel qui est dans la fosse aux lions.

℣ 27. Quelques-uns ont supposé que le texte pouvoit signifier : ce Juif est devenu roi. Il peut y avoir de l'équivoque dans les expressions latines ; mais il n'y en a point dans le grec, où le mot qui signifie *rex* est accompagné de l'article qui prouve que c'est bien le nominatif de la phrase.

℣ 32. Plusieurs croient que c'est le même que celui dont nous avons les prophéties. Voyez la préface sur ce prophète.

34. Habacuc répondit : Seigneur, je n'ai jamais été à Babylone, et je ne sais où est la fosse.

35. Alors l'ange du Seigneur le prit par le haut de la tête, et le tenant par les cheveux, il le porta avec la vitesse et la rapidité d'un esprit *céleste* jusqu'à Babylone, où il le mit au-dessus de la fosse *aux lions où étoit Daniel.*

36. Et Habacuc dit avec un grand cri : Daniel, serviteur de Dieu, recevez le dîner que Dieu vous a envoyé.

37. Daniel répondit : O Dieu! vous vous êtes souvenu de moi; et vous n'avez point abandonné ceux qui vous aiment.

38. Et se levant, il mangea; mais l'ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc dans le même lieu où il l'avoit pris.

39. Le septième jour, le roi vint pour pleurer Daniel; et s'étant approché de la fosse, il regarda dedans, et il vit Daniel qui étoit assis au milieu des lions, *sans qu'ils lui fissent aucun mal.*

40. Il jeta aussitôt un grand cri, et il dit : Vous êtes grand, ô Seigneur, Dieu de Daniel! " et il le fit tirer de la fosse aux lions.

41. En même temps il y fit jeter ceux qui avoient voulu perdre Daniel; et les lions les dévorèrent devant lui en un moment,

nieli, qui est in lacu leonum.

34. Et dixit Habacuc : Domine, Babylonem non vidi, et lacum nescio.

35. Et apprehendit eum angelus Domini in vertice ejus, et portavit eum capillo capitis sui, posuitque eum in Babylone supra lacum in impetu spiritus sui.

36. Et clamavit Habacuc, dicens : Daniel, serve Dei, tolle prandium quod misit tibi Deus.

37. Et ait Daniel : Recordatus es mei, Deus, et non dereliquisti diligentes te.

38. Surgensque Daniel comedit : porro angelus Domini restituit Habacuc confestim in loco suo.

39. Venit ergo rex die septimo ut lugeret Danielem : et venit ad lacum, et introspexit, et ecce Daniel sedens in medio leonum.

40. Et exclamavit voce magna rex, dicens : Magnus es, Domine Deus Danielis : et extraxit eum de lacu leonum.

41. Porro illos qui perditionis ejus causa fuerant, intromisit in lacum, et devorati sunt in momento coram eo.

℣ 40. Le grec ajoute : et il n'y a point d'autre Dieu que vous.

42. Tunc rex ait : Paveant omnes habitantes in universa terra Deum Danielis : quia ipse est salvator, faciens signa et mirabilia in terra, qui liberavit Danielem de lacu leonum.

42. Alors le roi dit : Que tous ceux qui sont dans toute la terre, révèrent avec frayeur le Dieu de Daniel; parce que c'est lui qui est le Sauveur, qui fait des prodiges et des merveilles sur la terre, *et* qui a délivré Daniel de la fosse aux lions. "

℣ 42. Ce verset n'est ni dans le grec, ni dans les plus anciens manuscrits de saint Jérôme.

REMARQUES

SUR LES PROPHÈTES,*

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AUX NOTES.

Les remarques ici rassemblées ne pouvoient se joindre au texte des prophètes sans surcharger les volumes. D'ailleurs étant plus étendues que les notes, si nous avions voulu les y joindre, elles auroient trop interrompu la lecture du texte et la suite des notes. De plus étant rapprochées et réunies, elles forment ensemble une chaîne que les notes auroient interrompue. Ainsi tout considéré, il ne nous restoit d'autre parti à prendre que de les rassembler ici toutes pour en former une espèce de commentaire sur les seize livres des prophètes, dans lequel on trouvera un abrégé du commentaire de saint Jérôme.

Car voici mon plan. Je prends successivement chacun de ces seize livres, et dans chaque livre je considère successivement quel est l'objet de chaque chapitre selon le sens littéral et selon le sens spirituel, lorsque ces deux sens peuvent être distingués; et saint Jérôme les distingue communément. Il expose le premier en expliquant le texte hébreu selon sa version latine qui est notre Vulgate; il cherche ensuite le second en expliquant le texte selon la version des Septante, c'est-à-dire, selon l'ancienne Vulgate qui étoit une traduction latine de cette version grecque. Cette remarque est importante pour entendre la différence qui se trouve quelquefois dans son commentaire, entre le sens littéral pris du texte hébreu, et le sens spirituel pris de la version des Septante. Saint Jérôme a expliqué les seize livres des prophètes, excepté la moitié du livre de Jérémie; car il ne suivit pas l'ordre de ces livres pour les expliquer; mais quand on lui demandoit l'explication de

* On y trouvera un abrégé du commentaire de saint Jérôme.

quelqu'un de ces livres, il s'y appliquoit, de manière que le livre de Jérémie fut le dernier qu'il expliqua, et soit qu'il n'ait pu l'achever, soit qu'une partie de ce commentaire ait depuis été perdue, ce que nous en avons finit au chapitre XXXII. J'ai tâché de suppléer à cette lacune en suivant la méthode et les principes du saint docteur; en sorte que j'offre ici un commentaire complet sur tout le corps des prophéties. Le sens littéral communément n'est pas difficile à saisir : c'est celui que la lettre même du texte présente à tous les lecteurs, je l'expose sommairement. Le sens spirituel est plus difficile; et c'est principalement sur celui-là que je consulte saint Jérôme. Je choisis alors dans le commentaire du saint docteur les traits principaux qui peuvent montrer sa méthode et ses principes pour la recherche et le développement de ce sens profond et mystérieux couvert sous le voile de la lettre. Pour assurer à mes lecteurs la fidélité de mes extraits, je leur présente le texte même de saint Jérôme; dans la nécessité où je me trouve d'abréger, je ne pourrai pas toujours traduire; mais je suppose que tous mes lecteurs sont en état d'entendre le texte du saint docteur; et le texte a toujours beaucoup plus de force qu'une traduction.

Quand j'ai fini mes extraits de saint Jérôme sur un chapitre, je passe aux notes du P. Houbigant. Si elles s'accordent avec le commentaire de saint Jérôme, je me crois alors dispensé de m'y arrêter : lorsqu'elles s'en écartent, j'ai cru devoir entrer dans l'examen des vues qu'il propose, et si je vois que je ne puisse les suivre, j'expose les motifs qui m'en empêchent. Très-souvent le P. Houbigant s'arrête au seul sens littéral relatif aux temps qui ont précédé Jésus-Christ; et comme ce premier sens communément ne souffre pas de difficulté, je passe alors sur les notes du P. Houbigant sans m'y arrêter; je ne m'y arrête que lorsqu'elles peuvent exiger quelque discussion, soit relativement au sens littéral, soit relativement au sens spirituel. Ces remarques sont ainsi intimement liées, non-seulement avec les *préfaces* que j'ai mises *à la tête de chaque livre des prophètes*, mais encore avec cette pièce nouvelle que j'ai placée dans le tome XIII, sous le titre de *Dissertation sur les prophètes, pour servir d'introduction à l'intelligence des prophéties.* Cette Dissertation est le discours préliminaire du commentaire que je présente ici. Là j'ai exposé les principes généraux qui peuvent servir à

l'intelligence des prophéties en général. Dans les préfaces particulières j'ai établi les principes généraux relativement à chaque prophète en particulier. Ici il s'agit d'appliquer ces principes à chaque chapitre, et de s'arrêter plus ou moins sur les versets qui peuvent souffrir quelque difficulté. Mes lecteurs ont déjà bien pu remarquer que je n'adopte point les vues nouvelles sur les événemens futurs; sur ces points je m'en tiens au sentiment commun des saints pères, et particulièrement de saint Jérôme. Si par-là je puis déplaire à ceux qui se sont écartés de cette route ancienne, du moins je suis assuré d'obtenir le suffrage de ceux qui continuent de marcher dans les anciens sentiers. Je conviens qu'en cela il ne s'agit d'aucun dogme de la foi; et qu'ainsi dans ces matières les sentimens sont libres : mais je préfère les anciens sentiers qui me paroissent être les plus sûrs.

REMARQUES SUR ISAIE.

I. Remarques sur les prophéties d'Isaïe. Témoignage de saint Jérôme Remarque importante de ce saint docteur.

Les prophéties d'Isaïe embrassent beaucoup d'objets : elles regardent également les deux maisons d'Israël et de Juda, Samarie et Jérusalem; la ruine du royaume d'Israël et la dispersion des dix tribus qui le composoient; l'invasion de Sennachérib sur le royaume de Juda; la défaite de l'armée de ce prince et la délivrance de Jérusalem; l'irruption des Chaldéens au temps de Nabuchodonosor, la ruine du royaume de Juda, la captivité des Juifs à Babylone, leur retour sous Cyrus; les diverses révolutions que devoient éprouver les peuples voisins des Juifs, les Philistins et les Iduméens, les Moabites et les Ammonites, les Tyriens et les Syriens, les Egyptiens et les Ethiopiens, les Assyriens et les Chaldéens; enfin Isaïe annonce l'avénement et le règne du Messie, l'incarnation du Fils de Dieu, ses abaissemens et sa gloire, la réprobation des Juifs, la vocation des gentils, la conversion future des Juifs, le dernier avénement de Jésus-Christ, l'éternelle félicité des élus. Voilà les grands objets que le livre d'Isaïe va nous offrir, et sur lesquels saint Jérôme entrera dans le plus grand détail; mais avant tout il faut se souvenir que son commen-

taire sur Isaïe n'est pas le premier de ceux qu'il a composés sur les prophètes ; il nous en avertit dès le commencement de son prologue sur l'Explication d'Isaïe : *Expletis longo vix tempore in duodecim prophetas, viginti explanationum libris, et in Danielem commentariis, cogis me, virgo Christi Eustochium, transire ad Isaiam, et quod sanctæ matri tuæ Paulæ, dum viveret, pollicitus sum, tibi reddere* (1). Il arrivera donc que dans son commentaire sur Isaïe, il supposera les principes qu'il a déjà établis et développés dans ses commentaires sur les douze petits prophètes. C'est là qu'il a déjà si souvent montré comment la plupart des prophéties sont susceptibles de deux sens principaux, d'un sens littéral qui se rapporte communément aux temps qui ont précédé Jésus-Christ, et d'un sens spirituel qui se rapporte à Jésus-Christ et à son Eglise, soit relativement au premier avénement de ce divin Rédempteur, soit relativement à son second et dernier avénement. De là vient que dans ce prologue il pose pour principe que dans l'étude des prophéties d'Isaïe il ne faut pas s'arrêter à la lettre seule, à la seule vérité de l'histoire, mais qu'il faut pénétrer jusqu'au sens spirituel couvert sous le voile de la lettre ; et entendre tout spirituellement, c'est-à-dire, sans doute, tout ce qui peut en effet être susceptible d'un sens spirituel (2) : *Post historiæ veritatem, spiritualiter accipienda sunt omnia; et sic Judæa et Jerusalem, Babylon et Philisthiim, Moab et Damasius, Ægyptus et desertum mare, Idumæa et Arabia, ac vallis visionis, et ad extremum Tyrus, et visio quadrupedum* (3), *intelligenda sunt, ut cuncta quæramus in sensu, et in omnibus his, quasi sapiens architectus Paulus apostolus jaciat fundamentum, quod non est aliud præter Christum Jesum.*

II. Objet du chapitre 1er selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages

Chapitre 1er. Le prophète parle ici d'*Israël* et de *Sion*. Le nom d'*Israël* est commun aux deux maisons d'Israël et de Juda, c'est-à-dire, aux douze tribus qui sont descendues de Jacob surnommé *Israël*. Le nom de *Sion* désigne la montagne sainte au nord de laquelle étoit le temple du Seigneur, centre des douze tribus, et auquel demeura

(1) *Hier. Prol. in Expositionem Isaiæ prophetæ, tom.* III. *col.* 1. — (2) *Hier. in Isai. tom.* III. *col.* 3. — (3) Saint Jérôme appelle ici d'après l'ancienne Vulgate traduite du grec des Septante, *Visio quadrupedum*, la prophétie qu'il appelle dans sa version qui est notre Vulgate, *onus jumentorum austri. Isai.* XXX. 6.

de saint Paul et de saint Jérôme.

particulièrement attachée la maison de Juda. Ainsi, selon la lettre, le prophète annonce les révolutions que devoient successivement éprouver les deux royaumes d'Israël et de Juda depuis son temps jusqu'à la captivité de Babylone, et il prédit le rétablissement de Jérusalem et de Juda sous le règne de Cyrus. Mais dès ce premier chapitre, l'autorité même de saint Paul nous avertit de porter nos vues plus loin, et de reconnoître, dans cet *Israël* coupable, le Juif incrédule au temps de Jésus-Christ. *Si le Seigneur des armées ne nous avoit laissé quelque petit reste, nous serions devenus semblables à Sodome; nous aurions été comparables à Gomorrhe.* C'est ce qu'Isaïe dit ici d'*Israël;* c'est ce que saint Paul dit des Juifs de son temps (1). De là nous devons conclure avec saint Jérôme que les menaces du prophète, contre cet *Israël* coupable, regardent moins les maux qui sont tombés sur Israël et Juda, que ceux qui sont tombés sur les Juifs incrédules depuis Jésus-Christ. *Ex quo ostenditur superiora quæ contra Jerusalem et Judam sermo propheticus comminatus est, non ad Babylonicæ captivitatis referenda tempus, sed ad ultimam Romanorum, quando in apostolis salvæ factæ sunt reliquiæ populi Judæorum, et una die crediderunt tria millia; et altera quinque millia, et in toto orbe Evangelium seminatum est* (2). De là nous conclurons avec le même saint docteur, que les promesses faites ensuite à *Sion* regardent l'Eglise même de Jésus-Christ composée des Juifs fidèles et des gentils convertis (3) : *Restituet ergo Judæam similitudinem, vel post captivitatem Babylonicam, ut Judæi volunt, Zorobabel, Esdram, et Nehemiam, et ceteros principes qui usque ad Hyrcanum populo præfuerunt, cui Herodes successit in regnum : vel certe verius et rectius apostolos, et qui per apostolos crediderunt, ecclesiarumque principes constituti sunt, sicut in principio hujus diximus visionis, quod et comminatio et repromissio pertineat ad tempus dominicæ passionis, et ad fidem quæ post passionem ejus fundavit Ecclesiam.* Et plus loin : *Hæc perspicue de Ecclesia quæ in Dominum creditura est tam de Judæis, quam de gentibus, propheticus sermo complectitur.*

Chapitre II. Ce chapitre commence par une prophétie

(1) *Isai.* I. 9. *Rom.* IX. 29. — (2) *Hier. in Isai.* I. *tom.* III. *col.* 15. — (3) *Ibid. col.* 20.

III. Objet du chap. II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

qui regarde si visiblement *l'établissement de l'Eglise et la conversion des gentils*, que tous les interprètes chrétiens en conviennent. Si quelques-uns ont prétendu dans un premier sens la rapporter au temps d'Ezéchias après la défaite de Sennachérib, ou au temps de Cyrus après la captivité de Babylone, la magnificence et l'étendue des expressions s'y opposent visiblement, et prouvent, comme le remarque très-bien le P. Houbigant, la nécessité de rapporter cette prophétie au temps où la loi de l'Evangile promulguée dans Jérusalem, s'est répandue de là dans tout l'univers, et où toutes les nations ont été éclairées de cette divine lumière (1). Ainsi il n'y a aucune difficulté sur les quatre premiers versets : la *montagne du Seigneur*, *la maison du Dieu de Jacob*, c'est l'Eglise même de Jésus-Christ. Mais au ℣ 5. le prophète, selon la lettre, revient à la *maison de Jacob;* il la nomme encore au ℣ 6., et elle paroît être l'objet de tout le reste du chapitre. Le nom de *maison de Jacob*, selon la lettre, embrasse les deux maisons d'Israël et de Juda, et le chapitre suivant, qui est intimement lié avec celui-ci regarde spécialement *Juda* et *Jérusalem*, d'où l'on a cru pouvoir conclure que celui-ci sous le nom de *maison de Jacob* regarde particulièrement la maison d'Israël. D'un autre côté la liaison intime de cette prophétie avec la précédente où la vocation des gentils est si bien marquée, a donné lieu de présumer que cette *maison de Jacob* invitée à marcher à la lumière du Seigneur, et néanmoins ensuite rejetée à cause de ses infidélités, est ici la nation juive invitée à marcher à la lumière de l'Evangile, et néanmoins ensuite rejetée à cause de son incrédulité. Telle est la pensée de saint Jérôme. *Post vocationem gentium, et ostensionem montis Domini super verticem montium, ad populum suum, id est, populum Judæorum, qui appellatur domus Jacob, propheta convertitur, et hortatur eos qui in tenebris versantur erroris, ut lumen suspiciant veritatis, et ambulent in lumine Domini.... Cumque hoc locutus fuisset ad populum Judæorum, cernens impœnitens cor eorum, et animam incredulitate durissimam, facit apostrophen ad Dominum, et dicit : Ideo eos hortor ut ad te veniant, et mecum tuo lumine perfruantur; quia pro merito peccatorum suorum reliquisti populum tuum, domum quondam Jacob* (2).

(1) *Houbig. in Isai.* II. 2. — (2) *Hier. in Isai.* II. *tom.* III. *col.* 23. *et* 24.

IV. Remarques sur les ℣ 5. et suiv. Qu lle est la *maison de Jacob* dont il est ici parlé. Témoignage de saint Jérôme

Cela souffre néanmoins quelque difficulté ; car selon la remarque du même saint docteur, le nom de *Jacob* signifie supplantateur, en sorte que la *maison de Jacob* est proprement la maison du supplantateur, expression mystérieuse qui, selon saint Jérôme même, caractérise particulièrement le peuple chrétien, la gentilité chrétienne : c'est ce qu'observe ailleurs ce saint docteur en ces termes : *Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad Judæos et populum christianum: illi enim terreni et sanguinarii persecuti sunt fratrem Jacob qui eos supplantavit, et abstulit primogenita* (1). Et ce sens pourroit ici parfaitement convenir au ℣ 5. : *Domus Jacob, venite et ambulemus in lumine Domini.* Sous ce point de vue, ce sont les apôtres et les autres Juifs fidèles qui invitent ici sous le nom de *maison de Jacob*, maison du supplantateur, les gentils mêmes, à marcher avec eux à la lumière de l'Evangile. La seule difficulté qui puisse ici arrêter, consiste dans la liaison de ce verset avec le suivant que la Vulgate exprime ainsi : *Projecisti enim populum tuum, domum Jacob.* Comme c'est le même peuple d'abord appelé et ensuite rejeté, on a cru que cela pouvoit convenir au Juif, d'abord appelé et ensuite rejeté ; mais saint Paul avertit les gentils appelés à la foi, que s'ils viennent à imiter les infidélités des Juifs, ils seront aussi eux-mêmes retranchés ; et cette menace terrible a déjà été vérifiée sur plusieurs portions considérables de la gentilité, principalement sur les Grecs qui furent les premiers appelés à la foi, et sous le nom desquels on comprenoit en général les gentils ; en sorte que saint Paul dans son épître aux Romains compare *les Juifs et les Grecs* (2), comme nous comparons les Juifs et les gentils. Ces retranchemens opérés sur la gentilité ne portent aucun préjudice aux promesses faites à l'Eglise ; elle subsistera toujours dans les portions fidèles que Dieu se sera réservées. Mais ces retranchemens montrent que les reproches et les menaces du prophète contre la *maison de Jacob*, contre la maison du supplantateur, pourroient bien tomber sur ceux d'entre les gentils qui par leur infidélité ont attiré sur eux l'effet des menaces de l'Apôtre même ; et il est remarquable que saint Jean dans l'Apocalypse annonçant à l'ouverture du sixième sceau le fléau qui doit tomber sur les nations au sixième

(1) *Hier. in Amos*, 1. *tom.* III. *col.* 1378. — (2) *Rom.* I. 16. II. 9. 10. III. 9. X. 12.

âge de l'Eglise, immédiatement avant la conversion des Juifs, emploie au chapitre VI. ℣ 15. et 16. les mêmes idées que l'on trouve ici aux ℣ 10. et 21. *Et ingredietur scissuras petrarum, etc.*, ce qui montre qu'il y aura véritablement un rapport entre ce qui est prédit ici et ce qui arrivera alors. Sur quoi il faut observer que la particule hébraïque כִּי, rendue ici par *enim*, peut également signifier *sed*, ou *verum*, et qu'en effet elle est rendue ainsi dans la Vulgate même au livre d'Isaïe, X. 7. : *sed ad conterendum;* XXVIII. 27. : *sed in virga;* 28. : *verum non in perpetuum;* XXX. 5. : *sed in confusionem;* 16. : *sed ad equos;* LXII. 4. : *sed vocaberis.* Noldius qui dans sa Concordance des particules hébraïques indique ces textes, y joint dans le même sens celui-là même dont il s'agit ici : II. 6. : *sed projecisti populum tuum, domum Jacob.* Sous ce point de vue, le prophète après nous avoir montré la *maison de Jacob*, la maison du supplantateur, la gentilité invitée à s'unir avec les apôtres et les autres Juifs fidèles, nous la montre ensuite dans des temps postérieurs dégénérant de sa vocation, et attirant sur elle l'effet des menaces des apôtres, comme cela est arrivé déjà à plusieurs peuples, et spécialement aux Grecs, qui étoient comme nous le peuple du Seigneur, et qui à cause de leurs infidélités ont été abandonnés de lui : *sed projecisti populum tuum, domum Jacob.* On objectera sans doute qu'entre les infidélités de la maison de Jacob, se trouve ici marqué le culte des idoles. Nous répondrons avec saint Jérôme, que quiconque s'attache à des dogmes contraires à la vérité, ou à des maximes opposées à celles de l'Evangile, adore les œuvres de ses mains, et érige des idoles dans la terre de son cœur : *Possumus secundum anagogen et hoc dicere quod omnis qui sequitur dogma contrarium veritati, adoret opera manuum suarum, et constituat idola in terra sua* (1). L'idolâtrie que les prophètes nous reprochent est une idolâtrie spirituelle : nos idoles sont nos erreurs ou nos passions. L'idole des hérétiques est leur erreur contre la foi; l'idole des schismatiques est la fausse idée qu'ils se forment de l'Eglise dont ils rompent l'unité; l'idole des mauvais chrétiens dans le sein de l'Eglise même, est la passion qui domine dans leur cœur.

(1) *Hier. in Isai.* II. *tom.* III. *col.* 25. On y lit *omne dogma ;* mais il est visible que le sens exige *omnis qui sequitur dogma.* C'est une pensée qui revient souvent dans les commentaires de saint Jérôme.

V. Objet du chap. III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme

CHAPITRE III. C'est la suite du précédent : *Ecce enim.* Ce sont des menaces contre *Juda*, contre *Jérusalem*, et spécialement contre *les filles de Sion.* Cela regarde, selon la lettre, le malheur des Juifs au temps de leurs derniers rois et sous la puissance des Babyloniens. Comme c'est une suite de ce qui précède, saint Jérôme qui a cru voir dans le chapitre précédent les malheurs des Juifs depuis Jésus-Christ, croit encore voir dans celui-ci les mêmes malheurs. *Quod sequitur, de captivitate ventura dici putant, quam alii ad Babylonios, alii referunt ad Romanos. Sed melius est, ut supra diximus, cuncta referri ad dominicam passionem* (1). Mais on sait le principe que pose ailleurs saint Jérôme ; que quant au sens mystérieux des prophéties, Jérusalem représente toujours l'Eglise : *Quantum ad mysticos intellectus, Samaria semper in hæresibus accipitur, Jerusalem in Ecclesia* (2) ; ce qui doit néanmoins toujours s'entendre de manière que l'Eglise toujours pure, toujours sainte, est l'objet des promesses des prophètes, et que leurs reproches et leurs menaces tombent, non sur l'Eglise même, mais sur les prévaricateurs qui sont dans son sein, comme saint Jérôme ne cesse de l'inculquer. Ces malheurs regardent principalement la fin des siècles : il est même remarquable qu'en effet le jugement du Seigneur est ici annoncé ; ℣. 13. : *Stat ad judicandum Dominus :* et ce qui montre bien que ce jugement ne se borne pas à la seule maison de Juda au temps de Nabuchodonosor, ni même au seul peuple juif après la mort de Jésus-Christ, c'est qu'il est dit expressément que ce jugement est celui qui menace tous les peuples : *et stat ad judicandos populos.*

VI. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IV. C'est la suite du précédent : *Et apprehendent.* Le premier verset est une suite de la description des malheurs de Juda et de Jérusalem, et par cette raison auroit pu être joint au chapitre précédent. Les versets suivans contiennent la promesse des biens qui succéderont à ces maux, et qui les répareront ; en sorte que ceux qui entendent de la captivité de Babylone tout ce qui est dit des maux précédens, supposent que *le germe du Seigneur* dont il est ici parlé est Zorobabel ; d'autres remontant plus haut ont cru que ce pouvoit être Ezéchias, en rapportant au

(1) *Hier. in Isai.* III. *tom.* III. *col.* 31. — (2) *Hier. in Mich.* I. *tom.* III. *col.* 1896.

temps de Sennachérib les maux précédens. Mais la magnificence des expressions, comme le remarque très-bien le P. Houbigant, ne peut convenir au temps d'Ezéchias, elle ne conviendroit pas mieux au temps de Zorobabel; et le même interprète l'exclut également lorsqu'il soutient que l'expression *germen Domini*, n'est applicable qu'au Messie, c'est-à-dire, au Fils de Dieu fait homme. Il remarque aussi très-bien que *le fruit de la terre* dont il est ici parlé, n'est autre que le même Fils de Dieu fait homme pour sauver les hommes, selon ce qui est dit ailleurs, *aperiatur terra, et germinet Salvatorem* (1). Conséquemment *la montagne de Sion* est ici l'Eglise même de Jésus-Christ; et *les restes d'Israël* sont, selon sa pensée, ceux d'entre les Juifs qui ont cru en Jésus-Christ au commencement de la prédication de l'Evangile. C'est aussi la pensée de saint Jérôme, en supposant que les maux précédens sont ceux qui sont tombés sur les Juifs incrédules : *Nota quod non omnis Israel salvetur, sed reliquiæ populi Sion, et residuus in Jerusalem, omnis qui scriptus est in vita in Jerusalem... significat autem apostolos et eos qui per apostolos crediderunt* (2). Mais comme il y a eu des *restes d'Israël* sauvés par la grace au commencement de la prédication de l'Evangile, il y en aura de même à la fin des siècles; et puisque *Sion* et *Jérusalem* représentent ici l'Eglise même de Jésus-Christ, il y a bien lieu de présumer que les maux décrits au chapitre précédent, sont, comme nous l'avons fait observer, ceux que l'Eglise de Jésus-Christ éprouvera à la fin des temps, et qui seront ensuite réparés par l'accomplissement des promesses qui lui sont ici faites; Jésus-Christ qui est en même temps *le germe du Seigneur* et *le fruit de la terre* fera éclater de nouveau sa gloire par l'abondante effusion de ses graces sur ceux qui lui seront demeurés fidèles dans le sein de son Eglise, sur les restes de la nation juive qu'il y ramenera, et sur cette multitude innombrable d'élus qu'il appellera et qu'il rassemblera de toutes les nations de la terre avant le grand jour de son dernier avénement. Saint Jérôme remarque que les Juifs rapportoient à l'Antechrist ce qui est dit de la tempête marquée à la fin de ce chapitre, et contre laquelle ils espèrent être protégés par le Seigneur : *Hunc locum Judæi ad Antichristum referunt, quem per turbinem et tempestatem*

(1) *Isai.* XLV. 8. — (2) *Hier. in Isai.* IV. *tom.* III. *col.* 44.

significari æstimant : quando eos Dominus a potentissimo adversario defensurus sit (1). Si les Juifs se méprennent en ce point, c'est en s'appropriant les promesses qui sont faites à l'Eglise même de Jésus-Christ, et auxquelles ils n'auront part que quand ils se réuniront à elle par la foi en Jésus-Christ.

VII. Objet du ch. v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel Témoignages de Jésus-Christ même et de saint Jérôme.

Chapitre v. Cette prophétie est indépendante de celle qui précède : elle regarde *la vigne du Seigneur*, et il est dit expressément que cette vigne est *la maison d'Israël*, distinguée de la *maison de Juda* qui s'y trouve nommée, mais comme un plant délicieux que Dieu prend pour témoin et pour juge de sa conduite envers cette vigne infidèle : *Nunc ergo habitatores Jerusalem et viri Juda, judicate inter me et vineam meam..... Vinea Domini exercituum domus Israel est, et vir Juda germen ejus delectabile.* Toute la suite du chapitre est la description des maux qui tomberont sur cette vigne perfide, c'est-à-dire, sur *la maison d'Israël.* Jésus-Christ même dans l'Evangile (2) nous fait assez connoître que cette vigne perfide qui attire sur elle les vengeances du Seigneur est la nation juive, qui en refusant de croire en lui, a mérité les reproches et les menaces que fait ici le prophète. Saint Jérôme ne manque pas de comparer ces deux textes pour en tirer l'explication de celui-ci : *In Evangelio pene eisdem verbis quibus propheta nunc loquitur, Dominus texit parabolam* (3). Mais ce saint docteur suppose que *Juda* et *Jérusalem* sont ici enveloppés dans les mêmes reproches et les mêmes menaces. Le P. Houbigant le pense apparemment aussi lorsqu'il traduit : *homo Juda, plantarium quo delectabatur;* ce qui suppose que la maison de Juda avoit été un plant délicieux, mais qu'elle ne l'étoit plus. Le prophète ne dit point cela. La Vulgate traduit beaucoup mieux en disant : *Vinea Domini exercituum domus Israel, et vir Juda germen ejus delectabile.* Si cependant en traduisant même ainsi, saint Jérôme a encore cru que Juda qui avoit été ce plant délicieux, ne l'étoit plus, c'est sans doute à cause des reproches qui ont été faits à Jérusalem et à Juda dans le chap. III. Mais le chap. v n'est pas la suite du chapitre III, et le prophète ne fait ici aucun reproche à la *maison de Juda* ni aux *habitans de Jérusalem;* il paroît qu'il ne considère ici que le bien qui se trouve en eux ; il ne considère que les hommes fidèles qui se trouvent

(1) *Hier. in Isai.* IV. *tom.* III. *col.* 44. *et* 45. — (2) *Matth.* XXI. 33. *et seqq.* — (3) *Hier. in Isai.* V. *tom.* III. *col.* 45.

parmi eux, tels que fut le saint roi Ezéchias, au temps où la colère du Seigneur éclata sur la maison d'Israël. Loin de leur faire aucun reproche, il dit qu'ils sont l'objet de son amour et de ses délices : *Et vir Juda germen ejus delectabile.* D'ailleurs il faut encore ici se rappeler le principe posé par saint Jérôme, que quant au sens mystérieux des prophéties, *Jérusalem* s'entend toujours de l'Eglise ; car sous ce point de vue *la maison de Juda* représente le peuple chrétien, dont il est exactement vrai de dire qu'il est l'objet de l'amour et des délices du Seigneur : *Et vir Juda germen ejus delectabile.* Du reste saint Jérôme convient que toute la suite regarde les malheurs qui sont tombés sur la nation juive représentée dans les prophètes par la *maison d'Israël* séparée de celle de Juda. Sur quoi il relève très-bien la fausse interprétation de ceux qui rapportoient cela à la maison de Juda réduite en captivité par Nabuchodonosor. *Hebræi hunc locum de Babyloniis et Nabuchodonosor intelligunt prophetari : quod Dei voluntate adductus sit in Judæam et Jerusalem, templumque subverterit. Nos autem sequentes ordinem, et sequentia superioribus copulantes, ideo signum in nationibus procul duratum dicimus esse, et sibilasse Dominum, vel traxisse eos de finibus terræ, quoniam abjecerunt legem Evangelii et sermonem Sancti Israel blasphemaverunt. Si enim Babyloniis esset sermo, juxta consuetudinem prophetalem dixisset : Vocabo eum qui ab aquilone est, eo quod, juxta Judææ situm, Assyrii atque Chaldæi in septentrionali plaga sint. Vel arte Babyloniosque Assyriosque describeret. Nunc vero dicendo :* Levabit signum in nationibus procul, et sibilabit ad eum de finibus terræ, *gentes longe positas significat, et quæ in terræ finibus commorantur : haud dubium quin Romanos et omnes Italiæ, Galliarumque et Hispaniæ populos qui sub Vespasiano et Adriano romano imperio subjacebant* (1).

VIII. Objet du ch. VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel Témoignages de Jésus-Christ même

CHAPITRE VI. Ce chapitre est indépendant du précédent : c'est ici la mission du prophète. Il voit le Seigneur assis sur son trône et environné des séraphins qui lui rendent hommage en répétant trois fois qu'il est saint : *Sanctus, Sanctus, Sanctus.* Dieu l'envoie vers son peuple, *populo huic ;* et la suite prouve que sous ce nom sont également comprises ces

(1) *Hier. in Isai.* v. *tom.* III. *col.* 57. On y lit *sermonem sanctum,* pour *sermonem Sancti Israel,* qui est l'expression du prophète rappelée par saint Jérôme.

de saint Jean et de saint Paul.

deux maisons d'*Israël* et de *Juda*, dont il annonce en peu de mots les différentes révolutions. Nous avons insisté particulièrement sur cette prophétie dans la préface sur ce prophète ; nous y avons montré les expéditions de *Théglathphalasar* et de *Salmanasar* sur le royaume d'*Israël*, l'irruption de *Sennachérib* sur le royaume de *Juda*, l'entière désolation du pays par *Nabuchodonosor*, le rétablissement des Juifs sous *Cyrus*, l'avénement du *Messie* et l'établissement de *l'Eglise;* voilà, selon la lettre, les grandes révolutions qui sont ici annoncées, et qui sont aussi l'objet littéral et immédiat de la plupart des prophéties d'Isaïe. Mais ce premier sens en couvre un second que la lumière des Ecritures du Nouveau-Testament nous fait apercevoir.

Saint Paul et les quatre évangélistes s'accordent à nous montrer dans l'endurcissement du peuple à qui Isaïe est envoyé, *l'endurcissement des Juifs au temps de Jésus-Christ*, qui lui-même leur appliquoit cette prophétie. « Je » leur parle en paraboles, disoit le Sauveur (1), parce qu'en » voyant ils ne voient point, et qu'en entendant ils n'enten- » dent point et ne comprennent point; et cette prophétie » d'Isaïe s'accomplit en eux (2) : *Vous entendrez, et vous* » *ne comprendrez point; vous verrez, et vous n'apercevrez* » *point; car le cœur de ce peuple s'est appesanti*, etc. » C'est ce que rapporte saint Matthieu : saint Marc et saint Luc (3) en font mention. Saint Jean dit aussi (4) : « Quoique Jésus eût » fait tant de miracles devant eux, ils ne croyoient point » en lui, afin que cette parole d'Isaïe fût accomplie (5) : » *Seigneur, qui a cru à la parole qu'il a entendue de nous,* » *et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé?* C'est pour cela » qu'ils ne pouvoient croire; et encore parce qu'Isaïe a dit (6) : » *Il a aveuglé leurs yeux, et il a endurci leur cœur, en* » *sorte qu'ils ne voient point de leurs yeux, et que leur cœur* » *ne comprenne point, qu'ils ne se convertissent point, et* » *que je ne les guérisse point.* Isaïe a dit ces choses, lors- » qu'il a vu sa gloire, et qu'il a parlé de lui : *Hæc dixit Isaias* » *quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo.* Saint » Paul étant à Rome, et voyant l'incrédulité des Juifs qui » se trouvoient dans cette ville, leur dit (7) : C'est avec » grande raison que le Saint-Esprit qui a parlé à nos pères » par le prophète Isaïe, a dit (8) : *Allez vers ce peuple, et*

(1) *Matth.* XIII. 13. *et seq.* — (2) *Isai.* VI. 10. — (3) *Marc.* IV. 12. *Luc.* VIII. 10. — (4) *Joan.* XII. 37. *et seq.* — (5) *Isai.* LIII. 1. — (6) *Isai.* VI. 10. — (7) *Act.* XXVIII. 25. *et seq.* — (8) *Isai.* VI. 9. *et* 10.

» *dites-lui : Vous entendrez, et vous ne comprendrez point;* » *vous verrez, et vous n'apercevrez point. Car le cœur de* » *ce peuple s'est appesanti*, etc. »

Voilà donc l'aveuglement des Juifs au temps de Jésus-Christ prédit par Isaïe, lorsque ce prophète a vu la gloire du Fils de Dieu, et qu'il a parlé de lui : *Quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo.* C'est donc du Fils de Dieu qu'Isaïe parle en cet endroit ; c'est sa gloire qu'il a vue. Le Fils de Dieu en se montrant aux yeux d'Isaïe, lui a révélé l'aveuglement auquel son peuple seroit livré, lorsqu'il se manifesteroit au milieu de son peuple. Mais jusqu'à quand ? *Usquequo ?* Le Fils de Dieu répond au prophète : « Jusqu'à » ce que les villes soient ravagées sans qu'il y reste d'habi- » tans, et les maisons sans qu'il y reste d'hommes ; jusqu'à » ce que tout le pays soit ravagé et désolé. » Réponse pleine de mystères, dont la suite de la prophétie découvre le sens ; la suite des événemens montre successivement l'accomplissement de cette parole, et la fin des temps en découvrira toute l'étendue. En effet comparons la suite de la prophétie avec les événemens que l'histoire nous montre, ou que saint Jean nous annonce pour la fin des temps.

IX. Développement du second sens des ℣ 12. et 13. du chap. VI.

« Le Seigneur bannira les hommes (1) loin de leur pays. » C'est précisément ce que Jésus-Christ dit des Juifs incrédules de son temps : « La colère de Dieu tombera sur ce » peuple ; on les passera au fil de l'épée ; ils seront emmenés » captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée » aux pieds par les gentils jusqu'à ce que le temps des gen- » tils soit accompli (2). » Méditons bien cette parole de Jésus-Christ, et nous y verrons toute l'étendue de ce qu'il dit à Isaïe lorsqu'il lui montra sa gloire. Le Seigneur bannira donc les hommes loin de leur pays. Il bannira les Juifs incrédules loin du pays que Dieu avoit donné à leurs pères. Cela commença d'être accompli sous Titus ; cela fut entièrement accompli sous Adrien ; et nous les voyons encore aujourd'hui dispersés par toute la terre : *Longe faciet Dominus homines.*

« Alors celle qui sera laissée au milieu de la terre (3), » se multipliera. » Les Juifs fidèles dont Dieu forma l'Eglise primitive devinrent l'objet de ses miséricordes ; Dieu leur confia le soin d'annoncer l'Evangile par toute la terre : en peu de temps les apôtres engendrèrent à Jésus-Christ et à son Eglise une famille innombrable par la parole de

(1) *Isai.* VI. 12. — (2) *Luc.* XXI. 23. *et* 24. — (3) *Isai.* VI. 12.

la vérité et par la vertu du saint baptême : l'Eglise continua de se multiplier étonnamment par le ministère de leurs successeurs. Saint Pierre étoit venu établir son siége dans la capitale de l'empire romain, qui de là s'étendoit à l'orient et à l'occident, au midi et au nord : là demeura fixé le centre de l'unité catholique ; de là l'Eglise de Jésus-Christ embrassa tout l'univers ; et de siècle en siècle jusqu'à nos jours, elle a continué de se multiplier sur la terre : *Et multiplicabitur quæ relicta fuerit in medio terræ.*

Mais aux beaux jours des premiers siècles de l'Eglise ont succédé des jours d'affliction qui avoient été prédits. La maison d'Israël ayant été dispersée, la maison de Juda s'est multipliée : « mais il y aura encore sur celle-ci une déci» mation (1). » *Vous demeurez ferme par la foi*, dit l'Apôtre : *ne vous élevez point ; mais craignez ; car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas aussi* (2). Les saints pères n'ont cessé de répéter aux Chrétiens cet avertissement que leur donne saint Paul : et la menace a eu son effet ; les infidélités des Chrétiens ont attiré successivement sur eux différens châtimens : le peuple chrétien s'est vu décimé lorsque Dieu a permis que les hérésies, les schismes, le glaive des ennemis du nom chrétien aient successivement emporté les provinces de l'Orient, toute l'Afrique et tout l'empire des Grecs. Voilà les malheurs qui étoient annoncés à la gentilité chrétienne par saint Paul et par les prophètes : *Et adhuc erit in ea decimatio.*

Saint Jean annonce pour les derniers temps, des jours encore plus fâcheux. « La maison de Juda sera frappée » une seconde fois ; elle sera pillée, brûlée, en sorte qu'elle » deviendra comme un térébinthe, et comme un chêne » dont les feuilles sont tombées, et dont il ne reste que le » bois (3). » L'Eglise de Jésus-Christ subsistera toujours, et sera toujours visible sur la terre, mais dans les derniers temps, lorsque l'empire de l'Antechrist s'étendra, comme le dit saint Jean, sur toute tribu, sur tout peuple, sur toute langue et sur toute nation, l'Eglise de Jésus-Christ éprouvera des maux beaucoup plus grands que tous ceux qu'elle a soufferts jusqu'à présent ; c'est alors qu'elle éprouvera les plus tristes effets de la violence de ses ennemis : *Et rursum erit in deprædationem*, selon l'expression des

(1) *Isai.* VI. 13. — (2) *Rom.* XI. 21. *et* 22. — (3) *Isai.* VI. 13. *Hebr.*

Septante, *in combustionem*, selon celle de l'hébreu. C'est alors que les effets de leur haine et de leur fureur la rendront comparable au térébinthe et au chêne qui dépouillés de leurs feuilles, ne conservent que leur tronc : *Sicut terebinthus et sicut quercus, quibus in emissione statumen superest.*

Mais ce tronc sera toujours plein de vie, lors même qu'aux yeux de l'homme charnel il paroîtra mort; ce tronc renfermera une race sainte : *Semen sanctum erit statumen ejus* (1). A quelque désolation que l'Eglise de Jésus-Christ puisse être réduite, elle sera toujours la dépositaire des graces du salut : il y aura toujours des saints au milieu d'elle; et c'est du milieu d'elle que sortira l'esprit de grace et de sainteté qui doit un jour se répandre sur toute la nation juive, et sur cette multitude innombrable d'élus que Dieu appellera alors de toutes les nations de la terre; c'est en s'unissant à elle qu'ils participeront aux graces du salut; c'est en devenant ses enfans, qu'ils deviendront enfans de Dieu; et l'on reconnoîtra alors combien il étoit vrai que cet arbre dépouillé de toutes ses feuilles renfermoit néanmoins une race sainte : *Semen sanctum erit statumen ejus.*

La manifestation de Jésus-Christ au milieu des Juifs; l'aveuglement et l'incrédulité de ce peuple; sa dispersion dans toute la terre en punition de son infidélité; la multiplication prodigieuse de l'Eglise de Jésus-Christ par la vocation des gentils à la foi; les infidélités dont les Chrétiens mêmes se sont ensuite rendus coupables, et les divers effets de vengeance que Dieu devoit exercer sur eux, spécialement par la main des ennemis du nom chrétien; les derniers maux que l'Eglise de Jésus-Christ doit éprouver de la part de ses ennemis à la fin des siècles; sa perpétuité constante au milieu de ces maux, et les ressources que Dieu lui réserve pour les derniers temps : voilà les grands objets auxquels peut se rapporter le sens mystérieux de la plupart des prophéties d'Isaïe; et c'est ce qu'on y découvrira en suivant les ouvertures que nous donnent les fréquentes citations d'Isaïe dans le Nouveau-Testament, l'usage que les saints pères ont fait de ses prophéties, et particulièrement le parallèle des deux maisons d'*Israël* et de *Juda* comparées avec les deux peuples, le peuple Juif et le peuple chrétien, ou avec les deux principales portions de l'Eglise,

(1) *Isai.* VI. 13. *Hebr.*

l'église grecque, et l'église latine où est le centre de l'unité catholique.

X. Remarques sur les derniers mots du chap. VI. *Semen sanctum erit statumen ejus* ou *quod steterit in ea*. Témoignage de saint Jérôme. Ces mots omis dans la version des Septante conviennent parfaitement au texte.

Le P. Houbigant, dans sa version, a supprimé ces derniers mots, *semen sanctum erit statumen ejus*, et dans sa note, il prétend fonder ce retranchement; 1° sur ce que ces mots ne se trouvent point dans la version des Septante; 2° sur ce que cette promesse lui paroît étrangère aux menaces qui précèdent. Il va même jusqu'à supposer que ces mots ont été ajoutés par les Juifs depuis Jésus-Christ, parce qu'ils ne pouvoient nier que cette prophétie ne les regardât. Mais 1° Aquila, Théodotion, Origène et saint Jérôme ont lu ces mots dans l'hébreu : c'est ce qui résulte de ce témoignage bien remarquable de saint Jérôme : *Quod diximus*, semen sanctum erit quod steterit in ea, *vel juxta Aquilam*, semen sanctum erit germen ejus, *in septuaginta interpretibus non habetur; sed de hebraico et Theodotionis editione ab Origene additum, in Ecclesiæ fertur exemplaribus* (1). 2° Ces mots conviennent si bien ici, que la prophétie seroit mutilée si cela n'y étoit pas. Les menaces des prophètes contre *Juda* et contre *Jérusalem*, sont ainsi communément terminées par une promesse des biens qui succéderont aux maux prédits. On l'a vu dès le chapitre 1er où toutes les menaces sont terminées par cette consolante promesse : *Post hæc vocaberis civitas justi, urbs fidelis* (2). De même les menaces terribles des chapitres II et III sont terminées par cette consolante promesse du chap. IV : *In die illa erit germen Domini in magnificentia et gloria* (3). Il n'est donc nullement étonnant qu'après tous les maux annoncés au chapitre VI, on voie à la fin cette consolante promesse : *semen sanctum erit statumen ejus*. Dans la préface sur Isaïe, où nous avons développé l'accomplissement de cette prophétie dans le sens littéral et immédiat qui concerne le peuple juif, on a vu comment cette parole se trouve intimement liée avec celles qui précèdent, et comment elle a été vérifiée dans Jésus-Christ même et dans ses premiers disciples. Ici où nous avons exposé le sens mystérieux de cette prophétie relativement à l'Eglise de Jésus-Christ, on a vu comment cette parole se trouve encore intimement liée avec celles qui précèdent, et comment elle se trouvera vérifiée à la fin des siècles dans les restes fidèles que la grace de Jésus-

(1) *Hier. in Isai.* VI. *tom.* III. *col.* 66. — (2) *Isai.* I. 26. — (3) *Isai.* IV. 2.

Christ conservera au milieu des plus grands maux, et qui seront alors la consolation de l'Eglise. On ne pourroit donc supprimer ce texte sans ravir au prophète ou plutôt à l'Esprit de Dieu une partie essentielle de cette prophétie, et à l'Eglise de Jésus-Christ une des promesses qui lui appartiennent, et qui seront sa consolation dans les maux qu'elle éprouvera avant la fin des temps. Il est assez visible que l'omission de ces mots dans la version des Septante, a pu venir de la répétition du mot נעצבת, *statumen*, dans le texte original; et quoi qu'il en soit de cette omission, il suffit d'observer que les autres interprètes ont trouvé ces mots dans l'hébreu, et que ces mots y conviennent si parfaitement qu'ils font même une partie essentielle de la prophétie.

CHAPITRE VII. Ce chapitre est lié avec le précédent : *Et factum est in diebus Achaz, etc.* Le prophète nous montre d'abord la conspiration du *roi de Syrie et du roi d'Israël* contre *Jérusalem* et contre *Juda;* il annonce qu'ils ne prévaudront point. Il prédit la ruine du royaume d'Israël désigné sous le nom d'*Ephraïm.* Il annonce la naissance d'un enfant nommé *Emmanuel*, qui naîtra d'une vierge; et en même temps il prédit la naissance prochaine d'un autre *enfant* qui doit naître de sa propre épouse, et dont la naissance sera le signe des maux qui seront près de tomber sur les *royaumes de Syrie et d'Israël.* Enfin il annonce des maux plus grands qu'aucun de ceux qui sont arrivés *depuis la séparation d'Ephraïm d'avec Juda;* ces maux tomberont sur le royaume même de Juda et viendront de la part de deux sortes d'ennemis, dont les uns sont désignés par *la mouche qui est à l'extrémité des fleuves de l'Egypte*, et les autres par *l'abeille qui est au pays d'Assur.* Ceux-ci sont évidemment *les Assyriens :* les autres semblent être les peuples voisins de l'Egypte, c'est-à-dire, *les Philistins* d'un côté, et de l'autre *les Iduméens.* Du moins ce sont ceux que l'on voit se répandre sur Juda sous le règne d'Achaz (1); après quoi vient sous le même règne Théglathphalasar roi d'Assyrie, et sous le règne suivant Sennachérib. Dans le soulèvement impuissant des *Syriens* et des *Israélites* contre *Juda*, saint Jérôme croit voir les efforts impuissans des païens et des hérétiques contre l'Eglise (2); mais sous ce

XI. Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Matthieu et de saint Jérôme

(1) 2. *Paral.* XXVIII. 17. *et seqq.* — (2) *Hier. in Isai.* VII. *tom.* III. *col.* 66. *et seq.*

point de vue, il a peine à expliquer *les soixante-cinq ans* qui fixent l'époque de la ruine d'*Ephraïm*. Il paroît que cette époque convient beaucoup mieux à la ruine de la république des Juifs depuis Jésus-Christ, ainsi que je l'ai montré dans la *Dissertation sur ces soixante-cinq années;* et comme d'ailleurs il est reconnu par saint Jérôme même qu'*Ephraïm* représente du moins quelquefois les Juifs incrédules, il en résulte que ce soulèvement des Israélites et des Syriens contre Juda peut ici représenter le vain soulèvement des Juifs et des gentils contre l'Eglise. *Emmanuel* est constamment le Messie, Jésus-Christ même : l'Evangile nous en assure (1), et tous les interprètes chrétiens en conviennent : l'enfant qui doit naître du prophète, est la figure de ce divin Libérateur, en ce que par sa naissance il annonce la ruine des ennemis de Jérusalem, qui représente l'Eglise. Quant aux maux qui menacent ensuite *Juda* de la part des peuples voisins de l'Egypte et de la part des Assyriens, saint Jérôme dit simplement qu'il avoit lu (2) une très-longue et très-difficile application de cette prophétie aux malheurs qui sont tombés sur les Juifs depuis Jésus-Christ. Mais ce seroit alors supposer que *Jérusalem* dans cette partie représenteroit la nation juive, au lieu que dans la partie précédente, saint Jérôme a reconnu que *Jérusalem* représente l'Eglise. Les deux parties sont intimement liées : l'une est la suite de l'autre ; et saint Jérôme en expliquant le sens littéral a très-bien observé que le prophète, après avoir dissipé la crainte d'un premier danger, en annonce pour la suite un second. *Præsenti formidine liberat, et de futuro tempore comminatur* (3). Sous ce point de vue, le soulèvement des Israélites et des Syriens contre Jérusalem pouvant représenter celui des Juifs et des païens contre l'Eglise, les maux postérieurs qui doivent venir des régions voisines de l'Egypte et des provinces de l'Assyrie, représenteroient peut-être les maux que l'Eglise a depuis éprouvés de la part des ennemis du nom chrétien, c'est-à-dire des Mahométans; soit lorsque les Sarrasins sortis de l'Egypte même ont envahi l'Afrique et inondé l'Europe ; soit lorsque les Turcs sortis de l'Asie ont subjugué l'empire des Grecs. L'irruption des Sarrasins étoit le plus grand malheur que l'Eglise eût éprouvé depuis que les Juifs re-

(1) *Matt.* I. 22. *et* 23. — (2) *Hier. in Isai.* VII. *tom.* III. *col.* 75. — (3) *Ibid. col.* 73.

présentés par *Ephraïm* s'étoient séparés des Chrétiens représentés par la maison de *Juda*. De même l'invasion des Turcs sur l'empire des Grecs fut le plus grand malheur que l'Eglise eût éprouvé depuis que les Grecs également représentés par *Ephraïm*, s'étoient séparés des Latins représentés par la maison de *Juda*. Il n'est pas étonnant que saint Jérôme qui a vécu plusieurs siècles avant ces malheurs, n'ait pu les prévoir.

XII. Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jérôme, du saint vieillard Siméon, et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Chapitre VIII. C'est la suite du précédent : *Et dixit Dominus ad me.* On y voit d'abord la naissance du *fils d'Isaïe* dont il a été parlé au chapitre précédent, et dont le nom mystérieux annonce les dépouilles qui vont être enlevées sur les *Syriens* et les *Israélites* ennemis de Jérusalem, en présence du *roi des Assyriens*. Le Seigneur annonce que parce que le peuple de Juda a méprisé *les eaux de Siloé*, c'est-à-dire, la maison de David, et qu'il inclinoit à se soumettre à *Rasin*, roi de Syrie, et à *Phacée*, roi d'Israël, *le roi des Assyriens* viendra avec son armée inonder jusqu'au cou la maison de Juda. Ceci marque assez visiblement l'irruption de Sennachérib ; mais en même temps le prophète annonce la défaite de tous les peuples qui oseront prendre les armes contre *Juda* : tels que furent d'abord les Assyriens mêmes conduits par Sennachérib, et dans la suite les Chaldéens, au temps de Nabuchodonosor, les Perses sous Cambyse, les Grecs ou Syriens sous Antiochus. Il marque ensuite une *conjuration* qui se forme contre le Seigneur au milieu même de son peuple. Il annonce que le Seigneur deviendra une pierre de scandale pour *les deux maisons d'Israël*, et un piége pour *les habitans de Jérusalem*. Il parle d'un temps où Dieu cachera son visage à la *maison de Jacob* ; c'est-à-dire, principalement à la maison d'Israël. Il annonce les maux que les enfans d'Israël s'attireront par leur incrédulité. Saint Jérôme a cru voir dans les *Syriens* et les *Israélites* ennemis de Jérusalem, les faux sages du siècle et les hérétiques ennemis de l'Eglise, et dans le *roi des Assyriens* le symbole du démon : sous ce point de vue, il prend l'expression *coram rege Assyriorum*, au sens de *præsente ipso diabolo qui eis non poterit auxiliari* (1) ; en sorte que dans le premier sens, c'est le roi des Assyriens qui enlève les dépouilles ; dans le second, c'est sur lui et en sa présence, qu'elles

(1) *Hier. in Isai.* VIII. *tom.* III. *col.* 76.

sont enlevées. Le point essentiel ici est que *Jérusalem* est le symbole de l'Eglise, et que les *Syriens* et les *Israélites* représentent ses ennemis, qui sous un autre point de vue sont, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, les païens et les Juifs. Jésus-Christ représenté par le fils d'Isaïe enlève les dépouilles des uns et des autres, en retirant du milieu d'eux ceux qu'il sauve par sa grace. Il a commencé ses victoires dès sa plus tendre enfance; à peine étoit-il né, qu'il commence d'enlever la force de Damas et les dépouilles de Samarie, en attirant à sa crèche les mages qu'il fait venir de l'Orient, et les pasteurs qu'il appelle des environs de Bethléhem : les uns furent les prémices des gentils, et les autres les prémices des Juifs qui crurent en Jésus-Christ. Le nom de *Siloé* signifie *l'Envoyé;* les *eaux de Siloé* représentent la maison de David, l'Eglise même de Jésus-Christ, qui est l'Envoyé de Dieu son père. *Le peuple qui méprise les eaux de Siloé* en préférant Rasin ou Phacée, est l'image de ceux qui se détachent de l'Eglise catholique et de sa doctrine, en préférant de suivre les fausses lumières de la sagesse humaine, ou en imitant le schisme des dix tribus. C'est pour punir ces criminelles dispositions que Dieu a permis au démon de former sur la terre un empire antichrétien dont Mahomet a jeté les premiers fondemens, et qui est devenu l'instrument des vengeances du Seigneur sur le peuple chrétien représenté par la *maison de Juda.* Dès sa naissance, ce fleuve a commencé d'inonder les provinces de l'Orient que l'hérésie avoit perverties; de là ce fleuve s'est répandu sur toutes les provinces de l'empire des Grecs engagées dans le schisme : de là plus d'une fois ce fleuve a menacé Rome et Vienne; mais Dieu lui a prescrit des bornes qu'il ne peut franchir. Ce fleuve inondera *Juda* jusqu'au cou, mais il ne pourra le submerger; et lorsqu'à la fin des temps, l'Antechrist dominant sur toute la terre soulevera tous les peuples contre l'Eglise de Jésus-Christ, ils seront tous vaincus et défaits avec lui, et leurs criminelles entreprises dissipées. La *conjuration* dont parle le prophète, a commencé dans *Israël,* et elle s'est répandue ensuite jusque dans *Juda;* c'est ainsi que le Seigneur est devenu lui-même une pierre d'achoppement pour *les deux maisons d'Israël.* Le saint vieillard Siméon en recevant entre ses bras le divin enfant Jésus, aperçut par la lumière de l'Esprit de Dieu, que c'étoit ce divin enfant même qui alloit ainsi devenir l'occasion

de la ruine et la cause de la résurrection de plusieurs dans Israël : *Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel* (1). Saint Paul nous le confirme, lorsque parlant de la chute des Juifs incrédules, il dit : *Offenderunt in lapidem offensionis, sicut scriptum est : Ecce pono in Sion lapidem offensionis et petram scandali* (2). Saint Pierre fait aussi la même remarque lorsqu'il dit que Jésus-Christ est un sujet d'honneur pour ceux qui croient en lui, mais pour les incrédules une pierre d'achoppement : *Vobis igitur honor credentibus : non credentibus autem.... lapis offensionis et petra scandali* (3). Ce malheur est arrivé aux Juifs incrédules représentés par la maison d'*Israël* : le même malheur menaçoit la maison même de *Juda*, les Chrétiens mêmes; et c'est ce qui est arrivé toutes les fois que la doctrine de Jésus-Christ est devenue une pierre d'achoppement pour ceux qui refusant de la croire, se sont abandonnés aux dogmes pervers qui ont formé les hérésies. C'est cette incrédulité qui a attiré la vengeance du Seigneur d'abord sur les Juifs incrédules représentés par la maison d'*Israël*, et ensuite jusque sur les Chrétiens mêmes représentés par la maison de *Juda*. Le prophète annonce un temps où Dieu cachera son visage à la *maison de Jacob*, c'est-à-dire, à la maison du supplantateur, à la gentilité chrétienne; c'est ce qui arrivera au temps des grandes tribulations que l'Eglise éprouvera vers la fin des siècles : les vrais fidèles attendront alors comme le prophète avec une ferme confiance l'effet des promesses du Seigneur qui certainement viendra au secours de son Eglise et la délivrera de tous ses maux. On pourroit dire que le ℣ 18. : *Ecce ego et pueri mei*, commence une nouvelle suite indépendante de celle qui précède. Saint Paul y a vu dans la personne d'Isaïe l'image de Jésus-Christ même (4). Les maux que le prophète décrit ensuite sont précisément ceux qui sont tombés depuis Jésus-Christ sur les Juifs incrédules, et au milieu desquels en maudissant Jésus-Christ, *ils maudissent leur Roi et leur Dieu.*

XIII. Objet du chapitre IX, selon le sens

Chapitre IX. C'est la suite du précédent; les rabbins en détachent même le premier verset pour le joindre au chapitre qui précède; et le P. Houbigant les a suivis en cela

(1) *Luc.* II. 34. — (2) *Rom.* IX. 32. *et* 33. — (3) 1. *Petr.* 2. 7. *et* 8. — (4) *Hebr.* II. 13.

littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Matthieu et de saint Jérôme

dans son édition de la Bible. Mais le témoignage de saint Matthieu s'y oppose (1), puisque le saint évangéliste réunit les deux premiers versets comme ayant une liaison intime que notre Vulgate exprime très-bien en conservant ici ces deux versets ainsi réunis à la tête de ce chapitre. Le premier marque les maux que le royaume d'Israël éprouva de la part des Assyriens d'abord sous *Théglathphalasar* et ensuite sous *Salmanasar*. Les versets suivans pourroient se rapporter dans un premier sens à la défaite de Sennachérib ; mais le saint évangéliste nous découvre que cette prophétie regarde principalement l'œuvre de la rédemption des hommes et *la victoire remportée par Jésus-Christ* sur le démon notre ennemi. *La naissance de ce divin Sauveur* est ici expressément marquée et généralement reconnue par tous les interprètes chrétiens ; l'étendue et l'eternité de son règne y sont exprimées. La prophétie suivante regarde la maison de *Jacob*, et particulièrement la maison d'*Israël*, c'est-à-dire, le royaume des dix tribus. Le Seigneur les menace d'amener sur eux *les ennemis de Rasin*, roi de Syrie, c'est-à-dire, les Assyriens et en même temps *les Syriens du côté de l'Orient* et *les Philistins du côté de l'Occident*. Comme le royaume de Syrie devoit être alors détruit par les ennemis de Rasin, il y a quelque lieu de présumer qu'au lieu de ארם, qui signifie en hébreu les *Syriens*, il faudroit lire ici אדום, qui signifie les *Iduméens* ; car il y avoit des Iduméens du côté de l'Orient : et on a quelquefois confondu ces deux noms qui ont encore plus de ressemblance dans l'hébreu, אדם et ארם. Le prophète annonce aussi entre les malheurs d'Israël le soulèvement de *Manassé* et d'*Ephraïm*, l'un contre l'autre, et leur conspiration contre *Juda*. Saint Jérôme observe que quant au sens spirituel, les uns prétendoient que *Jacob* représente ici les Juifs, et *Israël* les gentils ; que d'autres croyoient voir dans *Jacob*, l'Eglise qui a supplanté les Juifs, et dans *Israël* les hérétiques : *In Jacob, id est in Ecclesiam quæ priorem populum supplantavit... in Israel, hoc est, in hæreticos qui Deum videre se jactant* (2) ; et il s'attache particulièrement à ce dernier point de vue. Peut-être pourroit-on dire que *Jacob*, supplantateur, désigne plus particulièrement la gentilité chrétienne, et qu'*Israël* coupable de schisme représente particulière-

(1) *Matth.* IV. 15. *et* 16. — (2) *Hier. in Isai.* IX. *tom.* III. *col.* 88.

ment les schismatiques grecs, sur qui sont tombés au moins en partie les malheurs des dix tribus schismatiques. Les *Assyriens* qui ont subjugué le royaume des dix tribus, peuvent représenter particulièrement les Mahométans qui ont subjugué l'empire des Grecs. On pourroit observer que comme les Israélites virent s'élever contre eux *de l'Orient* les Syriens ou les Iduméens, et *de l'Occident* les Philistins; ainsi les Grecs ont vu s'élever contre eux de l'Orient les Bulgares, et de l'Occident les Latins, avant de tomber sous la puissance des Mahométans représentés par les Assyriens. *Ephraïm* et *Manassé* divisés entre eux, mais unis contre *Juda*, peuvent représenter, selon la remarque même de saint Jérôme, les diverses sectes hérétiques qui, divisées entre elles, sont également ennemies de l'Eglise : *Certatim de deceptis populis prædas agunt.... adversum Ecclesiam pari studio dimicantes* (1).

XIV. Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jérôme et de saint Paul.

Chapitre x. C'est la suite du chapitre précédent, du moins jusqu'à ces mots qui terminent le ℣ 4. : *Super omnibus his non est aversus furor ejus, sed adhuc manus ejus extenta.* Comme on les trouve déjà trois fois dans le chapitre précédent aux ℣ 12. 17. 21., cette quatrième répétition prouve que c'est la suite du même discours : et comme ce discours dans le chapitre précédent regarde la maison de *Jacob*, et spécialement celle d'*Israël*, il semble que ces quatre versets peuvent encore regarder *Israël*. Saint Jérôme pense néanmoins que ces versets regardent Juda et Jérusalem; mais il avoue que la plupart les rapportent à Israël et à Samarie. *Hæc plerique adhuc contra decem tribus dici arbitrantur, quæ habitabant in Samaria* (2). Le reste du chapitre regarde *l'Assyrien*, c'est-à-dire, spécialement Sennachérib qui y est appelé *la verge et le bâton de la colère du Seigneur* contre son peuple : c'est ce que remarque très-bien saint Jérôme : *Væ Assyrio, id est Sennacherib* (3). Mais à l'occasion des *restes de Jacob* qui échappent à la main des Assyriens et reviennent au Seigneur, le prophète, dit saint Jérôme, passe à des temps postérieurs, et annonce que c'est sous Jésus-Christ que se trouvera le salut plein et entier (4) : *Et quia dixerat reliquias esse salvandas, transit ad posteriora tempora, et plenam salvationem futuram dicit esse sub Christo.*

(1) *Hier. in Isai.* IX. *tom.* III. *col.* 89. — (2) *Ibid. col.* 90. — (3) *Ibid. col.* 91. — (4) *Ibid. col.* 95.

C'est, ajoute-t-il, ce qu'entendoit l'apôtre saint Paul lorsqu'il écrivoit aux Romains : *Quod et apostolus Paulus intelligens scribit ad Romanos* (1) : *Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquiæ salvæ fient. Verbum enim consummans et brevians in æquitate, quia verbum breviatum faciet Dominus super terram* (2). Lorsqu'on a devant soi l'autorité d'un si grand homme, continue saint Jérôme, toute autre interprétation doit céder : *Ubi ergo tanti viri præcedit auctoritas, cesset alia omnis interpretatio. Et revera si legamus Josephum, et quanta hominum in Jerusalem et in Judæa fuerit multitudo quàndo passus est Dominus* (*attendamus*), *intelligimus vix paucos in apostolis et apostolicis viris ex Judæis esse salvatos.* Le prophète revient ensuite à la défaite de *Sennachérib*, et finit par la description d'une marche de ce prince : saint Jérôme pense que c'est celle de son retour de l'Egypte en Judée; il ajoute que d'autres croyoient que c'étoit celle de sa fuite, lorsqu'il quitta la Judée : d'autres préfèrent de croire que c'est celle de son arrivée en Judée; et ce sens paroît mieux fondé sur les expressions du texte. Les quatre premiers versets de ce chapitre étant une suite du chapitre précédent seroient peut-être applicables à ceux à qui peut s'appliquer la prophétie du chapitre précédent, c'est-à-dire, particulièrement aux Grecs qui ont imité le schisme de la maison d'*Israël*. *L'Assyrien* qui subjugue les dix tribus, mais qui menace ensuite Jérusalem, peut ici représenter selon saint Jérôme, les hérétiques ou le diable même. *Quidquid de Assyrio dicitur, et ad hæreticorum superbiam, et ad diabolum referri potest.* Sous un autre point devue, *l'Assyrien* qui a subjugué la maison d'Israël, et qui ose menacer Jérusalem sans pouvoir prévaloir sur elle, peut représenter les Romains qui ont détruit la république des Juifs, et qui ont en vain essayé de détruire l'Eglise de Jésus-Christ. *L'Assyrien* ennemi d'Israël et de Juda peut encore représenter les Mahométans qui ont subjugué les schismatiques grecs, et qui foncièrement ennemis de l'Eglise, ne pourront néanmoins jamais prévaloir sur elle. Sous ce point de vue, ce qui est dit des *restes d'Israël* qui sont aussi expressément appelés *restes de Jacob*, pourroit peut-être s'entendre des restes non-seulement des Juifs qui

(1) *Rom.* IX. 27. *et* 28. — (2) *Isai.* X. 20. *et seqq.*

ont embrassé la foi au temps des apôtres, ou qui y reviendront à la fin des temps, et qui sont les vrais *restes d'Israël*, mais encore des restes mêmes de l'église grecque qui à la fin des temps pourront à l'exemple des Juifs se réunir à l'Eglise catholique. On a déjà vu que le nom de *Jacob* qui, selon la remarque même de saint Jérôme, signifie *supplantateur*, convient particulièrement à la gentilité chrétienne qui a *supplanté* les Juifs, et encore plus particulièrement aux schismatiques grecs qui ont imité *le schisme d'Israël*.

XV. Remarques sur le ℣ 22. du chap. x. *Si enim fuerit populus tuus, Israel, etc.* Quels sont les *restes d'Israël et de Juda*, dont il est ici parlé ?

Le P. Houbigant prétend ici, comme dans sa Dissertation sur les prophètes, que les *restes d'Israël* ou *de Jacob* dont il est ici parlé (1), sont les restes de la nation juive qui reviendront un jour à Jésus Christ, et que c'est ainsi que l'apôtre saint Paul l'a entendu (2); d'où il conclut que c'est, ce semble, contredire également Isaïe et l'Apôtre que de nier le retour futur de la nation juive à la foi. On ne peut nier le retour futur de la nation juive à la foi, on ne peut même nier qu'Isaïe et saint Paul ne l'aient annoncé; mais avec saint Jérôme et avec la plupart des interprètes, on peut dire que ce n'est point ici qu'Isaïe l'annonce, que ce n'est point d'ici que saint Paul en tire la preuve; que *les restes* dont parle ici le prophète, et dont saint Paul parle en le citant, ne sont point ceux qui reviendront à la fin des siècles, mais ceux qui revinrent au temps des apôtres mêmes, et dont le même apôtre parle dans les mêmes termes dans la suite en disant : *Sic ergo et in hoc tempore*, RELIQUIÆ *secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt* (3). Ce sont *des restes sauvés* relativement au naufrage de la multitude qui périssoit par son incrédulité. Le P. Houbigant prétend voir ici que les restes qui reviendront à la fin des temps seront presque aussi nombreux que le sable de la mer : il paroît confondre la multitude immense qui périt, avec les restes qui échappent au naufrage : *Si enim fuerit populus tuus, Israel, quasi arena maris, reliquiæ convertentur.* Voilà ce que dit Isaïe; voilà ce que saint Paul répète d'après lui avec cette seule différence que d'après les Septante il dit *salvæ fient :* et saint Jérôme a très-bien compris que ces *restes* sont ce qui échappe à la ruine de cette grande multitude : *Intelligimus vix paucos ex Judæis esse salvatos.* Il est remarquable que

(1) *Houbig. in Isai.* x. 23. — (2) *Rom.* ix. 27. 28. — (3) *Rom.* xi. 5.

le P. Houbigant a lui-même reconnu au chapitre IV. ℣ 2. ces *restes d'Israël* sauvés au temps des apôtres, où il étoit bien visible que c'étoit les restes d'une multitude qui périssoit. C'est ici précisément le même sens; et selon saint Paul et selon saint Jérôme, ce sont précisément les mêmes restes.

XVI. Remarques sur cette parole du même verset : *Consummatio abbreviata inundabit justitiam.* Faut-il traduire : *Et ruina statuta plurima justitia compensabitur?* Cette parole doit-elle s'entendre de la justice qui sanctifie l'homme, ou de la justice par laquelle Dieu punit les pécheurs?

Le P. Houbigant suppose que les derniers mots de ce verset peuvent signifier, *et ruina statuta plurima justitia compensabitur;* ce qu'il entend de la justice sanctifiante dont ces restes seront remplis : et il est bien vrai que les restes sauvés au temps des apôtres furent abondamment remplis de ce don précieux de la justice : il est bien certain que les restes qui seront de même sauvés à la fin des siècles en seront également remplis : mais il est tout au moins douteux que le texte puisse signifier cela. La Vulgate traduit : *Consummatio abbreviata inundabit justitiam;* pour entendre cela, il faut y joindre le verset suivant : *Consummationem enim et abbreviationem Dominus Deus exercituum faciet in medio omnis terræ.* Saint Paul dit d'après les Septante : *Verbum enim consummans et abbrevians in æquitate* (ou à la lettre, *in justitia*) : *quia verbum breviatum faciet Dominus super omnem terram.* Cette consommation et cette abréviation n'est autre chose que le retranchement opéré sur ce peuple par la justice vengeresse du Seigneur; et il y a grande apparence que c'est de cette justice même que le prophète parle ici. Le P. Houbigant ajoute au texte la conjonction *et* qui n'y est pas; et il en retranche *in eo* qui s'y trouve, et que la Vulgate rend par *ex eo.* Il ajoute avant le mot צדקה, *justitia*, la préposition ב, *in*, qui se trouve dans le grec des Septante et de saint Paul, mais qui ne se trouve ni dans la Vulgate ni dans l'hébreu : enfin au lieu du mot שטף, qui se trouve dans l'hébreu, et qui ainsi exprimé pourroit signifier *inundatio*, le P. Houbigant suppose avec les rabbins qu'il faut lire שוטף, *inundans*, et il l'écrit ainsi; mais quand on liroit ici comme il le suppose : *ruina statuta inundans justitiam* ou *in justitia*, cela pourroit-il signifier *ruina statuta plurima justitia compensabitur?* Il faut observer que le mot חרוץ que l'on prend ici pour un adjectif *statuta*, ou selon d'autres *decisa*, ou selon la Vulgate *abbreviata*, est celui-là même que la Vulgate exprime dans Joël par un substantif (1) : *in valle concisionis* ; elle le répète : *in valle concisionis.*

(1) *Joel*, III. 14.

Cela posé, j'observe que dans l'hébreu l'expression בו, *in eo*, n'appartient pas plus à la phrase précédente qu'à la suivante; ce sont les Juifs qui par leur ponctuation l'ont attachée à la phrase précédente : mais au lieu de בו, *in eo*, les Septante paroissent avoir lu כי, *enim*, qui ne se trouve plus dans leur version, mais qui se trouve dans saint Paul où l'on voit que la phrase précédente subsiste sans avoir besoin de l'expression בו, *in eo*. Mais cette expression convient parfaitement à la phrase suivante; elle y est même tout au moins sous-entendue; et voici le sens qu'elle produit : *in eo consummatio concisionis, inundatio justitiæ:* on sous-entend *erit*, comme cela est d'un usage très-commun dans l'hébreu : il y aura dans ce peuple une consommation de retranchement, une inondation de justice; la justice vengeresse du Seigneur l'inondera, et consommera le retranchement dont il est menacé, et auquel ces restes précieux échapperont. *Quia consummationem et concisionem Dominator Dominus exercituum faciet in medio omnis terræ :* Car le souverain Maître, l'Etre-Suprême qui est le Dieu des armées, fera une consommation et un retranchement sur ce peuple au milieu de toute la terre : il consommera sur ce peuple le retranchement auquel il l'a condamné par un juste jugement.

CHAPITRE XI. C'est la suite du précédent : *Et egredietur.* Mais le règne du Messie y est évidemment annoncé dans les dix premiers versets. C'est lui qui est *le rejeton de Jessé* marqué dans le ℣ 1. et dans le ℣ 10. Tous les interprètes chrétiens conviennent que cette prophétie regarde Jésus-Christ : cela ne souffre pas de difficulté. Il est seulement très-important de remarquer que la conversion des gentils y est annoncée sous des traits énigmatiques qui seroient fort obscurs, s'ils n'étoient environnés d'une si grande lumière, qui en dissipe l'obscurité : *Habitabit lupus cum agno, etc.* Saint Paul nous découvre non-seulement Jésus-Christ dans ce rejeton de Jessé qui est l'objet de l'attachement des gentils (1), mais encore l'Antechrist même dans cet impie que ce divin Sauveur exterminera par le souffle de sa bouche (2). Ainsi le sens des dix premiers versets de ce chapitre est facile à découvrir. Mais les six derniers sont couverts d'une obscurité qu'il est difficile de pénétrer : de là vient qu'on les interprète diversement. Le

XVII. Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

(1) *Rom.* XV. 12. *Isai.* XI. 10. — (2) 2. *Thess.* II. 8. *Isai.* XI. 4.

Seigneur promet d'étendre *une seconde fois* sa main pour rassembler *les restes de son peuple* de diverses régions, mais principalement de l'Assyrie et de l'Egypte; ces restes sont ceux *d'Israël* et de *Juda*. Dieu promet de faire cesser les divisions entre *Ephraïm* et *Juda;* il annonce les victoires qu'ils remporteront sur les *Philistins* à l'occident, et les *Arabes* à l'orient, sur les *Iduméens* et les *Moabites* au midi, et sur les *Ammonites* au nord : enfin il promet de dessécher *la langue de mer de l'Egypte*, et *le fleuve* que les uns croient être le Nil, les autres plus vraisemblablement l'Euphrate, pour ouvrir le chemin à ceux qui viendront de l'Assyrie, comme autrefois il ouvrit un passage à *Israël au sortir de l'Egypte*. Ces derniers mots montrent que quand le prophète dit ici *une seconde fois*, il compare l'ancienne délivrance d'Israël sortant de l'Egypte, avec celle qu'il promet aux restes d'Israël et de Juda revenant de diverses régions, et spécialement de l'Egypte et de l'Assyrie. Si l'on ne considéroit ici que l'*Assyrie*, on seroit porté à croire que cela regarde le temps d'Ezéchias après la défaite de Sennachérib; mais on ne voit point qu'il y ait eu alors pour Israël ni pour Juda aucun retour ni de l'Egypte ni de l'Assyrie : on voit un retour plus marqué sous Cyrus après la captivité de Babylone; mais ce fut un retour des restes de *Juda;* on ne voit pas que les restes d'*Israël* s'y soient réunis; d'ailleurs le pays d'où ils revenoient n'étoit plus celui des Assyriens, mais celui des Chaldéens : Cyrus divisa, dit-on, *le fleuve* de l'Euphrate, mais ce ne fut pas pour ouvrir un passage aux Juifs; ce fut pour s'ouvrir à lui-même une entrée dans Babylone. On ne voit pas que Dieu ait fait rien de semblable sur *la langue de mer de l'Egypte*, ni qu'aucun reste d'Israël ni de Juda soit revenu de ces contrées méridionales. On ne voit alors aucune conquête des Juifs sur les peuples qui les environnoient; pour en découvrir quelques-unes, il faut aller jusqu'au temps des Machabées, et ce que l'on y trouve ne répond point encore assez aux expressions de la prophétie. D'ailleurs, comme le remarque saint Jérôme, cela est si intimement lié avec ce qui précède, que cela doit suivre l'avénement du Messie qui vient d'être annoncé : *In die illa, hoc est in illo tempore de quo et supra dictum est, cum surrexerit radix Jesse in signum populorum, sive ut dominetur gentium; apponet Dominus secundo manum suam.* Et cela de manière, continue ce père, que nous n'imitions

pas nos Judaïsans qui rapportent cela à la fin du monde : *ut nequaquam juxta nostros judaizantes in fine mundi, cum intraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiat : sed hæc omnia in primo intelligamus adventu.* Car, continue-t-il, puisqu'il n'est parlé que d'un seul jour pour ce qui précède et pour ce qui suit, nous ne pouvons rapporter au premier avénement ce qui précède et au second ce qui suit : *Neque enim possumus, cum una dies dicatur et nunc et supra, illam referre ad primum adventum, et istam ad secundum ; ne per hæc quæ sequuntur, et illa quæ præcesserunt ad eum referenda sint Christum, quem Judæi necdum venisse, sed venturum esse contendunt* (1). Cela posé, saint Jérôme applique tout ce qui est dit ici aux Juifs dispersés qui furent convertis à la foi au temps des apôtres : et il termine l'explication de ce chapitre par cette règle générale : *Prudens et christianus lector hanc habeat repromissionem prophetalium regulam ; ut quæ Judæi et nostri, immo non hostes judaizantes, carnaliter futura contendunt, nos spiritualiter jam transacta doceamus, ne per occasionem istiusmodi fabularum et inextricabilium juxta Apostolum quæstionum, judaizare cogamur* (2).

XVIII. Remarques sur les ℣ 11. et suiv. du chap. XI. Quel est le *retour d'Israël et de Juda* dont il est ici parlé ?

Le P. Houbigant insiste également sur la liaison intime de cette prophétie avec la précédente, pour en conclure qu'elle ne peut se rapporter au temps de Cyrus. Mais parce que cette prophétie se trouve après celle de la vocation des gentils, et que d'ailleurs elle annonce un retour si éclatant qu'il paroît assez que ces *restes d'Israël* sont la nation entière, il en conclut que cette prophétie n'est applicable qu'au retour futur des Juifs à Jésus-Christ (3). Et il faut avouer que si saint Jérôme a pu appliquer cela aux restes des Juifs convertis au temps des apôtres, cela convient sans doute beaucoup mieux aux restes du même peuple que Dieu rappellera à la fin des siècles. Mais le père Houbigant va plus loin ; il prétend qu'alors les Juifs non-seulement reviendront à Dieu, mais qu'ils retourneront dans leur pays et à la montagne de Sion, et que c'est pour cela que Dieu promet ici de leur ouvrir miraculeusement une voie au travers de la mer d'Egypte et du fleuve de l'Euphrate (4). Il avoue seulement que jusqu'à ce que cela arrive, on est incertain sur la manière dont cela arrivera. Sur quoi

(1) *Hier. in Isai.* XI. *tom.* III. *col.* 103. — (2) *Ibid. col.* 105. — (3) *Houbig. in Isai.* XI. 11. *et* 12. — (4) *Houbig. in Isai.* XI. 16.

il faut d'abord observer que *le retour futur des Juifs à Jésus-Christ* est certain ; il est annoncé par saint Paul, et reconnu par toute la tradition : mais qui sont ceux qui aient cru voir dans les prophètes *le retour futur des Juifs dans leur pays*, sinon précisément ceux que saint Jérôme appelle millénaires ou judaïsans? Et il est même assez remarquable qu'il n'est pas dit ici un seul mot de ce retour des Juifs dans leur pays. Le prophète dit que Dieu les reprendra en sa possession, *ad possidendum;* qu'il les rassemblera des quatre côtés du monde, *colliget a quatuor plagis terræ;* qu'il leur ouvrira même le chemin : *Et erit via.* Mais tout cela se termine sans parler ni de leur pays ni de la montagne de Sion. C'est qu'en effet ce n'est point là que Dieu les conduira ; ce n'est point là qu'il les rassemblera ; c'est dans le sein même de son Eglise, c'est dans la céleste Sion où il rassemble successivement ses élus. D'ailleurs le Seigneur distingue bien expressément ici les fugitifs d'Israël, *profugos Israel*, et les dispersés de Juda, *dispersos Juda :* ces expressions dans le langage des prophètes sont mystérieuses ; et si nous n'en voyons point encore assez clairement toute l'énergie, c'est que par la miséricorde de Dieu, nous n'avons point encore éprouvé les maux qui nous sont réservés pour la fin des temps. Dans le style mystérieux des prophètes, *Israël* représente particulièrement le Juif incrédule, et *les fugitifs d'Israël* sont bien évidemment les Juifs fugitifs. Mais *Juda*, c'est le peuple chrétien ; et tous les prophètes nous annoncent que le temps viendra où les Chrétiens se trouveront dispersés au milieu des infidèles répandus par toute la terre : *dispersos Juda.* Le Seigneur promet de mettre fin à ces malheurs, et de rassembler *les fugitifs d'Israël* et *les dispersés de Juda*, non dans aucun lieu de ce bas monde, mais dans le royaume céleste. Le Seigneur distingue aussi *Ephraïm* et *Juda.* Ces deux noms mystérieux pourroient encore marquer les Juifs figurés par *Ephraïm*, et les Chrétiens représentés par *Juda;* mais le schisme *d'Ephraïm* peut représenter particulièrement celui de l'église grecque, et sous ce point de vue *Juda* représente l'église latine au milieu de laquelle est le centre de l'Eglise catholique ; et il y a lieu d'espérer que le schisme des Grecs cessera lorsque les Juifs reviendront à Jésus-Christ. Les conquêtes promises à ces restes d'Israël et de Juda, à ces restes de Juda et d'Ephraïm seront semblables à celles des

apôtres; c'est la conversion de cette multitude innombrable d'hommes de toute nation qu'ils soumettront au joug de la foi, à l'empire de Jésus-Christ. Les mers et les fleuves que Dieu desséchera pour leur ouvrir un passage, sont tous les obstacles que Dieu leur fera surmonter pour les faire parvenir à la Jérusalem céleste qui est l'unique patrie des saints.

XIX. Objet du chapitre XII, selon le sens littéral et le sens spirituel Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XII. C'est la suite du précédent : *Et dices in die illa;* en sorte que s'il étoit possible de rapporter au temps de Cyrus la délivrance marquée au chapitre précédent, on y rapporteroit le cantique d'action de graces contenu dans celui-ci; mais il est évident que la délivrance exprimée au chapitre précédent et dans celui-ci est plus parfaite que celle qui fut procurée aux Juifs par Cyrus. Le sauveur dont il s'agit ici, n'est point un homme mortel, c'est la seconde personne de la Nature Divine ou de la Sainte-Trinité incarnée pour nous : *Ecce Deus salvator meus.* Tous les interprètes chrétiens conviennent que ce cantique a pour objet le salut procuré aux hommes par Jésus-Christ, mais considéré sous différens points de vue. Saint Jérôme qui rapporte à l'établissement de l'Eglise la fin du chapitre précédent, y rapporte aussi celui-ci; et il insiste particulièrement sur ce que les eaux des sources du sauveur sont les eaux des sources de Jésus, parce que c'est précisément le nom qui exprime en hébreu celui de sauveur. *De fontibus salvatoris, id est Jesu; hoc enim Hebræorum lingua salvator exprimitur* (1); et il en conclut que quoique l'expression *habitatio Sion* puisse s'entendre littéralement des Juifs mêmes, parce que les apôtres étoient juifs, cependant elle marque mieux encore l'Eglise même de Jésus-Christ : *Melius autem est ut Sion interpretemur Ecclesiam.*

XX. Remarques sur les mots du ℣ 1. *Quoniam iratus es mihi.* Qui sont ceux qui sont ainsi l'objet de la colère du Seigneur.

Le P. Houbigant qui rapporte à la conversion future des Juifs la fin du chapitre précédent, y rapporte aussi le cantique contenu dans celui-ci, et prétend prouver cette interprétation par ces mots : *quoniam iratus es mihi.* « Car, dit-il, cela ne peut convenir généralement à tous » les peuples qui devoient embrasser la foi en Jésus-Christ. » La colère divine dans l'Ancien-Testament signifie de tous » côtés des peines vengeresses. Il s'agit ici de cette colère » qui a éclaté dans tout l'univers lorsque Dieu a totalement

(1) *Hier. in Isai.* XII. *tom.* III. *col.* 106.

» abandonné la nation juive, et a renversé de fond en com-» ble leur république. Rien de semblable ne pouvoit être » dit des autres nations que Dieu avoit laissées *marcher* » *dans leur voie.* » On pourroit répondre à cela premièrement que c'étoit un effet de la colère de Dieu sur les nations, que de les laisser ainsi marcher dans leurs voies ; et qu'ainsi ce ne seroit pas cela qui prouveroit que ceci ne regarde pas les nations ; parce que selon la doctrine expresse de saint Paul, nous naissons tous *enfans de colère*, c'est-à-dire, que par le péché du premier homme toute sa postérité est devenue l'objet de la colère de Dieu : *Eramus natura filii iræ sicut et ceteri* (1). Secondement on peut convenir que le prophète distingue ici *Israël* d'avec les nations, et que c'est Israël qui dit ici : *quoniam iratus es mihi*, en parlant d'un effet plus particulier de la colère du Seigneur, tel que fut celui qui tomba successivement sur Israël et sur Juda avant Jésus-Christ ; d'où il suivra que dans le premier sens de ce cantique, c'est relativement à ces deux grands effets de la colère du Seigneur, que la nation entière dit : Vous vous étiez mis en colère contre moi, mais votre fureur s'est apaisée, et vous m'avez consolé en me donnant non-seulement un libérateur en la personne de Cyrus, mais le sauveur même que j'attendois en la personne de Jésus qui est mon Dieu : *Iratus es mihi..... et consolatus es me. Ecce Deus salvator meus.* Voilà ce que saint Jérôme a vu dans ce cantique, et ce que le texte présente fort naturellement. Troisièmement on pourroit observer que dans un second sens fondé sur les principes mêmes reconnus par saint Jérôme, cette prophétie pourra en effet recevoir un second accomplissement à la fin des temps, au temps même de la conversion des Juifs ; mais qu'alors il faut soigneusement distinguer avec le prophète *les fugitifs d'Israël* d'avec *les dispersés de Juda.* La colère du Seigneur a éclaté depuis Jésus-Christ sur les Juifs incrédules ; voilà les *fugitifs d'Israël :* mais elle menace d'éclater à la fin des temps sur les chrétiens prévaricateurs, de manière que les infidèles inondant la face de la terre, les fidèles se trouveront dispersés au milieu d'eux ; voilà *les dispersés de Juda.* C'est alors que Jésus-Christ réunissant les restes d'Israël avec ceux de Juda, c'est à-dire, les Juifs avec les Chrétiens, et répandant sur eux une nouvelle effusion de

(1) *Ephes.* II. 3.

graces, le peuple du Seigneur formé de ces restes réunis pourra dire : Vous vous êtes mis en colère contre moi ; mais votre fureur s'est apaisée et vous m'avez consolé. Les marques sensibles de votre miséricorde m'annoncent que Jésus mon Sauveur et mon Dieu va bientôt venir consommer mon entière délivrance : *Iratus es mihi,..... et consolatus es me : Ecce Deus Salvator meus.* Dans ce second sens comme dans le premier, *Sion* représente l'Eglise même de Jésus-Christ ; c'est à elle que les promesses appartiennent, et on n'y participe qu'en s'unissant à elle.

XXI. Objet du chapitre XIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jérôme et de saint Jean.

CHAPITRE XIII. C'est le commencement de dix ou douze prophéties qui regardent divers peuples. Saint Jérôme n'en compte que dix, parce que sous le nom de l'Egypte, il en réunit trois dont l'une regarde les Ethiopiens, la seconde les Egyptiens, et la troisième ces deux peuples. Celle du chapitre XIII regarde les Babyloniens comme le titre même le marque : *Onus Babylonis.* Le prophète annonce que cette ville sera prise par les Mèdes, et qu'elle sera ensuite entièrement ruinée. Saint Jérôme sur ces dix prophéties traite séparément le sens littéral et le sens spirituel. Sur celle-ci, il observe que *Babylone*, dont le nom en hébreu, *Babel*, marque la confusion, représente le monde : *Et quia Babylon, quæ hebraice dicitur* Babel, *interpretatur confusio..... spiritualiter mundus iste intelligitur, qui in maligno positus est, et non solum linguas sed opera singulorum mentesque confundit* (1). Il ajoute que le roi de cette Babylone est le démon : *Hujus Babylonis rex est verus Nabuchodonosor,... qui ostendit Domino universa regna mundi, et dixit ei* : Hæc omnia mihi tradita sunt, et tibi dabo (2). Il observe que les menaces renfermées dans cette prophétie tombent non sur la seule ville de Babylone, mais sur toute la terre. *Denique in consequentibus nequaquam contra Babylonem, sed contra orbem terrarum comminatio est.* C'est qu'en effet au ℣ 5. on lit : *ut disperdat omnem terram ;* au ℣ 9. : *ad ponendam terram in solitudinem ;* et au ℣ 11. : *Visitabo super orbis mala.* Ceux qui veulent borner cette prophétie à l'empire babylonien, prétendent que ces expressions se réduisent à la seule étendue de cet empire ; mais alors ils sont obligés d'avouer qu'ils restreignent le sens de

(1) *Hier. in Isai.* XIII. *tom.* III, *col.* 147. — (2) *Matth.* IV. 8. *et* 9.

ces expressions qui par elles-mêmes sont plus étendues. On y voit aussi *le jour du Seigneur*, qui selon saint Jérôme est le jour de la fin du monde et du jugement, ou pour chacun la fin de la vie : *Dies Domini, vel consummationis totius mundi atque judicii, vel exitus uniuscujusque de vita* (1). On y trouve la chute des étoiles et l'obscurcissement des astres ; signes qui, selon l'Evangile, doivent en effet précéder la fin du monde et le dernier avénement de Jésus-Christ. Saint Jérôme ne manque pas d'observer encore ce rapport : *Quando igitur dies Domini venerit ad ponendum orbem terrarum in solitudinem, et peccatores de ea penitus auferendos ; tunc ad comparationem divinæ majestatis, stellæ cœli, et omnis splendor earum retrahent lumen suum*, etc. (2). Il observe que le nom des *Mèdes* peut signifier en hébreu, *les mesureurs*, ou *les ministres du Dieu fort et puissant ;* ce qu'il applique aux démons qui sont les ministres de la puissance du Seigneur pour punir les méchans, et pour rendre à chacun d'eux selon la mesure de leurs œuvres : *Invenimus in Genesi quod* Madai *auctor gentis Medorum fuit, qui interpretatur* mensura, *sive* a potente *vel* forti. *Igitur contra Babylonios, qui mente confusi sunt, suscitantur a potente et forti Deo ministri ad puniendum fortitudines : ut reddant unicuique secundum opera sua* (3). Babylone dans l'Apocalypse représente principalement Rome païenne, capitale de l'empire romain idolâtre qui a persécuté l'Eglise pendant les trois premiers siècles ; et cet empire idolâtre y paroît sous le symbole de cette bête monstrueuse sur laquelle cette grande prostituée est assise : mais il est dit de cette bête qu'*elle étoit*, qu'*elle n'est plus*, et qu'*elle remontera de l'abîme* (4) ; elle étoit au temps des empereurs païens ; elle n'est plus depuis Constantin, premier empereur chrétien ; elle remontera de l'abîme au temps de l'Antechrist : ainsi elle représente non-seulement l'empire idolâtre qui dominoit sur la terre dans les premiers siècles de l'Eglise, mais encore l'empire antichrétien qui dominera sur la terre à la fin des temps. De là vient que dans l'Apocalypse, outre Rome païenne désignée sous le nom de *Babylone* au chap. XIII, on voit encore reparoître une autre Babylone au chap. XVI (5), à l'effusion de la septième coupe, c'est-à-dire, à l'extrémité des siècles ; et

(1) *Hier. in Isai.* XIII. *tom.* III. *col.* 150. — (2) *Ibid. col.* 151. — (3) *Ibid. col.* 153. — (4) *Apoc.* XVII. 8. — (5) *Apoc.* XVI. 10.

celle-là désigne la ville qui sera alors la capitale de l'empire antichrétien. C'est celle qui aura tenu dans l'oppression à la fin des temps le peuple chrétien représenté par la maison de Juda : et comme la ruine de Babylone dans cette prophétie d'Isaïe, se trouve jointe avec des traits qui caractérisent la fin du monde, il en résulte que cette Babylone dans cette prophétie peut représenter particulièrement cet empire antichrétien et la ville qui en sera alors la capitale. Mahomet a jeté les premiers fondemens d'un empire antichrétien qui en peu de temps s'est répandu dans l'Asie, dans l'Afrique et dans l'Europe : l'empire de Mahomet représenté par celui des Assyriens paroît être l'empire de *la Mort* marqué par saint Jean à l'ouverture du quatrième sceau (1), c'est-à-dire, au quatrième âge de l'Eglise : mais *l'Enfer doit le suivre*, dit saint Jean au même endroit, c'est-à-dire, que comme les Assyriens furent subjugués par les Chaldéens et incorporés avec eux, l'empire des Mahométans, vers la fin des siècles, sera subjugué par un autre également ennemi de Jésus-Christ : ces deux empires ennemis de Jésus-Christ, s'uniront pour former l'empire antichrétien qui dominera sur toute la terre ; en sorte que comme Babylone fut la capitale de deux empires réunis, dont l'un avoit subjugué la maison d'Israël, et dont l'autre subjugua la maison de Juda, elle paroît représenter ici celle qui sera à la fin des siècles la capitale de deux empires réunis, dont l'un qui est celui des Mahométans a subjugué l'empire des Grecs, et dont l'autre que la suite des temps manifestera, aura inondé la face de la terre, et mis sous une semblable oppression tout le peuple chrétien. Comme cet empire, selon saint Jean, s'étendra sur tous les peuples de la terre (2), sa capitale sera réputée celle de l'univers ; et de là vient que la ruine de cette Babylone est ici jointe à celle de l'univers.

XXII. Objet du chapitre XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIV. C'est la suite du précédent : *Prope est ut veniat tempus ejus.* Ce pronom *ejus* se rapporte à Babylone dont la ruine est encore ici annoncée ; mais aussitôt le Seigneur annonce le retour de ses miséricordes sur *Jacob* et sur *Israël* au temps de Cyrus : il y joint une longue *parabole* sur la ruine du roi de Babylone ; il confirme ce qu'il a dit de la ruine de cette ville. Avant de finir, il revient à *Assur*, c'est-à-dire, à Sennachérib, roi des Assyriens, comme l'explique saint Jérôme : *Revertitur ad præsentia,*

(1) *Apoc.* VI. 8. — (2) *Apoc.* XIII. 7.

hoc est ad Sennacherib regem Assyriorum (1). La ruine de l'armée de ce prince est ici donnée comme un gage de la ruine future de Babylone et de son empire. A la fin de ce chapitre se trouve une prophétie sur les *Philistins;* c'est la seconde des douze qui regardent divers peuples. Elle est datée de l'année où mourut *Achaz;* et le prophète les avertit de ne pas se réjouir de ce que la verge qui les frappoit a été brisée; parce que du *serpent* naît le *basilic*, et son fruit, selon l'hébreu, est un *serpent volant.* On pense communément qu'*Achaz* est ici le serpent, d'où l'on conclut que le basilic est *Ezéchias* qui fut l'ennemi des Philistins comme Achaz son père. La suite de la prophétie annonce un autre ennemi, qui fut *Sennachérib :* celui-ci ne fut pas le successeur d'Ezéchias dans sa haine contre les Philistins; mais il vint après lui et sous son règne. C'est ainsi que l'explique saint Jérôme : *De radice colubri nascetur regulus, et fructus illius id est reguli serpens volans..... Nullus regum Juda sic percussit Philisthæos, quomodo eos depopulatus est Ezechias..... Sub rege Ezechia venit Assyrius, et inter ceteras nationes vastavit Philisthæos* (2). Le P. Houbigant suppose que le prophète ne parle que d'*Achaz* et d'*Ezéchias;* il pense que celui-ci est également figuré par le basilic et par le serpent volant : mais il est cependant peu vraisemblable que ces animaux dangereux puissent représenter le saint roi Ezéchias : ils paroissent représenter beaucoup mieux Sennachérib auquel se rapporte la suite de la prophétie : D. Calmet l'entend ainsi, et y joint même Assarhaddon comme étant le troisième ennemi. Saint Jérôme ayant cru voir dans le chapitre précédent sous l'image de la ruine de *Babylone* la ruine éternelle des réprouvés, croit voir au commencement de celui-ci le salut éternel des élus désignés sous le nom de *Jacob* et *d'Israël :* et il regarde comme une vraie *parabole* ce qui est dit ensuite du roi de Babylone : *Ergo cum Israel de servitute dura fuerit liberatus, sumet parabolam contra regem Babylonis, quam debemus intelligere ut parabolam : Si enim contra Nabuchodonosor sermo est, et simplex historiæ expositio, quomodo parabola dicitur, quæ nulli alteri παραβάλλεται, id est comparatur* (3) ? Tout ce qui est dit du roi de Babylone, sous le nom de *Lucifer*, il l'entend du démon; à qui ce nom est demeuré. Ce qui est dit ensuite

(1) *Hier. in Isai.* XIV. *tom.* III. *col.* 115. — (2) *Ibid. col.* 116. — (3) *Ibid. col.* 156.

de la ruine des Assyriens, il le joint dans ce second sens avec la ruine des Babyloniens (1), et comme par les Babyloniens il a entendu les réprouvés, il entend par les Assyriens les démons. Il vient ensuite à la prophétie qui concerne les *Philistins* : et comme ces peuples sont toujours désignés par les Septante sous le nom vague d'étrangers, *alienigenæ*, il l'entend en général des hommes éloignés de Dieu, *qui a Deo alieni sunt* (2) ; et il explique dans un sens moral ce qui est dit des trois ennemis des Philistins. Si la ruine de l'empire babylonien peut représenter la ruine de l'empire antichrétien à la fin des siècles, la délivrance de Jacob et d'Israël représentera celle de l'Eglise même de Jésus-Christ à la fin des temps ; et alors *Jacob* le supplantateur pourra représenter particulièrement la gentilité chrétienne, et *Israël* la nation juive qui lui sera réunie ; le roi de Babylone désigné sous le nom de *Lucifer,* et sous des caractères qui conviennent plus à un homme qu'au démon, pourra représenter l'Antechrist. La ruine des Assyriens dans la défaite de Sennachérib donnée comme un gage de la ruine future des Babyloniens, pourroit alors représenter celle d'une partie des Mahométans, telle que pourroit être aujourd'hui celle de l'empire des Turcs, dont la ruine nous seroit donnée comme un gage de la ruine future du corps entier de l'empire antichrétien à la fin des siècles. Les *Philistins* que les Septante nomme communément *les étrangers* peuvent représenter en général les peuples qui par leur origine étoient, comme dit saint Paul, étrangers à l'égard des lois données à Israël, *alienati a conversatione Israel* (3), c'est-à-dire, les gentils ; ou ceux qui après avoir été unis à Israël par leur vocation à la foi, s'en sont ensuite éloignés de nouveau par l'hérésie ou par le schisme. Dieu les menace de les frapper de différens fléaux, et de les laisser périr, comme cela est arrivé aux peuples de l'Afrique, qui après avoir été exposés successivement aux persécutions des païens et des Vandales ont succombé sous la puissance des Mahométans, tandis que d'autres peuples exposés à de semblables fléaux, ont été puissamment secourus de Dieu, parce que c'est lui qui a fondé *Sion*, c'est-à-dire, son Eglise : *Quia Dominus fundavit Sion ;* et c'est en lui qu'espéreront les pauvres de son peuple, c'est-à-dire, ceux qui lui demeureront fidèles au milieu des maux les plus extrêmes : *Et in ipso sperabunt pauperes populi ejus.*

(1) *Hier. in Isai.* XIV. *tom.* III, *col.* 163.—(2) *Ibid. col.* 165.—(3) *Ephes.* II. 12.

XXIII. Objet du chapitre XV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XV. C'est le commencement de la troisième des douze prophéties contre différens peuples ; celle-ci est contre les Moabites : *Onus Moab*. Il n'est pas facile de déterminer la révolution qui y est annoncée. Saint Jérôme compare cette prophétie d'Isaïe avec celle de Jérémie contre le même peuple. Il est certain que celle de Jérémie regarde les maux que ce peuple devoit éprouver de la part des Babyloniens. Saint Jérôme pense que celle-ci regarde les maux que ce peuple devoit éprouver de la part des Assyriens et des Babyloniens : *Vastitas prædicitur Moabitarum... ab Assyriis et Babyloniis. Ab utraque enim gente vastati sunt, eo tempore quo Salmanasar captivum duxit Israel, et quando Nabuchodonosor subvertit Jerusalem* (1). Le P. Houbigant rapporte aussi cette prophétie aux ravages causés par les Assyriens ; mais il n'ose décider si ce fut sous Salmanasar ou sous Sennachérib. Le *lion* que saint Jérôme croit voir dans le dernier verset de ce chapitre, pourroit être Nabuchodonosor : le P. Houbigant n'en convient pas, et ne veut pas même qu'il y soit parlé d'un *lion*, quoique ce mot se trouve dans l'hébreu comme dans la Vulgate ; il le lit autrement. On voit dans le chapitre suivant la défaite de Sennachérib et le règne d'Ezéchias. Saint Jérôme observe que comme il y a, selon saint Paul, une circoncision charnelle et une circoncision spirituelle ; et comme il y a selon le même apôtre, un *Israël selon la chair*, et conséquemment un Israël selon l'esprit, il faut aussi prendre dans un sens spirituel ce qui est dit ici de Moab : *Sic Moab accipiendus est spiritualiter*. Il le considère comme né de l'inceste commis par sa mère, et comme ennemi du peuple de Dieu : et il rappelle cette prophétie de Balaam : *Orietur stella ex Jacob, et consurget virga de Israel, et percutiet duces Moab* (2). De tout cela il conclut que Moab peut représenter la sagesse du siècle, c'est-à-dire, les faux sages, et particulièrement les hérétiques. Dans la *Dissertation sur la prophétie de Balaam*, nous avons fait remarquer que les Moabites paroissent y représenter les Juifs incrédules. Les uns et les autres sont l'objet des vengeances du Seigneur ainsi que les Moabites.

CHAPITRE XVI. C'est la suite du précédent ; ils ont l'un

(1) *Hier. in Isai.* XV. *tom.* III. *col.* 117. On y lit *Sennachérib*, apparemment pour *Salmanasar* ; car ce fut celui-ci qui réduisit Israël en captivité. — (2) *Num.* XXIV. 17.

et l'autre le même objet; mais il commence par une expression mystérieuse : *Emitte agnum, Domine, dominatorem terræ.* Le mot *Domine* n'est pas dans l'hébreu, où on lit שִׁלְחִי, *Mittite*, peut-être au lieu de שלח, par abréviation pour שלח יהוה, *Mitte, Domine.* Quoi qu'il en soit, saint Jérôme, et les interprètes chrétiens qui suivent sa version, reconnoissent que cette expression, *agnum dominatorem terræ*, désigne le Messie, Jésus-Christ même. Ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire : « Ce n'est plus » ici l'histoire, c'est une prophétie : *Quod interpretan»tur, non est historia, sed prophetia* (1). » On peut se rappeler ce que nous avons dit de ce texte dans la *Dissertation sur les prophètes*, où nous avons montré comment cette prophétie est ici amenée à l'occasion des Moabites, parce que Jésus-Christ descendoit de Ruth Moabite. La suite regarde les malheurs de ce peuple : on y voit selon la lettre la défaite de Sennachérib au ℣ 4., et la gloire du règne d'Ezéchias au ℣ 5. La suite continue de marquer les malheurs des Moabites. Saint Jérôme observe que quelques-uns rapportoient à l'Antechrist ce qui est dit de Sennachérib, et au dernier avénement de Jésus-Christ ce qui est dit du règne d'Ezéchias; sur quoi il dit qu'il n'est pas douteux que cette partie de la prophétie se rapporte à Jésus-Christ; mais il ajoute qu'on peut l'entendre de son premier avénement : *Nec est ulla dubitatio quin capitulum hoc de Christo vaticinetur : sed nos et in primo adventu idipsum intelligere possumus* (2). Le prophète termine sa prophétie en annonçant que les malheurs qu'il prédit aux Moabites, tomberont sur ce peuple trois ans après; mais l'histoire n'a conservé le souvenir ni du temps où la prophétie fut prononcée, ni de celui où elle fut accomplie. Saint Jérôme examinant le sens spirituel de ce chapitre, reprend les traits où il a déjà montré Jésus-Christ, et continue de voir dans le reste sous le symbole des Moabites les faux sages du siècle, et particulièrement les hérétiques : peut-être pourroit-on y reconnoître plus particulièrement encore les Juifs incrédules comme dans la prophétie de Balaam. Les Moabites descendans de Lot, neveu d'Abraham, étoient en quelque sorte frères des Israélites, comme les Israélites selon la chair sont les frères des Israélites selon l'esprit. On peut même remarquer que ces trois années dont

XXIV. Objet du chapitre XVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Isai.* XVI. *tom.* III. *col.* 119. — (2) *Ibid. col.* 120.

le souvenir s'est perdu à l'égard des Moabites, peuvent se trouver dans l'éclat des vengeances du Seigneur sur les Juifs incrédules; la ruine de Jérusalem sous Titus tombant environ trois ans après la mort des saints apôtres Pierre et Paul dont les Juifs avoient méprisé la voix. Car quoique l'on soit incertain de l'époque précise de la mort des saints apôtres, quelques-uns prétendent que ce dut être en l'année 67 de l'ère chrétienne vulgaire; et il est certain que la ruine de Jérusalem tombe en l'année 70.

XXV. Objet du chapit. XVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XVII. C'est la quatrième des douze prophéties contre divers peuples : celle-ci est contre Damas : *Onus Damasii.* Mais le prophète y joint les malheurs d'*Ephraïm*, d'*Israël*, de *Jacob*. Ces trois noms désignent le royaume des dix tribus qui s'étoient unies aux Syriens de Damas contre Juda et Jérusalem. Le prophète montre ensuite quelques *restes d'Israël* qui reviendront à Dieu après ces ravages au temps d'Ezéchias. Il finit en annonçant la défaite de *Sennachérib*. Saint Jérôme croit voir dans les caractères de *Damas*, le symbole des païens; et il explique cette prophétie de manière qu'il croit y trouver la vocation des gentils : *Per Damasium vocatio gentium significatur* (1). Dans la ruine d'*Ephraïm*, il voit la ruine du peuple juif, qui a refusé de croire en Jésus-Christ : (*Sub nomine Ephraïm*) *in hoc loco intelliguntur scribæ et pharisæi, juxta Osee prophetiam, qui contrarios populo Dei, Ephraim nominat.* Dans les *restes d'Israël*, il voit principalement les apôtres; et enfin dans la ruine de Sennachérib et de son armée, celle des gentils incrédules et persécuteurs : *Consequenter infertur non planctus, sed væ his gentibus quæ credere noluerunt, et persecutæ sunt populum christianum* (2). Sous un autre point de vue les *Syriens* et les *Israélites* ennemis de Juda, pourroient représenter les païens et les Juifs ennemis des chrétiens. Le nom de *Jacob*, supplantateur, pourroit désigner les schismatiques grecs. Les restes d'*Israël* et de *Jacob* pourroient représenter les restes des Juifs et des Grecs. Les *Assyriens* conduits par Sennachérib pourroient marquer les Mahométans ou autres ennemis du nom chrétien.

XXVI. Objet du chapit. XVIII, selon le sens

CHAPITRE XVIII. C'est la cinquième des douze prophéties contre divers peuples. Le texte annonce que celle-ci regarde *un pays situé au delà* ou *en-de-çà des fleuves*

(1) *Hier. in Isai.* XVII. *tom.* III. *col.* 175. — (2) *Ibid. col.* 178.

d'Ethiopie ; le mot *trans* peut signifier l'un et l'autre. Les fleuves d'Ethiopie sont les bras du Nil. Saint Jérôme croit donc qu'il s'agit ici de l'Egypte (1), que les bras du Nil embrassent. La plupart des interprètes pensent qu'il s'agit plutôt de l'Ethiopie même, c'est-à-dire, selon l'hébreu, du pays de *Chus*, soit au-dessus des bras du Nil, soit en-de-çà, en un mot du pays où régnoit ce *Tharaca*, roi d'Ethiopie ou de *Chus*, qui entreprit de secourir Jérusalem assiégée par Sennachérib ; c'est le sentiment du P. Houbigant. Saint Jérôme comparant cette prophétie avec celle d'Ezéchiel contre l'Egypte, croit que la dernière partie regarde le temps de Zorobabel. *Hoc autem sub Zorobabel intelligimus* (2). Ceux qui rapportent les premiers versets à Tharaca, roi d'Ethiopie, pensent que le dernier regarde le temps d'Ezéchias. Lorsque saint Jérôme vient à chercher le sens spirituel de cette prophétie, il avoue qu'elle est très-obscure : mais à cette occasion il témoigne son étonnement de ce que certaines gens méprisent la recherche du sens prophétique, et prétendent qu'on doit s'en tenir au sens moral (3) : *Vehementer admiror eos qui fidem nostram et spem christianam arbitrantur simplicitate contentam, quia scriptum est* (4) : Mandatum Dei lucidum illuminans oculos : *nec plus debere nos quærere, quam ut fiant quæ præcepta sunt : cum idcirco et omnis Scriptura, et prophetæ specialiter, futurorum mysteriis involuti sint, ut provocent nos ad intelligentiam, et ad illud quod in Evangelio dicitur* (5) : Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis. Et comme il croit avoir vu dans le chapitre précédent la vocation des gentils, la réprobation des Juifs, la foi de ceux à qui l'Evangile a été annoncé par les apôtres, la multitude de ceux qui n'ont point cru et qui ont persécuté l'Eglise ; il croit qu'ici le prophète parle des hérésies qui ont troublé l'Eglise : *Sequebatur ut de hæresibus quoque quæ Ecclesiam vexaverunt, et hucusque populantur, sermo propheticus nuntiaret* (6). Sous un autre point de vue peut-être pourroit-on dire que les Ethiopiens qui veulent secourir Jérusalem, représentent les faux sages du siècle qui croient que l'Eglise a besoin de leur secours.

littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Isai.* XVIII. *tom.* III. *col.* 125. — (2) *Ibid. col.* 127. — (3) *Ibid. col.* 179. — (4) *Psal.* XVIII. 9. — (5) *Luc.* XI. 9. — (6) *Hier. in Isai.* XVIII. *tom.* III. *col.* 179.

XXVII. Objet du chapitre XIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIX. C'est la sixième des douze prophéties contre divers peuples. Celle-ci est contre l'Egypte : *Onus Ægypti :* elle commence par des menaces ; mais elle finit par des promesses, et elle embrasse une longue suite de siècles et de révolutions ; elle commence au temps d'Ezéchias, et finit avec le monde. Saint Jérôme comparant cette prophétie avec celle de Jérémie contre le même peuple, croit que les commencemens de celle-ci regardent le temps de Nabuchodonosor (1). Il observe que d'autres rapportoient cela au temps de Jésus-Christ ; en sorte qu'il compare la conquête de l'Egypte par les Babyloniens avec celle du même pays par les Romains. Au ℣ 18. commence une prophétie qui regarde en effet les temps qui conduisent à Jésus-Christ : et d'abord le prophète annonce l'introduction du culte du vrai Dieu dans l'Egypte au temps des Ptolémées. Saint Jérôme s'élève contre l'historien Josèphe qui pense que ce qui est dit d'*un autel élevé au Seigneur dans l'Egypte*, regarde le temple qui y fut bâti par Onias fils du grand-prêtre Onias III. Il prétend qu'Onias en cela s'efforça témérairement et en vain d'accomplir une prophétie qui regarde Jésus-Christ (2) : *Prophetiam Christi cassa implere temeritate conatus est.* Il prétend que *le sauveur* promis aux Egyptiens par le Seigneur, est Jésus-Christ même : *Statimque salvator adveniet, id est Jesus, hoc enim in lingua nostra sonat.* Il rapporte au temps des Romains la communication ouverte entre l'Egypte et l'Assyrie (3) : *In romano imperio unum facta sunt omnia.* Enfin il pense qu'Israël est devenu un objet de bénédiction dans toute la terre, parce que c'est de Sion et de Jérusalem que l'Evangile a commencé d'être annoncé selon la prédiction des prophètes : (*Israel*) *benedicitur in omni terra, quia ex Sion exibit lex, et verbum Domini de Jerusalem.* La plupart des interprètes modernes s'attachant plus au sens littéral, rapportent la plus grande partie de ces prophéties aux révolutions que l'Egypte a éprouvées avant Jésus-Christ. Ils y voient, comme l'historien Josèphe, le temple bâti par Onias. Ils pensent que le sauveur promis aux Egyptiens, est le consul Popilius Lénas qui les délivra des mains d'Antiochus Epiphanes. Le P. Houbigant adopte ces interprétations, mais il avoue que les derniers versets

(1) *Hier. in Isai.* XIX. *tom.* III. *col.* 128. — (2) *Ibid. col.* 131. — (3) *Ibid. col.* 132.

23. et 24. où l'on voit les trois peuples, l'Assyrien, l'Egyptien et l'Israélite unis dans le culte du vrai Dieu, ne peuvent guère s'entendre que du temps de l'Evangile (1). Il observe très-bien que ce que quelques interprètes expriment ainsi : *servient Ægyptii Assyriis*, signifie plutôt, *servient* ou *adorabunt Ægyptii cum Assyriis*, ce qu'il exprime dans sa version en ces termes : *Religionem habebunt unam Ægyptii cum Assyriis.* Il remarque que souvent le mot hébreu עבד signifie *servire* au sens de *adorare.* On pourroit ajouter que comme alors on exprime communément l'objet du culte et de l'adoration, il y a lieu de conjecturer que les copistes ont omis ici le mot יהוה, *Dominum*; ce qui est souvent arrivé à l'occasion de l'abréviation qui exprimoit ce mot par la première lettre qui est la plus petite de toutes. Il y a donc lieu de présumer que la leçon primitive portoit *et servient Dominum Ægyptii cum Assyriis;* du moins il paroît bien que tel est le sens. Mais comme le texte rapporte expressément à deux temps différens les prophéties des ℣ 23. et 24. en commençant l'une et l'autre par ces paroles *In die illa*, qui sont plusieurs fois répétées dans ce chapitre pour marquer autant de temps distingués, il y a lieu de présumer qu'en effet ces deux prophéties regardent deux temps fort différens ; la première peut bien se rapporter aux premiers temps de l'Evangile, lorsqu'en effet les peuples du Midi et du Nord, de l'Orient et de l'Occident représentés par les Egyptiens et par les Assyriens, se sont unis dans le culte du Seigneur. Mais les ℣ 24. et 25., qui nous montrent Israël qui survient comme troisième avec eux, *Israel tertius*, paroissent annoncer le temps de la conversion future des Juifs : c'est alors que les trois peuples seront réunis, et qu'Israël sera vraiment le troisième comme survenu après les autres : *Israel tertius.* Lorsque saint Jérôme vient à chercher le sens spirituel de ce chapitre, il s'élève encore contre Josèphe et les Juifs qui croient y voir Onias (2) ; il insiste sur l'impossibilité d'appliquer littéralement à l'Égypte les derniers versets ; il en conclut que l'Egypte peut ici représenter le lieu où il habitoit, apparemment Jérusalem désignée dans l'Apocalypse sous le nom de *l'Egypte*, et en général le monde, les faux sages du siècle ; *Hæc ad Ægyptum istam quam Judæi æstimant, non*

(1) *Houb. in Isai.* XIX. 23. *et* 24. — (2) *Hier. in Isai.* XIX. *tom.* III. *col.* 181.

pertinere perspicuum est. Itaque locum istum quem incolimus, et mundum qui in maligno positus est, Ægyptum possumus appellare (1). Il entre ensuite dans l'explication de la prophétie, où il considère en effet l'Egypte comme représentant le monde, les faux sages, les hérétiques. Quand il vient à l'autel élevé dans l'Egypte, il reproche encore à Onias d'avoir voulu accomplir cette prophétie, parce qu'il l'entendoit mal : *Quod Onias male intelligens implere conatus est* (2). Il conclut que tout le reste du chapitre est une prophétie manifeste qui se rapporte à Jésus-Christ : *Usque ad finem visionis Ægyptiæ, in libro Explanationis historiæ, quia manifesta prophetia erat, diximus quod cuncta referantur ad Christum.* Il paroît assez manifeste que les derniers versets se rapportent aux temps de l'Evangile, comme nous l'avons montré ; mais il y a lieu de soupçonner que le détail des révolutions marquées dans la plus grande partie des premiers versets, n'est pas susceptible d'un autre sens que de celui qui concerne l'Egypte ; si ce n'est que l'on puisse voir dans les Egyptiens comme dans les Ethiopiens les faux sages du siècle, qui croient leur fausse prudence nécessaire pour sauver l'Eglise au milieu des attaques qui lui sont livrées par le démon dont Sennachérib pourroit être le symbole.

XXVIII. Objet du chapitre xx, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre xx. C'est la septième des douze prophéties qui concernent divers peuples. Celle-ci regarde encore les Egyptiens et les Ethiopiens : elle annonce aux Juifs qui mettoient leur espérance dans le secours de ces deux peuples la captivité que ces deux peuples éprouveroient eux-mêmes de la part des Assyriens, conduits par leur roi nommé ici *Sargon*, que l'on croit être le même que *Sennachérib* : et saint Jérôme a très-bien compris que *l'île* dont il est parlé à la fin de cette prophétie, est Jérusalem élevée au-dessus des nations infidèles qui l'environnoient, comme une île au milieu des eaux : *Habitator insulæ hujus, hoc est Jerusalem, quæ vicinarum gentium fluctibus tunditur* (3). On pourroit aussi la considérer comme une île relativement aux Assyriens qui inondoient la Judée, mais qui ne purent submerger cette ville sainte. Le P. Houbigant traduit, *habitator oræ istius*, et l'entend du territoire d'Azot assiégée alors par les Assyriens. Mais Azot étoit une ville des Philis-

(1) *Hier. in Isai.* xix. *tom.* iii. *col.* 182. — (2) *Ibid. col.* 187. — (3) *Hier. in Isai.* xx. *tom.* iii. *col.* 133.

tins ; et il est peu vraisemblable que le prophète ait été alors inspiré de Dieu pour reprocher aux Philistins une vaine confiance dont les Juifs mêmes se rendoient alors coupables. Le nom d'*Azot* ne paroît dans cette prophétie que pour en marquer la date, par le siége qu'elle éprouvoit alors. Lorsque saint Jérôme vient au sens spirituel de cette prophétie, il la parcourt de manière qu'il n'est guère possible de déterminer quel objet il croit y voir (1). Il paroît qu'il y regarde les Egyptiens et les Éthiopiens comme le symbole des faux sages du siècle, ainsi que dans les précédentes ; et elle semble avoir en effet pour objet de confondre l'illusion de ceux qui s'appuient sur la fausse sagesse du siècle au milieu des maux de l'Eglise.

XXIX. Objet du chapitre XXI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme et de saint Jean.

CHAPITRE XXI. Ce chapitre contient trois prophéties : l'une contre Babylone, la seconde contre Duma, la troisième contre l'Arabie. La prophétie contre Babylone est donc la huitième des douze contre divers peuples. Elle est intitulée, *Onus deserti maris :* et on auroit peine à découvrir le sens de cette expression, si dans la suite Babylone n'étoit nommée. Saint Jérôme remarque (2) que cette expression peut s'expliquer par celle de Jérémie qui, parlant de Babylone, dit que le Seigneur a prononcé contre elle cette parole : *Desertum faciam mare ejus* (3). On l'explique communément ainsi : il faut néanmoins observer que l'hébreu dit *siccabo mare ejus ;* mais cela signifie toujours que Dieu exterminera le peuple nombreux de cet empire. Le P. Houbigant pense que les copistes ont omis le nom de Babylone, et qu'au lieu de *deserti maris*, il faudroit lire *a deserto maris*, ce qui seroit le commencement de la prophétie, et répondroit au membre suivant, où en effet on lit *de deserto venit*, ou selon l'hébreu *a deserto venit*. Ce désert marque les vastes régions de la Perse et de la Médie qui confinoient au golfe Persique, désigné alors par le nom de *mer*. Quoi qu'il en soit, le prophète annonce que les Perses désignés par *Elam*, se joindront aux Mèdes dont il avoit déjà parlé, et que ces deux peuples ensemble ruineront l'empire des Babyloniens. La prophétie contre *Duma* est la neuvième : on lit dans le grec des Septante l'*Idumée :* et en effet au ℣ 11. il est parlé de *Séir* qui désigne l'Idumée. Saint Jérôme prétend (4) que Duma est un canton de l'Idumée vers le midi : et en conséquence il rap-

(1) *Hier. in Isai.* XX. *tom.* III. *col.* 189. — (2) *Hier. in Isai.* XXI. *tom.* III. *col.* 134. — (3) *Jerem.* LI. 36. — (4) *Hier. in Isai.* XXI. *tom.* III. *col.* 136.

porte cette prophétie à l'Idumée. La prophétie contre l'*Arabie* est la dixième : saint Jérôme croit (1) qu'elle regarde les Ismaélites, parce qu'il y est parlé de *Cédar* qui fut un des fils d'Ismaël. Il compare ces deux prophéties avec celles de Jérémie contre les mêmes peuples (2) ; mais on ne convient pas qu'elles aient le même objet : on soupçonne que celles d'Isaïe regardent quelque invasion des Assyriens, peut-être sous Assarhaddon, au lieu que celles de Jérémie regardent certainement une invasion des Chaldéens sous Nabuchodonosor. Lorsque saint Jérôme vient à chercher le sens spirituel, il considère dans *Babylone* l'image du monde (3) ; il paroît prendre les *Elamites* et les *Mèdes*, ou comme il le lit dans le grec des Septante, les *Elamites* et les *Perses*, pour les démons. Dans la chute de Babylone, il voit celle du monde commencée au premier avénement de Jésus-Christ et devant être achevée au second à la fin des siècles : *Cecidit Babylon, totius orbis confusio, et in adventu meo cecidit, quo humanum corpus assumpsi, et penitus in consummatione mundi ruitura est* (4). Il croit voir dans les *Duméens* ou *Iduméens* les gentils (5) ; par les *Arabes* il paroît entendre les pécheurs (6). Sous un autre point de vue, saint Jean nous découvre que cette Babylone dont la chute est ici marquée, *Cecidit, cecidit Babylon*, est non-seulement Rome païenne dont la chute est ainsi exprimée dans l'Apocalypse au chapitre XVIII, ℣ 2., mais encore cette autre Babylone qui doit périr à la fin des siècles, lorsque l'heure du jugement sera venue (7). Les Babyloniens peuvent donc représenter ici les ennemis du nom chrétien, et spécialement ceux qui à la fin des siècles auront exercé leurs violences sur le peuple chrétien, et auront tenu dans l'oppression l'Eglise de Jésus-Christ. Les *Duméens* ou *Iduméens* pourroient peut-être représenter en général les gentils convertis à la foi : les Arabes, peut-être les Juifs incrédules.

XXX. Objet du chapitre XXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

CHAPITRE XXII. C'est la onzième des prophéties qui regardent divers peuples ; mais au lieu que les autres concernent, selon la lettre, des peuples étrangers, celle-ci regarde les Juifs, et Jérusalem même sous le nom de Vallée de vision : *Onus vallis visionis.* Elle est appelée *vallée*, à

(1) *Hier. in Isai.* XVI. *tom.* III. *col.* 137. — (2) *Jerem.* XLIX. 7. *et seqq. Ad Idumæam*, etc. *Ibid.* 28. *et seqq. Ad Cedar*, etc. — (3) *Hier. in Isai.* XXI. *tom.* III. *col.* 190. — (4) *Ibid. col.* 192. — (5) *Ibid. col.* 193. — (6) *Ibid. col.* 194. — (7) *Apoc.* XIV. 17. 18.

cause de l'humiliation à laquelle elle se trouvera réduite (c'est la pensée de saint Jérôme), et à laquelle la réduit l'ordre même de ces prophéties en la confondant avec les autres villes des nations étrangères (1) : *Quia ergo inter ceteras gentes ponitur, et reputatur una de plurimis, nequaquam mons appellatur; .... sed vallis, ex eo quod humiliata sit.* Elle est appelée *vallée de vision*, à cause des prophètes qui se formoient au milieu d'elle : *Hæc enim civitas seminarium prophetarum est, in qua extructum templum, et visiones Domini multiplicatæ sunt.* Saint Jérôme rapporte que le Juif dont il prenoit les leçons, lui avoit dit que cette prophétie ne regardoit point le temps de Nabuchodonosor, mais celui de Sennachérib ; il ajoute qu'Eusèbe la rapportoit au temps du premier avénement de Jésus-Christ, c'est-à-dire, au temps de Titus, et de Vespasien. Saint Jérôme incline davantage pour le temps de Nabuchodonosor dans le premier sens. Mais au ℣ 15. commence une autre prophétie qui regarde *Sobna*, intendant du temple ou du palais. Le prophète lui annonce qu'il va être déposé, et que Dieu va mettre à sa place *Eliacim* fils d'Helcias. Saint Jérôme observe que quelques-uns croyoient que ces deux personnages étoient ceux qui paroissent sous ce nom au temps d'Ezéchias (2). Il observe en finissant que ceux qui expliquent tout spirituellement, veulent que le ministère de Sobna représente le sacerdoce des Juifs, et qu'au contraire celui d'Eliacim représente les mystères du culte évangélique (3) : *Qui juxta ἀναγωγὴν cuncta accipiunt, volunt in Sobnæ pontificatu Judæorum sacerdotium cadere, et in successione Eliacim, evangelici cultus sacramenta monstrari;* en sorte que le dernier verset marque la ruine de l'ancien peuple : *Ita ut hoc quod sequitur, Auferetur paxillus,* etc., *ad prioris populi ruinam pertineret.* Lorsqu'il vient à chercher le sens spirituel du chap. entier, il observe que, selon les règles du sens spirituel, Sion représente l'Église (4) : *Sion juxta leges tropologiæ refertur ad Ecclesiam;* il en conclut que la vallée de Sion représente ici les hérétiques : *Ipsa verborum consequentia trahimur ad intelligentiam spiritualem, ut omnes perversorum dogmatum principes qui corruerunt de sublimitate sensus sanctarum Scripturarum, et ad humilia devoluti sunt,*

moignages de saint Jérôme et de saint Jean.

(1) *Hier. in Isai.* XXII. *tom.* III. *col.* 138. — (2) *Ibid. col.* 141. — (3) *Ibid. col.* 152. — (4) *Ibib. col.* 195.

sciamus in Sion valle versari. Il vient ensuite à la prophétie qui concerne *Sobna;* il croit aussi lui-même voir dans la déposition de *Sobna* l'abolition du sacerdoce des Juifs; et dans la personne d'*Eliacim* la figure de Jésus-Christ. Ce qui est certain, c'est que ce qui est dit ici d'Eliacim (1) que *la clef de la maison de David lui est donnée;* qu'*il ouvre sans qu'on puisse fermer,* et qu'*il ferme sans qu'on puisse ouvrir*, est appliqué à Jésus-Christ dans l'Apocalypse (2), en sorte qu'on ne peut douter qu'Eliacim ne représente en ce point Jésus-Christ.

XXXI. Remarques sur ces mots du dernier verset du ch. XXII : *Auferetur paxillus*, etc. Cela regarde-t-il *Eliacim* ou *Sobna?*

Ici saint Jérôme suppose que le dernier verset se rapporte à cet Eliacim : et le P. Houbigant le pense de même. Mais le P. Houbigant ne considère pas que cet Eliacim peut représenter Jésus-Christ, au lieu que saint Jérôme qui reconnoît Jésus-Christ dans cet Eliacim, découvre l'objection qui en résulte; et voici comment il croit pouvoir la prévenir : cette remarque est importante (3) : *Quod sequitur, videtur sensui nostro esse contrarium : quomodo paxillus iste qui fixus fuerat in loco fideli, auferatur, et frangatur, et cadat; et pereat quod pependerat in eo, et hoc fiat quia Dominus locutus est. Quod ita solvi potest, si legamus illud Evangelii, quod in novissimis diebus* (4) *refrigescat charitas multorum; et ipse Dominus dicat* (5) : *Filius hominis veniens, putas inveniet fidem super terram? Non ergo paxillus frangetur et cadet et peribit, quod impium est dicere : sed paxillus auferetur de loco fideli, hoc est de Ecclesia, per impietatem quotidie subcrescentem; et qui super eum ante pependerant fide, postea infidelitate* frangentur, et cadent, et peribunt. *Hoc autem fiet in diebus novissimis, quia Dominus locutus est.* J'avoue que quelque respect que j'aie pour saint Jérôme, j'aurois peine à lui applaudir ici, ou plutôt il m'est impossible d'acquiescer à cette interprétation; car on voit que pour l'établir, il est obligé de changer la construction du texte, en rapportant au dernier membre du verset ces mots *et frangetur et cadet*, au lieu que dans l'hébreu ils se rapportent au premier membre, et se joignent à *auferetur.* Cela est sans équivoque dans l'hébreu, parce que ces trois verbes y sont au féminin, au lieu que le suivant *peribit*, y est seul au masculin; en sorte que selon l'hébreu le sens est : *Auferetur*

(1) *Isai.* XXII. 22. — (2) *Apoc.* III. 7. — (3) *Hier. in Isai.* XXII. *tom.* III. *col.* 201. — (4) *Matth.* XXIV. 12. — (5) *Luc.* XVIII. 8.

paxillus, ... *et frangetur et cadet*. Or, saint Jérôme a lui-même très-bien observé qu'il seroit impie d'appliquer cela à Jésus-Christ : *quod impium est dicere*. Mais de là il suit que ce verset ne regarde point Eliacim qui est ici la figure de Jésus-Christ; il suit que ce verset regarde très-certainement Sobna, comme la plupart des interprètes le reconnoissent, et dans Sobna, le sacerdoce lévitique dont l'abolition est ici annoncée avec la ruine de tous ceux qui y sont demeurés attachés en refusant de reconnoître Jésus-Christ. C'est l'unique sens que l'on puisse donner à ce texte. Or, dès qu'Eliacim représente Jésus-Christ, et Sobna le sacerdoce lévitique, la liaison de cette prophétie avec celle qui précède, donne lieu de conclure que dans celle qui précède, *la vallée de vision* représente l'état de Jérusalem au temps de Jésus-Christ, et que les maux dont elle est menacée sont ceux qui sont tombés sur elle au temps de Vespasien et de Titus.

XXXII. Objet du chap. XXIII, selon le sens littéral. Témoignage de saint Jérôme. Cette prophétie regarde-t elle Nabuchodonosor ou Alexandre ?

CHAPITRE XXIII. C'est la dernière des douze prophéties, qui regardent divers peuples. Celle-ci concerne Tyr. *Onus Tyri*. Saint Jérôme compare cette prophétie avec celle d'Ezéchiel contre la même ville ; et comme celle d'Ezéchiel regarde la prise de cette ville par Nabuchodonosor, saint Jérôme prend dans le même sens celle d'Isaïe (1) : il pense que les *Chaldéens* y sont nommés comme étant ceux qui doivent porter ce coup sur Tyr. Il suppose que *la terre de Céthim* marque l'île de Chypre ou les autres de la Macédoine et de la Grèce, d'où les vaisseaux ne viendront plus à Tyr, et où les Tyriens iront chercher un asile. Il pense que les *soixante-dix ans* de l'oubli de Tyr se comptent depuis la ruine du temple par Nabuchodonosor, jusqu'à son rétablissement sous Darius fils d'Hystaspe ; et que *les jours d'un roi* auxquels ces soixante-dix ans sont comparés sont ceux de la monarchie des Babyloniens depuis Nabuchodonosor jusqu'à Baltassar. Il observe que le rétablissement de Tyr après cet oubli, est marqué dans l'histoire des Grecs et des Phéniciens. Mais il avoue que le dernier verset qui regarde la consécration de ses richesses au Seigneur et à ses ministres, regarde le temps de l'Evangile : *Cernamus in Tyro extructas Christi ecclesias ; consideremus opes omnium, quod non reponantur, nec thesaurizentur, sed dentur his qui habitant coram Domino, qui servientes*

(1) *Hier. in Isai.* XXIII. *tom.* III. *col.* 143.

altari, participant cum altari (1). Le P. Houbigant ne va pas jusque-là; mais du reste il suppose, comme saint Jérôme, que cette prophétie regarde l'expédition de Nabuchodonosor; et que les Chaldéens n'y sont nommés que comme exécuteurs du coup dont cette ville est menacée. Il prétend que *la terre de Céthim* est l'île de Chypre (2), d'où vint l'annonce de ce malheur, en supposant que Nabuchodonosor employa des vaisseaux qui s'en approchèrent, et que les Tyriens y cherchèrent un asile; quant à cet asile, il veut bien que ce puisse être aussi la Macédoine, à cause d'une petite différence qui se trouve dans le texte où on lit ici *Cethiim*, quoique les rabbins mêmes conviennent qu'il faut lire ici comme au ℣ 1., *Cethim*. Il veut que *les soixante-dix ans* puissent se compter jusqu'à Cyrus ou jusqu'à Darius fils d'Hystaspe; il ne considère peut-être pas qu'il est impossible qu'ils fussent révolus au temps de Cyrus. Il veut que *les jours du roi* n'aient rien de commun avec les soixante-dix ans, mais signifient simplement que ce rétablissement se fera après les soixante-dix ans sous le règne d'un roi : *Illis autem annis septuaginta transactis, rege uno regnante, erit in Tyro quasi canticum meretricis.* Il ne considère peut-être pas que cette circonstance *rege uno regnante* ne signifie plus rien, si elle est indépendante des soixante-dix ans, c'est-à-dire, si elle signifie simplement qu'après les soixante-dix ans accomplis tel événement arrivera sous le règne d'un roi, *rege uno regnante;* on sent combien cette idée est vague, et combien elle deviendroit alors inutile. D'ailleurs le nom de *Céthim* répété deux fois dans cette prophétie, prouve qu'elle a un autre objet; car il est bien remarquable que *Céthim* désigne spécialement la Macédoine comme en conviennent saint Jérôme et le P. Houbigant. Saint Jérôme observe que la plupart ici l'entendent des îles de l'Italie et de la Macédoine : *Plerique nostrorum, Cethim Italiæ Macedoniæque insulas arbitrantur. Hoc enim Scriptura commemorat, et maxime Machabæorum principium, quod Alexander rex Macedonum egressus sit de terra Cethim* (3). Or, comme il est certain que Tyr prise d'abord par Nabuchodonosor, le fut une seconde fois par

(1) *Hier. in Isai.* XXIII. *tom.* III. *col.* 146. — (2) *Houbig. in Isai.* XXIII. 1. *et seqq.*—(3) *Hier. in Isai.* XXIII. *tom.* III. *col.* 145. On y a transposé ces mots *et maxime Machabæorum principium*, en les mettant dans la première phrase, où ils discordent, au lieu qu'ils conviennent parfaitement dans la seconde où je les présente ici.

Alexandre, il est assez évident qu'il s'agit ici de cette seconde expédition. La *terre de Céthim* n'a rien de commun avec l'expédition de Nabuchodonosor; mais elle appartient essentiellement à celle d'Alexandre, puisque c'est de là en effet qu'il partit. Les *Chaldéens* ne sont ici nommés que comme un exemple proposé aux Tyriens, ainsi qu'on l'entend communément. Mais il paroît qu'on se méprend encore quand on croit y voir la ruine de l'empire des Chaldéens au temps de Cyrus deux cents ans après Isaïe; c'est bien plutôt la ruine de l'ancien empire des Chaldéens fondé par Nemrod, et détruit par Bélus l'Assyrien environ sept cents ans avant Isaïe. Deux autres traits prouvent encore que c'est l'expédition d'Alexandre; le premier, c'est que la ville de Tyr dont il est ici question est dans une île : *qui habitatis in insula.* Celle qui fut assiégée par Nabuchodonosor étoit sur le continent; et ce furent les fugitifs de celle-là qui allèrent s'établir dans l'île voisine, où ils bâtirent une nouvelle Tyr, qui donna à l'autre le nom de *Palæ-Tyros*, l'ancienne Tyr. Il est donc évident qu'il s'agit ici de la nouvelle assiégée par Alexandre. Le second trait qui est une suite du premier, est celui-ci : *Non est cingulum ultra tibi :* cette île étoit environnée de la mer comme d'une ceinture; Alexandre lui ôta cet avantage en comblant le bras de mer qui la séparoit de la terre ferme : voilà ce que n'avoit point fait Nabuchodonosor, qui assiégeoit l'ancienne située sur la terre ferme. Le P. Houbigant répond à cela qu'un bras de mer n'est pas une ceinture; on le sait parfaitement bien : mais ce bras de mer forme la ceinture; et quand la ceinture est ouverte, ce qui en reste ne forme plus une ceinture : *Non est cingulum ultra tibi.* Le P. Houbigant nous objecte encore le texte : *Non adjicies ultra ut glorieris calumniam sustinens, virgo filia Sidonis.* Il observe que l'hébreu peut signifier plus littéralement *compressa virgo :* il en conclut très-bien que cela prouve que Tyr n'avoit point encore souffert de violence, qu'elle n'avoit point été prise; d'où il infère que cela ne peut regarder l'expédition d'Alexandre, puisque cette ville avoit déjà été prise par Nabuchodonosor. Il paroît en cela confondre l'ancienne Tyr prise sur la terre ferme par Nabuchodonosor avec la nouvelle prise dans l'île par Alexandre. L'ancienne avoit été prise et elle étoit ruinée, mais la nouvelle n'avoit point encore été prise. Ainsi tout concourt à nous montrer ici l'expédition d'Alexandre, et rien n'y contredit.

Il resteroit à savoir ce que peut donc signifier alors l'expression *sicut dies regis unius;* on a prétendu que ce pouvoit être une allusion au long règne d'Hiram roi de Tyr, qui fut contemporain de David et de Salomon; mais il semble qu'alors le prophète auroit dit sans aucun mystère *sicut dies regis unius inter reges tuos,* ou en le nommant *regis tui Hiram.* Cette expression *regis unius* est assez évidemment mystérieuse, et saint Jérôme paroît en avoir assez bien saisi le sens, en supposant qu'elle marque la durée du dernier empire des Babyloniens, depuis le commencement de Nabuchodonosor jusqu'à la mort de Baltassar. Car on voit dans Daniel qu'*un roi* dans le style prophétique se prend pour un royaume successivement occupé par plusieurs rois. La seule difficulté est qu'on n'aperçoit pas quel rapport il pourroit y avoir entre la durée de cet empire, et l'humiliation de Tyr depuis Alexandre. Mais si c'est une difficulté dans le premier sens de la prophétie, il y a lieu de présumer qu'elle se dissipera dans le second sens où l'on verra qu'il y a réellement un rapport intime entre ces deux objets.

XXXIII. Objet du chap. XXIII, selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme. Outre le sens moral marqué par ce saint docteur, cette prophétie renferme-t-elle quelque autre sens mystérieux?

Lorsque saint Jérôme vient à chercher le sens spirituel de cette prophétie, il se porte vers un sens moral pris de la signification du nom de Tyr qui en hébreu peut signifier *angustiæ.* Voici ce qu'il en dit : *Tyrus lingua hebræa* צור *dicitur; et in nostrum sermonem transfertur* angustia. *Omnis igitur anima vitiis occupata, et pravis cogitationibus,* צור *appellari potest* (1). On a remarqué que dans les Psaumes et dans les prophéties, *Tyr* paroît représenter la gentilité, et entre les villes de la gentilité, celle qui est la plus distinguée, Rome (2). En conséquence on a prétendu que cette prophétie pouvoit être appliquée à l'état où se trouva Rome pendant les soixante-dix années du séjour des papes et de la cour de Rome à Avignon (3). Mais il faudroit alors que *la terre de Céthim* pût représenter la France, ou tout au moins le Comtat-Venaissin; cela paroît peu vraisemblable. D'ailleurs le portrait que le prophète fait de Tyr après son rétablissement ressemble trop à celui d'une ville infidèle : *Erit Tyro quasi canticum meretricis..... et rursum fornicabitur*

(1) *Hier. in Isai.* XXIII. *tom.* III. *col.* 201. — (2) Je supplie mes lecteurs de ne point s'effrayer de cette remarque; ils verront qu'elle tend à détruire une fausse interprétation pour en proposer une autre mieux fondée. J'exposerai les défauts de l'une, et les preuves de l'autre. — (3) C'étoit le sentiment de M. l'abbé Duguet; je ne l'adopte point; on va voir les défauts essentiels que j'y trouve.

cum universis regnis terræ super faciem terræ. A ces traits on reconnoît les caractères de Rome païenne, cette *grande Babylone* dont parle saint Jean (1), cette grande prostituée, *meretricis magnæ*, avec laquelle les rois de la terre s'étoient corrompus, et qui avoit enivré du vin de sa prostitution ceux qui habitoient la terre : *Cum qua fornicati sunt reges terræ, et inebriati sunt qui inhabitant terram de vino prostitutionis ejus.* Le même apôtre nous annonce que les mêmes caractères revivront dans la ville qui sous le même nom de *Babylone* doit être vers la fin des siècles à la tête de l'empire antichrétien, et dont la ruine se trouvera jointe à celle de l'univers, quand l'heure du dernier jugement sera venue. *Vidi alterum angelum... dicentem voce magna : Timete Dominum... quia venit hora judicii ejus..... Et alius angelus secutus est dicens : Cecidit, cecidit Babylon illa magna, quæ a vino iræ* (ou *vinis*) *fornicationis suæ potavit omnes gentes* (2). Ce caractère que l'on a vu dans la capitale de l'empire idolâtre, doit donc reparoître à la fin des siècles dans la capitale de l'empire antichrétien; et voilà précisément ce que le prophète dit ici de Tyr : *Et rursum fornicabitur cum universis regnis terræ super faciem terræ.* D'ailleurs le nom de *Céthim* se prononce en hébreu, *Kithim* ou *Kitthim;* et c'est précisément le nom de ces peuples dont il est parlé dans la prophétie de Balaam, où nous avons montré que selon l'hébreu, *des gens qui viendront de la région des Kithéens* (ex regione Kithim *vel* Kithæorum), *subjugueront les Assyriens et ensuite les Hébreux, et iront à leur propre perte.* On peut se rappeler ce que nous avons dit sur cela dans la Dissertation sur cette prophétie : et si l'on compare cette prophétie de Balaam avec celles de saint Jean que nous venons de rapporter, on y découvrira l'événement auquel peut s'appliquer celle d'Isaïe contre Tyr. Du fond de l'Orient, comme le dit ailleurs saint Jean (3), *ab ortu solis,* partiront à la fin des siècles ces nouveaux *Kithéens* qui n'ont de commun avec les anciens que le seul nom; *ils subjugueront*, selon Balaam, *les* nouveaux *Assyriens*, c'est-à-dire, les Turcs qui ont été à l'égard des schismatiques grecs ce que les *Assyriens* furent à l'égard des dix tribus schismatiques qui formoient la maison d'Israël; *ils subjugueront* ensuite *les Hébreux*,

(1) *Apoc.* XVII. 1. 2. 5. — (2) *Apoc.* XIV. 6. *et seqq.* — (3) *Apoc.* XVI. 12.

c'est-à-dire, les peuples situés au delà (car c'est ce que signifie en hébreu le nom des *Hébreux*, ceux d'au delà), et qui d'ailleurs par leur attachement à la vraie religion, à la vraie foi, et au centre de l'unité, ont la gloire d'être les vrais *Hébreux*, c'est à dire, le peuple de Dieu, le peuple au milieu de qui Dieu a fixé sa demeure pour toujours. C'est alors que ces peuples infidèles inondant la gentilité chrétienne, sans pouvoir néanmoins faire périr l'Eglise, viendront à cette ville qui également célèbre par son ancienneté et par le rang distingué qu'elle a toujours conservé, a mérité d'être comparée à *Tyr* (1); ils la réduiront à un état d'oppression et d'obscurité qui durera soixante-dix ans selon les jours d'un roi, *sicut dies regis unius*, c'est-à-dire, autant que durera ce nouvel empire antichrétien comparable à celui des Babyloniens marqué par Jérémie. A la fin de ces soixante-dix années (car c'est l'expression de l'hébreu, *a fine septuaginta annorum*), cette ville étant sous la puissance de l'Antechrist redeviendra ce qu'elle étoit au temps des empereurs idolâtres, où l'on voyoit au milieu d'elle en même temps Néron et saint Pierre, une cour impie dévouée à Néron, et une Eglise fidèle attachée à saint Pierre et par lui à Jésus-Christ. On entendra donc alors comme autrefois sortir de la bouche de cette nouvelle Babylone, la voix séduisante d'une prostituée : *Erit Tyro quasi canticum meretricis.* Elle engagera tous les peuples de la terre dans la prostitution du culte impie que se fera rendre l'Antechrist qui prétendra se faire adorer de tout l'univers : *Et rursum fornicabitur cum universis regnis terræ super faciem terræ.* Mais tandis que cette ville dominée par l'Antechrist aura des hommes impies qui travailleront à gagner les hommes en trafiquant de leurs ames pour leur perte, et en les rendant esclaves du démon, elle aura en même temps des hommes fidèles, des ministres zélés qui travaillant à gagner les hommes à Jésus-Christ trafiqueront de leurs ames pour leur salut, en les consacrant à Dieu par la grace des sacremens : *Et erunt negotiationes ejus*

(1) Lessius, Bellarmin et Malvenda, ont prévu qu'à la fin des siècles, Rome, sans rien perdre de ses prérogatives spirituelles, pourra retomber sous la puissance des infidèles, comme elle y fut pendant les trois premiers siècles. *Lessius, de Antichristo, demonstr.* 12. § *tertio probatur. Bellarm. de Romano Pont. l.* IV. *c.* 4. *sicut et l.* III. *c.* 13. *Malvend. de Antichr. l.* V. *c.* 8.

et mercedes ejus sanctificatæ Domino; on n'aura ni le temps ni le loisir de construire sur la terre des édifices pour y rassembler et y mettre en dépôt ces richesses spirituelles, ces ames acquises à Jésus-Christ au milieu de la plus vive persécution : *Non condentur neque reponentur;* mais ces ames fidèles promptement moissonnées par le glaive des persécuteurs, seront envoyées au ciel pour s'y joindre à ceux qui y habitent devant le Seigneur : *quia his qui habitaverint coram Domino erit negotiatio ejus;* afin qu'elles en soient nourries, comme saint Pierre devoit l'être de ces animaux qui lui furent montrés dans une vision (1), c'est-à-dire, en s'unissant à eux et les recevant dans l'unité du corps mystique de Jésus-Christ : *Ut manducent in saturitatem;* et qu'elles en soient vêtues en participant à leur gloire, comme l'épouse de l'Agneau, selon saint Jean (2), est couverte d'un fin lin qui représente les bonnes œuvres des saints : *et vestiantur usque ad abundantiam* (3).

XXXIV. Objet du chap. XXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIV. Le prophète parle ici d'une terre qu'il ne nomme pas : *Ecce Dominus dissipabit terram;* la suite donne lieu de présumer que c'est la Judée. Il annonce une calamité générale; le bonheur de quelques restes épargnés, la gloire du Juste célébrée; le jugement qui menace les ennemis du Seigneur, et enfin le règne éclatant du Seigneur sur la montagne de Sion et dans Jérusalem. Quelques-uns rapportent cette prophétie au temps de Sennachérib et d'Ezéchias; d'autres au temps de la captivité de Babylone, du rétablissement sous Cyrus, et du premier avénement de Jésus-Christ. Le P. Houbigant croit que le sens unique de cette prophétie regarde la dernière ruine de Jérusalem par les Romains (4). Les restes épargnés sont alors les apôtres et les autres Juifs qui furent sauvés par grace du milieu de leur nation livrée à l'incrédulité; la gloire du Juste est celle du Messie même. Le jugement que Dieu exerce sur la milice du ciel et sur les rois de la terre,

(1) *Act.* x. 13. *Surge, Petre, occide, et manduca.* — (2) *Apoc.* XIX. 7. et 8. *Venerunt nuptiæ Agni et uxor ejus præparavit se : et datum est illi ut cooperiat se byssino splendenti et candido; byssinum enim justificationes sunt sanctorum.* — (3) On lit dans l'hébreu, עתיק, *vetus* : notre Vulgate suppose לעתק, *usque ad vetustatem*, expression qu'il a été facile aux copistes de confondre avec לעתר, *usque ad abundantiam*, parole parallèle à celle qui précède לשבעה, *usque ad saturitatem.* — (4) *Houb. in Isai.* XXIV. 1. *et seqq.*

est celui qu'il exerça alors sur les démons, et sur les princes qui persécutèrent l'Eglise. Ce jugement ultérieur auquel ils sont réservés est celui que Jésus-Christ exercera à la fin des siècles dans la gloire de son dernier avénement; et c'est pourquoi le prophète marque ici les signes qui précéderont ce dernier jour. On ne peut trop applaudir à cette interprétation qui répond parfaitement à toutes les parties de la prophétie. Saint Jérôme frappé de ce que le prophète ne nomme point la terre dont il parle, a cru que cette prophétie se rapportoit tout entière à la dernière ruine de l'univers : *Nunc quid totus orbis in consummatione passurus sit propheticus sermo describit, et nequaquam de singulis gentibus, sed de cunctis pariter prophetatur* (1). Mais dans cette interprétation, il sent lui-même la difficulté d'expliquer cette parole : *Et post multos dies visitabuntur.* Il avoue qu'alors cela sembleroit favoriser la pensée des origénistes qui supposoient que les peines du démon et des méchans ne seroient pas éternelles : *Hoc videtur applaudere amicis meis, qui diabolo et dæmonibus dant pœnitentiam, quod multa post tempora a Domino visitentur* (2). Mais parce que la foi ne permet pas de consentir à cette erreur, et que d'ailleurs la visite du Seigneur se prend ici pour sa vengeance, il en conclut qu'au contraire cette parole même en marque la perpétuité : *Quod postquam justi præmia receperint, illi in pœnis perpetuis visitentur.* C'est assurément ce que ce saint docteur pouvoit dire de mieux dans le point de vue où il s'étoit placé. Mais il est aisé de comprendre que le sens de cette parole, *et post multos dies visitabuntur*, est bien plus naturel quand on l'entend de la distance que Dieu a mise entre les premiers siècles de l'Eglise où il a détruit l'empire du démon et la puissance des persécuteurs, et la fin des siècles où il visitera de nouveau les démons et les méchans, en les condamnant tous, et les précipitant tous dans les supplices éternels de l'enfer.

XXXV. Objet du chap. XXV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages

CHAPITRE XXV. C'est un cantique d'action de graces sur la ruine d'*une ville étrangère* que les uns croient être Ninive, et les autres Babylone. On y voit ensuite le triomphe du Seigneur sur *une montagne* qui est sans doute celle de Sion, dont il étoit parlé à la fin du chapitre précédent. La fin annonce les vengeances du Seigneur sur *les*

(1) *Hier. in Isai.* XXIV. *tom.* III. *col.* 207. — (2) *Ibid. col.* 212.

Moabites. Il ne seroit peut-être pas facile de montrer dans le sens littéral quel rapport peut avoir la ruine de Ninive ou de Babylone avec celle des Moabites. C'est apparemment ce qui a porté le P. Houbigant à prétendre que ce cantique entier se rapporte à la ruine des Moabites annoncée aux chapitres xv et xvi, et que le triomphe du Seigneur sur la montagne de Sion marque la défaite de Sennachérib. Mais il est peu vraisemblable que Moab ne fût nommé qu'à la fin, s'il étoit l'objet du chapitre entier. D'ailleurs il paroît que dans le sens spirituel comme dans le sens littéral, ce sont deux objets tout différens. Sous ce second point de vue ce cantique est la suite du précédent, comme le comprenoit saint Jérôme, qui le rapporte en effet à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jésus-Christ (1); sur quoi il ne manque pas de rappeler l'usage que saint Paul fait d'une parole de cette prophétie en l'appliquant au mystère de la résurrection : *Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria* (2). C'est ainsi que Théodotion a rendu cette parole d'Isaïe, que notre Vulgate exprime par ces mots : *Præcipitabit mortem in sempiternum.* Ou plutôt vraisemblablement on a confondu ici la version de Théodotion avec celle des Septante; car il y a lieu de présumer que c'est de la version même des Septante que saint Paul cite cette parole de cette manière. Quoi qu'il en soit, saint Paul a donc cru voir dans ce chapitre le mystère de Jésus-Christ. Sous ce point de vue, saint Jérôme pense que la ville ruinée est Jérusalem même : *Civitas quondam fortis Jerusalem intelligitur* (3); que la montagne sur laquelle le Seigneur fait éclater son triomphe est son Eglise; et que dans la ruine de Moab ennemi d'Israël est marquée la ruine des ennemis de l'Eglise. On pourroit peut-être dire que la ville ruinée représenteroit mieux encore Rome idolâtre, dont la ruine est de même annoncée par saint Jean sous le nom de *Babylone;* et que Moab est pris ici dans le même sens que dans la prophétie de Balaam, où nous avons vu qu'il peut représenter le Juif incrédule; en sorte que les deux parties de cette prophétie se trouvent alors intimement liées, puisque d'un côté elle marque la ruine des gentils idolâtres, et de l'autre celle des Juifs incrédules.

de saint Jérôme et de saint Paul.

(1) *Hier. in Isai.* xxv. *tom.* iii. *col.* 213. — (2) 1. *Cor.* xv. 54. — (3) *Hier. in Isai.* xxv. *tom.* iii. *col.* 214.

XXXVI. Remarques sur ces mots du ℣ 8 du ch. xxv. : *Præcipitabit mortem in sempiternum*, ou comme l'exprime saint Paul, *Absorpta est mors in victoria*. Quel est l'objet de cette prophétie, et comment se concilient ces deux versions.

Mais il est important de revenir ici sur cette parole : ***Præcipitabit mortem in sempiternum,*** ou comme l'exprime saint Paul : ***Absorpta est mors in victoria;*** il est évident que dans l'un et l'autre sens cette parole se rapporte à l'œuvre de Jésus-Christ ; et l'usage qu'en fait cet apôtre ne permet pas d'en douter. C'est peut-être ce que le P. Houbigant n'avoit pas assez considéré, lorsqu'il a traduit cette parole ainsi : ***Tollet pestilentiam ad multos annos.*** Dans sa note il prétend que cette peste est celle qui rendit malade Ezéchias : ***Qua pestilentia ægrotavit Ezechias*** (1). Il est bien obligé d'avouer que le terme employé ici par le prophète, est celui qui signifie littéralement ***la mort;*** mais il observe que ce mot se prend aussi pour ce qui cause la mort. Il prétend qu'il ne lui a pas été permis de traduire ce mot par ***mors***, parce que sous le règne de Manassé, fils d'Ezéchias, beaucoup de Juifs furent tués par les Assyriens. C'est apparemment aussi par cette même raison qu'au lieu de rendre l'expression hébraïque לנצח par ***in perpetuum*** comme dans la Vulgate, il y substitue ***ad multos annos.*** Mais de ce que les expressions de la prophétie ne peuvent convenir au temps d'Ezéchias et de Manassé son fils, que falloit-il en conclure? Falloit-il pour cela changer le sens du texte, ou plutôt ne falloit-il pas en conclure que la prophétie avoit un autre objet, et que cet objet n'est autre que celui que saint Paul y a vu, la mort détruite pour toujours par la pleine et entière victoire de Jésus-Christ? ***Tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.*** Le texte hébreu peut également signifier ***Absorpta est mors*** ou ***Absorbuit mortem***, ou comme l'exprime la Vulgate : ***Præcipitabit mortem***, et ce ***Præcipitabit*** de la Vulgate s'explique alors par ***Absorbebit;*** c'est la même idée : Il précipitera la mort, il l'absorbera, il la détruira. L'expression suivante que le grec de saint Paul rend par ***in victoria*** peut également signifier ***in perpetuum***, comme l'exprime la Vulgate : le même mot en hébreu réunit les deux idées, parce que la victoire la plus parfaite est celle de l'éternité qui triomphe de tout ce qui est sujet au temps : ***Æternitas sic dicta, quasi omnia vincens,*** disent les docteurs juifs et les hébraïsans. Il est étonnant que le P. Houbigant ait cru pouvoir rendre ce terme par cette foible expression : ***Ad multos annos.*** Si le prophète avoit voulu dire cela, il lui

(1) ***Houb. in Isai. xxv. ℣ 8.***

étoit très-facile de le dire : il avoit dans la langue hébraïque les termes propres pour exprimer ces trois mots ; mais parce qu'il n'a point voulu dire cela, il emploie une expression qui porte une idée plus étendue, לנצח, *in victoria*, comme l'exprime saint Paul, ou *in sempiternum*, comme l'exprime la Vulgate. Le P. Houbigant va lui-même en convenir. Car cette expression est celle-là même qui se trouve au chapitre XIII. ℣ 20. : *Non habitabitur usque in finem*, selon la Vulgate : le P. Houbigant dit très-bien : *Numquam erit ut habitetur.* Au chapitre XXVIII. ℣ 28. : *Panis autem comminuetur : verum non in perpetuum triturans triturabit illum*, selon la Vulgate. Le P. Houbigant emploie la même expression : *Nec frumentum, quando frangitur, in perpetuum terit, qui terit illud.* Au chapitre XXXIII. ℣ 20. : *Oculi tui videbunt Jerusalem, habitationem opulentam, tabernaculum quod nequaquam transferri poterit, nec auferentur clavi ejus in sempiternum*, selon la Vulgate. Le P. Houbigant dit très-bien : *Tentorium quod non auferetur, cujus paxilli nunquam avellentur.* Au chapitre LVII. ℣ 16. : *Non enim in sempiternum litigabo, neque usque ad finem* (לנצח) *irascar*, selon la Vulgate. Le P. Houbigant dit : *Neque enim in perpetuum litigabo, nec æternum* (לנצח) *irascar.* Ainsi il demeure prouvé par le témoignage du P. Houbigant même, que toutes les fois que cette expression se trouve dans Isaïe, elle y signifie, *in perpetuum, in sempiternum, in æternum.* On peut encore observer qu'après ces mots : *Præcipitabit mortem in sempiternum*, le prophète ajoute : *Et auferet Dominus Deus lacrymam ab omni facie ;* le Seigneur a commencé d'essuyer nos larmes en nous appliquant le fruit de la rédemption par la grace des sacremens ; mais saint Jean nous découvre que cette parole n'aura son entier accomplissement que dans l'éternité bienheureuse. C'est en parlant des saints glorifiés qu'il dit : *Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum* (1). Il le répète une seconde fois, en y joignant le triomphe de Jésus-Christ et de ses élus sur la mort : *Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit* (2). Voilà où il faut apprendre le sens de la prophétie d'Isaïe : c'est l'Esprit de Dieu qui alors explique lui-même par les témoignages formels de saint Paul et de saint Jean ce qu'Isaïe a dit par son inspiration.

(1) *Apoc.* VII. 17.— (2) *Apoc.* XXI. 4.

XXXVII. Objet du chap. XXVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXVI. C'est un *cantique* qui doit être chanté *dans la terre de Juda*, relativement, ce semble, aux objets marqués dans le chapitre précédent : *In die illa cantabitur canticum illud in terra Juda.* On y célèbre *Sion* qui n'est pas nommée dans l'hébreu, mais dont le nom se trouve dans la Vulgate. On y parle de la ruine *d'une ville ennemie*, que les uns supposent être Ninive, les autres Babylone : le P. Houbigant croit que c'est une ville des Moabites relativement à ce qui est dit à la fin du chapitre précédent. On voit ensuite des impies qui commettent l'iniquité dans la terre des saints, et qui en sont punis ; des justes affligés et opprimés, mais à qui la paix est promise ; des morts qui ne revivront point, et des morts qui revivront; enfin un jour où Dieu sortira du lieu de sa demeure pour punir l'iniquité des habitans de la terre. On applique tout cela aux Juifs et à leurs ennemis. Le P. Houbigant prétend que les huit premiers versets sont la suite du chapitre précédent, et se rapportent à la ruine des Moabites ; mais que les treize versets suivans se rapportent à celle des Juifs incrédules au temps de Jésus-Christ. Saint Jerôme rapporte le chapitre entier à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jésus-Christ, dont il voit le nom dans le premier verset. Car comme il lit : *Urbs fortitudinis nostræ salvator*, il l'explique ainsi : *Urbs fortitudinis nostræ salvator est, id est Jesus* (1) ; en conséquence il croit que la ruine de la ville ennemie est celle de Jérusalem par les Romains, et il étend la suite de cette prophétie jusqu'au dernier jugement, où Dieu redemandera compte de tout le sang qui aura été injustement versé. Peut-être pourroit-on dire que la ville ennemie représenteroit mieux encore Rome païenne, et que les impies qui ont commis l'iniquité dans la terre des saints, pourroient être les Juifs incrédules ; du reste en général tout ce qui est dit ici du peuple de Dieu, paroît convenir au peuple chrétien. Les morts qui ne reviendront point, sont les méchans qui ne ressusciteront que pour être précipités dans la mort éternelle : les morts qui revivront sont évidemment les saints qui ressusciteront pour la vie éternelle ; et le jour où Dieu sortira de sa demeure pour punir l'iniquité des habitans de la terre, est bien visiblement celui où Jésus-Christ descendra du ciel pour juger les vivans et les morts.

CHAPITRE XXVII. Ce chapitre paroît être encore lié avec

(1) *Hier. in Isai.* XXVI. *tom.* III. *col.* 216.

les précédens. On y voit d'abord la ruine de *Léviathan* nommé deux fois, et d'un *monstre marin* que l'on suppose être le même que Léviathan; et l'on croit apercevoir sous ces symboles la puissance des Assyriens ou celle des Babyloniens; saint Jérôme croit que c'est le démon (1); le P. Houbigant le pense de même, et en conclut que c'est la suite du chapitre précédent qui finit par le dernier jugement. On voit ensuite une *vigne* qui est sans doute celle d'Israël. Il est annoncé que *Jacob* et *Israël* rempliront de leurs productions toute la terre. On les voit cependant frappés de Dieu, mais non pas comme leurs ennemis; il est annoncé que l'iniquité de la maison de Jacob lui sera remise. On voit après cela une *ville forte* qui devient déserte : on pense que c'est Jérusalem : et enfin on voit la promesse du retour des *enfans d'Israël* au son d'une grande trompette qui les rappellera de l'Assyrie et de l'Egypte, ce que l'on rapporte au retour de la captivité sous Cyrus. Le P. Houbigant convient que cette ville forte est Jérusalem prise par les Chaldéens : il ne s'explique point sur les promesses qui lui sont faites. Saint Jérôme fait diverses applications de ces prophéties au mystère de la rédemption des hommes; *dans la ville forte devenue déserte*, il croit voir Jérusalem détruite par les Romains; mais il avoue qu'il est difficile de concilier ces différens traits avec ce qui concerne la fin du monde : *Hæc pie quidem dicuntur; sed quomodo cum ceteris congruant, et consummationis mundi temporibus coaptentur, difficilis interpretatio est* (2). Il finit l'explication de ce chapitre en disant que depuis le commencement du XXIV, ces quatre chapitres regardent la fin des siècles : *Hucusque de consummatione mundi dictum est ab eo loco in quo exponere cœpimus :* Ecce Dominus dissipabit terram (3). Il paroît qu'en effet ce chapitre se rapporte plus particulièrement à la fin du monde. *Léviathan* et le *monstre marin* paroissent être les deux monstres marqués au livre de Job, *Léviathan* et *Béhémoth*, où nous avons fait voir que ces deux monstres peuvent représenter en géneral les ennemis de l'Eglise; soit ennemis au dedans représentés par *Léviathan*, soit ennemis au dehors représentés par *Béhémoth*, qui semble ici marqué sous l'idée de monstre marin. La vigne alors seroit l'Eglise : on y voit le soin que Dieu

XXXVIII. Objet du chap. XXVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Isai.* XXVII. *tom.* III. *col.* 226. — (2) *Ibid. col.* 231. — (3) *Ibid. col.* 232.

prend de la conserver au milieu des maux dont il permet qu'elle soit affligée, et qui sont la punition des infidélités de ses enfans. Le *vent d'Orient* marqué dans l'hébreu au ℣ 8. peut bien marquer le fléau que saint Jean annonce comme devant venir *de l'Orient* (1). La *ville forte* devenue déserte pourroit alors représenter l'état où pourra se trouver réduite à la fin des siècles la ville de Rome sous la puissance des infidèles qui alors inonderont la terre, sans néanmoins prévaloir contre l'Eglise, qui ne cessera jamais d'être visible sur la terre, et d'avoir pour chef visible le successeur de saint Pierre. Le *son de la grande trompette* qui rassemblera *les enfans d'Israël* dispersés dans l'Egypte et dans l'Assyrie, peut représenter le son de la dernière prédication de l'Evangile, par laquelle Dieu achevera de rassembler ses élus d'entre les Juifs et d'entre les gentils avant le dernier jour.

XXXIX. Objet du chap. XXVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jérôme.

CHAPITRE XXVIII. Cette prophétie est indépendante de celle qui précède. Elle commence par annoncer les malheurs qui menacent *Ephraïm*, c'est-à-dire, le royaume des dix tribus; et la gloire que Dieu fera éclater sur *le reste de son peuple*, c'est-à-dire sur Juda : mais ensuite le prophète annonce que ceux-là mêmes attireront aussi sur eux la colère du Seigneur au temps de Sennachérib; et ce qui prouve qu'alors il parle de Juda, c'est qu'il y nomme *Jérusalem*. Il annonce aussi *la pierre angulaire* que Dieu mettra dans les fondemens de Sion : on applique cela à Ezéchias, mais en le considérant comme figure de Jésus-Christ qui, selon les apôtres saint Pierre et saint Paul (2), est lui-même la pierre angulaire dont il est parlé ici. Le P. Houbigant distingue ici ces deux sens. La suite continue d'annoncer les malheurs qui menacent Juda. Saint Jérôme distingue ici trois sens : le sens littéral qu'il appelle historique, le sens moral ou tropologique, et le sens mystérieux qu'il nomme prophétique : *Dicamus primum juxta historiam, deinde juxta tropologiam, et ad extremum juxta vaticinium prophetale* (3). Dans le premier sens, il reconnoît que les quatre premiers versets regardent les dix tribus désignées sous le nom *d'Ephraïm* à cause de Jéroboam leur premier roi, qui étoit de cette tribu; que les versets suivans regardent le royaume de Juda considéré comme *le*

(1) *Apoc.* XVI. 12. — (2) *Petr.* II. 6. *Rom.* IX. 33. — (3) *Hier. in Isai.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 233.

reste du peuple du temps d'Ezéchias; il voit ensuite les infidélités et les malheurs de Juda. Il ne reconnoît point d'autre *pierre angulaire* que Jésus-Christ. Il continue néanmoins de voir dans la suite les maux dont la maison de Juda étoit menacée. Dans le second sens, il considère les *dix tribus* séparées des deux autres comme le symbole des hérétiques : conséquemment il regarde *le royaume de Juda* comme représentant les catholiques : *Hæreticis ore diaboli devoratis, Dominus erit corona gloriæ his qui in Ecclesia commorantur* (1). Dans le troisième sens, il considère *Ephraïm* comme représentant les scribes et les pharisiens, en un mot les Juifs incrédules qu'il croit désignés sous ce nom relativement au perfide Judas qui étoit d'Iscarioth bourg de cette tribu; et conséquemment il croit voir dans *la maison de Juda*, les Juifs qui crurent en Jésus-Christ, et particulièrement les apôtres : *Tertia explanatio est, quod postquam Dominus scribas pharisæosque subverterit, tunc sit in spem et in gloriæ coronam his qui de Judæis in Dominum crediderint, haud dubium quin apostolos significet* (2). Comme c'est sur la version des Septante qu'il fonde ces deux dernières interprétations, il en résulte que dans la suite du chapitre, il continue d'appliquer le texte aux hérétiques et aux Juifs incrédules comme s'il s'agissoit encore d'Ephraïm, au lieu que dans le premier sens fondé sur l'hébreu, il a fort bien compris qu'il s'agit de Juda. Mais quant à la *pierre angulaire*, il n'y voit toujours qu'un seul sens qui regarde Jésus-Christ. En supposant que *la maison de Juda* puisse ici représenter les Juifs au milieu desquels parut Jésus-Christ, on a prétendu que *la maison d'Ephraïm* pouvoit ici représenter les gentils idolâtres; cela est peu vraisemblable, et ne seroit peut-être pas facile à prouver. Il seroit beaucoup plus naturel de dire avec saint Jérôme qu'*Ephraïm* représente les Juifs incrédules ou les hérétiques et les schismatiques, et que la maison de *Juda* représente en général les chrétiens et spécialement les catholiques. Quant aux reproches et aux menaces qui tombent sur les prévaricateurs de la maison de Juda, ils pourront alors également tomber, non sur l'Eglise toujours sainte et indéfectible, mais sur les prévaricateurs qui se trouvent mêlés avec les justes dans son sein, et qui deviennent l'objet des reproches et des vengeances du Seigneur.

CHAPITRE XXIX. Cette prophétie est indépendante de la

(1) *Hier. in Isai.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 235. — (2) *Ibid. col.* 236.

XL. Objet du chap. XXIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de Jésus-Christ et de saint Jérôme

précédente, quoiqu'elle puisse y avoir rapport : elle regarde *Ariel*, c'est-à-dire, le lion de Dieu; le prophète dit que cet Ariel est *la ville que David assiégea;* et toute la suite prouve que c'est la ville de Jérusalem, qui étoit appelée *Jébus*, lorsque David l'assiégea et la prit sur les Jébuséens. On pense que selon la lettre, cette prophétie pourroit se rapporter au temps de Sennachérib ou de Nabuchodonosor. Le P. Houbigant s'élève beaucoup contre cette opinion, et soutient que ce chapitre n'est applicable qu'à la dernière ruine de Jérusalem par les Romains. Ce qui est certain c'est qu'en effet Jésus-Christ l'applique aux Juifs de son temps lorsqu'il dit aux scribes et aux pharisiens : *Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Isaias dicens : Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longe est a me. Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas et mandata hominum* (1). Saint Paul reconnoît aussi que Dieu accomplit par la prédication de l'Evangile ce qu'il avoit prédit par Isaïe, *qu'il convaincroit de folie la sagesse de ce monde* (2). C'est ce qu'il fait, selon cet apôtre, en sauvant par la folie de la croix ceux qui croient en lui. Saint Jérôme suppose que dans un premier sens on pourroit appliquer cette prophétie à la prise de Jérusalem par les Babyloniens; mais il insiste beaucoup plus sur l'explication de cette prophétie au temps de Jésus-Christ, et à la prise de Jérusalem par les Romains : *Dicitque se Dominus circumvallare Ariel Babylonio exercitu..... Secundo quoque Dominus comminatur quod circumdet Arielem sphæra..... et compleatur illud quod ipse plangens Jerusalem loquitur in Evangelio* (3). Il ajoute qu'on en fait aussi l'application aux hérétiques: *Omniaque quæ nunc dicuntur contra Ariel referunt ad hæreticos* (4). Mais cette prophétie convient si bien aux Juifs incrédules et à Jérusalem coupable du sang de Jésus-Christ, qu'il n'est pas nécessaire d'y chercher un autre sens. Il faut seulement remarquer que les sentimens varient sur le ℣ 6. Les uns croient y voir la ruine de Jérusalem : c'est la pensée de saint Jérôme et du P. Houbigant. D'autres croient y voir la défaite des Assyriens, et la ruine des Romains; car les Romains ayant étendu jusque sur les Chrétiens les coups qu'ils avoient portés sur les Juifs, périrent pour s'être glorifiés de leurs avantages sur les Juifs, et pour avoir voulu exterminer les

(1) *Matth.* XV. 7. *et seqq.* — (2) *Isai.* XXIX. 14. 1. *Col.* I. 18. *et* 19. — (3) *Hier. in Isai.* XXIX. *tom.* III. *col.* 244. — (4) *Ibid. col.* 245.

Chrétiens mêmes. Il sera bon aussi d'observer ce que saint Jérôme dit sur ce que le Liban doit prendre la place du Charmel, et que le Charmel doit être changé en forêt : *Respondeant Judæi et amici simplicis tantum historiæ, qui fructus non quærunt in arbore, sed folia tantum umbramque verborum, quæ cito arescit et deperit, quomodo in adventu Domini salvatoris..... Libanus mons Phœniciæ versus sit atque translatus in montem Charmelum... Ptolemaidi imminentem... et quomodo Charmel in saltum et in infructuosa ligna reputetur. Quod cum dicere non potuerint, audiant Libanum..... referri ad populum gentium..... et istum populum transferri in Charmelum..... ut in loco sit quondam populi Judæorum : illos autem qui Christum suscipere noluerunt, reputari in saltum, et in arbores steriles quæ non possunt cum lignis fructiferis laudare Deum* (1).

XLI. Objet du chap. XXX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXX. Ce chapitre peut se diviser en trois parties assez évidemment distinctes. La première qui comprend les dix-sept premiers versets, contient *des reproches et des menaces contre les Juifs qui mettent leur confiance dans l'Egypte*, et qui s'élèvent contre les prophètes qui les en détournent. La seconde renfermée dans les neuf versets suivans, expose *les promesses du Seigneur en faveur du peuple de Sion*, qui habite à Jérusalem. La troisième qui comprend les sept derniers versets, contient les menaces du Seigneur contre *les ennemis de son peuple*, et spécialement contre les *Assyriens* qui y sont nommés. Si l'on en juge par le commencement, on sera porté à croire avec saint Jérôme (2) que cette prophétie regarde le temps de Nabuchodonosor, lorsque après la ruine de Jérusalem les restes des Juifs voulurent se retirer en *Egypte* malgré les remontrances de Jérémie. Si l'on en juge par le milieu, c'est-à-dire, par les promesses faites au peuple de *Sion*, il paroît assez clairement que ces promesses regardent, comme le remarque également saint Jérôme (3), le temps de Jésus-Christ. Si l'on en juge par la fin, où *l'Assyrien* se nomme, on en conclura avec les interprètes modernes, que cette prophétie, du moins selon le sens littéral et immédiat, regarde le temps de Sennachérib et d'Ezéchias. C'est le sens auquel s'attache le P. Houbigant, qui n'en excepte pas même les promesses faites au peuple de Sion. Il les suppose accomplies

(1) *Hier. in Isai.* XXIX. *tom.* III. *col.* 249. — (2) *Hier. in Isai.* XXX. *tom.* III. *col.* 251. — (3) *Ibid. col.* 257.

au temps d'Ezéchias. Saint Jérôme croit voir dans l'Assyrien le démon (1), et rapporte la fin de ce chapitre à la fin du monde. Ainsi il y a une certaine suite dans l'interprétation de saint Jérôme; le commencement se rapporte au temps de Nabuchodonosor; le milieu au temps de Jésus-Christ, la fin à la consommation des siècles. D'un autre côté le nom de l'Assyrien semble supposer un premier sens qui ne peut se rapporter qu'au temps de Sennachérib; alors les promesses se rapportent, non dans un sens unique, mais dans un premier sens au temps d'Ezéchias; et les reproches tombent sur les Juifs de ce temps-là, qui déjà comptoient beaucoup sur le secours de l'Egypte. Ainsi *l'Egyptien* marqué au commencement, et *l'Assyrien* marqué à la fin, concourent à établir un premier sens qui ne peut se rapporter qu'au temps de Sennachérib et d'Ezéchias : mais la magnificence des promesses faites au *peuple de Sion* oblige de reconnoître un second sens qui regarde l'Eglise de Jésus-Christ au moins quant à ces promesses, sur lesquelles saint Jérôme s'exprime ainsi : *Judæi hæc ad Cyri tempora referunt, quando de Babylone in Judæam reversus est populus sub Zorobabel et Jesu pontifice. Nos autem, ut sæpe jam diximus, omnes repromissiones quæ excedunt mediocritatem illius temporis, ad Christi referimus adventum; in quo captivus quondam populus passione Domini liberatus, habitavit in Sion et Jerusalem, hoc est, in Ecclesia* (2). Ce saint docteur étend l'accomplissement de ces promesses depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement; car c'est à ce dernier jour qu'il applique cette parole : *Et erit lux lunæ sicut lux solis, et lumen solis erit septuplum sicut lux septem dierum, in die qua alligaverit Dominus vulnus populi sui, et percussuram plagæ ejus.* Il rapporte cela au nouveau monde qui succédera alors à celui-ci, selon le témoignage formel de saint Pierre et de saint Jean, et selon ce que saint Paul dit touchant les créatures qui attendent la manifestation de la gloire des enfans de Dieu. Sous ce point de vue les enfans d'Israël qui mettent leur confiance dans l'Egypte, et qui méprisent la voix des prophètes, peuvent représenter, soit les Juifs charnels qui mettoient leur confiance dans eux-mêmes, c'est-à-dire, dans la sagesse humaine, dans leurs propres forces, soit aussi les Chrétiens mêmes qui mettent leur confiance dans

(1) *Hier. in Isai.* XXX. *tom.* III. *col.* 264. — (2) *Ibid. col.* 257.

la sagesse humaine, dans la prudence du siècle. Les Assyriens ennemis de Jérusalem peuvent représenter en général les ennemis de l'Eglise, soit les infidèles qui ont persécuté l'Eglise dans les premiers temps, soit ceux qui l'opprimeront et la persécuteront de nouveau à la fin des temps.

XLII. Objet du chap. XXXI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXI. Ce chapitre est distingué du précédent, mais il offre précisément les mêmes objets: menaces contre ceux qui ont recours à *l'Egpytien;* promesse de la délivrance de *Jérusalem;* annonce de la ruine des *Assyriens* ses ennemis. Ces trois objets ont de même donné lieu à trois sens différens. En considérant le commencement, saint Jérôme a cru comme dans le précédent y voir le temps de Nabuchodonosor et de Jérémie (1). Les promesses faites à Jérusalem conviennent à l'Eglise. Les menaces contre l'Assyrien ont donné lieu aux modernes de conclure que cette prophétie regarde le temps de Sennachérib. Saint Jérôme a très-bien remarqué ici que la confiance dans le secours de l'Egypte représente celle que l'on met témérairement dans le secours des hommes: *Quæ quidem possumus intelligere, et super his qui persecutionis tempore, et tribulationis atque angustiæ non confidunt in Domino, sed in Ægyptiorum, id est secularium hominum auxilio* (2). La délivrance de Jérusalem pourra marquer la délivrance de l'Eglise, soit au temps de Constantin, soit à la fin des siècles. La ruine des Assyriens pourra représenter celle des ennemis de l'Eglise, soit de ceux qui l'auront persécutée dans les premiers siècles de l'Eglise, soit de ceux qui l'auront opprimée et persécutée à la fin des siècles.

XLIII. Objet du chap. XXXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXII. Saint Jérôme remarque (3) que, selon la version des Septante, cette prophétie est une suite de la précédente, parce qu'en effet elle y commence ainsi: *Ecce enim rex justus regnabit;* mais que selon l'hébreu, celle-ci est indépendante de la précédente: *Juxta hebraicum finita priore prophetia ..... nunc alterius vaticinationis exordium est.* C'est qu'en effet dans l'hébreu il n'y a rien qui lie ces deux prophéties; celle-ci commence simplement par ces mots: *Ecce ad justitiam* (ou selon la Vulgate, *in justitia*) *regnabit rex.* Cette prophétie est composée de deux parties assez distinctes, dont l'une, selon la lettre, paroît annoncer le règne d'Ezéchias; l'autre se

(1) *Hier. in Isai.* XXXI. *tom.* III. *col.* 265. — (2) *Ibid.* — (3) *Hier. in Isai.* XXXII. *tom.* III. *col.* 268.

rapporte aux ravages causés par Sennachérib, dont la défaite paroît marquée à la fin. C'est ainsi que l'explique le P. Houbigant. Mais saint Jérôme dans la première partie ne voit que le règne de Jésus-Christ et la puissance de ses apôtres : voilà selon ce saint docteur, l'objet de cette prophétie : *De adventu scilicet Christi et apostolorum* (1): et dans la seconde partie il croit voir les maux qui sont tombés sur Jérusalem et sur les Juifs depuis Jésus-Christ, lorsque la Judée fut ravagée par les Romains : *Romano vastante* (2). Il compare la ressemblance qui se trouve à la fin entre cette prophétie et celle du chapitre xxx (3): *Quod supra dixerat*, Erit Libanus in Charmel, et Charmel in saltum reputabitur, *nunc aliis verbis idipsum repetit*, Erit desertum in Charmel, et Charmel in saltum reputabitur : *quod solitudo gentium vertatur in divitias Israel, et Israel reputetur in gentes.* Mais comme saint Paul nous avertit que si les gentils imitent l'infidélité des Juifs ils attireront sur eux les mêmes châtimens de Dieu, et qu'en effet c'est ce qu'ont éprouvé de grandes portions de la gentilité, et particulièrement les Grecs, il pourroit résulter de là, que, comme les ravages des Assyriens dans la Judée au chapitre xxix, paroissent représenter ceux des Romains dans la même région depuis Jésus-Christ, ils pourroient ici représenter ceux des Mahométans dans les provinces de la chrétienté, et surtout de l'église grecque, où ils se sont répandus.

XLIV. Objet du chap. XXXIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre xxxiii. Ce chapitre n'est point lié avec le précédent, mais néanmoins il paroît en être une suite. Il semble annoncer la défaite de l'armée de Sennachérib et la délivrance de Jérusalem. Saint Jérôme observe que c'est ainsi que les Hébreux l'expliquent, et le P. Houbigant s'arrête à cette explication. Mais saint Jérôme prétend que c'est vouloir renverser les mystères qui regardent Jésus-Christ et ses apôtres : *Hæc illi juxta historiam dixerint, omni ratione nitentes Christi et apostolorum ejus subvertere sacramenta* (4). Il croit donc voir d'un côté les persecuteurs de l'Eglise, de l'autre la ruine même de la Judée par les Romains, et dans la délivrance de Jérusalem le triomphe de l'Eglise : *Contemplare Sion; vide Ecclesiam Christi* (5). Il avoue qu'il y a certains traits qui semblent regarder la ruine générale des méchans au der-

(1) *Hier. in Isai.* xxxii. *tom.* iii. *col.* 268. — (2) *Ibid. col.* 270. — (3) *Ibid. col.* 271. — (4) *Hier. in Isai.* xxxiii. *tom.* iii. *col.* 272. — (5) *Ibid. col.* 276.

nier jour, et que du nombre de ces traits est celui-ci : *Et erunt populi quasi de incendio cinis ; spinæ congregatæ igni comburentur* (1). Sur quoi il dit : *Quod plerique ad extremam captivitatem et subversionem referunt Jerusalem ; alii plenius atque perfectius judicii tempore futurum esse confirmant* (2). On peut dire qu'en général les ennemis de Jérusalem semblent être les ennemis de l'Eglise ; que la délivrance de l'Eglise paroît être représentée par celle de Jérusalem ; et qu'ainsi le principal sens pourroit en effet regarder les derniers temps, la ruine entière des ennemis de l'Eglise, la délivrance entière de l'Eglise.

XLV. Objet du chap. XXXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXIV. Cette prophétie est indépendante de celle qui précède. Elle menace d'abord assez expressément toutes les nations : cependant la suite regarde uniquement *l'Idumée ;* ce qui a donné lieu de conclure que toutes ces nations sont celles qui environnoient la Judée, entre lesquelles le prophète distingue particulièrement l'Idumée, et sa capitale *Bosra.* Le P. Houbigant croit que cette vengeance du Seigneur sur toutes les nations, embrasse cette suite de révolutions qui alloient arriver lorsque les Chaldéens seroient subjugués par les Assyriens, les Assyriens par les Chaldéens, les uns et les autres par les Perses, et les Perses par les Grecs ; après quoi le prophète fixe son attention sur les seuls Iduméens, et sur leur capitale Bosra ; mais parce qu'il en annonce la ruine entière, le P. Houbigant veut que cela regarde le temps des Machabées. Saint Jérôme ne voit au commencement de cette prophétie d'autre objet que la ruine de toutes les nations à la fin du monde. *De interitu omnium dicitur nationum, et de consummatione mundi, quæ est in die futura judicii* (3). Et parce que le nom de *l'Idumée* signifie ce qui est terrestre, et que le prophète passe des cieux aux Iduméens, saint Jérôme pense que les Iduméens signifient ici les hommes attachés à la terre : *Ad Idumæam, id est terrena descendet, ut post pœnam dæmonum, etiam hominum animæ judicentur* (4). Il observe que *Bosra* signifie la ville forte. *Bosra in lingua nostra* munitam *sonat atque* firmatam (5). Il ajoute que les docteurs juifs l'entendoient de Rome, qu'ils croyoient devoir être un jour punie de

(1) *Isai.* XXXIII. 12. — (2) *Hier. in Isai.* XXXIII. *tom.* III. *col.* 278. — (3) *Hier. in Isai.* XXXIV. *tom.* III. *col.* 276. — (4) *Ibid. col.* 277. — (5) *Ibid. col.* 278.

tous les maux qu'elle avoit faits à Jérusalem ; il remarque que la plupart même des Chrétiens de son temps croyoient voir cela dans l'Apocalypse : *Quod juxta litteram plerique nostrorum etiam in Apocalypsi Joannis scriptum putant* (1). Mais il préfère de l'entendre de Jérusalem même ; il pense que de la ruine générale du monde à la fin des siècles, le prophète revient à la ruine de Jérusalem au temps des Romains : *Nos autem arbitramur post generalem totius orbis consummationem reverti Scripturam ad Jerusalem, cui illo tempore loquebatur* (2). Mais il est très-remarquable qu'il y a un grand rapport entre cette prophétie d'Isaïe : *Et tabescet omnis militia cœlorum et complicabuntur sicut liber cœli : et omnis militia eorum defluet, sicut defluit folium de vinea et de ficu*, et ce qui est dit dans l'Apocalypse à l'ouverture du sixième sceau : *Stellæ de cœlo ceciderunt super terram, sicut ficus emittit grossos suos cum a vento magno movetur ; et cœlum recessit sicut liber involutus* (3). Or, dans l'Apocalypse cette révolution précède immédiatement la conversion des Juifs marquée au chapitre suivant. Ce n'est donc pas la colère de Dieu sur toutes les nations de la terre à la fin du monde, mais sur les Chrétiens prévaricateurs de toutes nations avant la conversion des Juifs. Sous ce point de vue les Iduméens particulièrement ici distingués pourroient représenter ceux qui en effet sont les plus distingués dans la gentilité chrétienne, lesquels seroient alors punis, non des violences autrefois exercées contre Jérusalem, comme le supposent les Juifs, mais uniquement de n'avoir pas assez profité de l'avertissement de saint Paul : *Vide ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem ; in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate ; alioquin et tu excideris* (4). L'Eglise catholique, apostolique et romaine ne périra jamais ; mais les prévaricateurs qui se trouvent mêlés avec les justes dans son sein, attireront sur eux tôt ou tard les coups terribles dont ils sont menacés par les prophètes.

XLVI. Objet du chap. XXXV, selon le sens littéral et se-

CHAPITRE XXXV. Cette prophétie n'est point liée avec la précédente, mais néanmoins elle paroît en être la suite. Selon la lettre, ce chapitre semble se rapporter au retour des Juifs à Jérusalem au temps de Cyrus. Mais les ex-

(1) *Hier. in Isai.* XXXIV. *tom.* III. *col.* 278. — (2) *Ibid.* — (3) *Apoc.* VI. 13. *et* 14. — (4) *Rom.* XI. 22.

pressions trop grandes pour cet objet conduisent jusqu'à Jésus-Christ. Le P. Houbigant s'élève fortement ici contre Grotius qui vouloit rapporter cette prophétie au temps d'Ezéchias, tandis que lui-même se trouvoit forcé de convenir qu'elle a été très-manifestement accomplie au temps du Messie. Les miracles de Jésus-Christ paroissent assez expressément annoncés : *Deus ipse veniet, et salvabit vos. Tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt. Tunc saliet sicut cervus, claudus, et aperta erit lingua mutorum.* C'est principalement sur cela que le P. Houbigant insiste. Saint Jérôme convient bien aussi que cette prophétie trouve son accomplissement au premier avénement de Jésus-Christ (1). Mais il dit expressément que quoique cette parole eût reçu un accomplissement littéral dans les miracles de Jésus-Christ, cependant on pouvoit dire qu'elle recevoit encore un accomplissement spirituel dans la conversion des gentils : *Quod quanquam signorum magnitudine completum sit, quando Dominus loquebatur discipulis Joannis..... tamen quotidie expletur in gentibus, quando qui prius cæci erant, et in ligna et lapides impingebant, veritatis lumen aspiciunt, etc.* (2). D'ailleurs comme le prophète y promet aux enfans de Dieu une joie éternelle : *Lætitia sempiterna super caput eorum;* et qu'il ajoute que cette joie ne sera troublée par aucune douleur ni aucun gémissement : *et fugiet dolor et gemitus*, il est assez visible que ces promesses n'auront leur entier accomplissement qu'au second avénement dont saint Jean parle lorsqu'il dit : *Mors ultra non erit : neque luctus neque clamor, neque dolor erit ultra* (3). Ce second accomplissement ne contredit pas le premier ; mais il en sera la perfection. Car selon l'expression même de l'Apôtre, quoique Jésus-Christ ait opéré notre salut dans son premier avénement, nous ne sommes cependant sauvés en ce monde que par l'espérance : *Spe salvi facti sumus* (4) ; parce qu'en effet le salut que Jésus-Christ nous a acquis par son sang, et dont il nous applique les graces dans ce monde par les sacremens, n'aura son entier effet sur nous que dans l'éternité.

lon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Sur quoi il est nécessaire ici de remarquer que la ver-

(1) *Hier. in Isai.* XXXV. *tom.* III. *col.* 280. — (2) *Ibid. col.* 281. — (3) *Apoc.* XXI. 4. — (4) *Rom.* VIII. 24.

XLVII. Remarques sur ces mots du ℣ 10. : *Lætitia sempiterna super caput eorum.* Faut-il traduire *Lætitiæ perpetuæ signa in capite habebunt?* Justification du sens de la Vulgate.

sion du P. Houbigant paroît affoiblir l'expression du prophète lorsqu'elle dit : *Lætitiæ perpetuæ signa in capite habebunt;* ce n'est point là l'expression du prophète : il ne s'agit point de simples signes de joie, ni d'une joie simplement perpétuelle, mais de la joie même, *lætitia,* et d'une joie éternelle, *lætitia sempiterna super caput eorum,* comme le dit très-bien la Vulgate. Le P. Houbigant n'ignore pas sans doute que le mot עולם des Hébreux, quoique traduit souvent par *seculum,* ne se borne pas au siècle présent, mais s'entend aussi de l'éternité même, comme on le voit dans Isaïe, chap. IX. ℣ 7. : *amodo et usque in sempiternum,* selon la Vulgate. Au chap. XXIV. ℣ 5. : *dissipaverunt fœdus sempiternum,* bien conservé par le P. Houbigant, *violaveruntque fœdus sempiternum.* Au chapitre XXX. ℣ 8. : *in testimonium usque in æternum,* selon la Vulgate; *ad testimonium sempiternum,* selon le P. Houbigant. Au chap. XL. ℣ 28. : *Deus sempiternus Dominus,* selon la Vulgate; *Deum æternum, Dominum,* selon le P. Houbigant. Au chap. LI. ℣ 11. : *Lætitia sempiterna super capita eorum,* selon la Vulgate. Au chap. LIV. ℣ 8. : *in misericordia sempiterna,* bien conservé par le P. Houbigant. Au chapitre LV. ℣ 3. : *feriam vobiscum pactum sempiternum,* selon la Vulgate; *fœdus sempiternum,* selon le P. Houbigant. Au chap. LVI. 5. : *nomen sempiternum dabo eis,* bien conservé par le P. Houbigant. Au chap. LIX. ℣ 21.: *amodo et usque in sempiternum,* selon la Vulgate. Au chap. LX. ℣ 19. : *Erit tibi Dominus in lucem sempiternam,* selon la Vulgate; *erit Dominus lux tua sempiterna,* selon le P. Houbigant. Le ℣ 20. le répète. Au chap. LXI. ℣ 7. : *lætitia sempiterna erit eis,* selon la Vulgate; selon le P. Houbigant, *eritque apud vos exsultatio sempiterna.* ℣ 8. : *Et fœdus perpetuum feriam eis,* selon la Vulgate; *fœdus quod erit sempiternum,* selon le P. Houbigant. Au chap. LXIII. ℣ 12. : *ut faceret sibi nomen sempiternum,* bien conservé par le P. Houbigant. Il n'y avoit donc rien à changer dans l'expression de la Vulgate au chap. XXXV. ℣ 10. : *Lætitia sempiterna super caput eorum.* Cette joie sera aussi éternelle que l'alliance dont elle est le fruit : *fœdus sempiternum,.... lætitia sempiterna.* C'est dans l'hébreu la même expression.

XLVIII. Objet des chap. XXXVI

CHAPITRES XXXVI *et suivans jusqu'au* XXXIXe *inclusivement.* Ces quatre chapitres sont plus historiques que prophétiques; et les prophéties qu'ils renferment semblent

être uniquement relatives au peuple juif; c'est-à-dire, que ces quatre chapitres paroissent n'avoir pas d'autre sens que celui que la lettre même présente : c'est pourquoi je ne m'y arrêterai point ici. Les chapitres suivans jusqu'à la fin du livre semblent se rapporter à deux objets principaux, le règne de Cyrus et le règne de Jésus-Christ, mais tellement mêlés l'un avec l'autre que souvent l'un couvre l'autre; et que relativement à Jésus-Christ, les promesses renferment ses deux avénemens, de manière que ce qui n'a été qu'imparfaitement accompli dans le premier recevra dans le dernier son entier accomplissement.

et suivans jusqu'au XXXIXe inclusivement. Ces chapitres sont plus historiques que prophétiques.

CHAPITRE XL. Selon la lettre, le prophète parle aux Juifs captifs à Babylone, et leur annonce leur délivrance. Saint Jérôme même qui fait peu d'attention à ce premier sens, le reconnoît dans ces paroles : *Quare dicis, Jacob? et loqueris Israel* (1) ? Sous ce nom de *Jacob*, il entend ici les deux tribus qui formoient la maison de *Juda*, et sous le nom d'*Israël*, il entend les dix autres tribus emmenées captives chez les Assyriens. Mais les quatre saints évangélistes nous découvrent (2) que cette *voix*, qui devoit retentir pour *préparer la voie*, non pas au peuple du Seigneur, mais *au Seigneur* même, est celle de Jean-Baptiste qui est venu préparer la voie à Jésus-Christ. L'avénement du Seigneur y est annoncé; la prédication de l'Evangile y est marquée. Ces grands objets sont presque les seuls auxquels saint Jérôme s'attache (3), et le P. Houbigant n'en reconnoît point d'autre. Mais la perfection du second sens n'exclut point le premier quoique moins parfait. D'ailleurs ce qui est dit ici de l'avénement du Seigneur qui apporte *avec lui sa récompense* n'aura son entier accomplissement qu'au dernier avénement de Jésus-Christ (4), ce qui devient le fondement d'un troisième sens, dans lequel on découvre mieux encore la distinction de ces deux noms *Jacob* et *Israël*. Car nous avons fait remarquer d'après saint Jérôme même, que le nom de *Jacob* signifiant supplantateur, représente particulièrement la gentilité chrétienne, mise ici en parallèle avec *Israël*, qui alors désigne Israël selon la chair, c'est-à-dire, les Juifs. D'ailleurs saint Jean est venu dans l'esprit et dans la vertu d'Elie, parce que, selon la re-

XLIX. Objet du chapitre XL, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages des quatre évangelistes et de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Isai.* XL. *tom.* III. *col.* 309. — (2) *Matth.* III. 3. *Marc.* I. 3. *Luc.* III. 4. *Joan.* I. 23. — (3) *Hier. in Isai.* XL. *tom.* III. *col.* 300. *et seqq.* — (4) *Apoc.* XXII. 12.

marque des pères, comme il a été le précurseur du premier avénement de Jésus-Christ, Elie sera le précurseur du second. Cette prophétie embrasse donc sous les mêmes expressions les deux avénemens de Jésus-Christ.

L. Objet du chapitre XLI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme. Quel est *le juste* dont il est ici parlé ? Est-ce Abraham, Cyrus ou Jésus-Christ ?

CHAPITRE XLI. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais cependant on peut dire qu'il en est une suite. Son principal objet est l'avénement, le règne et la puissance de celui qui est appelé *le Juste*, ou selon l'hébreu *la justice*. On l'explique communément de Cyrus qui fut à l'égard des Juifs, *le juste et la justice*, parce qu'il les affranchit de l'injustice des Babyloniens en leur rendant la liberté. D'autres expliquent cette prophétie de manière qu'ils croient voir dans ce *Juste* le patriarche Abraham. Saint Jérôme fait mention de ces deux sens (1); mais il ne s'y arrête pas; il reconnoît ici l'avénement, le règne et la puissance de Jésus-Christ (2), qui non-seulement est le Juste par excellence, mais *qui nous a été donné de Dieu*, selon l'expression de saint Paul (3), *pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption*. Le P. Houbigant au contraire s'arrête au seul sens qui regarde Cyrus; et comme il sent bien que le nom de *Juste* ne convient que fort improprement à ce prince, il voudroit nous persuader que le mot hébreu צדק ici employé ne signifie ici ni *juste* ni *justice*, mais qu'on doit le prendre au sens de *ultor*, vengeur, parce que tel fut le ministère de Cyrus à l'égard des Juifs. C'est ainsi qu'il le traduit au ✠ 2.: *Quis suscitavit ab Oriente ultorem?* et au ✠ 10.: *Ego te ultoris mei manu sustinebo*. Il réfute très-bien l'interprète chaldéen qui au ✠ 2. a supposé que le juste dont parle le prophète étoit Abraham. Mais il prétend prouver contre cet interprète et contre saint Jérôme auteur de notre Vulgate, qu'il ne lui a pas été permis de traduire comme eux le mot צדק au sens de *justus*: *non licuit* justum *interpretari;* parce que Cyrus ne fut pas juste comme le sont les hommes qui plaisent à Dieu. «Nous avons choisi, dit-il, le mot *ultor*, tiré de la signification du verbe צדק, *judicia exercere* et *ulcisci*, très» fréquente dans les livres saints. Car Cyrus fut le vengeur » des Juifs à l'égard des Chaldéens leurs ennemis. La si» gnification du même mot en arabe, *eventu comprobare*,

(1) *Hier. in Isai.* XLI. *tom.* III. *col.* 311. — (2) *Ibid. col.* 310. *et seqq.* — (3) 1. *Cor.* I. 30.

» ou *verificare*, y convient aussi parfaitement bien. Car » Cyrus amena beaucoup d'oracles des prophètes de Dieu » à leur accomplissement. Nous aurions présenté ce sens » dans notre version si nous avions pu le faire sans user de » périphrase (1).» Voilà ce qu'il dit au ℣ 2. Il revient au ℣ 10. en traduisant : *Fulsisti te dextera ultoris mei.* « Cette forme de construction, dit-il, montre qu'ici ni au » ℣ 2. le mot צדק ne doit être traduit par *justitia*, quoi- » que ce sens ait plu aux nouveaux interprètes ; car elle » demande que l'on traduise par *justus* ou *ultor*, et non par » *justitia*. On ne lit nulle part *Dextera justitiæ Dei;* et » cette phrase est étrangère au style des Hébreux.» Aussi saint Jérôme ni les Septante n'ont point mis ici *justitiæ meæ*. Mais les Septante qui avoient traduit littéralement au ℣ 2. : *Quis suscitavit ab Oriente justitiam?* ont traduit au ℣ 10. : *et roboravi te dextera justa mea*, selon l'expression de l'ancienne Vulgate : et saint Jérôme qui dit au ℣ 2. : *Quis suscitavit ab Oriente Justum?* dit au ℣ 10. *Et suscepit te dextera Justi mei.* Ainsi saint Jérôme et les Septante n'ont point vu ici l'idée de *vengeur*, mais l'idée de *la justice*, parce que c'est en effet l'idée que présente naturellement le texte. Ne sait-on pas que dans le nom de *Melchisedech* saint Paul a vu l'idée de roi de justice? *Qui interpretatur rex justitiæ* (2). Le P. Houbigant n'a été chercher ici un autre sens que parce qu'il a vu que ce nom ne convenoit qu'improprement à Cyrus: mais il n'a peut-être pas fait assez d'attention à ce que ce nom convient parfaitement à Jésus-Christ, dont Cyrus étoit la figure. D'ailleurs ce savant interprète avouera lui-même qu'au chap. XLV. ℣ 8. où notre Vulgate dit : *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant Justum*, le mot *Justum* est très-bien placé ; puisque lui-même traduit, *Mittant cœli ex alto rorem : pluant de cœlo Justum.* Or, c'est dans l'hébreu précisément le même mot צדק, que les Septante ont également rendu par *justitiam*. Il demeure donc prouvé par l'aveu même du P. Houbigant, que le mot צדק est très-bien traduit par *Justum*; et que ce nom désigne le Messie, Jésus-Christ même. Il descend des cieux, parce qu'il est fils de Dieu ; il s'élève de la terre, parce qu'il est fils de l'homme. Dieu le suscite de l'Orient, parce qu'il l'a fait naître dans la Palestine qui

(1) *Houbig. in Isai.* XLI. 2. *et seqq.* — (2) *Hebr.* VII. 2.

est à l'orient de notre hémisphère, et relativement aux *îles*, c'est-à-dire, aux peuples occidentaux à qui le prophète vient d'adresser sa parole dans le verset précédent. Dieu le suscite du septentrion, et le fait venir de l'Orient, parce que le progrès de son règne par la prédication de l'Evangile depuis Jérusalem jusqu'à Rome s'est élevé par le septentrion de Jérusalem à Antioche où saint Pierre plaça d'abord son siége, et d'Antioche à Rome où saint Pierre fixa ce même siége qui par sa primauté est devenu le centre de l'Eglise, et d'où le règne de Jésus-Christ s'est répandu dans toutes les régions de l'univers. Ainsi le *Juste* dont parle ici le prophète est bien Jésus-Christ; et l'imperfection du premier sens qui applique ce nom à Cyrus, ne prouve point que ce nom soit mal traduit, mais seulement qu'il y a un second sens applicable à Jésus-Christ qui est *le Juste* par excellence. Du reste le nom de *Jacob* qui signifie *supplantateur*, et qui se trouve joint avec *Israël* dans ce chapitre, montre que cette prophétie concerne particulièrement la gentilité chrétienne désignée par *Jacob*.

LI. Objet du chap. XLII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de Jésus-Christ et de saint Jérôme

CHAPITRE XLII. Ce chapitre est indépendant du précédent, quoiqu'à certains égards il puisse en être une suite. Il a pour objet principal le libérateur d'Israël; et selon la lettre on pourroit être porté à croire que c'est Cyrus. Mais Jésus-Christ nous ayant déclaré que c'est lui-même qui est le libérateur ici annoncé (1), il n'y a plus lieu d'en douter. Saint Jérôme s'arrête donc à cet unique sens (2). Il applique aux Chrétiens toutes les promesses, et aux Juifs incrédules toutes les menaces renfermées dans ce chapitre. Le P. Houbigant réfute avantageusement Grotius qui dans un premier sens a cru voir ici Isaïe comme figure de Jésus-Christ : il ne veut y reconnoître que Jésus-Christ, et fait tomber sur les Juifs incrédules toutes les menaces renfermées dans ce chapitre. Cependant une partie de ces menaces paroît tomber sur l'empire des Chaldéens; et celles-là seroient applicables à l'empire des Romains idolâtres et persécuteurs. *Israël* aveugle et sourd est assez évidemment le Juif incrédule; mais *Jacob* le supplantateur paroît pouvoir désigner la gentilité chrétienne; et cette remarque est importante pour l'intelligence du chapitre suivant où l'on

(1) *Matth.* XII. 17. *et seqq.* — (2) *Hier. in Isai.* XLII. *tom.* III. *col.* 317. *et seqq.*

va voir comme ici *Jacob* et *Israël*, c'est-à-dire, la gentilité chrétienne désignée par *Jacob*, et la nation juive désignée par *Israël*. Si les menaces du Seigneur tombent ici en même temps sur Jacob et sur Israël, on verra qu'au chapitre suivant les promesses sont faites également à *Jacob* et à *Israël*. C'est qu'à la fin des temps la main de Dieu qui a châtié les Juifs incrédules, châtiera de même les gentils ingrats; mais au milieu de ces gentils ingrats, il y aura toujours des restes fidèles qui sont l'objet des promesses faites à la *maison de Jacob;* et du sein de la nation juive sortiront un jour des restes qui deviendront fidèles, et qui alors seront l'objet des promesses faites à la *maison d'Israël*.

LII. Objet du chap. XLIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul, de saint Jean et de saint Jérôme.

CHAPITRE XLIII : *Et nunc*. Ce chapitre est intimement lié avec le précédent. Les noms de *Babylone* et des *Chaldéens* avertissent qu'il peut y avoir ici un premier sens qui regarde la ruine de cet empire et la délivrance d'Israël sous Cyrus. Mais la liaison de ce chapitre avec le précédent, où l'on a vu que ce libérateur est Jésus-Christ, la magnificence des promesses contenues dans celui-ci et visiblement relatives au mystère de Jésus-Christ, le témoignage de saint Paul et de saint Jean (1) qui appliquent à l'œuvre de Jésus-Christ ce que Dieu dit ici des merveilles qu'il annonce, tout montre que le sens principal de ce chapitre se rapporte à Jésus-Christ, et c'est sous cet unique point de vue que saint Jérôme le considère. Mais ici comme dans les chapitres précédens les merveilles du premier avénement couvrent celles du second, de manière que saint Paul applique au premier ce que saint Jean applique au second. Saint Jérôme s'attache au sens qui regarde le premier avénement. « Les Hébreux, dit-il (2), expliquent ceci du second avé» nement du Sauveur : *Hebræi de secundo Salvatoris* » *hæc interpretantur adventu, quando post plenitudinem* » *gentium omnis salvandus sit Israel.* Mais pour nous, » continue-t-il, nous ne croyons nullement que les pro» messes qui sont ici faites, soient adressées à ces hommes » aveugles et sourds dont il est parlé au chapitre précédent : » *Nos autem nequaquam putamus ad eos fieri repromis*» *sionem, quibus supra dictum est.* Quis cæcus. . . . . et » qui surdi. . . . . *Et rursum :* Factus est populus vastatus » atque direptus, *et his similia.* Ainsi, ajoute-t-il, il faut

(1) 2. *Cor.* v. 17. *Apoc.* XXI. 5. — (2) *Hier. in Isai.* XLIII. *tom.* III. *col.* 323.

» ici se rappeler ce que nous avons déjà dit, qu'il y a deux » *Jacob* et deux *Israël*, l'un selon la chair, et l'autre selon » l'esprit : *Ergo quod supra diximus, duos esse Jacob,* » *et duos Israel, unum carnalem, et unum spiritualem,* » *eorum qui in Salvatorem credere noluerunt, et eorum* » *qui receperunt Filium Dei : hoc etiam nunc intelligen-* » *dum est.* » Cela posé, ce saint docteur laissant sur les seuls Juifs incrédules les menaces contenues dans le chapitre précédent, rapporte aux seuls disciples de Jésus-Christ les promesses que renferme celui-ci : alors il regarde Babylone comme l'image du siècle, où règne la confusion et le désordre (1) : *Misi Filium meum in Babylonem et confusionem hujus seculi;* et quant aux Chaldéens, personne, dit-il, ne doute qu'ils ne représentent les démons : *De Chaldæis nullus ambigit, quin dæmones sonent.*

LIII. Remarques sur les promesses contenues dans le chapitre XLIII. Appartiennent-elles aux Juifs ou à l'Eglise? Justification du sentiment de saint Jérôme qui les attribue à l'Eglise, et qui les rapporte au premier avénement de Jésus-Christ.

Le P. Houbigant après avoir rapporté ce que saint Jérôme vient de dire contre le sens que les Hébreux donnoient de son temps à ce chapitre, reprend en ces termes (2) : « Nous examinerons bientôt si en effet les Hébreux se mé- » prenoient lorsqu'ils entendoient de leurs derniers temps » cette prophétie d'Isaïe. En attendant, nous observons que » de ce que ci-devant il est dit que les Juifs sont *des aveu-* » *gles* et *des sourds*, il ne s'ensuit pas qu'ils ne soient pas » l'objet des promesses qui vont suivre, parce que cet *aveu-* » *glement* des Juifs n'est tombé que *sur une partie d'Israël,* » et ne doit durer que *jusqu'à ce que la plénitude des na-* » *tions soit entrée* dans l'Eglise; en sorte qu'il est facile de » concilier ces reproches avec ces promesses, pourvu que » l'on distingue les temps; et le prophète même les dis- » tingue; car après avoir prédit à la fin du chapitre précédent, » que la république des Juifs périroit sous le fléau de la » guerre, il adresse maintenant la parole à ces mêmes Juifs » en leur disant : *Noli timere.* La suite prouve qu'il parle » aux Juifs *selon la chair,* et non à ceux qui ne le sont que » *par la foi*, lorsqu'il ajoute : *Ego tradidi Ægyptum, ut* » *redimereris* (c'est ainsi que le P. Houbigant exprime le » texte); *Ego, pro te Æthiopem et Saba :* paroles qui mar- » quent la nation même des Juifs, et non quelques-uns d'eux » qui devoient croire au Seigneur. Donc ces paroles *noli ti-* » *mere* se rapportent également à la nation même des Juifs, » à cette nation considérée dans l'état où le prophète vient

(1) *Hier. in Isai.* XLIII. *tom.* III. *col.* 324. — (2) *Houb. in Isai.* XLIII. ℣ 1.

» de la montrer, c'est-à-dire, ne comprenant pas même » pourquoi Dieu a renversé leur république par l'épée des » Romains. Et c'est ce que marque encore cette expression, » *Nunc autem ;* expression qui continue le discours en mon- » trant que la suite s'adresse aux mêmes personnes à qui » Isaïe parloit auparavant, comme s'il leur disoit : Quoique » vous ayez succombé sous le glaive de manière que vous » n'avez plus ni république ni temple, cependant ayez con- » fiance, car le temps viendra où votre Dieu fera des mi- » racles pour vous rétablir. » Voilà ce que cet interprète dit sur le premier verset, et dans la plupart des notes qui suivent, il continue d'examiner, comme il l'a promis, si les Hébreux dont parle saint Jérôme se méprenoient; il soutient qu'ils ne se méprenoient point, et que très-certainement toute la suite de la prophétie regarde le rétablissement futur des Juifs, et non-seulement leur retour à l'unité de la foi et de la vraie religion, mais leur réunion dans un même lieu. « C'est ce que marque, dit-il (1), la promesse » de les rassembler *des quatre côtés du monde*, de les faire » revenir *de loin* et *des extrémités de la terre :* ce qui n'ar- » riva point aux Juifs amenés à la foi par les apôtres. Les » Juifs qui alors devinrent chrétiens, changèrent d'esprit et » non pas de climat : *animum, non cœlum, mutarunt.* » Il faut donc que le temps vienne où ils changeront non-seulement d'esprit, mais même de climat, pour se rassembler tous dans un même lieu. « Autrement, ajoute-t-il, ces pro- » messes ne seroient que de pures hyperboles et de vaines exa » gérations. » Voilà bien clairement ce que pense le P. Houbigant sur cette prophétie ; et il n'y voit pas d'autre objet. Je crois que sans aller plus loin, il suffira de faire ici quelques observations sur cette manière d'expliquer le texte sacré.

Prétendre que les Juifs seront ramenés non-seulement à l'unité de la foi, *ad unam fidem*, mais de plus en un même lieu, *in unum locum*, c'est assez visiblement embrasser le faux système que saint Jérôme a si souvent combattu dans ceux qu'il appelle non-seulement *Hébreux*, mais *judaïsans;* et ce seroit vouloir s'égarer avec eux que d'adopter ce système. Les promesses renfermées dans ce chapitre sont adressées à un peuple qui est appelé en même temps *Jacob* et *Israël;* à un peuple que Dieu a non-seulement créé et formé, mais qu'il a racheté, *redemi te*, c'est

(1) *Houb. in Isai.* XLIII. ℣ 5.

l'expression de la Vulgate, et elle rend très-fidèlement le sens de l'hébreu; il est essentiel de la conserver. Ce peuple est un peuple à qui Dieu a donné le nom qui le distingue, *vocavi te nomine tuo;* c'est un peuple que Dieu regarde comme son peuple : *meus es tu.* Tous ces caractères désignent le peuple chrétien, et aucun d'eux ne convient aux Juifs dans l'état d'aveuglement, de surdité et d'anathème sous lequel le prophète nous les a montrés. Dans cet état de réprobation, Dieu leur dit : Vous n'êtes point mon peuple; votre nom est devenu odieux, et j'en ai donné un autre à mes serviteurs; et vous n'aurez de part aux fruits de la rédemption que je leur applique, que lorsque vous reviendrez à eux et que vous vous réunirez avec eux. C'est au peuple chrétien que les promesses sont faites, et le Juif n'y participera que lorsqu'il viendra se réunir au peuple chrétien. Ainsi saint Jérôme ne se méprend point lorsqu'il dit que ces promesses ne sont point adressées à ces hommes *aveugles* et *sourds* dont il étoit parlé au chapitre précédent : ce n'est point à ces hommes incrédules que Dieu dit ici : Ne craignez point : *Noli timere.* C'est au peuple chrétien, c'est aux hommes fidèles que Dieu se conservera toujours au milieu du peuple chrétien; c'est à ces hommes fidèles que Dieu dit au milieu des plus fâcheuses révolutions : Ne craignez point : *Noli timere.* Ces tribulations sont marquées à la fin du chapitre précédent, et il est important de ne pas les confondre avec les châtimens dont le prophète a parlé auparavant et qui sont tombés sur les Juifs. Le peuple *aveugle* et *sourd* livré en proie à ses ennemis, c'est *Israël* selon la chair : mais le prophète après l'avoir ainsi caractérisé, vient ensuite au supplantateur nommé en même temps *Jacob* et *Israël :* c'est la gentilité chrétienne, rachetée par Jésus-Christ, appelée par lui d'un nouveau nom, et jouissant de l'avantage d'être le peuple du Seigneur : elle est désignée par le nom de *Jacob*, et par le nom même d'*Israël,* parce qu'en devenant l'*Israël de Dieu* par l'esprit de la foi, elle a supplanté le Juif qui est *Israël selon la chair.* Ainsi saint Jérôme ne se méprend nullement lorsqu'il soutient que ces promesses appartiennent à *Israël selon l'esprit*, qui est le peuple chrétien. Il ne se méprend pas même lorsqu'il les applique au *premier avénement de Jésus-Christ*, puisqu'en effet elles ont reçu alors un accomplissement que saint Paul même reconnoît lorsqu'il dit : *Si qua ergo in Christo, nova creatura : vetera transierunt ; ecce facta*

sunt omnia nova (1). Car c'est précisément ce que le Seigneur nous dit ici : *Ne memineritis priorum, et antiqua ne intueamini : Ecce ego facio nova* (2).

LIV. En quel sens ces promesses sont applicables au second avénement de Jésus-Christ, et comment elles y recevront leur entier accomplissement.

Il est vrai que saint Jean nous découvre un autre accomplissement de ces paroles, lorsqu'après avoir dit : *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum : et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt*, il ajoute : *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia* (3). Mais il est manifeste que ce second accomplissement est réservé pour *le second avénement de Jésus-Christ;* et vraisemblablement saint Jérôme n'auroit pas rejeté cette interprétation, si elle n'eût été altérée par les fausses idées que les judaïsans y joignoient. L'erreur des judaïsans n'étoit pas de prétendre que ces promesses ne seroient pleinement accomplies qu'au second avénement de Jésus-Christ; leur erreur étoit d'attribuer à leur nation des promesses qui appartiennent au peuple chrétien; et de croire qu'elles auroient alors un accomplissement grossier et charnel dont l'effet seroit de les ramener dans leur pays pour y jouir de toutes les prospérités de la vie présente. Voilà l'erreur que saint Jérôme leur reproche sans cesse. Ces paroles : *Dedi propitiationem tuam Ægyptum, Æthiopiam et Saba pro te* (4), ne prouvent point que cette prophétie regarde la nation juive plutôt que la gentilité chrétienne, premièrement parce qu'il seroit même assez difficile d'en déterminer le sens relativement à la nation juive; car si l'on dit que cela regarde la sortie d'Egypte, où Dieu perdit *les Egyptiens* pour sauver les Hébreux, on ne trouvera point là *l'Ethiopien* ni *le Sabéen :* si l'on dit que cela regarde le temps de Sennachérib, on y trouvera *l'Egyptien* et *l'Ethiopien,* mais on n'y trouvera point encore *le Sabéen.* Au contraire si l'on reconnoît qu'*Israël* surnommé *Jacob* représente ici la gentilité chrétienne, on apercevra que tous ces noms sont énigmatiques; que le Seigneur a véritablement perdu *l'Egyptien, l'Ethiopien* et *le Sabéen* en sauvant *Israël* surnommé *Jacob*, lorsque sauvant par une miséricorde toute gratuite une multitude de gentils tant du milieu de l'empire romain que du milieu des barbares situés à l'orient et à l'occident, au midi et au nord, il a

(1) 2. *Cor.* v. 16. *et* 17. — (2) *Isai.* XLIII. 18, *et* 19. — (3) *Apoc.* XXI. 4. *et* 5. — (4) *Isai.* XLIII. 3.

laissé périr tous les autres, et en laisse encore périr une multitude prodigieuse. Ces mots *Et nunc*, marquent bien la liaison de ce chapitre avec le chapitre précédent, mais une liaison avec les derniers versets qui regardent *Israël* surnommé *Jacob*, et non avec les versets qui sont antérieurs à ceux-là, et qui regardent *Israël aveugle* et *sourd*, entièrement différent de celui qui lui ayant été substitué a mérité d'être désigné sous le nom de *Jacob*. Le rappel des Juifs *de très-loin*, des *extrémités de la terre*, et des *quatre parties du monde*, aura lieu sans doute lorsqu'à la fin des siècles Dieu rassemblera les derniers de ses élus des quatre parties du monde et des régions les plus éloignées ; cette promesse est faite à un peuple à qui Dieu dit : Je suis avec vous : *Ego tecum sum* (1). Ce caractère ne convient qu'à l'Eglise de Jésus-Christ à qui il a dit : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Dieu rassemblera donc alors ses élus d'entre les gentils comme d'entre les Juifs, en les réunissant tous dans une même foi et une même religion, *ad unam fidem ac religionem*. Alors, comme au commencement et dans toute la suite des siècles, ceux que Dieu appellera d'entre les Juifs comme d'entre les gentils, changeront d'esprit, mais non pas de climat; *animum, non cœlum mutabunt ;* et s'il est nécessaire de trouver un lieu où en effet il les rassemble, ce sera dans le ciel leur patrie, ce sera dans le nouveau monde, que nous attendons selon la parole de saint Pierre et selon celle de saint Jean, mais un monde qui ne périra pas comme celui-ci, un monde qui sera la demeure des élus dans l'éternité. Voilà l'unique point de vue sous lequel nous puissions considérer ces promesses relativement aux derniers temps, si nous ne voulons nous précipiter dans les illusions des judaïsans. La ruine de *Babylone* au temps du premier avénement de Jésus-Christ fut la ruine de l'empire idolâtre ; au temps de son second avénement, ce sera la ruine de l'empire antichrétien qui aura opprimé et persécuté l'Eglise.

LV. Objet du chapit. XLIV. selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage

CHAPITRE XLIV. C'est la suite du chapitre précédent. Il se rapporte comme ce dernier à Israël réunissant les deux noms de *Jacob* et *d'Israël*. Le nom de *Cyrus* qui se trouve à la fin, avertit que, selon la lettre, cette prophétie regarde son règne. Cependant saint Jérôme rapporte ce chapitre comme le précédent, au premier avénement de Jésus-

(1) *Isai.* XLIII. 5.

Christ (1), dont Cyrus étoit la figure. Il en excepte seulement le milieu qui, ayant pour objet de combattre l'idolâtrie, lui paroît dirigé contre les idolâtres du temps d'Isaïe depuis le ℣ 6. jusqu'aux ℣ 20. *Est sermo contra illius temporis idololatras, quo Isaias propheta ventura populis nuntiabat* (2). Au reste, en finissant le développement de ce sens, il avertit que cela peut aussi s'appliquer aux hérésiarques, qui fabriquent avec art les idoles de leurs dogmes et de leurs mensonges : *Quidquid autem de idolis dictum est, potest referri et ad hæreseon principes, qui simulacra dogmatum suorum atque mendacii artifici corde componunt; et venerantur ea quæ a se sciunt esse simulata. Nec sufficit eis error proprius, nisi simplices quosque eorum adoratione deceperint* (3). Il revient ensuite au premier avénement de Jésus-Christ et voit dans la rédemption d'Israël, celle que Jésus-Christ nous a procurée : il pense que la délivrance d'Israël par Cyrus n'est ici montrée que comme une preuve de la puissance divine qui opérera la rédemption des hommes par Jésus-Christ. Le P. Houbigant ne détermine point le sens de ce chapitre; il le suppose apparemment assez déterminé par le nom de *Cyrus*; et il n'y fait aucune mention de Jésus-Christ. Comme néanmoins ce chapitre est une suite du précédent, ceux qui, comme le P. Houbigant, rapportent le précédent au rappel futur des Juifs, y rapportent également celui-ci. Mais dans celui-ci comme dans le précédent, ce seroit se méprendre que d'attribuer aux Juifs des promesses qui appartiennent à l'Eglise; ce seroit s'exposer à tomber dans l'illusion que saint Jérôme reproche aux Hébreux et aux judaïsans; ce seroit méconnoître le sens mystérieux du nom de *Jacob* qui désigne spécialement la gentilité chrétienne. Si donc ce chapitre se rapporte comme le précédent aux derniers temps, c'est relativement au dernier avénement de Jésus-Christ, qui achevant alors la parfaite délivrance des Juifs et des gentils réunis dans son Eglise par une même foi, achevera de montrer qu'il est le vrai *Cyrus* annoncé par Isaïe.

de saint Jérôme.

CHAPITRE XLV. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; cependant il en est évidemment une suite, puisque dès le premier verset *Cyrus* y est nommé. Le ℣ 8.

LVI. Objet du chapitre XLV, selon le sens

(1) *Hier. in Isai.* XLIV. *tom.* III. *col.* 327. *et seqq.* — (2) *Ibid. co..* 329. — (3) *Ibid. col.* 330.

littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

demande l'avénement du *Juste* et du *Sauveur* qui est évidemment Jésus-Christ même, dont Cyrus étoit la figure ; et saint Paul nous découvre au ℣ 24. (1) l'hommage que toutes les créatures rendront à Jésus-Christ. Le ℣ 13. semble regarder le règne de Cyrus ; mais la conversion des gentils ensuite annoncée nous ramène nécessairement à Jésus Christ. Ce chapitre est donc mêlé de traits dont les uns semblent regarder le règne de Cyrus, tandis que les autres regardent évidemment le règne de Jésus-Christ. De là il est arrivé que saint Jérôme applique à Cyrus seul les sept premiers versets, jusque-là même qu'il regarde comme impossible de rapporter en aucune manière à Jésus-Christ ce que Dieu dit ici à Cyrus : *Et non cognovisti me : In quo loco satis mirari nequeo, quæ stultitia sit legentium, ut hæc ad Christum referant, per quem mundus reconciliatus est Deo* (2). Depuis le ℣ 8. il propose l'interprétation de ceux qui continuent d'y voir Cyrus ; mais il préfère le sentiment de ceux qui y reconnoissent Jésus-Christ. Le P. Houbigant attribue de même à Cyrus seul les premiers versets. Il s'élève solidement contre Grotius qui borne à Cyrus le ℣ 8. Il veut que ce verset et les deux suivans ne puissent convenir qu'à Jésus-Christ ; mais ensuite il revient à Cyrus surtout au ℣ 13. et paroît lui rapporter tout le reste du chapitre. D'autres pensent que le chapitre entier est susceptible de deux sens, dont l'un se rapporte à Cyrus, et l'autre à Jésus-Christ, de manière que dans le premier sens, il y a certains traits qui conviennent très-bien à Cyrus, et d'autres qui ne peuvent lui convenir que très-foiblement, ce qui prouve la nécessité d'un second sens ; et l'on prétend que dans le second sens, comme il y a des traits qui conviennent parfaitement à Jésus-Christ, il y en a d'autres qui paroissent lui convenir moins, et qui marquent la nécessité d'un premier sens. On pense donc que comme il est certain que c'est de Jésus-Christ même considéré selon son humanité que parle ici Dieu son Père en disant : *Ego Dominus creavi eum ;* parce qu'en effet son humanité a été créée de Dieu son Père dans le sein de Marie sa mère dans la plénitude du temps ; de même selon son humanité Dieu son Père a pu lui dire ce qu'il dit ici à Cyrus, *et non cognovisti me*, parce qu'il a été prédit de Dieu son Père comme Cyrus avant qu'il fût créé dans le

(1) *Rom.* XIV. 11. — (2) *Hier. in Isai.* XLV. *tom.* III. *col.* 335.

sein de la Vierge sa mère, et conséquemment avant qu'il pût connoître Dieu son Père. « Dieu, dit M. l'abbé Duguet » expliquant ces paroles dans leur second sens relativement » à Jésus-Christ, Dieu fera ces merveilles par l'humanité » sainte de Jésus-Christ, qu'il a prédestinée gratuitement » à cette grande œuvre avant tous les siècles, et avant » qu'elle pût le mériter, ni même en avoir connoissance (1). » Du reste comme c'est au dernier avénement de Jésus-Christ que saint Paul rapporte l'hommage que tous les hommes doivent lui rendre : *Omnes stabimus ante tribunal Christi : scriptum est enim : Vivo ego dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur Deo* (2), il en résulte que cette parole n'aura son entier accomplissement que dans ce dernier jour, et qu'ainsi ce chapitre embrasse les deux avénemens de Jésus-Christ, le premier plus expressément marqué au ℣ 8. et le second au ℣. 24.

LVII. Remarque sur l'expression du ℣ 13 du chap. XLV. *Ego suscitavi eum ad justitiam.* Faut-il traduire : *Ego eum excitavi ultorem?* De qui le prophète parle-t-il ? Justification du sens de la Vulgate.

Il faut encore observer qu'au ℣ 13. où Dieu dit selon la Vulgate : *Ego suscitavi eum ad justitiam*, le P. Houbigant, qui suppose que cela regarde Cyrus, et qui avec raison ne reconnoît point dans ce prince un vrai juste, se persuade encore une fois qu'il faut prendre ce mot non pour la justice, mais pour la vengeance. Il traduit donc : *Ego eum excitavi ultorem futurum.* Mais comme ce pronom *eum* se rapporte encore plus naturellement à Jésus-Christ même dont le prophète vient de parler, et qu'en effet Jésus-Christ a été bien réellement suscité de Dieu son Père pour répandre la justice sur la terre, et pour la faire régner parmi les hommes, il n'y a rien à changer à l'expression de la Vulgate, qui explique bien littéralement le sens de l'hébreu. Si cette expression convient beaucoup moins à Cyrus, c'est qu'en effet ce texte ne peut regarder Cyrus qu'autant qu'il est l'ombre et l'image de Jésus-Christ, de manière que ce qui ne convient que très-imparfaitement à Cyrus, convient très-parfaitement à Jésus-Christ. Il est bien essentiel de ne point changer en pareil cas les expressions du texte sacré.

LVIII. Objet du chap. XLVI, selon le sens

CHAPITRE XLVI. Ce chapitre est indépendant du précédent ; mais il en est néanmoins une suite ; car dès le premier verset on y voit la chute des idoles de Babylone, et à la

(1) Duguet. Explic. d'Isaïe, anal. du chap. XLV. second sens, tom. V. pag. 190. — (2) *Rom.* XIV. 10. et 11.

littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

fin Dieu annonce *un oiseau de proie*, c'est-à-dire, un vainqueur qu'il suscitera de l'Orient, ce qui, selon la lettre, marque assez évidemment Cyrus. Saint Jérôme néanmoins applique cette prophétie à la chute de l'idolâtrie sous le règne de Jésus-Christ (1); et il pense que cet *oiseau de proie*, qu'il nomme simplement un oiseau, *avem*, représente Jésus-Christ même. *Avem, ut putant Hebræi Cyrum.... sive Darium.... sive ut nos verum esse convincimus, Dominum Salvatorem* (2). Le P. Houbigant ne voit ici que Babylone et Cyrus; il insiste seulement sur la promesse que Dieu fait aux Juifs de les porter jusqu'à leur vieillesse : « Ce qui montre, dit-il, que Dieu prendra soin » d'eux jusqu'à ce que le monde vieillissant, il les ramène » à lui, et réunisse les cœurs des pères avec les enfans. » Mais il est très-important de remarquer que cette parole n'appartient pas moins à l'Eglise qu'aux Juifs : *Audite me, domus Jacob, et omne residuum domus Israel.* Cette expression est bien remarquable; elle distingue et réunit les deux peuples qui sont appelés à former l'Eglise de Jésus-Christ, *la maison de Jacob* qui représente la gentilité chrétienne, *et tout ce qui reste de la maison d'Israël* selon la chair. La conjonction qui les unit la distingue, et montre qu'ici l'un ne doit pas être confondu avec l'autre. *La maison de Jacob* y tient le premier rang; c'est la gentilité chrétienne, c'est l'Eglise même de Jésus-Christ; *la maison d'Israël* vient ensuite; c'est l'Israël selon la chair; mais ce ne sont que *des restes* d'un peuple nombreux que la justice du Seigneur a moissonné : *Residuum domus Israel :* Dieu conserve les restes qui ont échappé à l'épée des Romains et aux malheurs des siècles suivans pour sauver à la fin des siècles tout ce qui en restera, en les réunissant à la maison de Jacob, à l'Eglise de Jésus-Christ, à qui sont faites les promesses dont ils seront alors rendus participans. *Audite me, domus Jacob, et omne residuum domus Israel.* On a cru voir ici dans la personne de Cyrus l'image de Constantin qui a porté les derniers coups au règne de l'idolâtrie. Mais Constantin même à cet égard n'a été que l'instrument dont Jésus-Christ s'est servi pour porter ce coup. C'est Jésus-Christ qui a détruit Rome païenne et son empire idolâtre; c'est Jésus-Christ qui à la fin des siècles détruira l'empire antichré-

(1) *Hier. in Isai.* XLVI. *tom.* III. *col.* 340. — (2) *Ibid. col.* 342.

tien, et frappera d'un anathème éternel le corps entier des réprouvés.

LIX. Objet du chap. XLVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jean et de saint Jérôme.

CHAPITRE XLVII. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; mais il en est la suite, puisque son objet est d'annoncer la ruine de Babylone et de son empire. On lit dans notre Vulgate au ℣. 1. *filia Babylon*, tandis que dans la version des Septante on trouve *filia Babylonis;* on est porté naturellement à penser que c'est la même expression et le même sens; et il est même arrivé que dans l'édition des bénédictins, en rapportant la version de saint Jérôme dans son commentaire sur ce chapitre, on a mis également dans la version de saint Jérôme et dans l'ancienne Vulgate faite sur les Septante, *filia Babylonis*, contre l'intention visible de saint Jérôme, qui, dans son commentaire sur ce texte, montre la différence qu'il a prétendu y mettre, lorsqu'il dit que, parce que selon les Septante le texte porte *filia Babylonis*, quelques-uns prétendent que cette prophétie ne regarde point Babylone même, mais la ville de Rome qui est appelée spécialement *Babylone* dans l'Apocalypse de saint Jean et dans l'épître de saint Pierre : *Ex eo quod juxta* LXX, *scriptum est*, filia Babylonis, *non ipsam Babylonem quidam, sed Romanam urbem interpretantur, quæ in Apocalypsi Joannis et in epistola Petri, Babylon specialiter appellatur* (1). Saint Jérôme continue néanmoins d'appliquer cette prophétie à Babylone même; ce qui montre que c'est à dessein qu'il avoit mis *filia Babylon* et non pas *filia Babylonis*. Mais l'expression *filia Babylonis* est plus conforme à la construction de l'hébreu et au style ordinaire des prophètes, sans que l'on puisse en conclure que cette *fille de Babylone* soit différente de Babylone même. Le nom de *fille de Sion* ne désigne point un autre que Sion; de même le nom de *fille de Babylone* ne désigne point un autre que Babylone. Mais cette Babylone habitée par les Chaldéens a bien pu être l'image de celle que saint Pierre et saint Jean désignent sous le même nom, c'est-à-dire de Rome païenne, à laquelle saint Jean applique un des traits qui se trouvent dans ce chapitre même, lorsqu'il rapporte qu'une voix du ciel reprochoit à cette nouvelle Babylone d'avoir dit dans son cœur : *Sedeo regina, et vidua non sum, et luctum non videbo* (2); car ces paroles ont beaucoup de rapport avec

(1) *Hier. in Isai.* XLVII. *tom.* III. *col.* 343. — (2) *Apoc.* XVIII. 7.

le reproche qu'Isaïe fait à l'ancienne Babylone, d'avoir dit dans son cœur : *Ego sum, et non est præter me amplius; non sedebo vidua, et ignorabo sterilitatem* (1), ou selon l'hébreu, *orbitatem*. Ces deux villes ont donc en effet ce trait de ressemblance ; et la ruine de l'une a pu représenter la ruine de l'autre. Le P. Houbigant s'arrête à la ruine de l'ancienne Babylone. On pourroit néanmoins ajouter que comme saint Jean nous découvre une autre *Babylone* qui ne doit périr qu'à la fin des siècles quand l'heure du jugement sera venue, cette ancienne *Babylone* pourroit représenter non-seulement Rome païenne, mais encore celle qui à la fin des siècles sera le siége de l'Antechrist. La ruine de l'empire babylonien peut représenter en même temps la ruine de l'empire idolâtre et celle de l'empire antichrétien.

LX. Objet du chap. XLVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jean et de saint Jérôme.

Chapitre XLVIII. Ce chapitre est indépendant du précédent, et quoiqu'à certains égards il en soit la suite, il a cependant un objet assez différent. Ce sont des reproches contre *la maison de Jacob*, joints cependant à la promesse de sa délivrance, mais en lui faisant observer que cette délivrance sera toute gratuite de la part du Seigneur. Cyrus y est annoncé, mais sous un caractère qui ne convient qu'à Jésus-Christ, dont il étoit la figure. Car Cyrus ne fut que très-imparfaitement le bien-aimé du Seigneur, *Dominus dilexit eum;* le Libérateur bien-aimé, c'est Jésus-Christ. La ruine de Babylone y est aussi annoncée; mais comme c'est ce bien-aimé qui doit la détruire, il est évident que c'est beaucoup moins celle qui fut subjuguée par Cyrus, que celle qui a été détruite par Jésus-Christ, et dont la ruine ne sera pleinement consommée qu'à la fin des siècles. On peut même remarquer que l'Apocalypse renferme tout au moins une allusion à cette prophétie, lorsque dans ce qui concerne la ruine de cette Babylone qui représente Rome païenne, il y est dit : *Exite de illa, populus meus* (2). Car cela ressemble beaucoup à ce qui est dit ici : *Egredimini de Babylone, fugite a Chaldæis* (3). Saint Jérôme s'attache principalement au premier sens, qui regarde littéralement les Juifs, Cyrus et les Chaldéens (4). Mais ensuite il avertit que la plupart des nôtres, c'est-à-dire des chrétiens, rapportent cette prophétie à l'avéne-

(1) *Isai.* XLVII. 8. — (2) *Apoc.* XVIII. 4. — (3) *Isai.* XLVIII. 20. — (4) *Hier. in Isai.* XLVIII. *tom.* III. *col.* 346.

ment de Jésus-Christ : *Plerique nostrorum..... de Christi adventu autumant prophetari* (1). Et lorsqu'il vient à l'endroit où se trouve cette parole mystérieuse : *Dominus dilexit eum ;* après avoir dit que ce doit être certainement Cyrus et Darius, il ajoute : C'est ce que l'on peut dire selon les Hébreux et selon leur opinion : *Hoc juxta Hebræos et eorum opinionem* (2) ; et il continue en disant : *Ceterum juxta Symmachum qui interpretatus est :* Quis annuntiavit hæc ? quem Dominus dilexit, qui facit voluntatem ejus in Babylone. *Et juxta Septuaginta*, ut auferat semen Chaldæorum : *ad Domini personam refertur ; qui vere est dilectus a Patre, et qui fecit omnem voluntatem Patris, et qui subvertit in Babylone, hoc est in confusione hujus mundi, omne semen Chaldæorum, qui dæmones interpretantur* (3). Et plus loin il reconnoît que ce second sens est le plus vrai et le plus convenable : *Porro qui et verius et rectius hæc referunt ad Salvatoris adventum, ... cohortationem esse intelligunt eorum qui Evangelium annuntiant ipsius Domini Salvatoris, ut egrediamur de Babylone, id est, de confusione istius mundi ; et fugiamus Chaldæos de quibus crebro dictum est* (4). Le P. Houbigant ne voit ici que le premier sens ; même en s'arrêtant sur l'obscurité de cette parole, *Dominus dilexit eum*, il semble croire que quand on a remarqué que ce pronom doit se rapporter à Cyrus qui a été nommé plus haut, tout est dit. Dans le second sens dont parle saint Jérôme, et qui se rapporte au premier avénement de Jésus-Christ, les reproches tombent sur les Juifs incrédules, et Babylone représente Rome païenne et son empire idolâtre. Mais il est remarquable que ces reproches s'adressent encore plus particulièrement à la maison de Jacob : *Audite hæc, domus Jacob*, à des hommes qui sont appelés du nom d'Israël : *qui vocamini nomine Israel :* paroles mystérieuses qui confirment ce que nous avons déjà observé d'après saint Jérôme, que *la maison de Jacob* dans le style des prophètes représente particulièrement la gentilité chrétienne, qui n'est point issue d'Israël selon la chair, mais qui néanmoins en porte le nom, *qui vocamini nomine Israel*, parce qu'elle en est issue par l'esprit de la foi ; et c'est ce que marque encore l'expression même qui suit, *qui vocamini nomine Israel, et de aquis Juda existis ;* ou selon

(1) *Hier. in Isai.* XLVIII. *tom.* III. *col.* 347. — (2) *Ibid. col.* 348. — (3) *Ibid. col.* 349. — (4) *Ibid. col.* 350.

l'expression des Septante, *et qui de Juda existis ;* les chrétiens sont issus de Juda, parce qu'ils sont issus de Jésus-Christ qui étoit de cette tribu. Au reste, comme selon la lettre même, et dans le premier sens, ces reproches ne tombent que sur les prévaricateurs qui se trouvent mêlés avec les justes, de même dans le second et dans le troisième sens, soit qu'on applique cette prophétie aux Juifs du temps de Jésus-Christ, ou aux chrétiens mêmes d'entre les gentils, les reproches ne tombent toujours que sur les prévaricateurs, sans que l'on puisse en rien conclure contre les justes avec qui ils sont mêlés. C'est à ces justes que sont faites les promesses qui sont jointes à ces menaces, et nul ne pourra avoir part à ces promesses qu'en se retirant de l'iniquité pour se joindre à ces hommes fidèles dont Dieu conservera perpétuellement la race jusqu'à la fin des siècles. Dans ce troisième sens qui regarde les gentils, *Babylone* représente celle dont saint Jean marque la ruine à la fin des siècles lorsque l'heure du jugement sera venue; c'est la ruine de l'empire antichrétien.

LXI. Objet du chap. XLIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul, de saint Jean et de saint Jérôme.

Chapitre XLIX. Ce chapitre est indépendant du précédent, et offre en effet un objet assez différent, mais cependant avec certains rapports qui répondent aux objets que l'on a déjà vus. On peut y distinguer deux parties, dont la première embrasse les treize premiers versets, et la seconde les treize derniers. La seconde est liée à la première par ces mots : *Et dixit Sion ;* cette liaison y répand tout à la fois la lumière et l'obscurité; c'est-à-dire, que par cette liaison la lumière de la première partie se répand sur la seconde; mais aussi l'obscurité de la seconde reflue sur la première. Car, parce que la seconde regarde, selon la lettre, les Juifs captifs à Babylone, on a pensé que la première pouvoit se rapporter au même objet. On y a cherché Cyrus, et parce qu'il n'y est point assez reconnoissable, on a essayé d'y trouver Isaïe ; mais la réunion de tous les caractères qu'offre cette prophétie ne se trouve ni dans Isaïe ni dans Cyrus : il a donc fallu avouer que le véritable objet de cette première partie, c'est le Messie même, et enfin Jésus-Christ. Saint Paul l'y découvre lorsqu'abandonnant les Juifs pour porter l'Evangile aux gentils, il dit à ces hommes incrédules : *Sic enim præcepit nobis Dominus : Posui te in lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ* (1) ; car c'est précisément ce que Dieu dit ici à notre divin Sau-

(1) *Act.* XIII. 47.

veur : *Ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad extremum terræ* (1). Plus loin le Seigneur dit : *In tempore placito exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tui* (2) ; et c'est ce que saint Paul applique au temps de l'Evangile lorsqu'il dit aux Corinthiens : *Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile ; ecce nunc dies salutis* (3). Isaïe décrivant ensuite la félicité de ceux que ce divin Sauveur aura rachetés, dit : *Non esurient, neque sitient, et non percutiet eos æstus et sol : quia miserator eorum reget eos, et ad fontes aquarum potabit eos* (4) ; et saint Jean nous découvre que telle sera la félicité éternelle des élus : *Non esurient, neque sitient amplius ; nec cadet super illos sol, neque ullus æstus : quoniam Agnus qui in medio throni est, reget illos, et deducet eos ad vitæ fontes aquarum* (5). Il demeure donc constant que la première partie de cette prophétie regarde Jésus-Christ, et s'étend depuis son premier avénement jusqu'au second, puisqu'on y trouve l'éternelle félicité des élus. Mais alors la seconde partie intimement liée avec la première, se rapporte donc aussi au règne de Jésus-Christ. La lumière éclatante de la première se répand sur la seconde, et en dissipe les obscurités. Mais néanmoins entre ceux mêmes qui conviennent que la seconde partie se rapporte comme la première au règne de Jésus-Christ, les sentimens se trouvent encore partagés ; car les uns prétendent que *Sion* y représente la nation juive, les autres soutiennent qu'elle représente l'Eglise même de Jésus-Christ. Les uns prétendent qu'elle représente l'état de l'Eglise au milieu des Juifs avant le premier avénement de Jésus-Christ, les autres pensent qu'elle représente l'etat de l'Eglise à la fin des temps et avant le dernier avénement de Jésus-Chrits. Saint Jérôme reconnoît que toute la première partie doit s'entendre de la personne de Jésus-Christ : *Omnia ex persona Christi debere accipi* (6). Lorsqu'il vient ensuite à la seconde partie, il commence par répéter ce qu'il a souvent dit, que *Jérusalem* et *Sion* dans les saintes Ecritures doivent s'entendre de quatre manières : *Jerusalem et Sion quatuor modis in Scripturis sanctis debere intelligi, sæpe memoravimus* (7). Dans

(1) *Isai.* XLIX. 6. — (2) *Ibid.* ℣ 8. — (3) 2. *Cor.* VI. 1. *et* 2. — (4) *Isai.* XLIX. 10. — (5) *Apoc.* VII. 16. *et* 17. — (6) *Hier. in Isai.* XLIX. *tom.* III. *col.* 350. — (7) *Ibid. col.* 355.

le premier sens, c'est cette Jérusalem qui fut prise par les Babyloniens et ensuite par les Romains; celle sur laquelle Jésus-Christ pleure dans l'Evangile, et dont il prédit la désolation. Dans le second sens, c'est l'assemblée des saints, *sanctorum congregatio*, dont David dit : *Le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob* (1). « Car, ajoute saint Jérôme, les fondemens de » cette Sion judaïque que nous voyons détruite n'étoient » point aimés de Dieu; autrement il faudroit dire que ce que » Dieu avoit aimé, a pu être détruit. » Dans le troisième sens on appelle *Jérusalem* la multitude des anges, des dominations et des puissances. C'est de cette Jérusalem que l'Apôtre parloit lorsqu'il disoit : *La Jérusalem d'en haut est libre; et c'est elle qui est notre mère* (2). Et dans un autre endroit : *Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, et de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste* (3). Dans le quatrième sens, on appelle *Jérusalem* celle que les Juifs et nos judaïsans croient devoir descendre du ciel, toute brillante d'or et de pierreries, selon l'Apocalypse de saint Jean qu'ils n'entendent pas : *Quarto appellatur Jerusalem, quam Judæi et nostri judaizantes juxta Apocalypsim Joannis quam non intelligunt, putant auream atque gemmatam de cœlestibus ponendam : cujus terminos et infinitam latitudinem, etiam in Ezechielis ultima parte* (*putant*) *describi.* Ou plutôt il s'est apparemment glissé ici quelque faute de copiste; car ce dernier sens que saint Jérôme rejette ne peut pas être le quatrième de ceux qu'il prétend devoir être reconnus dans les livres saints : *Quatuor modis in Scripturis sanctis debere intelligi :* et en effet ailleurs il dit que ce quatrième sens est celui qui se rapporte aux ames de chaque fidèle. *Quatuor modis intelligi potest Jerusalem : vel hæc quæ Babylonio et Romano igne succensa est; vel cœlestis primitivorum; vel Ecclesia quæ interpretatur visio pacis; vel animæ singulorum quæ fide cernunt Deum* (4). Le sens qui regarde la Jérusalem des judaïsans est donc un cinquième sens qu'on ne doit point reconnoître, et que saint Jérôme a eu dessein d'exclure.

LXII. Remarques sur les treize derniers ver-

Il reste maintenant à savoir auquel des quatre premiers sens on doit rapporter ce qui est dit ici de Sion : *Quæ cum ita se habeant; nunc diligentius intuendum est, quæ ex*

(1) *Psal.* LXXXVI. 2. — (2) *Galat.* IV. 26. — (3) *Hebr.* XII. 22. — (4) *Hier. in Ezech.* XVI. *tom.* III. *col.* 783.

quatuor dixerit Sion : Dereliquit me Dominus, et Dominus oblitus est mei (1). Saint Jérôme regarde comme indubitable que c'est l'assemblée des saints considérée telle qu'elle avoit été d'abord chez les Juifs avant l'avénement de Jésus-Christ : *Nec dubium est quin congregatio sanctorum, quæ prior fuerat in Judæis.* Voilà en effet le sens qui se trouve lié naturellement avec le premier avénement de Jésus-Christ. Mais comme la première partie s'étend jusqu'au second avénement, la deuxième renferme aussi un sens relatif à ce second avénement; alors Sion représente encore l'assemblée des saints, *congregatio sanctorum*, l'Eglise même de Jésus-Christ, mais dans l'état d'affliction où elle se trouvera réduite à la fin des temps, aux approches du dernier avénement de Jésus-Christ, qui viendra la délivrer de tous ses maux en l'introduisant tout entière dans l'éternelle félicité. Le P. Houbigant s'élève avec force contre Grotius, qui a cru voir dans la première partie Isaïe : il montre très-bien que cette partie ne peut convenir qu'à Jésus-Christ. Mais il prétend que *Sion*, dont il est ensuite parlé, est la nation juive qui, maintenant abandonnée de Dieu, sera un jour rappelée; en sorte qu'il transporte à cette nation les promesses qui sont ici faites à *l'assemblée des saints*, comme dit saint Jérôme, à l'Eglise même de Jésus-Christ, à laquelle les Juifs viendront eux-mêmes se réunir lorsque le temps de la miséricorde de Dieu sur eux sera venu. Si la peinture de l'affliction de *Sion* paroît trop vive, c'est parce que c'est celle des derniers temps où nous ne sommes point encore; mais la tendresse avec laquelle le Seigneur lui parle, l'assurance qu'il lui donne de ne l'oublier jamais, la magnificence des promesses qu'il lui fait, tout contribue à montrer que c'est véritablement *l'assemblée des saints*, l'Eglise même de Jésus-Christ. Les Juifs n'auront part à ces promesses que quand ils seront eux-mêmes entrés dans l'Eglise de Jésus-Christ; et les peuples ne se réuniront à eux par l'esprit de la foi, que lorsqu'ils seront eux-mêmes devenus enfans de l'Eglise par le même esprit. C'est à l'Eglise même que se réuniront et les Juifs qui y reviendront à Jésus-Christ, et les peuples qu'ils lui ameneront. C'est s'exposer à confondre tout que d'attribuer à la nation juive les promesses faites à l'Eglise de Jésus-Christ. S'il pouvoit rester

sets du chap. XLIX. Quelle est cette *Sion* dont parle le prophète? Est-ce la nation juive ou l'Eglise même de Jésus-Christ?

(1) *Hier. in Isai.* XLIX. *tom.* III. *col.* 355.

sur cela quelque doute, Osée va le dissiper; car voici ce que Dieu dit par la bouche de ce prophète en parlant des deux maisons d'Israël et de Juda : *Non addam ultra misereri domui Israel, sed oblivione obliviscar eorum : et domui Juda miserebor, et salvabo eos in Domino Deo suo* (1). Voilà le partage des Juifs incrédules figurés par la *maison d'Israël;* Dieu cesse de répandre sur eux ses miséricordes, et il les ensevelit dans un profond oubli : *Oblivione obliviscar eorum :* et en même temps voilà les promesses faites à l'Eglise représentée par la maison de Juda; la miséricorde de Dieu reposera toujours sur elle; il sauvera par sa puissance tous ceux d'entre ses enfans qui lui demeureront fidèles : *Et salvabo eos in Domino Deo suo.* Lors donc que par la bouche d'Isaïe, le Seigneur déclare que quelque extrêmes que puissent être les maux qui tomberont sur Sion, jamais cependant il ne l'oubliera, il est évident que cela ne peut s'entendre de la nation juive qui est depuis plus de dix-sept siècles ensevelie dans l'oubli dont le Seigneur l'avoit menacée : *Oblivione obliviscar eorum :* la prophétie d'Isaïe ne peut donc regarder que la seule Eglise de Jésus-Christ, qui seule est assurée de n'être jamais oubliée de Dieu : *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui?* Quiconque à ce trait ne reconnoît pas l'Eglise de Jésus-Christ, n'entendra jamais le vrai sens des prophéties.

LXIII. Remarques sur les ℣ 22. et 23. du ch. XLIX. Se rapportent-ils au Libérateur de Sion ou à Sion même, c'est-à-dire, à l'Eglise de Jésus-Christ?

Le P. Houbigant prétend encore que les ℣ 22. et 23. ne se rapportent pas à Sion comme on le pense communément, mais à Jésus-Christ même : peut-être parce qu'il est dit au ℣ 22. : *Vultu in terram demisso adorabunt te, et pulverem pedum tuorum lingent.* Car comme il suppose que *Sion*, dans cette prophétie, représente la nation juive, il n'a pas voulu donner lieu de penser que le temps viendroit où l'on adoreroit cette nation. Mais ceux qui reconnoissent que *Sion* représente ici l'Eglise de Jésus-Christ, ne sont point surpris de trouver dans ces paroles la vive peinture de l'humble hommage que tous les fidèles rendent à l'Eglise en la considérant comme l'épouse de Jésus-Christ, comme le corps mystique de Jésus-Christ. Tous les interprètes conviennent que ces paroles se rapportent à *Sion;* les rabbins ont ponctué le texte de manière que

(1) *Osee*, 1. 6. *et* 7.

tous les pronoms y sont au féminin comme se rapportant à *Sion*. La liaison même de ces versets avec les versets précédens prouve que les enfans dont il est ici parlé sont ceux de Sion, dont il est parlé aux versets précédens. Ces pronoms ne peuvent se rapporter au Libérateur dont le nom n'est point ici rappelé; mais ils se rapportent nécessairement à *Sion* dont le prophète vient de parler; et l'on vient de voir que *Sion* ici n'est autre que l'Eglise même de Jésus-Christ. Sur quoi il faut entendre saint Jérôme expliquant en quel sens et sous quel rapport cette adoration est due à l'Eglise (1) : *Omnisque ætas, sexus et dignitas, adorabunt Sion propter eum qui habitat in ea. Si enim caput Ecclesiæ Christus est, caput adoratur in corpore. Et si ad quosdam dicitur* (2) : Exaltate Dominum Deum nostrum, et adorate scabellum pedum ejus (*non quo scabellum adorandum sit, sed quo majestas pedum illius indicetur*), *cur non adoretur Ecclesia, quæ totum Christi corpus amplectitur?*

LXIV. Objet du chapitre L, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de Jésus-Christ et de saint Jérôme

CHAPITRE L. Ce chapitre est indépendant du précédent, et il offre un objet assez différent sur lequel les interprètes se partagent. Car comme Isaïe ne dit point de qui il parle, et que d'ailleurs il parle comme en son propre nom, quelques-uns ont cru que c'étoit en effet en son propre nom qu'il parloit, et que ceux dont il parloit étoient les enfans de Juda captifs à Babylone. Mais Jésus-Christ dans l'Evangile rappelle le témoignage des prophètes en annonçant les opprobres qu'il doit souffrir : *Consummabuntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis : tradetur enim gentibus, et illudetur, et flagellabitur et conspuetur* (3) ; et ces opprobres sont précisément ceux qui sont ici marqués par Isaïe : *Corpus meum dedi percutientibus, et genas meas vellentibus : faciem meam non averti ab increpantibus et conspuentibus in me* (4). C'est donc au nom de Jésus-Christ même, que le prophète parle ici comme il le fera encore au chapitre LXI. Cela posé, il en résulte que ceux qui sont ici l'objet des reproches du Seigneur, sont les Juifs incrédules. C'est à eux qu'il dit : *Quis est hic liber repudii matris vestræ, quo dimisi eam?* Saint Jérôme l'entend bien ainsi (5); et il s'élève avec force contre ceux qui prétendent mettre ici

(1) *Hier. in Isai.* XLIX. *tom.* III. *col.* 357. — (2) *Ps.* XCVIII. 5. — (3) *Luc.* XVIII. 31. *et* 32. — (4) *Isai.* L. 6. — (5) *Hier. in Isai.* L. *tom.* III. *col.* 359.

Isaïe à la place de Jésus-Christ : *Judæi hoc capitulum* (Dominus dedit mihi, etc.) *volunt ad Isaiæ referre personam..... Hoc illi dixerint, qui omni ratione conantur de Christo evertere prophetias, et ad perversam intelligentiam, prava interpretatione torquere, quasi si et hæc de Isaia scripta sint, possint alio super Christi afferre testimonia, quæ ita perspicua sunt, ut clarum sui cunctorum oculis lumen infundant* (1). Le P. Houbigant s'élève de même contre Grotius qui a prétendu que les expressions d'Isaïe sur les opprobres dont il se plaint regardent Isaïe figurément, *figurate;* mais en convenant qu'elles sont accomplies en Jésus-Christ à la lettre, κατὰ λέξιν. Car il est en effet fort singulier que ces hommes qui se prétendent si zélés défenseurs du *sens littéral* lorsqu'il s'agit de nous contester les *sens figurés* qui regardent Jésus-Christ ou son Eglise, aient eux-mêmes recours *au sens figuré* pour détourner à d'autres des prophéties qui regardent *à la lettre*, κατὰ λέξιν, Jésus-Christ ou son Eglise. Le P. Houbigant relève très-bien ici le vice de cet injuste procédé. « Quel intérêt, dit-il, peut avoir ici Isaïe » qu'on lui applique à lui-même cette prophétie, lorsqu'on » est obligé d'avouer qu'elle a été accomplie à la lettre dans » notre Seigneur (2) ? »

LXV. Remarques sur les ℣ 1 et 2. du chap. L. A qui le Seigneur parle-t-il ? Est-ce à la nation entière des Juifs considérés au temps de Jésus-Christ, ou seulement à ceux d'entre eux qui demeureront dans l'incrédulité.

Mais le P. Houbigant semble supposer que les reproches du prophète tombent ici sur la nation entière des Juifs dans tout ce chapitre (3) ; et cette idée le jette dans une difficulté qu'il a lui-même reconnue dès le ℣ 2. où Jésus-Christ dit : *Quia veni, et non erat vir; vocavi, et non erat qui audiret*, etc., ou comme le traduit le P. Houbigant : *Quare advenienti mihi nemo præsto est; cum clamo, nullus est qui respondeat?* Il est aisé de sentir que si cela étoit adressé à toute la nation, ce seroit une exagération, puisqu'il faudroit excepter de ce *nemo*, de ce *nullus*, au moins les apôtres et les premiers disciples de Jésus-Christ; le P. Houbigant répond qu'il ne faut pas prendre ces termes à la rigueur, et que c'est qu'en effet ce petit nombre est compté pour rien au milieu d'une si grande multitude (4). Cette réponse est-elle bien satisfaisante, et conviendra-t-on bien volontiers que les apôtres et les premiers disciples de Jésus-Christ furent aux yeux de

(1) *Hier. in Isai.* L. *tom.* III. *col.* 361. On y lit *auferre* vraisemblablement pour *afferre*. — (2) *Houb. in Isai.* L. ℣ 6. — (3) *Ibid.* ℣ 1. — (4) *Ibid.* ℣ 2.

Dieu comme rien : *quasi nemo?* Si lorsqu'on étudie Isaïe on se souvenoit de Jérémie, on ne tomberoit pas dans une telle difficulté; et en général voilà le défaut le plus commun de ceux qui travaillent sur les prophètes; on ne combine point assez leurs divins oracles; on ne profite pas assez des lumières que les uns répandent sur les autres. Dès le chapitre III de Jérémie on trouve la solution de la difficulté qui nous arrête ici. Le prophète y distingue bien expressément dans ce peuple deux portions bien caractérisées sous les noms d'*Israël* et de *Juda*, qu'il ne faut jamais confondre. Voici donc ce que le Seigneur dit à ce prophète : *Numquid vidisti quæ fecerit aversatrix Israel?..... Et vidit prævaricatrix soror ejus Juda, quia pro eo quod mœchata esset aversatrix Israel, dimisissem eam, et dedissem ei libellum repudii : et non timuit prævaricatrix Juda soror ejus, etc.* (1). Voyez-vous que *l'écrit de divorce* n'est point donné à toute la nation, mais à la seule *maison d'Israël*, aux seuls Juifs incrédules, désignés par la *maison d'Israël?* Or, à qui est-ce que Dieu parle dans Isaïe? à cette portion même à qui il a donné l'écrit de divorce : *Quis est hic liber repudii matris vestræ, quo dimisi eam* (2)? C'est donc aux seuls Juifs incrédules, à ces pharisiens, à ces sadducéens, à ces scribes, à ces sénateurs, à ces prêtres mêmes qui ont refusé de croire en Jésus-Christ, et qui ont porté leur haine contre lui jusqu'à le faire crucifier. Il n'y a donc ici aucune exagération lorsque Dieu dit à ces hommes indociles et rebelles : *Veni, et non erat vir; vocavi, et non erat qui audiret;* ou comme l'exprime le P. Houbigant : *Quare advenienti mihi nemo præsto est; cum clamo, nullus est qui respondeat?* Ce *nemo*, ce *nullus*, ne souffrent alors aucune exception. La parole de Dieu est pure comme l'or; et elle ne renferme ici aucune exagération. Les apôtres et les disciples de Jésus-Christ ne sont point compris dans cette portion répudiée; ils forment avec Jésus-Christ la *maison de Juda*, à laquelle nous avons l'avantage d'appartenir nous-mêmes par l'esprit de la foi.

LXVI. Objet du chapitre LI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

Chapitre LI. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède, mais il en est cependant une suite. Car le Seigneur, après avoir fait éclater ses reproches et ses menaces contre les Juifs incrédules, adresse ici la parole aux Juifs fidèles, et annonce l'établissement du règne de Jésus-Christ

(1) *Jerem.* III. 6. *et seqq.* — (2) *Isai.* L. 1.

moignages de saint Jean et de saint Jérôme.

au milieu des gentils substitués aux Juifs. *Sion* y est nommée, et représente assez visiblement l'Eglise qui a pris naissance chez les Juifs et sur la montagne même de Sion. Ceux qui prétendent rapporter tout ce chapitre au retour des Juifs dans la Judée sous Cyrus, se trouvent à chaque pas arrêtés par la magnificence des promesses qu'ils sont obligés de réduire à des hyperboles. D'ailleurs entre ces promesses se trouve répétée celle-ci que nous avons déjà vue : *Lætitia sempiterna super capita eorum; gaudium et lætitiam tenebunt; fugiet dolor et gemitus* (1). L'étendue de cette promesse nous conduit non-seulement au premier avénement de Jésus-Christ, qui a mis en nous les prémices de cette joie sainte, mais jusqu'à son second avénement, qui achevera l'accomplissement de cette promesse, en nous mettant en possession de la félicité éternelle que saint Jean nous dépeint sous les mêmes idées lorsqu'il dit : *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra* (2). Saint Jérôme fait mention du sens littéral que les Juifs appliquent au temps de Cyrus; mais il l'abandonne à cause de son imperfection, et se borne au seul sens spirituel qui se rapporte à Jésus-Christ : *Hoc Judæi ad Zorobabel tempora referunt, quia post Babyloniæ vastitatem instaurata sit Sion, ædificatumque templum, et antiqua religio reddita. Sed quomodo supra dicitur ad Sion* : Afferunt filios tuos in ulnis, etc..... *quæ mediocritatem excludunt illorum temporum, nec super terrena Jerusalem impleta noscuntur : sic et hic, etc.* (3). Il applique donc à l'Eglise naissante, au temps des apôtres, ce qui est dit ici de Sion; et sur ce que Dieu dit ici à Jésus-Christ son Fils : *Posui verba mea in ore tuo..... ut..... dicas ad Sion : Populus meus es tu,* saint Jérôme en conclut que Sion n'est donc autre que le peuple même de Dieu : *Ergo Sion non est alia nisi populus Dei* (4). Lorsque ensuite le prophète dit : *Elevare, elevare, consurge, Jerusalem, quæ bibisti de manu Domini calicem iræ ejus..... et potasti usque ad feces,* saint Jérôme pense que cela regarde les Juifs incrédules coupables de la mort de Jésus-Christ et depuis enivrés du calice de la colère du Seigneur.

Le P. Houbigant saisit cette idée, et la fait remonter

(1) *Isai.* LI. 11. — (2) *Apoc.* XXI. 4. — (3) *Hier. in Isai.* LI. tom. III. *col.* 365. — (4) *Ibid. col.* 370.

jusqu'au commencement du chapitre, où Dieu promet de consoler Sion et de relever ses ruines ; il en conclut que le chapitre entier regarde la conversion future des Juifs, et non-seulement leur retour à la foi, mais leur retour dans leur terre. « Ces ruines, dit-il, qui doivent être relevées » sont celles de la république et de la contrée des Juifs : *Sunt » autem ruinæ illæ reipublicæ ac regionis Judæorum* (1). » Il croit en trouver la preuve dans l'énergie du mot hébreu : *Nam verbo* חדבתיאה *notari ruinam morum ac religionis, non autem præcipue reipublicæ ruinam, nemo arbitrabitur, qui hebraicorum sentit vim verborum.* Il prétend que le nom d'*Eden* et l'expression *hortus Domini* ensuite employée par le prophète, marquent l'état florissant des Juifs au temps de leur retour futur. Mais on a vu que ces prospérités temporelles ne sont point les biens que l'Evangile promet aux hommes ; qu'elles sont seulement, dans le langage mystérieux des prophètes, le symbole des biens spirituels que Jésus-Christ promet à son Eglise : et comme les biens terrestres sont l'image des biens spirituels seuls dignes de l'espérance des enfans de Dieu, de même les maux terrestres sont l'image des maux spirituels, seuls dignes des larmes des enfans de Dieu. La consolation de Sion n'est pas de voir ses villes rebâties, mais de voir ses enfans entrer dans l'édifice que Dieu construit : *Dei ædificatio estis*, dit saint Paul (2). Les ruines que pleure Sion, sont la perte même de ses enfans ; les ruines anciennes ont été réparées, lorsque les gentils ont été substitués aux Juifs ; les ruines que Sion a depuis éprouvées par la perte des peuples qui ont fait naufrage dans la foi, ou qui ont rompu les liens de l'unité, seront un jour réparées par le retour de la nation juive à la foi de ses pères, et par la conversion d'une multitude innombrable de gentils de toute nation. Voilà les biens promis à Sion sous ces termes mystérieux ; voilà les biens qu'elle espère ; et l'on a vu que l'on pourroit se borner à des espérances terrestres sans se précipiter dans les illusions des judaïsans combattus par saint Jérôme.

LXVII. Remarques sur *les ruines* dont il est parlé au ℣ 3. du chap. LI. Leur rétablissement annonce-t-il le retour futur des Juifs dans la Judée ? C'est une illusion des judaïsans combattus par saint Jérôme

Les promesses que le prophète fait ici à ceux qui auront été rachetés par le Seigneur, sont attribuées par le P. Houbigant aux Juifs qu'il croit être l'objet de tout ce chapitre (3) ; et pour prouver qu'ils sont l'objet de tout ce chapitre, il

LXVIII. Remarques sur le ℣ 11. du chap. LI. Les Juifs

(1) *Houb. in Isai.* LI. ℣ 3. — (2) 1. *Cor.* III. 9. — (3) *Houb. in Isai.* LI. ℣ 11.

sont-ils seuls l'objet de ce verset et de tout ce chapitre ? Saint Jean nous y découvre l'Eglise même de Jésus-Christ.

observe que ce sont eux qui au ✠ 2. sont dits descendre d'Abraham et de Sara ; que ce sont eux que Jésus-Christ a appelés au ✠ 4. son peuple et sa nation ; qu'enfin c'est à eux que Dieu propose ensuite des exemples d'événemens qu'ils connoissoient depuis long-temps, ou qui étoient arrivés au milieu d'eux. Mais il est bien remarquable que ces promesses sont générales : *Et nunc qui redempti sunt a Domino, revertentur, et venient in Sion laudantes et lætitia sempiterna super capita eorum; gaudium et lætitiam tenebunt; fugiet dolor et gemitus* (1). Cela n'est point limité aux seuls Juifs ; ces biens seront également répandus sur tous les élus dans l'éternité bienheureuse ; c'est ce que saint Jean nous découvre lorsqu'en parlant de tous également il dit : *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra* (2). Ces paroles de saint Jean nous découvrent que cette promesse d'Isaïe regarde principalement le second avénement de Jésus-Christ, qu'il ne faut pas confondre avec le premier. Il paroît que les huit premiers versets de ce chapitre regardent les premiers temps de l'Eglise, et les quinze derniers les derniers temps. Sous ce point de vue les premiers versets s'adressent aux Juifs, parce que les premiers fidèles, tels que les apôtres et les premiers disciples de Jésus-Christ, étoient eux-mêmes juifs par leur naissance : ce sont ceux-là qui sont à la lettre descendus d'Abraham et de Sara, et qui sont non-seulement le peuple de Jésus-Christ selon l'esprit de la foi, mais la nation même selon la chair. Il parle donc en effet à des Juifs. Mais lui-même dès ces premiers versets annonce qu'il va étendre son règne sur les gentils : ceux-là ont été substitués aux Juifs incrédules, et sont devenus la postérité spirituelle des apôtres. Le nombre des prevaricateurs s'étant ensuite multiplié au milieu d'eux, ces prévaricateurs ont déjà attiré de grands malheurs sur diverses portions de la gentilité chrétienne : le progrès des prévaricateurs attirera dans les derniers temps des malheurs plus grands encore ; et c'est à ces maux des derniers temps que se rapportent principalement les derniers versets de cette prophétie. C'est au milieu de ces maux que l'Eglise s'écriera : *Consurge, brachium Domini, consurge, sicut in diebus antiquis;* ces jours anciens ne sont pas proprement ceux qui ont précédé Jésus-Christ, dans lesquels on n'avoit vu rien de semblable à ce que Jésus-

(1) *Isai.* LI. 11. — (2) *Apoc.* XXI. 4.

Christ a fait dans l'établissement de son Eglise ; mais ces jours anciens à l'égard des derniers temps sont ceux de l'établissement même de l'Eglise ; les merveilles que Jésus-Christ opéra alors, il les renouvellera dans les derniers temps. Les anciennes merveilles dont le prophète rappelle ici le souvenir, et que Dieu avoit opérées aux yeux de la chair à la sortie d'Egypte, étoient l'image de celles qu'il a opérées aux yeux de la foi dans l'établissement de l'Eglise, et qu'il renouvellera à la fin des temps. Les premières furent faites en faveur du seul peuple d'Israël; mais les secondes furent opérées en faveur de toute l'Eglise ; et c'est aussi en faveur de toute l'Eglise que seront opérées les dernières. Je n'insiste point sur ce qu'au ℣ 11. au lieu de ces mots de notre Vulgate, *lætitia sempiterna super capita eorum*, le P. Houbigant traduit : *lætitiæ perpetuæ signa in capite habebunt*. J'ai parlé de cela sur le chapitre xxxv; c'est la même expression.

LXIX. Remarque sur les ℣ 17. et suiv. du chap. LI. Quelle est cette Jérusalem dont il est parlé à la fin de ce chapitre ? Est-ce la nation juive considérée depuis la mort de Jésus-Christ? Eclaircissement tiré de la prophétie d'Ezéchiel.

Le P. Houbigant suppose avec saint Jérôme que cette *Jérusalem* qui a bu jusqu'à la lie le calice de la colère du Seigneur, est la nation juive qui depuis plus de dix-sept siècles est abreuvée de ce calice d'amertume ; et il faut avouer qu'à ne considérer que les seuls événemens passés, il n'y a nulle nation à qui cette parole puisse mieux convenir; mais si nous consultons Ezéchiel, il nous découvrira au chapitre xxiii, dans la parabole des deux sœurs, Oolla et Ooliba, quelle est celle qui boira jusqu'à la lie le calice de la colère du Seigneur. Oolla représente Samarie ; Ooliba Jérusalem ; et voici ce que le Seigneur dit à Jérusalem désignée sous le nom d'Ooliba : *In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua..... Calicem sororis tuæ bibes..... et epotabis usque ad feces* (1). Demandez à saint Jérôme ce que signifie cette parabole, et lui-même vous dira : « que la punition qui est tombée sur les Juifs depuis l'avé-» nement même du Sauveur est un sujet de crainte pour les » gentils, et pour ceux-là mêmes qui d'entre eux ont cru en » Jésus-Christ : *Quorum pœna gentibus timor est, immo his » qui ex gentibus crediderunt* (2) ; parce qu'en effet ils ont à » craindre d'éprouver de semblables châtimens, s'ils imi-» tent les désordres dont Samarie et Jérusalem se sont ren-» dues coupables : *ne similia patiantur, si ea fecerint quæ » fecit Samaria et Jerusalem.* » Les Juifs incrédules ont bu le calice de la colère du Seigneur; mais si les gentils

(1) *Ezech.* xxiii. 31. *et seqq.* — (2) *Hier. in Ezech.* xxiii. *tom.* iii. *col.* 861.

imitent l'incrédulité des Juifs, devenus en cela même plus coupables qu'eux, ils boiront ce calice jusqu'à la lie. Mais au milieu de ces maux extrêmes qui tomberont sur les prévaricateurs, Dieu conservera toujours son Eglise; il la fera sortir triomphante de l'oppression où ses ennemis l'auront réduite dans ces tristes jours : c'est à elle qu'il promet ici d'ôter de la main ce calice d'amertume, et de le mettre dans la main de ceux qui l'auront humiliée. Samarie ne doit point être confondue avec Jérusalem. Samarie représente la nation juive; Jérusalem la gentilité chrétienne, l'Eglise même de Jésus-Christ, à laquelle seule appartiennent les promesses faites à Jérusalem : c'est tout confondre que d'appliquer à la nation juive dans son retour futur l'accomplissement de ces promesses auxquelles elle n'aura part qu'en se réunissant à l'Eglise. Le P. Houbigant reconnoît très-bien que dans ces derniers temps l'ennemi de Jérusalem sera l'Antechrist : *Antichristum* (1); mais l'Antechrist ne sera pas l'ennemi des seuls Juifs; il sera l'ennemi de toute l'Eglise, et ne deviendra l'ennemi des Juifs que lorsqu'ils l'auront eux-mêmes abandonné pour entrer dans l'Eglise.

LXX. Remarques sur l'expression du ℣ 9. du chap. LI. : *In generationibus seculorum*. Suppose-t-elle des siècles antérieurs à ceux du monde présent? L'Ecriture ni la tradition ne reconnoissent avant l'origine du monde présent, que l'éternité même.

Je ne puis quitter ce chapitre sans m'arrêter un instant sur une remarque bien singulière du P. Houbigant; c'est sur ces mots du ℣ 9. : *Consurge..... brachium Domini; consurge sicut in diebus antiquis, in generationibus seculorum;* cette expression *generationes seculorum* lui a paru si étrange, que pour l'expliquer il propose une idée beaucoup plus étrange encore : le lecteur ne m'en croiroit peut-être pas si je la traduisois; voici donc ses propres termes : *Non sic notari solent tempora quæ effluxerunt a mundo aspectabili primum creato; sic ut videantur notari secula quæ mundi hujus originem primam antecesserunt, angelis creatis.* L'Ecriture ou la tradition nous ont-elles appris à reconnoître des siècles qui aient précédé la première origine de ce monde? *secula quæ mundi hujus originem primam antecesserunt.* L'Ecriture ou la tradition nous ont-elles appris que la création des anges ait précédé d'un grand nombre de siècles la première origine de ce monde? *secula quæ mundi hujus originem primam antecesserunt, angelis creatis.* Et conçoit-on bien comment cette étrange idée pourroit être nécessaire pour ex-

(1) *Houbig. in Isai.* LI. ℣ 12. *et* 17.

pliquer cette parole, *in generationibus seculorum?* Il est très-important de remarquer ce que le P. Houbigant sait sans doute aussi-bien que nous, que le mot hébreu דרות, traduit par *generationes*, ne signifie pas l'acte par lequel on engendre, mais le sujet même qui est engendré. Ainsi il ne s'agit point ici de la création ou production de différens siècles, dont les uns aient précédé les autres, mais des sujets engendrés dans une longue suite de siècles, et en un mot des races ou générations qui se sont succédées tandis que les siècles mêmes se succédoient. Sion élève donc sa voix vers celui qui est mystérieusement appelé *le bras du Seigneur*, et elle lui dit : *Consurge sicut in diebus antiquis, sicut in generationibus seculorum :* Levez-vous, faites éclater aujourd'hui votre puissance, comme dans les jours anciens, comme dans les générations qui se sont succédées avec les siècles; soit depuis l'origine du monde, si on l'entend des Juifs captifs à Babylone; soit depuis l'établissement même de l'Eglise, si on l'entend des Chrétiens mêmes opprimés à la fin des temps par les ennemis de Jésus-Christ. L'expression de l'hébreu n'offre rien de plus. L'Ecritnre et la tradition ne reconnoissent avant la première origine de ce monde que l'éternité même. Les siècles sont la mesure de la durée du monde présent, ils n'ont commencé qu'avec le monde; et Moïse a renfermé le monde invisible avec le monde visible lorsqu'il a dit en quatre mots : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre;* (1) alors Dieu créa les intelligences célestes qui étant les premières créatures, furent appelées *les astres du matin et les enfans de Dieu* (2), et dont les cieux créés au second jour devinrent la demeure. Dieu créa avec eux et sous leurs yeux la matière, cette masse informe qui sous le nom de *terre couverte des eaux* renfermoit tous les élémens d'où il tira ensuite le ciel visible qui brille sur nos têtes, et la terre qui soutient nos pieds. Les anges n'ont point précédé l'univers; mais ils ont été le premier ouvrage de Dieu dans la création de l'univers.

LXXI. Objet du chapitre LII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

CHAPITRE LII. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais il y est lié par son objet qui est la délivrance de Jérusalem, la fin de sa captivité qui y est expressément marquée. Les noms de *l'Egypte* et *d'Assur* pourroient donner lieu de penser que cette prophétie regarde en effet

(1) *Gen.* I. 1. — (2) *Job.* XXXVIII. 7.

moignages de saint Paul et de saint Jérôme.

spécialement les Juifs, et que cette captivité est celle qu'ils éprouvèrent sous les Assyriens, et sous les Chaldéens, qui avoient succédé à la puissance des Asssyriens : mais la magnificence des promesses avertit que cette délivrance est celle qui nous a été acquise par Jésus-Christ. Saint Paul nous le confirme lorsqu'il applique aux prédicateurs de l'Evangile ce qu'Isaïe disoit de ceux qui annoncent la paix et les vrais biens : *Quomodo prædicabunt nisi mittantur sicut scriptum est : Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona* (1) ! Saint Jérôme applique en effet tout ce chapitre au premier avénement de Jésus-Christ (2) ; mais comme la délivrance que Jésus-Christ nous a procurée dans son premier avénement, ne sera parfaite que dans le second, il paroît que la prophétie s'étend jusque-là; et comme *les Egyptiens* au milieu de qui les Israélites vinrent habiter dans les commencemens, peuvent représenter les Romains au milieu de qui Jésus-Christ a établi dès les commencemens le centre de son Eglise, de même *les Assyriens* et *les Chaldéens* qui ont opprimé successivement les enfans d'Israël et de Juda, peuvent représenter les différens peuples dont Dieu se sera servi successivement en différens temps pour châtier les Chrétiens prévaricateurs et qui à la fin des temps auront tenu dans l'oppression l'Eglise de Jésus-Christ. Les trois derniers versets de ce chapitre sont le commencement d'une prophétie qui est continuée dans le chapitre suivant, et qui a pour objet le Messie, Jésus-Christ même. Le P. Houbigant s'élève avec raison contre ceux qui s'efforcent d'appliquer les douze premiers versets de ce chapitre LII, au temps de Cyrus; il observe judicieusement que saint Jérôme étoit beaucoup plus sage qu'eux, lorsqu'il disoit que ces promesses surpassent la médiocrité de ce temps-là : *Ergo sapientius Hieronymus : Hæc excedunt mediocritatem illius temporis* (3). Il combat particulièrement l'illusion de Grotius, qui croyoit pouvoir appliquer au prophète Jérémie ce que saint Paul applique aux prédicateurs de l'Evangile; et il remarque très-bien que si le sentiment de Grotius avoit lieu, il faudroit presque blâmer saint Paul : *Sententia Grotiana, si haberet locum, prope accusandus esset Paulus apostolus, qui hanc Isaiæ vaticinationem crediderit fuisse ab Evangelii nuntiis impletam.* Jamais le P. Hou-

(1) *Rom.* x. 15. — (2) *Hier. in Isai.* LII. *tom.* III. *col.* 375. *et seqq.* — (3) *Houbig. in Isai.* LII. ℣ 7.

bigant ne parle si bien que lorsqu'il s'élève contre les fausses interprétations de Grotius.

LXXII. Remarques sur ces mots du ℣ 1. du chapitre LII.: *non adjiciet ultra ut pertranseat per te incircumcisus et immundus.* Cette parole n'aura son entier accomplissement que dans l'éternité.

Mais il a lui-même aperçu une difficulté qui s'élève lorsqu'on borne cette prophétie au premier avénement de Jésus-Christ. C'est que le Seigneur en annonçant la délivrance de Jérusalem, et lui donnant le titre de *ville sainte*, ou ville de celui qui est la sainteté même, *civitas sancti*, lui promet que désormais nul incirconcis, nul impur, ne passera par elle, ou n'entrera en elle : *non adjiciet ultra ut pertranseat per te incircumcisus et immundus.* l'hébreu peut signifier, *ut ingrediatur in te.* Le P. Houbigant remarque bien que ni l'un ni l'autre de ces deux sens ne peut convenir à cette Jérusalem qui fut rebâtie par les Juifs depuis Cyrus. Il en conclut très-solidement que ceci indique une Jérusalem qui devoit avoir pour citoyens des hommes saints, des hommes dignes d'une ville sainte : *Ergo tangitur ea Jerusalem, quæ cives habitura erat sanctos, et urbe sancta dignos cives* (1). Telle est sans doute l'Eglise de Jésus-Christ. Mais on objectera que l'Eglise est ici-bas mêlée de bons et de méchans. Le P. Houbigant répond que l'Eglise est ici considérée telle qu'elle devoit être établie de Dieu pour avoir des citoyens qui fussent saints : *Respondetur, considerari Ecclesiam talem, qualis a Deo constituenda erat, ut cives haberet sanctos.* Car, ajoute-t-il, le prophète annonce quelle sera l'œuvre de Dieu, quand Dieu accomplira ses promesses : *Nam vaticinatur propheta, opus Dei quale sit futurum : Deo promissa implente.* De cette réflexion même il résulte que cette prophétie n'aura son entier accomplissement que dans la Jérusalem céleste, dont saint Jean dit : *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni* (2).

LXXIII. Remarques sur ces mots du ℣ 11. du chap. LII. : *Exite inde... exite de medio ejus.* De quel lieu ou de quelle ville parle le

Une autre difficulté s'élève sur ces paroles du ℣ 11. : *Recedite, recedite, exite inde; pollutum nolite tangere : exite de medio ejus; mundamini qui fertis vasa Domini.* Il est bien visible que cette parole est adressée aux enfans de Sion, aux disciples de Jésus-Christ : mais d'où doivent-ils sortir? du milieu de leurs ennemis sans doute, du milieu d'une ville profane, du milieu de Babylone. C'est la première idée qui se présente; et la plupart

(1) *Houbig. in Isai.* LII. ℣ 1. — (2) *Apoc.* XXI. 27.

prophète ? Est-ce de Babylone, ou de Jérusalem ?

des interprètes l'ont saisie. Mais parce que Babylone n'a point été ici nommée, et que la seule ville nommée par le prophète est Jérusalem, saint Jérôme a pensé que cette ville profane étoit Jérusalem même, devenue l'objet des vengeances du Seigneur par son déicide et son incrédulité. Il pense donc que ceci s'adresse non à la nation d'entre les Juifs, mais aux apôtres et à tous les fidèles qui leur étoient unis : *Nequaquam hoc de Judæis, sed de apostolorum omniumque sanctorum intelligimus choro : quibus præcipitur, ut recedant de Jerusalem, et in toto mundo Evangelium prædicent..... ut nequaquam cum Judæis blasphemantibus maneant, in quorum necem Romanus paretur exercitus, sed pollutos derelinquant, et separentur ab eis* (1). Le P. Houbigant s'attache à cette idée, et regarde comme indubitable que ceci a rapport à la retraite des Juifs fidèles qui aux approches de l'armée romaine se réfugièrent dans la petite ville de Pella en Arabie pour y échapper aux coups terribles qui alloient tomber sur Jérusalem (2) : *Ne de Babylone accipiatur adverbium inde, id vetat, quod Babylon non fuit antea nominata. Sed nominata fuit Jerusalem, ut non dubium sit intelligi ipsam Jerusalem urbem, unde exierunt christiani Judæi, et Pellam se receperunt.* Le P. Houbigant ajoute : *Propterea non nominatur, hoc loco, Jerusalem, quia in antedictis notata est Jerusalem, sancta civitas; cum contra hic notetur urbs impia, civitas deicidarum.* Mais cela même se tourne en objection contre cette interprétation ; car puisque cette Jérusalem dont le prophète vient de parler, est une *ville sainte*, ce n'est donc point à celle-là que se rapporte ce mot *inde :* ce mot *inde* se rapporte donc nécessairement à une ville impie qui n'est point ici nommée, et qui est vraisemblablement Babylone, puisque c'est vers celle-là que le texte porte naturellement les regards du lecteur. D'ailleurs saint Paul rappelle lui-même cette parole du prophète Isaïe en parlant du mystère de Jésus-Christ ; et il ne la limite point aux seuls Juifs qui sortirent de Jérusalem pour se retirer à Pella, ni même à tous ceux qui sortirent de cette ville, soit pour en éviter le châtiment, soit pour porter ailleurs la parole de l'Evangile ; mais il l'étend généralement à tous ceux qui sont mêlés dans ce monde avec des hommes qui n'ont point reçu le don précieux de la foi :

(1) *Hier. in Isai.* LII. *tom.* III. *col.* 381. — (2) *Houbig. in Isai.* LII. ℣ 11.

Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate?..... Qui autem consensus templo Dei cum idolis? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus: Quoniam inhabitabo in illis... et ipsi erunt mihi populus. Propter quod exite de medio eorum, et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigeritis: et ego recipiam vos, etc. (1). Ainsi cette ville d'où les disciples de Jésus-Christ doivent se retirer, c'est la société contagieuse de tous ceux qui ne croient point en Jésus-Christ, soit Juifs, soit gentils. Ce précepte du Seigneur ne regarde pas moins les habitans de Rome païenne que ceux de Jérusalem devenus coupables d'un déicide; ce précepte ne se borne pas même aux habitans de ces deux villes; il regarde les fidèles de tous les lieux et de tous les siècles.

LXXIV. Objet unique du chapitre LIII. Témoignages des apôtres, des évangélistes, et de saint Jérôme.

Chapitre LIII. Ce chapitre, quoiqu'en apparence indépendant du chapitre précédent, y est si intimement lié, que le sens exige qu'on y rapporte les trois derniers versets du chapitre précédent, où l'on voit que Dieu annonce son serviteur : *Ecce intelliget servus meus.* Ce serviteur de Dieu est l'objet de ces trois derniers versets du chapitre LII, et de tout le chapitre LIII, et c'est le Messie même, Jésus-Christ notre Seigneur. Les apôtres et les Evangélistes nous en ont avertis par les applications fréquentes qu'ils ont faites de cette prophétie à la personne de Jésus-Christ. Non-seulement les quatre évangélistes nous y rappellent (2), mais saint Luc dans les Actes (3), saint Paul dans l'épître aux Romains deux fois (4), et dans sa première épître aux Corinthiens (5), saint Pierre et saint Jean dans leurs épîtres (6), nous y ramènent encore. Saint Jérôme (7) et tous les pères, le P. Houbigant (8), et tous les interprètes chrétiens, conviennent que Jésus-Christ seul est l'objet de cette prophétie. S'il reste donc quelque difficulté, ce n'est que dans ce qui concerne le détail des expressions; mais ce n'est pas ici le lieu de s'arrêter sur cela. Il suffit que pour le fond, le sentiment général est que cette prophétie regarde Jésus-Christ. C'est principalement ce chapitre qui a pu donner lieu à saint Jérôme de dire qu'Isaïe

(1) 2. *Cor.* VI. 14. *et seqq.* — (2) *Matth.* VIII. 17. *Isai.* LIII. 4. *Marc.* XV. 28. *Luc.* XXII. 37. *Isai.* LIII. 12. *Joan.* XII. 38. *Isai.* LIII. 1. — (3) *Act.* VIII. 32. 33. *Isai.* LVI. 7. *et* 8. — (4) *Rom.* X. 16. *Isai.* LIII. 1. *et Rom.* XV. 21. *Isai.* LII. 15. — (5) 1. *Cor.* XV. 3. *Isai.* LIII. 5. — (6) 1. *Petr.* II. 22. *et* 1. *Joan.* III. 5. *Isai.* LIII. 9. — (7) *Hier. in Isai.* LIII. *tom.* III. *col.* 382. *et seqq.* — (8) *Houb. in Isai.* LIII. ¶ 1. *et seqq.*

n'est pas seulement prophète, mais encore évangéliste même, tant il peint vivement le mystère de Jésus-Christ, et surtout de Jésus-Christ crucifié : *Etiam hoc adjiciendum, quod non tam propheta dicendus sit, quam evangelista. Ita enim universa Christi Ecclesiæque mysteria ad liquidum prosecutus est, ut non putes eum de futuro vaticinari, sed de præteritis historiam texere* (1).

LXXV. Objet du chapitre LIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de Jésus-Christ, de saint Paul et de saint Jérôme.

CHAPITRE LIV. Ce chapitre est indépendant du précédent, et quoiqu'au fond il y soit intimement lié, cependant il offre un objet qui paroît fort différent, et sur lequel les sentimens se partagent. Le prophète vient de parler de Jésus-Christ; tous en conviennent : ici il parle de deux femmes dont l'une a des avantages bien supérieurs à ceux de l'autre : quelles sont ces deux femmes? quelle est l'épouse privilégiée ? voilà l'objet de la difficulté. Le prophète ne nomme ni l'une ni l'autre. On aperçoit seulement que dans un premier sens l'épouse privilégiée à laquelle il adresse la parole, pourroit être *Jérusalem;* mais la magnificence des promesses prouve qu'en supposant deux sens, Jérusalem ne seroit ici que la figure de *l'Eglise*, épouse de Jésus-Christ; en sorte que l'Eglise sera ici l'objet d'un sens, que les uns regardent comme unique, et les autres comme un second sens, mais toujours comme le sens principal. Dans le premier sens que l'on suppose relatif à Jérusalem, il est si difficile de montrer une seconde femme, que quelques-uns ont cru n'en voir qu'une considérée sous deux points de vue différens, relativement aux deux états où Jérusalem s'est trouvée avant et après la captivité de Babylone. Mais cette interprétation forcée est elle-même une preuve de l'imperfection et de l'insuffisance de ce premier sens ; car il est évident qu'il ne s'agit point ici des deux états différens d'une seule femme, mais que le prophète parle bien réellement de deux femmes. C'est la première idée qui se présente à l'esprit du lecteur; et saint Paul l'entend bien ainsi dans l'usage qu'il fait de ce texte (2), lorsque parlant de l'allégorie des deux femmes d'Abraham qui représentoient les deux alliances, il montre que de ces deux femmes, l'une est la Synagogue représentée par *Agar*, et l'autre *l'Eglise* representée par *Sara;* l'une et l'autre néanmoins désignées sous le nom de *Jérusalem*, parce que ce nom désigne en même temps *la Jérusalem terrestre*, et *la Jérusalem céleste*. La pre-

(1) *Hier. præf. in Isaiæ translationem.* — (2) *Galat.* IV. 22. *et seqq.*

mière des deux femmes dont parle Isaïe, l'épouse privilégiée à laquelle ce prophète adresse la parole, est donc, selon saint Paul, l'Eglise même de Jésus-Christ, représentée par *Sara* épouse d'Abraham, laquelle demeura long-temps stérile : la seconde, selon le même apôtre, est la Synagogue représentée par *Agar* servante de Sara, qui ayant conçu d'Abraham pendant la stérilité de Sara, devint féconde avant Sara. Car c'est précisément sur ce point que l'Apôtre cite la prophétie dont il s'agit ici en disant : *Scriptum est enim : Lætare, sterilis, quæ non paris : erumpe et clama, quæ non parturis : quia multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum* (1). D'ailleurs Jésus-Christ même rapporte aux enfans de la nouvelle alliance ce que le prophète dit ici des enfans de l'épouse privilégiée : *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum; et ego resuscitabo eum in novissimo die. Est scriptum in prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit a Patre, et didicit, venit ad me* (2). Le texte allégué ici est celui que notre Vulgate exprime dans Isaïe en ces termes : *Ponam.... universos filios tuos doctos a Domino* (3). Il demeure donc constant par le témoignage de Jésus-Christ même et de saint Paul, que cette prophétie regarde l'Eglise. Saint Jérôme s'appuyant de l'autorité de saint Paul (4), s'attache à cet unique sens : *Quem quidem locum et apostolus Paulus sub nomine Saræ et Isaac, refert ad Ecclesiam, quod prior populus de monte Sina et Agar serviat cum filiis suis; sequens autem liber sit.* Plus loin il s'élève avec force contre les Juifs et les judaïsans, qui détournoient le sens de cette prophétie en l'appliquant à la seule nation juive (5) : *Hunc locum et cetera quæ sequuntur Judæi et nostri judaïzantes ad Jerusalem referunt, quam dicunt in mille annorum regno instaurandam et eamdem esse quæ prius habuit virum, et postea habere desierit; multoque plures habitura sit filios post repudium, quam prius habuit sub viro : cum perspicue duarum mulierum ponatur comparatio, ejus quæ virum habuit, et dimissa est, et ejus quæ semper deserta et absque viro fuit.* Il montre combien il est étonnant que des chrétiens aient donné sur cela dans l'illusion des Juifs, en abandonnant l'interprétation fondée sur l'autorité de

(1) *Galat.* IV. 27. *Isai.* LIV. 1. — (2) *Joan.* VI. 44. *et* 45. — (3) *Isai.* LIV. 12. *et* 13. — (4) *Hier. in Isai.* LIV. *tom.* III. *col.* 389. *et seqq.* — (5) *Ibid. col.* 391.

l'Apôtre : *Nec mirandum de Judæis, quorum oculi auresque sunt clausæ, si apertam non videant veritatem. De christianis quid loquar nescio, qui dicente Apostolo,* quæ sunt allegorica, *et ad duo testamenta, vetus et novum, Saram Agarque referente, Judæis tradunt manus, terrenarum in mille annis desiderio voluptatum.* Le P. Houbigant s'autorise aussi du témoignage de saint Paul, et reconnoît très bien que cette prophétie regarde l'Eglise (1) ; il s'élève avec force contre Grotius qui prétendoit appliquer cette prophétie au rétablissement de Jérusalem après la captivité de Babylone ; il attaque sur cela jusqu'à trois fois cet interprète (2) ; et il conclut que cette Jérusalem dont parle le prophète n'est autre que cette nouvelle Jérusalem qui, selon l'expression de saint Jean, vient de Dieu, et descend du ciel : *Superest ut non alia hic Jerusalem intelligatur, quam Jerusalem nova, de cœlo a Deo descendens* (3).

LXXVI. Remarques sur le ℣ 7. du chap. LIV. Quelle est l'épouse chérie qui est l'objet de cette prophétie ? Est-ce l'Eglise de Jésus-Christ composée des Juifs et des gentils, ou la seule Eglise des gentils ? En quel sens le Seigneur dit-il qu'il ne l'a abandonnée que pendant un peu de temps ?

Mais ce docte critique semble s'éloigner de la pensée des deux apôtres lorsque voulant expliquer comment Dieu a pu dire de cette épouse chérie, *qu'il ne l'a abandonnée que pendant un peu de temps,* il suppose que cela regarde ce qu'il appelle *l'Eglise des gentils avant la naissance de Jésus-Christ.* Voici ses expressions : *Pertinet hoc* momentum, *sive* punctum temporis, *ad similitudinem, non ad ipsam rem. Fuit enim Ecclesia gentium relicta per multa secula usque ad Christum natum, non autem* punctum temporis. *Sed affirmat Deus se erga uxorem steriem sic affectum fore, ut affectus est in suam uxorem maritus, cum eam paucis diebus relictam, requirit et revocat, apud se deinceps mansuram, nec repulsæ obnoxiam futuram* (4). Cette interprétation souffre tout au moins quelques difficultés ; car, 1° *l'Eglise des gentils* n'a pris naissance que depuis la vocation des gentils à la foi après l'ascension de Jésus-Christ ; il n'y avoit point d'Eglise des gentils avant que Jésus-Christ fût né. 2° Avant que Jésus-Christ fût né, la gentilité a été véritablement abandonnée pendant plusieurs siècles ; mais elle n'étoit point épouse de Jésus-Christ. 3° Saint Jérôme a très-bien senti que quand l'apôtre saint Paul rapporte cette prophétie aux enfans de la promesse, il ne la borne pas à la seule Eglise

(1) *Houb. in Isai.* LIV. ℣ 1. — (2) *Ibid. in* ℣ 1. 11. *et* 17. — (3) *Ibid. in* ℣ 17. — (4) *Ibid.*

des gentils, mais il l'entend de l'Eglise composée de l'un et l'autre peuple, des Juifs et des gentils : *Si igitur vas electionis, assumens de Isaia testimonium, quod nunc habemus in manibus, ad repromissionis retulit filios, et ad Ecclesiam de gentibus seu ex utroque populo congregatam, ... ipsa ratione compellimur sequi vestigia præcessoris* (1). Selon saint Paul, cette épouse chérie est la Jérusalem d'en haut qui est notre mère : *Illa autem quæ sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater nostra* (2) ; ce n'est pas là l'Eglise des seuls gentils. De même quand saint Jean nous montre cette *nouvelle Jérusalem qui vient de Dieu et descend du ciel* (3), ce n'est pas là la seule Eglise des gentils. Cependant le P. Houbigant est lui-même convenu que cette *Jérusalem* dont parle le prophète, est celle dont parlent saint Paul et saint Jean ; ce n'est donc pas la seule Eglise des gentils, mais, comme le dit très-bien saint Jérôme, l'Eglise composée des Juifs et des gentils : *Ecclesiam ex utroque populo congregatam.* Pour entendre cela, il faut observer avec saint Augustin, que l'Eglise est *la cité de Dieu* aussi ancienne que le monde. Car selon la remarque de ce saint docteur, dans son excellent ouvrage de la Cité de Dieu (4), il y a *deux cités*, qui subsistent depuis le commencement du monde, et qui se perpétueront jusqu'à la fin des siècles : l'une composée de la *société des saints anges et des hommes justes*, l'autre composée de la *société des démons et des méchans* : l'une est représentée par *Jérusalem*, et l'autre par *Babylone.* Ces deux cités ont commencé d'être distinguées sur la terre en la personne de *Caïn* et d'*Abel*, dont le premier est devenu le chef de la société des méchans, et le second a été choisi de Dieu pour être le chef de la société des justes. De là vient que saint Augustin dit quelquefois que la *cité de Dieu commence dans Abel*, et *la cité des méchans dans Caïn.* Les patriarches, les prophètes, et tous les justes qui ont vécu avant Jésus-Christ, appartenoient à cette *cité de Dieu.* Ainsi avant la loi, il y avoit déjà sur la terre deux sociétés, celle des saints que la grâce de Jésus-Christ formoit dès lors par anticipation, et celle des méchans que Dieu abandonnoit aux désirs de leurs cœurs. Au temps de Moïse, Dieu fit alliance

(1) *Hier. in Isai.* LIV. *tom.* III. *col.* 390. — (2) *Gal.* IV. 26. — (3) *Apoc.* XXI. 2. — (4) *Aug. de Civ. Dei, lib.* XI. *c.* 1.

avec les enfans d'Israël ; il en fit son peuple, et leur donna sa loi ; alors, selon l'expression de saint Augustin, l'Eglise commença d'être dans le peuple d'Israël : *Cœpit esse in populo Israel Ecclesia* (1). La gentilité n'eut aucune part à cette alliance ; Dieu la laissa marcher dans ses voies. Il y eut donc alors sur la terre trois sociétés : celle des gentils entièrement séparés d'Israël; celle des Israélites avec qui Dieu avoit fait cette première alliance sur le mont Sina, et au milieu même de ceux-ci la société des saints que la grâce de Jésus-Christ formoit par anticipation. Ces deux sociétés, du Juif charnel et du Juif spirituel, subsistèrent au milieu d'Israël jusqu'au temps de Jésus-Christ. La société des saints se perpétuoit ainsi dans Israël tandis que la société d'Israël se multiplioit. La société des saints reconnut en Jésus-Christ le libérateur qu'elle attendoit, elle s'attacha à lui ; il fit alliance avec elle, et elle devint prodigieusement féconde : elle engendra à Jésus-Christ une multitude d'enfans, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils. Alors la société d'Israël selon la chair ayant refusé de croire en Jésus-Christ fut abandonnée et rejetée. Voilà ces deux femmes mystérieuses dont parlent Isaïe et saint Paul. La première aussi ancienne que le monde, mais stérile avant que Jésus-Christ parût : elle se perpétuoit dans les saints que la grâce de Jésus-Christ formoit de siècle en siècle par anticipation ; mais elle ne se multiplioit pas : c'étoit en cela que consistoit sa stérilité. La seconde est la société entière d'Israël selon la chair avec qui Dieu fit alliance sur le mont Sina ; celle-là se multiplia tandis que la première continuoit de paroître stérile jusqu'à ce que Jésus-Christ étant venu, récompensa la foi de la première en faisant alliance avec elle et la rendant féconde, et en même temps rejeta la seconde à cause de son incrédulité. La première étoit l'épouse représentée par *Sara;* c'étoit l'Eglise, la société des saints, la Jérusalem céleste ; elle paroissoit stérile avant que Jésus-Christ parût ; elle est devenue prodigieusement féconde depuis qu'il s'est manifesté. La seconde étoit la servante ou l'esclave représentée par *Agar*, la société des hommes charnels, la Synagogue qui en crucifiant Jésus-Christ a mérité d'être exclue de l'alliance nouvelle, et entièrement séparée d'avec l'Eglise. Sous ce point de vue, lorsqu'il est dit que

(1) *Aug. in ps.* 128. *n.* 2.

l'épouse auparavant stérile et ensuite si admirablement féconde, a été pendant un peu de temps abandonnée de Dieu, cela peut s'entendre de ce *peu de temps* dont parloit Aggée en annonçant le premier avénement de Jésus-Christ (1); ce peu de temps est l'intervalle qui s'écoula depuis Malachie le dernier des prophètes, jusqu'à saint Jean-Baptiste précurseur de Jésus-Christ. Dans cet intervalle qu'Aggée appelle *un peu de temps*, Dieu sembloit avoir abandonné cette épouse stérile, la société des saints, en ne lui donnant point de prophètes qui lui parlassent de sa part. Mais après lui avoir caché son visage pendant ce moment de colère contre les prévaricateurs au milieu desquels elle vivoit, il a fait éclater sur elle ses miséricordes, et ensuite ses vengeances sur les prévaricateurs.

LXXVII. Remarques sur cette parole du ℣ 13. du chap. LIV : *Universos filios tuos doctos a Domino.* Est-il vrai qu'au lieu de *filios tuos* on ait dû lire et traduire, *ædificatores tuos?* Justification du sens de la Vulgate et de la leçon ordinaire du texte hébreu.

Mais voici un autre texte sur lequel le P. Houbigant paroît s'écarter non-seulement de la pensée des apôtres, mais de celle de Jésus-Christ même. C'est au ℣ 13. où nous lisons selon la Vulgate: (*Ponam*) *universos filios tuos doctos a Domino; et multitudinem pacis filiis tuis.* Le P. Houbigant traduit : *Omnes tui ædificatores magistrum Dominum habebunt, et in alta pace filii tui versabuntur.* C'est-à-dire, qu'au lieu de *filios tuos*, le P. Houbigant prétend qu'il faut lire et traduire, *ædificatores tuos*, ou comme il l'exprime, *ædificatores tui*; c'est-à-dire, *vos architectes* et non pas *vos enfans*; et dans sa note il développe sa pensée en disant: « Vos architectes » seront instruits par le Seigneur pour savoir comment » doivent être placées les pierres précieuses qui doivent » entrer dans l'édifice qu'ils doivent construire. » Ensuite pour appuyer cette interprétation, il ajoute: « Nous traduisons le mot hébreu בניך, par *ædificatores tui*, et non » par *filii tui*, parce qu'on trouve dans le second membre » le même mot בניך pris au sens de *filii tui*. Car si ce mot » avoit des deux côtés la même signification, il seroit employé de manière que se trouvant exprimé dans le premier » membre, il ne seroit pas répété dans le second. » Mais le P. Houbigant convient qu'il s'agit ici de l'Eglise; il s'ensuivra donc que comme les enfans de Jérusalem représentent ici les enfans de l'Eglise, ses architectes sont les apôtres et leurs successeurs; il s'ensuivra donc que dans les deux promesses renfermées dans ce verset, l'unique

(1) *Aug.* n. 7.

partage des enfans de l'Église sera l'abondance de la paix; mais pour ce qui est de l'avantage d'être instruit par le Seigneur, ce sera la prérogative des seuls apôtres et de leurs successeurs comme étant les architectes à qui cette promesse est faite : *Omnes tui ædificatores magistrum Dominum habebunt.* Ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ entendoit ce texte, lorsqu'il attribuoit cet avantage à tous les enfans de l'Eglise en citant cette parole même : *Est scriptum in prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei* (1). Quoique Jésus-Christ n'exprime pas ici le mot *filii*, il n'en renferme pas moins le sens dans l'universalité de l'expression qu'il attribue au prophète : *Et erunt omnes docibiles Dei.* Ce qui précède et ce qui suit prouve que Jésus-Christ ne parle point ici des apôtres, mais de tous les fidèles : *Nemo potest venire ad me, nisi Pater qui misit me, traxerit eum : et ego resuscitabo eum in novissimo die. Est scriptum in prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit a Patre, et didicit, venit ad me* (2). Il demeure donc constant que Jésus-Christ l'entend de tous les enfans de l'Église, et qu'ainsi nous devons conserver le sens de la Vulgate : *Universos filios tuos doctos a Domino* ; ou selon l'hébreu plus littéralement : *Et universi filii tui docti* (*erunt*) *a Domino.* Quant à ce que le P. Houbigant nous objecte que si tel étoit le sens, le même mot ne seroit pas répété dans la phrase suivante : *Et multitudinem pacis filiis tuis*, ou selon l'expression de l'hébreu : *Et multa* (*erit*) *pax filiorum tuorum*, on pourroit d'abord lui répondre que ce ne seroit pas la première fois que le même mot se trouveroit répété dans deux membres parallèles ; que dès le premier psaume on en trouve un exemple que le P. Houbigant n'a pas contesté, et qui est dans cette parole : *Sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte* (3). Voilà le mot *lex* répété dans les deux membres: le mot *filii* a donc bien pu l'être. De plus il est vrai que les Septante n'ont pas répété la même expression dans les deux membres ; mais ils ont conservé dans le premier membre l'expression *filios tuos*, τοὺς υἱούς σου; c'est dans le second membre qu'au lieu de *filii tui* ils ont mis une espèce de synonyme, en disant, *et in multa pace nati tui*, τὰ τέκνά σου, ou selon l'édition de Complute, *et multa pax*

(1) *Joan.* VI. 45. — (2) *Joan.* VI. 44.-46. — (3) *Ps.* I. 2.

natis tuis, τοῖς τέκνοίς σου : cela pourroit donner lieu de soupçonner qu'en effet ils ne lisoient pas dans le second membre בניך, *filii tui*. Si l'on recherche quelle est la leçon qui a pu donner lieu à l'équivoque, on verra qu'au IIIe livre des Rois, chap. XVII, ℣ 15. où les Septante ont mis τὰ τέκνα αὐτῆς, *nati ejus*, l'hébreu porte, ביתה, *domus ejus*, comme l'exprime la Vulgate; ce qui pourroit donner lieu de soupçonner qu'ils ont lu dans ce texte d'Isaïe, *et multa pax domus tuæ*, ביתך, ce qu'ils ont expliqué en disant, *et multa pax natis tuis*, ou *et in multa pace nati tui*. On a pu aisément confondre ביתך, *domus tua*, avec בניך, *filii tui*. Quoi qu'il en soit, ce qu'il est ici très-important de remarquer, c'est que les Septante ont conservé dans le premier membre l'expression que l'hébreu nous y offre, et que la Vulgate a exactement rendue : *Et universos filios tuos doctos a Domino*, ou plus littéralement selon l'hébreu, *Et universi filii tui docti* (*erunt*) *a Domino;* expression autorisée et confirmée par celle de Jésus-Christ : *Et erunt omnes docibiles Dei.*

LXXVIII. Objet du chapitre LV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

Chapitre LV. Ce chapitre est indépendant du précédent, quoiqu'il puisse y avoir entre eux un rapport assez intime. Le prophète ne nomme point ceux à qui il adresse la parole ; mais comme il paroît assez les distinguer des nations, on en conclut que ce sont, selon la lettre, les enfans d'Israël captifs à Babylone ; et que c'est leur délivrance qui est annoncée à la fin de ce chapitre. La magnificence des promesses avertit que ce premier objet en couvre un autre qui est la rédemption des hommes par Jésus-Christ. Saint Paul nous y découvre ce mystère, lorsqu'il applique à la résurrection de Jésus-Christ ce qui est dit ici des promesses faites à David : *Quod autem suscitavit eum a mortuis, amplius jam non reversurum in corruptionem ita dixit: Quia dabo vobis sancta David fidelia* (1). C'est ainsi que les Septante ont rendu ce que la Vulgate exprime plus littéralement ici en ces termes, *misericordias David fideles* (2). Et comme le prophète ajoute aussitôt : *Ecce testem populis dedi eum, ducem ac præceptorem gentibus* (3), ce qui ne peut s'entendre exactement que de Jésus-Christ, il en résulte que c'est Jésus-Christ même qui est ici désigné sous le nom de *David;* et en effet ce nom lui est aussi donné dans les prophéties d'Ezéchiel et

(1) *Act.* XIII. 34. — (2) *Isai.* LV. 3. — (3) *Ibid.* ℣ 4.

d'Osée. Mais alors la généralité des invitations du prophète a donné lieu de croire qu'elles s'adressent à tous les hommes, appelés tous à la foi en Jésus-Christ. D'un autre côté ces hommes invités à la foi en Jésus-Christ, étant assez évidemment distingués des nations dont la foi est également annoncée dans ce chapitre, on a conclu que ces hommes appelés à la foi sont les Juifs mêmes; et comme cette invitation est répétée de manière qu'elle précède et qu'elle suit la foi des gentils, il y a lieu de présumer que la première regarde les Juifs qui vivoient du temps des apôtres, et la seconde les Juifs des derniers temps. C'est ce que saint Jérôme distingue très-bien lorsqu'il vient à expliquer la seconde invitation qui est conçue en ces termes : *Quærite Dominum, dum inveniri potest; invocate eum dum prope est.* Voici comment saint Jérôme paraphrase ce texte : *Quia igitur ut ante jam diximus, noluistis pactum recipere sempiternum, et misericordias David fideles, quas vobis nolentibus suscipere, suscepit turba gentilium, moneo vos populares meos ego propheta, atque contestor, dum tempus est, agite pœnitentiam. Convertimini ad eum qui vobis nunc loquitur per prophetas, qui postea locuturus est præsens : quærite eum dum inveniri potest, dum estis in corpore, dum datur locus pœnitentiæ, et quærite non loco, sed fide* (1). Le P. Houbigant applique aussi cette prophétie aux Juifs appelés à la foi en Jésus-Christ, et il s'élève fortement contre Grotius qui détourne à un autre sens les paroles alléguées par saint Paul; mais il ne met aucune distinction entre l'une et l'autre invitation; il suppose qu'elles s'adressent toutes deux aux Juifs incrédules depuis Jésus-Christ, et dans l'état où ils sont encore aujourd'hui. Il semble que la prophétie de la vocation des gentils, placée entre les deux invitations, donne assez lieu de la distinguer.

LXXIX. Objet du chap. LVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE LVI. Ce chapitre est indépendant du précédent; mais il s'y rapporte parce qu'il annonce le premier avénement de Jésus-Christ qui nous est donné comme l'auteur de notre salut et le principe de notre justice. On y voit ensuite les promesses faites aux étrangers et aux eunuques spirituels. La maison de Dieu devient une maison de prière pour tous les peuples; c'est son Eglise ouverte à toutes les nations. En même temps les bêtes sauvages, les

(1) *Hier. in Isai.* LV. *tom.* III. *col.* 404.

nations infidèles, sont appelées pour dévorer son peuple, les Juifs incrédules devenus l'objet de ses vengeances. Ce sont les traits que découvre ici saint Jérôme (1). *Congregatis autem per apostolos reliquiis Israel, et in unum redactis gregem his qui fuerant ante dispersi, omnes bestiæ provocantur, ut veniant et devorent Israel; eos videlicet qui credere noluerunt de quibus Apostolus* (2): Etenim pervenit super eos finis; *et Dominus in Evangelio* (3), Cum autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quod advenerit ejus consummatio.

LXXX. Remarques sur le texte du ℣ 1. du chap. LVI.: *Juxta est. . . Justitia mea ut reveletur.* Falloit-il traduire, *misericordia mea*, ou *veritas mea?* Justification du sens de la Vulgate.

Le P. Houbigant reconnoît dans ce chapitre les mêmes objets. Il faut seulement observer que dans le premier verset au lieu de *la justice* que l'on y trouve dans la Vulgate et dans l'hébreu, les Septante ont mis *la miséricorde*, et le P. Houbigant *la vérité*. Il est cependant certain que les Hébreux ont trois mots différens pour exprimer ces trois idées, et qu'ainsi il n'est guère probable qu'ils les aient confondues en les renfermant sous un même mot. Il y a lieu de présumer que lorsque les Septante mettent la *miséricorde* pour la *justice*, c'est que leur exemplaire portoit חסד, *misericordia*, au lieu de צדק, *justitia*; il a été facile aux copistes de confondre ces deux mots qui offrent presque les mêmes sons et les mêmes articulations, quoique dans un ordre et sous des caractères différens; il est quelquefois arrivé aux copistes de confondre autant à l'oreille qu'à la vue, parce que quelquefois ils copioient sous la dictée, ou qu'ils se dictoient à eux-mêmes ce qu'ils devoient écrire. Le P. Houbigant se contente ici de dire qu'en traduisant le mot צדקתי, par *veritas mea*, il entend cette espèce de fidélité ou véracité qui donne l'effet aux promesses; et que cette *vérité* ou véracité est ici parallèle au *salut* marqué dans le membre précédent. Dans ses notes sur les Proverbes, VIII. 18., il avoit déjà traduit le même mot par *stabilitas*, disant qu'il empruntoit de l'arabe cette signification, à laquelle il donnoit pour synonymes *veritas* et *fidelitas*: et dans l'*index verborum* du même volume, il disoit qu'il dérivoit cette signification du verbe arabe SDC, *fidem servavit, eventu comprobavit.* Il répète la même chose dans l'*index verborum* de ce dernier tome, qui contient les prophètes. Il semble que l'on pourroit répondre que ni Salomon

(1) *Hier. in Isai.* LVI. *tom.* III. *col.* 407. *et seqq.* — (2) 1. *Thess.* II, 16. — (3) *Luc.* XXI. 20.

ni Isaïe ne parloient arabe, mais hébreu; et que puisque l'hébreu a deux mots différens pour exprimer ces deux idées : צדקה, pour *justitia*, et אמנה, pour *veritas*, il n'est guère vraisemblable qu'on les confonde, jusqu'à aller chercher dans l'arabe un sens éloigné de צדקה, pour exprimer une idée que l'on trouve si naturellement dans l'hébreu, אמנה. D'ailleurs puisque le P. Houbigant convient que le mot צדקה traduit dans la Vulgate par *justitia*, est ici parallèle au mot שוע, *salus*, rien n'oblige de s'écarter ici du sens de la Vulgate; car ces deux termes désignent ici également le Messie, Jésus-Christ qui nous a été donné de Dieu pour être, comme le dit saint Paul, *notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption* (1). Saint Jérôme ne manque pas de rappeler ici cette parole de saint Paul en expliquant le texte d'Isaïe: *Salvator factus est nobis justitia et sanctitas et redemptio* (2). Voilà ce que saint Jérôme voyoit dans ce que dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe : *Juxta est salus mea ut veniat, et justitia mea ut reveletur.* C'est ce que le Seigneur avoit déjà dit au chapitre XLVI. ℣ 13. : *Prope feci justitiam meam, non elongabitur, et salus mea non morabitur;* expression que le P. Houbigant a également changée dans sa version en disant : *Ego fidem meam brevi præstabo.* Il n'en dit rien dans ses notes; mais les Septante ont traduit au même sens que la Vulgate : *Prope feci justitiam meam;* et on vient de voir que c'est bien le vrai sens du texte.

LXXXI. Objet du chap. LVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

CHAPITRE LVII. Ce chapitre est si indépendant du précédent qu'on a peine à reconnoître s'il y tient par le premier ou par le second sens. A peine pouvoit-on admettre dans le chapitre précédent un premier sens qui ne se rapportât pas à Jésus-Christ; au contraire à peine peut-on reconnoître dans celui-ci un second sens qui puisse se rapporter à Jésus-Christ. A la première vue on seroit porté à croire que *le juste* dont le prophète parle dans le premier verset est Jésus-Christ; mais la suite des reproches du prophète tombant sur des Juifs idolâtres paroissent obliger de dire que ce chapitre regarde les Juifs de son temps, parce que depuis la captivité de Babylone les Juifs ne retombèrent plus dans l'idolâtrie, en sorte que ces reproches semblent ne pouvoir plus leur convenir au temps de Jé-

(1) 1. *Cor.* I. 30. — (2) *Hier. in Isai.* LVI. *tom.* III. *col.* 408.

sus-Christ; on suppose donc alors que ce juste pourroit être Josias, ou en général tout homme juste. Mais l'apôtre saint Paul fait assez visiblement allusion à un texte de ce chapitre même lorsqu'il dit que Jésus-Christ est venu annoncer la paix à ceux qui étoient loin et à ceux qui étoient proche : *Et veniens evangelizavit pacem vobis qui longe fuistis, et pacem iis qui prope* (1). Car c'est précisément ce qu'annonce ici le Seigneur : *Creavi fructum labiorum pacem, pacem ei qui longe est, et qui prope* (2). Cette parole a donc été accomplie en Jésus-Christ et par Jésus-Christ qui a annoncé et donné la paix aux gentils qui étoient loin de lui, et aux Juifs qui en étoient proche. Cette parole nous découvre donc ici sous le voile de la lettre un sens qui se rapporte à Jésus-Christ. La seule difficulté qui reste, est prise de cette idolâtrie qui est ici reprochée aux Juifs; mais c'est qu'il y a, comme nous l'avons déjà observé, une idolâtrie spirituelle ; nos erreurs et nos passions sont nos idoles; celles des Juifs étoient la fausse idée qu'ils se formoient du Messie, et la confiance dans leurs propres forces pour parvenir à la justice, selon le reproche que leur en fait saint Paul en disant : *Ignorantes enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti. Finis enim legis Christus, ad justitiam omni credenti* (3). Saint Jérôme remarque très-bien les deux points lumineux que renferme cette prophétie. il reconnoît Jésus-Christ dans la personne de ce *juste* marqué au premier verset (4) ; et il ne manque pas de rappeler le texte de saint Paul parallèle à celui d'Isaïe touchant cette paix promise et annoncée à celui qui est éloigné et à celui qui est proche (5). Il avoue que les reproches d'idolâtrie conviennent particulièrement au temps d'Isaïe (6); mais il fait néanmoins diverses tentatives pour ramener autant qu'il lui est possible le chapitre entier à Jésus-Christ. Il reconnoît même une sorte d'idolâtrie spirituelle; mais en l'attribuant aux hérétiques : *Ipsi enim dimisso cultu Dei, errorum suorum simulacra venerantur, et illis offerunt victimas, ac libamina effundunt* (7). Le P. Houbigant s'élève également contre Grotius qui a cru reconnoître ici Josias, et contre ceux qui croient y reconnoître le Messie. Il oppose à Grotius que la mort de Josias a du moins été

(1) *Ephes.* II. 17. — (2) *Isai.* LVII. 19. — (3) *Rom.* X. 3. *et* 4. — (4) *Hier. in Isai.* LVII. *tom.* III. *col.* 414. — (5) *Ibid. col.* 425. — (6) *Ibid. col.* 417. — (7) *Ibid. col.* 418.

pleurée par Jérémie, à qui Dieu ne laissa pas ignorer les causes de sa colère contre son peuple. Il oppose aux autres les reproches d'idolâtrie qui lui paroissent ne pouvoir convenir qu'aux Juifs contemporains d'Isaïe. Mais on vient de voir les motifs qui portent à penser que cette idolâtrie sensible est ici l'image d'une idolâtrie spirituelle semblable à celle que saint Jérôme reproche aux hérétiques. Les Juifs ont comme les hérétiques leurs erreurs qui sont leurs idoles qu'ils mettent à la place du vrai Dieu en les préférant à la vérité qui leur a été annoncée par Jésus-Christ, en sorte qu'on peut dire d'eux ce que saint Jérôme dit des hérétiques : *Dimisso cultu Dei, errorum suorum simulacra venerantur, et illis offerunt victimas, ac libamina effundunt.*

LXXXII. Objet du ch. LVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre LVIII. Ce chapitre est indépendant du précédent, et paroît avoir un objet assez différent; ce sont des reproches et des promesses; le peuple du Seigneur en est l'objet. Les promesses de rétablissement donnent lieu de présumer que selon la lettre elles regardent le retour des Juifs captifs à Babylone; et qu'ainsi les reproches regardent les Juifs au temps de leur captivité. Les interprètes judaïsans ont cru que cela regardoit l'état actuel des Juifs, et que les promesses qui leur sont ici faites, seroient accomplies littéralement au temps de leur futur rappel. Saint Jérôme rejette ces deux sens, et applique ces promesses à l'établissement même de l'Eglise : *Hæc Judæi et amici tantum occidentis litteræ, ad instaurationem referunt urbium Palæstinæ; et vel facta sub Zorobabel et Esdra et Nehemia; vel in ultimo tempore futura contendunt : et ad instaurationem Jerusalem et in circuitu civitatum altissima fundamenta jacienda : et tam excelsos muros ædificandos, ut nullus hostium possit intrare, et omnium in eas inimicorum prohibeatur ingressus. Nos autem sequentes cœptæ explanationis ordinem, quæ deserta fuerunt in Judæis, dicimus ædificari in Ecclesia, non ad breve tempus, sed in perpetuum; et fundamenta illius ex utroque populo, id est, in duabus generationibus suscitanda* (1). Ainsi il suppose que les reproches tombent en effet sur les Juifs qui vivoient avant Jésus-Christ, et que les promesses ont eu au moins un premier accomplissement au temps du premier avénement de Jésus-Christ, c'est-à-dire, dans l'établissement de l'Eglise. Mais il est remar-

(1) *Hier. in Isai.* LVIII. *tom.* III. *col.* 434.

quable que le peuple à qui ces reproches sont faits et à qui ces promesses sont adressées, est appelé *maison de Jacob;* ce qui paroît montrer que ceci regarde principalement la gentilité chrétienne, et que ces promesses n'auront leur entier accomplissement qu'au temps où Dieu répandra une nouvelle abondance de graces et de consolations sur son Eglise aux approches du dernier avénement de Jésus-Christ.

LXXXIII. Remarques sur ces mots du ℣ 8. du chap. LVIII.: *Anteibit faciem tuam justitia tua.* Falloit-il traduire, *is qui tibi fidelis est?* Justification du sens de la Vulgate.

Le P. Houbigant ne détermine point le sens de ce chapitre; il semble supposer qu'il n'y a point d'autre objet que celui que le sens littéral présente. Mais au ℣ 8. il revient encore à l'idée singulière qu'il s'est formée du mot צדק; c'est dans cette phrase que la Vulgate exprime ainsi : *Anteibit faciem tuam justitia tua, et gloria Domini colliget te.* Si l'on en croit le P. Houbigant, il faut traduire : *Anteibit te is qui tibi fidelis est, gloria Domini te pone sequetur.* Dans sa note, il avertit que ces mots *is qui tibi fidelis est*, signifieront ici celui qui accomplit en votre faveur ses promesses, et qu'il emprunte cette idée de l'arabe. Mais on peut répondre ici ce que nous avons déjà répondu ci-devant qu'Isaïe ne parle point arabe, mais hébreu; qu'en hébreu il est bien certain que צדק signifie *justitia*, et que les Septante l'ont pris en ce sens comme la Vulgate : *Anteibit faciem tuam justitia tua.* Il ne s'agit point ici de celui qui est juste et fidèle envers l'homme, mais de la justice même de l'homme justifié par la foi. Cette justice lui vient de Dieu par la foi; mais elle lui devient propre par le don que Dieu lui en fait, et par la libre coopération de sa volonté aux œuvres qu'elle lui fait produire. Cette justice est donc en même temps la justice de Dieu qui la répand dans le cœur par sa grace, et la justice de l'homme qui y coopère par le libre consentement de sa volonté. Cette justice précède l'homme, et lui fait trouver un accès favorable devant Dieu; elle obtient de Dieu la récompense qu'il a promise à ses serviteurs. Ainsi la justice de l'homme fidèle le précède, et la gloire de Dieu le suit, le couvre et le recueille : *Anteibit faciem tuam justitia tua, et gloria Domini colliget te;* c'est ce que présentent également la Vulgate, les Septante et l'hébreu; et il n'y a rien à y changer.

LXXXIV. Objet du ch. LIX, selon le sens littéral et selon le

Chapitre LIX. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais il a à peu près le même objet. Ce sont d'abord des reproches contre les prévaricateurs; et il finit par des promesses; entre les reproches et les promesses, il y a des expressions de repentir, qui néanmoins semblent ne

sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

pas apaiser la colère du Seigneur. Il annonce qu'elle éclatera principalement contre les îles : *Insulis vicem reddet ;* cette expression paroît marquer les provinces occidentales, lesquelles, à l'égard de la Palestine qui en étoit séparée par la mer, sembloient être des îles. L'avénement du rédempteur de Sion y est littéralement annoncé : *Et venerit Sion redemptor.* L'alliance nouvelle y est marquée : *Hoc fœdus meum cum eis.* Ces derniers versets montrent bien que ce rédempteur est Jésus-Christ. Cependant on pense que la première partie pourroit se rapporter aux Juifs captifs à Babylone, que les vengeances annoncées sont celles qu'exerça Cyrus contre les Babyloniens et autres peuples jusque vers l'Occident ; ce qui n'empêcheroit pas que les derniers versets ne regardassent immédiatement Jésus-Christ et l'alliance nouvelle. D'autres pensent que les reproches peuvent tomber sur les Juifs du temps de Jésus-Christ; que les vengeances sont celles qui ont été exercées sur eux par les Romains; ce qui s'accorderoit encore avec l'annonce du premier avénement de Jésus-Christ et l'établissement de la nouvelle alliance. Mais saint Paul porte nos vues plus loin; et en nous y montrant le dernier avénement de Jésus-Christ, il nous y découvre aux approches de ce grand jour la conversion future des Juifs et l'avantage qui leur est réservé d'entrer alors en participation de l'alliance nouvelle : *Cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fieret; sicut scriptum est : Veniet ex Sion, qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob* (1). Saint Paul en s'exprimant ainsi suit le sens de la version des Septante, où on lit aujourd'hui : *Veniet propter Sion, qui eripiat, et avertet impietates a Jacob.* Notre Vulgate dit : *Cum venerit quasi fluvius violentus quem Spiritus Domini cogit : et venerit Sion redemptor, et eis qui redeunt ab iniquitate in Jacob* (2). Le mont *Sion* est réputé au datif comme *eis qui redeunt*, etc. Sous ce point de vue les prévaricateurs sont ceux d'entre les gentils mêmes, et ce sont eux en effet qui alors sont menacés assez clairement par l'expression, *insulis vicem reddet;* les promesses qui viennent ensuite, regardent les Juifs et cette multitude de gentils que Dieu appellera alors à la foi d'entre tous les peuples de la terre, et qu'il fera entrer avec les Juifs dans son alliance. Saint

(1) *Rom.* XI. 25. *et* 26. — (2) *Isai.* LIX. 19. 20.

Jérôme s'arrête principalement au sens qui regarde les Juifs du temps de Jésus-Christ (1), le premier avénement de ce divin Rédempteur et la conversion des gentils dans l'établissement de l'Eglise. Il rappelle néanmoins en finissant le témoignage de saint Paul qui nous y montre la conversion future des Juifs, et il finit par ces expressions remarquables : *Hæc idcirco latius prosecuti sumus, ut quidquid repromissionum et legimus et lecturi sumus, ad Sion et ad Jerusalem, non generaliter ad omnes Judæos, sed specialiter ad eos dici intelligamus qui in apostolis et per apostolos electi sunt in Israel* (2). Le P. Houbigant ne voit dans tout ce chapitre que les Juifs du temps de Jésus-Christ, si ce n'est que dans l'expression *insulis vicem reddet*, il croit voir les coups dont Dieu frappa les Romains après avoir frappé les Juifs. Il est peut-être assez singulier qu'après avoir rapporté à la conversion future des Juifs plusieurs autres prophéties, il n'y rapporte pas celle-ci, et ne dise pas même un mot du témoignage de saint Paul qui nous y découvre ce grand objet.

LXXXV. Remarques sur ces paroles du ℣ 9. du chap. LIX. : *Elongatum est judicium a nobis, et non apprehendet nos justitia.* A-t-on dû traduire, *solitæ miserationes, et promissorum eventus?* Justification du sens de la Vulgate.

Mais cet interprète fait encore revenir ici plus d'une fois l'idée singulière qu'il a conçue des mots צדק et צדקה, *justitia.* C'est ainsi qu'au ℣ 9. où selon la Vulgate les Juifs disent : *Elongatum est judicium a nobis, et non apprehendet nos justitia*, le P. Houbigant prétend qu'il faut traduire : *Longe a nobis recesserunt solitæ miserationes, nec assequimur eventum promissorum.* Il prend soin de faire une note pour justifier cette traduction singulière. Il observe que ces expressions sont parallèles à celles qui suivent selon la Vulgate : *expectavimus lucem, et ecce tenebræ; splendorem, et in tenebris ambulamus;* ou comme il l'exprime : *lucem expectavimus, ecce autem tenebræ; splendidum cœlum, ecce autem in tenebris gradimur;* il en conclut qu'il faut nécessairement prendre dans le même sens les expressions que la Vulgate a rendues par *judicium* et *justitia ;* il prétend que ces deux mots ont un sens fort étendu, et qui doit être déterminé par la suite du discours. Il observe que le mot משפט, à la lettre *judicium*, se prend aussi en général pour *consuetudo, consueta judicia;* d'où il conclut qu'ici il signifie *consuetas providentiæ divinæ vias, in quibus Deus Judæis, cum se colebant, et leges*

(1) *Hier. in Isai.* LIX. *tom.* II. *col.* 437. *et seqq.* — (2) *Hier in Isai.* LIX. *tom.* III. *col.* 444.

suas servabant (n'auroit-il point fallu dire, *cum ipsum colebant et leges ipsius servabant?* mais ce n'est pas là notre objet), *prosperas res concedebat.* Il prétend que le mot צדקה doit avoir ici la même signification comme répondant au משפט. Car, ajoute-t-il, le verbe צדקה signifie en arabe *recte processit res,* ou *fidem servare in promisso,* et *verificare.* Ces deux significations énoncent, dit-il, *fidem præstatam promissorum, seu prosperitatem quam promiserat Deus, si Judæi vera in religione et legum divinarum cultu constanter manerent.* On peut répondre ce que nous avons déjà répondu qu'Isaïe ne parle point arabe; que le sens de צדקה n'est point aussi étendu que le sens de משפט; qu'ainsi celui-ci ne détermine point l'autre; mais que l'autre détermine celui-ci; c'est-à-dire, que le mot צדקה signifiant proprement *justitia,* détermine le mot משפט au sens de *judicium;* que ces mots ne sont point ici déterminés au sens des mots *lucem* et *splendorem,* qui suivent; que ces idées ne sont point ici comparées comme semblables, mais comme relatives; *la justice* et *le jugement,* c'est-à-dire, la droiture de l'esprit et du cœur, attirent les faveurs du Seigneur représentées par la *lumière* et la *splendeur.* Le sens est donc : La droiture de l'esprit et du cœur s'est éloignée de nous et ne revient point en nous; nos passions nous aveuglent et nous entraînent; c'est pourquoi au lieu d'éprouver vos faveurs nous sommes environnés des effets de votre colère : *Elongatum est judicium a nobis, et non apprehendet nos justitia : expectavimus lucem, et ecce tenebræ; splendorem, et in tenebris ambulavimus.* La Vulgate, en s'exprimant ainsi, ne fait que rendre exactement le sens de l'hébreu, et il n'y a rien à y changer.

LXXXVI. Remarques sur ces paroles du ℣ 14. du chap. LIX.: *Conversum est retrorsum judicium, et justitia longe stetit.* A-t-on dû traduire, *consuetæ miserationes et salus?* Justification du sens de la Vulgate.

Au ℣ 14. la Vulgate dit : *Conversum est retrorsum judicium, et justitia longe stetit.* Le P. Houbigant prétend qu'il faut traduire : *Retrocesserunt consuetæ miserationes; longe stetit salus.* Il ne fait point de note sur cela; il croit apparemment en avoir assez dit sur le ℣ 9. En effet il donne ici au mot משפט le même sens, *consuetæ miserationes;* mais au lieu de prendre צדקה pour *eventum promissorum,* comme au ℣ 14., il le prend ici pour *salus.* Tous ceux qui connoissent l'hébreu, savent que cette langue a ses mots propres pour exprimer *miserationes* et *salus;* et vraisemblablement on ne trouvera pas un seul texte où les mêmes idées aient été exprimées par משפט et צדקה. Le sens inva-

riable de צדקה, *justitia*, détermine le mot vague משפט au sens de *judicium;* et la Vulgate exprime encore ici fidèlement l'hébreu : *Conversum est retrorsum judicium, et justitia longe stetit;* s'il faut juger du sens de la première partie du verset par la seconde, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la seconde pour y voir que la première est bien traduite: *Quia corruit in platea veritas et æquitas non potuit ingredi;* la preuve que la droiture de l'esprit et du cœur s'est éloignée de ce peuple, c'est que la vérité succombe dans les places où le peuple s'assemble, et que l'équité ne peut plus y trouver d'accès. *Conversum est retrorsum judicium, et justitia longe stetit : quia corruit in platea veritas, et æquitas non potuit ingredi.*

LXXXVII. Remarques sur ces paroles du ℣ 11. *Expectavimus judicium.* Falloit-il traduire *miserationes solitas?* Justification du sens de la Vulgate.

Si l'on remonte au ℣ 11., on y verra que l'hébreu sait très-bien mettre en parallèle *salus* avec *judicium*, sans avoir besoin de recourir à צדקה. On y lit donc selon la Vulgate : *Expectavimus judicium, et non est; salutem, et elongata est a nobis.* Le mot *salutem* est ici exprimé dans l'hébreu par ישוע ; et voilà l'expression que l'on trouveroit au ℣. 14. si tel en étoit le sens. La différence des expressions montre que le sens est différent; et c'est confondre le sens de ces deux versets, que d'y mettre les mêmes expressions, comme le fait le P. Houbigant lorsqu'il traduit ici : *Miserationes solitas expectamus, quæ non adsunt, salutem quæ longe a nobis recessit.* Le mot *salutem* y convient parfaitement; c'est l'expression de l'hébreu; mais l'hébreu ne dit point *miserationes solitas;* on y lit comme dans les deux autres versets, משפט, *judicium;* il est vrai qu'il est ici déterminé à un autre sens par le mot *salus*, mais ce sens n'est point encore la miséricorde que Dieu exerce sur ses serviteurs, et que l'hébreu sait bien exprimer autrement, mais le jugement même que Dieu exerce en faveur de ses serviteurs contre leurs ennemis, et par lequel il sauve son peuple en exterminant ceux qui le tenoient dans l'oppression : *Expectavimus judicium, et non est; salutem, et elongata est a nobis.* La Vulgate en traduisant ainsi rend très-bien le sens de l'hébreu, et il n'y avoit rien à y changer.

LXXXVIII. Remarques sur ces paroles du ℣ 21. : *Verba mea quæ posui in ore tuo, non*

Quelques-uns en reconnoissant dans les derniers versets de ce chapitre la future conversion des Juifs, et en s'autorisant du témoignage de saint Paul qui nous y montre ce grand objet, ont prétendu en tirer la preuve d'une suite de générations entre la conversion des Juifs et la fin des siècles.

recedent de ore tuo, et de ore seminis tui, et de ore seminis seminis tui, amodo et usque in sempiternum. Ces paroles accomplies dans l'Eglise depuis l'établissement de la nouvelle alliance recevront-elles un nouvel accomplissement au temps de la conversion future des Juifs?

Leur preuve est fondée sur ces paroles du dernier verset : *Hoc fœdus meum cum eis, dicit Dominus : Spiritus meus qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo, et de ore seminis tui, et de ore seminis seminis tui, dicit Dominus; amodo et usque in sempiternum.* On a prétendu renverser par ce texte le sentiment commun des pères et de toute la tradition qui renvoie la conversion des Juifs à la fin des siècles; d'un autre côté les millénaires anciens et modernes se sont prévalus de ce texte pour prouver que c'est alors qu'il faut placer ce règne de mille ans dont parle saint Jean dans l'Apocalypse; en sorte qu'on ne peut sur ce point abandonner le sentiment de la tradition sans ouvrir la porte aux millénaires. On a prétendu qu'il pourroit y avoir un sage milieu entre le sentiment commun de la tradition qui renvoie la conversion des Juifs à la fin des siècles, et le sentiment grossier et charnel des millénaires qui placent la conversion des Juifs mille ans avant la fin des siècles, et attribuent aux Juifs dans cet intervalle de mille ans une félicité toute charnelle. On abandonne aux Juifs et au judaïsans la vaine espérance de cette félicité charnelle; mais on prétend pouvoir admettre dans ce temps-là mille ans d'une paix et d'une prospérité spirituelle. On prétend que c'est le seul moyen d'expliquer les mille ans dont parle saint Jean, et d'admettre au temps de la conversion des Juifs cette suite de générations marquée par Isaïe. On observe qu'en suivant l'opinion commune qui renvoie la conversion des Juifs à la dernière extrémité des siècles, il est impossible d'y placer cette suite de générations qu'Isaïe étend au moins jusqu'à la troisième : *De ore tuo, et de ore seminis tui et de ore seminis seminis tui.* On peut répondre que le sentiment de la tradition qui renvoie la conversion des Juifs à la fin des siècles, a néanmoins ses fondemens bien établis, et qu'il se concilie fort aisément avec les prophéties de saint Jean dans l'Apocalypse; que l'Apocalypse n'attache point ces mille ans au temps de la conversion des Juifs, mais bien plutôt à la destruction du règne de l'idolâtrie au temps de Constantin premier empereur chrétien; qu'en effet c'est là que commence le règne de Jésus-Christ sur la terre en la personne des princes chrétiens; qu'en effet malgré tous les efforts de l'empire antichrétien de Mahomet contre les puissances chrétiennes, et spécialement contre l'empire d'Orient

fondé par Constantin, cet empire d'Orient est demeuré occupé pendant plus de mille ans par des princes chrétiens; que ces mille ans ayant commencé sous Constantin au commencement du quatrième siècle, n'ont été révolus qu'au commencement du quatorzième; que ce n'est que dans le quinzième que cet empire a été subjugué par les Turcs; et que l'Apocalypse bien entendue prouvera qu'il n'y a point d'autres mille ans à attendre que ceux-là. On peut ajouter que quant à la prophétie d'Isaïe, saint Jérôme et la plupart des interprètes conviennent qu'elle a reçu un premier accomplissement dans le premier avénement de Jésus-Christ, et dans l'établissement de la nouvelle alliance, dans laquelle nous avons le bonheur d'avoir été admis; et que c'est depuis le premier avénement de Jésus-Christ, et depuis l'établissement de cette nouvelle alliance que se trouve parfaitement accomplie dans le sens le plus littéral la promesse de la perpétuité de cette alliance de génération en génération dans toute la suite des âges. Sur quoi voici ce que dit saint Jérôme : *Spiritus, inquit, meus qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo, et de ore seminis tui, et de ore seminis seminis tui, amodo et usque in sempiternum. Quod vel ad Isaiam dicitur, ut mihi videtur; vel ad Dominum, ut plerique æstimant. Igitur ad Isaiam sic ordo connectitur : Hoc est pactum Evangelii sempiternum, ut spiritus meus qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, per quæ ventura prædices, non de tuo ore discedant, nec de filiorum tuorum ac nepotum, et seminis seminis tui : ut omnis per seriem generatio demonstretur : quod scilicet et gratia prophetarum in apostolis veniat, et per eos qui de Israel per apostolos crediturí sunt. Quod autem infert : Amodo et usque in sempiternum, illi congruit : Cœlum et terra transibunt; verba autem mea non præteribunt* (1). On peut ajouter que quand les prophéties ont plusieurs sens, il ne s'ensuit pas que toutes leurs parties aient un égal accomplissement dans leurs divers sens; qu'ainsi dans la prophétie de Nathan touchant le règne de Salomon et le règne de Jésus-Christ figuré par ce prince, il y a des traits qui ne conviennent qu'à Salomon, et d'autres qui ne conviennent qu'à Jésus-Christ; que dans la prophétie d'Isaïe même touchant la naissance de Jésus-

(1) *Hier. in Isai.* LIX. *tom.* III. *col.* 444.

Christ sous le nom d'*Emmanuel*, les traits qui regardent Jésus-Christ sont immédiatement et intimement liés avec d'autres qui ne regardent que l'enfant qui devoit naître du prophète, et qui devoit être une des figures de Jésus-Christ; qu'ainsi dans le chapitre LIX d'Isaïe, quoique saint Paul applique le ℣ 20. à la conversion des Juifs, il ne s'ensuit pas que le ℣ 21. s'y rapporte; que quand même il s'y rapporteroit en ce qui concerne l'alliance nouvelle dans laquelle ils seront alors admis, il ne s'ensuivroit pas que l'on dût voir répéter alors parmi eux cette suite de générations marquée dans ce verset; il suffit qu'elle se trouve vérifiée dans l'Eglise depuis l'établissement de la nouvelle alliance, et qu'elle y soit ainsi perpétuée jusqu'à la fin des siècles, sans que l'on doive la voir se renouveler chez les Juifs entre leur conversion et la fin du monde; que d'ailleurs quand cette parole devroit avoir alors chez les Juifs quelque sorte d'accomplissement, cet accomplissement pourroit être conforme à l'idée que présente quelquefois saint Jérôme en expliquant les prophéties où l'on trouve ces expressions *in generatione et generatione.* Saint Jérôme a quelquefois remarqué que ces expressions pourroient bien s'entendre non de plusieurs générations successives, mais de deux générations distributives, en sorte que ces deux générations réunies peuvent marquer *la réunion des Juifs et des gentils* dans le sein de l'Eglise et dans l'éternité bienheureuse; qu'ainsi dans le texte d'Isaïe où se trouvent exprimées ici *trois générations*, cela pourroit relativement au temps de la conversion des Juifs, s'entendre non de plusieurs générations successives, mais de trois générations distributives, c'est-à-dire, des trois générations alors actuellement subsistantes dans ce peuple, car dans tous les temps il y a toujours dans chaque peuple trois générations actuellement subsistantes, les pères, les fils et les petits-fils. Comme les promesses annoncent que la nation entière embrassera alors la foi, il arrivera donc que l'Esprit de Dieu se répandra en même temps sur ces trois générations; et comme les promesses annoncent que les Juifs ramenés à la foi, y persévéreront, il arrivera donc que l'Esprit de Dieu ne se retirera jamais de ces trois générations, et que les paroles de l'Evangile mises dans leur bouche n'en sortiront jamais: *Spiritus meus qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo, et de ore seminis tui, et de ore seminis seminis tui, amodo et usque in sempiternum.* Quoi qu'il

en soit de cette seconde interprétation, il est certain que la première a eu son accomplissement littéral dans l'Eglise depuis l'établissement de la nouvelle alliance; et qu'au temps de la conversion future des Juifs, l'Ecriture ni la tradition n'offrent point un intervalle assez étendu, pour y admettre une nouvelle suite de générations. Les Juifs seront ramenés à Jésus-Christ par Elie; Elie sera mis à mort par l'ordre de l'Antechrist; l'Antechrist sera exterminé par le souffle même de Jésus-Christ, lorsque ce divin Libérateur viendra juger les hommes et délivrer de tous maux son Eglise. Voilà ce que toute la tradition enseigne d'après les oracles sacrés des divines Ecritures. Ces quatre événemens sont inséparables, et leur union intime renverse toutes les illusions des millénaires anciens et modernes.

LXXXIX. Objet du chapitre LX, selon le sens littéral et le sens spirituel Témoignages de saint Jean et de saint Jérôme.

CHAPITRE LX. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais il y est intimement lié : il a pour objet *Jérusalem;* elle n'y est pas nommée dans l'hébreu, peut-être par l'omission des copistes; car les Septante et la Vulgate la nomment, et il est visible que le chapitre entier se rapporte à elle; le nom de *Sion* s'y trouve. Mais la magnificence des promesses que ce chapitre renferme prouve que ces promesses ne se bornent point au seul temps du rétablissement de Jérusalem sous Cyrus; tous les interprètes chrétiens conviennent qu'elles s'étendent tout au moins jusqu'à l'établissement de l'Eglise, et saint Jean dans l'Apocalypse nous montre qu'elles s'étendent jusqu'à l'éternelle félicité des élus dans la Jérusalem céleste; car c'est d'ici que saint Jean emprunte les images de cette future félicité, lorsque parlant de la Jérusalem céleste il dit : *Civitas non eget sole neque luna, ut luceant in ea : nam claritas Dei illuminavit eam, et lucerna ejus est Agnus. Et ambulabunt gentes in lumine ejus; et reges terræ afferent gloriam suam et honorem in illam. Et portæ ejus non claudentur per diem; nox enim non erit illic. Et afferent gloriam et honorem gentium in illam. Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni* (1). Et plus loin : *Et nox ultra non erit; et non egebunt lumine lucernæ, neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos* (2). Il n'y a qu'à comparer cela avec ce qu'Isaïe dit ici à Jérusalem : *Aperientur portæ tuæ jugiter : die ac nocte non claudentur; ut afferatur ad*

(1) *Apoc.* XXI. 23. *et seqq.* — (2) *Apoc.* XXII. 5.

te fortitudo gentium, et reges earum adducantur..... Non audietur ultra iniquitas in terra tua, vastitas et contritio terminis tuis, et occupabit salus muros tuos et portas tuas laudatio. Non erit tibi amplius sol ad lucendum per diem, nec splendor lunæ illuminabit te : sed erit tibi Dominus in lucem sempiternam, et Deus tuus in gloriam tuam. Non occidet ultra sol tuus, et luna tua non minuetur, quia erit tibi Dominus in lucem sempiternam, et complebuntur dies luctus tui. Populus autem tuus omnes justi : in perpetuum hereditabunt terram (1). Ces derniers mots, *Populus tuus omnes justi*, suffiroient seuls pour montrer que ces promesses n'auront leur entier accompliſsement que dans l'éternité. Saint Jérôme commence par rappeler ce qu'il a dit sur le chapitre précédent en montrant que les promesses faites à Jérusalem regardent l'Eglise : *Quid nobis videretur de instauratione Sion et Jerusalem, et cunctis quæ ei prophetali vaticinio promittuntur in fine superioris libri plenius diximus, ubi interpretati sumus quid significaret ille versiculus :* Veniet Sion redemptor, et his qui redeunt ab iniquitate in Jacob (2). Il ajoute : *Nunc breviter perstringendum est, quid plurimi de hoc loco sentiant, ut errore perspecto facilius possimus suscipere veritatem. Judæi et nostri semi-Judæi, qui auream atque gemmatam de cælo expectant Jerusalem, hæc in mille annorum regno futura contendunt, quando omnes gentes servituræ sunt Israel..... et ædificari muros Jerusalem ab alienigenis, quibus præsint reges gentium, semperque apertas fore portas civitatis ; ut diebus ac noctibus divitiæ Jerusalem et victimæ deferantur : et omnia quæ deserta sunt, cyparisso et pino et cedro sectis in Libano construenda, præcipue templum Domini in quo sit lætitia sempiterna..... Et quod his majus est, pro sole et luna ipsum Dominum æterna luce fulgurum..... Hæc illi dicunt, qui terrenas desiderant voluptates... quorum qui sequitur errorem, sub nomine christiano Judæorum se similem confitetur..... Nos autem, juxta priorem sensum, ad Ecclesiam dici universa credamus, quæ primum de Judaico populo congregata est, et lumen quod super eam ortum fuerat, per apostolos transmisit ad gentes* (3). Et quand il vient aux promesses qui regardent visiblement l'éternité : *Non erit ibi amplius*

(1) *Isai.* LX. 11. 18. *et seqq.* — (2) *Hier. in Isai.* LX. *tom.* III. *col.* 445. — (3) *Ibid. col.* 446.

sol ad lucendum per diem, etc.; il déclare expressément qu'on ne peut y reconnoître d'autre sens : *Ex hoc capitulo cogimur omnia quæ dicta sunt et dicenda, ad ultimum referre tempus, quando cœlo terraque transeuntibus, solis ac lunæ cessabit officium; et erit Dominus ipse lumen perpetuum : ut quæ χιλιαστὰι carnaliter asserunt esse complenda, nos spiritualiter futura esse credamus : in qualitate promissionum, non in tempore discrepantes* (1). Et il termine l'explication de ce chapitre par ces mots bien remarquables : *Quælibet ex parte in Ecclesia quotidie videamus expleri, tamen in mundi consummatione plenius complebuntur, et in secundo Salvatoris adventu* (2). Le P. Houbigant relève très-bien ici Grotius qui s'efforçoit de rapporter l'accomplissement de ces promesses aux temps qui se sont écoulés entre la captivité de Babylone et la naissance de Jésus-Christ; il soutient très-judicieusement que Jérusalem représente ici l'Eglise, que la lumière qui lui est annoncée est celle de l'Evangile, qui après avoir répandu ses premiers rayons sur la nation juive, les a étendus ensuite sur les autres nations. Il s'élève une seconde fois contre Grotius, et à cette occasion il s'exprime en ces termes très-remarquables : *Grotius morem suum hic antiquum obtinet, ut splendidissimas de Ecclesia prophetias obscuret, et ad Judaicos quosdam traducat eventus; cum contra Judæi ipsi interpretes, quia hæc magnifica vident esse, ad ultimam mundi ætatem hæc reservant. Recte Hieronymus :* Nos autem ad Ecclesiam dici universa credamus, quæ primum de Judaico populo congregata est et lumen quod super eam ortum fuerat, per apostolos transmisit ad gentes. *Nempe Ecclesia ita notatur, ut sermo sit ad ipsam Jerusalem civitatem, ex qua nascitura erat prima Ecclesia Christianorum. Nam Jerusalem materia perpetua est allegoriæ subjecta, utpote ad quam pertinebant antiquæ promissiones, tam Messiæ venturi, quam religionis per ipsum firmandæ ac in melius mutandæ* (3). On ne pouvoit rien dire de mieux. Voilà le sens de Grotius proscrit comme il le mérite, et le sens de saint Jérôme adopté avec éloge : *Recte Hieronymus*; l'allégorie de Jérusalem expressément reconnue : *Jerusalem materia perpetua est allegoriæ subjecta.* Après un langage si judicieux et si exact, qui est-ce qui s'attendroit à ce que le même in-

(1) *Hier. in Isai.* LX. *tom.* III. *col.* 454. — (2) *Ibid. col.* 455. — (3) *Houbig. in Isai.* LX. ℣ 6.

terprète va dire de cette même prophétie dans la même page? *Hæc pleraque veteres Ecclesiæ interpretes de mille annis interpretabantur, qui mundi finem proxime tangent. Et difficile est non videre hoc in capite, ut prima Ecclesiæ Judæorum tempora, ita extrema, in quibus* assumptio *Judæorum futura est* quasi vita ex mortuis (1). Nous voilà donc subitement ramenés au sentiment des millénaires, c'est-à-dire précisément à ce sentiment illusoire que saint Jérôme rejetoit lorsqu'il disoit : *Nos autem ad Ecclesiam dici universa credamus.* On affecte d'appuyer ce sentiment sur l'autorité des anciens interprètes de l'Eglise : *Veteres Ecclesiæ interpretes :* on oublie apparemment que saint Jérôme, qui les connoissoit, et qui les nommoit, n'en étoit pas moins persuadé que leur sentiment sur ce point n'étoit qu'une pure illusion, dans laquelle ils s'étoient laissés trop facilement entraîner, et contre laquelle il ne cesse de s'élever. On affecte de lier le sentiment de ces anciens interprètes sur ces mille ans avec le témoignage de saint Paul touchant le rappel futur des Juifs : *quæ assumptio, nisi vita ex mortuis* (2). On oublie apparemment, que saint Jérôme, très-attaché au témoignage de saint Paul sur le rappel futur des Juifs, n'en est pas moins opposé au sentiment de ces anciens interprètes sur ces mille ans. En un mot, en applaudissant au sentiment de saint Jérôme, *Recte Hieronymus*, on le contredit de la manière la plus formelle, lorsqu'à l'instant on nous ramène au sentiment qu'il réfute dans cet endroit même. On dira peut-être qu'on n'adopte pas toutes les idées grossières et charnelles que saint Jérôme expose en cet endroit; mais du moins on y rapporte visiblement au temps de la conversion des Juifs les mille ans que saint Jérôme n'y admet pas, et on y attribue aux Juifs les promesses que saint Jérôme veut que nous rapportions à l'Eglise : *Nos autem ad Ecclesiam dici universa credamus.* Mais examinons les preuves sur lesquelles on prétend ici appuyer le sentiment rejeté par saint Jérôme.

XC. Remarques sur ces paroles du ℣ 17. du chap. LX.: *Ponam visitationem tuam*

Le P. Houbigant allègue d'abord le ℣ 17. où nous lisons selon la Vulgate : *Ponam visitationem tuam pacem, et præpositos tuos justitiam.* Il traduit : *Dabo placidas esse provincias tuas, tributorum præfectos æqui amantes.* Il croit voir *provincias tuas* dans le mot où la Vulgate

(1) *Houbig. in Isai.* LX. ℣ 17. — (2) *Rom.* XI. 15.

trouve *visitationem tuam* ; il avoue néanmoins que ce mot s'exprime aussi par *præfecturam tuam*. Mais il insiste principalement sur le mot rendu par *præpositos tuos* ; il observe que le terme hébreu signifie proprement *exactores tuos*. Il avoue que ce mot est pris ici en bonne part ; mais il le détourne en un sens tout séculier pour en conclure que ce mot ne peut s'appliquer aux ministres de l'Eglise ; que ce mot regarde la prospérité future de Jérusalem. Mais puisque ce mot *exactores tuos* est pris ici en bonne part, rien n'empêche que dans un sens spirituel et en très-bonne part, on ne puisse l'appliquer aux ministres de l'Eglise comme le fait en effet saint Jérôme en l'expliquant d'après les Septante, dont le sens avoit été exprimé dans l'ancienne Vulgate par *episcopos tuos*. Voici le commentaire de saint Jérôme : *Ponam, inquit*, principes tuos in pacem, et episcopos tuos in justitiam : *Pro quo in hebraico scriptum est* : Ponam visitationem tuam pacem, et præpositos tuos in justitiam. *In quo Scripturæ sanctæ admiranda majestas, quod principes futuros Ecclesiæ, episcopos nominavit : quorum omnis visitatio in pace est et vocabulum dignitatis in justitia : ut nequaquam accipiant personam in judicio, nec audiatur quidquam iniquum in terra Ecclesiæ, neque contritio et infelicitas in terminis ejus* (1). Ainsi rien n'oblige de détourner ce texte au sens d'une prospérité temporelle pour l'appliquer à cette Jérusalem que les Juifs espèrent. L'expression *episcopos* de la version grecque et de l'ancienne Vulgate répond assez exactement au mot *præpositos* de la version de saint Jérôme, qui est notre Vulgate : l'une et l'autre idée se trouvent renfermées dans le terme hébreu, puisqu'en effet ceux qui sont préposés sur les autres sont chargés d'exiger d'eux la fidélité à remplir leurs devoirs : *exactores*. C'est le caractère propre de tous supérieurs dans l'ordre ecclésiastique comme dans l'ordre civil.

pacem, et præpositos tuos justitiam Falloit-il traduire : *Dabo placidas esse provincias tuas, tributorum præfectos æqui amantes?* Ces paroles annoncent-elles aux Juifs pour l'avenir une prospérité temporelle ? Justification du seus de la Vulgate, et de l'interprétation qu'en donne saint Jérôme.

XCI. Remarques sur ces paroles du ℣ 21. : *Populus autem tuus omnes justi*. Cela regarde-t-il l'état futur

Le P. Houbigant prétend encore s'appuyer sur ces paroles du ℣ 21. : *Populus autem tuus omnes justi* ; « car » certainement, dit-il, cela n'a pu jusqu'à présent être » dit d'aucun temps de l'église, soit des Juifs soit des » gentils. » Et par-là il prétend prouver que cela regarde les derniers temps, les temps futurs de l'église des Juifs. Nous répondons avec saint Jérôme, que cela regarde la

(1) *Hier. in Isai.* LX. *tom.* III. *col.* 453.

de la nation juive sur la terre, ou l'état futur de l'Eglise dans l'éternité ? Justification de l'interprétation de saint Jérôme qui le rapporte à l'éternité.

Jérusalem céleste dans le temps de son éternelle félicité : *Finitis diebus luctus atque completis, quando tristitia vertetur in gaudium, populus Sion erit omnis justus, non ad breve tempus, sed in perpetuum* (1). A cela le P. Houbigant nous oppose le principe étrange qu'il a prétendu établir dans sa préface sur les prophètes, que nulle prophétie ne regarde l'éternité : *Prophetiæ subjectam materiam esse ætates consequentes, non autem æternitatem.* C'est ce qu'il prétend confirmer par cette seule proposition, que les prophéties sont faites pour étendre la religion et augmenter la foi : *Propterea enim Deus prænuntiat hominibus res futuras, ut postquam evenerint, hominum religionem promoveant, et fidem augeant; qui effectus est temporis, non æternitatis.* D'où il conclut qu'il est beaucoup plus sage de mettre aux derniers siècles du monde l'accomplissement de ces prophéties et leur entière intelligence. *Ergo sapientius est statuere, has ratiocinationes ultimis mundi seculis eventum suum habituras, atque easdem tum plane intellectum iri : quia ipso ex eventu constabit, qualem sententiam medullamque contineat allegoriæ cortex. Nimirum corticem franget rerum ipse eventus.* Nous avons déjà répondu à ces fausses prétentions dans la Dissertation sur les prophéties ; il suffira ici d'observer que saint Jérôme et tous les saints docteurs ont reconnu que les prophéties ne se bornent point à la seule durée des siècles, mais qu'elles s'étendent jusqu'à l'éternelle félicité des élus ; que les prophéties sont données non-seulement pour affermir la foi par leur accomplissement, mais encore pour soutenir l'espérance jusqu'à leur accomplissement ; que l'espérance fondée sur la foi ne se borne pas au temps présent, qu'elle a principalement pour objet l'éternité ; qu'ainsi les prophéties ne doivent pas se borner au temps présent, mais qu'elles doivent s'étendre jusqu'à l'éternité ; et qu'en effet les biens dont parle ici Isaïe et dont saint Jean rappelle la promesse, ont toujours été entendus des biens de l'éternité ; que dans cette vie, il y aura toujours des méchans mêlés avec lès justes ; que ce n'est qu'à la fin des siècles que se fera leur entière séparation ; et que ce n'est que dans l'éternité que le peuple de Dieu sera tout entier un peuple de justes : *Populus tuus omnes justi ;* parce que c'est de la seule Jérusalem

(1) *Hier. in Isai.* LX. *tom.* III. *col.* 454.

celeste qu'il est dit : *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum aut abominationem faciens aut mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni* (1).

XCII. Remarques sur ces paroles du dernier verset du ch. LX. : *Minimus erit in mille, et parvulus in gentem fortissimam.* Falloit-il traduire : *Qui erit minimus ætate, procreabit millenos ; qui minor, gentem magnam?* Cela doit-il s'entendre d'une procréation charnelle ou spirituelle ? Cela regarde-t-il les Juifs ou l'Eglise ? Justification de l'interprétation de saint Jérôme.

Le P. Houbigant nous demande comment il faudra alors expliquer cette parole du dernier verset : *Minimus erit in mille, et parvulus in gentem fortissimam* ; car il suppose que selon l'hébreu il falloit traduire : *Qui erit minimus ætate, procreabit millenos ; qui minor, gentem magnam.* Il l'entend d'une procréation charnelle, et il en conclut que cela ne peut regarder l'éternité. On pourroit d'abord répondre que le mot *procreabit* n'est pas plus dans l'hébreu que dans la Vulgate. L'hébreu ainsi que la Vulgate portent simplement, *erit.* Il en est précisément de même du mot *ætate ;* il n'est point dans l'hébreu ; c'est une paraphrase du P. Houbigant. Le texte hébreu porte uniquement ce que rend très-fidèlement la Vulgate : *Minimus erit in mille, et parvulus in gentem fortissimam*, ou plus littéralement *fortem*, c'est-à-dire, comme l'expriment les Septante, *magnam.* Il s'agit donc de savoir ce que cela peut signifier relativement à ce dernier temps qui ouvrira l'éternelle félicité des élus. Ecoutons saint Jérôme qui est un de ceux qui rapportent à ces derniers temps et à l'éternité toute la fin de ce chapitre : *Tunc qui parvulus fuit, erit in millia, audiens a Domino :* Esto habens potestatem super quinque vel decem civitates *: ita ut appelletur* χιλίαρχος (*id est, dux hominum mille*). *Et qui cum Apostolo dixerat,* Mihi minimo omnium sanctorum data est gratia hæc, *princeps erit magnæ gentis in cœlestibus, quando tempore constituto miserit Dominus angelos suos, et congregaverint ad eum omnes sanctos, a summitate cœli usque ad summum ejus, non solum de Israel, sed et de gentium populo, quem significans loquebatur :* Et alias oves habeo quæ non sunt de grege isto, et illas oportet me congregare, ut fiat unus grex et unus pastor (2). Il est très-certain que dans l'éternité il n'y aura plus de procréation charnelle ; mais la procréation spirituelle qui aura eu son effet dans le temps conservera sa gloire et ses prérogatives dans l'éternité ; et comme cette procréation spirituelle aura un effet prodigieux dans cette dernière récolte que Dieu fera de ses élus à la fin des temps, les Juifs convertis annonçant alors la foi par toute la terre, un seul de ces derniers fi-

(1) *Apoc.* XXI. 27. — (2) *Hier. in Isai.* LX. *tom.* III. *col.* 455.

dèles deviendra le père spirituel et le chef de mille autres qu'il aura engendrés à Jésus-Christ par la parole de la foi, et qui le reconnoîtront éternellement pour leur père en Jésus-Christ. Voilà ce que nous offre naturellement le sens de ces prophéties rapporté par saint Jérôme et par les autres saints docteurs aux derniers temps : *Minimus erit in mille, et parvulus in gentem fortissimam*, ou simplement *fortem*, ou comme l'expriment les Septante, *magnam*. Cela ne se rapporte point à une procréation charnelle qui augmente le nombre des Juifs ; mais cela renferme la promesse d'une procréation spirituelle qui augmentera prodigieusement le nombre des enfans de l'Eglise. C'est à elle que les promesses appartiennent sous le nom de *Jérusalem*.

XCIII. Objet du chapitre LXI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de Jésus-Christ et de saint Jérôme

CHAPITRE LXI. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais il y est néanmoins intimement lié quant à son objet. Selon la lettre, *Isaïe* semble d'abord parler en son nom ; il annonce la fin des maux de son peuple ; et dans les derniers versets *Jérusalem* se félicite des bienfaits qu'elle a reçus du Seigneur. Mais la magnificence des promesses nous avertit qu'elles ont un autre objet, et Jésus-Christ même nous le découvre lorsqu'après avoir lu dans la synagogue de Nazareth les premiers versets de cette prophétie, il déclare aux Juifs qu'elle s'accomplit en sa personne sous leurs yeux, ou à la lettre, à leurs oreilles : *Hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris* (1). C'est donc au nom de Jésus-Christ qu'*Isaïe* parloit en l'annonçant et le représentant, et à la fin du chapitre sous l'image de *Jérusalem*, c'est l'Eglise même qui se félicite des biens spirituels qu'elle a reçus de Jésus-Christ. Saint Jérôme en conclut que cette prophétie étant ainsi appliquée au premier avénement de Jésus-Christ par Jésus-Christ même, on ne doit point imiter ceux qui en renvoient l'accomplissement à la fin des temps, si ce n'est qu'on veuille l'appliquer au second avénement de Jésus-Christ. *Si ergo illo completa est tempore prophetia, quomodo quidam ad consummationis referunt tempora quæ dicuntur, nisi forte possumus hoc dicere, quod tunc ex parte completum sit, plenius esse complendum quando omnis populus Dei fuerit justus? Nunc enim ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus : cum autem venerit quod perfectum est,*

(1) *Luc.* IV. 17. *et seqq.*

ea quæ ex parte sunt destruentur (1). Le P. Houbigant s'élève ici contre D. Calmet qui a cru que dans un premier sens on peut dire que c'est Isaïe même qui parle en son propre nom dans les premiers versets. Il prétend que l'onction dont il est parlé dans le premier verset n'eut jamais lieu à l'égard des prophètes : *nusquam in prophetis* (2). Il oublie sans doute ce qu'il a lui-même lu et traduit au troisième livre des Rois, chap. XIX. ℣ 16., où le Seigneur ordonne à Elie d'oindre Elisée en qualité de prophète, pour lui succéder : *Eliseum..... unges prophetam pro te.* Il suffisoit donc d'observer que quoique l'onction pût convenir aux prophètes comme aux prêtres et aux rois, cependant il demeure certain par le témoignage de Jésus-Christ, que le prophète Isaïe parle ici beaucoup moins en son propre nom qu'au nom de Jésus-Christ : *Christum induci ab Isaia hæc loquentem*, comme le dit très-bien le même interprète, qui continue de soutenir fort judicieusement que toute cette prophétie convient trop imparfaitement, ou même ne peut couvenir au temps où les Juifs revinrent de Babylone ; mais il incline à en renvoyer l'entier accomplissement au temps du retour futur des Juifs (3). Nous répéterons sur cela ce que vient de dire saint Jérôme. Après l'application que Jésus-Christ fait de ce texte à son premier avénement, comment peut-on en renvoyer l'accomplissement à la fin des temps ; à moins que ce ne soit pour le placer au dernier avénement de Jésus-Christ et dans l'éternité où tout son peuple sera un peuple de justes ? *Quomodo quidam ad consummationis referunt tempora, nisi forte possumus hoc dicere, quod tunc ex parte completum sit, plenius esse complendum, quando omnis populus Dei fuerit justus ?*

XCIV. Remarques sur ces paroles du ℣ 3. du chap. LXI. : *Vocabuntur in ea fortes justitiæ.* Falloit-il traduire, *Habebuntur velut firmæ arbores ?*

Le P. Houbigant revient encore ici à l'idée singulière qu'il s'est formée du mot צדק : c'est au ℣ 3. où nous lisons selon la Vulgate : *Vocabuntur in ea fortes justitiæ, plantatio Domini ad glorificandum.* L'hébreu dit *Vocabitur eis* pour *Vocabuntur*, et ne met pas *in ea* ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Le P. Houbigant suppose qu'il falloit traduire : *ut habeantur velut firmæ arbores, ut plantationes Domini de quibus glorietur.* Il observe que le mot hébreu traduit ici par *fortes* peut aussi signifier

(1) *Hier. in Isai.* LXI. *tom.* III. *col.* 456. — (2) *Houbig. in Isai.* LXI. ℣ 1. — (3) *Ibid.* ℣ 6.

Le mot traduit communément par *justitia*, peut-il signifier *firmitas?* Justification du sens de la Vulgate.

arietes, comme l'exprime l'interprète syrien, ou *quercus*, et en général *arbores*, comme l'expriment les hébraïsans modernes : cette idée lui paroît plus analogue au mot *plantatio* qui suit. Il faut néanmoins observer que ce mot hébreu ne se prend point ainsi pour *arbores* indéfiniment, mais qu'il pourroit tout au plus signifier ici *quercus*, des chênes, pour marquer des arbres vigoureux. Pour le mot צדק, *justitia*, le P. Houbigant a encore ici recours à l'arabe pour attribuer à ce mot le sens de *veritas*, *firmitas*, *beneficentia*, *misericordia*; et à cette occasion, il se plaint des lexicographes hébreux qui ont négligé ces significations. Sur cela nous répéterons ce que nous avons déjà dit, qu'Isaïe ne parle point arabe, mais hébreu; qu'il en est de même à proportion des autres écrivains sacrés; que d'ailleurs l'hébreu ayant des mots propres pour signifier *veritas* et *firmitas*, *beneficentia* et *misericordia*, n'a pas besoin de recourir à l'arabe pour exprimer ces idées par le mot צדק; qu'enfin les lexicographes hébreux n'ont réduit ce mot à la signification de *justitia et justus*, que parce que ce sont en effet les seuls sens que les interprètes des livres saints y aient vus. D'ailleurs ce mot convient parfaitement ici : ces plants que le Seigneur promet de mettre dans son Eglise, et qu'il y a mis en effet, sont des hommes dont la justice fait la force, *fortes justitiæ*; ils ne pouvoient être mieux caractérisés; et si l'on veut les comparer à des chênes, il sera encore vrai de dire que ce sont des chênes de justice; *quercus justitiæ*, parce que c'est le don de la justice qui les rend forts comme des chênes.

XCV. Objet du chapit. LXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Matthieu, de saint Jean et de saint Jérôme

CHAPITRE LXII. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais il y est intimement lié quant à son objet. Il annonce *le libérateur de Sion et le rétablissement de Jérusalem*. Dans un premier sens ce libérateur sembleroit être Cyrus, et le rétablissement de Jérusalem seroit celui qui eut lieu après la captivité de Babylone. Mais la magnificence des promesses nous conduit à un sens plus élevé que saint Matthieu semble fixer au premier avénement de Jésus-Christ, lorsqu'en parlant de l'entrée triomphante du Sauveur dans Jérusalem, il rappelle des expressions qui semblent prises de deux prophéties, dont l'une seroit de ce chapitre même, et l'autre est de Zacharie : *Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per prophetam dicentem : Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus*

venit tibi mansuetus, etc. (1). Ces mots, *Dicite filiæ Sion*, ne se trouvent point dans le texte de Zacharie; mais on les trouve ici dans le texte d'Isaïe : *Dicite filiæ Sion : Ecce Salvator tuus venit* (2). Le texte du prophète ajoute : *Ecce merces ejus cum eo, et opus illius coram illo;* et quoique cette parole ait eu un accomplissement dans le premier avénement de Jésus-Christ, comme on l'a vu au chapitre XL, cependant comme nous l'avons fait observer alors, elle ne sera pleinement accomplie qu'au dernier avénement de ce divin Sauveur, qui dit lui-même à la fin de l'Apocalypse : *Ecce venio cito, et merces mea mecum est, reddere unicuique secundum opera sua* (3). Saint Jérôme applique tout ce chapitre au premier avénement de Jésus-Christ (4) ; il a cependant lui-même aperçu dans ces paroles le caractère propre du second avénement, lorsqu'il dit : *Ecce Salvator tuus venit, qui in hebraico dicitur* Jesus : .... *Qui Salvator credentium judex est omnium, ut reddat unicuique secundum opera sua : justis præmia, peccatoribus æterna supplicia* (5). Le P. Houbigant s'élève contre ceux qui s'efforcent de trouver ici Cyrus et le rétablissement de Jérusalem après la captivité de Babylone. Il insiste sur la promesse que Dieu fait avec serment à Jérusalem de ne plus livrer à ses ennemis son froment et son vin. Sur quoi il dit ces paroles très-remarquables : *Hoc Dei juramentum plenum erit falsitatis, si jurat Deus se non amplius traditurum Judæorum frumentum, ut antea Assyriis, Ægyptiis, Chaldæis, ut vult Grotius, qui hæc accepit de urbe Jerusalem per Nehemiam reparata. Itaque etiam hoc juramentum prætermittit Grotius in suo hujus loci commentario. Dei juramenta in sacris codicibus non pendent ulla ex conditione. Ex quo sequitur esse in pane ac vino meram umbram spiritalium rerum; ut significetur Jerusalem novam, seu ecclesiam Christianorum, rebus ad salutem necessariis nunquam privatum iri, et propterea promissionem fieri ad Jerusalem, tum quia Judæi participes futuri erant cœlestium promissionum, tum quia promissa urbi Jerusalem facta umbra erant futurorum* (6). On ne pourroit mieux parler ; et le P. Houbigant réprouve ainsi lui-même l'interprétation littérale qu'il a voulu donner à ces pro-

(1) *Matth.* XXI. 4. *et* 5. — (2) *Isai.* LXII. 11. — (3) *Apoc.* XXII. 12. — (4) *Hier. in Isai.* LXII. *tom.* III. *col.* 459. — (5) *Ibid. col.* 463. — (6) *Houb. in Isai.* LXII. ℣ 8.

messes dans son discours sur les prophètes. Mais en finissant ses notes sur ce chapitre, il fait apercevoir un sens ultérieur, lorsque sur le ℣ 10. il dit que le prophète annonce ici, 1° la vocation des gentils, 2° le retour des Juifs à la foi. Si le retour des Juifs à la foi se trouve ici marqué, ce n'est que comme renfermé dans les promesses qui sont faites à l'Eglise, et qui lui assurent pour la fin des temps une récolte innombrable d'élus rassemblés d'entre tous les peuples, tant de la nation juive que de toutes les autres nations; et l'on pourroit dire qu'en effet la nation juive est ici particulièrement désignée par ce peuple que le prophète distingue d'avec les autres peuples : *Præparate viam populo..... et elevate signum ad populos.* Mais la ville de *Jérusalem*, où ils doivent tous se rassembler, dont on leur prépare le chemin, et à laquelle ce signal les appelle, est l'Eglise même de Jésus-Christ; le signal qui les y appelle est la prédication de l'Evangile, la croix même du Sauveur.

XCVI. Remarques sur ces paroles du ℣ 1. du chap. LXII. : *Donec egrediatur ut splendor Justus ejus, et Salvator ejus ut lampas accendatur* : et sur celles du ℣ 2. : *Videbunt gentes Justum tuum et cuncti reges Inclytum tuum.* Falloit-il traduire dans l'un *ultio* et *salus*, et dans l'autre, *ultionem* et *gloriam?* Justification du sens de la Vulgate.

Le P. Houbigant ne cesse de revenir aux diverses idées qu'il s'est formées du mot צדק ; il nous y ramène encore sur les deux premiers versets de ce chapitre, où nous lisons dans la Vulgate : *Propter Sion non tacebo..... donec egrediatur ut splendor Justus ejus, et Salvator ejus ut lampas accendatur. Et videbunt gentes Justum tuum, et cuncti reges Inclytum tuum.* Comme dans ces deux versets ces quatre mots parallèles, *Justus..... Salvator..... Justum..... Inclytum*, peuvent être pris dans l'hébreu, non pour des attributs du Libérateur, mais pour des substantifs qui marquent l'effet de sa rédemption, *Justitia..... salus..... justitia..... gloria;* le P. Houbigant qui n'aperçoit pas le sens que peut avoir ici ce mot *justitia*, prétend qu'il faut le déterminer par les mots qui y sont joints; qu'ainsi ce mot par comparaison avec *salus* et *gloria* doit ici signifier *ultio*, comme il l'a déjà supposé au chapitre XLI, où il le traduisoit par *Ultor.* Il traduit donc ici : *Propter Sion non tacebo..... donec ultio ejus tanquam lux oriatur; salus ejus ut lampas ardeat. Videbunt autem ultionem tuam omnes gentes, et omnes reges gloriam tuam.* Au chapitre XLI, il supposoit que le prophète parloit de Cyrus, et il en prenoit occasion de dire que le titre de *Juste* ne pouvant convenir à ce prince, il falloit chercher une autre expression. Mais puisqu'ici lui-même reconnoît qu'il s'agit de Jésus-Christ qui est en même temps *le Juste* et *le Sauveur*, et qui nous a été donné de Dieu pour être *notre*

justice, *notre sanctification*, *notre rédemption* et *notre gloire* (1), rien n'obligeoit de s'éloigner du sens que présentent naturellement la Vulgate et l'hébreu : *Propter Sion non tacebo..... donec egrediatur ut splendor Justus ejus, et Salvator ejus ut lampas accendatur. Et videbunt gentes Justum tuum, et cuncti reges Inclytum tuum.* Nous avons déjà fait remarquer que dans l'hébreu le mot צדק signifie également *Justitia* et *Justus*, c'est-à-dire, la justice, et celui qui en est le principe; de même le mot ישוע, signifie également *salus* et *Salvator*, c'est-à-dire, le salut et celui qui en est l'auteur. Le P. Houbigant a reconnu l'un et l'autre au chapitre XLV. ℣ 8., où lui-même traduit : *Mittant cœli ex alto rorem; pluant de cœlo Justum* (צדק) : *aperiatur terra, et germinet Salvatorem* (ישוע). Il en est de même du mot féminin ישועה; il signifie également *salus* et *Salvator*, et la Vulgate le rend très-bien ici en disant, *et Salvator ut lampas accendatur.* Le P. Houbigant a lui-même remarqué que ce mot féminin est néanmoins ici joint avec un verbe qui dans l'hébreu est mis au masculin. Il suppose ici que comme dans l'hébreu la conjonction *et* change le prétérit en futur et le futur en prétérit, elle change de même le masculin en féminin et le féminin en masculin; c'est ce qu'il ne seroit peut-être pas facile de prouver; au lieu qu'il est plus naturel de dire que ce nom féminin est pris ici au masculin, parce qu'il désigne ici non pas précisément le salut en lui-même, *salus*, mais celui qui en est l'auteur, *Salvator.* Il en est de même du mot כבד, qui signifie la gloire et celui qui en est la source. De là vient que par comparaison avec צדק, *justitia* ou *Justus*, saint Jérôme a pris ici כבד, *gloria*, au sens de *gloriosus* ou *Inclytus*; de là est venue dans notre Vulgate cette expression : *Et videbunt gentes Justum tuum, et cuncti reges Inclytum tuum.* On pourroit traduire à la lettre *gloriam tuam;* et dans ce sens même cette expression se rapporteroit encore à Jésus-Christ comme à celui qui est l'unique source de notre gloire, selon ce que remarque expressément saint Paul, qui après avoir dit que Jésus-Christ nous a été donné de Dieu pour être *notre justice, notre sanctification et notre redemption*, ajoute : *ut quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur, in Domino glorietur* (2). Voilà comment Jésus-Christ est en même temps, notre *justice*, notre *salut* et notre *gloire*.

(1) 1 *Cor.* I. 30. *et* 31. — (2) 1. *Cor.* I. 31.

Rien n'obligeoit donc d'employer ici cette idée de vengeance, *ultio*, qui est aussi étrangère aux expressions de l'hébreu qu'à celles de la Vulgate.

XCVII. Remarques sur ces paroles du ℣ 4. du chap. LXII. : *Non vocaberis ultra Derelicta : et terra tua non vocabitur amplius Desolata.* Cela regarde-t-il la Synagogue ou l'Eglise ? Cette terre est-elle celle des Juifs ?

Le P. Houbigant paroît confondre la Synagogue avec l'Eglise lorsque voulant expliquer cette parole du ℣ 4. : ***Non vocaberis ultra Derelicta, et terra tua non vocabitur amplius Desolata,*** il dit : ***Similitudo ducitur ab uxore quam suus vir reliquit. Itaque hæc Synagogam demonstrant, quam inter et Deum fœdus intercesserat, quasi matrimonii jure, quæque deinde fuerat relicta,*** *demum fuit requisita, et recepta, et facta mater Christianorum. Si hæc accipiuntur de ecclesia gentium ita ut virgo ejus non attendatur, nihil jam sententiæ habebit vox* derelicta. *Neque enim gentes sic a Deo fuerunt derelictæ, ut deseritur maritata uxor. Eamdem similitudinem habent hæc verba*, terra tua desolata, *quæ terram indicant Judæorum.....* et terra tua תִּבָּעֵל, possidebitur. *Significat* בעל *possidere jure qualicumque, sed sæpe matrimonii.* Il est bien certain qu'il ne s'agit point ici de l'église des gentils considérée avant Jésus-Christ, puisqu'avant Jésus-Christ il n'y avoit point d'église des gentils. Mais il ne s'agit point non plus de la Synagogue répudiée au temps de la nouvelle alliance. Il s'agit de l'Eglise même de Jésus-Christ, dont il a été parlé au chapitre LIV et au chapitre XLIX. Il s'agit de cette cité de Dieu aussi ancienne que le monde, de cette épouse chérie que Dieu formoit et perpétuoit de race en race dans la famille des patriarches et dans Israël, et qu'il sembloit a voir abandonnée en la laissant stérile, c'est-à-dire, en la perpétuant sans la multiplier, mais avec qui il a contracté ensuite la nouvelle alliance, et de qui il a fait naître alors une multitude prodigieuse d'enfans dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et se perpétuera jusqu'à la fin des siècles, où après avoir encore éprouvé quelque intervalle de stérilité, elle deviendra de nouveau prodigieusement féconde, et entrera avec tous ses enfans dans l'éternelle félicité que Dieu lui réserve. Comme *le pain* et *le vin* que Dieu lui promet ne sont de l'aveu même du P. Houbigant qu'une ombre des biens spirituels, *meram umbram spiritualium rerum*, de même *la terre* qui doit produire ce froment et ce vin, n'est point *la terre des Juifs*, mais la terre spirituelle dans laquelle Dieu rassemble ses enfans, dans laquelle nous entrons par le saint baptême, la société

même des fidèles, l'Eglise elle-même qui est sous différens rapports *l'épouse de Jésus-Christ* et *la vraie terre de promission* dans laquelle Jésus-Christ nous a fait entrer. Cette terre est désolée et dépeuplée lorsque le nombre des fidèles diminue, lorsque le nombre des justes devient rare; cette terre est florissante et remplie d'habitans, lorsque le nombre des fidèles se multiplie, lorsqu'au milieu de cette multitude de fidèles se trouve un très-grand nombre de justes.

XCVIII. Objet du chapit. LXIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jean et de saint Jérôme.

CHAPITRE LXIII. Ce chapitre est entièrement indépendant du précédent; il offre un objet tout différent. C'est une prophétie qui annonce la ruine des *Iduméens*, et les miséricordes du Seigneur sur *Israël*; ensuite commencent au ℣ 11. des gémissemens qui sont continués au chapitre suivant. Selon le sens littéral, cette prophétie semble avoir pour objet les victoires de Judas Machabée sur les Iduméens. Mais ce vainqueur des Iduméens porte des caractères qui se rapportent assez visiblement à Jésus-Christ; et le témoignage de saint Jean achève de nous prouver que c'est vraiment Jésus-Christ, puisqu'il paroît au chapitre XIX de l'Apocalypse dans un appareil tout semblable: *Et vestitus erat veste aspersa sanguine; et vocatur nomen ejus Verbum Dei..... et ipse calcat torcular vini furoris iræ Dei omnipotentis* (1). Dans ce texte de l'Apocalypse, il est visible que c'est Jésus-Christ qui à la fin des temps déjà vainqueur de plusieurs ennemis, s'avance pour combattre le dernier qui est l'Antechrist. De là vient que selon la remarque même de saint Jérôme, la plupart rapportent cette prophétie à la fin des temps, soit dans un sens charnel qui est celui des judaïsans ou millénaires, soit dans un sens spirituel qui est le seul recevable sous ce point de vue. Mais ce saint docteur croyant devoir lier ce chapitre à celui qui précède et qu'il a rapporté au premier avénement de Jésus-Christ, se détermine à rapporter celui-ci au premier avénement de Jésus-Christ, avouant néanmoins qu'il lui paroît fort difficile de réunir tous ces objets, et de montrer que ces prophéties seront accomplies spirituellement à la fin des temps, et que néanmoins elles ont été déjà accomplies en Jésus-Christ selon la chair même et selon l'esprit. Il faut l'entendre s'expliquer sur cela. *Omnem hunc locum ab eo loco ubi juxta Septuaginta dicitur:*

(1) *Apoc.* XIX. 11. 13. *et* 15.

Illuminare, illuminare Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est, *usque ad præsens capitulum, ubi dicitur :* Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra ? *multi nostrorum referunt ad finem mundi, in quo sive carnaliter, sive spiritualiter (diversa enim sententia plurimorum est) explenda contendunt. Nos autem quia et supra in hoc eodem capitulo legimus :* Spiritus Domini super me, propter quod unxit me, annuntiare pauperibus misit me : *Quod Dominus atque Salvator lecto Isaiæ volumine in synagoga Judæorum super se expletum esse monstravit dicens :* Hodie completa est hæc scriptura in auribus vestris ; *et nunc de eodem dicitur, quod post passionem ad patrem cruentus ascenderit, necessitate compellimur omnia quæ dicuntur in primo accipere Salvatoris adventu. Neque enim fieri potest, quod plerique nostrorum facere nituntur, ut varientur tempore quæ operibus copulata sunt ; nec negamus sudoris esse maximi, hæc omnia sibi conjungere, et sic spiritualiter explenda in consummatione monstrare, ut in Christo et juxta carnem et juxta spiritum jam completa doceamus* (1). Saint Jérôme pense donc que *le sang* dont ce guerrier paroît couvert marque la passion du Sauveur. Il se trouve néanmoins obligé d'avouer que ce sang est celui des ennemis de ce guerrier, et il avoue que les démons dont Jésus-Christ triompha dans sa passion n'ont point de sang ; mais il prétend que cela doit s'entendre moralement comme un symbole de leur défaite : *Quodque sequitur* : Et aspersus est sanguis eorum super vestimenta mea, et omnia indumenta mea pollui, *nequaquam sic intelligendum ut dæmones et adversarias potestates sanguinem habere credamus ; sed tropologice accipienda sunt omnia : quando clementissimus Deus ad emendum populum suum, et captivitatis vinculis liberandum, hostes ferire compellitur.* Dies enim, *inquit*, ultionis in corde meo ; annus redemptionis meæ venit (2). Il avoue une seconde fois que ce qu'il vient d'appliquer au premier avénement de Jésus-Christ, la plupart l'appliquent au second : c'est lorsqu'il passe du ℣ 6. au ℣ 7. où le prophète change de langage, *finito, ut nos arbitramur primo, ut plerique æstimant secundo, Salvatoris adventu, in quo subauditur judicantis, imo pugnantis vox suosque et populi*

(1) *Hier. in Isai.* LXIII. *tom.* III. *col.* 464. — (2) *Ibid. col.* 466.

sui adversarios trucidantis cruentus victorque describitur, incipit alia περικοπὴ, *in qua ex persona populi propheta loquitur, enarrans beneficia in se Dei et sui cordis duritiam, ob quam et Jerusalem incendio, et Israel captivitati traditus sit* (1). Ainsi il rapporte à l'état des Juifs depuis Jésus-Christ ce qui est dit de la désolation du peuple du Seigneur. Le P. Houbigant voyant combien en effet il a été difficile à saint Jérôme d'appliquer le commencement de ce chapitre au premier avénement de Jésus-Christ, en conclut que ce chapitre entier ne regarde que Judas Machabée et les Juifs de son temps. Mais si ce guerrier n'étoit autre que Judas, il seroit assez étonnant que la gloire de ses victoires fût ici bornée à la défaite des Iduméens, tandis que ses victoires les plus éclatantes furent celles qu'il remporta sur les Syriens, qui étoient les premiers ennemis de son peuple. D'ailleurs on a vu que saint Jean nous découvre ici Jésus-Christ même, et saint Jérôme avoue que la plupart des Chrétiens rapportoient cette prophétie aux temps du dernier avénement de Jésus-Christ. Ainsi ce que l'on ne trouve point dans son premier avénement, c'est au second qu'il faut le chercher, et certainement on l'y trouvera. Il est même bien remarquable que le prophète met ici dans la bouche de ce guerrier une parole qui rappelle la prophétie du chap. XXXIV, dont les Iduméens étoient aussi l'objet, et que le P. Houbigant a aussi rapportée au temps des Machabées, mais qui a visiblement un autre objet. On lit donc au chap. XXXIV, ℣℣ 7. et 8. : *Inebriabitur terra eorum sanguine, et humus eorum adipe pinguium : quia dies ultionis Domini, annus retributionum judicii Sion :* ce qui est annoncé là, se trouve accompli ici : *Aspersus est sanguis eorum super vestimenta mea, et omnia indumenta mea inquinavi. Dies enim ultionis in corde meo, annus redemptionis meæ venit.* Ce jour de vengeance est celui qui terminera la durée des siècles ; cette année de rédemption est celle dans laquelle au dernier jour du monde la rédemption des enfans de Dieu sera consommée par leur entière délivrance et leur introduction dans l'éternelle félicité. C'est aux approches de ce grand jour que Jésus-Christ paroît dans l'Apocalypse teint du sang de ses ennemis qui sont les Iduméens marqués ici au chap. XXXIV. C'est dans cet appareil qu'il s'avance

(1) *Hier. in Isai.* LXIII. *tom.* III. *col.* 466.

pour combattre l'Antechrist : ce coup de vengeance éclatera donc avant que l'Antechrist paroisse. Au chap. XXXIV, nous avons fait remarquer que ce coup de vengeance paroît bien être celui qui est marqué dans l'Apocalypse à l'ouverture du sixième sceau avant la conversion des Juifs. C'est donc un coup qui éclatera dans le sixième âge de l'Eglise avant la conversion des Juifs et le règne de l'Antechrist. Si l'on observe que ce coup de vengeance ne ressemble point à ceux dont Dieu a frappé les Juifs incrédules, et les derniers restes de l'empire idolâtre ; parce que contre les Juifs il a employé les armes des Romains, et contre les Romains celles des barbares, au lieu qu'ici il dit qu'il agit seul pour exterminer ses ennemis : *Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum* (1) ; on pourra en même temps remarquer que Jésus-Christ annonçant à ses disciples les signes de son dernier avénement et de la fin des siècles, met après les guerres, les pestes, les famines, les tremblemens de terre : *Consurget gens in gentem, et regnum in regnum : et erunt pestilentiæ, et fames, et terræ motus per loca* (2). Si Dieu se sert de la main des hommes dans les guerres, c'est lui seul qui frappe les hommes et les fait périr par la peste, par la famine, par les tremblemens de terre. Il commencera donc ses vengeances par la main des hommes, mais il les achevera par la seule force de son bras, lorsqu'il répandra sur la terre ces trois fléaux ; c'est alors que l'on comprendra toute la force de cette parole : *Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum.*

XCIX. Remarques sur ces paroles du ℣ 11. du chap. LXIII. *Ubi est qui eduxit eos... ubi est qui posuit...* Falloit-il traduire : *Quomodo eduxit... quomodo posuit?* Justification du sens de la Vulgate et de la leçon ordinaire de l'hébreu.

Le P. Houbigant voulant appliquer ce chapitre entier au temps de Judas Machabée, s'est cru obligé de changer l'expression des versets 11. et suivans, où nous lisons selon la Vulgate et selon l'hébreu même : *Ubi est qui eduxit eos de mari cum pastoribus gregis sui? ubi est qui posuit in medio ejus spiritum sancti sui? qui eduxit..... qui scidit..... qui eduxit*, etc. L'hébreu porte très-bien ici deux fois אַיֵּה, *ubi*, comme au ℣ 15., et ces deux *ubi* du ℣ 11. règnent sur les versets 12. et 13., en sorte qu'on ne peut y toucher sans changer entièrement le sens de ces trois versets. Le P. Houbigant croit devoir ici préférer le sens de l'interprète syrien qui semble avoir lu אֵיךְ, *quomodo*, et il prétend qu'il faut même le prendre ici sans

(1) *Isai.* LXIII. 3. — (2) *Matth.* XXIV. 7.

interrogation en le joignant à ce qui précède ; il traduit donc : *Deinde recordatus est Mosis servi sui antiquos dies, utque eos aquis eduxerat per gregis sui pastorem, ut indiderat ei spiritum sanctum suum, ut in via duxerat eos, etc.* Le motif qu'il allégue, c'est qu'il est clair, dit-il, que cette interrogation *ubi est* ne convient point ici. Pourquoi ne conviendroit-elle pas ? Parce que c'est ici, selon lui, une action de graces de Judas Machabée, et non pas une plainte ni une prière comme au ℣ 15. Mais on peut d'abord répondre avec saint Jérôme que le cantique que l'on veut attribuer à Judas Machabée, finit au ℣ 6. Le ℣ 7. ouvre un autre discours : *Incipit alia* περικοπὴ, *in qua ex persona populi propheta loquitur.* Ce discours commence par une action de graces ; mais cette action de graces est suivie d'une prière. Le P. Houbigant se trouve lui-même obligé d'en convenir au ℣ 15. Si cette prière peut commencer au ℣ 15., elle peut donc aussi bien commencer dès le ℣ 11. où elle commence en effet dans l'hébreu comme dans la Vulgate, et selon les Septante mêmes, qui ont exactement rendu dans le ℣ 11. les deux *ubi* de l'hébreu. La leçon du syrien ne peut être regardée que comme une faute de copiste, contre laquelle réclament non-seulement les autres versions, mais le texte même, dont la construction ne souffre pas le sens de *quomodo* ; car le texte ne dit pas : *Quomodo ascendere fecit eos de mari..... quomodo posuit*, etc., les verbes n'y sont point à l'indicatif, mais au participe, ce qui est incompatible avec *quomodo* ; car il n'y a point d'hébraïsme qui autorise à dire *quomodo ille ascendere faciens*, pour *quomodo ascendere fecit ;* au lieu qu'il est fort naturel de dire : *Ubi est ille ascendere faciens.... ubi est ille ponens*, etc., ce que notre Vulgate rend très-bien en disant : *Ubi est qui eduxit eos..... ubi est qui posuit*, etc. Le prophète rend graces au nom de son peuple, qui n'est point encore parfaitement délivré, mais dont la parfaite délivrance s'approche. Il voit avec reconnoissance que Dieu se ressouvient de ce qu'il a fait pour son peuple au temps de Moïse, et qu'il se dispose à faire de semblables merveilles pour consommer la délivrance de son peuple ; mais comme au temps de Moïse la plus vive oppression précéda la délivrance d'Israël, de même à la fin des temps la plus vive oppression précédera l'entière délivrance de l'Eglise. L'esprit de Dieu met donc ici dans la bouche du prophète les paroles qui conviendront alors : *Ubi est qui*

eduxit eos, etc. Souvent il arrive que l'on a peine à entendre les prophéties, et que l'on y soupçonne des fautes de copistes, parce qu'on les applique à des événemens qui n'en sont pas l'objet, et que l'on ne tourne pas ses regards vers les temps où elles trouveront leur entier accomplissement.

C. Objet du chap. LXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

CHAPITRE LXIV. Ce chapitre est la suite du précédent. Le prophète y continue les mêmes gémissemens; il y demande ouvertement l'avénement du Seigneur, en lui exposant la désolation de son peuple. On pourroit selon la lettre le rapporter au temps des Machabées, et au premier avénement de Jésus-Christ. Saint Paul applique expressément aux effets du mystère de la rédemption ce que le prophète dit des biens ineffables que Dieu réserve à ceux qui l'attendent et qui l'aiment : *Loquimur Dei sapientiam in mysterio quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante secula in gloriam nostram, quam nemo principum hujus seculi cognovit.... sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum* (1). Car c'est précisément ce que dit Isaïe : *A seculo non audierunt, neque auribus perceperunt : oculus non vidit, Deus, absque te, quæ præparasti expectantibus te* (2). Saint Jérôme ne manque pas de saisir le rapport de ces deux textes : il rapporte au premier avénement de Jésus-Christ ces mots : *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes! Hoc autem*, dit-il (3), *eo tempore, dicebatur quando necdum Salvator advenerat, nec de utero virginali naturæ nostræ atque substantiæ assumpserat hominem quem salvaret.* Néanmoins il rapporte à la ruine de Jérusalem, et à la désolation des Juifs depuis l'ascension de Jésus-Christ ce qui est dit à la fin de ce chapitre touchant la désolation du peuple de Dieu; il suppose que cela se trouve ainsi lié avec le commencement du chapitre suivant : *Quæ omnia Judæi Assyriorum et Babyloniorum temporibus putant esse completa. Nos autem juxta ea quæ ex persona Salvatoris sequuntur :* Apparui his qui non interrogabant; inventus sum ab his qui me non quærebant; *ad tempus Romanæ victoriæ universa referimus, quæ Josephus Judaicæ scriptor historiæ septem explicat volu-*

(1) 1. *Cor.* II. 7. *et seqq.* — (2) *Isai.* LXIV. 4. — (3) *Hier. in Isai.* LXIV. *tom.* III. *col.* 472.

minibus (1). Il finit cependant en reconnoissant que la peinture de ces maux de Jérusalem pourroit aussi s'appliquer aux maux de l'Eglise même : *Possumus hæc referre ad Ecclesiam* (2). Ces maux spirituels qui sont aussi l'objet de la fin du chapitre précédent deviendront à la fin des temps le motif qui fera désirer et demander avec instance le dernier avénement de Jésus-Christ. *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes !* Le P. Houbigant, ici entièrement occupé de l'état des Juifs au temps de Judas Machabée, n'a vu d'autre objet dans ces deux chapitres, qu'il unit en faisant totalement disparoître cette vive expression qui convient également au premier et au second avénement de Jésus-Christ : *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes !*

CI. Remarques sur ces paroles du ℣ 1. du chap. LXIV. : *Utinam dirumperes cœlos et descenderes!* Faut il lire dans ce texte, *Non dirumperis cœlos ut descendens.* Justification du sens de la Vulgate, et éclaircissement sur la leçon de l'hébreu.

Le P. Houbigant s'appuie ici sur le texte hébreu où au lieu du mot לו, *utinam*, on lit en trois lettres לוא, que les rabbins eux-mêmes reconnoissent être le même mot pris au même sens de *Utinam ;* mais le P. Houbigant, qui n'a point égard aux ponctuations rabbiniques, prétend que ce doit être et que c'est en effet la simple négation *non*, et que s'il y a quelque faute elle consiste uniquement en ce qu'il seroit encore mieux selon lui de lire ולא, *et non.* Car alors il rend cette phrase dépendante de celle qui précède, et la transporte à la fin du chapitre précédent : voici ce qu'il en fait. On lit au dernier verset du chapitre précédent : *Facti sumus quasi in principio, cum non dominareris nostri, neque invocaretur nomen tuum super nos.* Le P. Houbigant remarque très-bien qu'au lieu de *quasi in principio*, on lit dans l'hébreu, מעולם, *a seculo*, sans que l'on voie comment cela peut convenir ici ; que d'ailleurs les pronoms que la Vulgate met en première personne, *nostri, nos*, sont dans l'hébreu en tierce personne, *eorum, eos :* cela lui donne lieu de conjecturer qu'au lieu de מעולם, *a seculo*, il faudroit lire כלאום, *sicut populus*, ce qui lui offre un nom singulier, mais collectif, qui lui paroît suffisant pour soutenir ces deux pronoms de tierce personne, quoique au pluriel. Mais comme cette discordance du singulier avec le pluriel ne seroit pas tolérable en latin, il y substitue le singulier, et traduit : *Facti sumus tanquam populus cui tu non imperas, in quo nomen tuum non nominatur.* Peut-être seroit-il mieux encore de dire que la leçon primitive pouvoit être כגוים, *sicut*

(1) *Hier in Isai.* LXIV. *tom.* III. *col.* 476. — (2) *Ibid.*

gentes ; car ce nom étant masculin dans l'hébreu, son pluriel soutiendra beaucoup mieux les deux pronoms : *sicut gentes quibus tu non imperas, in quibus nomen tuum non nominatur*, ou pour se rapprocher des expressions de la Vulgate, qui rendent assez littéralement le sens de l'hébreu, *sicut gentes, quarum non dominaris, neque invocatur nomen tuum super eas.* Quoi qu'il en soit, le P. Houbigant prétend que ces deux négations se lient avec celle qu'il croit trouver dans le premier verset du chapitre suivant, et qu'ainsi le *sicut* qu'il croit appartenir au verset précédent s'étend jusque sur le suivant. Car il sent bien qu'il ne pourroit rien faire de ces mots : *non dirupisti cœlos, et descendisti ;* mais pour en tirer un sens passable, il prétend les faire dépendre du *sicut* qui semble avoir appartenu au verset précédent. Il réunit donc ici le dernier verset du chapitre LXIII, avec les deux premiers du chapitre LXIV, et il n'en fait qu'un seul de cette manière : *Facti sumus tanquam populus, cui tu non imperas, in quo nomen tuum non nominatur ; quasi non ruperis cœlos, ut descendens, nec te præsente montes liquefacti essent, ut ignis arida consumit, et ut ardore aqua bulliunt, eo ut ostenderes inimicis tuis gloriam tuam, tremerentque a conspectu tuo gentes.* Il est peut-être peu de versets aussi longs que celui-ci : mais cela n'est plus étonnant quand on sait que ce sont trois versets fondus en un ; et voilà ce que devient dans cette version la vive expression de la Vulgate et de l'hébreu même, *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes !* Il n'en reste pas le moindre vestige. Les rabbins ont prétendu qu'en effet ces mots, *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes ; a facie tua montes defluerent*, pourroient appartenir à la fin du chapitre LXIII, et au fond cela est assez indifférent, quand on n'en change pas le sens ; car il est bien certain que la fin du chapitre LXIII, et le commencement du LXIV, n'ont qu'un seul et même objet. Mais rien n'oblige d'abandonner ici le sens de notre Vulgate conservé par les rabbins mêmes ; l'extrémité des maux du peuple de Dieu lui donne lieu de désirer que Dieu descende des cieux pour venir le délivrer : *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes !* C'est ce que Jésus-Christ a fait dans son premier avénement ; c'est ce qu'il fera d'une manière plus sensible dans le second : *Utinam dirumperes cœlos, et descenderes !* Sous ces deux points de vue, c'est une prophétie dont l'accom-

plissement est certain ; elle mérite d'être conservée dans toute son intégrité. S'il y a ici quelque faute dans l'hébreu, c'est d'y avoir confondu la particule optative לוּ, *utinam*, avec la négation לוֹא, *non;* mais les rabbins mêmes conviennent qu'il ne faut avoir nul égard à cette lettre א mal à propos ajoutée : Noldius dans sa Concordance des particules hébraïques, n'a pas manqué de rapporter sous la particule לוּ, *Utinam*, ce texte même d'Isaïe, en avertissant que quoique ce mot soit écrit autrement, il doit être lu et entendu ainsi.

CII. Remarque imparfaite de saint Jérôme sur le sentiment des millénaires touchant le sens des promesses renfermées dans les prophètes et spécialement dans les deux derniers chapitres d'Isaïe.

Les deux derniers chapitres d'Isaïe renfermant des promesses qui sont devenues un écueil pour ceux qui à l'exemple des Juifs les ont prises dans un sens trop littéral, il est ici très-important de faire attention à ce que dit sur ce point saint Jérôme dans le prologue qu'il a mis à la tête du livre XVIII de son commentaire sur Isaïe, c'est-à-dire, à la tête du livre qui contient précisément ces deux derniers chapitres. Je vais rapporter ses propres expressions, afin qu'on ne me soupçonne pas de les altérer en les traduisant (1) : *Nec ignoro quanta inter homines sententiarum diversitas sit; non dico de mysterio Trinitatis cujus recta confessio est ignoratio scientiæ; sed de aliis ecclesiasticis dogmatibus, de resurrectione scilicet, et de animarum et humanæ carnis statu ; de repromissionibus futurorum, quomodo debeant accipi, et qua ratione intelligenda sit Apocalypsis Joannis, quam si juxta litteram accipimus, judaizandum est; si spiritualiter ut scripta est disserimus, multorum veterum videbimur opinionibus contraire : latinorum, Tertulliani, Victorini, Lactantii ; græcorum, ut ceteros prætermittam, Irenæi tantum Lugdunensis episcopi faciam mentionem : adversum quem vir eloquentissimus Dionysius Alexandrinæ ecclesiæ pontifex, elegantem scribit librum, irridens mille annorum fabulam, et auream atque gemmatam in terris Jerusalem ; instaurationem templi, hostiarum sanguinem, otium sabbati, circumcisionis injuriam ; nuptias, partus, liberorum educationem, epularum delicias, et cunctarum gentium servitutem : rursusque bella, exercitus, ac triumphos, et superatorum neces, mortemque centenarii peccatoris. Cui duobus voluminibus respondet Apollinarius* (2), *quem non solum suæ sectæ homines, sed et nos-*

(1) *Hier. prol. libri* XVIII. *in Isai. tom.* III. *col.* 478. — (2) C'est-à-dire, Apollinaire, évêque de Laodicée, chef des apollinaristes.

trorum in hac parte duntaxat plurima sequitur multitudo : ut præsaga mente jam cernam quantorum in me rabies concitanda sit. Quibus non invideo si tantum amant terram, ut in regno Christi terrena desiderent, et post ciborum abundantiam, gulæque ac ventris ingluviem, ea quæ sub ventre sunt quærant. De quibus apostolus Paulus (1) : Esca, *inquit*, ventri ; et venter escis : Deus autem et hunc et illas destruet. *Et* (2), Non est regnum Dei cibus et potus. *Et Dominus atque Salvator* (3) : Erratis, *inquit*, nescientes Scripturas neque virtutem Dei : in resurrectione enim neque nubent, neque nubentur ; sed erunt similes angelorum. *Nec hæc dicens aufero corporum veritatem, quæ incorrupta et immortalia resurrecta confiteor : ut mutent gloriam, non substantiam. Sicque recto incedendum est tramite, ut nec ad sinistram, nec ad dexteram declinemus, id est, nec Judaicum nec hæreticum sequamur errorem. Quorum alii qui carnis sunt, solas diligunt carnes : alii ingrati beneficiorum Dei, habere detractant, quod Christus et natus habuit et resurgens.* On voit ici que quelque respectables que soient d'ailleurs ces anciens interprètes de l'Eglise, dont on nous oppose quelquefois l'autorité, *Veteres Ecclesiæ interpretes*, nous pouvons bien avec saint Jérôme ne les point suivre lorsqu'ils nous conduisent aux systèmes illusoires auxquels ils se sont laissés surprendre.

CIII. Objet unique du ch. LXV. Etendue des promesses qu'il renferme. Témoignages de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jérôme

CHAPITRE LXV. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède, quoique à certains égards il puisse y avoir rapport. Il n'a d'autre objet selon la lettre même que le seul mystère de Jésus-Christ. Saint Paul nous y montre dans les deux premiers versets la vocation des gentils et l'incrédulité des Juifs : *Isaias autem audit et dicit : Inventus sum a non quærentibus me : palam apparui iis qui me non interrogabant. Ad Israel autem dicit : Tota die expandi manus meas ad populum non credentem et contradicentem* (4). Isaïe parle ici au nom de Jésus-Christ même, en qui seul ces deux prophéties se trouvent vérifiées. La suite du chapitre regarde la réprobation des Juifs, la conversion des gentils, l'établissement de l'Eglise, et toute l'étendue des promesses qui lui sont faites, en sorte que saint Pierre et saint Jean nous y découvrent le monde

(1) 1. *Cor.* VI. 13. — (2) *Rom.* XIV. 17. — (3) *Matth.* XXII. 29. *et* 30. — (4) *Rom.* X. 20. *et* 21.

futur que nous attendons, l'éternelle félicité des élus. Jésus-Christ dans l'établissement de l'Eglise a commencé de former un monde nouveau selon cette parole de saint Paul : *Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt; ecce facta sunt omnia nova* (1) ; et l'on peut bien entendre en ce sens ce que le Seigneur dit ici par la bouche d'Isaïe : *Ecce ego creo cœlos novos et terram novam : et non erunt in memoria priora et non ascendent super cor : sed gaudebitis et exultabitis usque in sempiternum in his quæ ego creo : quia ecce ego creo Jerusalem exultationem, et populum ejus gaudium* (2). Mais ce monde nouveau n'aura son entière perfection, ces promesses n'auront leur entier accomplissement, qu'au dernier avénement de Jésus-Christ, selon ce que dit saint Pierre, lorsque parlant de ce monde périssable il s'exprime en ces termes : *Cum igitur hæc omnia dissolvenda sint, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus et pietatibus, expectantes et properantes in adventum diei Domini, per quem cœli ardentes solventur, et elementa ignis ardore tabescent? Novos vero cœlos, et novam terram secundum promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat* (3). Ces promesses de nouveaux cieux et de nouvelle terre ne se trouvent que dans ce chapitre d'Isaïe, et dans le suivant, où elles sont répétées. Saint Jean nous en montre l'entier accomplissement lorsqu'après avoir décrit l'appareil terrible du dernier jugement, il dit : *Et vidi cœlum novum, et terram novam : primum enim cœlum et prima terra abiit, et mare jam non est. Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo a Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo* (4). Saint Jérôme ne manque pas de suivre ces ouvertures qui nous sont offertes par les apôtres; et comme il reconnoît au commencement de ce chapitre (5), la vocation des gentils à la foi, et la réprobation des Juifs incrédules, il découvre aussi dans la suite toute l'étendue des promesses qui y sont faites, et nous y montre, comme saint Pierre, le nouveau monde que nous attendons (6).

CIV. Remarques sur les promesses con-

Le P. Houbigant reconnoît aussi très-bien dans les commencemens de ce chapitre la vocation des gentils, la réprobation des Juifs et l'établissement de l'Eglise ; et il sou-

(1) 2. *Cor.* v. 17. — (2) *Isai.* LXV. 17. — (3) 2. *Petr.* III. 11. *et seqq.* — (4) *Apoc.* XXI. 1. *et* 2. — (5) *Hier. in Isai.* LXV. *tom.* III. *col.* 479. *et seqq.* — (6) *Ibid. col.* 490. *et seqq.*

tenues dans le chapitre LXV. Doivent-elles se prendre dans un sens littéral ou dans un sens spirituel? Le sens littéral nous rameneroit aux erreurs des millénaires.

tient avec raison contre Grotius, que le premier verset appliqué par saint Paul à la vocation des gentils, ne peut pas avoir d'autre objet (1). Il relève aussi très-bien la fausse interprétation que Grotius prétendoit donner à ces paroles : *Et servos suos vocabit nomine alio. Prope est*, dit le P. Houbigant, *ut risum moveat Grotius, cum velit nomen aliud fuisse nomen Essenorum..... Perinde quasi cum Essenii primum orti sunt, non alii essent servi Dei, quam isti Essenii. Notatur id tempus cum servi Dei in genere, sive omnes, alio nomine erunt appellandi : quod tempus non aliud esse potest, quam in quo servi Dei nominati sunt, non jam Judæi, sed Christiani* (2). Cela est assurément très-bien pris; mais il est peut-être assez étonnant que dans la même note le P. Houbigant prétende aussi lui-même réduire aux seuls Juifs fidèles réfugiés à Pella, petite ville d'Arabie, au temps du siége de Jérusalem, cette promesse, *Ecce servi mei comedent.... Ecce servi mei bibent.....*, comme si la félicité de ces fidèles serviteurs de Dieu eût été d'avoir de quoi manger et de quoi boire, tandis que les Juifs incrédules mouroient de faim dans Jérusalem. Ne pourroit-on pas même bien dire encore ici : *Perinde quasi non alii essent servi Dei quam isti?* Rien ne donne ici l'idée d'un objet si borné. Dieu parle ici de ses serviteurs en général, c'est-à-dire, de tous ses serviteurs, *servi Dei in genere, sive omnes;* et saint Jérôme remarque très-bien d'après saint Paul, que le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire ni dans le manger (3). Les alimens que Dieu promet à ses serviteurs ne sont pas ceux du corps, qu'il leur donne quand il lui plaît et comme il lui plaît, mais ce sont ceux de l'ame, qui doivent être le principal objet de leurs désirs. On sera peut-être plus étonné encore de ce que le même interprète dit ensuite, quoique sous un langage ambigu qui pourroit tromper ceux qui n'auroient pas remarqué précédemment sa manière de penser sur l'accomplissement des promesses; voici donc ce qu'il dit sur le ℣ 19. : *Quicumque hæo quæ sequuntur usque ad finem capitis attente legent, facile videbunt, ultima christianæ religionis tempora notari, quomodo antea notata sunt Ecclesiæ nascentis prima incunabula. Mos est prophetarum*

(1) *Houb. in Isai.* LXV. ℣ 1. — (2) *Ibid. in* ℣ 13. — (3) *Rom.* XIV. 17. *Hier. in Isai.* LXV. *tom.* III, *col.* 488.

nectere earumdem rerum prima tempora cum temporibus extremis ; ut non mirum sit, multos Ecclesiæ patres credidisse hæc, senescente mundo habitura eventum suum. Quod si quis hæc allegorice dicta existimat de statu ac moribus Christianorum, erit ei explicandum quales mores, et qualem christianæ fidei notet annus ille centesimus, quem nati erunt Christiani, cum morientur ; quid sint vineæ, quas plantabunt, cujusque uvas non comedent alieni, quid lupus et agnus, qui pascent simul. Certe picturas tales allegoria parum feliciter explanat : vide dicta ad caput undecimum. Ainsi le P. Houbigant reconnoît très-bien, et soutient même que ces promesses ne sont point encore pleinement accomplies, qu'elles regardent principalement un temps futur; mais comme il a posé en principe dans son discours sur les prophètes, que les prophéties ne s'étendent point jusqu'à l'éternité, ainsi qu'il l'a répété bien expressément sur le chapitre LX, *non æternitatem ;* il est bien remarquable qu'il ne rapporte point celles-ci à l'éternité, mais à ce qu'il appelle les derniers temps de la religion chrétienne, *ultima christianæ religionis tempora ;* et là il nous défie d'expliquer allégoriquement ces promesses, *si quis hæc allegorice dicta existimat.* Il assure que nos explications en ce sens ne seront pas heureuses : *certe picturas tales allegoria parum feliciter explanat.* Il veut donc que nous les entendions à la lettre. Enfin en nous renvoyant à ce qu'il a dit de semblables promesses au chapitre XI, *vide dicta ad caput undecimum*, il nous fait entendre que ce qu'il appelle ici les derniers temps de la religion chrétienne sont les temps du retour des Juifs au Seigneur, *Judæorum ultimum ad Deum reditum*, et non-seulement au Seigneur, mais dans leur pays et à la montagne même de Sion, *ad terram suam montemque Sion ;* qu'en un mot ces temps doivent s'entendre de ces mille ans qui précéderont la fin du monde, comme il l'a dit expressément en parlant des promesses du chapitre LX, *de mille annis interpretabantur, qui mundi finem proxime tangent.* Ainsi nous voilà ramenés au sentiment que saint Jérôme a combattu avec tant de force, au sentiment de ces millénaires et de ces judaïsans qui prétendoient que ces promesses seroient ainsi littéralement accomplies au temps de la conversion des Juifs dans ces mille ans d'une félicité toute charnelle. Quand on nous allègue ici l'autorité de plusieurs pères de l'Eglise qui ont

cru que ces promesses seroient accomplies dans la vieillesse du monde, il faut distinguer ces anciens interprètes de l'Eglise, *veteres Ecclesiæ interpretes*, tels que Tertullien et saint Irenée qui rapportoient ces promesses à ce dernier intervalle de mille ans, d'avec ceux qui sont venus depuis, tels que saint Denys d'Alexandrie, saint Jérôme et saint Augustin, qui ont rejeté ces fausses idées, et ont rapporté l'accomplissement de ces promesses, ou à l'état de l'Eglise sur la terre depuis le premier avénement de Jésus-Christ, ou à l'état de l'Eglise dans l'éternelle félicité dont l'entrée nous sera ouverte au dernier avénement de Jésus-Christ après le dernier jugement qui séparera pour toujours les réprouvés d'avec les élus, et précipitant les uns dans l'enfer, introduira les autres dans la vie éternelle. Ainsi au sentiment particulier de ces anciens interprètes dont on voudroit aujourd'hui faire revivre les fausses idées, nous opposons non-seulement les témoignages des saints docteurs qui les ont combattus, mais l'autorité des apôtres mêmes qui les contredisent formellement, l'autorité de saint Pierre, qui, rappelant la promesse de ces nouveaux cieux et de cette nouvelle terre qu'Isaïe nous promet ici, les place précisément après l'avénement du jour du Seigneur, de ce jour terrible où le monde présent doit être consumé par le feu; l'autorité de saint Jean qui rappelant aussi la promesse de ces nouveaux cieux, les place après le jugement universel qui doit suivre les mille ans dont il a parlé; d'où il suit évidemment que ce nouveau monde n'est point celui où doivent se passer ces mille ans, mais celui qui doit succéder à ces mille ans, celui qui doit succéder au monde présent qui étoit l'objet de ces mille ans, et sur lequel ces mille ans sont déjà depuis long-temps révolus; nous opposons l'autorité de l'Evangile et de toute la tradition qui nous enseigne ce que le P. Houbigant a lui-même si bien reconnu sur le chapitre LXII, que ces biens sensibles, tels que *le pain et le vin* que Dieu promet à son peuple, sont de pures ombres des biens spirituels, *meram umbram spiritualium rerum*. Il s'agit donc maintenant de répondre au défi qui nous est fait d'expliquer d'une manière heureuse le sens allégorique de ces promesses.

CV. Remarques sur ces paro-

Sur cela il faut d'abord observer que nulle allégorie ne paroît heureuse à ceux qui s'arrêtent à la lettre du texte (1) :

(1) 1. *Cor.* II. 14.

Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei; tout ce que l'on en peut dire, ne leur paroîtra jamais qu'une folie : *stultitia enim est illi;* et il est impossible qu'ils puissent le comprendre : *et non potest intelligere;* parce qu'il faut en juger non par l'impression des sens, mais par les seules lumières de l'esprit : *quia spiritualiter examinatur.* Je parle donc ici uniquement à ceux qui, convaincus de ces vérités, sont disposés à n'examiner ceci que par les seules lumières de l'esprit : *spiritualiter examinatur.* Le P. Houbigant nous défie d'expliquer dans un sens spirituel ce qui est dit de ces *cent années* dont il est parlé au ℣ 20. Mais en nous défiant d'expliquer cela dans un sens allégorique ou spirituel, il croit donc que cela doit se prendre à la lettre ; et selon l'idée qu'il nous en donne, il semble vouloir nous persuader qu'en effet dans ce temps heureux qu'il promet à l'Eglise sur la terre à la fin des temps, les fidèles parviendront à l'âge de cent ans avant de mourir : *annus ille centesimus, quem nati erunt Christiani, cum morientur.* Mais le texte pris même dans le sens le plus littéral dit-il cela ? est-ce là ce que l'on y voit le plus communément ? Voici ce que porte la Vulgate : *Non erit ibi amplius infans dierum, et senex qui non impleat dies suos : quoniam puer centum annorum morietur, et peccator centum annorum maledictus erit.* Voilà ce texte que saint Jérôme appelle très-fameux, *in loco famosissimo,* parce qu'en effet il l'est devenu par son obscurité, dont le P. Houbigant n'est pas moins embarrassé que les autres, comme on va le voir. Car il se persuade que ces derniers mots de notre Vulgate, *et peccator centum annorum maledictus erit,* ne peuvent ici produire aucun sens ni aucune suite : *Si hæc retinentur, sententiam nullam, nec seriem, habebis.* C'est cependant une fidèle traduction du texte original : le P. Houbigant en conclut que le texte est mal entendu ou même altéré. Il prétend que le mot *peccator* répond mal au mot *puer* du membre précédent, qu'ainsi le mot החוטא ne doit pas se prendre ici au sens de *peccator*, qui est sa signification ordinaire, mais que par extraodinaire il emprunte ici du chaldéen le sens de *delicatus, tener, mollis.* Voilà déjà un sens d'autant plus extraordinaire qu'il y a dans l'hébreu un autre terme propre pour l'exprimer ; en sorte que si le prophète avoit voulu dire cela, il n'avoit pas besoin d'employer ici un mot qui ordinairement signifie *peccator.* Ce

les du chap. LXV. : *Non erit ibi amplius infans dierum, et senex qui non impleat dies suos : quoniam puer centum annorum morietur et peccator centum annorum maledictus erit.* Justification des expressions de la Vulgate. Quel peut être le sens de ces paroles.

n'est pas tout. Le P. Houbigant prétend que le mot *maledictus erit*, ou *maledicetur*, soutient mal le parallèle du mot *morietur* qui précède ; il en conclut qu'au lieu de יקלל, *maledicetur*, il faudroit lire, יקבר, *sepelietur*. Voici donc comment il traduit le texte du verset entier : *Non orietur inde amplius infans ad paucos dies ; non senex qui non veniat ad plenos vitæ dies : etenim puer morietur centum annorum, qui erit delicatus anno centesimo sepelietur.* Le texte ne dit pas *Non orietur ;* mais quand il auroit dit *Non orietur infans*, auroit-il pu dire *Non orietur senex?* les enfans naissent; mais les vieillards naissent-ils ? surtout lorsqu'on veut exclure d'ici toute idée allégorique pour nous réduire au seul sens littéral ; et quant à ces derniers mots, *qui erit delicatus, anno centesimo sepelietur*, on vient de voir qu'ils sont de la pure invention du P. Houbigant. Ainsi pour expliquer le texte, il le change : essayons de l'expliquer sans le changer. Comme la plupart de ces promesses embrassent l'état présent de l'Eglise sur la terre depuis le premier avénement de Jésus-Christ, et son état futur dans l'éternité, cette promesse peut être considérée sous deux points de vue. Relativement à l'état présent depuis Jésus-Christ, elle paroît annoncer que dans l'Eglise qui est le royaume spirituel de Jésus-Christ, on ne jugera point du mérite des hommes par le seul nombre de leurs années. C'est précisément la même pensée que celle qui se trouve dans le livre de la Sagesse : *Senectus venerabilis est non diuturna, neque annorum numero computata : cani autem sunt sensus hominis : et ætas senectutis vita immaculata* (1). Un enfant est comparable à un vieillard lorsqu'il en a la sagesse et la vertu ; et le vieillard qui n'a ni vertu ni sagesse est comparable à l'enfant. Si ces hommes pleins de sagesse et de vertu persévèrent dans l'état où la bonté de Dieu les a mis, leur vie ne sera point bornée à un certain nombre d'années ; ils parviendront à la plénitude des jours qui est l'éternité même ; et c'est ainsi que se vérifiera sur eux cette promesse : *Non erit ibi amplius infans dierum et senex qui non impleat dies suos.* Si au contraire dans l'âge le plus avancé l'homme après avoir perdu l'innocence de l'enfance n'en a conservé que l'imprudence ; si dans l'âge le plus avancé il est plongé dans l'esclavage du péché, fût-il

(1) *Sap.* IV. 8. *et* 9.

parvenu jusqu'à l'âge de cent ans, il mourra et tombera dans la malédiction de la mort éternelle : ainsi se vérifiera sur lui cette menace terrible : *quoniam puer centum annorum morietur, et peccator centum annorum maledictus erit.* Si ce premier sens ne paroît point encore assez satisfaisant, le second point de vue nous en offrira peut-être un plus parfait : et voici comment l'explique saint Jérôme qui, considérant la liaison de cette promesse avec celle qui précède, en a conclu que ceci regarde l'éternelle félicité ; car le Seigneur vient de dire qu'il prendra sa joie dans Jérusalem et dans son peuple, et qu'on n'y entendra plus le retentissement des pleurs ni des cris : *Non audietur in eo ultra vox fletus et vox clamoris.* Saint Jérôme en conclut qu'il s'agit ici de la Jérusalem céleste, de laquelle seule les pleurs et les cris seront exclus. Il dit donc (1) : *In tali urbe diversæ ætates non erunt, infans et senex, parvus et magnus, qui non impleat dies suos : sed quasi filii resurrectionis omnes pervenient in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi, ut nec desint alicui annorum spatia, nec supersint : et alio necdum solidas habente vires, alius desinat esse quod fuerit et decrepita ætate marcescat ; pervenientque omnes ad centenarium numerum : qualis fuit Abraham, qui promissionem filii Isaac hac ætate suscepit.* Le saint docteur observe ici les avantages de ce nombre centenaire : ensuite il revient au texte en ces termes : *In illo igitur tempore, quando ætas fuerit una cunctorum et sanctus et peccator erunt simili resurrectione perfecti : nec inter se variabunt tempore ; sed alius ad præmia, alius ad supplicia pertrahetur : et in eo peccator maledictus erit, quod incorrupto corpore pœnas patietur æternas.* Je laisse au lecteur à juger de ces deux interprétations, ou à nous en découvrir, s'il le peut, une plus heureuse, pourvu qu'il se souvienne que ce n'est point par l'impression de nos sens, mais par les seules lumières de l'esprit, qu'il faut examiner cette question : *spiritualiter examinatur.*

CVI. Remarques sur ces paroles des ℣ 21. et 22. du ch. LXV : *Et ædificabunt do-*

Le P. Houbigant nous défie d'expliquer par une heureuse allégorie ce que signifient ces vignes que les enfans de Sion planteront, et dont les étrangers ne mangeront point les raisins ; c'est-à-dire, qu'il nous défie de lui expliquer allégoriquement ces paroles : *Et ædificabunt domos et habi-*

(1) *Hieron. in Isai.* LXV. *tom.* III. *col.* 491.

mos, et habitabunt, et plantabunt vineas, et comedent fructus earum, etc. Cela doit-il être pris à la lettre? Qu'est-ce que cela peut signifier? Explication donnée par saint Jérôme.

tabunt, et plantabunt vineas, et comedent fructus earum, Non ædificabunt et alius habitabit; non plantabunt, et alius comedet. Mais s'il prétend que nulle allégorie ne puisse expliquer cela d'une manière satisfaisante, il veut donc que nous entendions à la lettre toutes ces promesses; il prétend donc qu'une partie de la félicité des Juifs convertis sera de bâtir dans leur pays des maisons où ils habiteront tranquillement, et d'y planter des vignes dont ils mangeront tranquillemeut le fruit. Saint Jérôme va lui répondre (1) : *Hæc omnia Judæi accipiunt carnaliter, ut Jerusalem urbesque Judææ restituantur in pristinum statum. Quod si eis dederimus, audiant non solum hoc Jerusalem, sed et Sodomæ repromitti, dicente Ezechiele* (2) : Restituetur Sodoma in antiquum. *Ergo domus in quibus habitaturi sunt qui ædificant eas, vel virtutes intelligendæ sunt, vel diversæ mansiones apud Patrem, quas jugiter possidebit, qui eas ædificaverit.... Talem domum et Salvatoris in Evangelio verba describunt* (3) : Omnis qui venit ad me, et audit sermones meos, et facit eos, similis erit viro prudenti, qui ædificavit domum suam super petram, *et reliqua. Alioquin juxta litteram multi sancti ædificant domos, et non habitant in eis, vel peregrinatione, vel alterius rapina, vel morte subtracti.... Non solum autem ait :* Ædificabunt dòmos, et habitabunt in eis ; *sed* plantabunt *quoque* vineas, et ipsi comedent fructum earum. *Juxta illud quod in Michæa dicitur* (4) : Requiescet unusquisque sub vinea sua, et sub ficu sua; et non erit qui exterreat. *Hæc est vinea quæ in Evangelio loquebatur* (5) : Ego sum vitis, et vos palmites; et Pater meus agricola est. Omnis qui non facit fructum excidetur, et in ignem mittetur. *Hujus fructus comeduntur et bibuntur, et lætificant cor hominis, et inebriant amicos sponsi, et in regno Dei bibuntur quotidie..... Qui tales ædificaverit domos, et plantaverit vineas, de quibus Apostolus loquitur* (6) : Ego plantavi, Apollo rigavit, Deus incrementum dedit, *comedet labores manuum suarum, et seminans in spiritu, de spiritu metet vitam æternam : nec diaboli et satellitum ejus fraudibus supplantabitur.* Saint Jérôme se bornoit à cette première vue, et la croyoit apparemment satisfai-

(1) *Hier. in Isai.* LXV. *tom.* III. *col.* 493. — (2) *Ezech.* XVI. 55. — (3) *Matth.* VII. 24. — (4) *Mich.* IV. 4. — (5) *Joan.* XV. 5. — (6) 1. *Cor.* III. 6.

sante ; elle prouve du moins qu'il y a bien réellement une allégorie fondée sur la culture des vignes, et sur la construction des maisons. Si l'on désire quelque interprétation encore plus heureuse, la suite des événemens pourra en offrir une peut-être plus sensible dans les travaux évangéliques de ceux qui annonceront la foi dans les derniers temps, soit aux Juifs, soit à cette multitude de gentils que Dieu appellera alors de toute nation. Les hommes apostoliques qui bâtiront ces édifices spirituels, y habiteront, et ne pourront en être chassés par tous les efforts de l'enfer : les hommes apostoliques qui planteront ces vignes spirituelles, en mangeront les fruits, par l'avantage qu'ils auront de voir le succès de leurs travaux ; et le démon ne pourra réussir à leur enlever cet avantage. Jésus-Christ viendra ensuite dans sa gloire récompenser les travaux des hommes apostoliques de tous les siècles ; il manifestera alors leurs succès, en faisant connoître combien d'élus ils ont formés par l'exercice de leur saint ministère : ces troupes d'élus de tous les siècles seront alors la gloire de leurs apôtres, qui se trouveront au milieu d'eux comme des hommes qui habitent au milieu des édifices qu'ils ont construits, au milieu des vignes qu'ils ont plantées ; et ils y seront éternellement à l'abri de toutes les violences du démon leur ennemi qui ne pourra plus rien, ni contre eux ni contre ceux qu'ils auront acquis à Jésus-Christ.

CVII. Remarques sur ces paroles du ℣ 25. du chap. LXV : *Lupus et agnus pascentur simul ; leo et bos comedent paleas ; et serpenti pulvis panis ejus*, etc. Cela doit-il être pris à la lettre ? Qu'est-ce que cela peut signifier ? Explication donnée par saint Jérôme.

Enfin le P. Houbigant nous défie d'expliquer heureusement dans un sens allégorique ce que signifient ce loup et cet agneau qui paîtront ensemble ; c'est-à-dire, qu'il nous défie de lui expliquer allégoriquement ces paroles : *Lupus et agnus pascentur simul ; leo et bos comedent paleas : et serpenti pulvis panis ejus : non nocebunt neque occident in omni monte sancto meo.* Mais s'il prétend qu'aucune allégorie ne puisse expliquer cela, il croit donc que cela doit être pris à la lettre : il pense donc que les animaux sauvages perdront alors leur férocité, du moins dans la Palestine, en faveur des Juifs convertis, et qu'ils ne pourront faire aucun mal sur la montagne sainte à aucun de ceux qui viendront y adorer le Seigneur ; car si l'on nous oblige de nous en tenir au seul sens littéral, il faudra dire que cette prérogative n'appartiendra qu'à la seule étendue du mont de Sion : *In omni monte sancto meo.* Saint Jérôme va répondre à cela : *Interrogemus in hoc loco Judæos et omnes qui sub nomine christiano adhuc*

paleas comedunt scripturarum, quæ ventilabro Domini a tritico separatæ, vento tradentur et flammis, quæ beatitudo sit æstimanda, ut in mille annorum regno, in Sion monte civitate Christi, præsentis Jerusalem, et in templo augustissimo, lupi et agni, leones et boves, serpentes et homines simul comedant, pariterque commorentur; et hi tantum innoxii sint qui in monte sancto Domini habitaverint? Ex quo intelligimus omnes qui extra montem fuerint, occidendos (1). Mais si ce n'est pas cela, que sera-ce donc? Ecoutons saint Jérôme qui nous transportant aux Actes des apôtres pour y voir l'accomplissement de ces promesses, dit (2) : *Tunc lupus et agnus pascebantur simul, persecutor Paulus et Ananias discipulus. Ille lupus de quo scriptum est :* Benjamin lupus rapax, mane comedet prædam, et ad vesperam dabit escas (3); *sive ut in hebraico dicitur,* dividet spolia : *cujus doctrina cibus fuit credentium, et qui in toto orbe de superatis adversariis triumphavit. Agni autem credendi sunt omnes qui in vestibus candidis sequuntur Agnum quocumque vadit. Quos Dominus Petro tradidit ad pascendum, dicens* (4) : Pasce agnos meos. *Leo quoque ut bos comedit paleas, quando viri disertissimi et quondam apud seculum potentes scripturarum se tradunt rusticitati, ut nequaquam seculari pascantur eloquentia, quæ instar mellis stillat de labiis meretricis, sed vilitatem et paleas sequentur historiæ, donec multo labore atque industria mereantur ad frumentum sensuum pervenire. De quibus paleis et frumento Jeremias loquitur* (5) : Quid paleis ad triticum? dicit Dominus. *Et considerandum quod non bos vertatur in rabiem, sed leo mutetur in mansuetudinem. Serpens etiam qui observabat hominis calcaneum, et cujus ab homine observabatur caput, nequaquam aliorum nutrietur interitu, sed terram sive pulverem quasi panem comedet. Aut certe sic intelligendum, quod diabolus qui prius hominum morsibus pascebatur, eos tantum comedat, qui pulvis ac terra sunt : per quæ omnia demonstratur malorum in bonum commutatio, qui innoxii erunt, antiquæ feritate deposita : non foris, sed in monte sancto Domini, hoc est in Ecclesia, et in confessione hujus montis a quo vulneratus est princeps Tyri, et qui excisus de monte sine*

(1) *Hier. in Isai.* LXV. *tom.* III. *col.* 496. — (2) *Ibid. col.* 495. — (3) *Genes.* XLIX. 27. — (4) *Joan.* XXI. 16. — (5) *Jerem.* XXIII. 28.

manibus, crevit in montem magnum et implevit orbem. Si le lecteur n'est point encore satisfait de ces interprétations, nous l'invitons à découvrir quelque chose de mieux, pourvu qu'il se souvienne que ce n'est point par les sens, mais par l'esprit qu'il faut juger de ces matières. *Animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei; stultitia enim est illi, et non potest intelligere : quia spiritualiter examinatur* (1).

CVIII. Objet unique du chap. LXVI Témoignages de saint Etienne, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jérôme.

CHAPITRE LXVI. Ce chapitre est indépendant du précédent, quoiqu'à certains égards il puisse y avoir rapport. Il n'a, comme le précédent, qu'un seul objet, qui est le mystère de Jésus-Christ. Dès le commencement saint Etienne nous y découvre l'abolition du culte figuratif attaché au temple unique de Jérusalem ; c'est lorsqu'étant accusé par les Juifs comme coupable d'avoir annoncé la ruine de ce temple, il leur rappelle le témoignage d'Isaïe, pour leur montrer que le temps est venu où en effet la religion ne sera plus attachée à ce temple : *Non Excelsus in manufactis habitat, sicut propheta dicit. Cœlum mihi sedes est : terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi? dicit Dominus: aut quis locus requietionis meæ est? Nonne manus mea fecit hæc omnia* (2) ? La suite annonce visiblement l'abolition du culte figuratif attaché à ce temple, la ruine de Jérusalem, l'établissement de l'Eglise, sa prodigieuse fécondité; la réprobation des Juifs, la vocation des gentils, la mission des apôtres; le sacerdoce communiqué aux gentils mêmes. La promesse de nouveaux cieux et d'une nouvelle terre y est rappelée, soit qu'on l'entende de ces nouvelles créatures dont parle saint Paul (3), de ce monde spirituel créé par Jésus-Christ dès l'établissement même de l'Eglise; soit qu'on l'entende littéralement de ces nouveaux cieux et de cette nouvelle terre que nous attendons dit, saint Pierre (4), et que saint Jean nous montre immédiatement après le dernier jugement (5). Enfin Jésus-Christ nous y découvre dans le dernier verset la peine éternelle des réprouvés ; et pour nous y rendre plus attentifs, il en répète l'expression jusqu'à trois fois : *In ignem inextinguibilem, in gehennam ignis inextinguibilis, in gehennam ignis, ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur* (6). Saint Jérôme ne manque pas de s'attacher à tous

(1) 1. *Cor.* II. 14. — (2) *Act.* VII. 48. *et seqq.* — (3) 2. *Cor.* V. 17. — (4) 2. *Petr.* III. 11. *et seqq.* — (5) *Apoc.* XXI. 1. — (6) *Marc.* IX. 43. 45. 47.

ces grands objets ; et il est important de remarquer ce qu'il dit en commençant l'explication de ce chapitre : *Ne montem sanctum in fine præcedentis capitis intelligeremus Sion, et Judaico operiremur errore, qui putant extruendam Jerusalem, et omnia quæ Dominus pollicetur ibi explenda carnaliter, aufert nobis hanc suspicionem (propheta) ; et ponit testimonium, quo usus est Stephanus primus martyr in Christo adversus Judaicam contentionem* (1). Saint Jérôme avoit donc au commencement de ce chapitre l'annonce de la ruine de ce temple dans lequel les Juifs mettoient leur confiance, et il continue de suivre ici le mystère de Jésus-Christ jusqu'au dernier verset. Le P. Houbigant reconnoît aussi que ce chapitre n'est susceptible que d'un seul sens ; mais il pense que ce sens unique embrasse toute la suite des temps relativement à la religion depuis le siècle d'Isaïe jusqu'aux derniers âges du monde : *Claudit Isaias suas vaticinationes, complectiturque hoc capite Judæorum præcipuos errores, præsertim eorum studium pro templo et sacrificiis, reliquisque cæremoniis cum hypocrisi conjunctum negligentiaque officiorum quibus pietas alitur, et quibus homines cum defunguntur, Deo placet ipsorum religio. Hæc autem tangit ita, ut servet ordinem temporum, exhibeatque, quo in statu futura sit vera religio ad ultimas usque mundi ætates* (2). Mais pour y trouver cela il change le sens du ℣ 3., qu'il rapporte au temps des Machabées ; et celui du ℣ 20., qu'il rapporte au rappel futur des Juifs. C'est ce qu'il faut ici examiner.

CIX. Remarques sur ces paroles du ℣ 3. du chap. LXVI. : *Qui immolat bovem, quasi qui interficiat virum*, etc. Ce *quasi* quatre fois répété dans la Vulgate, change-t-il le sens du texte original ? a-t-on dû traduire, *idem inter-*

Au ℣ 3. on lit selon la Vulgate : *Qui immolat bovem, quasi qui interficiat virum : qui mactat pecus, quasi qui excerebret canem ; qui offert oblationem, quasi qui sanguinem suillum offerat ; qui recordatur thuris, quasi qui benedicat idolo.* Ces quatre *quasi* n'étant point exprimés dans l'hébreu, déplaisent au P. Houbigant ; il prétend que non-seulement ils sont inutiles, mais qu'ils changent même le sens. Il les supprime donc, et traduit ainsi : *Qui mactat bovem, idem interficit hominem ; qui sacrificat ovem, idem canem occidit ; qui munus offert, idem etiam suillum edit sanguinem ; qui thus adolet, idolo benedicit.* Mais en traduisant ainsi il ajoute lui-même au texte un *idem* qui n'y est pas, et qui en change le sens. Pour entendre ceci,

(1) *Hier. in Isai.* LXVI. *tom.* III. *col.* 496. — (2) *Houb. in Isai.* LXVI. ℣ 1.

il faut observer que dans l'hébreu tous ces verbes sont au participe, et que le seul verbe de ces quatre phrases est le verbe *est*, également sous-entendu dans les quatre; en sorte que des deux participes qui composent ici chacun de ces quatre membres, le premier tient lieu d'un substantif; c'est le sujet de la proposition; c'est le nominatif de la phrase; le second tient lieu d'un adjectif; c'est l'attribut de la proposition; le seul verbe *est* demeure sous-entendu entre les deux. L'hébreu dit donc à la lettre : *Mactans bovem, percutiens virum*, c'est-à-dire, *virum percutiens est.* Ce que la Vulgate rend très-bien en disant : *Qui immolat bovem, quasi qui interficiat virum.* Si l'on a peine à croire que le mot *virum* (איש) puisse ici convenir, on peut remarquer qu'en hébreu il a été facile de le confondre avec *hircum silvestrem* (תיאש) qui y conviendroit peut-être mieux, : *Qui immolat bovem, quasi qui interficiat hircum silvestrem.* Quoi qu'il en soit, le même tour de phrase revient dans le second membre : à la lettre, *Immolens pecus, decervicans canem*, c'est-à-dire, *canem decervicans est :* bien rendu dans la Vulgate : *qui mactat pecus, quasi qui excerebret canem.* Dans le troisième membre, l'hébreu dit : *offerens munus,.... sanguinem porci.* Le second participe manque, vraisemblablement par la faute des copistes : le P. Houbigant suppose que ce pouvoit être אכל, *edens :* je penserois que ce seroit plutôt משיך, *libans,* comme étant mieux assorti avec *offerens* qui précède, et avec le substantif *sanguinem;* d'ailleurs, dans l'hébreu, il a été facile de confondre מנחה, *munus*, avec משיך, *libans :* la Vulgate suppose dans le même sens la répétition du mot *offerens*, et du reste rend très-bien le sens de l'hébreu, en disant : *qui offert oblationem, quasi qui sanguinem suillum offerat.* Enfin, dans le quatrième membre, l'hébreu dit : *memorans*, c'est-à-dire, *adolens thus, benedicens vanitati*, c'est-à-dire, *idolo :* de ces deux hébraïsmes la Vulgate conserve le premier, et du reste rend très-bien le sens de la phrase, en disant : *qui recordatur thuris* (c'est-à-dire, *qui adolet thus*), *quasi qui benedicat idolo.* Dans le sens que l'hébreu présente fort naturellement, et qui est aussi celui que les Septante y ont vu, ceci annonce assez visiblement le temps de Jésus-Christ, lorsque par l'établissement du sacrifice nouveau, les anciens sacrifices sont abolis et deviennent odieux au Seigneur. Au lieu que dans le sens du P. Houbigant, et par cet *idem* qu'il ajoute au texte, il

ficit, etc. Justification de l'expression de la Vulgate. Quel est le sens de ce texte ?

s'agiroit de ceux qui veulent allier les actes de la religion avec des actes criminels ou proscrits, comme cela arriva chez les Juifs au temps des Machabées; c'est précisément l'idée que nous en donne le P. Houbigant : *Hæc objurgatio pertinet ad eos qui cum mensis divitum Græcorum assederunt, non multum curabant utrum quæ apponebantur, munda essent, aut immunda; quales erant plerique Judæi tempore Machabæorum.* Ainsi cela change totalement le sens du texte; mais cette idée n'est fondée que sur cet *idem* qui n'est point dans le texte, et que ce texte n'exige point. Le P. Houbigant prétend que le texte découvre le sens, lorsqu'il ajoute trois mots qu'il exprime par ceux-ci : *eis etiam rebus indulgent;* mais c'est encore une phrase dont il change le sens : le texte ne dit point *indulgent*, mais *elegerunt*, comme l'expriment les Septante et la Vulgate. Les Septante ont traduit : *Et ipsi elegerunt vias suas :* ce qui paroît bien être en effet le sens du texte par opposition à la phrase parallèle qui est dans le verset suivant. Car voici le parallèle entier selon la version des Septante, ou plutôt selon l'ancienne Vulgate même faite sur le grec des Septante : *Et ipsi elegerunt vias suas et abominationes suas anima eorum voluit : et ego eligam illusiones eorum, et peccata retribuam eis.* Il est visible que de ces quatre phrases, les deux premières sont parallèles aux deux dernières; et l'on peut voir dans le commentaire de saint Jérôme, qu'il l'entendoit bien ainsi; c'est donc ce qu'il avoit en vue, lorsque dans sa version qui est notre Vulgate, il a mis : *Hæc omnia elegerunt in viis suis, et in abominationibus suis anima eorum delectata est, unde et ego eligam illusiones eorum, et quæ timebant adducam eis.* Ces deux versions ont leurs difficultés sans doute, et ce n'est pas ici le lieu de les discuter; mais ce qui est remarquable, c'est qu'elles s'accordent sur le mot *elegerunt*, qui en effet exprime littéralement le sens de l'hébreu. Cette phrase ne dit donc point ce que le P. Houbigant prétend y trouver : *iis etiam rebus indulgent.* Cette phrase ne dit point que les Juifs se sont permis d'allier des actes illicites avec des actes religieux, comme le P. Houbigant le suppose par cet *idem* qu'il y ajoute. Mais le texte reproche aux Juifs de s'être attachés par choix à des pratiques qui, autrefois ordonnées comme figuratives, sont devenues odieuses aux yeux de Dieu, depuis qu'elles sont abolies par le sacrifice de Jésus-Christ; le texte ajoute que leur obstination à s'at-

tacher à ces sacrifices figuratifs, en rejetant celui qu'ils représentoient, attirera sur eux la colère de Dieu. Voilà ce qu'expriment en diverses manières la version des Septante et la version Vulgate; voilà ce qu'en effet le texte présente. Le *quasi* exprimé dans les deux versions, convient parfaitement à cette idée; et cette idée bien fondée sur les expressions du texte, ne permet pas d'y admettre un *idem* qui en change totalement le sens.

CX. Remarques sur ces paroles du ℣ 20. du ch. LXVI. : *Et adducent omnes fratres vestros. . . in equis et in quadrigis, etc. . . ad montem sanctum meum Jerusalem.* Cela regarde-t-il le rappel futur des Juifs? Cela prouve-t-il qu'ils seront ramenés dans leur propre pays? Témoignage de saint Jérôme.

Pour entendre le sens du ℣ 20., il faut remonter au ℣ 19. et descendre jusqu'au ℣ 21. Voici donc ce que portent ces trois versets selon la Vulgate, ℣ 19. : *Mittam ex eis qui salvati fuerint ad gentes in mare,.... et annuntiabunt gloriam meam gentibus.* ℣ 20. : *Et adducent omnes fratres vestros de cunctis gentibus donum Domino, in equis, et in quadrigis, et in lecticis, et in mulis, et in carrucis, ad montem sanctum meum Jerusalem, dicit Dominus, quomodo si inferant filii Israel munus in vase mundo in domum Domini.* ℣ 21. : *Et assumam ex eis in sacerdotes et levitas, dicit Dominus.* On convient assez généralement que le ℣ 19. annonce la mission des apôtres vers les gentils, on rapporte au même objet les ℣ 20. et 21., et on remarque même que le ℣ 21. montre le sacerdoce nouveau communiqué aux gentils. Le P. Houbigant ne s'explique point sur le ℣ 19.; il paroît néanmoins y reconnoître la mission des apôtres vers les gentils; mais il prétend que le ℣ 20. regarde le rappel futur des Juifs; en conséquence il en change l'expression; d'où il suivra qu'il faudra aussi rapporter au même temps le ℣ 21. Voici donc comment il traduit ces trois versets. ℣ 19. : *Et qui superstites erunt, ego eos mittam ad maritimas gentes.... ut gloriam meam prædicent apud gentes.* ℣ 20. : *Illæ autem adducent omnes fratres vestros omnibus ex gentibus donum Domino, cum equis, cum curribus, cum lecticis, mulis et curribus, ad montem sanctum meum Jerusalem, dicit Dominus, quemadmodum filii Israel munera sua in domum Domini afferebant in vasis mundis.* ℣ 21 : *Assumam vero etiam ex illis, qui sint sacerdotes et levitæ, dicit Dominus.* Mais il y a plus; c'est qu'il prétend tirer de là une preuve démonstrative du retour futur des Juifs, non-seulement à l'Eglise de Jésus-Christ, mais dans leur propre terre. On ne m'en croiroit peut-être pas si je traduisois ici son raisonnement. Voici donc ses propres termes dans sa note sur ce verset : Illæ autem (gentes) adducent fratres vestros, *Ju-*

dæos; nam Isaias sermonem habet ad suam gentem, idemque vaticinatur fore aliquando, ut gentes, quæ Christo Messiæ crediderint, Judæos in Ecclesiam introducant, neque non in ipsam terram sanctam, quam rursus habitaturi sint; quippe hoc vult id, quod dicitur de equis, curribus, lecticis, ac mulis; quod quidem nihil significaret, si nihil aliud prædiceretur, quam Judæos in Ecclesiam christianam intraturos, cum introitus talis fiat per fidem, non per itinera, vel itinerum commoditates. Saint Jérôme va répondre à cela : *Judæi*, dit ce saint docteur (1), *Judaici erroris heredes ebionitæ.... omnesque mille annorum delicias præstolantes, equos et quadrigas, et rhedas et lecticas, sive basternas, et dormitoria, mulosque et mulas et carrucas, et diversi generis vehicula, sic intelligunt ut scripta sunt : quod videlicet in consummatione mundi, quando Christus Jerusalem regnaturus advenerit, et templum fuerit instauratum, et immolatæ Judaicæ victimæ, de toto orbe reducantur filii Israel, nequaquam assumptis aliis, sed super equos, et super mulos Numidiæ* (2) : *qui autem senatoriæ fuerint dignitatis et locum principum obtinuerint, de Britannis, Hispanis, Gallisque extremis hominum Morinis, et ubi bicornis finditur Rhenus, in carrucis veniant, occurrentibus sibi cunctis gentibus, quæ eorum servituti fuerint præparatæ.* Le P. Houbigant diroit peut-être qu'il n'adopte pas toutes les idées que rassemble ici saint Jérôme; mais du moins il est certain qu'il adopte celle du retour des Juifs dans leur patrie sur des chevaux, des mulets, dans des litières et dans des chariots; et l'on voit que ces idées font partie de celles que saint Jérôme attribue aux Juifs et aux millénaires. Mais si ce n'est pas là le sens du texte, que signifiera-t-il donc? On pourroit dire en général que cela signifie que Dieu facilitera et multipliera, en faveur de ceux dont il parle, les moyens propres à les ramener à l'Eglise. C'est ainsi que dans notre langue même, pour exprimer de semblables promesses, nous dirions, *On vous frayera le chemin, on vous aplanira les voies;* nous irions presque

(1) *Hier. in Isai.* LXVI. *tom.* III. *col.* 511. — (2) L'édition des bénédictins dit : *nequaquam super equos, sed super mulos.* Il est évident qu'il y a faute. Saint Jérôme n'a pas prétendu dire *nequaquam super equos.* La note des bénédictins avoue qu'on lisoit dans les éditions précédentes *nequaquam assumptis aliis, sed,* avec une suite qu'il leur a plu de retrancher comme n'étant point dans leurs manuscrits; mais il semble qu'on devoit conserver *assumptis aliis* pour appuyer le *nequaquam.*

jusqu'à dire, *On vous y menera en carrosse et en litière :* et voilà le langage figuré des Orientaux pour peindre à l'imagination la promesse des moyens les plus faciles. Mais si l'on veut une interprétation plus développée, écoutons saint Jérôme (1) : *Equos autem et quadrigas et lecticas, et mulos atque carrucas, et diversi generis vehicula, angelica possumus intelligere ministeria, de quibus alibi ad Deum dicitur* (2) : Ascende super equos tuos, et equitatio tua salus. *His equis, curribus et quadrigis, Elias raptus ad cœlum est; et Elisæus circumdari se atque servari, nescienti puero demonstravit.* Il cite aussi les chevaux mystérieux dont parle Zacharie, et ceux dont parle saint Jean au chapitre XIX de l'Apocalypse, et il ajoute (3) : *Longum est, si velimus utrumque explanare testimonium; hoc solum dicam, quod diversa vehicula, quibus homines adducuntur ad fidem, angeli sunt, vel sancti viri qui de hominibus in angelos profecerunt.... Qui veloces sunt in fide, equis vehuntur : qui multiplices in gratia, quadrigis; qui consolatione indigent, tectis lecticis et umbraculis.... Mulos autem in Scripturis sanctis dupliciter accipimus : vel in sterilitate et continentia.... vel in mala parte,... quibus non est intellectus. Carrucæ autem.... illi intelligendi, de quibus Apostolus loquitur* (4) : Invicem onera vestra portate.... *Hic autem omnis apparatus illo profuit, ut ingrediamur sanctam civitatem Dei, sive sanctum montem Domini, Jerusalem, non illam quæ occidit prophetas, et quæ lapidat missos ad se, sed Jerusalem cœlestem, de qua crebro diximus* (5). Quæ autem sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater nostra. *Et iterum* (6) : Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem. *Quod vel de præsenti Ecclesia possumus intelligere, quæ toto orbe per apostolos congregata est, vel de futura : ut impleatur illud quod Apostolus Spiritu Sancto prophetavit* (7) : Rapiemur in nubibus obviam Domino in aere, et sic semper cum Domino erimus. D'ailleurs il n'est pas même certain que ces promesses regardent particulièrement la conversion future des Juifs; le P. Houbigant ne s'y détermine qu'en changeant l'expression du texte, en y ajoutant un mot qui n'y est pas, et que le texte n'exige point : *Illæ autem ad-*

(1) *Hier. in Isai.* LXVI. *tom.* III. *col.* 509. — (2) *Hab.* III. 8. — (3) *Hier. in Isai.* LXVI. *tom.* III. *col.* 510. — (4) *Gal.* VI. 2. — (5) *Gal.* IV. 26. — (6) *Hebr.* XII. 22. — (7) 1. *Thess.* IV. 17.

ducent omnes fratres vestros omnibus ex gentibus donum Domino. Le texte ne dit point *Illæ autem*, mais simplement *Et adducent*, comme l'exprime très-bien la Vulgate. Le P. Houbigant suppose que cela se rapporte au mot *gentes* qui précède; mais lui-même a très-bien senti que cela ne pourroit s'y rapporter qu'en y ajoutant ce pronom *illæ* qu'il y ajoute; d'où il suit que ce pronom n'y étant point, cela ne se rapporte point à ce mot *gentes*, mais à ceux dont la mission est marquée au ✠ précédent. *Annuntiabunt gloriam meam gentibus : et adducent omnes fratres vestros de cunctis gentibus donum Domino*, comme l'exprime très-bien la Vulgate : les deux verbes *annuntiabunt et adducent*, ont le même nominatif; c'est le sens naturel du texte : *Ils annonceront ma gloire aux nations, et ils ameneront tous vos frères de toutes les nations, comme un don au Seigneur.* Il reste donc seulement à savoir ce que signifie cette parole *tous vos frères.* Ecoutons saint Jérôme (1) : *Hi qui salvi fuerint, et missi ad varias nationes, et ad eos qui non audierant primum, neque viderant gloriam Domini, annuntiabunt eam cunctis gentibus, et adducent fratres populi Judaici, quorum reliquiæ salvæ factæ sunt, munus Domino de universis gentibus : vel ipsos qui idololatriæ errore contempto, veri Dei notitiam sunt secuti; vel qui de toto orbe ex Israel crediderunt, ad quos scribit et apostolus Petrus.* Ainsi, selon ce saint docteur, cette parole peut s'entendre également des gentils et des Juifs qui tous deviennent frères par le don de la foi; mais toujours relativement à la mission des apôtres mêmes et des premiers hommes apostoliques marqués au ✠ 19. dont les versets 20. et 21., sont la suite. Les Juifs sans doute reviendront un jour à Jésus-Christ; mais cette promesse est assez bien établie sur d'autres témoignages des prophètes et d'Isaie même sans avoir besoin que l'on y rapporte des prophéties qui ont visiblement un autre objet, que les pères ont communément entendues dans un autre sens, et que l'on n'y rapporte qu'en changeant le texte, et en y ajoutant des expressions qui n'y sont point. La vérité n'a pas besoin de pareils appuis. Le P. Houbigant en conviendroit sans doute lui-même sur tout autre point. Si dans les remarques que je viens de présenter sur Isaïe, je me suis souvent écarté du sentiment de ce savant interprète, je n'en respecte pas

(1) *Hier. in Isai.* LXVI. *tom.* III. *col.* 509.

moins sa vertu, je n'en estime pas moins ses talens et ses travaux. C'est parce qu'il s'est acquis une réputation bien méritée, que j'ai cru devoir exposer les motifs qui m'ont empêché de suivre en tout point son sentiment ; j'en laisse le jugement à mes lecteurs.

REMARQUES SUR JÉRÉMIE.

I. Remarques sur les prophéties de Jérémie, et touchant le commentaire de saint Jérôme sur ce prophète.

Les prophéties de Jérémie ont principalement pour objet la captivité de Babylone, c'est-à-dire, les différentes expéditions de Nabuchodonosor sur la Judée, la ruine de Jérusalem et du temple par les Chaldéens, la captivité des Juifs à Babylone, et la fin de cette captivité sous Cyrus. Il prophétise aussi sur les peuples qui environnoient les Juifs, sur les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, les Syriens, les Phéniciens, les Philistins, les Egyptiens, les Arabes et les Babyloniens ; enfin il annonce le mystère de Jésus-Christ et de son Eglise, quelquefois immédiatement et sans voiles, plus souvent sous l'ombre des énigmes et des allégories, comme saint Jérôme nous le montrera.

Le commentaire de ce saint docteur sur Jérémie, fut, comme nous l'avons déjà fait observer, le dernier de ses ouvrages, et ce que nous en avons finit au chapitre XXXII. Nous n'aurons donc que jusque-là le secours de son commentaire ; nous tâcherons d'y suppléer pour le reste de ce livre en suivant sa méthode et ses principes. Saint Jérôme marque lui-même l'ordre qu'il suivit dans ses commentaires sur les prophètes, lorsqu'au commencement de sa préface à la tête de celui-ci, il dit : *Post explanationem duodecim prophetarum, Isaiæ, Danielis et Ezechielis, ad extremum in Jeremiam manum mittimus* (1). Ou plutôt vraisemblablement on a dû lire, *Danielis, Isaiæ et Ezechielis;* car on a vu ce qu'il dit à la tête de son commentaire sur Isaïe. *Expletis longo vix tempore in duodecim prophetas, viginti explanationum libris, et in Danielem commentariis, cogis me, virgo Christi Eustochium, transire ad Isaiam, et quod sanctæ matri tuæ Paulæ, dum*

(1) *Hier. prolog. in Explan. Jerem. tom.* III. *col.* 526.

viveret, pollicitus sum, tibi reddere (1). A la tête de son commentaire sur Ezéchiel, il dit aussi : *Finitis in Isaiam decem et octo explanationum voluminibus, ad Ezechielem..... transire cupiebam :..... et ecce subito*, etc. Le commentaire sur Isaïe avoit été entrepris pour sainte Paule, et fut adressé à sa fille sainte Eustoquie. Celui-ci est adressé à un Eusèbe qui fut depuis évêque de Crémone, pour qui saint Jérôme avoit déjà composé son commentaire sur saint Matthieu. Il avertit que dans celui-ci, il ne s'étendra pas beaucoup, parce que le livre est long, qu'il y a beaucoup d'historique, et que bien des choses sont faciles à entendre ou ont été déjà expliquées dans les autres commentaires : *Illud prudentiam tuam admoneo, ne quæras in hoc (volumine) latam explanationem, super iis maxime, quæ jam et in prophetis aliis dicta sunt, et per se patent intelligentiæ* (2). Ainsi pour lire plus utilement les commentaires de saint Jérôme sur les prophètes, il faudroit les lire dans l'ordre qu'il a suivi en les composant : par ce moyen on auroit les secours des éclaircissemens qu'il ne répète pas. Mais du moins ce que nous en avons extrait sur Isaïe, pourra répandre quelque lumière sur le texte de Jérémie.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE 1er. Ce chapitre contient la mission du prophète ; on y voit qu'il y est suscité prophète pour les nations : *Prophetam in gentibus dedi te*, ou selon l'hébreu plus littéralement, *Prophetam gentibus dedi te :* saint Jérôme remarque très-bien (3) que selon la lettre cela signifie qu'il prophétise non-seulement sur Jérusalem, mais encore sur plusieurs nations voisines. Nous avons aussi fait remarquer que comme la maison de Juda qui est le principal objet de ses prophéties, représente, selon saint Jérôme même, le peuple chrétien, la gentilité chrétienne, il se trouve que même en prophétisant sur Juda et sur Jérusalem, il prophétise *sur les nations*, c'est-à-dire, sur celles qui sont entrées dans l'Eglise, en sorte que comme saint Paul est l'apôtre des gentils, Jérémie est leur prophète; et sous ce point de vue, on peut dire que cette parole mystérieuse : *Prophetam gentibus dedi te*, est la clef du sens mystérieux que renferme le livre de Jérémie. Du reste ce premier chapitre peut se réduire à deux prophéties principales con-

(1) *Hier. Prolog. in Explan. Isaiæ. tom.* III. *col.* 1. — (2) *Hier. Prolog. in Explan. Jeremiæ tom.* III. *col.* 526. — (3) *Hier. in Jerem.* I. *tom.* III. *col.* 529.

tenues dans les deux visions qui y sont rapportées, dont la première montre que Dieu veille à l'accomplissement de sa parole; et la seconde que les maux qu'il annonce sur Juda et sur Jérusalem viendront de l'*Aquilon*, c'est à-dire, de la Chaldée, qui néanmoins étoit beaucoup plus à l'orient de la Judée, mais d'où l'on ne pouvoit venir en Judée que par le côté du nord, à cause des déserts qui couvroient le côté de l'orient. Ce fut aussi par le nord que les Romains entrèrent dans la Judée, quoiqu'ils vinssent de l'Occident, parce que la mer couvroit l'Occident. Ainsi quoique saint Jean annonce que le fléau du sixième âge réservé pour la fin des temps viendra de l'Orient (1), il pourroit arriver qu'il viendroit de l'Orient par le nord précisément, comme cela arriva à Jérusalem du temps de Nabuchodonosor.

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Ce chapitre est indépendant du précédent. Le prophète reçoit ordre de parler à Jérusalem; mais son discours embrasse toute *la maison de Jacob, toutes les familles de la maison d'Israël*, c'est-à-dire, les deux maisons d'Israël et de Juda. Ses reproches tombent également sur les deux maisons : il rappelle les maux qui ont accablé la maison d'Israël; il annonce à la maison de Juda un châtiment semblable. Voilà ce que présente la lettre du texte; voilà ce que saint Jérôme y voit : *Utrumque autem nomen, Jacob et Israel, ponitur, non secundum duas et decem tribus, sed juxta omnem populum; cum et ipse Jacob postea appellatus sit Israel. Offensam autem ducit a patribus, non quo peccata patrum filiis imputentur, sed quo et filii habentes patrum similitudinem, et suo et parentum scelere puniantur* (2). Mais ce saint docteur, en plusieurs endroits, pénètre jusqu'au sens spirituel, et nous applique à nous-mêmes ce qui est dit à Jérusalem (3), conformément au principe qu'il ne cesse de répéter et de suivre (4) : *Quantum vel ad mysticos intellectus, Jerusalem semper in Ecclesia accipitur.* On pourroit y ajouter ce qu'il observe lui-même ailleurs, que le nom de *Jacob* signifiant *supplantateur*, marque particulièrement la gentilité chrétienne (5). Alors *Israël* pourroit représenter particulièrement les Juifs qui sont enfans d'Israël selon la chair. Alors on sent toute la justesse

(1) *Apoc.* XVI. 12. — (2) *Hier. in Jerem.* II. *tom.* III. *col.* 533. — (3) *Ibid. col.* 533. *et seqq.* — (4) *Hier. in Mich. init.* — (5) *Hier. in Amos*, I.

de l'expression : *Audite verbum Domini, domus Jacob, et omnes cognationes domus Israel* (1). Car dans le premier sens on pourroit être étonné de voir que par cette conjonction *et*, la maison de Jacob semble distinguée d'avec toutes les familles d'Israël ; au lieu que dans le sens spirituel la gentilité chrétienne représentée par la *maison de Jacob* est en effet totalement distinguée de la nation juive représentée par la maison d'Israël : *Audite verbum Domini, domus Jacob, et omnes cognationes domus Israel.* Les reproches du prophète peuvent donc ici embrasser les deux peuples ; et les maux qui sont tombés sur la nation juive, nous sont proposés par le prophète ainsi que par saint Paul, comme un exemple qui nous montre ce que nous avons à craindre si nous imitons l'infidélité de ce peuple.

IV. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE III. Les cinq premiers versets de ce chapitre sont la suite du précédent ; et conséquemment ils ont le même objet dans le sens littéral et dans le sens spirituel. Le Seigneur continue de reprocher à Jérusalem ses infidélités, et il l'invite à la pénitence. Saint Jérôme applique ces reproches et ces invitations aux chrétiens mêmes qui se sont laissé entraîner par ceux qui enseignent les faux dogmes ; ses expressions sont remarquables : *Utamur hoc testimonio adversus eos qui fidem Domini relinquentes, et hæreticorum erroribus præpediti, post multas fornicationes et deceptiones animarum, simulant se reverti ad pristinam veritatem, non ut deponant venena pectoris, sed ut ceteris insinuent* (2). Au ✠ 6. commence un autre discours où le Seigneur compare les infidélités de *la maison d'Israël* avec celles de *la maison de Juda.* Il annonce le retour de la maison d'Israël et sa réunion avec la maison de Juda. Il exprime les sentimens de la maison d'Israël revenant à Dieu, et reconnoissant son infidélité. En annonçant le rappel de la maison d'Israël, il y joint l'annonce de la conversion des gentils, de manière que ces promesses ne se bornent point au retour de la captivité sous le règne de Cyrus ; elles s'étendent au moins jusqu'au premier avénement de Jésus-Christ, où elles ont été accomplies en la personne des Juifs de toute tribu qui ont embrassé la foi, et des gentils de toute nation qui sont entrés dans l'Eglise. Mais saint Jérôme pénètre plus avant ; et d'abord dans les sœurs *Israël* et *Juda*, il croit voir les hérétiques figurés

(1) *Jerem.* II. 4. — (2) *Hier. in Jerem.* III. *tom.* III. *col.* 541.

par *Israël*, et les catholiques représentés par *Juda*; il faut sur cela l'entendre : *Secundum anagogen autem de hæreticis prophetia est; qui falsi nominis scientiam dum se arbitrantur hæretica subtilitate sectari, ascendunt montem superbiæ, et carnis hujus voluptatibus deliniti, sub omni ligno frondoso et amæno exponunt fornicationem suam. Qui cum traduntur diabolo in interitum carnis, frequenter evenit, ut domus Juda, id est confessionis et veræ fidei, nequaquam terreatur exemplo, sed multo majora committat, et facilitate fornicationis suæ contaminet terram Ecclesiæ et mœchetur cum lapide et ligno, ea sequens dogmata quæ adversaria Deo sunt* (1). Lorsqu'il vient aux promesses il en distingue trois accomplissemens, dont il parle en ces termes : *Judæi impletum hoc putant post reversionem ex Babylone sub Cyro rege Persarum, et Zorobabel filio Salathiel..... Sed melius in adventu Christi, quando reliquiæ salvæ factæ sunt.... Alii vero hoc in fine temporum intelligunt quando subintrante plenitudine gentium, omnis Israel salvus fiet* (2). Le P. Houbigant ne s'élève point au-dessus de la lettre en ce qui concerne le parallèle des deux maisons d'Israël et de Juda : mais il reconnoît que les promesses regardent le mystère de Jésus-Christ; et voici comment il s'exprime sur cela : *A versu 14., ad versum 20., prænuntiatur et Judæorum et gentium conversio ad fidem futura, quo tempore Judæi arcam fœderis non jam curabunt.* Ces expressions semblent offrir un sens équivoque. On ne sait s'il a ici en vue la vocation des gentils dans l'établissement de l'Eglise, ou le rappel futur des Juifs à la fin des temps. Mais du moins on peut dire ici ce que saint Jérôme répète si souvent, que ces promesses ont eu un premier accomplissement dans la vocation des gentils au temps du premier avénement de Jésus-Christ; et qu'elles en auront un plus parfait dans le rappel des Juifs vers le temps du second avénement de Jésus-Christ; et il est bien remarquable que dans ce dernier sens c'est *Israël* qui représente le peuple juif, et *Juda* le peuple chrétien; en sorte que dans le dernier accomplissement, comme au temps des apôtres, les promesses faites à Jérusalem appartiennent à l'Eglise; c'est à elle que les Juifs viendront se réunir : *Introducam vos in Sion.*

CHAPITRE IV. Les deux premiers versets de ce chapitre

(1) *Hier. in Jerem.* III. *tom.* III. *col.* 543. — (2) *Ibid. col.* 544.

V. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

sont la suite du précédent, et se rapportent à la maison d'Israël dans le sens littéral, et au corps entier de la nation juive dans le sens spirituel. Au ℣ 3. le prophète recommence de parler à la maison de Juda. On lit dans la Vulgate : *Hæc enim dicit Dominus viro Juda et Jerusalem ;* l'hébreu pourroit également signifier *Sed hæc dicit*, etc. Le prophète annonce donc à Jérusalem les maux qui alloient fondre sur elle de la part de Nabuchodonosor. Dans les maux de Jérusalem, saint Jérôme voit ceux de l'Eglise ; en sorte que dès le commencement il nous applique à nous-mêmes les avis qui sont donnés aux enfans de Juda et aux habitans de Jérusalem : *Hoc præcipitur viris Juda et Jerusalem, qui veram sectantur fidem, et habitant in Ecclesia* (1). Plus loin il le répète : *Hoc audiat Juda ; hoc Jerusalem, in qua confessio fidei est, et in qua pax Christi habitat* (2). Il applique aux prévaricateurs qui sont dans l'Eglise les reproches faits aux enfans de Juda et aux habitans de Jérusalem : c'est ainsi qu'il faut entendre cette vive expression de son zèle : *Quidquid juxta historiam de Jerusalem diximus et Judæa, referamus ad Ecclesiam Dei, cum offenderit Deum, et vel vitiis fuerit vel persecutione vastata, ut ubi quondam erat virtutum chorus atque lætitia, ibi peccatorum et mœrorum multitudo versetur* (3). Bientôt après il le répète : *Quidquid, ut supra diximus, in historia intelligitur contra Jerusalem, refertur ad Ecclesiam cum offenderit Deum, et tradita fuerit adversariis, vel persecutionis tempore, vel certe vitiis atque peccatis* (4). L'Eglise, au milieu des iniquités de ses enfans, demeure toujours pure ; et c'est sur ses enfans prévaricateurs que tombent les reproches des prophètes.

VI. Objet du chapitre V, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre V. C'est la suite du précédent. Le Seigneur continue de reprocher aux habitans de Jérusalem et aux enfans de Juda leurs crimes, et de leur annoncer le châtiment qu'il est près d'exercer sur eux. Lorsque Dieu dit que si l'on trouve un seul juste dans Jérusalem, il pardonnera à la ville, il semble donner à entendre qu'il n'y avoit pas alors un seul juste ; quelques-uns pensent que c'est une hyperbole, qui ne doit s'entendre que de la multitude et non de l'universalité ; Saint Jérôme paroît prendre l'expression à la lettre : *Si unum invenerit* (5). Sur quoi

(1) *Hier. in Jerem.* IV. *tom.* III. *col.* 546. — (2) *Ibid. col.* 547. — (3) *Ibid. col.* 550. — (4) *Ibid. col.* 551. — (5) *Hier. in Jer.* V. *tom.* III. *col.* 552.

il faut remarquer qu'il ne s'agit que de la seule ville de Jérusalem, et du temps auquel l'ordre est donné au prophète de chercher s'il en trouvera un ; que d'ailleurs cet ordre est donné non pas à lui seul, mais au pluriel à tous ceux qui comme lui étoient demeurés fidèles : *Circuite.... et quærite.... an inveniatis virum ;* ce qui suppose qu'il y en avoit plusieurs soit au moins dans la nation, soit même dans Jérusalem, où ils pouvoient se tenir retirés, en sorte qu'on les rencontroit rarement dans les places et dans les rues, où les autres se répandoient communément. Dieu ordonne aux justes qui vivoient de la foi, de chercher s'ils trouveront dans Jérusalem un seul homme sans reproche parmi ceux qui n'étoient pas animés de la même foi. *Quærite an inveniatis virum facientem judicium et quærentem fidem*, ou *veritatem*, comme l'exprime Symmaque selon la remarque de saint Jérôme : *Sive ut Symmachus transtulit*, veritatem (1). Saint Jérôme applique plusieurs traits de ce chapitre à l'Eglise : *Audiat hoc Ecclesia, quod cito muri, et propugnacula dissipentur eorum qui non habent spem in Domino, et prævaricantur in eum : sed tamen non fiat consummatio propter clementiam judicis, et non propter merita delinquentium* (2). Plus loin, enflammé de zèle contre les pécheurs qui se trouvent mêlés avec les justes dans l'Eglise, il dit : *Audiat hoc Ecclesia negligens et providentiam Dei refutans, quod et gladium et famem sustineat, nisi ventura crediderit, quæ dicuntur* (3). L'Eglise est toujours sainte dans sa doctrine, sainte dans sa morale, sainte dans ses membres fidèles, soit dans les saints qui sont déjà glorifiés, soit dans les justes qui vivent sur la terre ; et il y aura toujours des justes au milieu d'elle ; mais ils peuvent devenir plus ou moins rares en certains temps et en certains lieux ; ils le seront sans doute dans les jours où l'iniquité abondera sur la terre, et où le Fils de l'homme y trouvera à peine de la foi. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer les expressions du prophète et celles de saint Jérôme pour n'en point abuser. Le nom de *Jacob* joint ici avec celui de *Juda* au ℣ 20., peut contribuer à montrer que ceci regarde particulièrement la gentilité chrétienne désignée par les prophètes sous le nom mystérieux de *Jacob*.

CHAPITRE VI. C'est la suite du précédent. Le Seigneur

(1) *Hier. in Jerem.* v. *tom.* III. *col.* 552. — (2) *Ibid. col.* 554. — (3) *Ibid.*

VII. Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

continue d'annoncer les maux qui tomberont sur Jérusalem, sur Juda et sur Benjamin, en punition des infidélités dont ils se sont rendus coupables, et qu'il continue de leur reprocher. Saint Jérôme applique encore cette prophétie aux chrétiens prévaricateurs. Dès le premier verset, il dit : *Hæc omnia referamus ad Ecclesiam, ut si deliquerit et persecutionis impetus fuerit, se præparet ad resistendum* (1). Plus loin, il ajoute : *Quidquid juxta litteram, intelligimus super Jerusalem, juxta intelligentiam spiritualem referamus ad Ecclesiam, si offenderit Deum* (2). Il faut toujours se souvenir que, dans ce sens, les infidélités de Jérusalem représentent celles, non pas de l'Eglise toujours pure, toujours sainte, mais des prévaricateurs qui sont ici-bas mêlés avec les justes dans son sein. *Benjamin*, dont il est ici parlé, étoit la seule tribu qui fût restée unie à la tribu de Juda, à la maison de David; et, sous ce point de vue, cette tribu représente particulièrement les peuples qui sont demeurés attachés à l'église romaine, au milieu de laquelle se trouve placé le siége qui est le centre de l'unité catholique.

VIII. Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VII. C'est le commencement d'un discours qui paroît continué jusqu'à la fin du chapitre X. Le Seigneur reproche aux Juifs leur vaine confiance dans son temple, tandis qu'ils excitoient sa colère par leurs infidélités; il leur rappelle la manière dont il a puni les infidélités de leurs frères, enfans d'Ephraïm, sans épargner Silo, où avoit été son tabernacle. Il continue de leur annoncer les maux qui les menacent. Saint Jérôme, dès le commencement, observe que ceci est également adressé aux Juifs et aux Chrétiens : *Præcepit et tunc populo Judæorum, et hodie nobis qui videmur in Ecclesia constituti* (3). Plus loin, il ajoute (4) : *Sicut igitur Silo templi exemplum est, ita templum nobis, quando tempus advenerit illius testimonii* (5) : *Putas, veniens filius hominis, inveniet fidem super terram?* Plus loin encore : *Abjecit igitur Silo, abjecturus et templum : abjecit decem tribus, abjecturus et duas. Quidquid illi populo dicitur, intelligamus et de nobis si similia fecerimus* (6). Ainsi, selon la pensée de saint Jérôme, les châtimens dont Dieu a frappé les Juifs, soit par les armes des Chaldéens, soit par les armes mêmes

(1) *Hier. in Jerem.* VI. *tom.* III. *col.* 558. — (2) *Ibid. col.* 560. — (3) *Hier. in Jerem.* VII. *tom.* III. *col.* 564. — (4) *Ibid. col.* 565. — (5) *Luc.* XVIII. 8. — (6) *Loco cit. col.* 566.

des Romains, sont pour nous un avertissement de ce que nous avons à craindre si nous imitons leurs infidélités. Sous ce point de vue, *Ephraïm* représente le Juif incrédule, comme nous l'avons déjà remarqué dans les prophéties d'Isaïe; et *Juda*, c'est nous-mêmes. Mais sous un autre point de vue que saint Jérôme ne pouvoit pas découvrir de son temps, mais que la suite des temps a découvert, *Ephraïm*, séparé de Juda par un schisme funeste, représente encore plus particulièrement l'église grecque séparée de l'église romaine par son schisme. L'état où se trouvent réduits les Juifs et les Grecs, Jérusalem et Constantinople, nous montre donc ce que nous avons lieu de craindre, si nous imitons les infidélités des uns et des autres.

IX. Objet du chapit. VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Temoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VIII. C'est la suite du précédent. Le Seigneur continue d'annoncer les maux qui vont tomber sur Juda et sur Jérusalem. Le prophète en est saisi de douleur, et demande s'il n'y a donc point de résine ni de médecin dans Galaad pour guérir la plaie de la fille de son peuple. Saint Jérôme, dans l'explication de ce chapitre, commence par ces paroles : *Omnia quæ prophetalis sermo describit, nostro tempore cernimus accidisse : non uni Jerusalem, quæ ista perpessa est a Chaldæis atque Romanis, sed universo orbi : ita ut lacrymæ aruerint, et universa completa sint ossibus mortuorum* (1). C'est qu'il vivoit au temps où les barbares commençoient à se répandre sur les provinces de l'empire, et en vengeant sur les païens l'effusion du sang des Chrétiens, punissoient les Chrétiens mêmes des prévarications dont ils s'étoient déjà rendus coupables, soit en cédant à l'erreur au temps de l'arianisme, soit en s'écartant des saintes maximes de l'Evangile dans leurs mœurs. Ces fléaux, qui ont été depuis plusieurs fois réitérés sur diverses portions de l'Eglise, nous montrent ce que Jérémie et les autres prophètes nous annoncent pour la fin des temps, comme l'insinue assez clairement ce que le prophète dit ici de la *résine* de Galaad et du *médecin* de cette contrée. Ces deux idées paroissent assez étonnantes dans le sens littéral qui se borne à Jérusalem; mais lorsque dans les maux de Jérusalem on voit ceux de l'Eglise, il est alors facile de comprendre que ce *médecin de Galaad* qui doit lui apporter une *résine* capable de remédier à ses maux, peut ici très-bien désigner le prophète *Elie*, qui étoit *de Thesbé en Galaad*, et qui a

(1) *Hier. in Jer.* VIII. *tom.* III. *col.* 569.

été promis de Dieu, comme destiné à réparer les maux de l'Eglise par sa prédication, et par les dons de l'Esprit de Dieu dont il sera rempli, pour les répandre sur ceux qui seront dociles à sa voix, et spécialement sur les Juifs, dont la conversion sera alors pour le monde entier comme un retour de la mort à la vie : *Si enim amissio eorum*, dit saint Paul, *reconciliatio est mundi, quæ assumptio nisi vita ex mortuis* (1) ? Voilà le prodige qu'opérera le médecin que Dieu doit envoyer de Galaad.

X. Objet du chapitre IX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IX. C'est la suite du précédent. Le prophète s'afflige de la désolation et des iniquités de son peuple. Le Seigneur continue d'annoncer ses vengeances. Des femmes sont appelées pour pleurer sur les malheurs de la nation. Dieu annonce qu'il va faire tomber ses vengeances sur ceux qui sont circoncis et sur ceux qui sont incirconcis, c'est-à-dire, sur les Juifs, et sur les peuples qui les environnent, Egyptiens, Iduméens, Ammonites, Moabites et Arabes. Saint Jérôme continue d'appliquer aux Chrétiens ce qui est dit ici des Juifs. Sous ce point de vue, voici comment il explique le ℣. 11 (2) : *Cum ecclesiastici viri et doctores quique defecerint, tunc datur Jerusalem in transmigrationem, sive in acervos arenæ, ut hæreticus in ea sermo prævaleat, et efficiatur cubile draconum, et civitates illius redigantur in solitudinem, nec sit in ea divini sermonis habitatio, et ille qui dicit* (3) : *Inhabitabo et inambulabo in eis, et ero Deus eorum.* Ce qui est dit des pleureuses, *lamentatrices*, regarde un usage propre à la Judée ; et saint Jérôme remarque seulement que cet usage y subsistoit encore de son temps : *Hic mos usque hodie permanet in Judæa, ut mulieres sparsis crinibus, nudatisque pectoribus, voce modulata omnes ad luctum concitent* (4). Ces femmes spécialement dévouées aux gémissemens et aux larmes, pourroient représenter particulièrement les vierges chrétiennes qui dans le monde ou dans le cloître font profession de piété, et se sont plus particulièrement dévouées aux larmes de la pénitence.

XI. Remarques sur les ℣ 25. et 26. Les nations ici nommées

Le dénombrement des peuples menacés des vengeances du Seigneur est relatif au temps de Jérémie, et saint Jérôme n'y cherche point d'autre sens. Il est même arrivé que quoique le texte semble assez distinguer les Juifs circoncis d'avec les autres nations qui n'étoient pas circoncises,

(1) *Rom.* XI. 15. — (2) *Hier. in Jerem.* IX. *tom.* III. *col.* 574. — (3) *Levit.* XXVI. 12. — (4) *Hier. in Jerem.* IX. *tom.* III. *col.* 575.

saint Jérôme a cru que toutes celles qui sont ici nommées étoient circoncises. Il y a été induit premièrement par l'équivoque du texte hébreu au ℣ 25., où il a cru voir *super omnem qui circumcisum habet præputium*, comme il l'a mis dans sa version qui est notre Vulgate; secondement parce que de son temps il y avoit des circoncis dans tous ces peuples, selon ce qu'il en dit dans son commentaire : *Multarum ex quadam parte gentium, et maxime quæ Judææ, Palæstinæque confines sunt, usque hodie populi circumciduntur, et præcipue Ægyptii, et Idumæi, Ammonitæ et Moabitæ, et omnis natio Saracenorum quæ habitat in solitudine* (1). Mais il se trouve lui-même alors embarrassé de la fin du ℣ 26., où le texte ne met du côté des circoncis que la seule maison d'Israël, en disant : *Omnes gentes habent præputium; omnis autem domus Israel incircumcisi sunt corde.* Voici selon lui comment il faut l'expliquer : *Cum præter Ægyptios, Idumæos, Ammonitas, Moabitas, et Israelitas in solitudine commorantes, quorum plerumque pars circumcisa est, omnes aliæ nationes in toto orbe incircumcisæ sint carne; omnis domus Israel incircumcisa est corde, non carne.* Où l'on voit qu'il est obligé de supposer qu'il s'agit ici de toutes les autres nations répandues dans toute la terre, et différentes de celles qui viennent d'être nommées : *omnes aliæ nationes*, au lieu que l'enchaînement du texte conduit bien plutôt à penser que ces nations incirconcises sont celles-là mêmes qui viennent d'être nommées, *omnes illæ nationes.* Le texte ne dit ni *illæ* ni *aliæ*; mais *aliæ* paroît ici beaucoup moins naturel que *illæ.* S'il y avoit des circoncis parmi ces nations du temps de saint Jérôme, il est assez croyable que du temps de Jérémie il n'y en avoit point. Le texte le suppose assez clairement, puisqu'il devient obscur dès que l'on n'en convient pas. Jérémie ne dit point que les Arabes dont il parle fussent Ismaélites; et il étoit si naturel de le dire, que la périphrase dont il se sert donne lieu de présumer que ceux dont il parle ne l'étoient pas. Quant au verset 25., le texte hébreu dit à la lettre : *et visitabo super omnem circumcisum in præputio.* Il est aisé de comprendre que ce seroit un pur pléonasme si cela se réduisoit au sens des Septante et de saint Jérôme : *Omnem qui circumcisum habet præputium;* le

étoient-elles circoncises ? Le texte laisse-t-il la question indécise, ou la décide-t-il ?

(1) *Hier. in Jerem.* IX. *tom.* III. *col.* 577.

seul *circumcisum* auroit pu suffire ; et le ℣ 26. joignant le Juif circoncis avec d'autres nations qui vraisemblablement ne l'étoient pas, donne assez lieu de croire que cet *in præputio* est mis ici au sens de *cum præputio*, c'est-à-dire, *cum præputiato ;* car dans le style des Hébreux *præputium* se prend pour *præputiatus*, jusque dans les Epîtres mêmes de saint Paul : *Creditum est mihi Evangelium præputii, sicut et Petro circumcisionis* (1). Il y a donc lieu de présumer que le sens de Jérémie est *super omnem circumcisum cum præputiato.* Peut-être même qu'au lieu de בערלה, *in præputio*, on auroit lu originairement וערלה, *et præputium*, au sens de *et præputiatum*, c'est-à-dire, *super omnem circumcisum et præputiatum.* Quoi qu'il en soit, il se trouve du moins que le texte ainsi entendu devient très-clair, et que l'on y répand l'obscurité dès qu'on lui prête un autre sens. Alors comme la maison de Juda peut représenter l'église catholique, les autres peuples séparés de la maison de Juda peuvent représenter les peuples séparés de l'église catholique, sur lesquels Dieu fera éclater sa colère, comme sur les prévaricateurs d'entre les catholiques, dans les derniers temps, lorsqu'il permettra que l'Antechrist étende son règne sur toutes les nations de la terre. Le P. Houbigant ne s'élève point ici au-dessus de la lettre ; mais il est peut-être assez singulier qu'après avoir très-bien expliqué dans sa version le sens de l'hébreu au ℣ 25. : *Visitabo universos circumcisos et præputium habentes ;* et dans ses notes, *omnem circumcisum et præputium habentem*, il ramène ensuite cette parole au sens de saint Jérôme, en y ajoutant néanmoins une autre idée que saint Jérôme n'y ajoute point, et qui le fait ensuite différer de saint Jérôme sur le sens du ℣ 26. Voici sa note : *Verbum pro verbo*, circumcisum in præputio, *hoc est carne circumcisum, sed corde præputium retinentem. Hæc sententia explicatur in verbis istis sequentibus*, domus Israel præputiati sunt corde. *Circumcisione utebantur gentes quæ hic nominantur ; tamen vocantur* ערלים, præputiatæ, *ut ejusdem conditionis ac domus Israel, hoc est, ut corde præputium habentes.* Le P. Houbigant suppose, comme saint Jérôme, que les nations ici nommées étoient *circoncises ;* mais il reconnoît cependant que ce sont elles qui sont ensuite nommées au

(1) *Gal.* II. 7.

℣ 26., *præputiatæ;* en quoi il diffère de saint Jérôme qui prétendoit que cela devoit s'entendre de toutes les autres excepté de celles-là, *omnes aliæ nationes;* le sens naturel du texte a naturellement conduit le P. Houbigant à reconnoître que ce sont celles-là mêmes; mais si elles sont en en effet incirconcises, *præputiatæ*, elles ne sont donc pas circoncises. Le P. Houbigant prétend que c'est qu'en cela elles sont de même condition que la maison d'Israël, *ejusdem conditionis*, c'est-à-dire, qu'elles sont *incirconcises de cœur*. Mais les Septante et saint Jérôme ont très-bien reconnu que le texte ne présente point ici une égalité de condition, mais bien au contraire, une diversité qui renferme tout à la fois dissemblance et ressemblance. Les Septante traduisent : *Quia omnes gentes incircumcisæ sunt carne, omnis autem domus Israel incircumcisi sunt corde :* et c'est bien aussi ce que saint Jérôme voyoit dans ce texte en traduisant : *omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Israel incircumcisi sunt corde.* Il ne s'agit nullement ici du *præputium cordis*, mais bien du *præputium carnis ;* et puisque le sens naturel du texte a conduit le P. Houbigant à reconnoître que les nations qui sont ainsi *præputiatæ*, sont celles-là mêmes que le prophète vient de nommer, il en résulte que selon le sens naturel du texte, les nations que le prophète vient de nommer sont bien réellement *incircumcisæ*, non-seulement de cœur, mais de chair même : *Incircumcisæ carne*, comme le disent très-bien les Septante.

XII. Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre x. C'est la suite du précédent. Sous le nom de *maison d'Israël*, le prophète parle à la maison même de Juda, qui réunissoit les deux noms, et qui est aussi appelée dans la suite *maison de Jacob*. Il avertit les Juifs de ne point se laisser entraîner à l'idolâtrie au milieu des Chaldéens chez qui ils seroient emmenés captifs. Il annonce à Jérusalem les maux qui vont tomber sur elle. Saint Jérôme continue de voir dans les maux de Jérusalem ceux de l'Eglise ; et dans l'idolâtrie sensible il voit l'image d'une idolâtrie spirituelle : *Quidquid de idolis diximus, ad omnia dogmata quæ sunt contraria veritati referri potest* (1) ; et lorsque Jérémie impute à la négligence des pasteurs les malheurs des brebis, voici ce que dit saint Jérôme : *Hæc omnia quæ et præteritus et præsens serma*

(1) *Hier. in Jerem.* x. *tom.* III. *col.* 578.

descripsit, ad persecutionis Ecclesiæ referamus tempora quando tabernacula Domini subvertuntur, et omnis habitatio Ecclesiæ redigitur in solitudinem. Et ut ista universa veniunt, culpa pastorum est, qui stulte egerunt et Dominum non quæsierunt, nec intellexerunt eum : et idcirco grex omnis dispersus est (1). Le nom de *Jacob* répété deux fois dans ce chapitre, peut servir à montrer que ceci regarde particulièrement la gentilité chrétienne désignée sous ce nom mystérieux.

XIII. Objet du ch. XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XI. C'est le commencement d'un discours continué au chapitre suivant. Le Seigneur y reproche aux deux maisons d'*Israël* et de *Juda* leurs infidélités. Il annonce qu'il va faire tomber sur Jérusalem la punition de l'iniquité des deux maisons, parce que celle de Juda n'a pas profité du châtiment exercé sur Israël. Le prophète expose le dessein que l'on a formé contre sa vie, dans Anathoth sa patrie ; et il annonce la punition que Dieu fera tomber sur Anathoth. Le Seigneur rappelle ici aux Juifs la promesse qu'il avoit faite à leurs pères de leur donner une terre où couleroient le lait et le miel : saint Jérôme regarde cette terre comme la figure de l'Eglise : *Terram autem lacte et melle manantem, hyperbolice debemus accipere, pro rerum omnium abundantia.... Aut certe tropologice, terram lacte et melle manantem, Christi Ecclesiam sentiamus, in qua parvuli atque lactentes educamur per fidem, ut possimus solidum cibum capere* (2). D'où il suit que les deux maisons d'*Israël* et de *Juda* introduites dans cette terre, et ensuite divisées par un schisme qui a été la première cause des malheurs de la maison d'Israël, peuvent ici représenter tous les peuples qui ont été introduits dans l'Eglise, et d'entre lesquels plusieurs se sont laissé entraîner dans l'infidélité de l'hérésie ou du schisme, et ont ainsi attiré sur eux les maux qu'ils ont depuis éprouvés, et qui montrent à ceux qui dans le sein de l'église catholique, sont devenus eux-mêmes prévaricateurs, ce qu'ils ont à craindre des jugemens de Dieu. Dans la conspiration formée contre Jérémie par les habitans d'Anathoth, saint Jérôme reconnoît l'image de celle que les Juifs formèrent contre Jésus-Christ, et il fait remarquer qu'en cela il ne fait que suivre le sen-

(1) *Hier. in Jerem.* X. *tom.* III. *col.* 581. — (2) *Hier. in Jerem.* XI. *tom.* III. *col* 582.

timent commun de toutes les églises. Ceci mérite une attention particulière. Voici donc le commentaire de ce saint docteur sur le ℣ 19. : *Ego quasi agnus mansuetus, etc.* (1). *Omnium ecclesiarum iste est consensus, ut sub persona Jeremiæ, a Christo hæc dici intelligant, quod ei Pater monstraverit quomodo eum oporteat loqui, et ostenderit illi studia Judæorum, et ipse quasi agnus ductus ad victimam, non aperuerit os suum, et non cognoverit, subauditur peccatum; juxta illud quod ab Apostolo dicitur* (2) : Qui cum non cognovisset peccatum, pro nobis peccatum factus est : *et dixerint;* Mittamus lignum in panem ejus, *crucem videlicet in corpus Salvatoris; ipse est enim qui ait* (3) : Ego sum panis qui de cœlo descendi : *et eradicemus sive conteramus eum de terra viventium. Hoc enim scelus animo cogitaverunt, ut nomen ejus delerent in perpetuum..... Judæi et nostri judaizantes* (4) *hæc ex persona Jeremiæ dici intelligunt; qui propter vaticinium futurorum et ingruentia captivitatis mala, hæc eum a populo sustinuisse confirmant. Sed nescio quomodo possent approbare crucifixum esse Jeremiam, cum hoc Scriptura non memoret, nisi forte cogitaverint et non fecerint.* Saint Jérôme prévient l'objection que l'on pourroit tirer de la prophétie qui suit contre Anathoth qui étoit la patrie de Jérémie, et qui semble n'avoir aucun rapport à Jésus-Christ. Voici ce qu'il y répond : *Videtur hoc superiori sententiæ contraire, qua volumus approbare ex persona Christi dicta esse quæ dicta sunt, et non ex Jeremiæ qui proprie habitabat in viculo Anathoth, qui ab Jerosolymis tribus distat millibus. Sed si intellexerimus etymologiam oppidi Anathoth, quod interpretatur* obedientia, *liquido monstrabitur viros Anathoth, qui quondam Domini præceptis obtemperarunt, omnes dici Judæos, et maxime habitatores urbis Jerusalem, in quos extrema venit sententia : ut obsidionis malis, gladio, fame et peste, interirent. Ut autem nos omni interpretationis molestia liberemur, istam sequamur regulam : Quod omnes prophetæ in typum Domini Salvatoris pleraque gesserint; et quidquid juxta præsens tempus completum sit in Jeremia, hoc in futurum de Domino prophetari* (5).

(1) *Hier. in Jerem.* XI. *tom.* III. *col.* 585. — (2) 2. *Cor.* V. 21. — (3) *Joan.* VI. 51. — (4) *Hier. in Jerem.* XI. *tom.* III. *col.* 586. — (5) *Ibid.*

XIV. Remarques sur le ℣ 19. du chap. XI. et particulièrement sur ces paroles : *Mittamus lignum in panem ejus.* Ce verset regarde-t-il Jérémie seul, ou en la personne de Jérémie Jésus-Christ même ? Comment cette parole convient-elle à Jésus-Christ?

Le P. Houbigant continue de s'arrêter au seul sens littéral dans tout ce chapitre, sans en excepter même cette dernière partie. Car quoiqu'il eût sous les yeux le commentaire de saint Jérôme, puisqu'il en rapporte un fragment, il fait néanmoins une note assez étendue pour contredire le sentiment du saint docteur. Il insiste d'abord sur ce qu'au lieu de *Mittamus*, on lit dans l'hébreu *Corrumpamus ;* en sorte que, suivant Arias Montanus, l'hébreu à la lettre signifie *Corrumpamus lignum in pane ejus.* Le P. Houbigant suppose que la préposition a été transposée par les copistes, et qu'on a dû lire : *Corrumpamus in ligno* (c'est-à-dire, simplement *ligno*) *panem ejus.* Il suppose que le mot hébreu traduit ici par *lignum* peut aussi se prendre pour de l'herbe, *herba ;* et qu'en prenant ainsi du bois pour de l'herbe, le sens est *inficiamus ligno venenato panem ejus ;* il suppose que ce *venenato* est suffisamment renfermé dans l'expression *Corrumpamus.* Il prévient l'objection de Louis Cappel qui observe que le mot traduit ici par *lignum* n'est jamais employé pour signifier du poison, et qu'on ne voit nulle part qu'on ait voulu empoisonner Jérémie. Il prétend que ce dessein est ici suffisamment prouvé par les expressions mêmes de Jérémie ; et il ajoute que cela devient clair par le ℣ 21. où l'on voit que les habitans d'Anathoth vouloient lui ôter la vie. Il prévient une autre objection de Louis Cappel qui croyant que ceci regarde Jésus-Christ condamné au supplice de la croix, observe que le mot qui signifie en hébreu *panis,* se prend en arabe au sens de *caro.* Il prétend que tout ce qui précède et ce qui suit convenant à Jérémie même, on ne peut en conclure que la croix de Jésus-Christ y soit annoncée. C'est ici qu'il s'objecte le commentaire de saint Jérôme à commencer par ces paroles mêmes : *Omnium ecclesiarum est iste consensus, ut sub persona Jeremiæ a Christo hæc dici intelligant.* Ce consentement de toutes les églises, soutenu même jusqu'à présent, ne l'arrête point. Il prétend combattre cette interprétation par le témoignage de saint Jérôme même ; c'est-à-dire, qu'il rapporte ici ce que saint Jérôme répond à l'objection prise de ce qui est dit des habitans d'Anathoth. Il insinue que saint Jérôme n'y réussit pas ; et il prétend tirer avantage spécialement de cette dernière phrase de saint Jérôme : *Quod omnes prophetæ in typum Domini Salvatoris pleraque gesserint ; et quidquid juxta præsens tempus com-*

pletum sit in Jeremia, hoc in futurum de Domino prophetari; et voici sa conclusion : *In quibus verbis significat Hieronymus se diffidere sententiæ suæ priori, et hoc contentus videtur, ut pleraque, quæ de Jeremia dicta sunt, pertineant ad Christi Domini personam. Neque etiam nimium urget omnium ecclesiarum consensum, ut neque ipsa verba sacri contextus. Si enim omnia verba de ipso Jeremia plane intelliguntur, non jam necesse est in medium contextum afferre Christi personam. Eam vero introducit Hieronymus invitam invito verbo* לחם, *quod interpretatur dictum de corpore Salvatoris, quia Salvator dixit :* Ego sum panis vivus. *Etenim panem ejus, significat panem quem quis edit, vel eum quo alitur cibum. Atqui non utebatur Salvator corpore suo tanquam cibo. Certe ad sensum litteralem persona Christi accommodari vix possit, nisi advocatur significatus* לחם, caro, *quem sequitur Lud. Cappellus. Sed significatum arabicum accersere non licet, ubi hebraicum bonum habeas, cum præsertim ea quæ de hominibus Anathoth subjiciuntur, non aliam indicent, quam Jeremiæ ipsius personam.* Mais à cela on peut répondre que quand ce qui est dit des habitans d'Anathoth ne regarderoit que Jérémie, cela n'empêcheroit point que ce qui est dit de Jérémie ne pût regarder particulièrement Jésus-Christ ; parce que, comme il est certain que Jonas bien réellement enfermé pendant trois jours dans les entrailles d'un poisson a été la figure de Jésus-Christ enfermé pendant trois jours dans les entrailles de la terre, il est très-possible que la conspiration très-réelle des habitans d'Anathoth contre la vie de Jérémie, ait été la figure de celle des Juifs, et spécialement des habitans de Jérusalem, contre la vie de Jésus-Christ. Non-seulement cela est possible, mais les expressions mêmes du texte prouvent que cela est ; et cette preuve se tire des difficultés où l'on se jette pour s'écarter en cela du *sentiment commun de l'Eglise*. Car l'idée du *poison* est encore plus éloignée du texte que le mystère de la croix. Les Hébreux ne confondirent point *le bois* avec *l'herbe* ; et il est bien certain que l'hébreu met ici *le bois* ; le P. Houbigant en est lui-même si convaincu qu'il en a conservé l'expression jusque dans sa version. *Inficiamus ligno venenato panem ejus.* Jamais on ne trouvera, qu'en latin ou en français, en grec ou en hébreu, on ait pris *du bois* pour *de l'herbe*. De plus le texte et les ver-

sions s'accordent à joindre la préposition au second mot et non pas au premier ; ce n'est point *in ligno panem*, mais *lignum in pane*, ou *lignum in panem;* et il ne faut point changer les expressions du texte lorsqu'on peut les expliquer sans y rien changer. Si l'expression *lignum in pane* ou *lignum in panem* paroît ne point convenir assez relativement à Jérémie, c'est qu'elle a un autre objet qui regarde Jésus-Christ. S'il y a ici quelque faute dans le texte, ce n'est pas là; ce seroit plutôt dans le mot נשחיתה, *corrumpamus*, au lieu de quoi saint Jérôme et les Septante ont visiblement lu נשליחה, *mittamus*. Le P. Houbigant prétendoit que l'idée de poison se trouvoit renfermée dans ce *corrumpamus;* elle achève donc de s'évanouir avec ce *corrumpamus*, au lieu de quoi les Septante et saint Jérôme ont lu *mittamus*. On va voir que ce *mittamus* convient parfaitement ici, et que le *corrumpamus* n'y conviendroit pas ; car il est bien certain qu'on n'a point tenté d'empoisonner Jésus-Christ, mais qu'on a formé le dessein de le crucifier, et qu'en effet on l'a crucifié. Si rien ne prouve qu'on ait voulu crucifier Jérémie, rien ne prouve qu'on ait voulu l'empoisonner; le texte montre seulement qu'on a voulu attenter à sa vie. Quant à la manière d'y attenter, elle a pu n'être pas à l'égard de Jérémie la même qu'à l'égard de Jésus-Christ : c'est ainsi que Jonas n'a pas été enfermé dans les entrailles de la terre comme Jésus-Christ ; mais les entrailles du poisson ont été pour lui ce que furent pour Jésus-Christ les entrailles de la terre. Disons mieux. David au psaume xxi parle comme s'il eût eu *les mains et les pieds percés* par ses ennemis; c'est ce qu'il n'éprouva jamais ; mais c'est ce que devoit éprouver Jésus-Christ qu'il représentoit et au nom de qui il parloit. Voilà précisément ce que fait ici Jérémie inspiré comme David. On a voulu attenter à sa vie comme à celle de David; et dans les desseins de ses ennemis comme dans ceux des ennemis de David, il voit ceux des ennemis de Jésus-Christ ; le Saint-Esprit lui inspire comme à David des expressions qui marquent un genre de mort qu'il n'a point éprouvé, mais que doit éprouver Jésus-Christ même dont il est ici la figure comme David le fut dans son temps. Recevons donc le texte tel que l'ont trouvé les Septante et saint Jérôme : *Mittamus lignum in panem ejus*. La seule difficulté qui restera, sera dans cette expression *in panem ejus*, où saint Jérôme a cru voir le corps même du Sauveur qui

déclare qu'il est *le pain vivant descendu du ciel.* On est étonné d'entendre ici le P. Houbigant dire que ce mot *panem ejus* ne signifie ici autre chose que le pain que l'on mange, ou l'aliment dont on se nourrit. On a peine à en croire ses propres yeux lorsqu'on lit dans sa note ces mots: *Atqui non utebatur Salvator corpore suo, tanquam cibo.* Le Sauveur n'avoit pas encore usé de sa chair comme d'un aliment, lorsqu'il parloit aux Juifs ; mais en leur parlant il leur promettoit que le temps viendroit où son corps deviendroit pour ses disciples un véritable aliment : *Caro mea vere est cibus* (1) ; il en a fait lui-même cet usage dans la dernière cène qu'il a célébrée avec ses disciples avant sa mort ; il n'est plus ici possible de le nier ; et il a ordonné à ses apôtres d'en faire après lui le même usage : *Hoc facite in meam commemorationem* (2). Il est donc indubitable que son corps même est le pain vivant descendu du ciel : *Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita* (3). Il est donc très-possible que l'Esprit de Dieu ait couvert le mystère de la croix du Sauveur sous ces expressions énigmatiques : *Mittamus lignum in panem ejus*, pour dire *in corpus ejus.* Il pourroit être même que les Juifs incrédules qui lui avoient entendu dire que sa chair étoit le pain qu'il leur donneroit, eussent insulté au mystère qu'ils ne croyoient pas ; et que dans ce sens ils eussent dit : Si, comme il le prétend, sa chair est un pain, appliquons le bois à son pain : *Mittamus lignum in panem ejus.* Mais quand ils ne l'auroient pas dit, le seul dessein qu'ils formoient d'appliquer le bois à son corps en le crucifiant, renfermoit celui d'appliquer le bois à ce qu'il avoit appelé lui-même *son pain.* De plus, Louis Cappel, quoique ministre de la religion prétendue réformée, a très-bien remarqué que l'expression du texte לחמו, ici rendue par *in panem ejus*, peut également signifier *in carnem ejus.* Le P. Houbigant se prévaut de ce que Louis Cappel emprunte de l'arabe cette signification ; il répond qu'on n'a pas besoin de recourir à l'arabe, lorsqu'on trouve dans l'hébreu une signification convenable. Mais on peut répliquer que cette signification se trouve dans l'hébreu même : on la voit dans Sophonie au chapitre 1er ℣ 17. où la Vulgate dit : *Effundetur sanguis eorum sicut humus, et corpora eorum* (hebr. *et caro eorum*), *sicut stercora.* Si ce n'est pas précisément le même mot, ce sont du moins précisé-

(1) *Joan.* VI. 56. — (2) *Luc.* XXII. 19. — (3) *Joan.* VI. 52.

ment en hébreu les mêmes lettres : dans Sophonie ולחמם, *et caro eorum;* dans Jérémie בלחמו, *in panem ejus*, ou *in carnem ejus*. Cette ressemblance est si parfaite que le P. Houbigant même après avoir mis dans sa version du texte de Sophonie : *sanguis eorum, ut pulvis, effundetur; ut stercora, caro eorum*, met en note : ולחמו, et caro eorum, *ex significatu arabico quem antea non semel adhibuimus ;* et afin qu'on le remarque mieux, il le répète dans son *Index verborum hebraicorum*. Sous la lettre *lamed*, il dit : לחם, *arabice*, caro, *Soph.* 1. 17. *Sic alibi non semel*. Il pouvoit se dispenser de renvoyer à la langue arabe, car Sophonie ne parloit pas plus arabe que Jérémie ; c'étoit un mot propre de la langue hébraïque, mais si semblable à celui qui signifioit du pain, qu'on les confondoit aisément. Les rabbins les distinguent en disant que l'on prononçoit לֶחֶם, *panis*, et לְחוֹם, *caro;* mais ils sont obligés de convenir qu'en faisant abstraction des voyelles, et ne considérant que les seules consonnes, le *caro*, לחם, de Sophonie est tout semblable au *panis* que l'on a cru trouver dans Jérémie, לחם. Ainsi il demeure très-certain que l'expression de Jérémie peut signifier, *Mittamus lignum in carnem ejus ;* ce qui sera l'expression la plus claire du mystère de la croix, comme le remarquoit très-bien Louis Cappel. Et si l'on veut s'en tenir aux expressions des Septante et de la Vulgate, le même mystère s'y trouvera sous des expressions plus obscures, mais également vraies : *Mittamus lignum in panem ejus.*

XV. Objet du chaptire XII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XII. C'est la suite du précédent. Le prophète se plaint à Dieu de la prospérité des méchans ; le Seigneur annonce les maux qui vont tomber sur son héritage, c'est-à-dire, sur son peuple. Il annonce que les mêmes maux tomberont sur les peuples voisins de la Judée ; qu'ils seront enlevés de leurs terres comme les Juifs ; qu'ils y seront ensuite ramenés comme les Juifs ; que si alors ils s'unissent aux Juifs, Dieu les y affermira ; mais que s'ils sont rebelles à sa voix, il les exterminera. Saint Jérôme au commencement, pense que les plaintes de Jérémie contre les impies, sont applicables aux hérétiques : *Proprie contra hæreticos dicitur, qui cum sint impii, via eorum prosperatur, generantque filios eos quos in hæresi deceperunt* (1). Cependant ensuite il pense que la désolation de l'héritage

(1) *Hier. in Jerem.* XII. *tom.* III. *col* 587.

du Seigneur peut représenter l'état où sont tombés les Juifs depuis Jésus-Christ : *Facta est hereditas quondam Domini, populus Judæorum, contra eum quasi leo in silva; quando pari adversus illum in passione voce clamavit. Et quia dedit contra eum vocem suam, ideo eam odio habuit, et abjecit; et quæ quondam fuit dilecta atque charissima, nunc appellatur odiosa* (1). Mais à la fin il revient aux hérétiques, qui lui paroissent représentés par les peuples voisins des Juifs : *Juxta litteram vicini terræ sanctæ Idumæi sunt, Philistiim, Moab et Ammon, juxta tropologiam vero, omnes hæretici qui sub nomine Christi censentur, et vicini magis sunt, quam habitatores terræ sanctæ, qui tangunt hereditatem Dei, et devastant eam : diciturque de eis quod auferantur de medio terræ, et domus Juda tollatur de medio eorum.... si translati de hæresi in Ecclesiam, didicerint vias populi Dei..... ædificabuntur a Domino, et erunt pars populi ejus. Quod si translati in Ecclesiam, perversorum dogmatum reliquias tenuerint et non audierint verba Domini, evelletur gens illa de medio populi Dei, evulsione et perditione perpetua, ut nequaquam eis ullus locus pœnitentiæ relinquatur* (2). Ainsi ces deux chapitres peuvent être considérés sous trois points de vue, dont le premier regarde Jérémie, son peuple et les peuples voisins; le second regarde Jésus-Christ même représenté par Jérémie, et les Juifs du temps de Jésus-Christ représentés par ceux du temps de Jérémie; le troisième a pour objet l'Eglise même dont les membres fidèles sont représentés par Jérémie, les membres pervers par les ennemis de Jérémie, et sous ce dernier point de vue les peuples voisins des Juifs représentent les hérétiques. Le Seigneur paroît donc annoncer ici, qu'à la fin des temps lorsqu'il exercera ses châtimens sur les chrétiens prévaricateurs, il frappera les hérétiques comme les catholiques; qu'ensuite lorsqu'il exercera ses miséricordes sur les catholiques, il invitera les hérétiques à rentrer dans l'Eglise, et que s'ils y rentrent, il les y affermira; mais que s'ils refusent d'obéir à sa voix, il les exterminera en les enveloppant sous l'anathème dont il frappera au dernier jour le monde réprouvé. Le P. Houbigant ne s'élève point ici au-dessus du sens littéral; il y fait même revenir l'idée du prétendu dessein formé par ceux d'Anatoth d'empoisonner Jérémie; on a vu dans le

(1) *Hier. in Jerem.* XII. *tom.* III. *col.* 588. — (2) *Ibid. col.* 589.

chapitre précédent ce que l'on peut penser de cette idée.

XVI. Objet du chap. XIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIII. Ce chapitre est indépendant du précédent. Le Seigneur, sous la figure d'une ceinture corrompue, y représente les infidélités des deux maisons d'*Israël* et de *Juda*. Il continue d'annoncer les maux qui tomberont sur Juda, et particulièrement sur le roi et sur la reine. Saint Jérôme voit dans la corruption de cette ceinture l'image des infidélités des Chrétiens mêmes (1) : *Omnis quoque vir sanctus lumbare Dei est, qui assumptus de terra et de terræ limo, Dei consortio copulatur, et quodam modo quæ in Ecclesia ejus videntur obscena majori diligentïa operit atque circumdat, ne gentilium et hæreticorum morsibus pateant..... Caveat ergo* (2) *qui potest dicere : Mihi autem adhærere Deo bonum est : ne forte per negligentiam ab illius renibus separètur.* Voici ce qu'il entend par les différens degrés de ceux que Dieu menace d'enivrer dans sa colère : *Hac ebrietate qua obliviscimur præceptorum Dei, et vitiis atque peccatis omnis impletur humana conditio..... non solum vulgus ignobile, vilisque plebecula, sed reges ecclesiarum de stirpe, sive filii David, qui sedent resupini, erectaque cervice, et protento aqualiculo super thronum ejus ; sacerdotes quoque ipsi, secundus in ecclesiastico honore gradus, et prophetæ qui videntur habere scientiam scripturarum, et omnes habitatores Jerusalem pro varietate peccatorum complentur* (3). Plus loin, où nous lisons dans la Vulgate : *Quod si hoc non audieritis, in abscondito plorabit anima mea* (ou selon les Septante, *vestra*) *a facie superbiæ*, saint Jérôme ponctuoit autrement, en lisant : *Quod si hoc non audieritis in abscondito ;* ce qui lui donnoit lieu de dire : *Dicamus Judæis et nostris judaizantibus, qui simplicem tantum et occidentem sequuntur historiam : Nisi audieritis abscondite, hoc est in mysterio, sive in tenebris quas posuit Deus latibulum suum, et juxta Salomonem, ut intelligant parabolam et tenebrosum sermonem, plorabit anima prophetæ, sive ipsorum a facie superbiæ, dum per contumaciam resistunt Deo* (4). Plus loin il excite la vigilance des pasteurs et des fidèles, lorsqu'il dit : *Audiat hoc Ecclesia negligens, quod ipsa doceat adversarios suos quomodo eam possint spiritali captivitate comprehendere, et pecus ejus bestiarum crudelitate lace-*

(1) *Hier. in Jerem.* XIII. *tom.* III. *col.* 590. — (2) *Ibid. col.* 591. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid. col.* 592.

rare (1). Il faut toujours se souvenir que les reproches des prophètes et des saints docteurs ne tombent pas sur l'Église toujours fidèle, toujours sainte, mais sur les prévaricateurs qui sont dans son sein. Saint Jérôme termine l'explication de ce chapitre en ces termes : *Fornicatur in collibus et in agris, et nunquam mundatur, qui erecta cervice per superbiam non humiliatur sub potenti manu Dei, sed in suis sceleribus vitiisque confidit* (2). Sous ce point de vue les deux maisons d'*Israël* et de *Juda* peuvent donc représenter d'un côté les deux peuples, le peuple juif et le peuple chrétien, et d'un autre côté les deux grandes portions du peuple chrétien, c'est-à-dire, ceux qui sont séparés de l'Église par l'hérésie ou par le schisme, et ceux qui sont demeurés attachés au centre de l'unité catholique.

XVII. Objet du chapit. XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIV. Ce chapitre est indépendant du précédent; c'est le commencement d'un discours qui paroît continué au chapitre suivant. Il a rapport à une sécheresse qui dut affliger la Judée avant l'arrivée de Nabuchodonosor, lorsque les faux prophètes s'efforçoient de persuader au peuple qu'il n'avoit rien à craindre des menaces de Jérémie. Dieu pour prouver la vérité de ses menaces, commença d'exercer ses vengeances sur la Judée par cette stérilité. Saint Jérôme y découvre la peinture des maux de l'Église : *Tempore siccitatis, quando famem patitur multitudo audiendi et discendi sermonem Dei, luget Judæa, cultum Dei prius habere se jactans, et confessionem veræ fidei :... et nequaquam in Jerusalem ratio regnat et sermo doctrinæ, sed clamor atque confusio* (3). Plus loin il dit : *Siccitas hæc sæpe accidit in ecclesiis, quando..... sunt qui possunt discere, et non sunt qui possint docere* (4). Plus loin : *Dicamus et nos in tempore siccitatis, aquarumque penuria : Tibi peccavimus, et malum coram te fecimus : tuum præstolamur adventum, qui salvas Israel, non suo merito sed tua clementia* (5). Plus loin (6) : *Audiant hæc magistri qui peccantibus et in suis vitiis permanentibus prospera pollicentur.... caveant pseudoprophetæ* (7), *qui prospera promittendo supplantant populum Dei, ne et ipsi pereant, et deceptus populus simili deleatur interitu.* Plus loin encore : *Si ergo quandoque nostra Sion, nosterque Juda abjicitur, et abominatur illum anima Dei, nequa-*

(1) *Hier. in Jerem.* XIII. *tom.* III. *col.* 593.—(2) *Ibid. col.* 595.—(3) *Hier. in Jerem.* XIV. *tom.* III. *col.* 595. — (4) *Ibid. col.* 596. — (5) *Ibid.* — (6) *Ibid. col.* 597. — (7) *Ibid. col.* 598.

quam miremur, sed magis dicamus quod sequitur : Gognovimus, Domine, impietates nostras, et iniquitatem patrum nostrorum, quia peccavimus tibi. *Et nos, inquit, et patres nostri eadem clementia, Dei præcepta negleximus, et impleta est in nobis mensura majorum; ut quidquid illis defuerat, nostro cumulo compleretur* (1).

XVIII. Objet du chapitre xv, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre xv. C'est la suite du chapitre précédent. Il n'y est point parlé de la sécheresse; mais le Seigneur continue d'y annoncer les maux qui sont près de tomber sur Jérusalem et sur Juda. Le prophète se plaint d'être devenu un objet de contradiction. Il implore le secours du Seigneur, et le Seigneur lui promet de le délivrer de ses ennemis. Saint Jérôme passe assez rapidement sur ce chapitre. Il croit voir dans la dispersion dont les enfans de Juda sont menacés, celle que les Juifs éprouvent depuis Jésus-Christ : *Quod autem dicit :* Dabo eos in fervorem *sive* commotionem et angustias universæ terræ; *et sub Babyloniis ex parte completum est, et nunc expletur in toto* (2). Plus loin il croit voir dans la personne de Jérémie, celle de Jésus-Christ même (3) : Væ mihi, mater mea, quare genuisti me virum rixæ (*sive* judicii), virum discordiæ (*sive* qui judicer), in universa terra? *Potest hoc* συνεκδοχικῶς *de Jeremia intelligi, quod non in toto orbe terrarum, sed in terra Judæa sit judicatus. Vere autem Domino competit Salvatori, qui loquitur in Evangelio* (4) : In judicium ego in istum mundum veni, ut qui non vident videant, et qui vident, cæci fiant. *De quo scriptum est* (5) : Ecce est hic positus in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur. *Quis enim philosophorum, quis gentilium, quis hæreticorum, non judicat Christum? Nec mirum juxta assumpti corporis veritatem, Christum dicere :* Væ mihi, mater mea, *cum et in alio loco perspicue personæ ejus conveniat quod dicitur* (6) : Væ mihi, quia factus sum sicut qui colligit spiculam in messe. A la fin saint Jérôme considère dans les promesses faites à Jérémie la récompense que Dieu réserve à tout docteur fidèle : *Consideremus quantam mercedem habeat sermo doctoris, si valuerit ab errore quempiam liberare, et de peccantium numero educere* (7). Ainsi dans la punition des enfans de Juda, on peut voir en même temps celle qui est

(1) *Hier. in Jerem.* xiv. *tom.* iii. *col.* 598. — (2) *Hier. in Jerem.* xv. *tom.* iii. *col.* 600. — (3) *Ibid. col.* 601. — (4) *Joan.* ix. 39. — (5) *Luc.* ii. 34. — (6) *Mich.* vii. 1. — (7) *Hier. in Jerem.* xv. *tom.* iii. *col.* 604.

tombée sur les Juifs incrédules et celle qui menace les chrétiens prévaricateurs ; dans la personne de Jérémie, on peut voir la personne de Jésus-Christ même et celle de ses ministres fidèles.

XIX. Objet du chapitre XVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XVI. Ce chapitre est indépendant du précédent, mais intimement lié avec le suivant. Le Seigneur donne à son prophète divers avis relatifs aux maux dont son peuple est menacé ; il renouvelle l'annonce de ces maux. Il y joint la promesse du rappel. Il marque deux expéditions dont l'une est comparée à l'action des pêcheurs, qui prennent tout ce qui se présente, et l'autre à celle des chasseurs, qui cherchent leur proie. Les avis donnés au prophète conviennent à tous les fidèles dans les temps de calamité. Dans les maux de Jérusalem, saint Jérôme voit les maux de l'Église (1) : *Quando peccaverit Ecclesia, aufertur de ea omne gaudium et universa lætitia, de qua Apostolus dicit* (2) : Gaudete, iterum dico, gaudete. *Vox sponsi et vox sponsæ, de quo scriptum est* (3) : Qui habet sponsam, sponsus est. Il faut toujours se souvenir que ce n'est point proprement l'Église qui pèche ; ce sont ceux qui sont dans l'Église, et non pas même tous, mais un certain nombre plus ou moins grand, tandis que Dieu se réserve toujours un nombre d'hommes fidèles, avec qui les autres se trouvent mêlés. Dans la promesse du rappel des enfans d'Israël, saint Jérôme voit celle de la conversion des Juifs, non-seulement au temps des apôtres, mais particulièrement à la fin des siècles (4) : *Manifeste futura populi Israel restitutio prædicitur, et post captivitatem misericordia ; quæ juxta litteram sub Zorobabel et Jesu pontifice et Esdra ex parte completa est ; juxta intelligentiam spiritualem verius atque perfectius in Christo complenda describitur. Veniet, inquit, tempus quando nequaquam dicetur quod populus reductus sit de Ægypto per Moysen et Aaron ; sed reductus de terra aquilonis, Cyro rege Persarum laxante captivos ;* et de universis, *inquit,* terris ; *quod nequaquam Cyri tempore, sed ultimo fine complebitur, dicente Apostolo* (5) : Postquam subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiet. Voici ce qu'il dit sur l'expédition des pêcheurs et des chasseurs (6) : *Diversa hujus capituli interpretatio est. Judæi enim au-*

(1) *Hier. in Jerem.* XVI. *tom.* III. *col.* 605. — (2) *Philip.* IV. 4. — (3) *Joan.* III 29. — (4) *Hier. in Jerem.* XVI. *tom.* III. *col.* 606. — (5) *Rom.* XI. 25. 26. — (6) *Eodem loco qui supra.*

tumant significari Chaldæos, qui sub piscatorum nomine describuntur; et postea Romanos, qui venatoribus comparantur, et de montibus collibusque et cavernis petrarum, infelicem populum sunt venati.... Nostri autem rectius et melius, hæc de futuro vaticinatum prophetam putant. Quia enim supra dixerat : Reducam eos in terram suam quam dedi patribus eorum; *nunc ostendit quomodo reducendi sint : quod primum mittat apostolos, quibus Salvator dixit* (1) : Venite post me, et faciam vos piscatores hominum. *Et postea venatores, quos vel ecclesiasticos viros, vel angelos possumus accipere, qui postquam consummationis tempus advenerit, venabuntur sanctos quosque de montibus dogmatum excelsorum, et de collibus bonorum operum, et de cavernis petrarum, apostolis et apostolicis viris.* A la fin du chapitre, saint Jérôme découvre la vocation des gentils à la foi en Jésus-Christ. *Postquam ejectus est Israel, et a piscatoribus venatoribusque translatus, consequenter vocatur ad fidem gentium multitudo* (2). La lettre même du texte marque ici assez clairement la conversion des gentils, et comme elle a accompagné les châtimens qui sont tombés sur les Juifs, on pourroit dire que les Romains furent à leur égard les pêcheurs et les chasseurs; les pêcheurs dans les premiers coups qui leur furent portés par Vespasien et Titus, et les chasseurs dans le dernier coup dont ils furent frappés sous Adrien. Mais parce que les maux de Jérusalem marquent encore plus particulièrement ceux que l'Église éprouvera à la fin des temps, on pourroit dire que les pêcheurs et les chasseurs représentent les peuples infidèles qui dans les derniers temps affligeront l'Église; que ces deux coups ainsi distingués peuvent représenter précisément les deux fléaux que saint Jean annonce dans l'Apocalypse, l'un qui sera le commencement du second malheur au sixième âge de l'Église avant la mission des deux témoins, et l'autre qui termine ce second malheur, et qui n'est autre chose que la persécution même de l'Antechrist dans laquelle les deux témoins seront mis à mort, et au milieu de laquelle Dieu fera la dernière récolte de ses élus tant de la nation juive que de toutes les nations de la terre, lesquels après avoir été introduits ici-bas dans l'Église par le saint baptême, iront recevoir leur récompense dans la Jérusalem céleste pour y vivre éter-

(1) *Matth.* IV. 19. — (2) *Hier. in Jerem.* XVI. *tom.* III. *col.* 607.

nellement avec Jésus-Christ. Le P. Houbigant dans la plus grande partie de ce chapitre ne considère que la lettre; il prétend que les pêcheurs et les chasseurs dont parle le prophète, ne sont autres que les Chaldéens; et surtout il ne veut pas que ce puisse être les apôtres; mais dans les derniers versets, il reconnoît la conversion des gentils à la foi comme intimement liée avec les coups de vengeance qui tombèrent sur les Juifs. Il ne fait pas remarquer que les Romains ayant été l'instrument de ces vengeances, ils pourroient donc en ce sens être représentés par ces pêcheurs et ces chasseurs; et qu'ainsi ces pêcheurs et ces chasseurs pourroient bien n'être pas les seuls Chaldéens.

XX. Objet du chap. XVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XVII. Ce chapitre est la suite du précédent, du moins jusqu'au ℣ 18. Le Seigneur continue d'annoncer ses châtimens sur la maison de Juda, en déclarant maudit celui qui met sa confiance dans l'homme, et béni celui qui met sa confiance dans le Seigneur. Le prophète lui adresse sa prière en réclamant son secours. Au ℣ 19. le Seigneur ordonne à Jérémie de recommander aux enfans de Juda et aux habitans de Jérusalem la fidélité à garder le sabbat en les avertissant que le violement de ce précepte attirera sur eux ses vengeances. Comme le chapitre précédent finissoit par une prophétie de la conversion des gentils, saint Jérôme a cru que le commencement de celui-ci pouvoit regarder la réprobation des Juifs incrédules depuis Jésus-Christ (1) : *Nunc de Israel qui abjectus est, loquitur :* Peccatum Juda scriptum est stylo ferreo, etc. Mais il est remarquable que le prophète ne dit pas ici *Israel*, mais *Juda*. Dans le style mystérieux des prophètes, et spécialement de Jérémie, comme on l'a déjà vu, c'est *Israël* qui représente le *Juif* incrédule; *Juda* représente particulièrement le peuple chrétien; les reproches et les menaces du Seigneur contre les enfans de Juda et contre les habitans de Jérusalem tombent particulièrement sur les chrétiens prévaricateurs. Bientôt saint Jérôme applique en effet aux chrétiens prévaricateurs les expressions de ce chapitre même : *Si maledictus est homo qui confidit in homine, Paulus autem Samosatenus et Photinus, quamvis Sanctum et cunctis excelsum virtutibus prædicent Salvatorem, tamen hominem confitentur* (peut-être *profitentur*); *ergo maledicti erunt spem habentes in homine* (2). Et plus

(1) *Hier. in Jerem.* XVII. *tom.* III. *col.* 607. — (2) *Ibid. col.* 608.

loin : *Maledictus est igitur, non solum qui spem habet in homine, sed qui ponit carnem brachium suum, id est fortitudinem suam, et quidquid egerit, non Domini clementiæ, sed suæ putaverit esse virtutis. Qui enim hoc agit, a Domino recedit cor ejus, asserens se posse quod non potest* (1). Saint Jérôme applique dans un sens spirituel ce qui est dit de la sanctification du sabbat : *Custodit animam suam, qui non portat pondera peccatorum in die quietis et sabbathi....* Sanctificate, *inquit*, diem sabbathi, *ut omne tempus vitæ nostræ in sanctificatione ducamus* (2). Ce n'est pas qu'on ne doive en effet garder le repos prescrit au jour consacré au Seigneur, mais c'est que cette cessation d'œuvres serviles en certains jours, ne suffit pas pour nous sauver, si en même temps nous ne nous abstenons des œuvres du péché en tout temps. D'ailleurs dans les premiers siècles le repos du jour consacré à Dieu étoit plus fidèlement observé qu'aujourd'hui ; c'est pourquoi les pères, tels que saint Jérôme, insistoient moins alors sur la fidélité à garder ce précepte. Ils y eussent sans doute insisté davantage, s'ils l'eussent vu fréquemment violé.

XXI. Objet du chapit. XVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XVIII. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède. Le Seigneur, sous la figure d'un vase que le potier brise pour le refaire, annonce les maux qui sont près de tomber sur Juda. Une conspiration se forme contre Jérémie ; il réclame la justice du Seigneur, et annonce les coups dont ses ennemis seront frappés. Saint Jérôme voit dans les maux qui tombèrent alors sur Juda et sur Jérusalem ; ceux qui sont tombés sur les Juifs incrédules depuis Jésus-Christ : *Usque hodie sententia Dei permanet in Judæis. In toto orbe dispersi sunt coram inimico diabolo, vel inimicis dæmonibus ; et cum diebus ac noctibus in synagogis Satanæ invocent nomen Dei, dorsum et non faciem suam ostendit eis Deus : ut intelligant eum semper recedentem, et nunquam ad se venientem. Dies autem perditionis Judaicæ, omne tempus est post passionem Salvatoris, usque ad finem seculi ; ut postquam subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiat* (3). Il voit aussi dans Jérémie la personne de Jésus-Christ, mais de manière qu'il y voit aussi les serviteurs de Jésus-Christ : *Ista et tunc Judæorum contra Jeremiam ;*

(1) *Hier. in Jerem.* XVII. *tom.* III. *col.* 609. — (2) *Ibid. col.* 612. — (3) *Hier. in Jerem.* XVIII. *tom.* III. *col.* 617.

sive Dominum Salvatorem, et hodie hæreticorum contra servos ejus cogitatio est, ut calumnias struant, et sanctos viros accusatione prævenient, nec cogitent quid illi veritatis loquantur; sed quid ipsi struant mendacii (1). Sous ce point de vue, les menaces du Seigneur, exécutées sur les Juifs incrédules, montrent aux chrétiens prévaricateurs ce qu'ils ont à craindre, s'ils imitent contre leurs frères l'injustice des Juifs contre Jérémie et contre Jésus-Christ. Le P. Houbigant ne considère dans la première partie de ce chapitre, que le seul sens littéral; mais dans la seconde, il reconnoît que la lettre même du texte conduit jusqu'à Jésus-Christ, représenté dans la personne de Jérémie. Il insiste particulièrement sur ce que Jérémie semble n'annoncer le châtiment qu'aux enfans de ceux devant qui il parle, *da filios eorum in famem;* il remarque que cela ne convient pas si bien aux ennemis de Jérémie qu'à ceux de Jésus-Christ, parce que ceux de Jérémie furent punis très-peu de temps après, au lieu que la punition des ennemis de Jésus-Christ n'éclata que quarante ans après la mort du Sauveur, en sorte que ce fut moins sur eux que sur leurs enfans. Mais on pourroit dire que cette expression marque moins l'époque du châtiment que sa durée, qui passe des pères aux enfans, comme cela est arrivé aux Juifs jusqu'à ce jour, et à ceux qui ont eu le malheur de s'élever contre les fidèles serviteurs de Dieu attachés à la pureté des dogmes de la foi, et au siége de saint Pierre, centre de l'unité catholique. Une triste expérience montre ce que sont devenus les enfans des hérétiques ou schismatiques, orientaux ou occidentaux, persévérant comme les Juifs dans les prévarications de leurs pères.

XXII. Objet du chap. XIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XIX. Ce chapitre peut être regardé comme une suite du précédent; il marque particulièrement les maux qui menaçoient Jérusalem. Saint Jérôme y voit ceux qui sont tombés sur cette ville depuis Jésus-Christ; et ce qu'il dit à ce sujet mérite une attention particulière : *Perspicue non de Babylonia, sed de Romana dicitur captivitate. Post Babylonios quippe, et urbs instaurata, et populus reductus in Judæam, et abundantiæ pristinæ restitutus est. Post captivitatem autem quæ sub Vespasiano et Tito, et postea accidit sub Adriano usque ad consummationem seculi, ruinæ Jerusalem permansuræ sunt; quanquam*

(1) *Hier. in Jerem.* XVIII. *tom.* III. *col.* 617.

sibi Judæi auream atque gemmatam Jerusalem restituendam putent, rursumque victimas et sacrificia et conjugia sanctorum, et regnum in terris Domini Salvatoris. Quæ licet non sequamur, tamen damnare non possumus; quia multi ecclesiasticorum virorum, et martyres ista dixerunt : et unusquisque in suo sensu abundet, et Domini cuncta judicio reserventur (1). Saint Jérôme, par une sage et prudente réserve, s'abstient de condamner ce que des hommes respectables ont pensé; mais il ne croit pas devoir pour cela les suivre; et il demeure persuadé que les prophéties du rétablissement de Jérusalem n'auront point l'accomplissement littéral que les Juifs espèrent. D'ailleurs, ce qui est dit ici des châtimens qui menacent Jérusalem, il l'applique non-seulement aux Juifs incrédules, mais encore aux chrétiens prévaricateurs, et surtout à ceux qui se livrent à l'erreur : *Omnis autem hæreticus derelinquit Deum; et aliorum facit locum habitatione* (ou peut-être *habitationis*) *Dei, quem sua fraude polluerit : et libat diis alienis quos nec ipse noverat, nec patres ejus, apostoli videlicet et apostolici viri : reges autem Juda, hoc est hæreticorum patriarchæ, implent locum quondam Dei sanguine deceptorum et innocentium. Nisi enim stultus et simplex fuerit, non cito subvertitur. Et ædificant excelsa Baalim dum de sublimibus disputare se dicunt : et amburunt filios suos idolis quos in hæresi genuerunt* (2). Il faut cependant observer qu'il s'agit ici de *Jérusalem* et non pas de Samarie; et que, comme le remarque très-bien ailleurs saint Jérôme, c'est Samarie qui représente les hérétiques séparés de l'Eglise; au lieu que Jérusalem représente plus particulièrement ceux qui vivent dans le sein même de l'Eglise, mais qui ne sont pas tous également saints; en sorte que les reproches et les menaces des prophètes contre Jérusalem, regardent moins les hérétiques que les chrétiens prévaricateurs qui vivent dans le sein de l'Eglise même; c'est-à-dire, que ces menaces leur apprennent à reconnoître dans le châtiment des Juifs ce qu'ils ont à craindre pour eux-mêmes, s'ils ne préviennent, par une sincère pénitence, les effets de la colère du Seigneur.

XXIII. Objet du chapitre XX,

CHAPITRE XX. Ce chapitre est intimement lié avec le précédent; il regarde particulièrement le prêtre *Phassur*,

(1) *Hier. in Jerem.* XIX. *tom.* III. *col.* 620. — (2) *Ibid.*

qui fit arrêter Jérémie, et à qui Jérémie annonça les effets de la colère du Seigneur ; ensuite Jérémie témoigne à Dieu ses peines et sa confiance, et revient une seconde fois à ses peines, si ce n'est que peut-être les copistes aient transposé les cinq derniers versets, qui en effet paroîtroient mieux convenir après les six premiers; en sorte que le prophète exposeroit sans interruption ses peines, et finiroit par l'expression de sa confiance. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme voit dans la persécution qu'éprouve Jérémie, l'image de ce qu'éprouvent quelquefois les serviteurs de Dieu ; et dans la patience du prophète le modèle que nous devons tous imiter : *Nec mirum si hodie servi Dei occidantur a Phassur, mittanturque in carcerem, et horribili custodia reserventur. Datur enim hæc potestas a Deo, ut prophetarum ostendatur fides. Nec tamen major est ille qui cædit, sed fortior iste qui cæditur. Et patienter propheta suscipit judicium Dei; nec reclamat ad verbera, sed considerat imperantem* (1). Le P. Houbigant ne s'élève point ici au-dessus du sens littéral; mais il pense qu'en effet les versets 14. et suivans, jusqu'à la fin, ont leur place naturelle entre les ℣ 6. et 7.

selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

XXIV. Remarques sur la distribution des chapitres suivans, dont l'ordre paroît avoir été dérangé par les copistes.

Les chapitres suivans ont été assez visiblement transposés par la méprise des copistes, puisqu'on y trouve *Sédécias* avant *Joakim*. Comme cette confusion est capable de nuire à l'intelligence des prophéties, par l'obscurité qu'elle y répand, je vais suivre, autant qu'il sera possible, l'ordre des temps selon ce qui en a été dit dans la préface. Je passe donc du chapitre XX au XXII.

XXV. Objet du chap. XXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXII. Ce chapitre est indépendant de ceux qui le précèdent; sa place paroît être après le XXe, car la suite du texte montre que le roi dont il est parlé au ℣ 1. n'est pas *Sédécias*, nommé au chapitre XXI, mais *Joakim*, nommé dans ce même chapitre XXII ℣ 18. Ce chapitre regarde donc les trois rois, *Sellum*, *Joakim* et *Jéchonias*, qui succédèrent à Josias. Voici, sur cela, ce que dit saint Jérôme dès le commencement de ce chapitre même : *Quidquid regiæ domui dictum est, intelligant episcopi, sociique eorum presbyteri atque diaconi, et omnis ordo ecclesiasticus : quod si fecerint quæ præcepta sunt, et inter cetera innocentem sanguinem non fuderint, scandalizantes minimos quosque, et percutientes conscientias*

(1) *Hier. in Jerem. XX. tom. III. col.* 621.

singulorum, obtineant traditam sibi a Domino dignitatem. Sin autem facere noluerint atque contempserint, ipsi redigant Ecclesiam Dei in solitudinem (1). Au reste, il pourroit être que ce détail personnel aux rois de Juda, et vérifié sur eux, ne fût pas susceptible d'une allégorie bien soutenue. Saint Jérôme n'y insiste pas même beaucoup; et plus loin il offre une autre vue, lorsqu'il applique aux hérétiques ce qui est dit de Joakim fils de Josias : *Possumus autem hunc locum juxta anagogen contra hæreticos accipere, qui ædificant sibi domum non magnam, et Ecclesiæ ubertate latissimam, sed parvulam. Ædificant autem non cum justitia atque judicio, aliena diripere cupientes* (2). Sellum est le même que *Joachaz* qui fut déposé et emmené en Egypte par le roi Néchao, lequel mit à sa place *Joakim*, à qui succéda son fils *Jéchonias*.

XXVI. Objet du chap. XXIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIII. C'est la suite du précédent, mais cependant relativement à un autre objet. Ce chapitre regarde particulièrement les *pasteurs* du peuple du Seigneur, c'est-à-dire, selon le sens littéral, les *prophètes* et les *prêtres*, comme la suite le dit expressément, c'est-à-dire, ceux qui enseignoient le peuple, et ceux qui offroient les sacrifices pour le peuple dans le temple. Dieu annonce qu'il rejettera ceux qui sont infidèles dans l'exercice de leur ministère, et qu'il en donnera d'autres à son peuple. Cette promesse est immédiatement liée avec celle de l'avénement du Messie. Sur quoi il faut entendre saint Jérôme (3) : *Synagoga cum suis pastoribus derelicta atque damnata, ad apostolos sermo fit de quibus dicitur :* Et suscitabo super eos pastores, et pascent eos : non formidabunt ultra, et non pavebunt, et nullus quæretur ex numero, dicit Dominus : *Apostoli enim confidenter, et absque ullo timore, pascent ecclesiasticum gregem; et reliquiæ populi Israel salvabuntur de omnibus terris, et convertentur ad rura sive ad pascua sua, et crescent et multiplicabuntur. Super malos autem pastores, scribas et pharisæos, visitabit Dominus propter malitiam studiorum ipsorum.* Saint Jérôme ne se borne pas là; il ajoute : *Possumus autem hoc juxta tropologiam, et de Ecclesiæ principibus intelligere, qui tamen non digne regunt oves Domini : quod illis abjectis atque damnatis,*

(1) *Hier. in Jerem.* XXII. *tom.* III. *col.* 628. — (2) *Hier. in Jerem.* XXII, *tom.* III. *col.* 630. — (3) *Hier. in Jerem.* XXIII. *tom.* III. *col.* 634.

salvetur populus aliis traditus qui digni extiterint, et reliquiæ salvæ fiant. Perdunt oves pastores qui docent hæresim : lacerant et dissipant qui schismata faciunt. Ejiciunt eas, qui contra justitiam de Ecclesia separant : non visitant, qui pœnitentibus contrahunt manum. Quorum omnium miserebitur Dominus, reddens eis pristina pascua, et malos pastores auferens. Après cela vient l'annonce du Messie qui est appelé dans la Vulgate, *Germen justum ;* et dans la version des Septante, *Orientem justum ;* plus loin, *Dominus justus noster*, ou comme l'observe saint Jérôme dans son commentaire, *justitia nostra*, ou selon les Septante, *Josedec*, qui est l'abrégé des deux mots hébreux exprimés par *Dominus justitia nostra.* Saint Jérôme réunit donc ces différentes interprétations en disant (1) : *Abjectis ergo pastoribus Synagogæ, scribis videlicet et pharisæis, et salvatis reliquiis ex Israel ; apostolisque Evangelii in locum priorum principum constitutis, inducitur Pastor pastorum, et Princeps principum, et Rex regum, et Dominus dominantium, Christus videlicet Salvator noster, qui proprie est Germen justum, sive Oriens justus, de quo legimus* (2) : Orietur in diebus ejus justitia. *Et in alio loco* (3) : Ecce vir, Oriens nomen ejus, et subter eum orietur, et ædificabit templum Domino : *ut quomodo in Isaia,* Emmanuel *appellatur* (4), *hoc est* nobiscum Deus ; *sic in Jeremia nomen accipiat,* justitia nostra. *Unde et Apostolus loquitur* (5) : Qui factus est nobis sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio. *Cui contrarius Antichristus, et ejus habitator diabolus, in Zacharia stultus pastor dicitur* (6). *Non enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. In diebus illis et duæ, et decem tribus Juda et Israel pariter salvabuntur. Et de duabus virgis, juxta Ezechiel, una virga fiet. Nomenque ejus, si juxta Septuaginta, vocaverit eum Dominus, appellabitur* Josedec, *id est,* Dominus justus. *Si secundum hebraicum* (ou peut-être Hebræos) *qui dixerunt,* nomen ejus creabunt, *dicetur* Dominus justitia nostra. *Hoc enim significat* אדני צדוקנו, *pro quo Symmachus vertit,* Domine, justifica nos. Ceci regarde particulièrement le premier avénement de Jésus-Christ. Saint Jérôme va bientôt étendre ses vues plus loin,

(1) *Hier. in Jerem.* XXIII. *tom.* III. *col.* 634. — (2) *Psal.* LXXI, 7. — (3) *Zach.* VI. 12 — (4) *Isai.* VII. 14. — (5) 1. *Cor.* I. 30. — (6) *Zach.* XI, 15 *et seqq.*

lorsque, expliquant la suite du texte, *Propter hoc ecce dies veniunt*, etc., il ajoute : *Hoc omne capitulum in Septuaginta non habetur : cujus hic sensus est : quod nequaquam per Moysen populus Dei de Ægypto liberetur, sed per Jesum Christum de omni orbe terrarum in quem dispersus fuerat : Quod ex parte, et nunc completur in mundo ; et ex toto complebitur, quando de Oriente, et Occidente, Septentrione et Meridie, venient et discumbent cum Abraham, Isaac et Jacob ; ut postquam subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiat* (1). Toute la suite du chapitre regarde les *faux prophètes de Jérusalem*, qui y sont comparés avec *ceux de Samarie* dont ils ont imité l'infidélité : sur quoi saint Jérôme pose ce principe général (2) : *Quidquid de terra Judæa juxta litteram intelligis, refer ad congregationem credentium, quoniam propter adulteria, et mendacia sive perjuria, virtutum et donationum Dei sterilitas in ecclesiis sit.* Plus loin : *In propheta, doctorem accipe, in sacerdote, ministerii dignitatem.* Plus loin encore : *Ego prophetas Samariæ, juxta mysticos intellectus, proprie hæreticos dici puto, et omnes qui jactant falsi nominis scientiam. Quomodo autem prophetæ Samariæ quidquid loquebantur, prophetabant in Baal idolo, videlicet dæmonibus consecrato ; sic hæretici quidquid loquuntur in Ecclesia sive extra Ecclesiam, ut suppiantent populum Israel, qui prius cernebat Deam, loquuntur in dæmonibus. Unde et significanter ait :* Et in prophetis Samariæ vidi stultitiam : *non enim habent eum de quo dicitur* (3), Christus Dei virtus et Dei sapientia. Ce texte parle ensuite des prophètes de Jérusalem, et voici le commentaire de saint Jérôme : *Non solum, inquit, in hæreticorum conciliabulis hæc reperta sunt, sed in prophetis quoque Jerusalem, id est doctoribus Ecclesiæ, vidi similia, sive horribilia ; adulterantium verbum Dei, et ingredientium per viam mendacii, ut hæreticorum fallaciis acquiescerent, et confortarent manus pessimorum ; eorumque mala suis sceleribus adjungerent, et quos corrigere debuerant, ducerent in interitum. Qui hoc fecerint, non se æstiment impunitos. Erunt enim et ipsi et hi quibus favent quasi Sodoma, omnesque qui habitant*

(1) *Hier. in Jerem.* XXIII. *tom.* III. *col.* 635. — (2) *Ibid. col.* 636. — (3) 1. *Cor.* 1. 24.

cum eis nec recedent a talibus quasi Gomorrha. Exultet igitur quantum vult doctrina pessima, et glorientur prophetæ Jerusalem quod obtinuerint per mendacium, et confortaverint manus pessimorum, finis eorum erit quasi Sodoma et Gomorrha (1). Il y a dans cette prophétie une parole importante à remarquer; c'est au ℣ 20. où en parlant du Seigneur, le prophète dit, selon la Vulgate, *in novissimis diebus intelligetis consilium ejus:* l'hébreu à la lettre dit : *in posteritate dierum intelligetis in ea intelligentiam.* Ainsi selon l'hébreu, comme selon la Vulgate, nous sommes avertis que l'intelligence parfaite des prophéties est réservée pour les derniers temps, c'est-à-dire, pour le temps de leur dernier accomplissement : *in posteritate dierum, in novissimis diebus, intelligetis.*

XXVII. Remarques sur les promesses contenues dans les huit premiers versets du ch. XXIII. Jésus-Christ y est certainement annoncé. Mais le rappel futur des Juifs y est-il prédit, et en quel sens doit-on entendre cette promesse?

Le P. Houbigant ne considère dans les prophètes de Jérusalem et de Samarie que ceux de l'ancien peuple : quant aux huit premiers versets, il prouve très-bien que les promesses qui y sont contenues ne se bornent point au seul retour de la captivité de Babylone; mais que ce retour de Babylone étoit comme un gage, et comme un signe du retour qui est ici promis. Il s'élève ensuite très-judicieusement contre Grotius qui prétend que ce *germen justum* pourroit désigner Zorobabel comme figure de Jésus-Christ; il soutient que les expressions du prophète ne peuvent convenir qu'à Jésus-Christ. Il pense comme saint Jérôme que ces promesses n'auront leur entier accomplissement qu'au temps du retour futur des Juifs; mais il s'écarte du sentiment de ce saint docteur lorsqu'il prétend qu'alors les Juifs rentreront non-seulement dans l'Eglise, mais à la lettre dans leur propre terre : c'est ce qu'il croit voir au ℣ 3. où on lit dans la Vulgate, et *convertam eos ad rura sua*, ou comme il l'exprime *ad pascua sua*, parce qu'en effet il s'agit des brebis du Seigneur ramenées à leur bercail. Au ℣ 8. on lit aussi *et habitabunt in terra sua.* C'est sur cela que le P. Houbigant dit : *Eadem promittuntur quæ supra* ℣ 3. : *Judæos terram suam, postquam conversi fuerint, rursus habitaturos.* Il prévoit bien qu'on pourra lui opposer le sentiment de saint Jérôme, qui contredit sans cesse cette interprétation littérale, qui est celle des millénaires et des judaïsans;

(1) *Hier. in Jerem.* XXIII. *tom.* III. *col.* 637.

mais il croit pouvoir s'autoriser de ce que saint Jérôme avoue, qu'avant son temps plusieurs écrivains ecclésiastiques, et même des martyrs avoient pensé ainsi; et il croit achever de décider la question en avançant, que si on ne prend le texte en ce sens, presque toutes ces promesses du retour des Juifs dans leur terre, deviennent inexplicables, puisqu'elles n'ont point eu leur accomplissement au temps du premier retour des Juifs dans leur patrie. Mais il falloit cependant que saint Jérôme fût bien convaincu de la fausseté de cette interprétation, puisqu'en s'abstenant, comme on l'a vu, de la condamner par respect pour les saints martyrs, il s'abstenoit néanmoins de la suivre, et ne cessoit de la combattre. Le sens littéral de la promesse a été accompli dans la personne de ceux qui sont en effet revenus de l'empire des Babyloniens dans leur propre terre, et dans leur bercail : *ad rura* vel *pascua sua, in terra sua.* Si cet accomplissement a été imparfait en ce que toute la nation n'est pas alors revenue, et qu'il n'en est même revenu qu'une des moindres parties, c'est qu'en effet cette promesse a plus d'étendue; mais il ne s'ensuit nullement que dans son étendue même, elle doive encore être limitée à un accomplissement littéral; sa perfection consiste dans un sens plus sublime, et dont l'accomplissement ne se réduira pas à une habitation terrestre. Les promesses de l'Evangile ne se bornent point à la terre : *Quæ sursum sunt, quærite; quæ sursum sunt, sapite, non quæ super terram* (1) : voilà la doctrine évangélique. Le bonheur des Juifs convertis ne sera point d'être rétablis dans la Palestine, mais d'être rentrés dans l'Eglise, d'être ramenés à la Jérusalem céleste, à cette Jérusalem d'en haut qui est notre mère : *Illa autem quæ sursum est Jerusalem,.... quæ est mater nostra* (2). Comme Jérusalem représente l'Eglise, la terre de Juda représente, ainsi que saint Jérôme vient de le dire, l'assemblée des fidèles : *Quidquid de terra Judæa juxta litteram intelligis, refer ad congregationem credentium* (3). Plus haut il avoit déjà dit sous un autre point de vue, mais avec une égale vérité : *Et reduxerit eos in terram suam, haud dubium quin in Ecclesiam, quam dedit patribus eorum, apostolis et apostolicis viris* (4). Saint Jérôme parloit alors des Chrétiens que la persécution avoit dispersés, et qui

(1) *Col.* III. 1. *et* 2. — (2) *Gal.* IV. 26. — (3) *Hier. in Jerem.* XXIII. *tom.* III. *col.* 636. — (4) *Hier. in Jerem.* XVI. *tom.* III. *col.* 606.

la paix ramenoit dans les assemblées des fidèles, dans l'Eglise que Dieu avoit donnée aux apôtres et aux hommes apostoliques. Ce que saint Jérôme disoit des apôtres à l'égard des Chrétiens, il auroit pu le dire également des patriarches à l'égard des Juifs. L'assemblée des fidèles est la terre qui a été donnée aux patriarches, comme aux apôtres, puisque les uns et les autres en sont les pères par l'esprit de la foi. Si l'on a peine encore à comprendre comment l'assemblée des fidèles pourroit être *la terre des Juifs*, la terre dont ils ont été chassés, et où ils seront ramenés, il n'y a qu'à se rappeler ce que saint Paul dit de l'*olivier franc* duquel ils ont été retranchés, sur lequel nous avons été entés à leur place, d'où nous pouvons être retranchés comme eux, et sur lequel ils seront un jour entés de nouveau comme sur leur propre tige : *Quanto magis ii qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ* (1). Cet olivier représente assurément l'Eglise ; si donc l'Eglise est leur propre olivier, *suæ olivæ*, l'Eglise est aussi dans le même sens leur propre terre, *in terram suam ;* c'est dans cette terre qu'ils seront ramenés : *convertam eos, ad rura* (vel pascua) *sua ;* c'est dans cette terre qu'ils habiteront : *et habitabunt in terra sua.*

XXVIII. Objet du chap. XXVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXVI. La suite des événemens nous fait passer du chapitre XXIII au chapitre XXVI, qui se trouve daté du commencement du règne de *Joakim*. Jérémie par l'ordre du Seigneur annonce une seconde fois que Jérusalem sera traitée comme Silo ; et voici ce que dit sur cela saint Jérôme (2) : *Sicut extructo templo in area Ornæ, et in monte Moria, hoc est visionis, in quo Abraham filium suum Isaac obtulisse narratur, cessavit religio Silo, nec postea ibi sunt celebrata sacrificia; sic extructa Ecclesia, et spiritualibus in ea victimis immolatis, cessarunt legis cæremoniæ ; et data est urbs Judæorum in maledictionem cunctis gentibus terræ; de qua nos Dominus liberavit dicente Apostolo* (3) : Christus redemit nos de maledictione legis, factus pro nobis maledictio. Les prêtres, les faux prophètes et tout le peuple veulent perdre Jérémie, parce qu'il a ainsi prophétisé ; et voici sur cela la réflexion de saint Jérôme : *Si quando igitur propter mandata Domini, et fidei veritatem, vel sacerdotes nobis, vel pseudoprophetæ, vel deceptus populus, irascitur, non magnopere curemus;*

(1) *Rom.* XI. 24. — (2) *Hier. in Jerem.* XXVI. *tom.* III. *col.* 654. — (3) *Gal.* III. 15.

sed exequamur sententiam Dei, nequaquam præsentia mala, sed futura bona animo cogitantes (1). Jérémie répond à ses accusateurs avec autant de modestie que de fermeté; sur quoi saint Jérôme dit : *Si quando igitur et nobis pro necessitatis angustiis, humilitate opus est, sic eam assumamus, ne veritatem et constantiam deseramus. Aliud est enim superbe contumeliam facere judicanti, quod signum stultitiæ est : aliud sic impendens vitare discrimen, ut de veritate nihil subtrahas* (2). Le P. Houbigant observe que quant aux cinq derniers versets où se trouve l'exemple du prophète Urie allégué selon les uns par les défenseurs de Jérémie, et selon les autres par Jérémie même comme historien, il est plus probable que c'est Jérémie même qui parle comme historien, comme en effet c'est lui qui parle certainement en cette qualité au ℣ 24. qui termine le chapitre.

XXIX. Objet du chapit. XXV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXV. La suite des temps nous ramène de la fin du chapitre XXVI au commencement du XXV, c'est-à-dire, du commencement du règne de Joachim, à la *quatrième année* de son règne. C'étoit la première de Nabuchodonosor en Chaldée; et Jérémie annonce que ce prince va venir incessamment dans la Judée pour tomber sur Jérusalem : il marque les soixante-dix ans déterminés par le Seigneur pour la durée de la captivité qu'il annonce; il prédit que les Chaldéens après avoir exercé les jugemens du Seigneur sur Jérusalem et sur tous les peuples voisins, seront eux-mêmes assujettis à d'autres peuples et à des rois puissans, tels que furent Cyrus, roi des Perses et des Mèdes, et Alexandre, roi des Grecs. Saint Jérome s'élève peu ici au-dessus de la lettre; il y a cependant un endroit où il fait allusion au ravage que causoient de son temps les barbares; mais il paroît que ses expressions y ont été altérées par les copistes, qui vraisemblablement lui ont fait dire le contraire de sa pensée. Voici ce qu'on lit dans l'édition des bénédictins : *Ista sunt præmia contemptorum, et Dei verba audire nolentium. Quidquid igitur super nos adducitur, nostra peccata fecerunt. Omnesque gentes ut tunc adductæ sunt contra Jerusalem; sic hodie adducuntur contra Ecclesiam negligentem, ut interficiat eos, et ponat in stuporem, et in sibilum, et in solitudines sempiternas, ut in exemplo sint omnium atque miraculo* (3). Il y a

(1) *Hier. in Jerem.* XXVI. *tom.* III. *col.* 654. — (2) *Ibid. col.* 655. — (3) *Hier. in Jer.* XXV. *tom.* III. *col.* 647.

grande apparence qu'il a voulu dire : *sic hodie adducuntur contra ecclesias negligentes, ut interficiant eas, et ponant in stuporem*, etc. Il ajoute : *Sibilus autem miraculi et stuporis indicium est, et solitudo sempiterna in his deprehenditur, qui præsidem non habent Deum.* Il continue d'appliquer cette peinture des maux de la Judée à l'état où se trouvoient réduites les églises qui s'étoient laissé pervertir par l'hérésie. Plus loin après avoir expliqué selon la lettre le dénombrement de toutes les nations qui doivent boire successivement le calice du Seigneur, il dit (1) : *Allegorice interpretes istum omnem locum ad cunctas referunt nationes, quas inebriaverit diabolus calice peccatorum meracissimo. Et novissimum etiam ipsum bibiturum supplicia atque cruciatus, de quo scribit Apostolus* (2) : Quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui. *Et in alio loco dicit* (3) : Novissima autem inimica destruetur mors. *Quod magnarum virium est posse diversarum vocabula nationum transferre sub etymologiis suis, et singula vitia singulis hominibus coaptare.* Plus loin en parlant des expéditions du roi de Babylone sur tant de différens peuples, voici ce qu'il dit (4) : *De hoc autem loco puto dixisse et Dominum* (5) : Consurget gens adversus gentem, et regnum contra regnum ; *et cetera quæ in ipsius Evangelii sententia continentur. Intelligamus autem hæc facta juxta historiam, quando a rege Babylonio cunctæ nationes in circuitu subjugatæ sunt, et imperium ejus sensere crudele. Vel juxta prophetiam longo post tempore in consummatione mundi futura. Dicunturque interfecti a Domino, non quod Dominus ipse percutiat, sed quod in interitu pessimorum voluntas et imperium Domini compleatur.* Il y a en effet beaucoup d'apparence que, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer allégoriquement le détail de ces différens peuples qui doivent boire le calice du Seigneur, on pourroit dire que ce grand fléau qui commence par la captivité des enfans de Juda, et qui se termine par la ruine des Babyloniens, représente précisément celui que saint Jean annonce pour les derniers temps, comme devant remplir le sixième et dernier âge de l'Église sur la terre, à commencer par le châtiment dont Dieu frappera alors les chrétiens prévaricateurs jusqu'à la ruine entière de l'Ante-

(1) *Hier in Jer.* XXV. *tom.* III. *col.* 650. — (2) 2. *Thess.* II. 8. — (3) 1. *Cor.* XV. 26. — (4) *Loco cit. col.* 651. *et* 652. — (5) *Luc.* XXI. 10.

christ et de tous ceux qui lui seront attachés; en sorte que les soixante-dix ans de la captivité de Babylone ici expressément annoncés pourroient marquer la durée de ce fléau qui terminera la durée des siècles.

XXX. Objet du chap. XXXV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Le commentaire de saint Jérôme ne va pas au delà du chapitre XXXII. Témoignage de ce père sur les Réchabites, dont il est parlé dans le chapitre XXXV.

CHAPITRE XXXV. La suite des temps nous conduit du chapitre XXV au chapitre XXXV, intimement lié avec le XXXVI. Ces trois appartiennent à la *quatrième année* de Joakim, et l'on voit commencer *la cinquième* dans le chapitre XXXVI. Au chapitre XXXV, on voit que Dieu se sert de la fidélité des *Réchabites* pour confondre l'infidélité des enfans de Juda. Il réitère ses menaces contre ceux-ci, et promet de conserver les Réchabites. Ici le commentaire de saint Jérôme nous manque; il ne va pas au delà du chapitre XXXII. Mais ce saint docteur parle des Réchabites dans une lettre qu'il écrivit à saint Paulin, et il reconnoît que ces hommes pieux ont été sous l'ancienne loi ce que sont les moines sous la loi nouvelle : *Si cupis esse quod diceris monachus, id est solus, quid facis in urbibus, quæ utique non sunt solorum habitacula, sed multorum? Habet unumquodque propositum principes suos. Romani duces imitentur Camillos... Philosophi proponant sibi Pythagoram.... Poetæ æmulentur Homerum.... Historici, Thucydidem.... Oratores Lysiam.... Et ut ad nostra veniamus, episcopi et presbyteri habeant in exemplum apostolos et apostolicos viros... Nos autem habeamus propositi nostri principes, Paulos et Antonios.... Et ut ad Scripturarum auctoritatem redeam, noster princeps Elias, noster Elisæus, nostri duces filii prophetarum, qui habitabant in agris et solitudinibus, et faciebant sibi tabernacula prope fluenta Jordanis. De his sunt et illi filii Rechab, qui vinum et ciceram non bibebant; qui morabantur in tentoriis, qui Dei per Jeremiam voce laudantur, et promittitur eis, quod non deficiat de stirpe eorum vir stans coram Domino* (1). Le P. Houbigant prétend que cette promesse trouve son accomplissement non-seulement dans le retour des Réchabites dans la Judée après la captivité de Babylone, mais jusque dans ceux qui leur ont succédé en imitant leur manière de vivre, tant chez les Juifs sous l'ancienne loi, que chez les Chrétiens mêmes sous la loi nouvelle. On pourroit dire que l'institut des Réchabites étant né sous l'ancienne alliance, il pourroit suffire qu'il eût duré jusqu'au temps de

(1) *Hier. in ep. 49. al. 13. ad Paulin. tom. IV. col. 565.*

la nouvelle alliance ; et qu'en effet saint Jérôme en remontant à l'origine des moines depuis Jésus-Christ, ne les place pas plus haut que saint Paul et saint Antoine qui vivoient au troisième siècle, en sorte qu'on ne peut pas dire qu'ils aient succédé immédiatement aux Réchabites. Ils les ont imités sans leur succéder ; mais parce qu'ils les ont imités, ils sont devenus à notre égard ce qu'étoient les Réchabites à l'égard des Juifs. Leur fidélité à observer les règles de leurs instituteurs reproche aux chrétiens prévaricateurs leur infidélité à l'égard des règles saintes de l'Évangile ; et les promesses faites aux Réchabites pourront trouver en effet leur accomplissement dans ceux qui ayant embrassé la vie monastique sont demeurés fidèles à leur vocation.

XXXI. Objet du ch. XXXVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Le commentaire de saint Jérôme nous manque sur ce chapitre.

CHAPITRE XXXVI. C'est la suite du précédent. Jérémie dicte ses prophéties à Baruch, et lui donne ordre de les lire devant le peuple. Baruch les lit devant le peuple et devant les princes. Le roi Joakim fait brûler le livre. Jérémie dicte une seconde fois ses prophéties, et y en ajoute de nouvelles en annonçant les vengeances du Seigneur contre Joakim. Le commentaire de saint Jérôme nous manque sur ce chapitre comme sur le précédent. Mais la docilité de Baruch et de Jérémie aux ordres du Seigneur nous montre le soin que nous devons prendre de faire ce que Dieu nous ordonne et ce qui est agréable à ses yeux. Ce que Jérémie dit de l'effet que ces prophéties devroient produire sur ceux qui les écouteront, nous montre l'usage que nous devons en faire nous-mêmes en nous humiliant devant Dieu pour détourner de dessus nous sa colère. L'attention que les princes donnent à ces prophéties, nous avertit de l'attention que nous devons y donner pour attirer sur nous la miséricorde du Seigneur. La colère du roi contre Jérémie et les menaces qu'elle attire sur le premier, nous montrent combien il est dangereux d'écouter la parole du Seigneur avec un cœur indocile. Les deux premiers versets du chapitre XXXVII paroissent être la conclusion du chapitre XXXVI.

XXXII. Objet du ch. XXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIV. La suite des temps nous ramène à ce chapitre, c'est-à-dire, à ce qui arriva après l'enlèvement de *Jéchonias* qui avoit succédé à son père Joakim. Jéchonias et ceux qui avoient été emmenés avec lui, sont ici représentés sous le symbole d'un panier *de bonnes figues ;* et c'est à eux que Dieu adresse ses promesses. Sédécias au contraire, et ceux qui étoient restés dans la Judée, ou qui s'étoient enfuis dans l'Egypte, sont ici représentés sous le

symbole d'un panier de *mauvaises figues;* et c'est sur eux que Dieu fait tomber ses menaces. Ici nous avons le secours de saint Jérôme, qui d'abord applique ce symbole aux Juifs du temps de Jésus-Christ : *Duos cophinos sive calathos bonarum et malarum ficorum.... ad eos referamus qui in adventu Domini Salvatoris crediderunt, et non crediderunt : ut qui a scribis et sacerdotibus concitati clamaverunt, dicentes,* Crucifige, crucifige talem, *sint calathus ficorum malarum; qui vero post ascensionem ejus de populo crediderunt, ad bonas ficus et ad calathum cophinumque optimum referantur* (1). Mais ensuite il applique le même symbole aux Chrétiens lorsqu'il dit : *Hi autem calathi qui bonas habebant et malas ficus, non erant foris et extra Ecclesiam, sed ante templum Domini, eo quod cuncta illius scientiæ pateant : nec tamen habent amaritudinem hæ ficus quæ foris sunt, quantum illæ quæ post confessionem fidei prævaricatione mutatæ sunt. Nec tantam suavitatem bonæ ficus, quæ non sunt in conspectu templi Dei, quales fuerunt mundi philosophi, qui naturali bono et intelligentia Creatoris non tam visi sunt sequi, quam laudare virtutes quantum habent suavitatem ficus quæ sunt in templo Dei, quarum fuerunt prophetæ et apostoli* (2). C'est à ces bonnes figues, c'est-à-dire, aux chrétiens fidèles à leur vocation que les promesses des biens célestes sont adressées; et au contraire les chrétiens prévaricateurs sont l'objet des menaces qui sous l'image des maux temporels renferment celle des maux éternels.

XXXIII. Remarques sur les promesses contenues dans les ℣ 6 et 7. du ch. XXIV. Regardent-elles uniquement les Juifs? ne s'étendent-elles pas jusque sur les Chrétiens?

Le P. Houbigant non-seulement ne s'élève pas ici au-dessus de la lettre, mais il entreprend même de nous y réduire, en soutenant que ces promesses et ces menaces ne regardent que les Juifs du temps de Jérémie; en sorte que si on l'en croit, ces promesses ont été accomplies dans la personne de ceux que Dieu ramena de Babylone à Jérusalem. Il y a cependant deux points qui forment difficulté sur cette interprétation; l'un c'est que Dieu y promet de les rétablir dans leur propre terre de manière qu'il ne les en chassera plus; et cependant ils en ont été chassés depuis Jésus-Christ : le P. Houbigant répond que la promesse signifie simplement qu'ils n'en seront plus chassés par les Chaldéens. On sent combien c'est res-

(1) *Hier. in Jerem.* XXIV. *tom.* III. *col.* 643. — (2) *Ibid. col.* 644.

treindre une promesse qui est absolue et illimitée : *non destruam, non evellam.* Il est visible que l'étendue de cette promesse ne se trouvera pleinement accomplie que sur les élus de Dieu, qui introduits dans la Jérusalem céleste, n'en seront jamais exclus. Le second point est que Dieu parlant de ceux qu'il ramenera dans leur patrie, promet de leur donner un cœur nouveau, en sorte qu'ils s'attacheront à lui, et qu'ils reviendront à lui de tout leur cœur. Cette promesse a eu sans doute un accomplissement dans ceux que Dieu regarda alors dans sa miséricorde ; mais les désordres de ce peuple au temps d'Esdras et de Néhémias, au temps d'Antiochus, au temps de Jésus-Christ, montrent assez que la plus grande partie de ce peuple n'avoit point encore reçu le cœur nouveau promis par les prophètes. Le P. Houbigant observe que du moins l'idolâtrie ne fut plus le vice de la nation ; et il prétend que c'est là le sens de la promesse. Mais on sent combien c'est encore restreindre cette promesse. Suffit-il de n'être plus idolâtre ? Est-ce là revenir à Dieu de tout son cœur ? *Quia revertentur ad me in toto corde suo.* C'est dans l'Eglise de Jésus-Christ, c'est dans tous les justes qui ont vécu avant Jésus-Christ et depuis Jésus-Christ, que l'on voit éclater l'accomplissement de la promesse d'un cœur nouveau : *Dabo eis cor ut sciant me ;* et cet accomplissement s'étendra jusqu'à la fin des siècles sur tous ceux que Dieu fera entrer dans son Eglise, et qu'il y sanctifiera par sa grâce.

XXXIV. Objet du chap. XXIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIX. La suite des temps nous fait passer du chap. XXIV au XXIX, qui paroît être du même temps, et qui a principalement pour objet les captifs qui avoient été emmenés avec *Jéchonias.* Dieu leur prescrit la conduite qu'ils doivent tenir dans leur captivité ; il les prémunit contre la séduction des faux prophètes, et leur réitère la promesse de les retirer de leur captivité et de les ramener dans leur patrie quand les soixante-dix ans seront accomplis. Saint Jérôme considère dans cette captivité l'image de la captivité spirituelle qu'éprouvent les pécheurs sous l'empire du démon (1) : *Secundum mysticos intellectus postquam de Jerusalem, id est Ecclesia, propter peccata nostra ejecti fuerimus, et traditi Nabuchodonosor de quo dicit idem apostolus* (2) : Tradidi hujuscemodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus

(1) *Hier. in Jerem.* XXIX. *tom.* III. *col.* 664. — (2) 1. *Cor.* V. 5.

fiat in die Domini : *et iterum* (1) : Quos tradidi Satanæ, ut discant non blasphemare ; *non debemus esse securi, nec torpentes otio, salutem penitus desperare ; sed primum ædificare domos, non super arenam, sed super petram, et tales domos, quales ædificaverunt obstetrices in Exodo, quia timebant Dominum.* Il continue de suivre cette interprétation. Plus loin parlant des faux prophètes, il dit (2) : *Quanti et de nostro grege, similes Achab et Sedeciæ, prophetant in nomine Domini mendacium, et faciunt stultitiam in Israel, et mœchantur uxores civium suorum, qui in eadem Ecclesiæ sunt urbe generati, quos verus Nabuchodonosor friget in igne peccati, dicente Osee propheta* (3) : Omnes adulterantes, quasi clibanus succensus a coquente ! *Felix qui tollit jugum ab adolescentia sua, et sedet solus, quia amaritudine repletus est, potestque dicere cum David* (4) : Non sedi in concilio malignantium, et cum iniqua gerentibus non introibo. Comme la captivité de Babylone peut représenter les malheurs des derniers temps, les faux prophètes qui s'élevèrent au temps de cette captivité, peuvent représenter ceux qui selon la prédiction même de Jésus-Christ s'élèveront dans les derniers temps.

XXXV. Remarque de saint Jérôme sur les promesses contenues dans les chapitres XXX et XXXI.

Avant de passer aux deux chapitres suivans qui sont remplis des plus magnifiques promesses, il sera utile de considérer ici ce que saint Jérôme en dit dans le prologue du livre qui en contient l'explication. Voici ses expressions : *Præsens sextus liber Commentariorum in Jeremiam, repromissiones mysticos continebit, quas Judæi putant, et nostri judaizantes in consummatione mundi esse complendas : necdum enim sub Zorobabel possunt expletas convincere. Nos autem sequentes auctoritatem apostolorum et evangelistarum, et maxime apostoli Pauli, quidquid populo Israel carnaliter repromittitur, in nobis spiritualiter completum esse monstramus, hodieque compleri ; nec inter Judæos et Christianos ullum aliud esse certamen, nisi hoc : ut cum illi nosque credamus Christum Dei Filium repromissum ; et ea quæ sunt futura sub Christo a nobis expleta, ab illis explenda dicuntur. Qui igitur Christum venisse jam credimus, necesse est ut ea quæ sub Christo futura dicuntur, ex-*

(1) 1. *Tim.* I. 20. — (2) *Hier. in Jerem.* XXIX. *tom.* III. *col.* 668. — (3) *Osee*, VII. 4. — (4) *Ps.* XXV. 4.

pleta doceamus (1). Au reste lorsque saint Jérôme dit ici que ces promesses sont accomplies, cela n'exclut point ce qu'il dit ailleurs d'un accomplissement plus parfait à la fin des temps et dans l'éternité. On se rappelle ici ce qu'il a dit en plusieurs endroits sur ce point : Ces promesses ont été accomplies en partie au premier avénement de Jésus-Christ, elles recevront leur entier accomplissement dans son second avénement.

XXXVI. Objet du chap. XXX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXX. Ce chapitre paroît être la suite du précédent ; du moins il a évidemment rapport aux promesses qui y ont été faites : celles qu'il contient en sont la suite, et en développent l'étendue en annonçant clairement le règne du Messie, c'est-à-dire de Jésus-Christ, lequel y est désigné sous le nom de *David*, qui signifie le bien-aimé. Jésus-Christ est marqué sous le même nom dans Ezéchiel ; et saint Jérôme rappelle ici ce qu'il en a dit dans son commentaire sur ce prophète ; ce qui nous donne lieu de remarquer encore combien il est avantageux de lire les commentaires de saint Jérôme dans l'ordre qu'il a suivi en les composant : *Si quid igitur in illa prophetia* (*Ezechiel*) *diximus, etiam in præsenti loco intelligendum est* (2). Saint Jérôme prend ici le nom de *Jacob* comme désignant les douze tribus d'Israël (3) : Jacob *autem duodecim tribus intellige, quæ nequaquam sub Zorobabel, ut nonnulli falso putant, sed de evangelica vocatione salvatæ sunt.* Il revient à la prophétie qui concerne Jésus-Christ sous le nom de *David*, sur quoi il s'exprime ainsi : *Quomodo* primus Adam et secundus Adam *scribuntur juxta corporis veritatem; sic et* David *Dominus atque Salvator, quia juxta carnem ex David, totum in eo sancta Maria conferente quidquid fuit ex stirpe David, et habente originem atque conceptum de Spiritu Sancto.* Plus loin saint Jérôme reconnoît un premier accomplissement des promesses sous Zorobabel, mais un second plus parfait en Jésus-Christ : *Et sub Zorobabel hæc facta cognoscimus, quando* (vraisemblablement les copistes ont omis ici *postquam*) *Assyrios, hoc est Niniven, vastavere Babylonii atque Chaldæi, et rursum Babylonios et Chaldæos Medi Persæque ceperunt, et Babylon destructa est. Tunc Sion cœpit habere Dominum requi-*

(1) *Hier. in prol. l.* VI. *in Jerem. tom.* III. *col.* 670. — (2) *Hier. in Jerem.* XXX. *tom.* III. *col.* 671. — (3) *Ibid. col.* 672.

rentem, et obducta est cicatrix vulneribus illius, et sanata est a plagis suis, quod plenius atque perfectius complebitur in Christo (1). Plus loin (2) : *Typus præcessit in Zorobabel et Esdra, quando reversus est populus, et cœpta est ædificari civitas in excelso suo, templique observari religio, et cetera quæ ipsius Esdræ volumine continentur. Plenius autem atque perfectius in Domino Salvatore apostolisque completum est, quando ædificata est civitas in excelso suo, de qua scriptum est* (3) : Non potest abscondi civitas quæ in monte sita est, *et templum juxta ordinem suum cæremoniasque fundatum, ut quidquid in priori populo fiebat carnaliter, in Ecclesia spiritualiter compleretur.... Tunc visitavit Dominus adversum omnes qui tribulaverunt populum Dei, adversarias videlicet potestates. Et fuit dux ejus ex eo : haud dubium quin Dominus et Salvator secundum carnem ex genere Israel, et princeps de medio ejus productus est.* Le prophète répète ici cette parole importante que nous avons déjà remarquée au chap. XXIII, et cette répétition même nous avertit de l'attention qu'elle mérite : *In novissimo dierum intelligetis ea :* et voici l'application que saint Jérôme en fait au temps du premier avénement de Jésus-Christ : *Quomodo autem artifex* (peut-être avoit-il écrit *artificis mens*) *non potest intelligi, nisi opere completo, nec medicinæ industria, nisi postquam fuerit sanitas consecuta; ita cum eversio fuerit Jerusalem, et prioris populi abjectio, tunc intelligent credentes quod repulsio Judæorum, nostræ salutis occasio fuit.* Plus les siècles s'avanceront, plus le sens mystérieux des prophéties se développera par leur accomplissement ; et ce sera surtout dans les derniers temps que l'on en comprendra mieux le vrai sens : *In novissimo dierum intelligetis ea.* Le P. Houbigant reconnoît Jésus-Christ dans la personne de ce *David* annoncé par Jérémie; il s'élève même contre Grotius qui a prétendu y trouver Zorobabel ; il lui oppose très-judicieusement que Jérémie donne à ce *David* le titre de *roi*, et que ce titre ne convient nullement à Zorobabel.

XXXVII. Objet du chap. XXXI, selon le sens littéral et selon le sens

CHAPITRE XXXI. Ce chapitre est la suite du précédent. Les promesses du Seigneur y sont présentées dans un plus grand détail, qui embrasse toute la famille d'Israël, *Samarie* et *Jérusalem*, *Ephraïm* et *Jacob* ; *Rachel* s'y trouve nommée; l'incarnation du Verbe y est mystérieu-

(1) *Hier. in Jerem.* XXX. *tom.* III. *col.* 674. — (2) *Ibid.* — (3) *Matth.* V. 14.

sement annoncée ; l'alliance nouvelle y est expressément prédite. Saint Matthieu nous y découvre (1) dans les larmes de Rachel sur la mort de ses enfans, celles des mères juives dont les enfans furent massacrés à Bethléhem et aux environs, à l'occasion de la naissance de Jésus-Christ ; les saints docteurs reconnoissent dans les expressions mystérieuses du prophète, l'incarnation du Verbe dans le sein de Marie ; saint Paul nous montre dans l'alliance nouvelle qui est annoncée (2), celle que Dieu a faite avec les hommes par Jésus-Christ. Saint Jérôme remarque d'abord que les promesses ici faites à Israël ont eu au premier avénement de Jésus-Christ leur accomplissement dans les restes qui furent alors sauvés par grace (3) : *Hoc autem dicit de reliquiis quæ salvæ factæ sunt. Quod si opponitur nobis id quod dictum est :* Ero Deus generi Israel, *sive* universis cognationibus Israel, *afferemus exemplum* (4) : Si filii essetis Abrahæ faceretis opera patris vestri. *Et Apostolus scribit* (5) : Videte Israel secundum carnem *: Ex quo docet esse alium Israel secundum spiritum. Ille igitur Israel est, qui mente cernit Deum, sive rectissimus Domini est; et hujuscemodi Israel erit populus Dei.* Plus loin, sur ces mots : *Ædificabo te, et ædificaberis, virgo Israel,* saint Jérôme dit : *Hoc proprie intelligamus in Ecclesia. Delirant enim qui auream atque gemmatam suspirant Jerusalem, suam avaritiam in mysterio urbis Domini consecrantes* (6). Plus loin, en parlant du retour des enfans d'Israël dans leur patrie, le saint docteur dit : *Judæi putant hoc esse completum quando sub Esdra post diem Phase egressi sunt de Babylone ut reverterentur Jerusalem : in quo typus fuit, et non veritas. Neque enim in illo tempore universa quæ legimus et lecturi sumus, fuisse completa poterunt approbare* (7). Plus loin il explique, en deux sens différens, le nom mystérieux d'Ephraïm : *Ephraim autem in typo esse populi de gentibus congregati, Scriptura testatur. Fuit enim posterior filius Joseph, et surripuit primogenita Manasse, qui natura primitivus erat..... Omnisque populus decem tribuum vocatus est* Ephraim : *quia Jeroboam filius Nabat, ex hac tribu regnum primus obtinuit in Samaria* (8). Plus loin

spirituel. Témoignages de saint Matthieu, de saint Paul et de saint Jérôme.

(1) *Matth.* II. 17. *et* 18. — (2) *Hebr.* VIII. 8. *et seqq.* X. 16. *et* 17. — (3) *Hier. in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 675. — (4) *Joan.* VIII. 39. — (5) 1. *Cor.* X. 18. — (6) *Hier. in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 676. — (7) *Ibid. col.* 677. — (8) *Ibid.*

il convient que ces promesses ne seront pleinement accomplies qu'au temps du dernier avénement de Jésus-Christ : *Quæ omnia nunc ex parte tribuuntur ; tunc autem dabuntur in pleno, quando viderimus facie ad faciem, et corpus humilitatis nostræ fuerit resurrectionis gloria commutatum* (1). Sur le texte que saint Matthieu rappelle, touchant les pleurs de Rachel, saint Jérôme prévient une objection : *Quæritur quomodo Matthæus evangelista testimonium prophetæ ad interfectionem transtulerit parvulorum ; cum perspicue de decem tribubus scriptum sit, quarum princeps non fuit Ephratha, et nequaquam sit in tribu Ephraim, sed in tribu Juda : ipsa est enim et Bethlehem* διωνύμος ; *unde et nomina utriusque concordant. Bethlehem vocatur* domus panis. *Ephratha,* χαρποφορία, *quam nos* ubertatem *possumus dicere. Quia igitur Rachel in Ephratha, hoc est in Bethlehem, condita est, sicut et Scriptura sancta et titulus sepulcri ejus hodieque testantur, flere dicitur pueros qui juxta se, et in suis regionibus interfecti sunt* (2). Il convient ensuite que les dix tribus ne sont point revenues de leur captivité : et voici comment il explique la promesse du retour des enfans de Rachel : *Hoc juxta litteram, necdum factum est : neque enim decem tribus quæ in civitatibus Medorum exulant atque Persarum, reversas in terram Judæam legimus : sed juxta spiritum, et in passione Domini completum est, et hucusque completur, quando de toto orbe salvatur Israel.... Melius autem de parvulis intelligimus, quod mercedem habeant effusi sanguinis pro Christo, et pro terra Herodis inimici, teneant regna cælorum ; et reversuri sint in sedem pristinam, quando pro corpore humilitatis, corpus receperint gloriosum* (3). Il ne doute point que l'incarnation du Verbe ne soit marquée dans ces expressions mystérieuses : *Creavit Dominus novum super terram ; femina circumdabit virum.* Voici comment il l'explique, en paraphrasant le texte de manière que c'est Dieu qui parle : *Respice quid dicturus sum, et unde tibi tanta beatitudo expectanda sit diligenter attende. Audi quod nunquam ante cognoveras. Novam rem creavit Dominus super terram. Absque viri semine, absque ullo coitu atque conceptu, femina circumdabit virum gremio uteri sui, qui juxta incrementa quidem ætatis per vagitus, et infantiam*

(1) *Hier in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 678. — (2) *Ibid. col.* 679. — (3) *Ibid.*

proficere videbitur sapientia et ætate; sed perfectus vir in ventre femineo solitis mensibus continebitur (1). Plus loin, il reconnoît expressément les trois accomplissemens des promesses faites aux enfans de Juda : *Et habitabit absque iniquitate Judas in civitatibus suis; eruntque agricolæ, et pecorum multitudo : quod ex parte videtur sub Zorobabel et Esdra esse completum. Plenitudo autem vaticinii ad Christi tempora referatur : vel in primo adventu, quando spiritualiter hæc facta sunt; vel in secundo universa complentur; juxta nos spiritualiter, juxta Judæos et nostros judaizantes, carnaliter* (2).

XXXVIII. Suite des témoignages de saint Jérôme sur le sens mystérieux des promesses contenues dans le chapitre XXXI.

Plus loin, saint Jérôme distingue encore très-bien ces deux accomplissemens des promesses au temps de Jésus-Christ, lorsqu'il dit (3) : *Omnes hujuscemodi repromissiones juxta Judæos et nostros judaizantes, in mille annorum regno putantur esse complendæ. Nos autem dicente Apostolo* (4) : Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit : *et Isaia propheta, quod Salvator ædificator sepium et domorum esse memoretur, in primo adventu Christi spiritualiter impleta defendimus, et impleta ex parte non ex toto, quia nunc in speculo videmus, et in ænigmate, et nescimus sicut oportet nos scire. Cum autem quod perfectum est venerit, tunc quod ex parte est destruetur. Aut certe in secundo complenda credimus, quando in sua majestate Dominus apparebit, et subintraverit plenitudo gentium, ut omnis Israel salvus fiat, et nequaquam ex parte per singulos, sed sit Deus omnia in omnibus.* Il vient ensuite à la promesse de la nouvelle alliance, et voici ce qu'il en dit : *Hoc testimonio apostolus Paulus, sive quis alius scripsit epistolam, usus est ad Hebræos : omnesque deinceps ecclesiastici viri, in primo Salvatoris adventu dicunt universa completa, et novum testamentum, hoc est, Evangelium, successisse veteri testamento; a quo legem litteræ lege spiritus commutatam; ut omnia quoque sacrificia, et circumcisio, et sabbathum, spiritualiter complerentur. Quod autem* pactum *pro testamento ponimus, Hebraicæ veritatis est; licet testamentum recte* pactum *appelletur; quia voluntas in eo atque testatio eorum qui pactum ineunt, continetur* (5). Il prévient ensuite une objection que l'on pourroit

(1) *Hier. in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 682. — (2) *Ibid* — (3) *Ibid. col.* 683.—(4) 1. *Cor.* III. 6. — (5) *Hier. in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 684.

former sur ce que ces promesses sont faites aux enfans de ceux avec qui la première alliance fut faite ; voici sa réponse (1) : *Si cui autem scrupulum facit quare dixerit :* Disponam domui Israel et domui Juda pactum (*sive* testamentum) novum, non secundum pactum quod pepigi cum patribus vestris, *intelligat primum Ecclesiam Christi ex Judæis* (il faut sans doute sous-entendre *fuisse*), *et ad illos venisse Dominum Salvatorem atque dixisse* (2) : Non veni nisi ad oves perditas domus Israel : *et idipsum apostolos confirmasse* (3) : Vobis quidem primum oportebat loqui verbum Dei; sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes : *non enim oportebat panem filiorum dare canibus; sed quia filii patrem in sua venientem suscipere noluerunt, dedit omnibus potestatem, ut qui receperint eum, fiant filii Dei.* Enfin il vient à la promesse du rétablissement de Jérusalem ; et voici ce qu'il en dit (4) : *Qui mille annorum in terra Judæa regnum Christi recipiunt, Judæi videlicet et nostri judaizantes, conantur ostendere turrem Ananeel, et portam anguli* (*et cetera sequentia loca*), *et ibi dicunt sanctuarium Domini, id est templum esse condendum, mansurumque in perpetuum. Quod quia post captivitatem temporibus Zorobabel et Esdræ non possunt monstrare completum, transeunt ad Christi tempora, quem in consummatione mundi dicunt esse venturum; ut aurea atque gemmata juxta Apocalypsim Joannis descendat Jerusalem : et hoc terræ spatio, id est, ab illo loco usque ad illum locum ædificetur per circuitum..... Invocantes igitur* (5) *Dominum Salvatorem, qui habet clavem David, qui aperit, et nemo claudit; qui claudit, et nemo aperit; qui signatum quoque Isaiæ librum et omnium prophetarum aperuit, et adoraverunt viginti quatuor seniores tenentes citharas : quod solus potuerit divina reserare mysteria, aggrediamur ædificium civitatis ad quam propheticus sermo dirigitur* (6) : Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei : et (7) fluminis impetus lætificat civitatem Dei. *Ædificatur itaque Ecclesia*, etc. C'est-à-dire, qu'il applique toute cette prophétie à l'édifice même de l'Eglise, en recherchant la signification de tous les noms qui s'y trouvent. On a depuis observé que le nom de *Goatha* qui

(1) *Hier. in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 685. — (2) *Matth.* XV. 24. — (3) *Act.* XIII. 46. — (4) *Loco cit. col.* 686. — (5) *Ibid. col.* 687. — (6) *Psal.* LXXXVI. 3. — (7) *Psal.* XLV. 5.

se trouve ici compris dans l'enceinte de la nouvelle ville, et qui, en hébreu, peut se prononcer *Gogotha*, pourroit être le même que *Golgotha*, le lieu du Calvaire qui se trouva en effet compris dans la nouvelle ville que l'empereur Adrien fit construire près de l'ancienne, et à laquelle il donna le nom d'*Elia;* en sorte que cette prophétie pourroit peut-être, dans un sens littéral, regarder cette nouvelle ville. Mais ce premier sens peut bien en couvrir un autre plus élevé, et relatif au grand objet des promesses mystérieuses dont ce chapitre est rempli. Il paroît que pour entrer dans l'intelligence de tous ces traits énigmatiques, il faut soigneusement distinguer *Ephraïm* et *Juda*, *Samarie* et *Sion*, *Jacob* même et *Israël*. Sion représente certainement l'Eglise de Jésus-Christ, et Juda le peuple chrétien : Ephraïm auparavant séparé de Juda, mais ensuite réuni, c'est le peuple juif qui s'est séparé d'avec le peuple chrétien, mais qui un jour viendra s'y réunir. Samarie, autrefois ennemie de Sion, mais ensuite soumise à Sion, c'est de même la nation juive qui est devenue ennemie de l'Eglise, mais qui un jour lui sera soumise. Jacob, dont le nom signifie supplantateur, représente la gentilité chrétienne, qui a supplanté la nation juive en embrassant la foi que cette nation abandonnoit, et en occupant sur l'olivier franc la place que cette nation y laissoit vacante par le retranchement que son incrédulité lui avoit attiré. Israël, dans son sens propre et naturel, c'est la nation même d'Israël selon la chair, et, dans un sens plus sublime, tous ceux qui sont devenus enfans d'Abraham par la foi.

XXXIX. Remarques sur les promesses contenues dans le chapitre XXXI. A quel temps se rapportent-elles? Est-ce aux temps qui ont précédé Jésus-Christ, ou aux temps qui l'ont suivi? regardent-elles les Juifs qui embrassèrent la

Le P. Houbigant reconnoît que les promesses renfermées dans ce chapitre ne peuvent trouver leur accomplissement aux temps qui ont précédé Jésus-Christ; mais il incline beaucoup vers le sentiment de ceux qui les renvoient au temps de la conversion future des Juifs, et qui croient y voir non-seulement le retour des Juifs à l'Eglise de Jésus-Christ par l'esprit de la foi, mais littéralement le retour des Juifs dans la Palestine au temps de leur conversion, et le rétablissement de la ville même de Jérusalem; c'est-à-dire, qu'autant il s'éloigne de l'interprétation de saint Jérôme et des saints docteurs qui l'ont suivi, autant il s'approche de celle que saint Jérôme combat dans les Juifs et dans ceux qu'il appelle judaïsans. Le P. Houbigant insiste d'abord sur ce que, dès le premier verset, Dieu adresse ses promesses *à toutes les familles d'Israël*. Cet interprète

foi au commencement de l'Eglise, ou leur nation entière qui y reviendra à la fin des temps ?

en conclut que ces promesses ne se bornent point à quelques restes d'Israël sauvés par grace au temps des apôtres, ni aux gentils devenus enfans d'Israël par l'esprit de la foi, mais qu'elles regardent le corps entier de la nation d'Israël selon la chair ; d'où il infère que cela concerne la conversion future de ce peuple. On vient de voir que ce dernier sens n'exclut point les autres. Les promesses faites à Israël ont été accomplies en partie sur les Juifs et sur les gentils mêmes au temps des apôtres. L'Evangile a été annoncé alors premièrement à tous les Juifs, sans aucune distinction de familles ni de tribus ; et il est certain, par le témoignage des apôtres mêmes, qu'il y en eut un grand nombre qui embrassèrent la foi ; les gentils vinrent se joindre à eux, et devenant ainsi enfans d'Israël par l'esprit de la foi, ils eurent part aux promesses faites à Israël. Cet accomplissement est certain ; on ne peut le nier ; et en l'admettant, on n'exclut point l'accomplissement que les mêmes promesses auront un jour sur le corps entier de la nation, lorsqu'elle embrassera la foi. Comme le premier accomplissement n'exclut point le dernier, le dernier n'exclut point le premier. Le P. Houbigant ajoute que les noms de *Jacob* et d'*Ephraïm* ne désignent jamais les gentils : on a cru que saint Jérôme ne conviendroit pas de cela ; et la suite même du texte va montrer que quand il seroit vrai qu'*Ephraïm* ne signifieroit pas ici les gentils, il pourroit du moins être que les gentils y fussent désignés sous le nom de *Jacob*.

XL. Est-il vrai que Jérusalem et Samarie seront rebâties et habitées par les Juifs au temps de la conversion future de ce peuple? En quel sens il est vrai de dire qu'alors Samarie s'unira à Jérusalem. Est-il vrai qu'il y ait une faute dans l'expression du ℣ 7. du chap-

Le P. Houbigant observe que la réunion de Samarie avec Jérusalem n'a point eu lieu avant Jésus-Christ, puisqu'au contraire les Samaritains demeurèrent ennemis des Juifs ; il en conclut que cette réunion n'aura lieu qu'au temps de la conversion future des Juifs, et que non-seulement alors Jérusalem, mais Samarie même, sera rebâtie, en sorte que ces deux villes seront alors également habitées par les Juifs. Saint Jérôme qui ne vouloit pas croire que Jérusalem dût être rebâtie, étoit assurément bien éloigné de penser que Samarie dût jouir de la même prérogative. L'Evangile nous promet *des demeures*, mais dans le ciel, et non pas sur la terre. Les patriarches mêmes ne cherchoient point ici-bas *une cité permanente*, mais ils aspiroient à la céleste patrie ; et lorsque les Juifs seront devenus chrétiens, ils entreront dans la même disposition ; ce ne sera pas sur la terre qu'ils chercheront une demeure ; mais leur unique désir sera d'entrer dans la Jérusalem céleste : Samarie s'u-

nira à Jérusalem lorsque la nation juive s'unira à l'Eglise de Jésus-Christ : l'union de ces deux villes est ici le symbole de l'union de ces deux peuples. Le P. Houbigant croit trouver une faute manifeste, *apertum mendum*, au ℣ 7. où le Seigneur dit selon l'expression de la Vulgate : *Exultate in lætitia Jacob, et hinnite contra caput gentium :* l'hébreu peut signifier plus littéralement : *in capite gentium ;* les Septante ont lu de même ; mais le P. Houbigant prétend que c'est perdre le temps que de vouloir expliquer cela. Il suppose par pure conjecture qu'il faut lire, *in capite montium :* voilà ce qu'il appelle la leçon la plus vraie : *Scriptio verior.* Mais rien n'oblige de recourir à cette supposition. Quel est le sujet de cette joie ? Ce qui précède et ce qui suit le fait assez connoître ; c'est qu'Ephraïm vient se réunir à Sion ; c'est que Dieu sauve les restes d'Israël en les ramenant à Jérusalem ; c'est qu'enfin la nation juive embrasse la foi et vient se réunir à l'Eglise ; et à qui annonce-t-on ce grand sujet de joie ? où l'annonce-t-on ? On l'annonce à la gentilité chrétienne désignée sous le nom mystérieux de *Jacob ;* on l'annonce à la tête des nations, *in capite gentium,* au centre des nations chrétiennes, pour qui ce retour de la nation juive à Jésus-Christ sera sans doute le sujet d'une très-grande joie. L'expression du texte est donc très-convenable ; il n'y a pas lieu d'y soupçonner la moindre faute : *in capite gentium.*

xxxi. : *in capite gentium?* faudroit-il lire *in capite montium?* Justification de l'expression du texte.

Le P. Houbigant vient ensuite aux promesses faites à Rachel ; elle étoit la mère de Joseph, et conséquemment aïeule d'Ephraïm ; ses enfans sont donc ceux d'Ephraïm ; et ceux d'Ephraïm représentent la nation entière des Juifs : le P. Houbigant le pense de même. Mais parce qu'il est dit que les enfans de Rachel reviendront de la terre de l'ennemi dans leur propre terre, le P. Houbigant en conclut qu'il ne s'agit point ici du seul retour des cœurs à la foi, mais d'un retour qui se doit faire par le mouvement même des pieds, pour passer d'un lieu dans un autre : *Intelligitur reditus pedum, non tantum cordium.* Mais ne sait-on pas que nous tous qui appartenons à Jésus-Christ, nous avons été *transférés de l'empire du démon dans le royaume de Jésus-Christ ?* et cela ne s'est point fait par le mouvement de nos pieds, mais par le seul mouvement du cœur. Il en sera de même des Juifs ; la terre de l'ennemi dans laquelle ils sont, c'est l'empire du démon ; ils en sortiront par la foi ; la terre d'Israël dans laquelle ils reviendront

XLI. Est-il vrai que le retour des enfans de Rachel annonce le retour futur des Juifs, non-seulement à la foi, mais même dans la Judée ? En quel sens il est vrai de dire que les enfans de Rachel reviendront alors dans leur terre. Est-il vrai que l'opinion du retour futur des Juifs

dans la Judée ait été l'opinion générale des Juifs et des saints pères dans les premiers siècles ?

c'est l'Eglise même de Jésus-Christ ; ils y rentreront comme nous y sommes entrés par le saint baptême. Le P. Houbigant prétend que l'opinion du retour des Juifs dans leur propre terre, c'est-à-dire dans la Judée, a été l'opinion générale des premiers siècles tant chez les Juifs que chez les saints pères. Que cette opinion ait été générale chez les Juifs séparés de l'Eglise par leur incrédulité, cela n'est pas étonnant : leur cœur charnel ne désiroit que de rentrer dans la Judée d'où ils avoient été chassés ; mais cette opinion ne fut point aussi générale chez les Chrétiens. Saint Justin, qui avoit embrassé cette opinion, déclare expressément que les sentimens sur ce point étoient partagés ; et après avoir dit que plusieurs pensoient comme lui, il avoue que plusieurs qui d'ailleurs étoient très-orthodoxes, n'admettoient point cette opinion : *Tibi*, dit-il parlant à Tryphon, *tibi et antea confessus sum, me et multos alios hæc sentire, ita ut omnino perspectum habeamus sic futurum ; at multos rursus, eosque ex illo Christianorum genere, quod piam et puram sequitur sententiam, id non agnoscere, tibi significari* (1). Ce partage de sentimens subsista sur ce point au milieu des persécutions qui ne laissèrent pas le loisir d'étudier les prophéties, pour discerner de quel côté l'on pourroit en découvrir le vrai sens sur des événemens futurs qui n'intéressoient point alors la plus grande partie des fidèles, parce qu'ils n'appartenoient point à la foi. Mais la paix ayant été rendue à l'Eglise, on étudia avec plus de soin les prophéties ; et comme on les étudioit avec piété, la lumière se répandit sur ceux qui s'appliquèrent à cette étude. Dès le troisième siècle, cette fausse opinion fut avantageusement réfutée par saint Denys d'Alexandrie ; au quatrième, saint Jérôme en conservant tous les égards dus aux saints martyrs qui s'y étoient laissé engager, la combattit très-vivement ; au cinquième, saint Augustin acheva de la rejeter ; et depuis ce temps tous les pères et les docteurs les plus éclairés ont reconnu que cette opinion n'étoit qu'une pure illusion, qui se dissipoit dès qu'on en venoit à l'examen des preuves alléguées de part et d'autre.

XLII. Remarques sur le texte du ℣ 22. du

Le P. Houbigant paroît être fort embarrassé de ce prodige que Dieu annonce : *Femina circumdabit virum*. Cette expression qui est celle de notre Vulgate, ne lui plaît pas ;

(1) *Just. Dial. cum Tryphone, p.* 177.

il préfère de dire *mulier ambibit virum*, qu'il emprunte de Castalion qui dit, *femina ambibit virum*. Il avoue que s'il préfère cette expression, c'est parce qu'il n'y voit pas assez clair : *Quem nos propterea sequimur, quia lux non affulget.* Mais si la lumière ne brille pas plus du côté de Castalion que du côté de notre Vulgate, rien ne nous oblige donc d'abandonner ici l'expression de la Vulgate. Il y a plus : le P. Houbigant avoue que le sens de Castalion ne lui plaît pas, parce qu'il n'est point si rare qu'une femme recherche un homme en mariage. Mais si ce sens n'est pas recevable, il ne falloit donc pas en recevoir l'expression ; car cet *ambibit* de Castalion renferme nécessairement ce sens ; cela seul devoit donc suffire pour le faire rejeter. D'un autre côté le P. Houbigant déclare qu'il ne se rend point au sentiment de ceux qui croient que cette prophétie regarde la sainte Vierge devenue mère de Dieu ; 1° parce que ce sens ne lui paroît pas lié avec ce qui précède ni avec ce qui suit ; 2° parce que le mot hébreu נקבה signifie une femme mariable et non pas une vierge. Il n'étoit pas nécessaire que la virginité de la mère de Dieu fût ici marquée : elle l'avoit été bien expressément par Isaïe, et cela suffisoit. Ici le Seigneur prédit le même mystère sous un autre point de vue que saint Jérôme a très-bien expliqué. Non-seulement une vierge concevra et mettra au jour ce divin enfant sans rien perdre de sa virginité ; mais ce divin enfant qui à sa naissance paroîtra aussi foible que les autres, sera dès le sein de sa mère un homme parfait : *perfectus vir in ventre femineo continebitur.* Voilà ce que saint Jérôme a vu dans l'expression du texte ; et c'est bien là la merveille étonnante que le Seigneur annonce. S'il paroît difficile de lier cela avec ce qui précède et avec ce qui suit, c'est que l'on confond les deux sens dont le texte est susceptible relativement à Jésus-Christ, et que pour admettre le second qui regarde les derniers temps on voudroit exclure le premier qui regarde le temps même de l'incarnation du Verbe. Mais nous avons fait observer que ces deux sens se concilient, et que l'un ne doit pas exclure l'autre. Il arrive ici ce que l'on remarque dans presque toutes les prophéties susceptibles de deux sens ; certaines expressions conviennent mieux au premier, tandis que d'autres conviennent mieux au second. Ces promesses ont été accomplies en partie au premier avénement de Jésus-Christ ; et ce n'est que dans son second avénement qu'elles auront

chap. xxxi : *Femina circumdabit virum.* Faudroit-il traduire, *Mulier ambibit virum?* Les anciens se méprenoient-ils lorsqu'ils ont cru voir le mystère de l'incarnation dans ce paroles : *Femina circumdabit virum?* Faudroit il lire et traduire, *Uxor redibit ad virum suum*, en l'appliquant au retour de la Synagogue à Jésus-Christ? Justification de la leçon du texte, du sens de la Vulgate, et de l'interprétation des anciens.

leur entier accomplissement. Ainsi la plupart des expressions nous conduisent à ce dernier accomplissement; mais cela n'empêche point qu'au milieu de tout cela, il n'y ait des traits qui regardent plus particulièrement le premier : celui-ci est du nombre de ceux qui ont été exactement vérifiés dès le temps de l'incarnation du Verbe dans le sein de la sainte Vierge ; mais cela n'empêche nullement que le même prodige auquel les Juifs ont fermé les yeux jusqu'à la fin des temps ne leur soit rappelé au temps de leur future conversion. Reconnoissez au moins aujourd'hui, enfans d'Israël, ce que vous avez jusqu'à présent refusé de reconnoître ; c'est que Dieu a créé sur la terre un prodige qui avoit été jusqu'alors inouï : *Quia creavit Dominus novum super terram.* Ce prodige que vous n'avez pas voulu reconnoître, c'est qu'une femme, vierge sans doute comme vous l'a dit Isaïe, mais enfin une personne du sexe féminin, *femina*, une femme portera et contiendra dans l'enceinte de ses entrailles un enfant qui semblable aux autres par la foiblesse de la nature dont il sera revêtu, aura toute la perfection de l'homme par les trésors de sagesse et de science dont son ame sera remplie : *femina circumdabit virum.* Le P. Houbigant ne trouvant rien d'assez satisfaisant dans cette explication donnée par les anciens, en conclut qu'il y a là quelque faute : *aliquod latere mendum.* Au lieu de ces mots, תסובב גבר, *circumdabit virum*, il propose de lire, תשוב לגברה, *redibit ad virum suum*, en supposant que ce grand prodige est le retour même de la Synagogue à Jésus-Christ. Mais, 1° cette leçon n'est fondée que sur une conjecture ; et ce qu'il y a ici de certain, c'est que le texte ne dit point cela : le texte ne dit que ce que la Vulgate exprime très-littéralement : *femina circumdabit virum.* 2° Si le retour de la Synagogue à Jésus-Christ a quelque chose d'étonnant, le mystère de l'incarnation du Verbe dans le sein de la sainte Vierge est sans doute beaucoup plus étonnant encore ; et puisque c'est ce que les anciens y ont vu, rien ne peut ici nous obliger d'abandonner une interprétation si ancienne et si convenable. Si l'on est surpris de voir que l'expression *circumdabit* soit ici employée pour marquer l'état d'une femme enceinte, on peut remarquer que l'expression même de notre langue est relative à l'idée que renferme celle de l'hébreu ; car en français, *enceindre*, est précisément ce que signifie le mot *circumdare :* et lorsque nous disons d'une femme qu'elle est *enceinte*, nous

voulons dire qu'elle porte dans l'enceinte de ses entrailles un enfant ; voilà précisément ce que signifie ici l'expression de l'hébreu : *femina circumdabit virum*, avec cette seule différence qu'ici cet enfant est un homme parfait : *femina circumdabit virum gremio uteri sui*, comme l'explique saint Jérôme : *perfectus vir in ventre femineo solitis mensibus continebitur.*

XLIII. La promesse contenue dans les ℣ 31 et suiv. du chap. XXXI., touchant la nouvelle alliance, n'a-t-elle pas eu son accomplissement dans l'établissement de l'Eglise ? En quel sens on peut dire qu'elle recevra un nouvel accomplissement la fin des siècles en faveur de la nation juive.

Le P. Houbigant vient ensuite à la promesse de la nouvelle alliance. Il est bien certain que cette alliance a été faite par Jésus-Christ, et scellée par l'effusion de son sang : conséquemment il n'est pas possible de méconnoître dans ces circonstances l'accomplissement de la promesse. Le P. Houbigant néanmoins ne dit pas un seul mot de ce premier accomplissement, il exclut même expressément l'idée de ceux qui prétendoient que dans ce sens *Juda* représente les Juifs, et *Israël* les gentils. Il n'est occupé que de l'accomplissement que doit avoir un jour cette promesse à l'égard de la nation juive. Il entend par *Israël et Juda* la seule nation juive ; ce sens lui paroît manifeste. Il observe que les Juifs sont encore ici désignés par ce qui est dit de l'ancienne alliance contractée avec leurs pères. Il en conclut comme une conséquence indubitable que cette promesse regarde le retour de la nation juive à la foi. Il est facile de concilier ici les deux sens. Dans le premier sens au premier avénement de Jésus-Christ, l'alliance a été faite avec Israël et avec Juda, c'est-à-dire, avec les Juifs qui se sont soumis à Jésus-Christ : ils y ont été admis de toute tribu indistinctement. Les gentils y ont été aussi appelés ; ils y sont entrés ; et en y entrant ils ont succédé aux priviléges et aux prérogatives de la maison de Juda, de manière que c'est en s'unissant à eux que les Juifs entreront dans cette alliance. Sous ce point de vue, et à l'égard de ce dernier accomplissement réservé pour la fin des temps, *Israël* seul représente la nation juive, *Juda* le peuple chrétien auquel cette nation viendra se réunir : et il est bien remarquable qu'au ℣ 33. où la promesse est répétée, la seule *maison* d'*Israël* y est nommée : *Hoc erit pactum quod feriam cum domo Israel post dies illos.* C'est qu'en effet l'alliance a été faite avec *la maison de Juda*, c'est-à-dire avec le peuple chrétien dès le commencement de l'Eglise ; mais dans les derniers temps la même alliance sera faite avec *la maison d'Israël*, c'est-à-dire avec la nation juive qui jusqu'à présent en est demeurée exclue par son incrédulité : *Hoc*

erit pactum quod feriam cum domo Israel post dies illos : et ce sens est bien aussi renfermé dans l'expression du ℣ 31., où la maison d'Israël est nommée exprès avant la maison de Juda : *Ecce dies veniunt et feriam domui Israel et domui Juda, fœdus novum.* Car dans le style des Hébreux la conjonction *et* se prend quelquefois pour *sicut*, soit qu'elle eût en effet les deux sens, soit que les copistes aient confondu la lettre ו qui signifie *et*, avec la lettre כ, qui signifie *sicut.* C'est ainsi qu'au 1er livre des Rois, chap. XII. ℣ 15., on lit dans l'hébreu comme dans la Vulgate : *Erit manus Domini super vos et super patres vestros :* s'il n'y a là aucune faute de copistes, la conjonction *et* y signifie assurément *sicut :* La main du Seigneur sera sur vous comme sur vos pères. De même ici : *Le temps vient, dit le Seigneur, où je ferai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda*, et non-seulement avec l'une et l'autre, mais *avec l'une comme avec l'autre ;* avec l'une et l'autre dans l'établissement de cette alliance, où les Juifs qui croiront seront admis de toute tribu sans distinction ; et encore avec l'une comme avec l'autre à la fin des temps lorsque la nation entière des Juifs représentée par *la maison d'Israël* sera admise dans l'alliance qui a été faite dès le commencement avec le peuple chrétien représenté par *la maison de Juda.* Ainsi se concilie le ℣ 31., où les deux maisons sont nommées, avec le ℣ 33., où le Seigneur ne nomme que la seule *maison d'Israël ;* et c'est aussi relativement à cette maison d'Israël selon la chair, que Dieu rappelle au ℣ 32. l'ancienne alliance faite avec leurs pères, *cum patribus eorum.*

XLIV. La promesse de ne point laisser périr la maison d'Israël et de ne la point rejeter entièrement, regarde-t-elle le temps de la conversion future des Juifs, ou le temps même qui s'est écoulé depuis leur infidélité jusqu'à

Le P. Houbigant observe ensuite la promesse que Dieu fait de *ne point laisser périr* la maison d'Israël, et de *ne la point rejeter entièrement ;* il paroît vouloir appliquer cela aux Juifs au temps de leur future conversion, pour en conclure qu'ils formeront alors un peuple distingué des autres par leur réunion dans leur ancienne demeure, dans la Judée. Mais cette promesse ayant précisément pour objet de *ne pas les laisser périr*, de *ne pas les rejeter entièrement*, montre bien par ces expressions mêmes, qu'elle regarde spécialement le temps même du châtiment qu'ils se sont attiré par leur incrédulité : l'accomplissement de cette promesse subsiste donc sous nos yeux par le soin que Dieu prend de conserver cette nation malgré l'infidélité dont elle s'est rendue coupable depuis plus de

dix-sept siècles; et il continuera de la conserver de même jusqu'à la fin des temps dans sa dispersion même, sans qu'il soit nécessaire de la rassembler dans la Judée pour en marquer mieux la conservation. Enfin le P. Houbigant croit trouver dans la description de l'étendue de la nouvelle ville dont parle Jérémie, une preuve démonstrative du rétablissement futur de Jérusalem. Il lui paroît évident que le prophète décrit ici la situation des lieux, et non l'état des mœurs. Sa preuve consiste en ce que cette prophétie n'a point reçu son accomplissement depuis le retour de Babylone jusqu'à Jésus-Christ : *Hæc autem non completa fuisse post reditum Babylonis, usque ad Christum natum, docet sacra historia, in qua legitur montem Goatha seu Golgotha fuisse extra Jerusalem situm. Idem dixeris de valle cadaverum. Nam de Gareb nihil compertum habemus.* Voici dans ces quatre derniers mots un aveu très-important : *Nam de Gareb nihil compertum habemus.* Car si l'on ne sait plus aujourd'hui ce que c'est que ce lieu nommé *Gareb*, il n'est donc plus possible de le faire entrer dans les limites de la nouvelle ville que l'on voudroit bâtir en faveur des Juifs; et dès lors il demeure constant qu'il ne s'agit point ici d'une ville matérielle que les Juifs doivent un jour construire sur des limites dont la connoissance s'est effacée. Si l'on vouloit cependant qu'une description si soigneuse marquât, au moins dans un premier sens, la situation des lieux sur lesquels devoit être construite une nouvelle ville, le seul nom de *Goatha* ou *Golgotha* pourroit suffire pour montrer que c'est celle qui fut construite par les ordres d'Adrien au second siècle de l'Eglise, c'est-à-dire, dans un temps où la colline de Gareb pouvoit être encore assez connue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en effet le Calvaire nommé *Golgotha* fut enfermé dans l'enceinte de cette nouvelle ville : saint Jérôme le dit expressément : *Golgotha, locus Calvariæ, in quo Salvator pro salute omnium crucifixus est, et usque hodie ostenditur in Ælia ad septentrionalem plagam montis Sion* (1); et Eusèbe l'avoit dit avant lui : Δείκνυται ἐν Αἰλίᾳ (2). Si néanmoins on persiste à prétendre que ceci étant lié avec des promesses qui s'étendent jusqu'au rappel futur des Juifs, doit au moins dans un derniers sens, regarder le temps de leur retour futur à la foi, disons donc que puisque

présent ? La description prophétique de l'étendue de Jérusalem prouve-t-elle que Jérusalem sera rebâtie ? Cela ne regarde-t-il point la ville bâtie sous Adrien ? N'est-ce point une description mystérieuse d'un édifice spirituel ?

(1) *Hier. de loc. Hebr. tom. II. col. 451.* — (2) *Ibid. in textu Eusebii.*

la colline de Gareb est aujourd'hui un lieu inconnu, il ne s'agit point alors de la situation des lieux ni de la construction d'un édifice matériel, mais de celle d'un édifice spirituel dont les qualités morales sont marquées sous les noms mystérieux de ces différens lieux comme le pensoit saint Jérôme (1) : *Aggrediamur ædificium civitatis ad quam propheticus sermo dirigitur :* Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. Et certes la perpétuité promise à cette ville prouve bien que ce n'est point une ville matérielle, mais l'Eglise même de Jésus-Christ : *Non evelletur, et non destruetur ultra in perpetuum.* Les gentils qui avant Jésus-Christ étoient séparés du peuple de Dieu, y sont entrés au temps des apôtres ; les Juifs qui en sont aujourd'hui séparés y entreront à la fin des temps. C'est ainsi que sous les deux points de vue, les lieux impurs qui étoient hors de Jérusalem se trouvent sanctifiés et renfermés dans son enceinte.

XLV. Objet du chapit. XXVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXVII. La suite des temps nous ramène au chap. XXVII, qui se trouve daté du commencement du règne de *Joakim ;* mais l'interprète syriaque et l'interprète arabe ont lu *Sédécias*, et la suite prouve que c'est la vraie leçon. Cette date a été mise dans la version des Septante, vraisemblablement parce que le nom de *Joakim* discordoit avec la suite qui prouve que ce devoit être *Sédécias.* Saint Jérôme pour lever cette difficulté, pense que ce verset ne doit point être mis à la tête du chap. XXVII, mais à la fin du chap. XXVI. *Multi putant sequentis capituli esse principium, quod nequaquam ita est, sed jungendum superiori : ut quidquid dictum refertur et factum, in principio regni Joakim factum esse credamus* (2). Mais il en résulteroit un autre inconvénient dont il s'est lui-même aperçu, c'est qu'alors le chapitre XXVI auroit la même date répétée au commencement et à la fin ; il pense que c'est ce qui a déterminé les Septante à supprimer cette date : *Videntur autem mihi Septuaginta titulum istum hac ratione siluisse, ne secundo dicere viderentur.* Puisque cette date ne convient ni à la fin du chapitre XXVI, ni au commencement du chapitre XXVII, en y lisant *Joakim*, il y a bien lieu d'en conclure que la vraie leçon est *Sedeciæ.* Le prophète reçoit ordre d'envoyer des liens et des jougs aux rois des Iduméens, des Moabites et des Ammonites,

(1) *Hier. in Jerem.* XXXI. *tom.* III. *col.* 687. — (2) *Hier. in Jerem.* XXVII. *tom.* III. *col.* 657.

de Tyr et de Sidon, pour leur ordonner de se soumettre à Nabuchodonosor, d'éviter par-là leur ruine entière, et de ne point croire à ceux qui leur permettroient de ne point subir le joug de Nabuchodonosor. Il donne les mêmes avis à Sédécias, aux prêtres et au peuple. Il annonce qu'en vain les faux prophètes promettoient le retour des vases enlevés du temple, et qu'au contraire Nabuchodonosor acheveroit d'enlever ceux qu'il y avoit laissés. Saint Jérôme ne s'élève point ici au-dessus du sens littéral, si ce n'est en comparant les paroles de Jérémie avec celles de saint Paul qui nous ordonne d'obéir aux puissances auxquelles Dieu nous assujettit. *Non solum Dominus peccatrices gentes subjicit Nabuchodonosor; sed Apostolus... potestatibus quoque obediendum monet, non solum propter iram, sed et propter conscientiam, ne condemnemur ab eis* (1).

XLVI. Objet du chap. XXVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXVIII. Le commencement de ce chapitre paroît encore avoir souffert de la main des copistes. Ces mots *in anno illo in principio regni* ne sont pas dans la version des Septante, et la suite même de ce verset prouve que ce chapitre ne se rapporte pas précisément au commencement de ce règne, mais à la quatrième année, *in anno quarto*. Les Septante disent donc simplement : *Et factum est in anno quarto Sedeciæ regis Juda.* On a pu lire originairement, *Et factum est in anno quarto regni Sedeciæ regis Juda, in anno illo in mense quinto*, c'est-à-dire, selon le style des Hébreux, *in mense quinto anni illius*. Quoi qu'il en soit, ce chapitre paroît bien être la suite du précédent. Hananias faux prophète continue de contredire Jérémie ; celui-ci en appelle à l'événement. Hananias continue de soutenir sa fausse prédiction. Jérémie lui déclare qu'il mourra dans l'année même; et ce faux prophète meurt. Saint Jérôme ne s'élève point encore ici au-dessus de la lettre du texte ; il nous y fait seulement observer la douceur avec laquelle Jérémie répond au faux prophète qui ose le contredire : *Hoc animadvertendum, quod non minaciter, truculenter, sed fiducia veritatis increpet mentientem, et differat in futurum : ut qui audiunt, rerum exitum præstolentur* (2).

CHAPITRE XXXIV. La suite des temps nous fait passer ici du chapitre XXVIII au chapitre XXXIV, c'est-à-dire, à la

(1) *Hier. in Jerem.* XXVII. *tom.* III. *col.* 659. — (2) *Hier. in Jerem.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 662.

XLVII. Objet du chap. XXXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Le commentaire de saint Jérôme nous manque ici.

neuvième année de Sédécias, en laquelle tomba l'année sabbatique dont il est ici parlé, et lorsque Nabuchodonosor assiégeoit Jérusalem. Jérémie annonce à Sédécias le jugement que le Seigneur a prononcé sur Jérusalem et sur ce prince ; et le peuple ayant violé la loi du Seigneur touchant l'année sabbatique, Jérémie annonce que cette dernière infidélité va attirer les derniers coups du Seigneur sur cette ville et sur ce peuple. Le commentaire de saint Jérôme, n'allant point au delà du chapitre XXXII, nous manque ici. Mais du moins on voit dans ce chapitre combien il est dangereux de violer les lois du Seigneur, et de ne pas obéir à ses ordres.

XLVIII. Objet du chap. XXXVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Le commentaire de saint Jérôme nous manque.

CHAPITRE XXXVII. ✠ 3. *et suiv.* La suite des temps nous ramène ici au chapitre XXXVII ; mais nous avons vu que les deux premiers versets paroissent tenir au chapitre XXXVI, c'est pourquoi nous passons ici au ✠ 3. On voit dans ce chapitre que Jérémie n'avoit point encore été mis en prison, et que Nabuchodonosor avoit levé le siége pour aller au-devant des Egyptiens. Jérémie annonce qu'il reviendra. On le soupçonne de vouloir fuir ; on l'arrête. Il est mis dans un cachot, et Sédécias l'en retire. Le commentaire de saint Jérôme nous manque encore ici. Mais on voit ici combien en vain on se flatte d'échapper aux effets de la colère du Seigneur ; et que l'unique moyen de l'apaiser est d'implorer sa miséricorde en se soumettant à ses lois et à ses ordres. On peut y remarquer dans Jérémie un modèle de fidélité aux ordres de Dieu, et en même temps aux liens qui l'attachent à son prince et à son peuple. On l'accuse de vouloir aller se rendre aux Chaldéens, il s'en défend : *Falsum est; non fugio ad Chaldæos.*

XLIX. Objet du chap. XXXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXXII. La suite des temps nous ramène ici au chapitre XXXII, qui est daté de la *dixième année* du règne de Sédécias, lorsque Nabuchodonosor tenoit Jérusalem assiégée. Jérémie par l'ordre du Seigneur achète un champ comme un gage du rétablissement futur. Il adresse sur cela sa prière au Seigneur, qui lui annonce de nouveau les maux qui vont tomber sur les enfans de Juda à cause des iniquités d'Israël et de Juda ; après quoi il lui réitère les promesses du rétablissement de Jérusalem et des enfans de Juda. Nous avons ici le secours du commentaire de saint Jérôme, qui commence l'explication de ce chapitre par cette réflexion : *Non solum verba, sed et opera prophetarum nobis exemplo sunt ad virtutem. Poterat Jeremias*

prospera nuntiare, et regis Sedeciæ frui amicitia; sed malebat Deo magis obedire quam hominibus; et ei qui potest et animam et corpus perdere in gehennam, quam illi qui tantum in corpus habere poterat potestatem (1). Du reste saint Jérôme ne considère guère que le sens littéral dans ce qui concerne l'achat du champ qui étoit le gage du retour. Mais dans les reproches que le Seigneur fait aux enfans de Juda, saint Jérôme reconnoit ceux que peuvent mériter les chrétiens prévaricateurs (2) : *Non solum eo tempore Judas posuit in templo Dei statuam idoli quam in Ezechielis principio legimus; sed usque hodie in domo Dei, quæ interpretatur Ecclesia, sive in corde animaque credentium ponitur idolum, quando novum dogma constituitur, et juxta Deuteronomium adoratur in abscondito.* Nescitis, *inquit* (3), quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis? Lorsqu'il vient ensuite aux promesses, il s'étend davantage sur le sens spirituel, dont il fait alors sentir la nécessité. *Multi hoc putant* (4) *tempore Zorobabel filii Salathiel, et Jesu filii Josedec sacerdotis magni, quando Aggæas et Zacharias prophetaverunt sub Esdra sacerdote completum, quando ædificatum est templum, et sub Nehemia extructi muri per circuitum... Sed quomodo hoc possit illi tempori coaptari :* Habitare eos faciam confidenter, et feriam eis pactum sempiternum, *sive* disponam illis testamentum æternum? *Penitus non potest approbari : quippe quos legerimus, et sacra narrat historia, non solum a vicinis gentibus, sed a Persis quoque et Macedonibus et Ægyptiis Romanisque sæpe captos, et hucusque servire. Omnia igitur ad adventum referenda sunt Salvatoris : quæ nostro et fidei tempore videmus expleta, et electio juxta apostolum reliquiarum salva facta est.* Plus loin il ajoute : *Hæc juxta litteram, licet in typo præcesserint post reditum de Chaldæis, quando ad Cyri regis imperium reversus est populus in Judæam : tamen spiritualiter in Christo et apostolis verius pleniusque complentur* (5).

Le P. Houbigant convient bien aussi que les promesses qui terminent ce chapitre ne regardent pas toutes le retour des Juifs à Jérusalem au temps de Cyrus. Mais il distingue celles qui s'étendent depuis le ✠ 37. jusqu'au ✠ 40. (il a

L. Remarques sur les pro-

(1) *Hier. in Jerem.* XXXII. *tom.* III. *col.* 688. — (2) *Ibid. col.* 695. — (3) 1. *Cor.* III. 16. — (4) *Hier. in Jerem.* XXXII. *tom.* III. *col.* 696. — (5) *Ibid. col.* 697.

messes qui terminent le chap. XXXII. Regardent-elles le temps de Cyrus, ou le temps de Jésus-Christ, l'établissement de l'Eglise, ou le rappel futur des Juifs? Annoncent-elles en même temps le retour des Juifs à la foi et dans leur pays?

peut-être voulu dire 42.). Il applique au seul temps de Cyrus les promesses contenues dans les ✠ 43. et 44., qui terminent ce chapitre : et quant aux premières, il en différe l'accomplissement jusqu'au retour futur des Juifs, qui lui paroît être encore ici un retour non-seulement à la foi, mais dans leur pays même. Mais on vient de voir qu'entre ces deux extrémités, saint Jérôme reconnoît au temps même du premier avénement de Jésus-Christ un accomplissement plus parfait que le premier : *Omnia ad adventum referenda sunt Salvatoris, quæ nostro et fidei tempore videmus expleta.* Il est vrai qu'alors c'est un accomplissement spirituel, mais qui n'en est pas moins vrai ni moins parfait : au contraire, c'est cela même qui le rend plus vrai et plus exact que le premier qui sembloit être plus conforme à la lettre en certains points : *Hæc juxta litteram licet in typo præcesserint post reditum de Chaldæis... tamen spiritualiter in Christo et apostolis* VERIUS PLENIUSQUE COMPLENTUR. Le Seigneur avoit promis aux Juifs de les ramener dans leur pays : *Et reducam eos ad locum istum : ... et plantabo eos in terra ista :* voilà ce qui a été accompli à la lettre en faveur de ceux que Dieu a ramenés dans ce pays. Mais il avoit promis de faire avec eux une alliance éternelle : *et feriam eis pactum sempiternum :* voilà ce qui n'a été accompli qu'au temps de Jésus-Christ ; et il est certain qu'au temps de Jésus-Christ cette promesse a eu son accomplissement dans ceux qui ont cru. Il est vrai qu'alors la plus grande partie de cette nation a refusé d'entrer dans cette alliance, et que le temps viendra où elle y sera rappelée de manière qu'elle y entrera ; alors cette promesse aura son entier accomplissement sur cette nation ; mais cet accomplissement futur sur la nation entière, ne doit pas faire méconnoître le premier accomplissement qui a eu lieu sur une partie de la nation au temps des apôtres. D'ailleurs c'est qu'au temps des apôtres, les gentils ayant été appelés à cette alliance et y étant entrés, ont été rendus participans des promesses faites aux Juifs, en sorte que, selon la remarque très-judicieuse et très-importante de saint Jérôme, ce qui n'a point été alors accompli sur les Juifs, l'a été sur nous. Car voici ce que dit ce saint docteur sur ces paroles : *Et timeant me universis diebus.* Il reprend : Universis, *ait,* diebus : *quod si Judæis non competit, de nostro populo accipiendum est, cui et bene fuit, et est, et erit, non solum ipsis, sed et filiis eorum*

post eos. Nobiscum enim pactum pepigit sempiternum, nec desinet nobis ultra benefacere... Et plantabo, *inquit,* eos in terra ista in veritate, *sive ut Septuaginta transtulerunt,* in fide, *ut proprie significet populum christianum, cujus religio fides est* (1). L'effet de cette promesse ne fut point alors d'amener dans la Palestine ni les gentils qui crurent à l'Evangile, ni même les Juifs qui dispersés parmi les gentils, entrèrent dans la nouvelle alliance : cette promesse est du nombre de celles qui furent accomplies dans un sens spirituel. La terre de promission où furent alors amenés tous ceux qui crurent en Jésus-Christ, c'est l'Eglise même de Jésus-Christ, comme saint Jérôme nous l'a déja fait remarquer : *In terram suam, haud dubium quin in Ecclesiam* (2) ; et voilà la vraie terre de promission où les Juifs seront eux-mêmes ramenés lorsqu'ils reviendront à Jésus-Christ : *Et reducam eos ad locum istum ;* voilà la vraie terre de promission où Dieu les plantera dans la vérité et dans la foi : *Et plantabo eos in terra ista in veritate,* ou selon l'expression des Septante, *in fide.* On ne plante point des hommes dans la terre destinée à produire des arbres et des plantes ; mais on les plante dans l'Eglise de Jésus-Christ qui est le champ que Dieu cultive par les mains de ses ministres qui sont ses coopérateurs dans cette mystérieuse agriculture, et c'est dans la foi et par la foi même que Dieu les plante : *Et plantabo eos in terra hac in fide.* Cet accomplissement, pour être spirituel, n'en est ni moins vrai ni moins exact ; bien au contraire, il est d'autant plus exact et plus vrai qu'il est plus spirituel : *Spiritualiter in Christo* VERIUS PLENIUSQUE COMPLENTUR.

CHAPITRE XXXIII. C'est la suite du chapitre précédent. Le Seigneur y renouvelle ses promesses en faveur de son peuple. Il y annonce le rétablissement de Jérusalem, le retour de ses habitans, et des enfans de Juda et de Benjamin. Il y répète la promesse du chapitre XXIII, touchant le Messie. Il y ajoute celle de conserver la puissance royale à la maison de *David,* et le ministère sacerdotal à la race de *Lévi.* Il déclare que quoiqu'il ait paru rejeter les deux familles qu'il avoit choisies, les deux maisons d'*Israël* et de *Juda,* cependant il ne rejetteroit point entièrement la race de *Jacob,* ni en particulier celle de *David,* mais qu'il les retirera de leur captivité, et qu'il répandra sa miséricorde sur elles.

LI. Objet du chap. XXXIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Le commentaire de saint Jérôme nous manque. On peut y suppléer par celui du chap. XXIII, où se trouvent les

(1) *Hier. in Jerem.* XXXII. *tom.* III. *col.* 696. — (2) *Hier. in Jerem.* XVI. *tom.* III. *col.* 606.

mêmes promesses. Principes généraux sur les promesses des prophètes.

Ces promesses sont sans doute pleines de mystères ; et nous avons bien lieu de regretter ici le commentaire qui nous manque dans saint Jérôme. On peut néanmoins y suppléer par ce qu'il a dit de toutes les promesses qui ont précédé, et spécialement de celle du chapitre XXIII. Le P. Houbigant convient que celle qui y répond dans ce chapitre regarde le Messie ; il y reconnoît même dans la promesse de la perpétuité du sacerdoce de Lévi, celle du nouveau sacerdoce que Jésus-Christ a substitué à celui de Lévi. Du reste il renvoie à ce qu'il a dit sur les promesses contenues dans les chapitres XXIII, XXX, XXXI et XXXII, sur lesquels nous renverrons aussi à ce que nous en avons dit, en observant seulement qu'en général, selon la remarque de saint Jérôme, les promesses des prophètes sont communément relatives à trois ordres d'accomplissemens : l'un, dans le sens littéral, au temps de Cyrus, c'est-à-dire, depuis la liberté rendue aux Juifs après la captivité de Babylone ; les deux autres dans un sens spirituel, dont l'un regarde le premier avénement de Jésus-Christ et l'établissement de l'Eglise, et l'autre, le rappel futur des Juifs et le dernier avénement de Jésus-Christ. Tout ne se rapporte pas également à ces trois temps ; mais il y a certains traits qui conviennent mieux au premier qu'aux deux autres, ou au second mieux qu'au premier ou au dernier, et d'autres qui conviennent mieux au dernier qu'aux deux premiers. Voilà ce qu'on ne doit jamais perdre de vue pour entendre exactement le vrai sens des prophéties sans en confondre les différens rapports.

LII. Objet du chapit. XXI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXI. La suite des événemens nous ramène au chapitre XXI, qui regarde le temps du dernier siége de Jérusalem sous Sédécias, c'est-à-dire, vers la dixième année de ce prince. Sédécias, consulte Jérémie, et ce prophète lui annonce les maux qui vont tomber sur Jérusalem. Il offre cependant au peuple et aux princes de la part du Seigneur les moyens d'échapper à la ruine qui les menace, soit en se rendant aux Chaldéens, soit en s'acquittant des devoirs de la justice. Saint Jérôme s'arrête principalement au sens littéral ; seulement il finit ce chapitre par cette réflexion : *Quidquid ad domum regiam, et ad urbem metropolim prophetatur, referamus ad ecclesiasticum ordinem et ad principes ecclesiarum, eos duntaxat qui se superbiæ, et divitiis, lasciviæque tradiderint* (1).

(1) *Hier. in Jerem.* XXI. *tom.* III. *col.* 627.

LIII. Objet du ch. XXXVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Le commentaire de saint Jérôme nous manque sur ce chapitre et sur tout le reste du livre

CHAPITRE XXXVIII. La suite des circonstances nous ramène au chapitre XXXVIII, qui regarde encore le temps du dernier siége de Jérusalem, c'est-à-dire, la dixième ou onzième année de Sédécias; l'avis que Jérémie donne au peuple dans le chapitre XXI, ayant déplu aux grands, ils firent mettre Jérémie dans une basse-fosse. Abdémélech obtient du roi la permission de l'en retirer. Sédécias consulte Jérémie qui lui conseille de se rendre aux Chaldéens. Sédécias lui recommande le secret, et Jérémie le lui garde. Le secours de saint Jérôme nous manque sur ce chapitre et sur tous ceux qui vont suivre. Mais ici il est aisé de découvrir dans Jérémie un modèle de fidélité envers Dieu et envers le prince qui le représente, et dans Abdémélech un exemple de zèle pour venir au secours des opprimés, en sollicitant la permission d'adoucir leurs souffrances.

LIV. Objet du chap. XXXIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XXXIX. Si l'on veut suivre l'ordre des temps il paroît que les quatre derniers versets de ce chapitre devroient être à la fin du précédent ou au commencement de celui-ci. Ils renferment une prophétie en faveur d'Abdémélech. On y voit un exemple des récompenses que Dieu réserve à ceux qui exercent la miséricorde en soulageant ses serviteurs dans les maux qu'ils éprouvent. Le reste du chapitre, c'est-à-dire les dix premiers versets, contient l'époque de la prise de Jérusalem, et le récit de ce qui arriva alors particulièrement à l'égard de Sédécias qui fut puni de sa foiblesse, et à l'égard de Jérémie qui fut récompensé de sa fidélité. Dans l'un on voit combien il est dangereux de ne pas faire tout le bien que l'on peut faire; dans l'autre, combien il est avantageux d'obéir à Dieu, et de souffrir en paix et avec soumission les maux auxquels on s'expose en lui obéissant.

LV. Objet du chapitre XL, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XL. C'est la suite du récit de ce qui arriva après la prise de Jérusalem. Jérémie ayant été mis en liberté se retire auprès de Godolias, chaldéen, établi gouverneur de Judée. A son exemple, les Juifs dispersés par la fuite se rassemblent auprès de ce gouverneur. Le roi des Ammonites entreprend de faire tuer Godolias, de faire périr les Chaldéens qui étoient avec lui, et d'enlever les Juifs. La suite montre combien cette entreprise odieuse fut justement blâmée, et quelles en furent les suites fâcheuses, qui ne servirent qu'à augmenter les malheurs des Juifs. L'exemple de Jérémie et des autres Juifs qui se rassemblèrent auprès de Godolias, nous montre l'exemple de la sou-

mission aux ordres de Dieu, et de la fidélité due à ceux à qui sa providence nous assujettit.

LVI. Objet du chapit. XLI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLI. Suite du récit de ce qui arriva après la prise de Jérusalem. Ismaël tue Godolias et tous les Juifs et les Chaldéens qui étoient avec lui ; il emmène prisonnier tout le reste du peuple qui étoit à Masphath. Il est poursuivi par Johanan. Il s'enfuit chez les Ammonites. Johanan ramène les prisonniers. Ils prennent la résolution de se retirer en Égypte. Ismaël donne ici l'exemple d'une perfidie détestable, dont Dieu fait échouer le succès. Johanan se conduit sagement en s'élevant contre Ismaël, et délivrant le peuple que ce perfide avoit assujetti à la domination qu'il avoit usurpée. Mais le peuple manque de sagesse et de prudence en formant le dessein de se retirer en Égypte, et le prophète va s'y opposer.

LVII. Objet du chap. XLII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLII. C'est encore la suite du récit de ce qui arriva après la prise de Jérusalem. Johanan et tous les Juifs prient Jérémie de consulter le Seigneur sur le dessein qu'ils avoient de se retirer en Egypte. Le Seigneur leur déclare que s'ils restent en Judée, il les y affermira ; il les exhorte à ne point craindre le roi de Babylone ; il les menace de ses vengeances s'ils se retirent en Égypte. Jérémie leur reproche l'indocilité de leur cœur. Dieu veut qu'au milieu même des fléaux dont il afflige son peuple, on mette en lui sa confiance, et qu'on reste dans l'état où l'on se trouve placé par sa providence. Il promet sa protection à ceux qui se confient en sa bonté ; il menace de ses vengeances ceux qui préfèrent les ressources humaines et contraires à sa volonté.

LVIII. Objet du chapit. XLIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLIII. C'est la suite du récit de ce qui arriva après la prise de Jérusalem. Les Juifs accusent Jérémie de mensonge : ils se retirent en Egypte contre l'ordre du Seigneur ; ils emmènent avec eux Jérémie et Baruch. Jérémie prophétise contre l'Egypte. Les Juifs se rendent coupables d'indocilité à l'égard du Seigneur en se retirant en Egypte malgré sa défense. Jérémie et Baruch donnent l'exemple de la soumission due aux puissances qui gouvernent, en se laissant conduire en Egypte. La prophétie de Jérémie contre l'Egypte montre comment Dieu confond la témérité de ceux qui préfèrent les ressources humaines à celles qu'il leur offre dans sa miséricorde. C'est ainsi que depuis Jésus-Christ les Juifs incrédules frappés par le glaive, ont été en vain chercher un asile chez d'autres na-

tions ; la colère de Dieu a continué de les poursuivre partout. Il en sera peut être de même à la fin des temps à l'égard des chrétiens prévaricateurs sur qui tomberont les grands coups de la vengeance divine. L'unique ressource des fidèles qui vivront alors, et de ceux qui par un sincère repentir s'uniront à eux, sera de s'appuyer sur la seule miséricorde de Dieu, sans se mettre en peine de chercher des asiles mal assurés parmi les hommes.

LIX. Objet du chap. XLIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLIV. C'est la suite du récit de ce qui se passa après la prise de Jérusalem. Les Juifs retirés en Egypte continuoient de s'abandonner à l'idolâtrie qui avoit attiré tant de maux sur leur nation. Jérémie leur reproche leurs crimes, et leur annonce les vengeances du Seigneur. Ils s'obstinent à persister dans leurs désordres. Jérémie réitère ses reproches et ses menaces, et leur donne pour signe des vengeances divines qui tomberont sur eux, les malheurs qui vont tomber sur *Pharaon Ephrée* (c'est-à-dire Apriès), roi d'Égypte. On voit dans ces Juifs l'excès d'aveuglement et d'endurcissement dont sont capables ceux que Dieu abandonne à eux-mêmes. Dans les menaces du Seigneur, on voit les malheurs auxquels on s'expose en persévérant dans le crime malgré les avertissemens de ses ministres.

LX. Objet du chap. XLV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLV. Ici commence une collection de prophéties qui ne regardent plus personnellement le peuple de Juda, mais d'abord en particulier le seul Baruch, et ensuite divers peuples voisins des Juifs. Celle-ci regarde donc Baruch. Le Seigneur le reprend de ce qu'il se plaint de ne point trouver de repos; il lui promet de lui conserver la vie au milieu des maux dont les autres seront accablés. Ceci apprend aux enfans de Dieu, qu'ils ne doivent point murmurer au milieu des maux qu'ils souffrent dans cette vie, et que la seule grace qu'ils doivent demander à Dieu, c'est la conservation de la vie de leur ame. Nous sommes dans ce monde pour souffrir à l'exemple de Jésus-Christ, et nous ne devons attendre de repos que dans l'éternité.

LXI. Objet du chapit. XLVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLVI. Ce sont plusieurs prophéties qui concernent l'*Egypte* : la première annonce la défaite des Egyptiens par Nabuchodonosor à Charcamis. La seconde marque l'irruption de Nabuchodonosor sur l'Égypte même, et l'assujettissement des Egyptiens aux Babyloniens. Elle finit par la promesse du rétablissement de l'Egypte; et le Seigneur y joint celle du rétablissement de Jacob et d'Israël.

Ces promesses selon la lettre regardent le temps de Cyrus, qui en rendant la liberté aux Juifs, laissa les autres peuples se relever de l'abaissement où Nabuchodonosor les avoit réduits. Dans la défaite des Egyptiens par Nabuchodonosor à Charcamis, on voit que rien n'est capable d'arrêter la puissance de ceux que Dieu a rendus les instrumens de ses vengeances pour châtier les peuples. L'invasion de Nabuchodonosor nous montre que quand Dieu a résolu de châtier un peuple, on ne peut se soustraire à la violence de ceux qu'il a rendus les exécuteurs de ses jugemens; en sorte que l'unique moyen de prévenir les vengeances du Seigneur, et de se soustraire à ses coups, c'est de désarmer sa colère par un sincère repentir et par de dignes fruits de pénitence. Dieu avoit des desseins de miséricorde sur les Egyptiens; c'est pourquoi il leur promet de les rétablir. Cette promesse a eu son effet depuis Cyrus, et Dieu a répandu ses miséricordes sur l'Egypte depuis Jésus-Christ. L'Egypte où Joseph a régné, pourroit représenter l'empire romain au milieu duquel Jésus-Christ a établi son règne, et où il règne encore dans la personne des princes chrétiens. Mais de plus l'Egypte ayant encore aujourd'hui son peuple, les promesses qui lui sont faites pourroient bien avoir sur elle un nouvel accomplissement à la fin des temps, pourvu qu'on les entende alors dans un sens spirituel qui ait pour objet les graces du salut en Jésus-Christ.

LXII. Remarques sur les promesses contenues dans les deux derniers versets du chap. XLVI. Regardent-elles le temps de Cyrus ou la fin des siècles? Appartiennent-elles aux seuls Juifs, ou aux Chrétiens et aux Juifs?

Le P. Houbigant ne s'élève point au-dessus de la lettre pour ce qui regarde l'Egypte; mais il observe que les promesses faites ici à la *maison d'Israël* ne se bornent point au seul temps de Cyrus. Il rappelle ici ce qu'il a dit sur les promesses du chapitre XXIII, pour en conclure que celle d'une tranquillité qui ne sera point troublée, n'aura son accomplissement que dans le retour futur des Juifs à Jésus-Christ. Disons mieux, et reconnoissons que la promesse de cette paix parfaite n'aura son entier accomplissement que dans la paix de l'éternité bienheureuse, dans laquelle les Juifs mêmes seront introduits après que par leur conversion à Jésus-Christ, ils auront mérité d'être admis avec tous les élus dans la terre des vivans, dans la Jérusalem céleste. Le P. Houbigant ajoute que toutes les fois que Dieu désigne son peuple par ces mots *serve meus Jacob*, il parle de ses serviteurs qui seront les héritiers des promesses; qu'ainsi la promesse de ne point détruire entièrement Jacob, a encore aujourd'hui son accomplissement dans la conser-

vation des Juifs. Disons mieux, et remarquons que dans les promesses qui sont faites ici, Dieu nomme en même temps *Jacob* et *Israël;* qu'*Israël* proprement dit représente Israël selon la chair; mais que *Jacob* dont le nom signifie supplantateur, représente proprement, selon la remarque de saint Jérôme, le peuple Chrétien, la gentilité chrétienne; et qu'ainsi les promesses contenues dans ces derniers versets n'appartiennent pas moins aux Chrétiens qu'aux Juifs; et que le dernier verset étant adressé spécialement à *Jacob* regarde particulièrement le peuple chrétien, qui trouve ici la promesse formelle de son indéfectibilité.

LXIII. Objet du chap. XLVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLVII. C'est une prophétie contre les *Philistins,* et en même temps contre *Tyr* et *Sidon.* Le Seigneur annonce que Nabuchodonosor ravagera toute cette côte, et spécialement Gaza et Ascalon. On y voit en général que quand les nations barbares se répandent sur la terre pour y porter la désolation, c'est l'épée du Seigneur qui frappe alors les peuples; et qu'ainsi l'unique moyen d'échapper à ces malheurs, c'est de se réfugier sous les ailes de sa miséricorde par une conversion sincère. Si cette prophétie renferme un sens énigmatique; il pourroit se rapporter aux derniers temps lorsque le démon aura reçu le pouvoir de répandre la désolation sur toute la terre. Dans le style mystérieux des prophètes, les Philistins qui habitoient à l'occident de la Judée peuvent représenter particulièrement les peuples occidentaux : Tyr et Sidon situés sur la même côte peuvent également représenter les nations occidentales.

LXIV. Objet du chap. XLVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLVIII. C'est une prophétie fort étendue contre les *Moabites;* elle annonce l'expédition de Nabuchodonosor sur ce peuple, et la captivité des Moabites sous les Chaldéens : elle en marque la cause; c'est que Moab en s'élevant d'orgueil, s'est moqué de l'état où Israël a été réduit, et a pris part aux violences et aux injustices qui lui ont été faites. On voit ici combien l'orgueil est dangereux, et combien on doit s'abstenir d'insulter à la misère de ceux que Dieu frappe, et de les traiter avec injustice. La prophétie finit par la promesse du rétablissement de Moab. Cette promesse peut avoir eu son effet littéralement sur les Moabites au temps de Cyrus, ainsi que sur les autres peuples que Cyrus laissa se relever, quoiqu'il n'en prît pas un soin aussi particulier qu'à l'égard d'Israël. Cette promesse pourroit avoir comme les autres un nouvel accomplissement par les

bénédictions que Dieu répandra à la fin des temps sur ceux d'entre les gentils qu'il rappellera alors de leurs égaremens.

LXV. Objet du chap. XLIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XLIX. Ce chapitre contient cinq prophéties contre différens peuples, c'est-à-dire, contre les *Ammonites*, les *Iduméens*, les *Syriens*, les *Cédariens* et les *Elamites*. Les Cédariens sont les peuples de l'Arabie, et les Elamites ceux de la Perse. On croit que les maux dont tous ces peuples furent menacés, tombèrent sur eux au temps de Nabuchodonosor, quoique l'histoire ne dise point que ce prince ait porté ses armes dans la Perse. Il y a des promesses pour les Ammonites comme pour les Moabites; et il y en a aussi pour les Elamites. On présume que toutes ces promesses regardent selon la lettre le temps de Cyrus; et il est bien certain que Cyrus releva l'empire des Perses, qui devint alors le plus puissant dans l'Orient. Mais ces promesses pourroient avoir comme les autres un objet plus éloigné. Les Ammonites et les Iduméens ne subsistent plus, mais peuvent, ainsi que les Moabites, représenter divers peuples de la gentilité. Les promesses du prophète peuvent marquer les biens que Dieu leur réserve pour la fin des temps, c'est-à-dire, pour le temps où, en rappelant les Juifs à la foi, il rappellera à l'Église ceux qui ont eu le malheur de s'en séparer par l'hérésie ou par le schisme. Les Syriens, les Arabes et les Perses étant encore aujourd'hui subsistans, les prophéties qui regardent ces peuples, pourroient bien avoir sur eux un nouvel accomplissement dans les derniers temps, mais toujours en un sens spirituel.

LXVI. Objet du chapitre L, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE L. C'est le commencement d'une prophétie contre *Babylone* et contre les Chaldéens. Le prophète prédit leur ruine, et en marque la cause, en leur reprochant leurs iniquités. Les violences des Assyriens et leur ruine y sont aussi rappelées. Les exécuteurs des vengeances du Seigneur contre Babylone ne sont ici désignés que comme des peuples puissans qui viendront du Nord. La Médie étoit au nord de Babylone. Ces menaces contre Babylone sont accompagnées de promesses en faveur d'*Israël* et de *Juda*. Les promesses ont eu un premier accomplissement sur les Juifs au temps de Cyrus; mais comme ce qui regardoit Israël n'a eu alors qu'un accomplissement très-imparfait, il y a bien lieu de présumer que ces promesses s'étendent plus loin, et qu'elles regardent comme les autres le premier avénement de Jésus-Christ et son dernier avénement, l'établissement de l'Église au temps des apôtres, et son

entière délivrance à la fin des siècles. Sous ce double point de vue, les menaces contre les Babyloniens pourroient aussi regarder les ennemis du peuple chrétien au temps des apôtres et à la fin des temps. Au temps des apôtres les principaux ennemis du peuple chrétien étoient les païens, et surtout les Romains ; la ruine de Babylone peut ainsi représenter la ruine de Rome païenne par la main des barbares qui en effet descendirent du Nord. A la fin des temps les ennemis du peuple chrétien, seront les peuples infidèles, les nations soumises et attachées à l'Antechrist. Sous ce point de vue les Assyriens et les Babyloniens peuvent représenter les deux empires que saint Jean appelle énigmatiquement dans l'Apocalypse *la Mort et l'Enfer*, et qui à la fin des temps s'uniront pour étendre sur la terre l'empire de l'Antechrist, c'est-à-dire, les Mahométans, et les Orientaux, qui après les avoir subjugués, les incorporeront avec eux, comme autrefois les Babyloniens incorporèrent avec eux les Assyriens qu'ils avoient subjugués. Les promesses faites à la maison de Juda appartiennent à l'Église de Jésus-Christ ; les promesses faites à Israël peuvent embrasser en même temps la nation juive et toutes les autres sociétés séparées de l'Église.

LXVII. Objet du chapitre LI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE LI. C'est la suite et la conclusion de la prophétie contre *Babylone* et contre les Chaldéens. Les Mèdes y sont nommés deux fois comme devant être les exécuteurs des vengeances du Seigneur sur cet empire, dont la ruine est annoncée. *Israël* et *Juda* s'y trouvent aussi nommés comme l'objet des injustices de Babylone et des miséricordes du Seigneur. Cette prophétie a eu son accomplissement de la part des Mèdes sur l'empire des Chaldéens : mais la chute de cet empire peut encore ici marquer celle de l'empire romain idolâtre et persécuteur depuis Jésus-Christ, et celle de l'empire antichrétien et persécuteur à la fin des siècles.

LXVIII. Objet du chapitre LII. Ce n'est pas une prophétie, mais un simple récit de la ruine de Jérusalem et de la captivité des Juifs.

CHAPITRE LII. Ce chapitre n'est pas une prophétie ; c'est un simple récit très-abrégé de ce qui arriva à Jérusalem au temps de Nabuchodonosor sous le règne de Sédécias. On trouve à la fin l'élévation de Joachim dans sa captivité : ce dernier fait paroît postérieur au temps de Jérémie ; et le tout ensemble paroît être pris de la fin du IVe livre des Rois, où se voient non-seulement les mêmes faits, mais presque les mêmes termes, de manière que les différences peuvent être venues principalement de la main des copistes. Les

trois premiers versets répondent aux trois derniers du chapitre XXIV du IVe livre des Rois, et les suivans au XXVe qui est le dernier.

LXIX. Objet des Lamentations de Jérémie selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Les Lamentations de Jérémie sont divisées en cinq chapitres ; mais ces chapitres se rapportant au même objet, nous ne les distinguerons point ici. Cet objet, selon la lettre, est visiblement la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor, et la captivité des Juifs sous la puissance des Babyloniens. Jérémie y parle aussi des maux qu'il a lui-même soufferts, et de la témérité des Iduméens qui ont osé se réjouir des malheurs des enfans de Juda qui sont leurs frères. Jérémie est une des figures de Jésus-Christ ; et les maux qui tombèrent de son temps sur Jérusalem et sur les enfans de Juda, peuvent représenter ceux qui sont tombés depuis Jésus-Christ sur la même ville et sur les Juifs incrédules ; alors la joie téméraire des Iduméens peut représenter celle des gentils, c'est-à-dire, des païens mêmes, à la vue de l'abaissement où les Juifs furent alors réduits. C'est sans doute sous ce point de vue que l'Eglise nous présente les Lamentations de Jérémie, lorsqu'elle nous en fait lire au moins quelques fragmens dans les jours saints qu'elle consacre à la mémoire de la passion de notre Sauveur. Mais elle-même, par la bouche de ses docteurs, nous avertit que ces deux premiers sens n'épuisent point la fécondité de la divine parole ; que ces deux sens nous conduisent à un troisième qui n'est pas moins fondé sur la lettre du texte, et dont elle est elle-même l'objet, puisque la maison de Juda représente bien plus particulièrement encore le peuple chrétien, et Jérusalem l'Eglise même de Jésus-Christ. C'est ce que témoigne assez saint Jérôme dans une parole remarquable que l'on trouve à la fin du prologue qui est à la tête d'Ezéchiel. Il y promet de terminer ses commentaires sur les prophéties par celui de Jérémie qui dans ses Lamentations, dit-il, pleure sous l'image de Jérusalem, les quatre parties du monde dans les quatre alphabets de son cantique lugubre : *Qui in Lamentationibus suis sub typo Jerusalem, quatuor plagas mundi, quadruplici plangit alphabeto* (1). Jérusalem représente donc ici l'Eglise même de Jésus-Christ répandue dans les quatre parties du monde. Ses maux sont ici dépeints, et si nous n'en sommes point encore assez vivement frappés, c'est qu'ils ne sont point encore parvenus au degré où ils vien-

(1) *Hier. prolog. in Ezech. tom.* III. *col.* 699.

dront dans les derniers temps ; plus ils croîtront, plus on en reconnoîtra la fidèle peinture dans les Lamentations de Jérémie. Sous ce point de vue, le prophète représente les hommes fidèles que la grâce de Jésus-Christ ne cessera de former et de conserver au milieu de ces maux dans le sein de son Eglise. Sous ce point de vue, la joie téméraire des Iduméens, représente celle de ces hommes qui sont séparés de l'Eglise, et qui animés de haine contre elle sont toujours prêts à se réjouir de ses maux. Ils trouvent ici la menace de l'anathème dont ils seront frappés par Jésus-Christ ; et l'Eglise y trouve la promesse de son entière délivrance au dernier jour.

LXX. Objet du livre de Baruch selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

Le livre de Baruch, secrétaire de Jérémie, est intimement lié avec le livre de Jérémie : autrefois on ne l'en distinguoit point, et il est terminé par une lettre qui porte le nom même de Jérémie. On n'a détaché ces deux fragmens que parce qu'ils ne sont pas dans l'hébreu. Le livre de Baruch regarde selon la lettre les Juifs réduits en captivité par les Babyloniens : il fut lu devant ceux qui étoient à Babylone, et envoyé à ceux qui étoient restés dans Jérusalem. Baruch, au nom de son peuple, reconnoît et confesse la justice des châtimens que Dieu exerce sur eux ; il implore la miséricorde du Seigneur, en mettant son espérance dans les promesses que Dieu a faites à Israël par la bouche de Moïse. Il exhorte tout Israël à reconnoître que son infidélité est l'unique source de ses maux, et l'invite à rechercher la sagesse. Il fait remarquer qu'elle ne vient que de Dieu, mais qu'il l'a manifestée à Israël ; et en peu de mots, il annonce le mystère de l'incarnation du Verbe : il exhorte les enfans d'Israël à se convertir au Seigneur, et à observer sa loi. Il fait intervenir Jérusalem, qui pleure la captivité de ses enfans, et qui les exhorte à espérer dans le Seigneur : là sont réitérées les promesses de leur délivrance et de la ruine de leurs ennemis. Il adresse ensuite la parole à Jérusalem, il l'exhorte à quitter son deuil, et à se revêtir de joie, parce qu'il voit ses enfans revenir de leur captivité comblés de gloire. Ces promesses, comme toutes les autres, ne se bornent pas au seul retour des Juifs de Babylone ; il est visible qu'elles n'eurent point alors un accomplissement capable de remplir toute la magnificence des idées qu'elles présentent. Le mystère de l'incarnation montré dès la fin du chapitre III, donna lieu à un nouvel accomplissement des promesses contenues dans les cha-

pitres IV et V. Cet accomplissement néanmoins n'eut lieu que pour une partie d'Israël, et pour ceux d'entre les gentils qui embrassèrent la foi. Un troisième accomplissement plus parfait est réservé pour la fin des siècles, lorsque les Juifs seront rappelés à Jésus-Christ, et qu'avec eux seront amenés à la foi une multitude innombrable de gentils de toutes nations. Sous ce point de vue, les maux dont gémit le prophète, représentent non-seulement ceux qui sont tombés sur les Juifs incrédules depuis Jésus-Christ, mais encore ceux dont Dieu a frappé successivement diverses portions du peuple chrétien, et ceux dont il frappera les derniers restes à la fin des siècles. Au milieu de ces maux la piété trouve dans les paroles de Baruch l'expression de sa douleur, et les promesses qui soutiennent son espérance.

LXXI. Remarques sur ces paroles de la fin du chap. III.: *Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est.* Est-il vrai que ce n'est point une prophétie de l'incarnation du Verbe? Témoignages des saints docteurs, et particulièrement de saint Augustin. Le prétérit *visus est* prouve-t-il que ce n'est pas une prophétie? Dieu a-t-il été vu sur la terre avant le mystère de l'incarnation?

Le P. Houbigant ne voit dans tout le livre de Baruch que les seuls Juifs : il convient cependant, et il prend même le soin de remarquer que ces promesses n'ont point été suffisamment accomplies au temps de Cyrus ; mais du temps de Cyrus il se transporte rapidement à la fin des siècles pour y voir l'accomplissement de ces promesses dans le retour futur des Juifs, en sorte que non-seulement il ne dit rien de l'accomplissement qu'elles ont eu au premier avénement de Jésus-Christ, mais il ne veut pas même reconnoître que le mystère de l'incarnation du Verbe ait été annoncé par Baruch dans ces paroles : ***Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est.*** La première raison qu'il apporte pour se dispenser de reconnoître cette prophétie, c'est qu'elle n'est alléguée ni dans les saints Evangiles ni dans les Epîtres des apôtres ; mais du moins elle est fréquemment alléguée par les saints pères, et les interprètes les plus éclairés la reconnoissent. Nous avons fait remarquer dans la préface sur ce livre que saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Eusèbe de Césarée, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Chrysostôme, saint Augustin et saint Bernard parlent de cette prophétie. Mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'ils l'ont alléguée comme une des plus certaines et des plus manifestes. Ils la citent souvent sous le nom de Jérémie, parce que le livre de Baruch étoit joint à celui de Jérémie ; mais ils la proposent comme une des plus expresses, et comme n'étant pas même susceptible d'un autre sens. Il suffira de citer

ici saint Augustin qui dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, recueillant les prophéties les plus célèbres touchant Jésus-Christ, cite celle-là entre celle qui se trouve au chapitre IV des Lamentations, et celle qu'on lit au chapitre XXIII de Jérémie. Si le P. Houbigant ne reconnoît pas celle du chapitre IV des Lamentations, du moins il a lui-même reconnu celle du chapitre XXIII de Jérémie: saint Augustin réunit les trois comme également évidentes (1) : *Prophetans ergo de Christo Jeremias :* Spiritus, *inquit* (2), oris nostri Dominus Christus captus est in peccatis nostris : *sic breviter ostendens, et Dominum nostrum Christum, et passum esse pro nobis. Item alio loco* (3) : Hic Deus meus, *inquit*, et non æstimabitur alter ad eum : qui invenit omnem viam prudentiæ, et dedit eam Jacob puero suo, et Israel dilecto suo. Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. *Hoc testimonium quidam non Jeremiæ, sed scribæ ejus attribuunt, qui vocabatur Baruch : sed Jeremiæ celebratius habetur. Rursus idem propheta de ipso* (4) : Ecce, *inquit*, dies veniunt, ait Dominus, et suscitabo David germen justum, et regnabit rex, et sapiens erit, et faciet judicium et justitiam in terra. In diebus illis salvabitur Juda, et Israel habitabit confidenter : et hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster. Le même père dans ses livres contre Fauste le manichéen allègue la même prophétie en la joignant avec l'une des plus évidentes, celle du psaume II (5). *Quis unquam de Christo dictum dubitavit* (6) : Dominus dixit ad me, filius meus es tu : ego hodie genui te ? Postula a me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. *Quis alium intelligere permissus est, ubi Jeremias dicit, nimirum de sapientia* (7) : Tradidit illam Jacob puero suo, et Israel electo suo? Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. Le même père y revient encore dans sa dispute contre Maximin, arien ; et il en tire un argument qu'il presse même avec beaucoup de force (8) : *Quæro abs te de quo accipias quod scriptum est* (9) : Magnus est, et non habet finem, excelsus et immensus. *De ipso quippe paulo post dicitur* (10) : Hic Deus noster, non æstimabitur

(1) *Aug. de Civ. Dei, lib.* XVIII. *c.* 33. — (2) *Lam.* IV. 20. — (3) *Baruch,* III. 36. *et seqq.* — (4) *Jerem.* XXIII. 5. *et seqq.* — (5) *Aug. cont. Faust. lib.* XII. *cap.* 42. — (6) *Ps.* II. 7. — (7) *Baruch,* III. 37. *et* 38. — (8) *Aug. cont. Max. lib.* II. *cap.* 26. *n.* 13. — (9) *Baruch.* III. 25. — (10) *Ibid.* 36. *et seqq.*

alius adversus eum; hic invenit omnem viam disciplinæ, et dedit eam Jacob puero suo, et Israel dilecto suo : Post hæc super terram visus est, et inter homines conversatus est. *Quis est iste? responde. Quis est, inquam?... Video quos æstus, quas patiaris angustias. Times dicere, Pater est.... Times dicere, Filius est... Times dicere, Spiritus Sanctus est.... Quid es acturus? quid responsurus? homo qui non vis esse catholicus, ut Christum sic accipias in forma servi super terram visum et inter homines conversatum, ut tamen in forma Dei in qua invisibilis mansit, confitearis immensum?* Le P. Houbigant nous objecte que le prétérit *visus est* ne sent point la prophétie. Mais auroit-il donc oublié que les prophètes mêlent sans cesse le passé et le présent avec le futur, parce qu'aux yeux de l'Esprit-Saint au nom de qui ils parlent, tout cela est égal ? Sans sortir du livre même de Baruch, au milieu de tous les futurs qui s'y trouvent, ne voit-on pas dès la fin du chapitre IV, paroître le présent : *Circumspice, Jerusalem, ad Orientem, et vide jucunditatem a Deo tibi venientem? Ecce enim veniunt filii tui quos dimisisti dispersos, veniunt collecti ab Oriente usque ad Occidentem, in verbo Sancti gaudentes in honorem Dei* (1). Le P. Houbigant dans sa version efface le présent *venientem*, pour y substituer le futur *quæ ventura est;* mais il n'en est pas moins vrai que le texte porte le présent ἐρχομένην, *venientem;* et lui-même conserve ensuite quatre fois le présent : *En adveniunt.... veniunt.... colliguntur que.... et.... exultant.* Le prophète avoit même joint à ces présens un prétérit *collecti;* le P. Houbigant l'efface encore, pour y substituer un présent *colliguntur;* mais ce présent même n'est pas un futur; et d'ailleurs il n'en est pas moins vrai que le texte porte un prétérit, συνηγμένοι, *collecti.* Le même prétérit revient avec le présent au chapitre suivant : *Exurge, Jerusalem, et sta in excelso, et circumspice ad Orientem, et vide collectos filios tuos ab oriente sole usque ad Occidentem, in verbo Sancti gaudentes Dei memoria* (2). Le P. Houbigant efface encore ce prétérit pour le convertir en présent : *Vide filios tuos qui congregantur;* mais ce présent n'est pas un futur; et il n'en est pas moins vrai que le texte porte le prétérit συνηγμένα τὰ τέκνά σου, *collectos filios tuos.* Vers la fin du même chapitre le prophète reprend encore bien expressément le prétérit en disant : *Obum-*

(1) *Baruch*, IV. 36. *et* 37. — (2) *Baruch*, V. 5.

braverunt autem et silvæ, et omne lignum suavitatis, Israel ex mandato Dei (1). Le P. Houbigant efface encore ce prétérit pour y substituer le futur : *Umbram præbebunt;* mais il n'en est pas moins vrai que le texte porte le prétérit : ἐσκίασαν, *Obumbraverunt.* Il demeure donc constant que le prétérit même appartient à la prophétie; et que dans le style même de Baruch, un texte qui est au prétérit n'en est pas moins prophétique. Le P. Houbigant insiste néanmoins encore en disant : « Rien n'empêche que l'ex» pression du prophète, *in terris visus est, et cum homi*» *nibus conversatus est*, ne s'entende de la présence de » Dieu chez les Juifs, soit lorsqu'il se manifestoit à Moïse » et aux prophètes, soit lorsqu'il opéroit des miracles, soit » enfin comme habitant dans le temple des Juifs, où ils » l'adoroient légitimement comme présent. » Mais ce qui empêche que l'on ne se rende à cette interprétation, c'est que rien de tout cela ne remplit toute l'énergie du texte; rien de tout cela n'égale l'accomplissement de cette parole en Jésus-Christ. Lui-même nous déclare qu'avant qu'il parût sur la terre, personne n'y avoit jamais vu Dieu : *Deum nemo vidit unquam* (2); mais que depuis qu'il est sur la terre on y voit Dieu, parce que quiconque voit le Fils, voit le Père : *Qui videt me, videt et Patrem* (3); il avoit déjà dit dans une autre occasion, qu'il étoit le seul qui eût vu son Père : *Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is qui est a Deo, hic vidit Patrem* (4); et il ajoute que c'est en voyant le Fils qu'on voit le Père, par qui il a été envoyé : *Qui videt me, videt eum qui misit me* (5). Ce n'est donc que par le mystère de l'incarnation que Dieu s'est rendu visible sur la terre; ce n'est que par ce mystère qu'il a véritablement conversé avec les hommes, qu'il a visiblement habité au milieu d'eux; et cette parole du prophète n'est pas susceptible d'un autre sens : *Deus in terris visus est, et cum hominibus conversatus est.*

LXXII. Remarques sur les promesses contenues dans les chapitres IV et V. Se bornent-elles au temps de

Le P. Houbigant ne s'explique point sur les promesses contenues au chap. IV; mais il prétend que celles du chapitre V ne conviennent point au retour des Juifs sous Cyrus, qu'elles ne conviennent pas même aux premiers temps de l'église chrétienne; et qu'enfin ces magnifiques promesses ne peuvent appartenir qu'au retour futur des Juifs, et en un mot à leurs derniers temps. La première

(1) *Baruch*, v. 8. — (2) *Joan.* I. 18. — (3) *Joan.* XIV. 9. — (4) *Joan.* VI. 46. — (5) *Joan.* XII. 45.

Cyrus, ou se rapportent-elles uniquement au rappel futur des Juifs? N'ont-elles pas reçu du moins en partie un nouvel accomplissement au temps de Jésus-Christ? Le dernier accomplissement qu'elles pourront avoir à la fin des siècles se bornera-t-il aux seuls Juifs? n'appartient-il pas encore plus particulièrement à l'Eglise même de Jésus-Christ?

preuve qu'il donne pour montrer que cette prophétie n'est pas applicable au temps de Cyrus est prise de cette parole : *Nominabitur enim tibi nomen tuum a Deo in sempiternum: Pax justitiæ et honor pietatis* (1). Il laisse à ceux qui ont appris par l'histoire sacrée quelles furent les mœurs des Juifs depuis Cyrus jusqu'à Jésus-Christ, le soin de juger si ce caractère a pu convenir alors à Jérusalem. On conviendra sans doute que ce caractère glorieux appartient à une autre Jérusalem ; et il avoue que plusieurs interprètes entendent cela des premiers temps de l'église chrétienne. Assurément on peut bien dire que ces noms appartiennent en effet à l'Église : c'est bien au milieu d'elle que l'on goûte la paix de la justice, et que l'on recueille l'honneur de la piété : *Pax justitiæ et honor pietatis.* Cela est applicable à l'Eglise de Jésus-Christ, non-seulement dans les premiers temps, mais dans tous les temps ; ce nom lui a été donné pour toujours *in sempiternum :* et les prévaricateurs mêlés avec les justes dans son sein sur la terre, n'empêchent point qu'elle ne soit toujours l'unique société où se trouvent réunis la paix de la justice et l'honneur de la piété : *Nominabitur enim tibi nomen tuum a Deo in sempiternum : Pax justitiæ et honor pietatis.* Mais ce qui empêche le P. Houbigant de se rendre à cette interprétation, c'est qu'il se persuade qu'on ne peut entendre que des Juifs ce qui est dit au ℣ 6. : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis;* d'où il conclut que c'est des Juifs seuls que le même verset ajoute : *Adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore sicut filios regni ;* et comme cela n'a point été exécuté au retour des Juifs au temps de Cyrus, il prétend que cela n'aura son accomplissement qu'à la fin des temps. Ces Juifs emmenés à pied par l'ennemi sont, selon lui, tous ceux qui ont été faits captifs tant par les Assyriens (il pouvoit ajouter, et par les Chaldéens) que par les Romains : « Le prophète, » dit-il, parle de la captivité de tous, pour annoncer en» suite le retour de tous. » Et enfin de ce que ces paroles lui paroissent ne pouvoir s'entendre que des Juifs ainsi considérés, il en conclut qu'il est assez manifeste que ces magnifiques promesses ne peuvent appartenir qu'aux derniers temps des Juifs. Mais quiconque connoît le langage mystérieux et énigmatique des prophètes, sait que le sens

(1) *Baruch.* v. 4.

littéral s'y trouve souvent mêlé avec le sens spirituel, et que souvent ce qui paroît même être le plus littéral, ne laisse pas de renfermer dans cette lettre un sens mystérieux. Ainsi dans le premier sens le prophète parle véritablement de ceux qui avoient été emmenés à pied de Jérusalem à Babylone : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis;* mais cela n'empêche point que l'on ne puisse rapporter au mystère même de la rédemption l'accomplissement de cette promesse qui y est jointe : *Adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore sicut filios regni.* Vos enfans, ô Jérusalem ! s'en vont à pied à Babylone, et c'est l'image de la servitude à laquelle les hommes ont été livrés sous l'empire du démon par le péché ; mais ceux qui en seront retirés par les mérites du Rédempteur et par l'application qui leur sera faite de la vertu de son sang, seront ramenés à vous, portés avec honneur comme les enfans du royaume céleste, parce qu'en effet il seront devenus tels par le saint baptême, et que comme tels ils seront conduits et portés par les ministres de l'Evangile et par les anges mêmes, dans la Jérusalem céleste dont vous êtes l'image, et où ils régneront tous avec Jésus-Christ : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis : adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore sicut filios regni.* Si ce premier sens ne remplit point encore assez toute l'énergie des expressions du prophète, c'est qu'en effet les Juifs ont subi depuis une seconde captivité, dans laquelle ils ont été encore une fois emmenés à pied par leurs ennemis, et que le temps viendra où ils seront ramenés non pas à pied, parce qu'il s'agit ici d'un retour qui ne se fait pas par le mouvement des pieds, mais par le seul mouvement du cœur ; alors ils seront ramenés portés avec honneur comme tous les autres enfans du royaume céleste, parce qu'ils seront eux-mêmes devenus tels par le saint baptême ; et que devenus tels, ils seront portés comme tous les autres avec honneur par les ministres de l'Evangile et par les saints anges dans la Jérusalem céleste qui est l'unique lieu où Dieu rassemble tous les enfans de son royaume. *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis : adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore sicut filios regni.* Si ce second sens ne remplit point encore toute l'étendue de la prophétie, c'est qu'en effet Jérusalem représentant encore plus particulièrement l'Eglise de Jésus-Christ, et Juda les états catholiques, il pourroit bien arriver qu'à la

fin des siècles lorsque les ennemis du nom chrétien déchaînés se répandront sur la face de la terre, les fidèles éprouvassent alors une transmigration réelle, en sorte qu'à la lettre il fût vrai de dire qu'ils auroient été emmenés à pied, conduits par leurs ennemis : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis;* mais ce qui est certain, c'est qu'après avoir passé par cette grande tribulation, ils en seront ramenés, non pas à pied, parce qu'encore ici il ne s'agit point d'un retour qui s'opère par le mouvement des pieds; mais ils seront transportés avec honneur dans la Jérusalem céleste, comme étant les enfans du royaume de Dieu : *Adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore sicut filios regni.* En un mot l'unique Jérusalem qui soit l'espérance des Chrétiens, Juifs ou gentils, et dans tous les temps, c'est la Jérusalem d'en haut qui est notre mère, et dans laquelle Dieu rassemble successivement ses élus, qui y sont conduits et reçus avec honneur comme les enfans de son royaume.

LXXIII. Objet de la lettre de Jérémie selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

La lettre de Jérémie qui forme le chapitre VI du livre de Baruch est adressée aux Juifs captifs qui alloient être emmenés à Babylone par Nabuchodonosor. Jérémie après leur avoir réitéré la promesse de leur délivrance, les exhorte à ne point prendre part à l'idolâtrie des Babyloniens ; il leur montre le néant et la vanité des idoles. Cette lettre nous avertit tous de ne prendre aucune part aux iniquités du siècle ; et s'il arrivoit qu'à la fin des temps, les Chrétiens se trouvassent transportés et dispersés au milieu des infidèles, et peut-être des idolâtres mêmes, cette lettre les prémunira contre les scandales de leurs temps. Les prophéties qui concernent l'Antechrist, marquent assez clairement qu'il se fera adorer, qu'il fera même adorer son image dans les lieux qui seront éloignés de sa résidence; en sorte qu'il y a quelque apparence qu'alors le règne de l'idolâtrie se relevera, et les instructions que Jérémie donne aux Juifs pour les prémunir contre l'idolâtrie de leur temps, pourront également convenir aux fidèles qui vivront au milieu des scandales de ces derniers temps. Le P. Houbigant ne s'élève point ici au-dessus du sens littéral ; il prétend même que la promesse qui se trouve au commencement de cette lettre, diffère en cela des promesses renfermées dans le chapitre précédent, que celles du chapitre précédent étant beaucoup plus magnifiques, ne se bornent pas au temps de Cyrus, au lieu que celle-ci se

bornant à ces quatre mots : *educam vos inde cum pace*, ne regarde que le seul temps de Cyrus. Mais comme la paix du temps de Cyrus ne fut pas de longue durée, et qu'elle fut suivie de plusieurs maux et de très-grands maux, il y a bien lieu de présumer que cette parole, comme les autres, n'aura son entier accomplissement que lorsque Dieu retirera ses élus du milieu de ce monde pervers pour les faire entrer dans la paix parfaite de l'éternité bienheureuse : *Educam vos inde cum pace*. C'est toujours avec regret que je me vois obligé de m'écarter des sentimens d'un interprète dont je respecte la vertu, dont j'estime les talens, et dont les lumières m'ont été souvent fort utiles.

REMARQUES SUR ÉZÉCHIEL.

I. Remarques générales sur Ezéchiel. Lumières et obscurité de ses prophéties. Témoignages de saint Jérôme et des Juifs sur cette obscurité. Quelles dispositions demande l'étude de ce livre?

Les prophéties d'Ezéchiel offrent en même temps à nos yeux la plus vive lumière et la plus sombre obscurité. La majesté de Dieu y paroît dans le plus grand éclat; mais qui pourra développer les symboles mystérieux dont elle est environnée? Les menaces éclatent visiblement contre la maison de Juda et contre Jérusalem : les promesses y succèdent, et l'on y voit clairement celles du Messie et de l'alliance nouvelle; mais qui pourra pénétrer tous les mystères des prophéties contre Gog et Magog? qui pourra découvrir le sens des énigmes renfermées dans la description du nouveau temple et de la ville nouvelle, et dans celle du nouveau partage du temps d'Israël? Saint Jérôme, dans son prologue sur Ezéchiel, observe que la tradition même des Hébreux prouve la difficulté de ce livre : *Aggrediar Ezechiel prophetam, cujus difficultatem Hebræorum probat traditio. Nam nisi quis apud eos ætatem sacerdotalis ministerii, id est, tricesimum annum impleverit, nec principia Geneseos, nec Canticum canticorum, nec hujus voluminis exordium et finem, legere permittitur, ut ad perfectam scientiam, et mysticos intellectus, plenum humanæ naturæ tempus accedat* (1). Mais la maturité même de l'âge ne suffit pas pour entrer

(1) *Hier. prol. in Ezech. tom.* III. *col.* 697.

dans l'intelligence de ces mystères; il faut encore y apporter un esprit éclairé des lumières de la foi, pour y découvrir le grand mystère de Jésus-Christ, qui est le principal objet des prophéties, soit dans sa propre personne, soit dans son Eglise, qui est en même temps représentée dans les livres saints, par *la maison de Juda*, par *la ville de Jérusalem*, par *le temple du Seigneur*, et par *la terre* même *d'Israël*. A la tête de ce même prologue, saint Jérôme fait remarquer que c'est après avoir travaillé sur Isaïe, qu'il a écrit sur Ezéchiel : *Finitis in Isaiam decem et octo explanationum voluminibus.* Nous avons vu comment il a expliqué Isaïe, et même encore comment il a expliqué Jérémie; il va suivre la même méthode et les mêmes principes dans l'explication d'Ezéchiel.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme

Chapitre 1er. Ce chapitre contient la première vision d'Ezéchiel, vision pleine de mystères. Au milieu d'un nuage enflammé paroissent quatre animaux; près d'eux quatre roues; au-dessus d'eux un firmament sur lequel est un trône, et un homme assis sur ce trône. Cette vision est amenée par un tourbillon qui s'élevoit du nord. C'étoit l'image de la colère de Dieu, qui alloit amener de l'Orient par le nord Nabuchodonosor et son armée, pour achever de subjuguer le royaume de Juda. Mais le détail de cette vision est très-difficile. Il est important de remarquer, pour le sens littéral, qu'au chapitre x, où la même vision reparoît, il est dit que ces animaux mystérieux représentoient des chérubins : *Et intellexi quia cherubim essent* (1). Sous ce point de vue, ces roues, animées du même esprit que les animaux, pourroient également représenter d'autres esprits célestes, subordonnés aux premiers, et appliqués, comme ces premiers, à l'exécution des desseins du Seigneur sur son peuple. Les saints docteurs ont cru voir dans ces quatre animaux mystérieux l'image des saints évangiles, ou des saints évangélistes. Ils ont appliqué à saint Matthieu la face de l'homme, parce que son évangile commence par la généalogie de Jésus-Christ, considéré principalement dans son humanité; à saint Marc, la face du lion, parce que son évangile commence par le rugissement du lion, c'est-à-dire, par la voix de saint Jean, qui retentit dans le désert; à saint Luc, la face du veau, qui est une victime, parce que son évangile commence par la vision de Zacharie, qui étoit un

(1) *Ezech.* x. 20.

prêtre; enfin à saint Jean, la face de l'aigle, parce que son évangile commence par le vol le plus rapide et le plus élevé, qui le transporte de la terre au plus haut des cieux pour y voir la gloire du Verbe divin dans le sein de Dieu son Père. Saint Jérôme, qui rapporte cette interprétation, paroît l'adopter, en disant qu'il tâchera de montrer comment toute cette description peut y convenir : *Quibus (quatuor evangeliis) quomodo possit omnium* (ou peut-être *omnis*) *animalium descriptio coaptari, tentabimus suo loco dicere* (1). Il propose aussi de dire que les roues, composées de deux cercles l'un dans l'autre, peuvent représenter ou l'union des deux testamens, ou l'accord même des saints évangiles : *Rota quoque in rota, vel duorum junctura testamentorum est,.... vel evangelia sibi cohærentia* (2). Peut-être aussi que ces roues, qui étoient pleines d'yeux, représentoient particulièrement les prophètes; car on sait que les prophètes étoient appelés anciennement *les Voyans;* en sorte que cette multitude d'yeux peut marquer l'abondance de leurs lumières. Ces roues ont quatre côtés, comme les animaux ont quatre faces, peut-être parce que Dieu a choisi et formé quatre prophètes principaux, comme il a depuis choisi et formé quatre évangélistes. Il y a un parfait accord entre les roues et les animaux, de même qu'entre les prophètes et les évangélistes. Quant aux quatre animaux dont parle saint Jean dans son Apocalypse, et que l'on a comparés avec ceux-ci, pour en conclure que les uns et les autres peuvent représenter les évangélistes, on peut remarquer que les animaux de saint Jean n'ont point de roues qui les accompagnent; ce qui pourroit insinuer qu'ils sont différens de ceux que vit Ezéchiel, et que comme ceux que vit Ezéchiel peuvent représenter les quatre évangélistes, de même ceux que vit saint Jean pourroient représenter les quatre grands prophètes; ce qui acheveroit de montrer pourquoi il y a des roues dans les visions d'Ezéchiel, tandis qu'il n'y en a point dans celle de saint Jean. Car les yeux qui étoient sur les roues dans la vision d'Ezéchiel, sont sur les animaux dans celle de saint Jean; en sorte que les quatre animaux pleins d'yeux dans la vision de saint Jean, peuvent représenter les quatre grands prophètes marqués par les quatre roues pleines d'yeux dans la vision d'Ezéchiel. On pourroit encore observer que, comme cette vision tendoit

(1) *Hier. in Ezech.* 1. *tom.* III. *col.* 702. — (2) *Ibid. col.* 707.

à annoncer les châtimens que Dieu alloit exercer sur les enfans de Juda, elle pourroit de même représenter les châtimens dont Dieu menace les chrétiens prévaricateurs. Celui qui paroît assis sur le trône, est indubitablement Dieu même. Saint Jérôme pense que c'est la personne même du Père. *Hominem autem Deum Patrem debere intelligi, multa docent testimonia* (1). Il rapporte deux paraboles de l'Evangile, où l'homme représente la personne du Père (2), et il ajoute (3) : *Non quod Filius excludatur a regno, de quo scripsit Isaias* (4) : Vidi Dominum sedentem super thronum excelsum et duratum; *et Joannes :* Hæc autem, *inquit*, dixit Isaias, quoniam (*ou plutôt* quando) vidit gloriam Filii Dei : *sed quod in Patre regnet et Filius. Omnia enim Filii Patris sunt, qui est imago Dei Patris invisibilis.*

III. Remarques sur le sens profond de cette vision. Se borne-t-elle aux seuls Juifs? Les animaux mystérieux y représentent-ils les seuls anges? Que signifient les roues? Celui qui est assis sur le trône représente-t-il Jésus-Christ ou son Père? Distinction de deux sens, qui accordent cette double vue.

Le P. Houbigant, en terminant ses notes sur ce chapitre, examine ce que peut signifier cette vision mystérieuse. Il lui paroît croyable, 1° qu'elle représente l'état des Juifs qui alloient être subjugués par Nabuchodonosor, et transportés dans des terres étrangères; 2° que cette vision fut telle qu'elle pût être entendue par les Juifs de ce temps-là, s'ils la lisoient avec attention; 3° qu'elle représente presque les mêmes objets que ceux qui avoient été représentés dans la vision d'Isaïe, parce que cette vision d'Ezéchiel est appelée *la gloire de Dieu*, nom sous lequel le saint évangéliste désigne celle d'Isaïe, lorsqu'il dit : *Hæc dixit Isaias, quando vidit gloriam ejus*, en parlant de Jésus-Christ. Sur quoi le P. Houbigant ajoute : « L'un et l'autre ont vu » quelqu'un qui ressembloit à un homme, ou au Fils de » l'homme assis sur un trône qui étoit porté par des anges, » lesquels étant mus par l'Esprit de Dieu, marchoient ou » s'arrêtoient, et étoient portés partout où l'Esprit de Dieu » les transportoit; cela marquoit, continue-t-il, que rien » n'arrive sans la puissance divine de ce Médiateur que les » Juifs attendoient, quoique leur état dût être renversé par » le roi des Chaldéens; cela marquoit que tous les royaumes » de la terre sont dans la puissance de ce même Médiateur » qu'Ezéchiel adore; que toutes les promesses de Dieu peuvent être par lui accomplies, parce que, quoiqu'il semble » abandonner son peuple, cependant il commande aux anges

(1) *Hier. in Ezech.* I. *tom.* III. *col.* 708. — (2) *Matth.* XXI. 33. *et* XXII. 2. — (3) *Hier. in Ezech.* I. *tom.* III. *col.* 708. — (4) *Isai.* VI. 1.

» et aux hommes, et se sert d'eux comme de ses ministres » pour exécuter ses desseins. » Ainsi le P. Houbigant ne voit ici que la personne du Fils de Dieu, tandis que saint Jérôme n'y voit que la personne même du Père; et d'un autre côté, il ne parle point des roues mystérieuses, et ne voit que des anges sous le symbole des animaux qui, aux yeux de saint Jérôme et des autres saints docteurs, paroissent représenter les saints évangélistes. Mais il y a lieu de présumer qu'il faut ici distinguer deux sens. Dans le premier sens, il s'agit de l'état des Juifs que Dieu va punir par les mains de Nabuchodonosor; et, sous ce point de vue, les animaux et les roues peuvent représenter les anges, qui sont les ministres invisibles de ses jugemens; alors celui qui est assis sur le trône, et qui ressemble à un homme, peut représenter, selon la pensée de saint Jérôme, la personne même du Père, qui a bien voulu prendre cette ressemblance dans le langage parabolique. Dans le second sens, c'est vraiment le Fils de l'homme, Jésus-Christ même; alors les animaux et les roues peuvent représenter, comme on vient de le voir, les évangélistes et les prophètes qui annoncent son règne et ses jugemens; alors l'état des Juifs coupables que Dieu va châtier, peut représenter l'état des chrétiens prévaricateurs que Dieu menace de ses justes vengeances, conformément à cet avis que saint Paul nous donne : *Noli altum sapere, sed time;.... ne forte nec tibi parcat* (1).

IV. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Ce chapitre est la suite du précédent. Dieu, du haut de son trône, donne la mission à Ezéchiel, en l'envoyant vers les enfans d'Israël, c'est-à-dire, vers les enfans mêmes de Juda, qui sont ici presque toujours appelés *enfans d'Israël*, parce qu'ils étoient eux-mêmes, par leur origine, enfans d'Israël comme les autres, et que le royaume d'Israël étant détruit, l'expression n'étoit plus équivoque, lorsque l'on parloit du seul royaume alors subsistant. Dieu ordonne donc à son prophète de ne point craindre les menaces des enfans d'Israël, et de ne pas imiter leur indocilité. Saint Jérôme s'arrête ici particulièrement sur cette parole : *Hæc dicit Dominus Deus : si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant :* sur quoi il dit (2) : *Simile quid in Jeremia scriptum est* (3) : Si forte audiant, et agant pœnitentiam : *et in Evangelio* (4) : Forsitan filium

(1) *Rom.* XI. 20. 21. — (2) *Hier. in Ezech.* II. *tom.* III. *col.* 711. — (3) *Jerem.* XXVI. 3. — (4) *Matth.* XXI. 37.

meum verebuntur. *Loquitur autem hæc Deus ambigentis affectu, ut liberum hominis monstret arbitrium; ne præscientia futurorum, mali vel boni, immutabile faciat quod Deus futurum noverit. Non enim quia ille ventura cognoscit, necesse est nos facere quod ille præscivit; sed quod nos propria voluntate sumus facturi, ille novit futurum quasi Deus.* Les ordres que le Seigneur donne ici à son prophète, conviennent à tous ses ministres, et même à tous ceux qui croient en lui. Nous lui devons tous une égale docilité, dans laquelle nous devons persévérer, sans nous laisser ébranler par les menaces des hommes. Mais d'ailleurs les enfans d'Israël vers lesquels le prophète est envoyé, étant eux-mêmes les enfans de Juda, nous représentent nous-mêmes, qui sommes devenus le nouvel Israël par l'esprit de la foi, et la postérité spirituelle de Jésus-Christ, qui est issu de la tribu de Juda. On lit dans la Vulgate : *Mitto ego te ad filios Israel, ad gentes apostatrices quæ recesserunt a me.* On pourroit observer que cela même montre que les enfans d'Israël représentent ici les nations qui leur ont été substituées, qui ont été entées à leur place sur l'olivier franc; et qu'ainsi les prévaricateurs d'Israël représentent, *gentes apostatrices*, les nations qui ont dégénéré de leur première fidélité, et qui se sont rendues coupables de l'infidélité que l'apôtre saint Paul appelle apostasie, *nisi venerit discessio*, selon le grec, *apostasia* (1). Mais la construction de l'hébreu, et le sens même du texte, qui, selon la lettre, s'adresse à la seule maison de Juda, donnent lieu de présumer qu'originairement le texte portoit : *Ad filios Israel, ad gentem rebellium*, ou *apostatarum* : Aux enfans d'Israël, à une nation de rebelles et d'apostats; ce qui n'empêcheroit pas que cette race même d'Israélites rebelles et apostats ne pût également représenter les prévaricateurs, qui se trouvent mêlés avec les justes dans le peuple chrétien, dans la gentilité chrétienne. Les reproches et les menaces du Seigneur contre les prévaricateurs, tombent sur tous ceux qui sont devenus coupables à ses yeux, de quelque nation qu'ils puissent être.

V. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et se.

CHAPITRE III. C'est encore la suite des deux chapitres précédens; c'est une suite de la mission du prophète. Le Seigneur lui donne à manger un livre qui contenoit des lamentations et des malheurs, et qui néanmoins devint doux

(1) 2. *Thess.* II. 3.

dans sa bouche, parce que la connoissance des desseins de Dieu est un sujet de consolation pour ses serviteurs au milieu des maux qu'ils éprouvent; les malheurs qui sont une punition pour les méchans, ne sont qu'une épreuve pour les justes; et tandis que les méchans y succombent et y périssent, les justes en sortent victorieux et triomphans. Dieu donne à son prophète la fermeté inflexible dont il a besoin, et que doivent lui demander ceux qu'il place dans l'exercice du saint ministère, pour ne point se laisser affoiblir par la crainte des méchans dont ils condamment les vices, et à qui ils annoncent les jugemens terribles du Seigneur. Dieu le transporte au milieu des captifs de son peuple, à qui il doit faire entendre la parole du Seigneur. Le prophète reste sept jours au milieu d'eux dans les larmes avant de leur parler; après quoi le Seigneur lui dit : *Je vous établis sentinelle pour la maison d'Israël; vous recevrez de ma bouche ce que vous devez dire, et vous le leur rapporterez de ma part.* Sur cela saint Jérôme dit : *Qui speculator futurus est, et Dei verba populo narraturus, multo tempore debet quiescere, et dolere ad ea quæ videat : nihilque habere eorum in conscientia, quæ in aliis correpturus est* (1). Dieu ordonne à Ezéchiel d'annoncer sa parole aux pécheurs pour les rappeler de leurs mauvaises voies, et aux justes pour les affermir dans la voie de la justice; et voilà le double devoir de ceux que Dieu appelle au saint ministère; ils sont eux-mêmes les sentinelles que Dieu donne à la maison d'Israël, et ils doivent en remplir fidèlement les fonctions. La gloire du Seigneur apparoît au prophète, et lui ordonne de se renfermer dans sa maison pour y représenter l'état où vont se trouver les habitans de Jérusalem, enfermés dans leur ville par leurs ennemis qui vont les y assiéger. C'est l'état que les Juifs ont éprouvé depuis dans Jérusalem assiégée par les Romains; c'est peut-être aussi l'état qu'éprouveront à la fin des temps les chrétiens prévaricateurs, lorsque Dieu pour les punir permettra aux ennemis du nom chrétien de se répandre sur la face de la terre pour achever d'y préparer les voies à l'Antechrist.

lon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IV. C'est la suite du chapitre précédent. Dieu qui avoit ordonné au prophète de s'enfermer chez lui pour y représenter le siége de Jérusalem, entre ici dans le détail de tout ce que le prophète doit faire pour peindre aux yeux

VI. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et se-

(1) *Hier. in Ezech.* III. *tom.* III. *col.* 716.

selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

des enfans d'Israël l'image de ce siége, pour en marquer la cause, qui est l'iniquité de son peuple, pour montrer la longue patience dont il a usé envers les deux maisons d'Israël et de Juda; pour annoncer la durée de ce siége et la disette extrême qu'on y éprouveroit; enfin pour exprimer les malheurs que son peuple aurait à souffrir dans la captivité à laquelle il commençoit d'être livré. Il est important de remarquer, que les trois cent quatre-vingt-dix ans de l'iniquité de la maison d'Israël et les quarante de l'iniquité de la maison de Juda, concourent de manière qu'ils ne forment ensemble que trois cent quatre-vingt-dix ans; en sorte qu'il y a lieu de présumer qu'au ℣ 5. on a lu originairement trois cent cinquante, lesquels avec les quarante qui viennent ensuite forment ensemble les trois cent quatre-vingt-dix du ℣ 9. On peut se rappeler ce que nous avons dit sur cela dans la Dissertation que nous avons donnée sur ce texte. On y a vu ce que saint Jérôme dit en terminant son commentaire sur ce chapitre: *Vereor ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem, in qua visio pacis cernitur; quem conterit Dominus quando irascitur, et indignos nos suo judicat pane. Atque utinam saltem in pondere eum et sollicitudine mereamur accipere, et arentem linguam nimia siccitate, extremus Lazari digitus irroret! Deficiente autem pane et aqua Ecclesiæ, corruet vir contra fratrem suum, et ubique discordia est, scindentibus nobis Christi tunicam, quam nec milites in passione Salvatoris scindere ausi sunt, et contabescentibus in iniquitatibus nostris, dum Dei justitiam non habemus* (1). Si, comme le pense saint Jérôme, Jérusalem peut ici représenter l'Église, la maison de Juda y représente donc le peuple chrétien; la maison d'Israël peut donc y représenter le peuple juif; et les années qui dans le premier sens se prennent pour des années communes et ordinaires de douze mois, marqueroient peut-être dans le second sens le même nombre d'années sabbatiques. On peut se rappeler ce que nous en avons dit dans la Dissertation dont nous venons de parler. Le P. Houbigant ne s'élève point au-dessus du sens littéral; nous avons parlé de la manière dont il prétend expliquer ce nombre d'années.

VII. Objet du chapitre v,

Chapitre v. C'est encore la suite du chapitre précédent. Le Seigneur continue de montrer ce que deviendront les

(1) *Hier. in Ezech.* iv. *tom.* iii. *col.* 724.

Juifs assiégés dans Jérusalem par Nabuchodonosor : la troisième partie mourra dans la ville par les deux fléaux de la famine et de la peste ; un second tiers périra par l'épée autour de la ville en la défendant ; le reste sera dispersé parmi les nations, et le glaive de la justice divine les y poursuivra. Dieu néanmoins se réserve de ce dernier tiers un petit nombre sur qui il étend sa protection ; ce sont ceux qui lui sont demeurés fidèles ; mais d'entre ceux-là mêmes, il en sépare encore une partie qu'il jette au feu, et qui en se consumant produit une flamme qui se répand sur tout Israël. Les uns entendent par cet embrasement, le soulèvement qui se forma contre Godolias durant la captivité : les autres, avec plus de vraisemblance, l'entendent de la persécution d'Antiochus Epiphanes. Ce dernier sentiment est celui de saint Jérôme qui joint même à ce malheur tous ceux qui y succédèrent jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem par les Romains : *Machabæorum narrat historia, quod quædam pars Judæorum se tradiderit Antiocho Epiphani, et eum ad persecutionem populi concitaverit, et multa alia quæ in eadem scribuntur historia*, etc. (1). Car il paroît que la persécution seule d'Antiochus suffit non-seulement dans le sens littéral et immédiat de la prophétie, mais même relativement au second sens qui peut y être renfermé. Car dans les maux de Jérusalem saint Jérôme voit encore ici ceux de l'Eglise : *Potest hoc ipsum referri et ad nostram Jerusalem, quando magistri contra discipulos, id est, patres contra filios, et discipuli contra magistros, id est, filii adversum patres seditione mutua concitantur* (2). Plus loin il ajoute : *Hoc idem et in Ecclesia intelligendum est, quod magistris et sacerdotibus, qui egerint negligenter, possit Deus quotidie dicere : Quia sancta mea violastis in cunctis offensionibus vestris, et in universis abominationibus quæ egistis, ego quoque vos conteram atque confringam, reddamque per me quod in meum populum perpetrastis* (3). Plus loin encore en parlant de la famine et de la peste qui doivent ravager Jérusalem, il dit (4) : *Quod non solum tunc in Jerusalem factum est, sed et in nostra fit Jerusalem, in qua propter magnitudinem peccatorum, primum fames mittitur audiendi sermonem Dei : deinde famem mors sequitur, ut*

selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Ezech.* v. *tom.* III. *col.* 725. — (2) *Ibid. col.* 727. — (3) *Ibid. col.* 728. — (4) *Ibid. col.* 730.

qui non audivimus : Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus (1), *postea sentiamus :* Mors peccatorum pessima (2). *De firmamento et baculo panis supra diximus.* Il renvoie au trait que nous avons rapporté sur le chapitre IV, et il ajoute : *Sed et in nostram Jerusalem mittantur bestiæ pessimæ, quando tradimur in passiones ignominiæ, et in reprobum sensum, et conscientiam peccatorum, quæ excruciant atque dilacerant animum nostrum. Dissensiones, hæresis, schismata, æmulationes, invidiæ, tristitiæ, detractiones, desideria mala, avaritia, quæ est radix omnium malorum, bestiæ pessimæ sunt* (3). Sous un autre point de vue les bêtes féroces peuvent représenter les peuples barbares et infidèles; et alors les maux ici annoncés, semblent assez répondre à ceux que saint Jean décrit sous le son de la sixième trompette comme réservés pour le sixième et dernier âge. L'ame de Nabuchodonosor peut représenter celle que saint Jean vit venir de l'Euphrate; et il est assez généralement reconnu que la persécution de l'Antechrist est représentée par celle d'Antiochus. De ces deux grands événemens, l'un, selon la prophétie de saint Jean, est le commencement du malheur qui doit éclater dans le sixième et dernier âge, et l'autre en est la fin; et la prophétie d'Ezéchiel montre comment le premier conduit au second. Dieu, dans les jours de sa colère, fera périr la troisième partie des hommes par l'épée, un autre tiers par la famine et par la peste; le dernier tiers sera dispersé parmi les nations infidèles qui inonderont la terre : de ce dernier tiers, Dieu se réservera un certain nombre d'hommes qui au milieu des plus grands maux perpétueront sur la terre son Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais; mais d'entre ceux-là, il s'en trouvera encore quelques-uns qui méritant d'être abandonnés à eux-mêmes se laisseront séduire par l'Antechrist, et donneront lieu au feu de la plus vive persécution qui s'élèvera contre tous ceux que Dieu appellera à lui d'entre tous les peuples de la terre, et qui obéiront à sa voix en se soumettant à Jésus-Christ.

VIII. Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

CHAPITRE VI. Cette prophétie pourroit être distinguée d'avec celle qui précède : c'est du moins un nouveau discours; mais elle n'a point de date différente. Dieu ordonne à Ezéchiel de prophétiser vers les montagnes d'Israël, *ad montes Israel.* La suite prouve que c'est autant contre les

(1) *Ps.* XXXIII. 9. — (2) *Ibid.* ℣ 22. — (3) *Hier. in Ezech.* V. *tom.* III. *col.* 730.

collines et contre les vallées que contre les montagnes. Mais selon la lettre, les montagnes sont ici plus particulièrement nommées comme frappant plus facilement les yeux de celui qui prophétise de loin. Le Seigneur annonce donc le ravage affreux qui va tomber sur ces montagnes et ces collines; mais en même temps il promet qu'il aura soin de réserver des hommes qui échapperont au glaive au milieu des nations : promesse très-importante dans le sens spirituel, puisqu'elle marque expressément la perpétuité indéfectible de l'Église au milieu des plus grands maux qu'elle puisse éprouver. Voici de quelle manière saint Jérôme entend ici les montagnes, les collines, les rochers et les vallées. *Possumus montes Israel, et principes accipere, eos qui potentia, sapientiaque, et scientia ac divitiis præcellebant. Et hoc animadvertendum quod obfirmatur quidem facies, et ponitur contra montes, sed nequaquam solis montibus, sed et collibus loquitur, et rupibus et vallibus, in quibus inferior dignitas, et gradus prudentiæ scientiæque cognoscitur* (1). Plus loin, après avoir expliqué selon la lettre ce qui est dit de ces montagnes, il ajoute (2) : *Hoc juxta litteram. Alioquin et super eos qui eriguntur in superbiam, et de quibus Apostolus loquitur* (3) : Scientia inflat, charitas vero ædificat, *inducitur gladius, ut omnia eorum simulaora quæ de suo finxerunt animo, conterantur, et interfecti jaceant, et mortuos se esse sentiant, nihil sibi simulacra sua atque figmenta prodesse cernentes.* Et il continue d'expliquer ainsi tout ce chapitre, en l'appliquant aux jugemens que Dieu exerce sur les hérétiques. Mais comme sous le nom d'*Israël*, il s'agit ici de Juda même, on peut dire que dans le sens spirituel, tout ceci regarde non-seulement les hérétiques représentés par les prévaricateurs d'Israël, mais ceux mêmes d'entre les catholiques qui par leurs prévarications ont imité celles des enfans de Juda. Sous ce point de vue *les montagnes d'Israël* peuvent marquer énigmatiquement les royaumes chrétiens, sur lesquels dans les derniers temps Dieu fera tomber l'effet des menaces qu'il a prononcées contre les enfans de Juda.

moignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VII. C'est encore ici un nouveau discours, mais sans aucune date nouvelle. Le Seigneur continue d'annoncer la ruine de la terre d'Israël, c'est-à-dire, du royaume

IX. Objet du chapitre VII, selon le sens

(1) *Hier. in Ezech.* VI. *tom.* III. *col.* 730. — (2) *Ibid. col.* 731. — (3) I. *Cor.* VIII. 1.

littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

de Juda. Il répète que les uns périront par le glaive au dehors, et les autres par la peste et par la famine au dedans, c'est-à-dire, au dedans de Jérusalem; mais il prend soin de marquer qu'il y en aura qui échapperont; et ceux-là se retireront sur les montagnes pour y gémir sur les maux de leur peuple. Saint Jérôme propose d'abord d'appliquer le sens spirituel de cette prophétie aux maux qui sont tombés sur Jérusalem et sur la nation juive après la mort de Jésus-Christ : *Possumus hunc locum et spiritualiter interpretari contra populum Judæorum, super quem venit finis et consummatio a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem interfecerunt inter templum et altare* (1). Il y revient encore lorsqu'il dit (2) : *Possumus autem et de extrema captivitate dicere, quod post interfectionem Christi, quando venit eis finis, et evigilavit adversum eos peccatum, impletum est illud quod scriptum est* (3) : Nunc pervenit in eos ira Dei in finem. Mais ensuite il vient à notre propre terre, à notre Jérusalem, en disant : *Sed et in nostra terra, et Jerusalem, quando nos vel persecutio publica, vel variorum incentiva vitiorum superare nituntur, frustra magistri canunt tuba, et præparare nos ad bella festinant, cum nulla sit in populo fortitudo : quæ idcirco subtracta est, quia iram Dei præsentia meruere peccata* (4). Il réunit plus loin les trois sens, et il applique le troisième aux derniers temps lorsqu'il dit (5) : *Hoc in illo populo factum est, non solum sub Babyloniis, sed et sub Romanis, quando pervenit in eos usque ad finem ira Dei. Ceterum et in nostra Judæa, in qua est Domini confessio, quando multiplicatæ fuerint iniquitates, et refriguerit multorum charitas, omnes manus bonorum operum dissolventur, et cuncta genua sive femora fluent aquis eorum qui illicitos quæsierint concubitus; et quos in lege γονορρύτας, id est, fluxum seminis sustinentes, et immundos Scriptura cognominat. Unde qui tales sunt, debent se accingere ciliciis pœnitentiæ, et venturum judicium formidare. Quod qui fecerit, merebitur Isaiam audire dicentem* (6) : Confortamini, manus dissolutæ, et genua debilia, roboramini. Plus loin (7) : *Ad nostra quoque mala opera avertit Deus faciem suam; et quia aversa est facies, ideo Dei violatur arcanum, ut pro sa-*

(1) *Hier. in Ezech.* VII. *tom.* III. *col.* 736. — (2) *Ibid.* — (3) 1. *Thess.* II. 16. — (4) *Loco citato, col.* 739. — (5) *Ibid. col.* 740. — (6) *Isai.* XXXV. 3. — (7) *Loco citato, col.* 742.

cerdotibus et sanctis Dei pestilentes ingrediantur, et universa contaminent : ut qui locus esse debuit sanctitatis, fiat locus immunditiæ, juxta illud evangelicum (1) : Domus Patris mei domus orationis vocabitur; vos autem fecistis illam speluncam latronum.

X. Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VIII. Cette prophétie est totalement distinguée de celles qui précèdent. Elle a sa date particulière de la *sixième année de la transmigration*, c'est-à-dire, de la seconde année de la mission du prophète, après les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels il fut couché. Le Seigneur lui fait connoître les crimes qui ont attiré sa colère sur Juda et sur Jérusalem. On peut en distinguer quatre : le premier consiste dans une *idole de jalousie* dressée à l'entrée du temple. Le second, ce sont *diverses idoles* peintes sur la muraille du temple, et *adorées par soixante-dix des anciens d'Israël* ayant à leur tête Jézonias leur chef. Le troisième, ce sont *des femmes qui pleurent* celui que les Hébreux nomment *Thammuz*, et que Théodoret et saint Jérôme ont cru être *Adonis*. Le quatrième, ce sont environ *vingt-cinq hommes* qui, entre le temple et l'autel dans le parvis des prêtres, tournoient le dos au temple, et *adoroient le soleil levant*. On observe qu'il y avoit toujours dans le temple douze prêtres et douze lévites qui servoient par semaine, en sorte que le grand-prêtre étoit le vingt-cinquième; ce qui donne lieu de présumer que ce sont là les vingt-cinq marqués par Ezéchiel. Saint Jérôme pense que l'idole de jalousie étoit celle de Baal (2). Sur quoi ce saint docteur dit : *Quod quidem potest et de nostra Jerusalem, nostroque templo intelligi : quando in exemplum Ophni et Phinees idolorum scelera operamur in tabernaculo Dei* (3). On pourroit peut-être dire que le nom de *Baal* signifiant le maître, l'idole de Baal, ou simplement l'*idole de jalousie*, peut représenter particulièrement cet esprit de domination que Jésus-Christ défend à ses apôtres, et par lequel l'homme se mettant à la place de Dieu, provoque sa colère. Quant aux diverses idoles peintes sur les murailles du temple, voici ce que dit saint Jérôme : *Possumus et in nostri templi parietibus idola monstrare depicta, quando omnibus vitiis subjacimur, et pingimus in corde nostro peccatorum conscientiam imaginesque diversas* (4). Et il ajoute (5) : *Ceterum*

(1) *Matth.* XXI. 13. — (2) *Hier. in Ezech.* VIII. *tom.* III. *col.* 747. — (3) *Ibid. col.* 748. — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid. col.* 749.

et nobis orandum est, ne seniores domus Israel septenarium numerum, qui est sanctus, per septem decades multiplicantes, stent in erroribus suis, et adorent picturas idolorum; vaporque sacrilegii ascendat sive consurgat resistens Deo. Quando viderimus plebem pessimam congregatam, de qua scriptum est (1) : Odivi ecclesiam malignantium ; *et pejores plebe præpositos, nequioremque principem qui præfectus est plebi atque presbyteris, dicamus Jezoniam stantem ante picturas, et singulos habere thuribula in manibus suis, non Dei majestatem, sed proprias sententias adorantes; et nequaquam odorem bonæ fragrantiæ ad Deum, sed fetorem ad idola pervenire.* Sur les femmes qui pleurent *Thammuz* ou *Adonis*, voici comment il s'exprime : *Et quia eadem gentilitas hujuscemodi fabulas poetarum, quæ habent turpitudinem, interpretatur subtiliter interfectionem et resurrectionem Adonidis, planctu et gaudio prosequens : quorum alterum in seminibus quæ moriuntur in terra, alterum in segetibus quibus mortua semina renascuntur, ostendi putat; nos quoque eos qui ad seculi mala et bona, contristantur, vel exultant, mulieres appellemus, molli et effeminato animo: dicamusque plangere eos* Thammuz, *ea videlicet quæ in rebus mundi putantur esse pulcherrima* (2). Enfin sur ceux qui adorent le soleil levant, il dit (3) : *Hoc juxta litteram fuisse sacrilegii* (ou peut être *sacrilegium*) *nemo dubitat. Secundum anagogen, omnes hæreticos pejores esse prioribus, id est, idola zeli, pictisque in pariete figuris animantium, et planctu Adonidis, per quæ idololatria voluptasque monstratur, ille scire poterit, qui intellexerit prophetam dicentem* (4) : Tu autem odisti disciplinam, et projecisti sermones meos post te. *Et in alio loco* (5) : Verterunt contra me scapulam recedentem. *An ignoramus Marcionem et ceteros hæreticos, qui vetus laniant Testamentum, contempto creatore, id est, justo Deo, alium quemdam bonum Deum colere et adorare, quem de suo corde finxerunt? Omnesque nostri temporis hæretici qui Dei filium prædicant creaturam; et tamen adorant eam, relicto divinitatis templo et post tergum habito, ipsi confessione sua creaturam adorare se dicunt. Nos autem sic adoramus solem justitiæ, ut Deum adoremus in templo*

(1) *Psal.* XXV. 5. — (2) *Hier. in Ezech.* VIII. *tom.* III. *col.* 750. — (3) *Ibid. col.* 751. — (4) *Psal.* XLIX. 17. — (5) *Jerem.* II. 27.

veteris Testamenti, ubi lex et prophetæ, ubi cherubim et propitiatorium est. La suite des temps pourra développer cette énigme, qui paroît regarder la fin des siècles, lorsque de l'Orient s'élèvera une puissance semblable à celle de Nabuchodonosor, qui s'éleva jusqu'à se faire rendre des hommages divins, lesquels exposèrent au plus grand danger ceux qui comme Daniel demeurèrent fidèles à Dieu.

XI. Objet du chapitre IX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IX. C'est la suite du précédent. L'ordre est donné de marquer d'un signe dans Jérusalem ceux qui gémissent des abominations qui se commettent au milieu d'elle, et ensuite d'exterminer sans distinction dans cette ville tous ceux qui ne seront point marqués de ce signe. L'ordre est exécuté, et Dieu déclare que l'iniquité des deux maisons d'Israël et de Juda a attiré sur Jérusalem ce châtiment. La version des Septante, celle d'Aquila et celle de Symmaque, ne déterminent point quel est ce signe, parce qu'en effet le mot hébreu תאו, signifie simplement *signum ;* mais comme c'est aussi le nom de la dernière lettre de l'alphabet hébreu, Théodotion et saint Jérôme dans notre Vulgate ont conservé ce nom hébreu comme désignant cette lettre même. Saint Jérôme observe que comme dans l'hébreu, c'est la première lettre du mot תורה, *Lex*, les Hébreux pensent qu'elle marquoit que ceux sur qui elle étoit imprimée accomplissoient les préceptes de la loi ; et il ajoute : *Et ut ad nostra veniamus, in antiquis Hebræorum litteris quibus usque hodie utuntur Samaritani, extrema* תאו *littera crucis habet similitudinem, quæ in Christianorum frontibus pingitur, et frequenti manus inscriptione signatur..... Gementes igitur dolentesque salvantur, qui non solum malis non consenserunt operibus, sed et aliena planxere peccata* (1). Le signe de la croix est marqué sur le front de tous les chrétiens, et néanmoins il ne sauvera pas ceux qui abandonnent la sainteté de leur vocation : mais il peut ici signifier que ceux que Dieu sauve, sont sauvés par la vertu de ce signe, et par l'application du sang que Jésus-Christ a versé pour nous sur la croix. D'ailleurs l'application de ce signe sur le front de ceux qui gémissent des iniquités dont ils sont témoins, montre en général le soin que Dieu prend de ceux qui entrent dans cette disposition ; et voilà le moyen que Dieu nous offre pour mériter sa protection au jour de ses ven-

(1) *Hier. in Ezech.* IX. *tom.* III. *col.* 754.

geances, c'est non-seulement de nous abstenir de l'iniquité, mais de gémir devant lui sur celle qui nous environne : c'est ce que doit produire en nous l'amour de nos frères, et c'est ce saint amour qui nous rend agréables à Dieu. L'iniquité de la maison d'Israël se trouve ici jointe avec celle de la maison de Juda, et l'une et l'autre sont ici montrées comme cause des malheurs de Jérusalem ; c'est ainsi que Jésus-Christ dit aux Juifs que tout le sang innocent répandu depuis Abel retombera sur eux, parce qu'ils n'ont pas profité du châtiment de ceux qui les ont précédés, et qu'au contraire ils en ont imité les crimes.

XII. Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre x. C'est la suite du précédent. Des charbons de feu sont répandus sur Jérusalem, et en même temps la gloire du Seigneur sort du temple, et monte sur son char pour sortir de cette ville. Ce feu paroît donc être le symbole de la colère du Seigneur, prête à tomber sur cette ville. Le Seigneur abandonne le temple et la ville, pour montrer qu'il va permettre à ses ennemis de détruire l'un et l'autre. Mais en abandonnant le temple et la ville, il n'abandonne pas son peuple. Il a lui-même averti qu'il se réservera des restes précieux dont il prendra soin ; et il va le répéter dans le chapitre suivant. Saint Jérôme incline d'abord à penser que ce feu est destiné à purifier Jérusalem : *Nunc autem quod jubetur ille qui indutus erat lineis, ut tollat prunas ignis de medio cherubim, et effundat sive spargat super civitatem, illud mihi videtur ostendere, quod post interfectionem cædemque multorum, et in viis cadavera mortuorum, prunarum ignis assumitur, ut puniat* (ou plutôt *purgat*) *sive mundet, Jérusalem* (1). Mais plus loin il convient que ce feu peut aussi représenter celui des vengeances du Seigneur : *Quanquam et hoc intelligendum sit, quod non ad purgationem, sed ad pœnas atque cruciatus, prunæ ignis assumendæ sint, quæ effundantur super Jerusalem* (2). Saint Jérôme observe ici comment la gloire du Seigneur sort de son temple par degrés : *Gloria Domini.... primum fuit in templo, deinde stetit in atrio templi, sive limine : qua recedente de templo, nubes et caligo implevit templi penetralia. Rursumque ipsa gloria sedit super cherubim, et illis statim avolantibus et ad exteriora abeuntibus, secutæ sunt rotæ : et gloria stetit in porta domus Domini*

(1) *Hier. in Ezech.* x. *tom.* III. *col.* 756. — (2) *Ibid.*

orientalis (ou plutôt *orientali*), *non in janua templi, sed post atrium et limen in introitu portæ domus Domini orientalis* (1). On pourroit ici observer que comme le Seigneur en quittant son temple n'abandonne pas son peuple, de même lorsque Dieu permet que les ennemis de son Eglise pénètrent dans des régions où il est servi et adoré, il n'abandonne pas pour cela son Eglise. Jamais il ne l'abandonnera ; et lors même qu'à la fin des siècles, il permettra que la puissance de l'Antechrist s'étende sur toute la terre, il se conservera toujours des restes fidèles qui au milieu des peuples infidèles perpétueront son Eglise, et seront une semence sainte qui dans les derniers temps deviendra prodigieusement féconde, comme nous l'avons déjà vu annoncé par les autres prophètes, et comme Ezéchiel va lui-même aussi nous le dire.

XIII. Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XI. C'est la suite du précédent. Dieu s'élève contre ceux qui méprisant les menaces des prophètes et particulièrement de Jérémie, disoient : Si cette ville de Jérusalem est comparée à une chaudière, nous en sommes les chairs ; ainsi nous y mourrons sans être transportés ailleurs. Le Seigneur leur répond : Les chairs sont ceux que vous y avez vous-mêmes tués ; et pour vous, vous en sortirez, et ce sera sur les frontières d'Israël que vous périrez. C'est ce qui fut accompli sur ceux que Nabuchodonosor fit amener à Réblatha, où il les fit périr. Le Seigneur parle ensuite contre ceux qui méprisoient les captifs, et qui se glorifioient d'être restés à Jérusalem. Il leur déclare que c'est sur les captifs qu'il répandra sa miséricorde ; qu'il prendra soin d'eux dans leur captivité ; qu'il les rassemblera ensuite dans la terre d'Israël, et qu'ils en ôteront tout ce qui lui a déplu ; qu'il leur donnera un cœur nouveau, afin qu'ils accomplissent ses commandemens, et qu'ils soient son peuple ; mais que pour ceux qui persévèrent dans leurs crimes, ils en subiront la punition. Ensuite la gloire du Seigneur sort de la ville, et va s'arrêter sur la montagne qui est à l'orient. Il y a donc ici des menaces et des promesses. Saint Jérôme y cherche d'abord un sens moral : *Dicendum est quod usque hodie in Ecclesia quæ est domus Domini, et ante portam.... quæ significat Salvatorem, per quem ingredimur ad Patrem, ... sunt multi, qui vitiis suis nationibus comparantur, et pecca-*

(1) *Hier. in Ezech. x. tom. III. col. 759.*

torum conscientia desperant salutem, et dicant : Civitas in qua versamur lebes est, et nos omnes carnes; et Babylonio consumemur ardore.... Propterea audiunt quod non ipsi sint carnes præteritæ et perditæ civitatis, sed hi quos scandalizaverint, et quos interfecerint. Idcircoque super eos gladius inducitur (1). Plus loin il ajoute : *Discimus non esse insultandum his qui Dei judicio pœnis traditi sunt; nec exprobrandum homini converso a peccatis suis, nec pœnitentibus et egressis de Ecclesia aliquando dicendum* : Longe recessistis a Domino ; nobis data est terra in possessionem : *Quia hæc dicit Dominus : Licet eos parumper a mea Ecclesia separaverim; et inter gentes disperserim; tamen ero eis in sanctificationem modicam, dum meminerint peccatorum suorum, ut qui propter vitia recesserunt de loco suo, propter pœnitentiam ad sedes pristinas redire festinent* (2). Ensuite il vient aux promesses, et il en distingue trois accomplissemens (3) : *Hæc sub Zorobabel filio Salathiel et sub Jesu filio Josedec, sacerdote magno, et sub Esdra ac Nehemia accidisse tribui Judæ, et his qui cum eis reversi sunt, plerique æstimant.... Plena autem conversio eorum qui captivi erant, et reliquiarum Israel intelligitur in Christo; quando reliquiæ salvæ factæ sunt, et una die crediderunt tria millia, et iterum quinque millia; et alii de quibus loquitur Jacobus ad apostolum Paulum* (4) : Vides, frater, tanta millia credentium Judæorum ?.... *Sed et quotidie superbi habitatores Jerusalem, quorum cor post offendicula et abominationes suas ambulat, Dei merentur offensam : et hi qui foris erant, ablato corde lapideo, et accepto corde mollissimo, per pœnitentiam revertuntur ad Ecclesiam, et ambulant in præceptis Domini, judiciaque ejus custodiunt : fiuntque Domini populus, et Dominus quem prius offenderant, fit eis Deus.* Ensuite sur ce qui est dit que la gloire du Seigneur quitte la ville, et va s'arrêter sur la montagne qui est à l'orient, voici ce qu'il remarque (5) : *Stat super montem qui est ad orientem urbis, haud dubium quin montem significet Oliveti, unde Salvator ascendit ad Patrem. Stabatque gloria Domini quæ de Jerusalem urbe discesserat super montem Oliveti, in signum resurrectionis et luminis; ut inde*

(1) *Hier. in Ezech.* XI. *tom.* III. *col.* 760. — (2) *Ibid. col.* 762. — (3) *Ibid. col.* 763. — (4) *Act.* 21. 20. — (5) *Hier in Ezech.* XI. *tom.* III. *col.* 763.

perituram arsuramque cerneret Jerusalem. Quodque dicit: Ascendit gloria de medio civitatis, *aliis verbis loquitur Dominus ad discipulos* (1) : Surgite; abeamus hinc. *Et ad Judæos* (2) : Relinquetur vobis domus vestra deserta. *Josephus quoque refert auditam vocem in templo angelorum et fortitudinum cœlestium, quæ prius in urbis præsidio erant : Abeamus ex his sedibus. Mirumque in modum usque in præsentem diem gloria Domini quæ deseruit templum, stat super montem Oliveti, et in crucis signo rutilans, spectat templum quondam judaicum, in favillas et cineres dissolutum.* Transportons-nous à la fin des siècles, où nous conduit le temps marqué par celui de Nabuchodonosor; et nous y verrons qu'en vain les prévaricateurs se flatteront d'échapper aux vengeances du Seigneur; qu'au contraire au milieu de ce déluge de maux qui inondera la terre, Dieu prendra soin de ceux qui lui demeureront fidèles; qu'il les conservera au milieu des peuples parmi lesquels ils se trouveront dispersés; et que dans les derniers temps, il répandra une nouvelle abondance de graces sur eux, et sur tous ceux qu'il appellera alors d'entre les Juifs et d'entre les gentils, et qu'il les rassemblera tous dans la Jérusalem céleste. La gloire du Seigneur qui en sortant de Jérusalem va se reposer sur la montagne des Oliviers du côté de l'orient, marqueroit peut-être que Dieu rassemblera particulièrement dans l'Orient, et même dans la Terre-Sainte auprès de l'ancienne Jérusalem, les restes fidèles qu'il se réservera alors. Il y a plusieurs prophéties qui semblent annoncer cela, particulièrement celle de l'Apocalypse où il est dit (3) que les deux témoins seront mis à mort *dans la grande ville où leur Seigneur a été crucifié.*

XIV. Objet du chapitre XII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XII. Cette prophétie pourroit être distinguée de celle qui précède; mais elle n'a point de date particulière. Ezéchiel prédit par différens signes la captivité des habitans de Jérusalem et de leur roi. Il annonce l'extrémité où ils seront réduits pendant le siége. Le Seigneur s'élève contre ceux qui supposoient que les menaces des prophètes ne seroient pas sitôt accomplies. Voici ce que saint Jérôme croit découvrir dans les maux dont sont menacés Sédécias et les habitans de Jérusalem : *Possumus juxta anagogen habitatores Jerusalem credentes Christo*

(1) *Joan.* XIV. 31. — (2) *Luc.* XIII. 35. — (3) *Apoc.* XI. 8.

dicere, qui habitant in Ecclesia. Et si per peccata, illius offensam meruerint, comedant (ou *comedent*) *panem cum egestate, et bibant* (ou *bibent*) *aquam cum mœrore et angustia: non cibum panis, nec potum aquæ, sed famem sermonis et doctrinæ Dei sustinentes. Quando enim vel vitio principum, qui capiendi sunt et tradendi Babyloniis; vel nostra duritia perdiderimus sermonem Dei, aquasque non meruerimus habere utiles: tunc in dolore et penuria, nostrum sumemus cibum, et terra perdet multitudinem credentium, et civitates quæ in toto orbe intelliguntur Ecclesiæ, desolabuntur, et terra deserta erit, ut omnes sciant quia offensa sit Domini. Quod quidem et in persecutionis tempore intelligere possumus* (1). Et plus loin, sur ce que les Juifs vouloient se persuader que l'effet des menaces des prophètes ne viendroit pas sitôt, saint Jérôme remarque que c'est ce qui arrive également parmi nous : *Non solum autem illo tempore, sed usque hodie vulgus incredulum, et dura corda mortalium, prophetiam Dei non recipit: sed omnia quæ prophetæ comminantur, quæ prædicat* (ou *prædicit*) *Evangelium, in aliud tempus æstimant differendum* (2).

XV. Objet du chap. XIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIII. Cette prophétie peut également être distinguée de la précédente ; mais elle n'a point de date. Ce sont des reproches et des menaces contre les faux prophètes et les fausses prophétesses, qui séduisoient le peuple en lui promettant faussement la paix, et se disant faussement envoyés par le Seigneur. Sur quoi saint Jérôme s'exprime ainsi dès le commencement de son commentaire sur ce chapitre : *Quidquid eo tempore Israelitico populo dicebatur, hoc nunc refertur ad Ecclesiam; ut prophetæ sancti sint apostoli et apostolici viri; prophetæ autem mendaces atque furiosi omnes hæretici, quorum principes ex suo corde confingant* (ou *confingunt*) *; qui autem ab eis seducti sunt, aliorum mendaciis acquiescant* (ou *acquiescunt*) (3). Sur quoi l'on peut observer que ce que saint Jérôme dit ici des hérétiques est également applicable à tout faux docteur : et il y a même lieu de présumer qu'il l'entendoit lui-même ainsi, lorsqu'il dit que cette prophétie se rapporte à l'Eglise : *Hoc refertur ad Ecclesiam ;* c'est-à-dire, à ceux qui dans le sein de l'Eglise même se trouvent

(1) *Hier. in Ezech.* XII. *tom.* III. *col.* 768. — (2) *Ibid. col.* 769. — (3) *Hier. in Ezech.* XIII. *tom.* III. *col.* 769.

mêlés avec les vrais prophètes, c'est-à-dire, avec les hommes vraiment apostoliques dont ils contredisent l'enseignement par leurs faux principes ou leurs fausses maximes. Il est remarquable que sur ce qui est dit que ces faux prophètes n'entreront point dans la terre d'Israël, saint Jérôme l'entend de la terre des vivans : *Non in terram Israel, quæ terra viventium est* (1). Saint Jérôme observe ensuite que comme il y a eu de fausses prophétesses chez les Juifs, le démon en suscite de même quelquefois chez les Chrétiens : *Quomodo adversum prophetas, alii pseudoprophetæ inspirabantur diabolico spiritu, ut Dei mandata subverterent; ita adversum prophetissas, qualis fuit Debbora et Holda, et in Actibus apostolorum Philippi evangelistæ quatuor filiæ prophetantes, inspirabantur dæmoniaco spiritu aliæ etiam ejusdem sexus, quarum fuit Prisca et Maximilla, quæ vaticinatione mendacii, fidem subverterunt veritatis* (2).

XVI. Objet du chap. XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XIV. Cette prophétie pourroit être distinguée de la précédente; mais elle n'a point de date, et d'ailleurs c'est une suite de celle qui précède contre les faux prophètes; celle-ci regarde particulièrement ceux qui les consultent. Elle est suivie d'une autre qui annonce que dans tout autre pays, les justes seuls pourroient échapper à la colère du Seigneur, mais que dans Jérusalem il réservera quelques restes mêmes de ceux qui avoient mérité sa colère, et qu'il les enverra en captivité avec les autres qui y sont déjà. Sur ce qui est dit de ceux qui interrogeoient les faux prophètes avec un cœur hypocrite, saint Jérôme se borne ici à quelques réflexions morales telles que celles-ci : *Non meretur correctionem, qui non discendi, sed tentandi animo interrogat.... Non meretur audire veritatem, qui fraudulenter interrogat, sed suo corde capiendus est* (3). Sur ce que le Seigneur dit ensuite qu'il trompera lui-même le faux prophète, saint Jérôme cite l'exemple d'Achab qui fut ainsi trompé par la permission du Seigneur; et il ajoute : *Hoc autem totum dicitur, ne pseudoprophetarum fortitudini reputetur quod decipitur populus, et magis vult audire mendacium, quam veritati aurem accommodare : sed quod Dei iræ sit, ut perversus populus et incredulus, magis pseudoprophetas audiat quam prophetas* (4). Saint Jérôme propose ensuite cette

(1) *Hier. in Ezech.* XIII. *tom.* III. *col.* 772. — (2) *Ibid. col.* 774. — (3) *Hier. in Ezech.* XIV. *tom.* III. *col.* 777. — (4) *Ibid.*

question : Pourquoi de tous les justes que Dieu auroit pu nommer ici, il choisit particulièrement ces trois : Noé, Daniel et Job. La réponse lui paroît facile; et voici celle qu'il donne : *Noe enim imminens orbi terrarum diluvium, quia omnis terra polluerat vias Domini, prohibere non potuit : sed filios qui forsitan ejusdem virtutis erant, et ob seminarium humani generis habuit reservatos. Daniel quoque imminentem captivitatem populi Judæorum, nullis fletibus mitigavit. Sed et Job non ob peccata, sed ob probationem, nec domum nec filios liberavit* (1). Sur ce que le Seigneur menace ensuite Jérusalem des quatre fléaux de sa justice, saint Jérôme dit (2) : *Et super nostram terram cui dicitur* (3) : Terra es et in terram ibis; *et super nostram Jerusalem singulosque credentium : si Dei mandata contempserint, et prævaricatores meruerint appellari, inducetur fames; non fames panis, neque sitis aquæ, sed fames audiendi verbum Dei. Inducetur et gladius, de quo legimus* (4) : Tradentur in manus gladii; partes vulpium erunt.... *Inducentur et bestiæ, quibus ne tradatur justus, postulat* (5) : Ne tradas bestiis animam confitentem tibi.... *Inducetur et pestilentia, de qua scriptum est* (6) : *Mors peccatorum pessima.* On peut remarquer que ces divers fléaux pris ici par saint Jérôme dans un sens spirituel, pourroient bien dans les derniers temps avoir un accomplissement littéral.

XVII. Objet du chapitre XV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XV. Cette prophétie peut être distinguée de la précédente; mais elle n'a pas de date. Le Seigneur compare les habitans de Jérusalem au bois de la vigne qui n'est bon qu'à brûler : et il annonce qu'il va les livrer ainsi au feu de sa justice, et réduire leur pays en solitude, parce qu'ils ont violé sa loi. Sur quoi saint Jérôme dit : *Possumus vineam et Jerusalem juxta intelligentiam spiritualem intelligere credentium multitudinem : quæ si negligens fuerit, et culturam pristinæ religionis amiserit, nec attulerit fruges virtutum, nec vinum fecerit quod lætificat cor hominis, æternis tradetur ardoribus, et in nihilum reputabitur* (7).

XVIII. Objet du chapitre XVI, selon le sens

Chapitre XVI. Cette prophétie pourroit encore être distinguée de la précédente; mais elle n'a point de date particulière. Le Seigneur ordonne au prophète de faire con-

(1) *Hier. in Ezech.* XIV. *tom.* III. *col.* 779. — (2) *Ibid. col.* 780. — (3) *Gen.* III. 19. — (4) *Psal.* LXII. 11. — (5) *Ps.* LXIII. 19. — (6) *Ps.* XXXIII. 22. — (7) *Hier. in Ezech.* XV. *tom.* III. *col.* 782.

noître à Jérusalem ses infidélités. A ses reproches succèdent les menaces, et enfin les promesses. *Jérusalem* est comparée avec ses deux sœurs, *Samarie* considérée comme la plus grande, parce qu'elle est la mère de plusieurs tribus, et *Sodome*, comme la plus petite, parce que son peuple est beaucoup moins nombreux ; leurs infidélités et leur châtiment y sont rappelés, mais elles ont part aux promesses faites à Jérusalem, et il est dit qu'elles lui seront données pour filles. Sur quoi saint Jérôme, dès le commencement de son commentaire sur ce chapitre, s'exprime ainsi : *Quatuor modis intelligi potest Jerusalem : vel hæc quæ Babylonio et Romano igne succensa est, vel cælestis primitivorum, vel Ecclesia quæ interpretatur visio pacis, vel animæ singulorum quæ fide cernunt Deum. Illudque, quod plerique de cælesti Jerusalem interpretandum putant, Ecclesia non recipit, ne omnia quæ in præsenti prophetia contexuntur, ad cælestium fortitudinum ruinas atque cruciatus, et restitutionem in pristinum statum suscipere compellantur* (1). C'est-à-dire, que de ces quatre sens, saint Jérôme exclut comme rejeté par l'Eglise celui qui supposoit qu'ici sous le nom de *Jérusalem*, on pourroit entendre les anges mêmes dont la chute seroit marquée par celle de Jérusalem, d'où il suivroit que le rétablissement de Jérusalem annonceroit leur rétablissement. Voilà l'erreur que l'Eglise rejette. Du reste, saint Jérôme fait usage des trois autres sens qui regardent Jérusalem, l'Eglise et l'ame fidèle ; mais en supposant toujours que dans le sens qui regarde l'Eglise, les reproches ne tombent que sur les prévaricateurs qui se trouvent mêlés avec les justes dans son sein. Sur ce que le Seigneur dit à Jérusalem : *Votre père étoit un Amorrhéen et votre mère une Héthéenne*, voici la réflexion de saint Jérôme : *Si illa hoc audivit, quid de nobis fiet, qui vocati ex gentium sordibus, omnem maculam in lavacro Salvatoris amisimus, si polluerimus indumentum Christi, et non habuerimus in convivio vestem nuptialem? utique illud : ut vinctis manibus pedibusque tradamur ardoribus, in quibus est fletus oculorum et stridor dentium* (2). Plus loin, il dit : *Quod de Jerusalem diximus, referamus ad animam nostram, quæ quamdiu in infantia constituta est, peccato caret : cum autem ætatis*

littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Ezech.* XVI. *tom.* III. *col.* 783. — (2) *Ibid.*

ejus tempus advenerit, multi sunt amatores dæmonum et hæreticorum, perversorumque dogmatum, qui ad eam cupiunt declinare. Qui protectione Dei repelluntur, ut non satellites diaboli, sed ministros Salvatoris recipiat (1). Saint Jérôme continue d'expliquer ainsi dans un sens spirituel tout ce que Dieu a fait en faveur de Jérusalem; et comme il s'aperçoit lui-même que ces explications étendent beaucoup son commentaire, il le simplifie en disant : *Omne autem quod dicimus de Jerusalem, ne in singulis hæreamus, et librorum magnitudo tædium legentibus faciat, referamus ad Ecclesiam. Si enim Jerusalem, juxta Apostolum, mater nostra est, mater autem nostra Ecclesia est; consequenter Jerusalem Ecclesia est, mater primitivorum qui descripti sunt in cœlis* (2). Il explique en quoi consiste l'idolâtrie spirituelle, lorsqu'il dit : *Juxta intelligentiam spiritualem de auro et argento sanctarum Scripturarum idola facimus, quando gratiam sensus et eloquentiæ hæretica pravitate corrumpimus* (3). Sur les menaces prononcées contre Jérusalem, voici ce qu'il dit : *Ad nostram autem Jerusalem, sive Ecclesiam, sive credentium animas, si fuerint negligentes, et omnibus vitiis paruerint, duplex maledictionis sermo dirigitur, ut audiant :* Væ, væ tibi, ait Dominus Deus (4). Quand il vient au parallèle des trois sœurs, voici ce qu'il dit d'abord touchant Sodome et Samarie : *Altera gentilem vitam significat; altera hæreticorum decipulas* (5). Il y revient en disant : *Secundum tropologiam, Samaria et Sodoma, id est, hæretici et ethnici, sæpe leviora committunt, quam hi qui putantur Jerusalem, hoc est, ecclesiastici* (6). Enfin lorsqu'il vient aux promesses, ce qu'il en dit mérite ici toute l'attention du lecteur (7) : *Judæi inter ceteras fabulas, et interminabiles genealogias, et deliramenta quæ fingunt, etiam hoc somniant : in adventu Christi sui, quem nos Antichristum scimus, et in mille annorum regno, Sodomam esse restituendam in antiquum statum, ita ut sit quasi paradisus Dei, et quasi terra Ægypti; et Samariam pristinam recipere felicitatem, ut de Assyriis revertantur in terram Judæam. Legimus enim decem tribus captas a Phul et Theglathphalassar et Salmanassar, regibus Assyriorum, et usque*

(1) *Hier. in Ezech.* XVI. *tom.* III. *col.* 787. — (2) *Ibid. col.* 792. — (3) *Ibid. col.* 794. — (4) *Ibid. col.* 797. — (5) *Ibid. col.* 804. — (6) *Ibid. col.* 805. — (7) *Ibid. col.* 808.

hodie ibi esse captivas. Jerusalem quoque tunc esse fabricandam et omnes filias ejus, urbes videlicet, et viculos, et castella, quæ sub ipsius futura sint potestate, florituras ut prius floruerunt, et ipsam Jerusalem auro et argento, et pretiosis lapidibus extruendam, de qua et Isaias vaticinetur (1), ... *et nostra loquatur Apocalypsis* (2), *et David canet* (3)..... *Nos autem horum perfectam scientiam Dei judicio relinquentes, immo liquido confitentes post secundum adventum Domini Salvatoris, nihil humile, nihil futurum esse terrenum, sed regna cœlestia quæ primum in Evangelio promittuntur; hoc dicimus : quod in Ecclesiæ statu, cuncta completa sint, et quotidie compleantur. Sodoma revertitur in antiquum statum, quando naturæ suæ reddita gentilis prius, et impia anima, intelligit Creatorem. Samaria recipit antiquam beatitudinem, hæreticorum errore contempto, et juncta doctrinæ et fidei christianæ. Cumque illæ reversæ fuerint, et Jerusalem, visio pacis, quæ interpretatur Ecclesia, revertetur in pristinum statum : de qua scriptum est* (4) : Factus est in pace locus ejus. *Et* (5) : Jerusalem quæ ædificatur ut civitas : cujus participatio ejus in idipsum. *Et in Apostolo* (6) : Quæ autem sursum est Jerusalem libera est, quæ est mater nostra. *Et in eodem* (7) : Accessistis ad Sion montem, et ad civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem, et millium angelorum frequentiam. *Et revertetur cum filiabus suis, quæ in toto orbe dispersæ sunt. De quo plenius in Isaiæ explanationibus disseruimus.* Si Samarie, par son idolâtrie, peut représenter les sociétés hérétiques qui adorent les idoles de leurs erreurs, on peut dire que par son schisme elle représente encore plus particulièrement les sociétés schismatiques, et surtout le grand schisme de l'église grecque dont saint Jérôme ne pouvoit parler, puisqu'il est mort long-temps avant ce grand scandale. De même si Sodome par ses vices a pu représenter la gentilité païenne, on peut dire d'après les prophètes mêmes que par ses crimes elle peut également représenter la nation juive coupable de révolte contre Jésus-Christ. Le retour futur de la nation juive à Jésus-Christ et à son Eglise est annoncé par saint Paul; ainsi la promesse du rétablissement de Sodome et

(1) *Isai.* I. 26. — (2) *Apoc.* XXI. — (3) *Psal.* L. 20. *et* LXVIII. 36. — (4) *Psal.* LXXV. 3. — (5) *Psal.* CXXI. 3. — (6) *Galat.* IV. 26. — (7) *Hebr.* XII. 22.

de ses filles peut s'entendre de la conversion future de la nation juive. Sous ce point de vue la promesse du rétablissement de Samarie et de ses filles et de leur réunion avec Jérusalem pourroit donner lieu d'espérer qu'au temps de la conversion future des Juifs, les schismatiques grecs reviendront aussi eux-mêmes à l'église catholique dont ils se sont séparés.

XIX. Remarques sur le ℣ 53. Renferme-t-il des promesses ou des menaces? Faut-il traduire : *Et convertam*, ou *Et abduxi..... et abducam?* Justification du sens de la Vulgate, qui renferme des promesses. Le ℣ 54. ne s'y oppose point. Le repentir sincère est accompagné d'une honte salutaire au milieu de l'accomplissement même des promesses.

Le P. Houbigant, sur tout ce qui, ne s'élève point au-dessus du sens littéral; mais il change totalement l'interprétation même littérale du ℣ 53., qui fait partie des promesses contenues dans la dernière partie de ce chapitre : il convertit ces promesses en menaces. Nous y lisons dans la Vulgate : *Et convertam restituens eas* (*sorores tuas*) *conversione Sodomorum cum filiabus suis, et conversione Samariæ et filiarum ejus, et convertam reversionem tuam in medio earum.* La version des Septante traduit dans le même sens : *Et convertam conversiones earum, conversionem Sodomorum et filiarum ejus, et convertam conversionem Samariæ et filiarum ejus; et convertam conversionem tuam in medio earum.* Au lieu de *conversionem* ou *reversionem*, Aquila et Symmaque disent *captivitatem*, mais toujours dans le même sens : *Convertam captivitatem tuam :* Je ferai revenir vos captifs : *convertam conversionem* ou *reversionem tuam :* Je vous ferai revenir, ainsi que vos deux sœurs, Sodome et Samarie. On lit aujourd'hui dans l'hébreu du dernier membre, ושבית שבותיך, *et captivitatem captivitatum tuarum*, pour ושבתי שביתך, *et convertam captivitatem tuam*, c'est-à-dire, *captivos tuos.* Mais tous les interprètes hébraïsans conviennent que le mot qui est à la tête du verset ושבתי, signifie *et convertam.* Le P. Houbigant, tout au contraire, prétend qu'il faut traduire : *Et abduxi captivos earum,.... et abducam captivos tuos.* L'unique raison qu'il en donne, c'est que ce verset contient des menaces, et non des promesses : *Quia continentur hoc versu minæ, non promissiones;* mais voilà précisément ce que tous les autres nient; tous s'accordent à y voir des promesses, et non des menaces. Comment prouvera-t-il que ces promesses doivent être ainsi converties en menaces? Par le verset suivant qui, selon lui, le prouve clairement : *Ut planum est ex eo quod sequitur :* UT PORTES IGNOMINIAM TUAM. Mais avant de répondre à cette objection, achevons de montrer que l'expression du texte original signifie bien, *Et convertam.*

Nous le prouvons, non-seulement par le témoignage unanime de tous les interprètes, qui dans cet endroit traduisent ainsi, mais par le témoignage du P. Houbigant même, qui traduit ainsi dans Jérémie, XXX. 3. : *cum reducam captivitatem populi mei*, et au chap. XLVIII. ℣ 47. : *reducam captivitatem Moab*. Il est donc bien certain que voilà le sens naturel de l'expression du texte. Après cela, faudra-t-il abandonner ce sens si naturel pour en prendre un tout opposé que personne n'y a jamais vu, et que le P. Houbigant n'a lui-même ici imaginé que parce qu'il a cru que le verset suivant l'exigeoit manifestement ainsi : *Ut planum est ex eo quod sequitur :* UT PORTES IGNOMINIAM TUAM? Est-il donc vrai que cette expression, *ut portes ignominiam tuam*, exige manifestement que le verset précédent renferme des menaces, et non des promesses? est-il bien vrai que cette expression oblige de trouver le sens de ces mots, *Et abduxi*, dans une expression où tous les interprètes on vu, *Et convertam?* N'est-il donc pas certain qu'un repentir sincère est accompagné d'une honte salutaire? Car voilà précisément ce que dit ici le Seigneur : Vous avez imité vos sœurs, en m'irritant par vos iniquités; et vous avez même surpassé les iniquités de vos sœurs : *Vicisti eas sceleribus tuis*. Portez donc votre confusion dans votre captivité; portez votre ignominie : *Ergo et tu porta confusionem tuam*, ou, selon l'hébreu, *ignominiam tuam*. Il le répète : Rougissez de honte, et portez votre ignominie : *Ergo et tu confundere* (ou, selon l'hébreu, *erubesce*), *et porta ignominiam tuam*. Et après cela je ferai revenir leurs captifs, *Et convertam captivitatem earum*, les captifs de Sodome et de ses filles, et les captifs de Samarie et de ses filles; et je ferai de même revenir vos captifs au milieu d'elles : *Et convertam captivitatem tuam in medio earum*, afin que plus vous serez comblée de mes bienfaits, plus aussi vous soyez touchée de repentir, et couverte d'une honte salutaire, en consolant, par votre exemple, vos sœurs qui ont été moins coupables que vous : *Ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti, consolans eas*. La suite s'y accorde parfaitement; et il est fort étonnant que le P. Houbigant ne l'ait pas lui-même aperçu; car voici ce que dit ensuite le Seigneur : *Recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ, et suscitabo tibi pactum sempiternum. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis, cum rece-*

peris sorores tuas te majores cum minoribus tuis : et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo. Et suscitabo ego pactum meum tecum : et scies quia ego Dominus, ut recorderis et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus. Il est donc bien certain que cette honte salutaire sera le fruit d'un sincère repentir, même dans l'accomplissement des promesses. Rien n'empêche donc d'admettre ce sens au ℣ 54.; rien n'oblige donc de s'éloigner du sens naturel que présente le ℣ 53.; rien n'oblige d'y convertir en menaces les promesses que tous les interprètes y ont reconnues, et qui y sont bien réellement renfermées.

XX. Objet du chapitre XVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XVII. Cette prophétie peut se distinguer de la précédente; mais elle n'a point de date particulière. C'est une parabole où, sous le symbole d'une vigne et de deux aigles, est représenté l'état où se trouve la Judée entre le roi de Babylone, qui, après avoir déjà commencé de la frapper, va bientôt achever; et le roi d'Egypte, dont elle cherche en vain la protection. Cette prophétie est terminée par une promesse touchant un rejeton de cette vigne, lequel, selon la lettre, pourroit être Zorobabel, mais beaucoup mieux encore, dans un sens plus élevé et plus étendu, Jésus-Christ. La parabole de la vigne et des deux aigles est si relative à l'état personnel des rois de Juda, Jéchonias et Sédécias, qu'elle ne paroît pas être susceptible d'un autre sens; et saint Jérôme avoue que l'interprétation spirituelle que l'on prétendroit y chercher, sembleroit être forcée : *Secundum anagogen, violenta videtur interpretatio* (1). Il tâche néanmoins d'en tirer un sens moral de cette manière (2) : *Non debemus ergo, si forsitan ob aliquod peccatum de congregatione fratrum et de domo Dei ejicimur, reluctari : sed æquo animo latam in nos ferre sententiam, et dicere cum propheta* (3) : Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, donec causam meam judicet, etc. *Et frequenter evenit, ut alteri subditi ad alterum transeamus, qui nobis suum repromittat auxilium; nec faciat in pristina sententia permanere. Quod omni ratione vitandum est, ne siccentur palmites nostri et germina arescant, et contra pactum Dei facere credamur.* A la fin du chapitre, saint Jérôme ne parle point de Zorobabel; il n'y

(1) *Hier. in Ezech.* XVII. *tom.* III. *col.* 814. — (2) *Ibid.* — (3) *Mich.* VII. 9.

voit que Jésus-Christ. Sur ce qu'après avoir dit que ce rejeton, qui représente Jésus-Christ, deviendra un grand cédre, le Seigneur ajoute : *Et scient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, et elevavi lignum humile; et siccavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum;* voici ce que dit saint Jérôme : *Tropologice de credentibus loquens* (ou *loquitur*) : *Iste est qui Israel quondam sublime lignum humiliavit, et exaltavit humilem gentium populum; qui exsiccavit lignum viride Judæorum, florens et germinans in lege et prophetis, et frondere fecit lignum aridum nationum* (1).

XXI. Objet du chap. XVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XVIII. Cette prophétie pourroit encore être distinguée de la précédente; mais elle n'a point de date. Le Seigneur déclare qu'il ne souffrira plus que l'on dise que les enfans portent les iniquités des pères, parce que chacun ne souffrira que la peine de son propre péché, en sorte que si le fils n'imite pas le péché de son père, il n'en souffrira pas la peine. Ensuite il exhorte la maison d'Israël, c'est-à-dire, la maison de Juda même à revenir à lui. Cette morale est de tous les temps ; elle montre que quand Dieu dit à Moïse qu'il punira les péchés des pères sur leurs enfans, il ne l'entend que des enfans qui imiteront l'iniquité des pères ; que c'est un effet de sa miséricorde, lorsqu'il diffère de punir l'iniquité d'une génération sur l'autre ; mais que c'est un effet de sa justice, lorsqu'il punit sur les enfans coupables l'iniquité qu'ils ont commise à l'exemple de leurs pères. Sur quoi voici ce que dit ici saint Jérôme : *Est autem loci istius hic sensus : Quomodo si quis velit dicere :* Patres uvam acerbam comederunt, et dentes filiorum obstupuerunt, *ridiculum est, et nullam habens consequentiam; sic iniquum est atque perversum, peccare patres et filios nepotesque cruciari* (2). D'où il conclut que ceci n'est point contraire à ce que Moïse avoit dit, mais que c'en est l'explication : *Hoc interim de proverbio sive parabola dixisse sufficiat : Quod lex et prophetæ, hoc est, Exodus et Ezechiel, immo ipse Deus qui et hic et ibi loquutus est, nequaquam in sententiis discrepare videatur, aut hic corrigere quod ibi male dixerit. Si quis autem vel meliorem vel alterum sensum potuerit reperire, qui contrariorum inter se testimoniorum scandalum tollat, il-*

(1) *Hier. in Ezech.* XVII. *tom.* III. *col.* 816. — (2) *Hier. in Ezech.* XVIII. *tom.* III. *col.* 817.

lius magis acquiescendum sententiæ est (1). Mais ensuite saint Jérôme découvre un sens mystérieux dans les alternatives que cette prophétie renferme; voici ce qu'il en dit (2) : *Potest et hoc intelligi : Justus prius populus Israel, avertit se a justitia sua, quia justitiæ reliquit auctorem, et fecit iniquitatem, Dei Filium denegando. In peccato atque scelere quod operatus est, morietur : non in pluribus, sed in uno, heredem interficiens, ut perderet hereditatem..... E contrario*, ait, *gentium populus non habens notitiam Dei et impius, si sese averterit ab impietate sua, quam prius operatus est in idololatria; et fecerit ea quæ Israeli lege præcepta sunt, ipse prius mortuus vivificabit animam suam. Vidensque se interiisse in iniquitatibus quas operatus est, credet in eum qui dicit* (3) : Ego sum via, veritas et vita; *vita vivet, et non morietur.* Après quoi il ajoute (4) : *Usque hodie Israel blasphemat Deum, cur populum suum reliquerit, et gentium assumpserit multitudinem. Quos arguit Dominus, quod viæ eorum pravæ sint, Domini autem justa sententia : ut perditis colonis prioribus alios in vineam suam mittat agricolas. Quod intelligentes in Evangelii parabola, dixere Judæi* (5) : Non erit istud. Il propose ensuite d'appliquer aux Juifs incrédules et aux gentils idolâtres l'exhortation que Dieu adresse à la maison d'Israël, en l'invitant à revenir à lui. Mais il reconnoît qu'elle convient mieux aux Juifs incrédules qu'aux gentils idolâtres (6) : *Melius est exhortationem hanc in qua scriptum est :* Convertimini et agite pœnitentiam, *super persona accipere Judæorum, quos non vult mori; et quibus nunc loquitur :* Quare moriemini, domus Israel, *qui habetis patres Abraham, Isaac et Jacob, de quibus scriptum est* (7) : Deus vivorum est, non mortuorum? *Cur vestro vitio moriemini, qui patrum merito, et mea debetis vivere misericordia?* On pourroit ajouter que la même exhortation convient également aux chrétiens prévaricateurs qui sont devenus enfans d'Israël par l'esprit de la foi; et qu'elle leur convient même d'autant mieux que, selon la lettre, sous le nom de maison d'*Israël*, le prophète parle ici à la maison même de Juda, qui représente particulièrement le peuple chrétien.

Chapitre xix. C'est la suite du chapitre précédent. C'est

(1) *Hier. in Ezech.* xviii. *tom.* iii. *col.* 818. — (2) *Ibid. col.* 826. — (3) *Joan.* xiv. 6. — (4) *Loco cit. col.* 826. *et* 827. — (5) *Luc.* xx. 16. — (6) *Loco cit. col.* 827. — (7) *Marc.* xii. 27.

XXII. Objet du chap. XIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

un cantique lugubre sur la ruine prochaine de Jérusalem sous Sédécias. Le prophète y rappelle, sous le symbole de deux lionceaux, ce qui est arrivé à Joachaz emmené en Egypte, et à Jéchonias emmené à Babylone; et sous le symbole d'une vigne, il marque les malheurs qui vont tomber sur Jérusalem. Saint Jérôme remarque très-bien que le prophète annonce moins l'avenir qu'il ne rappelle le passé : *Dicemus, captivitate vicina, prophetam non tam futura vaticinari, quam narrare præterita* (1). On convient assez que la lionne mère des deux lionceaux représente Jérusalem, et que le premier de ces lionceaux est Joachaz; mais quelques-uns croient que le second est Joachim, qui lui succéda : Saint Jérôme reconnoît très-bien que c'est Jéchonias son fils : *Tulit Jechoniam filium Joachim, et constituit in regem* (2). Il y a encore ici lieu de présumer que le détail qui concerne les rois de Juda, n'est pas susceptible d'un second sens. Saint Jérôme rejette le faux sens de ceux qui prétendoient en faire une allégorie relative à la Jérusalem céleste; mais il en tire seulement quelques vues générales sur les derniers temps de l'Eglise ici-bas (3) : *Secundam anagogen, quod alii ad cœlestem referunt Jerusalem,.... nos intelligimus super Ecclesiam, eo quod in novissimo tempore, multiplicata iniquitate, refrigescat charitas multorum, ita ut probentur, si fieri potest, etiam electi Dei, et principes ejus capiantur retibus diaboli, qui non sit unius regis captione contentus, sed quotidie reges et principes capere festinet, secundum illud quod scriptum est* (4) : *Escæ ejus electæ. Palmites quoque Ecclesiæ qui dudum floribus et rubori sanguinis æquabantur, postea vento siccentur. Quam expositionem et Evangelii quoque parabola sonat, in qua sole orto, ea quæ germinaverant, æstuaverunt et repente siccata sunt; ita ut vix remaneat unus e palmitibus qui consurgat in virgam, et dignus populi princeps fiat. Quod aliis verbis loquitur Amos* (5) : Inducam famem, et sitim super terram; non famem panis et sitim aquæ, sed famem audiendi sermones Dei. *Unde debemus plangere et lamentari super principes Israel, quorum vitio et superbia Judæa deserta et capta est Jerusalem.*

(1) *Hier. in Ezech.* XIX. *tom.* III. *col.* 828. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 830. — (4) *Habac.* I. 16. — (5) *Amos*, VIII. 11.

XXIII. Objet du chapitre xx, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre xx. Cette prophétie est entièrement séparée de celle qui précède : elle a sa date particulière du *cinquième mois de la septième année* depuis la transmigration de Jéchonias. Le Seigneur reproche aux Israélites leurs infidélités et celle de leurs pères depuis la sortie d'Egypte jusqu'alors : il leur annonce ses vengeances ; il leur promet ensuite de les ramener dans leur pays, de se manifester à eux comme autrefois dans le désert, et de les faire entrer dans son alliance. La Vulgate ajoute à cette prophétie cinq versets que l'hébreu renvoie au chapitre suivant qui en effet en est la suite. Saint Jérôme nous montre comment cette prophétie peut nous être appliquée lorsqu'il dit (1) : *Sed et nobis quando eximus de Ægypto, jubetur ut offensiones oculorum nostrorum abjiciamus ; ne scilicet his delectemur quibus antea delectabamur in seculo : ne simulacris Ægypti polluamur, adinventionibus videlicet philosophorum atque hæreticorum, quæ recte idola nominantur : a spectaculis quoque, immo offensionibus Ægypti, removeamus oculos, arenæ, circi, theatrorum, et omnibus quæ animæ contaminant puritatem, et per sensus ingrediuntur ad mentem, impleturque quod scriptum est* (2) : Mors intravit per fenestras vestras. Lorsqu'il vient ensuite à cette expression : *Dedi eis præcepta non bona*, il observe que le Seigneur ne dit pas *mala*, mais *non bona*. Il dit donc que les Juifs dispersés parmi les nations ne pouvant plus observer les préceptes que Dieu leur avoit donnés, ces préceptes n'étoient plus bons pour eux : *Et eo tempore* (*captivitatis*) *quæ natura sua bona erant præcepta Domini, et judicia in quibus possent credentes vivere, facta sint eis non bona, dum nequaquam valent in captivitate legis præcepta servare, et facere quæ divinus sermo mandavit* (3). Plus loin il propose un autre sens, en disant : *Potest et hoc dici quod ante offensam, decalogum tantum acceperint ; post idololatriam vero, et blasphemiam multiplices legis cæremonias, ut Deo potius offerrent victimas quas dæmonibus offerebant ; et comparatione sacrilegii, levius fieret, quod non erat per se bonum, et nequaquam malum, quia Deo offerebatur, et tamen non bonum, quia boni auctorem offenderant* (4). Il propose encore un autre sens lorsqu'il dit : *Dedit ergo eis Deus dispersis in gentibus præcepta non bona, hoc est, dimisit eos cogitationibus*

(1) *Hier. in Ezech.* xx. *tom.* III. *col.* 832. — (2) *Jerem.* IX. 21. — (3) *Loco cit. col.* 836. — (4) *Ibid.*

et desideriis suis, ut facerent quæ non conveniunt : et polluet eos in muneribus suis : sicut sacerdos leprosos de populo separans, et eos pollutos esse demonstrans ; dum idolis offerunt quæ Deo offerre deberent, et transducunt omne quod aperit vulvam per ignem Baali, id est primogenita ; ut postquam deserti fuerint a Deo, et idolorum cultui traditi, tunc intelligant quod ipse sit Dominus, quem suo vitio ad iracundiam concitaverunt (1). D. Calmet s'est attaché à ce dernier sens qui semble en effet être mieux lié. On pourroit ajouter que Dieu exerce le même jugement sur ceux qui en négligeant et violant les préceptes les plus importans de sa loi, se soumettent en même temps à des pratiques d'une dévotion purement extérieure qui ne peuvent leur être bonnes et utiles pour la vie éternelle, tandis qu'ils persévèrent dans l'état du péché. Saint Jérôme en passant de ce texte à la suite résume selon son usage le sens du texte qu'il vient d'expliquer; et voici ce qu'il dit : *Volui, inquit, eos in solitudine delinquentes in cunctas dispergere nationes, et dare illis præcepta non bona, ut quod mihi offerre debuerant, idolis immolarent, et omne primitivum suum consecrarent eis per ignem, ut interficerem eos atque delerem* (2). Ainsi voilà l'interprétation qui lui a paru préférable. Ce saint docteur passe rapidement sur la fin de cette prophétie, et n'explique pas ce qu'il faut entendre par ce *désert des peuples*, où Dieu promet de se manifester aux yeux de son peuple comme autrefois dans le *désert de l'Egypte*, pour y faire un discernement entre ceux qu'il fera entrer dans son alliance, et les méchans qu'il exterminera, et qu'il n'introduira point dans la terre d'Israël. Il y a certainement là quelque mystère, puisqu'il est impossible de trouver l'accomplissement littéral de ces différens traits dans l'histoire des Juifs ; mais le mystère se dévoile dans la suite de la prophétie, et saint Jérôme va lui-même nous en ouvrir le développement, lorsqu'il nous explique ce que nous devons entendre par cette montagne sainte, où toute la maison d'Israël servira le Seigneur (3) : *De hoc monte in quo servitura est Deo omnis domus Israel, Isaias et Michæas pari voce cecinerunt* (4) : In novissimis diebus erit manifestus mons domus Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum

(1) *Hier. in Ezech.* xx. *tom.* III. *col.* 836. — (2) *Ibid. col.* 837. — (3) *Ibid. col.* 839. — (4) *Isai.* II. 2. *et seqq. Mich.* IV. 1. *et* 2.

omnes gentes, et ibunt populi multi, et dicent : Venite, ascendamus in montem Domini, et in domum Dei Jacob, et docebit nos vias suas, et ambulabimus in semitis ejus. De Sion enim exibit lex, et verbum Domini de Jerusalem. *Et rursum Isaias* (1) : In montem, *inquit*, excelsum ascende, qui annuntias Sion ; eleva et exulta vocem tuam, qui evangelizas Jerusalem. *Quem montem Sion, aut Ecclesiam intelligimus, quæ interpretatur specula, et in altitudine sanctorum dogmatum constituta est, aut ipsum Dominum Salvatorem, in quo et primitiæ, et decimæ et omnis cultura in odorem vertitur suavitatis, ut omnes in circuitu nationes videntes populum Domini esse salvatum, glorificent Deum, et cognoscant qui salvati fuerint, quod ipse sit Dominus.* Sous ce point de vue, la prophétie, dans son premier sens même, s'étend jusqu'à Jésus-Christ. De même que *le désert de l'Egypte* où Dieu se manifesta, et fit alliance avec son peuple, est le désert de l'Arabie, où Dieu se manifesta sur le mont Sinaï, et où il fit un discernement entre les murmurateurs qu'il fit punir dans le désert, et Josué, Caleb et Eléazar qu'il fit entrer dans la terre promise avec les enfans de ceux qui étoient morts; de même aussi il semble que dans ce premier sens, *le désert des peuples* où Dieu s'est manifesté, et où il a fait alliance avec son peuple, c'est la Judée même qui depuis l'invasion de Nabuchodonosor, étoit devenue comme un désert aux yeux des peuples, au milieu de laquelle Dieu s'est manifesté en la personne de Jésus-Christ, et dans laquelle il a fait un discernement entre ceux qu'il lui a plu de faire entrer dans la vraie terre d'Israël qui est son Eglise, et les incrédules qui en sont demeurés exclus. La *terre d'Israël* et le *mont de Sion* sont deux symboles qui représentent ici également l'Eglise. Voilà le premier sens de la prophétie considérée relativement au peuple juif depuis le temps d'Ezéchiel jusqu'à Jésus-Christ. Mais nous avons vu que saint Jérôme nous y découvre un second sens qui nous regarde nous-mêmes, et ce saint docteur y revient en finissant lorsqu'il dit : *Quiquid autem de populo diximus Israel, qui liberatus de Ægypto, in solitudine multa commisit, et offendit Deum, et postea in terram repromissionis inductus, veneratus est idola, signaque et lapides coluit, et postea Dei clemẽntia conservatus est, referamus ad eos qui de Ægypto*

(1) *Isai.* XL. 9.

seculi hujus, manu excelsa Domini liberati sunt, et introducti in vitiorum solitudinem, rursum Ægyptum suspirarunt, et fecerunt ea per quæ puniri debuerant: sed nihilominus per pœnitentiam non suo merito, sed Domini clementia conservati sunt (1).

XXIV. Remarques sur les promesses contenues dans les ℣ 34. et suiv. du ch. xx. Regardent-elles uniquement le retour futur des Juifs à Jésus-Christ? Quel est *le désert des peuples*, dont parle ici Ezéchiel? Quelle est *la terre d'Israël* dans laquelle Dieu promet de faire entrer son peuple?

Le P. Houbigant qui dans la plus grande partie de cette prophétie, ne s'élève point au-dessus du sens qui regarde les Juifs du temps d'Ezéchiel, s'en écarte subitement au ℣ 35., et se transporte de là immédiatement au retour futur des Juifs, à la fin des siècles. Il ne peut disconvenir qu'il n'y ait de l'obscurité dans ce qui est dit de ce *désert des peuples;* mais il ne veut point qu'il y ait d'allégorie: il n'y voit qu'une simple opposition entre ce désert et le désert de l'Égypte où les Israélites rebelles périrent, comme David le rapporte dans le psaume *Exurgat*, au ℣ 7. *Sed oppositio cum deserto Ægypti, in quo rebelles Israelitæ perierunt, ut narratur in psalmo* Exurgat Deus, ℣ 7. (*juxta sensum hebraicum:* sed rebelles in arentibus locis habitabunt). Il auroit pu dire encore mieux, comme Moïse le rapporte dans le Pentateuque; car cet événement y est beaucoup plus détaillé que dans le psaume *Exurgat*. Il ajoute qu'on ne sait point encore ce que c'est que ce *désert des peuples:* « Parce que le prophète annonce ici, dit-il, » le dernier état des Juifs, c'est-à-dire, leur état futur dans » les derniers temps. Tout ce qui résulte clairement du texte, » ajoute-t-il, c'est que les Juifs seront rassemblés de toute » la terre dans un désert qui sera alors appelé *le désert des* » *peuples;* et que là Dieu comme un pasteur séparera ses » brebis d'avec celles qui ne seront pas de son troupeau; » afin que celles qui ne sont pas de son troupeau n'habitent » point Jérusalem destinée pour ses brebis seules. Car que » la ville de Jérusalem doive être rebâtie et habitée par les » Juifs convertis à la foi chrétienne, c'est ce qui paroît assez » par d'autres endroits des prophètes: *Nam Jerusalem urbem rursum ædificatum iri, et ab Judæis ad fidem christianam conversis habitatum iri, satis apparet ex aliis prophetarum locis.* » Il conclut en disant: « Nous » avons vu ci-dessus, et nous avons appris de saint Jérôme, » que les anciens pères de l'Eglise ont pensé ainsi: *Vidimus supra ex Hieronymo, ita sensisse antiquos Ecclesiæ patres.* » Il auroit été plus exact de dire, quelques anciens

(1) *Hier. in Ezech.* xx. *tom.* III. *col.* 840.

pères; car tous ne furent pas de cet avis; nous avons vu ci-dessus, et nous avons appris de saint Justin même que si plusieurs pensoient ainsi, plusieurs aussi pensoient autrement. Nous avons vu, et nous avons appris de saint Jérôme, que quoiqu'il les respectât beaucoup, et que par cette raison il ne voulût point les condamner, cependant il n'adoptoit pas leur sentiment, que loin de l'adopter, il le combattoit sans cesse comme faux, illusoire, et trop conforme aux idées charnelles et terrestres des Juifs. Nous avons vu ci-dessus, et nous avons appris de saint Jérôme, que la terre d'Israël où Dieu rassemblera son peuple, que la montagne d'Israël où tout Israël le servira, c'est son Eglise. Et comme dans le premier sens qui regarde le premier avénement, *le désert des peuples* où il s'est manifesté et où il a exercé son jugement, a été la Judée même, d'où il a fait passer dans son Eglise ceux qu'il lui a plu de faire entrer dans son alliance, de même à la fin des temps, ce *désert des peuples* pourroit bien être encore la Judée même au milieu de laquelle les deux témoins destinés à prêcher la foi aux Juifs et la pénitence aux gentils consommeront leur sacrifice, et ressusciteront pour aller au-devant du souverain Juge, prêt à descendre du ciel pour juger les hommes, et achever d'introduire ses élus dans la terre d'Israël, sur la montagne d'Israël, c'est-à-dire, dans la terre des vivans et dans la céleste Sion, où il régnera avec eux dans l'éternité bienheureuse.

XXV. Faut-il lire au ℣ 40. du chap. xx., *universi in terra*, ou *ex universa terra*? Justification de l'expression *in terra*. Quelle est cette terre dont parle le prophète?

Il est même remarquable qu'au ℣ 40. où on lit dans l'hébreu comme dans la Vulgate que tous les enfans d'Israël séparés des prévaricateurs et des impies serviront le Seigneur dans la terre, *in terra*, expression suspendue qui donne naturellement lieu de demander quelle terre; l'interprète chaldéen dont le témoignage n'est pas ici suspect, répond, selon la remarque même du P. Houbigant, que c'est la terre des vivans, *universi in terra viventium*. Quand même il ne l'auroit pas dit, le sens mystérieux de la prophétie conduit là, et donne lieu de présumer que telle a pu être même la leçon primitive de ce texte. Mais le P. Houbigant achève d'effacer cette leçon, et d'en détourner le sens, en proposant de lire *ex universa terra*, comme si cela signifioit que Dieu les rassemblera de toute la terre. C'est en effet ce que Dieu avoit dit au ℣ 34., d'où le P. Houbigant prétend tirer le fondement de cette leçon; et il est bien certain qu'à la fin des siècles, Dieu rassem-

blera, non-seulement les Juifs, mais tous ses élus, de toute la terre; mais où les rassemblera-t-il? c'est ce qu'il marque au ℣ 40. Ce sera sur sa montagne sainte qui est son Eglise: *In monte sancto meo;* sur la haute montagne d'Israël, qui est la céleste Sion: *In monte excelso Israel;* et enfin dans la terre des vivans, *universi in terra viventium.* C'est là que la foi nous découvre les biens du Seigneur, seuls dignes de nos désirs, et dont David même nous parle lorsqu'il dit: *Credo videre bona Domini in terra viventium* (1); et encore une seconde fois: *Placebo Domino in regione vivorum* (2).

XXVI. Objet du chapitre XXI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXI. Nous avons fait remarquer que, selon l'hébreu, ce chapitre remonte au précédent dont il embrasse les cinq derniers versets. Le Seigneur annonce la désolation de la Judée et la ruine de Jérusalem, d'abord sous la parabole d'une forêt située au midi, parce que la Judée étoit au midi pour ceux qui venoient de Babylone. Ensuite il parle sans métaphore, et annonce clairement les malheurs de la Judée. Il prédit que Nabuchodonosor délibérera s'il doit marcher contre les Ammonites situés à l'orient, ou contre Jérusalem située à l'occident, qu'il tombera d'abord sur Jérusalem; qu'il viendra ensuite sur les Ammonites, et qu'enfin la puissance même des Babyloniens périra. Peut-être que ce détail prophétique n'est susceptible que d'un seul sens; saint Jérôme cependant y cherche du moins un sens moral. Voici ce qu'il dit de la forêt du midi (3): *Potest autem tropologice* Theman, et Nageb et Daram (*c'est-à-dire*, Auster et Meridianus et Africus), *Ægyptus intelligi: legimus enim in Daniel* (4) *crebro Austrum pro Ægypto accipi; Ægyptus autem refertur ad mundi istius angustias. Prophetat igitur Ezechiel quæ mundo ventura sunt mala, quem saltum vocat, pomiferas arbores non habentem, sed habitaculum bestiarum.* On pourroit ici observer que comme selon la lettre, cette forêt du midi représente la Judée; dans le sens spirituel elle peut représenter, non-seulement le monde profane, dont l'Egypte est la figure, mais le peuple chrétien même, dont la maison de Juda étoit l'image. Ce peuple est représenté par *la forêt du midi*, parce que les Chrétiens sont dans l'Eglise comme des arbres exposés aux

(1) *Psal.* XXVI. 13. — (2) *Psal.* CXIV. 9. — (3) *Hier. in Ezech.* XXI. *tom.* III. *col.* 842. — (4) *Dan.* XI.

rayons du soleil de justice, et destinés à porter des fruits de justice par sa grace. Plus loin saint Jérôme ajoute (1) : *Possumus juxta anagogen gladium acutum paratumque ad cædem, accipere diabolum, de quo ait Apostolus* (2) : Tradere hujuscemodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat : *et in alio loco* (3) : Hymenæus et Alexander : quos tradidi Satanæ, ut discant non blasphemare. On peut encore observer que l'épée du Seigneur est aussi quelquefois l'épée matérielle même des ennemis de son peuple, et qu'il paroît qu'elle sera telle à la fin des temps. Saint Jérôme fait mention d'une interprétation allégorique sur ce qui est dit de Rabbath et de Jérusalem : *Scio me in hoc loco* (ou plutôt *in hunc locum*) *juxta septuaginta interpretes, cujusdam multiplicem legisse expositionem, Rabbath filiorum Ammon, referentis ad gentium populum, Judam vero et Jerusalem ad eos qui sub Christi nomine congregantur, et factis dent nominis dignitatem : regemque confusionis diabolum stare..., in livio, vel eos qui sui sunt tenere cupientem, vel novum sibi acquirere servitium, et ad dexteram semper pergere* (4). Mais sans s'y arrêter il passe au sens littéral : *Hæc alius dixerit, nobis cæpta historiæ veritas persequenda est :* ce qui revient à ce que nous disions d'abord, que le détail relatif à cette délibération de Nabuchodonosor sur le choix entre Rabbath et Jérusalem, pourroit bien n'avoir que l'unique sens littéral. Saint Jérôme continue en effet le reste du chapitre sans y chercher d'autre sens. On pourroit néanmoins observer que la ruine des Babyloniens marquée à la fin du chapitre paroît représenter communément dans les prophètes la dernière ruine des ennemis du nom chrétien : en sorte qu'il n'y a que les seuls Ammonites qui puissent être ici l'objet de quelque difficulté dans le sens spirituel : mais si l'allégorie s'étend jusqu'à eux, il y a lieu de présumer que l'événement seul pourra dans la suite développer le sens de cette énigme.

XXVII. Objet du chapit. XXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

CHAPITRE XXII. Cette prophétie peut être distinguée de celle qui précède ; mais elle n'a point de date particulière. Le Seigneur continue de prononcer contre Jérusalem ses reproches et ses menaces, en se plaignant de ce qu'il n'y a personne qui arrête sa colère. Saint Jérôme en tire

(1) *Hier. in Ezech.* XXI. *tom.* III. *col.* 845. — (2) 1. *Cor.* V. 5. — (3) 1. *Tim.* I. 20. — (4) *Hier. in Ezech.* XXI. *tom.* III. *col.* 846.

d'abord un sens moral en disant : *Quod de Jerusalem intelleximus, intelligamus de animarum statu, quæ puræ a Deo conditæ sunt, aurumque in sensu atque sapientia, et argentum in sermone atque eloquio susceperunt, ut quod mente concoeperint, verbis explicent* (1). Plus loin il vient au sens allégorique, en ajoutant : *Quod in illo quidem tempore accidisse populo Judæorum, nulli dubium est. Propter sacerdotes enim et principes et prophetas adduxit Dominus super eos malum. Sed in nostra Jerusalem hoc sæpe conspicimus* (2). Il faut seulement observer que ce que saint Jérôme croyoit voir déjà de son temps, et qui lui paroissoit même déjà fréquent, *hoc sæpe conspicimus*, regarde bien plus encore la fin des temps dont les apôtres saint Pierre et saint Paul nous ont prédit les tristes caractères.

Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIII. Cette prophétie pourroit être distinguée de la précédente ; mais elle n'a point de date particulière. C'est la parabole des deux sœurs *Samarie* et *Jérusalem* représentées sous le symbole d'*Oolla* et d'*Ooliba*. Leurs prévarications sont ici représentées : la punition de Samarie est rappelée, et Jérusalem est menacée d'une punition semblable et même encore plus vive, parce que son infidélité est plus grande. Saint Jérôme renvoie à ce qu'il a dit ailleurs sur l'allégorie prise de ces deux sœurs : *Juxta anagogen in Osee propheta quid significet* Joseph, Ephraim, Samaria, Jezrael et Israel, *et quomodo contraria sint domui David*, et Jerusalem, *quæ significat Ecclesiam plenius disseruimus* (3). Il considère donc dans les désordres honteux d'Oolla, les désordres de ceux qui abandonnent la pureté de la foi pour se livrer à l'hérésie : *Soror major ac senior, propter multitudinem et captivitatem ab Assyriis, fornicata est contra Deum ; quia dereliquit fidei veritatem, et insanivit in hæreticorum principes amatores suos, qui vestiti erant hyacinthinis, excelsa illi et cœlestia promittentes..... Hoc autem propterea fecit, quod easdem fornicationes quas habuerat in Ægypto, id est, antequam crederet, et adhuc in seculo versabatur, etiam in hæresi exercuit. Et devirginata est a viris Assyriis, qui in malitia perseverant, sive ultoribus. Adversarius enim noster diabolus, ipse est inimi-*

XXVIII. Objet du chap. XXIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Ezech.* XXII. *tom.* III. *col.* 851. — (2) *Ibid. col.* 852. — (3) *Ibid. col.* 854.

cus et ultor (1). Il vient ensuite aux désordres d'Ooliba qui représente Jérusalem ; et voici ce qu'il en dit : *Secundum tropologiam, difficilis intelligentia, quomodo Ecclesia hæreticam vincat libidinem, nisi forte possimus hoc dicere, quod servus qui scit voluntatem Domini sui, et non facit eam, vapulabit multis : et quod hæretici foris nefanda committant, et extra arcam Noe naufragio pereant : ecclesiastici autem si veram fidem sequentes, Assyria atque Chaldæa imitentur vitia, et discolores sequantur imagines peccatorum, majoribus digni sint cruciatibus* (2). Il revient ensuite au sens moral : *Quidquid de Jerusalem* τροπικῶς *dicitur, et ad animam referri potest, quæ virtutibus, Dei juncta complexui, postea adulteravit in vitia, et recessit ab eo, et patefactis universis sceleribus ejus, denudata est atque turpata et ostensa omnibus, ut a scelere suo aliquando desistat, nec glorietur in nominis dignitate, sed pro mali conscientia et recordatione Ægypti, oculos ultra ad cœlum non audeat tollere* (3). En finissant il revient au sens allégorique, mais sous un autre point de vue lorsqu'il dit (4) : *Possunt hæc et post adventum Christi intelligi, quod viri justi de populis nationum, ipsi Samaritanos et Judæos comparatione sui judicent, et tradant eos ad devorandum, quibus Dominus dixerat* (5) : Relinquetur vobis domus vestra deserta ; *et* (6) : Quando videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, scitote quia appropinquat desolatio ejus. *Usque hodie enim adulteratæ sunt, et totius orbis lapidibus opprimuntur. Quoniam miserunt nuntios ad eos qui erant procul, et dicere non poterant* (7) : Ego Deus appropinquans, et non Deus de longe, dicit Dominus ; *et præparaverunt se amatoribus suis dæmonibus : et omnem cultum atque ornatum quem a Deo acceperant naturali bono, verterunt in cultum dæmonum : et opera sua decoremque, quem in armillis et diademate intelligimus, adulteris amatoribus præbuerunt. Quorum pœna* (expression bien digne d'attention), *quorum pœna gentibus timor est, immo his qui ex gentibus crediderunt, ne similia patiantur, si ea fecerint quæ fecit Samaria et Jerusalem. A quibus tunc auferentur impietates, cum receperint scelera sua ; et velamen quod positum est ante vultum Moysi, abstulerint ab oculis*

(1) *Hier. in Ezech.* XXIII. *tom.* III. *col.* 855. — (2) *Ibid. col.* 856. — (3) *Ibid. col.* 868. — (4) *Ibid. col.* 860. — (5) *Matth.* XXIII. 38. — (6) *Luc.* XXI. 20. — (7) *Jer.* XXIII. 23.

suis, ut cognoscant quod ipse sit Dominus Jesus Christus, quem Dei Filium negaverunt. Sous ce point de vue, les deux sœurs, Oolla et Ooliba, peuvent représenter ici les deux peuples, Oolla le peuple juif, et Ooliba le peuple chrétien; ou plutôt, Oolla les Juifs incrédules sur qui Dieu a fait éclater ses vengeances depuis l'ascension de Jésus-Christ, et Ooliba les chrétiens prévaricateurs, sur lesquels il a fait déjà plusieurs fois éclater ses vengeances par la main des Mahométans dans l'Asie, dans l'Afrique et jusque dans l'Europe. Sous un autre point de vue, les deux sœurs Oolla et Ooliba peuvent représenter les deux grandes portions de l'Eglise, c'est-à-dire, l'église grecque qui a malheureusement imité le schisme de Samarie, et l'église latine au milieu de laquelle se trouve le siége de saint Pierre, qui est le centre de l'unité catholique. C'est-à-dire, que comme Oolla par ses infidélités peut représenter les chrétiens prévaricateurs de l'église grecque, Ooliba peut aussi par ses désordres représenter les chrétiens prévaricateurs de l'église latine même, c'est-à-dire, de ceux qui en demeurant dans la société de l'église catholique, se laissent entraîner dans des systèmes d'erreur, ou s'abandonnent à des mœurs vicieuses. Le châtiment dont Dieu a frappé les schismatiques grecs en les assujettissant à une puissance ennemie du nom chrétien, nous montre ce qu'il fera à la fin des temps lorsqu'il voudra punir les prévarications commises au milieu de ceux qui font profession de la foi catholique; comme le marque très-bien saint Jérôme lorsqu'il joint ce châtiment des gentils prévaricateurs avec la conversion future des Juifs dont Dieu effacera alors les impiétés : *Quorum pœna gentibus timor est, immo his qui ex gentibus crediderunt, ne similia patiantur, si ea fecerint quæ fecit Samaria et Jerusalem. A quibus tunc auferentur impietates.*

XXIX. Remarques sur le texte du ℣ 24. du chap. XXIII.: *Venient super te instructi curru et rota*, ou selon les Septante, *Venient super te ab aquilone currus et*

Cette vue relative aux derniers temps pourroit peut-être éclaircir une difficulté qui arrête tous les interprètes au ℣ 24. où la Vulgate dit: *Et venient super te instructi curru et rota, multitudo populorum :* l'hébreu pourroit signifier, *currus et globus et cum cœtu populorum.* Les Septante ne lisoient point avant *cum* la conjonction *et* qui paroît superflue. Des chariots *de guerre* et des pelotons *de cavalerie* viendront sur vous accompagnés de troupes rassemblées de différens peuples *qui les suivront à pied.* Mais la plus grande difficulté consiste dans le mot [illegible], au lieu

rota. Faut-il lire dans le texte hébreu, *ab aquilone*, ou simplement *e Sin?* Quel pourroit être ici le sens de cette expression?

duquel on trouve dans la Vulgate, *instructi* au pluriel, quoique ce mot ait toute l'apparence du singulier. Ce mot ne se trouvant point ailleurs, du moins en cette forme, on varie sur sa signification. Comme on le voit ici joint avec *currus* et *rota* ou *globus*, on a soupçonné qu'il pouvoit être synonyme de *currus;* que ce pourroit être une espèce de chariot, *rheda :* mais si c'étoit là sa signification, il pourroit se trouver ailleurs comme *currus* et ses autres synonymes. De plus si tel étoit le sens, le style des Hébreux demanderoit qu'il fût suivi d'une conjonction, *rheda et currus et rota* ou *globus.* D'autres à cause de sa ressemblance avec צנה, *scutum*, ont soupçonné que c'étoit une sorte d'arme; mais ne pouvant la définir, on y a substitué dans quelques exemplaires grecs, le mot générique ὅπλον, *arma*, en y ajoutant une préposition et une conjonction qui ne sont pas dans l'hébreu, *cum armis et curribus;* c'est en effet ce que le style même des Hébreux auroit demandé si tel étoit le sens. Il ne seroit peut-être pas aisé de deviner ce qui a pu donner lieu à saint Jérôme d'y substituer dans sa version qui est notre Vulgate, le mot *instructi*, qui semble n'y avoir aucun rapport. Il n'en parle pas dans son commentaire; on pourroit, ce semble, soupçonner qu'il l'a regardé comme inexplicable, et qu'il lui a substitué le mot qui lui a paru le mieux convenir avec les suivans, *instructi curru et rota.* Les Septante paroissent avoir lu dans le texte la préposition מן, *a* ou *ab*, dont l'omission a pu contribuer à répandre ici l'obscurité. Ils traduisent donc : *Venient super te ab aquilone*, comme s'ils eussent lu מן הצפון, ainsi qu'on le trouve au chapitre 1er. ℣ 4. Le P. Houbigant adopte ce sens, en supposant qu'au lieu de ces trois lettres הצן, les Septante en ont lu cinq, מצפון, *ab aquilone;* je préférerois de dire qu'ils ont lu la même expression en deux mots מן הצפון, comme on la trouve au chapitre 1er. ℣ 4. Mais alors je n'abandonnerois pas totalement la leçon présente de l'hébreu. Je soupçonnerois qu'il pourroit être arrivé ici aux Septante ce qui est arrivé à saint Jérôme, que ne sachant ce que pouvoient signifier ici ces deux petits mots מן הצן, ils ont cherché un sens qui pût y convenir; et ils ont soupçonné que la leçon primitive pouvoit être מן הצפון, *ab aquilone*, parce qu'en effet il est dit plusieurs fois que les ennemis devoient venir *de l'aquilon*, c'est-à-dire, de la Chaldée par l'aquilon. Mais l'expression offerte par ces cinq lettres מן הצן pourroit renfermer un autre sens relatif au lieu

même d'où cette armée devoit partir. On convient assez que la lettre ה qui est la première de ce mot הצן, est l'article des Hébreux. Les deux autres lettres צן forment naturellement le singulier du pluriel צנים (*Sinnim*), que l'on trouve dans le livre des Proverbes XXII. 5., où la Vulgate l'exprime par *arma*, et les Septante par *spinæ:* le singulier צן (*Sin*) peut donc signifier la région des armes, *armamentum*, ou la région des épines, *spinetum :* dans l'un et l'autre sens le mot *Sin* peut également désigner la Chaldée. Si maintenant on compare cette prophétie d'Ezéchiel avec celle de Balaam au livre des Nombres, XXIV. 24., qui a précisément le même objet, on y découvrira peut-être pourquoi l'Esprit-Saint emploie ici cette expression singulière qui a si fort embarrassé tous les interprètes. Car selon l'hébreu, Balaam annonce que ceux qui doivent subjuguer d'abord les Assyriens et ensuite les Hébreux, viendront de la région des Kithéens, *e loco Kithæorum*. Dans la Dissertation que j'ai donnée sur cette prophétie à la tête du livre des Nombres, je crois avoir montré que ces *Kithéens* désignent, dans le sens littéral et immédiat, *les Chaldéens*, qui ont en effet subjugué d'abord les Assyriens, et ensuite les Hébreux ; mais que dans cette prophétie qui est sept fois appelée *parabole*, ce nom qui paroît si peu convenir aux Chaldéens, est très-propre à désigner dans le sens mystérieux de cette *parabole* les peuples qui à la fin des temps feront ce qu'ont fait les Chaldéens ; et que comme selon saint Jean ces peuples viendront de l'Orient, *ab ortu solis* (1), il y a lieu de conjecturer que c'est qu'en effet ils viendront *de la région des Kithéens*, c'est-à-dire du Kithai, qui est la partie septentrionale de la Chine, celle-là même où est la capitale de cet empire. Sur quoi l'on peut ici observer que les Chinois sont appelés en latin, *Sinæi*, et la Chine, *Sina*, où l'on voit qu'en retranchant les terminaisons latines, le nom primitif et oriental est *Sin*. Alors se découvre le double sens de cette expression : *Venient super te e Sin*. Si vous l'entendez dans le sens littéral et immédiat qui se rapporte aux Chaldéens, ils viendront *de la* région *de Sin*, c'est-à-dire, de la nation des armes ou des épines, c'est-à-dire, de la Chaldée qui méritoit ce nom à l'égard des Juifs. Si vous pénétrez jusqu'au sens profond et mystérieux dont saint Jérôme renvoie l'accomplissement

(1) *Apoc.* XVI. 12.

aux derniers temps, vous trouverez que cela pourroit être parce qu'en effet les peuples infidèles qui feront alors ce que firent autrefois les Chaldéens, viendront, selon saint Jean, du fond de l'Orient, *ab ortu solis;* selon la prophétie de Balaam, de la région des Kithéens, *e loco Kithæorum*, c'est-à-dire, probablement de la province du Kithai; et enfin selon la prophétie d'Ezéchiel, de la terre appelée Sin, *e Sin*, מן־הסין, c'est-à-dire, de la terre que les Orientaux ont nommée *Sin*, que les Latins appellent *Sina*, et que nous nommons *la Chine*. La suite des temps décidera de cette conjecture.

XXX. Objet du chap. XXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIV. Cette prophétie est entièrement distinguée de la précédente par sa date du *dixième mois de la neuvième année* de la captivité de Jéchonias. Jérusalem est comparée à une chaudière enrouillée et pleine de chair, mise sur le feu; sous ce symbole sont annoncés les malheurs du siége qu'elle va soutenir. Le Seigneur annonce à Ezéchiel la perte de ce qu'il a de plus cher, c'est-à-dire de son épouse, et lui défend d'en faire aucun deuil, pour figurer l'état où se trouveroient les enfans de Juda après la ruine de Jérusalem. Saint Jérôme pense que les malheurs annoncés ici à Jérusalem pourroient marquer ceux qui sont tombés sur elle depuis Jésus-Christ : *Potest hæc eadem prophetia, ad tempus pertinere dominicæ passionis, propter quam exercitu circumdata est Jerusalem, et interfecti filii ejus : et obsidente Tito filio Vespasiani, ad salutem nullus evasit, templumque subversum est; et post quinquaginta annos sub Adriano civitas æterno igne consumpta est* (1). Mais comme saint Jérôme communément remarque très-bien que les criminels habitans de Jérusalem représentent encore plus particulièrement les chrétiens prévaricateurs, on peut dire que cette prophétie peut regarder les grands maux que Dieu fera tomber sur eux à la fin des temps.

XXXI. Objet du chap. XXV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXV. Les prophéties contenues dans ce chapitre n'ont point de date; mais elles semblent être postérieures à la ruine de Jérusalem. C'est ici que commencent les prophéties d'Ezéchiel, concernant divers peuples distingués des Juifs. Celles qui sont renfermées dans ce chapitre regardent les *Ammonites* et les *Moabites*, les *Iduméens* et les *Philistins*. Le crime reproché aux Ammonites

(1) *Hier. in Ezech.* XXIV. *tom.* III. *col.* 863.

et aux Moabites, est de s'être réjouis des maux des enfans de Juda; et quant aux Ammonites, Dieu leur reproche également de s'être réjouis des maux d'Israël et de Juda. Le crime reproché aux Iduméens et aux Philistins, est d'avoir exercé en cette occasion leur haine et leur vengeance sur les enfans de Juda. Les menaces sont d'abandonner les Ammonites aux Orientaux, d'exercer un semblable jugement sur les Moabites, de frapper les Iduméens par la main des Israélites, et d'exterminer les Philistins. La plupart de ces prophéties furent accomplies, selon la lettre, au temps de Nabuchodonosor, excepté l'expédition des Israélites sur les Iduméens, laquelle regarde le temps des Machabées. Saint Jérôme après avoir exposé le premier sens de ces prophéties, en cherche un second; et voici ce qu'il dit des Ammonites (1) : *Possumus juxta tropologiam filios Ammon intelligere, qui de Lot in spelunca generati sunt semine, et generati in ebrietate et incestu, omnes hæreticos, de quibus Scriptura dicit et apostolus Joannes* (2) : Ex nobis exierunt, sed non fuerunt ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum. De là il vient aux Moabites qu'il regarde également comme figure des ennemis de l'Église, mais particulièrement des faux sages qui se disent philosophes, et il rassemble plusieurs textes des prophètes pour le prouver (3) : *Ad approbandum* (ou simplement *ad probandum*) *quod Moab in præsenti loco super philosophorum intelligatur superbia, de quibus dicitur* (4) : Perdam sapientiam sapientium, et intelligentiam intelligentium reprobabo. Il vient ensuite à l'Idumée; mais il tourne ses vues vers le sens moral : *Secundum tropologiam, hic mihi sensus videtur : Idumæa terrena appellatur et carnea, quæ consurgit contra spiritum, ut non faciamus ea quæ spiritus sunt; et animam in meditullio positam ad se retrahere festinat* (5). Sur les Philistins, il s'en tient au sens littéral. Il semble qu'en suivant l'allégorie proposée d'abord par saint Jérôme, comme, selon sa remarque, les Ammonites peuvent représenter les sociétés hérétiques; les mêmes sociétés pourroient être également représentées par les Moabites joints aux Ammonites, et par les Iduméens joints aux Moabites. La liaison que le prophète met entre ces trois peuples pourroit insinuer cette

(1) *Hier. in Ezech.* XXV. *tom.* III. *col.* 869.—(2) 1. *Joan.* II. 19.—(3) *Loco citato, col.* 871. — (4) 1. *Cor.* I. 19. — (5) *Hier. in Ezech.* XXV. *tom.* III. *col.* 872.

conformité de rapport dans le sens énigmatique : alors ce seroit plutôt les Philistins qui pourroient ici représenter les faux sages du siècle, les philosophes qui préférant les fausses lumières d'une raison dépravée à celle de la foi, se rendent eux-mêmes ainsi étrangers au peuple de Dieu. Sous un autre point de vue, dont la suite des temps décidera, ces différens peuples sur qui Dieu menace de faire tomber sa colère, pourroient représenter différentes portions de la gentilité sur lesquelles à la fin des temps Dieu exercera ses justes vengeances.

XXXII. Objet du chap. XXVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXVI. Ce chapitre est le commencement des prophéties contre *Tyr ;* celle-ci est datée de la *onzième* ou *douzième année*, c'est-à-dire, *douzième* selon le manuscrit alexandrin de la version des Septante, *onzième* selon les autres exemplaires. Le crime de Tyr est également de s'être réjouie de la ruine de Jérusalem. Saint Jérôme passe ici du sens littéral au sens moral, et voici ce qu'il en dit : *Potest juxta tropologiam, quia Sor nomen (Tyri) hebraicum vertitur in* angustiam, *omnis anima quæ perturbationibus occupata est Sor appellari, quæ quando viderit pro suis vitiis atque peccatis Dei judicio subverti Jerusalem in qua fuit templum et pacis visio, exultat et ad se putat urbis quondam inclytæ imperium transferendum. Quod et in contrariis dogmatibus accipitur, et in hominibus seculi : quando viderint hominem sanctum per negligentiam esse prolapsum, gaudent et exultant, quasi aliorum ruina nunc sua sit resurrectio* (1). Il vient ensuite à Nabuchodonosor ennemi de Tyr, et il dit : *Nulli ambiguum juxta anagogen Nabuchodonosor regem Babylonis, qui venit ab aquilone diabolum intelligi :... iste filias Tyri, animas in angustia et in quodam peccatorum carcere positas interfecit in agro campoque latissimo* (2). Plus loin, pour prévenir ce que l'on pourroit dire sur cette interprétation, il ajoute : *Loca difficilia sunt, et prudens lector, ac diligens debet ignoscere labori meo. Aut si melius quid potuerit invenire, et ego in ejus transibo sententiam, dummodo noverit veniam quam mihi tribuet, se ab aliis accepturum* (3). Il continue l'explication littérale du texte, et il revient au développement du sens mystérieux qu'il croit y découvrir : *Nunc spirituale nitemur culmen imponere : Finge aliquem, diu servata pudicitia,*

(1) *Hier. in Ezech.* XXVI, *tom.* III. *col.* 874. — (2) *Ibid. col.* 876. — (3) *Ibid.*

multis floruisse virtutibus, et postea in aliquo gravi mortalique peccato esse collapsum : nonne ad sonitum ruinæ ejus interfectarumque virtutum omnes insulæ movebuntur ; hi videlicet qui salsis amarisque hujus seculi tunduntur fluctibus (1) ? et il achève le chapitre sous ce point de vue relatif au sens moral. Mais dans le sens allégorique, Tyr distinguée entre les villes des gentils par son ancienneté, par l'étendue de son commerce, par son nom qui peut signifier la force, et enfin par la gloire qu'elle eut d'être amie de David et de Salomon, et de contribuer à la construction du temple élevé à la gloire du Seigneur ; Tyr peut représenter la gentilité appelée à la foi, et particulièrement la principale ville de la gentilité, Rome dont l'origine est si ancienne, dont le nom en grec signifie la force, et qui a eu la gloire de contribuer plus que toutes les autres à la construction du temple vivant qui est l'Eglise même de Jésus-Christ. L'infidélité de Tyr, c'est-à-dire, des prévaricateurs qui dans son sein se trouvent mêlés avec les justes, est celle dont saint Paul parloit aux Romains mêmes en les avertissant de ne pas s'élever de l'avantage qu'ils avoient sur les Juifs : *Noli altum sapere* (2); mais de craindre qu'ils n'éprouvassent aussi eux-mêmes les effets de la colère du Seigneur : *sed time ;* de même qu'autrefois Tyr fut punie pour s'être élevée d'orgueil à la vue des maux dont Jérusalem avoit été frappée.

XXXIII. Objet du chap. XXVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXVII. C'est la suite du chapitre précédent. C'est un cantique lugubre sur la ruine de *Tyr*. Le prophète décrit la beauté, la force, les richesses de cette ville et l'étendue de son commerce ; il annonce que sa chute répandra l'étonnement parmi tous les peuples maritimes. Saint Jérôme reprend ici le sens moral auquel il s'est attaché dans le chapitre précédent : *Cœptam interpretationem sequentes, quidquid de Tyro dicitur referamus ad* συνοχὴν, *id est, angustias istius mundi, qui in maligno positus est, et variis perturbationibus quasi fluctibus coarctatur atque percutitur* (3). Sur ces mots : *O Tyre ! tu dixisti, Perfecti decoris ego sum*, saint Jérôme fait cette remarque : *Vera et perfecta pulchritudo in nullo hominum, nisi in Christi corpore, quod interpretatur Ecclesia, et multorum sanctorum virtute congregatur* (4). Il est assez vraï-

(1) *Hier. in Ezech.* XXVI. *tom.* III. *col.* 877. — (2) *Rom.* XI. 20. — (3) *Hier. in Ezech.* XXVII. *tom.* III. *col.* 879. — (4) *Ibid. col.* 880.

semblable que le détail du commerce de Tyr ne peut guère avoir d'autre sens que le sens littéral et immédiat qui regarde cette ville. Saint Jérôme cependant ne laisse pas d'en tirer quelques moralités, et croit même apercevoir que la ruine de cette ville puissante renferme une prophétie qui n'aura son dernier accomplissement qu'à la fin des temps : *Mixtaque prophetia est inter urbem et navem ut ex altero alterum intelligas; et tamen utrumque ad consummationem seculi pertineat atque in naufragium* (1). Cette vue peut également convenir au sens moral et au sens allégorique. C'est à la fin des temps que Dieu exercera ses plus redoutables vengeances, d'abord sur les gentils ingrats et prévaricateurs, et ensuite sur toute la multitude des méchans. Ainsi les menaces d'Ezéchiel contre Tyr sont une instruction et un avertissement pour tous les méchans en général, et en particulier pour ceux qui attirent sur eux par leurs prévarications les menaces que saint Paul adressoit particulièrement aux Romains : *Noli altum sapere, sed time : . . . ne forte nec tibi parcat* (2).

XXXIV. Objet du chap. XXVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel.

CHAPITRE XXVIII. C'est une suite de la prophétie précédente ; celle-ci regarde le roi de Tyr dont le prophète décrit la gloire, et annonce la chute. Saint Jérôme observe qu'on ne peut l'expliquer dans le sens littéral, que par le secours des hyperboles que nous devons admettre, dit-il (3), quoique sous l'image des princes de la terre nous soient montrées les puissances ennemies dont parle saint Paul : *Licet sub typo principum, regum et singularum urbium seu provinciarum, potestates adversariæ demonstrentur, de quibus scribit et apostolus Paulus* (4) : Non est nobis pugna adversum carnem et sanguinem, sed contra principes et potestates rectoresque tenebrarum istarum, et spiritualia nequitiæ in cœlestibus. Et plus loin il ajoute : *Nec mirabimur in parte contraria pessimos reges in typo prævaricatorum præcedere principum, cum optimos reges David, et Salomonem et Josiam et patriarchas ac prophetas in figura Domini Salvatoris præcessisse doceamus. Igitur juxta utramque intelligentiam, regum pariter superborum et apostatarum principum, quæ scripta sunt disseramus* (5). Vers la fin de ce chapitre se trouve une prophétie contre Sidon qui étoit considérée comme la mère

(1) *Hier. in Ezech.* XXVII. *tom.* III. *col.* 890. — (2) *Rom.* XI. 20. 21. — (3) *Hier. in Ezech.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 894. — (4) *Ephes.* VI. 12. — (5) *Hier. in Ezech.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 894.

de Tyr, parce que Tyr lui devoit sa naissance; et cette prophétie est terminée par les promesses du rétablissement d'Israël; sur quoi voici ce que dit saint Jérôme (1) : *Hoc multi ad tempus referunt Zorobabel, Esdræ et Nehemiæ, quando reversus est populus Israel, et habitavit in terra Judæa. Alii vero in ultimo tempore, et in mille annis sperant esse complendum. Porro secundum intelligentiam spiritualem, hic nobis sensus videtur.... Omnia hæc dicuntur contra adversarias potestates, quod in extremo tempore deleantur, et sit æterna securitas, quando congregaverit Dominus domum Israel, eos qui sensu cernunt Deum, et sanctificatus fuerit in eis, et complebitur illud quod scriptum est* (2) : Sancti estote, quoniam ego sanctus sum. *Et habitaverint in terra sua, de qua et alibi legimus* (3) : Credo videre bona Domini in terra viventium; *quam dederat Jacob, qui priorem supplantaverat fratrem, et primitiva ejus meruerat accipere. Et habitabunt in ea securi, sive in spe, et ædificabunt domos, plantabuntque vineas.... Ædificabunt autem domos, quas et in Evangelio ædificat, qui non super arenam, sed super petram fundamenta constituit.* Saint Jérôme ne parle pas des vignes; mais on sent bien que si les maisons sont des édifices spirituels, les vignes sont aussi des plants spirituels, conformément à cette parole de l'Apôtre : *Dei ædificatio estis; Dei agricultura estis* (4). Mais il est visible qu'il y a dans cette prophétie contre le roi de Tyr certains traits qui ne peuvent convenir que très-imparfaitement à ce prince, ni même au démon. L'un des plus frappans, c'est que, selon la remarque même de saint Jérôme, on trouve dans les ornemens de ce roi de Tyr, les pierres précieuses qui étoient sur le rational du grand-prêtre, ou du moins neuf de ces pierres : *Sed et in pectore pontificis, per quatuor ordines in rationali, iidem lapides describuntur* (5) : à quoi il faut ajouter que Dieu même l'a placé sur sa montagne sainte : *Posui te in monte sancto Dei;* et que ce roi de Tyr se glorifie d'être assis sur la chaire de Dieu : *in cathedra Dei sedi.* Ces trois caractères ont donné lieu de présumer que dans le sens spirituel et allégorique, ce roi de Tyr pourroit représenter ceux qui d'entre les gentils ont été élevés au rang des princes de l'Eglise, et

(1) *Hier. in Ezech.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 901. — (2) *Levit.* XIX. 2. — (3) *Psal.* XXVI. 13. — (4) 1. *Cor.* III. 9. — (5) *Hier. in Ezech.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 897.

qui ont eu le malheur de déchoir de la sainteté de leur état. C'est pourquoi du temps du grand scandale que produisit dans l'Eglise le schisme de Donat, on appliqua à cet évêque la prophétie d'Ezéchiel contre le prince de Tyr. Saint Augustin soupçonnoit qu'elle pouvoit avoir un autre sens : *Fortasse aliquid aliud significat Tyrus* (1) ; et des événemens postérieurs ont montré qu'en effet Donat, chef des donatistes, n'a pas été le seul à qui on ait pu appliquer cette prophétie. Elle est également applicable à tous ceux qui sur quelqu'un des principaux siéges de l'Eglise, ont eu le malheur d'y causer de grands scandales et de grands maux ; tels furent Nestorius, patriarche de Constantinople, chef des nestoriens ; Dioscore, patriarche d'Alexandrie, défenseur des eutychiens ; Photius, patriarche de Constantinople, premier auteur du schisme des Grecs, et Michel Cérulaire, l'un de ses successeurs, qui acheva de consommer ce schisme funeste. L'église d'Occident n'a pas été exempte de ces malheurs ; et Rome, après avoir eu une multitude de saints pontifes qui font sa gloire, a eu elle-même la douleur de voir son siége quelquefois occupé par des pontifes qui dégénérant de la sainteté de leurs prédécesseurs, auroient peut-être mérité les reproches faits au roi de Tyr. Il faut convenir cependant que l'Eglise a eu la consolation de voir ces scandales réparés par d'autres pontifes plus fidèles à remplir les devoirs du saint ministère qui leur est confié ; et que d'ailleurs les désordres de quelques pontifes prévaricateurs n'ont jamais dû nuire à l'autorité sainte dont ils étoient revêtus, et qui est toujours respectable, parce que c'est celle de Jésus-Christ. Les promesses faites à Israël regardent certainement l'Eglise, et n'auront leur entier accomplissement qu'à la fin des temps, comme l'a très-bien remarqué saint Jérôme : *In extremo tempore* (2).

XXXV. Objet du chap. XXIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXIX. Ce chapitre renferme deux prophéties : l'une de la *dixième année* (ou selon la version des Septante, *douzième*) depuis la transmigration de Jéchonias ; l'autre de la *vingt-septième*. L'une et l'autre regardent l'*Egypte* dont elles annoncent la ruine, la désolation et le rétablissement ; et elles finissent par une promesse en faveur de la maison d'Israël. Trois fois il est répété que *quarante ans* s'écouleront entre la ruine de l'Egypte et son rétablis-

(1) *S. Aug. de unit. Eccl. n.* 42. — (2) *Hier. in Ezech.* XXVIII. *tom.* III. *col.* 901.

sement. Le roi d'Egypte est l'objet de la première de ces deux prophéties; Ezéchiel le nomme *Pharaon;* mais, comme le remarque saint Jérôme, c'étoit le nom commun alors aux rois de cette monarchie : *Maxime requirendum est utrum ipse sit Pharao qui in Exodo, et Isaia, et Jeremia et Ezechiel, multisque aliis in locis, et in Cantico canticorum nominatur.... an alius atque alius? Videturque mihi non esse unus, sed apud Ægyptios hoc vocabulo demonstrari regiam dignitatem : sicut apud Romanos, Cæsares et Augusti reges eorum appellantur a primo Caio Cæsare, et secundo adoptivo ejus Octaviano, qui postea Augustus est nominatus : et apud Syros, Antiochi; apud Persas, Arsacidæ; apud Philisthiim, Abimelech; et post Alexandrum in Ægypto Ptolemæi usque ad Cleopatram, qua victa apud Actium, Egyptus romana facta est provincia. Ergo in præsentiarum adversum unumquemlibet regem Ægypti sermo fit Domini, qui interpretatur* διασυδαστής, *interfector videlicet et lacerator; et gladio cuncta concidens et dividens. Quod juxta mysticos intellectus referendum est ad eam potestatem, cui subjecta est Ægyptus* (1). Ainsi saint Jérôme supposant que l'Egypte peut représenter le monde profane, en conclut que le roi d'Egypte peut marquer le prince de ce monde, c'est-à-dire, le démon. Plus loin il ajoute : *Dicit contra Pharaonem principem Ægypti; et sub figura ejus ad magnam loquitur potestatem, cui Ægyptus tradita est ad regendum, et nihilominus superbit contra Creatorem suum, sibi dominationem terræ vendicans, et se colendam Ægyptiis gentibus tradens* (2). Il vient ensuite aux quarante années de la désolation de l'Egypte, et montre seulement par divers exemples, que c'est un nombre qui est toujours accompagné d'affliction et de peine. Et non, *inquit*, habitabitur quadraginta annis : *qui numerus semper afflictionis et pœnæ est* (3). De là il vient au rétablissement de l'Egypte, et il en fait l'application à la conversion des pécheurs (4) : *Daturque terra Ægypti deserta, et civitates ejus in medio terrarum et urbium subversarum quæ non sunt extructæ de lapidibus, sed latere et paleis; ut dispergatur Ægyptus quæ male sibi fuerat copulata, et ventiletur in terras, quo frumentum scilicet a paleis separetur; et quadraginta*

(1) *Hier. in Ezech.* XXIX. *tom.* III. *col.* 902. — (2) *Ibid. col.* 903. — (3) *Ibid. col.* 907. — (4) *Ibid. col.* 908.

annorum fine completo, sit restitutio Ægypti, et reducatur captivitas ejus, et collocetur in terra Phatures, *quæ interpretatur* panis conculcatus ; *ubi panis ille qui dixerat* (1) : Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi, *pravitate hæretica conculcatus est : ut cum venerint ad Ecclesiam, habitent in pane conculcato; et nequaquam eleventur in superbiam, sed sint in regnum humiles.* Il vient ensuite aux promesses qui regardent la maison d'Israël, et voici ce qu'il en dit : In illo, *inquit*, die *quo Ægyptus capta fuerit*, pullulabit cornu domus Israel : *haud dubium quin regium genus significet : quod quidam ad Zorobabel filium Salathiel, qui per Jechoniam de David stirpe generatus est; alii ad ultimum tempus referunt, quando putant et Eliam essem venturum. Nos autem cornu Domini super Christo intelligentes præsentem carpimus historiam* (2). Mais saint Jérôme a lui-même souvent observé que les promesses qui regardent Jésus-Christ peuvent être considérées sous deux points de vue, dont l'un regarde le premier avénement de Jésus-Christ, et l'autre son dernier avénement ; et sous ce dernier point de vue, les diverses prophéties qui concernent ici l'Egypte semblent avoir quelque rapport aux diverses révolutions de l'empire romain. L'orgueil du roi d'Egypte peut représenter celui des empereurs païens qui se sont élevés contre Jésus-Christ et contre son Eglise : alors la ruine du roi d'Egypte peut représenter celle des empereurs païens ; la désolation de l'Egypte sera l'image de la ruine de Rome païenne et des derniers restes de son empire idolâtre. Les quarante années de cette désolation de l'Egypte pourroient représenter le temps qui s'est écoulé depuis l'extinction de l'empire romain sous Augustule son dernier empereur, jusqu'à son dernier rétablissement sous Pepin et Charlemagne. Quarante années sabbatiques donnent environ deux cent quatre-vingts ans depuis l'extinction de l'empire romain par Odoacre, en 476, jusqu'à la prise de Ravenne sur les Lombards par Pepin-le-Bref en 755. Cette conquête fut l'aurore de l'affranchissement des Romains, et du rétablissement de leur puissance. Charlemagne fut proclamé roi d'Italie après l'entière extinction de la puissance des Lombards, en 774, et il fut couronné empereur à la fin de l'an 800. Ezéchiel avoit prédit que la puissance de l'Egypte après son réta-

(1) *Joan.* VII. 52. — (2) *Hier. in Ezech.* XXIX. *tom. col.* 909.

blissement, n'égaleroit pas celle de son précédent empire ; et en effet la puissance de Charlemagne et de ses successeurs n'a jamais égalé celle des anciens empereurs romains. La dernière prophétie de ce chapitre paroît regarder principalement la fin des temps, lorsque les ennemis du nom chrétien représentés par Nabuchodonosor achèveront de préparer les voies à l'Antechrist, par l'étendue de leurs conquêtes. Car ce sera précisément sous le règne de cet empire, que Dieu relevera la puissance d'Israël, en multipliant le nombre des fidèles par la conversion des Juifs, et d'une multitude innombrable de gentils de toute nation, et les remplira tous d'une force qui les fera triompher de l'ennemi au milieu de la séduction la plus dangereuse, et de la persécution la plus vive.

XXXVI. Objet du chap. XXX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXX. Ce chapitre renferme deux prophéties, qui toutes deux concernent l'*Egypte ;* la première n'a point de date, et paroîtroit ainsi être une suite de la précédente ; mais la précédente étoit datée de la *vingt-septième année,* tandis que la suivante est de la *onzième.* Quoi qu'il en soit, ces prophéties annoncent la ruine de l'Egypte, et la consternation qui se répandra alors dans l'Ethiopie ; la destruction de la monarchie des Egyptiens, et l'affermissement de celle des Babyloniens. Saint Jérôme après avoir expliqué le sens littéral de la première de ces deux prophéties, vient au sens moral en ces termes : *Hæc quasi parvulis elementa descripsimus, ut per litteras, syllabas, nomina, verborumque contextum, possint ad lectionem prosæ vel carminis pervenire. Nunc aggrediamur tropologiam, et latissimum disputationis pelagus, brevi quasi picturæ tabula demonstremus.... Duplex consummatio est, aut generaliter omnium, quando finis advenerit ; aut specialiter singulorum, quando tempus mortis institerit* (1). Sur la seconde prophétie, il passe de même du sens littéral au sens moral, en disant : *Pro salute servorum Dei adversus Pharaonem rex Babylonis sæpe consurgit, ut potentem opprimat potentior, et mali tradantur pejoribus, confortante Deo brachia pessimorum, ut sciat qui liberatus est, quod ipse sit Dominus* (2). Il paroît que sous un autre point de vue et dans le sens allégorique, ces prophéties pourroient regarder la fin des temps, lorsque Dieu se servant des ennemis du nom chrétien pour exercer ses

(1) *Hier. in Ezech.* XXX. *tom.* III. *col.* 913. — (2) *Ibid. col.* 918.

justés vengeances sur la terre, permettra que les ennemis de son culte répandent la terreur dans l'Europe par les progrès rapides de leurs conquêtes. L'Egypte et l'Ethiopie sont si voisines et si unies que si l'Egypte tombe, sa chute jettera sans doute la consternation dans l'Ethiopie ; et c'est qu'en effet, selon la prédiction de saint Jean, le dernier ennemi de Jésus-Christ dominera sur les hommes *de toute tribu, de tout peuple, de toute langue et de toute nation* (1). La chute de l'empire romain répandra la terreur dans les états qui lui sont voisins et alliés ; et cette révolution, selon la remarque des anciens, sera l'un des principaux signes qui précéderont et annonceront la manifestation et le règne de cet impie qui dominera sur tous les peuples de la terre.

XXXVII. Objet du chap. XXXI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXI. C'est encore une prophétie contre *le roi d'Egypte ;* elle a sa date postérieure à la précédente, quoique dans la même année, mais d'un autre mois. Elle compare le roi d'Egypte avec *le roi d'Assyrie ;* et elle montre dans la ruine récente de la monarchie des Assyriens, l'image de la ruine prochaine de la monarchie des Egyptiens. Saint Jérôme convient que dans le sens littéral qui regarde la monarchie des Assyriens, la description qui en est faite est hyperbolique : *Hæc omnia ut interim sequamur historiam, hyperbolicos dicta intelligamus* (2). Le point essentiel pour l'intelligence de cette prophétie est la comparaison des deux empires, l'un des Assyriens qui est détruit, l'autre des Egyptiens, dont la ruine est annoncée. Voici ce que saint Jérôme dit du sens spirituel de cette prophétie : *Hæc plerique in consummatione mundi futura intelligunt, et regem Pharaonem, hoc est eam potestatem cui Ægyptus subjecta sit, comparari regi Assyriorum potentissimo, id est Antichristo ; quod si ille corruerit, utique et alii rectores tenebrarum istarum et principes mundi facilius corruant* (3). Voilà ce qu'on pouvoit dire dans les premiers siècles, lorsque l'on ne pouvoit point encore prévoir quels pourroient être à l'égard du nouvel Israël, les nouveaux Assyriens. On a déjà vu que les nouveaux Assyriens, exécuteurs des vengeances du Seigneur sur Samarie, et destructeurs du royaume d'Israël, paroissent être les Turcs qui ont exercé les vengeances du Seigneur sur

(1) *Apoc.* XIII. 7. — (2) *Hier. in Ezech.* XXXI. *tom.* III. *col.* 920. — (3) *Ibid. col.* 921.

les schismatiques grecs en subjuguant l'empire d'Orient : et la ruine de l'empire des Assyriens sembleroit pouvoir ici représenter la ruine future de l'empire des Turcs. Selon saint Jean, *le fleuve de l'Euphrate* doit être *desséché pour ouvrir la voie aux rois qui doivent venir de l'Orient* (1) ; ce qui donne lieu de penser que l'empire des Turcs sera détruit, avant que Dieu fasse venir du fond de l'Orient les nouveaux Chaldéens exécuteurs de ses justes vengeances sur les enfans de Juda. La ruine de ces nouveaux Assyriens sera un avertissement pour les nouveaux Egyptiens, pour ceux qui ont succédé aux anciens Romains, et dont la puissance doit aussi elle-même tomber avant la manifestation de l'Antechrist, qui sera le dernier ennemi de Jésus-Christ : *Quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.... tantum ut qui tenet nunc teneat, donec de medio fiat : et tunc revelabitur ille iniquus quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui* (2). Dès les premiers temps, on a vu dans ces paroles, que la ruine de l'empire romain seroit un des signes qui précéderoient l'avénement de l'Antechrist ; et c'étoit la pensée de saint Jérôme : *Eum qui tenet, romanum imperium ostendit* (3).

XXXVIII. Objet du chap. XXXII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXXII. Ce chapitre contient deux prophéties qui concernent encore l'*Egypte ;* la première est de la *onzième* ou *douzième* année ; car les exemplaires varient ; la seconde est de la *douzième année.* La première annonce la ruine du roi d'Egypte ; la seconde la ruine de son peuple, comparé avec différens peuples qui ont déjà péri, les Assyriens, les Elamites ou anciens Perses, Mosoch et Thubal, peuples du Nord, l'Idumée, les princes du Nord et les Sidoniens (4). Sur la première prophétie, saint Jérôme, après avoir expliqué le sens littéral, vient au sens spirituel, en disant (5) : *Nec puto magnopere laborandum nosse quis sit Pharao rex Ægypti, cum supra plenius dixerimus, eam videlicet potestatem, cui Ægyptus credita est, vel una provincia, vel Ægyptus totius mundi, quæ non est leo condita, sed proprio vitio assimilata leoni gentium... De hoc leone et Petrus loquitur* (6) : Adversarius noster diabolus quasi leo rugiens circuit quærens quem devoret. Ainsi

(1) *Apoc.* XVI. 12. — (2) 2. *Thess.* II. 6. *et* 7. — (3) *Hier. in Jerem.* XXV. *tom.* III. *col.* 650. — (4) Au ℣ 30. où la Vulgate dit *Venatores*, l'hébreu peut également signifier *Sidonii* : saint Jérôme le remarque dans son commentaire : *Sidonii sive Venatores.* — (5) *Hier. in Ezech.* XXXII. *tom.* III. *col.* 926. — (6) 1. *Petr.* V. 8.

il regarde l'Egypte comme la figure du monde, et le roi d'Egypte comme l'image du démon, qui avant Jésus-Christ régnoit dans le monde, et particulièrement dans l'Egypte, où l'idolâtrie fut portée aux derniers excès. Sur la seconde prophétie, après avoir exposé le sens littéral, il passe de même au sens spirituel, en disant (1) : *Fit planctus super fortitudinem Ægypti, ut fortis in malo esse desistat; et recipiat infirmitatem; et quando infirmior fuerit, tunc fortior sit. Pro* fortitudine *Ægypti, in hebraico habet* multitudinem : *lata enim et spaciosa via est quæ ducit ad mortem, et multi ingrediuntur per eam... Quod autem Ægyptus plangitur, et mortuæ filiæ ejus juxta Septuaginta, sive gentium robustarum, deducuntur ad terram ultimam in lacum, sive in foveam profundissimam, significantur animæ in Ægypto hujus seculi commorantes, quæ perdiderunt eum qui dicit* (2) : Ego sum vita; *et peccatis mortuæ, pondere eorum ad inferos detrahuntur.* Plus loin il ajoute : *Pulchreque Ecclesia Christi appellatur terra viventium, ut e contrario hæreticorum conciliabula, mortuorum terra esse creduntur* (3). Sous un autre point de vue relatif à la fin des temps, il semble, comme on vient de le voir dans les chapitres précédens, que l'Egypte pourroit représenter l'empire romain dont la ruine précédera la manifestation de l'Antechrist; c'est-à-dire, la chute de cette puissance qui a succédé à celle des Romains, et qui à la fin des temps sera devenue comme les autres l'objet de la colère du Seigneur. Les différens peuples avec lesquels les Egyptiens sont ici comparés représenteroient peut-être différens peuples sur lesquels la colère du Seigneur aura éclaté avant de tomber sur ceux qui ont succédé aux anciens Romains. L'incirconcision dont il est parlé ici plusieurs fois, représente celle des cœurs; et cette incirconcision tant de fois repétée ici contribue elle-même à montrer qu'il y a ici un sens mystérieux; car il ne seroit pas étonnant que les Egyptiens incirconcis selon la chair fussent ensevelis dans l'enfer avec des peuples incirconcis comme eux; mais ce qui est étonnant et digne des larmes du prophète et des nôtres, c'est que des chrétiens qui doivent être des hommes circoncis selon l'esprit, dégénèrent de la sainteté de leur état jusqu'à mériter d'être ensevelis dans l'enfer avec ceux qui ont été incirconcis de cœur. Tel est le

(1) *Hier. in Ezech.* XXXII. *tom.* III. *col.* 931. — (2) *Joan.* XIV. 6. — (3) *Hier. in Ezech.* XXXII. *tom.* III. *col.* 932.

jugement que Dieu exerce tous les jours sur tous ceux qui en faisant extérieurement profession du christianisme meurent néanmoins dans le péché ; tel est le jugement qu'il exercera à la fin des temps sur les peuples qui en faisant extérieurement profession de connoître et d'honorer Jésus-Christ auront attiré sur eux par leurs péchés la colère terrible de ce divin Agneau, et se trouveront alors réduits à dire aux montagnes et aux rochers : *Tombez sur nous, et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône, et de la colère de l'Agneau, parce que le grand jour de leur colère est arrivé ; et qui pourra subsister* (1) ?

XXXIX. Objet du chap. XXXIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXXIII. Ici le prophète recommence les prophéties qui regardent les enfans d'Israël. La première semble d'abord n'avoir point de date ; mais le texte des ℣ 21. et 22. insinue qu'elle est du soir de devant le jour où un fugitif vint annoncer au prophète la prise de Jérusalem ; et cette nouvelle lui fut annoncée *le cinquième jour du dixième mois de la douzième année.* Le Seigneur répète ce qu'il a déjà dit à Ezéchiel, qu'il l'établit sentinelle pour la maison d'Israël, et qu'il lui ordonne de déclarer à la maison d'Israël, que le Seigneur ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. Il se plaint également de ceux qui étoient encore dans la Judée, et de ceux qui étoient à Babylone. Voici sur cela les réflexions de saint Jérôme (2) : *Possumus tripliciter locum istum disserere, ut terra quæ sibi speculatorem constituit, vel juxta litteram, terra Judæa sit ; vel juxta spiritualem intelligentiam, Ecclesia, quæ sæpe de novissimis populi sui speculatorem eligit, illum videlicet quem et Apostolus scribens ad Corinthios* (3) *assumit judicem ; vel certe anima credentis, quæ mentem atque rationem præponit populo ac turbæ cogitationum suarum ; ut non omnia cogitationum incentiva suscipiat, sed judicet atque discernat quæ sectanda sibi, quæve fugienda sint. Speculator terræ Judææ, vel rex potest intelligi, vel propheta : speculator autem Ecclesiæ, vel episcopus vel presbyter quia* (ou plutôt, *qui*) *a populo electus est ; et* (ou plutôt, *ut*) *Scripturarum lectione cognoscens et prævidens quæ futura sint, annunciet populo, et corrigat delinquentem. Unde magnopere formidandum est, ne ad hoc officium accedamus indigni ; et assumpti*

(1) *Apoc.* VI. 16. *et* 17. — (2) *Hieron. in Ezech.* XXXIII. *tom.* III. *col.* 935. — (3) 1. *Cor.* VI. 5.

a populo, negligentiæ nos demus atque desidiæ; et quod his pejus est, deliciis ventrique et otio servientes, honorem nos accepisse putemus non ministerium. Lorsqu'il vient ensuite aux reproches et aux menaces que le prophète adresse aux Juifs prévaricateurs qui étoient restés dans les ruines de la Judée, il les applique aux hérétiques, de cette manière : *Veniamus ad tropologiam, et juxta consuetudinem nostram, latam disputationem stringamus, potius quam disseramus. Omnis hæreticus in parietinis habitat et desertis; et possidere se putat terram Israel, dicitque: Si Abraham fide sua unus homo in tantam venit beatitudinem, ut semen ejus multiplicaretur sicut arena maris, et sicut astra cœli; quanto magis nos plures terram Israel, hoc est, cernentium Deum, et Judæam confessionis dominicæ possidebimus? Quibus respondit Dominus : Ille possedit terram fidei merito : vestra autem infidelitas, immo blasphemia terram Israel, id est, Ecclesiam, possidere non poterit* (1). Lorsqu'ensuite il vient aux reproches que le Seigneur fait à ceux qui étant à Babylone, venoient volontiers entendre le prophète, et négligeoient de profiter de ses avis, il remarque que le même défaut se trouvoit de son temps parmi les chrétiens mêmes : *Tales sunt usque hodie multi in Ecclesia, qui aiunt : Venite, audiamus illum et illum mira eloquentia prædicationis suæ verba volventem; plaususque commovent, et vociferantur, et jactant manus; et quæ operibus neglexerant, postquam advenisse cognoverint* (*necesse est enim evenire quod propheta Dei sermone pronuntiat*), *tunc incipient approbare et nosse, quod cuncta quæ audierant, non fuerint hominis verba, sed Domini, qui per prophetam et virum ecclesiasticum locutus est* (2).

XL. Objet du chap. XXXIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXIV. Cette prophétie n'a point de date ; et on peut la considérer comme indépendante de celle qui précède. Elle regarde les pasteurs d'Israël, c'est-à-dire, les chefs de ce peuple, soit princes, soit prêtres. Dieu leur reproche l'abus qu'ils faisoient de leur autorité au préjudice de son peuple ; il annonce le pasteur unique qu'il désigne sous le nom de *David* qui signifie *le bien-aimé*, et qui marque assez évidemment Jésus Christ même, qui est le bien-aimé de Dieu et des hommes. Il annonce que Dieu fera alors avec son peuple une alliance de paix, qui est assez évidem-

(1) *Hier. in Ezech.* XXXIII. *tom.* III. *col.* 940. — (2) *Ibid. col.* 942.

ment l'alliance nouvelle. Voici ce que saint Jérôme dit des pasteurs d'Israël : *Ad pastores autem Israel sermo dirigitur, quos vel reges, vel principes, scribas et pharisæos ac magistros judaici populi debemus accipere; vel certe in evangelico populo, episcopos, presbyteros et diaconos* (1). A l'égard des promesses il ne les borne pas au premier avénement de Jésus-Christ, mais il les étend jusqu'au dernier avénement de ce divin Sauveur, qui leur donnera alors leur entier accomplissement : *Et infinita promissio, spesque beatitudinis; quando ipse Dominus pollicetur dicens :* Ego pascam oves meas; *et nequaquam eas committam malis pastoribus*, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus; *ut requiescant in sinu Abraham, Isaac et Jacob* (2).

XLI. Objet du chap. XXXV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXV. Cette prophétie est sans date; mais elle est indépendante de la précédente; elle regarde *la montagne de Séir*, c'est-à-dire, l'Idumée. Le Seigneur reproche aux Iduméens d'avoir aggravé les maux de son peuple, et de s'être emparés des terres occupées par les deux maisons d'Israël et de Juda : il leur annonce que ses vengeances tomberont sur eux, lorsqu'au contraire la terre sera dans la joie par le rétablissement des enfans de Juda, et des autres peuples qui les environnent. On croit que selon la lettre cette prophétie regarde le temps des Machabées, qui contribuèrent à ruiner les Iduméens. Saint Jérôme après avoir expliqué le sens littéral vient au sens spirituel en disant : *Mons autem Seir, qui interpretatur hispidus et pilosus, contraria fortitudo accipienda est, quæ præsidebat genti filiorum Esau, et se contra populum Juda, id est, confessionis et veræ fidei, erexerat* (3). Ainsi il regarde le mont de Séir comme l'image du démon, et surtout du démon considéré comme chef des ennemis de la vraie foi, c'est-à-dire, comme chef des hérétiques; en sorte que par une suite de cette idée même, on pourroit dire que la montagne de Séir représente en général toute société hérétique ou schismatique, en un mot ennemie de l'église catholique. On sait assez que tous ceux qui ont le malheur d'être ainsi séparés de l'Église par l'hérésie ou par le schisme, sont communément disposés à se réjouir de ses maux, et à se répandre partout où ils peuvent pénétrer : ils

(1) *Hier. in Ezech.* XXXIV. *tom.* III. *col.* 943. — (2) *Ibid. col.* 945. — (3) *Hier. in Ezech.* XXXV. *tom.* III. *col.* 948.

ont envahi une grande partie de l'Orient, ils n'attendent que le moment d'envahir, s'il leur étoit possible, tout l'Occident. Dieu leur annonce ici le jugement terrible qui les menace, et qui tombera sur eux, principalement au dernier jour, lorsque toute la multitude des élus entrera dans la joie sainte de l'éternité bienheureuse. C'est alors que leur opiniâtreté dans l'hérésie ou dans le schisme achevera d'attirer sur eux le dernier anathème qui les plongera dans une désolation éternelle.

XLII. Objet du chap. XXXVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXVI. Les quinze premiers versets de ce chapitre sont la suite du précédent. Le Seigneur, après avoir parlé contre la montagne de Séir, c'est-à-dire, contre l'Idumée, parle ici aux *montagnes d'Israël*, et promet d'y ramener les Israélites. Au ℣ 16. commence une autre prophétie qui regarde aussi le rétablissement des enfans d'Israël dans leur terre, et les biens spirituels que Dieu répandra sur eux en leur donnant un cœur nouveau et un esprit nouveau. Saint Jérôme distingue ces deux prophéties; et après avoir sommairement expliqué le sens littéral de la première, sans déterminer le temps de son accomplissement, voici ce qu'il ajoute : *Hæc παφαφρασηκῶς more judaico dixerimus : quæ illi expectant in mille annorum regno, quando civitatem Jerusalem asserunt extruendam, et templum quod in fine hujus voluminis describitur, et rerum omnium felicitatem : quorum nonnulli arbitrantur sub Zorobabel hæc fuisse completa* (1). Il s'arrête ici pour montrer que cette prophétie ne peut se borner au temps de Zorobabel : *Sed quomodo stare poterit hoc quod dicitur :* Et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus, quam habuistis ab initio? *Sub Zorobabel enim, Esdra et Nehemia, pauci de populo sunt reducti, et ipsi obedientes Medis ac Persis, et deinceps Macedonibus et Ægyptiis atque Romanis, usque ad Titum et Vespasianum, diversarum gentium regibus servierunt et usque hodie serviunt : ut stare omnino non posset hoc quod in extrema dicitur prophetia*, et opprobrium populorum nequaquam portabis, et gentem tuam non amittes amplius (2). Il revient ensuite contre le faux sens des judaïsans (3) : *Et quia longum est nunc adversum dogma judaicum, et beatitudinem ventri et gutturi judaico servientem, qui omnia terrena deside-*

(1) *Hier. in Ezech.* XXXVI. *tom.* III. *col.* 951. — (2) *Ibid. col.* 951. — (3) *Ibid. col.* 952.

rant, et dicunt : Manducemus et bibamus, *de quibus et Apostolus loquitur* (1) : Esca ventri et venter escis ; Deus autem et hunc et illas destruet, *in brevi explanatione dicere : nunc ad spiritualem intelligentiam transeamus, juxta quam et Isaiæ extremas partes interpretati sumus. Neque enim juxta judaicas fabulas, quas illi* δευτερώσεις *appellant, gemmatam et auream de cœlo expectamus Jerusalem : nec rursum passuri circumcisionis injuriam ; nec oblaturi taurorum et arietum victimas, nec sabbati otio dormiemus. Quod et multi nostrorum et præcipue Tertulliani liber, qui inscribitur* de Spe fidelium ; *et Lactantii institutionum volumen septimum pollicetur, et Victorini Pitabionensis episcopi crebræ expositiones ; et nuper Severus noster in dialogo cui* Galli *nomen imposuit. Et ut Græcos nominem, et primum extremumque conjungam, Irenæus et Apollinarius.* Il faut ici observer que l'on ne trouve point dans le Dialogue de Sulpice-Sévère le sentiment que lui attribue ici saint Jérôme ; quant aux autres auteurs qu'il nomme, on voit que leur autorité ne l'empêche point d'abandonner ce sentiment comme faux, parce que quelque respectables que pussent être ces anciens, ils n'étoient pas infaillibles, et que l'on a depuis reconnu que leur sentiment sur ce point tenoit trop aux idées grossières et charnelles des Juifs. Saint Jérôme vient donc à un sens plus élevé (2) : *Nos ergo montes Israel, prophetas et apostolos esse dicemus, qui audiunt verbum Dei, et quibus diabolus insultavit inimicus dicens : Euge, excelsi quondam montes, de quibus scriptum est* (3) : Montes in circuitu ejus, et Dominus in circuitu populi sui, *mihi dati sunt in possessionem, quando persecutionis augustiis desolati sunt, et conculcati per circuitum, et facti in hereditatem reliquis gentibus, et ab omnibus blasphemati.* Il étend cette idée, et croit ensuite apercevoir dans le rétablissement de la terre d'Israël l'état florissant de l'église après les persécutions : *Tuno persecutoribus interfectis, et pace Ecclesiæ reddita, montes Israel, apostoli videlicet et apostolici viri, germinabunt arbores suas, et extendent ramos ; uvasque afferent calcandas in prelo Domini, de quibus musta funduntur, quæ inebrient credentium populos* (4). Plus loin il ajoute : *Cumque civitates,*

(1) 1. *Cor.* VI. 13. — (2) *Hier. in Ezech.* XXXVI. *tom.* III. *col.* 952. — (3) *Psal.* CXXIV. 2. — (4) *Hier. in Ezech.* XXXVI. *tom.* III. *col.* 952.

hoc est, Ecclesiæ credentium fuerint inhabitatæ redeuntibus turbis : tunc nequaquam solum homines qui pollebant scientia scripturarum, sed et jumenta, simplices quique credentium, multiplicabuntur atque succrescent, et habitabuntur Ecclesiæ sicut a principio, hoc est, priusquam esset persecutio : bonisque florebunt majoribus quam habuerunt ab initio, martyrum victoriis coronatæ. Et tunc scient quod ipse sit Dominus qui restituit plebem suam pristino statui, quæ possideat ecclesias, et ipsa sit ecclesiarum hereditas; et nequaquam ultra absque liberis sit, quos in persecutione perdiderat (1). Mais comme cet état florissant de l'Église, après les persécutions des premiers siècles, a lui-même été suivi de nouvelles pertes et de nouveaux malheurs, qui s'accroissent avec la succession des siècles, et qui ne seront à leur comble qu'à la fin des temps, il y a lieu de présumer que le parfait accomplissement de ces promesses est réservé pour la fin des temps et pour l'éternité bienheureuse qui y succédera. Saint Jérôme vient ensuite à la seconde prophétie contenue dans ce chapitre; et d'abord il expose les deux sens différens que les Juifs donnent aux promesses qui y sont renfermées. *Quod quidam Judæorum referunt ad Zorobabel tempora, quando Cyro rege Persarum laxante captivitatem eorum, de tribu Juda et Benjamin plurimi reducti sunt in Judæam. Alii vero ad mille annorum regnum referunt, quando sub Christo quem putant esse venturum, ut civitas extruatur Jerusalem, et ædificetur templum, de quo in ultima parte hujus prophetiæ dicturi sumus. Et interim ut judaicas fabulas relinquamus, et interminabiles genealogias, juxta consuetudinem nostram, breviter* περικοπὴν *hujus capituli percurramus, et quid nobis videatur, juxta ecclesiasticam intelligentiam disseramus* (2). Saint Jérôme explique d'abord le premier sens dans lequel il réunit le rétablissement des Juifs dans leur pays au temps de Cyrus, avec l'effusion des bénédictions spirituelles sur eux au temps de Jésus-Christ, et des apôtres; c'est ce qu'il résume en finissant lorsqu'il dit : *Hæc juxta historiæ veritatem, immo juxta prophetiæ fidem; quomodo populus Israel restituatur in integrum statum, et reliquiæ populi Judæorum, apostolo Paulo docente, salvæ sint in apostolis, et in omnibus qui ex Judæis in principio crediderunt, et usque*

(1) *Hier. in Ezech.* XXXVI. *tom.* III. *col.* 953. — (2) *Ibid. col.* 954.

hodie redeunt ad Ecclesiam, breviter dixisse sufficiat. Nunc tropologiæ eadem brevitate aperiendus est sensus (1). Il vient donc au sens moral en appliquant cette prophétie à la conversion des pécheurs en général. Mais il y a lieu de présumer que comme elle n'a eu son accomplissement que sur une partie des Juifs au temps des apôtres, son dernier et parfait accomplissement est réservé pour la fin des temps lorsque la nation entière des Juifs reviendra à Jésus-Christ, et recevra de lui ce cœur nouveau et cet esprit nouveau qui lui est promis ici.

XLIII. Remarques sur les promesses contenues dans le ℣ 25. et suiv. du ch. xxxvi. Se rapportent-elles uniquement au temps de la conversion future des Juifs? Ces promesses annoncent-elles que les Juifs, au temps de leur future conversion, seront ramenés dans leur pays? Sentiment de saint Jérôme sur ces questions.

Le P. Houbigant s'arrête ici sur ces mots du ℣ 25. : *Et effundam super vos aquam mundam.* « Maintenant, » dit-il, voici un ordre plus sublime dans l'objet de ses » promesses ; et il ne s'agit plus ici du retour des Juifs de » Babylone à Jérusalem ; mais il s'agit de leur dernier re- » tour de toutes les régions de la terre dans leur pays, » lorsqu'ils auront un cœur de chair et un esprit nouveau, » et qu'ils ne souffriront plus la peine de la famine. Car » personne ne dira que ces promesses aient eu leur ac- » complissement sur les Juifs revenus de Babylone. » Non, sans doute, immédiatement après leur retour ; mais on dira avec saint Jérôme, que cela a reçu du moins un premier accomplissement sur eux au temps de Jésus-Christ et des apôtres, avant que la colère de Dieu éclatât sur ceux qui restèrent dans l'incrédulité ; et qu'il ne faut point méconnoître ce premier accomplissement. On conviendra que ce premier accomplissement en laisse attendre un plus parfait sur la nation entière à la fin des temps ; mais on dira avec saint Jérôme, que de prétendre que les Juifs reviendront alors de toutes les régions de la terre dans leur pays, c'est retomber dans les fausses idées des millénaires et des judaïsans ; on dira avec saint Jérôme, que la terre où ils seront ramenés n'est point cette contrée où Dieu les avoit placés avant que Jésus-Christ vînt ; mais l'Eglise même dans laquelle sont entrés tous ceux de leurs pères qui ont cru en Jésus-Christ ; que comme *la famine* dont ils seront délivrés alors, n'est point celle du pain, mais celle de la parole de Dieu ; de même la cessation de leur exil ne consistera pas à être ramenés dans la Palestine, mais à rentrer dans le sein de l'Eglise dont ils se sont eux-mêmes bannis par leur incrédulité ; parce que la félicité promise par Jé-

(1) *Hier. in Ezech.* xxxvi. *tom.* iii. *col.* 956.

sus-Christ à ses disciples, ne consiste pas dans la possession des biens terrestres, mais uniquement dans la participation aux biens spirituels que Dieu promet à ceux qui, comme les patriarches, vivent comme étrangers sur la terre, et portent tous leurs désirs vers le ciel, qu'ils regardent comme leur patrie. Seroit-il vraisemblable que les Juifs convertis à Jésus-Christ, cherchassent sur la terre une patrie que leurs pères n'y cherchoient pas? Car, selon la réflexion même de saint Paul, leurs pères, en se disant étrangers sur la terre, montroient assez qu'ils cherchoient leur patrie : *Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere* (1) : Mais si c'étoit qu'ils se souvinssent de celle d'où ils étoient sortis, ils avoient le temps d'y retourner : *Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi.* Mais ils en désiroient une meilleure, c'est-à-dire, la patrie céleste : *Nunc autem meliorem appetunt, id est, cœlestem.* C'est pourquoi Dieu ne rougit point de s'appeler leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité : *Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum : paravit enim illis civitatem.* Voilà la cité que Dieu prépare également aux Juifs convertis : cette cité n'est autre que la Jérusalem céleste; et la terre où il les rassemblera, c'est son Eglise, dans laquelle il lui a plu de nous faire entrer à la place de ceux qu'il en a chassés par un juste jugement, et qu'il y ramenera un jour dans sa miséricorde.

XLIV. Objet de la première partie du ch. XXXVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre XXXVII. Ce chapitre est indépendant du précédent; et il renferme, comme le précédent, deux prophéties. La première annonce *le rétablissement de la maison d'Israël* sous la figure d'une multitude d'os secs qui revivent. La seconde représente *la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda* sous un seul roi désigné sous le nom de *David*, et qui n'est autre que le Messie, Jésus-Christ même, dont l'alliance est ici expressément annoncée. Saint Jérôme distingue ces deux prophéties, et observe que la première est une vision fameuse, une vision rendue célèbre par la lecture que l'on en fait dans toutes les parties de l'Eglise : *Famosa est visio, et omnium ecclesiarum Christi lectione celebrata* (2). Comme le premier objet que présente cette vision, est une résurrection, saint Jérôme commence par exposer l'interprétation de ceux qui

(1) *Hebr.* XI. 14. *et seqq.* — (2) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 958.

l'entendent de la résurrection générale, qui fait également partie de la croyance des Juifs et des chrétiens : *Qui ergo putant de resurrectione quæ ab omnibus èt Judæis et christianis creditur, Dei esse sermonem, hæc solent dicere* (1). Il fait ensuite remarquer que dans cette interprétation, on voit naître une difficulté, en ce qu'il est dit que tous ces os sont la maison d'Israël : *Hoc videtur facere quæstionem, eo quod non de generali resurrectione, sed proprie de resurrectione dicatur domus Israel* (2). Il en fait remarquer une seconde, fondée sur ce qu'il est dit que ces enfans d'Israël ainsi ressuscités, seront amenés dans la terre d'Israël : *Et si sicut nonnulli arbitrantur, de generali resurrectione dicit sermo divinus, quid necesse fuit specialiter dici :* Et inducam vos in terram Israel (3). Il observe qu'à ces deux difficultés, on répond que la maison d'Israël représente les justes, et la terre d'Israël, la terre des vivans (4) : *Qui ergo de generali resurrectione hæc dicta intelligunt, illud quod videtur facere quæstionem :* Ossa hæc universa, domus est Israël, *ad sanctorum resurrectionem referunt..... Terram autem Israel quam resurgentibus Dominus pollicetur, illam esse confirmant, de qua scriptum est* (5) : Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram. *Et,* Placebo Domino in regione vivorum (6). Il fait ensuite remarquer que ceux qui l'entendent ainsi, ne doivent pas prétendre que l'on ne puisse s'écarter de cette interprétation, sans nier la résurrection générale, qui est d'ailleurs assez solidement établie sur d'autres textes : *Qui autem taliter interpretantur ista, non debent nobis facere invidiam, quod istum locum aliter exponentes, resurrectionem negare videamur. Scimus enim multo robustiora testimonia, et in quibus nulla sit dubitatio in Scripturis sanctis reperiri* (7). Il rapporte quelques-uns des passages qui établissent le dogme de la résurrection future, et avertit qu'il y en a beaucoup d'autres. Après quoi il montre comment on peut, sans s'attirer aucun reproche, appliquer cette prophétie au rétablissement de la maison même d'Israël : *Ex quo perspicuum est non nos resurrectionem negare, sed hæc non scripta de resurrectione contendere, et per resurrectionis parabolam, de restitutione Israel prophetari, qui eo tempore captivus*

(1) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 958. — (2) *Ibid. col.* 959. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Matth.* V. 4. — (6) *Psal.* CXIV. 9. — (7) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 959.

erat in Babylone. Nec statim hæreticis occasionem dabimus, si hæc de resurrectione communi intelligi denegemus. Nunquam enim poneretur similitudo resurrectionis ad restitutionem israelitici populi significandam, nisi staret ipsa resurrectio, et futura crederetur : quia nemo de rebus non extantibus incerta confirmat. Totaque nostra illo tendit assertio, quod quomodo videtur incredulum (peut-être *incredibile*) *quod ossibus aridis et multa vetustate confectis, futura resurrectio promittatur, et tamen futurum est quod promittitur; sic et restitutio populi Israel qui ductus est in captivitatem et in toto orbe dispersus, videtur quidem incredibilis his qui Dei non norunt potentiam; sed tamen futura est : quia* ego, *inquit*, Dominus locutus sum, et faciam *sicut pollicitus sum* (1). Il vient ensuite à exposer les divers sentimens sur l'accomplissement de cette prophétie : *Sed hæc omnia Judæi, vel sub Zorobabel, ut prius dixi, expleta confirmant, quando mágna est facta commotio, et regnum Chaldæorum in Medos Persasque translatum : vel in præsentia Christi sui, quem putant esse venturum. Nos autem spiritaliter post crucem Domini Salvatoris completa memoramus, et quotidie fieri in his vel maxime qui instar Lazari peccatorum suorum fasciis colligati, ad vocem Domini suscitantur, et vere sunt domus Israel, arens quondam, et nullam spem habens salutis; sed intrante in se spiritu gratiæ, et porrigente Domino manum, de profundo inferi liberantur* (2). Saint Jérôme ne va pas plus loin; mais il faut avouer que cette prophétie n'ayant été accomplie que sur une partie des Juifs dans l'établissement de l'Eglise, son entier accomplissement est réservé pour la conversion entière de ce peuple à la fin des temps.

XLV. Objet de la seconde partie du chap. XXXVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme

Saint Jérôme vient ensuite à la seconde partie de ce chapitre, c'est-à-dire, à la promesse de la *réunion des deux maisons d'Israël et de Juda*. Il observe que la maison de Juda étoit rentrée dans son pays, mais que la maison d'Israël étoit encore de son temps captive chez les Mèdes : *Tribum Juda post annos septuaginta antiquæ terræ redditam; decem autem tribus, quæ vocabantur Israel, usque hodie in montibus urbibusque Medorum servire captivas* (3). Il en conclut que la réunion dont il est parlé

(1) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 959. — (2) *Ibid. col.* 960. — (3) *Ibid. col.* 962.

ici, est celle qui s'est faite en Jésus-Christ : *Præsens igitur prophetia hæc ex ore Domini pollicetur quod utrumque sibi jungatur imperium, hoc est, regnum Judæ et regnum Israel; tollaturque virga Ephraim, qui de Joseph stirpe generatus est cum reliquis tribubus, quæ ei sociatæ sunt, et jungatur virgæ Juda, ut nequaquam vocetur Juda et Israel; sed uno nomine appellentur Juda, et sub figura prophetæ, qui præcedit in typo Domini Salvatoris, nequaquam duabus manibus, sed una Christi teneantur manu* (1). Plus loin, il ajoute : Et servus, *inquit*, meus David rex super eos : *de quo et angelus loquitur in Evangelio* (2), *quod regnaturus sit super domum Jacob, et regni ejus non sit finis..... Cumque sub tali rege fuerint*, percutiam illis fœdus pacis, *nequaquam ut in veteri Testamento, certaminum atque bellorum, sed pactum pacis quæ exsuperat omnem sensum :* ..... Et dabo, inquit, sanctificationem meam, *sive* sanctuarium, in medio eorum in perpetuum : *quod Judæi de templo interpretantur, quod sub Zorobabel extructum est. Sed quomodo stare poterit hoc quod dicitur,* in perpetuum, *cum templum illud quod a Zorobabel extructum est, et postea a multis instauratum, romano igne succensum sit? Quæ omnia referenda sunt ad Ecclesiam, et ad tempora Salvatoris, quando tabernaculum ejus positum est in Ecclesia, ubi factus est Deus noster, et nos populus ejus, præfectusque omnium est, ut sciant quod ipse sit Dominus, et ipse sanctificet Israel, non juxta carnem, sed juxta spiritum: quando sanctificatio ejus in medio credentium facta est in perpetuum.* Plus loin, il montre comment s'est faite l'union des deux maisons d'Israël et de Juda en Jésus-Christ : *Vere in adventu Domini Salvatoris, duæ virgæ, et ut in hebraico positum est,* duo ligna *in unum juncta sunt sceptrum, et in baptismate Christi dudum separata sociantur : ut fiant in unum novum hominem, et in unam gentem, neque polluantur ultra in idolis et abominationibus, sed mundi lavacro sint populus Dei, et imperet eis Christus, et habitent super terram mitium, terram viventium, quam dederat servo suo Jacob, qui populum Israel* (ou plutôt *Esau*) *in matris utero supplantavit* (3). Il propose ensuite un autre sens, en consi-

(1) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 962. — (2) *Luc.* I. 32. *et* 33. — (3) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 962.

dérant cette prophétie sous un autre point de vue (1) : *Sin autem voluerimus juxta prophetiam Osee, quæ penè omnis ad decem tribus dirigitur, id est, ad Joseph et Ephraim, et Samariam et Israel, intelligere falsi nominis scientiam, et diversas turbas hæreticorum, hoc dicemus : Quod in ultimo tempore, quando subintraverit plenitudo gentium, et omnis Israel salvus fuerit; tunc etiam adversarii populi, qui contra domum Judæ et confessionem Ecclesiæ pugnaverunt, tradant se Ecclesiæ fidei, et universis erroribus derelictis, et principibus mundi istius qui destruuntur, et patriarchis suis, qui eos in blasphemiarum barathrum deduxerunt, consurgant et relinquant idola sua, et abominationes suas quas de suo corde confinxerant, et de cunctis sedibus suis in quibus peccaverunt, transeant ad ecclesiasticam fidem, et mundentur, et sint populus Christi, et ipse sit Deus eorum : quæ plenius in Osee propheta dictasse me novi* (2). De là il vient à l'interprétation des judaïsans (3) : *Quod si Judæi et christiani judaizantes, hæc ad mille annorum voluerint referre regnum, necessitate coguntur, ut suscipiant omnes qui salvi fuerint habitaturos in terra Israel, ædificandam Jerusalem, extruendum templum, cunctas legis cæremonias exercendas, observandum sabbathum, accipiendam circumcisionis injuriam, manducandum et bibendum, et divitiarum abundantiam pro summa beatitudine et cunctis opibus æstimandum, cum Apostolus dicat* (4) : Esca ventri et venter escis : Deus autem et hunc et illas destruet. *Quomodo autem in typo resurrectionis superior sermo propheticus, restitutionem judaici populi demonstravit, non carnalem, sed spiritualem; sic et ista prophetia nequaquam ad carnis, sed ad animæ pertinet felicitatem, et ad Christi fidem, qua mundamur in baptismate, cujus regnum in perpetuum est, ut non expectemus ventura quæ transacta sunt, et quotidie transigi novimus.* Mais comme cette prophétie a reçu son accomplissement sur une partie de la nation juive au temps de Jésus-Christ et des apôtres, elle aura son accomplissement sur la nation entière à la fin des siècles, non dans le sens grossier et charnel que lui donnent les Juifs et les judaïsans, mais dans un sens spirituel, tel que celui qu'elle a eu, et

(1) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *tom.* III. *col.* 963. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) 1. *Cor.* VI. 13.

que saint Jérôme y reconnoît au temps de Jésus-Christ et des apôtres : la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda sera alors la réunion des deux peuples, de manière que ce sera Israël qui reviendra se joindre avec Juda, de qui il s'est séparé; ce sera le peuple juif qui viendra se réunir avec le peuple chrétien ; par cette réunion il entrera dans l'alliance que Jésus-Christ a faite avec son Eglise, et participera ainsi aux prérogatives qui sont les suites de cette alliance.

XLVI. Remarques sur la prophétie contenue dans la première partie du chapitre XXXVII. Son accomplissement est-il uniquement réservé pour le temps de la conversion future des Juifs? La promesse du rétablissement dans leur propre terre, annonce-t-elle qu'ils seront un jour ramenés dans la Palestine?

Le P. Houbigant s'arrête sur le ℣ 14. qui termine la première des deux prophéties contenues dans ce chapitre, c'est-à dire ; celle qui concerne le rétablissement d'Israël figuré par une résurrection : *Et scietis quia ego Dominus..... cum dedero spiritum meum in vobis, et vixeritis; et requiescere vos faciam super humum vestram.* « Ceci continue, dit-il, la prophétie du chapitre précé» dent, sur le dernier retour des Juifs. » C'est-à-dire, que comme il a entendu du retour des Juifs dans leur propre terre au temps de leur future conversion ce qui est dit de leur retour dans la terre d'Israël au chapitre précédent, il l'entend de même à la lettre dans celui-ci. Il ajoute : « La » parole est adressée à toute la nation; or, personne ne dira » que toute la nation ait eu l'esprit de Dieu depuis qu'elle » fut revenue de Babylone; de même qu'on ne peut dire, » du peu de Juifs qui embrassèrent la foi de Jésus-Christ, » que la nation des Juifs soit devenue chrétienne. » On conviendra bien que la nation juive ne reçut point l'accomplissement de ces promesses, avant le premier avénement de Jésus-Christ, et qu'au temps même de Jésus-Christ et des apôtres, ces promesses n'ont été accomplies que sur une partie des Juifs, en sorte qu'il reste toujours à attendre un second accomplissement qui sera plus parfait à la fin des temps lorsque toute la nation reviendra à Jésus-Christ; mais on n'en conclura pas que cet accomplissement doive être aussi littéral et aussi grossier que les Juifs et les judaïsans l'ont supposé; parce que ce que dit saint Jérôme en parlant du premier accomplissement, sera également vrai du second; ce rétablissement d'Israël n'est point un rétablissement charnel, mais un rétablissement spirituel : *Restitutionem judaïci populi non carnalem sed spiritualem;* et que la terre où ils seront ramenés, ne sera point un coin de terre situé entre deux mers, mais l'Eglise même de Jésus-Christ répandue par toute la terre ; et c'est leur propre terre, parce

que cette tige de l'olivier franc sur laquelle nous avons été entés est leur propre tige, sur laquelle ils reprendront alors leur place, selon le langage de saint Paul : *Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii qui secundum naturam, inhærentur suæ olivæ* (1) ? Dans le style mystérieux des apôtres et des prophètes, *leur olivier* et *leur terre* sont des termes synonymes qui désignent également l'Eglise de Jésus-Christ ; et c'est vouloir s'égarer que d'y chercher un autre sens.

XLVII. Remarques sur la prophétie contenue dans la seconde partie du chapitre XXXVII. Son accomplissement est-il uniquement réservé pour le temps de la conversion future des Juifs ? L'expression *in perpetuum* doit-elle être restreinte à la seule durée de la vie présente, *quamdiu in terris vivent?* Le règne de Jésus-Christ est éternel.

Le P. Houbigant vient ensuite à la seconde prophétie contenue dans ce chapitre, et sur ces mots du ℣ 25. : *Et David servus meus princeps eorum in perpetuum :* il fait une note pour expliquer cette promesse, en disant qu'elle signifie, « que tant qu'ils vivront sur la terre, Jésus-Christ » ne les abandonnera point, il ne les quittera point : *Et » servus meus David dux eorum in perpetuum, sive » quamdiu in terris vivent, non eis defecturus :* parce qu'ils » ne se détourneront point de lui depuis qu'une fois ils » l'auront reconnu pour leur Roi et leur Sauveur. » Après quoi il ajoute très-bien, « que les livres saints depuis la » mort du roi David ne promettent jamais d'autre David » que le Messie ; et que ceux qui croient que cet autre » David a été Zorobabel ou quelque autre que le Messie, » abusent ouvertement des paroles du texte sacré. » On ne peut qu'applaudir beaucoup à cette dernière partie de la note du P. Houbigant ; mais ne seroit-ce donc point aussi abuser des paroles du texte sacré que de réduire la promesse *in perpetuum* à la seule durée de la vie des Juifs fidèles sur la terre : *quamdiu in terris vivent?* ne seroit-ce point abuser des paroles du texte sacré que de rapporter l'accomplissement de cette prophétie au seul temps de la conversion future des Juifs ? Disons avec saint Jérôme que ces promesses ne se bornent pas à la seule nation juive, mais qu'elles doivent se rapporter à l'Eglise, et au temps même du Sauveur : *Quæ omnia referenda sunt ad Ecclesiam et ad tempora Salvatoris ;* que cette prophétie se rapporte à la foi en Jésus-Christ, dont le règne est éternel : *Ista prophetia pertinet ad Christi fidem, cujus regnum in perpetuum est.* Concluons-en que dès l'établissement de l'Eglise, Jésus-Christ est devenu le chef de tous ceux

(1) *Rom.* XI. 24.

qui sont devenus vrais Israélites par l'esprit de la foi ; qu'il règne au milieu de nous, et qu'il y régnera non-seulement tant que nous vivrons sur la terre, mais dans toute l'éternité, *in perpetuum*, parce que, selon l'expression de l'Evangile, son règne n'aura point de fin : *et regni ejus non erit finis* (1) ; qu'à la vérité les Juifs participeront un jour à ces avantages lorsqu'ils viendront se réunir à nous ; mais qu'alors même les avantages pour eux ne se borneront point à la durée de leur vie sur la terre, mais que Jésus-Christ régnera alors au milieu d'eux comme au milieu de nous dans toute l'éternité : *in perpetuum*.

XLVIII. Objet du ch. XXXVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XXXVIII. C'est la première partie de la prophétie qui concerne *Gog et Magog* : elle est distinguée de la précédente par son objet qui est tout différent ; mais elle y est néanmoins liée par la nature des événemens qu'elle annonce. Nous en avons parlé dans une Dissertation particulière, où nous croyons avoir montré qu'elle peut avoir eu un premier accomplissement en la personne de Cambyse l'un des successeurs de Cyrus, lequel passa nécessairement en Judée pour aller dans l'Egypte, et mourut à son retour au pied du mont Carmel dans cette partie de la Judée qui tendoit vers la Syrie, et que les auteurs profanes attribuent à la Syrie. Mais comme ce sont les seuls vestiges qui en restent dans l'histoire profane, et que l'histoire sainte n'en parle pas, on a communément méconnu ce premier accomplissement. Saint Jérôme n'en fait aucune mention. Il vient d'abord au sens que les Juifs et les judaïsans croient y découvrir (2) : *Judæi et nostri judaizantes putant Gog gentes esse scythicas, immanes et innumerabiles, quæ trans Caucasum montem, et Mœotidem paludem, prope Caspium mare ad Indiam usque tendantur ; et has post mille annorum regnum esse a diabolo commovendas, quæ veniant in terram Israel, ut pugnent contra sanctos, multis secum gentibus congregatis..... Et hoc est* (ou plutôt *esse*) *quod Joannes quoque in sua ponit Apocalypsi..... non intelligentes totum volumen Joannis, quod revelationis titulo prænotatur esse mysticum ; et revelatione nos indigere, ut possimus cum propheta dicere* (3) : Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua. *Alii vero terrenum sensum relin-*

(1) *Luc.* I. 33. — (2) *Hier. in Ezech.* XXXVIII. *tom.* III. *col.* 965. — (3) *Psal.* CXVIII. 18.

quentes, et judaicas atque aniles fabulas quæ noxiæ sunt, et acquiescentes sibi detrahunt in profundum, nimium ad alta confundunt, et multo pejores fingunt nenias : ut in cælesti Jerusalem, diaboli et omnis exercitus ejus bella describant, et sub τροπολογίαις *gentium singularum interpretantur spiritalia nequitiæ in cælestibus. Quæ nos omnia lectoris arbitrio concedentes, non tam aliena damnare, quam ecclesiasticam explanationem affirmare conabimur.* Gog, *græco sermone* δῶμα, *latino* tectum, *dicitur. Porro* Magog *interpretatur* de tecto. *Omnis igitur superbia et falsi nominis scientia, quæ erigit se contra notitiam veritatis, his nominibus demonstratur.... Tectumque interpretabimur hæreticorum principes, et de tecto eos qui illorum suscepere doctrinas.* Voilà donc le sens auquel s'attache saint Jérôme : il croit voir dans la conspiration de Gog contre les enfans d'Israël, le soulèvement des hérétiques contre l'Eglise. Nous avons essayé de montrer la justesse d'une autre vue qui nous est offerte par saint Ambroise, lorsque parlant des entreprises des Goths contre l'empire romain, il dit : *Gog iste Gothus est.* Nous avons fait remarquer que ce saint docteur parloit ainsi avant même que les Goths eussent pénétré jusque dans l'Italie, et que si aux invasions des Goths, on ajoute les ravages causés par les Lombards, on trouvera dans cette suite d'événemens un second accomplissement de la prophétie touchant Gog et Magog. Nous pouvons ajouter ici que quoique saint Jérôme ait négligé de suivre cette ouverture offerte par saint Ambroise, parce que de son temps on ne voyoit encore que le commencement de cette révolution, cependant ce qu'il a dit sur le chapitre XXXVI, nous amenoit là ; car ayant comparé les malheurs de la captivité de Babylone avec les persécutions des trois premiers siècles, et le rétablissement d'Israël sous Cyrus avec le triomphe de l'Eglise sous Constantin au quatrième siècle, il en résulte que l'irruption de Gog après ce rétablissement ressemble assez à celle des Goths au milieu de la paix dont l'Eglise jouissoit au cinquième siècle. Nous avons fait remarquer que ce second accomplissement a certains avantages au-dessus du premier ; mais qu'il en laisse néanmoins attendre encore un troisième qui est celui que saint Jean place à la fin des temps ; et que ces trois accomplissemens ont chacun certains traits qui remplissent plus parfaitement le sens de la prophétie, sans avoir besoin de recourir aux

idées fausses des judaïsans et des millénaires. Le P. Houbigant convient bien que cette prophétie peut avoir eu un premier accomplissement sur les Juifs revenus de leur captivité ; mais il ne veut pas que ce soit sous Cambyse : il suppose une irruption de Scythes encore plus inconnue que celle de Cambyse, puisqu'il n'en reste pas le moindre vestige ni dans l'histoire sacrée ni même dans l'histoire profane ; nous avons tâché de répondre à ses objections dans la Dissertation citée.

XLIX. Objet du chap. XXXIX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XXXIX. C'est la suite de la prophétie sur *Gog et Magog ;* ce sont donc encore ici précisément les mêmes objets. Saint Jérôme pour expliquer ce chapitre le coupe en deux ; et après avoir exposé le texte des seize premiers versets, il commence par exposer les idées des Juifs et des judaïsans : *Et hæc judaicæ traditionis heredes et discipuli interminabilium fabularum, post mille annorum regnum futura contendunt : interficiendumque Gog principem Ros, Mosoch et Thubal in finibus Israel, et ab omnibus volatilibus et bestiis devorandum, et habitatores urbium Israel septem annis lignorum usum nequaquam habituros de succisione silvarum ; sed de armis Gog, scutis videlicet et hastis, sagittisque et baculis sive contis : ipsum autem Gog sepeliendum in valle quæ hebraice dicitur* Ge, *et nomen sepulchri illius appellandum* Polyandrion ; *ubi scilicet multitudo hominum sit sepulta. Septem autem mensibus eum sepeliendum a domo Israel, ut terra mundetur, et inclytam futuram diem quando interfectus sit Gog, constituendosque qui ossa diligenter inquirant et sepeliant, quo scilicet nihil in terra remaneat insepultum. Post menses autem, sive in mensibus septem peragrandam terram : et sicubi os hominis jacere perspexerint, titulo prope posito demonstrandum, ut postea sepeliant illud qui huic operi præpositi sunt : nomen autem civitatis appellari* Amona, *quæ græce dicitur* πολυάνδριον, *hoc est, multitudo hominum sepultorum : et sic terram esse mundam. Hoc illi dixerint. Nos autem cœptæ explanationis sensum tenentes, singula quæ proposuimus, disseramus* (1). Il continue donc d'appliquer aux hérétiques ce qui est dit de Gog et de son armée dans ces seize premiers versets. Il prend ensuite les treize derniers, et expose de même l'interprétation des Juifs et des judaïsans :

(1) *Hier. in Ezech.* XXXIX. *tom.* III. *col.* 970.

Omnia usque ad eum locum in quo succedit templi ædificatio, hi quos supra diximus Judæos et nostros judaizantes, ad ultimum tempus referunt : quod carnibus Gog cunctique ejus exercitus quasi pinguissimis hostiis volucres bestiæque saturandæ sint : et restituatur Israel in pristinum statum, et nequaquam ultra a gentibus expugnetur : sed effundat spiritum suum super eos Deus, ut habitent in terra sua, non omnes gentes, sed proprie domus Israel. Nos autem cœptam tropologiam sequentes hoc dicemus, quod omnes volucres et universas bestias convocet Dominus ut tradat eis hæreticorum principes, quasi pinguissimas hostias devorandos. Volucres autem et bestiæ, vel propter celeritatem in omnia discurrendi, vel propter feritatem et crudelitatem appellantur ; quibus traduntur adversarii in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat, ut discant non blasphemare (1). Ainsi il continue de soutenir jusqu'à la fin le sens moral appliqué aux hérétiques. Dans la Dissertation que nous avons donnée sur cette prophétie, nous avons essayé de montrer comment elle peut s'appliquer à l'expédition de Cambyse, aux ravages des Goths et des Lombards, et à la grande conspiration de l'Antechrist à la fin des siècles : nous avons fait remarquer comment dans ce chapitre ainsi que dans le précédent, ces trois accomplissemens ont chacun certains traits qui répondent plus parfaitement au sens de la prophétie, sans avoir besoin d'admettre les idées fausses des millénaires et des judaïsans. Le P. Houbigant continue de prétendre qu'il ne s'agit point de l'expédition de Cambyse, mais d'une irruption de Scythes encore moins connue que celle de Cambyse ; mais à la fin il fait lui-même remarquer que la prophétie ne se borne point à ce premier sens. Il passe immédiatement du temps qui suivit le retour des Juifs sous Cyrus à celui du retour futur des Juifs à Jésus-Christ ; et il croit encore voir ici une nouvelle preuve de leur retour, non-seulement à Jésus-Christ, mais dans la Palestine même.

L. Remarques sur les promesses contenues dans les ℣ 28. et 29. du chap. XXXIX. N'auront-elles

C'est sur quoi il insiste dans sa note sur les ℣ 28. et 29. à l'occasion de ces paroles du ℣ 28. : *Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.* « Que ceux qui entendent » cela du retour de Babylone, voient (dit très-bien ici le » P. Houbigant), qu'ils voient s'il est vrai qu'aucun Juif

(1) *Hier in Ezech.* XXXIX. *tom.* III. *col.* 973.

» ne soit resté chez les nations étrangères après la mort de » Cambyse, » (car quoi qu'on en dise, il faut bien avouer que le règne de Cambyse ne fut pas favorable aux Juifs); « après la mort de Cambyse, Darius, fils d'Histaspes, favo- » risa les Juifs; et sous son règne, tous les Juifs eurent la » liberté de retourner dans leur pays. Néanmoins une grande » partie de la nation des Juifs (ou du moins des Israélites) » demeura dans l'Orient, comme on le voit par les Actes des » apôtres, où il est parlé des Juifs, Parthes, Mèdes, Ela- » mites, et de toutes les nations qui sont sous le ciel, qui » étoient venus à Jérusalem pour célébrer la Pâque (ou la » Pentecôte). Ajoutez qu'il s'agit ici d'un retour où Dieu doit » répandre son esprit sur la maison d'Israël, ce que certai- » nement Dieu n'a point fait sur les Juifs revenus de la cap- » tivité de Babylone. Les apôtres mêmes interprétoient de » la loi nouvelle cette promesse : *Je répandrai mon esprit :* » en sorte qu'on ne peut presque pas refuser de convenir » que le retour dont il s'agit ici, dans lequel nul Juif ne » doit être laissé chez les nations étrangères, et où Dieu » doit répandre son esprit sur la maison d'Israël, ne soit » autre que leur dernier retour souvent prédit par les pro- » phètes, lorsque les Juifs revenus à leur ancien pays, se » réuniront en une seule nation, et embrasseront la reli- » gion de Jésus-Christ leur Seigneur, leur Roi et leur Mé- » diateur. » Mais il ne faut point confondre les divers accom- plissemens d'une prophétie susceptible de différens sens; il ne faut point confondre les promesses terrestres avec les promesses spirituelles qui y sont jointes, et qui sont en par- tie couvertes sous le voile des promesses terrestres mêmes. La promesse du retour dans la Judée est une promesse ter- restre qui a eu son accomplissement terrestre dans le retour terrestre des Juifs après la captivité de Babylone. On nous oppose qu'alors le retour ne fut pas entier, puisqu'ils ne revinrent pas tous. Nous répondons que l'imperfection de ce premier accomplissement prouve bien qu'il y en aura un second, mais ne détruit point la vérité du premier. On nous objecte que Dieu ne répandit point alors son esprit sur la nation juive; nous répondons qu'il ne le répandit point au temps de Cyrus immédiatement après le retour des Juifs, mais qu'il le répandit au temps de Jésus-Christ avant leur nouvelle dispersion. On avoue que les apôtres interprétoient de la loi nouvelle cette promesse : *Je répan- drai mon esprit :* or, la loi nouvelle a été promulguée par

leur accomplissement qu'au temps de la conversion future des Juifs, et en quel sens seront-elles alors accomplies? Les Juifs rentreront-ils alors dans la Judée. Ce qui est certain, c'est qu'ils rentreront alors dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Jésus-Christ et par ses apôtres, et Dieu a bien réellement alors répandu son esprit sur tous ceux qui ont cru en son Fils bien-aimé. On nous objecte qu'il ne l'a point alors répandu sur toute la maison d'Israël. Nous répondons encore une fois que l'imperfection d'un premier accomplissement prouve bien la nécessité d'un second, mais ne détruit pas la réalité du premier; et que d'ailleurs l'esprit de Dieu a été répandu alors sur tous ceux qui sont devenus vrais enfans d'Israël par la foi. On nous objecte que la nécessité d'un second accomplissement plus parfait que le premier étant admise, ce second accomplissement ne peut être que le retour futur des Juifs dans leur pays, et l'effusion de l'esprit de Dieu sur eux. Nous répondons que la promesse de ce retour et de cette effusion étant liée avec la défaite de Gog et la ruine de Magog, s'il est vrai que la prophétie sur Gog et Magog ait eu un second accomplissement dans la ruine du royaume des Goths, et du royaume des Lombards, ces promesses ont pu avoir un second accomplissement dans la liberté qui fut alors rendue aux fidèles auparavant opprimés par les barbares. On étoit comme dans un pays étranger lorsqu'on vivoit au milieu de ces barbares et sous leur domination : c'est ce que les fidèles avoient éprouvé au milieu des païens durant les trois premiers siècles ; et l'on a vu que saint Jérôme comparoit la liberté rendue aux fidèles par Constantin avec celle qui avoit été rendue aux Juifs par Cyrus. Il sembloit que l'on sortît d'une terre étrangère pour rentrer dans sa patrie, lorsqu'on sortit de dessous la domination des païens pour entrer sous la domination des princes chrétiens. C'est ce qui arriva également aux peuples d'Italie délivrés du joug des Lombards par Charlemagne. Il sembloit que l'on sortît d'une terre étrangère pour rentrer dans sa patrie. Il y eut même alors une sorte d'effusion de l'esprit de Dieu sur ceux qui étoient enfans d'Israël par la foi; la piété, la ferveur, le zèle se ranimèrent. Charlemagne s'appliqua à réparer les maux des siècles précédens, et dans cette pieuse entreprise, il fut secondé par les pasteurs et par les fidèles. On tint des conciles ; on travailla à réformer les abus dans tous les ordres de l'Eglise. On objectera que cela ne remplit point encore les promesses faites à la maison d'Israël. Nous répondrons encore une fois que l'imperfection des premiers accomplissemens peut bien prouver la nécessité d'un accomplissement ultérieur plus parfait, mais ne détruit pas

la réalité des premiers. On nous objectera que la nécessité d'un accomplissement ultérieur plus parfait étant admise, ce dernier accomplissement ne peut plus être que le retour futur des Juifs dans leur pays, et l'effusion de l'esprit de Dieu sur eux. Nous répondons que la promesse de l'effusion de l'esprit de Dieu sur eux, est une promesse spirituelle qui aura certainement sur eux son accomplissement entier lorsqu'ils reviendront à Jésus-Christ; mais que la promesse du retour dans leur propre terre est une promesse terrestre, sous le voile de laquelle est ici couverte une promesse spirituelle bien plus excellente; que les Juifs rentreront dans leur propre terre en rentrant sur leur propre tige, sur l'olivier franc dont ils ont été retranchés, en un mot en rentrant dans l'Eglise même de Jésus-Christ. Leur punition a été non-seulement d'être bannis de la Judée et dispersés parmi les nations, mais principalement d'être bannis de l'Eglise et mis au rang des nations infidèles; d'être retranchés de l'olivier franc qui est leur propre tige, et d'être jetés sur la face de la terre comme des branches mortes et abandonnées. Dans cette triste position, le retour le plus désirable pour eux n'est pas de rentrer dans la Palestine, mais de rentrer dans l'Eglise, d'être entés de nouveau sur l'olivier franc qui est leur propre tige : voilà ce qui leur est promis : *Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos* (1). La promesse de n'en pas laisser alors un seul chez les nations étrangères donne lieu d'espérer qu'il n'en restera pas un seul dans l'incrédulité; et c'est là sans doute le plus salutaire désir que l'on puisse former pour eux. Le bonheur de l'homme n'est pas d'habiter dans la Terre-Sainte, mais d'habiter dans l'Eglise de Jésus-Christ, de n'être plus confondu avec les infidèles en participant à leur infidélité, mais de devenir citoyen des saints, et habitant de la maison de Dieu par l'esprit de la foi : *cives sanctorum et domestici Dei* (2). Voilà ce que nous sommes devenus par l'esprit de la foi; voilà ce que deviendront un jour les Juifs, lorsque Dieu les rassemblera dans son Eglise sans en laisser un seul parmi les nations infidèles : *Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi.*

LI. Objet du ch. XL, se-

CHAPITRE XL. Cette prophétie est entièrement distinguée

(1) *Rom.* XI. 23. — (2) *Ephes.* II. 19.

lon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

des précédentes : elle a sa date particulière de la *vingt-cinquième année* depuis la transmigration de Jéchonias, *quatorzième* depuis la ruine de Jérusalem et du temple. C'est le commencement de la description du temple mystérieux qui fut montré à Ezéchiel dans une vision. Toute la suite du livre est également remplie de mystères dans l'explication desquels saint Jérôme n'osoit s'engager. En finissant son commentaire sur le chapitre précédent, il disoit : *In ædificatione autem templi, et ordine sacerdotum, terræque sanctæ divisione et flumine egrediente de templo, et de arboribus ex utraque ripa semper virentibus, et per singulos menses afferentibus fructum et reliquis quæ usque ad finem prophetico volumine continentur, aperte imperitiam confitemur : melius arbitrantes interim nihil quam parum dicere* (1). Les instances d'Eustochie à qui il adressoit chaque livre de ce commentaire, le déterminèrent à entrer dans cette difficile carrière. Voici ce qu'il en dit dans son prologue (2) : *Trepidationem meam in explanatione templi Ezechiel, immo tacendi perseverantiam, tuæ, filia Eustochium, preces et Domini promissa superarunt, dicentis* (3) : Petite et accipietis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis. *Et qua nos excusatione usi sumus, ut in calce anterioris voluminis diceremus :* Melius est nihil quam parum dicere, *tu eam vertisti in contrarium, ut referre putes* saltem parum quam nihil dicere : *quia in altero voluntas prompta, in altero totius operis desperatio est ; naturamque hujuscemodi hominum esse commemoras, ut non tantam gratiam habeant pro his quæ tribueris, quantum dolorem super his quæ negaveris. Minore enim studio virtutes laudamus, quam vitia reprehendimus ; et quamvis pulchra sint corpora, unius pravitate ac deformitate membri insigniora* (ou plutôt, *inferiora*) *fiunt. Obsequar igitur voluntati tuæ, et stante Spiritu Sancto, vela suspendam, ignorans ad quæ sim littora perventurus, et cum hoc eodem propheta clamitans,* A quatuor ventis veni, Spiritus, *fastidiosoque lectori immo animo perduelli nostra lecturo, illud in explanatione templi tota libertate denuncio, ut si veritatem desiderat, quærat eam ab aliis. Nos autem ea quæ in opere difficillimo possumus suspicari, simpliciter confitemur, atque dictamus, gratias acturi Do-*

(1) *Hier. in fine libri* XI. *in Ezech. tom.* III. *col.* 976. — (2) *Hier. in prologo lib.* XII. *in Ezech. eadem. pag.* — (3) *Matth.* VII. 7. *et Joan.* XVI. 24.

mino, si non in omnibus, quod impossibile est, sed in plerisque nobis aperuerit fores scientiæ. Prima enim, ut ait sublimis orator, quæque sectanti, honestum est in secundis tertiisve consistere. Il entre donc en matière, et il convient que selon la lettre ces prophéties annoncent le rétablissement de Jérusalem et du temple; mais il montre qu'elles ne se bornent pas là : *Quomodo restitutionem populi, immo vivificationem in ossibus campi sub resurrectionis imagine demonstravit : sic nunc instaurationem urbis quæ Babylonio fuerat ante annos quatuordecim igne deleta sub descriptione ejus Dominus pollicetur : ut sicut captivitatem et eversionem, ollæ succensæ a facie Aquilonis monstraverat typus, et prophetiæ veritas opere comprobata est : ita ex præteritorum fide, futuræ ædificationis veritas vaticinio probaretur. Nec hoc de illo tempore dicitur quod quidam imperiti Judæorum volunt, quando sub Zorobabel et sub Jesu filio Josedec sacerdote magno templum extructum est prophetantibus Aggæo et Zacharia. Hoc enim templum quod nunc describitur, et ordo sacerdotii, terræque divisio et fertilitas, multo augustius est quam fuit quod Salomon extruxerat. Illud autem quod ædificatum est sub Zorobabel, in tantum parvum erat et prioris comparatione nihili, ut qui prius templum viderant, et postea hoc aspiciebant ejularent, doloremque suum lacrymis testarentur ; et multo major esset clamor ululantium, quam clangor tubarum. Lege Esdræ librum* (1). Lorsqu'il vient ensuite à ces mots *quasi ædificium civitatis*, il insiste sur ce *quasi*, en disant : *non vere civitas, sed civitatis similitudo monstratur, de qua scriptum est* : Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei (2) : *quæ est Jerusalem ædificata ut civitas* (3), *cujus participatio ejus in idipsum, et in qua* (4). Magnus Dominus et laudabilis nimis in civitate Dei nostri, in monte sancto ejus.... *Et*, non potest abscondi civitas super montem posita (5) ,.... *quæ ædificata est super petram, et nulla tempestate concutitur.* Plus loin il dit nettement en parlant de ce temple mystérieux, qui ressembloit à une ville : *Hoc templum Judæi secundum litteram in adventu Christi sui, quem nos esse Antichristum comprobamus, putant ædificandum, et nos ad Christi referimus Ecclesiam, et*

(1) *Hier. in Ezech.* XL. *tom.* III. *col.* 977. — (2) *Ps.* LXXXVI. 2. — (3) *Ps.* CXXI. 3. — (4) *Ps.* XLVII. 2. — (5) *Matt.* V. 14.

quotidie in sanctis ejus ædificari cernimus (1). On sent bien qu'il nous est impossible de suivre ici saint Jérôme dans le détail de cette explication, il faut la lire dans son commentaire même : mais du moins on voit qu'il regarde ce temple mystérieux comme un symbole qui représente l'Eglise considérée non-seulement dans son établissement au temps des apôtres, mais dans toute la suite des siècles jusqu'à ce qu'elle reçoive dans le ciel son entière perfection.

LII. Remarques sur le temple décrit par Ezéchiel. Est-il conforme à celui de Salomon ? Est-il différent ? Est-ce le modèle qu'on a dû suivre en rebâtissant le temple de Jérusalem ? est-ce une simple allégorie, et si c'est une allégorie, quel en est l'objet ?

Le P. Houbigant combat ici fort judicieusement le sentiment de ceux qui ont prétendu que ce temple ressembloit à celui de Salomon. Il observe très-bien qu'il ne s'agit point ici du temple qui avoit été détruit, mais d'un nouveau temple qui seroit un jour substitué à l'ancien ; et que rien n'avertit que les proportions prescrites soient les mêmes que celles de l'ancien temple. Mais il pense que ces mesures sont celles qui furent observées dans le rétablissement du temple de Jérusalem après la captivité de Babylone. Il croit que cela résulte de cette parole du ℣ 4. : *Annuntia omnia quæ tu vides, domui Israel.* Car voici ce qu'il dit : *Ex hoc loco jure colligitur, mensuras templi quæ hic describuntur, fuisse tales, quales servatæ fuerunt templo rursum ædificando post babylonicam captivitatem, quia hæc vaticinatio est, ut et ceteræ Ezechiel visiones.* Mais nous avons vu ce que saint Jérôme observe très-bien, que cette prophétie ne se borne point là. Nous pourrions même ajouter que comme ce qui est dit ensuite du partage des terres, ne fut point exécuté à la lettre, et même ne le pouvoit pas être, il y a tout lieu de présumer que les mesures du temple sont aussi mystérieuses que celle de la terre des enfans d'Israël ; et que quand on auroit même eu quelque égard à ces mesures dans la construction du nouveau temple, il n'en seroit pas moins vrai que cette description du temple du Seigneur est aussi mystérieuse que le nouveau partage de la terre d'Israël. Selon la doctrine des pères et des apôtres mêmes, ce temple spirituel, c'est l'Eglise, c'est nous-mêmes selon cette parole de saint Paul : *Ergo jam non estis hospites et advenæ, sed estis cives sanctorum et domestici Dei, superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu : in quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino, in quo et vos coædificamini in habitaculum Dei in spiritu* (2).

(1) *Hier. in Ezech.* XL. *tom.* III. *col.* 980. — (2) *Ephes.* II. 22.

LIII. Objet du chapitre XLI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XLI. C'est la suite de la description des bâtimens du temple que vit Ezéchiel. Dans le chapitre précédent se trouve la description des portes, vestibules et parvis du peuple et des prêtres, et la description du vestibule du temple. Celui-ci contient la description du Saint, du sanctuaire et des chambres contiguës au temple. Dans tout cela les uns croient voir la description du temple même autrefois bâti par Salomon; d'autres le modèle de celui que les Juifs devoient rebâtir après leur captivité. Saint Jérôme n'y voit qu'une simple allégorie qui, sous un langage énigmatique, couvre les mystères de l'Eglise même de Jésus-Christ (1). Il n'est pas possible de le suivre ici dans le détail. Mais il ne sera peut-être pas inutile d'observer que si le sens allégorique est ici fort difficile, le sens littéral ne l'est guère moins. La preuve de ces difficultés se tire des différens sentimens qui partagent les interprètes; mais avec cette différence que sur le sens littéral relatif à un édifice matériel qui n'a peut-être jamais existé que dans cette vision, on ne peut se décider que sur des conjectures qui demeurent fort incertaines par l'impossibilité de les vérifier; au lieu que dans le sens spirituel les conjectures mêmes acquièrent un degré supérieur de probabilité fondé sur l'existence réelle de l'édifice spirituel. Car alors la solidité de l'interprétation dépend de la justesse des rapports de l'objet figuratif avec l'objet figuré; et lors même que l'on ne peut en parler que par conjectures, ces conjectures deviennent plus ou moins probables selon le degré de justesse qui se trouve dans les rapports que l'on croit apercevoir entre les deux objets. Dès qu'il est prouvé par le témoignage des saints docteurs et des apôtres mêmes que l'Eglise de Jésus-Christ est la maison de Dieu, le temple où il a fixé sa demeure, il n'y a qu'à voir sous quels points de vue les différens traits marqués dans cette mystérieuse description peuvent convenir à ce grand objet qui nous est assurément beaucoup plus connu que le temple matériel bâti par Salomon, et rebâti par les Juifs sous Darius, et détruit ensuite par les Romains.

LIV. Objet du chapitre XLII, selon le sens littéral et se-

CHAPITRE XLII. C'est la suite de la description des bâtimens du temple. Le prophète après avoir décrit dans le chapitre précédent les diverses parties du temple même et les chambres qui y étoient contiguës, décrit dans celui-ci

(1) *Hier. in Ezech.* XLI. *tom.* III. *col.* 995.

lon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

les bâtimens qui étoient vis-à-vis du temple dans le parvis des prêtres, et finit par la dimension de toute l'enceinte des parvis qui environnoient le temple. Le même partage de sentimens continue : les uns croient voir une image des édifices de l'ancien temple destiné pour servir de modèle au nouveau ; d'autres un simple modèle du nouveau temple sans égard à l'ancien : d'autres le modèle d'un temple futur réservé pour la fin des temps, mais aussi matériel que les deux premiers ; d'autres enfin un édifice spirituel sous le voile d'une allégorie fondée sur l'image d'un édifice matériel. Saint Jérôme partage l'explication de cette longue description : l'explication des deux premiers chapitres forme seule le douzième livre de son commentaire ; dans le livre suivant il va en expliquer deux et demi. Il prévient ici dans son prologue les plaintes et les reproches des critiques : il ne sera pas inutile de rapporter ce qu'il leur oppose (1) : *Æmulorum maledicta prævenio, qui non quid ipsi possent, sed quid ego non possem, considerant : et cum dijudicent, sua judicanda non præbent : nunquam in agone pugnantes, sed de pugnantibus otioso, immo superbo animo judicantes. Facile est dare dictata de populo ; et singulos ictus calumniari, ac de alieno ridere sanguine ; et ubi vulnus infigi debuerit, imperiti lanistæ more disserere. Ego in explanatione templi Ezechielis, et ceterorum quæ ad finem ipsius voluminis pertinent, fateor me pro rei magnitudine nihil dignum scribere, et in paucis, si qua tamen accipere meruero, gratias agere Salvatori.* Plus loin il ajoute : *Tibi, filia Eustochium, quæ nostra qualiacumque fuerint libenter accipis, contestatum volo ; et illud rhetoris Victorini breviter admoneo ut obscuritatem voluminum ex tribus rebus fieri scias : vel rei magnitudine, vel doctoris imperitia, vel audientis duritia : quorum primum et secundum liquido in hoc opere confitebor ; tertium, acumen ingenii tui et desiderium Scripturarum facile renuit : quæ privilegio virginali, et victus continentia, non dicam frequentem, sed jugem hospitem possides Deum.* Saint Jérôme continue donc de suivre dans ce chapitre le sens allégorique ou moral qui peut se rapporter à l'Eglise même de Jésus-Christ représentée sous l'image de ce temple mystérieux : et voici comment il entre en matière : *Volueram desperatione et*

(1) *Hier. in prol. l.* XIII. *in Ezech. tom.* III. *col.* 1003.

magnitudine rei præsens testimonium silentio præterire; sed melius arbitratus sum, quodcumque dicere, quam omnino nihil dicere, socraticum illud assumens : Scio quod nescio. *Pars enim scientiæ est, scire quod nescias* (1).

"LV. Objet du chap. XLIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XLIII. C'est la suite du précédent. La description du temple et de ses bâtimens étant finie, le Seigneur rentre dans son temple, et déclare qu'il y fixe sa demeure pour toujours, et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Il décrit ensuite l'autel des holocaustes, et prescrit les cérémonies que l'on doit observer dans la consécration de cet autel. Les sentimens des interprètes continuent d'être partagés. Les uns s'attachant à la lettre voudroient trouver l'accomplissement de ces promesses sur les Juifs revenus de la captivité de Babylone ; et lorsqu'il est dit qu'ils ne profaneront plus le nom du Seigneur, on voudroit se persuader que cela signifie qu'ils ne s'abandonneront plus à l'idolâtrie ; mais il est visible que la promesse s'étend plus loin ; et ceux qui veulent en trouver l'accomplissement dans la nation juive, renvoient cet accomplissement à la fin des siècles : en sorte que les judaïsans attachés au sens littéral se persuadent que non-seulement le temple sera rebâti selon le modèle montré à Ezéchiel, mais que l'on y rétablira même l'autel des holocaustes, et que l'on en fera la dédicace suivant les cérémonies ici prescrites. Car voilà jusqu'où va l'attachement au sens littéral des prophéties. Mais saint Jérôme abandonnant aux Juifs grossiers et charnels toutes ces interprétations purement littérales, continue d'étudier dans ce chapitre le sens spirituel appliqué à Jésus-Christ et à son Eglise. Il en attache l'accomplissement au premier avénement de Jésus-Christ en reconnoissant que cet accomplissement continue de s'étendre dans toute la durée des siècles, et n'aura sa perfection que dans l'éternité bienheureuse : *Hoc proprie in adventu Christi factum est; quando in omnem terram exiit sonus apostolorum, et in fines orbis terræ verba eorum : quotidieque impletur in credentibus; et ad perfectum complebitur, quando corruptivum hoc induerit incorruptionem et mortale istud fuerit immortalitate vestitum* (2). En considérant la prophétie sous ce point de vue, on pourra bien encore ici reconnoître le retour futur des miséricordes du Seigneur sur

(1) *Hier. in Ezech.* XLII. *tom.* III. *col.* 1006. — (2) *Hier. in Ezech.* XLIII, *tom.* III. *col.* 1013.

la nation juive ; mais pourvu que l'on n'y mêle rien des idées charnelles auxquelles les Juifs s'attachent, et que l'on se souvienne que depuis que Jésus-Christ s'est offert pour nous en holocauste à Dieu son Père, les seules victimes dignes de Dieu sont des victimes spirituelles : *Spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum* (1).

LVI. Objet du chap. XLIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XLIV. C'est la suite du précédent. Dieu prescrit l'ordre que l'on doit observer pour maintenir inviolable la sainteté de son temple ; il reproche aux enfans d'Israël d'y avoir introduit des étrangers ; il déclare que nul incirconcis de cœur ou de chair n'y entrera. Il condamne aux moindres offices du temple les prêtres qui ont pris part à l'infidélité du peuple ; il confirme le sacerdoce à ceux qui sont demeurés fidèles ; il prescrit les règles qu'ils observeront dans l'exercice de leur ministère. Ceux qui ne considèrent que la lettre, ne voient dans tout cela que des ordres relatifs au rétablissement du temple après la captivité de Babylone, ou même au rétablissement futur qu'ils attendent à la fin des siècles, de manière qu'on va même jusqu'à prétendre que dans ce rétablissement la circoncision charnelle sera aussi nécessaire que celle du cœur, pour entrer dans ce temple matériel rétabli sur ses ruines à Jérusalem. Saint Jérôme continue de laisser aux Juifs et aux judaïsans ces interprétations purement littérales, et de chercher le sens mystérieux caché sous le voile de ces énigmes : et il s'arrête particulièrement à combattre l'abus que les Juifs et les judaïsans faisoient de ce texte qui réunit la circoncision de la chair avec celle du cœur (2) : *Urgent nos in hoc loco Judæi et ebionitæ, qui circumcisionem carnis accipiunt : quomodo possumus præsentem locum exponere, incircumcisos corde et incircumcisos carne ; quo videlicet post spiritualem intelligentiam, etiam carnis circumcisionem suscipere debeamus. Sed qui legimus Paulum dicentem* (3) : Contestor autem omnem hominem qui circumciditur : quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit : *et illud Jeremiæ* (4) : Ecce incircumcisæ aures vestræ, et noluistis audire : *et in Exodo locutus est Moyses, in conspectu Domini, dicens* (5) : Ecce filii Israel non audierunt me : et quomodo audiet me Pharao ? Ego autem sum tardi sermonis ; *pro quo Septuaginta dixerunt :* ἐγὼ δὲ ἄλογος εἰμὶ,

(1) 1. *Petr.* II. 5. — (2) *Hier. in Ezech.* XLIV. *tom.* III. *col.* 1025. — (3) *Gal.* V. 2. — (4) *Jerem.* VI. 10. — (5) *Exod.* VI. 12.

quod melius habetur in hebræo : Ego autem incircumcisus sum labiis ; *interrogemus eos, immo cogamus circumcidere aures et labia desecare, ut Scripturam implere videantur. Sin autem cœperint circumcisionem aurium interpretari, quando nihil turpe et inhonestum audire nos patimur ; et circumcisionem labiorum, quando nihil indecens loquimur, dicamus eis : Eamdem expositionem etiam in corde et in carne servare debetis. Cor circumcidimus cultello Dei, et aufertur de corde nostro præputium, quando turpes cogitationes nequaquam exeunt de corde nostro, nec de nobis dicitur :* Impinguatum est cor populi hujus, et auribus suis graviter audierunt. *Ergo et caro similiter circumciditur ; ut nequaquam* (il paroît qu'il faut ici suppléer le mot *carnaliter* ou autre semblable) *faciamus terrena opera, quæ pro necessitate corporis facere compellimur, cibum capere, et potum et somnum, et uti vestibus ; quæ tunc circumcidimus, ea non ad delicias et ad luxuriam, et ad inertiam, sed ad necessitatem naturæ et corporis istius sustentaculum cuncta faciamus.* Ce que saint Jérôme dit ici de la circoncision par rapport à nous qui avons embrassé la foi en Jésus-Christ, sera également vrai dans tous les temps pour tous ceux qui entreront dans la nouvelle alliance. La circoncision spirituelle sera toujours la seule nécessaire pour plaire à Dieu, et parvenir au salut selon cette parole de saint Paul : *In Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed fides quæ per charitatem operatur* (1).

LVII. Objet du chapit. XLV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XLV. C'est la suite du précédent. Le Seigneur prescrit l'étendue et les dimensions de la ville sainte, la portion de terre qui doit être donnée au prince d'Israël ; l'exactitude dans les poids et les mesures ; le tribut qui sera payé au prince ; les sacrifices qui doivent lui être offerts au commencement de l'année sainte, dans la solennité de Pâque et à la fête des tabernacles. Tout cela, selon la lettre, paroît regarder le rétablissement de Jérusalem et de la nation juive après la captivité de Babylone : cependant on ne voit point que ce partage de la terre, plus étendu encore dans le dernier chapitre, ait été alors observé. Ceux qui néanmoins demeurent attachés au sens littéral, en réservent l'accomplissement à la fin des temps, et en concluent qu'alors les sacrifices seront rétablis, et que les so-

(1) *Gal.* v. 6.

lennités anciennes des Juifs recommenceront, du moins les trois ici marquées. Il faut cependant qu'ils avouent que la fête de la Pentecôte qui étoit l'une des trois anciennes n'y paroît plus, et que celle du commencement de l'année semble y être substituée. Il y a donc là du moins quelque mystère. Saint Jérôme continue de chercher dans l'Eglise de Jésus-Christ l'explication des mystères renfermés sous ces voiles figuratifs. *Ad præsens tempus, et ad Ecclesiam quæ nunc laborat in mundo, et ad cœlestia ire festinat, referenda sunt omnia* (1). Ce saint docteur interrompt l'explication de ce chapitre pour finir le livre XIII de son commentaire; ce qui lui donne lieu de placer à la tête du livre suivant un prologue où il revient encore sur les difficultés de ces derniers chapitres d'Ezéchiel, en les comparant au fameux labyrinthe de Crète : (2) *Quod in principio templi Ezechielis debui dicere, nunc præpostero ordine in fine dicturus sum, illius versiculi memor* (3) :

Hic labor, ille domus, et inextricabilis error.

De quo et in alio loco idem poeta decantat (4) :

Ut quondam Creta fertur labyrinthus in alta
Parietibus textum cæcis iter, ancipitemque
Mille viis habuisse dolum, qua signa sequendi
Falleret indeprensus et irremeabilis error.

Ita et ego istarum scriptura rum ingressus oceanum, et mysteriorum Dei, ut sic loquar, labyrinthum, . . . perfectam quidem scientiam veritatis mihi vindicare non audeo; sed nosse cupientibus aliqua doctrinæ indicia præbuisse, non meis viribus, sed Christi misericordia, qui errantibus nobis ipse dolos tecti ambagesque resolvit, cæca regens Spiritu Sancto vestigia; quem sequentes, ad portum explanationum prophetæ Ezechielis pervenire poterimus. Il reprend donc ce chapitre au ✠ 10., et continue d'en chercher les mystères.

LVIII. Objet du chap. XLVI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

CHAPITRE XLVI. C'est la suite du précédent. Le Seigneur y prescrit des règles touchant la porte orientale du parvis des prêtres; touchant l'ordre selon lequel le prince et le peuple doivent entrer dans le temple et en sortir, touchant divers sacrifices, et touchant les dons du prince : en-

(1) *Hier. in Ezech.* XLV. *tom.* III. *col.* 1036. — (2) *In prologo lib.* XIV. *in Ezech.* — (3) *Virg. Æneid. l.* VI. — (4) *Ibid. lib.* V.

suite il montre au prophète les cuisines du parvis des prêtres, et celles du parvis du peuple. Tout cela, selon la lettre, paroît regarder le rétablissement du temple et de la nation après la captivité de Babylone : les Juifs et les judaïsans en renvoient l'entier accomplissement à la fin des temps, où ils espèrent voir reparoître un temple matériel, et des victimes animales pour lesquelles il faudra des cuisines proprement dites, ainsi que dans l'ancien temple. Saint Jérôme continue de chercher dans tous ces détails le sens mystérieux qui s'y trouve caché ; il faut le lire pour bien saisir sa pensée, qui est quelquefois présentée d'une manière peut-être trop concise, et qui dès lors ne peut nous permettre aucun extrait qui pût être suffisant. Ce chapitre est peut-être l'un des plus difficiles. On peut bien présumer que l'Esprit de Dieu ne seroit pas entré dans un si grand détail, s'il n'y avoit renfermé des mystères qui en font tout le mérite ; mais il faut reconnoître avec saint Jérôme, qu'il est difficile de découvrir ces mystères ; et ce qui en augmente peut-être la difficulté, c'est précisément parce qu'on est si peu disposé à suivre ces allégories, que l'on a peine à saisir les rapports qui seroient capables d'en donner l'explication. On a peine à concevoir *que les cuisines du temple du Seigneur* puissent être un emblème ; et cependant les interprètes les plus éclairés conviennent que vraisemblablement, elles n'auroient pas été ici marquées avec tant de soin, si ce n'étoit un emblème. Mais lorsqu'il s'agit de découvrir ce que peut signifier cet emblème, les uns perdent courage, et gardent un profond silence ; d'autres avouent qu'ils sont persuadés qu'il y a là du mystère, mais laissent à des esprits plus pénétrans ou moins timides le soin de le découvrir ; d'autres essaient de proposer leurs vues : mais comme on n'est pas disposé à entendre ce langage énigmatique, on se rend difficile sur les vues offertes, et on néglige peut-être quelquefois de suivre des ouvertures fort avantageuses. Il y a dans le commentaire de saint Jérôme sur cet endroit obscur un mot qui me paroît mériter l'attention des lecteurs (1) : *Ubi cibi, ibi et angustia atque tentatio, per quæ parantur cibi :* « Où il y a des viandes, » il y a des angoisses et des épreuves pour les préparer. » Ajoutons qu'il y a un feu pour les faire cuire ; que le feu est l'image de ces angoisses et de ces épreuves, et surtout des persécutions. Cette métaphore est si naturelle qu'elle

moignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Ezech.* XLVI. *tom.* III. *col.* 1052.

est passée dans le langage le plus ordinaire : on dit communément *le feu des persécutions.* Voilà le feu auquel sont exposées les chairs des victimes ; et je penserois que sous ce point de vue *les cuisines du temple du Seigneur* peuvent représenter les théâtres des martyrs. On a vu les brasiers allumés sous les chairs de ces victimes saintes dans les persécutions des trois premiers siècles de l'Eglise ; on les verra de même dans la persécution violente des derniers temps. L'ange montre d'abord au prophète *les cuisines du parvis des prêtres,* et ensuite *celles du parvis du peuple.* L'ordre sacerdotal est le principal objet des grandes persécutions ; mais bientôt la violence des persécuteurs passe des prêtres au peuple. *Les cuisines du parvis du peuple sont aux quatre coins de ce parvis,* parce que les grandes persécutions s'étendent de tous côtés, et que celle de la fin des temps qui sera la plus vive, se répandra dans les quatre parties du monde.

LIX. Objet du chap. XLVII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XLVII. C'est la suite du précédent. Le prophète voit des eaux qui sortant de dessous la porte orientale du temple, prennent leur cours au midi, vont toujours croissant, et se déchargent dans la mer Morte : les eaux de cette mer deviennent saines ; les animaux en sont vivifiés : les poissons s'y multiplient. Une multitude d'arbres s'élèvent sur les bords de ce torrent ; ils portent de nouveaux fruits tous les mois ; leurs fruits servent pour nourrir les peuples, et leurs feuilles pour les guérir. Le Seigneur détermine ensuite les bornes de la terre d'Israël, et ordonne qu'elle soit partagée entre les douze tribus ; et que les étrangers qui se trouveront au milieu des enfans d'Israël aient leur partage avec eux. Tout ce qui est dit de ces eaux et de ces arbres est si visiblement mystérieux que tous les interprètes sont obligés d'en convenir, ou de supposer que l'accomplissement littéral est réservé pour la fin des temps ; mais les plus judicieux conviennent que ce sont de purs emblèmes. La description même des villes des lévites ne paroît pas avoir été observée au retour de la captivité, et la plupart des lieux ici désignés ayant éprouvé des révolutions qui en ont effacé les vestiges, cette prophétie ne peut plus avoir un accomplissement littéral. Cette description est donc aussi elle-même un emblème ; c'est ce que reconnoissent les interprètes les plus judicieux. Saint Jérôme continue de chercher les mystères couverts sous le voile de ces énigmes. Les eaux qui sortent du temple lui

paroissent être l'image de la doctrine du Sauveur (1) : *Aquæ istæ quæ egrediebantur subter limen domus, id est, templi, non ferebantur ad aquilonem et ad occidentem, sed ad orientem, et in latere templi dextro, id est ad meridiem, ipsumque meridiem non cujuslibet loci, sed altaris : ex quo perspicuum fit sacras esse aquas, et Salvatoris nostri significare doctrinam, juxta illud quod scriptum est* (2) : De Sion egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem. Il rassemble plusieurs autres textes des prophètes et de l'Evangile même pour prouver que les eaux sont un symbole ; et plusieurs de ces textes paroissent désigner sous ce symbole les graces mêmes du salut, surtout lorsque Jésus-Christ dit (3) : *Si quis sitit, veniat ad me, et bibat. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ :* sur quoi l'évangéliste ajoute : *Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erunt credentes in eum.* Ce qui donne lieu à saint Jérôme de rappeler ces deux autres paroles d'Isaïe (4) : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris ;* et (5) *Omnes sitientes, venite ad aquas.* De tous ces textes, saint Jérôme conclut que les arbres qui s'élèvent sur le bord de ces eaux représentent les justes qui nous sont montrés sous ce symbole dans le psaume 1er. *Juxta illud quod in primo psalmo scriptum est :* Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo : et folium ejus non defluet. Il insiste sur la signification des noms de tous les lieux nommés dans la description des limites ; il en tire des interprétations morales ; et voici ce qu'il dit sur ce que les étrangers unis aux enfans d'Israël doivent avoir avec eux leur partage dans la terre d'Israël : *Per hoc capitulum discimus* (*et decutitur supercilium Judæorum*), *nihil inter Israel et gentium populum esse divisum. Si enim advenis et alienigenis cum his qui sunt de populo Israel, hoc est indigenis, terra dividatur, nulli dubium eamdem esse hereditatem populi gentium et populi Judæorum ; si tamen conversi fuerint ad cultum Dei Israel, quod proprie nomen* (peut-être, *genus*) *possidet christianum, habentibus Judæis legis litteram, et nobis spiritum ; illis tenentibus membranas, et nobis eum qui scriptus est in mem-*

(1) *Hier. in Ezech.* XLVII. *tom.* III. *col.* 1053. — (2) *Isai.* II. 3. — (3) *Hier. in Ezech.* XLVII. *tom.* III. *col.* 1059. *Joan.* VII. 37. 38. *et* 39. — (4) *Isai.* XII. 3. — (5) *Isai.* LV. 1.

branis (1). Le temps viendra où les Juifs reconnoîtront comme nous le divin Sauveur qui est annoncé dans les livres dont ils sont les porteurs; et c'est principalement alors que les douze tribus d'Israël recevront leur partage dans la terre d'Israël, c'est-à-dire, dans l'Eglise même de Jésus-Christ; et nous y habiterons avec eux, parce qu'il n'y aura plus de distinction entre eux et nous, la même foi les réunissant avec nous sous la conduite de Jésus-Christ.

LX. Remarques sur les eaux mystérieuses qui sortant du temple, coulent au midi vers l'orient, et vont se répandre dans la mer Morte dont elles rendent les eaux saines. Que signifient ces eaux ? Pourquoi coulent-elles au midi et vers l'orient ? Que signifie la mer Morte où elles se répandent ?

Le P. Houbigant observe qu'il y avoit des eaux souterraines dans la montagne sur laquelle étoit le temple, et qu'elles servoient pour les sacrifices. Il suppose que de là est tirée l'allégorie de ces eaux salutaires, qui croissent en s'avançant, et qui parviennent jusqu'aux limites de la terre d'Israël du côté du Jourdain. Le texte dit jusqu'à la mer, *usque ad mare*, et on l'entend communément de la mer Morte : cette circonstance paroît n'être pas à négliger. L'allégorie prise de ces eaux lui paroît signifier assez clairement le salut qui devoit se répandre de Jérusalem sur tous ceux qui deviendroient enfans d'Abraham par la foi. Sur quoi il rappelle deux prophéties d'Isaïe, dont l'une annonce que la loi nouvelle sortira de Sion, et l'autre invite tous les hommes à venir aux eaux du salut que Dieu leur offre. Ainsi il paroît que sous le nom de *salut*, il comprend ici la loi évangélique, et les eaux salutaires de la grace. On a vu que saint Jérôme a rappelé de même ces deux prophéties, et a de même réuni ces deux idées. Le P. Houbigant ajoute : « Ces eaux dirigent leur cours » d'abord au midi du temple, et ensuite vers l'orient ; car » ce fut le chemin que prit l'Evangile avant de se répandre » au loin parmi les nations. » Il ne seroit peut-être pas facile de saisir la justesse de ce rapport. Car Jérusalem étoit au milieu de la Judée, et l'Evangile ne se répandit pas moins au nord et à l'occident du temple qu'au midi et à l'orient. L'Evangile se répandit de la Judée dans la Galilée qui étoit au nord. L'Evangile passa de Jérusalem à Samarie, de Samarie à Antioche, et d'Antioche à Rome; tout cela étoit au nord du temple et déclinoit vers l'occident. Il paroît donc que le cours de ces eaux ne marquoit point le chemin que devoit alors suivre l'Evangile ; et en effet ce n'est point ce que saint Jérôme croit y voir : il remarque seulement

(1) *Hier. in Ezech.* XLVII. *tom.* III. *col.* 1063.

qu'elles ne conduisent point aux froids mortels de l'aquilon, mais aux ardeurs vivifiantes du midi; non à l'obscurité du couchant, mais à la lumière de l'orient : *non ad aquilonem, et ad occidentem, sed ad orientem et ad meridiem;* et sous ce point de vue la mer Morte dont les eaux furent assainies peut représenter la gentilité même dont les erreurs furent dissipées. Sous un autre point de vue, ce temple représente l'Eglise même de Jésus-Christ, et si le midi et l'orient peuvent représenter le cours que doit suivre l'Evangile, c'est relativement à ce qui arrivera à la fin des temps, lorsque la grace du salut qui s'est répandue des Juifs sur les gentils, se répandra des gentils sur les Juifs, lorsque du sein de l'église romaine dont le centre est au nord et à l'occident à l'égard de la Judée, la grace du salut se répandra sur la nation juive représentée par la Judée qui est au midi et à l'orient à l'égard de Rome : alors la mer Morte pourra aussi elle-même représenter la nation juive dont la ruine a été comparée par les prophètes à celle de Sodome. Il ne seroit pas étonnant que sous deux points de vue différens la mer Morte pût représenter et la gentilité, et la nation juive; c'est qu'en effet, selon la remarque même de saint Paul, les Juifs par leur incrédulité sont devenus tels que nous étions par notre origine; et ils deviendront un jour eux-mêmes ce que nous sommes devenus par le don de la foi. *Sicut aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum; ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur* (1).

LXI. Objet du chap. XLVIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XLVIII. C'est la suite du précédent. Le Seigneur y détermine l'ordre du partage de la terre d'Israël distribuée aux douze tribus : il marque la portion qui doit lui être consacrée pour le temple et pour la ville sainte; il détermine le partage des lévites, et le partage du prince; il marque le nombre et le nom des portes de la ville, et le nom de la ville même. Comme il n'est resté aucun vestige de l'exécution de ce partage, et que la plus grande partie des douze tribus pour qui ce partage est destiné, n'est pas même revenue dans ce pays, la plupart des interprètes reconnoissent que ce partage n'a jamais été fait. Ceux qui croient qu'il doit néanmoins avoir un accomplissement

(1) *Rom.* XI. 30. *et* 31.

littéral, le renvoient à la fin des temps, espérant que les douze tribus reviendront dans la Judée, et s'y rétabliront. Mais où trouveront-elles les registres de leurs généalogies pour se distinguer entre elles? Les plus judicieux interprètes conviennent donc qu'il en est de ce partage comme des eaux dont il a été parlé au chapitre précédent; que c'est une pure allégorie qui regarde l'Eglise même de Jésus-Christ, et qui n'aura son parfait accomplissement que lorsque la nation entière sera revenue à Jésus-Christ. Saint Jérôme n'y cherche point d'autre sens : il reconnoît que c'est ici une description mystique, *descriptio mystica* (1); il s'élève au-dessus de toutes les idées terrestres; et dans cette nouvelle ville, il voit la Jérusalem céleste, la demeure éternelle des saints, *habitatio sanctorum;* la perfection de la vie bienheureuse, *conversatio perfecta*, la ville dont Dieu même est l'architecte et le fondateur, *urbs cujus artifex et conditor Deus* (2). Il termine son commentaire par les réflexions qu'il fait sur les deux derniers mots qui expriment le nom de cette ville mystérieuse (3) : *Nomen quoque ipsius civitatis nequaquam erit, ut prius* Jerosolyma, *quæ interpretatur visio* pacis, *sed* שמה אדנאי, *quod in latinum sermonem vertitur*, Dominus ibidem, *qui recedat nunquam ab ea, ut a priori populo ante discessit, dicens ad discipulos* (4) : Surgite, eamus hinc : *et ad Judæos* (5) : Relinquetur vobis domus vestra deserta : *sed æternam habeat possessionem, et sit ei ipse possessio, iisdem discipulis repromittens* (6) : Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem seculi. Au lieu du mot אדנאי, on lit dans l'hébreu יהוה : et le mot שמה, qui à la lettre se prend pour *eo*, adverbe qui marque proprement le lieu vers lequel on tend, et où l'on va se fixer, peut également signifier *posuit eam :* expression qui convient également à l'Eglise de Jésus-Christ. L'Etre-Suprême l'a fondée : Jehova *posuit eam.*

LXII. Remarques sur le partage de la terre d'Israël décrit dans ce chapitre. A-t-il eu un ac-

Le P. Houbigant témoigne être étonné de ce que D. Calmet (qu'il nomme toujours *Edmundus* pour *Augustinus*) nie que le partage des tribus décrit dans ce chapitre ait été observé lorsque les Juifs furent revenus de Babylone; il avoue que D. Calmet a recours au sens allégorique; mais il soutient qu'il ne faut point supprimer le sens littéral, si

(1) *Hieron. in Ezech.* XLVIII. *tom.* III. *col.* 1064. — (2) *Ibid. col.* 1071. — (3) *Ibid. col.* 1072. — (4) *Joan.* XIV. 31. — (5) *Matth.* XXIII. 38. — (6) *Matth.* XXVIII. 20.

ce n'est qu'il se trouve contraire à l'histoire sacrée, ou que l'on montre quel est le sens allégorique. Il prétend que D. Calmet ne fait ni l'un ni l'autre : *Neutrum facit Edm. Calmet.* Il ajoute que comme il n'est pas douteux que tout le reste de ce qui a été dit sur le temple et sur la terre d'Israël ne soit une prophétie, il lui paroît plus sûr de supposer que les mesures ici marquées ont été observées par les Juifs, après leur retour, soit dans la construction du temple, soit dans la distribution du partage des tribus, quoique nous ignorions comment cela s'est fait, parce que l'histoire sacrée souffre une grande lacune depuis le temps d'Esdras jusqu'au temps des Machabées. Mais de ce que c'est une prophétie, il ne s'ensuit nullement qu'elle ait dû avoir un accomplissement littéral. La prophétie des eaux qui sortent du temple n'est, de l'aveu même du P. Houbigant, qu'une similitude, une allégorie, dont on chercheroit en vain l'accomplissement littéral. La prophétie du partage des tribus peut donc bien être aussi une pure allégorie. La lacune que souffre l'histoire sacrée depuis Esdras jusqu'aux Machabées, n'autorise point à y supposer un accomplissement littéral dont il n'est resté aucun vestige, qui d'ailleurs auroit dû avoir lieu au temps même d'Esdras et de Néhémias, qui ont expressément marqué le rétablissement du temple et de la ville sainte, jusqu'à nous décrire ses murs et ses portes, sans faire aucune mention des mesures marquées par Ezéchiel. D'ailleurs le partage des tribus n'a pas même pu avoir lieu, puisque la plus grande partie des douze tribus n'est point revenue, et que les Samaritains qui occupoient une partie de leurs pays, n'ont point été chassés. Il n'est donc nullement étonnant que D. Calmet nie un accomplissement littéral qui, non-seulement est sans preuve, mais est contraire à l'histoire même, puisque l'histoire fait assez connoître et que la plus grande partie des douze tribus n'est point revenue, et que les Samaritains n'ont point été chassés. Il n'est donc pas étonnant que D. Calmet, ne trouvant aucun vestige d'accomplissement littéral, ait eu recours à la seule allégorie. On nous objecte qu'il devoit donc montrer quelle étoit cette allégorie. Mais il l'a montré en disant expressément qu'elle regarde l'Eglise de Jésus-Christ : il le répète au moins deux fois, et c'est par-là qu'il finit son commentaire sur ce chapitre : « L'Eglise chrétienne, dit-il, devoit succéder aux » honneurs de Jérusalem, et posséder dans la réalité celui

complissement littéral au retour des Juifs après la captivité de Babylone? N'est-il qu'une pure allégorie, et si c'est une allégorie, quel en est l'objet?

» qui lui fait véritablement porter le nom de ville du Sei-» gneur : *Dominus ibidem ;* puisque Jésus-Christ lui a » promis de demeurer avec elle jusqu'à la consommation » des siècles : *Ecce ego vobiscum sum, omnibus diebus,* » *usque ad consummationem seculi* (1). » On désireroit peut-être que D. Calmet eût développé cette allégorie ; mais son ouvrage étant un *commentaire littéral,* il ne seroit pas juste d'exiger de lui qu'il fût entré dans le détail des allégories. D'ailleurs celle-ci a sans doute ses difficultés, qui ne pourront être bien éclaircies que lorsque la prophétie recevra son dernier accomplissement dans la conversion future de la nation juive, dont les douze tribus peuvent bien être aujourd'hui confondues aux yeux des hommes, mais qui demeurent toujours distinguées aux yeux de Dieu, devant qui tous les siècles sont présens, et qui saura bien les distinguer en les rassemblant dans la céleste patrie, où le rétablissement d'Israël recevra son entière consommation. La difficulté de développer tous les rapports dont une allégorie peut être susceptible, n'empêche point que ce ne puisse être et que ce ne soit en effet une allégorie. S'il est difficile d'expliquer l'allégorie du partage des terres, il ne le seroit pas moins d'expliquer celle des eaux qui sortent du temple ; et, malgré ces difficultés, l'une de ces allégories n'est pas moins réelle que l'autre. Du reste je ne cesserai d'avouer que je dois beaucoup aux travaux et aux lumières du R. P. Houbigant. Si, sur quelques points, je m'écarte de ses vues, c'est un effet de l'impartialité que le public attend de moi. Si, en m'écartant de ses vues, j'expose les motifs qui m'en ont éloigné, c'est pour mettre le public en état de mieux juger du parti que j'ai cru devoir prendre.

REMARQUES SUR DANIEL.

I. Remarques sur les prophéties de Daniel. Clar-

AUTANT il y a d'obscurité dans les prophéties d'Ezéchiel, autant il y a de clarté et de lumière dans celles de Daniel. Saint Jérôme, dans son prologue sur ce prophète, observe que nul autre n'a parlé si ouvertement de Jésus-Christ :

(1) *Matth.* XXVIII. 20.

Illud in præfatione commoneo, nullum prophetarum tam aperte dixisse de Christo. Non enim solum scribit eum esse venturum, quod est commune cum ceteris; sed etiam quo tempore venturus sit docet, et reges per ordinem digerit, et annos enumerat, ac manifestissima signa prænuntiat. Quæ quia vidit Porphyrius universa completa, et transacta negare non poterat, superatus historiæ veritate in hanc prorupit calumniam, ut ea quæ in consummatione mundi de Antichristo futura dicuntur, propter gestorum in quibusdam similitudinem sub Antiocho Epiphane impleta contendat. Cujus impugnatio testimonium veritatis est. Tanta enim dictorum fides fuit, ut propheta incredulis hominibus non videatur futura dixisse, sed narrasse præterita (1). Non-seulement Daniel parle clairement de Jésus-Christ, mais ce qu'il en dit se trouve lié avec la succession des empires et des monarchies; et ce qu'il dit de ces monarchies et de ces empires est aussi clair que ce qu'il dit de Jésus-Christ. Il n'y a point ici de voiles ni d'énigmes, le sens propre et littéral du texte en est le sens unique. On a seulement prétendu que ce qu'il dit d'Antiochus Epiphanes pouvoit être un symbole de ce qui concerne l'Antechrist; mais cela peut venir de ce qu'on a quelquefois confondu ce qu'il dit de cet Antiochus avec ce qu'il dit de l'Antechrist; car il parle véritablement de l'un et de l'autre; mais il seroit peut-être au moins aussi difficile d'appliquer à l'Antechrist tout ce qui regarde Antiochus, qu'il le seroit d'appliquer à Antiochus ce qu'il dit de l'Antechrist. Nous ne considérerons donc ici que le sens littéral et immédiat, parce qu'il paroît être l'unique.

té admirable de ces prophéties. Témoignage de S. Jérôme. Le sens propre et immédiat paroît être ici l'unique.

II. Objet des chap. I et II. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre Ier. Ce chapitre est purement historique; il ne renferme aucune prophétie. C'est l'histoire du commencement de la captivité de Babylone. On y voit les premières années de Daniel dans cette captivité.

Chapitre II. Ici commencent les prophéties. C'est le songe de Nabuchodonosor expliqué par Daniel; c'est la *statue de quatre métaux* brisée par une petite pierre qui devient une grande montagne. La tête d'or, c'est Nabuchodonosor; Daniel même le déclare; d'où saint Jérôme conclut que c'est l'empire des Babyloniens. Caput, *inquit*, aureum tu es rex. *Per quod ostenditur primum regnum babylonium, auro pretiosissimo comparatum* (2). La poi-

(1) *Hier. prol. in Dan. tom.* III. *col.* 1071. — (2) *Hier. in Dan.* II. *tom.* III. *col.* 1081.

trine et les bras d'argent, c'est, dit Daniel à Nabuchodonosor, un autre empire qui s'élèvera après vous, mais qui sera moindre que vous. Saint Jérôme et tous les interprètes conviennent que c'est l'empire des Mèdes et des Perses : *Medorum videlicet atque Persarum, quod argenti habet similitudinem, minus priore, et majus sequente* (1). Le ventre et les cuisses d'airain, c'est un troisième empire qui commandera à toute la terre. Saint Jérôme et la plupart des interprètes conviennent que c'est l'empire d'Alexandre et de ses successeurs : *Alexandrum significat, et regnum Macedonum, successorumque Alexandri. Quod recte æneum dicitur : inter omnia enim metalla æs vocalius est, et tinnit clarius, et sonitus ejus longe lateque diffunditur, ut non solum famam et potentiam regni, sed et eloquentiam græci sermonis ostenderit* (2). Les jambes de fer et les pieds de fer mêlé d'argile, c'est un quatrième empire. Saint Jérôme et la plupart des interprètes conviennent que c'est l'empire romain : *Regnum autem quartum, quod perspicue pertinet ad Romanos, ferrum est, quod comminuit et domat omnia : sed pedes ejus et digiti ex parte ferrei, et ex parte sunt fictiles, quod hoc tempore manifestissime comprobatur. Sicut enim in principio nihil romano imperio fortius et durius fuit ; ita in fine rerum nihil imbecillius, quando et in bellis civilibus, et adversum diversas nationes, aliarum gentium barbararum indigemus auxilio* (3). La petite pierre qui, détachée d'une montagne sans aucune main d'homme, vient renverser ce colosse, et devient une grande montagne qui remplit toute la terre, c'est un cinquième empire qui subsistera éternellement. Saint Jérôme et la plupart des interprètes reconnoissent que c'est l'empire de Jésus-Christ. *In fine autem horum omnium regnorum auri, argenti, æris et ferri,* abscissus est lapis, *Dominus atque Salvator,* sine manibus, *id est absque coitu et humano semine, de utero virginali; et contritis omnibus regnis,* factus est mons magnus, et implevit universam terram (4). Ici, saint Jérôme relève l'abus que les ennemis de l'Eglise faisoient de ce texte : *Quod Judæi et impius Porphyrius male ad populum referunt Israel, quem in fine seculorum volunt esse fortissimum, et omnia regna conterere, et regnare in*

(1) *Hier. in Dan.* II. *tom.* III. *col.* 1081. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*

æternum. Quelques-uns ont prétendu que le quatrième empire étoit celui des Lagides en Egypte et des Séleucides en Syrie; et que le cinquième, représenté par la petite pierre qui devient une grande montagne, étoit celui des Romains. D. Calmet et le P. Houbigant ont suivi ce système; mais le lecteur peut se rappeler ce qui a été dit sur cela dans la Dissertation sur les quatre empires, où je crois avoir répondu aux objections du P. Houbigant et à celles de D. Calmet, en justifiant l'opinion commune.

III. Objet des chap. III et IV. Observation sur les chap. V et VI.

Chapitre III. Ce chapitre est uniquement historique. C'est la statue d'or dressée par Nabuchodonosor pour être adorée : les trois jeunes Hébreux, refusant de l'adorer, sont jetés dans la fournaise, et en sont miraculeusement délivrés. Nabuchodonosor rend hommage au Dieu d'Israël. La fin du chapitre, depuis le ℣ 98. inclusivement, paroît être le commencement d'un édit du même prince, continué au chapitre suivant. C'est un second hommage rendu au Dieu d'Israël par Nabuchodonosor.

Chapitre IV. C'est encore un chapitre presque tout historique, il s'y trouve bien une prophétie, mais jointe à son accomplissement en la personne de Nabuchodonosor. C'est le songe dans lequel ce prince vit un arbre abattu. Daniel lui déclare que ce songe lui marque le profond abaissement dont il est menacé. Nabuchodonosor éprouve la vérité de cette menace. Il est réduit à l'état des bêtes, remonte ensuite sur son trône, et rend gloire à Dieu.

Les chapitres V et VI renferment des faits anticipés, qui donnent lieu de soupçonner qu'ils ont été transposés par les copistes. Nous avons vu de semblables transpositions dans Jérémie, et pour suivre mieux l'ordre du texte sacré, nous en avons suivi les dates. C'est aussi ce que nous allons faire ici, en passant aux deux chapitres suivans.

IV. Objet du ch. VII. Témoignage de S. Jérôme.

Chapitre VII. C'est la *vision des quatre animaux* représentant une seconde fois les quatre empires qui ont été déjà montrés dans la statue de quatre métaux. Mais cette prophétie est beaucoup plus étendue, et renferme un détail beaucoup plus circonstancié. La première bête est une lionne qui représente l'empire des Chaldéens, et particulièrement Nabuchodonosor : tous les interprètes en conviennent. Saint Jérôme dit (1) : *Regnum babylonium propter sævitiam, et crudelitatem, sive propter luxuriam*

(1) *Hier. in Dan.* VII. *tom.* III. *col.* 1099.

et vitam libidini servientem, non leo, sed leæna appellatur. Et plus loin : *Nota ordinem : qui in imagine caput aureum dicitur, hic leæna appellatur.* Le second animal est un ours qui a dans sa gueule et dans ses dents, trois rangs, ou selon le texte original, trois espèces de côtes ou longues dents. On convient encore que ce second animal représente l'empire des Perses fondé par Cyrus. Voici ce qu'en dit saint Jérôme (1) : *Bestia secunda urso similis, ipsa est de qua in visione statuæ legimus :* Pectus ejus et brachia de argento : *Hæc ob duritiam et ferocitatem urso comparatur. Rigidum enim et parcioris victus in morem Lacedæmoniorum, regnum Persarum fuit.... Tres ordines* (2) *in ore regni Persarum et in dentibus ejus, tria regna debemus accipere : Babyloniorum, Medorum atque Persarum : quæ in unum redacta sunt regnum.* La troisième bête, qui est un léopard à quatre têtes, représente l'empire des Grecs fondé par Alexandre : on en convient encore ; et voici comme l'explique saint Jérôme : *Tertiam regnum Macedonum, de quo in statua legimus :* Venter et femora ejus ex ære, *pardo bestiæ velocissimæ et* ὁρμητικῇ *comparatur, quæ præceps fertur ad sanguinem, et saltu in mortem ruit.* Et alas habebat quatuor. *Nihil enim Alexandri victoria velocius fuit, qui ab Illyrico et Adriatico mari usque ad Indicum Oceanum et Gangen fluvium, non tam prœliis quam victoriis percurrit, et in sex annis partem Europæ, et omnem sibi Asiam subjugavit. Quatuor autem capita eosdem dicit duces ejus, qui postea successores regni extiterunt, Ptolemæum, Seleucum, Philippum, Antigonum. Quodque additur :* Et potestas data est ei, *ostendit, non Alexandri fortitudinis, sed Domini voluntatis fuisse* (3). La quatrième bête est toute différente des autres, et paroît beaucoup plus terrible : la plupart des interprètes reconnoissent que c'est l'empire romain ; et c'est le sentiment de saint Jérôme : *Bestia quarta.... quartum quod nunc orbem tenet terrarum, imperium Romanorum est, de quo in statua dicitur :* Tibiæ ejus ferreæ ; pedum quædam pars ferrea, quædam fictilis ; *et tamen ipsum ferri ex parte nunc meminit, dentes ejus ferreos et magnos esse contestans. Satisque miror, quod cum supra leænam, et ursum, et*

(1) *Hier. in Dan.* VII. *tom.* III. *col.* 1099. — (2) *Ibid. col.* 1100. — (3) *Ibid.*

pardum, in tribus regnis posuerit, romanum regnum nulli bestiæ compararit; nisi forte ut formidolosam faceret bestiam, vocabulum tacuit; ut quidquid ferocius cogitaverimus in bestiis, hoc Romanos intelligamus.... Illud autem quod sequitur: Comedens atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans, *significat omnes nationes, vel interfectas ab eis, vel tributo et servituti subjugatas* (1).

V. Remarques sur les prophéties qui concernent le quatrième empire désigné par la quatrième bête. Est-ce l'empire des successeurs d'Alexandre ou celui des Romains ? Témoignage de saint Jérôme.

Le détail qui vient ensuite a fait naître diverses interprétations : on convenoit assez généralement qu'il s'étend jusqu'à la fin des siècles, et que la petite corne ennemie de Dieu et de ses saints représente l'Antechrist; mais on s'efforçoit de découvrir le détail des révolutions qui conduisent jusque-là; et comme ce détail regardoit des temps à venir, on se trouvoit réduit à former diverses conjectures plus ou moins fondées, selon que les temps et les événemens étoient plus ou moins avancés. Porphyre, ennemi de la religion chrétienne, voulant que toutes ces prophéties fussent relatives à des événemens accomplis, et écrites après l'accomplissement, se persuadoit et vouloit persuader aux autres que la petite corne dont le prophète va parler représentoit Antiochus Epiphanes : en conséquence il vouloit que ce quatrième empire fût celui des successeurs d'Alexandre, en sorte qu'il divisoit le troisième empire, l'empire des Grecs; il attribuoit à Alexandre le troisième empire, et à ses successeurs le quatrième. C'est ce que saint Jérôme lui reproche (2) : *Porphyrius duas posteriores bestias, Macedonum et Romanorum, in uno Macedonum regno ponit, et dividit : pardum volens intelligi ipsum Alexandrum : bestiam autem dissimilem ceteris bestiis, quatuor Alexandri successores, et deinde usque ad Antiochum cognomento Epiphanem, decem reges enumerat, qui fuerunt sævissimi; ipsosque reges non unius ponit regni, verbi gratia, Macedoniæ, Syriæ, Asiæ et Ægypti; sed de diversis regnis unum efficit regum ordinem : ut videlicet ea quæ scripta sunt,* os loquens ingentia, *non de Antichristo, sed de Antiocho dicta credantur.... Frustra* (3) *Porphyrius* cornu parvulum, *quod post decem cornua ortum est, Epiphanem Antiochum suspicatur, et de decem cornibus tria evulsa cornua sextum*

(1) *Hier. in Dan.* VII. *tom.* III. *col.* 1100. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1101.

Ptolemæum..... Evergetem et Artaxiam regem Armeniæ. Quorum priores multo antequam Antiochus nasceretur, mortui sunt; contra Artaxiam vero dimicasse quidem Antiochum novimus; sed illum in regno pristino permansisse (2). Il paroît assez qu'il y a dans ce texte une lacune, et que lorsqu'il s'agit de nommer les trois princes que Porphyre prétendoit être désignés par les trois cornes, le texte n'en nomme que deux, *Ptolémée Evergètes* et *Artaxias*. Cependant comme Evergètes n'étoit pas *le sixième* mais le septième, on pourroit soupçonner que saint Jérôme avoit dit *sextum Ptolémæum Philometorem, et septimum Ptolemæum Evergetem*. Mais la suite semble s'y opposer en ce qu'il dit que les deux premiers étoient morts avant qu'Antiochus fût né; puisqu'au contraire ces deux princes survécurent à Antiochus. Peut-être a-t-il confondu ici Evergètes II avec Evergètes Ier qui fut le troisième roi d'Egypte, et qui mourut avant qu'Antiochus fût né. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme montre assez le défant du système de Porphyre, en faisant observer qu'il divisoit le troisième empire pour en former en même temps le troisième et le quatrième. Saint Jérôme abandonne donc cette fausse opinion, pour s'attacher à l'opinion commune, qui jusqu'à son temps avoit reconnu dans le quatrième empire celui des Romains. *Ergo dicamus quod omnes scriptores ecclesiastici tradiderunt : in consummatione mundi, quando regnum destruendum est Romanorum, decem futuros reges qui orbem romanum inter se dividant : et undecimum surrecturum esse regem parvulum qui tres reges de decem regibus superaturus sit, id est, Ægyptiorum regem, et Africæ et Æthiopiæ : sicut in consequentibus manifestius dicemus. Quibus interfectis, etiam septem alii reges victori colla submittent.* Et ecce, *ait*, oculi quasi oculi hominis erant in cornu isto. *Ne eum putemus, juxta quorumdam opinionem, vel diabolum esse vel dæmonem; sed unum de hominibus, in quo totus Satanas habitaturus sit corporaliter.* Et os loquens ingentia. *Est enim homo peccati, filius perditionis, ita ut in templo Dei sedere audeat, faciens se quasi Deum.*

VI. Remarques sur le sentiment des anciens et des modernes touchant ce

Maintenant que les temps et les événemens sont beaucoup plus avancés qu'ils ne l'étoient du temps de saint Jérôme et du temps des auteurs ecclésiastiques dont il rapportoit le sentiment commun, il est aisé d'apercevoir que leurs vues n'avoient pas toute la justesse que l'on

pourroit y désirer, mais à laquelle il étoit fort difficile, pour ne pas dire impossible, de parvenir dans des siècles où l'on ne pouvoit parler de ces événemens que par conjectures. Il faut distinguer dans cette interprétation les objets principaux qui en forment le fond, d'avec les objets accessoires qui concernent le détail des événemens. Le fond consiste en deux points ; c'est que la quatrième bête représente l'empire romain, que cet empire sera divisé en dix monarchies principales, que du milieu d'elles il s'en élèvera une qui sera ennemie de Dieu et de ses saints; et que celle-ci en renversera trois. Voilà ce que l'on a toujours vu clairement dans cette prophétie. Mais quelles seront ces dix monarchies ? quelle sera celle qui doit naître après les dix? quelles seront les trois qu'elle abattra ? voilà sur quoi on a pu se méprendre avant l'événement. On comprenoit bien encore qu'à la tête de cet empire ennemi de Jésus-Christ se trouvera l'Antechrist que Jésus-Christ doit exterminer par l'éclat de sa présence dans son dernier avénement. Mais on croyoit la durée des siècles plus avancée, et la fin des temps moins éloignée qu'elle ne l'étoit en effet. On apercevoit bien qu'il y auroit une certaine liaison entre la ruine de l'empire romain, et la fin des siècles ; mais on ne prévoyoit pas ce qui est arrivé, que l'empire romain seroit d'abord divisé en deux grandes branches, l'une qui continueroit de dominer dans l'Occident, et l'autre qui auroit dans l'Orient le centre de sa domination ; que l'empire d'Occident s'éteindroit long-temps avant l'empire d'Orient; et qu'avant que l'empire d'Orient fût éteint, l'empire romain renaîtroit dans l'Occident. On ne prévoyoit pas ce qui est arrivé, que ce seroit sur les ruines de l'empire d'Occident que s'élèveroient de nouvelles monarchies qui se trouveroient réduites précisément au nombre de dix, lorsque s'élèveroit un empire antichrétien fondé par Mahomet, qui est ainsi devenu le précurseur de l'Antechrist. On ne prévoyoit pas ce qui est arrivé depuis, que cet empire antichrétien né dans le sein de l'Arabie envahiroit dès ses premiers temps l'empire des Perses, subjugueroit long-temps après l'empire des Grecs, et ne cesseroit ensuite de menacer l'empire des Romains, encore aujourd'hui heureusement subsistant dans l'Occident par un effet singulier de la protection de Dieu sur les princes chrétiens et catholiques qui, depuis Charlemagne, ont gouverné et gouvernent encore cet em-

quatrième empire. Tableau des révolutions de l'empire romain depuis Jésus-Christ.

pire. Il étoit impossible que les écrivains ecclésiastiques pussent prévoir tous ces événemens que le grand tableau de l'histoire nous met aujourd'hui sous les yeux. Il n'est donc pas étonnant que saint Jérôme et ceux qui avoient écrit avant lui, aient pu se méprendre sur ces détails. Les méprises des anciens dans l'interprétation de cette prophétie ont fait naître chez les modernes de nouvelles vues et de nouvelles conjectures. On est venu jusqu'à vouloir même faire revivre l'ancien système de Porphyre; on a prétendu en corriger les défauts. On a vu successivement ce système renouvelé avec quelques différences dans les détails, chez les protestans par Grotius, et parmi les catholiques mêmes par D. Calmet et par le P. Houbigant. Le lecteur peut se rappeler ici ce que j'ai répondu aux systèmes de D. Calmet et du P. Houbigant dans la Dissertation sur les quatre empires prédits par Daniel : je crois en avoir montré le faux ; et en justifiant l'opinion commune, j'ai essayé de montrer les rapports qui se trouvent entre la prophétie et les événemens accomplis. La suite des temps décidera de la valeur des conjectures qui concernent les événemens futurs.

VII. Objet du chapitre VIII. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VIII. C'est *la vision du belier et du bouc*, dont l'un représente l'empire des Perses et des Mèdes ; et l'autre l'empire des Grecs, c'est-à-dire d'Alexandre et de ses successeurs, d'entre lesquels s'élève Antiochus Epiphanes représenté par la petite corne qui sort de l'une des quatre de ce bouc. C'est sur quoi tous les interprètes sont d'accord : c'est aussi ce que saint Jérôme y voit ; c'est ce qu'il exprime en ces termes : *Arietem Darium vocat avunculum Cyri, qui post Astyagen patrem regnavit in Medis. Cornu autem unum excelsius altero atque succrescens, ipsum Cyrum significat, qui post Astyagen avum maternum, cum avunculo Dario quem Græci* Κυαξάρην *vocant, Medis imperavit et Persis* (1). Plus loin, lorsque le prophète voit ce belier frappant des cornes vers l'Occident, vers l'Aquilon et vers le Midi, saint Jérôme y découvre les derniers temps de cette monarchie : *Non ipsum arietem, Cyrum videlicet, vel Darium, sed ejusdem regni arietem, id est Darium alterum, qui ultimus potentiæ persicæ rex fuit, et quem superavit Alexander Philippi filius rex Macedonum* (2). Ensuite en parlant du

(1) *Hier. in Dan.* VIII. *tom.* III. *col.* 1104. — (2) *Ibid.*

belier, il dit : *Porro hircus caprarum qui veniebat ab Occidente, et propter nimiam velocitatem terram tangere non videbatur, Alexander est, rex Græcorum, qui subversis Thebis, in Persas arma corripuit ; et apud Granicum fluvium inito certamine, Darii duces superavit ; et ad extremum ipsum percussit arietem, et duo ejus confregit cornua, Medos atque Persas, misitque eum sub pedibus suis, et utrumque cornu suo subjugavit imperio* (1). Il vient ensuite à la grande corne à laquelle quatre autres succèdent : *Cornu autem grande, ipse est rex primus Alexander, quo tricesimo secundo ætatis suæ anno mortuo in Babylone, surrexerunt pro eo quatuor duces ejus qui sibi imperium diviserunt : Ægyptum enim Ptolemæus Lagi filius tenuit : Macedonas Philippus, qui et Aridæus frater Alexandri : Syriam et Babylonem, et omnia regna Orientis, Seleucus Nicanor : Asiæ regnavit Antigonus, sed non in fortitudine ejus : nullus enim magnitudini Alexandri potuit coæquari* (2). Saint Jérôme considère ici l'un des premiers partages qui furent faits après la mort d'Alexandre ; mais ces partages ne devinrent fixes qu'après la bataille d'Ipsus. Alors Ptolémée conserva l'Egypte; Séleucus, la Syrie; Cassandre eut la Macédoine et la Grèce; Lysimaque, la Thrace et la Bithynie. Saint Jérôme vient ensuite à la petite corne : *Et post multa tempora, Syriæ rex impudens facie, et intelligens propositiones, consurget Antiochus* Ἐπιφανὴς, *filius Seleuci, qui et Philopator appellatus est. Qui cum obses fuisset Romæ, et nesciente senatu per dolum cepisset imperium, contra Ptolemæum Philometorem dimicavit, hoc est contra Meridiem, et contra Ægyptios. Rursumque ad Orientem, et contra eos qui res novas in Perside moliebantur ; ad extremum contra Judæos dimicans, capta Judæa, ingressus est Jerosolymam : et in templo Dei simulacrum Jovis Olympii statuit ; et usque ad fortitudinem cœli, id est, filios Israel, qui angelorum vallabantur auxilio, erexit magnificentiam suam, ita ut de sanctis plurimos idololatriæ subjiceret : et velut stellas cœli conculcaret pedibus suis* (3). Voici comment il compte les deux mille trois cents jours de désolation (4) : *Legamus Machabæorum libros et Josephi historiam, ibique scrip-*

(1) *Hier. in Dan.* VIII. *tom.* III. *col.* 1104. (2) *Ibid. col.* 1105. — (3) *Ibid.* (4) *Ibid.*

tum reperiemus, centesimo quadragesimo tertio anno a Seleuco, qui primus regnavit in Syria post Alexandrum, ingressum Antiochum Jerosolymam, et universa vastasse, reversumque anno tertio, in templo posuisse statuam Jovis, et usque ad Judam Machabæum, id est, usque ad annum centesimum quadragesimum octavum per annos vastitatis Jerusalem sex, contaminationis autem templi tres, duo millia trecentos dies, id est, annos sex (1) *et tres menses esse completos, per quos templum purgatum est. Quidam pro duobus millibus trecentis, duo millia ducentos legunt, ne sex anni et tres menses superesse videantur.* Il faut observer que les deux mille trois cents jours font environ six ans et demi, selon le calcul des années lunaires de trois cent cinquante-quatre ou trois cent cinquante-cinq jours; et que pour atteindre jusqu'à ce terme, il paroît qu'il faut aller jusqu'à la mort de l'impie Antiochus, l'an cent quarante-neuf du règne des Grecs, c'est-à-dire des Séleucides. Saint Jérôme ajoute : *Hunc locum plerique nostrorum ad Antichristum referunt, et quod sub Antiocho in typo factum est, sub illo in veritate dicunt esse complendum* (2). Mais il n'insiste pas sur cette allégorie, et continue d'appliquer cette prophétie au temps d'Antiochus, qui paroît bien en effet en être l'objet principal, et peut-être unique. Revenons maintenant aux chapitres V et VI.

VIII. Objet des chap. V et VI.

CHAPITRE V. C'est le festin sacrilége du roi Baltassar, et l'apparition d'une main qui écrit sur la muraille ces trois mots mystérieux, *Mane, Thecel, Phares.* Daniel les explique; et c'est la seule prophétie contenue dans ce chapitre. Elle annonce la mort de Baltassar et l'extinction de son empire, qui va tomber entre les mains des Mèdes et des Perses; ce qui arrive aussitôt.

CHAPITRE VI. Ce chapitre ne contient aucune prophétie. C'est le récit du danger auquel Daniel fut exposé, lorsque sous Darius le Mède, la jalousie des officiers du prince obtint que ce prophète fût jeté dans la fosse aux lions, d'où il sortit sans être blessé; ce qui donna lieu à un édit de Darius en faveur de la religion des Juifs. Nous avons vu ce que renferment les chapitres VII et VIII.

CHAPITRE IX. Daniel implore la miséricorde du Seigneur

(1) Ces mots, *id est, annos sex,* omis dans l'édition des bénédictins, sont visiblement exigés par le sens même du texte. — (2) *Hier. in Dan.* VIII. *tom.* III. *col.* 1106.

pour son peuple. L'ange Gabriel vient lui annoncer le temps précis de la venue du Messie. C'est la célèbre prophétie des *septante semaines*. La plupart des interprètes reconnoissent qu'elles doivent se terminer à Jésus-Christ, qui est le Messie promis ; mais on varie sur la manière de compter ces années. Cette variété de sentimens éclata dès les premiers siècles de l'Eglise, et donna lieu à saint Jérôme de s'en tenir à la simple exposition des différens systèmes. Voici comment il en parle : *Scio de hac quæstione ab eruditissimis viris varie disputatum, et unumquemque pro captu ingenii sui dixisse quod senserat. Quia igitur periculosum est de magistrorum Ecclesiæ judicare sententiis et alterum præferre alteri, dicam quid unusquisque senserit, lectoris arbitrio derelinquens, cujus expositionem sequi debeat* (1). Après ce préliminaire, il expose le sentiment de Jules Africain, d'Eusèbe de Césarée, de saint Hippolyte, évêque et martyr, d'Apollinaire de Laodicée, de saint Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Tertullien, et enfin des Hébreux. Il seroit sans doute trop long de rapporter ici l'exposé de ces divers sentimens. J'observerai seulement que Jules Africain avoit très-bien compris le sens de la prophétie, en fixant le commencement de ces septante semaines, à la vingtième année d'Artaxerxès Longuemain, selon ce que saint Jérôme en rapporte d'après le témoignage d'Eusèbe : *Dicit autem ipse angelus septuaginta annorum hebdomadas, id est, annos quadringintos nonaginta, ab exitu sermonis ut respondeatur, et ut ædificetur Jerusalem, vicesimum Artaxerxis regis Persarum annum habere principium* (2). On peut ici se rappeler ce que nous avons dit sur ce sujet dans la Dissertation sur les septante semaines de Daniel.

IX. Objet du ch. IX. Témoignage de saint Jérome.

Chapitre x. Ce chapitre ne contient aucune prophétie, mais il prépare à celle qui est contenue dans le chapitre suivant. Dans celui-ci Daniel fait le récit d'une vision de l'ange Gabriel qui est envoyé pour lui annoncer les révolutions qui regardent l'empire des Perses et l'empire des Grecs, relativement à son peuple.

X. Objet des chap. x et XI. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre xi. L'ange Gabriel annonce les entreprises des Perses contre les Grecs, et la ruine de l'empire des Perses ; le règne d'Alexandre et le partage de ses états en quatre

(1) *Hier. in Dan.* IX. *tom.* III. *col.* 1109. — (2) *Ibid. col.* 1110. *ex Euseb. lib.* VIII. *Præp. Evang. cap.* I.

monarchies ; les révolutions particulières, dont deux principales qui sont celle des Lagides *au Midi*, c'est-à-dire dans l'Egypte et celle des Séleucides *au Nord*, c'est-à-dire dans la Syrie, jusqu'à la mort d'Antiochus Epiphanes, dont le régne y est particulièrement caractérisé. Tous les interprètes sont d'accord sur cela, du moins quant aux points principaux. S'il y a entre eux quelques variétés, ce n'est que dans le détail sur certains points de la prophétie. Je rapporterai seulement ici quelques-uns des principaux traits du commentaire de saint Jérôme (1) : *Quatuor reges post Cyrum dicit in Perside surrecturos : Cambysen filium Cyri ; et Smerden magum qui Pantapten filiam Cambysæ duxit uxorem. Qui cum a septem magis fuisset occisus, et in locum ejus Darius suscepisset imperium, eadem Pantaptes nupsit Dario ; et ex eo Xerxen genuit filium, qui potentissimus rex et ditissimus, adversum Græciam innumerabilem duxit exercitum, et ea gessit quæ Græcorum narrant historiæ.* Plus loin : *Perspicue de magno Alexandro rege Macedonum loquitur, qui Philippi filius fuit : hic enim Illyricis Thracibusque superatis, victa Græcia Thebisque subversis, transivit in Asiam ; et fugatis Darii ducibus, urbem Sardes cepit : posteaque capta India*, et urbe Alexandria *condita, cum triginta et duos ætatis haberet annos, et duodecimum imperii annum, in Babylone veneno periit.* Il vient ensuite au partage des états d'Alexandre, et voici le point de vue sous lequel il le considère : *Post Alexandrum, in quatuor ventos cœli, Orientem videlicet et Occidentem, Meridiem et Septentrionem, regnum illius divisum est. In Ægypto enim primus regnavit Ptolemæus Lagi filius, id est, ad Meridiem. In Macedonia Philippus, qui et Aridæus, frater Alexandri, id est, ad Occidentem. Syriæ et Babylonis, et superiorum locorum, Seleucus Nicanor, id est, ad Orientem. Asiæ et Ponti, ceterarumque in ipsa plaga provinciarum Antigonus, id est, ad Septentrionem. Hæc secundum totius orbis plagas dicimus. Ceterum qui in Judæa est ad Aquilonem Syriam, et ad Meridiem Ægyptum habet* (2). Nous avons déjà fait remarquer que ceux qui expliquent autrement ce partage, le considèrent sous un autre point de vue, et principalement tel qu'il fut après la bataille d'Ipsus, qui acheva de lui donner sa con-

(1) *Hier. in Dan.* XI. *tom.* III. *col.* 1121. — (2) *Ibid. col.* 1122.

sistance. Après avoir montré comment le royaume du Midi désigne l'Egypte, et le royaume du Nord la Syrie, saint Jérôme explique en ce sens toute la suite de la prophétie. Je ne puis ici le suivre dans ce détail. Il continue ce commentaire littéral jusqu'à l'endroit où commencent les prophéties qui regardent Antiochus Epiphanes; et là il observe que les sentimens se divisent, les uns rapportant au seul Antiochus, ce que les autres rapportent à l'Antechrist, ou du moins l'expliquent en même temps d'Antiochus et de l'Antechrist, en considérant l'un comme figure de l'autre : *Hucusque ordo historiæ sequitur, et inter Porphyrium ac nostros nulla contentio est. Cetera quæ sequuntur usque ad finem voluminis, ille interpretatur super persona Antiochi qui cognominatus est Epiphanes, frater Seleuci, filius Antiochi magni; qui post Seleucum undecim annis regnavit in Syria, obtinuitque Judæam, sub quo legis Dei persecutio, et Machabæorum bella narrantur. Nostri autem hæc omnia de Antichristo prophetari arbitrantur, qui ultimo tempore futurus est. Cumque eis videatur illud opponi, quare tantos in medio dereliquerit sermo propheticus, a Seleuco usque ad consummationem mundi : respondent quod et in priori historia ubi de regibus Persicis dicebatur, quatuor cornua reges post Cyrum Persarum posuerit; et multis in medio transilitis, repente venerit ad Alexandrum regem Macedonum : et hunc esse Scripturæ sanctæ consuetudinem, non universa narrare, sed ea quæ majora videantur exponere. Cumque multa quæ postea lecturi et expositurі sumus, super Antiochi persona conveniant, typum eum volunt Antichristi habere, et quæ in illo ex parte præcesserint, in Antichristo ex toto esse complenda. Et hunc esse morem Scripturæ sanctæ, ut futurorum veritatem præmittat in typis, juxta illud quod de Domino Salvatore in septuagesimo primo psalmo dicitur, qui prænotatur Salomonis; et omnia quæ de eo dicuntur, Salomoni non valent convenire. Neque enim permansit ille cum sole et ante lunam generationis* (peut-être *per generationes*) *generationum, neque dominatus est a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum; nec omnes gentes servierunt ei, neque ante solem permansit nomen ejus, nec benedictæ sunt in ipso omnes tribus terræ; neque omnes gentes magnificaverunt eum. Ex parte autem et quasi in umbra et imagine veritatis in Salomone præmissa sunt, ut in Domino*

Salvatore perfectius implerentur. Sicut igitur Salvator habet et Salomonem et ceteros sanctos in typum adventus sui; sic et Antichristus pessimum regem Antiochum, qui sanctos persecutus est, templumque violavit, recte typum sui habuisse credendus est. Sequamur igitur expositionis ordinem, et juxta utramque explanationem, quid adversariis, quid nostris videatur breviter annotemus (1). J'ai exprès rapporté ce texte entier pour montrer comment les anciens établissoient la distinction des deux sens, dont les prophéties peuvent être susceptibles; mais il me semble que les prophéties qui concernent ici Antiochus descendent dans un detail si étendu et si bien vérifié dans Antiochus, qu'il est peut-être assez douteux qu'elles doivent avoir un second accomplissement dans l'Antechrist. Saint Jérôme avoue que, quand on prétendroit que cela ne regarde qu'Antiochus, la religion n'en souffriroit aucun préjudice : *Quæ etiamsi potuerit Porphyrius approbare, non de Antichristo dicta, sed de Antiocho, quid ad nos qui non ex omnibus Scripturarum locis Christi probamus adventum, et Antichristi mendacium? Pone enim hæc dici de Antiocho, quid nocet religioni nostræ? Numquid et in superiori visione, ubi in Antiocho prophetia consummata est, aliquid de Antichristo dicitur? Dimittat itaque dubia, et in manifestis hæreat* (2).

XI. Objet du chapitre XII. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XII. La liaison de ce chapitre avec le précédent a donné lieu aux uns de vouloir continuer jusque sur celui-ci la prophétie qui regarde Antiochus à la fin du précédent, et à d'autres de vouloir faire remonter sur la fin du précédent la prophétie qui dans celui-ci paroît regarder plus particulièrement le temps de l'Antechrist. D'autres prétendent que ce chapitre n'est applicable qu'au temps de l'Antechrist : c'est le sentiment de saint Jérôme : *Hactenus Porphyrius utcumque se tenuit; et tam nostrorum imperitis, quam suorum male eruditis imposuit, de hoc capitulo quid dicturus est, in quo mortuorum describitur resurrectio; aliis suscitatis in vitam æternam, et aliis in opprobrium sempiternum? Nec potest dicere qui fuerint sub Antiocho fulgentes quasi splendor firmamenti; et alii quasi stellæ in perpetuas æternitates. Sed quid non facit pertinacia? Quasi contritus coluber elevat caput, et moriturus in eos qui morituri sunt venena diffundit.*

(1) *Hier. in Dan.* XI. *tom.* III. *col.* 1127. — (2) *Ibid. col.* 1133.

Et hoc, inquit, de Antiocho scriptum est (1). Saint Jérôme expose les efforts que fait Porphyre pour réduire cette prophétie aux événemens qui ont rapport au temps d'Antiochus. Ensuite il revient au sens qui regarde le temps de l'Antechrist : *Tempore autem Antichristi talem tribulationem fore, qualis nunquam fuit ex eo quo gentes esse cœperunt, verius intelligitur. Ponamus enim vicisse Lysiam qui victus est, et penitus oppressos Judæos esse, qui vicerunt : numquid fuit talis tribulatio, qualis eo tempore quo Jerusalem capta est a Babyloniis, templumque subversum, et omnis populus ductus in captivitatem? Oppresso igitur Antichristo, et spiritu Salvatoris extincto, salvabitur populus qui scriptus fuerit in libro Dei; et pro diversitate meritorum, alii resurgent in vitam æternam, et alii in opprobrium sempiternum* (2). Il vient ensuite aux *trois temps et demi* marqués par le prophète, et il en tire une preuve pour montrer que cela ne regarde point le temps d'Antiochus : *Tempus et tempora, et dimidium temporis, tres et semis annos interpretatur Porphyrius, quod et nos juxta Scripturarum sanctarum idioma non negamus. Nam et supra legimus quod septem tempora transierint super Nabuchodonosor, id est, septem anni efferationis ejus..... Legimus in Machabæorum libris, Josephus quoque in eadem consentit opinionem, quod tribus annis templum pollutum fuerit in Jerusalem, et in eo Jovis idolum steterit sub Antiocho Epiphane, centesimo quadragesimo quinto anno regni Macedonum, a Casleu mense ejusdem anni nono, usque ad mensem nonum centesimi quadragesimi octavi anni, qui faciunt annos tres. Sub Antichristo autem non tres anni, sed tres* et semis, *hoc est, mille ducenti nonaginta dies, desolationis templi sancti et eversionis futuræ esse dicuntur* (3). Il vient ensuite à ces douze cent quatre-vingt-dix jours ; et il en tire encore une preuve contre ceux qui voudroient rapporter cela au temps d'Antiochus. *Hos mille ducentos nonaginta dies, Porphyrius in tempore Antiochi, et in desolatione templi dicit completos, quam et Josephus, et Machabæorum* (*ut diximus*) *liber tribus tantum annis fuisse commemorant. Ex quo perspicuum est tres istos et semis annos, de Antichristi dici temporibus, qui tribus*

(1) *Hier in Dan.* XII. *tom.* III. *col.* 1134. — (2) *Ibid. col.* 1135. — (3) *Ibid. col.* 1136. *et* 1137.

et semis annis, hoc est mille ducentis nonaginta diebus sanctos persecuturus est, et postea corruturus in monte inclyto et sancto. A tempore igitur ἐνδελεχισμοῦ, *quod nos interpretati sumus* juge sacrificium, *quando Antichristus orbem obtinens, Dei cultum interdixerit, usque ad internecionem ejus, tres et semis annis, id est, mille ducenti et nonaginta dies complebuntur* (1). Il vient enfin aux treize cent trente-cinq jours : *Beatus, inquit, qui interfecto Antichristo, dies supra numerum præfinitum quadraginta quinque præstolatur; quibus est Dominus atque Salvator in sua majestate venturus. Quare autem post interfectionem Antichristi quadraginta quinque dierum silentium sit divinæ scientiæ est; nisi forte dicamus, Dilatio regni sanctorum, patientiæ comprobatio est* (2). Il termine son commentaire sur ce chapitre en ces termes: *Frustra Porphyrius, quæ in typo Antiochi de Antichristo dicta sunt, vult omnia referre ad Antiochum : cujus calumniæ (ut diximus) plenius responderunt Eusebius Cæsariensis et Apollinarius Laodicenus, et ex parte disertissimus vir martyr Methodius, quæ qui scire voluerit, in ipsorum libris poterit invenire* (3).

XII. Remarques sur les ℣ 2. et 3. du ch. XII. Ces versets sont-ils applicables au temps d'Antiochus, comme le prétendoit Porphyre, ou à la résurrection future, comme le soutient saint Jérôme, et comme le pensent les interprètes les plus éclairés ?

Le P. Houbigant ne prétend pas comme Porphyre que ces prophéties aient été fabriquées après les événemens; mais il entreprend de soutenir, comme Porphyre, qu'elles regardent le temps d'Antiochus, et qu'elles n'ont pas même d'autre objet. Nous avons déjà fait remarquer qu'il prétend s'autoriser de ce mot *Multi*. « Ce qui empêche, dit-» il, qu'on ne puisse entendre de la résurrection des morts » ces deux versets 2. et 3., c'est ce mot רבים, *Multi*, qui » se dit d'un grand nombre d'hommes, et non de tous; car » tous ressusciteront, et non pas seulement plusieurs ni un » grand nombre. D'où il suit que le mot מישני, *dormientes*, » ne doit point s'entendre de la mort, parce que tous en » ce sens dormiront, et non pas plusieurs ni un grand » nombre. Et ces mots, *dormire in terra pulveris*, ne se » trouvent jamais employés pour marquer l'état des morts. » On doit beaucoup moins encore insister sur le mot דראין, » qui signifie proprement *fetor*, et figurément, *contemptus*, » l'un et l'autre convenant à la vie présente, et non à la » vie future. C'est pourquoi il faut s'en tenir au temps des

(1) *Hier. in Dan.* XII. *tom.* III. *col.* 1133. *bis.* — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1334. *bis.*

» Machabées, dont ce chapitre continue de montrer la » suite. Ce nombre d'hommes qui dorment dans la pous- » sière de la terre, c'est la grande multitude des Juifs, » qui pour se soustraire aux violences des généraux d'An- » tiochus, s'enfuirent dans les déserts de la Judée, dans » les sables de l'Arabie, et se cachèrent dans des cavernes; » ce qui ne peut être nié. Mais il faut entendre encore par » ce *Multi*, ces scélérats qui avoient abandonné la religion, » et qui s'étoient livrés au culte des Grecs ; car les Ma- » chabées les tuoient partout où ils les trouvoient; en sorte » qu'ils se trouvèrent eux-mêmes obligés de s'enfuir dans » des cavernes, lorsqu'ils n'eurent plus de protection à at- » tendre des Perses vaincus par les Machabées. Ce qui » prouve que les uns et les autres sont renfermés dans ce » mot רבים, *Multi*, c'est que la guerre étant finie, les » uns reparoissent de manière qu'ils sont couverts de gloire; » les autres au contraire, de façon qu'ils sont chargés d'i- » gnominie. » Je n'ai rien voulu dissimuler ici des motifs allégués par le P. Houbigant. On a déjà vu ce que j'y ai répondu sommairement dans la Dissertation sur les prophètes : je reprends ici nos preuves ; et je dis d'abord avec saint Jérôme, que la durée de la profanation prédite prouve qu'il ne s'agit point ici du temps d'Antiochus, puisqu'alors la profanation ne fut que de trois ans, au lieu que celle-ci est de douze cent quatre-vingt-dix jours qui font trois ans et demi, et même plus. Je dis ensuite avec saint Jérôme, que ce qui contribue encore à montrer qu'il ne s'agit point ici du temps d'Antiochus, c'est que Daniel ne parle point ici d'une gloire sujette à être flétrie par des infidélités postérieures, ni d'un opprobre capable d'être effacé par un retour sincère vers le Seigneur, mais il parle d'une gloire éternelle, d'un opprobre éternel ; le P. Houbigant a lui-même traduit : *alii ad salutem perpetuam, alii ad ignominiam contemptumque sempiternum.* Disons mieux, il ne s'agit pas ici seulement de la gloire opposée à l'ignominie, mais du salut même, selon l'expression du P. Houbigant, ou plus littéralement de la vie, et de la vie éternelle, comme l'exprime le texte très-bien rendu dans la Vulgate, *alii in vitam æternam :* et s'il s'agit ici de la vie éternelle, il faut entendre aussi d'un opprobre éternel le second membre du verset, puisque l'expression est semblable dans le texte : *et alii in opprobrium et in contemptum æternum.* Si l'on prétendoit dire que parce que le texte dit à la lettre, עולם,

seculi, il ne s'agit pas ici de l'éternité, nous répondrions que ce mot, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus d'une fois, signifie l'un et l'autre, et que ce qui achève de prouver qu'il s'agit ici de l'éternité, c'est l'expression du ℣ 3. que notre Vulgate exprime par *in perpetuas æternitates:* le P. Houbigant la restreint à ce seul mot *ad perpetuitatem*, mais l'hébreu dit לעולם ועד, *in seculum et æternum*, dans tous les siècles et dans l'éternité. C'est l'expression dont se servent les prophètes pour marquer définitivement et sans aucune équivoque l'éternité. Ainsi il n'est plus possible de s'y refuser; la prophétie dont il s'agit ici regarde l'éternité, selon la lettre même du texte; et dès lors elle n'est plus applicable en aucune manière au temps d'Antiochus. L'objection tirée de l'expression *Multi*, ne peut prévaloir sur la preuve que nous tirons de l'éternité ici trois fois marquée. Nous avons déjà fait observer que cette objection s'élève également contre ceux qui prétendent rapporter cette prophétie au temps des Machabées; car alors ils doivent convenir que personne apparemment n'eut envie de rester plus long-temps caché dans des cavernes; ils en sortirent donc *tous:* pourquoi donc le prophète ne parle-t-il ici que de *plusieurs*, ou si l'on veut d'un grand nombre: *Multi?* Ce qu'on répondra pour l'expliquer du temps des Machabées, nous le répondrons en l'expliquant du temps de la résurrection générale. Nous observerons que le texte ne dit pas, *Multi dormientes*, comme l'explique le P. Houbigant dans sa note, ou *Multi qui dormierint*, comme il le met dans sa version; mais *Multi de dormientibus*, ou *Multi de his qui dormiunt*, comme l'exprime très-bien la Vulgate. Cette expression est relative au partage qui va suivre, et qui nous offre *deux multitudes*, dont l'une sort de la poussière de la terre pour entrer dans la vie éternelle, et l'autre en sort pour être accablée d'un opprobre éternel; ces *deux multitudes* embrassent tous ceux qui étoient ensevelis dans la poussière; et *tous* se trouvent ainsi renfermés dans *Multi*. Faudroit-il encore après cela prouver que dans le langage de l'Ecriture la mort est représentée comme un sommeil, d'où il suit que le réveil est l'image de la résurrection? Faudroit-il prouver que l'homme par ce sommeil de mort rentre dans la poussière de la terre, et que c'est de la poussière qu'il sortira au dernier jour? Mais si cela n'a pas besoin de preuve, il demeure donc constant que l'expression du texte nous conduit directement et im-

médiatement à la résurrection future, comme le pense saint Jérôme, et avec lui les autres saints docteurs et les interprètes les plus éclairés.

XIII. Objet des chapit. XIII et XIV.

CHAPITRE XIII. C'est l'histoire de *Susanne :* elle est hors de son rang selon l'ordre de la chronologie ; c'est parce qu'elle ne se trouve point dans les exemplaires hébreux. Sa place, selon l'ordre des temps, seroit après le chapitre Ier. Elle ne renferme d'autre prophétie que l'annonce du châtiment dont Dieu va frapper les deux vieillards qui ont voulu séduire et perdre Susanne. C'est pourquoi elle ne renferme aucune difficulté qui puisse nous obliger de nous y arrêter ici.

CHAPITRE XIV. C'est l'histoire de *Bel* et du *Dragon,* deux fausses divinités adorées par les Babyloniens. Il paroît qu'il faut y joindre le verset que la Vulgate place à la fin du chapitre précédent, et que le grec met à la tête de celui-ci, comme contenant la date des événemens qui y sont rapportés. C'est encore un fragment qui ne se trouve point dans les exemplaires hébreux, et qui est hors de son rang selon l'ordre chronologique. Si l'on veut suivre l'ordre des temps, sa place est à la suite du chapitre IX. Il ne renferme d'autre prophétie que l'annonce des événemens qui doivent prouver que ces deux prétendues divinités ne sont que de faux dieux. C'est pourquoi je crois être encore dispensé de m'y arrêter ici.

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Nota. Toutes les pièces nouvelles jointes à cette édition auront le signe suivant ☞, et les titres dans nos tables seront en italique.

AVERTISSEMENT. . . . . page j
Préface sur Daniel. 1
Dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor. . . 39
Dissertation sur les quatre empires. 54
Dissertation sur les septante semaines de Daniel. 135
DANIEL. 189
Remarques sur les Prophètes. 304
Remarques sur Isaïe. 306
Remarques sur Jérémie. 475
Remarques sur Baruch. 549
Remarques sur Ézéchiel. 557
Remarques sur Daniel. 650

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

